This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828684 2

BIBLIOTHECAE
ELECTORALIS
MONACENSIS.
Christian. Wink. del.
A. Mich. Söckler. fc. 1779.

BIBLIOTHECAE
ELECTORALIS
MONACENSIS.
Christian. Wink. del.
I. Mich. Söckler. fc. 1779.

ŒUVRES

DE MESSIRE

ANTOINE ARNAULD,

DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ

DE SORBONNE.

ŒUVRES

DE MESSIRE

ANTOINE ARNAULD,

DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ

DE SORBONNE.

TOME DOUZIEME.

Contenant les cinq premiers Nombres de la troiſieme Claſſe.

A PARIS, & ſe vend à *LAUSANNE*,

Chez SIGISMOND D'ARNAY & COMPAGNIE.

M. DCC. LXXVII.

STOR LIBRARY
EW-YORK

Les Ouvrages contenus dans ce Volume ſont :

N°. I. Table hiſtorique & chronologique des Saints Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques, dont les paſſages ſont compris dans l'Ouvrage intitulé : *Tradition de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie.* Page 1

N°. II. La petite Perpétnité de la foi de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie ; avec la *Réfutation* d'un Ecrit de M. CLAUDE contre ce Traité, diviſé en trois parties. - - - - - - - 74

N°. III. Réponſe générale au nouveau Livre de M. CLAUDE. - - - - - - - - - - - - - 211

Appendice aux trois premiers Nombres de cette troiſieme Claſſe.

Éclairciſſement ſur un paſſage de S. AUGUSTIN cité dans le Livre intitulé : *la Perpétuité de la foi de l'Egliſe Catholique ſur l'Euchariſtie*, à la page 118. - - - - - - 445

N°. IV. Remarques ſur une lettre de M. SPON, de la Religion prétendue Réformée, Médecin à Lyon ; contenant les raiſons qui font prendre à ces Meſſieurs la Religion Catholique pour nouvelle, & la leur pour ancienne, & qui leur font croire, qu'en y demeurant, ils mettent leur ſalut en aſſurance. - 467

N°. V. Réflexions ſur un livre intitulé : *Préſervatif contre le changement de Religion*, qui font voir le peu de ſolidité & de jugement de cet Auteur dans la maniere dont il combat l'Expoſition de la Doctrine Catholique de M. de MEAUX, dans la plainte qu'il fait que les Prétendus Réformés ſouffrent en France une perſécution cruelle. - - - - - - - - - - 515

PRÉFACE

HISTORIQUE ET CRITIQUE,

Sur les Ecrits de M. Arnauld, concernant la controverſe avec les Calviniſtes, contenus dans la troiſieme Claſſe.

ARTICLE PREMIER.

Ecrits ſur l'Euchariſtie.

PARAGRAPHE PREMIER.

Etat de la controverſe avec les Calviniſtes en France, vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle.

ON ſait les troubles & les diſputes que le Calviniſme cauſa en France où il étoit né. Beaucoup de Théologiens s'armerent pour le combattre, & pluſieurs remporterent des victoires ſignalées ſur les défenſeurs de cette héréſie. Le Cardinal *du Perron*, & M. de *Bérulle*, Inſtituteur de la Congrégation de l'Oratoire en France, depuis élevé au Cardinalat, ſe diſtinguerent dans cette querelle au commencement du XVII ſiecle. Mais les Calviniſtes ayant répondu à leurs ouvrages, & la mort de ces deux Cardinaux les ayant empêchés de repliquer, (*a*) la vérité ſe trouvoit en quelque ſorte ſans défenſe. Ce n'eſt pas que les Proteſtants puſſent tirer un avantage réel du ſilence des Catholiques : il étoit notoire, que, ſi l'on ne s'étoit pas mis en peine de répondre à quelques-uns de leurs ouvrages, c'eſt que l'on étoit perſuadé qu'ils étoient ſuffiſamment détruits par ceux qui avoient déja paru pour la défenſe de l'Egliſe, & qu'il étoit évident, que leurs nouveaux Ecrivains n'avoient fait que renouveller des objections déja ruinées. Néanmoins, comme elles étoient propoſées avec une hardieſſe extraordinaire; qu'on nioit les faits les plus conſtants; qu'on s'efforçoit de couvrir de nuages des vérités claires en elles-mêmes, mais profondes, & fort au deſſus de la raiſon humaine, & que la ſubtilité des raiſonnements des Novateurs étoit capable d'éblouir les ſimples & les ignorants, les gens de bien gémiſſoient du triomphe apparent qu'en tiroient les ennemis de l'Egliſe, ſur-tout depuis quelques années. Pluſieurs perſonnes, diſtinguées par leurs places & par leur mérite, auroient ſouhaité que M. *Vergier de Hauranne*, Abbé de S. Cyran, prît la plume pour le leur enlever. Aucun Ecrivain de ſon temps ne pouvoit lui être comparé pour l'étendue des talents & des con-

(*a*) Le Cardinal du Perron eſt mort en 1618, & le Cardinal de Bérulle en 1626.

noiſſances théologiques. M. *Molé*, alors Procureur Général, & depuis premier Préſident du Parlement de Paris, & Garde des Sceaux, l'en preſſa vivement. L'humble & modeſte Abbé ſentoit toute la grandeur de l'entrepriſe; il en connoiſſoit l'importance : mais, diſoit-il, il ne voyoit point encore d'engagement aſſez preſſant pour s'en charger. Il attendit quelque occaſion plus déterminante: elle ſe préſenta lorſqu'il y penſoit le moins. (*b*) Il avoit pour ami depuis trente ans, M. *Hubert Charpentier*, Inſtituteur de la Communauté des Prêtres du Mont Valérien, près Paris, (*c*) célebre par la ſainteté de ſa vie, & par ſon zele pour le renouvellement de l'état eccléſiaſtique. Ce ſaint Prêtre étant revenu du Béarn, & s'entretenant de ſes voyages avec M. de S. Cyran, cet Abbé lui demanda, ſi dans les Provinces qu'il venoit de parcourir, & qui étoient infectées du poiſon des nouvelles erreurs, il y avoit beaucoup d'hérétiques qui rentraſſent dans le ſein de l'Egliſe. *Hé! comment ſe convertiroient-ils*, lui répondit en pleurant M. Charpentier, *puiſqu'ils triomphent de ce que pluſieurs de leurs Miniſtres* (*d*) *ayant fait de gros volumes contre les Ecrits de M. le Cardinal du Perron, il n'y a pas un ſeul Catholique, qui, juſqu'ici, ait entrepris d'y répondre?*

Cette obſervation toucha M. de S. Cyran. M. Charpentier s'en apperçut. Il en prit occaſion de preſſer ſon ami, d'écrire contre ces Miniſtres. *Il n'y a que vous*, lui dit-il, *qui en ſoyez capable.* Le ſaint Abbé ſe rendit, & en alla auſſitôt porter la nouvelle à M. Molé. Ce Magiſtrat en fut ſi charmé, qu'il offrit de lui-même, de donner mille écus pour contribuer aux frais des livres qu'il faudroit acheter, & dont on auroit beſoin; à ceux des Copiſtes, & des autres dépenſes que ce travail entraîneroit.

Dès ce moment M. de S. Cyran mit la main à l'œuvre : il diſpoſa les recherches qu'il avoit déja faites, donna de l'ordre à tout ce qu'il avoit de matériaux ſur cet objet, & relut dans la même vue, certains Ecrits des Peres, ceux des Proteſtants, &c.

Il étoit livré ſans réſerve à ce travail, avec M. de Barcos ſon Neveu, lorſqu'il fut arrêté & conduit au Château de Vincennes, au mois de Mai 1638, par ordre du Cardinal de Richelieu. (*e*) Il ne ſortit de cette priſon qu'au mois de Février 1643, immédiatement après la mort du Cardinal. Le jour même de ſa délivrance, il reprit ſon travail, par l'avis de celui qui l'y avoit engagé. Il comptoit le finir en deux ans de temps; mais ſa mort, arrivée le 11. Octobre de la même année, ne le lui permit pas.

Les Théologiens de Port-Royal, héritiers de ſon eſprit & de ſon zele, & M. Arnauld en particulier, étoient en quelque ſorte les ſeuls qui puſſent le remplacer. Ils en conçurent le deſſein, & en prirent la réſolution preſqu'auſſitôt après ſa mort. Mais ils en furent détournés par les troubles & les diſputes internes, qui agiterent l'Egliſe vers le même temps, à l'occaſion du livre de Janſénius Evêque d'Ypres, & de celui de la *Fréquente Communion*. M. Arnauld

(*b*) Voyez les Mémoires Manuſcrits de M. *Hermant*, liv. 1. chapitre XVI. *Lancelot*, Mémoires de la Vie de M. de S. Cyran, Tome premier, page 223 & ſuiv. *Moreri*, Article *Charpentier*, &c. Supplément au Necrol. de Port-Royal, page 253 & ſuiv.

(*c*) Il fut auſſi Fondateur de la Communauté des Prêtres de Notre Dame de Garaiſon en Gaſcogne, & de Notre Dame de Betharam en Béarn. Il eſt mort le 10. Décembre 1650, âgé de 85 ans.

(*d*) Du Moulin, Meſtrezat, le Faucheur, Aubertin, &c.

(*e*) M. *le Maître*, dans la longue Lettre qu'il écrivit à ce ſujet à M. Singlin, déplore amérement le préjudice que portoit à l'Egliſe, l'interruption d'un ouvrage ſi important. Voyez cette Lettre dans le Supplément au Necrologe de Port-Royal, page 249 & ſuiv.

fut obligé de s'enſevelir dans l'obſcurité d'une retraite, & de s'y occuper preſque uniquement à venger l'Egliſe, & pluſieurs de ſes dogmes les plus importants contre les atteintes que leur portoient ſes ennemis domeſtiques, ſans avoir le temps de combattre ſes adverſaires du dehors.

§. II.

De l'Ecrit intitulé : *Tradition de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie*, &c. avec une *Table Hiſtorique & Chronologique* des Auteurs qui la compoſent. (N°. I.)

I. Premier Ecrit de P. R. contre les Calviniſtes.

La *Tradition de l'Egliſe* &c. fut le premier Ecrit de MM. de Port-Royal, concernant le principal article de la controverſe avec les Calviniſtes : encore n'y avoit-il qu'un rapport indirect. L'édification des fideles en étoit le but principal. Il formoit la plus grande partie de l'*Office du S. Sacrement*, publié en 1659, en 2 vol. in-8°. Cet Office ne renfermoit d'abord, avec les Prieres ordinaires, que les Leçons qui ſe récitent le jour de la Fête & pendant l'Octave. On jugea à propos d'y en ajouter pour tous les Jeudis de l'année : ſix pour chaque Jeudi. Ces Leçons, au nombre de 312, forment la *Tradition de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie*. Ce ne ſont que des extraits des meilleurs ouvrages des Peres de l'Egliſe ſur cette matiere, depuis S. Ignace d'Antioche, juſqu'à S. Thomas d'Aquin : ce qui forme une Tradition ſuivie ſur le dogme de la préſence réelle juſqu'au douzieme ſiecle incluſivement. La petite *Perpétuité de la Foi*, étoit deſtinée, dans ſon origine, à ſervir de Préface à cet ouvrage; mais elle fut ſupprimée, parce qu'on jugea plus convenable de ne rien mêler qui ſentît la controverſe, dans un Ecrit où l'on ne ſe propoſoit que d'éclairer & de nourrir la piété des fideles pour ce ſaint myſtere. La courte Préface qu'on y ſubſtitua, ne fut conſacrée qu'à rendre compte du deſſein qu'on avoit eu en compoſant cet Office du S. Sacrement, & à préſenter l'eſquiſſe de l'argument développé dans le livre *de la Perpétuité de la Foi*. M. *Dupin* (*a*) & M. *Beſoigne* (*b*) attribuent cette Préface à M. *Arnauld*, auſſi-bien que la direction de tout l'Office du S. *Sacrement*. Mais la traduction des paſſages des Peres, dont les Leçons de cet Office ſont compoſées, eſt donnée à M. le Maître & au Duc de Luynes qui avoit un très-beau génie pour la traduction. (*c*) M. Arnauld & les autres Théologiens compagnons de ſa retraite, ſe contenterent de la revoir & de la corriger.

II. Occaſion de cet Ouvrage, expoſée dans la Préface.

Les Religieuſes de Port-Royal, donnerent occaſion à la naiſſance de cet ouvrage, en priant M. Arnauld de le compoſer. Conſacrées, comme l'on ſait, à l'adoration perpétuelle du S. Sacrement, elles deſiroient avoir dans leur Office un Recueil des paſſages les plus conſidérables des Peres de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie, afin de remplir avec plus de lumiere & de fruit les engagements qu'elles avoient contractés. Cet Office fut approuvé par les deux Grands Vicaires du Cardinal de Retz Archevêque de Paris, & par cinq Docteurs de Sorbonne. On ajouta au texte latin, la traduction en francois, afin, dit M. Arnauld dans la Préface, *qu'en obſervant la coutume de l'Egliſe, qui oblige de faire les Prieres publiques en latin, les Religieuſes puſſent auſſi ſuivre l'eſprit de l'Egliſe, qui ſou-*

(*a*) Table des Auteurs du dix-ſeptieme ſiecle.
(*b*) Hiſtoire de Port-Royal, Tome 5. page 526.
(*c*) Hiſtoire de Port-Royal, par Jean Racine, page 89.

haite que ſes enfants ſe nourriſſent des ſaintes inſtructions qui ſont renfermées dans les prieres qu'elle leur preſcrit.

La traduction des trois cents douze Leçons, extraite des Peres de l'Egliſe, avoit encore un autre but. C'étoit de préſenter aux hérétiques, ſur le myſtere qu'ils conteſtoient, une lumiere d'autant plus efficace, qu'elle étoit moins contentieuſe. *Il eſt certain*, dit M. Arnauld dans la même Préface, *que cette nuée de témoins, comme parle S. Paul, qui, dans tous les ſiecles de l'Egliſe, dépoſe pour la foi dont nous faiſons profeſſion, eſt de ſoi-même très-capable d'en perſuader ceux d'entre les Calviniſtes, qui chercheroient ſincérement la vérité; principalement s'ils conſiderent, que la paix dont l'Egliſe a joui durant dix ſiecles à l'égard de ce myſtere, (pendant leſquels on ne peut croire ſans extravagance, qu'il ſe ſoit fait un changement univerſel, & néanmoins inſenſible, dans la créance d'un Sacrement, qui devoit être compris diſtinctement de tous ceux qui y participoient; c'eſt-à-dire, de tous les fideles) a été terminée par une guerre qui a encore fait éclater davantage la vérité de notre foi : puiſque lorſque Bérenger attaqua la préſence réelle de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, & fut condamné en 1053, cette créance ſe trouva ſi univerſellement établie, non ſeulement dans toute l'Egliſe Romaine, mais auſſi dans toutes les Communions qui en étoient ſéparées, comme la Grecque & l'Armenienne, qu'il n'y avoit aucune trace, ni aucune mémoire qu'il y en eût jamais eu une autre. Ce qui a fait que les Auteurs qui ont écrit contre Bérenger, comme Hugues Evêque de Langres, Adelman, Lanfranc, Guimond, l'Abbé Durand, Alger, lui reprochent tous qu'il combattoit la foi de tous les ſiecles; celle de l'Egliſe Univerſelle, & généralement de tous ceux qui portoient le nom de Chrétiens.* M. Arnauld *eſpere encore que cet ouvrage pourra peut-être ſervir à la converſion des Calviniſtes par une autre voie.* C'eſt en excitant *une ſainte douleur dans les enfants de l'Egliſe, de voir tant de perſonnes que le démon a ſi malheureuſement ſéduites..... privées, par le ſchiſme & par l'héréſie, du plus précieux gage que Jeſus Chriſt nous ait laiſſé de ſon amour. S'ils ont*, ajoute-t-il, *un vrai amour pour ce myſtere de l'union de tous les fideles, ils concevront un ardent deſir de contribuer tout ce qu'ils pourront pour la réunion de ces membres retranchés. Dieu ne demande pas de tout le monde qu'on y travaille par la diſpute, & par l'éclairciſſement de la vérité : mais il n'y a perſonne qui ne le puiſſe & ne le doive faire par ſes prieres. Il n'y a perſonne qui ne ſoit capable de gémir devant Dieu, & de déplorer les maux de l'Egliſe, dont on perd peu-à-peu le ſentiment, à meſure qu'ils vieilliſſent; au lieu qu'ils n'en ſont que plus grands, & plus dignes d'être déplorés. Enfin, il n'y a perſonne qui ne ſoit obligé de réformer tellement ſa vie, qu'au lieu de ſcandaliſer les hérétiques, elle puiſſe ſervir à les attirer par l'odeur de piété qu'elle doit répandre. C'eſt l'avertiſſement que S. Paul donne ſouvent aux premiers Chrétiens, en les exhortant de faire révérer aux Payens la doctrine de Jeſus Chriſt, par la ſainteté de leurs actions, & de donner un tel exemple de vertu, que ceux qui ne croient pas à la parole de Dieu, ſoient gagnés à Dieu ſans parole*, ut qui non credunt verbo, ſine verbo lucrifiant. *Ainſi*, pourſuit M. Arnauld, *le meilleur moyen de travailler à la converſion des hérétiques eſt, de nous convertir nous-mêmes véritablement à Dieu, & d'être de ces membres vivants, & animés de l'Eſprit Saint, qui ne ſont pas ſeulement fortement unis au corps de l'Egliſe; mais qui ſont encore capables de vivifier les morts, & de réunir les membres coupés, en faiſant partie, par leurs prieres, du gémiſſement de cette unique colombe, par lequel la vie eſt rendue aux morts, & les pechés pardonnés aux criminels, ſelon ces belles paroles de Saint*

Auguſtin : Deus habitat in Templo ſuo, hoc eſt in ſanctis ſuis fidelibus, & in Eccleſiâ; per eos dimittit peccata, quia viva Templa ſunt.

Nous n'avons fait entrer dans la Collection des Œuvres de M. Arnauld, ni l'Office du S. Sacrement, ni la traduction des 312 Leçons qu'il renferme; parce que ni l'un ni l'autre ne ſont ſon ouvrage: mais nous n'avons pas cru devoir priver le public de ce qu'il y a de plus important dans la Préface, qui lui eſt attribuée.

III. De la Table Hiſtorique & Chronologique, & de ſon Auteur.

Nous devions encore moins le priver de la *Table Hiſtorique & Chronologique des SS. Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques, dont on a tiré les Leçons contenues en l'Office du S. Sacrement.* Cette Table fut imprimée à la ſuite de ces mêmes Leçons, auxquelles on avoit donné le titre particulier de *Tradition de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie.* Quoique les opinions varient au ſujet de l'Auteur de cette Table, nous n'héſitons pas à la donner à M. Arnauld. Ceux qui l'attribuent à M. le Maître, ont ſans doute confondu la traduction des extraits des SS. Peres avec la Table chronologique, & n'ont peut-être pas fait attention qu'il étoit mort en 1658, plus d'un an avant l'impreſſion de l'Office du S. Sacrement, auquel la Table eſt poſtérieure. A l'égard de M. *de Sacy*, & de M. *le Duc de Luynes*, que d'autres en font Auteurs, il n'eſt pas vraiſemblable qu'ils aient compoſé un Ecrit de cette érudition. Nous nous en tenons donc au jugement de ceux qui l'attribuent à M. Arnauld, d'autant mieux que le ſtyle & le caractere de cet Ecrit lui conviennent parfaitement. (*d*)

L'Anonyme, Auteur de cet ouvrage, dit M. Baillet, (*e*) *paſſe dans le monde ſavant pour un des plus ſavants Critiques du ſiecle. Cet ouvrage eſt plein de recherches forts exactes, & contient des obſervations nouvelles, où, ſans cenſurer les opinions des autres Critiques, qui avoient écrit auparavant ſur le même ſujet, on ne laiſſe pas de faire voir qu'ils s'étoient trompés.*

L'Abbé *Menage*, dans ſon *Anti-Baillet*, malgré l'envie qu'il y fait paroître de contredire cet Auteur, parle de la *Table hiſtorique* ſur le même ton. Nous ne connoiſſons que le P. Labbe, entre les Auteurs Catholiques, qui en ait repris quelques endroits; *mais* M. Baillet obſerve (*f*) qu'on ne doit point en être ſurpris; *parce que la méthode de ce Jéſuite eſt, de donner ſouvent des fautes (aux Auteurs qu'il critique) pour les récompenſer des lumieres qu'il a reçues d'eux* : méthode, dit-il, qu'il a ſuivie ſpécialement, au ſujet de *la Table hiſtorique & chronologique, dont il ſemble avoir entrepris la cenſure dans les additions* à ſa Diſſertation latine ſur les Ecrivains Eccléſiaſtiques. Ibid. N°.

L'Auteur Calviniſte d'une *Réponſe à l'Office du S. Sacrement*, imprimée en 1665, & vendue, ſelon le frontiſpice, *à Charenton chez Etienne Lucas*, avoue que l'ouvrage qu'il attaque eſt *extrêmement eſtimé dans la Communion de ceux qui l'ont compoſé. Ils étoient*, dit-il, *ſavants & fort verſés dans la doctrine des Anciens Peres : ils avoient l'eſprit éclairé, le goût délicat, le jugement ſolide, la plume très-bonne, &c. Leurs armes, je le confeſſe*, continue-t-il, *ſont bien plus luiſantes, & plus pompeuſes que les miennes. Quoiqu'anonymes, ils ſe font aſſez connoître par la beauté de leur ſtyle, la richeſſe de leurs expreſſions, la pureté de leur langage; & l'on ne peut douter qu'ils ne ſoient de ces Meſſieurs, qui, faiſant gloire d'être Diſciples de S. Auguſtin, n'eſtiment pas qu'il leur ſoit déſavantageux de l'être auſſi de Janſénius, & qu'il n'y ait une étroite liaiſon entre eux & M. Arnauld.*

(*d*) Hiſtoire de Port-Royal, par M. Beſoigne, Tome V. page 523.
(*e*) Jugement des Savants, &c. Tome 2. N°. 94.
(*f*) Ibid. N°. 95.

Avec tous ces éloges, le Critique, par une ſuite des préventions en faveur de ſa Secte, reproche à l'Auteur de l'*Office du T. S. Sacrement*, d'avoir *altéré, corrompu & falſifié un grand nombre des paſſages des Peres*, qui y ſont rapportés. Mais il ne donne aucune preuve de cette accuſation. On a démontré depuis, dans la grande *Perpétuité de la Foi*, combien ces vagues accuſations étoient injuſtes & deſtituées de fondement.

Il y a pluſieurs éditions de l'*Office du S. Sacrement*, accompagné de la *Tradition de l'Egliſe*, & de la *Table chronologique*, &c. La premiere eſt de l'an 1659, chez Pierre le Petit: la ſeconde, de 1661, chez le même Imprimeur. Le ſecond Editeur a augmenté la *Tradition de l'Egliſe* de plus de trente pages, & il a fait des changements & des retranchements conſidérables à la *Table chronologique*, nommément aux articles de S. Irenée, de S. Cyrille & de S. Jean de Jeruſalem; de S. Auguſtin, de S. Héſique, de Pélage Diacre de l'Egliſe Romaine, & depuis Pape. Mais nous n'y trouvons qu'une addition conſidérable au numero XLVIII, que nous avons miſe entre deux crochets.

On a réimprimé, pour la troiſieme fois, la *Tradition de l'Egliſe* & la *Table chronologique*, &c. dans le quatrieme volume de la *Perpétuité de la Foi*, de l'édition de Hollande, de l'an 1704. Cette troiſieme édition eſt parfaitement conforme à la ſeconde, de l'an 1661, que nous avons ſuivie dans celle que nous donnons aujourd'hui.

§. III.

De la [petite] *Perpétuité de la Foi de l'Egliſe Catholique, touchant l'Euchariſtie, &c.* (N°. II).

I. Hiſtoire de cet Ouvrage.

L'*Avis au Lecteur*, qui eſt à la tête de la petite *Perpétuité*, & à la *Préface* du premier volume de la grande, nous apprennent l'origine & l'occaſion de cet Ouvrage. Nous avons déja dit, dans le paragraphe précédent, qu'il avoit été compoſé pour ſervir de Préface à l'*Office du S. Sacrement*. L'Auteur ayant changé de deſſein, l'Ecrit fut ſupprimé pendant près de deux ans. Ce ne fut que par rencontre qu'on en donna depuis deux ou trois copies, à des perſonnes à qui la lecture en pouvoit être utile. Une de ces copies étant tombée entre les mains du Miniſtre *Claude*, il y fit une réponſe, que ſes partiſans releverent extraordinairement, & dont ils multiplierent les copies preſqu'autant qu'on l'auroit pu faire par l'impreſſion. On regarda dès-lors la replique comme néceſſaire. On ne la fit néanmoins que long-temps après; & on n'avoit même d'abord d'autre deſſein que de la communiquer en manuſcrit à ceux qu'on ſavoit avoir lu la Réponſe du Miniſtre. Mais on fut obligé bientôt après de changer d'avis, pour prévenir un Libraire qui avoit déja imprimé la *Perpétuité*, &c. en grande partie, avec une infinité de fautes. On crut dès-lors ne devoir point héſiter d'en donner au Public une édition exacte, & d'y joindre la Réfutation de la Réponſe que le Miniſtre y avoit oppoſée. Ce projet fut exécuté au mois de Juillet 1664: l'un & l'autre Ecrit fut imprimé chez *Charles Savreux*, en un volume in-12. avec l'approbation de deux Docteurs de Sorbonne, & le privilege ordinaire. Un Auteur du temps (*a*) nous apprend néanmoins, *qu'on n'auroit jamais obtenu ce privilege*, par un effet de l'intrigue & du crédit des adverſaires de MM. de Port-Royal, ſans une troiſieme approbation, d'un homme qui n'étoit nullement ſuſpect de les favoriſer. C'étoit M. *Grandin*, Docteur & ancien Profeſſeur de Sorbonne; le Chancelier Seguier n'ayant voulu faire expédier le privi-

(*a*) Eclairciſſement ſur un Paſſage de S. Auguſtin, &c. §. VII.

lege, que ſur un billet de ce Docteur, qui certifioit avoir lu l'Ouvrage, & n'y avoir rien trouvé qui en empêchât l'impreſſion.

Il y a peu d'Ecrits qui aient été reçus du Public avec autant d'applaudiſſement que la petite Perpétuité. Les éditions en furent multipliées en peu de temps. La cinquieme eſt de l'an 1672. M. Claude lui-même ne put s'empêcher de reconnoître, dans la Réponſe qu'il y fit (*b*), que l'accueil fait à cet Ouvrage étoit ſi grand, *qu'il auroit été difficile d'y rien ajouter; qu'il étoit écrit d'une maniere belle, nette élégante; & que, s'il ne s'agiſſoit que de la ſubtilité de l'eſprit, & des graces du langage, on ne pouvoit nier, ſans injuſtice, que ce Livre n'eût quelque choſe de ſurprenant.*

II. Son Auteur. Premiere Partie. ch. IX.

Dans l'une des deux approbations de cet Ouvrage, auſſi bien que dans le privilege, l'Auteur eſt appellé *Barthelemi* : mais perſonne n'ignore qu'il fut compoſé par M. *Nicole*, de concert avec M. *Arnauld*. L'Auteur de la Vie du premier l'atteſte poſitivement, & n'eſt contredit par perſonne. M. Arnauld paroît lui-même convenir, dans la Préface du premier volume de la grande *Perpétuité de la Foi*, & dans pluſieurs endroits du corps de l'Ouvrage, qu'il n'avoit pas eu la même part à la petite Perpétuité qu'à la grande. Auſſi n'y parle-t-il de l'Auteur de la premiere, qu'en tierce perſonne; au lieu qu'il y parle preſque toujours de l'Auteur de la ſeconde, en premiere perſonne. M. Nicole, de ſon côté, n'héſite pas à s'attribuer ce qu'il appelle *le petit volume de la Perpétuité* (*c*), parce qu'il eſt conſtant qu'il l'a écrit. Nous le donnerons néanmoins dans la Collection des Œuvres de M. Arnauld, non ſeulement comme ayant été compoſé de concert avec lui, & ſous ſes yeux (*d*); mais encore comme un Ecrit dont il a pris la défenſe, qu'il a adopté, auquel il renvoie très-ſouvent dans ſes autres Ouvrages, & que le Public lui a conſtamment attribué. Mais nous le donnerons en petit caractere, pour le diſtinguer des propres Ouvrages de M. Arnauld.

Quant à la *Réfutation de la Reponſe du Miniſtre Claude à la* (petite) *Perpétuité*, renfermée dans le même volume, M. du Foſſé l'attribue à M. Arnauld (*e*).

III. Son Excellence. Sa Traduction en hollandois.

Nous ne releverons pas ici l'excellence de cet Ouvrage, & les fruits qu'il a produits : nous aurons occaſion d'y revenir, en parlant de la grande Perpétuité. On peut voir les éloges qu'*en ont* fait dans le temps les Journaux publics; l'Analyſe que M. *Dupin en a* donnée dans ſa Bibliotheque (tome XVIII), & ce qu'en *dit l'Auteur* de la Vie de M. Nicole (premiere partie, chapitre IX). Il ſuffira de rapporter ici quelques anecdotes peu connues, ou éparſes en divers Ecrits. On en trouve pluſieurs dans les Lettres réciproques de M. de Neercaſſel Archevêque d'Utrecht, & de M. l'Abbé de Pontchâteau. Cet illuſtre Abbé, dont la liaiſon intime avec MM. Arnauld & Nicole eſt aſſez connue, entretenoit auſſi une correſpondance particuliere avec M. de Neercaſſel, depuis le voyage qu'il avoit fait en Hollande, peu après 1660. A peine le Livre de la petite Perpétuité avoit-il paru, que M. de Pontchâteau s'empreſſa de l'envoyer à ce Prélat. L'eſtime qu'il en avoit conçue, lui faiſoit deſirer ardemment de ſavoir ce qu'il penſoit de cet ouvrage. Il étoit également curieux d'apprendre l'impreſſion qu'il auroit faite ſur les Proteſtants Hollandois. La lettre qu'il lui écrivit à ce ſujet eſt du 19 Décembre 1664. M. de Neercaſſel lui répondit le 21 Mars de l'année ſuivante; &, pour preuve du cas qu'il faiſoit de la *Perpétuité*, il lui marqua qu'il la faiſoit traduire en hollandois.

(*b*) Préface de la ſeconde Edition, page 1.
(*c*) Apologie de M. Nicole, page 39.
(*d*) Tome II des Lettres, page 15.
(*e*) Memoires ſur MM. de Port-Royal, page 323.

IV. Exhortation à l'Auteur de ſe livrer aux matieres de controverſe.

IV. Ce Prélat alla plus loin. L'eſtime qu'il avoit pour les Auteurs de la Perpétuité, l'engagea à témoigner à M. de Pontchâteau le regret qu'il avoit que ces Meſſieurs ne puſſent point ſe livrer totalement aux matieres de controverſe. Cette ouverture donna lieu à pluſieurs lettres, où l'on examina, ſi ces Meſſieurs ne devroient pas préférer d'écrire ſur ces matieres, plutôt que ſur le fait de Janſénius, & ſur la ſignature du Formulaire. M. de Neercaſſel étoit pour l'affirmative. Il voyoit de ſes yeux le ſcandale que cauſoient aux Proteſtants ces miſérables diſputes, & les avantages qui réſulteroient pour l'Egliſe que MM. de P. R. employaſſent leur plume contre les hérétiques. M. de Pontchâteau convenoit avec ce Prélat de ce dernier objet; mais il étoit plus à portée que lui, de voir les obſtacles qui empêchoient ſes amis de ſe livrer à ce genre de travail. Ces obſtacles venoient principalement de la néceſſité où ils ſe trouvoient de défendre l'Egliſe contre ſes ennemis domeſtiques. Il lui avoit fait, le 6. Février précédent, une vive peinture des maux cauſés par ces ennemis dans le ſein de l'Egliſe, & ſur-tout dans celle de France. Il comparoit cette derniere, à un vaiſſeau qui faiſoit eau de toutes parts, & qu'il étoit indiſpenſable de radouber, avant de ſonger à combattre les ennemis extérieurs. M. de Neercaſſel ayant inſiſté, M. de Pontchâteau lui repliqua, le 22. Mai, & le 16. Juillet de la même année, *que les ennemis intérieurs & domeſtiques étoient actuellement plus à craindre* que les ennemis extérieurs; que d'ailleurs les premiers *avoient décrié, d'une maniere ſi étrange*, les Auteurs de la Perpétuité, que leurs travaux contre les hérétiques, ſeroient expoſés à une contradiction qui les rendroient inutiles. Ces inconvéniants, pourſuivoit-il, ſeroient encore plus grands, s'il étoit queſtion, comme le propoſoit M. de Neercaſſel, de traiter les autres points de controverſe; tels, par exemple, que le Culte des Saints, des Reliques, des Images &c. Il faudroit, dit-il, *pour traiter* ces matieres avec ſuccès, s'écarter de la méthode de pluſieurs Controverſiſtes, & ne point, comme eux, prendre *pour regle de notre croyance, les ſuperſtitions & les abus; mais décider ces différents par l'Ecriture, les Peres & la Tradition, comme on l'avoit fait dans le livre de la Perpétuité.* Ce qui donneroit lieu à des chicanes, & à de nouvelles calomnies, auxquelles il ne paroiſſoit pas prudent de s'expoſer.

M. de Neercaſſel ſentoit la force & la juſteſſe de ces obſervations; mais ſa ſituation perſonelle, au milieu de ſectes ſéparées de l'Egliſe, & la néceſſité preſſante de repouſſer leurs attaques, le faiſoit ſouvent revenir à ſon objet. Il le fit dans ſa lettre du 30 Décembre 1665, en inſiſtant ſur les fruits merveilleux que le petit livre de la Perpétuité avoit déja produits, & en particulier ſur la converſion d'une femme de condition, parente de M. Arnauld, qui s'étoit réfugiée dans les Provinces-Unies, regardant cet exemple comme devant faire une impreſſion particuliere ſur ce Docteur. Voici cette Lettre en ſon entier, dans la langue qu'elle a été écrite. (*f*).

Monſieur

(*f*) „ Liber de Fidei Perpetuitate, non minùs his quam in Galliâ foràs eſt converſionum. Dedi illud nobili fœminæ, Lutetiâ oriundæ (quæ etiam Arnaldinæ gentis affinis, „ vel ſanguine juncta eſt) legendum & dijudicandum; & eo lecto hæreſim deteſtata, „ ſeſeque ad Catholicæ Fidei profeſſionem communionemque diſponit; quam tamen profi„ teri non poterit, niſi renuntiet omnibus quæ poſſidet, ſitque parata maritum, virum „ opulentum, commodaque omnia, & quoſcumque honores quibus ejùs in conjugio fruitur, „ prorsùs relinquere. Hanc catechumenam veſtræ pietati velim commendatam. Quod Liber „ de Perpetuitate Fidei incohaverat in illâ (fœminâ) perfecit poſtrema Epiſtola quæ agit „ de hæreſi imaginariâ, & luculentâ, non minùs tamen invictâ ratione, demonſtrat ſolius

V. Lettre de M l'Evêque de Montauban ſur le même ſujet.

M. de Neercaſſel ne fut pas le ſeul qui ſollicita M. Arnauld d'écrire contre les Proteſtants. M. de Berthier Evêque de Montauban, le fit avec des inſtances particulieres, dans une lettre (*g*) à M. Arnauld Evêque d'Angers, frere du Docteur, du 23 Septembre 1666, qu'il lui envoya par deux Eccléſiaſtiques du Dioceſe de ce dernier. *Je les ai priés de vous dire*, dit M. de Montauban, *qu'il ſeroit bien néceſſaire à la Religion, que la même plume qui a ſi ſolidement écrit de la* Perpétuité de la foi de l'Euchariſtie dans tous les ſiecles, *répondit au livre fait contre cet ouvrage par un Miniſtre de cette ville, qui s'appelle Claude. Car, encore que, devant les bons connoiſſeurs, il n'ait rien dit ſur le fond de la matiere, ni de conſidérable, ni de nouveau, ceux de ſon parti en font du bruit comme d'une compoſition admirable; ce qui m'obligea à une Réfutation que j'en fis la derniere octave du S. Sacrement, que je prêchai, à cet effet, toute entiere dans mon Egliſe Cathédrale.* La modeſtie de M. de Montauban l'engageoit à ajouter, qu'il *n'avoit ni les qualités ni l'exercice d'un Auteur, pour entreprendre d'écrire pour le public, ce qu'il avoit enſeigné à ſon Auditoire.* La néceſſité auroit pu néanmoins le déterminer à le faire, *s'il n'avoit cru, dit-il, que le ſavant Auteur que le Miniſtre avoit attaqué continueroit à défendre l'Egliſe, & vaincroit une ſeconde fois ſon adverſaire, d'une maniere infiniment plus forte & plus autoriſée que tout ce qu'un autre auroit pu faire. Si, comme toute la France le croit*, continue M. de Montauban, *cette ſavante plume eſt de votre docte & éloquente famille, excitez-la à nous donner ſon prompt & efficace ſecours. Je vous en prie au nom de tous les Catholiques de ces Provinces, & j'oſe, de la part de Dieu, vous en promettre la récompenſe.*

VI. Anecdotes ſur la perſonne de M. Claude.

La ſuite de la même lettre contient des traits particuliers ſur la perſonne de M. Claude, que nous ne croyons pas devoir ſupprimer.

Je ne dois pas vous taire, pourſuit M. de Montauban, *ce que je ſais avec évidence, que le Miniſtre Claude, étant ici, lorſqu'il compoſoit ſon ouvrage, y faiſoit auſſi des cabales, qui m'engagerent à demander au Roi de le chaſſer de cette Ville, comme il l'avoit été de celle de Niſmes pour les mêmes raiſons; & qu'il envoyoit tous les ordinaires les feuilles de ſon livre à un financier Huguenot, qui a nom* ASSERI, *lequel les rendoit à M.* CONRAT *le Secretaire, & au Miniſtre* DAILLÉ, *qui les corrigeoit, & les renvoyoit à l'Auteur avec tant d'effaçures & de corrections, qu'ils*

„ Catholicæ Eccleſiæ auctoritati eſſe credendum. Dum adverto quanto cum fructu
„ amicorum veſtrorum Libri legantur ab hæreticis, videtur mihi à Divino Spiritu ipſis inſi-
„ nuari ut convertantur ad gentes apoſtatrices, eaſque ſuis lucubrationibus ad gremium
„ revocent Eccleſiæ à quâ extorres languent circa quæſtiones & pugnas verborum. Spero
„ quod Auctor Libri de Perpetuitate Fidei ſe ſuo vindicabit calamo, quo tot ſibi peperit
„ victorias, quot hæreſi eripuit animas. Ne ergo lampadem alteri tradat, è cujus manu
„ magis forſan gloriæ fumum, quam veritatis lumen, diffundat. Si quid meæ apud amicos
„ veſtros (quos proſequor magno cum affectu, & quos ſummâ cum veneratione ſuſpicio)
„ preces valerent, ipſos ſupplicarem ut ſuo calamo depingerent Eccleſiæ majeſtatem infal-
„ libilis auctoritatis arce munitam, oſtenderentque quibus è radicibus iſta ejus auctoritas
„ nata adoleverit & vigeat adulta. Certus ſum quod iſto labore Eccleſiæ gratiam & hæreſeos
„ converſionem mererentur & obtinerent. Orabo illum in cujus manu cor & cogitationes
„ noſtræ, iſtis viris ut ea inſpiret è quibus ego tantos prævideo fructus, ut qui hactenùs
„ iverint & fleverint mittentes ſemina ſua, venientes adventuri ſint cum exultatione
„ portantes plurimos animarum manipulos. Illi ipſi, quos invidia per calumnias Genevenſibus
„ finxit fœderatos, forſan ſunt quos elegit Dominus ſuus ut ſcriptis Genevam vincant,
„ Eccleſiæ ſubjiciant & ſubjectam reddant veritatis amore felicem. Hæc mea profectò de
„ ipſis opinio, hoc votum, hoc deſiderium. "

(*g*) Nous avons l'original de cette Lettre ſous nos yeux.

ſont plus dignes de ce nom que du ſien. Et en effet, cet homme n'avoit chez lui, durant ſa compoſition, que les ouvrages de DUPLESSIS MORNAI, d'AUBERTIN, *& de* BLONEEL. *J'ai ſouvent conféré avec lui, & j'ai trouvé qu'il ne connoiſſoit que ces trois Docteurs.* (*h*) *Sa vie a été d'ailleurs un libertinage perpétuel, ou une intrigue factieuſe ſans interruption; grand buveur, grand fumeur, grand Socinien, & dont la jeuneſſe, qu'il a paſſée dans cette ville, où il a fait ſes études, a été diffamée de beaucoup de tours de filou, & d'eſcroc; deſquels on a fait pluſieurs contes, qui montrent la dépravation de ſes mœurs. Je n'ai, après vous avoir informé de ces choſes, qu'à vous ſupplier, Monſeigneur, de me faire la grace de répondre à cette lettre.*

VII. Rép. du Miniſtre Claude, débitée ſous la protection des Jéſuites.

L'Ecrit du Miniſtre Claude, dont parle M. de Montauban, avoit pour titre : *Réponſe aux deux Traités intitulés, La Perpétuité de la foi de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie*, &c.

Cette Réponſe avoit paru imprimée in 4°. & in 12, ſur la fin de l'an 1665; & il s'en fit ſept éditions en trois ans de temps. (*i*) Le débit en fut expreſſément favoriſé par les Jéſuites. M. Arnauld atteſte ce fait dans un de ſes Ecrits, comme le tenant *de perſonnes de qualité de la Religion prétendue Réformée.* (*k*) Il ajoute, que la Réponſe de M. Claude, fut diſtribuée durant quelque temps chez un ami des Jéſuites, Libraire de M. de Périfixe Archevêque de Paris; & qu'on l'y vendoit *comme un livre fait contre les Janſéniſtes.* Ce Libraire, quoique Catholique, ne ceſſa de le débiter, au moins publiquement, que lorſqu'on lui en eut fait des reproches dans un Ecrit public. Depuis ce temps-là même on laiſſa indifféremment l'ouvrage de M. Claude entre les mains de pluſieurs perſonnes peu inſtruites, ou mal affermies dans la foi, afin de décrier dans leur eſprit les Auteurs de la Perpétuité au haſard de les expoſer à la ſéduction. (*l*) Ils firent enſuite ſaiſir & ſupprimer l'ouvrage, de peur, diſoient-ils, que ſi on continuoit à le débiter, les Janſéniſtes, (car c'eſt ainſi qu'ils qualifioient les Auteurs de la Perpétuité) n'en priſſent occaſion de le réfuter, & de remporter une nouvelle

(*h*) M. l'Abbé Renaudot rend témoignage au même fait. *Il* (M. Claude) *a pris d'Aubertin*, dit-il, (Tome IV. de la Perpétuité, page 741.) *tout ce que ce laborieux Miniſtre avoit ramaſſé, pour expliquer en un ſens métaphorique les expreſſions les plus littérales & les plus claires des anciens Auteurs Grecs.* Il ajoute ailleurs, (ibid. page 3.) *que M. Claude n'avoit qu'une très-médiocre érudition, & que, pour ce qui regardoit les Grecs, il n'en avoit aucune.* Il le prouve au long, Ibid. Liv. VII. chapitre 2. page 523 & ſuiv.

(*i*) La ſeptieme édition parut en 1668, *revue & augmentée.* Elle ſe vendoit à *Charenton par Antoine Cellier, demeurant à Paris rue de la Harpe.* M. Claude y rend compte dans la Préface, de la premiere Réponſe qu'il avoit faite à la petite Perpétuité de la Foi, qui lui avoit été communiquée en manuſcrit, ſous ce titre : *Traité contenant une maniere facile de convaincre les Hérétiques, en montrant qu'il ne s'eſt fait aucune innovation dans la créance de l'Egliſe ſur le ſujet de l'Euchariſtie.* Il avoue que cet ouvrage & la Réfutation de la Réponſe qu'il y avoit faite, avoient reçu un *ſi grand applaudiſſement*, qu'il *ſeroit difficile*, dit-il, *d'y rien ajouter. Les épines de l'Ecole n'y paroiſſent que rarement, & les raiſonnements y ſemblent d'abord aſſez naturels. Les choſes ordinaires y ont un air de nouveauté qui les rend agréables, & les arguments communs qu'on a ouï dire mille fois, y ſont rehauſſés de je ne ſais quelle forme, par la beauté de l'expreſſion, qui fait qu'on les conſidere tout autrement. Enfin, ſi la ſolidité & la ſincérité s'y trouvoient, ce ſeroit une production digne de celui qui la miſe au jour* (M. Arnauld.)

(*k*) Réponſe aux Remarques du Pere Annat, contre le Nouveau Teſtament de Mons. T. IX. App. pag. 5.

(*l*) Abus & nullités de l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris, contre le Nouveau Teſtament de Mons, neuvieme nullité. Tom. VI. page 892.

victoire ſur le Miniſtre, qui ne pouvoit qu'augmenter leur gloire. *Cependant, comme il ne convenoit pas que le livre demeurât ſans réponſe, on en chargea un Abbé de Cour, dont les Hérétiques ſe moquoient, & qu'ils ne craignoient guere* (*l*).

VIII. Ces Peres fourniſſent au Miniſtre des Mémoires contre M. Arnauld.

Les Jéſuites porterent encore plus loin les effets de leur jalouſie contre les Auteurs de la Perpétuité. Le P. Annat, lui-même, Confeſſeur de Louis XIV, ne craignit pas de dire à un Calviniſte, en l'embraſſant avec de grandes démonſtrations de joie : *vous avez bien fripé les Janſéniſtes* (dans la Réponſe de M. Claude) *je ſuis marri qu'ils ſoient unis avec nous ſur ce point ; mais ſi vous vouliez revenir avec nous ſur cet article, nous les accablerions ſur les autres* (*m*).

M. Arnauld rapporte des faits encore plus extraordinaires ſur ce ſujet, dans ſa lettre au Cardinal Cibo, du mois de Septembre 1677. Après y avoir rappellé divers exemples des calomnies des Jéſuites contre lui : " Je ne ſais néanmoins, „ ajoute-t-il, ſi votre Alteſſe Emin. ne trouvera point que l'animoſité de mes „ ennemis a encore plus éclaté dans la maniere dont ils m'ont traité, quand „ nous avons commencé à écrire, un de mes amis (M. Nicole) & moi, contre „ l'héréſie Calvinienne. Car il a paru qu'elle étoit tellement la paſſion dominante „ de leur cœur, qu'elle a étouffé tous les ſentiments d'amour & de zele qu'ils „ devoient avoir pour l'Egliſe. On ſait que le Miniſtre Claude ayant répondu „ au premier livre *de la Perpétuité*, qui a été l'ouverture de cette longue diſ- „ puté, d'une maniere aſſez ſpécieuſe ; mais qu'on a fait voir depuis n'avoir „ qu'une fauſſe lueur, ſans aucune ſolidité, ils ne purent s'empêcher de témoigner „ de la joie de l'avantage qu'ils croyoient qu'il avoit ſur moi ; qu'ils contri- „ buerent à le faire venir à Paris ; qu'ils leverent par leur crédit, l'obſtacle que „ les Magiſtrats avoient mis au débit de ſon livre ; qu'il ſe vendit publiquement „ par un Libraire Catholique de leurs amis, comme un Livre fait contre les „ Janſéniſtes ; que la réputation qu'il eut d'abord, vint principalement de „ l'eſtime qu'ils en faiſoient en l'élevant beaucoup au deſſus de ce qu'on avoit écrit „ contre eux ; & que ce Miniſtre s'eſt vanté, qu'ils lui avoient donné des Mémoires „ contre moi, & que c'eſt ce qui l'avoit porté à me traiter d'homme ſuſpect „ dans mon parti même, & déſavoué par mon Egliſe.

Long-temps après, un Proteſtant s'étant aviſé de dire, que les Jéſuites étoient *venus au ſecours de MM.* de Port-Royal contre le Miniſtre Claude, M. Arnauld lui repliqua, que l'on ſavoit très-bien que ces Peres avoient plus de liaiſon avec ce Miniſtre qu'avec l'Auteur de la Perpétuité, & qu'un homme de la prétendue Réforme, diſtingué par ſa naiſſance, avoit dit dans le temps à un Catholique de ſes amis : „ qu'il ne pouvoit pardonner à M. Claude d'avoir pris des „ Mémoires des Jéſuites contre MM. de P. R. „ (*n*) Le P. Queſnel rapporte le même fait dans ſa Lettre au P. de la Chaiſe, de l'an 1704. (p. 42.) " Le Mi- „ niſtre Claude, dit-il, s'eſt loué, en France & en Hollande, des bons offices „ que vous lui aviez rendus, auſſi-bien que d'autres Jéſuites, qui lui ont „ offert des Mémoires pour écrire contre M. Arnauld. Ce Docteur l'a atteſté de la maniere la plus préciſe dans une de ſes Lettres (*o*).

IX. Reconnoiſſance de M. Claude pour les Jéſ.

M. Claude témoigna ſa reconnoiſſance aux Jéſuites, peu de temps après la

(*l*) Lettres de M. de Pontchâteau à M. de Neercaſſel, des 9 & 18 Novembre 1665.
(*m*) Lettre de M. de Pontchâteau à M. de Neercaſſel, du 22 Janvier, 1666.
(*n*) *Apologie pour les Catholiques*, &c. ſeconde partie, chapitre VII. quatrieme fauſſeté.
(*o*) M. Claude, dit M. Arnauld, confirma ces faits au lit de mort, en déclarant, qu'il avoit bien de l'obligation aux Jéſuites pour les ſervices qu'ils lui avoient rendus, *en conſidération de ce qu'il avoit écrit contre M. Arnauld.* Voyez le Tome II. des Lettres de ce Docteur, page 766 & 767.

publication de ſa Réponſe à la petite Perpétuité de la foi. Le fameux P. *Nouet* s'étant mis ſur les rangs vers le même temps, (*p*) pour ne pas laiſſer à MM. de P. R. la gloire d'avoir ſeuls combattu les Calviniſtes, M. Claude fut obligé de lui répondre. Mais il le fit en flattant l'orgueil jéſuitique par l'endroit le plus ſenſible. Il releva dans ſa Préface, le prétendu crédit des Jéſuites dans leur communion, beaucoup au deſſus de celui de MM. de P. R. relativement même à la controverſe ſur l'Euchariſtie. " Je ſuis obligé, dit-il, de conſidérer déſormais " le P. *Nouet*, comme le véritable Défenſeur de l'Egliſe Romaine; je veux " dire comme celui qu'elle a autoriſé pour le ſoutien de ſa cauſe, ſur le ſujet " de l'Euchariſtie, & entre les mains de qui elle a confié un de ſes plus notables " intérêts, ſans vouloir permettre aux Ecrivains de P. R. de rentrer en lice pour " ſa querelle, (ni en qualité de volontaires, ni en qualité de troupes auxiliaires) " quelques proteſtations qu'ils aient faites, d'agir fidellement, & de n'avoir aucun " commerce avec les ennemis de la créance Romaine ".

X. Abſurdités des louanges qu'il leur donne à ce ſujet.

Le Miniſtre Claude avoit, indépendamment du motif de la reconnoiſſance, un intérêt évident de flatter ainſi les Jéſuites, & de mettre à l'écart ſes plus redoutables adverſaires. (*q*) C'étoit le moyen le plus court de s'aſſurer la victoire. Mais ſa témérité fut bientôt confondue par cette multitude d'approbations que les Evêques & les Docteurs les plus célebres, s'empreſſerent de donner au premier volume de la grande Perpétuité de la foi, & par la réfutation expreſſe qui s'y trouve de la prétention abſurde de M. Claude. On peut voir, dans ce même premier vol. (Liv. XI. Ch. XI.) la maniere modeſte, mais en même temps péremptoire, dont M. Arnauld ſe défendit ſur cet article.

Les Jéſuites néanmoins n'ont pas rougi de ſe ſervir depuis, plus d'une fois, de ces fades louanges du Miniſtre Claude, pour déprimer les ouvrages de controverſe de MM. de P. R. & pour ſe donner comme *les principaux adverſaires des Lutheriens & des Calviniſtes*. Mais ils ont été les ſeuls à le penſer. Le public en a jugé tout autrement. Qui eſt-ce qui connoit aujourd'hui les ouvrages du P. Nouet contre le Miniſtre Claude, & qui eſt-ce qui ne connoit pas les ouvrages de P. R. contre ce Miniſtre & contre ſes ayant-cauſe? Un Auteur moderne a relevé l'impudence jéſuitique ſur ce ſujet, avec autant d'équité que d'énergie. " Oui, dit-il, les Jéſuites ont été les principaux adverſaires des Proteſtants, ſi " l'on veut parler de la guerre qu'ils leur ont faite, par les *incendies*, les *ſéditions*, " les *artifices*, & les *cabales* qu'ils ont employés pour animer les Princes contre ces " Novateurs. Mais on ne peut pas dire, ajoute-t-il, qu'ils aient été leurs pre- " miers & leurs principaux adverſaires, s'il s'agit des combats qui leur ont été

(*p*) Cet Ecrit du Pere Nouet avoit pour titre: *La préſence de Jeſus Chriſt dans le S. Sacrement, pour ſervir de Réponſe au Miniſtre qui a écrit contre la Perpétuité de la Foi.* 1667.

(*q*) M. Claude revint à la charge dans la Préface de ſa Réponſe au premier Volume de la grande Perpétuité de la Foi. Il y compare la méthode du Pere *Maimbourg* & du Pere *Nouet*, avec celle de l'Auteur de la Perpétuité; & donne la préférence à celle du Pere *Nouet*, *comme à la moins injuſte & la moins oblique*; & enſuite à celle du Pere Maimbourg, qui, quoiqu'*injuſte*, eſt néanmoins, dit-il, *beaucoup plus adroite, & mieux concertée que celle de M. Arnauld.* Il avoit oublié en s'exprimant ainſi, qu'en parlant de la méthode de ce dernier, dans ſa ſeconde Réponſe à la Perpétuité, il en avoit donné une toute autre idée. *Il faut avouer de bonne foi*, diſoit-il, *qu'on ne ſauroit prendre un tour plus adroit ſur la matiere de l'Euchariſtie, que celui que l'Auteur de cet Ecrit* (la petite Perpétuité) *a pris; & ſi la vérité lui manque..... au moins n'eſt-il pas poſſible de donner ni plus de force à ſes raiſonnements, ni plus de jour à ſes vraiſemblances, ni plus de couleur qu'il a fait à une mauvaiſe cauſe.*

» livrés par les Ecrits, qui eſt la ſeule maniere légitime dont les Ecrivains » Catholiques puiſſent combattre les Hérétiques. Cette gloire n'eſt due, pour- » ſuit-il, qu'aux Dominicains, aux Franciſcains, & ſur-tout à M. *Arnauld*, à » M. *Nicole*, & aux autres ſavants François Docteurs de Sorbonne (*r*).

XI Libelle contre la Perpétuité, refuté, dans l'éclairciſſement ſur un paſſage de S. Aug. &c. (App. aux trois premiers N°. de la premiere Cl.)

Quelques Auteurs mépriſables, très-dignes de ſeconder les Jéſuites, s'ils en ſont diſtingués, ſe joignirent à ces Peres, pour décrier le Livre de la Perpétuité de la Foi. On cite à ce ſujet un libelle intitulé: *Echantillon de l'infidélité Janſéniſte*; & le livre de *Jacques Vernant*, contre la Cenſure de Sorbonne, qui a pour titre: *L'Ancienne doctrine de la Faculté de Paris.* Ces Auteurs ne craignirent pas de qualifier le livre de la Perpétuité, *d'ouvrage dangereux*, & l'Auteur de *Schiſmatique*; & cela ſous prétexte qu'il ne ſe montroit pas aſſez favorable aux prétentions ultramontaines.

De pareilles accuſations ne méritoient point de réponſe. Les Auteurs de la Perpétuité n'en firent aucune. Mais un Théologien, caché ſous le nom de *Barnabé*, les releva comme par occaſion. Ce fut dans une brochure in-12 de 70 pag. publiée en 1667. Son but principal eſt d'y éclaircir un paſſage du ch. 16 du Livre de S. Auguſtin de la Prédeſtination des Saints, dont l'Auteur de la Perpétuité étoit accuſé de n'avoir pas pris le ſens. Avant de l'entreprendre, il parle ainſi de l'accuſation d'Ultramontaniſme. *Mon deſſein n'eſt pas*, dit-il, *de défendre l'Auteur de la Perpétuité de la Foi, contre le reproche qu'on lui fait d'y avoir avancé quelques propoſitions qui ſont extrêmement oppoſées aux ſentiments des flatteurs de la Cour de Rome. Cette accuſation eſt ſi avantageuſe à un Théologien François, que nous en pouvons dire ce que les Chrétiens diſoient de la foi en J. C. dans les premiers ſiecles de l'Egliſe.* Acculatio votum eſt, & pœna felicitas. *Je croirois lui faire tort*, ajoute-t-il, *& aux Approbateurs de ſon livre, ſi je ne reconnoiſſois qu'ils ſont extrêmement éloignés de ces flatteries.*

L'Auteur de l'*Eclairciſſement* ne trouve pas plus raiſonnable le reproche fait aux Auteurs de la Perpétuité dans l'*Echantillon*, &c. *d'avoir mal exprimé la penſée de S. Auguſtin* (dans le paſſage du Livre de la Prédeſtination des Saints) *pour établir une héréſie inſoutenable. S'il n'y avoit eu*, dit-il, *que de ces ſortes de gens qui euſſent trouvé à redire à ce livre, je me garderois bien de rien entreprendre pour ſa défenſe. Ce n'eſt pas être raiſonnable que de vouloir faire entendre raiſon à ceux qui ne la veulent pas entendre* (la paſſion qui les anime les en rendant incapables:) *ils ne ſauroient s'imaginer que ce qui eſt l'objet de leur averſion puiſſe rien produire qui ſoit digne de leur eſtime.* C'eſt pour des Critiques d'un autre caractere qu'il prit la plume. Il ſuppoſe que *des hommes de quelque mérite*, avoient été frappés de la même difficulté que l'Auteur de l'*Echantillon*; mais *de bonne foi & ſans paſſion.* Et c'eſt pour ceux-là, dit-il, qu'il l'examine dans les mêmes diſpoſitions. Il conclut cet examen en diſant, *qu'il étoit impoſſible* à l'Auteur de la Perpétuité, *de mieux exprimer la penſée de S. Auguſtin*, non ſeulement *ſelon les regles de la Grammaire*, mais encore ſelon celles *de la plus exacte Théologie.*

Quoique M. Baillet, dans ſes *Auteurs déguiſés*, conjecture que M. Arnauld s'eſt quelquefois caché ſous le nom de *Barnabé* (*s*) que l'Auteur de l'*Eclairciſſement* avoit pris, nous ne voyons aucun fondement de lui attribuer cet ouvrage. Nous le joindrons cependant par *Appendix*, aux ouvrages de ce Docteur contre les Calviniſtes, comme fait pour ſa défenſe, parce qu'il eſt court, & d'ailleurs très-rare.

(*r*) *Obſervations ſur les Réflexions Morales & Théologiques du Pere Sanſelix* (Jéſuite) *contre l'Hiſtoire de Naples de Giannone*, par l'Abbé *Garofalo.*

(*s*) *Auteurs déguiſés*, au Tome VI. des *Jugements des Savants*, page 507.

XII. Calomnie atroce contre l'Auteur de la Perpétuité.

Nous ne devons pas diſſimuler une autre calomnie, avancée par M. Claude contre l'Auteur de la Perpétuité. Elle étoit ſi atroce, que M. Arnauld ne craignit pas de dire, *qu'elle ſeroit déſavouée par tout ce qu'il y avoit d'honnête homme dans ſa Communion.* C'eſt celle par laquelle l'Auteur de la Perpétuité étoit accuſé de n'avoir point écrit par perſuaſion, mais *par politique, pour ſe mettre en grace avec Rome & regagner le cœur des Peuples.* M. Arnauld réfuta cette imputation avec toute la force qu'elle méritoit, dans le Chapitre IX. du Livre XI. du Tome I. de la Perpétuité. Il y revient au chapitre XI. du même livre, qu'il termine par ces paroles: "On n'a pas beſoin, Dieu merci, de raiſons pour ſe défendre de ce „ ſoupçon injurieux, & je n'écris ceci que pour demander juſtice à MM. de la „ Religion prétendue Réformée, de la malignité de leur Ecrivain. Ils ne doivent „ pas ſouffrir, s'ils ont quelque ſentiment d'équité, qu'on viole ſi ouvertement „ les plus communes regles de la juſtice, & de l'honnêteté civile. Il ne lui a „ point été permis de dire, qu'il y a du *myſtere* & de la *politique* dans notre „ conduite, ni d'avancer que le *monde a parlé d'eux & de nous.* Deux ou trois „ Ecrivains emportés, & qui ont été couverts de confuſion, (*t*) ne ſont point „ le *monde*, & ne donnent droit à perſonne de renouveller une calomnie ſi „ déteſtable".

M. l'Abbé Renaudot ayant eu occaſion de parler de la même calomnie, ne la réfuta pas avec moins de force (*u*). Il obſerva en particulier que la Réponſe de M. Arnauld, (que nous venons d'indiquer) *à une calomnie auſſi noire & auſſi indigne*, étoit telle, *que jamais M. Claude n'y a pu repliquer rien de raiſonnable, & que jamais perſonne ne le fera.*

M. Claude fut en effet confondu par la réponſe de M. Arnauld. Il n'eut pas néanmoins le courage d'avouer pleinement ſon tort. Il prétendit qu'on avoit pris ſes paroles trop au criminel; avouant toutefois que MM. de P. R. s'étoient aſſez déclarés contre les Calviniſtes, *pour ne laiſſer plus lieu déſormais de les ſoupçonner de colluſion* (*x*). M. Arnauld lui donna acte de cette eſpece de rétractation dans ſa *Réponſe générale* &c. (Livre 2. chapitre 1).

Le Miniſtre *Jurieu*, infiniment plus injuſte & plus paſſionné que ſon confrere, revint à la charge quelques années après, dans ſa *Politique du Clergé de France*, & dans l'infame libelle intitulé: *l'Eſprit de M. Arnauld.* Mais il le fit avec une telle déraiſon, que ce Docteur n'eut autre choſe à faire, pour lui fermer la bouche, que de rapporter ce qu'il avoit déja répondu ſur ce ſujet, dans le premier volume de la *Perpétuité de la Foi*, & dans ſa *Réponſe générale* (*y*).

XIII. Cette calomnie inventée & ſoutenue opiniâtrément par les Jéſuites.

Les Proteſtants avoient emprunté cette calomnie des Jéſuites. Dès le temps de la publication du Livre de la Fréquente Communion, ils avoient fabriqué une Lettre d'un prétendu Miniſtre Calviniſte à M. Arnauld, qui ſuppoſoit une intelligence ſecrete entre le Miniſtre & ce Docteur, pour ruiner le myſtere de l'Euchariſtie. Le fauſſaire fut confondu de la maniere la plus honteuſe; mais tous les Jéſuites, qui avoient des principes de morale pour canoniſer, ou pour excuſer la calomnie lorſqu'elle leur étoit utile, ne ceſſerent point de renouveller celle dont il s'agit, quelque extravagante qu'elle fût. Le Pere *Briſacier* le fit en 1651,

(*t*) M. Claude cite le Pere *Meynier*, dans le Libelle intitulé *le Port-Royal d'intelligence avec Geneve*, le Pere Maimbourg dans ſa Réponſe à la Requête de Port-Royal de 1668, & une Lettre imprimée *contre le Diſcours* (de M. Arnauld) *contenant pluſieurs réflexions ſur la Philoſophie de Deſcartes.*

(*u*) IV. Tome de la Perpétuité de la Foi, page 634.

(*x*) Préface de la troiſieme Réponſe de M. Claude.

(*y*) Apologie pour les Catholiques. Tome 2, chapitre VI.

dans ſon *Janſéniſme confondu*, &c. condamné par M. l'Archevêque de Paris le 29 Décembre de cette même année, *comme injurieux, calomnieux, & contenant pluſieurs menſonges & impoſtures*, contre les Religieuſes de Port-Royal & contre leurs Directeurs. Le Pere Bernard *Meynier* alla encore plus loin que ſon confrere, dans le libelle intitulé : *Le Port-Royal & Geneve d'intelligence contre le Saint Sacrement de l'Autel.* M. Paſcal, dans ſa ſeizieme Provinciale & M. Arnauld, dans ſa ſeconde Lettre à un Duc & Pair, releverent l'impudence de ce Jéſuite de la maniere qu'il convenoit. Cela n'empêcha pas le P. Annat, qui avoit inſinué la même calomnie dans la premiere édition de ſa *Réponſe à quelques demandes*, &c. de la confirmer dans la deuxieme édition, avec une effronterie & une mauvaiſe foi ſans exemple. Il y accuſa M. Arnauld, de n'avoir pas *ſeulement touché la difficulté ; d'avoir biaiſé ; d'avoir dit autre choſe que ce qu'il falloit dire, & d'avoir par-là augmenté le ſoupçon.* Le P. *Maimbourg* la renouvella avec encore plus de fureur, en 1667, dans ſes Sermons contre le Nouveau Teſtament de Mons. Un Auteur, qui n'eſt pas ſuſpect de partialité pour MM. de Port-Royal, après avoir rapporté en détail ces calomnies du P. Maimbourg, ne put s'empêcher d'ajouter cette réflexion : " L'événement a fait voir qu'il (le P. Maimbourg) avoit " le plus grand tort du monde ; puiſque, dans l'accommodement de ces démêlés " (deux ans après) on a reconnu que le Port-Royal étoit Catholique, & " déchargé de toute note d'héréſie : ce qui, ajoutoit-il, devroit couvrir de honte " tout le parti des Jéſuites, & réduire le P. Maimbourg nommément, à n'oſer " plus ſe montrer. Car on ne ſauroit concevoir de plus grande mortification, pour " un homme qui doit ſe piquer de conſcience & de prudence, que de voir recon- " noître publiquement, pour orthodoxes, des perſonnes, ou des livres qu'il a " mille fois décriés comme hérétiques ; qu'il a aſſuré en chaire, avec des ſerments " exécrables, être hérétiques, & pour la lecture deſquels, il a déclaré les gens " excommuniés, & en état de damnation (z)".

Seconde Partie, N°. XV.

Rép. à la 21. demande page 109.

M. l'Evêque de Tulle, dans ſon approbation du Tome I de la Perpétuité de la Foi, publié au commencement de 1669, peu de temps après la concluſion de la paix de Clément IX, après avoir relevé la témérité de M. Claude, qui avoit traité M. Arnauld d'Auteur *déſavoué par ſon Egliſe*, ne put s'empêcher de gémir d'une injuſtice encore plus déplorable. C'eſt, dit-il, *que, même des Théologiens Catholiques, aient entrepris de diffamer l'Auteur de la Perpétuité, en ſuppoſant qu'il eſt ſéparé de l'Egliſe, dans le ſein de laquelle il a toujours vécu.*

M. *Mallet*, l'écho des Jéſuites, n'en renouvella pas moins ces anciennes calomnies dans ſes Ecrits contre le Nouveau Teſtament de Mons. On peut voir (*a*) les réflexions que fit M. Arnauld à ce ſujet, dans la Nouvelle Défenſe du Nouveau Teſtament de Mons. Un autre Ecrivain, Collegue de M. Mallet, & livré comme lui aux Jéſuites, reſſuſcita (*b*) la même impoſture peu de temps après, dans l'*Examen de quelques paſſages du premier livre (de la nouvelle Défenſe, &c.). Je ne voudrois point être garant*, dit cet Auteur, que celui qui a compoſé la *Perpétuité*, *n'ait eu l'intention de s'acquérir du crédit, pour inſinuer enſuite, & plus facilement ſes erreurs : ce Livre ayant été fait principalement à deſſein de ruiner l'autorité du Saint Siege, d'inſpirer le dernier mépris de l'Egliſe Romaine, & de jeter des ſemences de rebellion contre les légitimes Paſteurs.* (M. Boſſuet en jugea bien différemment,

(z) Critique générale de l'Hiſtoire du Calviniſme du Pere Maimbourg, par Bayle, Tome I. page 63 & 64, de la ſeconde édition.

(*a*) Tome VII. de la Collection, page 405 & ſuiv. page 440 & ſuiv. & chapitre 8, *in fine.*

(*b*) Le Pere Baizé, Bibliothécaire de S. Charles à Paris, attribuoit cet Ecrit à M. *Godde*, Grand Vicaire de Rouen, comme ayant prêté ſa plume aux Jéſuites.

puiſqu'il déclara, dans ſon Approbation de la *Perpétuité*, que ce qui l'avoit *le plus touché dans tout l'Ouvrage*, c'eſt que l'Auteur *y avoit répandu & appuyé par tout, les ſaintes & inébranlables maximes qui attachent les enfants de Dieu à l'autorité ſacrée de l'Egliſe*). Le P. de la Chaize n'a pas eu honte d'adopter ces calomnies, en ſon propre nom, dans ſa Lettre à Santeuil, du 18 Décembre 1695. Il y reproche à ce Poëte, d'avoir qualifié de Défenſeur de la vérité (*Defenſor veri*), dans ſon Epigramme en l'honneur de M. Arnauld, *un homme*, dit-il, *dont l'Egliſe a blâmé & condamné la doctrine de fauſſeté & d'héréſie, dont le Livre de la Perpétuité n'eſt pas tout-à-fait exempt* (*c*).

Enfin nous avons vu de nos jours, les Jéſuites chercher à donner du crédit à ces vieilles impoſtures, en les faiſant adopter par des Evêques qui leur étoient ſervilement livrés. M. *de Belſunce*, Evêque de Marſeille, leur ancien confrere, eſt le premier qui ſe ſoit chargé de cette ignominie, dans ſon Inſtruction Paſtorale, datée du Jeudi Saint 1727, contre le Livre du P. *le Courayer*, ſur les Ordinations Angloiſes. M. Colbert, Evêque de Montpellier, en fut ſi révolté, qu'il dénonça ce Prélat au Roi, ſur ce ſujet, dans ſa Lettre du 29 Août de la même année, en demandant à ce Monarque *la permiſſion de pourſuivre en Juſtice réglée ces horribles calomnies* (*d*). M. de Belſunce fut imité par M. *de Saint-Albin*, Archevêque de Cambrai; & par M. *de Beauvilliers de Saint-Agnan*, Evêque de Beauvais, dans leurs Mandements contre le même P. le Courayer, du 15 Septembre, & du 8 Décembre de la même année. Mais tout le monde ſait l'intérêt qu'avoient ces Prélats, de diſtraire le public de leur conduite perſonnelle par de pareils écarts.

On publia à ce ſujet, au mois de Janvier ſuivant, un Mémoire de vingt-trois pages in-4°. intitulé: *La Calomnie portée au dernier excès*, &c. L'Auteur y réunit cette ſuite d'exemples frappants de l'opiniâtreté des Jéſuites, à renouveller, contre M. Arnauld, la calomnie en queſtion, quoiqu'abſurde par elle-même, & cent fois réfutée. Il y releve en particulier la preuve ſinguliere qu'en avoit alléguée M. de Marſeille. *Si le Miniſtre Jurieu*, diſoit ce Prélat, *avoit accuſé un de leurs principaux Chefs* (M. Arnauld) *de n'avoir pas cru la réalité, ils s'étoient contentés de garder ſur cela un ſilence, qui peut être regardé comme un aveu*, &c.

Quand M. Arnauld n'auroit pas répondu au Miniſtre Jurieu, ſur une calomnie auſſi groſſiere, & ſi notoirement démentie par les faits, quelle déraiſon de prendre ſon ſilence pour un aveu! C'eſt le cas où l'on peut dire au contraire, avec un grand Poëte:

La Vertu s'avilit à ſe juſtifier.

Mais, combien plus l'accuſation de M. de Belſunce étoit-elle injuſte, s'il étoit notoire, comme l'Auteur de l'Ouvrage cité l'obſerve, que M. Arnauld, après avoir pluſieurs fois confondu les Jéſuites ſur cette calomnie, l'avoit expreſſément déſavouée, en répondant à Jurieu, dans ſon *Apologie pour les Catholiques*, &c. (chap. V & VI)?

Nous demandons grace à nos Lecteurs ſur cette longue ſuite de calomnies, de la part des Jéſuites & de leurs partiſans, contre le Livre & l'Auteur de la *Perpétuité de la Foi*. Nous avons réuni ce qu'ils ont dit contre la petite & contre la grande *Perpétuité*, afin de n'y plus revenir. C'eſt un exemple que nous avons cru néceſſaire

(*c*) Hiſtoire du différent de Santeuil avec les Jéſuites, page 12.
(*d*) Œuvres de Colbert, &c. Tome II. pag. 383.

faire de mettre ſous leurs yeux, une fois pour toutes, afin de prouver, que l'acharnement des adverſaires de M. Arnauld étoit tel, que rien n'étoit capable de les arrêter. S'il y avoit en effet quelque production de ce Docteur, qui dût être à l'abri de leurs calomnies, c'étoit aſſurément celle de la *Perpétuité de la Foi.* La nature de cet Ouvrage, le ſuccès qu'il avoit eu, les éloges dont il avoit été comblé par tant de Papes, de Cardinaux, d'Evêques, & de perſonnages illuſtres de tous les états, l'avoient mis ſous la protection de l'Egliſe univerſelle; & on ne pouvoit l'attaquer, ſans attaquer, pour ainſi dire, toute l'Egliſe, qui y avoit applaudi. Quand on a oppoſé à leurs calomnies contre la perſonne de M. Arnauld, ces auguſtes témoignages, ils ont prétendu qu'ils ne tomboient que ſur le Livre de la Perpétuité de la Foi; & enſuite, par une contradiction manifeſte, ils ont attaqué ce même Livre, comme n'étant point exempt d'héréſie.

§. IV.

De la (grande) *Perpétuité de la foi catholique touchant l'Euchariſtie, défendue contre le livre du Sieur Claude, Miniſtre de Charenton*

Cet Ouvrage, le plus conſidérable & le plus étendu de tous ceux qui ont paru ſur cette matiere, forme trois gros volumes in-quarto. Le premier fut publié en 1669. L'Auteur rend compte dans la Préface, de l'occaſion & des motifs qui l'engagerent à l'entreprendre. La Réponſe que M. Claude avoit oppoſée à la petite Perpétuité, avoit fait, dit-il, un ſi grand éclat, que pluſieurs perſonnes regardoient comme important d'y repliquer au-plutôt. Il avoue néanmoins avec ſimplicité, qu'il ne fut pas d'abord de cet avis. *Je n'y trouvai rien du tout*, dit-il, *de nouveau, ni d'extraordinaire pour les choſes. Je n'y vis que les paſſages & les raiſons communes d'Aubertin, entaſſées aſſez confuſément & avec peu d'ordre, & peu de lumiere.... Et cette netteté d'expreſſion, cette vivacité d'imagination, qui a attiré le plus d'applaudiſſement à cet Ouvrage, eſt ce qui m'en a le moins plu.* L'Auteur perſévéra long-temps dans cette penſée: il lui ſembloit que ce que le Miniſtre Claude avoit ajouté aux Ecrits de ſes Confreres, ne conſiſtant qu'en déclamations en l'air, il n'y avoit nulle raiſon de lui répondre; & que, s'il étoit à ſouhaiter qu'on réfutât les autres Miniſtres, comme Aubertin & Daillé, il n'étoit pas plus engagé à ce travail que les autres Théologiens Catholiques, qui, diſoit-il, avoient même plus de loiſir & de ſecours que lui pour l'entreprendre. Il fut ainſi plus d'un an ſans avoir aucun deſſein formé de répondre à M. Claude; & il avoue, que, quand il l'auroit voulu, d'autres engagements plus preſſés, lui en auroient entiérement ôté le moyen. *Cependant*, ajoute-t-il, *j'apprennois tous les jours que les Calviniſtes tiroient beaucoup d'avantage de ce ſilence; & que certains intérêts ſecrets faiſoient, que le livre de M. Claude avoit plus de cours qu'il n'en auroit eu, s'il avoit paru dans une autre conjoncture.*

I. Occaſion de cet Ouvrage.

Les *intérêts ſecrets*, dont on parle ici, étoient ceux des Jéſuites; & les conjonctures particulieres, étoient celles de la plus grande vivacité de la diſpute ſur le Formulaire. Les Jéſuites, comme nous l'avons déja dit, ſe crurent intéreſſés dans cette circonſtance, à favoriſer le débit du Livre du Miniſtre Claude, parce qu'ils le croyoient propre à décrier les Auteurs & le Livre de la *Perpétuité*, & que leur eſprit de jalouſie les rendoit ennemis mortels de tout ce qui ſortoit de Port-Royal.

Ces raiſons, & les nouvelles ſollicitations de pluſieurs Evêques, & de beau-

coup d'autres perſonnes de grande conſidération, déterminerent enfin l'Auteur de la *Perpétuité* à repliquer au Miniſtre. Ce ne fut néanmoins qu'au commencement de 1667, qu'il ſe mit tout de bon à ce travail.

II. Ordre & méthode qu'on y a ſuivie.

Le premier, & preſque l'unique embarras qu'il éprouva, fut le choix, dit-il, de l'ordre qu'il y obſerveroit. Le plus facile eût été ſans doute, de ſuivre M. Claude pas à pas, d'inférer tout ſon Traité dans la Réponſe, & de le réfuter à meſure. Mais il trouva tant d'inconvénients à cette méthode, qu'il ſe crut obligé d'y renoncer. Il réduit celle qu'il y ſubſtitua à ces deux regles principales : 1°. *A ne mêler pas enſemble les choſes qui doivent être traitées ſéparément, & qui appartiennent à différentes méthodes.* 2°. *A propoſer tout ce que l'on traite dans un enchaînement qui contribue à éclaircir la vérité que l'on veut prouver.*

L'Auteur a obſervé exactement ces deux regles, dans les trois volumes de la Perpétuité ; ſoit pour la défenſe & le développement de la *méthode de preſcription*, qui fait l'objet du premier volume, ſoit pour l'uſage & l'application de la *méthode de diſcuſſion*, qu'il adopte dans les deux volumes ſuivants. Il rend raiſon, dans les Préfaces particulieres de ces trois volumes, des motifs qui l'ont engagé à prendre ce parti, & en fait voir les avantages : mais il ajoute, que ceux qui auroient des raiſons particulieres de ſuivre un autre ordre dans la lecture de cet Ouvrage, pourront aiſément ſe ſatisfaire, en liſant le ſecond & le troiſieme volume avant le premier, ou le troiſieme avant les deux autres. Il rend pareillement raiſon, dans la Préface & dans le corps du premier volume, des motifs qui l'ont déterminé à inſiſter d'une maniere particuliere ſur la méthode ou l'argument de preſcription. Outre l'obligation où il ſe trouvoit de défendre la petite Perpétuité de la foi, dont cet argument faiſoit le principal obiet, il en fait enviſager les avantages particuliers, dans le genre de controverſe dont il étoit queſtion ; mais c'eſt avec la plus grande modeſtie. *Non-ſeulement*, dit-il, *on ne prétend point préférer cette méthode à celles des autres* (Controverſiſtes) ; *mais on ne prétend pas même qu'elle ſoit nouvelle.* On la trouve *bien marquée*, ajoute-t-il, non ſeulement dans *Tertullien*, mais encore dans quelques nouveaux Auteurs, comme *Balthazar Lidius*, & *Bellarmin*, Jéſuites. *Tout ce que je prétends*, pourſuit-il, *eſt, d'avoir étendu & mis en ſon jour un argument très-naturel, & aſſez commun ; mais qui, étant mêlé avec la foule des autres preuves, & n'étant pas accompagné de tout ce qui eſt néceſſaire pour le mettre à couvert des reparties des hérétiques, perdoit beaucoup de ſa force, & ne ſe faiſoit preſque pas remarquer.*

Cette méthode, que l'Auteur de la Perpétuité ne fait enviſager ici ni comme nouvelle, ni comme préférable à la méthode commune des Controverſiſtes, a été néanmoins ſi bien préſentée, & ſi avantageuſement développée dans ſon premier volume, qu'on l'a regardée univerſellement depuis, comme la plus propre à terminer ces ſortes de queſtions, & comme un modele à ſuivre, dont on lui étoit redevable. Il eſt lui-même forcé d'avouer, dans la même Préface, *que c'eſt le point qui a été le moins traité par ceux qui ſe ſont mêlés dans cette conteſtation ;* que le Pere *Nouet* l'a *réſervée à l'Auteur de la Perpétuité, comme une querelle particuliere, à laquelle il ne prenoit point de part ; & enfin, que c'eſt le point qui ſe peut le moins ſuppléer, par la lecture des autres Auteurs Catholiques, parce qu'ils en ont peu parlé.*

Il n'y en a point en effet qui aient fait ſentir comme lui, les avantages de la méthode de preſcription, & ſa néceſſité même pour les ſimples, incapables de diſcuſſion. On ne peut rien ajouter à tout ce qu'il dit à ce ſujet dans le Chapitre III. du I. Livre, pour fixer la différence des deux méthodes ; ni à la juſ-

teſſe de l'application qu'il en fait dans le IX & le X. Livre du même volume.

On ſait que la méthode de preſcription conſiſte à prouver, qu'un dogme populaire, tel que celui de la préſence réelle, a été cru par l'Egliſe dans tous les temps, par cela ſeul qu'on prouve qu'il en a été cru univerſellement dans un temps particulier. La force de cette preuve eſt tirée de l'impoſſibilité du changement inſenſible de croyance, ſans diſpute & ſans contradiction, tel que le ſuppoſent les Calviniſtes, dans quelque époque qu'ils entreprennent de le placer.

L'Auteur de la Perpétuité, pour mettre cet argument dans tout ſon jour, l'a d'abord appliqué au temps de Bérenger, dans le XI. ſiecle, comme à celui où il étoit plus aiſé de prouver, par l'aveu même des Calviniſtes, le fait de la réunion de toute l'Egliſe dans la croyance de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantiation. Il a en même temps réuni aux preuves du fait de la croyance de l'Egliſe Catholique, depuis le XI. ſiecle, celles de l'union dans la même croyance, de toutes les Egliſes ſchiſmatiques d'Orient. Les preuves de ce dernier fait ſont toutes nouvelles, & n'avoient été produites dans aucun autre ouvrage de controverſe: on les trouve dans le XII Livre du premier volume de la Perpétuité; dans le VIII du 3e. volume, & dans la *Réponſe générale* au Miniſtre Claude.

Comme la méthode de preſcription, ſi heureuſement employée dans cet ouvrage, n'eſt appuyée que ſur l'autorité de l'Egliſe, conſidérée comme ſociété purement humaine, elle a cet avantage, qu'en établiſſant les dogmes particuliers de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantation, dont il étoit uniquement queſtion dans la diſpute avec le Miniſtre Claude, elle peut s'appliquer à pluſieurs autres articles de la controverſe avec les Calviniſtes.

Nous devons néanmoins obſerver, que l'autorité infaillible de l'Egliſe, qui fait le fondement de l'argument de preſcription, eſt conſidérée ſous deux rapports, par l'Auteur de la Perpétuité. Sous le premier c'eſt une infaillibilité *de grace & de privilege*, qui a été donnée à l'Egliſe, par une faveur toute gratuite de Dieu, & qui s'étend à tous les dogmes révélés: ſous le ſecond, c'eſt une *infaillibilité humaine & naturelle*, relative aux ſeules vérités populaires, & fondée, non ſur un *privilege ſurnaturel*, mais ſur la nature de toutes les ſociétés humaines, & ſur les *circonſtances* particulieres qui rendent l'erreur impoſſible. On peut voir le développement de ces deux ſortes d'infaillibilité dans le Chapitre VII. du Liv. I. du I. Tome de la Perpétuité (*a*).

Lorſque l'argument de preſcription eſt fondé ſur la premiere eſpece d'infaillibilité, il ne peut être oppoſé aux Calviniſtes qui la méconnoiſſent: il n'eſt d'uſage qu'à l'égard des Catholiques. Mais il a tant d'avantages, il eſt même ſi néceſſaire, ſur-tout pour les ſimples, que le défaut de ce moyen, dans la ſociété des Calviniſtes, eſt un des préjugés légitimes qui prouvent qu'elle n'eſt point la vraie Egliſe de Jeſus Chriſt.

Mais le même argument de preſcription, fondé ſur l'infaillibilité humaine & naturelle, eſt également applicable aux Catholiques & aux Calviniſtes. Ceux-ci ne peuvent méconnoître ce genre d'infaillibilité, puiſqu'il eſt commun à toutes les ſociétés, qu'il en eſt un des principaux fondements, & que les particuliers mêmes y participent à leur maniere, lorſque leur témoignage eſt accompagné de toutes les circonſtances qui le rendent croyable, & qui obligent d'y ajouter foi.

(*a*) On peut voir auſſi dans les *Principes de la Foi* de M. Duguet, Tome 2. chapitre III le développement de cette double infaillibilité, quoique appliquée à une autre matiere.

III. Son Auteur.

Les trois volumes de la Perpétuité ont paru ſous le nom de M. Arnauld. Il a dédié le premier en ſon propre nom, au Pape Clément IX. Ses Approbateurs le lui attribuent nommément, auſſi-bien que ſes adverſaires ; & il en a toujours pris la défenſe comme de ſon propre ouvrage. Il eſt néanmoins certain, & il en fait lui-même l'aveu en une infinité d'endroits, qu'il n'en fut pas ſeul chargé (*a*). L'Auteur de la Vie de M. Nicole n'héſite pas à le lui attribuer. M. Nicole s'en dit lui-même l'Auteur d'une maniere aſſez préciſe, dans pluſieurs de ſes Lettres, & ſur-tout dans la LXXXV: il s'attribue encore plus ouvertement, au moins le premier volume, dans ſon Apologie. *Je conſentis*, dit-il page 40, *d'être chargé de ce travail: (de répondre au Livre du Miniſtre Claude) je m'y occupai tout entier, M. Arnauld ajoutant ſes vues & ſon diſcernement à tout ce que je faiſois.* Il ajoute, que, *c'eſt ainſi que fut fait le premier volume de la Perpétuité; dont la compoſition, la revue & l'impreſſion, m'occuperent*, dit-il, *deux ans entiers.* Il s'explique moins clairement à l'égard des *deux derniers volumes;* & ſemble dire, qu'il ne logea avec M. Arnauld pour y travailler, *qu'autant de temps qu'il fut occupé à leur correction.*

Cet aveu, & ce que l'on ſait d'ailleurs, ſuffit pour prouver, que ſi le Livre de la Perpétuité a été compoſé par M. Nicole, ce n'eſt que de concert avec M. Arnauld ; que ce Docteur en a conçu le premier plan ; qu'il en a donné l'eſquiſſe & le germe dans la Préface de l'Office du ſaint Sacrement ; que M. Nicole n'y a travaillé que dans la vue que ſon travail ſeroit adopté par M. Arnauld ; que ce dernier la dirigé dans ſa compoſition ; qu'il lui a communiqué ſes vues tant pour le fond que pour la forme, & qu'enfin, il en a compoſé pluſieurs morceaux, où l'on reconnoît ſenſiblement le caractere de ſa plume.

M. du Foſſé, qui étoit logé dans le voiſinage de la maiſon, où MM. Arnauld & Nicole ont travaillé enſemble à une bonne partie de cet ouvrage, & qui les voyoit ſouvent, en fait enviſager M. Arnauld comme le principal Auteur, & ſe borne à dire, que M. Nicole *le ſecondoit puiſſamment* (*b*).

Quoi qu'il en ſoit du plus ou moins de part que peut avoir eu M. Arnauld à la compoſition du Livre de la Perpétuité, l'adoption qu'en a fait ce Docteur, eſt cauſe qu'on le lui a univerſellement attribué, & qu'on l'en a rendu reſponſable. Ce fut à Châtillon ſur Seine, village près Paris, dans la maiſon de M. Varet, Grand-Vicaire de Sens, que l'ouvrage fut commencé. Il fut continué chez M. le Roy, dans ſon Abbaye de Haute-Fontaine, où M. Arnauld & M. Nicole ſe retirerent après l'empriſonnement de M. de Sacy. Ils vinrent enſuite demeurer enſemble à Paris, dans la rue des Poſtes, pour continuer ce travail ; & il fut fini à l'Hôtel de Longueville, où ils étoient logés l'un & l'autre, ſous la protection de l'auguſte Princeſſe de ce nom.

IV. Zele particulier de M. Arn. pour recueillir les témoignages des Egliſes d'Orient.

Il y a une portion du Livre de la Perpétuité qui eſt le fait particulier du zele de M. Arnauld. C'eſt celle qui comprend les atteſtations & les témoignages des Egliſes Orientales. L'Auteur de la Vie de M. Nicole ne le diſſimule pas. « Afin d'accélérer le travail, dit-il, (*c*) M. Arnauld ſe chargea de les raſſembler. Il engagea d'abord M. *François Picquet*, ci-devant Conſul de France & » de Hollande à *Alep*, alors Prêtre, & depuis Evêque de Céſaropole, & enfin » de Babylone, de faire venir des atteſtations de tous les Patriarches d'Orient. » M. Picquet étoit alors à Lyon. Il avoit déja écrit, en 1667, une lettre pour

(*a*) Il déclare dans l'Epitre Dédicatoire qu'il étoit le *fruit de ſon travail, & de celui de ſes amis.*

(*b*) Mémoires ſur Port-Royal, page 323.

(*c*) Seconde Partie, chapitre XII.

„ rendre témoignage à la foi de ces Egliſes. Dès qu'il eut appris que l'on tra-
„ vailloit à une matiere ſi importante, il s'employa volontiers à rendre le ſer-
„ vice que l'on deſiroit de lui, & ſes ſoins ne furent pas inutiles. On trouve
„ deux de ſes lettres, & les atteſtations qu'il a fournies, dans le premier vo-
„ lume du grand Ouvrage dont nous parlons. „

Ces atteſtations furent multipliées dans la ſuite par les ſoins de M. *de Nointel, homme ſavant, qui aimoit Egliſe, & parent* de M. Arnauld (*a*). Il fut envoyé à Conſtantinople en 1670, en qualité d'Ambaſſadeur de France; & ce fut encore à la priere de M. Arnauld (*b*), appuyé bientôt après par M. de Pomponne ſon neveu, Secretaire d'Etat au département des affaires étrangeres, qu'il procura ce grand nombre d'atteſtations qu'on trouve dans le dernier volume de la Perpétuité.

M. l'Abbé de Pontchâteau contribua de ſon côté à procurer des atteſtations ſur la foi des Ruſſes & des Arméniens, que le commerce attiroit à Amſterdam. (*c*) Ces derniers y avoient pour lors un Evèque. Nous avons ſur ce ſujet pluſieurs lettres de cet illuſtre Abbé à M. de Neercaſſel, de l'année 1666. Celui-ci s'employa avec zele pour cette bonne œuvre, & il le fit avec ſuccès, comme on le voit par ſes Réponſes, & en particulier par celle du 7. Avril 1666. (*d*) Il y annonce l'atteſtation de l'Evèque Arménien, dans ſa propre langue. Ce Prélat procura pareillement un témoignage de la foi des Moſcovites, mais moins authentique. (*e*) M. l'Abbé de Pontchâteau pria M. de Neercaſſel, dans ſa réponſe, de lui envoyer le témoignage de l'Evèque Arménien dans ſa propre langue; mais avec une traduction en latin, ou en quelqu'autre langue commune, dont la fidélité ſeroit atteſtée par quelqu'un expert dans les deux langues. M. de Pontchâteau fut ſatisfait. L'atteſtation de l'Evèque Arménien ſe trouve dans le premier volume de la Perpétuité. Cet Abbé en remercia M. de Neercaſſel le 22 Octobre de la même année, & lui envoya en même temps une liſte de queſtions nouvelles, ſur leſquelles il le prioit de lui procurer la réponſe de l'Evèque Arménien. M. de Néercaſſel ayant été abſent d'Amſterdam durant pluſieurs mois, ne put envoyer cette réponſe que le 13. Avril 1667. (*f*) On l'a inſérée dans le premier volume de la Perpétuité, à la ſuite de l'atteſtation dont nous venons de parler.

Liv. V. ch. VII. & Liv. XII.

(*a*) Mémoires ſur Port-Royal, page 326.

(*b*) Hiſtoire de Port-Royal en 6 Volumes, Tome VI, page 46. Lettres de M. Arnauld à M. de Nointel du premier Janvier, 2 Février, 4 Mai & 15 Juillet 1677.

(*c*) M. Arnauld déſigne M. l'Abbé de Pontchâteau, ſous le titre d'une *perſonne de condition*, Tome premier de la Perpétuité, liv. 5. chapitre VII, & liv. 12, page 79.

(*d*) Voici les expreſſions de ce Prélat: " Simul ac per negotia mihi licuit Amſtelodamum
„ me contuli, ut ex Armeniis qui ibi negociandi cauſâ frequentes ſunt, quid ipſi de
„ Euchariſtiâ ſentiant, ſedulò perquirerem. E Catholico iſtius gentis Epiſcopo, quem
„ adivi, & quocum prolixum miſcui ſermonem, cognovi ipſos omnes Eccleſiæ Catholicæ
„ de Euchariſtiâ tenere doctrinam. Aiebat mihi bonus iſte Epiſcopus, non eſſe Chriſtianum
„ qui veram realemque Chriſti in Euchariſtiâ præſentiam diffiteretur; hunc eſſe ſenſum eorum
„ omnium qui in Armeniâ Chriſtiano nomine recenſentur. Hoc teſtimonium litteris expreſ-
„ ſiſſet, ſuâque ſubſignatione muniſſet, niſi ego Armenos caracteres vobis credidiſſem eſſe
„ ignotos. Si tamen illud deſideratis, prompté mittam.

(*e*) " Moſcovitæ nulli hiſce in locis. Mercator Hollandus, vir admodum probus, qui
„ triginta annos in Moſcoviâ diverſatus eſt, mihi ſanctè aſſeruit Moſcovitarum fidem,
„ quoad præſentiam Corporis Domini noſtræ eſſe conformem. Ea ſunt quæ de fide Armenorum
„ & Moſcovitarum addiſcere potui. De Cophtarum opinione nihil percepi, quia nullus
„ hic, qui hominum illorum ſenſus ſit perſcrutatus. "

(*f*) Relation de la Paix de Clément IX. Tome 2. page 306 & 307.

V. Publication du premier Vol. de la Perpétuité.

Quelque zele & quelque activité que les Auteurs de la Perpétuité miſſent dans leur travail, la ſituation violente où ils ſe trouvoient, l'obligation de changer ſouvent de demeure, occaſionnée par les tracaſſeries & par la perſécution que leur ſuſcitoient leurs adverſaires, & les divers ouvrages qu'ils étoient obligés de publier pour leur propre défenſe, les empêcherent de le finir auſſi-tôt qu'il l'auroient deſiré. (*a*) Le premier volume de la Perpétuité ne put paroître qu'au commencement de 1669: il fut comme le fruit & le ſignal de la paix que Clément IX. venoit de donner à l'Egliſe. M. de *Gondrin* Archevêque de Sens, en préſentant M. Arnauld au Nonce *Bargellini*, après la concluſion de cette paix, quelques mois avant la publication de cet ouvrage, lui repréſenta; *qu'il falloit qu'il le dédiât à S. S. comme une marque de ſa reconnoiſſance, & de ſa profonde ſoumiſſion pour le S. Siege.* M. Arnauld ne manqua pas de ſuivre ce conſeil, & d'obſerver dans ſon Epître dédicatoire, l'heureuſe circonſtance de la paix dont il rend ſes très-humbles actions de graces au Souverain Pontife, en lui témoignant le deſir où il étoit d'en profiter, pour travailler à des ouvrages encore plus importants. Il expoſe en même temps les motifs qui l'avoient engagé à dédier au S. Pere celui de la Perpétuité. *Pouvoit-on*, dit-il, (*b*) *combattre les ennemis de l'Egliſe ſous des auſpices plus heureux que ceux du Chef de toute l'Egliſe? Ne ſait-on pas que tout le fruit que peuvent faire, par leurs travaux & par leurs Ecrits, les Théologiens particuliers, pour la converſion des hérétiques, doit être attribué aux ſuprêmes Paſteurs de l'Egliſe; puiſque c'eſt ſous leurs auſpices, & en particulier ſous celui du Souverain Pontife, que toute l'Egliſe combat, & qu'aucun particulier ne peut prendre la défenſe de ſa doctrine, qu'au nom, ſous l'autorité, & par la puiſſance de l'Egliſe & de ſes Paſteurs, & principalement du Prince des Paſteurs?*

M. Arnauld, en parlant ainſi, ſans craindre d'être jamais déſavoué, confondoit de nouveau la témérité du Miniſtre Claude, qui l'avoit repréſenté comme un particulier, dont l'Egliſe n'agréoit point les travaux, même volontaires. Ce Miniſtre fut également confondu par les fruits que produiſit cet Ouvrage, & par les applaudiſſements univerſels qu'il reçut. La lecture du premier volume, qui n'étoit même que manuſcrit, acheva la converſion du Maréchal de *Turenne.* (*c*) Elle opéra le même effet ſur le Prince de *Tarente*, ſur les Maréchaux *de Lorge*, & de *Duras*, & ſur pluſieurs autres perſonnes de la Religion Prétendue Réformée, diſtinguées par leur naiſſance, & par leurs qualités. On

(*a*) Les délais de la publication de la grande Perpétuité de la Foi, donnerent lieu à celle d'un petit Ouvrage qui parut en 1669, *avec approbation & privilege.* Il étoit intitulé: *Lettre d'un Eccléſiaſtique à un de ſes amis, touchant le Livre qui a pour titre: Réponſe à la Perpétuité de la Foi ſur l'Euchariſtie.* C'eſt un *in*-12 de 189 pages, qui fut achevé d'imprimer le 15 Janvier. MM. *Banneret & Petitpied* qui l'avoient approuvé le 3 Août 1668, en faiſoient un grand éloge: ils l'attribuoient à M. de B. Prêtre, lequel ne ſignoit que par ces Lettres initiales: P. D. B.

L'Auteur de cette Lettre laiſſe à l'écart, dit-il, les quereles particulieres de M. Claude contre l'Auteur de la Perpétuité, & contre ſes raiſonnements, pour combattre uniquement avec ſolidité, ce qu'il dit ſur la Controverſe générale, à laquelle tous les Catholiques doivent prendre part; c'eſt-à-dire, contre la vérité de la préſence réelle (de Jeſus Chriſt) dans l'Euchariſtie: peut-être voulut-il venir au ſecours de l'Auteur de la Perpétuité, auquel on avoit d'abord refuſé le privilege pour ſon Ouvrage.

(*b*) *Nec enim auſpicaciùs adverſus Eccleſiæ adverſarios poterat, quam ſub totius Eccleſiæ Capite & Duce pugnari.*

(*c*) M. de Turenne avoit déja lu en manuſcrit, *l'Expoſition de la Foi* par M. Boſſuet, qui avoit commencé ſa converſion. Il fit ſon abjuration le 23 Octobre 1668.

compte même pluſieurs Miniſtres des plus conſidérés dans leur parti, que cet Ouvrage fit rentrer dans l'Egliſe. (a)

VI. Approbations Epiſcopales dont il étoit muni.

Les approbations qui accompagnoient le Livre de la Perpétuité ſuffiſoient ſeules pour juſtifier le ton d'aſſurance avec lequel M. Arnauld préſentoit ſon Ouvrage, au nom & ſous les auſpices de toute l'Egliſe. Les 27 Archevêques ou Evêques, & les 24 Docteurs qui l'avoient approuvé, formoient une eſpece de Concile national : c'étoit ce qu'il y avoit de plus recommandable pour la ſcience & la piété dans le Clergé du premier & du ſecond Ordre de l'Egliſe de France. Leur ſuffrage n'étoit pas, comme l'eſt ordinairement celui des Cenſeurs à gages, un ſuffrage de formalité, qu'on exige pour s'aſſurer que l'ouvrage ne contient rien qui puiſſe en empêcher la publication. C'étoit une approbation poſitive, fondée ſur un examen approfondi, & un hommage volontaire, qui n'avoit d'autre motif que l'amour de la vérité, & de la juſtice.

M. de Gondrin Archevêque de Sens, un des plus anciens Evêques du Royaume, des plus accrédités, & qui avoit témoigné dans tous les temps, le plus de zele pour l'Egliſe, étoit à la tête de ces Approbateurs. On ſait que le premier deſſein de M. Arnauld étoit de lui dédier ſon ouvrage ; & le Prélat devoit l'adopter pour l'uſage particulier de ſon Dioceſe, comme on le voit dans ſon Approbation. Les circonſtances firent juger qu'il ſeroit plus utile de le dédier au Souverain Pontife, & de le préſenter en ſon nom à toute l'Egliſe. M. de Gondrin ne voulut pas néanmoins que ſon Dioceſe perdît l'avantage particulier qui lui avoit été deſtiné. Il en fit faire à cet effet une ſeconde Edition, la même année 1669, *à Sens, chez Louis Pruſſurot*, ſon Imprimeur.

Cet Archevêque ne ſe borna pas, dans ſon approbation, à faire l'éloge de l'ouvrage. Il y joignit celui de ſes Auteurs, en témoignant l'*eſtime particuliere qu'il avoit toujours faite de leur piété, de leur érudition*, & de leur amour pour la vérité & pour l'Egliſe, qu'ils avoient toujours fait, dit-il, *leur plus grande gloire de ſuivre & de défendre.*

On trouve des éloges à peu près ſemblables de la perſonne & des ouvrages de M. Arnauld, dans les autres Approbations. M. le *Tellier*, Coadjuteur de Reims, releve le *moyen, tout-à-fait indigne d'un honnête homme*, par lequel le Miniſtre Claude s'étoit efforcé de rendre ce Docteur, *ſuſpect parmi les Catholiques, pour lui ôter la créance que ſon mérite & ſa profonde érudition lui avoient acquiſe.*

MM. les Evêques d'Alet, d'Agde, & de Vence, joignent dans leur approbation, le Livre de la Fréquente Communion à celui de la Perpétuité de la foi ; obſervant que ce dernier *achevera de diſſiper tous les nuages dont quelques perſonnes préoccupées ou malicieuſes avoient tâché juſqu'alors de noircir* l'Auteur.

M. l'Evêque de Tulle prend occaſion de ce grand nombre d'approbations *d'Evêques & de Docteurs*, pour témoigner ſon *étonnement*, de la *témérité* du Miniſtre Claude, & plus encore celle de quelques *Théologiens Catholiques*, d'avoir voulu faire paſſer M. Arnauld *pour ſuſpect*, & *déſavoué par l'Egliſe Romaine.*

MM. les Evêques de la Rochelle & de S. Pons, ſont ſi ſatisfaits de l'ouvrage, qu'ils font des vœux pour que ce *puiſſant génie, emploie les talents avantageux qu'il a reçus de Dieu, pour éclaircir avec la même netteté, & la même force d'eſprit, les autres points conteſtés par les hérétiques.*

(a) Voyez le détail de ces converſions, dans la Vie de M. Nicole, chapitre XII. dans les Mémoires de M. du Foſſé, page 323, &c. ; dans l'Hiſtoire abrégée de la Vie de M. Arnauld, page 122. ; dans *le Pere Bouhours convaincu*, &c. page 106., &c.

Nous nous ſommes contentés de rapporter ici ce que nous avons obſervé de particulier dans ces approbations. Quant aux éloges communs du livre & de ſon Auteur, renfermés dans les autres approbations, nous renvoyons à ces pieces mêmes. (*a*)

VII. Lettres de M. l'Evêque de Montauban & de M. de Neercaſſel, au ſujet de la Perpét. de la Foi.

Nous avons entre les mains l'original d'une lettre de M. Berthier Evêque de Mautauban, à M. Arnauld Evêque d'Angers, du 3. Décembre 1668, au ſujet du premier volume de la Perpétuité, qui nous a paru aſſez intéreſſante pour la joindre ici à la ſuite des Approbations Epiſcopales.

Après l'avoir remercié de la part obligeante qu'il avoit priſe à un accident qui lui étoit arrivé, il pourſuit ainſi : " J'étois actuellement occupé à lire les „ cahiers de la replique au Miniſtre Claude, lorſque cet accident m'arriva, „ dont ma principale peine a été l'empêchement qu'il m'a cauſé d'avancer ma „ lecture : mais auſſi m'a-t-elle conſolé durant mon infirmité. J'acheve celle „ des dernieres parties de l'Ouvrage, après laquelle je donnerai avec joie, pour „ le fruit de ce travail, & avec reſpect pour l'eſtime de l'Auteur, l'approbation „ qu'on m'a fait l'honneur de deſirer de moi. (*b*) J'eſpere que, bien loin que „ cette œuvre ſoit contredite par des Catholiques, comme fut celle de la Fré- „ quente Communion, elle ſervira à appuyer, par les vérités qu'elle enſeigne, „ combien il faut de préparation pour recevoir le divin & l'adorable Sauveur, „ dont l'exiſtence eſt ſi bien prouvée dans l'Euchariſtie.

„ L'on nous dit que le Roi témoigne du deſir pour l'impreſſion de ce docte „ & éloquent ouvrage ; & que la converſion de M. de *Turenne*, qu'il a achevée, „ eſt le fondement de ce deſir. Si la choſe eſt conſtante, il faut que nous con- „ courions tous à la publication d'une cauſe ſi ſainte. & que nous demandions „ à Dieu qu'il continue de donner les mêmes graces au reſte des errants.

„ Cependant, Monſeigneur, vous voudrez bien que je vous témoigne ma joie „ de vous voir délivré des affaires qu'on vous faiſoit, ou du moins qu'on vous „ vouloit faire. (*c*) La Providence qui nous gouverne, menera ſans doute à „ votre avantage tout ce qui s'eſt paſſé ; & M. Arnauld votre frere, pourra „ agir de toute ſa force contre les ennemis déclarés de l'Egliſe. Je vous con- „ jure de lui faire connoître combien je ſuis touché de ſa liberté, & de quelle „ maniere je lui ſouhaite que ſes grands talents & ſa profonde doctrine aident „ à la converſion des hérétiques, & au retour des ſéparés „.

Nous n'ajouterons à ces illuſtres témoignages, que celui de M. de Neercaſſel, Archevêque d'Utrecht. Son jugement ſur le livre de la Perpétuité de la foi, eſt d'un poids d'autant plus grand, que ce Prélat étoit plus éclairé, & ſur-tout plus inſtruit des matieres de controverſe, dont la ſituation de ſon Egliſe l'obligeoit d'être perpétuellement occupé. On trouve ce jugementt dans ſa lettre à M. Arnauld, du 3. Avril 1669, que le Lecteur ſera bien aiſe de trouver ici. (*d*)

Les

(*a*) Voyez ces approbations à la tête des Ecrits de la premiere Claſſe de cette Collection.

(*b*) Ce Prélat donna en effet ſon approbation, datée du 25 Décembre 1668. Elle ſe trouve à la tête du premier Tome de la Perpétuité.

(*c*) La paix de Clément IX, arrêta le procès dont on menaçoit M. l'Evêque d'Angers, & trois autres de ſes Collegues, pour l'affaire du Formulaire.

(*d*) " Gaudium quo me perfundit veritas eo in libro fulgens, quem contra Claudium „ elaboraſti, & fructus uberrimus quem tota Eccleſia, ac ſpeciatim grex mihi creditus ex „ illo colligent, me urgent ut hasce litteras meæ gratitudinis & devinctæ voluntatis obſides, „ tuæ mittam Amplitudini..... Hactenùs quidem non caruit Eccleſia ſtrenuis doctiſque „ defenſoribus : verùm uti ſtella à ſtellâ differt in claritate [liceat hoc mihi ſine tuæ mo-

VIII. Approbations des Docteurs.

Les Approbations des 24 Docteurs en Théologie, qui ſe trouvent à la tête du premier volume de la Perpétuité, ne ſont pas moins remarquables que celles des 27 Evêques. (*a*) On y voit celle du Doyen de la Faculté de Théologie de Paris; de cinq des plus ſavants Curés de la même ville; de M. Boſſuet pour lors Doyen de la Cathédrale de Metz, & puis ſucceſſivement Evêque de Condom & de Meaux; de M. le Camus Aumonier ordinaire du Roi, depuis Evêque de Grenoble & Cardinal; de pluſieurs Grands Vicaires de divers Dioceſes, & enfin, de tout ce que la Faculté de Théologie de Paris poſſédoit pour lors de plus diſtingué. Les uns regardent ce premier *fruit de la paix de l'Egliſe*, comme un gage des fruits plus abondants qu'il y avoit lieu d'en eſpérer : les autres obſervent, que *le mérite de l'Auteur étant connu de tout le monde, cet Ouvrage n'avoit beſoin d'autre éloge que de ſon nom.* M. *Chaſſebras*, Curé & Archiprêtre de la Magdelaine, ancien Grand Vicaire du Dioceſe de Paris, admire les *fruits merveilleux* que cette *Egliſe principale avoit déja reçu de cet Ouvrage*, & *l'obligation qu'elle avoit à ſon Auteur, d'avoir quitté ſa ſolitude éclatante déja du bruit de ſa renommée, & toute glorieuſe de ſes victoires*, (*contre les ennemis internes de l'Egliſe*) *afin de ſe ranger dans le nombre de ſes combattants, qui défendent les vérités Catholiques*, (contre ſes ennemis du dehors.) Le célebre Docteur *Queras*, repréſente le Livre de la Perpétuité *comme une des plus rares & des plus riches productions du ſiecle.* Un autre Docteur ajoute que l'Auteur de la Perpétuité, *a ſurpaſſé tous les Ecrivains de ſon temps.* M. *Petitpied*, après avoir obſervé que *les Ouvrages de controverſe ne doivent pas être donnés au public, ſans que l'Egliſe Catholique avoue & autoriſe ceux qui les compoſent*, fait enviſager *les approbations des Prélats & des Docteurs*, en faveur du Livre de la Perpétuité, comme une preuve de cet aveu. Le Docteur *Boileau*, grand admirateur de S. Auguſtin, remarque *qu'il n'eſt pas difficile de reconnoître que ce grand Docteur a été le modele, que s'eſt particuliérement propoſé l'Auteur du Livre de la Perpétuité*, & *qu'il falloit être un parfait Diſciple de ce grand Maître pour l'entreprendre*, & *pour y réuſſir.* M. Boſſuet, après avoir admiré l'*érudition*, la *clarté*, la *force des preuves* portées *juſqu'à l'évidence de la démonſtration*, ajoute que *ce qui l'a le plus touché*, eſt le reſpect & l'attachement pour *l'autorité ſacrée de l'Egliſe*, que l'Auteur inſpire dans tout ſon Ouvrage.

IX. Publication du ſecond Vol. de la Perp.

Le deuxieme volume de la Perpétuité ne vit le jour qu'au commencement de 1672. Clément IX. étant mort, M. Arnauld ne put le lui dédier. Et comme il n'aimoit point à ſe faire de fête auprès des Grands, à moins que la Providence ne l'y engageât, & qu'il n'avoit pas les mêmes raiſons pour le dédier au nouveau Pape Clément X, il ne lui vint pas même en penſée de le lui faire préſenter.

„ deſtiæ dicere offenſâ] ita quodam veritatis ſplendore atque virtute eos præcellis qui de
„ veritate Corporis Chriſti in Sacramento Altaris, contra modernas hæreſes ſcripſere. Sive
„ adverſarium invadas, ſive ejus ſuſtineas impetum, ſemper eum vincis, ſemper ejus
„ arma vitrea eloquentiæ vanitate fulgentia, adamantino veritatis ſplendore confringis.
„ Et quæ tua ſcribendi prærogativa ſingularis, ita difficillima, altiſſimaque fidei myſteria,
„ plebeis attemperas ingeniis, ut illorum majeſtati nihil detrahas, verùm eorum veneration
„ plurimum conferas. . . . Cum itaque hæc ingenii dos tibi ſit peculiaris, audi pios fidelium
„ vagitus, & vide ſtupentia hæreticorum vulnera, ut nos benignè audiens, & illos miſe-
„ ricorditer aſpiciens, utriſque conſulas, utriſque ſcribere pergas.

(*a*) On les trouvera avec les Approbations Epiſcopales, à la tête de la premiere Claſſe des Ecrits de M. Arnauld.

Il ſe contenta de l'envoyer au Cardinal *Altieri* ſon neveu, & à trois autres Cardinaux (François) *Barberin*, *Roſpiglioſi*, Neveu de Clément IX, & *Bona*, auxquels il avoit envoyé le premier volume. M. Leſcot, Prêtre de l'Egliſe de Paris, porteur de ces préſents, rendit compte à M. Alnauld du bon accueil que ces Eminences avoient fait à ſes livres, & au porteur. Mais cette Lettre s'eſt perdue. Il lui en écrivit une ſeconde le 7 Décembre 1672, (*a*) où il rappelle l'objet de la premiere, & y ajoute un détail intéreſſant de tout ce qui lui avoit été dit en ſa faveur, dans deux audiences qu'il avoit eues du Pape Clément X, & de l'accueil extraordinaire, qu'il avoit reçu à ſa conſidération, des Cardinaux & des Prélats Romains les plus accrédités. Le Cardinal Roſpiglioſi lui témoigna en particulier le cas infini que faiſoit Clément IX, ſon Oncle, *de la profonde doctrine, & de l'éloquence* de M. Arnauld, *nommant ſa plume, une plume d'or, & ſa perſonne le Chryſoſtôme de notre ſiecle.* Le Cardinal Altieri ne pouvoit tarir, dit-il, ſur les éloges de M. Arnauld & de ſes livres. Il s'en faiſoit lire un chapitre tous les jours, & il témoigna, *plus de vingt fois*, à M. Leſcot, *combien l'Egliſe étoit redevable* à ce Docteur pour ſes ſavants Ecrits; concluant toujours par ces paroles : *cet homme ne devroit jamais mourir.* Dans la ſeconde audience qu'il eut du Pape, le 29 Novembre 1672, Clément X. lui parla de *M. Arnauld & de ſes ouvrages avec beaucoup d'eſtime*, & l'entretenoit du ſecond volume de la Perpétuité, dont le Cardinal Altieri ſon Neveu lui avoit rendu compte. M. Leſcot lui repréſenta que M. Arnauld *n'avoit oſé les lui faire préſenter, ſachant que S. S. étoit très-occupée des affaires les plus importantes de l'Egliſe.* Le Pape répondit, que *cela ne le devoit pas empêcher de les lui envoyer; qu'il prenoit plaiſir à les entendre lire.*

M. Arnauld regardant ce ſouhait de S. S. comme un ordre, lui adreſſa ceux de ſes Ouvrages qui avoient paru, tant avant que depuis ſon Pontificat, avec une lettre des plus reſpectueuſes. Il fit paſſer le tout par le canal du Cardinal Altieri, à qui il écrivit pareillement, pour lui rendre compte des motifs de ſa démarche, & le ſupplier de la faire agréer à S. S. : (*b*) ce que le Pape & le Cardinal Neveu ne manquerent pas de lui faire ſavoir qu'ils avoient fait.

XI. Objet de ce ſecond Volume.

Le ſecond volume de la Perpétuité, contient *les preuves de la doctrine de l'Egliſe, tirées de l'Ecriture, & des Peres des ſix premiers ſiecles*, avec *la réfutation des défaites par leſquelles les Miniſtres ſe ſont efforcés de les éluder.*

Il eſt précédé d'une Préface où l'on fait voir, *que ce n'eſt point reconnoître l'inſuffiſance de la méthode de preſcription qu'on a ſuivie dans le premier volume, que d'en ſuivre une autre dans le ſecond : car*, pourſuit-il, *quoique l'on puiſſe dire de la premiere méthode conſidérée en elle-meme, qu'elle eſt capable de conduire les hommes juſqu'à la connoiſſance certaine de la vérité, & qu'elle eſt même plus proportionnée au commun des eſprits ſimples & dociles, on ne peut pas néanmoins en conclure, en faiſant attention aux différentes diſpoſitions des eſprits, qu'elle produiſe cet effet ſur tous, & qu'il n'y ait point de méthode plus proportionnée à certains caracteres opiniâtres & ſinguliers. Ainſi, comme les avantages de la méthode de preſcription n'excluent point ceux de la méthode de diſcuſſion, ni même ſa néceſſité pour certaines perſonnes, cette néceſſité ne prouve point non plus l'inſuffiſance ni l'incertitude de la premiere méthode en elle-même. Elles ſont toutes les deux* ajoute-t-il, *parfaites en leur genre; parce*

(*a*) On la trouve à la page 700 du Tome premier, des Œuvres de M. Arnauld.

(*b*) Ces deux Lettres à Clément X, & au Cardinal Altieri ſe trouvent dans le premier Tome des Œuvres de M. Arnauld, page 708 & 709.

qu'elles fourniſſent une preuve directe & certaine de la vérité; & elles ſont toutes les deux imparfaites; parce qu'elles peuvent être inefficaces par les diſpoſitions mauvaiſes ou imparfaites de ceux que l'erreur a prévenus. Et comme on eſt redevable à tous les eſprits des moyens propres à les conduire au vrai, on peut, & on doit même quelquefois paſſer ſucceſſivement d'une méthode à l'autre, ſelon que les circonſtances l'exigent, ſans que cette conduite prouve en aucune maniere l'inſuffiſance de l'une ou de l'autre méthode en elle-même.

L'Auteur de la Perpétuité, avant d'entrer dans l'argument de diſcuſſion, emploie les premiers chapitres de ce ſecond volume au développement de certaines réflexions générales, qui jettent un grand jour ſur cette controverſe. Il fait voir dans le premier chapitre, que la voie que les Calviniſtes ont priſe, dès le commencement de leur Réforme, de rejeter, par l'examen des ſeuls Ecrits ſacrés, ſans aucun égard à la doctrine des Peres & de la Tradition, le dogme de la préſence réelle, & pluſieurs autres vérités catholiques, quelque ſuccès qu'elle ait eu, étoit inſéparable d'un jugement injuſte, téméraire, précipité & préſomptueux; & que toute ſociété, fondée & formée ſur un pareil jugement, ne peut être l'Egliſe de Jeſus Chriſt. Il décrit dans les Chapitres ſuivants, les trois différents états par où a paſſé l'opinion Zwinglienne ſur l'Euchariſtie; ſavoir, *l'état de ſincérité*, *l'état de politique*, & *l'état de contradiction*, ou de *mélange des expreſſions Luthériennes & Zwingliennes*; & conclut de cette variation & de cette contradiction, que leur ſociété ne peut être la véritable Epouſe de Jeſus Chriſt. (*a*) C'eſt après ces préliminaires, qui préſentent en quelque ſorte un nouvel argument de preſcription, ou de fin de non recevoir, que l'Auteur entre dans la diſcuſſion des textes de l'Ecriture & des Peres concernant l'Euchariſtie.

Cette diſcuſſion préliminaire rentre en quelque ſorte, dans le plan du livre des *Préjugés légitimes*, que M. Nicole avoit publié ſur la fin de l'année précédente 1671, & que l'Auteur du Livre de la Perpétuité cite au commencement du premier chapitre de ce ſecond volume.

Nous devons obſerver ici, que, par un privilege particulier, Louis XIV. diſpenſa M. Arnauld de la formalité de faire approuver ce ſecond volume, & ceux qui le ſuivirent par les Cenſeurs ordinaires, & qu'il n'eut dans la ſuite que des Evêques pour examiner & approuver ſes Ouvrages. M. de *Gondrin* Archevêque de Sens, M. *Boſſuet*, pour lors Evêque de Condom, M. *le Camus* Evêque de Grenoble, & M. *de Laval* Evêque de la Rochelle, approuverent le ſecond volume. Le troiſieme ne le fut que par M. de Gondrin & M. Boſſuet.

XII. Publication du troiſieme Volume. Succès de cet Ouvrage à Rome.

Ce troiſieme volume fut publié au commencement de 1674. Il contient la Réponſe aux paſſages difficiles des Peres, objectés par les Calviniſtes. On trouve dans le huitieme livre la confirmation de l'union des Egliſes Orientales avec l'Egliſe Romaine, ſur la foi de l'Euchariſtie. Nous n'avons point de preuve que M. Arnauld l'ait envoyé en préſent au Pape Clément X. & au Cardinal Neveu; ſa maxime étant *de ne ſe produire de lui-même que le moins qu'il pouvoit*, comme il en fait l'aveu dans ſa lettre au Cardinal Altieri, du premier Février 1673. Il crut néanmoins devoir offrir ce troiſieme volume avec les précédents au Pape Innocent XI, lorſqu'il ſuccéda à Clément X, deux ans après, auſſi-bien qu'au Cardinal Cibo, ſon Secretaire d'Etat. La réputation extraordinaire de piété de ce nouveau Pontife, le choix qu'il avoit fait *d'un des plus habiles*

(*a*) M. Boſſuet a depuis développé cette réflexion dans l'*Hiſtoire des Variations*, &c. publiée en 1688.

& des plus pieux Cardinaux du Sacré College pour l'aider à porter le poids de la charge paſtorale, (*a*)& les heureuſes eſpérances qu'on concevoit de ce Pontificat, firent paſſer M. Arnauld par deſſus ſa réſerve ordinaire. On voit ces différents motifs dans ſes lettres de congratulation, du mois d'Octobre 1676, au Cardinal d'Eſtrées (qui avoit beaucoup contribué à cette élection) au Pape Innocent XI. lui-même, & au Cardinal Cibo. (*b*) Après avoir expoſé au S. Pere tout ce qu'on avoit à attendre de ſon zele *pour remédier aux abus qui défiguroient la face de l'Egliſe*, il lui repréſente les dommages particuliers qu'elle ſouffroit de l'héréſie Calvinienne; les efforts qu'il avoit fait avec un de ſes anciens amis, pour en arrêter les progrès par ſes Ecrits, autant qu'il étoit en lui, & la bénédiction que le Seigneur y avoit accordée par la converſion de pluſieurs hérétiques. Mais, ajoute-t-il, que de *fruits plus abondants n'y a-t-il pas lieu d'en eſpérer, ſi Votre Sainteté daigne y donner ſa bénédiction pon-*

T. I. p. 770. *tificale*! C'eſt pourquoi, dit-il, *ayant préſenté autrefois les premiers volumes à vos deux prédéceſſeurs, qui ont eu la bonté de me faire ſavoir combien ils leur avoient été agréables, j'ai cru devoir préſenter à Votre Sainteté l'ouvrage entier concernant cette matiere, qui comprend pluſieurs volumes, en les ſoumettant avec toute la ſoumiſſion poſſible, à ſon jugement & à ſa cenſure.*

Ibid. p. 772. Le Cardinal Cibo fut chargé par le Pape de témoigner à M. Arnauld, combien ſa lettre & ſon préſent lui avoient été agréables. *Sa Sainteté*, dit-il, *lira vos ouvrages contre l'héréſie de Calvin avec d'autant plus de plaiſir, qu'elle a déja appris que tout le monde les lit avec avidité, comme étant compoſés avec autant d'exactitude & d'érudition, que d'eſprit & d'éloquence.* Il lui témoigne en même temps ſa reconnoiſſance particuliere, & le deſir qu'il a de lui donner des preuves du cas infini qu'il fait *de ſes éminentes vertus, de ſa piété, & de ſon érudition.* Cette Lettre du Cardinal Cibo fut imprimée dans le temps, en latin & en françois; & quoique les ennemis de M. Arnauld aient cherché à

T. II. p. 20. lui faire un crime de cette publication, le Cardinal répondit à la lettre que M. Arnauld lui écrivit pour s'en juſtifier, qu'il en étoit *pleinement ſatisfait*, & qu'il devoit mépriſer ces ſortes de diſcours, tant qu'il ſeroit aſſuré *de la bienveillance de Sa Sainteté.*

Le même Ouvrage fut envoyé à pluſieurs autres Cardinaux, & aux perſonnages les plus diſtinguées de la Cour de Rome. Mais comme les exemplaires en avoient été adreſſés au Cardinal d'*Eſtrées*, pour lors Miniſtre de France auprès du Saint Siege, & que cette Eminence ſe trouva abſente de Rome lorſqu'ils y arriverent, ils ne furent rendus que long-temps après. M. l'Abbé de *Pontchâteau*, qui étoit alors à Rome, & Dom d'*Urban*, Procureur-général des Bénédictins en cette Cour, (mort depuis Aſſiſtant du Général) furent chargés de les préſenter, & d'en faire les remercîments. Ce dernier rendit compte à M. Arnauld de ſa commiſſion, dans une lettre du mois de Septembre 1667, dans laquelle il lui aſſure, que, *malgré ſes ennemis*, il étoit à Rome *en la vénération & l'eſtime de tout le monde* (*c*). Monſeigneur *Favoriti*, Secretaire du Chiffre, & l'homme de confiance d'Innocent XI, à qui M. Arnauld avoit fait tenir huit volumes de ſes Ouvrages voulut lui écrire directement, pour l'en remercier,

Ibid. page 21. comme d'un préſent *du plus grand prix*. Le Cardinal *Barberin* en fit autant le 18. Janvier 1678. On trouve dans ſa lettre les plus grands éloges de M. Arnauld, & de ſes Ouvrages. Le Cardinal *Ottoboni*, depuis Pape ſous le nom

(*a*) Tome premier des Lettres, page 768.
(*b*) Lettres, 293, 294 & 299.
(*c*) Tome II. des Œuvres de M. Arnauld, page 19.

d'Alexandre VIII, qui avoit auſſi reçu le troiſieme volume de la Perpétuité de la main de Dom d'*Urban*, témoigna deſirer d'avoir auſſi les deux premiers. Ils lui furent envoyés auſſi-tôt. Ce Cardinal fut ſi ſenſible à cette attention, que, quoiqu'il eût chargé Dom d'Urban d'en remercier M. Arnauld, & qu'il n'eût point reçu de lettre de ce Docteur, il voulut lui donner par lui-même des preuves de ſa reconnoiſſance. Sa lettre eſt du 13 Décembre 1679. M. Arnauld étoit pour lors en Flandres, où il s'étoit retiré pour ſe mettre à l'abri de la mauvaiſe volonté de ſes ennemis. Le Cardinal qui en étoit informé lui marqua la part qu'il prenoit à ſes diſgraces, & la confiance qu'il avoit que *ſa vertu, ſa piété, ſon zele pour l'Egliſe, & pour le Saint Siege*, les lui feroient ſupporter avec courage. Le Pere d'Urban écrivit lui-même à M. Arnauld le 29 du même mois de Décembre, en lui envoyant la lettre du Cardinal *Ottoboni*, & lui marqua qu'il pouvoit compter ſur la ſincérité des ſentiments & des offres de ſervice de cette Eminence.

T. II. p. 64.

Ibid. p. 63.

Ibid. p. 65.

Il eſt à propos de parler ici de quelques Ecrits publiés dans le temps, pour la défenſe du Livre de la Perpétuité de la Foi.

XIII. De quelques Ecrits faits pour la défenſe du Livre de la Perpétuité.

Le Pere *de Paris*, Chanoine Régulier de Sainte Genevieve, donna en 1672 & 1674, deux volumes *in*-12. intitulés : *La Créance de l'Egliſe Grecque touchant la Tranſſubſtantiation, défendue contre la Réponſe du Miniſtre Claude, au Livre de M. Arnauld.* Ce Docteur y renvoie, dans la Préface du troiſieme volume de la *Perpétuité*, comme à un ſupplément en quelque ſorte néceſſaire à ſon ouvrage. Le Pere de Paris y traite, dit-il, la matiere dont il s'agit, *avec toute la ſagacité, la netteté, & la ſincérité que l'on pouvoit ſouhaiter.* Il avoit diviſé ſon Ouvrage en deux parties, & avoit placé à la fin de la premiere, la *Réfutation de la Réponſe d'un Miniſtre de Charenton* (M. *Allix*) *à la Diſſertation* qui eſt au commencement du douzieme Livre du premier Tome de la Perpétuité, *ſur le ſujet des Emplois, du martyre & des Ecrits de Jean Scot, ou Erigene.* Le ſeconde Partie ne fut imprimée que ſur la fin de 1674, après la publication des deux derniers volumes de la *Perpétuité.* Le ſavant Génovéfain prouvoit dans ces deux parties, la foi de l'Egliſe Grecque depuis le VI. ſiecle juſqu'à préſent. Il promettoit une troiſieme partie *ſur la Créance de l'Egliſe Grecque depuis la fin du VI. ſiecle* (en remontant) *juſqu'au temps des Apôtres*, au cas que M. Claude répondit aux deux derniers volumes de la *Perpétuité.* Mais ce Miniſtre ne l'ayant point fait, cette troiſieme Partie n'a jamais paru.

En 1673, après la publication du ſecond volume de la Perpétuité, *M. le Noir* Théologal de Séez, publia les *Avantages inconteſtables de l'Egliſe ſur les Calviniſtes, dans la diſpute de M. Arnauld & du Miniſtre Claude.* Si l'on veut évaluer le mérite de cet Ecrivain, on peut voir ſon hiſtoire, ſes bonnes qualités, & ſes défauts, dans les Lettres 97 & 429 de M. Arnauld.

Il parut vers le même temps un autre Ecrit ayant pour titre : *Défenſe de la Foi de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie*, contre celui d'un Miniſtre nommé *de Lortie*, qui avoit attaqué les deux premiers Livres du ſecond Tome de la *Perpétuité.* M. Arnauld nous y renvoie dans un Ouvrage de l'an 1680. (*a*) Il n'en déſigne l'Auteur qu'en l'appellant *un ſavant Docteur.* Mais il ajoute qu'il avoit *ruiné toutes les chicaneries des Calviniſtes, ſur les manieres dont s'expriment les changements de ſubſtance.*

(*a*) Nouvelle Défenſe du Nouveau Teſtament de Mons, Liv. VI. chapitre III. page 419. du Tome VII. de la Collection.

§. V.

De l'Ecrit intitulé : *Réponſe générale au Livre de M. Claude.* (N°. III)

L'ouvrage de M. Claude, dont il eſt ici queſtion, étoit celui qu'il avoit oppoſé au premier volume de la grande *Perpétuité* de la Foi. (*a*) C'étoit le troiſieme que ce Miniſtre avoit publié dans cette diſpute, & ce fut le dernier. Comme le ſecond volume de la *Perpétuité* étoit fini lorſque le Livre de Monſieur Claude parut, & que ce ſecond volume ſe trouvoit déja entre les mains des Evêques Approbateurs, on ſe contenta d'y faire quelques additions relatives à la nouvelle production du Miniſtre. M. Arnauld ne jugea pas à propos d'interrompre & d'embarraſſer la ſuite des matieres importantes, traitées dans ce ſecodd volume, pour s'amuſer à répondre aux nouvelles chicanes de M. Claude. Il étoit d'ailleurs occupé à mettre la derniere main au grand Ouvrage du *Renverſement de la Morale de Jeſus Chriſt par les erreurs des Calviniſtes*. Il ſe réſerva de réfuter amplement l'Ecrit du Miniſtre dans un ouvrage particulier. C'eſt ce qu'il fit dans ſa *Réponſe générale*, &c. elle parut ſur la fin de 1671, ou au commencement de 1672, avec le ſecond volume de la *Perpétuité*, & le *Renverſement de la Morale* &c. MM. les Evêques de Condom (*Boſſuet*) & de Grenoble (*le Camus*) approuverent ces trois ouvrages par un même Acte, en y marquant, que c'étoit *par ordre exprès* du Roi. Le Renverſement de la Morale &c, fut encore approuvé par huit autres Evêques, comme nous le verrons ailleurs.

La *Réponſe générale* &c, de cette premiere Edition, formoit un volume *in*-12. Nous n'héſitons pas à la mettre au rang des Ecrits de M. Arnauld; & il nous y autoriſe par la maniere dont il s'y exprime en pluſieurs endroits. (*b*) L'Auteur de la Vie de M. Nicole (deuxieme Partie page 25.) & M. Dupin (*c*) ſe contentent de dire, que M. Arnauld y eut beaucoup de part; & font entendre que M. Nicole en étoit le principal Auteur. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que M. Claude, dans le livre réfuté, attaque par-tout M. Arnauld nommément, comme Auteur de la *Perpétuité*, & que l'Auteur de la *Réponſe générale* ne le déſavoue jamais, & lui répond toujours, comme défendant ſon propre ouvrage. Auſſi fut-il préſenté au nom de M. Arnauld avec les premiers volumes de la Perpétuité de la Foi, au Pape Clément X. & à pluſieurs Cardinaux. M. Leſcot, qui fut chargé de ces préſents, certifie, comme nous l'avons déja vu, la maniere diſtinguée dont il fut reçu à cette occaſion, par Clément X, par le Cardinal *Altieri* ſon Neveu, par les deux Cardinaux (François & Charles) *Barberin*, par les Cardinaux *Bona*, & *Roſpigliosi*. Ce dernier ſe diſtingua dans cette occaſion. Dans l'Audience que Clément X. accorda à M. Leſcot, après lui avoir témoigné la grande eſtime qu'il faiſoit de M. Arnauld & de ſes Ecrits; il lui dit, qu'il ſe faiſoit lire actuellement la *Réponſe générale* &c. & il lui demanda à ce ſujet, *quel homme c'étoit que M. Claude, & qu'il falloit qu'il fût bien opiniâtre pour ne ſe pas rendre à la force des raiſons & des réponſes de M. Arnauld.* On peut voir dans *l'Avertiſſement* qui eſt à la tête de cette Réponſe générale, l'analyſe de l'Ouvrage; on y fait voir auſſi que l'argu-

(*a*) Il avoit pour titre : *Réponſe au Livre de M. Arnauld, intitulé la Perpétuité de la Foi*, &c. & formoit trois Volumes *in*-12, ou un Volume *in*-4°. Il ſe vendoit à Quevilly, par Jean Lucas, demeurant à Rouen rue S. Loo, 1670.

(*b*) Réponſe générale, Livre 2, chapitre I. page 329, 560, &c.

(*c*) Hiſtoire du dix-ſeptieme ſiecle, Tome IV. page 741.

ment du livre de la *Perpétuité*, dans les bornes auxquelles on l'avoit enfermé, ſubſiſtoit dans ſon entier par les ſeuls raiſonnements que M. Claude n'avoit pas attaqués, & par les faits qu'il avoit poſitivement avoués, ou qu'il n'avoit oſé conteſter.

§. VI.

Des diverſes Editions des Ouvrages de M. Arnauld ſur l'Euchariſtie.

I. Premieres Editions.

Le livre de la *Tradition de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie*, avec la *Table Hiſtorique & Chronologique*, qui forment le premier Ecrit de M. Arnauld ſur cette matiere ; la petite *Perpétuité de la foi, avec la réfutation de la réponſe de M. Claude* qui y fut réunie ; & enfin la *Réponſe générale au nouveau Livre de M. Claude*, ne furent d'abord imprimés qu'in 8°. ou in-12. ſéparément. Mais ils le furent enſuite in-4°. dans une troiſieme édition de la grande Perpétuité, qui fut faite en Hollande en 1704. Comme le premier Tome de ce grand Ouvrage contient le développement & la défenſe de l'argument invincible, dirigé contre les Calviniſtes dans la petite Perpétuité, on y inſéra celle-ci, avec la *Réfutation de la Réponſe*, &c. & c'eſt là au moins la ſeptieme édition de ce petit Livre. La Réponſe générale & la Tradition de l'Egliſe, avec la Table chronologique, qui avoit déja été imprimée deux fois, ſe trouvent dans le quatrieme volume, auquel on joignit encore l'Ecrit du Pere de Paris, dont nous avons parlé ci-deſſus.

II. Réimpreſſion des Ecrits de M. Arnauld ſur l'Euchariſtie, à l'exception de la grande Perpétuité de la Foi.

De tous les Ouvrages compoſés de concert, par MM. Arnauld & Nicole, ſur l'Euchariſtie, nous ne donnons, dans la Collection des Œuvres du premier, que la *Table hiſtoriqae & chronologique*, &c. ; la petite *Perpétuité*, avec la *Réfutation de la Réponſe de M. Claude*, & la *Réponſe générale au nouveau Livre* du même Miniſtre. Comme ces Ouvrages n'ont d'abord été imprimés que ſéparément, & dans le format in-8°. ou in-12. & qu'on ne les trouve in-4°. que dans l'édition de Hollande, qui eſt rare & peu connue dans les autres pays, il étoit indiſpenſable de les faire réimprimer dans cette Collection.

Nous n'en dirons pas autant des trois volumes in-4°. de la grande Perpétuité. Comme leur format eſt le même que celui de notre Collection ; qu'il eſt aiſé de ſe les procurer, y en ayant eu pluſieurs éditions, & que la plupart de ceux qui acheteront cette Collection en ſeront vraiſemblablement pourvus, nous n'avons point voulu les forcer à les acheter de nouveau. On ſait d'ailleurs que M. l'Abbé Renaudot a fait imprimer, en 1711 & 1713, deux nouveaux volumes in-4°., ſous le titre de, *Suite de la Perpétuité de la Foi*, qu'on n'en ſépare pas communément. En réimprimant les trois premiers volumes de la Perpétuité, aurions-nous pu nous diſpenſer d'y joindre le quatrieme & le cinquieme de M. l'Abbé Renaudot ? Ç'auroit été une nouvelle charge pour les acquéreurs de la Collection. On a donc cru devoir ſe borner à propoſer une ſouſcription particuliere pour les cinq volumes dont nous venons de parler, afin de les réimprimer, s'il y a un nombre ſuffiſant de Souſcripteurs.

Au reſte, en ſupprimant les trois volumes de la Perpétuité de la Foi, dans cette Collection, nous n'avons pas cru devoir priver le Public des approbations qui les accompagnent, ni de l'Epitre dédicatoire à Clément IX, qui eſt à la tête du premier. Ces pieces ſont ſi précieuſes, par le caractere de leur Auteur, & par leur contenu ; elles ſont ſi honorables pour l'Auteur de la *Perpétuité*, & pour tous ſes Ouvrages, que le Lecteur ſera bien-aiſe de les trouver ſous ſa main. Nous les avons placées à la tête des Œuvres de M. Arnauld, premiere claſſe ; & elles ſont

partie du Recueil des principaux ſuffrages, en faveur de la perſonne & des Ecrits de ce Docteur.

On y verra non ſeulement des notions exactes du ſujet traité dans la Perpétuité de la Foi, mais encore un jugement exquis ſur les qualités & les diſpoſitions de ſon Auteur, auſſi-bien que ſur ſa méthode; jugement qui eſt expreſſément appliqué, ou qui eſt applicable à tous ſes Ecrits.

On avoit commencé d'imprimer à Rome, ſur la fin du Pontificat de Clément XIV, une Traduction latine de l'Ouvrage de la Perpétuité, dont il avoit accepté la dédicace. Nous ignorons où en eſt cette entrepriſe, qui ne pouvoit que faire honneur à ce grand Pape, & à ceux qui la dirigeoient.

§. VII.

Des principaux Ecrits publiés pour & contre le Livre de la Perpétuité de la Foi.

I. Le Livre de la Perpétuité demeuré ſans réponſe.

La *Réponſe générale* au Livre que M. Claude avoit oppoſé au premier volume de la grande Perpétuité de la Foi, & le ſecond & troiſieme volumes du même Ouvrage, fermerent la bouche à ce Miniſtre, & ſont demeurés abſolument ſans réponſe de ſa part (*a*). Il jugea prudemment, qu'il deſſerviroit la cauſe qu'il prétendoit ſoutenir, en s'expoſant de nouveau à de ſi fortes repliques.

Quelques-uns de ſes partiſans ont oſé néanmoins avancer, que *M. Claude avoit écrit le dernier dans* cette diſpute, & *que ſes Livres étoient demeurés ſans réponſe* (*b*). Un Membre diſtingué de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres de Paris, qui n'étoit pas ſuffiſamment inſtruit de l'hiſtoire de cette controverſe, a pareillement avancé, que le Livre de la Perpétuité de la Foi, *n'étoit pas demeuré ſans replique; que le Miniſtre Claude y avoit oppoſé des atteſtations toutes contraires* à celles que M. Arnauld avoit produites, pour prouver la conformité de la croyance de l'Egliſe Romaine avec celle des Egliſes Orientales; *que les diſgraces & la mort de ce Docteur l'avoient empêché d'y répondre; que le ſilence des Catholiques avoit donné, pour quelque temps, un air ſpécieux aux frivoles raiſonnements des Calviniſtes*; & que ce fut l'Abbé Renaudot qui leur enleva ce faux triomphe, les premieres années de ce ſiecle (*c*).

M. l'Abbé Renaudot avoit déſavoué d'avance ſon Panégyriſte, dans le quatrieme volume de la Perpétuité de la Foi. Il y atteſte, dans la Préface, que " la diſpute » ſur la Perpétuité de la Foi, touchant l'Euchariſtie, pouvoit être regardée » comme finie, par le troiſieme volume, & par la Réponſe générale qui l'avoit » précédé; parce que M. Claude, qui avoit ſurvécu pluſieurs années, n'y avoit » fait aucune réponſe; & que perſonne de ſa communion n'avoit entrepris de le défendre,

(*a*) On ne donnera point ſans doute le titre de Réponſe, au ſermon que M. Claude prêcha à Charenton en 1682, quoique ſes partiſans aient voulu le faire paſſer pour *un excellent abrégé* de ſes Livres de controverſe *contre MM. de Port-Royal touchant l'Euchariſtie.* Il ſuffit de le lire pour n'y trouver qu'une vaine déclamation, & cinq ou ſix pages ſeulement pour relever ce que M. Arnauld avoit dit touchant l'intelligence des paroles de Jeſus Chriſt dans l'Inſtitution de l'Euchariſtie. Voyez le *Recueil de divers Traités ſur l'Euchariſtie, à Amſterdam*, 1713. Préface, page 6.

(*b*) Voyez l'Ecrit intitulé: *De la Foi de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie*, 1684. L'Auteur, dans ſon *Avis à MM. de la Religion prétendue Réformée*, cite ſur ce fait Mademoiſelle de la Suze.

(*c*) Eloge de M. l'Abbé Renaudot, prononcé en 1721, par M. de *Boſe* Secretaire de l'Académie des Inſcriptions, &c. Tome V. des Mémoires de cette Académie.

„ défendre, particuliérement ſur ce qui regardoit les témoignages des Grecs & de „ tous les Chrétiens Orientaux". Il répete le même fait, & le prouve dans le chapitre premier du ſecond Livre du même volume, où il établit *l'état de la diſpute touchant la Perpétuité de la Foi ſur l'Euchariſtie, depuis que M. Claude avoit ceſſé d'écrire. Les preuves*, dit-il, *répandues dans les trois volumes, & dans la Réponſe générale, &c.* touchant la conformité de la croyance des Grecs, anciens & modernes, avec la Foi de l'Egliſe Romaine.... *ont ſatisfait pleinement à tout ce que le Miniſtre Claude avoit demandé. Il n'a fait*, ajoute-t-il, *aucune réponſe au troiſieme volume; & ainſi nous ſommes en droit de dire, que les preuves qui y ſont contenues, ſont demeurées ſans replique.*

M. Renaudot examine enſuite, ſi l'on peut dire, que les partiſans de M. Claude aient répondu pour lui? " On dira, ſans doute, dit-il, que M. Fréderic Spanheim, „ fameux Profeſſeur en Hollande, a ſoutenu la cauſe de M. Claude, dans ſon „ Livre qu'il a intitulé, STRICTURÆ, contre l'Expoſition de la Foi de feu „ M. l'Evêque de Meaux; & qu'il a fait voir la foibleſſe du Traité de la Perpétuité, „ & celle des Atteſtations venues du Levant. Il eſt vrai, ajoute-t-il, que, ſi les „ louanges outrées d'un Auteur, un rapport très-infidele des principes de ceux „ qui le réfutent, & une vaine oſtentation de capacité, avec toutes les marques „ poſſibles de mépris pour ſes adverſaires, peuvent paſſer pour des raiſons, ces „ *Strictura* ſont un Ouvrage ſans replique. Mais.... nous pouvons aſſurer, que, „ ſi on cherche dans tout ce Livre une ſeule preuve, on ne la trouvera pas.... „ Ceux qui pourroient avoir été frappés par le Livre de M. Spanheim, n'ont „ qu'à lire ce qui y a été répondu dans l'Apologie des Catholiques (Tome II, „ chap. VII & VIII) & ils ſeront ſatisfaits".

II. Les Ecrits de MM. Spanheim, Smith, &c. ne ſont point des réponſes.

M. Renaudot obſerve enſuite le cercle vicieux des Calviniſtes ſur ce ſujet. " Pour toute réponſe, dit-il, aux arguments preſſants de la Perpétuité, „ M. Spanheim renvoie aux Théologiens de ſa Communion, qui les ont réfutés, „ à ce qu'il prétend; & ceux qui ont écrit depuis, renvoient à M. Spanheim, ſans „ plus de fondement".

Il en eſt de même de M. *Thomas Smith*, Prêtre de l'Egliſe Anglicane, un des premiers qui s'eſt mis enſuite ſur les rangs. Dans les trois Ouvrages qu'il a fait ſur ce ſujet; *il n'y a pas*, dit M. Renaudot, *la moindre autorité, pour appuyer* le jugement qu'il porte ſur la Foi des Grecs. *Il n'allegue aucune raiſon; il ne cite pas un ſeul Auteur Grec*; il ne rapporte *aucune piece, ni aucun témoignage.* Cependant les Proteſtants ne ceſſent d'oppoſer aux Catholiques la prétendue *autorité inconteſtable de ce témoin oculaire*, depuis-même qu'il a été réfuté par pluſieurs Catholiques (*a*), & que des Proteſtants célebres ſe ſont même éloignés de ſon avis (*b*).

C'eſt encore avec moins de fondement, qu'on regarderoit comme une Réponſe au Livre de la Perpétuité, un Ecrit anonyme, publié à Amſterdam, en 1688 (*c*).

(*a*) Quoique M. *Smith* eût été ſuffiſamment réfuté d'avance, par les pieces rapportées dans la Perpétuité, il le fut depuis dans la Préface des *Opuscules de Gennadius*, & de quelques autres Grecs, publiés en 1709, par M. Renaudot.

(*b*) M. Renaudot cite la Préface de M. *Normannus*, dans l'Edition de la Confeſſion Orthodoxe des Orientaux, qu'il a fait faire à Leipſick, en 1694. Simon Richard cite auſſi Guillaume *Forbeſius*, qui, dit-il, avoue ingénument que les nouveaux Grecs, cités par M. Arnauld, penſent comme les Latins ſur la Tranſſubſtantiation. Notes ſur les Ecrits de Gabriel de Philadelphie, publiés en 1686, page 107.

(c) Il avoit pour titre: *Les Trophées de Port-Royal renverſés; ou Défenſe de la Foi des ſix premiers ſiecles, &c. contre les Sophiſmes de M. Arnauld, contenus dans le premier Tome de la Diſcuſſion, &c. diviſés en quatre Livres, 312 pages in-12.*

Outre que, ſelon le titre, l'Anonyme ne prétend attaquer que le premier volume, l'Auteur des *Nouvelles de la République des Lettres*, parlant de cet Ouvrage, le traite de *Réponſe ſurannée*. Il ajoute, qu'il ne ſavoit *ſi le Public verroit avec plaiſir renouveller cette diſpute*. Au ſurplus, le nouvel Ecrivain, en cachant ſon nom, dit-il, *abandonnoit ſon Livre à quiconque voudroit l'adopter. Mais*, pourſuit-il, *il y a peu d'apparence que perſonne s'empreſſe à ſe l'attribuer*. Il joignoit en effet, à une préſomption peu commune, une paſſion de calomnier, que toute perſonne équitable ne pouvoit que déſapprouver.

III. Idée de l'ouvrage du Sr. Aymon, contre la Perpét.

Le ſieur *Jean Aymon*, Prêtre Apoſtat, tenta en vain, vingt ans après, de venir au ſecours de la nouvelle Secte qu'il avoit embraſſée. Il publia à la Haye, en 1708, un aſſez gros Ouvrage in-4°. intitulé : *Monuments authentiques de la Religion des Grecs, & de la fauſſeté de pluſieurs Confeſſions de Foi des Chrétiens Orientaux, produites dans la Perpétuité de la Foi.* Mais tout le corps de l'Ouvrage démentoit ce titre pompeux.

" L'Auteur, dit l'Abbé Renaudot, dans la Préface de la Réfutation qu'il prit
» la peine d'en faire, eſt un homme, qui, à peine ſait lire le grec ; qui n'a pas la
» moindre connoiſſance des Auteurs les plus vulgaires, & qui ne cite, ni ne pro-
» duit pas une ſeule piece ; mais qui examine celles que les Catholiques ont
» données au Public, & qui en tire des réflexions & des conſéquences ſi abſurdes,
» qu'elles ſuffiſent pour faire voir qu'il ignore entiérement la matiere dont il
» traite ; qui donne les raiſonnements les plus faux comme des démonſtrations ;
» & qui, au défaut des raiſons qui lui manquent toujours, croit accabler ſes
» adverſaires par des calomnies, & par des injures (*a*) ".

L'Ecrit réfuté par l'Abbé Renaudot, n'étoit pas moins mépriſable par ſon origine. Le ſieur Aymon, ſon Auteur, réfugié en Hollande depuis ſon apoſtaſie, étoit revenu à Paris en 1706 ; & feignant de vouloir rentrer dans le ſein de l'Egliſe, il ſe procura, par des protections reſpectables, un accès libre à la Bibliotheque du Roi. Il en abuſa indignement, pour y enlever l'original du fameux Synode de Jeruſalem, dont on avoit fait un grand uſage dans la *Perpétuité de la Foi*, & qui avoit été imprimé ſéparément en 1672. Il repaſſa auſſi-tôt en Hollande, où il le fit réimprimer, avec quelques autres pieces, ſous ce faux titre : *Monuments authentiques*, &c.

L'Abbé Renaudot fit voir dans ſa Réfutation, que ce Livre étoit un *tiſſu de calomnies atroces, de falſifications inſignes, de raiſonnements abſurdes, & de bévues groſſieres.* Le ſieur Aymon n'avoit fait réimprimer le Synode de Jeruſalem, qu'en *y retranchant tout ce qui y étoit contraire à ſes idées* (*b*). Il y donnoit les Décrets de ce Synode, *comme l'ouvrage d'un impoſteur, qui, par le ſcandale que ſes nouveautés avoient cauſé, avoit été chaſſé de ſon Siege Patriarchal* ; & il y faiſoit paroître tant d'*ignorance*, de *mauvaiſe foi*, & de *témérité*, ſur-tout dans la maniere dont il traitoit les Catholiques, qu'il fut condamné par *pluſieurs perſonnes des plus raiſonnables de ſon parti* (*c*).

[*a*] L'Ecrit de l'Abbé Renaudot a pour titre : *Défenſe de la Perpétuité de la Foi*, &c. *contre les calomnies & les fauſſetés du Livre intitulé : Monuments authentiques de la Religion des Grecs*, &c. C'eſt un Volume *in*-8°. publié en 1709, à Paris chez Gabriel Martin.

[*b*] Suite de la Perpétuité, Tome IV. page 487.

[*c*] Ibid. page 171.

M. de Boſe nous apprend (*a*) que le ſieur Aymon demeura *muet à la vue de la Reponſe de l'Abbé Renaudot*; & *que les Etats Généraux accorderent aux inſtances du Roi, la reſtitution du larcin, qu'il avoit eſſayé de conſacrer, en le dépoſant dans la Bibliotheque de Leyde. Le Public*, ajoute-t-il, *ne ſera pas fâché d'apprendre, que nous avons eu nous-mêmes le bonheur de retirer, depuis peu, des mains du ſieur Aymon, tout ce qui lui reſtoit de cette expédition ſacrilege.*

IV. Suite du Livre de la Perpét. par M. Renaudot.

M. l'Abbé Renaudot, en publiant, en 1709, ſa *Défenſe de la Perpétuité* contre le ſieur Aymon, n'avoit point traité la matiere avec l'étendue *que pluſieurs perſonnes auroient ſouhaitée* (*b*). Il y ſuppléa par le quatrieme volume de la Perpétuité, &c. publié en 1711, ſur l'invitation de Clément XI, & dédié à ce Souverain Pontife. Cet Ouvrage eſt non ſeulement une ſuite, mais encore une apologie complette des trois volumes précédents. Il y joignit, en 1713, un 5e. volume, où il traite de la conformité de la croyance des Grecs, avec celle de l'Egliſe Latine, *ſur les Sacrements*, & *ſur les autres points conteſtés*. Outre ſon zele connu pour l'Egliſe, & pour ſes dogmes, M. Renaudot avoit une raiſon particuliere de prendre la défenſe du Livre de la *Perpétuité*. M. Arnauld avoit déclaré, dans la Préface du troiſieme volume, qu'il étoit redevable à cet Abbé de la traduction de la plupart des Actes & des extraits des Livres des Egliſes Orientales, dont il avoit fait uſage. Cet Abbé en fait lui-même l'aveu (*c*); ajoutant (*d*), qu'après l'impreſſion du troiſieme volume, les Auteurs de la Perpétuité ayant reçu de nouvelles atteſtations de la Foi des Egliſes Grecques, elles lui furent remiſes, pour en faire l'uſage que M. Boſſuet, & d'autres perſonnes habiles jugeroient à propos pour le bien de l'Egliſe. Le quatrieme volume de la Perpétuité fut compoſé, en grande partie, *ſur ces pieces originales*, & *ſur les Mémoires qui les accompagnoient*. M. Renaudot ne les mit néanmoins en œuvre, qu'après avoir étudié à fond cette matiere; & après avoir réuni, à ce qu'il tenoit des Auteurs de la Perpétuité, des manuſcrits anciens, qui, pour la plupart, avoient été apportés du Levant, depuis ce temps-là, ou des pieces nouvelles, qui n'avoient pas encore paru; & enfin, après des recherches faites avec ſoin, ſur la foi & ſur la diſcipline des Egliſes Orientales. Ce travail lui coûta pluſieurs années; & les traverſes qu'il eſſuya à cette occaſion, ne lui permirent de publier ſon Ouvrage, qu'au bout de près de quarante ans. C'eſt lui-même qui nous l'apprend, dans un Mémoire écrit peu de jours avant ſa mort, lequel ſe trouve dans le Supplément au Nécrologe de Port-Royal, p. 204.

Ce Savant, à qui toutes les langues de l'Orient étoient connues, & qui, toute ſa vie, avoit étudié les Livres des Grecs, étoit plus en état que perſonne, ou plutôt, il étoit ſeul en état d'entreprendre un pareil Ouvrage (*e*). Il le fit

[*a*] Tome V. des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, page 387.

[*b*] Préface du quatrieme volume, page 4.

[*c*] Ibid. page 12, 13.

[*d*] Ibid. page 11 & 12.

[*e*] M. Arnauld rendit à M. Renaudot, au mois de Mars 1673, un témoignage, dont nous avons l'original ſous les yeux, & dont nous croyons devoir faire part au public. Il étoit queſtion de lui procurer l'uſage de quelques Manuſcrits orientaux, dépoſés à la Bibliotheque du Roi. M. Renaudot en avoit beſoin pour travailler à la ſuite de la Perpétuité de la Foi, à laquelle il ſe préparoit déja; mais il falloit qu'il eût ces Manuſcrits chez lui pour les examiner & les étudier à ſon aiſe. M. *Arnauld* & M. *Perrault* de l'Académie françoiſe, préſenterent à cet effet à M. Colbert, des Memoires ſignés de leur main, d'après leſquels l'ordre fut expédié au Bibliothécaire du Roi, de donner ces Manuſcrits à M. Arnauld, *ſur ſon Recepiſſé*, pour qu'il les fit paſſer à l'Abbé Renaudot.

M. Arnauld invoquoit dans ſon Mémoire en faveur de M. Renaudot, le témoignage de l'Abbé de *Bourzeis*, mort l'année précédente, bon connoiſſeur en ce genre. Cet Abbé

avec d'autant plus de conſolation & de ſuccès, qu'il n'étoit queſtion que de perfectionner une œuvre déja très-heureuſement avancée.

Les Proteſtants étoient convenus, dès le commencement, de la force du
T.IV. p. 15. témoignage des Egliſes Orientales ſur cette matiere : ils ne conteſtoient que le fait. Ce fait avoit été prouvé depuis, avec une telle évidence, que *le ſyſtême de*
Ib. p. 570. 740. *M. Claude, ſur cet article, avoit été abſolument abandonné*, dit M. Renaudot, *preſque en toutes ſes parties, par pluſieurs Proteſtants* ; & *juſqu'à M. Smith, Théo-*
Ibid. p. 2. *logien de l'Egliſe Anglicane*, ajoute-t-il, *ils avouent, au moins préſentement, que l'Egliſe Grecque croit* (aujourd'hui) *la préſence réelle, & la Tranſſubſtantiation.*

M. Renaudot convient en même temps, que c'eſt ſur les atteſtations des Orientaux, produites dans le troiſieme volume de la Perpétuité, que les Proteſtants
Ibid. p. 15. ont fait ce dernier aveu. Quoique la matiere fût encore *fort obſcure, n'ayant jamais*
Ibid. p. 8. *été ſuffiſamment éclaircie*, les Auteurs de la Perpétuité, dit-il, *avoient recueilli ce qu'on ſavoit pour lors de meilleur* ; & ils l'avoient fait avec tant d'abondance, & *une*
Ib. p. 592. 600. *ſi grande exactitude, qu'on doit reconnoître, qu'ils ne ſe ſont trompés en aucune partie de cette laborieuſe recherche. Les preuves poſitives, & en aſſez grand nombre*, ajoute-
Ib. p. 126. 521. t-il, qu'on a découvertes depuis, n'ont ſervi *qu'à montrer, que tout ce qui eſt contenu dans les Actes venus du Levant, produits par les Auteurs de la Perpétuité, eſt tellement conforme à la créance de l'Egliſe Grecque, qu'elle a renouvellé pluſieurs fois*

avoit à ſa mort entre les mains, une partie de l'ouvrage de M. Renaudot; & il en étoit tellement ſatisfait, qu'il s'étoit engagé à procurer à l'Auteur tous les ſecours dont il auroit beſoin pour l'achever, & en particulier les Manuſcrits de la Bibliotheque du Roi, où il avoit tout crédit. La mort l'en ayant empêché, M. Arnauld y ſuppléa par ſon Mémoire. Il y rapporte ce qu'il avoit oui dire de l'Abbé Renaudot à l'Abbé de Bourzeis, dans des entretiens où la complaiſance n'avoit aucune part. "L'Abbé de Bourzeis, dit-il, admiroit non „ ſeulement l'exacte connoiſſance que l'Abbé Renaudot faiſoit paroître dans ſon Ouvrage, „ de toutes les langues orientales, mais auſſi la pénétration du génie particulier de chacune „ de ces langues. Il ne trouva pas la moindre faute dans tous les Ecrits Syriaques, Arabes, „ Ethiopiens qui y étoient cités, non ſeulement pour les traductions, mais même pour les „ accents, points, caracteres des langues originales; & il étoit ſi plein du mérite de celui „ qui en eſt l'Auteur, qu'il n'a pu s'empêcher de faire paroître l'eſtime qu'il avoit pour „ lui, dans la Préface du dernier des Livres qu'il a donnés au public, qui eſt celui de ſes „ Sermons, où il en parle en ces termes, dans une note imprimée à la marge : *Cette Liturgie, écrite à la main, m'a été communiquée par M. Renaudot, Prêtre de l'Oratoire,* „ *admirablement verſé dans l'étude des langues orientales, & dans la lecture des différentes* „ *Liturgies de ces Egliſes-là.*

" On peut ajouter, continue M. Arnauld, à ce que M. de Bourzeis a connu de la „ ſuffiſance de M. Renaudot, ce que l'on en connoit par ſoi-même, ou par le témoignage „ de perſonnes très-dignes de foi, qu'outre les langues Hébraïque, Chaldaïque, Syriaque, „ Arabe, Ethiopienne, Cophte, dont la connoiſſance paroit dans cet Ouvrage, il ſait „ encore le grec ancien & le grec vulgaire, le Perſan & la plupart des langues vulgaires „ de l'Europe, comme le Portugais, l'Eſpagnol, l'Italien ; qu'il ne ſait pas ſeulement ces „ langues pour les entendre, mais auſſi pour les écrire, & que des perſonnes habiles „ qui ont été en Orient, en ayant voulu faire eſſai, & lui ayant écrit pour „ cela des lettres en arabe ont été ſurpris de l'élégance avec laquelle il leur a répondu dans la même langue. C'eſt lui auſſi qui avoit traduit en arabe, & en grec vulgaire, tous les Mémoires qui avoient été envoyés en Orient, & ſur leſquels on a obtenu „ les atteſtations qui en ſont venues. Il a ſur-tout un don tout particulier de former les „ caracteres de toutes ces langues différentes, d'une maniere ſi nette & ſi belle, qu'on „ ne diſtingue pas ce qu'il écrit, des manuſcrits d'Orient les mieux écrits.

" On prie, M. Colbert, de croire qu'on n'ajoute rien à la vérité dans ce témoignage, & „ que celui que l'on pourroit rendre à ſon honnêteté, & à l'éloignement qu'il a de la „ vanité, qui accompagne ordinairement ces qualités extraordinaires, ſeroit beaucoup au „ deſſus de celui que l'on rend à ſa ſuffiſance. „

les témoignages publics qu'elle rendit alors à la vérité ; & qu'elle l'a fait ſans que les Ambaſſadeurs de France, ni le Clergé, ni la Cour de Rome, y aient eu la moindre part (*a*).

Ce n'eſt pas ſeulement contre les Proteſtants, que M. Renaudot a défendu la Perpétuité ; c'eſt encore contre un Auteur Catholique, dont les écarts, & les effets de la mauvaiſe humeur contre M. Arnauld, ſe ſont manifeſtés plus d'une fois. Nous parlons de M. Richard Simon, lequel avoit avancé, dans ſa *Bibliotheque critique* (Tom. I. pag. 307) diverſes choſes, au ſujet du Livre de la Perpétuité de la Foi, que M. Renaudot a jugé à propos de réfuter (*b*).

Ce Critique avoit auſſi prétendu, qu'il avoit autrefois *formé le projet utile, de faire un Recueil de ce que les Auteurs Grecs, & ſéparés de l'Egliſe Romaine*, avoient écrit ſur l'Euchariſtie, avant le temps de *Cyrille* (Lucar) (*c*), *qui devoit s'intituler* : GRÆCA SCHISMATICA ; *que M. Arnauld avoit fort déſapprouvé ſon deſſein*, & que le Livre que M. Renaudot avoit donné au Public, en 1709, *avoit été fait premiérement ſous la direction de M. Arnauld.* M. Renaudot oppoſe à toutes ces fauſſes allégations, l'hiſtoire véritable des engagements qui avoient déterminé M. Simon à écrire ſur cette matiere (*d*), & ne laiſſe ſubſiſter aucun ſujet légitime de plainte ſur ce ſujet.

M. Arnauld avoit eu occaſion de relever pluſieurs mépriſes de ce téméraire Auteur, dans ſa LXXIV Difficulté, propoſée à M. Steyaert (Tom. IX, pag. 122 & ſuivantes). Il avoit eu la hardieſſe d'avancer, dans ſon *Hiſtoire Critique de la Créance & des Coutumes des Nations du Levant*, publiée ſous le nom de *Moni*, en 1684, que, quoique M. Arnauld ſe fût efforcé de prouver fort au long, dans ſes Livres contre M. Claude, que *la Tranſſubſtantiation étoit reconnue par les Grecs*, cette queſtion *ne laiſſoit pas de ſouffrir encore de fort grandes difficultés.* M. Arnauld examine avec ſoin les fondements de ces prétendues difficultés, & fait voir, qu'elles ne ſubſiſtoient que dans l'imagination de ce Critique ; qu'il s'étoit lui-même contredit ſur ce point dans ce même Ouvrage, & qu'enfin, il s'étoit vu obligé de rétracter expreſſément ce qu'il avoit avancé à ce ſujet, dans un autre Ouvrage, imprimé peu de temps après (*e*). M. Arnauld renvoie, à cette occaſion,

[*a*] L'ouvrage de M. Renaudot acheva de terraſſer les Proteſtants ſur le fait de la croyance des Grecs. L'Auteur du *Recueil de divers Traités ſur l'Euchariſtie*, imprimé à Rotterdam, en 1713, en deux Volumes *in*-12, tâche de s'en débarraſſer, en le déprimant comme un Ouvrage inutile, attendu que cette diſpute ſur la Foi des Egliſes d'Orient, *ne termineroit abſolument rien*, entre les Catholiques & les Proteſtants, *quand bien même*, dit-il, [Préface, page 15] *nous leur accorderions à cet égard tout ce qu'ils nous demandent.* Ce ſeroit donc *inutilement*, ajoute-t-il, *qu'on répondroit à M. l'Abbé Renaudot, puiſqu'outre l'inutilité de cette diſpute, tout ce qu'on pourroit lui oppoſer n'aboutiroit abſolument à rien ; & qu'on ſembleroit ..... ne lui répondre que pour qu'il n'eût point le dernier.*

[*b*] Tome IV de la Perpétuité. Livre VII. chapitre VIII.

[*c*] M. Simon publia en 1686, un Ouvrage *in*-4°. de 300 pages, avec privilege, mais ſans approbation, intitulé : *Fides Eccleſiæ Orientalis, ſeu Gabrielis Metropolitæ Philadelphienſis opuſcula*, &c avec des Notes. Il avoue que la plus grande partie de ces Notes avoient été déſapprouvées en Sorbonne, & que M. Arnauld avoit été mécontent de ce qu'il y diſoit de l'Ouvrage d'*Agapius*, Moine du Mont Athos, dans la premiere édition de 1671 : & que c'eſt ce qui l'obligea de refondre ſes Notes & ſon Ouvrage dans la ſeconde édition de 1686.

[*d*] Préface du quatrieme Volume de la Perpétuité, page 16 & ſuiv.

[*e*] Il dit dans ce dernier Ouvrage, *qu'il n'y avoit jamais eu de fait prouvé avec tant d'évidence, & par un ſi grand nombre de témoignages, que celui qui regardoit le conſentement des Egliſes d'Orient avec l'Egliſe Romaine, ſur la créance de la Tranſſubſtantiation.* [Tome IX, page 123.]

à ce qu'il avoit lui-même établi dans le chap. VIII du ſecond volume de l'*Apologie pour les Catholiques*, contre les chicanes de M. Spanheim, ſur l'authenticité des atteſtations produites dans le premier & dans le troiſieme volume de la Perpétuité de la Foi, & ſur la force de l'argument qui en réſultoit, pour prouver la perpétuité de la Foi de l'Egliſe. " Les perſonnes les plus employées, ajoute-t-il, à la " converſion des Huguenots, ont trouvé cet argument ſi important pour ce deſ- " ſein, qu'ils l'ont tiré de l'Apologie, pour en faire un livret à part, ſous ce " titre : *La Foi de l'Egliſe Catholique, touchant l'Euchariſtie, prouvée d'une maniere* " *invincible, par l'argument propoſé aux Prétendus Réformés, dans le Livre de la* " *Perpétuité de la Foi*". Ce Livret fut acheyé d'imprimer le 17 Décembre 1683.

V. Réponſe à deux reproches faits au Livre de la Perpétuité.

Le même Critique avoit fait un reproche à l'Auteur de la Perpétuité de la Foi, qui n'étoit pas mieux fondé. Il prétendoit, (*a*) qu'on avoit cité, dans le chap. XII du liv. II du Tom. I, *un Livre particulier d'Euhtymius, contre les Latins, comme étant en manuſcrit dans la Bibliotheque du Roi à Paris, où néanmoins il ne ſe trouve point. Je ſuis ſûr*, dit-il, *que MM. de Port-Royal n'ont point conſulté cette Bibliotheque ; qu'ils s'en ſont rapportés à Leo Allatius, lequel, d'après Jean Aubert, a pris un extrait de la Panoplie d'Euthymius, pour un Livre particulier de ce Moine contre les Latins.* Nous donnons ici en note (*b*) les éclairciſſements que nous nous ſommes procurés à ce ſujet, de la part d'un de nos amis, employé aux manuſcrits de la Bibliotheque du Roi, ſur l'exactitude & l'intelligence duquel on peut entiérement compter.

VI. Edition du Synode de Jéruſalem faite par les ſoins de M. Arn. en 1678.

Le Synode de Jeruſalem, dont nous avons eu occaſion de parler, eſt daté du 20 Mars 1672. Il fut préſidé par Doſithée, Patriarche de cette Ville. C'eſt, au jugement de M. Renaudot, *une des plus conſidérables pieces que l'Egliſe Grecque ait*

[*a*] *Bibliotheque critique*, &c. Tome I. chapitre X. page 98, de l'édition *in*-12 de 1768.

[*b*] Dans deux Manuſcrits grecs de la Bibliotheque du Roi ; l'un cotté 1372 [olim 2995] l'autre 2782, [ſans ancien numero] formant deux Recueils d'Extraits & de pieces entieres ſur toute ſorte de matieres, on trouve avec quelques variétés, une petite piece qui paroit faire un ouvrage complet. Dans le premier de ces manuſcrits, cette piece remplit quatre pages entieres & deux demi-pages ; & dans le ſecond, elle remplit cinq pages entieres. Les pages ſont dans l'un & dans l'autre de format in-8°. d'environ vingt lignes. M. Bigot, comme on le voit par la Bibliotheque Critique de Richard Simon, Tome III. p. 98, a vu cette piece dans le premier manuſcrit, & il en a rapporté le titre aſſez mal. Voici ce titre tel qu'il eſt dans ce premier manuſcrit.

[*a*] Τῆς παλ.

[*b*] Τῶν Ἰταλῶν, κεφάλαια

[*c*] Τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον

Εὐθυμίῳ Μοναχῷ τῷ Ζυγαδηνῷ καλὰ τῶν [*a*] παλαιᾶς Ῥώμης, ἤτοι [*b*] Ἰταλῶν, κεφάλεα ἰδδηλοῦντα ὡς οὐκ ἐκ τῆ υἱῆ ἐκπορεύεται [*c*] τὸ ἅγιον Πνεῦμα. [Ce titre eſt le même dans le ſecond Manuſcrit à quelques minuties près que je marque en marge.]

Quoi qu'en diſe M. Bigot, M. Arnauld ne s'eſt point trompé dans la *Perpétuité de la Foi*, Tome premier page 214, en citant ce petit Ecrit d'Euthymius comme diſtinct de ſa Panoplie. C'eſt M. Bigot lui-même qui ſe trompe : 1°. en inſinuant que toutes les pieces du Recueil Grec ne ſont que des extraits ; & 2°. en diſant que la piece en queſtion *eſt un extrait de la Panoplie d'Euthymius, & non pas un Livre particulier de ce Moine contre les Latins.* Il eſt vrai que ce n'eſt pas un Livre, car c'eſt un Ecrit de cinq pages ; mais en même temps, il eſt faux que ce ſoit un extrait de la Panoplie. J'ai parcouru avec ſoin cette Panoplie, au moins ſa traduction latine ; car le texte grec, dont la Bibliotheque du Roi poſſede ſept exemplaires manuſcrits, n'a jamais été imprimé ; & dans cette traduction, je n'ai rien trouvé qui reſſemble de près ni de loin à la petite piece grecque. M. Arnauld ne s'eſt donc pas trompé en la citant comme une choſe à part.

Au reſte, afin que l'on puiſſe mieux s'aſſurer que cette piece n'eſt point dans la Panoplie, du moins la latine : je vais traduire de mon mieux quelques-uns des douze articles qui la compoſent, & qui tous ſont fort courts, à l'exception du dixieme. On verra en même temps que la particule οὐκ qu'on lit dans le titre, doit y être, comme le dit M. Bigot, [ubi ſupra page 99.]

produites depuis long-temps (Tom. IV, pag. 599) & une des plus préciſes, & des plus amples *expoſitions de la croyance des Grecs ſur l'Euchariſtie.* Doſithée, ſelon le même Auteur (ibid. pag. 481) étoit un des plus ſavants Théologiens que l'Egliſe Grecque eût poſſédé depuis pluſieurs ſiecles. Il intitula ſon Synode : *Le Bouclier de l'Egliſe Orthodoxe.* Dix-huit ans après, Doſithée le fit imprimer à *Buchareſt*, en Walachie, où la Religion grecque eſt dominante : & comme il ajouta à cette édition des pieces conſidérables, & divers éclairciſſements, il en changea le titre, & l'intitula : *Manuel pour ſervir de réfutation à l'extravagance, par laquelle les Calviniſtes accuſent fauſſement la ſainte Egliſe Catholique & Apoſtolique d'Orient, de croire, touchant Dieu & les choſes divines, ce qu'eux-mêmes ont de méchantes opinions ; ſe ſervant, pour prouver ce qu'ils avancent, des* CHAPITRES *appellés, de Cyrille Lucar, &c.*

M. Renaudot, qui nous a donné connoiſſance de cette édition du Synode de Jeruſalem, nous apprend en même temps, que ce ſont ces *Chapitres*, c'eſt-à-dire, *la Confeſſion de Cyrille Lucar*, Patriarche de Conſtantinople, imprimée à Geneve, par les Calviniſtes, qui donna lieu à ce Synode. Cette Confeſſion avoit été précédemment déſavouée par deux Synodes de Conſtantinople, des années 1638 & 1642. Doſithée inféra les Décrets de ces deux Synodes, dans l'édition de celui de Jeruſalem, faite à *Buchareſt* en 1690, après les avoir vérifiés ſur le *Codex* de la grande Egliſe de Conſtantinople, où il eſt néceſſaire d'enrégiſtrer tous les actes eccléſiaſtiques, pour les rendre authentiques. Il y inféra pareillement les Actes du Synode tenu ſous Cyrille de *Berroée*, & ceux de *Jaſſi*, où avoit été dreſſée la célebre *Confeſſion orthodoxe contre les Calviniſtes.*

T. IV. pag. 482.

lb. p. 492.

lb. p. 498.

M. Renaudot s'étend avec complaiſance ſur l'hiſtoire & l'authenticité du Synode de Jeruſalem, dans le quatrieme Tome de la Perpétuité de la Foi (liv. VI, chap. V & ſuiv.) : *ce ſeul Ouvrage*, ajoute-t-il, pag. 506, *détruiſant entiérement tout ce que MM. Claude & Smith, & ceux qui les ont copiés, ont avancé touchant la croyance des Grecs ſur l'Euchariſtie.*

M. de Nointel avoit envoyé en France, au commencement de 1674, une copie

1°. Si le S. Eſprit eſt *ſimple*, & ſi l'on dit qu'il procede en même temps du Pere & du Fils, c'eſt prendre ceux-ci pour une ſeule Perſonne, & introduire l'héréſie Sabellienne ou Sémi-Sabellienne, qui confond les Perſonnes.

2°. Si le S. Eſprit procede du Pere & du Fils, il eſt donc double & compoſé.

3°. Si l'on rapporte le S. Eſprit à deux principes, que devient l'unité de principe tant célebrée ?

4°. Si le Pere produit le S. Eſprit, & ſi le Fils le produit auſſi ; le Pere eſt donc & le générateur immédiat du S. Eſprit, & le générateur éloigné, à travers l'action génératrice du Fils. [Εἰ προβάλλεται μὲν τὸ Πνεῦμα ὁ Πατὴρ, προβάλλεται δὲ τοῦτο καὶ ὁ Υἱός, εἴη ἂν ὁ Πατὴρ καὶ προσεχὴς τῷ Πνεύματος προβολεύς, καὶ πόῤῥω διὰ τὴν ἐκ τοῦ Υἱοῦ προβολήν.]

5°. Si la proceſſion du S. Eſprit par le Pere eſt complette, celle par le Fils eſt ſuperflue.

6°. Si le Fils a la même propriété d'engendrer le S. Eſprit qu'a le Pere, cette propriété leur eſt commune ; & dans ce cas comment ce qui eſt commun ſera-t-il propre ? Si le Fils a cette propriété & cette action contraire, comment l'action de l'un ne corrompt-elle pas [φθείρει] celle de l'autre ? Car les choſes contraires ſe corrompent. Si le Fils a cette action ſeulement différente, une partie du S. Eſprit ſortira donc faite d'une façon, & l'autre d'une autre, & le tout ſera compoſé de parties diſſemblables.

7°. Si le Fils & le S. Eſprit procedent d'un ſeul principe ; à ſavoir, le Pere, & que derechef le Fils produiſe le S. Eſprit ; le S. Eſprit devra produire auſſi le Fils ; car le Pere, leur principe commun, les a faits égaux en dignité, &c.

Je n'avancerai pas plus loin dans une telle obſcurité ; & je finirai en répétant, que je ne crois point que ces choſes-là ſe trouvent dans la Panoplie. Cependant, ſi, pour plus d'aſſurance, quelqu'un, plus au fait que moi, veut la parcourir, elle eſt dans la Bibliotheque du Roi ſous le numero 417, in-8°.

de ce Synode, ſignée de ceux qui y avoient aſſiſté. Cette copie, qui équivaloit à un original, fut dépoſée à la Bibliotheque du Roi; & c'eſt celle que Jean Aymon en enleva, en 1706; & qui depuis y a été reſtituée.

Comme la copie de ce Synode n'arriva à Paris, que lorſqu'on achevoit d'imprimer le troiſieme volume de la Perpétuité, M. Arnauld ne put en donner que des extraits touchant l'Euchariſtie, dans le chap. XV du huitieme livre de ce troiſieme volume. Mais l'Ouvrage entier fut imprimé à Paris, deux ans après, (*a*) en grec & en latin. M. l'Abbé Goujet atteſte, dans ſa Bibliotheque des Auteurs du dix-huitieme ſiecle, Tom. III, pag. 245, qu'il fut réimprimé en 1678, *après la réviſion de M. Arnauld.* Nous avons ſous les yeux cette ſeconde édition de 1678, faite à Paris, in-8°. chez la veuve Martin, en grec & en latin. Le Traducteur n'y eſt déſigné que par les premieres lettres de ſon nom, *M. F. de l'Ordre de S. Bénoît, de la Congrégation de S. Maur.* Il nous apprend, dans la Préface, que la premiere édition ayant été faite en 1676, en ſon abſence, il s'y étoit gliſſé une infinité de fautes, & que des *amis* l'avertirent d'ailleurs, que la traduction n'avoit pas été faite avec toute l'attention que l'objet exigeoit. C'eſt ce qui le détermina, dit-il, à donner cette ſeconde édition. Il revit le texte grec, & le corrigea; & réforma pareillement ſa traduction avec toute l'exactitude poſſible. Il en changea auſſi le titre: il l'appelloit, dans la premiere édition, *Synodus Bethlehemitica*, parce qu'il avoit commencé à Bethléem. Mais ayant été continué & ſigné à Jeruſalem, il crut devoir plutôt l'intituler, dans la deuxieme édition: *Synodus Jeroſolymitana.*

Le Traducteur, après avoir relevé, dans la Préface, l'importance de ce Synode, pour réfuter la calomnie des Proteſtants contre l'Egliſe Grecque, renvoie au ſurplus à l'Ouvrage de la Perpétuité, *ubi*, dit-il, *Auctor hujus temporis nominatiſſimus, bene multa miro ſtudio collegit.*

VII. Eloge du Livre de la Perpét. par M. d'Agueſſeau.

Nous ne ſaurions mieux faire que de terminer l'eſpece d'hiſtoire que nous venons de donner du Livre de la Perpétuité, par le jugement qu'en a porté le célebre Chancelier d'Agueſſeau, dans les inſtructions qu'il donnoit à ſes enfants, au commencement de ce ſiecle. Il y choiſit cet Ouvrage, pour preuve & pour exemple de cette *ſupériorité de génie*, & de cette *exactitude de Logique*, qui caractériſent tous les Ouvrages de M. Arnauld. *On trouve*, pourſuit-il, *dans les Ecrits d'un génie ſi fort & ſi puiſſant, tout ce qui peut apprendre l'art d'inſtruire, de prouver & de convaincre. Mais comme il ſeroit trop long de les lire tous, on peut ſe réduire au Livre de la Perpétuité de la Foi, auquel M. Nicole, autre Logicien parfait, a eu auſſi une grande part. C'eſt*, ajoute-t-il, *une application continuelle des préceptes de la Logique, qui enſeigne à renverſer les arguments les plus captieux, & à démêler les ſophiſmes les plus ſubtils, en les ramenant toujours aux regles fondamentales du raiſonnement* (*a*).

§. VIII.

De quelques Ecrits de M. Arnauld, ſur des opinions philoſophiques, relatives au Myſtere de l'Euchariſtie.

MM. Arnauld & Nicole ne ſe bornerent pas, par rapport à l'Euchariſtie, à défendre la Foi conſtante & authentique de l'Egliſe ſur cet auguſte Myſtere. Ces deux

[*a*] M. Renaudot met l'impreſſion de ce Synode en 1676, T. IV. p. 499. & en 1677. p. 532.
[*b*] Œuvres du Chancelier d'Agueſſeau, Tome premier, quatrieme Inſtruction, page 401 & 402.

deux Théologiens étoient toujours prêts à éclaircir les doutes de quiconque s'adreſſoit à eux pour cet effet. Ils n'en exceptoient que ceux qui prétendoient ſe décider par la ſeule Philoſophie, dans une matiere qui ſurpaſſera toujours la foibleſſe de l'entendement humain : encore doit-on dire qu'ils tenterent d'en ramener quelques-uns à la ſimplicité de la foi. Tel fut, entr'autres, le Pere Dom *Robert des Gabets*, Bénédictin de S. Vannes. On peut voir ce que dit à ce ſujet l'Auteur de la Vie de M. Nicole (ſeconde partie, chap. XII). On a ſur la même queſtion, une Diſſertation de M. Duguet, imprimée en 1727, avec un Ecrit du même Auteur, ſur les Exorciſmes & ſur l'Uſure.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des Ecrits de M. Arnauld ſur cette matiere. Nous nous contenterons d'avertir, que nous en rendrons compte dans la Préface ſur les Ouvrages de la ſeptieme Claſſe, où nous les avons placés avec ſes autres Ecrits philoſophiques. On y trouvera, au paragraphe II. du ſecond article, tout ce que nous avons pu découvrir de relatif à cet objet.

ARTICLE II.

Ecrits de M. Arnauld ſur différents points de Controverſe.

§. I.

De l'Ecrit intitulé : *Remarques ſur une Lettre de M. Spon, de la Religion prétendue Réformée, Médecin à Lyon.* (n. IV.)

Jacob Spon (*a*) ſavant Antiquaire, Docteur en Médecine Aggrégé à Lyon, étoit en relation avec le fameux P. *de la Chaiſe*, qui ſe piquoit d'avoir quelque connoiſſance des anciennes médailles. Il paroît qu'ils ſe ſont écrit mutuellement pluſieurs fois à cette occaſion. Nous avons une lettre de l'un, & une réponſe de l'autre dans la ſeconde édition du livre de Jurieu, intitulé : *La Politique du Clergé de France* (page 253. 280.) La lettre du Jéſuite eſt du 2. Janvier 1680 : elle eſt fort courte. Ce n'eſt preſque qu'une lettre de compliment. Le P. de la Chaiſe y ajoute ſeulement, & comme par occaſion, une ſorte d'exhortation à M. Spon, de ſe ſervir des *connoiſſances* qu'il avoit de *l'Antiquité*, pour ſortir du malheur qu'il avoit eu *de naître parmi les nouveautés.* M. Spon ſaiſit cette eſpece d'antitheſe pour en faire l'objet principal & preſque unique de ſa réponſe. Il n'y eſt en effet occupé que de juſtifier la prétendue Réforme à laquelle il étoit attaché. Cette lettre ne fut pas d'abord imprimée, mais on en multiplia les copies, ſur-tout dans le parti, juſqu'à ce qu'enfin elle fut imprimée à Montauban, & à la Réole. (*b*) Peu de temps après le Miniſtre Jurieu crut devoir en enfler le libelle dont nous venons de parler. M. Arnauld l'avoit déja réfutée ſur une copie manuſcrite qui lui avoit été communiquée. Cette réfutation, à laquelle il avoit donné le titre de *Remarques*, étoit achevée dès le 19 Novembre 1680. Elle fut compoſée à Bruxelles (*c*) dans un ſéjour de quelques mois qu'y fit M. Arnauld, & imprimée l'année ſuivante 1681, *à Anvers, chez Pierre le Fevre*, ſi on s'en tient au frontiſpice. Peu après on en fit une ſeconde édition à Lyon. L'*Avis au Lecteur* eſt probablement de M. de Pontchâteau. On a du moins des preuves qu'il eut ſoin l'édition que M. de Neercaſſel en fit faire à Amſterdam. Cette édition étoit deſirée avec quelque ſorte d'impatience, ſur-tout à Rome, où MM. *Favoriti*

(*a*) Il eſt mort au commencement de l'an 1686.
(*b*) Nouvelles de la République des Lettres 1685, page 47.
(*c*) Relation de la Retraite, &c. page 27 & 28.

& *Caſoni*, confidents d'Innocent XI. l'avoient annoncée à ce pieux Pontife. (*a*)

L'impatience de M. de Neercaſſel répondoit à celle de ſes amis. Il écrivoit le 5. Février de la même année 1681, à M. de Pontchâteau, qu'il ſe preſſeroit de faire imprimer l'Ecrit de M. Arnauld, dès qu'il l'auroit entre les mains; *parce qu'il ſera*, dit-il, *d'une grande utilité, par la raiſon que la perſuaſion de M. Spon eſt auſſi la perſuaſion de la plus grande partie des Proteſtants des Provinces-Unies.* (*b*) Ce Prélat auroit ſeulement deſiré qu'on joignit aux *Remarques* de M. Arnauld, la lettre de M. Spon qui en étoit l'objet. Il en écrivit à ce Docteur; & il y a lieu de croire que ce fut en conſéquence de cet avis, qu'elle fut inſérée preſqu'en entier dans cet Ecrit. M. Arnauld y joignit quelques *additions*, qu'il méditoit lorſqu'il reçut la lettre de M. de Néercaſſel, & il le fit mander à ce Prélat par M. de Pontchâteau, afin qu'il ne fit point imprimer l'Ecrit avant d'avoir reçu ces additions.

Dès que l'Ouvrage fut ſorti de la preſſe, M. de Néercaſſel ſe hâta d'en envoyer à ſes Amis. M. Boſſuet fut un des premiers ſervis. L'exemplaire qu'il lui envoya paſſa par le canal du Comte d'Avaux Ambaſſadeur à la Haye. La lettre qui l'accompagnoit eſt du 27 Mai 1681. Il y dit a M. Boſſuet que, ſi la lettre de M. Spon a fait illuſion aux Proteſtants, il eſpere que la réfutation leur deſſillera les yeux. (*c*) M. Boſſuet reçut l'Ouvrage avec plaiſir, & marqua dans ſa réponſe à M. de Neercaſſel, qu'il le trouvoit *plein d'éloquence & d'érudition.* (*d*)

Nouvelles de la Répubi. 1685. pag. 48.

L'Ecrit de M. Arnauld ne fut pas le ſeul qu'on oppoſa à la lettre de M. Spon au Pere de la Chaiſe: on en connoît cinq ou ſix autres. M. Spon en parle lui-même dans une lettre du 20 Décembre 1684, inſérée dans les Nouvelles de la République des Lettres. Il y en eut même qui demeurerent manuſcrites; telles que celle de M. de Choiſeul Evêque de Tournai. On en cite une qui fut *faite de la part du P. de la Chaiſe*, laquelle fut inſérée avec la lettre de M. Spon, dans un Ecrit imprimé à Cologne en 1686, chez Pierre Marteau, ſous ce titre: *Sentiments Chrétiens touchant quelques queſtions de controverſe*, &c. L'Edi-

lb. Mai, 1686. pag. 496 & 597.

teur ajouta *pluſieurs réflexions à ces deux Ecrits*, que Bayle lui-même trouva *fort particulieres, & qui pouvoient recevoir un ſens fort dangereux à la Religion par leurs conſéquences.* Il blâme, dit-il, également les Catholiques & les Proteſtants; *traite de fou M. Spon & celui qui a répondu à M. Spon*; &c.

[*a*] " Quandocumque illuſtris exul [*Arnaldus*] Scriptum adversùs Calviniſtam celebrem „ in Galliis perficiat, gratiſſimum mihi feceris, illud datâ opportunitate ad me mittas. Vehe„ menter enim cupio id omne perlegere quod ad aſſerendam Catholicam Religionem egregiè „ meditantur viri excellentes, in ipſamet perſecutione, quam tamquam Religionis hoſtes; „ ſuſtinere coguntur ab iniquorum machinationibus. Epiſt. D. Caſoni ad D. Neercaſſel, 10. „ Januar. 1681.

[*b*] M. de Neercaſſel en avoit déja parlé à M. Caſoni dans ſa lettre du 5 Décembre 1680. " Illuſtriſſimus exul, *dit-il*, quem in Belgio quæſivi, contra celebrem in Galliis Calvi„ niſtam nobiſe ſcriptum eluçubravit. Rogabo illum ut ei extremam manum apponat, & illud „ publici juris facere velit; non enim dubito quin cedat ad glorium Eccleſiæ Catholicæ, & ad „ ſalutem errantium, &c.

[*c*] " Ea Epiſtola hîc magno applauſu ab iis omnibus accipitur quibus jucundum breviſ„ ſimo ſcripto comprehenſum videre quidquid ferè Catholicis objici poteſt. Sed ſperamus „ plurimos poſituros inſanum de iſta epiſtolâ gaudium, dum ex erudito ad illam reſponſo, „ ſalubrem accipient dolorem. *Neercaſſel ad Boſſuetum.*

[*d*] " Accepi equidem luculentam, atque elegantiâ & eruditione refertam Reſponſio„ nem ad Sponii Epiſtolam; ac velim multa hujus præclariſſimi libelli exemplaria ad nos „ perveniant". *Boſſuet ad Neercaſſelium.*

§. II.

De l'Ecrit intitulé : *Réflexions ſur le Préſervatif, contre le changement de Religion*, &c. (n. v.)

Le titre du livre qui a donné lieu aux *Réflexions* dont nous allons parler, eſt conçu en ces termes : *Le Préſervatif contre le changement de Religion, ou idée juſte & véritable de la Religion Catholique & Romaine, oppoſée aux portraits flattés que l'on en fait, & particuliérement à celui de M. de Condom*, &c. (c'eſt-à-dire de M. Boſſuet,) dans ſon *Expoſition de la Foi*, &c. Ce prétendu *Préſervatif*, beaucoup plus propre à confirmer un homme ſenſé dans l'idée favorable qu'il auroit conçue de la Religion Catholique, qu'à le prévenir contre, fut imprimé à la Haye, en 1681. On ignora d'abord quel étoit le Pere de cette informe production : elle ne portoit aucun nom ; mais le Miniſtre Jurieu ne laiſſa pas long-temps ignorer que c'étoit un fruit de ſa plume, intariſſable en fait de Critique & de Satyre. Il revendiqua cet Ouvrage dans pluſieurs autres qui lui reſſemblent pour le ſtyle, les injures, les calomnies, & les mauvaiſes défaites : tels que ſont en particulier, l'*Apologie pour la morale des Réformés* ; *le Traité de la puiſſance de l'Egliſe* ; *le Janſéniſte convaincu de vaine ſophiſtiquerie*, &c. Quoique le *Préſervatif* &c, ne fût ni plus ſolide, ni plus modéré, il trouva des approbateurs, ſelon le dire de ſon Auteur, du moins dans ſon parti, & il nous aſſure, *qu'il fut, en ſix mois de temps, imprimé quatre ou cinq fois, & tourné en pluſieurs langues étrangeres.* (*a*)

M. Arnauld ne tarda pas de lui enlever cette eſtime vraie ou prétendue. Dès 1681, il en avoit entrepris la réfutation ; mais d'autres Ecrits plus preſſés, l'ayant obligé de l'interrompre, il ne l'acheva que l'année ſuivante 1682. Elle fut imprimée cette même année *à Anvers, chez Nicolas le Fevre*, avec le titre que nous avons rapporté. M. Arnauld n'y avoit pas mis ſon nom ; mais le public l'y reconnut preſque auſſi-tôt. Il en convint lui-même dans ſa lettre à M. l'Archevêque de Reims, du 17 Janvier 1683 ; & les copies de cette lettre s'étant multipliées, le fait devint public & notoire. Il en fit même les préſents ordinaires, & l'envoya nommément au même Archevêque de Reims, & à M. Boſſuet. Les ſuffrages de ces deux Prélats ſe réunirent aux applaudiſſements que M. Arnauld en reçut de toutes parts. M. Boſſuet, ſur-tout en témoigna la plus grande ſatisfaction dans pluſieurs de ſes lettres. Il dit dans celle qu'il écrivit à Madame de *Morton*, *que quand ſon Expoſition n'auroit produit que ce bel ouvrage, il ſeroit bien payé de la peine qu'il a eue de le faire* (*b*). Dans une autre lettre à M. le Comte d'Avaux, du 17 Décembre 1682, après avoir remercié ce Seigneur de lui avoir envoyé cet ouvrage avec celui de la *Défenſe du Renverſement de la Morale*, &c. il ajoute ; « l'Ecrit des *Réflexions* ſur le *Préſervatif*, eſt pour ma défenſe contre M. Jurieu, » qui m'attaque. L'un & l'autre eſt de bonne main ; & ſelon qu'on en peut juger, » il n'y a pas à douter qu'ils ne ſoient de M. Arnauld. Je ne ſais continue-t-il, » d'où ils me viennent ; mais j'ai été bien aiſe de les recevoir ». Le Comte d'Avaux, en remettant l'original de cette lettre à M. Deſtropes, afin qu'il en tirât une copie pour M. de Neercaſſel, lui dit. *Je voudrois bien, ſi cela étoit poſſible, que M. Arnauld ſût combien je l'honore.* Il ajouta, qu'il ſouhaiteroit *d'avoir occaſion de lui témoigner ſon eſtime & ſon affection ; & qu'au reſte en quel-*

[*a*] *Le Janſéniſte convaincu*, &c. page 19.
[*b*], Tome II. des Œuvres de M. Arnauld, page 320.

qu'endroit qu'il fût, il lui ſouhaitoit une bonne ſanté, & le prioit de ne pas s'expoſer facilement à la mauvaiſe volonté de ſes ennemis. (*a*)

Les *Réflexions ſur le Préſervatif* augmenterent en effet le nombre des adverſaires de M. Arnauld parmi les Proteſtants. Le Miniſtre Jurieu en particulier en devint furieux, & il exhala contre ce livre la bile la plus noire, dans le libelle qu'il lui oppoſa ſous ce titre, très-modéré ſi on le compare au corps de l'Ouvrage: *Le Janſéniſte convaincu de vaine ſophiſtiquerie*; ou *Examen des Réflexions de M. Arnauld ſur le Préſervatif contre le changement de Religion à Amſterdam, chez Deſbordes &c.* L'Auteur des *Réflexions*, &c. y eſt traité *de la maniere la plus emportée & la plus outrageuſe, juſqu'à l'appeller* le Tartuffe Janſéniſte. Il me reproche dit M. Arnauld (*b*), de ne travailler *par aucun mouvement de conſcience, mais par les emportements d'une humeur chagrine*; il ajoute que je ſuis *un animal de gloire*, que *c'eſt mon orgueil qui m'a perdu, moi, ma famille & tous mes amis* &c. M. Arnauld mépriſa ce libelle, & il eut raiſon : il ne fut ſenſible qu'à la qualification d'*homme ſéditieux*, que Jurieu lui prodiguoit en pluſieurs endroits. Comme il enveloppoit dans la même imputation les Catholiques des Provinces-Unies, ſa premiere penſée fut de s'en plaindre aux Magiſtrats, & d'en demander réparation, comme d'une calomnie d'autant plus atroce, qu'elle étoit expreſſément & authentiquement déſavouée d'avance, tant par les principes de ſoumiſſion aux Puiſſances établis dans ſes ouvrages, que par les ſentiments de la plus parfaite docilité, qu'il y inſpiroit aux Catholiques. Mais M. de Neercaſſel l'en détourna, dans ſa lettre du 3 Juillet 1683, par des motifs de prudence. Il lui conſeilla en même temps de s'en tenir au deſſein qu'il avoit conçu, de n'oppoſer qu'une ſimple lettre au libelle de Jurieu; ce que M. Arnauld n'a pas même exécuté.

Dans la même lettre du 3 Juillet 1683, M. de Neercaſſel confirme le fait que M. Arnauld avoit avancé dans ſa quinzieme Réflexion; *qu'en quelques-unes des Provinces-Unies on contraignoit les Catholiques de porter leurs enfants aux Prêches pour les y faire baptiſer*, ſous peine des plus fortes amendes, quoique Jurieu, dans ſon *Janſéniſte convaincu* &c., eût traité cette aſſertion de calomnie, ou *inventée* par M. Arnauld, *ou qu'il lui avoit été ſuggérée.*

Janſéniſte convaincu, &c. p. 305.

Ce Prélat confirma le même fait à M. Boſſuet, dans une Lettre du 23 Octobre 1683, écrite à l'occaſion du nouvel Edit de Louis XIV, qui permettoit aux enfants des Proteſtants âgés de ſept ans, de ſe faire Catholiques malgré leurs parents. Il lui repréſente que cet Edit donnoit occaſion aux Proteſtants de France réfugiés en Hollande, d'animer les Magiſtrats contre les Catholiques, & d'uſer en quelque ſorte de repréſailles, & il le ſupplie en conſéquence d'en ſolliciter la mitigation. Il eſt certain en effet que les Etats de Gueldre en avoient pris occaſion de bannir tous les Prêtres de cette Province; de défendre ſous de grieves peines, aux Catholiques de s'aſſembler; & de publier pluſieurs Edits fort préjudiciables à la Religion Catholique. M. de Neercaſſel ajoute qu'un des premiers Magiſtrats de la République lui avoit reproché cet Edit de Louis XIV, & qu'il avoit été aſſez embarraſſé pour lui répondre.

Dans cette même lettre, ce Prélat ſollicite M. Boſſuet, de procurer quelque cenſure du livre que le P. Craſſet Jéſuite, venoit de donner ſur la dévotion à la Sainte Vierge. Ce qui l'engageoit à faire cette demande, c'eſt que M. Jurieu avoit tiré de ce livre ſa plus grande preuve, pour accuſer d'idolâtrie, dans ſon

[*a*] Lettre de M. Deſtropes à M. de Neercaſſel du 28 Décembre 1682.
[*b*] Lettre 435. Tome II. de ſes Œuvres, page 313.

Préſervatif, la doctrine de l'Egliſe ſur l'invocation des Saints, & qu'il avoit encore employé le même argument dans le *Janſéniſte convaincu*, &c. Il alloit même dans ce dernier libelle, juſqu'à décider, avec la plus grande hardieſſe, que ſi *la doctrine idolâtre* du P. Craſſet n'étoit pas celle de l'Egliſe Romaine, on pourroit citer quelque Evêque, ou quelque Tribunal qui l'auroit cenſurée; ce qu'il défioit de montrer. M. de Neercaſſel étoit d'autant plus touché de ce reproche, qu'il faiſoit une vive impreſſion ſur l'eſprit des Proteſtants; & c'eſt ce qui l'animoit à ſupplier M. Boſſuet de s'unir à lui, pour obtenir la condamnation de l'Ouvrage du Jéſuite. (*a*)

On ne peut que louer ce zele de M. de Neercaſſel, & il méritoit aſſurément d'être ſecondé. Nous ne voyons pas cependant qu'il ait produit aucun effet. M. Arnauld écrivit dans le même deſſein le 29 Septembre de la même année, à M. Pirot, nouveau Syndic de la Faculté de Théologie. Mais ſa lettre ne fut pas plus efficace que celle de M. de Neercaſſel à M. Boſſuet. M. Arnauld en fut réduit à récuſer dans ſes *Réflexions*, VI. & VII, l'autorité du Jéſuite, & à le déſavouer, comme n'étant qu'un chétif *Copiſte des Auteurs les plus outrés* qui euſſent écrit ſur l'invocation des Saints, & à déclarer *qu'on ne faiſoit non plus d'état* de ce qu'il avoit écrit, que de ce qu'avoient avancé Eſcobar & Tambourin. Mais il faut avouer que cette réponſe, quelque appuyée qu'elle fût ſur la vérité, ne ſuffiſoit pas pour lever le ſcandale. Jurieu le ſentit bien, & il en prit ſujet d'inſulter à l'Egliſe Catholique avec une nouvelle audace.

L'Ouvrage des *Réflexions*, &c. nous fait connoître le cas particulier que faiſoit M. Arnauld du livre de *l'Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique* de M. Boſſuet. Il s'en eſt expliqué dans pluſieurs autres endroits de ſes Ouvrages: on peut conſulter en particulier la ſeconde partie de ſon *Apologie pour les Catholiques*, & pluſieurs de ſes Lettres: la 486 & 488 ſont ſinguliérement remarquables. Il dit dans la premiere, qu'*il y a long-temps qu'il ne s'étoit fait de livre plus avantageux à l'Egliſe, & qui, par l'aveu même des Huguenots, fût plus capable de leur rendre leur Religion ſuſpecte.* Tom. II. p. 459.

M. le Queu, qui nous a donné en 1761, chez Deſprez, une nouvelle édition de l'Ouvrage de M. Boſſuet, rapporte dans la Préface, que quelques *perſonnes judicieuſes & ſavantes* (qu'il ne nomme pas) *prétendent que M. Arnauld eſt Auteur de l'Expoſition, & que M. Boſſuet n'a fait que l'adopter pour lui donner plus d'autorité.* Le judicieux Editeur réfute cette idée, comme deſtituée de tout fondement: il ſe contente de dire, que *tout ce qu'il eſt poſſible d'accorder, c'eſt que M. Arnauld auroit donné l'idée de ce Traité, & que M. Boſſuet en auroit exécuté le projet.* L'Auteur des *Mémoires hiſtoriques ſur P. R. des Champs*, imprimés en 1755, nous apprend comme un fait poſitif à cet égard, que M. Arnauld ne fut que le *Reviſeur* de cet ouvrage: il en cite pour témoins, *M. de la Coſte*, Chanoine de Notre Dame de Paris, très-lié avec M. Boſſuet, & M. *Willart* Pag. 31. Pag. 33. Tom. V. p. 466. & ſuiv.

[*a*] "In hoc opuſculo [le Préſervatif] vix quidquam perniciosius, & quod *Expoſitioni* „ fidem detrahere magis natum ſit, quam ea quæ de cultu Virginis ex libro Craſſeti cor- „ rafit, ut oſtendat quid Catholici de cultu Virginis revera credunt. Adjungo hisce loca „ quæ ex Craſſeto profert. Profectò ſi illa fideliter ex eo citata forent, exiſtimarem dignum fore „ zeli quo Sorbona in defenſionem Religionis Catholicæ lucet ac fervet, ſi illa, Cenſurâ „ configens, omni auctoritate deſtitueret; ne quis illius nugas atque quisquilias gravitati „ Catholicæ veritatis opponere in poſterum audeat. Ubi Craſſeti librum nactus, reperero „ in eo illa contineri quæ ab Auctore Alexipharmaci allegantur, operam dabo ut Romano „ fulmine feriantur. Si exiguitatis meæ ſtudio tuæ, Antiſtes illuſtriſſime, dignitatis commen- „ datio accederet, nullus dubito quin Craſſeti opus evaderet in triſte bidental."

dans une lettre du premier Juillet 1700; & renvoie ceux qui voudroient conteſter ce fait, à la trente-quatrieme lettre de M. Simon, Tome 4, édition d'Amſterdam de 1730.

§. III.

Du Livre intitulé: Le Renverſement de la Morale de Jeſus Chriſt, par les erreurs des Calviniſtes, touchant la Juſtification. (n. VI.).

Pendant que MM. Arnauld & Nicole défendoient en commun, contre les ſophiſmes des Calviniſtes, la foi de l'Egliſe ſur le Sacrement de nos Autels, le premier, ſeul, étoit occupé à leur démontrer que leur Secte ne pouvoit appartenir à la véritable Egliſe, puiſqu'elle renverſoit, par ſes principaux dogmes, les points les plus importants de la Morale Chrétienne. Le projet de cet important Ouvrage avoit été conçu dès le temps qu'il compoſoit, avec M. Nicole, le neuvieme Livre du premier tome de la Perpétuité de la Foi. La ſuite de ſa matiere le porta même à menacer ceux contre qui il écrivoit, de leur faire voir, qu'ils avoient établi, comme une partie eſſentielle de leur Religion, des dogmes qui autoriſoient une morale déteſtable. On voit pareillement, dans la Préface de la *Réponſe générale* à M. Claude, que l'Auteur travailloit en même temps à ces deux Ouvrages.

L'annonce ſeule de cette attaque, allarma ceux qu'elle intéreſſoit. M. *Vigier*, diſtingué dans le parti, tenta de prévenir ce coup, dans un Diſcours (*a*) qu'il adreſſa, en 1670, à M. l'Abbé *Godon*, ſur la Défenſe de la Perpétuité. Il employa neuf à dix pages à déclamer contre un deſſein dont il avoit raiſon de craindre le ſuccès. M. Claude ſe livra aux mêmes déclamations, d'une maniere encore plus vague & plus injuſte, dans la Préface de ſa Nouvelle Réponſe au premier tome de la Perpétuité. Mais ces déclamations, preuves de leur foibleſſe, n'arrêterent point la plume de M. Arnauld; elles le rendirent ſeulement plus attentif à ne rien imputer aux Calviniſtes, qu'ils ne ſoutinſſent réellement. Pour achever de s'en convaincre, il eut occaſion d'engager M. le Roy, Abbé de Hautefontaine (*b*), à conſulter M. *Varnier*, l'un des plus pacifiques Théologiens de ſa Secte, pour ſavoir de lui, quel en étoit le ſentiment ſur les points de morale dont il s'agiſſoit. Il lui fit propoſer à cet effet quelques queſtions, auxquelles M. Varnier ne répondit qu'avec une réſerve qui faiſoit ſentir ſon embarras. M. Arnauld rend compte de ces queſtions & de ces réponſes, dans le chapitre V du livre X du *Renverſement de la Morale*. Cet Ouvrage parut vers le commencement de l'année 1674, avec les approbations de M. *Boſſuet*, Evêque de Condom, & de M. *le Camus*, Evêque de Grenoble, datées du mois de Septembre de l'année précédente. On y voit encore celles de huit autres Archevêques, ou Evêques (*c*), qui ſont du commencement de 1672, ou de la fin de 1671. Tous ces Prélats parlent du Livre & de l'Auteur avec de grands éloges. MM. d'Alet, de Pamiers & de Conſerans relevent en particulier, la maniere dont M. Arnauld découvre *les excès & les abſur-*

[*a*] M. Arnauld ſemble ſuppoſer, dans le Renverſement de la Morale, que ce Diſcours a été imprimé. L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres, Tome II. page 418, dit qu'il ne le fut point.

[*b*] Voyez les Lettres de M. Arnauld à cet Abbé, du 28 Janvier & 26 Février 1671, page 249 & 252, du Tome premier de ſes Œuvres.

[*c*] Ces Evêques étoient, MM. de *Gondrin*, Archevêque de Sens; *Pavillon*, Evêque d'Alet; *Caulet*, Evêque de Pamiers; *Bernard*, Evêque de Conſerans; *Choart de Buzenval*, Evêque de Beauvais; *Arnauld*, Evêque d'Angers; *de Laval*, Evêque de la Rochelle; & d'*Aulonne*, Suffragant de Clermont.

dités des Calviniſtes, ſur les points de la Grace & de la Juſtification; & la force avec laquelle il ſe plaint (liv. I, chap. VIII) de l'injuſtice qui leur fait attribuer à l'Egliſe les opinions relâchées de quelques particuliers, qui avoient parlé de la Morale Chrétienne, *plutôt ſelon les principes de la raiſon & de la Philoſophie, que ſelon les regles de la Foi & de la Tradition*: ce qui étoit reconnoître, que M. Arnauld avoit triomphé des Calviniſtes, par les mêmes principes qu'il avoit ſi victorieuſement employés contre les mauvais Caſuiſtes. On peut remarquer dans cet Ouvrage de M. Arnauld, comme dans la plupart de ceux qui ſont ſortis de ſa plume, qu'indépendamment de l'objet principal, qui y eſt mis dans le plus grand jour, l'illuſtre Auteur y a traité, avec ſa ſolidité ordinaire, pluſieurs matieres incidentes d'un uſage très-étendu. On ne peut trop eſtimer, par exemple, les préceptes qu'il donne de la véritable Eloquence, dans le chap. X du premier livre; ce qu'il dit de l'uſage qu'on peut faire des termes durs dans les diſputes théologiques (*a*); les regles qu'il établit pour l'explication de l'Ecriture Sainte (liv. VIII chap. II) l'application qu'il en fait aux endroits les plus importants des Livres ſaints, relatifs à ſa matiere (liv. IV, chap. V, VI & VII; liv. V, chap. III & IX; liv. VI, chap. II, &c.). Il y traite auſſi pluſieurs autres queſtions ſur la nature de la juſtice chrétienne (liv. VIII, chap. I.) ſur l'utilité & l'uſage légitime de la crainte (liv. IX, chap. I) ſur les différents états par leſquels Dieu a fait paſſer le genre humain, pour le conduire à Jeſus Chriſt, &c. & il répand ſur toutes la plus grande lumiere.

M. l'Abbé de Pontchâteau envoya un exemplaire de cet Ouvrage à M. de Neercaſſel, qui le lut avec avidité, témoigna ſa reconnoiſſance à celui qui lui avoit fait ce préſent, & prit des arrangements avec cet Abbé, pour le faire répandre dans les Provinces-Unies. Il le qualifie de *très-ſavant Livre*, dans une lettre du 5 Février 1676, où il ſe plaint de ce qu'on ne le trouve pas chez les Libraires du pays, tandis qu'ils débitoient ceux que les Miniſtres Proteſtants y avoient oppoſés. L'année ſuivante, ce même Prélat, paroiſſant réſolu d'écrire ſur la matiere de l'Egliſe, ſes amis de Hollande, & les Théologiens de Louvain l'en détournerent, & lui conſeillerent d'écrire plutôt ſur la Juſtification. Le Prélat en écrivit à M. de Pontchâteau, le priant de lui dire ſon avis, & celui de M. Arnauld ſur ce ſujet. Il ajouta qu'il inclinoit pour le parti dont on lui parloit, ſur-tout à cauſe des ſecours qu'il trouveroit ſur cette matiere, dans les Ouvrages de M. Arnauld (*b*).

§ IV.

Du Livre intitulé: L'Impiété de la Morale des Calviniſtes pleinement découverte, par le livre de M. Bruguier, Miniſtre de Niſmes, approuvé par M. Claude, Miniſtre de Charenton (n. VII.).

L'Ouvrage de M. Arnauld, du *Renverſement de la Morale*, &c. mit les Calviniſtes, comme on l'avoit prévu, dans un grand embarras. Ils ſentirent le coup

[*a*] On trouve cet important morceau, au chapitre X du premier Livre, depuis le N°. IV. juſqu'à la fin. Il a été imprimé ſéparément [ſans avertir d'où il étoit tiré] à Cologne en 1697, & à Liege en 1698, dans un Recueil de *pluſieurs Lettres de M. Arnauld*. Ce morceau forme la premiere, qui a pour titre: *Réponſe à la plainte que l'on fait à M. Arnauld des termes injurieux dont il ſe ſert pour décrier la morale de ſes adverſaires.*

[*b*] " Decreveram horas vacuas impendere ſcriptioni de Eccleſiâ; verùm tum Lovanienſes „ tum Batavi amici rogant, ut inſiſtens veſtigiis illuſtriſſimi Arnaldi, ſcribam de probris quibus „ Calviniſtica de juſtificatione doctrina chriſtianam affecit doctrinam: ſuadent etiam ut refu-

qu'on leur portoit, & ſe hâterent de faire tous leurs efforts pour le repouſſer. Ils mirent leur cauſe entre les mains de M. *Bruguier*, Miniſtre de Niſmes, & le chargerent de faire l'apologie des dogmes de leur ſecte contre les accuſations de leur adverſaire. Mais, quelque habile que fût ce Miniſtre, il ne le fut pas aſſez pour y réuſſir. Il donna même dans ſon Ouvrage (*a*), de ſi grands avantages contre lui, que M. Arnauld trouva dans ſa Réponſe, de nouvelles armes pour le combattre.

Et en effet, toute la diſpute conſiſtant proprement dans une queſtion de fait; ſavoir ſi les Calviniſtes admettoient le nouveau dogme de l'inamiſſibilité de la juſtice, & de la compatibilité de cette juſtice avec les plus grands crimes; & M. *Bruguier*, dont le livre étoit approuvé par le Miniſtre Claude, *comme ne renfermant rien qui ne fût conforme à la doctrine qui s'enſeignoit au milieu d'eux*, en faiſant expreſſément l'aveu, c'étoit abandonner le champ de bataille, & céder la victoire à ſon adverſaire. C'eſt ce que M. Arnauld mit dans tout ſon jour, dans la Replique dont nous ſommes occupés.

Au reſte, ce nouvel Ouvrage n'eſt proprement qu'un abregé du premier; & M. Arnauld n'a beſoin, la plupart du temps, pour réfuter ſon adverſaire, que de lui remettre ſous les yeux le texte qu'il avoit entrepris de combattre. Auſſi déclare-t-il, que *tout le but de ce nouvel Ouvrage étoit de faire voir, que le Livre du Renverſement de la Morale, &c. n'avoit pas beſoin d'autre défenſe que de lui-même, pour ſe ſoutenir.*

La Réponſe de M. *Bruguier* parut pendant l'été de 1673; & la Replique de M. Arnauld, vers la fin de Décembre 1674. Cette derniere fut approuvée par M. Boſſuet, le 6 du même mois. Ce Prélat en releve l'importance, & ſur-tout la concluſion, qu'il fait enviſager comme ſeule capable d'ouvrir les yeux aux adverſaires.

Ce ſecond Ouvrage ayant été envoyé à M. de Neercaſſel, il écrivit à M. de Pontchâteau, le 7 Août 1675, après l'avoir lu, qu'il le trouvoit ſans replique: *Tandem accepi Librum illuſtriſſimi Arnaldi, &c. profectò per omnia invictus eſt.* Il ajoute, qu'il alloit le faire traduire en Hollandois: *Allaborabo ut vertatur in noſtrum idioma*; ce qui néanmoins ne fut pas exécuté. L'Auteur de la *République des Lettres* (Tom. II, pag. 419) avoue, en rendant compte de cet Ouvrage, que M. *Bruguier y fut foudroyé dès ſa naiſſance.* Quelques-uns de ſes confreres tenterent de venir à ſon ſecours; en particulier, *Jurieu*, Miniſtre de Sedan, & *Merlat*, Miniſtre de Saintes. Ils attaquerent l'un & l'autre, le Livre du *Renverſement de la Morale, &c.*, mais ce fut, dit M. Dupin (*b*), par d'autres principes que ceux de M. Bruguier, & par d'autres moyens.

M. le Feron, Docteur de Sorbonne, & Archidiacre de Saintes, ſe chargea de réfuter ces deux nouveaux adverſaires, ſur-tout M. Merlat. Il intitula ſon Ouvrage: *Défenſe du Livre du Renverſement de la Morale de Jeſus Chriſt, par les erreurs des Calviniſtes, touchant la Juſtification, contre la Réponſe de M. Merlat.* Cette Défenſe fut imprimée à Paris, chez Deſprez, en 1678, in-12. L'Auteur du Journal des Savants en fit, dans le temps, une bonne analyſe; & M. Arnauld

tatâ Calvini doctrinâ, exponerem Catholica de juſtificatione dogmata. In hunc laborem „ magis propendeo, quia conſcius infirmitatis meæ, adverto quantum in lucubrationibus „ illuſtriſſimi Arnaldi, auxilium mihi foret paratum. Rogo ut mentem veſtram, atque etiam „ Domini Arnaldi indicare dignemini. 18. Febr. 1677. „

[*a*] Il étoit intitulé: *Réponſe ſommaire au Livre intitulé: Renverſement de la Morale, &c.*

[b] Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques, Tom. 68, p. 181. in-4°. édition de Hollande.

Arnauld y renvoie, aux chapitres XIII & XV de l'Ouvrage, dont nous allons parler dans le paragraphe ſuivant.

§. V.

Du Livre intitulé : Le Calviniſme convaincu de nouveau de dogmes impies ; ou la Juſtification du Livre du Renverſement de la Morale, par les erreurs des Calviniſtes, contre ce qu'en ont écrit M. le Fevre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, dans ſes MOTIFS INVINCIBLES, &c., & M. le Blanc, Miniſtre de Sedan, dans ſes Theſes de la derniere édition (n°. IX).

I. Caractere de l'ouvrage de M. le Fevre.

Les deux Ouvrages de M. Arnauld, contre la Morale des Calviniſtes, dont nous avons rendu compte dans les deux paragraphes précédents, avoient été univerſellement applaudis parmi les Catholiques, lorſqu'en 1682, un jeune Docteur de Sorbonne publia un livre, où il parloit de ces Ouvrages comme auroit pu faire un homme dont le but auroit été, de ravir à l'Egliſe tout le fruit qu'elle pouvoit en tirer pour la converſion des Hérétiques. Ce Docteur étoit M. le Fevre, qui avoit paru juſques-là affectionné à M. Arnauld. Son livre étoit intitulé : *Motifs invincibles pour convaincre ceux de la Religion Prétendue Réformée*, &c. Il y accuſoit ſon ami d'en avoir impoſé aux Prétendus Réformés, en leur imputant, contre la croyance commune de leur Secte, les dogmes de l'inamiſſibilité de la juſtice & de la certitude du ſalut, de foi divine pour tous les Fideles ; & en avançant, que le Synode de Dordrecht les avoit définis. " Quelques-uns ont » cru, dit l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres, qu'une ſe- » crette jalouſie contre la gloire de M. Arnauld, a pouſſé M. le Fevre dans ce » procédé. Mais il vaut mieux dire, comme font tous ceux qui donnent aux » choſes l'interprétation la plus favorable, qu'il n'a fait cela, que parce qu'il » l'a cru propre à montrer aux Proteſtants, qu'ils ſont plus près de l'Egliſe » qu'on ne penſe". On ſeroit effectivement porté à s'arrêter à cette derniere idée, ſi on ne conſidéroit que le fond & le gros de l'Ouvrage de M. le Fevre. Mais il faut avouer qu'il a rendu ſes intentions un peu ſuſpectes, ſoit en déclarant, qu'il n'avoit entrepris ſon travail que par ordre de M. de *Harlay*, Archevêque de Paris, qui ne cherchoit pour lors qu'à mortifier, & à humilier M. Arnauld ; ſoit en comblant ce Prélat, dans l'Epître dédicatoire, de fades louanges, déſavouées par les faits ; ſoit en repliquant à M. Arnauld avec une amertume & un eſprit d'injuſtice, qu'il eſt difficile d'accorder avec la pureté d'intention.

Le Calv. convaincu, ch. XVII. Ibid. ch. I.

1684. pag. 420. premiere édit.

II. Replique de M. Arn. Nature de ce différend.

Le premier deſſein de M. Arnauld étoit de ne pas répondre à M. le Fevre. Preſſé néanmoins par un homme de bien, de ſes intimes amis, qui craignoit que les Proteſtants ne tiraſſent quelque avantage de l'Ouvrage du jeune Docteur, il ſe rendit à ſes inſtances, & le fit même avec diligence. Les *Motifs invincibles*, &c. avoient paru au commencement de 1682 ; & la Réponſe de M. Arnauld (*Le Calviniſme convaincu de nouveau*, &c.) vit le jour ſur la fin de la même année. Ce différent ne rouloit, après tout, que ſur une queſtion, qui, de quelque maniere qu'elle fût réſolue, ne pouvoit contribuer qu'à la honte & à la confuſion des Calviniſtes. Bayle a la bonne foi d'en convenir. " L'Auteur des Motifs invincibles, dit-il, n'eſt point plus favorable aux Ré- » formés que M. Arnauld, puiſque toutes ſes prétendues juſtifications (comme » il l'avoit remarqué lui-même, pag. 92) ne tendent qu'à faire voir aux Cal- » viniſtes, qu'ils ſont dans un ſchiſme ridicule ; & qu'ils ne ſe tiennent hors de » l'Egliſe, que pour de miſérables diſputes de mots, & pour des controverſes mal

Nouvelles de la Rép. des Lettres. Février. 1685. p. 145.

„ expliquées. C'eſt vouloir, continue-t-il, les couvrir de plus de honte, & les „ expoſer à plus de mépris que ſi on les accuſoit d'une erreur très-réelle & très- „ dangereuſe, comme fait M. Arnauld ".

L'état de la queſtion, entre M. le Fevre & M. Arnauld, n'étoit pas de ſavoir, ſi tous les Proteſtants, ſans exception, enſeignoient les dogmes de l'inamiſſibilité de la juſtice, & de la certitude abſolue du ſalut, ou s'ils les ſoutenoient comme un *point capital*, & un *article fondamental* de leur Réforme. M. Arnauld convenoit expreſſément, que les *Luthériens* & les *Arminiens* étoient notoirement oppoſés aux Calviniſtes ſur ces deux points. Il avouoit même, que parmi ces derniers, il y avoit quelques Auteurs & quelques nouveaux Miniſtres qui s'écartoient du ſentiment commun. Il obſervoit en même temps, que, puiſque les Calviniſtes toleroient les Proteſtants de la Confeſſion d'Augsbourg, qui rejetoient ces deux articles, ils ne pouvoient, ſans ſe contredire, les regarder comme des points fondamentaux. Il convenoit également, qu'on ne devoit pas imputer aux Calviniſtes les conſéquences tirées de leurs dogmes, lorſqu'ils les déſavouoient, quelque évidentes & néceſſaires qu'elles puſſent être. L'unique queſtion étoit de ſavoir, ſi l'on ne pouvoit pas regarder comme le ſentiment commun des Calviniſtes, les erreurs enſeignées par leurs Chefs, par leurs Synodes, par leurs Profeſſions de Foi, par leurs Cathéchiſmes, & par le gros de leurs Auteurs; & ſi on n'étoit pas en droit de combattre ces erreurs par les conſéquences légitimes qui en réſultoient, quand même elles ſeroient déſavouées.

Renverſement de la Morale, liv. VII. chap. VIII.

Le Calvin. convaincu, &c. chap. XXII.

Renverſ. &c. Liv. I. chap. IX.

Ib. Liv. I. chap. VIII. pag. 62.

Or il faut convenir, que M. le Fevre ne paroît avoir quelque avantage ſur M. Arnauld, que parce qu'il déguiſe l'état de la queſtion, ou qu'il s'en écarte évidemment. La plupart des Auteurs qu'il oppoſe à M. Arnauld, ſont des Luthériens ou des Arminens, que ce Docteur n'avoit pas attaqués. S'il cite quelques Calviniſtes, c'eſt, le plus ſouvent, pour prouver ce que M. Arnauld ne conteſtoit pas; ſavoir, qu'ils ne regardoient point les dogmes en queſtion, comme fondamentaux, ou qu'ils n'en avouoient pas les conſéquences. Ce Docteur, au ſurplus, lui enleve tous les témoignages des Controverſiſtes dont il avoit prétendu s'appuyer, comme Bellarmin, MM. de Wallenbourg, &c.; & il lui en oppoſe d'autres d'un grand poids, qui avoient formé contre les Calviniſtes les mêmes accuſations, & d'une maniere encore plus forte. Tel eſt, en particulier, M. de Neercaſſel, qui, en qualité d'Evêque des ſept Provinces-Unies, étoit plus à portée que perſonne de connoître les vrais ſentiments des Calviniſtes; & qui étoit attentif à ne pas leur en imputer de faux.

Le Calv. conv. &c. chap. VII.

Une autre preuve, également concluante, de la fauſſeté des prétentions de M. le Fevre, c'eſt l'aveu des Calviniſtes eux-mêmes, qui avoient écrit contre le livre du *Renverſement*, *&c.* M. *Bruguier*, M. *Merlat* & M. *Jurieu* lui-même, ne s'inſcrivoient pas en faux contre les prétendues imputations que M. le Fevre accuſoit M. Arnauld de leur avoir faites ſans fondement. M. Arnauld le prouve en particulier de ce dernier Miniſtre, que M. le Fevre avoit cité en ſa faveur. Il le fait en rapportant ſes propres paroles, & en faiſant obſerver de plus, que M. Claude avoit approuvé le livre de *Jurieu* contre le *Renverſement de la Morale*; *&c.*, auſſi-bien que celui de M. *Bruguier*; quoique ce dernier, de l'aveu de M. le Fevre, ſoutint très-clairement l'inamiſſibilité de la juſtice, &c.

Le Calv. conv. &c. chap. XIII.

M. Arnauld, qui ne cherchoit qu'à ramener M. le Fevre au vrai, ne l'imita pas dans le ton aigre & injurieux qu'il avoit employé. Sa Replique ne contient que des raiſons; toute déclamation en eſt exclue; tout terme dur en eſt banni; & il rend à M. le Fevre la juſtice qu'il pouvoit mériter pour ſes talens, pour ſes bonnes intentions, & pour tout ce que ſon livre renfermoit de bon & d'utile.

Fév. 1685.

Auſſi Bayle a-t-il témoigné ſa ſurpriſe, *qu'après une ſi rude & ſi flétriſſante attaque, M. Arnauld ſe ſoit poſſédé au point qu'il a fait à l'égard de M. le Fevre.* (Février 1685.)

Ce fut avec la même modération que M. Arnauld écrivit à ſon Antagoniſte, le 4 Mai 1683 (*a*). Celui-ci répondit à cette lettre par une autre du 25 Juillet ſuivant; mais on ne peut s'empêcher de dire, que cette réponſe eſt encore plus injurieuſe que l'Ouvrage dont M. Arnauld avoit tant de raiſon de ſe plaindre; & que M. le Fevre eſt inexcuſable de l'avoir fait imprimer, ſans y joindre au moins la lettre de M. Arnauld, à laquelle il répondoit. Le Miniſtre Jurieu fut un peu plus équitable. Il fit imprimer les deux lettres, en 1684, avec des obſervations, dans ſon livre intitulé : *Juſtification de la morale des Réformés, &c.* Cet Ouvrage contenoit une nouvelle édition de ſon *Apologie de la Morale des Réformés*, publiée en France, pour la premiere fois, en 1675; avec une *Replique aux nouveaux Livres de M. Arnauld ſur cette matiere*, c'eſt-à-dire, au ſeptieme Livre du *Renverſement de la Morale*, & au *Calviniſme convaincu, &c.*

[illegible] Lettres [illegible] de M. Arnauld & de M. le Fevre, ſur le même ſujet.

La même année 1685, M. le Fevre ayant appris que M. Arnauld ſe plaignoit de ce qu'il n'avoit pas mis le Public à portée de juger de leur procédé, en faiſant imprimer ſa lettre avec la ſienne, les donna toutes deux à la tête de ſa *Replique à M. Arnauld, pour la défenſe des Motifs invincibles, &c.* Mais il y ajouta une Préface, où, comme dans la *Replique* elle-même, de nouvelles injures tiennent lieu de raiſons. Il prétend qu'il n'avoit employé que trois ſemaines à compoſer ce nouvel Ecrit, & l'on ne s'en apperçoit que trop. Il dit ailleurs, qu'il l'avoit fait lire à M. *Boſſuet, ſans néanmoins lui en demander l'approbation*; & l'on croit ſans peine qu'il ne s'étoit pas flatté d'en obtenir une de ce ſavant Prélat. On ſait même que M. Boſſuet lui avoit conſeillé de ſupprimer ſon Ecrit (*b*); & M. le Fevre ne le nie pas : mais il prétend que c'eſt ſeulement parce qu'il étoit fâché de cette conteſtation; & qu'au ſurplus, il ne lui donna point le tort, ni gain de cauſe à M. Arnauld (*c*). Quoi qu'il en ſoit, M. le Fevre, appuyé du crédit de M. de Harlay, obtint, pour ſa Replique, l'approbation de dix Docteurs de Sorbonne, en date du deux Juin 1684. Cette approbation, ainſi que M. le Fevre nous l'apprend lui-même, n'empêcha pas que le Lieutenant de Police ne refuſât la permiſſion de publier l'Ouvrage. Il renvoya l'Auteur à M. le Chancelier, qui donna ſon manuſcrit à examiner à M. *Pirot*. Ce Cenſeur, *accablé*, dit-on, *d'autres Ouvrages*, le garda long-temps ſans déclarer *ce qu'il en penſoit*; & pendant

Lettre du 25 Juillet, 1683, à M. Arnauld.

Nouvelles de la Républiq. des Lettres. Fév. 1685.

[*a*] C'eſt la Lettre 417 du Tome II. de ſes Œuvres.

[*b*] On débita dans le temps que M. Boſſuet avoit ajouté qu'il ſe perdroit de réputation s'il l'imprimoit. [Lettres de M. Arnauld Tome II. de ſes Œuvres, page 139] & qu'il avoit fait parler à M. Pirot pour l'empêcher d'approuver l'Ouvrage. Ibid. page 142.

[*c*] M. Boſſuet a toujours penſé comme M. Arnauld ſur le fond de la queſtion, & s'en eſt ſouvent expliqué dans ſes ouvrages. Il dit dans ſa Diſſertation Prel. ſur la doctrine & la critique de Grotius, qui eſt à la tête de ſa ſeconde Inſtruction ſur la Verſion du Nouveau Teſtament de Trevoux, que Calvin admettoit *l'inamiſſibilité de la juſtice, au milieu des crimes les plus énormes, & la certitude infaillible dans chaque fidele de ſa propre prédeſtination, en quelques crimes qu'ils puſſent tomber* : il dit ailleurs, que cette inamiſſibilité de la juſtice même dans le crime, fait un des trois points de la Doctrine particuliere des Calviniſtes, & qu'elle a été authentiquement déclarée au Synode de Dordrecht. Tome 3. de ſes Œuvres, page 339, 340. Il traite ce point fort au long au quatorzieme Livre des Variations, & nommément page 574, 575, 578 579, & prouve [ibid. page 607.] que les Luthériens ont accuſé les Calviniſtes de renverſer toute la morale par cette Doctrine.

cet intervalle, il fut imprimé ſur une copie échappée volontairement, ou involontairement à M. le Fevre (*a*).

Fév. 1685. pag. 156. L'Auteur des Nouvelles de la Républipue des Lettres, rendant compte de cet Ouvrage, dit de M. le Fevre: *Il a de l'eſprit, il eſt ſavant; mais ſi ſon Antagoniſte veut venir à la charge, il eſt ſûr qu'il trouvera des endroits moins fortifiés, où il le pourra pouſſer un peu.*

IV. Réponſes de Jurieu. Silence de M. Arnauld ſur ſes motifs. M. Arnauld ne profita pas de cet avantage; il garda le ſilence, & laiſſa le ſoin de le défendre à un autre Ecrivain. Il n'eut pas plus d'empreſſement de répondre aux Repliques de Jurieu, qu'à celle de M. le Fevre. L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres, parlant du ſilence qu'on avoit gardé ſur le premier Ecrit de ce Miniſtre, contre le *Renverſement de la morale* (c'eſt-à dire, ſon *Apologie pour la morale des Réformés*), tandis qu'on avoit réfuté les autres Réponſes faites au même Ouvrage, obſerve qu'*on avoit fort recherché la cauſe de cette diſtinction; & que le ſentiment général avoit été, que ces MM.* (de Port-Royal) *n'avoient trouvé aucun endroit foible par où faire de bonnes attaques.*

Nouv. de la Républ. des Lett. 1684 pag. 419.

Il eſt difficile de croire que Bayle ait cru ſincérement que ce fût par ce motif qu'on ne repliqua point. Il ne pouvoit ignorer que Jurieu étoit ſi mépriſable & ſi mépriſé, même dans ſon parti, que la plupart de ſes productions ne méritoient pas de réponſe. Son dernier Ouvrage le méritoit moins qu'un autre, à cauſe de ſon ſtyle emporté, & des déclamations dont il étoit rempli. Bayle convient lui-même que, quoique Jurieu *n'eût pas épargné M. Arnauld dans ſon Apologie pour les Réformés, ce ne ſont pourtant que des compliments, en comparaiſon de la maniere dont on le traite dans le ſecond Ouvrage.* A l'égard de ſon *Apologie*, &c. M. Arnauld ne l'avoit lue *qu'avec indignation*: & comme elle ne contenoit preſque rien qui n'eût déja été ſolidement réfuté, c'eût été perdre ſon temps que de revenir ſur le même ſujet. Le même Ecrivain ajoutoit néanmoins, en parlant du ſecond Ecrit de Jurieu, que *M. Arnauld ne pouvoit plus demeurer dans le ſilence, s'il vouloit ſauver cette grande réputation qu'il s'étoit acquiſe.* Ne ſavoit-il donc pas, qu'indépendamment des raiſons priſes du caractere perſonnel de Jurieu, & de ſon dernier Ecrit, on avoit droit de garder le ſilence, ſans haſarder ſa réputation, quand une matiere avoit été ſuffiſamment éclaircie, parce que les diſputes ne devoient point être interminables?

Ib. p. 426.

C'eſt par ces principes que M. Arnauld s'excuſa, dans le même temps (*b*), de répondre à un libelle intitulé: *Le Calviniſme & le Papiſme mis en parallele.* Ce libelle avoit paru en 1683: M. Arnauld avoit d'abord paru déterminé à y répondre (*c*); mais, après y avoir bien réfléchi, il ne crut pas devoir abandonner pour cet effet, un ouvrage plus preſſé & plus important; & M. de Neer-

[*a*] Nous trouvons ces différents faits réunis dans la Lettre ſuivante de M. Erneſt Ruht-d'Ans, à M. de Neercaſſel, du 4 Mai 1685. "Nous reçûmes hier, dit-il, la Lettre que M. le „ Fevre a fait imprimer pour répondre à celle que M. Arnauld lui avoit écrite. Elle n'a pas „ été bien reçue dans le public. Il y maltraite M. Pirot, Docteur de Sorbonne, lequel appa„ remment s'en étant plaint à M. le Chancelier, ce Magiſtrat a fait une rude reprimande „ à M. le Fevre, & a fait ſupprimer ſa Lettre. Cela ne laiſſe pas de faire un bon effet pour „ la cauſe que M. Arnauld ſoutient, quoique cette reprimande & cette ſuppreſſion n'aient „ été faites qu'en conſidération de M. Pirot, outragé par M. le Fevre, pour n'avoir point „ voulu approuver la Réponſe qu'il a faite au Calviniſme convaincu, &c. Il l'a fait imprimer „ à Rouen. Mais l'Auteur & le Libraire meme en ont été punis, à ce qu'on nous a mandé „ de Paris. „ On en fit une autre édition à Lille chez Bourdelot, en 1685.

[*b*] Lettre du 2. Novembre 1685, Tome II. page 565.

[*c*] Lettre 430, du 2 Juillet 1683. Ibid. page 289.

caſſel approuva ſa réſolution (*a*). On peut voir dans le troiſieme volume de la *Morale pratique*, (chap. XI, N°. IV & ſuiv.) les regles que M. Arnauld y établit pour déterminer les cas où l'on peut juger, que le ſilence ſur un Ouvrage, ne vient pas d'impuiſſance. Ces regles ont ici leur juſte application.

V. Défenſe de la Réformation par M. Claude. Réponſe du Pere d'Antecourt.

On peut avoir remarqué plus d'une fois, dans le compte que nous avons rendu des Ouvrages de controverſe de M. Claude, qu'il avoit des tournures ſingulieres, pour ſe débarraſſer des Ecrits auxquels il ne lui étoit pas aiſé de répondre. Il en fit uſage, en 1682, dans ſa *Défenſe de la Réformation*, pour éluder l'argument que l'Auteur des *Préjugés légitimes* tiroit, contre ſa Secte, du livre de M. Arnauld, du Renverſement de la Morale de Jeſus Chriſt par les Calviniſtes. *Je me contenterai*, dit-il, *de renvoyer le Lecteur à la Réponſe que j'eſpere qu'on lui fera.*

Ce qui étonne le plus ici, c'eſt que M. Claude ne pouvant ignorer que M. *Bruguier*, Miniſtre de Niſmes, avoit publié une Réponſe au *Renverſement*, &c.; qu'il l'avoit lui-même approuvée, le 15 Juin 1673; & que M. Merlat en avoit fait autant peu d'années après; il n'en tienne, pour ainſi dire, aucun compte, & qu'il nous renvoie à une Réponſe qu'il eſpere qu'on y fera. On a même de la peine à deviner quelle eſt la Réponſe dont il veut parler, & qu'il annonce d'avance. Seroit-ce la *Juſtification de la Morale des Réformés*, publiée par *Jurieu*, en 1684?

Quoi qu'il en ſoit, le P. *d'Antecourt*, Chanoine Régulier, & Chancelier de l'Egliſe de Sainte Genevieve, & de l'Univerſité de Paris, répondant au nouvel Ecrit de M. Claude, dans ſa *Défenſe de l'Egliſe*, &c. ne manqua pas d'obſerver cette bravade, & en prit occaſion de confirmer ce que M. Arnauld avoit ſoutenu dans ſon Livre ſur l'impiété de la Morale des Calviniſtes. Le ſavant Génovéfain publia ſon Ouvrage en 1689, avec une ample approbation de M. Gilbert de Choiſeul, Evêque de Tournai. Ce Prélat y déclare, qu'il avoit trouvé l'Ouvrage du P. d'Antecourt, *ſi plein de piété & d'érudition*, qu'il avoit lieu de penſer *qu'il auroit ouvert les yeux du Miniſtre Claude, & l'auroit fait revenir de ſes égarements, s'il l'eût vu avant ſa mort.* Ces eſpérances étoient, ſans doute, fondées ſur *ces remords de conſcience, & ces mouvements de la Grace*, qui, ſelon le P. d'Antecourt, *avoient ſouvent fait ſonger M. Claude à rentrer dans le ſein de l'Egliſe.* Quoique le principal deſſein du Génovéfain, en répondant à la *Défenſe de la Réformation* du Miniſtre Claude, fût de réfuter les chicanes & les ſophiſmes qu'il avoit oppoſés aux *Préjugés légitimes*, &c. de M. Nicole, il conſacre néanmoins le neuvieme chapitre de la ſeconde partie, à prouver que le ſentiment commun des Calviniſtes, étoit tel que M. Arnauld l'avoit repréſenté dans le *Renverſement de la Morale*, &c.; que ceux qui avoient voulu décharger leur Secte de l'opprobre de ces erreurs, avoient du moins été forcés d'avouer ces principes, dont elles étoient une conſéquence néceſſaire; & que leur derniere défaite, en adoptant ces principes, avoit été de dire, qu'ils n'avoient ni vu, ni approuvé ces conſéquences; ce dont il étoit juſte de leur donner acte.

Ces deux aveux, ajoute-t-il, peuvent d'ailleurs *ſuffire pour contenter quelques perſonnes ſavantes* (*b*), *qui, en conſidérant pluſieurs endroits des Livres des Calviniſtes, où ils ſemblent dire le contraire de ce qu'on leur attribue, ont eſtimé qu'on ne devoit pas les accuſer de tenir cette doctrine monſtrueuſe. Il eſt vrai*, pourſuit-il, *que, ſi on n'étoit pas bien fondé de leur attribuer la doctrine dont il s'agit, on auroit grand tort*

[*a*] " Jurieu edidit Librum quem Papiſmum vocat. In illo debacchatur contra Arnaldum. „ Vindicias contra eum parabat A. A. ſed ſpero eas deponendas tantiſper, donec diſcerptum „ erit probroſum Chriſto ſyſtema [Malebranchii]. Lettre à M. du Vaucel du 9 Juillet 1683.

[*b*] Il parle ſans doute de M. le Fevre.

de leur en faire un crime. ... Mais on ne croit pas qu'il y ait aucun lieu de douter du ſentiment des Calviniſtes, qui ſuivent le Synode de Dordrecht ſur ce point : on eſtime devoir regarder tous les endroits où ils ſemblent dire le contraire, comme autant d'exemples des contradictions ordinaires à ceux qui ſont engagés dans l'erreur, ſoit par aveuglement, ſoit par intérêt, ou opiniâtreté.

§. VI.

De la *Défenſe du livre intitulé, le Calviniſme convaincu de nouveau, où l'on réfute les Replique & Réponſe des Sieurs le Fevre & Jurieu: par un Docteur de Sorbonne. A Cologne* 1691.

I. Idée de cette défenſe.

Nous avons vu dans le §. précédent, que, dès 1684. M. le Fevre avoit publié une *Replique* à l'Ouvrage de M. Arnauld, intitulé *le Calviniſme convaincu de nouveau.* Jurieu avoit pareillement entrepris d'y répondre dans le ſecond volume de ſon *Apologie, ou Juſtification de la Morale des Réformés*, &c. M. Arnauld, perſuadé que cette matiere étoit ſuffiſamment éclaircie dans les trois ouvrages qu'il avoit publiés ſur ce ſujet, & dans celui de M. *le Feron*, pour la *Défenſe du Renverſement*, contre le Miniſtre *Merlat*, ne jugea pas à propos de repliquer à ces deux nouvelles productions.

Défenſe pref. p. 1. Ibid p. 3.

Un Docteur de Sorbonne, qui ne ſe nomme point, penſa différemment. La Replique de M. le Fevre étant tombée entre ſes mains, quelque temps après ſa publication, *il crut avantageux, pour la cauſe de l'Egliſe*, d'y faire une réponſe. Il en écrivit *à un ami de M. Arnauld*, avec lequel il avoit quelque commerce de lettres. Cet ami lui répondit, qu'il penſoit comme lui, qu'il l'avoit témoigné à M. Arnauld ; mais qu'il ne voyoit perſonne qui pût ou qui voulût ſe charger de ce travail, ce Docteur *étant occupé à d'autres ouvrages*, & croyant d'ailleurs avoir *aſſez écrit* touchant ces matieres; & d'autres, qui pourroient, d'eux, avoir intérêt de réfuter cette replique étant dans des emplois qui ne le leur permettoient guere. C'eſt ainſi que l'Auteur de la Défenſe nous apprend lui même qu'il fut engagé à ſon ouvrage. Nous voyons, par pluſieurs époques qui y ſont marquées qu'il fut compoſé vers 1687: *l'Auteur* ajoute-t-on, *l'avoit*

Ibid. p. 1. *envoyé en Flandres à un de ſes amis pour le faire imprimer*; mais quelques embarras d'affaires, l'en ayant empêché, il ne le fut que quatre ans après, par le conſeil de *quelques perſonnes ſavantes*, & ſur l'avis *des Théologiens de Louvain*, qui, après l'avoir lu, l'avoient jugé *très-bien fait & très-utile à l'Egliſe.*

Cette *Défenſe* eſt diviſée en trois Livres. On examine dans le premier & le ſecond, tout ce que M. le Fevre avoit oppoſé dans ſa replique au dernier ouvrage de M. Arnauld, touchant la doctrine des Calviniſtes ſur l'inamiſſibilité & la certitude infaillible de la juſtice. L'Auteur établit d'abord le véritable état de la queſtion, & fait voir que M. Arnauld en regardant cette doctrine comme le ſentiment commun des Calviniſtes, d'après leurs principaux *Théologiens, leurs Catéchiſmes, leurs déciſions ſynodales*, étoit en même temps demeuré d'accord, que pluſieurs particuliers l'avoient abandonnée; que d'autres en avoient déſavoué les conſéquences les plus groſſieres ; & qu'enfin la plupart d'entre eux ne ſoutenoient plus aujourd'hui, comme les premiers Réformateurs l'avoient fait, que cette doctrine fût *un des points principaux de la Réforme*, & encore moins *un article de foi néceſſaire au ſalut*; ce que n'avoient pas même aſſuré les premiers Calviniſtes.

L'Auteur de la Défenſe diſcute à ce ſujet, avec beaucoup de ſagacité & de préciſion, le ſentiment des Théologiens d'Angleterre députés au Synode de Dordrecht,

& celui des Théologiens d'Embden, & de *Blondel*, que M. le Fevre avoit oppoſé à M. Arnauld, pour décharger *le corps des Calviniſtes* de cette doctrine odieuſe, & pour faire voir que ce n'étoit tout au plus que le ſentiment de quelques particuliers, ou une *queſtion de nom*, ſans aucune différence réelle ou de quelque importance. M. le Fevre y eſt convaincu de n'avoir donné quelque couleur à ſa Theſe, qu'en confondant toutes les idées; en ne diſtinguant point dans cette queſtion, les *vrais fideles*, d'avec les *Elus*; le dogme de *l'inamiſſibilité de la juſtice en ſoi*, d'avec ſes conſéquences; la perte *totale* de la juſtice, d'avec la perte *finale & ſans reſſource* &c, ou en citant ſans exactitude, & en corrompant même les textes des Auteurs qu'il alléguoit; en donnant à d'autres des gloſes & des explications ridicules; en imputant à M. Arnauld ce qu'il n'avoit jamais dit, & enfin, en faiſant perpétuellement uſage de faux raiſonnements, de ſubtilités, de ſubterfuges, qui ne faiſoient honneur ni à ſon eſprit ni à ſon cœur. L'Auteur réfute également dans les chapitres 19 & 20 du premier livre, & dans le dixieme du troiſieme, la lettre de M. le Fevre à M. Arnauld du 25 Juillet 1683. Il releve les *manieres malhonnêtes & choquantes* de M. le Fevre à l'égard de ſon adverſaire, & ſur-tout la comparaiſon que faiſoit ce jeune Docteur de ſa réputation avec celle de M. Arnauld, ajoutant qu'on ne pouvoit ſavoir lequel des deux ſeroit le plus connu de la poſtérité. Pag. 193. & 194.
M. le Fevre eſt renvoyé ſur ce dernier article, à *l'Auteur ingénieux* du Jugement des Savants, dans la Préface du cinquieme Tome. " Vous pourrez y „ reconnoître, dit-il, par la raillerie qu'il fait de ce que vous dites, que le Public „ n'a pas goûté votre comparaiſon, & qu'on l'a regardée comme l'effet d'une „ préſomption ridicule „.

Le troiſieme & dernier livre de la *Défenſe*, eſt conſacré à la réfutation du ſixieme livre de la *Juſtification de la Morale des Réformés* par Jurieu, en ce qui concerne l'ouvrage de M. Arnauld, du *Calviniſme convaincu* de nouveau &c. L'Auteur, en faiſant voir *le génie de ce Miniſtre, ſa mauvaiſe foi, ſes déguiſements, ſes artifices*, &c. convient néanmoins, que, ſur cette queſtion, il eſt celui de toute ſa ſecte qui a donné le moins de priſe ſur lui; & que s'il eſt le *moins ſincere de tous*, il eſt auſſi celui *qui en impoſe le plus*, par ſes *échapatoires*, ſes chicanes, ſes *contradictions manifeſtes & groſſieres*, &c. qu'il débite toujours avec une aſſurance & une hardieſſe dont on a peu d'exemples. Il y eſt en particulier convaincu de *dix-huit menſonges* de compte fait, & d'avoir accuſé M. Arnauld d'une *prévarication honteuſe* ſur un point, où il eſt forcé d'avouer ailleurs, que ce Docteur n'a rien dit qui ne fût conſtant.

L'Auteur conclut ſon ouvrage par cette obſervation importante, " que toutes „ les réponſes que l'on avoit faites à l'excellent ouvrage du Renverſement, &c. „ (*l'un des plus forts, dit-il, & des plus ſolides qui eût paru depuis long-temps „ ſur les matieres de Controverſe*) de même qu'aux autres livres qui avoient „ été faits pour ſa défenſe, bien loin d'y avoir donné quelque atteinte, n'a„ voient fait que le confirmer & le fortifier de plus en plus. Le ſieur *Bruguier* „ Miniſtre de Niſmes, pourſuit-il, & *Merlat* Miniſtre de Saintes, ont écrit „ contre le *Renverſement* &c; mais qu'ont-ils fait? N'ayant pas uſé ni de tant de „ mauvaiſe foi, ni de tant d'artifice & d'adreſſe que le Miniſtre Jurieu, pour „ pallier & déguiſer leur doctrine, ils ont fait voir l'un & l'autre, qu'ils ſou„ tenoient effectivement les erreurs pernicieuſes que M. Arnauld leur avoit „ reprochées.....

„ Pour ce qui eſt du ſieur *Jurieu*, ce que nous en avons rapporté fait „ voir ſenſiblement, qu'il faut que le livre du *Renverſement* ſoit bien ſolide,

„ & ſes raiſonnements bien forts & bien convaincants, puiſque ce Miniſtre n'a
„ pas oſé les attaquer de front; & qu'il n'a pu y répondre, qu'en ſe contre-
„ diſant, en déguiſant l'état de la queſtion, & en renonçant fort ſouvent à
„ la doctrine de ſa ſecte.

„ Quant à M. le Fevre, qui a bien voulu ſe donner la peine d'écrire contre
„ M. Arnauld, & de défendre le parti des Miniſtres dans une cauſe ſi déplo-
„ rée, que tout ce qu'il y a de Chrétiens au monde, même les Remontrants
„ leurs propres freres, les condamnent, il n'a pu contredire ce ſavant Docteur
„ de Sorbonne, qu'en raiſonnant d'une maniere pitoyable; qu'en diſant des
„ impertinences, & qu'en ſoutenant des choſes que les Calviniſtes eux-mêmes
„ déſavouent & reconnoiſſent être très fauſſes..... de ſorte qu'il n'y a qu'à
„ joindre enſemble ce que dit d'un côté M. le Fevre, & M. Jurieu de l'au-
„ tre, pour voir qu'ils ſe condamnent l'un & l'autre, & combattent pour M.
„ Arnauld „.

II. Son Auteur. On ſeroit naturellement porté à croire que M. *Philippe le Feron*, Docteur de Sorbonne, Archidiacre de Saintes, Grand Vicaire de Reims, & Auteur de la *Défenſe du Renverſement* &c. contre l'Ecrit de M. Merlat, Miniſtre de Saintes, eſt pareillement Auteur de la *Défenſe du Calviniſme convaincu de nouveau* &c, contre MM. le Fevre & Jurieu. L'Auteur de la *Défenſe* ſe qualifie lui-même *Docteur de Sorbonne* dans le titre du livre; & M. le Feron étoit, avec M. Arnauld, le ſeul Docteur de cette Faculté engagé dans cette diſpute. Il ſe donne d'ail-

Pref. p. 1. leurs comme réſidant dans *une Ville de Province, aſſez éloignée de Paris*, pour n'y être pas à portée de connoître & de ſe procurer promptement les ouvrages qui paroiſſoient dans la Capitale. Ce qui convient parfaitement à la Ville de Saintes, où réſidoit M. le Feron. Il ſe montre de plus, dans le cours de l'ouvrage, auſſi zélé que ſolidement inſtruit ſur cette matiere, & aſſez au fait pour

Ib. pag. 4. n'avoir beſoin de faire treve à ſes occupations ordinaires, que pendant deux ou trois mois, pour compoſer un volume de plus de ſix cents pages, rempli de citations, & de diſcuſſions qui demandent du temps & de la réflexion; tous caracteres qu'on trouve dans M. le Feron.

Préf. 206. 273. 590. Mais ſi c'eſt M. le Feron, qui eſt Auteur de cette *Défenſe*, il eſt évident qu'il n'a pas voulu être connu. Il y cite pluſieurs fois la *Défenſe du Renverſement*, comme compoſée par M. le Feron Archidiacre de Saintes; & c'eſt toujours en tierce perſonne, & ſans ſe déſigner. Peut être a-t-il voulu garder l'*incognito*, pour avoir plus de liberté de dire de M. le Fevre ſon confrere, & de ſon

T. III. pag. 24. ouvrage tout ce qu'il en penſoit. Il eſt d'ailleurs à obſerver, qu'en citant la *Défenſe du Renverſement*, il eſt difficile de croire qu'un autre que l'Auteur même, eût parlé avec autant de modeſtie, d'un ouvrage que les Bibliographes du temps, & M. Arnauld lui-même, ont regardé comme *rempli de lumieres*, & ayant ſolidement *diſſipé toutes les chicaneries de ſes adverſaires.*

D'un autre, côté ſi c'eſt M. le Feron qui eſt l'Auteur de la Défenſe, il eſt étonnant qu'il n'ait envoyé ſon manuſcrit, comme il nous l'apprend dans la Préface, qu'à *un ami de M. Arnauld*, & non à M. Arnauld lui-même; puiſque M. Arnauld nous le donne dans ſes Lettres pour *un de ſes meilleurs amis*,

Ib. p. 584. & des plus diſpoſés à lui rendre ſervice en tout ce qu'il auroit pu; & qu'il eſt conſtant, que, dans le temps même dont il s'agit, il y avoit entre ces deux Docteurs un commerce de lettres concernant la même matiere. Nous en avons la preuve dans les deux de M. Arnauld à M. le Feron du 8. Novembre & 6 Décembre 1687. L'on voit dans la derniere (page 29.) que M. Arnauld avoit reçu une réponſe à la premiere dont il avoit été *très-ſatisfait*; mais qu'il ne

pouvoit

pouvoit pas encore convenir entiérement avec M. le Feron pour le fond de la doctrine, quoique perſuadé qu'ils ſeroient bientôt d'accord ſi l'affaire ſe paſſoit entre eux deux. L'affaire dont il eſt queſtion concernoit une propoſition avancée par M. *Bourdaille* dans ſa *Théologie morale* de S. Auguſtin. M. Arnauld trouvoit que rien n'étoit plus propre que cette propoſition, à appuyer ce qui faiſoit le plus d'horreur dans la doctrine des Calviniſtes ſur l'inamiſſibilité de la juſtice: ſavoir *la comptabilité d'un crime, avec la qualité d'enfant de Dieu, & l'état de grace.* M. Arnauld étoit perſuadé que l'Auteur de cette propoſition devoit la retracter, ou du moins la ſupprimer dans une ſeconde édition, en avertiſſant du changement. Il avoit même preſſé M. le Feron, qui avoit approuvé la *Théologie morale*, d'engager l'Auteur à cette rétractation, en lui rappellant le zele qu'il avoit témoigné contre cette erreur, dans la défenſe du livre du *Renverſement* &c. M. le Feron paroiſſoit, dans ſa réponſe, ſe contenter de quelques *adouciſſements* que M. Arnauld regardoit comme inſuffiſants pour excuſer la doctrine dont il s'agit. Mais nous ignorons ſi M. le Feron put obtenir quelque choſe de plus de M. Bourdaille. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt à peu près dans le même temps que fut compoſée la *Défenſe du Calviniſme convaincu de nouveau*, &c. Si c'eſt M. le Feron qui en eſt l'Auteur, il s'y eſt ſuffiſamment purgé de tout ſoupçon d'approbation de la propoſition de M. Bourdaille. Mais nous n'avons ſur ce point que les conjectures que nous avons propoſées.

Du reſte quelque ſolide que ſoit la *Défenſe* dont nous venons de parler, & quoiqu'elle ait en quelque ſorte terminé cette diſpute, nous ne croyons pas devoir la joindre à la Collection des Œuvres de M. Arnauld, n'ayant aucune preuve qu'elle ait été concertée avec ce Docteur, ni même qu'il l'ait vue, & encore moins approuvée. Ce ſilence de la part de M. Arnauld nous paroît d'autant plus ſurprenant, qu'il étoit dans les Pays-bas, lorſque cet Ouvrage fut imprimé, en 1691, & qu'il étoit aſſez naturel que les *perſonnes ſavantes & les Théologiens de Louvain* qui en avoient conſeillé l'impreſſion, & qui très-certainement étoient liés, ſinon avec M. Arnauld, du moins avec ceux qui le voyoient dans ſa retraite, lui en donnaſſent quelque connoiſſance.

§. VII.

De l'*Apologie pour les Catholiques, contre les fauſſetés & les calomnies d'un livre intitulé : la Politique du Clergé de France*, &c. (n. VIII.)

M. Arnauld expoſe lui-même avec candeur, dans le premier chapitre de l'*Apologie*, & dans pluſieurs de ſes Lettres, (*a*) les motifs qui l'avoient déterminé à compoſer cet Ouvrage. L'artifice avec lequel l'Auteur de la Politique du Clergé attaquoit l'Egliſe Catholique, l'eſprit de calomnie qui régnoit dans ce libelle, l'eſtime que les Proteſtants en faiſoient, la profuſion avec laquelle ils

I. Motifs de M. Arn. dans la compoſition de cet ouvrage.

[*a*] Voyez ſes Lettres à M. l'Archevêque de Reims, du 19 Octobre 1682, & du 17 Janvier 1683, & ſa Lettre au Duc de Roannès, du 29 Janvier 1684, dans le Tome II. de ſes Œuvres.

le répandoient, (*a*) le triomphe qu'ils prétendoient en tirer contre leurs adverſaires &c, l'avoient, dit-il, *rempli d'indignation.* Quelques-uns attribuoient cet Ouvrage au Miniſtre Jurieu; mais il déclara lui-même, dans le temps, qu'*il n'en connoiſſoit pas l'Auteur.* M. de Neercaſſel croyoit qu'il étoit de M. Claude. Quoi qu'il en ſoit, ne conſidérant que l'ouvrage en ſoi, M. Arnauld y a diſtingué deux choſes; les plaintes particulieres ſur le traitement qu'on faiſoit aux Proteſtants de France, & les déclamations générales, plus vives & plus étendues, pour noircir les Catholiques, & relever les Prétendus Réformés. Ce n'eſt qu'à ce dernier point que M. Arnauld s'attache dans ſon Apologie. Quant à l'autre, il n'étoit pas aſſez informé des faits, ni aſſez à portée d'en ſavoir la vérité, pour en entreprendre la diſcuſſion. Il les regardoit de plus, comme ne faiſant rien au fond de la cauſe de la Catholicité, & ne prouvant en aucune maniere les calomnies particulieres de l'Auteur, contre les Catholiques; convenant d'ailleurs, avec les plus éclairés d'entre ces derniers, que, quand il n'y auroit que la moitié des faits rapportés par l'Auteur de la Politique qui fuſſent vrais, *la maniere dont on s'y prenoit pour convertir les Huguenots étoit pitoyable*, & ne pouvoit que *rendre la Religion Catholique odieuſe*, ſans néanmoins rien prouver contre ſes dogmes. M. Arnauld fut encouragé dans ſon entrepriſe par les conſeils de M. de Neercaſſel, Archevêque d'Utrecht ſous le titre d'Evêque de Caſtorie, qui étoit plus à portée que perſonne de ſentir la néceſſité de cet Ouvrage. Ce Prélat avoit fait part au Comte Caſoni, depuis Cardinal, du deſſein de M. Arnauld, & du zele avec lequel il travailloit à la défenſe de l'Egliſe. (*b*) M. Caſoni, dans ſa Réponſe du 20 Avril 1681, lui en témoigne ſa joie, & celle du Pape Innocent XI, à qui cette portion de ſa lettre avoit été communiquée. (*c*) M. de Neercaſſel en écrivit auſſi à M. Boſſuet le 27 du mois de Mai de la même année, comme d'un objet qui l'intéreſſoit particuliérement.

L'eſprit de M. Arnauld T. 1. p. 8.

Lett 367 de M. Arn. T. II. pag. 130.

[*a*] Les Proteſtants firent faire en deux ans, quatre éditions de cet Ouvrage en françois, & deux en hollandois. Voyez la Lettre à M. l'Archevêque de Reims, du 19 Octobre 1682, & le chapitre 2 de la ſeconde partie de l'Apologie.

[*b*] " Illuſtriſſimus exul totus nunc in eo eſt ut vindicet honorem Eccleſiæ Catholicæ ab
" injuriis quibus eam aſperſit exitioſus Religioni Catholicæ Sedique Apoſtolicæ Liber cui
" titulus: *La politique du Clergé de France.* Scriptus ille eſt ſatis eloquenter, & creditur
" compoſitus à celeberrimo Charentonenſi Miniſtro. Præcipuè intendit aſtruere Catholicam
" Religionem omnibus Principibus ac rebus publicis, ob obedientiam Summo Pontifici
" debitam, debere eſſe ſuſpectam atque inviſam; è contra Calviniſticam omnibus gratam
" atque acceptam. Parricidium Regis Angliæ Jeſuïtis auctoribus eſſe perpetratum, nunc
" iiſdem machinationibus, accedente Summi Pontificis auctoritate, moderno Anglorum
" Regi inſidias ſtrui; plura Catholicæ Fidei dogmata novo fuco inficiens, odioſa aut ridicula
" reddere conatur. Libellum [Expoſitionis Fidei, &c.] illuſtriſſimi Condomenſis Epiſcopi,
" tamquàm Atheiſmo faventem indigniſſimè exagitat. Sed licèt magno plauſu hic editus
" exceptus ſit ille libellus, non niſi ad horam durabit: viribus enim veritatis eum conteret
" illuſtriſſimus exul, ex cujus omnibus ſcriptis & litteris clariſſimè patet, ipſum & Catho-
" licæ Religionis, ſuique Principis ſtudioſiſſimum eſſe. [Neercaſſel ad D. Caſoni.]

[*c*] " Nihil dubito quin præclariſſimus exul calumnias quas Religioni Catholicæ ac Gal-
" licano Clero adſpergere pro temporis ac rerum opportunitate conatus eſt heterodoxus
" ſcriptor, omninò retundere & diluere poſſit, præſertim dum congrediendum illi ſit cum
" hoſte quem toties veritatis armis profligavit. Litterarum tuarum particulam, in quâ rem hanc
" ſignificare dignatus es, Summus Pontifex noſter [Innocentius XI.] libentiſſimè audivit,
" Favorito interprete, &c.

(*a*) M. Boſſuet lui répondit qu'il deſireroit ardemment que celui qui avoit répondu à M. Spon *avec tant de force, & tant d'érudition*, réfutât de même la *Politique du Clergé de France*; le priant de lui faire parvenir un exemplaire de cette réfutation dès qu'elle ſeroit imprimée. (*b*)

II. Applaudiſſemens qu'il reçoit.

L'exécution répondit aux eſpérances qu'on en avoit conçues. L'*Apologie pour les Catholiques* fut applaudie de tous les fideles enfants de l'Egliſe. M. de Neercaſſel l'envoya dès qu'elle parut, à M. Boſſuet, en lui marquant qu'il ne doutoit pas que l'Auteur lui-même ne s'empreſſât de la lui faire parvenir. Il ajoute, qu'il a vu avec la plus grande joie, le zele ardent avec lequel M. Arnauld y défend l'Egliſe & le Roi de France : zele d'autant plus louable, qu'il n'a pu être ralenti par toutes les rigueurs & les incommodités d'un exil, où il trouve à peine où repoſer ſa tête. (*c*)

M. le Comte d'Avaux fut le canal par lequel M. de Neercaſſel fit tenir cette lettre & l'*Apologie pour les Catholiques* &c, à M. Boſſuet. Il en envoya en même temps un exemplaire à cet Ambaſſadeur, avec une lettre où il fait les plus grands éloges de l'Ouvrage & de ſon Auteur. (*d*) Ce qu'on admira le plus dans l'*Apologie des Catholiques*, ce fut la généroſité avec laquelle M. Arnauld prit dans cet Ouvrage la défenſe des Jéſuites, ſur les articles où il les croyoit calomniés, & en particulier ſur l'imputation qui leur étoit faite, d'avoir été les Auteurs & même les Chefs, de la derniere conſpiration d'Angleterre contre la vie de Charles ſecond, pour laquelle huit d'entr'eux avoient ſouffert le dernier ſupplice. *Il n'y a que l'amour de la vérité*, écrivoit Leibnitz au Landgrave

[*a*] Libellus cui titulus: *La Politique du Clergé de France*, licèt mendaciis apertiſſimis „ ſcateat, hic tamen celebratur tamquam ſummi ingenii, eruditionis, & politicæ ſcientiæ „ ſtupendum opus. . . . . & quamvis præcipuè ſcriptus videatur, ut Anglorum in Catholicos „ noſtros furorem inſpiret Ordinibus, illi tamen pergunt indulgenter nobiſcum agere, ac „ connivere ad progreſſum Religionis noſtræ, neglectâ intentione maledici Scriptoris. Judi- „ cavit vir magnus [A. Arnaldus] quocum mihi nonnullum litterarum commercium, è re „ Catholicæ Religionis futurum, ſi ſuum otium refutando eo libro impenderet: confido „ ipſum adeo feliciter iſtâ operâ defuncturum, ut Calviniſmo inde pudor, & Eccleſiæ „ Catholicæ ingens gloria ſit acceſſura, &c. „ [Neercaſſel ad Boſſuetum.]

[*b*] "Libellum cui titulus: *La Politique du Clergé de France*; utinam ille refutet qui „ hanc Epiſtolam [D. Sponii] tantis jam viribus, tantâque eruditione confecit! Te verò „ etiam atque etiam rogo, Præſul Illuſtriſſime, ut hujus mihi Reſponſionis copiam facias „ ubi erit edita. Confido enim fore ut mendaciorum pudeat Auctorem etiam ipſum, ſi res „ accuratè exponatur; quòque liber ille majore eſt arte confectus ad capiendas leves im- „ peritaſque animas, eò magis neceſſe eſt ut ejus fraudes publicè detegantur. [Boſſuet „ ad Neercaſſelium.]

[*c*] "En Apologiam ejus Cleri cujus tu pars magna & decus es. Quamvis nullus dubito „ quin ejus Auctor, pro ſuo in te ſtudio, curam gerat ut aliquot ejus exemplaria ad te perve- „ niant, mei tamen officii eſſe credo illud tibi mittere, ſi fortè Auctor iſti officio non tam „ promptè ſatisfacere valeat. Cum mei cordis non parvâ lætitiâ percepi, dum Apologiam „ iſtam evolverem, iſtos dilectionis & reverentiæ ardores, quibus clariſſimus Scriptor, ſuum „ Principem, & Eccleſiæ Gallicanæ famam contra hæretici hominis calumnias tuetur. Tantò „ illi ardores in eo magis laudandi, quantò eos ferventes ſervat inter eas miſerias quas pere- „ grinus, vix habens ubi caput reclinet, quotidie patitur. „ Neercaſſel ad Boſſuet, 23 Nov. 1681.

[*d*] "Mitto libellum qui ob acrimoniam ingenii, eruditionem magnam, zelum erga tuum „ Auctoriſque Principem, obſequium erga Eccleſiam Gallicanam non poterit tibi non eſſe „ acceptiſſimus. Scio Auctori pro ejus in te, Excellentiſſime Domine, ſtudio reverenti, gra- „ tiſſimum fore, quod hoc ejus Opuſculum ad te dirigam. Erit tibi itaque veluti pignus „ obſervantiæ, tum meæ, tum Illuſtriſſimi Auctoris. Unum rogo, ut Excellentia Tua, illud „ tamdiù ſecretum ſibi ſervet, donec publicè vero exponatur. Neercaſſel Comiti d'Avaux, „ 23 Novembris 1681.

de Heſſe, (*a*) *qui l'ait pu porter à écrire contre la prétendue conſpiration d'Angleterre; car il n'appartenoit pas aux nommés Janſéniſtes de juſtifier les Jéſuites.* Ce trait faiſoit d'autant plus d'honneur au cœur de M. Arnauld, qu'il compoſa cet ouvrage en Hollande, où il avoit été tout récemment obligé de chercher un aſyle, contre les perſécutions des Jéſuites de France, & de l'Archevêque de Paris leur Protecteur. *Il eſt bien édifiant*, écrivoit à ce ſujet le Comte Caſoni à M. de Neercaſſel, (*b*) *de voir que M. Arnauld écrive pour l'Egliſe, tandis que des impies*, (homines impii, il parle des Jéſuites) *qui vouloient faire les zélés, le perſécutoient à outrance.* L'Auteur de la *Politique du Clergé*, que l'amour de la vérité obligea M. Arnauld de réfuter, combloit au contraire les Théologiens de Port-Royal, des plus grands éloges, qui ne pouvoient être ſuſpects. (*c*)

III. Les Ultramontains relevent ce qui y eſt dit contre leurs prétentions.

L'accueil qu'on fit à Rome à l'Apologie des Catholiques, fut accompagné de quelques plaintes. Les perſonnes qui étoient attachées aux prétentions ultramontaines, virent avec peine ce que M. Arnauld y diſoit, contre le prétendu pouvoir qu'ils accordent au Pape de dépoſer les Rois. M. de Neercaſſel, qui n'ignoroit pas ſur cet article, les diſpoſitions de ſes meilleurs amis, ne laiſſa pas de leur envoyer pluſieurs exemplaires de l'*Apologie*, avec quelques autres Ecrits de controverſe du même Auteur. Il profita de l'occaſion pour ſolliciter de nouveau en ſa faveur la permiſſion de dire la Meſſe dans ſa chambre, lorſque la néceſſité de ſe cacher ne lui permettroit pas de faire autrement, en témoignant néamoins, que, ſur cet article, comme ſur tout autre, il étoit dans une parfaite dépendance des ordres de la Providence. (*d*)

M. Caſoni répondit le 21. Mars 1682, pour accuſer la réception de l'exemplaire qui lui avoit été envoyé, & de celui qui étoit deſtiné à M. *Favoriti* ſon proche parent, & Miniſtre de confiance d'Innocent XI. Il témoigne dans cette lettre l'extrême ſatisfaction avec laquelle il avoit lu l'Ouvrage; mais il ne put diſſimuler le deſir qu'il auroit eu que M. Arnauld ne s'y fût point déclaré contre le prétendu pouvoir du Pape, d'abſoudre les ſujets des Princes du ſerment de fidélité, lorſqu'ils abandonnent la foi Chrétienne ou orthodoxe. (*e*)

Ce dernier article fait voir à quel point des Romains, d'ailleurs gens de mérite & éclairés, tel qu'étoit M. Caſoni, tenoient encore aux préjugés de

[*a*] Lettre du 27 Avril 1683. Tome IV. de cette Collection page 186.

[*b*] Lettre de M. de Neercaſſel, à M. de Pontchâteau, du 8 Février 1681.

[*c*] Ces Théologiens, diſoit-il, page 96 de la ſeconde édition " ſont des hommes qui » ſe ſont diſtingués autant qu'il ſe peut, par leur probité, par la pureté de leur morale & » de leur Théologie, par leur vie ſolitaire & retirée du monde, par leur ſavoir vaſte & » étendu, par la pénétration de leur eſprit, par la beauté & la fécondité de leur imagination, » par les beautés dont ils ont enrichi notre langue, & par des productions qui font grand » honneur à la France, & qui ſont de grande utilité à la République des Lettres. »

[*d*] " Quod exulem attinet, incertâ ſede vagatur, nunc hanc, nunc illam provinciam » adiens, ut ſuis ſtudiis aptum inveniat feceſſum. Si privilegium quod deſideravit exprimi » non poterit, niſi Aulici inde magnos tollerent clamores, ſatius eſt illud non exprimi. » Virum enim illum ex unâ Dei providentiâ pendere novimus. Miſi varia Opuſcula ad te, » Comes Illuſtriſſime, quæ compoſuit, uti Apologiam Catholicorum, aliaſque lucubrationes » quibus fidem Catholicam ornat & munit. [Neercaſſel ad D. Caſoni, 9 Januar. 1682.]

[*e*] " Favorito meo & mihi redditus eſt libellus quem clariſſimus exul excellenter gallico » idiomate conſcripſit pro Catholicâ Eccleſiâ; adversùs ea quæ perperam in eamdem edita » ſunt in Libello cui titulus : *La Politique*, &c. Statim hunc ſummâ cum voluptate perlegi; » nec cauſam noſtram elegantiùs & ſolidiùs pertractari poſſe mihi viſum. Sed ſi præter

de leur Cour. M. de Neercaſſel ne répondit ſur cet article, qu'avec une ſorte de réſerve : il ſemble réduire ce qu'en dit M. Arnauld à ce qu'on appelle un argument *ad hominem*; ou à une pure queſtion de fait. Il paroît qu'en parlant ainſi, M. de Neercaſſel n'a fait attention qu'au chapitre 10 de la premiere Partie (la ſeule qui parût pour lors,) où M. Arnauld ſe contente en effet de traiter la queſtion de fait. Car il ſe déclare clairement & directement ailleurs contre cette doctrine.

M. de Neercaſſel s'exprime avec plus de liberté, lorſqu'il releve, dans la même lettre, les grands avantages qu'on pouvoit attendre pour l'Egliſe de l'ouvrage de M. Arnauld, & l'impreſſion avantageuſe qu'il faiſoit déja ſur les plus célebres partiſans de la doctrine de Calvin. (*a*)

Il paroît par une autre lettre de M. de Neercaſſel, que quelques amis de Bruxelles avoient fait des difficultés ſur le même point, qui arrêtoit M. Caſoni: le Prélat tâcha d'y ſatisfaire en ces termes. " Pour ce qui regarde, dit-il, „ l'Auteur de l'Apologie, il faut conſidérer qu'il eſt François, & qu'il écrit „ pour l'honneur & la défenſe du Clergé de France. Auſſi n'a-t-il pas la cou„ tume de me communiquer ce qu'il compoſe. (*b*) S'il avoit cette déférence „ pour moi, elle m'incommoderoit fort. Je n'ai donc point approuvé ce qu'il a „ écrit, que Mademoiſelle *Voeller* déſapprouve. Je ne crois pas auſſi qu'il ſoit à „ propos d'en écrire à l'Auteur, parce que ſon livre eſt déja en chemin pour „ la France; & parce que quand même la choſe pourroit être changée, il ne „ le feroit pas, étant ſi imbu des maximes de France comme il eſt. Il s'occupe „ maintenant à compoſer la deuxieme & la troiſieme Partie de l'*Apologie*, qui

„ arrogantiæ notam mihi judicium meum aperire concederetur, rationem quâ Auctor doc„ tiſſimus Eccleſiam Catholicam expurgare conatur ab illâ doctrinâ, quam adverſarius in„ ſectatur circa abſolutionem fidelium à ſacramento quo Principibus ſuis ſunt obſtricti, dum „ iſti à Chriſtianâ vel orthodoxâ Religione deficiunt, mihi planè non probatur.... Dubita„ tionem hanc in re tam gravi, tibi, Præſul Illuſtriſſime, communicandam exiſtimavi, ut „ hanc tuâ ſapientiâ diluere poſſes. „ [Caſoni ad Neercaſſelium.]

[*a*] Clariſſimus Apologiæ ſcriptor duo mihi in capite quod laudas præſtare videtur. Pri„ mum arguere falſitatis Auctorem libri cui titulus: *La Politique du Clergé de France*, „ qui doctrinam Emin. Card. Perronii totius Galliæ Clero attribuit; tametſi certum ſit iſti „ doctrinæ omnes Doctores Facultatis Pariſienſis non conſenſiſſe. Quod autem attinet veri„ tatem aut falſitatem illius doctrinæ, hoc Auctor Apologiæ minimè definit. Alterum, „ refellere argumento quod vocant ad hominem, adverſarium; quod mihi videtur elegan„ tiſſimè & invictiſſimè præſtitiſſe. Ut ut ſit, Liber ille omnibus admodum placet, & quod „ mireris, etiam harum Provinciarum celebrioribus Theologiæ Calvinianæ Profeſſoribus. „ Uti ſpero, brevi in publicum prodibit altera pars Apologiæ, quæ præcipua Religionis „ noſtræ dogmata inſigniter illuſtrabit, & fortiſſimè communiet. Quæ mala de illo viro „ æmuli cogitarunt, ea Deus convertit in bonum; ut exul veritatis pabulum ſuis fratribus „ præberet, & communis Patris Matriſque aſſereret honorem, quod, apud patrios lares „ viſitantium turbâ præpeditus efficere non ſinebatur. „ [Neercaſſelius Comiti Caſoni, 23 Apr. 1682.]

[*b*] Ce que M. de Neercaſſel dit ici n'empêche pas qu'il ne ſoit certain, que M. Arnauld le conſultoit quelquefois ſur les articles de ſes ouvrages, auxquels ce Prélat pouvoit prendre quelque intérêt particulier. On le voit par ſa Lettre à M. Arnauld, du 23 Juin 1681. Ce Docteur l'ayant conſulté ſur l'objet du chapitre XXII, de la premiere Partie, le Prélat lui répondit ainſi: " Nous avons jugé, penſant avec plus d'attention à votre Ecrit contre *la Poli„ tique du Clergé*, qu'il ſeroit plus ſûr pour nous, s'il vous plaiſoit de retrancher une bonne „ partie des Traités qui regardent les Villes qui ſe ſont aſſujetties à l'union de nos Provinces, „ &c. „ M. Arnauld eut égard à cet avis.

» traite toute la doctrine de l'Egliſe contre les Calviniſtes. Il y a bien de l'ap» parence que l'Égliſe en retirera de grands avantages. » (*a*)

M. Arnauld avoit bien prévu que ces endroits de l'Apologie ne ſeroient pas agréables aux Ultramontains. Mais quoiqu'il eût, dans ces circonſtances, un intérêt particulier de les ménager, celui de la vérité lui fut toujours le plus cher. On peut voir comment il s'exprime à ce ſujet, dans ſa lettre à M. l'Archevêque de Reims, du 17 Janvier 1683.

Ces difficultés n'altérerent en rien l'idée que M. de Neercaſſel avoit conçue de l'excellence de cet ouvrage; puiſque, vers le même temps il engagea M. *Jean Roos* (*b*) Archiprêtre de Delft, de le traduire en hollandois; & dans la vue de faciliter ce travail, il écrivit à M. Arnauld, le 3 Octobre 1681, pour le prier d'avoir ſur ce ſujet, quelques entretiens avec le Traducteur, ſans néanmoins s'en faire connoître.

IV. L'innocence des Catholiques d'Anglet. & la fauſſeté même de la conjuration reconnues depuis.

Nous apprenons d'ailleurs (*c*), que Madame de Fontpertuis avoit écrit à Bruxelles, qu'un Seigneur Anglois lui avoit dit depuis peu, que la premiere Partie de l'Apologie avoit un grand cours dans ſon pays; qu'on l'avoit traduite en anglois, & que le Grand Chancelier, dont la mort étoit récente, *avoit témoigné avant de mourir, un grand regret d'avoir condamné Mylord Stafford; & que c'étoit par la lecture de ce livre quil avoit été entiérement convaincu de ſon innocence.*

L'innocence de ce Mylord, & celle des autres Catholiques d'Angleterre, accuſés d'avoir conſpiré contre la vie du Roi, eſt démontrée dans les neuf derniers chapitres de la premiere Partie de l'Apologie, & dans une premiere addition que M. Arnauld y fit après coup. Cette innocence a été reconnue depuis par ceux mêmes qui ont continué de ſoutenir la vérité de la conſpiration : (*d*) & cette conſpiration elle-même eſt aujourd'hui regardée comme chimérique par tous les Hiſtoriens impartiaux. *Leibnitz*, comme on l'a vu, en porta ce jugement dans le temps, ſur la ſimple lecture des pieces du procès. M. *Hume* en parle ſur le même ton, à la fin du cinquieme volume de ſon Hiſtoire de la Maiſon de Stuart, imprimée en anglois, & depuis en françois, à Londres en 1765. Cet Hiſtorien déplore à ce ſujet, la foibleſſe de l'eſprit humain, & l'enthouſiaſme, pour ne pas dire le fanatiſme de ſa nation, qui, dans cette circonſtance lui fit ſaiſir comme des démonſtrations, des dépoſitions auſſi mépriſables en elles-mêmes, que par l'infame caractere des témoins.

V. M. Arn. retracte ce qu'il avoit dit contre M. Southweel.

La premiere partie de l'Apologie contient une ſeconde *addition*, qui ne fait pas moins d'honneur à M. Arnauld. Ce Docteur y retracte de la meilleure grace du monde, ce qu'il avoit dit d'injurieux contre M. *Southweel* Secretaire du Conſeil du Roi d'Angleterre, dans la premiere partie de l'*Apologie pour les Catholiques.* (chapitre xvi. preuve iv.) M. Arnauld ne connoiſſant M. Southweel en au-

[*a*] Lettre du 29 Novembre 1681, à Mademoiſelle Voeller. C'étoit une fille de condition de Bruxelles, très-inſtruite, très-pieuſe, & très-liée avec les Savants du pays. Elle ſavoit parfaitement bien le latin, & avoit appris par cœur tout le Pſeautier. Elle eſt morte en 1721.

[*b*] M. Roos étoit allié à l'illuſtre famille de MM. de Wallenbourg, & comptoit lui-même pluſieurs de ſes ancêtres qui avoient occupé les premieres places dans la Ville de Roterdam. Il eſt mort le 15 Mai 1683.

[*c*] Lettre de M. Erneſt Ruth-d'Ans, à M. de Neercaſſel, 18 Juin 1683.

[*d*] Voyez l'Hiſtoire d'Angleterre de Larrey, Tome IV. Mémoires de l'Egliſe, par la Roque, *in*-4°. page 612 & ſuiv. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de l'Europe, depuis 1600, Tome III. page 172, 446 & ſuiv.

cune maniere, ignorant même ſa qualité de Secretaire du Conſeil, & trompé par les pieces du Procès ſur leſquelles il travailloit, avoit accuſé ce Seigneur, d'avoir avancé un fait *contre la vérité, ou malignement ou très-témérairement.*

M. Southweel, inſtruit de cette accuſation, & ayant par devers lui des preuves authentiques du fait qu'il avoit avancé, fut fort irrité du dire de M. Arnauld; &, dans un premier mouvement, il eut la penſée de s'en plaindre publiquement & avec éclat, & de faire un Ecrit pour ſa juſtification. Il avoue même (*a*) que les *ennemis de M. Arnauld* le ſollicitoient d'exécuter ce projet; mais qu'il avoit *peu d'inclination de ſe rendre à leurs inſtances.* Ayant parlé de cette affaire au Duc d'York, depuis Roi ſous le nom de Jacques II. S. A. R. lui témoigna ſa ſurpriſe, qu'on eût fait contre lui une accuſation de cette nature. Il ajouta, *que M. Arnauld étant étranger, n'avoit pu diſtinguer les vrais avis d'avec les faux; mais qu'étant une perſonne ſi eſtimée pour ſon ſavoir, & ſa probité, il ne pouvoit avoir que de la joie d'être détrompé, & ſeroit avec plaiſir la ſatisfaction qu'on exigeroit de lui.*

M. Southweel ayant rendu compte de cet entretien à M. *Henri Juſtel*, qui étoit pour lors à Londres, celui-ci en écrivit à un ami de M. Arnauld, qui envoya à ce Docteur la lettre de M. Juſtel. Comme cette lettre ne contenoit que des plaintes vagues ſans marquer en détail quel en étoit l'objet, M. Arnauld ne put offrir qu'une ſatisfaction générale, qu'il étoit prêt de faire à M. Southweel, des qu'il ſeroit informé de ce qu'il auroit pu dire contre lui, qui ne ſe trouveroit pas conforme à la vérité. Cette premiere lettre du 20 Octobre 1684, ayant été envoyée à M. Southweel, celui-ci écrivit à M. Juſtel, & lui envoya les éclairciſſements que M. Arnauld deſiroit. M. Arnauld les ayant trouvés ſuffiſants, écrivit à M. Southweel lui-même, le 26 Février 1685, pour rétracter ce qu'il avoit dit contre lui, & pour lui offrir telle ſatisfaction qu'il jugeroit à propos. M. Southweel fut très-ſatisfait de cette lettre. Le Duc d'York, pour lors ſur le Trône d'Angleterre, voulut la voir. Il la garda un jour entier; & M. Southweel rapporte dans ſa réponſe à M. Arnauld, du 25 Mars ſuivant, que S. M. lui avoit dit en la lui rendant, *qu'il la trouvoit très-belle, & telle qu'on la devoit attendre de M. Arnauld. Je l'ai auſſi fait voir*, ajoute M. Southweel, *à d'autres perſonnes de conſidération, plutôt pour publier votre juſtice que mon innocence.* Il le laiſſe en même temps le maître du choix des moyens qu'il jugera les plus convenables pour conſerver la mémoire du fait; le priant ſeulement de comprendre dans ce qu'il publiera, ſa lettre à M. Juſtel, avec les pieces juſtificatives, & celle que M. Arnauld venoit de lui écrire à lui-même le 26 Février précédent.

C'eſt ce que M. Arnauld exécuta dans la *ſeconde Addition à la premiere partie de l'Apologie pour les Catholiques.* Il la fit imprimer à part, & dans le même format, avec un avertiſſement daté du 30 Juin de la même année 1685. M. Arnauld, pour donner à cette ſatisfaction toute la notoriété qui dépendoit de lui, fit prier l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres d'annoncer cette *Addition.* Il l'exécuta au mois de Mai 1686, (article 2. page 504), en relevant l'honnêteté & l'humilité de M. Arnauld dans cette occaſion, & en ajoutant; *que ce ne ſeroit pas l'endroit le moins glorieux de ſa vie, lorſque l'on feroit ſon hiſtoire.* Il en prit occaſion d'exhorter le P. *Hazard*, dont il venoit de parler en rendant compte du ſecond *factum des héritiers de Janſénius* contre ce Jeſuite, *d'imiter M. Arnauld, & de ſigner de bonne grace le modele de rétractation qu'on lui propoſoit.*

[*a*] Lettre à M. Juſtel.

M. Fraiſer, attaché à la Cour du Roi d'Angleterre, lequel avoit connu M. Arnauld à Paris dix ans auparavant, ayant vu cette *ſeconde Addition à l'Apologie des Catholiques*, lui écrivit une lettre des plus honnêtes à la fin d'Avril 1686. Il lui marque, qu'ayant communiqué cette Addition à S. M. Britannique, elle lui avoit *ordonné de l'aſſurer de ſon amitié & bienveillance, & de lui dire, qu'Elle avoit reçu tous les livres & petits traités qu'il lui avoit adreſſés, de temps en temps, qu'Elle les avoit lus avec le plaiſir & la ſatisfaction que mérite tout ce qui vient de ſa part; qu'Elle faiſoit ſon poſſible pour trouver une condition & un établiſſement digne de l'eſtime qu'Elle avoit pour lui, & qu'en peu de temps Elle lui en feroit faire la propoſition, s'il l'avoit pour agréable.* On peut voir cette lettre avec la réponſe que lui fit M. Arnauld, dans le ſecond volume des Œuvres de ce Docteur, page 669.

VI. l'Apologie des Catholiques faite en France.

Tandis que l'*Apologie des Catholiques* étoit reçue par-tout avec les plus grands applaudiſſements, même par les Proteſtants, les Jéſuites en prirent occaſion d'exercer leur paſſion contre ſon Auteur & contre ſes amis, de la maniere la plus étrange. Quoique ce Docteur fît dans cet ouvrage leur propre Apologie, touchant la conſpiration d'Angleterre qu'on leur attribuoit, & qu'il les déchargeât des conſéquences les plus odieuſes de leurs maximes favorites ſur le régicide, cependant, par une noire ingratitude, & par une baſſe jalouſie de l'honneur & de la gloire que cet Ouvrage devoit lui attirer, ils ſurprirent la religion de Louis XIV, & en obtinrent les ordres les plus rigoureux, contre ceux qui avoient eu quelque part à ſon debit. Les Libraires intimidés, n'ayant pas voulu s'en charger, M. Arnauld avoit été obligé de ſe ſervir de ſes amis pour le faire pénétrer dans le Royaume, où il eſpéroit qu'il produiroit de grands fruits ſur les Proteſtants. Le P. du Breuil, de l'Oratoire, Curé à Rouen, voulut bien ſe prêter à cette bonne œuvre. On lui adreſſa les balots qui contenoient preſque toute l'édition du ſecond volume, avec un reſte de l'édition du premier. Les Jéſuites en ayant été avertis, les balots furent ſaiſis, le P. du Breuil tout languiſſant, & relevant d'une grande maladie, fut conduit à la Baſtille, avec neuf ou dix autres perſonnes commiſes dans cette affaire, dont quelques-unes furent bannies du Royaume. Il n'y eut pas juſqu'à M. *le Blanc*, Intendant de Rouen, qui fut révoqué de ſon poſte, pour ne s'être pas conduit dans cette occaſion, avec la vigilance & la ſévérité que les Jéſuites auroient deſiré. Pour comble d'injuſtice, ces Peres firent inſérer dans les Gazettes publiques, que ces balots avoient été ſaiſis comme *remplis de livres pernicieux à l'Egliſe & à l'Etat.*

M. Arnauld fut ſenſible à cet événement au-delà de tout ce qu'on peut exprimer. Quoique l'édition ſaiſie eût été faite à ſes dépens, & que la perte fût conſidérable, dans la ſituation où il ſe trouvoit, il oublia ſon intérêt propre, pour ne penſer qu'au préjudice qui en réſultoit pour le bien de l'Egliſe, & à l'indignité du traitement qu'éprouvoient ſes amis. Il adreſſa à ce ſujet deux lettres pleines de force à M. l'Archevêque de Reims, (*a*) dont la derniere fut imprimée dans le temps. On peut voir auſſi ce qu'il en écrivit à la Mere Angelique de S. Jean, & à M. du Vaucel, aux mois d'Octobre & de Novembre 1682. Mais quelque juſtes que fuſſent ſes plaintes, & quelque criante que fût la vexation

[*a*] Ces Lettres ſont du 19 Octobre 1682, & 17 Janvier 1683. La premiere, par un contre-temps, ne fut rendue qu'avec la ſeconde. On les trouve dans le ſecond Volume des Œuvres de M. Arnauld.

vexation dont il ſe plaignoit, il ne put obtenir aucune juſtice. Il eut beau inſiſter, implorer le ſecours de ſes amis & de ſes Protecteurs, repréſenter en particulier la noirceur du traitement fait au P. du Breuil; ce Pere ne ſortit de la Baſtille qu'au bout de pluſieurs années, & on ne l'en retira que pour le faire errer d'exil en exil, juſqu'à ce qu'il plut à Dieu de le délivrer de toutes les miſeres de cette vie. Il mourut à Alais en odeur de ſainteté en 1696. (*a*)

VII. Répliques de Jurieu des Cath.

Il étoit plus aiſé d'attaquer l'Apologie des Catholiques par des coups d'autorité que par de bons Ecrits. Jurieu l'entreprit néanmoins avec ſa témérité ordinaire, par deux ouvrages également mépriſables. Le premier avoit pour titre : *Le Calviniſme & le Papiſme mis en parallele.* L'Auteur y entreprenoit de répondre à la premiere partie de l'*Apologie* dans quatre ou cinq chapitres, plutôt par des injures que par des raiſons, ſelon ſon uſage; en diſſimulant l'état de la queſtion, & tout ce à quoi il ne pouvoit trouver de réponſe. Nous avons parlé ailleurs des motifs qui empêcherent M. Arnauld d'y répondre. On peut les voir, avec une analyſe du libelle, dans deux de ſes lettres du 2. Juillet 1683.

Le deuxieme Ecrit, qu'on donne encore à Jurieu, étoit intitulé; *le Janſéniſte convaincu de ſophiſtiquerie:* il parut la même année 1683. Nous en parlerons dans l'article ſuivant. M. de Neercaſſel annonçant ces deux ouvrages au Secretaire de M. Arnauld (M. Guelphe) dans ſa lettre du 2 Juillet 1683, lui fait remarquer que l'Auteur s'y déchaîne outre meſure contre M. Arnauld; *mais je m'en conſole*, ajoute-t-il, *parce que j'eſpere qu'ils donneront lieu à ce grand homme d'entreprendre quelque ouvrage qui nous ſera d'une grande inſtruction.* M. Arnauld avoit en effet conçu d'abord le deſſein de réfuter ces deux Ecrits: mais il y renonça depuis, ſe propoſant ſeulement d'écrire une lettre pour en relever les principaux défauts. M. de Neercaſſel écrivit à M. Arnauld le 14 Juillet de la même année, qu'il croyoit cela ſuffiſant. *Non magno volumine*, dit-il, *ſed epiſtolâ ſolùm opus eſt, ut refutetur quidquid contra te à Miniſtro Roterodamenſis ſcriptum eſt.* (*b*) Mais il paroît que M. Arnauld ſe déſiſta même de ce dernier projet.

VIII. Troiſieme Replique, ſous le titre d'Eſprit de M. Arnauld.

Peut-être ce ſilence enhardit-il Jurieu. Ce qui eſt certain, c'eſt que, dès la même année 1683, ce fougueux Ecrivain publia un nouveau libelle, qui enchérit de beaucoup ſur les précédents, du côté des injures & des calomnies. Cette nouvelle production avoit pour titre: *L'Eſprit de M. Arnauld, tiré de ſa conduite, & des Ecrits de lui & de ſes Diſciples, particuliérement de l'Apologie pour les Catholiques.* L'édition que nous avons ſous les yeux, fut faite *à Deventer, en* 1684, en 2 vol. in-12. ſans nom d'Auteur. L'Editeur y déclare, que *tout ce qu'on en peut ſavoir, c'eſt que l'Ouvrage a été compoſé à Paris. Et cela paroît aſſez*, dit-il, *par la multitude des pieces* qu'il renferme, & *qu'on n'auroit pu trouver ailleurs. Mais l'Auteur a pris toutes les précautions néceſſaires pour être caché.* Il eſt cependant certain, que c'eſt une production de Jurieu; mais travaillée peut-être ſur des Mémoires compoſés à Paris. Il n'eſt pas en effet difficile de penſer, que les Jéſuites de Paris auront fourni des Mémoires à Jurieu, contre M. Arnauld, comme ils l'avoient fait autrefois au Miniſtre Claude.

Quoique l'édition que nous venons de citer porte en titre l'année 1684, & que rien ne déſigne que ce ſoit une ſeconde édition, il eſt pourtant certain que l'Ouvrage parut dès le milieu de l'année précédente. M. de Neercaſſel en parle dans une lettre à M. du Vaucel, du 30 Juillet 1683; & il n'héſite pas de l'attribuer

[*a*] Mémoires de M. du Foſſé, page 467, 472. Nécrologe de Port-Royal. Lettre 384. de M. Arnauld, Tome II. page 161.

[*b*] Jurieu étoit pour lors Miniſtre à Roterdam.

à Jurieu, & de le repréſenter comme le calomniateur le plus audacieux, & le plus adroit à déguiſer ſes erreurs. *Legi*, dit-il, *quæ Jurieu contra D. Arnaldum ſcripſit. Nemo iſto Jurieu ad calumnias audacior; nemo in fucandis erroribus magis vafer.* Je voudrois, ajoute-t-il, que quelqu'un y répondit pour notre ami, afin qu'il ne ſe détournât pas de la réfutation de Mallebranche. Ce Prélat écrivit à M. Arnauld lui-même, le 31 Décembre de la même année, & lui marqua, que les Etats-Généraux en avoient défendu la publication, parce que le Roi d'Angleterre y étoit fort maltraité (*a*). Il en parla plus au long dans ſa Lettre au même Docteur, du 14 Janvier ſuivant (*b*); & après avoir donné une juſte idée de la mauvaiſe foi de l'Auteur, & de la malignité avec laquelle il cherchoit à rendre M. Arnauld odieux à tout le monde, il ajoute, que la prohibition avoit rendu cet Ouvrage fort cher, parce que le Public étoit curieux d'y voir ce qu'il avoit écrit contre les Princes alliés des Etats-Généraux. Une Lettre de M. Arnauld ajoute à ces faits, que ce fut *l'Ambaſſadeur de S. M. Britannique qui obtint des Etats la condamnation* de ce Libelle; que, quoiqu'il eût plu à l'Auteur d'y mettre pour titre, *L'Eſprit de M. Arnauld*, il étoit *peut-être de moins mal-traité, d'un grand nombre de perſonnes, qui y étoient déchirées, ſans aucun rapport à lui, que ridicule ou imaginaire. Il n'a eu*, pourſuit M. Arnauld, *preſque rien autre choſe à me reprocher, que des intentions cachées, fondées ſouvent ſur des fauſſetés manifeſtes, comme lorſqu'il dit, que ce n'a été par aucune vue de Religion, que j'ai fait l'Apologie pour les Catholiques, mais par une vue d'intérêt, pour ne pas perdre mes Bénéfices, moi que tout le monde ſait qui n'en ai aucun.*

Lett. 494. Tom. II de ſes Œuvres, pag. 473.

On trouve néanmoins dans ce Libelle diffamatoire, des louanges données par Jurieu aux Ecrits de M. Arnauld contre le P. Mallebranche. Mais elles n'ont, vraiſemblablement, d'autre motif que d'engager ce Docteur à abandonner la controverſe avec les Proteſtants, & avec Jurieu en particulier, pour ne combattre que des Ecrivains Catholiques. Quelques amis de M. Arnauld ſouhaitoient au contraire, qu'il laiſſât-là le P. Mallebranche, pour ſe livrer à la réfutation des Hérétiques. Il diſcute les raiſons de ces deux avis, dans ſa Lettre à M. du Vaucel, du 2 Novembre 1685; & il réſulte de cette diſcuſſion, qu'il étoit peu important pour l'Egliſe, qu'il répondit aux nouveaux libelles du Miniſtre Jurieu; & qu'il l'étoit beaucoup, qu'il combattit les erreurs théologiques du P. Mallebranche.

IX. Article du Libelle qui pouvoit exiger réponſe.

Il n'y avoit peut-être qu'un article dans le nouveau Libelle de Jurieu, qui pût exiger quelque réponſe. M. Arnauld, dans ſon *Apologie pour les Catholiques*, avoit employé pluſieurs chapitres (*c*) à montrer que l'Egliſe Catholique étoit la véritable Egliſe, par la comparaiſon de ce qu'elle avoit fait dans tous les temps, pour la converſion des Infideles, avec le peu de zele, pour ne pas dire l'eſpece de renoncement des Proteſtants, pour cette portion du Miniſtere Evangélique.

Jurieu, dans le Libelle en queſtion, pour enlever cet avantage à l'Egliſe Catholique, confondoit les Jéſuites, & ce qui étoit dit d'eux, touchant leurs travaux pour la converſion des nouveaux Chrétiens, dans les deux 1ers vol. de la *Morale pratique*.

[*a*] Un Apologiſte, de *l'Eſprit de M. Arnauld*, dans un Ecrit intitulé: *la Religion des Jéſuites* (à la Haye 1689) avoue [page 43 & ſuiv.] que cette Défenſe avoit été obtenue par le Roi d'Angleterre (Charles II.) Mais il prétend que, nonobſtant, le Livre fut vendu ſans autre précaution que celle de ne pas l'expoſer publiquement en vente dans les boutiques des Libraires; que les amendes auxquelles l'Imprimeur avoit été condamné, ne furent ni exigées, ni payées; & que cela n'empêcha pas non plus, qu'il ne fût réimprimé dans le pays.

[*b*] Voyez cette Lettre dans le Tome II. des Œuvres de M. Arnauld, page 182.

[*c*] Les Chapitres XIII. XV. XVI. & XVII. de la premiere Partie.

avec tous les autres Miſſionnaires Catholiques. Le P. Tellier, dans la *Défenſe des nouveaux Chrétiens* (publiée en 1687) *contre la Morale pratique*, & *l'Eſprit de M. Arnauld*, &c. ne craignit pas d'avancer, que le raiſonnement de Jurieu étoit peremptoire contre l'Auteur de l'Apologie pour les Catholiques; que ce qui y étoit dit à ce ſujet, ne pouvoit ſe concilier avec ce qui étoit rapporté dans la *Morale pratique*; & que, ſi les faits rapportés dans ce dernier Ouvrage, contre les Jéſuites, étoient véritables, Jurieu avoit non ſeulement triomphé de ſon Adverſaire, mais auſſi de toute l'Egliſe Catholique.

M. Arnauld oppoſa diverſes réponſes à la prétention du P. Tellier, dans ſon troiſieme volume de la *Morale pratique*. Le troiſieme chapitre eſt expreſſément conſacré à faire voir en particulier, *qu'il n'eſt point vrai que la Morale pratique détruiſe ce que l'Auteur de l'Apologie pour les Catholiques avoit dit en faveur de l'Egliſe Romaine, ſur le ſujet de la converſion des Infideles*; parce qu'il n'étoit queſtion, dans le premier Ouvrage, que des Miſſionnaires Jéſuites; & que, dans le dernier, on ne parloit que des Miſſionnaires vraiment Apoſtoliques: que ce ſeroit tomber dans l'héréſie des Donatiſtes, que de ſoutenir, qu'il eſt eſſentiel à la vraie Egliſe, de n'avoir que des Miſſionnaires irréprochables; ou que l'impiété des mauvais Ouvriers corrompoit la piété des bons, & empêchoit qu'on ne pût en tirer aucun avantage.

X. Pourquoi M. Arnauld n'a point répondu à l'Ecrit de Jurieu.

Quant au fond du Libelle diffamatoire de Jurieu, M. Arnauld eut diverſes raiſons de n'y point répondre. Il les explique dans pluſieurs de ſes Lettres. Nous avons déja vu ce qu'il en dit dans la 494eme. Il y revient dans la 539eme, datée du 2 Novembre 1685. *Je croirois*, dit il, *mon temps très-mal employé de répondre au Livre de Jurieu (l'Eſprit de M. Arnauld). Ce n'eſt qu'un ramas de faits, ou tout-à fait faux, ou déguiſés, ou véritables. Que pourrois-je dire ſur les faux, ſinon que ce Miniſtre eſt un menteur & un calomniateur, &c.? Trouve-t-on que ce ſoit-là un emploi digne de moi? Que devrois-je faire ſur les déguiſés? Lui répéter les mêmes injures, ou ſéparer ce qu'il y auroit de vrai d'avec ce qui ſeroit faux? Ne ſeroit-ce pas une belle occupation, & bien agréable, & dont l'Egliſe retireroit bien du fruit? Mais que faire des faits ſcandaleux, que le monde ne doute pas qui ne ſoient véritables, & qui regardent des perſonnes qualifiées? Faudra-t-il, que, ſur cela même, je crie à l'impoſteur? C'eſt ce que je ne ferois pas pour un Royaume. Car je n'ai ſu encore ce que c'étoit que de parler contre ma conſcience, & je ne commencerai pas ſi tard à apprendre à me ſervir d'un langage que je n'entends point. Cependant, ſi je n'avois rien dit de ces hiſtoires, ceux qu'elles concernent m'en auroient ſu fort mauvais gré, & ſe ſeroient plaints, avec quelque couleur, que j'aurois par-là donné un grand avantage contre eux, à ce violent déclamateur, qui n'auroit pas manqué de prendre mon ſilence pour preuve de la vérité de ces faits.* On ſait que ces faits concernoient principalement M. de Harlay, Archevêque de Paris.

M. Arnauld étoit perſuadé d'ailleurs, que ſa réputation & celle de ſes amis, ne ſouffroit aucune atteinte par les calomnies du Libelle; tant par leur abſurdité en elles-mêmes, que par le caractere connu de leur Auteur. *Quant à Jurieu*, dit il, ailleurs (a), *il s'eſt rendu ſi fameux dans toute l'Europe, par ſes médiſances & ſes calomnies, qu'il n'eſt plus capable de faire du mal à ceux qu'il déchire. Je ſais que deux diverſes perſonnes, toutes deux Proteſtantes, en ont écrit à M. Arnauld, comme d'un homme décrié parmi les ſiens, & dont les emportements leur faiſoient honte; &*

(a) *Diſſertation ſur le bonheur des plaiſirs des ſens*, publiée en 1687, & adreſſée à l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres, §. 4. On trouvera cet Ecrit au Nº. XI. de la VII. Claſſe.

qu'ils s'ſont offerts de lui envoyer des Mémoires qui le feroient connoître pour tel qu'il eſt. Mais on ne s'étonne pas que M. Arnauld ne les ait pas pris au mot, & qu'il n'ait pas voulu perdre le temps à écrire contre un homme qui n'eſt fort qu'en injures & en médiſances.

M. Arnauld rapporte deux exemples de ces infames calomnies : l'un, touchant le prétendu *grand penchant pour les héréſies des Sociniens*, qu'il attribue à MM. de Port-Royal, dans l'*Eſprit de M. Arnauld* : l'autre, touchant la *diffamation ſcandaleuſe* que le même Auteur publia contre M. *Nicaiſe*, dans ſa Réponſe à l'*Examen* de ce dernier.

XI. Ecrits réfutés dans l'Apologie pour les Catholiq. Réimpreſſion de divers Extraits de cet ouvrage.

La réfutation des fauſſetés & des calomnies publiées par l'Auteur de *la Politique du Clergé de France*, n'eſt pas le ſeul objet de l'Apologie pour les Catholiques ; M. Arnauld y emploie les chapitres XXII, XXIII & XXIV de la ſeconde partie, à juſtifier la méthode du Livre de la *Perpétuité de la Foi*, & l'authenticité des témoignages qui y ſont rapportés, contre ce que M. *Spanheim*, Profeſſeur à Leyde, y avoit oppoſé, dans l'Ecrit intitulé *Strictura*, &c. Comme cet Ecrit étoit fait directement contre l'*Expoſition de la Foi*, de M. Boſſuet, M. de Neercaſſel avoit tâché d'engager ce Prélat à défendre ſon propre Ouvrage. Il en fut empêché par d'autres occupations. M. Arnauld y ſuppléa du moins en partie ; & joignit à cette Réfutation, celle de la *Défenſe de la Réformation*, que le Miniſtre Claude avoit publiée contre les *Préjugés légitimes* de M. Nicole. On imprima depuis, en 1684, *avec privilege*, tant à Paris qu'à Bruxelles, ces différents morceaux de M. Arnauld, tirés de l'Apologie pour les Catholiques, ſous ce titre : *La Foi de l'Egliſe Catholique, touchant l'Euchariſtie, prouvée d'une maniere invincible, par l'Argument propoſé aux Prétendus Réformés, dans les Livres de la Perpétuité de la Foi.* L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres, en annonçant cet Extrait de l'Apologie pour les Catholiques, obſerve, que, *comme cet Ouvrage n'a pas été approuvé en France, peu de gens pouvoient profiter du Précis que M. Arnauld y donne, des Livres ſur la Perpétuité de la Foi... On y a joint*, pourſuit-il, *quelques autres réflexions, empruntées de quelques autres Livres de Controverſe de MM. de Port-Royal.*

1684. Tom. II. p. 533.

Les chapitres XXII, XXIII & XXIV de la ſeconde partie de l'Apologie des Catholiques, contenus dans le Recueil dont nous venons de parler, avoient été réimprimés l'année précédente (1683) à Bruxelles, à la fin de la troiſieme édition des *Préjugés légitimes* de M. Nicole, qui y ſont auſſi défendus, & en forment la ſeconde addition. Nous avons lieu de croire que M. Arnauld, qui étoit pour lors retiré à Bruxelles, ou quelqu'un de ſes compagnons de retraite, dirigerent cette édition, & compoſerent l'*Avis de l'Imprimeur*, où *les principaux caracteres de l'eſprit du Miniſtre Claude* ſont peints d'après nature.

XII. Projet d'une troiſieme partie de l'Apol. pour les Catholiques.

M. Arnauld avoit conçu le deſſein de compoſer une troiſieme partie de l'Apologie pour les Catholiques. Il ſe propoſoit d'y donner divers éclairciſſements ſur la conſpiration d'Angleterre, ſur la Demoiſelle *Cellier*, & ſur quelques autres points. On voit, par une lettre de M. *Guelphe* à M. de Neercaſſel, du 11 Juillet 1683, qu'il avoit déja dreſſé un Mémoire ſur ce ſujet, & que ce Prélat l'avoit fait tenir à M. le Comte d'Avaux, par M. *d'Eſtropes*, Eccléſiaſtique François, réſidant à la Haye, afin qu'il y procurât une réponſe. M. d'Eſtropes nous apprend lui-même, dans une autre lettre, que M. d'Avaux avoit, à cette fin, envoyé ce Mémoire en Angleterre, à M. *de Barillon*, Ambaſſadeur de France en cette Cour. En attendant ſa réponſe, M. d'Eſtropes donna des éclairciſſements ſur un article de ce Mémoire, ſavoir, ſur l'Auteur du Livre intitulé : *Les Conſpirations d'Angleterre*, ou *l'Hiſtoire des troubles ſuſcités dans ce Royaume*, depuis

1600, *juſqu'en l'année* 1679 *inclusivement* (*a*). *Cet Auteur vous eſt connu*, écrivit M. d'Eſtropes à M. de Neercaſſel, le 6 Août 1683: *c'eſt le P. Jean Baptiſte* DE ROCOLES, *ci-devant Chanoine de S. Benoît à Paris, & à préſent marié, & demeurant en cette Ville* (de la Haye). *Il étoit en Angleterre pendant la perſécution contre les Catholiques. Il m'a dit pluſieurs fois, que ce n'étoit pas lui qui avoit fait la Préface de ſon Livre, qui le fait paroître Réformé; mais qu'un autre, qui eſt véritablement Réformé, ôta la ſienne, & fit celle qui y eſt maintenant.*

Quant à M. de Barillon, il ne procura point les éclairciſſements qu'on deſiroit de lui. M. d'Eſtropes nous a conſervé la réponſe de cet Ambaſſadeur à M. le Comte d'Avaux, dans une Lettre à M. de Neercaſſel, du 3 Septembre 1683: " Je voudrois bien, dit M. de Barillon, pouvoir envoyer quelque éclairciſſement " ſur le Mémoire que vous m'avez adreſſé. J'honore infiniment la perſonne " (M. Arnauld) dont l'ami vous a parlé; mais les matieres dont il eſt queſtion, " ſont ſi difficiles à expliquer à fond, que cela même ne ſe peut bien faire, à mon " ſens, que de vive voix ".

M. Arnauld ne fut pas apparemment mieux ſervi du côté du Cardinal *Nordfolck*, à qui il avoit auſſi fait demander des éclairciſſements pour la troiſieme partie de l'Apologie (*b*). C'étoit principalement ſur l'Ecrit qui a pour titre: *Le Calviniſme & le Papiſme mis en parallele.*

C'eſt dans le même deſſein, de donner au Public une troiſieme partie de l'*Apologie des Catholiques*, & de ſe procurer les éclairciſſements néceſſaires à cet effet, que M. Arnauld pria le Prince de Heſſe-Rhinfels, de lui faire ſavoir ce que penſoient de cet Ouvrage le Duc de *Wolffenbutel*, *Leibnitz*, & les autres Proteſtants célebres, tant d'Allemagne que d'Angleterre; principalement ſur ce qui concernoit la conſpiration d'Angleterre. Sa Lettre du 2 Juillet 1683, étoit accompagnée d'un Mémoire contenant ſix queſtions, auxquelles il prioit le Prince de lui procurer des réponſes. Ce Mémoire fut envoyé au P. Jobert, réſidant à Paris, Correſpondant ordinaire du Prince, & fort accrédité dans ſon Corps. Ce Jéſuite renvoya le Mémoire, avec la réponſe qu'il y avoit fait faire par ſes Confreres d'Angleterre (*c*). Le Prince ayant renvoyé le tout à M. Arnauld, ce Docteur l'en remercia par ſa Lettre du 2 Septembre de la même année (*d*). Quoique M. Arnauld ignorât les Auteurs de ces Réponſes, il s'apperçut néanmoins qu'elles n'étoient pas d'une main trop équitable à l'égard de l'Auteur de l'Apologie des Catholiques; puiſque, dit-il, *ſur une ſeule erreur de fait, qu'on relevoit dans un Livre qui en contient un ſi grand nombre, on en prenoit occaſion de dire, que cela avoit diminué l'eſtime que l'on auroit fait autrement de l'Apologie.* Ces Réponſes confirmoient d'ailleurs les principaux faits rapportés dans cet Ouvrage, & nommément l'innocence des Catholiques, touchant la fameuſe conſpiration; mais elles ne fourniſſoient point à M. Arnauld des éclairciſſements ſuffiſants ſur les queſtions qu'il avoit faites.

L'inutilité de ces différentes démarches, eſt, ſans doute, ce qui fit que M. Arnauld renonça à la compoſition de cette troiſieme partie de l'Apologie, qui eſt demeurée en ſimple projet, de même qu'un autre Ouvrage qu'il méditoit, lorſqu'il compoſoit la ſeconde partie de l'Apologie, & dont il parle dans le chapitre

(*a*) La premiere Addition à l'Apologie des Catholiques, eſt preſque uniquement tirée de cet ouvrage, dont M. Arnauld regardoit l'Auteur comme Proteſtant, d'après l'Avertiſſement.

(*b*) Lettre à M. du Vaucel, du 2 Juillet 1683.

(*c*) Voyez ce Mémoire avec les Réponſes, dans le ſecond Volume des Œuvres de M. Arnauld, page 294 & ſuiv.

(*d*) C'eſt la 441, dans le même Volume, page 347, 348.

XXIV. Ce dernier Ecrit devoit avoir pour objet l'examen de la proteſtation que les Prétendus Réformés ne ceſſoient de faire, de ne rien enſeigner, que ce qui ſe trouve clairement dans l'Ecriture Sainte.

XIII. Jugement de Leibnitz de M. Nicole & de M. Boſſuet ſur l'Apologie.

Le Prince de Heſſe-Rhinfels procura à M. Arnauld une réponſe plus favorable de la part de Leibnitz, que celle qu'il avoit reçue des Jéſuites Anglois, par le canal du P. Jobert. Ce Prince avoit prévenu la demande de M. Arnauld, touchant le ſentiment de ce célebre Philoſophe ſur l'Apologie des Catholiques, en lui envoyant cet Ouvrage quelques mois auparavant. Leibnitz répondit au Prince le 27 Avril 1683. Il examine dans ſa lettre, en ſavant Juriſconſulte, les procédures faites en Angleterre, pour conſtater la réalité de la conſpiration; les compare avec les réflexions de M. Arnauld, & fait obſerver l'irrégularité des unes, & la juſteſſe des autres. *Pluſieurs remarques*, dit-il, *que M. Arnauld fait ſur cette matiere, me ſont venues dans l'eſprit quand je liſois ces procédures, & il y en auroit encore dont il ne fait point mention.* Il rapporte quelques-unes de ces dernieres, & conclut du tout, que la conſpiration eſt une chimere; que les procédures faites à ce ſujet, pechent contre les premieres regles de l'équité naturelle; qu'*Oates*, l'un des principaux témoins, ſe montre par-tout, comme *ſuborné par quelques-uns de la faction Preſbytérienne*; & *que tout homme un peu inſtruit des affaires, rejettera ſa dépoſition avec indignation.*

Cette lettre de Leibnitz, mérite d'être lue toute entiere. Elle ſe trouve, avec l'extrait de pluſieurs autres du même Auteur, écrites à M. Arnauld, ou au Prince de Heſſe-Rhinfels, à la fin de l'*Appendix* aux Lettres de ce Docteur, dans le quatrieme tome de ſes Œuvres.

Le jugement que porta M. Nicole du premier volume de l'Apologie des Catholiques, nous paroît ſi judicieux, que nous croyons devoir le rapporter ici. Il ſe trouve dans la quinzieme de ſes nouvelles Lettres, adreſſée à M. Arnauld. Il s'y exprime en ces termes: " Je ne ſaurois m'empêcher, en vous remerciant de deux » exemplaires qu'on m'a donnés de votre part, d'une certaine *Apologie* (du tome » premier de l'Apologie pour les Catholiques) de vous en dire mes ſentiments. » Je la lus toute entiere en un jour, & je la relirai encore très-volontiers. Tout » m'y a paru juſte & ſenſé; mais ſur-tout j'eſtime l'équité & l'honnêteté des ſen- » timents. On ne ſauroit faire un Ouvrage plus favorable aux Rois; & s'il y avoit » de la juſtice au monde, ils s'en tiendroient très-obligés à l'Auteur. Le Pape y » eſt traité avec les égards qu'il mérite; & je ne ſaurois aſſez louer qu'on y a fait, » autant qu'on a pu, l'apologie des Jéſuites, en les juſtifiant des crimes dont ils » étoient injuſtement accuſés. Le Roi d'Angleterre, & le Duc d'Yorck y ſont » très-bien traités; & il n'y a pas juſqu'à l'Empereur, qui ne doive ſavoir gré à » l'Auteur de la maniere dont il y parle des Mécontents de Hongrie. Mais, » avec tout cela, je prévois que cela ne ſera que blanchir. Les hommes ſont in- » curables; & la paſſion, l'entêtement, le plaiſir, ſont les ſeuls principes qui » les font agir. Il y en a qui ſe plaignent d'un trop grand détail ſur l'affaire d'An- » gleterre, parce qu'ils rapportent tout à leur plaiſir, & qu'ils ne conſiderent » pas, qu'il s'agit de conſerver à la poſtérité la mémoire d'une des plus extraor- » dinaires méchancetés qui aient jamais été faites; & de la conſerver d'une ma- » niere qui puiſſe ſervir à en empêcher de ſemblables. Or il n'y a que les choſes » détaillées, & portées à la derniere conviction, qui le puiſſent faire (*a*)".

M. Boſſuet a regardé l'*Apologie* des Catholiques, comme un Ouvrage ſi ſolide, *qu'il n'a laiſſé aucune replique aux Proteſtants*, ne pouvant regarder comme telles,

(*a*) On trouve une très-bonne Analyſe de l'*Apologie pour les Catholiques*, dans l'*Hiſtoire*

les libelles dont nous avons parlé. Il cite même un Ouvrage publié huit ans après (en 1690) qui, quoique compoſé par un *Proteſtant*, *comme la Préface & beaucoup d'autres raiſons donnent ſujet de le croire*, *ſemble être bâti ſur les fondements de l'Apologie des Catholiques*, & *ôter tout prétexte* aux Prétendus Réformés, de ſe juſtifier des accuſations contenues dans l'Apologie. *L'Auteur de ce bel Ouvrage* (*a*), dit M. Boſſuet, ajoute aux preuves rapportées par M. Arnauld, *non ſeulement ce qui s'eſt paſſé depuis*, *mais encore tant d'autres preuves des excès de la Réforme*, & *une ſi vive réfutation de ſes ſentiments* (ſur l'obéiſſance & la ſoumiſſion dues aux Souverains) *qu'elle ne peut plus couvrir ſa confuſion* (*c*).

de Port-Royal, en ſix Volumes, compoſée par M. Beſoigne, Docteur de Sorbonne, Tome VI. page 82 & ſuiv.

(*a*) *Défenſe de l'Hiſtoire des Variations.* Nº. LV. Tome III. de ſes Œuvres, page 464.

(*b*) Avis aux Réfugiés, &c.

TABLE
HISTORIQUE
ET
CHRONOLOGIQUE
DES
SAINTS PERES ET DES AUTEURS
ECCLÉSIASTIQUES,

Dont les paſſages ſont compris dans l'Ouvrage intitulé : *Tradition de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie.* [Sur la ſeconde Edition de l'an 1661, faite à Paris, chez Pierre le Petit.]

AVIS DE L'ÉDITEUR.

NOus ne donnons point les paſſages des Saints Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques, pour leſquels la Table Hiſtorique & Chronologique *a été compoſée, parce que la traduction de ces Paſſages n'eſt point de M. Arnauld, comme cette* Table; *& parce que ces paſſages ſe retrouvent preſque tous en détail dans la petite ou la grande Perpétuité de la foi.*

TABLE HISTORIQUE ET CHRONOLOGIQUE

III. CLAS. N°. 1.

DES SAINTS PERES ET DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES. (a)

PREMIER SIECLE.

I. SIECLE.

Depuis la naissance de Jesus Christ.

S. IGNACE, *Archevêque d'Antioche, & Martyr.*

I.

SAint Pierre ayant été fondateur & le premier Evêque de l'Eglise d'Antioche, & l'ayant gouvernée quelques années, selon le témoignage de l'Antiquité, il en établit Saint Evode Evêque, lorsqu'il s'en alla fonder l'Eglise de Rome. Saint Ignace succéda à S. Evode vers l'année 66, un an avant que les Apôtres S. Pierre & S. Paul souffrissent le martyre à Rome en 67. Ce Saint, qui, avec Saint Policarpe, avoit été Disciple

(a) [Cette *Tradition* contenoit trois cents douze Leçons, recueillies pour former l'*Office du Très-Saint Sacrement* &c. imprimé pour la premiere fois à Paris chez Pierre le Petit, en 1659.

III. CLAS. N°. I. I. SIECLE

des Apôtres, & ſur-tout de l'Apôtre S. Jean, exerça cette charge durant quarante ans, avec les dons de lumiere & de grace dignes de ces temps apoſtoliques. Mais la troiſieme perſécution, qui fut celle de Trajan, étant arrivée en 107, & ce S. Prélat ayant ſoutenu la Foi de Jeſus Chriſt, en préſence même de cet Empereur, il fut condamné à être expoſé aux bêtes dans l'Amphithéatre de Rome. Ce fut pendant qu'on l'y conduiſoit, étant chargé de chaînes pour le nom de Jeſus Chriſt, qu'il écrivit les ſept Lettres originales, aux Ephéſiens, Magnéſiens, Tralliens, Romains, Philadelphiens, Smyrnéens, & en particulier à S. Polycarpe; que le même S. Policarpe, Evêque de Smyrne, par où il paſſa, recueillit enſemble, & envoya aux Chrétiens de Philippes, comme on le voit encore aujourd'hui par celle qu'il leur écrivit: ces ſept Lettres, qui ont été citées & admirées par S. Irenée, Origene, S. Athanaſe, Euſebe, S. Hierôme, Théodoret, & autres Peres Grecs, étant toutes remplies de l'eſprit apoſtolique, du zele des premiers Martyrs, & de préceptes très-ſalutaires pour garder exactement les Traditions des Apôtres, que ce grand Saint avoit appriſes de leur propre bouche.

Sever. Sulp. l. 2. hiſtor.

Mais on a eu un ſoin particulier de ne rien rapporter de ces Lettres dans cet Office, que ſelon leur pureté originale, rétablie depuis douze ou quinze ans, par la copie qu'Iſaac Voſſius en tira du fameux manuſcrit Grec de la Bibliotheque du grand Duc de Florence, eſtimé ancien d'onze cents ans. Mais le principal paſſage qu'on a produit dans cet Office, a été rapporté par Théodoret, dès le commencement du cinquieme ſiecle, qui eſt, que S. Ignace dit, parlant de certains hérétiques de ſon temps, *qu'ils ne recevoient point les Oblations & les Euchariſties, parce qu'ils ne croyoient pas que l'Euchariſtie fût la chair de notre Sauveur Jeſus Chriſt, laquelle a ſouffert pour nos péchés, & laquelle le Pere a reſſuscitée par ſa bonté.*

Theod. Dial. 3. Ignat. Epiſt. ad Smyrn.

Il paroît par-là que ce Saint a fleuri dans le premier & le ſecond ſiecle de l'Egliſe, ayant paſſé trente trois ans, & plus, dans le premier, lorſque S. Jean l'Evangéliſte ſon Maître vivoit encore, & demeuroit à Epheſe; & ſept dans le ſecond, ayant ſouffert le martyre à Rome, le premier de Février 108.

III. CLAS. N°. I. II. SIECLE. II.

SECOND SIECLE.

Depuis 100 juſqu'à 200.

S. JUSTIN, *Philoſophe Chrétien & Martyr.*

SAINT JUSTIN qui étoit de Sichem, appellée Naples de Paleſtine, après avoir fait profeſſion de la Philoſophie Platonicienne, fut converti à la foi de Jeſus Chriſt d'une maniere toute miraculeuſe, qu'il a rapportée lui-même; & il fit depuis honneur au Chriſtianiſme, tant par l'éclat de ſa ſcience, que par la ſainteté de ſa vie, & la fermeté de ſa foi. La perſécution s'étant élevée ſous Antonin ſucceſſeur d'Adrien, il compoſa ſa premiere Apologie pour les Chrétiens, ainſi que l'appelle Euſebe, & après lui Anaſtaſe Bibliothéquaire, (quoique vulgairement on l'appelle la ſeconde;) & l'adreſſa à cet Empereur & aux Céſars ſes enfants, l'an 150 de la naiſſance de Jeſus Chriſt, comme ce ſaint Martyr le marque lui-même. Et parce que les Payens étoient prévenus d'une horrible calomnie contre l'Egliſe, qui étoit, que les Chrétiens dans leurs aſſemblées nocturnes & clandeſtines, avoient accoutumé de tuer un enfant, de manger de ſa chair, & de boire de ſon ſang, il ſe crut obligé de ne point cacher le myſtere de l'Euchariſtie aux Payens même : ce que les autres Peres Grecs & Latins ont preſque tous caché depuis lui aux infideles, comme on le voit par-tout dans leurs Livres. Or comme ce bruit calomnieux avoit pu venir de ce que tous les Chrétiens ſavoient que l'on mangeoit dans l'Euchariſtie la chair de Jeſus Chriſt, & que l'on buvoit ſon ſang, & que les Payens le pouvoient avoir appris de quelques-uns d'eux, S. Juſtin ne dit pas, comme il auroit fait, ſi l'Egliſe avoit été de l'opinion nouvelle des Sacramentaires, qu'ils ne mangeoient que du pain tout commun, & qu'ils ne buvoient que du vin ordinaire dans leurs ſacrifices, en mémoire & en figure de la chair & du ſang de Jeſus Chriſt immolés en la Croix; ce qui les auroit indubitablement ſatisfaits, puiſqu'eux-mêmes étoient accoutumés de faire des oblations de pain en leurs ſacrifices de Mithra, & d'en faire de pain & de vin dans leurs myſteres de Cerès & de Bacchus. Mais il déclare au contraire, pour détruire l'impoſture & le ſcandale par une confeſſion claire de la vérité, que le pain & le vin étant conſacrés par les paroles ſorties autrefois de la bouche de Jeſus Chriſt, ſont la Chair & le Sang de Jeſus Chriſt, qui s'étoit fait chair pour ſauver les hommes, lorſqu'il étoit venu dans le

Euſeb. 4. 5. 17.

Du Perron. 554.

III. Clas. N°. I. II. Siecle.

monde, & qu'ils célébroient ce myſtere ſelon la Tradition que ſes Apôtres leur en avoient laiſſée par écrit dans leurs Livres appellés les Evangiles.

L'Empereur Antonin, ou perſuadé par cette Apologie, ou porté par ſa propre douceur, laiſſa la plus grande partie de l'Egliſe en paix, comme dit Sévere Sulpice, qui marque pour la quatrieme perſécution celle de l'Empereur Adrien; mais la cinquieme qui étoit celle de Marc Aurele étant ſurvenue, S. Juſtin qui étoit à Rome, préſenta, ſelon Euſebe, à cet Empereur & au Sénat une nouvelle Apologie, où il ſoutenoit l'innocence & la ſainteté de la Religion des Chrétiens contre Creſcens Philoſophe Cynique, & autres calomniateurs: ce qui lui acquit la couronne du martyre le premier de Juin 163.

III. S. Irenée, *ſecond Archevêque de Lyon, & Martyr.*

Saint Irenée étoit Grec; & parce qu'il étoit Diſciple de S. Polycarpe Evêque de Smyrne & Martyr, qui avoit été Diſciple de l'Apôtre S. Jean, il a été appellé par S. Baſile & par S. Hiérôme; *homme apoſtolique*, & *des temps apoſtoliques*, & il a dit de ſoi-même; *qu'il a ſuccédé de fort près au temps des Apôtres.* Il fut envoyé en France par S. Polycarpe, & fut conſacré Prêtre par S. Photin premier Archevêque de Lyon; & après que ce S. Prélat eut ſouffert le martyre à l'âge de 90. ans, il fut élu ſon ſucceſſeur au retour d'un voyage qu'il avoit fait à Rome & en Phrygie. Le Livre qu'il compoſa en grec contre les héréſies, & dont la Providence a conſervé l'ancienne traduction latine juſqu'à notre temps, a été eſtimé & loué de tous les Peres. C'eſt de cet ouvrage qu'on a tiré la Leçon inſérée dans cet Office, où après avoir dit clairement que le pain conſacré eſt le corps même du Sauveur, il ajoute que l'Euchariſtie eſt compoſée de deux parties; l'une terreſtre, par où il faut entendre ce qu'il y a de ſenſible dans l'Euchariſtie; & l'autre céleſte, qui eſt le corps de Jeſus Chriſt.

Jérôme. in c. 64. Iſa. Et Epiſt. 20. ad Theodoram viduam Baſil. de Spir. S. c. 29. Iren. l. 5. cap. 19.

S. Irenée compoſa cet ouvrage contre les héréſies ſous le Pontificat du Pape Eleuthere, entre les années 177 & 185, & gouverna l'Egliſe de Lyon qui étoit la plus ſainte & la plus célebre de toutes les Gaules, depuis 178 juſqu'à ſon martyre, qu'il ſouffrit ſous la perſécution de l'Empereur Sévere, qui eſt marquée pour la ſixieme par Sévere Sulpice, environ l'année 202. ou 203.

III. CLAS. N°. I. II. SIECLE I V.

S. CLÉMENT, *Prêtre d'Alexandrie.*

SAINT CLÉMENT fut Diſciple de S. Panthæne, qui tenoit l'École célebre d'Alexandrie, où depuis l'Evangéliſte S. Marc premier Fondateur de cette grande Egliſe Patriarchale de toute l'Egypte, il y avoit toujours eu quelque Théologien éminent en piété & en ſcience, qui expliquoit les Ecritures divines; & enſeignoit même les Lettres humaines, comme S. Hiérôme le témoigne. S. Clément de plus étoit le Catéchiſte de tous ceux qui ſe faiſoient inſtruire pour recevoir le Baptême. Il compoſa ſes Livres qu'il appella Tapiſſeries, auſſi-tôt après la mort de l'Empereur Commode, tué en 192. C'eſt de ce Livre qu'on a tiré une Leçon qui regarde la préparation à l'Euchariſtie : ce qu'il dit de ce Sacrement dans ſon autre ouvrage, intitulé le Pédagogue, étant trop obſcur pour être édifiant & utile, & étant obſcur d'une obſcurité étudiée & affectée, parce que lui-même déclare à la fin qu'il l'avoit écrit pour les Catéchumenes qu'il inſtruiſoit. Or les Peres ne croyoient pas qu'il fût permis de découvrir ce myſtere ineffable, autrement qu'en énigmes & en allégories à ceux qui n'étoient pas baptiſés, comme S. Cyrille de Jeruſalem, & pluſieurs autres Peres le diſent en termes formels. Au reſte les SS. Evêques de ces premiers temps cités par Euſebe, ont parlé de Clément d'Alexandrie comme d'un homme de Dieu, & vraiment Saint ; & S. Hiérôme & Théodoret l'ont eſtimé le plus ſavant de tous les Peres Grecs. Il fut Maître d'Origene, & mourut vers 200.

Deſcrip. Eccleſ.

Euſeb. l. 6. c. 10. Hieron. Epiſt. ad Magn. Theodoret. hier. fabul. l. 1. c. 6.

III. SIECLE.

TROISIEME SIECLE.

Depuis 200 juſqu'à 300.

V.

S. CYPRIEN, *Archevêque de Carthage, & Martyr.*

ON n'a rien rapporté du Livre de la Cene du Seigneur, qui juſqu'à ce dernier ſiecle, avoit été attribué à S. Cyprien, & reconnu par quelques-uns des hérétiques mêmes pour être véritablement de ce ſaint Evêque. Mais comme des manuſcrits de l'Univerſité d'Oxford en Angleterre, & quelques-uns de ce Royaume, donnent lieu de croire que le véritable Auteur de ce Livre eſt Arnauld de Chartres Abbé de Bonneval Bénédictin, ami particulier de S. Bernard, qui avoit adreſſé ce Traité des

Calvin & Pierre Mart.

III. douze Œuvres Cardinales de Jeſus Chriſt au Pape Adrien IV, & qui a
CLAS. compoſé d'autres Livres du même ſtyle qu'eſt ce Traité, qui ſont dans
N°. I. la Bibliotheque des Peres, on a cru qu'on devoit agir de bonne foi,
en ne tirant aucune Leçon de S. Cyprien, qui ne fût priſe de ſes ou-
III. SIECLE. vrages indubitables; tels que ſont ſes Lettres & ſon Traité de ceux qui
ſont tombés dans la perſécution; où il établit par-tout la vérité de la
De ſeptem Verbis Dom. in Cruce prolatis Tom. 12. Bibl. Patr. p. 2. créance de l'Egliſe Catholique, tant par ſa doctrine, que par les grands & illuſtres miracles qu'il rapporte, dont il avoit été lui-même témoin, & qui établiſſent la révérence qu'on doit à Jeſus Chriſt préſent en l'Euchariſtie, qu'il appelle par-tout le Saint du Seigneur, ſans jamais parler du pain & du vin conſacrés, que comme de ſa véritable chair & de ſon véritable ſang. C'eſt ce grand Evêque, de qui S. Hierôme a dit, que les ouvrages ſont auſſi éclatants que le ſoleil. Il fut élevé à la Chaire de l'Egliſe de Carthage en 248, & il ſouffrit le martyre le 14 de Septembre 258, ſous les Empereurs Valérien & Galien, que Sévere Sulpice dit avoir excité la huitieme perſécution contre l'Egliſe après l'Empereur Dece, qui avoit ému la ſeptieme.

VI. S. DENYS, *Archevêque d'Alexandrie.*

SAint Denys Diſciple d'Origene, comme dit S. Hierôme, fut ordonné Prêtre par Héracle Archevêque d'Alexandrie, & établi Catéchiſte de ceux qui ſe vouloient faire inſtruire pour recevoir le Baptême. Il ſuccéda à Héracle en 248, & a été l'un des plus ſaints, des plus ſavants, & des plus illuſtres Prélats de ſon ſiecle. Euſebe a enrichi ſon Hiſtoire de pluſieurs choſes qu'il avoit écrites, ſoit dans ſes Lettres aux Papes & aux plus célebres Evêques de l'Egliſe, ſoit dans ſes ouvrages contre les héretiques de ſon temps, ſoit dans ſes Traités de Théologie ou de diſcipline. C'eſt de-là qu'on a tiré les deux premieres Leçons qu'on rapporte de ce Saint dans cet Office. L'une contient un miracle très-édifiant que Dieu fit afin qu'un pieux pénitent, nommé Serapion, reçût le Saint Viatique, comme le ſceau de la rémiſſion de ſon péché. L'autre regarde un point important pour la vertu de la ſainte Communion, qu'il jugea pouvoir ſuppléer au défaut du Baptême, en une perſonne qui aſſuroit n'avoir pas été baptiſé ſelon la forme de l'Egliſe, quoiqu'il ne l'oſe pas décider abſolument. La troiſieme Leçon qu'on rapporte de ce Saint, eſt tirée d'une
Euſeb. 7. c. 22. lettre célebre qu'il écrivit peu avant ſa mort à Paul de Samoſate Archevêque d'Antioche Héréſiarque, qui ſoutenoit que Jeſus Chriſt n'avoit été qu'homme, & non pas Dieu, & que ſon ſang dans l'Euchariſtie étoit corruptible ainſi que celui des autres hommes. Les Evêques ayant prié S. Denys,

S. Denys, comme le plus grand Docteur de l'Egliſe Orientale, de venir à Antioche pour aſſiſter au Concile qu'ils y devoient tenir, il ne le put à cauſe de ſa vieilleſſe; mais il écrivit à Paul de Samoſate cette grande lettre qui eſt citée par Euſebe, & eſt appellée inſigne & célebre par S. Hierôme. Elle n'a été donnée au public qu'en 1608, & elle a été inſérée depuis dans la Bibliotheque des Peres. On y voit le reſpect que ce grand Saint portoit au ſang divin & incorruptible de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, le comparant au S. Eſprit même. Il mourut la douzieme année de l'Empereur Galien, comme dit Euſebe & S. Hierôme après lui, c'eſt-à-dire, en l'année 265, au temps du premier Concile d'Antioche, contre Paul de Samoſate, où cet Héréſiarque, Evêque de la même Egliſe d'Antioche, fut dépoſé.

III. CLAS. N°. I. III. SIECLE. Ibid. Deſcript. Eccleſ. Tom. 1.

QUATRIEME SIECLE.

Depuis 300, juſqu'à 400.

EUSEBE, *Evêque de Céſarée en Paleſtine.* VII.

C'Eſt avec raiſon que l'Egliſe a conſervé avec grand ſoin l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſebe, parce qu'elle eſt ancienne de plus de treize cents ans, & qu'elle contient pluſieurs pieces authentiques, tant des actes des Martyrs, que des anciens Peres qui ne ſe trouvent point ailleurs. Et ce n'eſt que pour cette raiſon que nous en parlons ici, n'ayant rien rapporté qui ſoit de lui; mais ſeulement de ce qu'il nous a conſervé de S. Denys d'Alexandrie. Il a vécu ſur la fin du troiſieme ſiecle & au commencement du quatrieme. Il étoit Evêque de Céſarée en Paleſtine, dès avant le Concile général de Nicée, auquel il aſſiſta en 325, durant la vie du Pape Sylveſtre, & de l'Empereur Conſtantin, qu'il ne gouverna que trop, l'ayant rendu favorable aux Protecteurs ſecrets de l'Héréſie Arienne, & perſécuteur de S. Athanaſe. Il mourut en 340. ſous l'empire de Conſtance.

S. ATHANASE, *Archevêque d'Alexandrie.* VIII.

CE Saint, qui étoit Diacre d'Alexandrie au Concile de Nicée, où il ſoutint fortement la divinité & l'éternité du Fils de Dieu contre Arius & ſes Sectateurs, ſuccéda l'année ſuivante, ſavoir 326, à S. Alexandre ſon Evêque, qui le premier avoit condamné cet Héréſiarque. Il fut depuis

III. CLAS. N°. I. IV. SIECLE. durant quarante ſix ans le plus invincible défenſeur de la conſubſtantialité du Fils, & du grand Concile de Nicée, qui avoit affermi pour jamais ce point capital de la Religion Chrétienne. Mais comme il n'a été occupé durant tout le cours de ſon Epiſcopat, qu'à maintenir au péril de ſa liberté & de ſa vie cette vérité divine, ayant très-peu parlé de l'Euchariſtie, on n'en a rapporté que deux paſſages en une Leçon. Le premier qui eſt pris du Traité qu'il a compoſé ſur cet endroit de l'Evangile : *Quiconque aura dit quelque parole contre le Fils de l'homme*, &c. M. le Cardinal du Perron a prétendu que ce Livre n'eſt pas de Saint Athanaſe, & a aſſuré un peu trop fortement qu'il n'y a nulle mention dans l'antiquité, que cet Ecrit ait jamais été attribué à ce Saint. Car le contraire eſt très-véritable, & il n'avoit pas remarqué alors, qu'il y a plus de mille ans qu'il a été cité ſous le nom de S. Athanaſe dans le Concile de Latran tenu à Rome en 549, ſous le Pape Martin I. C'eſt ce qui a pu porter les Docteurs Catholiques, comme Sixte de Sienne, le Cardinal Bellarmin, Schotus & autres à le croire de S. Athanaſe. Le ſecond a été pris d'un manuſcrit grec de la Bibliotheque du Roi, où cet extrait du Commentaire de S. Athanaſe ſur le Pſeaume 74, eſt inſéré après une lettre d'un Diacre d'Antioche à un Evêque d'Aquilée. Le P. Combefis Dominiquain la rapporte dans le ſecond Tome de l'Hiſtoire des Monothélites. Mais le peu que S. Athanaſe a dit de l'Euchariſtie, eſt tout conforme à l'eſprit & à la foi des autres Peres qui l'ont précédé, & qui l'ont ſuivi. Il mourut en 371, le 2. de Mai.

De l'Euch. 2. c. 10. p. 252.

p. 435.

IX. S. HILAIRE, *Evêque de Poitiers.*

SAint Hilaire qui a été ſi excellemment inſtruit de Dieu, du plus grand des myſteres de la Théologie, qui eſt la très-ſainte Trinité, n'a pas raiſonné moins hautement & moins clairement de celui de l'Euchariſtie. Ce qui a porté Durand Abbé de Troarn en Normandie, très-ſavant Docteur, qui a écrit de l'Euchariſtie contre Berenger il y a près de ſix cents ans à dire dans ſon Traité, qu'il ſemble que S. Hilaire a prévu en eſprit cette nouvelle héréſie. Car ce Pere enſeigne en termes formels, que comme l'union de l'humanité avec la divinité dans l'Incarnation du Fils de Dieu a été naturelle & réelle, auſſi l'union de Jeſus Chriſt avec nous par l'Euchariſtie eſt naturelle & réelle; & que comme la nature divine du Pere eſt en la perſonne du Fils, auſſi la nature divine du Fils avec tout ce qu'elle poſſede, eſt en nous par l'Euchariſtie. Et il aſſure avec une telle force, qu'on ne doit point douter de la vérité de la chair & du ſang de Jeſus Chriſt, que ceux qui nient cette véritable & ſubſtantielle pré-

De Corp. & ſang. Chriſti parte 3.

ſence de Jeſus Chriſt en ce Sacrement, imitent les Ariens qui fermoient alors les oreilles de leur cœur pour ne point entendre le bruit de ſa voix, lorſqu'il ſoutenoit contr'eux l'unité ſubſtantielle du même Fils de Dieu avec ſon Pere. III. CLAS. N°. I.

Ce ſaint Docteur fut banni de ſon Siege par la faction & les impoſtures de Saturnin Archevêque d'Arles, Arien, après avoir défendu la foi catholique au Concile de Beziers tenu en 356, & avoir compoſé ſes Livres de la Trinité pendant ſon exil, qui dura trois ans, ſelon lui-même : il les a écrits vers 357 & 358. Il mourut le 13. de Janvier, environ ſix ans après ſon retour en Gaule, comme dit Sévere Sulpice, & ſelon la Chronique de S. Hierôme l'an 367, ce qui revient, à ce que dit S. Grégoire Archevêque de Tours, que ſa mort arriva la quatrieme année de l'empire des Empereurs Valentinien & Valens. IV. SIECLE.

S. BASILE, *Archevêque de Céſarée en Cappadoce.* X.

CE grand Saint, qui a été ſi fort loué par S. Grégoire de Nazianze, ſi admiré par S. Ambroiſe, & nommé par Théodoret la lumiere univerſelle de toute la terre, fut élevé à l'Epiſcopat de Céſarée en Cappadoce vers 369, ou 370. Nul Pere n'a demandé des diſpoſitions plus ſaintes pour recevoir le Saint des Saints, que ce grand Docteur de l'Egliſe Grecque. Il eſt certain qu'il compoſa autrefois une Liturgie ; car Saint Grégoire de Nazianze le marque aſſez clairement, lorſqu'il dit qu'il avoit dreſſé un Formulaire de prieres : ce que Nicolas, Métropolitain d'Heraclée, très-docte Commentateur de ce Pere, entend des prieres du Sacrifice. S. Procle Partriarche de Conſtantinople, qui vivoit au même ſiecle que S. Chryſoſtôme, parle formellement de cette Liturgie, auſſi-bien que de celle de S. Jean Chryſoſtôme. Léon Scholaſtique de Conſtantinople, qui a écrit il y a plus de mille ans contre Neſtorius & Eutychès, dit que Théodore avant qu'il fût Evêque de Mopſueſte, avoit changé les prieres de la Meſſe que les Peres avoient données à l'Egliſe, & n'avoit révéré, ni la Meſſe des Apôtres, ni celle du grand Baſile écrite par le même eſprit. Mais les Docteurs Catholiques reconnoiſſent que celle qui porte aujourd'hui ſon nom, n'eſt pas la ſienne toute pure, & que même les exemplaires grecs ſont très-différents lés uns des autres. Elle étoit encore pure du temps de Pierre Diacre. Car il en cite une Oraiſon célebre que nous avons rapportée dans la Leçon 6 de l'Office XXVI. Or cette priere ſi ſainte & ſi remarquable, ne ſe trouve point dans la Liturgie qui porte aujourd'hui le nom de S. Baſile ; ce qui montre bien viſiblement que cette nouvelle n'eſt pas l'ancienne & originale, & que

Orat. 20. de Baſiliop. 340.

III. CLAS. N°. I.

cette premiere s'eſt perdue, ou a été altérée par les Grecs poſtérieurs. S. Baſile mourut, ſelon Baronius, le premier de Janvier en 378, ou ſelon d'autres en 379.

IV. SIECLE. XI

S. EPHREM, *Diacre d'Edeſſe.*

Deſcrip. Eccleſ.

SAint Ephrem eſt ce fameux Syrien, dont S. Hierôme dit : *Qu'il s'étoit rendu ſi célebre par ſa ſainteté & par ſa ſcience, que ſes Ecrits qui étoient en langue ſyriaque, étoient lus publiquement dans quelques Egliſes après les Ecritures divines; & que la vivacité & la ſublimité de ſon eſprit, étoit encore reconnoiſſable dans la traduction de ſes ouvrages.* Quelques-uns ont douté ſi les Œuvres de ce Saint traduites en latin par Gérard Voſſius en 1589, & dédiées au Pape Sixte V. ſont véritables & non ſuppoſées. Le Cardinal Bellarmin dit qu'il les a trouvées plus pieuſes que doctes. Et il eſt vrai que ce feu & cette élévation d'eſprit, dont parle S. Hierôme, ne s'y voit pas. Mais on peut conſidérer. 1°. Qu'il eſt certain que ce que nous avons, eſt ce qu'avoient les Grecs il y a déja plus de huit cents ans, puiſque Photius, Patriarche de Conſtantinople, en rapporte un extrait qui eſt tout conforme à l'édition de Voſſius. Et ainſi c'eſt au moins le S. Ephrem que l'Egliſe Grecque avoit alors. 2°. Que ce Pere a écrit en ſyriaque, & que la verſion en a été faite en grec. Or il eſt clair que toutes les anciennes verſions étoient très-défectueuſes, comme il paroit par celle de S. Irénée en latin, de S. Ignace Martyr auſſi en latin, que Jacques Uſſerius a publiée, & qu'une mauvaiſe traduction, ſur-tout de livres ſyriaques, défigure extrêmement l'original; cette langue, comme l'hébraïque étant fort différente de la grecque & de la latine. 3°. Que cette ſublimité de raiſonnement que S. Hierôme avoit reconnue dans la verſion même de ce Pere, peut avoir été moindre en des diſcours de dévotion, & en des exhortations morales & édifiantes, telles que ſont celles que nous avons. Peut-être que ſi on voyoit le reſte des ouvrages de ce Saint, que S. Hierôme avoit lus, qui, ſelon Photius, ſont en grand nombre, & qui ſe trouvent encore aujourd'hui manuſcrits dans la Bibliotheque du Vatican, on y trouveroit ce que S. Hierôme y a trouvé. 4°. Qu'on ne peut pas dire que l'équivoque du nom a fait prendre les Ecrits de S. Ephrem Patriarche d'Antioche, auſſi Syrien, qui vivoit en 530, & mourut en 546, pour ceux de cet ancien Diacre d'Edeſſe, parce que Photius rapporte des extraits de l'un & de l'autre; & ainſi il n'a point laiſſé de lieu à cette erreur, les ayant diſtingués tous deux par la différence de leurs livres. Ces raiſons ont fait croire qu'on

pouvoit produire une leçon de S. Ephrem de l'édition de Voſſius, n'étant pas même conteſtée par les plus habiles Miniſtres de ce Royaume. Ce Pere a éclaté dans l'Egliſe depuis 360, juſques en 378, où il mourut ſous l'empire de Valens, le premier de Février.

S. OPTAT, *Evêque de Mileve en Afrique.*

CE Saint & ſavant Prélat a écrit ſes excellents Livres *du ſchiſme des Donatiſtes* environ l'an 368. C'eſt lui qui reproche aux Donatiſtes, comme le violement de la choſe la plus ſacrée qui fût dans le monde ; que leurs Evêques avoient jeté aux chiens l'Euchariſtie des Catholiques, & Dieu voyant que les hommes perdoient le reſpect qu'ils devoient au plus vénérable des Sacrements, avoit armé les bêtes contr'eux, pour leur apprendre à le révérer.

Ce ſaint Evêque leur reproche encore comme l'un des plus déteſtables ſacrileges, celui qu'ils avoient commis en briſant les Autels ſacrés, qu'il appelle *le ſiege où repoſoit le corps & le ſang de Jeſus Chriſt.* Et il n'auroit eu garde de les accuſer de ces *crimes*, comme *des plus déteſtables & des plus énormes*, ainſi qu'il le fait, s'ils n'avoient profané que du pain & du vin ordinaires & matériels, & non pas le corps & le ſang adorables qui étoient contenus ſous ces eſpeces. Mais ce qui portoit les Donatiſtes à commettre ces impiétés eſt, qu'ils s'imaginoient que les hoſties conſacrées par les Catholiques, qu'ils tenoient pour des méchants & pour des perdus, n'avoient point été ſanctifiées par l'Eſprit de Dieu, ni changées ſubſtantiellement au corps & au Sang de Jeſus Chriſt, comme ils le croyoient de celles qu'eux-mêmes avoient conſacrées. Au lieu que les hérétiques du dernier ſiecle n'ont pas ſeulement détruit la vérité de ce myſtere en la perſonne des Catholiques, mais l'ont encore détruit dans lui-même. C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner s'ils ont imité & ſurpaſſé même les Donatiſtes dans leurs ſacrileges, en détruiſant les Egliſes auſſi-bien que les Autels; puiſqu'ils ont ajouté le venin de pluſieurs héréſies, à la violence & à la fureur du ſchiſme. Ce ſaint Evêque d'Afrique mourut vers 380.

S. CYRILLE, *Evêque de Jeruſalem.* XIII.

MAxime Evêque de Jeruſalem, très-Catholique & très-zélé pour S. Athanaſe, étant mort il eut pour ſucceſſeur S. Cyrille, qui défendant la foi Catholique, fut pluſieurs fois banni de ſon Siege par les Ariens ſous l'empire de Conſtance ; & après la mort de cet Empereur qui arriva

III. CLAS. N°. I. IV. SIECLE.

en 361, il fut rétabli ſous l'empire du grand Théodoſe, durant lequel il gouverna ſon Evêché pendant huit ans dans une profonde paix. Il ne nous eſt reſté de ce Saint que dix-huit Catécheſes, où il inſtruit les Catéchumenes des points de la foi, qu'ils devoient ſavoir pour être admis au Baptême; & cinq, où il inſtruit les nouveaux baptiſés de la foi de l'Egliſe Catholique, touchant le Sacrement de l'Euchariſtie.

M. le Cardinal du Perron ayant rapporté quelques paſſages formels de ce Saint, tant pour la vérité, que pour l'adoration de Jeſus Chriſt, y ajoute cette réflexion très-importante : Ce ſont *des paroles claires & expreſſes. Il n'y a point d'énigmes ni d'illuſions; ce n'étoit point-là le temps d'uſer d'hyperboles, de catachreſes, & d'autres choſes vaines & périlleuſes oſtentations d'éloquence; mais d'arroſer & d'abreuver les jeunes & tendres plantes de l'Egliſe de la pure & ſimple vérité de la foi. Ce ſont les Néophites, les nouveaux baptiſés, les enfants n'a guere engendrés qu'il inſtruit & catéchiſe de la droite & ſincere croyance qu'ils doivent avoir de ce myſtere, pour s'y préſenter dignement, & non à leur damnation. Il n'eſt point-là queſtion de leur donner des pierres pour du pain, un ſerpent pour un poiſſon, & de les initier par menſonges, impoſtures & idolâtries. L'impreſſion qu'il leur donne alors, comme à une terre molle & neuve, pour en former des vaiſſeaux de grace, & d'élection, propres à contenir ce ſacré tréſor,* Du Perron p. 518.

Ισασιν οἱ μεμυημενοι τὸ λεγόμενον. Chryſ. paſſim.

eſt celle qu'ils doivent conſerver toute leur vie. Les fideles, diſent les Peres, ſavent ce que c'eſt; c'eſt-à-dire, ceux qui ſont baptiſés & initiés aux myſteres. Car on cultivoit ordinairement les Catéchumenes par l'eſpace de trois ans, pour leur apprendre à croire entiérement en Jeſus Chriſt, & à s'aſſurer de la plénitude de ſa puiſſance, & de la vérité de toutes ſes paroles. Après ce temps ils prêtoient le ſerment à lui & à ſon Egliſe, & étoient baptiſés: & cela fait, on leur diſtribuoit le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, & on leur révéloit le myſtere de l'Euchariſtie; & alors ils étoient appellés fideles.

S. Hierôme en ſon Livre des Ecrivains Eccléſiaſtiques dit : *Qu'on avoit les Catécheſes de ce Pere, & qu'il les avoit compoſées en ſa jeuneſſe* : ce qui nous apprend que ç'a été vers 353. ou 354. Il n'eſt mort que longtemps depuis, ſavoir le 18. de Mars 386, la huitieme année de l'empire de Théodoſe, comme dit le même S. Hierôme.

XIV.

S. GRÉGOIRE *de Nazianze, Archevêque de Conſtantinople.*

CE Saint aida quelque temps S. Grégoire Evêque de Nazianze ſon Pere, à gouverner cette Egliſe, & puis en 379, gouverna celle de Conſtantinople, dont il fut Evêque : mais voyant que ſon élection étoit con-

reſtée par Timothée Archevêque d'Alexandrie, il renonça volontairement à cette grande dignité en 381, dans le Concile général de Conſtantinople. Comme il a peu parlé de l'Euchariſtie, on n'a produit de lui qu'une Leçon tirée de ſa premiere Harangue, où il releve hautement le Sacerdoce, & le Sacrifice qu'offrent les Prêtres, qu'il appelle même *Sacrifice extérieur*, & qu'il diſtingue du *Sacrifice intérieur de nous-mêmes*, que nous ſommes tous obligés d'offrir à Dieu; & parce qu'il appelle auſſi ce Sacrifice *antitype des grands myſteres*, on a rapporté dans la Leçon qui ſuit celle-là, l'explication du ſavant Elie Archevêque de Crete ou Candie, très-ancien Commentateur de ce Pere, lequel déclare, *que ſi par ce mot d'antitype on entend que l'Euchariſtie eſt l'image & la repréſentation du très-ſaint corps & du précieux ſang de Jeſus Chriſt, on doit entendre iſotype; c'eſt-à-dire, une image réelle, égale à la vérité, & qui contient la vérité qu'elle repréſente*; comme la colombe qui parut ſur Jeſus Chriſt en ſon Baptême étoit la figure du Saint Eſprit, & contenoit réellement le S. Eſprit : & comme S. Paul appelle le Fils de Dieu *l'Image de Dieu inviſible*, & la figure de la ſubſtance du Pere, par où il entend, que le Fils eſt la parfaite reſſemblance de ſon Pere, & que qui voit le Fils, voit le Pere; parce que le Fils eſt Dieu comme le Pere, & égal au Pere. L'Euchariſtie de même eſt la figure du corps de Jeſus Chriſt; mais une figure accompagnée de la vérité. Elle eſt figure en ce que par les eſpeces du pain & du vin, elle repréſente le corps & le ſang de Jeſus Chriſt. Et elle eſt vérité en ce qu'elle contient la véritable & réelle ſubſtance du corps & du ſang de Jeſus Chriſt : & ainſi elle eſt figure extérieurement & au dehors, & elle eſt vérité intérieurement & au dedans : elle eſt figure ſelon la forme, & elle eſt vérité ſelon la ſubſtance.

Il eſt encore certain, ajoute Elie, que, ſelon que quelques-uns entendent la parole de S. Grégoire, l'Euchariſtie eſt l'antitype ou la figure des grands myſteres du ciel; étant vérité en elle-même, & figure à l'égard de la jouiſſance de Jeſus Chriſt dans le Paradis; parce que la participation que nous avons au corps de Jeſus Chriſt en cette vie, ſous le voile du Sacrement, nous figure & nous repréſente la participation nue & découverte de ſa divinité, que nous aurons dans le ciel, où nous mangerons le pain des Anges, comme le mangent les Anges, ainſi que dit M. le Cardinal du Perron.

Ce Pere s'étant retiré dans la ſolitude, y paſſa le reſte de ſa vie, qui fut de huit ans, étant mort le 9. de Mai 389, comme le marque S. Jérôme.

III. CLAS. N°. I. IV. SIECLE. XV.

S. PACIEN, *Evêque de Barcelonne.*

CE Saint Evêque étoit un grand Seigneur d'Eſpagne, que Dieu avoit converti & fait reluire entre les Evêques de ce pays, & qui, comme S. Jérôme dit, *s'étoit rendu célebre par ſa chaſteté & ſon éloquence*; *par ſa vie & par ſa doctrine.* Il fleurit ſous le regne de Valens, & mourut fort vieux, ſous l'empire du grand Théodoſe, vers 388, le 9. de Mars.

XVI.

S. GREGOIRE, *Evêque de Nyſſe.*

SAINT GREGOIRE Evêque de Nyſſe, de la Cappadoce (& non pas Métropolitain, comme quelques-uns ont cru) étoit frere du grand S. Baſile, de S. Pierre Evêque de Sebaſte en Arménie, & de Ste. Macrine Vierge, Abbeſſe d'un Monaſtere de filles. Nous apprenons de lui-même, & plus particuliérement de Nicetas Métropolitain d'Heraclée & de Nicephore Caliſte, qu'il étoit marié à une ſainte femme, nommée Théoſebe; & lorſqu'il ſe conſacra au Sacerdoce, elle ſe conſacra auſſi au ſervice de l'Egliſe dans l'Office de Diacreſſe, vivant tous deux enſemble dans une chaſteté toute ſainte de frere & de ſœur, comme S. Grégoire de Nazianze le témoigne, dans une lettre de conſolation qu'il en écrivit à ce Saint, lorſque cette bienheureuſe femme s'en alla à Dieu. Il fut fait Evêque de Nyſſe au plus tard en 369, ayant été envoyé en exil dès l'année ſuivante 370, par l'Empereur Valens, avec pluſieurs autres Prélats orthodoxes, parce qu'il ſoutenoit la foi de l'Egliſe Catholique contre ce Prince Arien. Au bout de ſept ans, Valens le rétablit en ſon Siege, & rendit la paix à l'Égliſe. Il parut depuis avec un éclat extraordinaire dans le Concile général de Conſtantinople tenu en 381, où il fut choiſi pour faire l'Oraiſon funebre du grand S. Mélece, Patriarche d'Antioche, & de la petite Princeſſe Flacille, fille de l'Empereur Théodoſe qui y moururent alors. Entre ſes Ecrits ſa grande Catecheſe eſt ſi célebre, qu'elle a été rapportée par Euthymius Zigalenus Moine Grec il y a 550 ans, dans ſa Panoplie. Et quoique quelques-uns aient voulu révoquer en doute, ſi cet ouvrage étoit de ce Saint, néanmoins les plus ſavants des Miniſtres, & entr'autres Aubertin, ſont obligés de l'avouer. C'eſt-là où il parle divinement de l'Euchariſtie & de la Tranſſubſtantiation; & c'eſt de-là qu'on a tiré quelques Leçons, qui juſtifient clairement la foi de l'Egliſe. Il vécut juſqu'à la derniere vieilleſſe,

Nicetas ſchol. 19. in oras. 20. Grég. Naz. in laudem. Baſilii Nicerh. lib. 114. c. 9. Epiſt. 95. in addit.

vieilleſſe, & la réputation de ſa ſuffiſance, auſſi-bien que ſon grand âge, le firent appeller *le Pere des Peres*, comme nous l'apprenons du ſeptieme Concile général, tenu à Nicée en 787. pour le culte des ſaintes images. Il mourut le 9. de Janvier, ou le 9. de Mars environ l'an 596.

III. CLAS. N°. I.

Concil. 7. général. act. 6.

IV. SIECLE. XVII.

S. AMBROISE, *Archevêque de Milan.*

CE PERE fut élu miraculeuſement Archevêque de Milan en 375. lorſqu'il n'étoit encore que Catéchumene. Comme il a été le Directeur & le Maître de S. Auguſtin dans ſon enfance chrétienne, c'eſt lui qui a appris à S. Auguſtin, qu'encore qu'il n'y ait que Dieu à qui l'adoration ſoit due, néanmoins on doit auſſi adorer le corps & le ſang de JESUS CHRIST dans l'Euchariſtie, comme étant le corps & le ſang de Dieu, & participant au culte de Latrie qu'on lui doit rendre. Auſſi eſt-ce ce que S. Auguſtin a écrit depuis ſur le Pſeaume 98, comme on verra dans l'Office 1. & l'Abbé Durand qu'Ordry Vital appelle *divini dogmatis Doctorem peritiſſimum*, dit que ce ſeul paſſage ſuffit pour diſſiper toutes les ſubtilités des hérétiques, & pour émouſſer la pointe de tous les traits de leurs arguments & de leurs ſophiſmes. Le livre de S. Ambroiſe *de initiandis*, de ceux qui doivent être initiés aux myſteres, eſt comme la profeſſion de foi de l'Egliſe primitive. Ce qu'il y a écrit de plus divin & de plus exprès pour étouffer l'erreur des nouveaux Sacramentaires, eſt tout rapporté dans cet Office, avec d'autres paſſages non moins excellents, tirés de ſes autres Livres, tant pour ce qui regarde la ſainteté, que la vérité de ce grand myſtere.

Lib. 8. hiſtor, p. 676.

Ibid. p. 101.

On a rapporté deux Leçons du Livre des Sacrements, quoiqu'on ſache que les Miniſtres nouveaux ſoutiennent qu'ils ne ſont pas de S. Ambroiſe, & que les Théologiens Catholiques verſés dans l'antiquité, y puiſſent peut-être trouver quelque difference de ſtyle, de ſentiments, & d'uſages de l'Egliſe de Milan en quelques endroits: joint que S. Auguſtin témoigne que S. Ambroiſe avoit fait un Livre *des Sacrements*, mais qu'il étoit auſſi intitulé, *de la Philoſophie*, & qu'il y parloit des anciens Philoſophes & des Prophetes, & entr'autres de Platon & de Jérémie: ce qui eſt fort éloigné du ſujet de ces Livres dont il s'agit. Deux ou trois raiſons néanmoins ont porté à s'en ſervir dans cet Office. La premiere que cet Office n'eſt pas un livre de Controverſe, compoſé pour la conviction des hérétiques, mais pour l'édification des Catholiques; & que l'Egliſe Romaine, la Mere de toutes les autres, ayant tiré de ces Livres quelques leçons de ſon Office dans cette fête,

Aug. 2, Retr. c. 4.

III. CLAS. N°. I. IV. SIECLE.

on a cru que les Fideles approuveroient qu'on imitât ſon exemple. La ſeconde qu'il faut que les plus injuſtes des Proteſtants reconnoiſſent que l'Auteur de ces ſix Livres des Sacrements a tiré du Livre de S. Ambroiſe *de initiandis*, tout ce qu'il a dit de l'Euchariſtie; qu'il ſuit partout ſon raiſonnement, & ſouvent même ſes propres paroles; & que c'eſt ce qui a fait croire depuis 800. ans qu'ils ſont de S. Ambroiſe, parce qu'on ne fait qu'y étendre ce qui eſt referré dans ce premier; ces deux Ecrits ayant preſque le même rapport enſemble, que l'Apologie de Tertullien & ſes deux Livres *ad Nationes*. C'eſt pourquoi ceux mêmes qui nient que cet ouvrage ſoit de S. Ambroiſe, ſont obligés d'avouer qu'il ne contient que la doctrine formelle de S. Ambroiſe: ce qui rend preſque ſuperflue leur conteſtation touchant l'Auteur, qu'ils avouent être ancien de plus de mille ans. Ce Saint a dit encore des choſes admirables pour la préparation à l'Euchariſtie, & on a eu ſoin d'en recueillir les principales. Il mourut en 397. le quatrieme d'Avril, la veille de Pâques.

XVIII. S. EPIPHANE, *Archevêque de Salamine, en l'Iſle de Chypre.*

CE SAINT étoit natif de Paleſtine, & avoit été Archimandrite; c'eſt-à-dire Abbé d'un Monaſtere, nommé d'Eleuterople qui étoit dans cette Province. Il fut fait depuis Archevêque & Métropolitain de Salamine en l'Iſle de Chypre, l'une de plus anciennes Egliſes du monde, ayant été fondée des premieres par S. Barnabé, qui en étoit originaire, comme il eſt rapporté dans les Actes. Ce qu'on a tiré de ce Pere eſt très-formel pour la vérité de la préſence de Jeſus Chriſt dans le Saint Sacrement, & eſt pris de ſon livre des Héréſies, intitulé *Ancorat*, qu'il commença de compoſer en 375, à la priere d'Acace & de Paul Prêtres Archimandrites de Paleſtine, qui lui en écrivirent en 349. Il mourut le 12. Mai vers 403.

XIX. S. ASTERE, *Evêque d'Amaſie.*

IL Y A eu pluſieurs Aſteres qui ne doivent pas être confondus enſemble. Le premier & le plus ancien a été un ſaint & généreux Confeſſeur de la foi catholique contre les Ariens, dont S. Athanaſe parle avec honneur dans ſa lettre aux Solitaires; qui aſſiſta au Concile de Sardique, & qui eſt mis entre les Saints dans le Martyrologe Romain, le 10. jour de Juin. Celui-là n'a laiſſé aucuns Ecrits. Il y en

Deſcript. Eccleſ.

avoit un autre, qui au rapport de S. Jerôme, étoit Philoſophe de profeſſion, & Arien, qui durant le regne de l'Empereur Conſtance protecteur de l'Arianiſme, fit des Commentaires ſur les Pſeaumes, ſur les Evangiles, & ſur l'Epître aux Romains, & pluſieurs autres livres qui étoient lus avec ſoin par ceux de ſa ſecte. Il y en a eu encore un autre dont Théodoret parle, qui étoit Evêque de Cyr, à vingt lieues d'Antioche, ſous l'empire de Conſtance, & qui s'étant fait Arien, & voulant corrompre par un diſcours étudié & des ſophiſmes artificieux la ſimplicité de la foi catholique, fut frappé de Dieu la veille du jour qu'il avoit choiſi pour cette prédication, & entendit une voix qui lui dit : *Inſenſé, l'on te va redemander ton ame, & les pieges que tu as préparés pour les autres, ne ſeront que pour toi ſeul.* Il y a eu de plus un admirable Solitaire de ce nom, diſciple de S. Julien Anachorete, dont Theodoret parle en ce même chapitre. Mais il ne fut pas Evêque. Celui dont nous avons tiré une Leçon, eſt appellé Evêque d'Amaſie, qui eſt une Province du Pont.

III. CLAS. N°. I. IV. SIECLE. Relig. hiſtor.

Il marque en ſa 3. Homélie, qu'il naquit peu après l'empire de Julien l'Apoſtat, ſucceſſeur de Conſtance en 361, & dans ſon Homélie ſur la fête des Calendes, c'eſt-à-dire du premier jour de l'année, qu'il vivoit ſous l'empire de Theodoſe le Grand, & d'Arcade ſon fils ; puiſqu'il déplore la mort tragique de Ruffin premier Miniſtre d'Arcade, qui fut tué en 395, & celle d'Eutrope Eunuque & Conſul, qui arriva en 399. Or ce fut un an après qu'il prononça cette Homilie : ce qui montre qu'il vivoit en 400, & qu'il a pu vivre encore longtemps depuis, & juſques en 420. Il eſt appellé Saint par le 7. Concile général tenu en 787. pour le culte des ſaintes Images, qui rapporte preſque tout au long une Homélie de ce Pere, où il avoit décrit à ſon peuple un excellent tableau, qu'il avoit vu du martyre de Sainte Euphémie. Photius Patriarche de Conſtantinople l'avoit lue avec ſoin, & en a inſeré pluſieurs extraits dans ſa Bibliotheque. C'eſt de-là qu'on a tiré ce qu'on en a produit dans cet Office touchant le myſtere de l'Euchariſtie. Le P. Combefis Dominiquain, célebre par ſes travaux ſur les Peres Grecs, a donné au public le reſte des Œuvres de ce Saint Evêque, il y a quelques années.

PAULIN, *Prêtre de Milan.* XX.

PAULIN Prêtre de Milan écrivit la vie de S. Ambroiſe à la priere de S. Auguſtin, à qui il la dédie : mais ce ne fut, comme il le dit lui-même, qu'après la mort de S. Simplicien, ſucceſſeur immédiat de

III. CLAS. N°. I. S. Ambroiſe, arrivée en 400, & ſous l'Epiſcopat de Venere ; c'eſt-à-dire vers 401, ou 402.

V. SIÈCLE.

CINQUIEME SIECLE.

Depuis 400. juſques à 500.

XXI. S. GAUDENCE, *Evêque de Breſſe.*

SAINT PHILASTRE, Evêque de Breſſe, qui a compoſé le Livre des Héréſies, étant mort en 386, les Evêques de la Province, unis avec S. Ambroiſe, élurent pour ſon ſucceſſeur, avec le peuple, S. Gaudence, illuſtre en ſainteté & en doctrine, qui étoit allé voyager en Orient par dévotion & avoit paſſé juſqu'à Céſarée de Cappadoce, où il dit qu'il avoit vu les nieces du grand S. Baſile dans un Monaſtere de Vierges Religieuſes. Les Evêques & la Ville de Breſſe qui avoient député vers lui, pour lui déclarer ſon élection, craignant qu'il ne revînt point en Italie, parce qu'ils ſavoient que ſa profonde humilité pourroit lui faire appréhender le poids de l'Epiſcopat, ils écrivirent aux Evêques d'Orient, & les prierent de l'excommunier, s'il ne vouloit venir gouverner ſon Dioceſe. Ce que les Evêques Grecs ayant fait, il fut contraint par l'Eſprit de Dieu, d'accepter la charge épiſcopale, & étant entré par cette voie ſi canonique & ſi apoſtolique dans l'Egliſe de Breſſe, il la conduiſit avec une ſainteté égale aux eſpérances que ces Saints Peres en avoient conçues, & y fit entr'autres une célebre Cathéchefe touchant le myſtere de l'Euchariſtie, qui n'eſt pas moins expreſſe & moins excellente que celle de S. Cyrille de Jeruſalem. Il étoit encore jeune quand il fut élu en 386, & il a paſſé dans le cinquieme ſiecle. Il fut envoyé en 405 à Conſtantinople avec les Légats du Pape Innocent I, chargé des lettres de l'Empereur Honorius, pour le rétabliſſement de S. J. Chryſoſtôme dans ſon Siege & la célébration d'un Concile général. Il a pu vivre encore aſſez long-temps depuis cette année.

Gaudentius ſerm. in ſua ordinatione. Idem. Serm. in dedicat. baſilicæ.

XXII. S. JEAN CHRYSOSTÔME, *Archevêque de Conſtantinople.*

C'EST avec ſujet que l'Egliſe Catholique a conſidéré ce Pere, comme particuliérement ſuſcité de Dieu pour affermir la vérité & relever la ſainteté de l'Euchariſtie, d'une maniere toute extraordinaire & plus écla-

tante que tous les autres Peres de l'Egliſe Grecque. Auſſi le grand nombre de paſſages clairs & formels, pour la vérité de ce myſtere, qui ſe trouvent dans les ouvrages de ce Saint, a porté les Miniſtres nouveaux à reconnoître : *Qu'on en tire contre eux des objections très-plauſibles & ſpécieuſes ; tant l'éloquence de Chryſoſtôme* (ils ne veulent pas l'appeller Saint, parce qu'il eſt trop oppoſé à leur héréſie) *l'a emporté comme un torrent, à ſe ſervir de certaines façons de parler, qui ont ſervi à la poſtérité de pierre de ſcandale & d'achoppement, & donné grand accroiſſement à la naiſſance de l'erreur, qui eſt aujourd'hui venu à ſon comble.* Et les Centuriateurs de Magdebourg, plus ſinceres que ceux de France, après avoir mis ce titre à un Chapitre : *Des particulieres & pernicieuſes opinions, & des pailles & erreurs des Docteurs du cinquieme ſiecle*, ils ajoutent ces mots : CHRYSOSTÔME SEMBLE CONFIRMER LA TRANSSUBSTANTIATION. Par où les uns & les autres reconnoiſſent en effet tacitement que ce Saint, qui a été la plus grande lumiere de l'Orient, qui a été appellé par les Papes, l'Auguſtin des Grecs, & loué dans les Conciles œcuméniques, avec des éloges extraordinaires, a établi la grandeur & la vérité de ce myſtere ſur des fondements inébranlables, & par des raiſonnements ſi ſolides & ſi convainquants, qu'il peut être nommé le Docteur de l'Euchariſtie, comme S. Auguſtin celui de la Grace ; ces deux Peres ayant été particuliérement deſtinés de Dieu, pour éclaircir, confirmer & illuſtrer la foi de l'Egliſe, touchant deux de ſes dogmes les plus grands & les plus divins ; l'un qui regarde ſon ſacré corps, & l'autre qui concerne ſon S. Eſprit. C'eſt ce qui a fait que S. Chryſoſtôme ſe trouve préſque en tous ces Offices. Mais dans le ſoin qu'on a eu de recueillir en Leçons, ce qui eſt répandu dans ſes dix ou onze Tomes, on a choiſi ce qu'il a dit de plus formel pour la foi, de plus ſalutaire pour la diſcipline ; & de plus édifiant pour la piété ; & on a tâché de ne laiſſer aucunes redites, afin que le Lecteur eût la conſolation, non ſeulement de voir les excellentes idées de ce Pere ſur ce point, mais auſſi d'en voir toujours de nouvelles, & que la variété des choſes ſervît à en rendre plus agréable la ſolidité & l'excellence. Ce grand Saint fut fait Prêtre & Prédicateur d'Antioche par l'Archevêque Flavien en 386, & il fut élu Archevêque de Conſtantinople en 398, le 26 de Février. Il fut dépoſé & banni de ſon Siege par la faction de ſes ennemis, en 404, pour la ſeconde fois, & mourut dans ſon exil en 407, le 14 de Novembre.

III. CLAS. N°. I. V. SIECLE.

Aubertin de l'Euchariſtie, page 297.

Centurio 5. c. 4.

III. CLAS. N°. I. V. SIECLE. XXIII.

JEAN, *Evêque de Jeruſalem.*

SAINT Cyrille Evêque de Jeruſalem étant mort en 386, il eut pour ſucceſſeur ce Jean qui avoit été Solitaire, & que S. Auguſtin écrivant contre Petilien Donatiſte, joint avec le Pape Anaſtaſe, en diſant : *Quand les Catholiques ſeroient tous des méchants, comme vous les en accuſez ſans raiſon & ſans la moindre couleur; que vous a fait la Chaire Romaine, en laquelle Pierre a été aſſis, & en laquelle Anaſtaſe l'eſt maintenant ? ou celle de l'Egliſe de Jeruſalem, en laquelle Jacques a été, & à laquelle Jean l'eſt aujourd'hui ? Nous ſommes joints à ces Prélats dans l'unité catholique, & vous vous êtes ſéparés d'eux par une fureur criminelle.* Il a été ſoupçonné par S. Jérôme & par S. Epiphane d'être Origéniſte. Mais Vaſtelius, Carme réformé, qui a publié au jour pluſieurs Ouvrages ſous le nom de cet ancien Evêque, a purgé ſa mémoire par pluſieurs raiſons de fait, & l'a produit pour le véritable Auteur de quelques Homélies attribuées à S. Jean Chryſoſtôme, entre leſquelles il met celle de l'Euchariſtie dans la Dédicace, laquelle en effet & par ſa briéveté, & par le ſtyle, & par les penſées, & par le nom que l'on y donne à S. Jacques, premier Evêque de Jeruſalem, de *Frere de Dieu*, au lieu de Frere du Seigneur, qui étoit le terme ordinaire; & par d'autres conſidérations, paroît être plutôt de ce Jean de Jeruſalem, que de S. Jean de Conſtantinople. Ce fut cet Evêque de Jeruſalem qui préſida au Concile de Dioſple en Paleſtine en 415, & condamna les erreurs de Pélage, après que lui-même les eût condamnées. S. Auguſtin lui écrivit enſuite, & lui demanda par ſa lettre 252, les actes de ce Concile, leſquels Jean lui envoya. Il mourut peu après en 416 & eut Praïle pour ſucceſſeur.

To. 2. P. 410.

XXIV.

S. INNOCENT *I. Pape.*

CE Saint & ſavant Pape qui ſuccéda à Anaſtaſe, fut élu en 402, & mourut le 28 d'Août 417, ayant eu Zozime pour ſucceſſeur.

XXV.

PALLADE, *Evêque d'Helenople.*

CET Evêque d'Helenople, ville de Bithynie, que l'Empereur Conſtantin avoit fait bâtir en l'honneur de Sainte Helene ſa mere, comme Ammien & Cedrenus le témoignent, étoit ami très-particulier de S. Chryſoſtôme. Il n'abandonna point ce Saint dans toute ſa perſécution, & dix ans après ſa mort il alla à Rome, ſous le Pontificat du Pape Zozime,

qui fut élu en 417. Un Diacre de Rome, nommé Théodore, qui avoit curiosité d'apprendre tout le détail de la persécution de S. Chrysostôme, ayant su que cet Evêque en étoit très-parfaitement informé, eut plusieurs conférences avec lui; & ce fut sur cette relation de Pallade, & sur ce que lui-même avoit appris à Rome touchant ce grand différent de l'Eglise Orientale avec l'Occidentale, qu'il composa le Dialogue qu'il eut avec ce Prélat, lequel contient la véritable & originale vie de S. Chrysostôme. Que si c'est ce Diacre de Rome qui l'a écrit, il y a de l'apparence qu'il l'a écrit d'abord en latin, & qu'on l'a depuis traduit en grec, si ce n'est que lui-même eût été Grec, & se fût retiré à Rome, comme ont fait plusieurs autres Grecs en divers temps, & que pour cette raison il fût particuliérement affectionné à la mémoire de S. Chrysostome, qui étoit la plus grande lumiere de l'Eglise Grecque. Quoi qu'il en soit, il semble que ce soit lui qui en est l'Auteur, ayant marqué dans ce Dialogue qu'il avoit dessein d'écrire ce qu'il apprenoit de la bouche de Pallade. Il fut traduit, il y a plus de deux cents ans, par le savant Ambroise Général des Camaldules, qui le dédia au Pape Eugene IV., & c'est de ce livre latin, dont l'original grec ne paroît plus aujourd'hui dans les Bibliotheques les plus fameuses, que l'on a tiré un exemple célebre du profond respect que S. Chrysostome portoit à l'Eucharistie, n'ayant pas voulu célébrer le Saint Sacrifice de la Messe en présence de plusieurs Evêques, parce qu'une contestation de quelques-uns d'eux avoit un peu troublé la paix & le calme de son esprit.

III. CLAS. N°. I. V. SIECLE.

SAINT JÉRÔME. XXVI.

SAINT Jérôme, Prêtre de l'Eglise d'Antioche, a paru avec grande réputation dans l'Eglise durant quarante ans. Son nom est si connu parmi les Docteurs de l'Eglise Occidentale, qu'il seroit inutile de marquer ici quel il étoit. Et d'ailleurs comme il a assez peu parlé de l'Eucharistie, on n'a tiré de ses Ecrits que deux Leçons, mais qui sont dignes de lui, & qui montrent que la foi de l'Eglise Catholique a été la même en ce temps-là qu'elle est aujourd'hui. Il a éclaté dans l'Orient & dans l'Occident, à Rome & en Bethléem, depuis 380, jusqu'à 420, étant mort en cette année le 30 de Septembre.

SAINT NIL. XXVII.

SAINT Nil, illustre Magistrat de Constantinople, & disciple de S. Chrysostôme, s'étant retiré du monde, du vivant de sa femme, avec

III. CLAS. N°. I. V. SIECLE. XXVIII.

son fils Théodule, embraſſa la vie ſolitaire dans le déſert de Sinaï, & compoſa quelques ouvrages de piété, qui ont été recueillis dans la Bibliotheque des Peres, & depuis peu imprimés à part en grec & en latin. Il mourut vers 420, le 12 de Novembre.

SAINT AUGUSTIN.

MONSIEUR le Cardinal du Perron a marqué dans ſon Livre de l'Euchariſtie, que les Sacramentaires prétendent, contre toute vérité, & par une hardieſſe auſſi injuſte que ſcandaleuſe: „ Que S. Auguſtin eſt „ le protecteur & l'appui de leur doctrine, ſous ombre que ce S. Docteur demeuroit en Afrique, où une notable partie du Peuple, & des „ villes & des champs étoit encore Payenne, ce qui l'empêchoit, ſelon „ les Loix de l'Egliſe, de parler auſſi clairement & auſſi expreſſément „ du myſtere de l'Euchariſtie, principalement en ſes Traités & Sermons „ populaires où abordoient toutes ſortes de perſonnes, que faiſoient les „ autres Peres, comme S. Chryſoſtôme à Antioche & à Conſtantinople, „ S. Ambroiſe à Milan, & S. Cyrille à Alexandrie; ces villes & ces „ provinces étant plus anciennes de fondation que les Egliſes d'Afrique, „ & plus purgées du mélange & de l'habitation des Payens. A quoi „ il ajoute que S. Auguſtin auſſi exerçoit la ſubtilité de ſon eſprit dans „ des méditations allégoriques ſur ce myſtere, non en détruiſant, comme „ Origene, la vérité du ſens littéral; mais la taiſant quelquefois, principalement lorſqu'il parloit en préſence de gens à qui il n'étoit pas „ permis de la découvrir. C'eſt ce qui a fait, dit-il, que les Sacramentaires ont cru pouvoir plus facilement abuſer de quelques réticences „ ou allégories de ce Pere, & qu'ils le citent pour le principal garant „ de leur opinion, mais avec auſſi peu de fruit que les autres; comme „ Luther même mourant & enfantant la vipere dont ils ſont ſortis, le „ leur reproche. *Les Sacramentaires*, dit Luther, *tiennent S. Auguſtin „ pour leur protecteur, à cauſe qu'il uſe ſouvent de ces mots, Sacrement, „ Myſtere, ſigne inviſible, intelligible. A mon jugement l'Egliſe, depuis „ les Apôtres, n'a point eu un plus excellent Docteur que S. Auguſtin; mais „ ce Saint & vénérable Docteur eſt ſi honteuſement défiguré par les Sacramentaires, qu'il eſt allégué par eux, comme garant & patron d'une héréſie „ pleine de venin & de blaſphêmes. Pour moi, tant qu'il me ſera poſſible, „ & que Dieu me donnera la vie, j'y réſiſterai & proteſterai qu'on lui fait „ tort.* Mais encore, continue le Cardinal du Perron, qu'il ſe trouve quelques paſſages de l'ambiguité deſquels ils peuvent abuſer envers les ſimples, néanmoins il y en a de ſi forts & de ſi exprès, que nul artifice, ni „ aucune

„ aucune machine ne les ſauroit ébranler : ce qui a fait confeſſer à III.
„ Zuingle, que le même S. Auguſtin tenoit en d'autres lieux le contraire CLAS.
„ de ce qu'il lui imputoit. *Encore*, dit-il, *qu'ailleurs S. Auguſtin parle* N. I.
„ *autrement de cette matiere, toutefois en deux endroits il ſemble claire-* V.
„ *ment exprimer ce qu'il entend par le mot de corps.* Et en un autre lieu : SIECLE.
„ *Nous ſommes*, dit-il, *facilement induits à croire que S. Auguſtin,*
„ *homme d'eſprit, vif & clair-voyant par deſſus les autres, n'a pas oſé*
„ *de ſon temps diſertement exprimer la vérité, qui avoit déja, pour la*
„ *plus grande part fait le ſaut. Comme il étoit entiérement pieux, il voyoit*
„ *ce que c'étoit que ce Sacrement, & pourquoi il étoit inſtitué ; mais l'opi-*
„ *nion de la chair corporelle avoit déja gagné le deſſus* ". Sur quoi ce Cardinal fait remarquer en quel temps, ſelon Zuingle même, on croyoit déja dans l'Egliſe, ce que nous croyons de l'Euchariſtie, ſavoir il y a douze cents ans ; c'eſt-à-dire trois cents ans après les Apôtres.

Mais ces derniers Sacramentaires n'ont fait que renouveller en ce point la prétention d'un des premiers, ſavoir de Bérenger, Archidiacre d'Angers, dont ils ont fait revivre l'héréſie. Car nous liſons que Guimond, Archevêque d'Averſe en Italie, qui écrivit contre lui vers l'an 1070, lui dit ces paroles : *C'eſt des Ecrits du B. Auguſtin que vous prenez le premier & principal ſujet de ſcandale.* A quoi ce ſavant Prélat oppoſe un célebre paſſage de ce même Pere, ſur ces paroles du Pſeaume 33, ſelon l'Edition Grecque ; *& il étoit porté dans ſes mains*, comme on le pourra voir dans l'Office XLI, Leçon 6 ; d'où cet Archevêque conclut ainſi. *Que le ſage Lecteur remarque donc combien fortement & invinciblement tous les ſophiſmes de ces hérétiques, ſont ruinés par les ſeules paroles de ce grand Docteur.*

Le pieux & ſavant Alger, Chanoine & Théologal de Liege, qui, au jugement de S. Pierre, Abbé de Clugny, & de tous les Docteurs Catholiques, a écrit le plus ſolidement de l'Euchariſtie contre Bérenger il y a cinq cents ans, ne réfute cette erreur damnable, que par pluſieurs témoignages de S. Auguſtin, dont il releve & appuye avec tant de force les raiſonnements, que, dans ſon livre ſi célebre, *du Sacrement du corps & du ſang du Seigneur*, S. Auguſtin eſt preſque par-tout le deſtructeur de cette héréſie, ainſi que l'on verra en pluſieurs Leçons excellentes de cet Office. On a eu ſoin de lire tous les livres de S. Auguſtin, & de recueillir les plus excellentes paroles qui ſe trouvent ſur ce ſujet en ſes onze volumes ; la foule en étant ſi grande dans cet Office, qu'elles égalent preſque celles de S. Chryſoſtôme. Au reſte ce grand Docteur commença d'éclairer l'Afrique, & enſuite tout l'Occident,

III. Cl. N°. I. V. Siecle.

dès-lors qu'il fut Evêque d'Hippone en 395, & mourut en 430, le 28 d'Août.

Saint Paulin, *Evêque de Nole.*

Saint Paulin fut l'ornement de la Gaule par sa naissance, qu'il tira de la Province de Guyenne, & la gloire de toute l'Eglise par son admirable conversion. En 394, le peuple de Barcelone, qui connoissoit sa sainteté éminente & celle de sa femme la B. Therese, le contraignit, par une violence de zele & de piété, à recevoir l'Ordre de la Prêtrise. D'où s'étant depuis retiré à Nole avec cette sainte femme, qui étoit devenue sa sœur, autant par la grace particuliere d'une continence volontaire, que par l'obligation générale du célibat ecclésiastique, il fut élu Evêque de cette Eglise. Il acquit une estime extraordinaire dans l'Occident, & reçut des louanges universelles, pour sa suffisance & sa piété, de tous les Saints Peres, & des plus savants Papes de son temps. Nous étant peu resté de ses ouvrages, nous n'en avons tiré qu'une Leçon.

XXX.

Urane, *Prêtre de l'Eglise de Nole.*

Ce S. Prêtre ayant servi l'Eglise de Nole sous S. Paulin, & ayant assisté à la mort, qui arriva en 431, le 21 Juin, il en a laissé la relation par écrit, d'où nous avons tiré une Leçon, où on verra combien étoit profonde la révérence, & combien ardente étoit l'affection de ce S. Evêque pour l'auguste Sacrifice de la Messe, lorsqu'il étoit tout prêt de s'en aller offrir à Dieu, dans le Ciel, un éternel sacrifice de son ame.

XXXI.

Saint Isidore, *Prêtre de Damiette.*

Ce Saint, qui étoit Solitaire, fut le plus savant & le plus célebre disciple de S. Chrysostôme. On a de lui plus de trois mille Lettres, où il a expliqué avec une solidité égale à la briéveté, un grand nombre de passages de l'Ecriture & de questions théologiques. Le peu qu'il a dit de l'Eucharistie, confirme entiérement la vérité de ce que nous en croyons. Il vivoit au temps du Concile général d'Ephese, tenu en 431, comme on le voit par ses Lettres à S. Cyrille d'Alexandrie, & il mourut le 4 de Février vers 449.

S. CYRILLE, *Archevêque d'Alexandrie.*

III. CLAS. N°. I. V. SIECLE. XXXII.

CE Saint est celui de tous les Peres qui a expliqué avec plus d'étendue les paroles de Jesus Christ, au sixieme chapitre de S. Jean, & y a le plus établi la présence réelle de Jesus Christ. Mais l'Eglise Catholique a encore cet avantage, que les hérétiques ne peuvent prétendre, avec la moindre vraisemblance, que ce Pere ait usé d'exagérations & d'hyperboles en y parlant de l'Eucharistie; parce que son discours est tout simple & non figuré; tout didactique, & non pathétique; tout d'Interprete, & non d'Orateur; tout d'un esprit qui a beaucoup de lumiere, d'intelligence, des raisonnements justes & un style clair & coulant, mais qui n'a point de feu ni d'impétuosité.

Or, il n'a pas seulement écrit pour la présence de Jesus Christ dans ce Sacrement, en expliquant l'Evangile, mais il l'a encore affermie avec plus de force, en combattant l'Hérésie Nestorienne. Car ayant présidé au Concile général d'Ephese, en qualité de Légat du Pape S. Célestin, & comme Patriarche d'Alexandrie, c'est-à-dire, le premier des Patriarches après le Pape, selon l'ancien & le primitif usage, & Nestorius Patriarche de Constantinople, n'y voulant pas comparoître, parce qu'il n'y eût pas été comme Juge, mais comme accusé d'une hérésie qu'il ne pouvoit défendre, & qu'il ne vouloit pas abjurer, il eut la principale part dans la condamnation de cette erreur, qui, regardant le mystere de l'Incarnation de Jesus Christ, retomboit, par une suite nécessaire, sur celui de l'Eucharistie. Nestorius, comme le rapporte M. le Cardinal du Perron, enseignoit que la divinité & l'humanité de Notre Seigneur, étoient deux personnes distinctes; dont l'une résidoit & habitoit bien en l'autre; mais qui ne constituoient pas une seule & même personne. Et c'est pour cela qu'il soutenoit „ que la Vierge étoit bien la Mere de „ Jesus Christ, mais non pas de Dieu. De-là les Catholiques, pour exagérer les absurdités de sa doctrine, inféroient qu'il falloit donc que „ la génération temporelle de Christ, fût une Anthropogonie, c'est-à-„ dire, une génération d'un homme; que l'adoration de Christ, fût „ une Anthropolâtrie, c'est-à-dire, une adoration d'un homme; & que „ la manducation de Christ, au Sacrement de l'Eucharistie, fût une „ Anthropophagie, c'est-à-dire, une manducation d'un homme & d'un „ corps humain. Et ils condamnoient tous ces trois termes, non pour „ la fausseté, mais pour l'imperfection de leur sens; c'est-à-dire, ils „ croyoient & maintenoient que la génération temporelle de Christ étoit, „ non une simple Anthropogonie, c'est-à-dire, une génération d'un

De l'Eucharistie liv. 2. ch. 23. p. 456.

CLAS. N°. I. V. SIÈCLE.

„ ſimple homme ; mais une Théanthropogonie, c'eſt-à-dire, la généra-
„ tion d'un Homme-Dieu ; que l'adoration de Chriſt étoit, non une
„ ſimple Anthropolâtrie, c'eſt-à-dire, une adoration d'un ſimple homme ;
„ mais une Théanthropolâtrie, c'eſt-à-dire, une adoration d'un Homme-
„ Dieu ; & que la manducation de Chriſt étoit, non une ſimple An-
„ thropophagie, c'eſt-à-dire, une manducation du corps d'un ſimple
„ homme, mais une Théanthropophagie, c'eſt-à-dire, une manduca-
„ tion du corps d'un Homme-Dieu. S. Cyrille donc lui reproche, que
„ ſi ſa doctrine étoit vraie ; ſavoir, que la divinité & l'humanité de
„ Chriſt ne fiſſent point une même perſonne, nous ne mangerions en
„ l'Euchariſtie que la chair d'un nud & ſimple homme, & partant, que,
„ notre Myſtere ſeroit une Anthropophagie. Or, comment de cette
„ doctrine erronée de Neſtorius, Chriſt eſt un ſimple homme, s'enſui-
„ vroit-il, comme dit S. Cyrille, que l'Euchariſtie ſeroit une Anthro-
„ pophagie, c'eſt-à-dire une réelle & morale manducation d'un homme,
„ ſi Neſtorius & S. Cyrille n'euſſent été tous deux d'accord de cette
„ propoſition, que Chriſt eſt mangé réellement & par la bouche en
„ l'Euchariſtie ? Tout le raiſonnement donc, de S. Cyrille, & de tout
„ le Concile d'Epheſe, ſe peut renfermer en ſubſtance dans ce peu de
„ lignes (*qui ſerviront à entendre clairement les Leçons de ce Saint, ſur ce ſujet.*) Si la divinité & l'humanité de Jeſus Chriſt ne ſont unies per-
„ ſonnellement enſemble, le corps & le ſang qui nous ſont préſentés au Sa-
„ crifice de l'Egliſe, ne ſont que le corps & le ſang d'un homme com-
„ mun & ordinaire, & par conſéquent nous ne prenons en l'Euchariſtie
„ que l'humanité ſimple & nue, & non la divinité de Chriſt ; car la
„ divinité ſéparée, & par elle-même, ne peut être ni priſe ni mangée,
„ mais ſeulement par adjonction, & en tant qu'elle eſt unie perſonnel-
„ lement avec quelque objet perceptible, qui lui ſert comme de véhicule.
„ Et l'humanité auſſi ſéparée & par elle-même, ne peut vivifier le corps
„ & l'ame que par adjonction, & en tant qu'elle eſt unie perſonellement
„ avec la divinité de Chriſt ; d'autant qu'elle ne contient en ſoi,
„ quelque ſainte qu'elle puiſſe être, que les effets de la vie, & non
„ pas le principe de la vie. D'où il s'enſuit que Neſtorius, ſéparant les
„ deux natures de Chriſt, privoit l'Euchariſtie de la vertu de vivifier,
„ & partant méritoit d'être frappé d'anathême ". Ce Concile, qui eſt le troiſieme des œcuméniques, fut tenu en 431, & S. Cyrille qui y préſida, & qui dreſſa ce Canon, qu'il a depuis expliqué & confirmé par l'ordre du même Concile, ſuccéda à ſon oncle Théophile en 412, & mourut le 9 de Juin 444.

S. Procle, *Patriarche de Conſtantinople.*

Saint Procle étoit Diſciple de S. Chryſoſtôme : il fut depuis Secretaire du Patriarche Attique, qui le fit Evêque de Cyſique, mais ayant été rejeté par les Cyſiciens, pour une raiſon qui ne regardoit point ſa perſonne, il demeura Prêtre de Conſtantinople durant que Siſinnius, Neſtorius & Maximien furent Patriarches l'un après l'autre. Ce dernier étant mort en 434, il fut élu Patriarche par la ſeule conſidération de l'éminence de ſa piété & de ſon mérite. Il y a un témoignage très-avantageux de lui dans l'Hiſtoire de la Converſion de l'illuſtre Voluſien Romain, qui étoit Payen, & oncle de Sainte Mélanie la jeune. Photius en parle, & elle porte que Voluſien étant venu député vers l'Empereur Theodoſe, Sainte Mélanie, ſa niéce l'exhorta à ſe convertir; ce que le grand S. Auguſtin avoit fait auparavant inutilement, & que S. Procle l'ayant inſtruit & perſuadé de ſe faire baptiſer, il déclara depuis ſon Baptême, dans l'admiration qui lui reſtoit des graces & de la ſainteté de S. Procle; que ſi Rome en avoit eu trois ſemblables à lui, le nom même du Paganiſme y ſeroit entiérement étouffé. Ce fut ce Saint, qui, ayant fait un Panégyrique magnifique de S. Chryſoſtôme, au jour de ſa fête, ſe joignit enſuite avec tout le Peuple, & alla demander à l'Empereur Theodoſe le jeune, qu'il lui plût faire rapporter le corps vénérable de ce grand Saint à Conſtantinople, où il fut conduit & reçu avec une pompe extraordinaire, trente-cinq ans après ſa dépoſition. Il ne reſte preſque plus des livres de ce Prélat, qu'un Ecrit fort court, qui a été recueilli dans la Bibliotheque des Peres, & eſt intitulé, *de la Tradition de la divine Liturgie*, où entr'autres choſes il parle des Liturgies de S. Baſile & de S. Chryſoſtôme. Ce fut durant ſon Epiſcopat, en 444, & lorſqu'il officioit dans la grande Egliſe, que le célebre Triſagion, c'eſt-à-dire, *Sanctus Deus*, *Sanctus fortis*, *Sanctus immortalis*, *miſerere nobis*, fut chanté par un Ange & par un enfant, en préſence de l'Empereur Théodoſe le jeune, & de tout le peuple. Deux ans après, ſavoir en 446, il mourut à Conſtantinople le 24 Octobre.

Photius cod. 53.

Socr. l. 7. c. 44. & Coſmas Veſtiarius.

Les Conciles de France. XXXIV.

Le Concile de Veſon en Provence, fut tenu en 442. par Auſpice, qui eſt appellé dans le titre, Evêque de l'Egliſe Catholique, & qui l'étoit de cette Ville. C'eſt un des plus ſaints & des plus importants Conciles, qui aient été tenus pour le Réglement de la Diſcipline Eccléſiaſtique, dans ces premiers ſiecles. On en a tiré le deuxieme Canon, qui ordonne

III. CLASS. N°. I. de recevoir au Sacrifice de la Meſſe, les offrandes qu'on y fait pour les Pénitents, qui ont été ſurpris de la mort, & ſont allés à Dieu, ſans avoir pu recevoir le Saint Viatique.

V. SIECLE. Le ſecond Concile d'Arles fut tenu, ſelon le Pere Sirmond, en 452. par Ravenne, qui en étoit Archevêque, & qui ſuccéda à S. Hilaire. Il confirme au Canon douzieme, la déciſion du Concile de Veſon, touchant les Pénitents, & ajoute à l'Ordonnance de recevoir les Oblations qu'on fera pour eux après leur mort, dans le Sacrifice de la Meſſe, cette raiſon remarquable, qu'ils ont honoré la Pénitence. Ce qui montre combien les Loix & la Diſcipline de l'Egliſe, touchant la réconciliation des pécheurs avec Dieu, & l'état des Pénitents, ſont ſaintes & vénérables.

Le Concile d'Agde, tenu en 506, par Saint Ceſaire Archevêque d'Arles, qui y préſidoit, ordonne au Canon dix-huitieme, que tous les fideles communieront trois fois l'année; ſavoir, à Pâques, à la Pentecôte & à Noël, & que ceux qui y manqueront, ne ſeront pas tenus pour Catholiques: ce qu'il faut entendre ſelon l'eſprit de l'Egliſe, qui n'étoit pas, qu'ils ne communieroient que trois fois, ayant toujours porté les fideles, dont la vie eſt pure, à la fréquente Communion; mais qu'ils communieroient au moins en ces trois plus grandes fêtes de l'année: ce qui eſt marqué en termes formels, dans le troiſieme Concile de Tours, tenu en 813. c. 50, qu'on a produit pour éclaircir l'autre. Que ſi depuis, la même Egliſe conduite par le Saint Eſprit, dans le Concile général de Latran, tenu en 1215, ſous le Pape Innocent III. a réduit l'obligation de ces trois communions à une ſeule; ſavoir, au jour de Pâques, qui eſt le plus ſaint de toute l'année, ce n'a été que parce qu'elle voyoit que la corruption des vices, le relâchement de la diſcipline, & la dureté des pécheurs, avoient rendu un grand nombre de fideles indignes de la participation de l'Euchariſtie, qui doit être la nourriture ordinaire des ames ſaines & fortes, mais ne le peut être des ames corrompues, & mortes par les crimes & par les péchés mortels. C'eſt ce qui l'a portée à n'obliger le commun des fideles qu'à cette communion, afin que ce leur fût un avertiſſement, de ſe purifier par la pénitence durant l'année, ou au moins, durant le ſacré temps de Carême, pour ſe rendre dignes de participer au Corps de Jeſus Chriſt le jour de la Réſurrection.

Le ſecond Concile de Châlons ſur Saone, tenu en 813, ajoute le Jeudi Saint, dans le Canon quarante-ſeptieme qu'on a produit, parce que c'eſt le jour de l'Inſtitution du S. Sacrement, auquel ceux que les Evêques & les Paſteurs avoient mis en pénitence durant le Carême, & au commencement du Carême étoient réconciliés. Mais l'Egliſe & dans ces Canons, & dans ce Concile de Latran, dont il a été parlé ci-deſſus, a

délivré de cette obligation ceux que les Paſteurs eſtimoient devoir tenir encore en pénitence aux jours de Pâques, ne les jugeant pas purifiés de leurs crimes, & en état de communier ſi-tôt, les Peres ayant tous dit, que c'eſt communier indignement, que de communier au temps où l'on doit faire pénitence. III. CLAS. N°. I. V. SIECLE.

SOZOMENE, *ancien Hiſtorien Eccléſiaſtique.* XXXV.

CET Hiſtorien a été des plus eſtimés par Photius entre les Anciens. Il a écrit l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, depuis le troiſieme Conſulat de Criſpe, & du jeune Conſtantin, tous deux enfants de l'Empereur Conſtantin; & tous deux Céſars; c'eſt-à-dire, depuis 324. juſqu'au dix-ſeptieme Conſulat de Theodoſe le jeune, c'eſt-à-dire, juſqu'en 439. & il la dédia à cet Empereur même. Et quoique, ſelon le témoignage de S. Grégoire Pape, l'Égliſe Romaine ne l'ait pas reçue pour authentique, comme celle d'Euſebe, néanmoins elle eſt citée par tous les Ecrivains Eccléſiaſtiques, comme une des plus fidelles & des mieux écrites. On en a tiré quelques Hiſtoires ſaintes arrivées de ſon temps; & qu'il aſſure pour très-véritables. Il mourut vers 450. Phot. cod. 30. Grégor. lib. 6. Ep. 95.

S. PIERRE, *ſurnommé Chryſologue, Archevêque de Ravenne.* XXXVI.

CE Saint, qui acquit le ſurnom de Chryſologue par ſon éloquence, comme S. Jean Patriarche de Conſtantinople, celui de Cryſoſtôme, fut choiſi de Dieu pour être Archevêque de Ravenne, en 433. enſuite d'une révélation qu'en avoit eue le Pape Sixte III. Il étoit alors Diacre de Saint Corneille, Evêque d'Immole, qui l'ayant amené avec lui à Rome, fut reconnu par le Pape pour celui que Dieu lui avoit montré: ce qui obligea ceux de Ravenne, à le reconnoître pour leur Evêque, quoiqu'ils en euſſent élu un autre. Cette Hiſtoire a été tirée des Archives de l'Egliſe de Ravenne, & on la peut bien croire d'un Evêque qui a été auſſi admirable par ſa ſainteté, que célebre par ſa doctrine & ſon éloquence. Il fut de ceux, qui, avec l'Impératrice Placidie, Mere du jeune Empereur Valentinien, partagerent les ſaintes dépouilles & les vénérables Reliques de S. Germain, Evêque d'Auxerre, qui mourut à Ravenne en 435. Et le Moine Eutychès, Héréſiarque lui ayant écrit en 449, & à pluſieurs autres Evêques d'Occident, pour ſe plaindre de Saint Flavien, Patriarche de Conſtantinople, ce Saint lui récrivit une Lettre grave & Apoſtolique, qui eſt encore dans ſes Œuvres. On n'a tiré de lui qu'une

IIIe. CLAS. N°. I. V. SIECLE.

Leçon ; parce qu'il eſt peu reſté de ſes Ecrits, & qu'il y a peu parlé de l'Euchariſtie, quoique ce qu'il en a dit, ſoit digne d'un Saint, & d'un Evêque nourri dans la Tradition Eccléſiaſtique. Il mourut en 450, le 3. de Décembre. Il eſt marqué dans l'extrait de ſa vie, qui eſt à la tête de ſes Œuvres, qu'il a été Evêque 60 ans, & qu'il eſt mort vers 500. Mais cela eſt convaincu de faux par la Lettre 37, de Saint Léon Pape, qu'il a écrite en 451, à Léon, Succeſſeur de Pierre, dans l'Archevêché de Ravenne.

XXXVII. S. LEON I. *Pape.*

SAINT Léon ne fut pas ſans ſujet ſurnommé le Grand, s'étant rendu plus célebre dans l'Egliſe qu'aucun des Papes ſes Prédéceſſeurs depuis S. Pierre. Il ſoutint avec une lumiere toute extraordinaire, & une autorité de Vicaire de Jeſus Chriſt, la foi Catholique, & la Tradition des Saints Peres, contre l'héréſie d'Eutychès, Abbé de Conſtantinople, laquelle fut condamnée dans le quatrieme Concile général, tenu à Calcedoine en 451, où la Lettre de ce Pape fut lue avec l'admiration de tout le Concile, auquel aſſiſtoient plus de ſix cents Evêques. Il a été honoré des Grecs auſſi-bien que des Latins ; mais il a été ſur-tout révéré des Prélats de ce Royaume, comme on le voit dans les Conciles de France. Le peu qui reſte de ſes ouvrages ne regardant que les affaires de l'Egliſe durant ſon Pontificat, & ſes prédications, ne touchant guere que la morale, nous n'avons pu tirer que très-peu de choſes de ſes Ecrits, touchant le myſtere de l'Euchariſtie, dont il n'a jamais parlé qu'en paſſant. Mais la créance immobile de la chaire apoſtolique, ne laiſſe pas de paroître ſi claire dans ce qu'il en dit, qu'il faut s'aveugler ſoi-même, pour oſer lui imputer, comme ont fait les Proteſtants, une autre foi que celle que ſes ſucceſſeurs ont eue juſqu'à notre ſiecle. Il fut élu en 440, & mourut le 11 d'Avril 461. Onuphre remarque, qu'il eut le premier cet honneur d'être enterré dans l'Egliſe de S. Pierre au Vatican.

XXXVIII. S. PROSPER, *d'Aquitaine.*

SAINT Proſper, d'Aquitaine ou de Guyenne, a été l'un des plus ſolides & des plus éclairés Théologiens qui fût alors dans l'Egliſe, comme ſes Ouvrages pour la Grace le juſtifient. Le pape Gélaſe, dans l'examen qu'il fit des Auteurs Eccléſiaſtiques, en un Concile de ſoixante-douze Evêques, lui donna la qualité ſi honorable d'homme très-religieux & très-dévôt, *viri religioſiſſimi.* Photius Grec, Patriarche de Conſtantinople, l'appelle

Cod. 54.

l'appelle *homme vraiment divin.* Dieu l'ayant deſtiné à défendre la grace de ſon Fils en 428, où S. Auguſtin vivoit encore, & depuis ſa mort, il ne ſe trouve preſque rien dans le peu d'écrits véritables qui reſtent de lui, touchant le myſtere l'Euchariſtie ; mais on a recueilli une Leçon de divers paſſages de ſes Commentaires ſur les Pſeaumes, & des Sentences qu'il rapporte de S. Auguſtin, qui juſtifient ſa créance, & la vénération qu'il a eue pour ce myſtere. Ce Saint n'a été ni Evêque de Rhege en Italie, ni de Riez en France : il nétoit pas même Prêtre ni Clerc, lorſqu'il écrivit à S. Auguſtin, touchant les erreurs des Prêtres de Marſeille, & il nous apprend lui-même par cette Lettre qu'il étoit laïque. S'étant retiré du monde, il ſe rempliſſoit ſans ceſſe de l'eſprit de vérité & de grace, par ſa méditation continuelle ſur la loi du Seigneur : & par la lecture des Livres ſacrés & des Saints Peres, il s'inſtruiſoit de la Tradition Eccléſiaſtique, & de la plus profonde ſcience des myſteres de l'Egliſe. Il a été Secretaire du Pape S. Léon, comme S. Hierôme le fut autrefois du Pape Damaſe, & S. Grégoire le Grand, du Pape Pélage II. Mais Gennade qui vivoit de ſon temps, & les autres anciens Ecrivains ne l'ont qualifié ni Evêque ni Prêtre, comme ils le marquent des autres ; ſon extrême humilité, née de la parfaite connoiſſance de la grace de Jeſus Chriſt, & de l'infirmité de notre nature, l'ayant affermi ſans doute, dans l'amour de ſa vie toute intérieure & retirée, & éloigné de prétendre ſans une particuliere vocation de Dieu, à la moindre des dignités de l'Egliſe. La Chronique qu'il a compoſée, allant juſqu'à 455, il y a apparence qu'il n'a guere vécu depuis.

III. CLAS. V. SIECLE.

THEODORET, *Evêque de Cyr.* XXXIX.

CE Pere Grec, dont la naiſſance avoit été miraculeuſe, ainſi que lui-même nous l'apprend dans ſon Hiſtoire, qu'il a intitulée Philothée, étoit Evêque dès 431, qui étoit l'année où fut tenu le Concile général d'Epheſe contre Neſtorius. Il eut le malheur de ſe trouver engagé avec Jean, Patriarche d'Antioche ſon Primat, qui, bien que Catholique, croyoit que le Concile d'Epheſe s'étoit trop hâté de condamner & de dépoſer Neſtorius Patriarche de Conſtantinople, & ne l'avoit pas traité avec aſſez de modération & de juſtice. Il en eut encore un plus grand, d'écrire contre les douze anathêmes de S. Cyrille ; mais il ſe réconcilia depuis avec lui, comme Jean, ſon Patriarche, & anathématiſa Neſtorius & Eutychès dans ſes Ecrits, & dans le Concile général de Calcedoine. Il a été diſciple de Saint Chryſoſtôme ; & quoique les Centuriateurs de Magdebourg aient reconnu qu'il ſemble avoir établi la Centur. 5. c. 4.

III. CLASS. N°. I. V. SIECLE.

Tranſſubſtantiation, auſſi-bien que ce Pere, dont il avoit pris l'eſprit & la doctrine, néanmoins parce qu'en quelques endroits, ſur-tout en ſes Dialogues, il a affecté de ſe ſervir d'expreſſions obſcures & embarraſſées, déclarant lui-même qu'il vouloit que la vérité de ce myſtere demeurât voilée dans ſes Ecrits, qui pouvoient tomber entre les mains des Infideles, ce qui étoit l'eſprit des Saints Peres, on n'a point extrait ces paſſages, quoique parmi cette obſcurité, il montre aſſez quelle eſt ſa créance; & on a jugé qu'ils n'étoient pas aſſez clairs pour entrer dans un Office de l'Egliſe: on s'eſt contenté de tirer de ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, & de ſon Hiſtoire des Solitaires, quelques relations édifiantes touchant la ſainteté de l'Euchariſtie. Il a été au reſte l'un des plus ſavants Prélats de l'Egliſe Grecque; & l'on voit par ſes Lettres qu'il a gouverné ſon Dioceſe de Cyr, ville de Syrie, éloignée d'Antioche d'environ vingt lieues, avec une vigilance & une ſainteté épiſcopale. Il a vécu très-long-temps, & n'eſt mort qu'environ 470.

XL. SAINT HESIQUE, *Prêtre de Jeruſalem.*

CE Saint Commentateur du Lévitique vivoit dans le cinquieme ſiecle, comme il eſt juſtifié par la vie très-fidelle & originale de S. Eutyme Abbé des Monaſteres de Jeruſalem, écrite par Cyrille Religieux Grec de ce temps-là, qui dit que cet Heſique Prêtre de Jeruſalem, lequel il appelle *un homme divin*, connoiſſoit très-particuliérement ce ſaint Abbé, qui mourut en 473. Nous voyons auſſi que Théophane, dans ſon Hiſtoire Chronologique dit: *que, du temps de S. Cyrille d'Alexandrie, Heſique Prêtre de Jeruſalem, étoit célebre par ſa doctrine*: ce qui étant joint avec pluſieurs raiſons d'Hiſtoires & de Chronologie, ſert à juſtifier deux choſes. La premiere, que cet Auteur n'eſt pas Heſique Evéque de Salone, à qui S. Auguſtin a écrit ſes Lettres 78. & 80, comme le prétendoit M. le Cardinal du Perron; parce que ce Commentateur du Lévitique cite & ſuit preſque partout l'édition de S. Jérôme, qui n'a pas été ſi-tôt dans l'uſage commun de l'Egliſe. La ſeconde, que ce n'eſt pas auſſi Heſique Evéque de Jeruſalem, qui vivoit ſur la fin du ſixieme ſiecle, du temps de S. Grégoire le Grand, comme l'a cru le Cardinal Bellarmin; parce que tous les exemplaires de cette interprétation du Lévitique le qualifient Prêtre de Jeruſalem, & non Evéque: ce que Photius, Patriarche de Conſtantinople fait auſſi, en rapportant l'extrait d'un de ſes Sermons, touchant S. Jacques frere du Seigneur. C'eſt encore ce même

Pag. 71. de l'Imprimerie Royale.

Saint qui a écrit l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, citée par le cinquieme Concile général tenu en 553, avant le temps de l'Evêque de Jeruſalem. Quant à ce que cet Auteur dit : Que la coutume de l'Egliſe étoit de brûler dans le feu tout ce qui n'étoit pas conſumé des pains conſacrés, Alger fait fort bien voir que cela ne combat point le reſpect qu'on doit à l'Euchariſtie. *Ce qu'on nous objecte*, dit-il, *que les eſpeces ſacramentelles ſont miſes au feu, par des perſonnes mêmes religieuſes & dévotes, & y ſont conſumées, cela ne retourne point à l'indignité de Jeſus Chriſt, comme ſi lui-même étoit expoſé au feu pour être brûlé ; ce qui eſt impoſſible, étant le Dieu de tous les éléments. Mais lorſqu'il arrive par négligence une telle indignité au Sacrement que les eſpeces ſenſibles du pain & du vin, leſquelles Dieu, par un profond conſeil de ſa Sageſſe, veut qui demeurent après que leur ſubſtance eſt changée en la ſubſtance du corps de ſon Fils, faſſent mal au cœur, elles ſont miſes au feu pour y être conſumées ; & c'eſt ſans aucune impureté, puiſque le feu eſt le plus pur de tous les éléments.*

Alger. lib. 2. de Sacram. c. 1.

Mais ce qui juſtifie encore davantage que l'Egliſe ne commettoit aucune irrévérence en cette coutume, qu'elle pratiquoit quand les eſpeces étoient devenues tellement changées ou moiſies, que les fideles ne pouvoient plus les prendre, c'eſt que, lorſque n'ayant pas été toutes conſumées par les Communiants, elles étoient ſaines & entieres, l'Egliſe Grecque, du temps de Saint Heſique même, donnoit ces reſtes ſacrés aux jeunes enfants, qui étoient encore en âge d'innocence. Evagre Hiſtorien Grec, qui écrivoit l'Hiſtoire Eccléſiaſtique il y a plus de 1060 ans, le marque formellement, & rapporte un célebre miracle que Dieu fit ſur ce ſujet, & qui eſt inſéré dans cet Office. Et nous voyons par le ſecond Concile de Macon, tenu en 585, au même temps où vivoit Evagre, que l'Egliſe d'Occident pratiquoit la même coutume. *Lorſque quelques parties du Sacrifice*, dit-il, *ſeront demeurées après la Meſſe achevée, que celui qui en a la charge, faſſe venir le mercredi ou le vendredi des enfants innocents, & leur ayant ordonné de jeûner, qu'il leur faſſe prendre ces Reliques arroſées de vin.* Voilà l'uſage de l'Egliſe d'Orient & d'Occident. Voilà les marques du profond reſpect que l'Egliſe a toujours eu pour l'Euchariſtie, dont il ne faut point d'autre témoignage que les deux Leçons mêmes de S. Heſique, où l'un de ces deux uſages eſt rapporté. L'Autel y eſt appellé le lieu Saint ; parce que le Saint des Saints y repoſe, & tout le reſte qu'on y pourra lire, ne reſpire que cette vérité apoſtolique, & cette foi conſtante de tous les Peres ; que le corps du Seigneur y eſt préſent, & que les Anges mêmes n'y oſent pas aſſeoir leurs regards.

Concil. Matiſcon. 2. c. 6.

III. CLAS. N°. I. V. SIECLE XLI.

S. SALVIEN, *Evêque de Marſeille.*

IL a été Prêtre, & depuis Evêque de cette Egliſe, comme Gennade le dit, ſelon l'édition d'Erafme, qui eſt la véritable. Il étoit très-inſtruit dans les Lettres divines & humaines; & le même Gennade dit de lui, qu'on pouvoit ſans envie, l'appeller le Maître des Evêques. On voit par une de ſes lettres à Hypace ſon beau-pere, & à Quiette ſa belle-mere, l'éminence de ſa ſainteté, & de celle de ſa femme Placidie, avec laquelle il vivoit en continence comme avec une ſœur, avant même ſa Prêtriſe. Il a fait au reſte deux Traités très-élégants. L'un de la Providence de Dieu, qui contient ſept Livres : l'autre à l'Egliſe Catholique, qui en contient quatre. C'eſt du dernier de ces deux qu'on a tiré un paſſage qui s'y trouve touchant l'Euchariſtie, où la vérité chrétienne & catholique eſt très-élégamment oppoſée aux ombres de l'ancienne Loi. Il a paru avec éclat vers le milieu du cinquieme ſiecle, & il étoit encore dans une vieilleſſe vigoureuſe, comme écrit Gennade, lorſqu'il compoſoit ſon livre des Ecrivains Eccléſiaſtiques vers 496.

XLII.

JULIEN POMERE, *Prêtre.*

JULIEN Pomere, natif de Mauritanie en Afrique, fut ordonné Prêtre en France; & c'eſt lui qui eſt reconnu par Gennade, en ſon livre des Ecrivains Eccléſiaſtiques chap. 98, & par S. Iſidore Archevêque de Seville chap. 12, pour Auteur du Traité de la vie contemplative, ou des vertus & des vices; lequel a paru ſi excellent, qu'on l'a jugé digne de S. Proſper, à qui on l'a attribué depuis 800 ans. Cet Auteur vivoit encore lorſque Gennade écrivoit ce Livre, ainſi qu'il le dit, ſavoir vers 496.

SIXIEME SIECLE.

VI. SIECLE.

Depuis 500, juſqu'à 600.

XLIII.

JEAN MAXENCE, *Prêtre d'Antioche.*

CE Religieux, depuis Prêtre de l'Egliſe d'Antioche, vivoit ſur la fin du cinquieme ſiecle, comme on le voit par Gennade, Prêtre de Marſeille. Mais, au lieu que Gennade, comme étant Semipelagien, etoit

peu affectionné à ce défenſeur, de la Grace de Jeſus Chriſt, S. Adon Archevêque de Vienne, au contraire l'a loué pour avoir doctement combattu les erreurs du Sémipélagianiſme. Il fut joint à S. Pierre Diacre en 519, dans la défenſe de la foi catholique contre l'héréſie de Neſtorius. III. CLAS. N°. I. V. I. SIECLE, XLIV.

S. PIERRE, *Diacre.*

SAINT Pierre Diacre Grec, envoyé par les Grecs Orientaux à Rome pour les diſputes de la Foi, écrivit des livres très-catholiques & très-convainquants pour le myſtere de l'Incarnation, & pour la Grace de Jeſus Chriſt, contre les Neſtoriens & les Pélagiens, & les envoya à S. Fulgence, & aux autres Evêques d'Afrique, qui les eſtimerent très-orthodoxes.

S. ALCIME AVITE, *Archevêque de Vienne.* XLV.

CE grand Prélat a été appellé par le Cardinal Bellarmin, avec beaucoup de raiſon, l'un des plus nobles, des plus ſaints & des plus ſavants Prélats de ſon temps. Il éclatoit ſi fort en France dès la fin du cinquieme ſiecle, que le Roi Clovis voulant recevoir le ſaint Baptême, lui écrivit en 497. cette grande & ſi heureuſe nouvelle, comme à l'un des plus conſidérables Prélats de l'Egliſe Gallicane, quoique ce Saint ne fût pas de ſes ſujets, mais ſous la domination des Bourguignons. S. Avite y répondit par une excellente lettre, qui eſt dans les Conciles de France, & qui eſt un des plus riches ornements du Baptême de Clovis. Il n'eſt preſque reſté de ce Saint que des Lettres qui ne regardent point les dogmes de la foi; mais c'eſt de quelques fragments de ſes Homélies que l'on a tiré une Leçon digne d'être inſérée dans cet Office. Il préſida au Concile d'Epaune en 517, & vécut encore quelques années depuis.

SAINT FULGENCE, *Evêque de Ruſpe, en Afrique.* XLVI.

SAINT Iſidore Archevêque de Seville, releve ce Saint comme *ayant été célebre par la Confeſſion de la foi, & par la ſcience des Ecritures divines; par la douceur de ſon éloquence, & par la lumiere pénétrante de ſon eſprit.* Il ajoute, *que celui-là eſt heureux à qui Dieu a fait la grace de jouir des ſaintes délices que l'on goûte en liſant tous ſes ouvrages.* Mais que M. le Cardinal du Perron l'a loué plus hautement, en l'appellant dans ſa République: *Le ſecond S. Auguſtin, ou plutôt le ſecond Oracle* Replique p. 205.

III. Cl. N°. I. VI. Siècle. *de l'Egliſe Africaine*! Car il a ſoutenu la grace de Jeſus Chriſt contre les livres de Fauſte, Evêque de Riez, infecté de l'erreur pélagienne, dont il a tâché de détruire la profonde & trompeuſe hypocriſie ; & il a défendu avec autant de généroſité que de ſcience, la divinité du Fils de Dieu contre les Rois Vandales Ariens qui dominoient en Afrique. Il a peu parlé de l'Euchariſtie, parce que le corps de Jeſus Chriſt étoit alors adoré par toute la terre ; au lieu que ſon Eſprit Saint, qui eſt la ſource de la Grace, étoit méconnu dans ſes opérations divines & toutes puiſſantes, par les fauteurs de l'héréſiie de Pélage. Il fut Evêque en 507. & mourut le premier de Janvier 533. l'an 25 de ſon Epiſcopat le 65 de ſon âge.

XLVII. S. Cesaire, *Archevêque d'Arles.*

Il y a eu une grande conformité entre S. Ceſaire & S. Fulgence : car ils ont été tous deux de naiſſance noble ; tous deux Religieux ; tous deux Evêques ; tous deux également éminents en ſcience & en
C. 116. ſainteté ; tous deux les plus illuſtres protecteurs de la grace de Jeſus
C. 16. Chriſt : l'un dans le Concile de Sardaigne, & l'autre dans le ſecond Concile d'Orange ; & l'on peut dire, pour l'honneur de l'un & de l'autre, qu'ils étoient chacun le plus grand ornement de l'Egliſe, où Dieu les avoit fait naître & reluire en même temps. Comme Ferrand Diacre Diſciple de S. Fulgence a écrit ſa vie ; auſſi Cyprien, Diſciple de Saint Ceſaire a écrit celle de ſon Maître, & il nous apprend qu'il fut élevé à l'Epiſcopat, lorſque le Pape Symmaque gouvernoit l'Egliſe Romaine ; ce qui n'a pu être avant 501, parce qu'il y a une lettre du Pape Symmaque de 500. à Aëone ſon prédéceſſeur. Il préſida en 506. au Concile d'Agde, & ne mourut qu'en 542, le 27 d'Août, comme il ſe voit par la Lettre que le Pape Vigile écrivit à Auxant ſon ſucceſſeur, laquelle eſt dans les Conciles de France.

XLVIII. Pelage, *Diacre de l'Egliſe Romaine, & puis Pape.*

Nous apprenons de Sigebert, Moine Bénédictin de l'Abbaye de Gemblours, qui vivoit un peu avant S. Bernard, & qui a publié un Livre des illuſtres Ecrivains de l'Egliſe, que Pélage Diacre de l'Egliſe Romaine, avoit traduit en latin un Recueil des Vies des Peres, qui
C. 116. contenoit 16. Livres de leur diſcipline. On voit par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, que ce Pélage Diacre étoit un ſavant homme, & des plus éminents de l'Egliſe Romaine. C'eſt à lui que le très-docte Ferrand,

Diacre de Carthage, & disciple de S. Fulgence, écrivit une Lettre célebre, dont parle S. Isidore de Seville, où il traitoit la question, si l'on peut condamner quelqu'un d'hérésie après sa mort. Et comme outre la suffisance, il avoit une particuliere connoissance de la langue grecque, il fut envoyé Nonce à Constantinople par les Papes Agapet, Silvere & Vigile, depuis 535, jusqu'à 555. On croit que ce fut durant son séjour à Constantinople, qu'il trouva le livre grec des Vies des Peres, dont Photius parle dans sa Bibliotheque, & en traduisit en latin la plus grande partie. Mais ayant été depuis élu Pape en 555, on croit qu'il donna le reste à traduire à Jean son Diacre. Il mourut en 566. & eut pour successeur ce même Diacre, qui fut le Pape Jean III. (a). [L'Histoire que nous avons rapportée de Pélage dans l'Office vingt-septiéme, Leçon 5, est une preuve évidente de la créance de l'Eglise de son temps. Car quand on voudroit douter de la vérité du miracle, cela n'empêcheroit pas qu'on ne fût obligé d'avouer, que celui qui rapporte le miracle, a cru que le sentiment de tous les Catholiques étoit, comme il dit lui-même, que Jesus Christ étoit présent en vérité dans l'Eucharistie, & non seulement en figure. Mais de plus, il n'y a nulle raison de rejeter ces sortes de miracles, quand ils sont rapportés par de bons Auteurs. Et ce que quelques-uns oppose nt, que ces apparitions miraculeuses ne sont pas conformes à la créance des Catholiques; puisque Jesus Christ n'est pas dans l'Eucharistie, comme y seroit de la chair visible, & coupée en morceaux, selon l'imagination des Capharnaïtes, n'est nullement considérable. Car c'est une chose commune aux apparitions de toutes les choses invisibles, de ne les pas représenter telles qu'elles sont en effet, puisqu'il est impossible de représenter par une image visible, une chose qui ne l'est pas. Ainsi dans toutes les apparitions visibles de Dieu & des Anges qui sont rapportées dans l'Ecriture, il est certain que la forme extérieure sous laquelle Dieu & les Anges apparoissoient, étoit entiérement différente de leur nature spirituelle: & néanmoins on ne peut pas douter pour cela de la vérité de ces visions, ni dire qu'elles portoient à l'erreur des Anthropomorphites, ou de la corporéité des Anges, parce qu'elles assuroient seulement de la vérité de la présence de Dieu ou des Anges, & non pas de la maniere de leur être. Il en est de même de ces visions miraculeuses de Jesus Christ en l'Eucharistie, sous la forme de chair, ou de sang, ou sous celle d'un enfant; car ces visions, soit qu'elles fussent seulement dans les sens de ceux à qui Dieu les faisoit

III. CLASSE N°. I. VI. SIECLE.

(a) [Ce qui suit entre ces deux crochets, a été ajouté à l'édition de 1661.]

III. CLAS. N°. I. VI. SIECLE.

paroître, ſoit qu'il y eût même quelque changement dans les eſpeces ſacramentelles, ne montroient nullement que Jeſus Chriſt fût dans l'Euchariſtie, dans l'état où cette forme extérieure le repréſentoit; mais qu'il y eſt très-véritablement, quoique d'une maniere inviſible. Auſſi ne voit-on point qu'aucun de ceux à qui on rapporte, que ces ſortes d'apparitions ſont arrivées, aient été portés par-là à l'imagination des Capharnaïtes; mais ſeulement confirmés dans la vraie foi de la préſence réelle & inviſible de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie].

XLIX. S. EUTIQUE, *Patriarche de Conſtantinople.*

ON voit par la Vie originale de ce ſaint Evêque, qu'Euſtache, Prêtre de Conſtantinople & ſon diſciple, a écrite avec une fidélité irréprochable, que ſa naiſſance, ſa vie & ſa vocation à l'Épiſcopat ont été miraculeuſes. Il ſuccéda en 553 à Mennas, qui apprit, par une révélation de Dieu, que cet Eutyque, qui étoit Réligieux en la ville d'Amaſie du Pont, & qui vint à Conſtantinople pour le cinquieme Concile général, au lieu de l'Archevêque d'Amaſie qui étoit malade, ſeroit ſon ſucceſſeur au Patriarchat, ainſi qu'il arriva peu après, l'Empereur Juſtinien y contribuant de tout ſon pouvoir. Il ſe rendit depuis très-célebre par la généroſité avec laquelle il défendit la foi catholique contre l'erreur de quelques Evêques, qui ſoutenoient que le corps de Jeſus Chriſt vivant dans le monde, avoit été incorruptible; c'eſt-à-dire, non ſujet à la douleur, à la mort, & aux autres infirmités de la nature humaine, & qui engagerent ce pieux Empereur dans cette opinion érronée, ſous prétexte qu'elle ſembloit plus glorieuſe au Fils de Dieu. Cette réſiſtance le fit bannir de ſon Siege, & dépoſer, comme l'avoit été S. Jean Chryſoſtôme ſon prédéceſſeur. On lui aſſigna ſon Monaſtere d'Amaſie pour le lieu de ſon exil. Ce fut-là qu'il fit pluſieurs ouvrages & grand nombre de miracles. Il y paſſa douze ans, au bout deſquels le faux Patriarche élu en ſa place étant mort, l'Empereur Juſtin II. à qui il avoit autrefois prédit l'Empire, le fit revenir à Conſtantinople, avec la même gloire que S. Athanaſe revint autrefois à Alexandrie, après avoir été comme lui banni pour la foi, & il le couronna Empereur en 578, comme dit Théophane très-ancien Hiſtorien Grec. Il ne nous reſte rien des Ecrits de ce Saint qu'un fameux paſſage qui eſt rapporté par Nicetas Choniates, grave Hiſtorien Grec, lequel décrivant une diſpute qui fut agitée en Orient vers 1181, par quelques hérétiques du temps de l'Empereur Alexis Commene, ſavoir, ſi le corps de Jeſus Chriſt, pris en l'Euchariſtie, étoit corruptible ou incorruptible,

Theoph. lib. 16. Du Perron de l'Euchariſt. p. 491. Vide pag. 624.

ble, dit que l'autorité de ce Saint fut employée avec celle de Saint Baſile & de Saint Chryſoſtôme, pour en appuyer l'incorruptibilité. Sur quoi je ne puis m'empêcher de dire, qu'il y a ſujet de s'étonner, que ceux qui ont pris le ſoin de revoir l'Hiſtoire Byzantine qui s'imprime au Louvre, aient laiſſé à la marge de ce paſſage d'Eutyque, rapporté par Nicetas Choniates pag. 333, des notes d'un Sacramentaire, qui tâche d'en éluder la force, & de ruiner autant qu'il peut la vérité du myſtere de l'Euchariſtie. M. le Cardinal du Perron allegue auſſi cet endroit d'Eutyque pour montrer aux Proteſtants que le nom d'Antitypes, que les Grecs ont donné aux eſpeces du pain & du vin, ne ſignifie pas qu'elles ne ſoient que des ſignes de la chair & du ſang de Jeſus Chriſt, mais que ce ſont des figures réelles qui les repréſentent par la forme extérieure, & en contiennent la vérité intérieurement. Ce ſaint Patriarche couronna Empereur Tibere II. en l'année 571, & mourut en 588, le 6. d'Avril.

III. CLAS. N°. I. VI. SIECLE. De l'Euchariſt. l. 2. c. 1.

SAINT GREGOIRE, *Evêque de Tours.* L.

CE Saint a fleuri en France dans le ſixieme ſiecle ſous les regnes de Clotaire premier & de ſes quatre fils. C'eſt un des plus anciens & des plus célebres Hiſtoriens de France. Il a auſſi écrit pluſieurs vies de Saints, & rapporté pluſieurs événements miraculeux arrivés de ſon temps. Nous en avons choiſi trois qui regardent l'Euchariſtie, tirés de ſon Livre de la gloire des Martyrs; l'un pour montrer le reſpect qu'on doit porter aux vaſes ſacrés, & les deux autres, qu'elle doit être la pureté des Miniſtres Eccléſiaſtiques. Il mourut le 18. Novembre, environ l'an 595. la cinquieme ou ſixieme année du Pontificat du Pape S. Grégoire le Grand, dont il étoit fort ami.

JEAN II. *Patriarche de Conſtantinople.* LL.

CE Jean étant un Religieux fort auſtere & célebre, à cauſe de ſes grands jeûnes, fut élu Patriarche en la place de S. Eutyque. L'équivoque du nom & de ſa dignité d'Archevêque de Conſtantinople, a fait confondre quelques-unes de ſes Homélies, avec celles de S. Jean Chryſoſtôme. Et il y a ſujet de croire que la Liturgie, c'eſt-à-dire, l'ordre de la célébration du Saint Sacrifice de la Meſſe, qui a été attribué à ce grand Docteur de l'Egliſe Grecque, mais que les Docteurs Catholiques les plus éclairés ont jugé n'être pas toute pure, & avoir reçu pluſieurs

III. CLAS. N°. I. VI. SIECLE.

changemẽnts & additions, peut avoir été miſe en la forme que nous la voyons maintenant par ce Jean II, qui a vécu près de deux cents ans depuis lui. Et c'eſt ſous le nom de ce dernier qu'on l'a rapportée dans cet Office, parce qu'il eſt certain que cette Liturgie n'eſt pas conforme en tout à ce que S. Chryſoſtôme écrit touchant la célébration des myſteres, comme entr'autres choſes elle contient le *Sanctus Deus*, *Sanctus fortis*, *Sanctus immortalis*, *miſerere nobis*, qui eſt une priere qui ne commença à ſe dire dans Conſtantinople, que durant l'Epiſcopat de S. Procle en 446, près de 40. ans après la mort de S. Chryſoſtôme. Et de plus, on y dit en un endroit : *Prions Dieu pour notre Pere ſpirituel, qui eſt Evêque & Religieux : qui Sacerdos & Monachus eſt*, ἱερομονάζοντος. Ce qui étoit propre à ce Jean II. qui étoit actuellement Religieux, lorſqu'il fut élu Patriarche ; au lieu que S. Chryſoſtôme étoit Eccléſiaſtique, & avoit été douze ans Prêtre & Prédicateur de l'Egliſe d'Antioche, lorſqu'il fut appellé à gouverner cette Egliſe. Mais quoiqu'il y ſoit entré des additions & des changements depuis S. Chryſoſtôme, néanmoins pour ce qui regarde la conſécration & les principales prieres, il eſt aiſé de vérifier par pluſieurs paſſages de ce Pere, que celle de ſon temps étoit toute la même, ou très-ſemblable à celle-là : & les adverſaires de l'Egliſe ſont obligés de le confeſſer. Ainſi on la doit lire avec le même reſpect que ſi elle portoit le nom de S. Chryſoſtôme, étant très-conforme en tous les points importants à ce qu'il a écrit du S. Sacrifice, & des Oraiſons qui le compoſent. Et certes il n'y a rien de plus édifiant que de voir que la Liturgie, c'eſt-à-dire, la Meſſe de Jeruſalem, rapportée par S. Cyrille Archevêque de cette Egliſe il y a prés de 1300 ans, celle d'Afrique, rapportée par S. Auguſtin il y a plus de 1250 ans ; celle de Conſtantinople, rapportée par ce Jean II. Patriarche de cette Egliſe il y a près de 1100 ans ; & celle de Rome, rapportée par S. Grégoire Pape il y a plus de 1050 ans, juſtifient que toutes les Egliſes d'Orient, d'Occident & du Midi, ont eu toujours la même foi de la préſence réelle de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie ; qu'elles obſervent encore aujourd'hui les mêmes cérémonies ; qu'elles diſent en ſubſtance les mêmes prieres pour la conſécration, & qu'elles demandent toutes à Dieu, qu'il ſanctifie par ſon Eſprit Saint le pain & le vin offerts à l'Autel, & les faſſe devenir le corps & le ſang de Jeſus Chriſt. C'eſt ce qu'ont reconnu dans le dernier ſiecle & dans le nôtre, les plus ſavants hommes dans l'antiquité eccléſiaſtique ; & ceux mêmes qui s'étoient trouvés engagés par leur naiſſance dans l'héréſie des Sacramentaires, comme feu M. le Cardinal du Perron fils d'un Miniſtre, le Sieur Ferrier qui avoit été Miniſtre, & depuis peu les Sieurs

Cette Liturgie attribuée à S. Chryſoſtôme, ne contient rien qui ne ſoit par équivalence en ſes autres Œuvres plus certaines & non conteſtées. Aubertin de l'Euchariſtie. p. 331.

Eraſme.

de la Milletiere, & Grotius; ce dernier même ayant déclaré publiquement, dans ſon *Vœu pour la paix de l'Egliſe*, que la foi de l'Egliſe Catholique, touchant la préſence réelle & adorable de Jeſus Chriſt dans le Sacrifice de la Meſſe, & la créance de la Tranſſubſtantiation, eſt la foi de tous les anciens Peres; & qu'il ne voit pas pourquoi ce que l'Egliſe Catholique a demandé en tout temps & en tous lieux, depuis la premiere Inſtitution des Apôtres dans toutes les Liturgies & dans les prieres du Sacrifice, *qu'il plût à Dieu de ſanctifier les dons par ſon Eſprit, & en faire le Corps & le Sang de* Jeſus Chriſt, ne ſe trouvent plus dans les nouvelles Liturgies des Sacramentaires. *Conſenſus Liturgiarum per omnia loca ac tempora in precibus illis, ut Deus dona per Spiritum ſuum ſanctificet, eaque faciat corpus & ſanguinem Chriſti, me dubitare non ſinit, venire hoc à prima Apoſtolorum Inſtitutione: in novis autem Liturgiis* (Sacramentariorum) *eas non invenio. Unde, & quorſum iſta mutatio?* Au reſte ce Patriarche mourut en 596, & fut mis par les Grecs au nombre des Saints, comme dit Nicephore Caliſte, Livre 18. Chapitre 34. de ſon Hiſtoire.

Reſp. ad art. 10. Riveti p. 21. Grotii votum pro pace Eccleſiæ p. 88. de Miſſa.

EVAGRE, *Hiſtorien Eccléſiaſtique.* LII.

EVAGRE, Scholaſtique d'Antioche, & célebre Hiſtorien Grec, a écrit l'Hiſtoire de l'Egliſe ſur la fin du ſixieme ſiecle, durant le Pontificat de S. Grégoire le Grand. Il l'a commencée où Socrate & Théodoret finiſſent la leur; ſavoir depuis 450, qui eſt la fin du regne de Theodoſe le jeune, juſqu'à 595. qui eſt la dixieme année de l'empire de Maurice. Il mourut environ vers 600.

S. GRÉGOIRE LE GRAND, *Pape.* LIII.

LE nom de ce grand Saint, de ce grand Pape & de ce grand Docteur de l'Egliſe, eſt ſi connu & ſi vénérable, qu'il ſeroit ſuperflu de rapporter ici les magnifiques éloges que l'antiquité lui a donnés; parce qu'ils ne pourroient augmenter la révérence que tous les Catholiques ont pour ſes Ecrits. Il ſuffit de dire en un mot qu'il paſſe ſans contredit dans l'eſtime des plus pieux & des plus ſavants hommes de l'Egliſe, non ſeulement à Rome, mais en toutes les parties de la Chrétienté, pour le plus ſaint & le plus ſavant des Papes depuis Saint Pierre. Il fut élu en 590, & quoiqu'il fût preſque toujours malade de la goutte, il a plus agi & plus écrit qu'aucun de ſes prédéceſſeurs & de ſes ſucceſſeurs; tant la grace apoſtolique fortifioit ſon eſprit parmi les foibleſſes du corps

III. CLAS. N°. I. VI. SIECLE.

& de la nature. On a tiré quelques Leçons de ſes Livres, mais en petit nombre, parce qu'il parle peu ſouvent de l'Euchariſtie, s'attachant preſque toujours à ce qui regarde la Morale Chrétienne, ou la Diſcipline Eccléſiaſtique. Quant à ce qu'on a rapporté de ce Saint, dans le trente-unieme Office; que la priere qui ſe fait ſur l'oblation (qui eſt ce que nous appellons le Canon de la Meſſe) a été compoſée par un Scholaſtique, c'eſt-à-dire, par un homme habile dans la ſcience de l'Egliſe, (ce nom étant donné par les Anciens aux plus illuſtres des Peres) cette parole de S. Grégoire à fait croire à quelques-uns, que l'Auteur de cette priere ſolemnelle, qui étoit dans l'uſage public de l'Egliſe d'Occident, étoit, ou Vocone, Evêque d'Afrique, qui vivoit au cinquieme ſiecle, ou Muſée, Prêtre de Marſeille, qui vivoit auſſi au même ſiecle, ayant tous deux compoſé des Livres touchant la célébration des Sacrements, au rapport de Gennade dans ſon Livre des Ecrivains Eccléſiaſtiques. Si cela étoit, il auroit été compoſé il y a plus de onze cents ans. Mais quoique ces Auteurs aient pu travailler ſur le Canon de la Meſſe, & le mettre en l'état que nous l'avons aujourd'hui, il eſt certain que long-temps auparavant il y avoit des formulaires de ce qui ſe devoit dire dans le Sacrifice. Car ſans parler de la Liturgie de S. Baſile, qui étoit reçue preſque par tout l'Orient, S. Optat, Evêque de Mileve en Afrique, qui vivoit avant S. Auguſtin, parle d'un formulaire général, que l'Egliſe Africaine ſuivoit dans la célébration de ce Myſtere, qui devoit être encore plus ancien que le ſchiſme des Donatiſtes, arrivé dès le commencement du quatrieme ſiecle; puiſqu'il étoit commun aux Catholiques & aux Donatiſtes. Et ce Saint en rapporte une circonſtance particuliere très-remarquable, qui eſt, que celui qui célébroit diſoit à Dieu, *qu'il lui offroit ce Sacrifice pour l'Egliſe qui étoit unique & répandue dans toute la terre. Nam quis dubitet*, (dit ce Saint en ſon premier Livre) *vos illud legitimum in Sacramentorum myſterio præterire non poſſe? Offerre vos Deo dicitis prò Eccleſia quæ una eſt, & in toto terrarum orbe diffuſa.* Il y a même une preuve conſidérable que le Canon dont nous nous ſervons, eſt plus ancien que le cinquieme ſiecle, qui eſt, que l'Auteur Latin des Queſtions du vieux & du nouveau Teſtament (qui écrivoit, ainſi qu'il le déclare lui-même dans ſa Queſt. 44, environ 300 ans depuis la priſe de Jeruſalem, arrivée 40 ans ſeulement après la mort de Notre Seigneur) témoigne qu'on liſoit encore dans le Canon, ainſi qu'on fait aujourd'hui, *ſummus Sacerdos tuus Melchiſedech*; car ayant été hérétique, & ayant cru que le Fils de Dieu, qui eſt la ſeconde Perſonne de la Trinité, eſt le Souverain Prêtre, & que Melchiſedech n'étoit pas un homme, mais le Saint Eſprit même, qui eſt la troiſieme Perſonne.

Qu. 109.

de cette même Trinité Sainte, & ainſi étoit ſeulement le Prêtre du Très-Haut, mais non pas le Souverain; ce qui étoit propre à Jeſus Chriſt, il reprend les Evêques & les Prêtres Catholiques, de ce que dans l'oblation du Sacrifice, ils appelloient Melchiſedech Souverain Prêtre. *Chriſtus Vicarius Patris eſt & Antiſtes, & per hoc dicitur Summus Sacerdos. Similiter & Spiritus Sanctus, quaſi Antiſtes Sacerdos appellatus eſt excelſi Dei, non Summus, ſicut noſtri in oblatione præſumunt.* S. Grégoire mourut en 604, le 12 Mars, & ſa mémoire a été honorée des Grecs, auſſi-bien que des Latins. III. CLAS. N. I. VI. SIECLE.

S. JEAN SURNOMMÉ CLIMAQUE, *Abbé du Mont Sinaï.* LIV.

LA vie de ce Saint, qui a été tirée depuis peu, tant des premiers Hiſtoriens qui l'ont écrite, que de l'Hiſtoire Grecque & de ſes Ecrits, & la nouvelle édition de ſon Echelle Sainte, fait voir qu'il a été révéré par les Anciens, comme un des plus éclairés d'entre les Peres, & des plus remplis de l'Eſprit de Dieu pour la conduite des ames, & le réglement de la vie Religieuſe. Le témoignage qu'il rend à la préſence réelle de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, en marquant qu'on l'y adore, & qu'ainſi les penſées de blaſphême que les Serviteurs de Dieu ſentent quelquefois s'élever dans leur eſprit durant la célébration des Myſteres, ne peuvent venir que des Démons, confirme de plus en plus la foi de l'Egliſe. Il a paſſé dans la ſolitude de Sinaï près de ſoixante ans; n'en ayant pas vécu moins de quatre-vingt-cinq. Il eſt mort vers 605 ou 606, le 30 de Mars, qui eſt le jour où les Grecs & les Latins célebrent ſa Fête.

S. EULOGE, *Patriarche d'Alexandrie.* LV.

SAINT Euloge fut élu Patriarche d'Alexandrie en 581, après la mort de Jean. Il étoit lié d'une étroite amitié avec S. Grégoire le Grand, qui, ayant lu un Livre qu'il avoit compoſé contre des hérétiques nommés Agnoïtes, lui manda qu'il avoit admiré pluſieurs choſes; que ſa Doctrine étoit toute conforme à celle des Peres Latins, comme venant du même Eſprit Saint; qu'il entendoit en la perſonne la voix de S. Marc, qui retentiſſoit dans toute l'Egliſe, & entroit juſques dans le Sanctuaire, & qu'il le conſidéroit comme un organe de Dieu, qui faiſoit entendre la vérité dans toute la terre. Il compoſa encore cinq Livres contre les Novatiens. Photius, Patriarche de Conſtantinople, en a fait un long extrait; Lib. 8. Epiſt. 82.

III. CLAS. N°. I. & c'eſt de-là qu'on a tiré ce que l'on rapporte de ce Saint dans cet Office. Il mourut le 13 de Septembre 608.

VI. SIECLE. LVI. LEONCE, *Scholaſtique de Conſtantinople.*

LEONCE, Avocat de Conſtantinople (car c'eſt ce que ſignifie le titre qu'on lui a donné de Scholaſtique) & depuis Solitaire dans la nouvelle Laure de S. Saba, dans la Paleſtine, a écrit des ſectes des héréſiques, & du Concile de Calcédoine en dix Chapitres, qu'il appelle Actions. Et comme dans l'Action 5, il fait la liſte des Evêques d'Alexandrie, & la continue juſqu'à S. Euloge, qui a fleuri dans l'Egliſe depuis 581, juſqu'en 608, il faut que cet Auteur ait écrit vers la fin du ſixieme ſiecle, & avant 608, puiſque S. Euloge étant mort cette même année, s'il avoit écrit depuis, il auroit parlé de ſon ſucceſſeur. Ses ouvrages ont été recueillis dans la Bibliotheque des Peres, tome 6, partie 1.

VII. SIECLE. SEPTIEME SIECLE.

Depuis 600, juſqu'à 700.

LVII. S. THÉODORE SICEOTE, *Abbé, depuis Evêque d'Anaſtaſiople.*

SAINT Théodore originaire d'une petite ville de Galatie, nommée Siceon, non loin d'Anaſtaſiople, nâquit ſous l'empire de Juſtinien, qui mourut en 565. Et depuis ayant embraſſé la vie ſolitaire, & gouvernant des Religieux en ſon pays, parut éminent en ſainteté & en miracles, dès le temps du très-pieux Empereur Tibere, qui commença de regner ſeul en 578; & ayant été élu Evêque d'Anaſtaſiople, il y agit en Apôtre par les merveilles prodigieuſes qu'il y fit: ce qu'il continua de faire depuis à Conſtantinople, où l'Empereur Maurice & le Patriarche Cyriaque l'avoient prié de venir, & où il guérit de la lepre un fils de ce Prince. Il y retourna encore une fois à la priere du pieux Patriarche Thomas, à qui il découvrit des ſecrets du Ciel par eſprit de Prophétie, & obtint une prompte & heureuſe mort. Il parla ſaintement & généreuſement aux Grands du monde; à un Proconſul violent, & à Phocas injuſte Empereur. Et après avoir quitté ſon Evêché par la même humilité qui l'avoit porté à s'enfuir, depuis même qu'il avoit été fait Evêque, il mou-

rut retiré dans ſa Cellule, la troiſieme année de l'empire d'Heracle, qui punit Phocas, & ainſi quitta ce monde en 613; Héraclé ayant commencé de régner en 610. III. CLAS. N°. I. VII. SIECLE. LVIII.

S. SOPHRONE, *Patriarche de Jeruſalem.*

CE Saint Evêque étoit de Damas en Syrie, & Solitaire. Il a été l'un des plus ſavants & des plus illuſtres défenſeurs de la foi catholique contre l'héréſie des Monothélites, qui ne reconnoiſſoient qu'une ſeule volonté en Jeſus-Chriſt. Il compoſa la vie admirable de Sainte Marie Egyptienne, qui fut produite pour le culte des Saintes Images dans le ſeptieme Concile général tenu à Nicée en 787. Et S. Jean de Damas la cite encore, auſſi-bien que d'autres Auteurs. Il fut depuis élu Patriarche de Jeruſalem en 633, & mourut en 636, le 11 de Mars, laiſſant une affliction extraordinaire de ſa mort à toute l'Egliſe Catholique; parce que lui ſeul, comme dit le Cardinal Baronius, s'étoit élevé contre cette héréſie, & l'avoit généreuſement combattue par ſes vives exhortations & par ſes Ecrits. *Magno totius Eccleſiæ Catholicæ damno Sophronius vivere deſiit, qui adverſus Monothelitas ſolus hactenus inſurrexiſſet, ac ſcriptis dictiſque ſtrenuè decertaſſet.* Act. IV. Damaſc. orat. 3. de Imaginibus.

S. ISIDORE, *Archevêque de Séville.* LIX.

SAINT Iſidore, Archevêque de Séville, a été la plus grande lumiere de l'Egliſe d'Eſpagne; & les Peres aſſemblés dans le huitieme Concile de Tolede, tenu en ce même ſiecle, ſavoir en 653, ajoutent aux autorités de S. Auguſtin & de S. Grégoire Pape, celle de ce grand Evêque, qu'ils appellent *l'excellent Docteur de leur ſiecle, & le nouvel ornement de l'Egliſe Catholique; qu'il étoit le dernier des Peres pour le temps; mais qu'il n'étoit pas le dernier pour la doctrine, & que ce qui paroiſſoit encore plus admirable, étoit, qu'il avoit été très-éminent en ſcience, quoique Dieu l'eût fait naître dans la fin des ſiecles.* Il fut durant près de quarante ans l'Oracle de toute l'Egliſe d'Eſpagne; & depuis 597 ou 598, juſqu'en 636, qui fut l'année de ſa mort, laquelle arriva le 14 d'Avril.

S. ELOI, *Evêque de Noyon.* LX.

SAINT Eloi étant illuſtre en Sainteté, fut élu Evêque de Noyon en 646. Sa piété toute apoſtolique l'ayant porté à travailler à la converſion

III. CLAS. N°. I. VII. SIECLE.

des Flamands, il en a été appellé l'Apôtre de Flandre. On voit par ſa vie, écrite par S. Ouen Archevêque de Rouen, qu'il étoit admiré des Evêques, des Rois & des Reines, & par ſes Homélies recueillies dans la Bibliotheque des Peres, qu'il a conſervé avec une pureté irréprochable la Tradition Eccléſiaſtique. Il mourut le premier Décembre 665, comme l'écrit Sigebert en ſa Chronique.

LXI. LES CONCILES D'ESPAGNE.

LE premier dont on a tiré un Canon, eſt le ſecond Concile de Brague, où Martin, Grec de Nation, qui en étoit l'Archevêque, & l'ancien Primat de toute l'Eſpagne, renouvella pluſieurs excellents Canons des Orientaux, parce qu'il aimoit l'Egliſe Grecque & Orientale comme ſa mere. Il fut tenu en l'ere 610, c'eſt-à-dire en 572.

Le ſecond eſt, le troiſieme de Tolede, tenu en 589. Le ſecond Canon de ce Concile eſt remarquable, en ce qu'il ordonne que le Symbole du premier Concile général tenu à Conſtantinople, ſera récité dans la Meſſe après l'Evangile, dans toutes les Egliſes d'Eſpagne & de Galice, ſelon la coutume des Egliſes d'Orient : il ne dit pas ſelon la coutume de l'Egliſe de Rome; les Romains ne l'ayant dit à la Meſſe, que plus de quatre ou cinq cents ans depuis. Car ce que Ruffin écrit, que ſelon l'ancienne coutume de l'Egliſe Romaine, les Catéchumenes récitoient publiquement le Symbole avant que de recevoir le Baptême, ne regarde pas la récitation du Symbole dans la Meſſe. Il paroît encore par S. Auguſtin, que de ſon temps on ne le faiſoit réciter qu'aux Catéchumenes, ſelon l'ordre général de toutes les Egliſes du monde; mais qu'on ne le récitoit point dans le Sacrifice. Cet uſage a commencé par les Egliſes Grecques & Orientales, & s'eſt répandu depuis, par la ſucceſſion des ſiecles dans l'Occident. Les Egliſes de France & d'Allemagne ont commencé à le réciter au neuvieme ſiecle, enſuite de l'héréſie de Félix & d'Elipande Evêques d'Eſpagne, touchant la divinité du fils de Dieu. L'Egliſe Romaine ne le récitoit point alors, ni plus de deux cents ans depuis; car il n'y en a rien dans l'Ordre Romain & dans les Offices Eccléſiaſtiques d'Amalaire, de Raban & autres ſelon l'uſage de Rome. Et nous apprenons de Bernon, Abbé d'Augie, que le Pape Benoît VIII, fut le premier, qui, à l'inſtance du S. Empereur Henri II, commença à le faire réciter à Rome au commencement de l'onzieme ſiecle en 1014.

In expoſitione Symboli.

Valafrid. Strabo de rebus Eccleſiæ. c. 22.

De reb. ad Miſſam pertinentibus. c. 2.

Le troiſieme eſt, le onzieme Concile provincial de Tolede, la ville Royale & Capitale de toute l'Eſpagne, ſous le regne du Religieux Prince Wemban, en l'ere 713, c'eſt-à-dire en 675.

Le quatrieme

Le quatrieme eſt, le troiſieme Concile de Brague, tenu en la même année 675. Ces Conciles ſont des plus célebres de ce Royaume, & ils contiennent des Réglements très-notables pour la diſcipline de l'Egliſe, dont la révérence due au Très-Saint Sacrement de l'Autel, a toujours été une des plus conſidérables parties. Et c'eſt ce qui paroît, particulierement par les Canons qu'on en a rapportés dans l'Office XXXII.

III. CLAS. N°. I. VII. SIECLE.

EUSTRATE, *Prêtre de Conſtantinople.* LXII.

CET Auteur compoſa un Traité intitulé des Ames des morts, dont Photius, Patriarche de Conſtantinople, a fait un extrait, qui contient ce qu'on a rapporté dans cet Office, touchant les prieres pour les morts; qu'il témoigne avoir été dans l'uſage général de toute l'Egliſe; & il marque en particulier qu'on ne célébroit pas le Saint Sacrifice de la Meſſe pour les ames des fideles, au bout de trois jours ſeulement & de neuf jours; mais auſſi au bout de quarante. Pour le premier dont il parle, ſavoir au bout de trois jours, nous en voyons un paſſage remarquable dans la lettre qu'Evode, Evêque d'Uzale, écrivit à S. Auguſtin, où rapportant la mort d'un jeune homme qui craignoit fort Dieu, il dit. *Exequias præbuimus ſatis honorabiles & dignas tantæ animæ. Nam per triduum hymnis Deum co!laudavimus ſuper ſepulchrum ipſius*, & *redemptionis Sacramenta tertio die obtulimus.* Nous le voyons encore dans S. Ambroiſe, qui, non ſeulement parle du troiſieme jour, mais encore du ſeptieme, du trentieme & du quarantieme. C'eſt aux funérailles de l'Empereur Theodoſe, pour lequel il offrit ſolemnellement le Saint Sacrifice de la Meſſe, le quarantieme jour de ſa mort, en préſence de l'Empereur Honoré, fils de ce Prince, comme on peut voir dans l'Office 13, leçon 4. *Alii*, dit-il, *tertium diem*, & *trigeſimum*, *alii ſeptimum*, & *quadrageſimum obſervare conſueverunt*, ſelon les anciennes éditions. Pallade parle du quarantieme jour dans ſon Hiſtoire; Lanſiaque, au chap. de S. Euloge, rapportant la coutume de l'Egypte. Mais il paroît par cet Euſtrate, Prêtre de Conſtantinople, que le neuvieme étoit auſſi en uſage dans l'Orient. Cela ſe voit encore dans les Conſtitutions Apoſtoliques, où il eſt dit que l'on ſacrifiera pour les morts le troiſieme, le neuvieme & le quarantieme jour. Juſtinien marque auſſi le neuvieme jour dans ſa Novelle 133, chap. 3. Au reſte on ne ſait point en quel temps a vécu cet Euſtrate, & ſi ç'a été au ſeptieme ou au huitieme ſiecle.

Epiſt. 258. apud Aug.

Ambroſ. de obitu Theodoſii Imperat.

III. CLAS. N°. I. VIII. SIECLE.

HUITIEME SIECLE.

Depuis 700, juſques à 800.

LXIII. S. ANASTASE, *Evêque de Nicée.*

CE Prélat a vécu au huitieme ſiecle, après le Concile tenu en 707, ſelon Theophane, Hiſtorien Grec, dans le Palais Impérial de Conſtantinople, appellé Trulle; puiſqu'il cite ce Concile dans ſon Livre intitulé, *Réponſes à des queſtions ſur diverſes matieres eccléſiaſtiques*, compoſé de pluſieurs paſſages des Peres, & entr'autres de S. Jean Climaque: ce qui montre que cet Ouvrage ne peut être attribué à S. Anaſtaſe Sinaïte, Patriarche d'Antioche; puiſque ce grand Prélat étoit mort dès 598 ou 599, avant que S. Jean Climaque eût écrit. Et il y a lieu de juger par la même raiſon, que l'Homélie intitulée, *De ſacra ſynaxi, & de non judicando*, publiée au ſiecle paſſé ſous le nom d'Anaſtaſe Sinaïte, peut être encore d'Anaſtaſe de Nicée; parce qu'il y cite pluſieurs lignes, touchant les jugements téméraires, leſquelles ont été copiées de S. Jean Climaque. C'eſt de cette Homélie qu'on a tiré ce qu'on a inſéré dans cet Office.

LXIV. S. GERMAIN, *Patriarche de Conſtantinople.*

SAINT Germain étant Archevêque de Cyſique, & reluiſant en ſainteté & en doctrine entre les Prélats de l'Orient, fut élu, par l'éminence de ſa réputation, Patriarche de Conſtantinople en 715, en la place de Jean qui en fut chaſſé comme hérétique. Il défendit en 730, avec une généroſité épiſcopale, la doctrine & la Tradition des Peres touchant les Saintes Images, contre l'Empereur Leon Iſaurique, & ſe démit de ſon Archevêché, étant âgé de près de cent ans, comme il eſt juſtifié par une lettre du Pape Grégoire II, qui fut lue dans le ſeptieme Concile général tenu à Nicée, pour la vénération des Images. Il mourut le 12 de Mai 731.

LXV. S. BEDE, *Prêtre Bénédictin.*

SAINT Bede, dit le Vénérable, Prêtre, & ſelon la plus commune opinion, Bénédictin, l'ornement de l'Egliſe d'Angleterre, náquit en 670,

fut fait Prêtre en 701, étant âgé de trente ans, & parut dès-lors comme le plus ſavant Théologien de l'Egliſe d'Occident. Il compoſa l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Angleterre en 726; & ne l'acheva qu'en 731, étant âgé de cinquante-neuf ans, comme il dit lui-même. S. Boniface, premier Archevêque de Mayence, Apôtre d'Allemagne, recherchoit ſes ouvrages comme ceux d'un Pere de l'Egliſe, & ayant parlé de lui comme étant déja mort, il eſt clair que Baronius s'eſt trompé, lorſqu'il a cru que S. Bede avoit vécu cent cinq ans, puiſque S. Boniface, qui a ſurvécu Bede, a ſouffert le martyre dès 754; auſſi Sigebert marque la mort de Bede dès 731, lorſqu'il n'étoit âgé que de cinquante-neuf ans, & d'autres en 735, le 26 de Mai, ce qui paroît plus véritable.

S. JEAN DE DAMAS, *Prêtre & Religieux.* LXVI.

SAINT Jean de Damas en Syrie, Religieux & Prêtre, éclairoit l'Orient par ſa ſainteté & par ſa doctrine, au même temps que Saint Bede l'Occident. Il défendit généreuſement la foi & la Tradition de l'Egliſe, touchant les Images, contre l'Empereur Léon Iſaurique dès 727, & depuis en 754, contre l'Empereur Conſtantin Copronyme, qui, dans un Conciliabule d'Evêques, complices de ſon héréſie, dit anathême à trois Saints; à S. Germain, Patriarche de Conſtantinople, mort en 731; à S. George, natif de l'Iſle de Chypre, & Archevêque d'Antioche de Piſidie, & à S. Jean de Damas, qu'ils appelloient Manzur & Sarrazin. C'étoient les trois Défenſeurs de la Tradition Apoſtolique. Le dernier vivoit encore en 754, & mourut environ 760.

AMBROISE AUSBERT, *Prêtre Bénédictin.* LXVII.

CET Auteur étoit François, né en Provence, Religieux Bénédictin & Prêtre, comme il le dit lui-même à la fin de ſes Commentaires ſur l'Apocalypſe. Il paroît avoir été fort inſtruit de la doctrine des Peres, dont il déclare qu'il a ſuivi la Tradition & les ſentiments. Tritheme & le Cardinal Bellarmin, ont écrit qu'il a compoſé ſes Livres en 890; mais ils ſe ſont trompés de plus d'un ſiecle, & il paroît que ni l'un ni l'autre n'ont pas lu ce qu'il dit lui-même dans les dernieres lignes de ſes Commentaires: *Qu'il a fait & achevé cet Ouvrage du temps du Pape Paul, & de Didier Roi des Lombards.* Or le Pape Paul I, fut aſſis ſur la chaire de S. Pierre en 757 ou 756, auquel temps Didier, Roi des Lombards, commença de régner en Italie, comme Sigebert le dit,

III. CLAS. N°. I. VIII. SIECLE.

parlant de l'un & de l'autre dans le même article. Paul mourut en 767. Il faut donc par conſéquent qu'Ausbert ait achevé, comme il dit, ſes Commentaires avant cette année où mourut Paul, & où vivoit Didier, qui ne mourut que ſix ans depuis; ſavoir en 773 : ainſi cet Auteur a fleuri au huitieme ſiecle dès 760, & non pas ſur la fin du neuvieme en 890, comme on a cru juſques à préſent ſur la foi de Tritheme & de Bellarmin. Après qu'il eut achevé ſes dix Livres, il les dédia au Pape Etienne; ſavoir Etienne III, qui fut élu en 768, & il le fit parce que quelques perſonnes envieuſes l'avoient voulu empêcher de publier ſon ouvrage, & s'étoient adreſſées au Pape pour ce ſujet. Mais le Pape l'avoit exhorté au contraire à le publier, en lui mandant ces mêmes mots: *Labora ſicut cœpiſti.* Enſuite de quoi il lui en demande l'approbation & ajoute une choſe ſinguliere & remarquable; qu'il étoit le premier Ecrivain qui la lui eût demandée, la liberté d'écrire, en ſuivant les Peres de l'Egliſe, étant publique & commune, & lui-même, comme il dit, ne prétendant pas la bleſſer par cette libre, volontaire & humble ſoumiſſion. *Sed non ideò*; dit-il, *libertas ſuccubuit, quia humilitas ſemetipſam liberè proſtravit.*

LXVIII. ELIE, *Archevêque de Crete.*

ELIE, Archevêque de Crete ou Candie, très-ſavant & très-catholique, a fait d'excellents Commentaires grecs ſur S. Grégoire de Nazianze, & ſur S. Jean Climaque. Ces premiers furent traduits en latin, vers la fin du dernier ſiecle, par le ſavant Abbé de Billy, & imprimés avec S. Grégoire. C'eſt de ceux-là qu'a été tirée la Leçon qu'on a inſérée dans cet Office, & dont nous avons déja parlé ſur le ſujet de S. Grégoire de Nazianze. Il fleuriſſoit dans l'Egliſe Grecque ſur la fin du huitieme ſiecle, ayant aſſiſté au ſeptieme Concile général, qui eſt le deuxieme de Nicée, tenu en 787, pour conſerver & affermir le culte des Images, que les hérétiques vouloient détruire.

LXIX. LE SEPTIEME CONCILE GÉNÉRAL, *tenu à Nicée de Bithynie, en* 787.

APRÈS que l'Empereur Conſtantin, ſurnommé Copronyme, qui commença à régner en 741, eut protégé l'héréſie des Iconomaques ou ennemis des Images, laquelle ſon pere Léon Iſaurique avoit embraſſée, & que Léon ſon fils, qui lui ſuccéda en 775 & mourut en 780, ſe

fut rendu héritier de ſon erreur, & y eut ajouté un ſacrilege dont Dieu le punit, Conſtantin, fils de ce dernier, jeune Prince, gouverné par ſa mere Irene, Princeſſe très-Catholique, contribua au rétabliſſement du culte des Images, qui ſe fit par la piété de Taraſe, très-ſaint Patriarche de Conſtantinople, & de l'autorité du ſeptieme Concile général, tenu en Bithynie l'an 787. Mais parce que les Iconomaques avoient appellé l'Euchariſtie, Image, d'une maniere choquante, & qui pouvoit porter à croire que c'étoit une image vuide de vérité, quoique leur ſens fût en effet catholique, on ſe crut obligé de reprendre cette expreſſion dans le Concile; & un de ceux qui y aſſiſtoient, déclara que le Sacrifice, non ſanglant, n'eſt pas l'image du corps de Jeſus Chriſt; mais ſon propre corps & ſon propre ſang, rejettant ainſi le mot d'Image ſur le ſujet de l'Euchariſtie, à cauſe du ſens populaire, ſelon lequel le mot d'Image exclut la vérité; quoiqu'il ne l'exclue nullement, ſuivant ſa ſignification naturelle. Et c'eſt pourquoi les Savants ne demeurent pas d'accord du point de fait ſuppoſé dans ce Concile, qui eſt, que les anciens Peres n'aient jamais appellé les Symboles Euchariſtiques, Images, après la conſécration; ce qui, toutefois, n'affoiblit en rien ſon autorité touchant le droit. III. CLAS. N°. 1. VIII. SIECLE.

LE B. ALCUIN, *Diacre & Abbé.* LXX.

ALCUIN, Diacre & Abbé en Angleterre, ayant été mandé en 793, par Charlemagne, il l'inſtruiſit dans les Lettres Saintes, & défendit la foi de l'Egliſe contre l'héréſie de Félix & d'Elipante, Evêques en Eſpagne. Le Pere Chifflet ayant donné depuis peu un Livre diviſé en quatre parties, qui portoit pour titre, dans le manuſcrit : *La Confeſſion d'Alcuin*, on en a tiré trois Leçons fort édifiantes. Ce n'eſt pas qu'on n'ait vu pluſieurs difficultés de critique, touchant cet ouvrage. Les deux premieres parties ſont fort belles & fort pieuſes; mais il y a beaucoup de choſes, qui ſont priſes d'autres ouvrages d'Alcuin, ſur-tout de diverſes Oraiſons. La troiſieme partie ne paroît pas être une ſuite de ces deux premieres; car il y a beaucoup d'endroits qui en ſont copiés mot à mot, ce qu'il n'y a point d'apparence qu'un Auteur, quel qu'il puiſſe être, ait fait dans le même Ouvrage. De plus, elle eſt preſque toute priſe de la confeſſion de foi de Pélage, & du Livre des Dogmes Eccléſiaſtiques; en ſorte néanmoins, que les expreſſions pélagiennes ou ſémi-pélagiennes de ces Livres, y ſont d'ordinaire corrigées. Il y a auſſi des endroits qui n'ont point de ſuite raiſonnable, & ſur-tout ce qu'on a mis à la fin, pour la joindre avec la quatrieme, ſemble être ajouté. La quatrieme partie, en ce qu'elle contient de l'Euchariſtie, eſt par-

III. CLAS. N°. I. VIII. SIECLE.

faitement belle ; mais elle finit, ſans doute, au neuvieme chapitre ; tout ce qui ſuit, depuis le dixieme, n'étant qu'une rapſodie de diverſes Oraiſons. Le ſtyle de cette derniere partie, auſſi-bien que des deux premieres, eſt aſſez ſemblable à celui d'Alcuin, qui n'eſt pas toujours trop pur & trop correct, mais qui eſt fort & animé. On y lit ces quatre mots : *Caro*, *cibus*, *ſanguis*, *potus*, qui ſe trouvent auſſi dans la Proſe du S. Sacrement faite par S. Thomas : mais la ſuite naturelle de ſon diſcours le portoit tellement à s'en ſervir dans cet ordre, qu'on n'en doit nullement conclure que cet Ouvrage ait été fait depuis S. Thomas. Le ſtyle n'a rien de ſemblable à celui des Scholaſtiques, & il y a même des expreſſions dont on ne ſe ſeroit point ſervi depuis l'héréſie de Bérenger, comme quand il dit : *Tanta eſt virtus hujus ſacrificii, ut ſolis juſtis peccatoribus*, il ſemble qu'il faille, *non peccatoribus*, (quoiqu'on ne l'ait pas changé dans la verſion) *ſanguis ſit, & corpus Chriſti.* Car il eſt certain que les Scholaſtiques, qui ont été plus ſcrupuleux dans les termes, après la naiſſance des héréſies contre ce Myſteré, auroient évité cette expreſſion, quoique dans cet Auteur elle ne faſſe aucun préjudice à la foi catholique. Car il veut dire ſeulement que le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, ne produiſent l'effet qui leur eſt propre, qui eſt de vivifier & de nourrir l'ame, que dans les Juſtes. De ſorte que, quoiqu'il ſoit réellement dans les méchants, il n'y eſt point néanmoins comme cette viande divine, qui donne la vie à ceux qui la mangent. Il y a auſſi, dans cette quatrieme partie, quelques lieux qui ſe trouvent dans le Livre *de divinis Officiis*, attribué à Alcuin ; mais quand il ſeroit conſtant que ce Livre ne ſeroit pas de lui, l'Auteur les pourroit avoir pris de celui-ci. Après tout, il eſt difficile de rien décider abſolument touchant cette confeſſion d'Alcuin, juſques à ce qu'on ait trouvé d'autres manuſcrits, qui débrouilleront, peut-être, ce qui peut avoir été brouillé dans celui du P. Chifflet. Alcuin mourut en France le 19 Mai 804, avec une telle réputation de piété, que les anciens Auteurs l'appellent Bienheureux & Saint.

NEUVIEME SIECLE.

Depuis 800, juſqu'à 900.

LE B. THÉODULFE, *Evêque d'Orléans.* LXXI.

LE B. Théodulfe, Evêque d'Orléans, eſt qualifié par un Auteur de ſon temps, un des plus ſavants hommes qui fût alors. Un autre du dernier ſiecle, l'appelle Saint; & Poſſevin témoigne qu'il étoit illuſtre en ſainteté & en miracles. Il étoit Evêque dès 793, avant le Concile de Francfort tenu en 794. Ce qu'on a produit de lui dans cet Office, a été pris d'une Lettre paſtorale qu'il écrivoit à ſes Curés vers 775, que le Cardinal Baronius a tirée le premier de la Bibliotheque du Vatican, & a rapportée tout au long dans ſes Annales, l'eſtimant très-excellente, comme elle l'eſt en effet. Mais il s'eſt trompé pour la Chronologie, l'ayant rapportée à l'année 835, au lieu que ce S. Evêque l'a publiée peu après ſon Epiſcopat, voulant réformer ſon Dioceſe. L'Empereur Charlemagne le choiſit en 811. pour ſigner l'Acte de la diſtribution qu'il fit de ſes tréſors & de ſon argent; & l'Empereur Louis le Débonnaire en 816, pour aller recevoir le Pape Etienne IV, qui le vint couronner Empereur à Rheims. Il mourut vers 821: Jonas qui lui ſuccéda en l'Evêché d'Orléans, ayant été envoyé par ce même Empereur en Ambaſſade vers le Pape Eugene en 824, après le Concile de Paris: ce qui montre que Baronius s'eſt fort trompé après Sigebert, dans le temps de la vie & de la mort de ce S. Evêque.

CHRÉTIEN DRUTHMAR, *Prêtre Bénédictin.* LXXII.

CHrétien Druthmar, Prêtre & Religieux Bénédictin de l'Abbaye de Corbie, étoit fort ſavant & fort éclairé dans l'explication des Ecritures. Il compoſa à la priere des Religieux de l'Abbaye d'Eſtaples, un Commentaire ſur S. Matthieu, où il a ſoutenu la vérité de la préſence de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie; & la Tranſſubſtantiation; non ſelon la premiere édition qui en fut faite en 1530, par un Luthérien d'Allemagne, qui l'avoit corrompu & falſifié en quelques endroits; mais ſe-

III. CLAS. N°. I.

lon la correction qu'en fit depuis Sixte de Sienne, ſavant Dominiquain, ſur un ancien manuſcrit des Cordeliers à Lyon, ainſi qu'il le dit lui-même. Ces Commentaires ont été recueillis dans la Bibliotheque des Peres, & ſont dignes d'être lus. On ſait ſeulement que cet Auteur a vécu au neuvieme ſiecle; mais non en quel temps préciſément.

Sixt. Sen. lib. 6. Bibl. ſanctæ annot. 112.

IX. SIECLE. LXXIII.

S. PASCASE RATBERT, *Abbé de Corbie.*

CE Saint Abbé éclatoit par ſa ſcience du temps de Louis le Débonnaire, & de Charles le Chauve. Il écrivit ſon livre de la vérité du Corps & du Sang du Seigneur en 818. Le célebre Abbé Durand, qui a écrit de l'Euchariſtie contre Berenger, il y a près de 600 ans, l'appelle *divini Sacramenti ſcrutatorem diligentiſſimum, diſcuſſoremque Catholicum.* En effet, cet Auteur eſt ſi plein de paſſages pour la réelle préſence du corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, que la multitude même en rendant le choix difficile, nous nous ſommes contentés d'en tirer deux Leçons, qui traitent de la diſpoſition à ce Sacrement. S. Ratbert mourut le 26 d'Avril 851.

LXXIV.

PHOTIUS, *Patriarche de Conſtantinople.*

CET Auteur étoit illuſtre par ſa naiſſance, ayant été neveu du Patriarche Taraſe; par ſa ſcience, ayant excellé dans toutes les Lettres Humaines, dont un Politique ſéculier peut-être capable, & par la lecture d'un grand nombre d'Auteurs, tant profanes qu'eccléſiaſtiques, dont il a fait des extraits & des abrégés dans la célebre Bibliotheque qu'il compoſa pour ſon frere Taraſe, & qu'il publia lorſqu'il avoit été choiſi par l'Empereur & par le Sénat, pour aller en Ambaſſade vers le Roi d'Aſſyrie, comme il dit lui-même au commencement de cet Ouvrage. On en a tiré quelques Leçons des Peres Grecs, qu'on a inſérées dans cet Office. Ce qui montre qu'il a compoſé ce fameux Recueil étant Orthodoxe & Catholique, & avant qu'il ſe fût joint avec le Tyran Bardas, lequel étant repris par S. Ignace, Patriarche, de l'adultere public qu'il commettoit avec ſa belle-fille après avoir répudié ſa femme, le fit dépoſer en 859 ou 861, ſelon Baronius, par un faux Concile, le bannit dans l'Iſle de Mytilene, & fit élire en ſa place Photius, qui fut ainſi intrus dans le Patriarchat, par ſon ambition ſacrilege, jointe à la

à la violence tyrannique de Bardas, & porta le nom de Patriarche de Conſtantinople à deux repriſes ; avant & après la mort de S. Ignace, depuis 858, juſqu'en 866.

REGINON, *Abbé de Proin en Allemagne.*

CET Abbé Bénédictin vivoit à la fin du neuvieme ſiecle, & au commencement du dixieme, ayant continué ſa Chronique juſqu'en 908, comme dit Sigebert, chap. 112. Il y a décrit les principales actions des François; & c'eſt-là où il rapporte l'Hiſtoire très-mémorable d'un terrible jugement de Dieu arrivé à Rome en 869, à l'égard du Roi Lothaire, & de quelques-uns de ſes Officiers, qui avoient voulu autoriſer un parjure & un menſonge, par la hardieſſe avec laquelle ils avoient proteſté de la vérité d'un fait ſur le très-ſaint corps de Jeſus Chriſt, qu'ils avoient reçu de la main du Pape Adrien II. Et il ne faut pas s'étonner ſi ce Pape avoit recours à cette épreuve divine en un fait particulier, de la vérité duquel il ne pouvoit s'aſſurer par aucune preuve humaine & ſenſible, puiſqu'il s'agiſſoit d'un renoncement ſincere à une paſſion criminelle. Les Peres ont renvoyé quelquefois des Accuſateurs & des Accuſés aux tombeaux des Saints qui faiſoient pluſieurs miracles, afin que Dieu montrât l'innocence de l'un ou de l'autre, par quelque effet prodigieux, parce qu'il s'agiſſoit d'accuſations de choſes ſecretes & dont il n'y avoit point eu de témoins. L'Egliſe ne jugeant pas des choſes cachées, mais de celles qui ſont publiques & vérifiées par des preuves canoniques & univerſelles, avoit recours alors à la Providence extraordinaire de ſon Epoux, au défaut des moyens ordinaires & communs; & Dieu en quelques rencontres faiſoit voir de merveilleux effets de ſa juſtice ſur les coupables, & de ſa protection ſur les innocents. L'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ces temps-là, eſt pleine de pareils exemples. Mais l'Egliſe depuis a jugé plus à propos de n'uſer plus de cette conduite, de peur de tenter Dieu, qui n'a pas promis dans la Nouvelle Alliance, de révéler le ſecret des actions criminelles, par les événements ſenſibles, comme il l'avoit fait dans l'ancienne Loi, par le ſacrifice de la jalouſie, où il ne manquoit jamais, ou de juſtifier les femmes chaſtes qui étoient ſoupçonnées d'adultere par leurs maris, ou de punir celles qui en étoient vraiement coupables.

III. CLAS. N°. I. IX. SIECLE. LXXVI.

LE CONCILE DE CHALONS SUR SAÔNE, *tenu en* 894.

LE Décret de ce Concile eſt tout ſemblable à cette conduite du Pape Adrien, dont il vient d'être parlé ; puiſqu'un Religieux Bénédictin, nommé Geoffroy, étant accuſé d'avoir empoiſonné Adalger, Evêque d'Autun, & ne pouvant juſtifier ſon innocence par des preuves ordinaires, fut reçu à ſe purger ſur le corps de Jeſus Chriſt, que les perſonnes accuſées recevoient alors comme le Juge de leur innocence, ou le vengeur de leur crime. Cela s'appelloit *purgatio per corpus Jeſu*. Et cette épreuve, comme dit ce Concile, étoit reconnue pour la plus véritable, la plus terrible, & la plus ſalutaire. *Quod ſolum verius probatur, & terribilius, immò ſalubrius creditur.* Ce qui n'étoit fondé que ſur la créance ferme & immobile de toute l'Egliſe, que c'étoit véritablement le corps & le ſang de Jeſus Chriſt que l'on recevoit. C'eſt pour cela que dès le troiſieme ſiecle de l'Egliſe, Novatien, qui diſputoit la Chaire Pontificale au Pape Corneille, obligeoit les Romains de ſon parti ſchiſmatique, après qu'il avoit dit la Meſſe, & lorſqu'il les alloit communier, *à lui jurer, ſur le corps & ſur le ſang de Notre Seigneur Jeſus Chriſt, qu'ils ne l'abandonneroient jamais, & qu'ils ne prendroient point le parti du Pape Corneille* : ce que ce Pape témoigne lui-même dans ſa Lettre à Fabien, Archevêque d'Antioche, qu'Euſebe a rapportée dans ſon Hiſtoire. Et nous liſons dans S. Jérôme, que les Evêques Catholiques qui avoient été trompés par les artifices des Ariens, dans le Concile de Rimini, voyant qu'on les ſoupçonnoit d'avoir trempé dans l'héréſie arienne ; proteſterent & jurerent par le corps de Jeſus Chriſt, & par tout ce qu'il y a de plus ſaint dans l'Egliſe, qu'ils n'avoient ſoupçonné aucun mal dans la confeſſion de foi qui fut faite alors : *Conteſtantes corpus Dei, & quidquid in Eccleſia ſanctum eſt.* Par où il eſt clair que l'Egliſe a toujours regardé l'Euchariſtie, comme contenant réellement la chair véritable de Jeſus Chriſt, & ſon Eſprit tout-puiſſant, & que c'eſt ce qui a porté les Chrétiens Catholiques à prendre le corps de Jeſus Chriſt pour témoin & pour Juge de leurs actions & de leurs penſées, parce qu'ils ſavoient que c'étoit Dieu même qui étoit préſent dans ce Sacrement.

Euſeb. 6. c. 35. Hier. dial. adverſ. Lucif.

Nous liſons encore dans la Lettre 259, de S. Auguſtin à Cécilien, qu'un des deux priſonniers qu'il viſita, étant enquis de lui, s'il avoit toujours été chaſte, lui dit en lui prenant la main droite, qu'il prenoit

à témoin les Sacrements qui étoient offerts par cette main, qu'il avoit toujours été chaſte avant & après ſon mariage. *Teſtor Sacramenta quæ per hanc offeruntur manum;* comme s'il eût dit : j'atteſte le corps de Dieu même qui eſt offert ſur l'Autel, par cette main épiſcopale & ſacrée. Tant ces anciens Chrétiens étoient perſuadés de la vérité de cet auguſte & redoutable myſtere de notre foi. III. CLAR. N°. I.

DIXIEME SIECLE. X. SIECLE.

Depuis 900, juſqu'à 1000.

LE B. LUC *Anachorete.* LXXVII.

LE dixieme ſiecle a été repréſenté par divers Auteurs, tant Catholiques qu'Hérétiques, comme un ſiecle monſtrueux plein d'ignorance, de ténebres & de déſordre. Les Calviniſtes particuliérement ſe ſont efforcés de le décrier pour rendre par-là croyable la choſe du monde la plus incroyable; qui eſt le changement de la foi de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie, qu'ils prétendent s'y être fait inſenſiblement, & ſans que perſonne s'en ſoit apperçu.

Il ſeroit aiſé de montrer qu'il y a de l'excès dans ces reproches, & qu'il n'eſt point vrai par exemple qu'il ne s'y ſoit point tenu de Concile, puiſqu'il s'y en eſt tenu plus de ſoixante. Qu'il n'eſt point vrai que ce ſiecle ait été malheureux, puiſque la foi de l'Evangile s'y eſt répandue en Pologne, en Dannemarck, en Norvege, & en divers autres lieux; ce qui eſt la plus grande marque de la bénédiction de Dieu ſur un ſiecle. Qu'il n'eſt point vrai que le déſordre fût par-tout, puiſque l'Allemagne & l'Angleterre n'ont jamais mieux été réglées; qu'il y a eu pluſieurs Evêques, Abbés & Religieux très-ſaints en diverſes Provinces du Chriſtianiſme, & que jamais l'Empire n'a eu de plus grands & de plus ſaints Empereurs. Qu'il n'eſt point vrai que l'ignorance y ait été ni extrême ni univerſelle, puiſqu'il paroît par les Conciles de ce temps, & par le peu d'Ecrivains qui en reſtent, qu'il y avoit pluſieurs Evêques très-fermes & très-bien inſtruits de la diſcipline & de la foi de l'Egliſe.

Il eſt vrai ſeulement qu'il nous reſte peu d'Ecrivains de ce temps-là: mais outre qu'on en découvre tous les jours qui étoient demeurés cachés, comme Rhaterius Evêque de Véronne, que le Pere Dom Luc a depuis peu donné au public, on peut dire que c'eſt plutôt un effet de la modeſtie

III. CLAS. N°. I. X. SIECLE.

que de l'ignorance de ce ſiecle : & que ne s'y étant élevé aucune héréſie contre la foi de l'Egliſe, ni aucune innovation dans ſa diſcipline, les Evêques & les autres perſonnes ſavantes & pieuſes ont mieux aimé jouir de la paix que Dieu leur donnoit, que de s'occuper à faire des livres ſans néceſſité. Ainſi la créance de l'Euchariſtie, non ſeulement n'ayant pas été changée, mais n'ayant pas ſeulement été attaquée en ce ſiecle par la moindre erreur, ce n'eſt pas merveille que l'on en trouve peu de paſſages dans le petit nombre des Auteurs qui nous en reſtent, qui ont tous écrit ſur des ſujets différents de celui de l'Euchariſtie. On en a ſeulement tiré une Leçon de la vie grecque du Bienheureux Luc le jeune Solitaire, donnée depuis peu au public par le P. Combefis ſavant Dominiquain réformé. On y voit par l'avis que l'Archevêque de Corinthe donne à ce Solitaire, qu'il y a déja près de 800 ans, qu'en quelques Provinces qui ſuivoient l'uſage de l'Egliſe Romaine, on recevoit l'Euchariſtie dans la bouche, comme aujourd'hui, & non dans la main, comme ont fait les Grecs. Car encore que l'Archevêque de Corinthe fût Grec, il eſt certain qu'alors l'Egliſe de Corinthe étoit ſoumiſe à l'Egliſe Romaine, & faiſoit partie de l'Egliſe d'Occident : ce qui eſt juſtifié par la liſte des Evêchés qui eſt dans Lodin imprimé au Louvre. Mais il ne faut pas néanmoins s'imaginer, qu'à cauſe que l'ancienne Egliſe d'Afrique, ſelon le témoignage de S. Cyprien; celle de Milan, ſelon les paroles de S. Ambroiſe à l'Empereur Théodoſe; & celle de Conſtantinople, ſelon les Canons du Concile aſſemblé au Palais appellé Trulle, faiſoient prendre le corps de Jeſus Chriſt avec la main, & que les femmes mêmes le recevoient de cette ſorte, comme on le voit par ce que Tertullien dit à ſa femme, elle ait moins reſpecté l'Euchariſtie, qu'elle ne la reſpecte maintenant, comme ſi alors elle n'eût pas cru que ce fût le vrai corps de Jeſus Chriſt, qui eſt ce que les Sacramentaires ont voulu perſuader : car M. le Cardinal du Perron détruit aſſez cette fauſſe conſéquence, en diſant, qu'il s'enſuivroit de-là que la Vierge, S. Simeon, la Magdeleine, Joſeph d'Arimathie, & d'autres de ſes Apôtres & de ſes Diſciples, hommes & femmes, qui touchoient avec leurs mains ſon propre corps viſible, mortel, & reſſuſcité, ne le reſpectoient pas comme le vrai corps du Fils de Dieu; ce qu'il ſeroit impie de penſer. A quoi il ajoute, que l'ancienne Egliſe permettoit de recevoir l'Euchariſtie dans la main, parce qu'alors on l'emportoit chez ſoi pour communier durant la ſemaine, ce qui ne ſe pratique plus; & qu'elle regardoit la main d'un homme baptiſé comme le plus digne & le plus honorable inſtrument avec lequel ont pût le recevoir. Et cela eſt ſi vrai, que les Evêques Grecs du Concile de Conſtantinople au Palais de Trulle, défendirent même de le reeevoir dans de

Cyprianus de lapſis. Ambr. Concil. Conſtantinop. in Trullo.

Tertull. ad uxorem. lib. 2. c. 5. Gregor. Naz. Orat.

Ch. 102.

petits vaiſſeaux d'or, eſtimant que la main de l'homme, qui eſt animée & vivante, & une des plus nobles parties du corps d'un Chrétien, qui eſt le temple du Saint Eſprit, étoit le vaſe le plus précieux où le corps de Jeſus Chriſt pût être reçu. Et c'eſt pourquoi Théodoret ne fit point de difficulté de faire ſervir les mains de ſes Diacres de table d'Autel, pour y célébrer le Sacrifice dans la cellule d'un Hermite de ſon Dioceſe. III. CLAS. N°. I.

ONZIEME SIECLE. XI. SIECLE.

Depuis 1000, juſqu'à à 1100.

SAINT FULBERT, *Evêque de Chartres.* LXXVIII.

SAint Fulbert Chancelier du Roi Robert, & depuis Evêque de Chartres en 1007, ne fut pas moins éminent en doctrine qu'en ſainteté. Il eſt appellé par les anciens Auteurs, illuſtre en ſageſſe, incomparable en doctrine, la gloire des Evêques, & le Socrate des Chrétiens. Il enſeignoit la Théologie, & s'il fut malheureux d'avoir pour Diſciples Berenger Archidiacre d'Angers, (qui depuis devint Héréſiarque, en niant la vérité de la préſence réelle du corps & du ſang de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie,) il fut heureux d'avoir toujours ſoutenu la foi des Peres, & de toute l'Egliſe Catholique.

HUGUES, *Evêque de Langres* LXXIX.

CEt Evêque de France ayant fleuri dans l'onzieme ſiecle, depuis environ l'an 1030, qui étoit le temps même de Bérenger, fut un des premiers qui écrivit contre lui. Sa vie fut fort agitée, ayant été dépoſé de ſon Evêché en 1049, au Concile de Reims par le Pape Léon IX. qui y préſidoit, puis abſous par le même Pape qu'il avoit été trouver juſqu'à Rome; d'où revenant, il prit l'habit de Religieux à S. Vannes à Verdun, dont ſon frere Valeran étoit Abbé, & il mourut environ l'an 1050. Son Traité du corps & du ſang de Jeſus Chriſt qu'il adreſſa à Bérenger même pour le retirer de ſon erreur, a été pris de deux manuſcrits; l'un de la Bibliotheque du Roi, & l'autre de celle de l'Abbaye de Corbie, & donné au public par Dom Luc Dachery, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, dans la nouvelle édition de Lanfranc, imprimé à Paris en 1648.

III.
CLAS.
N°. I.
XI.
SIECLE.
LXXX.

S. PIERRE DE DAMIEN, *Cardinal & Evêque d'Oſtie.*

SAint Pierre ſurnommé de Damien, qui étoit le nom de ſon frere, lequel il aimoit uniquement, comme Euſebe fut ſurnommé de Pamphile, du nom de S. Pamphile Martyr ſon ami intime, étoit ſorti d'une famille noble de la Ville de Ravenne; & après avoir embraſſé la Regle de S. Benoît, fondé quelques Monaſteres, & s'être retiré dans un hermitage, l'éminence de ſa ſainteté & de ſa doctrine, le fit créer Cardinal & Evêque d'Oſtie par le Pape Etienne IX. en 1057; mais il quitta enfin toutes ces dignités pour retourner en ſa ſolitude, où il mourut en 1072.

LXXXI.

GUIMOND, *Archevêque d'Averſe en Italie.*

GUimond Religieux Bénédictin fut depuis Archevêque d'Averſe en Italie. Il vivoit ſous le Pape Grégoire VII, comme il le témoigne lui-même. Il publia un Traité célebre de la vérité du corps & du ſang de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie contre Bérenger. On en a tiré quelques Leçons excellentes, dans l'une deſquelles il ſoutient, comme nous avons dit ailleurs, qu'un ſeul paſſage qu'il rapporte de S. Auguſtin, ſuffit pour étouffer cette héréſie. Guillaume de Malmesburi Bénédictin, Hiſtorien Anglois, dit de Bérenger; qu'on lui avoit répondu par pluſieurs livres; mais ſur-tout Guimond premiérement Religieux Bénédictin de S. Leufroi en Normandie, Diocoſe d'Evreux, & depuis Archevêque d'Averſe en l'Apouille, le plus éloquent homme de ce temps-là. Ce fut Eraſme le premier, qui en 1530, voyant qu'après que Luther avoit détruit la Tranſſubſtantiation dans pluſieurs Provinces de la haute Allemagne, quoiqu'il reconnût la réalité, & que Caroſtad, Zuingle, & Œcolampade, détruiſoient la réalité même dans la baſſe Allemagne & dans la Suiſſe, comme Calvin fit depuis en France, ne ſe contenta pas de combattre ces erreurs par des Ecrits, mais donna encore au public le Traité de Guimond avec celui d'Alger, dont il ſera parlé ci-après, comme d'excellents ouvrages que ces hommes de Dieu avoient compoſés quatre cents ans auparavant, contre Bérenger le Pere des Sacramentaires. Il a fait une Préface très-catholique & très-judicieuſe ſur ces deux Auteurs, où il dit que Guimond eſt plus vif & plus ardent, & a plus l'eſprit d'un Orateur Chrétien; au lieu qu'Alger eſt plus doux & plus dévôt : qu'ils ſont tous deux très-inſtruits des Ecritures divines, & qu'ils ont lu avec ſoin ces anciens Docteurs de l'Egliſe, S. Cyprien, S. Hilaire, S. Ambroiſe, S. Hiérôme,

S. Auguſtin, S. Baſile, S. Chryſoſtôme, dont les écrits ne reſpirent que l'Eſprit Apoſtolique. Qu'ils ont tous deux autant d'éloquence que des Théologiens en doivent avoir; que leurs raiſonnements ne ſont pas ſeulement juſtes, mais ſolides; & qu'on y voit, ce qui eſt à ſouhaiter dans l'explication des grands myſteres, une nobleſſe d'élocution jointe à un ſtyle affectif & pathétique : ce qui fait qu'un Lecteur n'entend pas ſeulement ce qu'un homme ſavant lui enſeigne; mais qu'il aime encore ce qu'un homme pieux & amateur des vérités lui propoſe. XI. SIECLE.

Guimond mourut vers 1080.

DURAND, *Abbé de Troarn en Normandie.* LXXXII.

NOus apprenons d'Ordry Vital, au Livre ſeptieme de ſon Hiſtoire en l'année 1087, que cet Abbé vivoit du temps de Guillaume le Conquérant Roi d'Angleterre, & Duc de Normandie; & que ce Prince en mourant le comptoit entre les grands perſonnages qui floriſſoient alors en ſes Etats, & dont il avoit toujours tâché de ſuivre les conſeils. Et le même Hiſtorien, dans le Livre huitieme, en l'année ſuivante 1088, rapportant la mort de cet Abbé, en parle comme d'un homme admirable en ſcience & en piété: *Religione & ſapientia præcipuus, & divini dogmatis doctor peritiſſimus.* Le même D. Luc Dachery qui nous a donné les ouvrages de Hugues Evêque de Langres, nous a encore donné le Traité qu'a fait cet Abbé, du corps & du ſang de Jeſus Chriſt; d'où nous avons tiré une Leçon très-édifiante, qui ne marque pas moins la vérité du myſtere, que la conduite qu'on doit garder, ſelon l'eſprit de l'Egliſe, pour s'en approcher dignement.

LE PAPE GRÉGOIRE VII. LXXXIII.

IL fut fait Pape en 1073. Deux raiſons principales ont obligé de rapporter ce que ce Pape a écrit lui-même du Concile qu'il fit tenir à Rome en 1079, & auquel il préſidoit, où l'on condamna de nouveau l'héréſie de Bérenger. La premiere pour étouffer par ſes propres paroles l'inſigne menſonge que le Cardinal Bennon partiſan de l'Empereur a écrit de lui, qu'il avoit douté ſi Bérenger ſoutenoit la foi orthodoxe, ou une héréſie. La ſeconde pour faire voir aux Catholiques qu'il y a près de ſix cents ans que l'Egliſe Romaine & l'Egliſe Gallicane ont condamné par des Conciles, avec le conſentement univerſel de toute la Chrétienté, l'erreur impie & abominable que le Démon avoit de nouveau ſuſcitée alors, & qu'il a reſſuſcitée dans le dernier ſiecle. Mais ces Conciles avoient

III. CLAS. N°. I. XI. SIECLE.

déja été précédés par le ſeptieme Concile général tenu à Nicée, comme il a été montré ci-deſſus; & ils furent depuis ſuivis du Concile général de Latran, tenu en 1215, où le Pape Innocent III. anathématiſa les erreurs d'Amaury de Chartres, qui diſoit, *que le corps de* Jeſus Chriſt *n'étoit non plus dans l'Euchariſtie, que dans toute autre choſe, & qui nioit la Tranſſubſtantiation.* Que ſi cette voix de l'Egliſe qui retentit en tant de Conciles, ne frappe point le cœur ni les oreilles de ceux qui ſe ſont érigés à eux-mêmes un tribunal où ils jugent de tout, & ne ſont jugés de perſonne, c'eſt que la préoccupation opiniâtre de leur erreur, étouffe en eux toutes les lumieres de la raiſon; étant impoſſible, comme nous avons dit dans la Préface, que ceux qui conſidéreront ſans paſſion cette union de toute l'Egliſe dans la créance de la vérité de l'Euchariſtie du temps de Bérenger, ſans qu'on puiſſe montrer qu'il s'y ſoit jamais fait aucune innovation, ni que perſonne ait jamais été repris pour avoir cru que le corps de Jeſus Chriſt fût dans l'Euchariſtie, ne ſoient pas par cela ſeul entiérement convaincus, que cette créance n'a point d'autre origine que la Tradition des Apôtres & la parole de Dieu. C'eſt ce qui a fait écrire à Eraſme, lequel les Sacramentaires mêmes appellent une lumiere de ſon ſiecle, ces paroles remarquables à Conrard Pelican Miniſtre:

" Vous étiez d'avis qu'il faut ſoutenir, que le corps du Seigneur eſt dans
„ l'Euchariſtie, & ſe remettre à Dieu touchant la maniere en laquelle
„ il y eſt; mais je n'étois pas d'accord avec vous ſur ce point. Car je
„ diſois qu'à la vérité cette déclaration ſi ſimple feroit éviter de grands
„ labyrinthes de difficultés; mais que c'étoit un crime à un Chrétien de
„ ne pas acquieſcer à l'autorite des Conciles, & à ce que le conſente-
„ ment de toutes les Egliſes & de toutes les Nations a approuvé depuis
„ tant de ſiecles. J'ai toujours déclaré que je ne me pouvois départir
„ de ce ſentiment. Et ce qui m'y confirmoit encore davantage eſt, que
„ les Evangéliſtes & les Apôtres nomment très-clairement le corps qui
„ eſt donné, & le ſang qui eſt répandu; & qu'il me ſemble être mer-
„ veilleuſement digne de l'amour ineffable de Dieu envers les hommes,
„ qu'après les avoir rachetés par le corps & par le ſang de ſon Fils,
„ il ait voulu encore les nourrir de ſa chair & de ſon ſang d'une ma-
„ niere ineffable, & nous conſoler par cette ſecrete préſence de Jeſus
„ Chriſt, comme par un gage de ſa bienveillance, juſqu'à ce qu'il de-
„ vînt glorieux & viſible à tout le monde. Cette ſeule conſidération me
„ porteroit à embraſſer le ſentiment de l'Egliſe Catholique, quand il n'y
„ auroit eu encore rien de décidé ni d'un côté ni d'autre. Ne ſerois-je
„ pas donc furieux & inſenſé, ſi après les déciſions de l'Egliſe, je ne
„ craignois point de dire qu'il n'y a que du pain dans l'Euchariſtie? Je

ſais

„ ſais combien les Conciles ont peu d'autorité parmi vous; mais pour
„ moi, je ne mépriſe pas l'Egliſe Romaine, lors même qu'elle parle
„ ſeule; & encore beaucoup moins, lorſqu'elle a toutes les Egliſes unies
„ avec elle. S. Paul ordonne de ne pas écouter un Ange s'il nous pré-
„ choit un autre Evangile. C'eſt l'Egliſe qui m'a perſuadé de croire à
„ l'Evangile : c'eſt cette même maîtreſſe qui m'a appris à interpréter
„ les paroles de l'Evangile. Juſques à préſent j'ai adoré avec tous les
„ Chretiens dans l'Euchariſtie le même Jeſus Chriſt qui a ſouffert la mort
„ pour moi ſur la Croix, & je ne vois point encore pourquoi je devrois
„ changer de conduite. Jamais autunes raiſons humaines ne me feront aban-
„ donner le ſentiment unanime de toute la Chrétienté. Car mon eſprit
„ eſt plus touché de ces cinq paroles : *Au commencement Dieu a créé*
„ *le ciel & la terre*, que de tous les arguments d'Ariſtote, & de tous
„ les Philoſophes, par leſquels ils enſeignent que le monde n'a point
„ eu de commencement. Si votre eſprit eſt agité de troubles & de doutes,
„ comme vous le confeſſez, c'eſt parce que vous ne faites aucun état
„ de l'autorité des Papes & des Conciles. Le mien eſt confirmé dans la
„ foi par le conſentemeut de l'Egliſe Catholique. Et ſi vous êtes per-
„ ſuadé qu'il n'y a rien de plus dans l'Euchariſtie que du pain & du
„ vin, je vous déclare pour moi, que j'aimerois mieux être déchiré en
„ pieces & démembré, que de ſuivre votre avis; & qu'il n'y a point
„ de tourments que je ne vouluſſe endurer plutôt que de ſortir du monde
„ après avoir commis un ſi grand crime contre le témoignage de ma
„ propre conſcience ".

GUILLAUME DE MALMESBURI, *Hiſtorien Eccléſiaſtique d'Angleterre.* LXXXIV.

ON a joint à ce que le Pape Grégoire VII. dit de l'acquieſcement de Bérenger à la déciſion de ce Concile, ce que Guillaume de Malmesburi Anglois, Religieux Bénédictin qui vivoit en 1140, a écrit de ſa converſion & de ſa repentance, dans laquelle il perſiſta juſques à la mort. Que s'il étoit utile de les joindre enſemble, afin que le Lecteur ſe portât à louer Dieu de la miſéricorde qu'il exerça envers cet Héréſiarque, en le faiſant vivre juſqu'à 80 ans, & abjurer enſuite ſon erreur avant que de mourir, & dans ſa mort même, avec une ſincérité toute entiere, & les plus humbles ſentiments d'une parfaite repentance, il étoit encore néceſſaire de produire le témoignage de cet Hiſtorien en cet endroit, parce qu'un Miniſtre Calviniſte n'a point craint d'écrire : *Que tous les Conciles tenus en Italie & en France contre Bérenger, ne purent jamais* Blondel de l'Euchar. p. 440.

III. Cl. A s. N°. I. X I. Siecle.

lui fermer la bouche, & qu'il mourut dans la réſolution de maintenir ſon ſentiment, avec réputation de ſainteté reconnue par Guillaume de Malmesburi. Et c'eſt ce même Hiſtorien qui aſſure au contraire que Bérenger renonça volontairement à ſon erreur, & renouvella cette publique renonciation le propre jour de ſa mort. C'eſt cette pénitence de Bérenger qui a porté M. le Cardinal du Perron à le produire. Sur quoi il ne ſera pas inutile de rapporter ces paroles édifiantes d'Eraſme : puis donc, dit cet Auteur, " que nous avons en cette rencontre un ſi évident témoignage de Jeſus „ Chriſt & de S. Paul, que ces hommes de Dieu, (ſavoir Guimond „ & Alger qu'il donnoit au public) nous déclarent ſi formellement que „ les Anciens, auxquels l'Egliſe, non ſans raiſon, a attribué tant d'au- „ torité, ſe ſont tous accordés dans ce ſentiment, que la véritable ſubſ- „ tance du corps & du ſang de Jeſus Chriſt eſt dans l'Euchariſtie, puiſ- „ qu'à toutes ces choſes a été ajoutée l'autorité conſtante des Synodes, „ & un ſi grand conſentement du peuple chrétien, ſoyons auſſi d'ac- „ cord avec eux dans ce céleſte myſtere, & recevons ici-bas le pain „ & le calice du Seigneur ſous le voile des eſpeces, juſqu'à ce que nous „ le mangions & le buvions ſans voiles dans le Royaume de Dieu ; „ & je ſouhaite que ceux qui ont ſuivi Bérenger dans ſon erreur, le „ ſuivent dans ſa repentance ". Au reſte, ni Malmesburi ni Baronius, n'ont marqué exactement tous les Conciles qui furent aſſemblés touchant cette héréſie de Bérenger. Le premier fut tenu à Rome par le Pape Léon IX. Le ſecond à Verceil au mois de Septembre de la même année, le même Pape y préſidant. On ne peut douter après le témoignage de Lanfranc, dans ſon Livre contre Bérenger, que ces deux Conciles n'aient été tenus la même année. Mais les uns comme Baronius & Binius veulent que cette année ait été 1050. Au lieu que les autres ſoutiennent que ce n'a été que 1053. 1°. Parce que Sigebert dit bien que le Pape Léon tint deux Conciles en 1050 ; mais il remarque en même temps que ce ne fut que pour réformer les mœurs des Eccléſiaſtiques, & il ne parle des troubles qu'excita l'héréſie de Bérenger qu'en 1051. 2°. Parce que Durand Abbé de Troarn en Normandie qui vivoit de ce temps-là, ne met le Concile de Verceil qu'en 1053. Et il n'y a aucune raiſon de prétendre, comme fait un ſavant Juriſconſulte d'Angers, qu'il y a faute dans cet endroit de Durand, & qu'il faut lire 1050, puiſque, ſelon la remarque judicieuſe de M. de Sainte Beuve Profeſſeur du Roi en Sorbonne, dans un diſcours manuſcrit ſur cette matiere, le même Durand témoigne, qu'en l'année dont il parle, Anfred étoit Abbé de l'Abbaye de Preaux en Normandie, qui n'a été fondée qu'en 1053 ſelon la Chronique de l'Abbaye du Bec.

Le troiſieme Concile où Bérenger fut condamné, qui n'a point été

connu de Baronius ni de Binius, & qui eſt marqué par l'Abbé Durand qui vivoit alors, fut tenu à Paris au mois d'Octobre de la même année 1053. Bérenger y fut appellé, mais il n'oſa y comparoître, ſe tenant à Angers avec Brunon ſon Evêque qui le ſoutenoit. Ses erreurs furent vérifiées par des Lettres qu'il avoit écrites, & que l'Evêque d'Orléans produiſit; & elles furent condamnées avec le Livre de Jean Libernois dont il les avoit tirées. III. CLAS. N°. I. XI. SIECLE.

Le quatrieme Concile touchant cette héréſie, fut tenu à Tours deux ans depuis en 1055, auquel préſida Hildebrand, Légat du Pape Victor (qui fut depuis le Pape Grégoire VII.) Bérenger & ſes complices déclarerent qu'ils abjuroient leur erreur, & ſe rendoient au ſentiment & à l'autorité de l'Egliſe.

Le cinquieme fut tenu à Rome ſous le Pape Nicolas II. en 1059.

Le ſixieme à Poitiers en 1078. auquel préſidoit Gerard Evêque d'Angoulême Légat du Pape.

Le ſeptieme à Rome l'an 1078, ſous le Pape Grégoire VII. où Bérenger fut oui. Nul n'a parlé de ce Concile qu'un Auteur Anonyme, qui a été donné depuis peu au public par le P. Chifflet, & qui marque lui-même qu'il a fait cet Ecrit intitulé: *De Berengarii Hæreſiarchæ damnatione multiplici*, l'an 1088, qui eſt l'année de la mort de Bérenger.

Le huitieme fut encore tenu à Rome ſous le même Pape, l'année ſuivante 1079. C'eſt celui que ce Pape lui-même a rapporté dans une de ſes Lettres qu'on a produite dans cet Office. Enſuite duquel cette héréſie fut étouffée; Bérenger l'ayant abandonnée lui-même par une publique & ſincere abjuration.

S. LANFRANC, *Archevêque de Cantorbery.* LXXXV.

SAINT Lanfranc, Religieux Bénédictin de l'Abbaye du Bec en Normandie, puis Abbé de Caën, & enſuite Archevêque de Cantorbery Primat d'Angleterre en 1070, fut un des plus célebres & des plus ſaints Prélats de ſon temps. Il ſoutint contre Bérenger la foi de l'Egliſe au Concile tenu à Rome en 1059, ſous le Pape Nicolas II, touchant la réalité du corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie; & il en compoſa un Traité dont on a tiré les plus beaux endroits. Après s'être rendu vénérable aux Rois, aux Evêques, & aux Papes mêmes; & avoir gouverné l'Egliſe de Cantorbery durant dix-neuf ans, il mourut en 1089, le 28 de Mai.

III. CLAS. N°. I. XII. SIECLE. LXXXVI.

DOUZIEME SIECLE.

Depuis 1100, juſques à 1200.

S. ANSELME, *Archevêque de Cantorbery.*

SAINT Anſelme auſſi Bénédictin, diſciple de S. Lanfranc, fut Abbé du Bec en Normandie, & depuis ſon ſucceſſeur en l'Archevêché de Cantorbery. Il a été appellé avec raiſon par le Cardinal Baronius, *la grande lumiere de l'Egliſe d'Angleterre, l'ayant éclairée par ſa ſainteté, par ſa doctrine, & par ſes miracles durant ſa vie, & après ſa mort; & n'ayant pas été inférieur aux plus ſaints des Peres, & aux plus généreux Confeſſeurs de Jeſus Chriſt, dont la mémoire eſt honorée par l'Egliſe.* Ses écrits auſſi bien que ſa Vie écrite très-fidellement par ſon Secretaire nommé Edinaire, Religieux Bénédictin, juſtifient pleinement la vérité de cet éloge. Il ne fut élu Archevêque après S. Lanfranc qu'en 1093, le 6. de Mars, le Siege ayant vaqué quatre ans, & il mourut en 1109, le 21. d'Avril.

Anno 1093. & 1109.

LXXXVII.

S. YVES, *Evêque de Chartres.*

CE Saint fut éminent au deſſus de tous les Prélats de ſon ſiecle, dans la ſcience des Conciles & de la diſcipline de l'Égliſe. Il en ſuivit exactement la Tradition; & ſa vie toute ſainte fut un ornement & un appui de l'Egliſe Gallicane. Il fut Evêque environ l'an 1092, & mourut en 1115, le 23. de Décembre.

LXXXVIII.

S. GODEFROY, *Evêque d'Amiens.*

CE ſaint Evêque a vécu ſous le regne de Philippe I. Roi de France, & eſt mort ſous le regne de ſon fils Louis le Gros, le 8. de Novembre l'an de Jeſus Chriſt 1118, de ſon Epiſcopat l'onzieme, & de ſon âge le cinquantieme. Un Religieux Bénédictin de Soiſſons nommé Nicolas, qui vivoit de ſon temps, a écrit très-fidellement ſa Vie, qui ſe trouve dans Surius le 8. de Novembre. C'eſt de-là que nous avons tiré un exemple très-mémorable de la punition de Dieu contre ceux qui communient indignement, en le faiſant contre l'ordre de leurs Evêques.

LXXXIX.

ETIENNE, *Evêque d'Autun.*

BEllarmin, Poſſevin, & Mirée diſent que cet Evêque a vécu environ l'an 950, n'ayant point d'autre fondement de cette opinion, que l'au-

torité de Garetius Anglois, dans ſon Livre du Sacrément de l'Autel. Mais il a été fort bien remarqué dans la France Chrétienne, qu'il n'a vécu qu'au douzieme ſiecle; qu'il a été fait Evêque d'Autun en 1113. qu'il a aſſiſté à quelques Conciles qui ſe ſont tenus en ce temps-là, & qu'il a été préſent en 1129. au Sacre de Philippe fils du Roi Louis le Gros. Nous apprenons de plus de S. Pierre Abbé de Clugny, dans la Lettre ſixieme du cinquieme Livre, qu'ayant renoncé à ſon Evêché, il ſe fit Religieux en l'Abbaye de Clugny, & y mourut ſaintement entre les bras de ce ſaint Abbé. Ce que nous avons rapporté de cet Evêque eſt très-remarquable, en ce que nous y apprenons que le mot de Tranſſubſtantiation étoit en uſage dans l'Egliſe cent ans avant le Concile de Latran, contre ce que les hérétiques diſoient autrefois, que ce Concile l'avoit inventé.

III. CLAS. N°. I. XII. SIECLE.

LE B. ALGER, *Prêtre.* XC.

CE ſavant Théologien fut d'abord Chanoine & Scholaſtique; c'eſt-à-dire, Théologal de Liege, & depuis, par un mouvement d'une humilité toute chrétienne, il ſe fit Religieux à Clugny, qui fleuriſſoit encore alors, non ſeulement en ſcience, mais en ſainteté. On a vu ci-deſſus un jugement avantageux de ſon livre, *de la vérité du corps & du ſang du Seigneur dans l'Euchariſtie*; mais S. Pierre de Clugny ſon Abbé en a jugé encore plus avantageuſement, à l'entrée du Traité qu'il a fait lui-même ſur cette matiere. Car il le préfere à Lanfranc & à Guimond, qui étoient auſſi tous deux de ſon Ordre; & après avoir dit que le premier avoit bien écrit, & le ſecond encore mieux, il dit d'Alger, *Optimè, pleniſſimè, perfectiſſimè diſſeruit.* Et Eraſme même eſt entré dans ce ſentiment: car ſur la fin de ſa Lettre à un Evêque, il dit de cet excellent ouvrage; *Qu'il n'a jamais douté de la vérité du corps & du ſang de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie; mais qu'il avoue que la lecture de ce Livre également pieux & docte, lui en a fortifié la créance & augmenté le reſpect.* Les Théologiens Catholiques qui ſont venus depuis, & entr'autres M. le Cardinal du Perron, n'ont pas été moins perſuadés de l'éminence de l'eſprit, & de la ſolidité des raiſonnements de cet Auteur, qui ſe fonde preſque par-tout ſur la doctrine de S. Auguſtin, ayant pénétré plus que tous les autres la ſublime Théologie de ce Pere. On a tiré de ſon Livre pluſieurs Leçons toutes excellentes. Il mourut vers 1130, & il a été appellé Saint, comme Guimond, par un Chanoine Régulier de Louvain, qui fit imprimer ce Traité avec les autres de cette matiere en 1561, pour les oppoſer aux Proteſtants de Hollande.

III. CLAS. N°. I. XII. SIÈCLE. XCI.

HUGUES DE SAINT VICTOR.

CE célebre Théologien étoit originaire de Saxe. Il ſe conſacra à Dieu dès l'âge de 18 ans, en 1115, en la maiſon de S. Victor à Paris, lorſque cette Congrégation des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, étoit encore gouvernée par Gilduin ſon premier Abbé, & ſe rendoit célebre de jour en jour en piété & en ſcience dans toute l'Egliſe. Il enſeigna la Théologie depuis 1130, juſques à ſa mort, & l'éminence de ſon eſprit & de ſa doctrine l'a fait appeller un ſecond Auguſtin. Au reſte c'eſt une choſe étonnante que quelques Sacramentaires aient oſé produire ce ſavant Théologien pour autoriſer leur créance touchant l'Euchariſtie, puiſque ce qu'il en a écrit dans un fort petit Traité, établit ſi clairement & ſi fortement la doctrine catholique & la Tranſſubſtantiation, qu'on ne ſauroit le lire ſans déplorer l'aveuglement de ces Ecrivains. Et d'ailleurs Osbert l'un de ſes Confreres, qui l'aſſiſta dans ſa derniere maladie, & a fait une relation de ſa mort, dit: Que lorſqu'après avoir reçu l'Extrême-Onction, il lui demanda s'il ne déſiroit pas recevoir le corps du Seigneur? Il lui répondit en le reprenant: *Deus meus! Quæris ſi velim Deum meum, curre citò in Eccleſiam, & affer citò corpus Dei mei.* Osbert lui ayant apporté ce pain ſacré de la vie éternelle, lui dit: Adorez & reconnoiſſez le corps de Notre Seigneur. A quoi Hugues répondit en ſe levant un peu ſur ſon lit: J'adore devant vous tous mon Seigneur, & le reçois comme mon ſalut. Il mourut en 1140, âgé ſeulement de 43. ans.

Dupleſſis Mornay. Du Perron de l'Euchariſtie. p. De Sacramentis lib. 2. p. 8.

XCII.

S. MALACHIE, *Primat d'Ibernie.*

SAINT Malachie a vécu au commencement du douzieme ſiecle, & étant mort en 1148, en l'Abbaye de Clairvaux où il étoit venu voir S. Bernard, ce S. Abbé en a écrit la Vie, comme d'un homme tout apoſtolique: & c'eſt de cette Vie que nous avons tiré deux actions très-remarquables pour notre ſujet; l'une qui fait voir la vérité de ce que l'Egliſe croit de l'Euchariſtie, tant par les ſentiments de S. Malachie & de S. Bernard, que par la punition & la converſion miraculeuſe d'un Eccléſiaſtique qui en doutoit; l'autre qui marque avec quelle pureté on doit approcher de ce ſaint & redoutable myſtere.

XCIII.

S. PIERRE ABBÉ DE CLUGNY.

CE neuvieme Abbé & huitieme Général de Clugny, ſi connu par les éloges que S. Bernard à donnés à ſa haute ſuffiſance, & à ſa profonde humilité, écrivit encore doctement & élégamment de l'Euchariſtie après Alger ſon Religieux. Et c'eſt lui entre tous les Auteurs de ce temps-là

qui a parlé le plus hautement du Sacrifice. Il fut Abbé de Clugny en 1122, & il a été plus de trente ans Général de ce grand Ordre. III. Clas. N°. I.

Saint Bernard. XII. Siecle. XCIV.

Ce premier Abbé de Clairvaux, ſi révéré de toute l'Egliſe, a été nommé par le très-ſavant & très-pieux M. le Fevre, Précepteur du feu Roi Louis XIII. *le dernier des Peres;* & c'eſt auſſi le dernier pour qui les plus audacieux mêmes des Hérétiques ont conſervé quelques reſtes de reſpect. De ſorte que ſi S. Grégoire Pape a cru pouvoir dire du grand S. Benoît, qu'il étoit plein de l'eſprit de tous les juſtes, on peut dire auſſi du grand S. Bernard, qu'il a été rempli de l'eſprit de tous les Peres de l'Egliſe, avec une lumiere de grace & une abondance d'onction divine, ſi extraordinaire & ſi admirable, que ſa vie & ſa conduite n'a pas moins été l'image vivante des vertus apoſtoliques, que ſes Ecrits ſont le fidelle miroir de la ſcience des Saints, & de l'ancienne Tradition de l'Egliſe. Il mourut le 20. d'Août 1153.

Pierre de Blois, *Archidiacre de Bathone en Angleterre.* XCV.

Cet Auteur eſt très-connu, & il a été eſtimé l'un des plus habiles hommes de ſon ſiecle; juſques-là que le Pape Alexandre III, quoique ſavant, ſe ſervit de ſa plume pour écrire au Soldan d'Egypte, & l'exhorter à embraſſer la Religion Chrétienne. Quoiqu'il fût né en France, il a paſſé preſque toute ſa vie en Angleterre, & y a été fort eſtimé du Roi Henri II. Il eſt mort ſur la fin du 12. ſiecle. Ce que nous en avons rapporté, n'eſt que pour faire voir par cet Auteur, comme nous avons déja fait par Etienne Evêque d'Autun, que le mot même de Tranſubſtantiation, n'a point été inventé au Concile de Latran; mais qu'il étoit déja auparavant dans l'uſage de l'Egliſe.

Guillaume Abbé de S. Thierry de Reims; Arnaud Abbé de Bonnevaux & Geoffroy Abbé d'Igny, & depuis quatrieme Abbé de Clairvaux, Ecrivains de la Vie de S. Bernard. XCVI.

Les miracles illuſtres que S. Bernard a faits par l'Euchariſtie, ſont auſſi édifiants qu'admirables, & ils ont été rapportés par les trois Hiſtoriens qui ont écrit ſa Vie avec une exacte fidélité. Le premier eſt le B. Guillaume Abbé de S. Thierry de Reims, Bénédictin, l'un des plus ſaints & des plus grands perſonnages de ce ſiecle, comme on le voit par les ouvrages recueillis dans la Bibliotheque des Peres, & par l'eſtime que

III. CLAS. N°. I. XII. SIECLE.

S. Bernard, dont il étoit intime, faiſoit de ſa ſageſſe & de ſa ſcience. Il écrivit le premier Livre de la Vie de ce Pere, lorſque ce Pere vivoit encore; & la mort l'empêcha de l'achever, ainſi qu'il l'avoit prévu dans ſa Préface. Quelques-uns ont écrit qu'il quitta ſon Abbaye après la mort de S. Bernard, & prit l'habit à Clairvaux, & paſſa depuis en l'Abbaye de Signy, où il mourut vers 1160: mais cela paroît peu vraiſemblable; puiſque s'il avoit ſurvécu le Saint, il auroit bien pu achever d'écrire ſa Vie durant ſept ans, ſavoir depuis 1153, juſqu'à 1160. Et ainſi il eſt plus vraiſemblable qu'il mourut avant S. Bernard.

Bibl. PP. To. 12. Bern. Ep. 79. 85. 86. & Apolog Præfat.

Le ſecond eſt Arnaud Abbé de Bonnevaux, qui eſt une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, ſituée dans le Dioceſe de Vienne, fondée vers 1117, par Guy qui en étoit Archevêque, & qui fut depuis le Pape Calixte II. Thritheme, Sixte de Sienne, le Cardinal Bellarmin & autres l'ont pris pour Arnaud Abbé de Bonneval, ayant été trompés par l'équivoque du nom & du ſurnom, qui, en latin ſont les mêmes. Mais ce premier étoit Bernardin, & ce ſecond Bénédictin. Ce premier étoit Abbé près de Vienne, & ce dernier près de Chartres. C'eſt néanmoins ce dernier qui étoit ami de S. Bernard, & à qui il écrivit ſa derniere Lettre, peu de jours avant ſa mort, le titre de cette Lettre portant, *Ad Arnaldum Carnotenſem.* Et c'eſt auſſi ce même Abbé de Bonneval, qui, comme nous avons déja dit, eſt le véritable Auteur de ces douze Traités: *De operibus Cardinalibus Chriſti ad Hadrianum Papam*, & non pas *ad Cornelium Papam.* Ce qui les a fait attribuer juſques à ce temps à S. Cyprien, quoiqu'il ſe ſoit paſſé près de 800 ans entre l'un & l'autre.

Epiſt. 310.

Le troiſieme eſt Géoffroy qui fut Religieux à Clairvaux vers 1140, Secretaire du Saint, qui l'accompagna dans tous ſes voyages de France & d'Allemagne, & depuis ſa mort fut Abbé d'Igny, & enfin quatrieme Abbé de Clairvaux.

XCVII. SAINT THOMAS D'AQUIN.

CE Saint eſt ſi connu dans toute l'Egliſe, qu'il n'eſt pas beſoin d'en rien dire ici de particulier. On ſait que ce fut lui à qui le Pape Urbain IV. donna ordre de dreſſer l'Office de la fête du Saint Sacrement, que Dieu avoit inſpiré à ce Pape d'inſtituer. Et on peut voir par les ſeules Hymnes & la Proſe qui ſe chante à la Meſſe, avec combien de ſuffiſance & de piété il s'en acquitta. L'Egliſe ayant tiré de ſon Opuſcule ſur le S. Sacrement trois Leçons pour le jour de la Fête, & trois autres pour le lendemain, nous n'avons pas cru qu'il fût néceſſaire d'en rapporter davantage dans ces nouveaux Offices. Il naquit en 1224, & mourut en 1274, le 7. de Mars, n'ayant vécu que 50. ans.

LA

LA

[*PETITE*]

PERPÉTUITE

DE LA FOI

DE

L'EGLISE CATHOLIQUE

TOUCHANT

L'EUCHARISTIE.

Avec la *Réfutation* de l'Ecrit d'un Miniſtre [M. Claude] contre ce Traité, diviſée en trois parties. (*a*)

[Donnée ſur la cinquieme Edition faite à Paris, chez la Veuve Charles Savreux, Libraire, 1672. Avec approbation & privilege du Roi.]

(*a*) [M. Nicole a tenu la plume en ſe concertant avec M. Arnauld. Ce dernier en avoit donné la premiere idée; il l'a adoptée en quelque ſorte, & en a pris la défenſe.

AVIS AU LECTEUR.

C'Eſt une choſe étrange combien les Ouvrages s'éloignent ſouvent dans la ſuite du premier deſſein qui les a fait entreprendre. Le Traité de La Perpétuité de la Foi de l'Egliſe, touchant l'Euchariſtie, *n'eſt dans ſon origine que la préface d'un livre, ayant été fait pour être mis à la tête de l'Office du S. Sacrement. On ne le fit pas néanmoins, parce que l'on jugea plus à propos de ne méler rien qui ſentît la conteſtation dans un livre qui étoit uniquement deſtiné à nourrir la piété des fideles. Ainſi ce Traité demeura ſupprimé durant plus de deux ans, & ce ne fut que par rencontre qu'on en donna depuis deux ou trois copies. Un Miniſtre Calviniſte en ayant recouvré une, y fit une Réponſe fort ingénieuſe, & où il ne manquoit rien que la vérité & la ſolidité, qui ne ſe peut pas ſuppléer par l'adreſſe de l'eſprit. Auſſi ceux de ſon parti la releverent d'une maniere extraordinaire, & ils la multiplierent tellement, par les copies qu'ils en répandirent par-tout, & dans Paris, & dans les Provinces, qu'elle n'eſt guere moins publique que ſi elle avoit été imprimée. C'eſt ce qui donna la penſée de la réfuter; mais on ne put l'exécuter que long-temps après; & encore n'avoit-on deſſein que de faire voir cette Réfutation manuſcrite à quelques perſonnes qui avoient vu l'Ecrit du Miniſtre. Mais on fut obligé bientôt de prendre la réſolution de rendre tout cet ouvrage public; parce qu'on apprit qu'un Libraire avoit déja à demi imprimé le premier Traité avec une infinité de fautes, & que l'on ne trouva point d'autre voie pour l'empêcher, que de le faire imprimer ſoi-même. Or en le publiant, il étoit néceſſaire de publier auſſi la réfutation de la réponſe du Miniſtre, afin que l'on vît que c'étoit en vain qu'on avoit tâché d'affoiblir & d'obſcurcir les preuves de ce Traité. Voilà l'Hiſtoire de ce petit Livre, que quelques perſonnes judicieuſes ont cru pouvoir être utile à ceux qui chercheront ſincérement la vérité. C'eſt tout ce que l'on peut eſpérer des Livres. Le reſte dépend de la grace, à qui il appartient de guérir le cœur, qui eſt la plus grande ſource des illuſions & des erreurs de l'eſprit.*

M. Claude.

APPROBATIONS DES DOCTEURS.

JE ſous-ſigné, Docteur de la Faculté de Théologie de Paris, après avoir lu & examiné un Livre qui a pour titre, La Perpétuité de la Foi de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie, *compoſé par le Sieur Barthelemy, ai jugé qu'il ne contient rien qui ſoit contraire à la Foi Catholique n'y aux bonnes mœurs, & que c'eſt un Ouvrage plein de piété, où les lumieres de la raiſon humaine, fondées ſur la ſcience eccléſiaſtique, triomphent avec tant de force de toutes les ſubtilités & les fuites des Hérétiques, qu'on peut eſpérer que les fideles ſeront fortifiés dans la Foi par ſa lecture, & que ceux qui ont été juſques à préſent dans l'erreur, ſe voyant déſarmés par cette nouvelle méthode de combattre les nouveautés, aimeront mieux adorer les vérités de ce myſtere, que de réſiſter à des raiſons ſi puiſſantes, par une opiniâtreté criminelle.* DONNÉ *à Paris ce deuxieme Juillet* 1664.

A. FAVRE.

AUTRE APPROBATION.

LEs Saints Peres de l'Egliſe qui ont défendu la vérité de la Foi contre les hérétiques, lui ont rendu un ſervice qui mérite d'être comparé avec celui des Martyrs, qui ont répandu leur ſang pour elle; puiſque, s'il eſt vrai de dire en que'que façon que les uns lui ont donné la naiſſance dans le monde, en réſiſtant généreuſement aux efforts des Tyrans & des Bourreaux, ſanguis Martyrum ſemen eſt Chriſtianorum, *les autres l'ont conſervée en réfutant, dans tous les ſiecles, les erreurs des hérétiques qui la corrompent. C'eſt à quoi l'Auteur de* LA PERPETUITÉ DE LA FOI DE L'EGLISE *a très-bien réuſſi, en joignant l'autorité de la Tradition à des raiſonnements ſolides. Et je puis aſſurer le Lecteur que la ſcience eſt mêlée dans cet Ouvrage avec tant de pieté, que je n'ai pas de peine à me perſuader que Dieu s'en ſervira pour toucher le cœur de ceux, entre les mains de qui ſa providence le fera tomber.* FAIT *en Sorbonne le jour du Vendredi Saint, onzieme d'Avril* 1664. BOILEAU.

TRAITÉ

SUR

L'EUCHARISTIE,

Où l'on fait voir *la Perpétuité de la foi de l'Egliſe Catholique* touchant ce myſtere, en montrant qu'il ne s'y eſt fait aucune innovation depuis les Apôtres.

SECTION PREMIERE.

Que cette innovation eſt abſolument impoſſible.

LE plus ordinaire & le plus puiſſant moyen pour ramener les Calviniſtes à la foi de l'Egliſe Catholique, eſt de leur repréſenter le conſentement de tous les ſiecles, & la dépoſition fidelle de tous les Peres pour les dogmes qu'ils conteſtent aux Catholiques. III. CLASSE N°. 11.

Cette preuve eſt ſi convainquante, que, quelque effort que les Miniſtres faſſent pour l'affoiblir, en répondant en général qu'il ne faut s'attacher qu'à la parole de Dieu, elle ne laiſſeroit pas d'emporter l'eſprit de tous ceux de leur parti, s'ils n'avoient travaillé à l'obſcurcir, en conteſtant à l'Egliſe ce conſentement de tous les ſiecles, dont elle autoriſe ſa créance.

Ce ſeroit en vain, par exemple, que Blondel, dans la préface du livre qu'il a intitulé : *Eclairciſſement ſur l'Euchariſtie*, proteſteroit que la créance de l'Egliſe ancienne touchant ce myſtere, n'eſt qu'une queſtion de fait, à laquelle des eſprits raiſonnables ne doivent pas permettre qu'on les arrête; parce qu'elle ne leur importe pas, n'y ayant que celle du droit qui oblige leur conſcience; & que l'on a tort de s'informer de ce qui a été cru devant ſa naiſſance, parce qu'une opinion véritable doit toujours être crue, encore que perſonne ne l'ait défendue depuis les Apôtres, & qu'une opinion fauſſe, quand elle auroit été ſuivie dès le commencement ſans interruption, & par la plupart, n'en ſeroit pas plus recevable.

Il y a peu de perſonnes aſſez déraiſonnables pour pouvoir ſoutenir les conſéquences horribles de la prétention de ce Miniſtre. Car ſi le conſentement de toute l'Egliſe depuis les Apôtres, n'étoit pas une preuve certaine de la vérité, & s'il ſe pouvoit faire qu'elle eût toujours cru la préſence réelle de JESUS CHRIST dans l'Euchariſtie, & que néanmoins cette créance fût fauſſe, il s'enſuit qu'il eſt poſſible que l'Egliſe ait toujours été engagée dans une erreur crimi-

III. CLASSE N°. II.

telle, & dans un culte idolâtre; puiſque ſi Jeſus Chriſt n'y étoit pas vraiment préſent, nous ſerions de vrais idolâtres, comme les Miniſtres nous le reprochent ſi ſouvent.

Ainſi tous les Martyrs n'auroient rendu témoignage qu'à l'idolâtrie; les Peres n'auroient été que des Docteurs d'idolâtrie; toute l'Egliſe n'auroit été qu'une aſſemblée d'idolâtres, qui n'auroient ruiné l'idolâtrie payenne, que pour en ſubſtituer une autre; l'adoration du pain, au lieu de l'adoration de l'or, de l'argent, du bois & des pierres. Ce qui ne détruit pas ſeulement un article de la foi, mais toute la Foi: & non ſeulement la Foi; mais l'Auteur même & le conſommateur de la foi, comme parle S. Paul, c'eſt-à-dire Jeſus Chriſt; puiſque ſi l'Egliſe avoit été toujours dans l'erreur & dans la pratique d'un culte idolâtre, elle auroit été toujours par conſéquent dans la haine & l'averſion de Dieu. Et ainſi Jeſus Chriſt qui n'a pas formé d'autre Egliſe que celle-là, ne ſeroit point le Médiateur promis, qui devoit former un peuple ſaint & une cité ſainte, à laquelle toutes les nations devoient accourir.

Certes il faudroit avoir une indifférence & une inſenſibilité plus qu'humaine, pour oſer mettre ſon ſalut en un ſi étrange danger, que l'on ne pourroit avoir aucune eſpérance d'y parvenir, qu'au cas que tant de Martyrs, tant de Saints, tant de Peres, & généralement tous ceux qui ont vécu dans l'ancienne Egliſe, en fuſſent privés, pour avoir été engagés dans une ſuperſtition criminelle. L'excès de cet aveuglement eſt trop grand pour y pouvoir ſubſiſter; & ainſi, malgré tous les efforts des Miniſtres, ceux qui leur ſont le plus attachés demeureront facilement d'accord, que ſi l'on a toujours cru dans l'ancienne Egliſe la préſence réelle de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, c'eſt une folie de refuſer de la croire maintenant.

C'eſt ce qui a obligé les Miniſtres d'entrer dans cette queſtion de fait, qu'ils font ſemblant de juger de nulle importance, & d'employer toute l'adreſſe de leur eſprit, pour ſe mettre à couvert de cette antiquité qui leur eſt ſuſpecte, demeurant ainſi d'accord en quelque maniere, que la créance univerſelle de l'ancienne Egliſe touchant l'Euchariſtie eſt inſéparable de la vérité.

En ſuppoſant donc ce principe pour conſtant, on peut dire avec aſſurance que, quelques chicaneries dont les Miniſtres ſe ſervent pour éluder certains paſſages des Peres, il y en a néanmoins plus qu'il ne faut de clairs & d'indubitables, pour perſuader un eſprit raiſonnable, & qui cherche ſincérement la vérité; que la doctrine de la préſence réelle a toujours été l'unique doctrine de toute l'Egliſe.

Mais, parce qu'il arrive ſouvent que l'on ne comprend pas aſſez la force des preuves, à cauſe que l'on ne les regarde pas dans l'ordre naturel qui fait qu'elles s'entr'aident & ſe fortifient mutuellement, il me ſemble qu'il ne ſera pas inutile de marquer dans ce diſcours, par où l'on peut conduire un eſprit qui ne ſeroit pas entiérement opiniâtre, juſques à lui faire avouer, par l'évidence de la vérité, que la créance de l'Egliſe Romaine touchant ce myſtere, eſt la même que celle de toute l'antiquité.

La queſtion étant touchant la créance de l'Egliſe ancienne, il n'y a rien de plus raiſonnable que de choiſir un point fixe dont on ne diſpute point, afin de paſſer enſuite à ce qui eſt en conteſtation.

Or quoique les Calviniſtes aient étendu le plus loin qu'ils on pu leurs prétentions, & que quelques-uns aient voulu ſoutenir que juſques au II. Concile de Nicée, toute l'Egliſe étoit dans leur ſentiment; les autres juſques au temps de Paſchaſe, c'eſt-à-dire juſqu'au neuvieme ſiecle; les autres même

III. CLASSE N°. II.

plus avant ; néanmoins perſonne ne peut nier, que, du temps de Berenger toute l'Egliſe ne ſe ſoit déclarée contre la créance des Calviniſtes, en condamnant Berenger par un grand nombre de Conciles de France & d'Italie. Berenger même abjura pluſieurs fois ſon héréſie, & mourut dans la foi catholique, comme le témoigne Guillaume de Malmesbury Bénédictin, quoique Blondel, par une ſurpriſe peu excuſable, ait écrit qu'il mourut dans la réſolution de maintenir ſon ſentiment. Ainſi nous voyons en 1053, qui eſt le temps du premier Concile tenu à Rome par le Pape Léon IX. contre Berenger, l'Egliſe unie dans la foi que nous tenons : & c'eſt par ce conſentement général de toute l'Egliſe, que ceux qui l'ont défendue contre Berenger, le preſſent & le convainquent.

Ecclaircif. ſur l'Euch. p. 441.

ADELMAN, qui avoit été élevé avec Berenger ſous la diſcipline de S. Fulbert Evêque de Chartres, ayant appris en Allemagne les nouvelles de ſon erreur, dès l'année 1035, ſelon le Cardinal Baronius, témoigne dans la lettre pleine de tendreſſe & de charité qu'il en écrivit à Berenger même, que ſon ſentiment étoit regardé comme ſi manifeſtement hérétique, qu'avant même qu'il eût été condamné par les Conciles, Berenger étoit eſtimé ſéparé de l'unité de l'Egliſe catholique. *Il s'eſt répandu un bruit*, lui dit-il, *que vous vous êtes ſéparé de l'unité de l'Egliſe, & que vous avez une doctrine contraire à la foi catholique, ſur le corps & le ſang du Seigneur, qui eſt immolé tous les jours dans toute la terre ſur le ſaint Autel.*

HUGUES, Evêque de Langres, l'un des premiers qui a écrit contre Berenger, lui reproche que ſa doctrine ſcandaliſoit toute l'Egliſe, *univerſalem Eccleſiam ſcandaliſas.*

Un Evêque de Liege, conſulté par Henri I. Roi de France, ſur la conduite qu'il devoit tenir pour étouffer l'héréſie de Berenger, lui répondit que cette héréſie étoit ſi claire, qu'il n'étoit pas beſoin de tenir de Concile pour la condamner.

DURAND, Abbé de Troarn, traite les ſectateurs de Berenger d'hommes *vils & infames*, qui, n'étant recommandables ni par leur piété, ni par leur ſcience, s'oppoſoient aux Peres & aux Docteurs de l'Egliſe, & combattoient, *ce que l'Egliſe Catholique enſeignoit par tout le monde*, QUOD *Catholica per orbem univerſum prædicat Eccleſia.*

LANFRANC, dès le commencement de ſon Livre, reproche à Berenger, qu'étant plein d'arrogance, il avançoit une doctrine contraire au ſentiment de toute la terre : *Superbiæ faſtu plenus contra orbem ſentire cœpiſti* ; & qu'il avoit fait un Ecrit contre la vérité catholique, & contre l'opinion de toutes les Egliſes : *Contra catholicam veritatem, & contra omnium Eccleſiarum opinionem ſcriptum poſteà condidiſti.*

Il prouve dans le chap. 4, que la doctrine de Berenger étoit condamnée généralement par tous les fideles, tant eccléſiaſtiques que ſéculiers, & qu'elle n'étoit ſoutenue que par un petit nombre de ſchiſmatiques ; *pauciſſimos ſchiſmaticos.* Et, après avoir expliqué au chap. 18. la doctrine catholique en ces termes : *Nous croyons que les ſubſtances terreſtres du pain & du vin étant divinement ſanctifiées ſur la table du Seigneur, par le miniſtere des Prêtres, ſont changées, par l'opération ineffable, incompréhenſible, & miraculeuſe de la toute puiſſance de Dieu, en l'eſſence du corps du Seigneur ; n'y ayant que les eſpeces du pain & du vin qui demeurent avec les qualités naturelles, de peur que la vue d'une chair crue & toute ſanglante, ne nous cauſât de l'horreur. Le Corps du Seigneur ne laiſſe pas de demeurer dans le ciel à la droite de Dieu ſon Pere, d'y être tout entier, tout incorruptible, tout inviolable, tout inaltérable, &*

III. CLASSE N°. II. *tout immortel.* Il ajoute : *Voilà la foi que l'Egliſe, qui, étant répandue par tout le monde, eſt appellée Catholique, a tenue dans tous les ſiecles, & tient encore à préſent.* Il répete la même choſe, comme étant évidente & non conteſtée, au chapitre 8. au 17. au 19. au 21 ; & il le fait avec tant de confiance au chapitre 22. qu'il preſſe Berenger de s'informer du ſentiment de tous les Chrétiens du monde, dans l'Orient & dans l'Occident. *Interrogez*, dit-il, *tous ceux qui ont quelque connoiſſance de la langue latine, & des livres latins. Interrogez les Grecs, les Arméniens, & généralement tous les Chrétiens, de quelque nation qu'ils ſoient, & ils vous répondront tous, qu'ils tiennent cette foi dont nous faiſons profeſſion.*

Et c'eſt pourquoi il conclut, que, ſi la doctrine de Berenger étoit véritable, il faudroit que l'Egliſe fût périe : *Si ce que vous croyez, & que vous ſoutenez*, dit-il, *touchant le corps de* Jeſus Chriſt *eſt vrai, ce que l'Egliſe enſeigne par toutes les nations du monde eſt faux : car tous ceux qui ſe diſent Chrétiens, & qui portent avec joie ce glorieux nom, ſe glorifient de recevoir dans ce Sacrement la vraie chair & le vrai ſang que* Jeſus Chriſt *a pris de la Vierge. Or ſi la foi de l'Egliſe univerſelle eſt fauſſe, il faut que l'Egliſe ſoit périe, ou qu'elle n'ait jamais été.*

Il étoit ſi clair que toute l'Egliſe étoit dans un ſentiment oppoſé à Berenger, que, ne le pouvant déſavouer, il étoit contraint de prétendre nettement, que l'Egliſe étoit périe du reſte du monde, & n'étoit demeurée que dans le petit nombre de ceux qui le ſuivoient. *Contre tant de témoignages clairs du Seigneur & du S. Eſprit touchant l'Egliſe, vous objectez*, dit Lanfranc, (*& ceux qui, étant trompés par vous, s'efforcent de tromper les autres, l'objectent avec vous*) *qu'après que l'Evangile a été prêché dans toutes les nations, que le monde a cru que l'Egliſe s'eſt formée, qu'elle s'eſt accrue, qu'elle a fructifié, elle étoit tombée enſuite dans l'erreur par l'ignorance de ceux qui n'entendent pas les myſteres ; qu'elle étoit périe, & n'étoit demeurée que dans ceux qui vous ſuivent.* Voilà ce que l'évidence de la vérité obligeoit Berenger de reconnoître.

Chap. 23.

GUIMOND, Evêque d'Averſe, & diſciple de Lanfranc, mais qui a écrit preſqu'au même temps que lui contre Berenger & ſes ſectateurs, fait voir comme lui, que tout le corps de l'Egliſe étoit contraire aux Berengariens. Il leur reproche, dans ſon troiſieme livre, qu'ils n'avoient pas pour eux une ſeule ville, ni même une ſeule bourgade : *Neque enim eis vel una civitatula, vel etiam una villula conceſſit.* Il dit qu'aucun homme de bien, ni aucun homme ſage, n'avoit embraſſé ce parti ; qu'il n'étoit ſuivi que par des gens de vie ſcandaleuſe. Et il ne leur oppoſe pas ſeulement les Conciles qui les ont condamnés ; mais le conſentement général de toute la terre. *Si quis qualitatem*

Lib. 1. *vel flagitioſam vitam eorum, per quos utcumque pullulavit : ſi quis nullum ſincere vitæ hominem, nullum penitus ſapientem fautorem ejus attendat ; ſi auctoris ejus perjuria ; ſi demum non ſolùm Concilia ſupradicta, ſed etiam totum orbem terrarum contradicentem penſet, tacente noſtrâ diſputatione quid magis tenendum ſit, ſatis, ut arbitror, judicabit.* Enfin, il témoigne que l'opinion de Berenger étoit regardée comme nouvelle, & comme n'ayant jamais été dans l'Egliſe avant lui. *Il eſt très-clair*, dit-il, *qu'avant que Berenger eût avancé ces folies,*

Lib. 3. *perſonne ne s'en étoit aviſé.* NOTISSIMUM *eſt, hoc tempore priuſquam Berengarius ſe aperiret, hujuſmodi veſanias nunquam fuiſſe* Ce qu'il n'applique pas ſeulement à l'opinion contraire à la préſence réelle ; mais auſſi à la doctrine de l'impanation, qui eſt celle des Luthériens, & qui étoit ſoutenue en ce temps par quelques-

III. CLAS. N°. II.

quelques-uns du parti de Berenger, & par Berenger même en un certain temps. *Que* Jeſus Chriſt, dit-il, *ſoit enfermé dans le pain & dans le vin, c'eſt une choſe que la raiſon ne demande point, que les Prophetes n'ont point prédite, que* Jeſus Chriſt *ne nous a point appriſe, que les Apôtres n'ont point prêchée, & que le monde n'a point crue, excepté un très-petit nombre d'hérétiques.* IMPANARI *vel* INVINARI *Chriſtum, nulla ſicut oſtendimus expetit ratio, nec Prophetæ prædixerunt, nec Chriſtus oſtendit, nec Apoſtoli prædicaverunt, nec mundus, exceptis his pauciſſimis hæreticis, credidit.*

Auſſi tous les livres des Grecs ſchiſmatiques que nous avons depuis ce temps-là, témoignent clairement qu'ils étoient dans la même foi que l'Egliſe Romaine touchant l'Euchariſtie. Et c'eſt pourquoi on ne trouvera pas qu'ils lui aient jamais injuſtement reproché qu'elle eût condamné Bérenger, ni qu'elle fût dans aucune erreur ſur cette matiere, comme les Ecrivains de l'Egliſe n'ont auſſi jamais reproché aux Grecs, qu'ils fuſſent dans l'erreur de Berenger; & dans les diverſes réunions qui ſe ſont faites de ces deux Egliſes, il n'y a jamais eu la moindre conteſtation touchant la foi de l'Euchariſtie; parce qu'elles étoient parfaitement unies dans la créance de ce myſtere.

Mais il faut encore remarquer, que le myſtere de l'Euchariſtie, n'eſt pas du nombre de ceux qui ne ſont connus diſtinctement que de peu de perſonnes, plus inſtruites dans la ſcience de l'Egliſe. Car pour ne parler que de la préſence réelle, comme tous les fideles participoient à l'Euchariſtie, ils devoient par conſéquent, ſavoir ſi ce qu'ils prenoient, étoit le Corps de Jeſus Chriſt, ou ne l'étoit pas, n'y ayant point de milieu; & partant, hormis le petit nombre de ceux qui ſuivoient l'erreur de Bérenger, tout le reſte des Chrétiens répandus en toute la terre, étoit dans la foi que l'Egliſe Romaine tient à préſent; Evêques, Eccléſiaſtiques, Religieux, Laïques; & devant Bérenger, cette créance étoit univerſellement reçue dans l'Egliſe, ſans aucune contradiction.

De plus, les Calviniſtes ne ſauroient encore nier, que les Catholiques qui étoient alors ſi unis dans la créance de la préſence réelle, ne regardaſſent cette doctrine, comme l'unique & perpétuelle doctrine de l'Egliſe Catholique, & qu'ils ne cruſſent l'avoir reçue de leurs peres, comme leurs peres l'avoient reçue de ceux qui les avoient précédés. C'eſt pourquoi Lanfranc, dans les paroles que nous en avons rapportées, dit que la foi dont il faiſoit profeſſion, étoit celle que l'Egliſe avoit tenue dans tous les temps.

Juſques ici il n'y a point encore de conteſtation: mais elle commence à naître, lorſque l'on remonte un peu plus haut, & les Calviniſtes commencent je ne ſais comment, à dire, qu'un ſiecle avant Bérenger, toute l'Egliſe étoit dans leur ſentiment, & qu'elle croyoit que Jeſus Chriſt n'étoit véritablement préſent que dans le Ciel, & ne pouvoit être dans l'Euchariſtie qu'en figure, ou par quelque impreſſion de ſa vertu.

Les Catholiques prétendent au contraire, que la foi qu'ils tenoient alors, & qui étoit univerſellement répandue dans toute l'Egliſe, & même dans les Communions ſchiſmatiques, qui en étoient ſéparées depuis cinq ou ſix cents ans, avoit toujours été l'unique créance de l'Egliſe univerſelle depuis les Apôtres. Mais le ſeul établiſſement de la queſtion ſuffit preſque pour la décider, ce que les Calviniſtes prétendent étant ſi contraire au ſens commun, que je ne puis croire que ces perſonnes, qui ne parlent que de la raiſon, & qui l'oppoſent continuellement pour s'exempter de ſe ſoumettre à l'Egliſe, aient aſſez enviſagé toutes les abſurdités où ils s'engagent par cette prétention.

III. Clas. N°. II.

Si l'Egliſe ancienne avoit été Calviniſte, & ſi elle avoit cru que Jeſus Chriſt fût réellement abſent des ſymboles, elle ne pourroit être venue dans l'état où nous l'avons vue au temps de Bérenger, qu'en changeant univerſellement de créance; & ce changement ne ſe peut concevoir qu'en deux manieres, qui ſont toutes deux également impoſſibles. L'une ſeroit de s'imaginer qu'il ſe fût fait tout d'un coup; en ſorte que tous les Chrétiens, après avoir cru juſques alors que Jeſus Chriſt n'étoit pas préſent dans l'Euchariſtie, euſſent commencé tous enſemble, de croire qu'il y étoit, & que s'étant endormis Calviniſtes, ils ſe fuſſent réveillés Catholiques ſans ſavoir comment, & avec un entier oubli de ce qu'ils avoient été; ce qui eſt ſi ridicule, que je ne m'arrête pas à le réfuter. L'autre, que ce changement ſe ſoit fait inſenſiblement, que quelques-uns aient introduit l'opinion de la préſence réelle; que d'abord ils aient eu peu de ſectateurs; mais qu'enſuite cette opinion ſe ſoit gliſſée inſenſiblement par-tout.

Dans cette ſuppoſition il faut néceſſairement qu'il y ait eu d'abord un temps; ſavoir, dans la naiſſance de cette opinion, où elle n'étoit ſuivie que d'un très-petit nombre de perſonnes: qu'il y en ait eu un autre, où ce nombre étoit déja beaucoup augmenté, & où il égaloit celui de ceux qui ne croyoient pas la préſence réelle de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie; un autre où ce ſentiment s'étoit rendu maître de la multitude, quoiqu'avec oppoſition d'un grand nombre d'autres, qui demeuroient encore dans la doctrine ancienne; & enfin un autre où il régnoit paiſiblement & ſans oppoſition, qui eſt l'état où les Calviniſtes ſont obligés d'avouer qu'il étoit, lorſque Bérenger commença d'exciter des diſputes ſur cette matiere.

Il eſt impoſſible que, ſi la doctrine des Catholiques étoit une innovation de l'ancienne foi, qui ſe fût faite inſenſiblement, elle n'eût paſſé par ces degrés; & cependant chacun de ces degrés comprend des abſurdités inſupportables.

Car pour commencer par le premier, ſi la doctrine de la préſence réelle avoit été introduite par un ſeul homme, ou par un petit nombre de perſonnes, comment ſeroit-il poſſible que le nom en fût inconnu, & qu'on eût pu publier une nouveauté auſſi ſurprenante que celle-là, ſans que perſonne s'en fût étonné, ou ſe fût mis en devoir de s'y oppoſer? Eſt-il poſſible que les Prêtres, les Curés & les Evêques, ne ſe fuſſent point apperçus de cette idolâtrie naiſſante, ou que l'ayant apperçue, ils n'euſſent fait aucun effort pour la réprimer, & pour détourner les peuples de cette erreur? Car, comme nous avons remarqué auparavant, n'y ayant aucun milieu entre la préſence réelle & corporelle de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, & l'abſence réelle & corporelle du même Jeſus Chriſt de l'Euchariſtie, tous les Chrétiens qui y participoient, avoient une créance diſtincte de l'un ou de l'autre. Comment ſe peut-on donc imaginer, qu'étant perſuadés que Jeſus Chriſt étoit réellement abſent de l'Euchariſtie, ils aient ſoumis toutes les lumieres de leur raiſon, ſans aucune contradiction, aux paroles d'un homme, qui ſeroit venu publier, contre le ſentiment de toute la terre, que Jeſus Chriſt que l'on croyoit réellement abſent des ſymboles, y étoit véritablement & ſubſtantiellement préſent?

Parce que la foi des autres myſteres, & la nouvelle d'un Dieu fait homme pour ſauver les hommes, avoit à vaincre l'oppoſition des ſens & de la raiſon, & toutes les préoccupations dont les eſprits étoient prévenus, elle a d'abord fait un éclat prodigieux; elle a ſoulevé tout le monde contre ceux qui la prêchoient, & elle n'a pu s'établir que par une infinité de prédications, de diſputes, de livres, de miracles, & par l'effuſion du ſang d'un nombre innombrable de Martyrs. Et on nous voudra faire croire, que cette nouvelle ſi éton-

nante de Jeſus Chriſt, corporellement préſent en une infinité de lieux, manié par les mains des Prêtres, entrant dans la bouche de tous les fideles qui le reçoivent, trouvant toute l'Egliſe dans une opinion contraire, & n'étant accompagnée ni de miracles, ni de Martyrs, ni de livres, ni de diſputes, ait néanmoins été reçue dans toute la terre, ſans contradiction, ſans oppoſition, ſans étonnement, & tellement ſans bruit, que l'Auteur & le temps de cette innovation ſoient demeurés entiérement inconnus?

Mais comment eſt-ce que ceux qui quittoient l'ancienne créance de l'Egliſe pour embraſſer cette nouveauté, ne ſe ſont point apperçus de ce changement? Comment n'ont-ils point écrit, & témoigné que juſques alors ils avoient été dans l'erreur & l'impiété, en croyant que Jeſus Chriſt n'étoit pas dans les Symboles Euchariſtiques après la conſécration? Comment n'ont-ils point accuſé ceux qui les avoient inſtruits, de les avoir malheureuſement trompés? Comment ne ſe ſont-ils point écriés avec le Prophete Roi, que les diſcours des impies les avoient ſurmontés: *Verba iniquorum prævaluerunt ſuper nos?* Et avec le Prophete Jérémie, que leurs Peres avoient honoré le menſonge, & la vanité qui ne leur avoit ſervi de rien: *Verè mendacium coluerunt patres noſtri; vanitatem quæ eis non profuit?*

Cependant on ne trouve rien de tout cela. Car je mets en fait, que depuis les Apôtres juſques à Bérenger, où la créance de la préſence réelle étoit univerſellement reçue dans l'Egliſe, on ne trouvera aucune preuve, que quelqu'un, en publiant que Jeſus Chriſt étoit réellement préſent dans l'Euchariſtie, ait cru, propoſer une opinion différente de la créance commune de l'Egliſe de ſon temps, ou de l'Egliſe ancienne.

On ne trouvera point, que jamais perſonne ait été déféré publiquement aux Evêques & aux Conciles, pour avoir publié de vive voix, ou par écrit, que Jeſus Chriſt étoit réellement dans la bouche de ceux qui recevoient l'Euchariſtie.

On ne trouvera point qu'aucun Pere, qu'aucun Evêque, qu'aucun Concile ſe ſoit mis en peine de s'oppoſer à cette créance, en témoignant qu'il y en avoit parmi le peuple, qui ſe trompoient groſſiérement & dangereuſement, en croyant que Jeſus Chriſt étoit préſent ſur la terre, au lieu qu'il n'étoit véritablement que dans le ciel.

On ne trouvera point qu'aucun Auteur Eccléſiaſtique, ni aucun Prédicateur, ſe ſoit jamais plaint qu'il s'introduiſoit en ſon temps, une idolâtrie pernicieuſe & damnable, en ce que pluſieurs adoroient Jeſus Chriſt, comme réellement préſent ſous les eſpeces du pain & du vin.

Et pour ne parler point des autres circonſtances, qui ſont néceſſairement liées avec la créance de l'Egliſe Romaine, quoique la pratique de porter le Viatique aux mourants, & de réſerver pour cela, quelque partie des eſpeces, ait été ordonnée par pluſieurs Conciles, & qu'elle détruiſe entiérement l'opinion des Religionnaires; on ne trouvera point que jamais perſonne ſe ſoit ſcandaliſé de ces Ordonnances, ni que perſonne les ait accuſées d'enfermer & de fomenter quelque erreur.

On dira peut-être que ces raiſons font bien voir que la créance de la préſence réelle, ne s'eſt point introduite par la conteſtation & les diſputes, ni par des perſonnes qui, ayant changé eux-mêmes de ſentiment, aient prétendu innover, & changer la créance de l'Egliſe; mais que cela ne prouve pas qu'elle n'ait pu s'introduire d'une maniere encore plus inſenſible, qui eſt, que les Paſteurs de l'Egliſe étant eux-mêmes dans la créance, que le Corps de Jeſus Chriſt

III. CLAS. N°. II.

n'étoit qu'en figure dans l'Euchariſtie, aient néanmoins annoncé cette vérité en des termes ſi ambigus, que les ſimples aient pris leurs paroles en un ſens contraire à la vérité & à leur intention, & ſoient entrés dans l'opinion de la préſence réelle, comme ſi c'eût été celle de leurs Paſteurs.

Mais encore, qu'une équivoque de cette ſorte, eût pu engager dans l'erreur un petit nombre de perſonnes ſimples, c'eſt le comble de l'abſurdité, de vouloir faire croire qu'elle ait pu tromper tous les Chrétiens de la terre.

Car peut-on s'imaginer, ſans extravagance, que les paroles des Paſteurs étant mal entendues, par un grand nombre de perſonnes en toutes les parties du monde, aucun de ces Paſteurs ne ſe ſoit apperçu de cette illuſion ſi groſſiere, & ne les ait détrompés de la fauſſe impreſſion qu'ils avoient priſe de ces paroles?

Peut-on s'imaginer que tous les Paſteurs fuſſent ſi aveugles & ſi imprudents, que de ſe ſervir de mots qui fuſſent d'eux-mêmes capables d'engager les peuples dans l'erreur, ſans expliquer jamais ces équivoques ſi dangereuſes?

Que ſi ces paroles n'étoient pas d'elles-mêmes ſujettes à un mauvais ſens, & n'étoient mal expliquées que par un petit nombre de perſonnes groſſieres, comment les fideles plus éclairés, & qui converſoient tous les jours avec les ſimples, ne découvroient-ils point, par quelques-unes de leurs actions & de leurs paroles, l'erreur criminelle où ils étoient engagés? Ce qui devoit néceſſairement produire un éclairciſſement, & ne pouvoit manquer, étant venu à la connoiſſance des Paſteurs, de les obliger de déclarer publiquement que l'on avoit abuſé de leurs paroles, & qu'on les avoit priſes dans un ſens très-faux, & très-éloigné de la vérité, & de leur intention.

Mais pourquoi ces équivoques n'auroient-elles commencé à tromper le monde que vers le neuvieme & dixieme ſiecle, comme prétendent les Miniſtres, puiſqu'on ne s'eſt point ſervi d'autres paroles dans la célébration des myſteres, & dans la prédication de la parole de Dieu, pour exprimer ce myſtere, que de celles dont on ſe ſervoit auparavant? Et que peut-on s'imaginer de plus ridicule, que de dire, que les mêmes paroles aient été entendues univerſellement d'une maniere, dans un certain temps, & univerſellement d'une autre maniere dans un autre temps, ſans que perſonne ſe ſoit apperçu de cette meſintelligence?

Les Miniſtres ne ſont pas obligés ſeulement de faire voir comment cette opinion a pu ſe gliſſer inſenſiblement dans les peuples de toute la terre, ce que nous avons néanmoins montré être entiérement impoſſible; mais il faut qu'ils ſuppoſent auſſi qu'elle s'eſt répandue dans tous les Paſteurs du monde, & dans tous les Monaſteres, & qu'ils ont tous été trompés par ces équivoques, les prenant en un ſens contraire au ſentiment de ceux qui les inſtruiſoient, ſans qu'aucun ſe ſoit jamais apperçu de cette illuſion générale, puiſqu'il ſuffiſoit qu'un ſeul s'en apperçût pour détromper généralement tous les autres.

Mais ſi l'on conſidere la créance de la préſence réelle dans l'accroiſſement chimérique, par où il faut qu'elle ait néceſſairement paſſé, ſelon la penſée des Calviniſtes, pour venir à ce point d'autorité où nous la trouvons dans l'onzieme ſiecle, l'extravagance de cette ſuppoſition nous paroîtra encore plus inſupportable. Car il faudroit par néceſſité, comme nous l'avons déja dit, qu'il y eût eu un temps, où la foi de la préſence réelle, qu'ils ſuppoſent n'être pas celle de l'ancienne Egliſe, étoit tellement mêlée dans l'Egliſe avec celle de l'abſence réelle, qu'ils ſoutiennent être l'ancienne & la véritable, qu'il y avoit

la moitié des Evèques, des Prêtres & du peuple, qui tenoient l'une, & une autre moitié qui tenoient l'autre.

Et l'on ne peut pas ſuppoſer que cette diviſion d'eſprit & de créance, fût ſeulement en diverſes provinces, en ſorte qu'une province tînt une choſe, & l'autre une autre; mais il faut néceſſairement admettre dans la ſuppoſition des Calviniſtes, que dans les mêmes Provinces, les mêmes Villes, les mêmes Egliſes, les mêmes Monaſteres, les mêmes familles, tous les fideles étoient diviſés ſur l'Euchariſtie, & que les uns croyoient que Jeſus Chriſt y étoit réellement préſent, & les autres qu'il en étoit réellement abſent.

De plus, il faut ſuppoſer que cette diviſion n'étoit pas ſeulement dans l'Egliſe Romaine, mais auſſi dans l'Egliſe Grecque, dans l'Egliſe Arménienne, dans l'Egliſe Egyptienne, & dans toutes les autres ſociétés ſchiſmatiques. Car puiſqu'elles ſe ſont trouvées unies de ſentiment avec l'Egliſe Romaine, dans la créance de la préſence réelle, ſi l'on ſuppoſe qu'elles aient été autrefois dans un autre ſentiment, il faut néceſſairement qu'elles en aient changé; ce qui ne ſe peut faire ſans avoir paſſé par cette diviſion.

Si l'on joint ces ſuppoſitions avec la vérité de fait, que les Calviniſtes ne peuvent conteſter, que juſques à Bérenger, il n'y a eu aucune rupture de communion, ni aucune diviſion apparente ſur le point de la préſence réelle, il en réſulte la plus effroyable abſurdité, qui ſoit capable de tomber dans l'eſprit des hommes. Car il faut néceſſairement, ou que cette diviſion horrible & générale de ſentiment ſur le point capital du culte de la Religion Chrétienne, ſoit demeurée inconnue à tous ceux qui étoient ainſi diviſés, ou qu'étant connue, elle ait été négligée par les Paſteurs, & ne les ait pas portés à en faire le moindre bruit, & à y apporter le moindre remede. Et cependant l'un & l'autre eſt tellement contraire à toutes les lumieres du ſens commun, qu'il me ſemble qu'il eſt impoſſible que perſonne le puiſſe croire, en prenant la peine de le conſidérer avec ſoin.

Car pour examiner le premier point, qui eſt, que cette diviſion ſoit demeurée inconnue, eſt-il poſſible qu'un homme raiſonnable ſe puiſſe perſuader, qu'il y ait eu un certain temps dans l'Egliſe, où les freres étoient oppoſés aux freres, les femmes aux maris, les Religieux aux Religieux, les Prêtres aux Prêtres, les Evêques aux Evêques, non dans un ſeul pays, mais dans toutes les Provinces du monde; non ſur quelque point de pure ſpéculation, dont peu de perſonnes ſont inſtruites, mais ſur un point dont ils avoient tous une créance diſtincte, ſur le principal & le plus ordinaire objet de leur piété, ſans que jamais perſonne ſe ſoit apperçu de cette diviſion ſi ſenſible; ſans que jamais perſonne ait reconnu que ſon pere, ſa mere, ſon mari, ſa femme, ſon frere, ſa ſœur, ſon ami, ſon Evêque étoit d'un autre ſentiment que lui?

Eſt-il poſſible que l'on s'imagine que ce mélange d'opinions ſi oppoſées, ait pu demeurer inconnu, non ſeulement un jour, mais pluſieurs années, & pendant l'eſpace de tout un ſiecle? Et quoi! cette diverſité de ſentiments ne ſe devoit-elle pas découvrir par mille actions extérieures, qui en naiſſent néceſſairement; puiſque ceux qui croyoient en Jeſus Chriſt réellement préſent, ne pouvoient manquer d'agir autrement, que ceux qui le croyoient réellement abſent, comme il paroît par la diverſité des reſpects, que les Catholiques rendent à l'Euchariſtie, & les Calviniſtes à la Cene?

Ne ſe devoit-elle pas découvrir par ceux qui changeoient de ſentiment, & qui, par leur changement même, devoient reconnoître que ceux qui n'avoient pas changé comme eux, n'étoient pas dans le même ſentiment qu'eux?

III. CLAS. N°. II.

Ne ſe devoit-elle pas reconnoître par les différentes inſtructions des Paſteurs? Et peut-on s'imaginer ſans folie, que la moitié des Prêtres & des Evêques, étant dans la créance de la préſence réelle, & la moitié dans celle de l'abſence réelle, les uns & les autres parlaſſent tous un même langage, & ne découvriſſent jamais ſi clairement leurs ſentiments, que ceux qui étoient d'une opinion contraire en puſſent être choqués, & reconnoître que celui qui parloit étoit dans un autre ſentiment qu'eux?

Mais ſi l'on ſuppoſe que cette diverſité de ſentiments ne fût pas inconnue aux Paſteurs ni aux Laïques, il eſt encore bien plus contraire à la raiſon, & à toutes les connoiſſances que l'on peut tirer de l'expérience, que cette diviſion ſi étrange n'ait excité aucun bruit, aucunes diſputes; qu'elle n'ait fait aucun éclat, & que des Evêques, des Prêtres, des Religieux diviſés de ſentiments dans un point ſi important, & qui devoient ſe regarder les uns les autres, comme des idolâtres ou des impies, aient pu demeurer unis de communion & dans une parfaite intelligence.

On voit dans l'hiſtoire de tous les ſiecles de l'Egliſe, que la moindre queſtion qui ait diviſé les fideles, a toujours excité de très-grands troubles. Et l'on voit en particulier dans les Conciles du neuvieme & dixieme ſiecle, où les Miniſtres nous veulent faire croire que ce changement s'eſt fait, les Evêques occupés à pacifier de petits différents, à décider des queſtions peu conſidérables, à régler des points peu importants de la Diſcipline Eccléſiaſtique & Monaſtique. Comment pourroit-on donc croire, que, ſachant qu'ils étoient tous diviſés entr'eux, ſur un point ſi eſſentiel & ſi néceſſaire à la Religion, ils n'aient pas cru que ce fût une matiere digne de leurs ſoins, de remédier à cette diviſion?

Certes, pour s'imaginer que toute l'Egliſe ait pu vivre dans une profonde paix, pendant que tous les fideles étoient partagés entr'eux par une ſi grande diverſité de créance, il faut auſſi s'imaginer que les hommes de ce temps-là, étoient d'une autre eſpece que ceux de ce ſiecle, & qu'ils n'étoient pas ſujets aux mêmes mouvements & aux mêmes paſſions. Car tout ce qu'on peut tirer de lumiere de la connoiſſance des hommes que nous voyons, nous porte à juger, qu'il eſt abſolument impoſſible, que des Evêques, des Prêtres, des Religieux & même des Laïques, qui paſſoient dans l'eſprit les uns des autres, pour des impies ou des idolâtres, puſſent s'empêcher de ſoutenir chacun leur opinion, par des livres & par des diſputes; de tâcher de retirer de l'erreur ceux qu'ils y croyoient engagés; de les accuſer devant les Tribunaux Eccléſiaſtiques, ou de les condamner, s'ils en avoient l'autorité, ce qui ne ſe pouvoit faire ſans bruit, ſans éclat & ſans rupture de Communion.

Il faudroit pour être demeurés dans cette léthargie, & cet aſſoupiſſement parmi une telle déſunion, que les hommes de ces ſiecles n'euſſent eu, ni charité pour le prochain, ni zele pour Dieu, ni attache pour leurs propres opinions, c'eſt-à-dire, qu'ils n'euſſent pas été hommes; tous ces mouvements portant naturellement à tâcher d'imprimer dans les autres, les ſentiments dont on eſt perſuadé, & que l'on regarde comme véritables, & à combattre avec force les opinions qui y ſont contraires.

Je ne ſais ce qui ſeroit capable de toucher ceux qui ne ſeront pas frappés par de ſi groſſieres abſurdités. Mais pour les aider néanmoins à les concevoir plus clairement, je les ſupplie d'enviſager ce qui s'eſt paſſé dans le dernier ſiecle, lorſque Luther, Zuingle & Calvin, entreprirent de changer la créance qu'ils avoient trouvée dans l'Egliſe ſur l'Euchariſtie.

III. Clas. N°. II.

Il eſt ſans doute, que ſi l'on compare la doctrine que ces hérétiques vouloient introduire, avec celle qu'ils vouloient ôter, on jugera qu'il eſt infiniment plus aiſé de tomber inſenſiblement dans la créance de Luther & de Calvin, en quittant celle de l'Egliſe, que non pas de paſſer de l'opinion de ces héréti-ques à la foi de l'Egliſe Catholique; parce que les ſens favoriſent leur doctrine, & ſont contraires à la nôtre. Et néanmoins, quels tumultes ne produiſit point d'abord le Luthéraniſme en Allemagne, & le Calviniſme en France & aux Pays-bas? Toute l'Europe ne fut-elle pas incontinent pleine de diviſions, de diſputes & de querelles? Tous les Théologiens de divers partis, n'employerent-ils pas auſſi-tôt tout ce qu'ils avoient d'eſprit & de ſcience, pour ſoutenir leur ſentiment, & combattre celui de leurs adverſaires? Que vit-on par-tout, que pratiques, qu'aſſemblées ſecretes, qu'animoſités furieuſes, qui furent incontinent ſuivies de ruptures ouvertes de Communion, d'excommunications, de Conciles, de guerres & de déſolations?

Voilà les effets funeſtes, mais naturels, que devoit produire cette diviſion de ſentiments ſur ce point ſi important. Comment ſe pourra-t-on donc perſuader, que la même diviſion ſoit arrivée en un autre temps, & qu'elle ait produit un changement plus grand, plus univerſel & plus difficile, non ſeulement ſans aucun trouble, mais ſans que perſonne même s'en ſoit apperçu?

SECTION SECONDE.

Réfutation de l'hiſtoire fabuleuſe de cette prétendue innovation.

MAIS l'impoſſibilité de ce changement paroîtra encore plus manifeſte, ſi l'on conſidere l'abſurdité où ſont tombés les nouveaux Miniſtres, qui, ayant ſenti la force de cette raiſon, ont tâché de l'éluder, en faiſant une hiſtoire toute fabuleuſe de cette innovation prétendue. Blondel en a dreſſé le premier plan dans ſon Ecclairciſſement ſur l'Euchariſtie, mais d'une maniere ſi extravagante, qu'il fait naître l'opinion de la Tranſſubſtantiation long-temps après Bérenger, en ſorte que ſelon lui, il faudroit dire que même Lanfranc, Guitmond & Alger, ne l'auroient pas enſeignée. Auſſi, Aubertin ayant bien vu qu'il n'y avoit pas de moyen de ſoutenir une folie ſi viſible, a cru devoir réformer ce plan. Et voici à quoi ſe réduit ce que ce Miniſtre, qui a conſumé malheureuſement ſa vie, à chercher dans les Ecrits des Anciens de quoi obſcurcir la vérité, a trouvé de plus plauſible pour rendre vraiſemblable le prodigieux renverſement de l'ancienne foi, qu'il eſt obligé d'admettre, afin de ne paſſer pas lui-même pour novateur.

Il repréſente donc premiérement, toute la terre unie dans ce ſentiment, que l'Euchariſtie n'étoit le Corps de Jeſus Chriſt qu'en ſigne & en figure, ou bien en vertu & en efficace, juſques à l'an 600, de Notre Seigneur. Il avoue enſuite, que la créance de la préſence réelle n'a pu s'établir tout d'un coup. *Il ne faut pas penſer*, dit-il, *que ces abus de la Tranſſubſtantiation, & de la préſence réelle*; c'eſt ainſi qu'il appelle la foi Catholique touchant l'Euchariſtie, *aient pu naître tout d'un coup comme des potirons*: Non *putandum eſt eos de tranſſubſtantiatione, & reali præſentia abuſus, in inſtanti fungorum inſtar prodiiſſe.* Ce

Aub. l. 2. p. 903.

III. CLAS. N. II.

changement (ajout-t-il) s'eſt fait peu-à-peu, & il n'eſt arrivé à l'état où il eſt maintenant, que par divers détours : *Mutatio paulatim facta eſt, & tandem per anfractus eò provecta.*

Après cette confeſſion ſincere, il bâtit des degrés imaginaires, par leſquels il fait paſſer cette créance, & place le premier vers l'an 635, en s'efforçant de perſuader qu'Anaſtaſe Sinaïte, célebre Religieux du Mont Sinaï, en a jeté les premiers fondements, dans un Traité qu'il a fait contre certains hérétiques, nommés Gayans, où il dit, que ce que nous recevons dans l'Euchariſtie n'eſt pas l'antitype, mais le Corps de Jeſus Chriſt.

Sur cela il charge d'injures ce Savant Religieux, & l'accuſe d'avoir innové la doctrine & le langage de l'Egliſe : la doctrine pour avoir enſeigné, non la préſence réelle, car il ne veut pas en demeurer d'accord ; mais l'union hypoſtatique de la divinité avec le pain, par le moyen de laquelle, le pain étoit fait le Corps de Jeſus Chriſt, & le vin ſon Sang ; parce qu'étant unis à ſa Perſonne, ils étoient par conſéquent unis à ſon Corps & à ſon Sang : le langage, parce, dit-il, qu'on avoit toujours accordé juſques alors dans l'Egliſe, que le pain & le vin étoient antitypes du Corps & du Sang de Jeſus Chriſt.

Aubert. l. 3. p. 909.

Mais comme cette opinion qu'Aubertin attribue à cet Auteur, n'a point d'autre fondement que ſa fantaiſie, Blondel, par un autre tour d'imagination, prétend au contraire, qu'il n'a innové que le langage de l'Egliſe, & qu'il n'a point altéré ſa doctrine dans le fond ; tant il eſt aiſé de ſe contredire dans ces conjectures arbitraires, dans leſquelles on a ſeulement pour but de s'éloigner de la créance des Catholiques, & non pas de trouver la vérité.

Aubertin prétend enſuite que ces deux innovations furent embraſſées par Germain, Patriarche de Conſtantinople en l'an 720, par Jean de Damas en l'an 740, & enſuite par les Evêques du II. Concile de Nicée en l'an 787, par Nicephore, Patriarche de Conſtantinople l'an 806 ; que le même langage paſſa d'Orient en Occident, & y fut reçu comme il paroît par les Livres que Charlemagne fit faire au Concile de Francfort l'an 794, où ce Roi, & ces Evêques décident, que l'Euchariſtie *n'eſt pas l'image du Corps de Jeſus Chriſt, mais ſon propre Corps* : en ſorte que, ſelon cette hiſtoire d'Aubertin, il faudroit conclure, que la créance de l'impanation du Verbe, c'eſt-à-dire de l'aſſomption du pain en unité de perſonne, ſe répandit univerſellement en moins d'un ſiecle dans l'Orient & dans l'Occident.

Qui n'admirera en cette rencontre combien la préoccupation obſcurcit le jugement des hommes, en voyant ce Critique perſuadé d'une fable ſi pleine de contradictions & d'abſurdités ? Il eſt difficile de les remarquer toutes, & je me contenterai de quelques-unes.

Premiérement, quelle apparence y a-t-il qu'Anaſtaſe, qui ne pouvoit ignorer la foi de l'Egliſe de ſon temps, produiſe en paſſant & ſans deſſein une opinion qui y auroit été formellement oppoſée, & la produiſe ſans témoigner qu'il avance quelque choſe de contraire à l'opinion commune ; mais plutôt comme une choſe conſtante & indubitable, qu'il n'eſt pas beſoin de prouver ? Ainſi, ce que dit cet Auteur, *que l'Euchariſtie n'eſt pas antitype*, c'eſt-à-dire ſigne du corps de Jeſus-Chriſt, ne montre pas qu'il ait changé la créance de l'Egliſe ; mais montre ſeulement que c'étoit une choſe conſtante au huitieme ſiecle, que l'Euchariſtie n'étoit pas une ſimple image du corps de Jeſus Chriſt, mais le corps même de Jeſus Chriſt.

Secondement, n'eſt-il pas abſolumment ridicule de ſuppoſer, comme ce Miniſtre

Miniſtre fait, que l'Orient, qui étoit plein des livres de S. Baſile, des deux SS. Gregoires, de S. Chryſoſtôme, qui faiſoient la principale & preſque l'unique étude des Grecs, ait abandonné la créance & le langage de tous ces Peres, & la foi dans laquelle il avoit été inſtruit, pour régler ſon langage & ſa créance ſur un paſſage écarté d'un livre d'un Religieux du Mont Sinaï? III. CLAS. N°. II.

Mais combien eſt-il encore plus hors d'apparence, de faire paſſer ce changement dans l'Occident, & de le faire recevoir tout d'un coup par les Evêques aſſemblés à Francfort; puiſqu'il n'y en avoit aucun dans cette Aſſemblée qui entendit le grec, & que l'ignorance de cette langue leur fit commettre pluſieurs erreurs de fait, en interprétant mal le ſentiment des Peres du ſecond Concile de Nicée, & en confondant le Concile des Iconoclaſtes avec ce Concile Catholique; parce qu'ils n'avoient point d'autre lumiere de ce qui s'étoit paſſé en Orient, qu'une verſion latine pleine de fautes? Et par conſéquent, quand Charlemagne définit dans ce livre ſouſcrit par tous les Evêques, *que* Jeſus-Chriſt *ne nous a point conféré une image, mais le ſacrement de ſon Corps*: *que l'Euchariſtie ne doit pas être appellée image, mais vérité; non ombre, mais corps; non figure des choſes futures, mais ce qui étoit repréſenté par les figures*: quand il remarque *que* Jeſus Chriſt *n'a pas dit* de ce qu'il donna à ſes Apôtres: *C'eſt l'image de mon corps, mais c'eſt mon corps, qui ſera livré pour vous; c'eſt mon ſang, qui ſera répandu pour pluſieurs*: quand il dit, *que ce qui ſe paſſa dans l'inſtitution de l'Euchariſtie, ſe paſſa non en figure, mais en verité*, ce n'eſt pas une preuve qu'il ait tiré ce langage des Grecs, qu'il eût été bien-aiſe de contredire, & dont il n'avoit jamais lu les livres; mais c'eſt une preuve indubitable que l'Egliſe Latine & la Grecque étoient parfaitement d'accord ſur le point de l'Euchariſtie. Lib. 4. cap. 14.

Troiſiemement; ou ce livre & ce paſſage d'Anaſtaſe ſont demeurés peu connus, & par conſéquent n'ont pas été capables de produire un ſi grand changement; ou ſi l'on ſuppoſe qu'ils étoient célebres, & entre les mains de tout le monde, comment s'eſt-il pu faire, qu'en propoſant, comme les Miniſtres le prétendent, une opinion contraire au ſentiment de toute l'Egliſe, perſonne ne s'en ſoit plaint; perſonne n'ait accuſé d'erreur cet Auteur, perſonne n'ait écrit contre lui, ni contre aucun de ceux qui ont embraſſé ſon ſentiment?

Car il faut remarquer ici, que l'opinion de l'impanation du Verbe, qu'Aubertin attribue à Anaſtaſe Sinaïte, & à S. Jean de Damas, quoique fort différente de l'opinion des Catholiques, eſt néanmoins très-oppoſée à celle des Calviniſtes; puiſque, par le moyen de cette union perſonnelle de la divinité avec le pain & le vin, le pain devient vraiment adorable comme l'humanité de Jeſus Chriſt; ce corps de Jeſus Chriſt eſt pris par la bouche, entre dans les méchants, demeure hors l'uſage, qui ſont tous points directement contraires à la doctrine des Calviniſtes. De plus, cette union hypoſtatique du pain avec la divinité ſeroit toute miraculeuſe & toute incompréhenſible, & elle n'enfermeroit pas moins de difficultés que la créance de la préſence réelle. Quelle apparence donc qu'une opinion ſi différente du ſentiment où ils prétendent que l'Egliſe étoit alors, ait été néanmoins embraſſée par tout l'Orient inſtruit dans une autre foi, ſans qu'il paroiſſe aucune trace de changement, & ſans que ceux mêmes qui avoient changé de créance s'en ſoient apperçus?

Mais comment les Neſtoriens, dont l'Orient étoit plein, & qui nioient

III. CLAS. N°. II.

l'union perſonnelle du Verbe avec la nature humaine de Jeſus Chriſt, pouvoient-ils admettre cette union de la divinité avec le pain? Et s'ils ne l'admettoient pas, comment n'ont-ils point reproché cette doctrine aux Catholiques, & ne les ont-ils point obligés, par leur reproche, de la juſtifier & de la défendre?

Comment les Iconoclaſtes, que les Miniſtres prétendent tirer à leur parti touchant l'Euchariſtie, parce qu'ils ont appellé l'Euchariſtie image du corps de Jeſus-Chriſt, quoiqu'ils reconnoiſſent au même lieu qu'elle eſt le corps même de Jeſus Chriſt, ne reprochoient-ils point aux défenſeurs des images, qui étoient, ſelon Aubertin, de l'opinion d'Anaſtaſe Sinaïte, qu'ils introduiſoient non ſeulement un culte ſuperſtitieux envers les Images, mais une véritable idolâtrie, en enſeignant que le pain étoit uni au Verbe, & devoit être ainſi véritablement adoré?. Et comment ces perſonnes, qui excitoient tant de bruit ſur un point beaucoup moins important, qui eſt le culte des Images, n'en faiſoient-ils aucun ſur le ſujet de l'Euchariſtie, s'ils euſſent été ſur ce point capital, dans une créance tout-à-fait oppoſée à celle de ceux qui défendoient la vénération des images?

Toutes ces abſurdités font voir clairement, qu'il eſt abſolument faux qu'il ſe ſoit fait en ce temps-là aucune innovation de doctrine ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Mais il n'eſt pas moins faux encore, que la créance de ce ſiecle, témoignée par Anaſtaſe, par S. Jean de Damas, par Germain Patriarche de Conſtantinople, par le ſecond Concile de Nicée, par Charlemagne & par le Concile de Francfort, fût que le pain étoit uni perſonellement au Verbe, & non pas changé au Corps naturel de Jeſus Chriſt; cette ſuppoſition n'ayant aucun fondement dans les Ecrits de ce temps-là, & n'étant qu'une chicanerie que ce Miniſtre a trouvée, pour n'être pas obligé d'avouer, que la créance de la préſence réelle étoit univerſellement reçue dans l'Egliſe au VII, & VIII ſiecles.

Premiérement, non ſeulement leurs paroles ne donnent point lieu à cette explication, mais elles y ſont formellement contraires. Anaſtaſe Sinaïte dit,

Theor. rer. Eccleſ. tom. 8. Bib. PP.

que nous n'appellons point la communion antitype du corps de Jeſus Chriſt ou ſimple pain; mais que nous y recevons le vrai corps & le vrai ſang de Jeſus Chriſt incarné dans Marie mere de Dieu. Germain Patriarche de Conſtantinople dit: *que le S. Eſprit change les dons propoſés au précieux corps de Notre Seigneur Jeſus Chriſt, & ce qui eſt dans le calice au précieux ſang du grand Dieu, qui a été répandu pour donner le ſalut & la vie au monde*: paroles, qui, exprimant parfaitement la foi de la réelle préſence, excluent formellement cette prétendue union de la divinité avec le pain & le vin. Car, par le moyen de cette union, le pain & le vin pourroient bien devenir le pain & le vin de Jeſus Chriſt, mais non pas la chair & le ſang de Jeſus Chriſt; parce que le pain, ſubſiſtant dans l'être de pain, ne ſeroit pas chair quand il ſeroit uni au Verbe qui eſt revêtu de notre chair.

Secondement, ces Auteurs déclarent que ce qui eſt dans le calice, eſt le ſang de Jeſus Chriſt verſé pour le ſalut du monde; & ils déclarent de plus, que ce n'eſt pas en figure, mais en vérité; ce qui ne ſe peut entendre que du ſang naturel de Jeſus Chriſt, du vin uni au ſang ne pouvant être ce ſang répandu pour le ſalut du monde, que métaphoriquement.

Damaſc. de fide Ort. l. 4. c. 14.

Troiſiémement, S. Jean de Damas exclut encore plus formellement cette union chimerique: car il déclare que le corps de Jeſus Chriſt, vraiment uni à la divinité qui eſt en l'Euchariſtie, *eſt le même que celui qui eſt né de la*

Vierge, non que ce corps, qu'il a pris du ſein de la Vierge, deſcende maintenant du ciel; mais parce que le pain & le vin y ſont changés au corps & au ſang de Dieu. Et il ajoute plus bas; *que ce corps, auquel ce pain eſt changé d'une maniere admirable, par l'invocation & l'avénement du S. Eſprit, n'eſt pas un corps différent de celui de Jeſus Chriſt, mais un ſeul & même corps.*

Quatriémement, il eſt ſans aucune apparence que toute l'Egliſe Grecque ſoit entrée, ſans s'en appercevoir, dans une erreur qui eſt clairement condamnée par les Livres des Peres des ſiecles précédents.

Car S. Ignace dit, *que l'Euchariſtie eſt la chair du Sauveur, laquelle a ſouffert pour nos péchés.* Epiſt. ad Smyrneos.

S. Chryſoſtôme écrit en une infinité de lieux, *que ce qui eſt dans le calice eſt le ſang qui a coulé du côté du Sauveur percé ſur la croix : Qu'il n'y a en tous les lieux de l'Egliſe qu'un ſeul Jeſus Chriſt, qui eſt tout entier en un lieu auſſi-bien que dans un autre, n'ayant par-tout qu'un ſeul corps : Que celui qui eſt à la droite de Dieu, eſt entre les mains des Prêtres; & que nous voyons le même corps que les Mages ont adoré.* Comment ſe pourroit-il donc faire que tout l'Orient, par un aveuglement général, en liſant les ouvrages des Peres, fût entré dans un ſentiment ſi oppoſé à celui qu'ils y enſeignent? Hom. 24. in Epiſt. ad Corint. Hom. 17. in Epiſt. ad Hebr. De Sacerdôt. l. 3. c. 4. Hom. 24. in Ep. ad Cor.

Car on ne peut pas répondre, que ces expreſſions étoient priſes par ceux du VII & VIII ſiecle, dans un ſens métaphorique, & que, lorſqu'ils y liſoient, que le pain étoit changé au corps de Jeſus Chriſt, ils entendoient qu'il étoit changé en la figure du corps de Jeſus Chriſt; puiſque cette explication eſt formellement condamnée par les Auteurs à qui Aubertin attribue l'opinion de l'impanation du Verbe. Anaſtaſe. Sinaite, S. Jean de Damas, Nicephor.

Cinquiémement, il n'y a point d'Auteur à qui l'on puiſſe attribuer ce ſentiment avec moins de vraiſemblance qu'à Anaſtaſe Sinaïte; car la principale raiſon qui pourroit y porter ceux qui reglent leur créance plutôt ſelon la raiſon que ſelon la foi, eſt la difficulté de concevoir qu'un corps ſoit en pluſieurs lieux. Or cette difficulté eſt nulle à l'égard d'Anaſtaſe, puiſqu'il enſeigne formellement, comme Aubertin le reconnoît, qu'un corps peut-être par miracle en pluſieurs lieux. Auber. l. 3. p. 906.

Ainſi toute cette innovation de doctrine, eſt une pure chimere; & il n'eſt pas ſeulement clair que l'Egliſe du VII, & VIII ſiecle étoit dans une créance différente de celle des Calviniſtes; mais il eſt clair auſſi, qu'elle étoit dans celle de la préſence réelle, & qu'elle y étoit, non par aucun changement qui fût arrivé, mais parce qu'elle avoit reçu cette foi, auſſi-bien que celle des autres myſteres, de ceux qui vivoient dans le VI ſiecle, dans lequel les Calviniſtes demeurent d'accord que la doctrine de l'Egliſe étoit exempte de corruption.

Que ſi Anaſtaſe Sinaïte, S. Jean de Damas, les Evêques du Concile de Nicée, & ceux de Francfort, ont fait difficulté d'appeller les eſpeces ou ſymboles du nom d'antitypes après la conſécration, quoique quelques Peres les aient ainſi appellées, il n'eſt pas difficile de comprendre que cela s'eſt fait non ſeulement ſans changement de créance, mais en quelque façon ſans changement de langage.

Car il faut diſtinguer dans les mots d'image, de figure, & d'antitypes, comme dans pluſieurs autres ſemblables, deux ſortes de ſignifications; l'une naturelle & originelle, l'autre populaire & ordinaire. La ſignification natu-

III. CLAS. N°. II.

relle de ces mots, ne marque autre choſe qu'une ſimple repréſentation ; & comme une choſe inviſible, quoique préſente, peut-être repréſentée par quelque choſe de viſible, de corporel & d'extérieur, il ne s'enſuit nullement qu'une choſe n'eſt pas préſente, parce qu'elle eſt repréſentée par quelque image viſible. Ainſi nous diſons ordinairement, que le viſage, ou les yeux, ſont les images de l'ame ; & cependant ceux qui le diſent, croient en même temps que l'ame eſt préſente dans les yeux & dans le viſage. Les langues de feu étoient la figure du S. Eſprit, qui y étoit préſent. L'ablution extérieure eſt la figure de l'intérieure dans le Baptême, & cependant elles ſont jointes & unies enſemble. Il faut renoncer au ſens commun pour s'amuſer à conteſter ſur ce point, & pour ſoutenir opiniâtrément, comme font quelques Calviniſtes, que ces mots enferment toujours, & par leur nature, l'abſence de la choſe repréſentée.

Mais il eſt vrai néanmoins, que, comme ordinairement les choſes figurées ne ſont pas jointes aux figures, & que l'on ne repréſente guere par des images, que des choſes abſentes, il s'eſt fait un autre uſage populaire de ces mots, dans lequel être figure, & contenir la vérité figurée, ſont deux choſes oppoſées en quelque maniere. Et c'eſt dans ce ſecond ſens que les Peres ont dit ſouvent, que la figure ne contenoit & n'étoit pas la vérité.

Ces deux ſortes de ſignifications ſubſiſtent toutes deux dans le langage des hommes, &, formant une contrariété apparente dans les mots, s'allient ſans peine dans le ſens. Car, ſelon ces deux diverſes ſignifications, il eſt vrai de dire que l'Euchariſtie eſt figure, image, antitype du corps de Jeſus Chriſt, & qu'elle n'eſt pas figure, image antitype du corps de Jeſus Chriſt. Elle n'eſt pas figure, image antitype, ſelon la ſignification populaire de ce mot, qui exclut la vérité ; mais elle eſt figure, & antitype, ſelon la ſignification naturelle de ce mot, qui compatit avec la vérité, & qui ne marque autre choſe, ſinon qu'elle repréſente le corps de Jeſus Chriſt, quoiqu'elle l'enferme & le contienne en même temps. Et de-là il eſt arrivé, que les Peres, prenant quelquefois ces mots dans leur ſignification naturelle, n'ont pas fait difficulté d'admettre que l'Euchariſtie eſt image & figure. Mais parce qu'elle contient réellement Jeſus Chriſt, ils l'appellent auſſi vérité, & l'oppoſent aux figures & aux images de l'ancienne Loi, en prenant alors le mot d'image dans la ſignification populaire. *Ce ſang*, dit S. Chryſoſt. Hom. 45. ſur S. Jean, *étant en figure expioit les péchés ; que ſi étant en figure il a eu tant de force & tant de vertu, ſi la mort a tant redouté l'ombre de ce ſang divin, combien en redoutera-t-elle davantage la vérité même ?*

Et parce que cette ſignification populaire du mot de figure, qui exclut la vérité, eſt la plus commune dans le langage des hommes, & que d'ailleurs la principale partie de l'Euchariſtie n'eſt pas celle qui eſt extérieure & viſible, ſelon laquelle elle eſt figure, mais l'intérieure & l'inviſible, qui eſt le corps de Jeſus Chriſt, il eſt arrivé que lorſque l'Egliſe n'a plus été obligée de cacher ce myſtere aux Payens, ce qui avoit quelquefois porté les Peres à ſe ſervir plus ſouvent des mots de figure & d'image, lorſqu'ils en parloient devant les Payens & les Juifs, on ne s'eſt plus guere ſervi des mots d'antitypes & de figures, & l'on a plutôt exprimé ce myſtere par la partie principale, qui eſt la vérité du corps de Jeſus Chriſt. Ainſi, du temps du II. Concile de Nicée, il étoit rare que l'on appellât les eſpeces conſacrées du mot d'antitypes, quoique ce nom leur eût été donné quelquefois par des Peres plus anciens.

L'Egliſe étant dans cet état, les Iconoclaſtes, aſſemblés en leur Conciliabule de Conſtantinople pour condamner les images, crurent qu'ils pourroient tirer de ce qu'il y a de figuratif dans l'Euchariſtie, une preuve pour détruire les images de Notre Seigneur, en prétendant que Jeſus Chriſt n'avoit voulu que ſon corps fût repréſenté que par les eſpeces euchariſtiques. Et ils exprimerent ce mauvais raiſonnement en des termes très-durs; appellant trois ou quatre fois l'Euchariſtie, image & repréſentation dans un même lieu. III. CLAS. N°. II.

Or quoiqu'on ne puiſſe pas dire que les Iconoclaſtes aient erré dans la foi de l'Euchariſtie, puiſque celui même qui les réfute, & qui rejette leur expreſſion dans le II. Concile de Nicée, les décharge de ce ſoupçon; témoignant qu'après avoir ainſi mal parlé, ils réconnoiſſoient enſuite la vérité : il eſt vrai néanmoins que leurs termes étoient d'eux-mêmes choquants, & qu'ils ont été juſtement repris dans le II. Concile de Nicée; parce que les mots d'image & de figure, appliqués trois ou quatre fois à l'Euchariſtie dans une même période, ſe devoient prendre plus raiſonnablement dans leur ſignification populaire, qui exclut la vérité, que dans celle qui ne l'exclut pas.

Et en effet, quoique les Catholiques reconnoiſſent tous, que l'Euchariſtie eſt vérité & figure, ils ne laiſſeroient pas de condamner d'imprudence un Théologien qui appelleroit ſouvent l'Euchariſtie image, ſans exclure très-formellement le mauvais ſens que ce mot pourroit avoir.

Voilà à quoi ſe réduit ce premier degré d'innovation, qui ne peut que ſervir de preuve, que la doctrine de l'Egliſe Romaine étoit dans le VII, & VIII ſiecle, celle de toute l'Egliſe.

Le ſecond degré n'eſt pas moins fabuleux; & voici de quelle maniere Aubertin tâche de s'en démêler. Il lui étoit facile, avec les mêmes chicaneries par leſquelles il élude les paſſages des anciens Peres, d'éluder auſſi ceux des Auteurs du IX ſiecle, & de les rendre tous Calviniſtes. Car, pourvu qu'un Ecrivain ait appellé l'Euchariſtie le ſacrement du Corps de Jeſus Chriſt, ou qu'il ait parlé du pain & du vin qui ſervent de matiere à l'Euchariſtie, il ne lui en faut pas davantage pour conclure, qu'il s'eſt déclaré contre la préſence réelle, & contre la Tranſſubſtantiation. Mais, comme il ne pouvoit déſavouer que la doctrine de la préſence réelle étoit univerſellement reçue dans l'Egliſe, avant la publication des erreurs de Bérenger, voyant bien qu'il étoit ridicule qu'une opinion ſe trouvât établie par-tout, tout d'un coup, & ſans qu'on en pût marquer le commencement, il a jugé à propos de la faire naître au IX ſiecle, afin que, comme il y a eu peu d'Ecrivains dans le X, il pût ſuppoſer que c'étoit durant ce ſiecle qu'elle s'étoit accrue & répandue par toute la terre.

Dans ce deſſein il a choiſi Paſchaſe Ratbert pour l'en faire Auteur; & de peur que les Catholiques n'en tirent avantage, il le charge d'injures. Il dit que c'eſt *un eſprit embarraſſé, qui ſe contredit, en ſorte qu'on ne peut ſavoir ce qu'il a voulu dire, ni de quel ſentiment il a été.* Et néanmoins il prétend enſuite, je ne ſais comment, qu'il eſt l'auteur de la doctrine de la préſence réelle. Aubert. 922.

Mais de peur qu'on ne lui objectât, que ſi cette doctrine eût été nouvelle, elle n'eût pas manqué d'être combattue, il tâche de trouver des Auteurs qui s'y ſoient oppoſés; & il prétend que pluſieurs grands hommes, comme Raban, Amalarius, Heribald, Walfridus, Flore, Loup Abbé de Ferriere, Frudegarde, Ratramne, Jean Erigene, Prudence Evêque de Troyes, Chriſtien Drutmar, ont été adverſaires de Paſchaſe, ou du moins dans un ſentiment différent du ſien.

III. CLAS. N°. II.

Ainſi il conduit ſon Hiſtoire juſques au X ſiecle; & quand il y eſt arrivé, croyant que, dans les ténebres de ce ſiecle, on ne pourra trouver de lumiere pour le convaincre, il déclare en l'air, que c'eſt depuis la fin du IX ſiecle juſques au commencement de l'onzieme, que l'opinion de la préſence réelle a occupé tous les eſprits de toute la terre; *en ſorte que ceux de l'onzieme ſiecle l'ayant ſucée avec le lait, la firent paſſer pour véritable.* Hinc *contigit*, dit-il, *in ſequenti quamvis litteratiores facti, hac tamen opinione unà cum lacte imbuti, illam tamquam veram, confidenter obtruſerint.*

Voilà la fable que ce Miniſtre débite, qui ſe trouve déja détruite par avance, par ce que nous avons dit touchant la premiere innovation prétendue, puiſque ſi la foi de la préſence réelle étoit reçue ſans contradiction par toute l'Egliſe au VII, & au VIII ſiecle, il eſt ridicule de la vouloir faire naître dans le IX. Mais il ne ſera pas néanmoins inutile de remarquer en particulier les abſurdités de ce degré.

On ne peut nier, comme nous avons déja remarqué, que le myſtere de l'Euchariſtie étant la principale partie du culte de la Religion Chrétienne, tous les Chrétiens, & même les plus ſimples y participant ſouvent, ne cruſſent, par une foi diſtincte, ou que Jeſus Chriſt y étoit réellement préſent, ou qu'il en étoit réellement abſent.

Or quoique, comme nous dirons plus bas, il y ait eu en ce ſiecle quelque conteſtation entre un petit nombre de Savants, touchant quelques points qui regardent l'Euchariſtie; on ne peut dire néanmoins que ces conteſtations aient paſſé juſques dans le peuple, ni que le corps de l'Égliſe ait été partagé en ce temps-là en deux créances, en ſorte qu'il y en ait eu une partie qui crût le corps naturel de Jeſus Chriſt réellement préſent dans l'Euchariſtie, & une autre qui le crût réellement abſent.

Je n'examine pas à préſent laquelle de ces deux créances étoit la maîtreſſe de l'eſprit des peuples; mais je dis ſeulement, qu'il n'y en avoit qu'une des deux; ou celle de la préſence réelle, ou celle de l'abſence réelle; & qu'on ne peut pas s'imaginer qu'elles aient toutes deux ſubſiſté en même temps, & formé deux partis conſidérables dans ce ſiecle. Car n'y ayant point de ſiecle où il y ait eu plus de Conciles, & ſur-tout en France, ni une plus grande quantité de ſavants hommes, comment pourroit-on croire, que ſi le corps de l'Egliſe de France, ou de l'Egliſe univerſelle, avoit été diviſé par ces deux opinions diamétralement oppoſées ſur le plus important, & le plus commun de nos myſteres, on n'en eût point parlé en aucun de ces Conciles, & l'on n'eût pas fait le moindre effort pour remédier à une ſi étrange diviſion?

Il eſt bien poſſible qu'une erreur avancée dans un livre peu connu, n'étant ſuivie que de peu de perſonnes, & ne faiſant pas d'éclat, ſoit négligée par l'Egliſe. Mais qu'une erreur capitale, comme ſeroit la créance de la préſence réelle, ſi elle étoit fauſſe, ſoit ſoufferte dans l'Egliſe, & que des Evêques qui n'euſſent pu ignorer la diviſion de leurs peuples, n'en euſſent pas ſeulement parlé en plus de 80 Conciles, c'eſt une choſe qui choque entiérement le ſens commun. Car on ne peut pas dire que ces Evêques aient cru cette diviſion peu importante, & qu'ils l'aient jugée compatible avec l'unité de la communion; puiſque, de la diverſité ce ces deux créances il s'enſuit, ou que les uns euſſent été des idolâtres, des ſuperſtitieux, & des novateurs; ou que les autres euſſent été des impies & des hérétiques, & qu'il n'y a point de diviſion moins compatible avec la communion de l'Égliſe, que celle qui dé-

ſunit les fideles dans le lien même de la communion, qui eſt l'Euchariſtie, & qui change tout le culte extérieur de la Religion.

Je ne m'arrête pas à réfuter davantage l'abſurdité de ce mêlange, parce qu'il ſemble que les Miniſtres avouent, qu'il étoit impoſſible dans ce ſiecle ſi éclairé; & c'eſt par cette raiſon qu'Aubertin laiſſant à Paſchaſe un petit nombre de ſectateurs, tâche de tirer à ſoi les principaux Ecrivains de ce temps-là.

Etant donc conſtant que le général de l'Egliſe étoit dans une de ces deux créances, il eſt queſtion ſeulement de ſavoir, ſi c'étoit dans celle de la préſence réelle, ou dans celle de l'abſence réelle; & c'eſt ce qu'il eſt bien aiſé de décider par pluſieurs raiſons convaincantes.

Quelque animoſité que les Calviniſtes témoignent contre Paſchaſe, ils ne peuvent néanmoins nier que ce n'ait été un homme très-célebre dans ſon temps, pour ſa ſainteté & pour ſa doctrine, & durant ſa vie & après ſa mort. Cependant cet Auteur, enſeignant la vérité de la préſence réelle en 818, dans le Livre qu'il a fait du Corps & du Sang du Seigneur, & depuis dans l'Epître à Frudegarde, & dans ſes Commentaires ſur S. Mathieu, la propoſe par-tout, comme la créance unique & univerſelle de l'Egliſe de ſon temps.

Il témoigne de plus, qu'encore que quelques perſonnes euſſent erré en ſecret ſur ce point par ignorance, nul n'avoit jamais néanmoins oſé s'élever publiquement, contre une vérité ſi reconnue de tout le monde. *Quamvis*, dit-il, *ex hoc quidam de ignorantia errent, nemo tamen eſt adhuc in aperto, qui hoc ita eſſe contradicat, quod totus orbis credit & confitetur.* Il dit au même lieu, que quiconque voudroit choquer cette vérité, s'oppoſeroit à toute l'Egliſe, & commettroit un très-grand crime, en ne croyant pas ce que la vérité même nous apprend, & ce que croient les Chrétiens par tout le monde. *Videat qui contra hoc venire voluerit, quid agat contra ipſum Dominum, & contra omnem Chriſti Eccleſiam. Neſarium ergo ſcelus eſt, orare cum omnibus, & non credere quod veritas ipſa teſtatur, & ubique omnes univerſaliter verum eſſe fatentur.*

Or, ſi la doctrine de la préſence réelle, que Paſchaſe ſoutient dans cette Epître à Frudegarde, & dans tous ſes autres livres, n'eût pas été la créance commune de l'Egliſe, & ſi c'eût été la premiere fois qu'elle eût été produite au monde, ne faudroit-il pas qu'il eût eu entiérement perdu l'eſprit, pour oſer dire, comme il fait d'une opinion dont on n'auroit jamais oui parler, & dont il ſeroit le premier inventeur, qu'il n'y en avoit point d'autre dans l'Egliſe que celle-là? Cette extravagance n'eſt pas humaine, & ſi l'on en peut ſoupçonner des Auteurs célebres, il n'y a point de vérité de fait qu'on ne puiſſe détruire par ce moyen; puiſque l'on ne peut plus rien établir contre des perſonnes qui ſe donnent la liberté de ſuppoſer, que ceux qu'on allegue contr'eux ont entiérement perdu l'eſprit.

Il ne faut pas ſeulement ſuppoſer que Paſchaſe ait été dans cette folie pendant quelque temps, mais durant toute ſa vie, qui a été aſſez longue, puiſqu'il a écrit la même choſe en divers temps, au commencement de ſa jeuneſſe & dans ſa vieilleſſe. Or, comment eſt-il poſſible qu'un homme puiſſe demeurer quarante ans ſi groſſiérement abuſé, que de ſe perſuader que tout le monde crût avec lui, ce qu'il auroit cru tout ſeul contre l'opinion de tout le monde? Et comment tant de ſavants hommes, ſes amis, tant de Religieux de ſon Ordre, tant d'Evêques avec leſquels il ſe trouvoit dans les Conciles, ne l'ont-ils point déſabuſé d'une imagination, qui auroit été ſi ridicule en ſoi, & ſi préjudiciable pour ſon ſalut?

III. Cl. A. S. N°. II.

Il faut ſuppoſer, pour ſoutenir la prétention de ce Miniſtre, que cette folie de croire que la foi de la préſence réelle étoit la commune doctrine de l'Egliſe, s'étoit communiquée à bien d'autres perſonnes de ce temps-là. Elle s'étoit, par exemple, communiquée à Frudegarde, à qui Paſchaſe a écrit ſur le ſujet de l'Euchariſtie : car ce jeune homme lui témoignoit dans ſa lettre, que la doctrine de la préſence réelle avoit été ſa premiere créance; mais que depuis il avoit été ému à en douter, par quelque paſſage de S. Auguſtin, dont il demandoit l'éclairciſſement à Paſchaſe : *Dicis te ſic anteà credidiſſe; ſed profiteris quod in libro de Doctrina Chriſtiana beati Auguſtini legiſti, quod typica ſit locutio. Quod ſi figurata locutio eſt, & ſchema potiùs quàm veritas, neſcio, iniquis, qualiter illud ſumere debeam.*

Il ne dit pas que ce ſoit le conſentement de l'Egliſe de ſon temps, qui le faſſe douter de l'opinion de Paſchaſe, mais un paſſage de S. Auguſtin qu'il n'entendoit pas, & qu'il ne pouvoit accorder avec la foi qu'il avoit appriſe dans le ſein de l'Egliſe Catholique.

Cette même folie s'étoit auſſi communiquée à Hincmar, qui, parlant, non de Prudence Evêque de Troyes, comme Aubertin le ſuppoſe, mais de quelques autres qu'il ne nomme point, dit, *qu'il ſe trouve des perſonnes qui, étant amoureux de la nouveauté des paroles, & pour s'acquérir une vaine réputation, avancent des propoſitions contre la foi catholique; ſavoir, que le Sacrement de l'Autel n'eſt pas le vrai Corps & le vrai Sang du Seigneur, mais ſeulement la mémoire de ſon vrai Corps & de ſon Sang.*

De præd. c. 31.

Enfin, pour omettre un grand nombre d'Auteurs, dont Aubertin rapporte lui-même les paſſages, & qu'il eſſaie vainement d'éluder, il faut qu'il prétende généralement, que la foi de la préſence réelle étoit toujours jointe à la folie, & à l'oubli de toutes choſes; puiſque dans le grand nombre de ceux qui l'ont enſeignée en ce ſiecle, & en tous les autres, on n'en ſauroit produire aucun qui n'ait cru, que cette doctrine étoit celle de toute l'Egliſe de ſon temps, & de toute l'antiquité.

Les Miniſtres ne ſont pas mieux fondés dans les adverſaires qu'ils oppoſent à Paſchaſe, & que Blondel & Aubertin, font monter juſques à douze; ſavoir, *Amalarius, Raban, Heribald, Bertram, Jean l'Ecoſſois, Frudegarde, Flore Diacre, le Concile de Creſſy aſſemblé en* 838, *Loup Abbé de Ferrieres, Prudence, Walfridus, Chriſtien Drutmar.*

Mais de ce nombre il en faut premiérement retrancher tout d'un coup Walfridus, Flore, Loup Abbé de Ferrieres, Chriſtien Drutmar, dans les Ecrits deſquels on ne trouve pas la moindre ombre de contrariété avec Paſchaſe; mais on trouve au contraire pluſieurs preuves, pour la vérité de la créance de l'Egliſe Catholique, comme quand Walfridus écrit : *Que puiſque le Fils de Dieu nous aſſure que ſa Chair eſt vraiment viande, & ſon Sang vraiment breuvage, il faut tellement entendre que les myſteres de notre Rédemption; c'eſt-à-dire, l'Euchariſtie, ſont véritablement le Corps & le Sang du Seigneur, que nous croyions en même temps qu'ils ſont les gages de l'union parfaite, que nous avons déja en eſpérance avec notre Chef, & que nous aurons quelque jour actuellement.* Et quand Flore enſeigne dans ſon explication de la Meſſe, *que l'Oblation, quoique priſe des ſimples fruits de la terre, eſt faite pour les fideles, ou aux fideles, le Corps & le Sang du Fils unique de Dieu, par la vertu ineffable de la bénédiction divine*: quamvis *de ſimplicibus terræ frugibus ſumpta, divinæ benedictionis ineffabili potentiâ, efficitur Fidelibus Corpus & Sanguis Chriſti.*

De Rebus eccleſ. c. 27.

Il en faut auſſi retrancher Prudence, parce qu'il n'en eſt accuſé que ſur un mot d'Hincmar, que les Miniſtres lui appliquent ſans apparence & ſans raiſon.

Pour les autres, il ne paroît pas qu'aucun d'eux ait combattu Paſchaſe en le nommant; ce qui fait bien voir qu'ils ne l'ont pas conſidéré comme Auteur d'une opinion nouvelle & inouie dans l'Egliſe; puiſqu'ils n'auroient pas craint de nommer une perſonne de cette ſorte, & qu'ils l'auroient même déféré aux Juges Eccléſiaſtiques.

Mais pour les examiner plus en détail, je commencerai par Amalarius, ſans m'arrêter à diſcuter de quel pays il étoit, ni quelle charge il a exercée dans l'Egliſe. Je dirai ſeulement, que s'il n'avoit rien écrit de l'Euchariſtie, que ce qui s'en trouve dans les Livres des Offices Eccléſiaſtiques, il n'y auroit pas eu lieu de lui reprocher une erreur, ni de le faire adverſaire de Paſchaſe. Mais parce que l'Egliſe de Lyon, dans le Livre des Trois Epîtres, l'accuſe d'avoir voulu empoiſonner la France, par des livres pleins d'erreur & d'opinions fantaſtiques, & déclare que ces livres mériteroient d'être brûlés, & qu'un Manuſcrit de Flore, écrit expreſſément contre cet Amalarius, lui reproche d'avoir avancé des erreurs contre l'Euchariſtie, qui avoient été condamnées en 838, par un Synode d'Evêques tenu à Creſſy; & enfin, parce que l'Epitome manuſcrit de Guillaume de Malmesbury le joint à Heribalde & à Raban, & les accuſe tous trois de l'héréſie des Stercoraniſtes, il ſemble qu'il n'y ait pas lieu de nier, qu'il n'ait ſoutenu quelque erreur touchant l'Euchariſtie; mais cette erreur étant demeurée aſſez inconnue, a donné lieu aux Calviniſtes, & même à pluſieurs Théologiens Catholiques d'en parler fort diverſement.

Uſſerius, Proteſtant Anglois, afin d'en tirer quelque avantage pour ſon parti, ſuppoſe qu'Amalarius étoit dans la doctrine des Catholiques; & ainſi, il veut que ce ſoit la doctrine de la préſence réelle, qui ait été condamnée dans cet Auteur, par le Synode de Creſſy, & par Flore, Diacre de Lyon. Aubertin a jugé au contraire, qu'il lui étoit plus avantageux d'attribuer à Amalarius l'opinion des Calviniſtes, afin d'en trouver quelque ſectateur dans le neuvieme ſiecle. Mais pour n'être pas obligé d'avouer, par une ſuite de cette ſuppoſition, que la doctrine de Calvin ait été condamnée dans le neuvieme ſiecle, par un Synode d'Evêques & par l'Egliſe de Lyon, il ne parle point du tout de ce Synode de Creſſy, & attribue ce que l'Egliſe de Lyon dit d'Amalarius à une jalouſie; comme s'il étoit croyable, qu'une des plus ſaintes & des plus ſavantes Egliſes de France, ſe fût laiſſée tellement emporter à la paſſion, que d'accuſer un Ecrivain d'erreur & d'héréſie, parce qu'il auroit propoſé une doctrine reçue de toute l'Egliſe de ſon temps.

Pluſieurs Ecrivains Catholiques, & entr'autres M. le Préſident Mauguin, ſoutiennent au contraire par des raiſons très-fortes, qu'Amalarius a véritablement erré ſur l'Euchariſtie; mais d'une erreur toute contraire à celle des Calviniſtes, qui eſt celle des Stercoraniſtes, qui enſeignoient tellement que le Corps de Jeſus Criſt étoit mangé des fideles, qu'ils le reduiſoient à la condition des viandes communes qui ſont digérées par l'eſtomac.

Mais Blondel ſe laiſſant ſurprendre par le deſir qu'il avoit de faire des adverſaires à Paſchaſe, eſt tombé ſur ce ſujet dans une des plus viſibles contradictions où un Auteur puiſſe tomber. Car, trouvant d'un côté de l'avantage dans l'opinion d'Uſſerius, qui rend Calviniſte tout le Synode de Creſſy, qui a condamné Amalarius, il en prend cette partie, & ſuppoſe avec lui, que le Concile de Creſſy étoit dans la doctrine des Calviniſtes, & contraire à Paſchaſe.

III. Cl. A s. N°. II.

Mais trouvant d'ailleurs dans l'Epitome manuſcrit du livre des Divins Offices de Guillaume de Malmesbury, qu'Amalarius, Raban & Heribald, avoient écrit contre Paſchaſe, ſans conſidérer que cette ſuppoſition étoit contraire à celle d'Uſſerius, il fait encore d'Amalarius un adverſaire de Paſchaſe; de ſorte que, par une contradiction manifeſte, il feint que le Concile qui a condamné Amalarius, & Amalarius condamné par le Concile, étoient dans le même ſentiment, & qu'ils étoient également contraires à la doctrine de Paſchaſe ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

Mais, laiſſant à part cette penſée qui ſe détruit d'elle-même, on peut dire touchant les autres, que celle d'Uſſerius, qui feint que l'erreur d'Amalarius conſiſtoit en ce qu'il étoit dans la doctrine des Catholiques, eſt entiérement fauſſe & inſoutenable, non ſeulement parce que cette ſuppoſition eſt ſans aucun fondement; mais auſſi, parce que l'Epitome de Guillaume de Malmesbury, joint Amalarius à Heribald & à Raban, qui ont été adverſaires de Paſchaſe.

Il me ſeroit aiſé de montrer que la penſée d'Aubertin, qui prétend qu'Amalarius, Heribald & Raban, étoient dans l'opinion des Sacramentaires, eſt infiniment moins probable que celle de M. le Préſident Mauguin, qui ſoutient, après l'Auteur Anonyme que le Pere Celot à fait imprimer depuis peu, & après Guillaume de Malmesbury, & Thomas Valdenſis, que ces trois Auteurs ont été dans l'erreur des Stercoraniſtes, toute oppoſée à celle des Sacramentaires. Il me ſuffit de dire, que de ces deux opinions, il s'enſuit également que la doctrine de Paſchaſe étoit celle de l'Egliſe de ſon temps. Car ſi on peut dire avec vérité, qu'Amalarius étoit dans une erreur également oppoſée à celle des Sacramentaires, & à la doctrine des Catholiques, les Miniſtres ne pourront tirer aucun avantage, ni de ſon erreur, ni de ſa condamnation; & ils ne pourront affoiblir par le témoignage d'Amalarius, celui que Paſchaſe rend à la doctrine de la préſence réelle, comme à celle qui étoit reçue univerſellement de toute l'Egliſe de ſon temps. Que ſi l'on ſuppoſe au contraire, qu'il ait été dans l'opinion des Calviniſtes, il faudra auſſi qu'ils confeſſent que cette opinion a été condamnée dans le neuvieme ſiecle, par un Concile d'Evêques, & celle des Catholiques confirmée.

Ce que j'ai dit d'Amalarius ſe peut auſſi dire d'Heribald & de Raban, qui ont été de même ſentiment que lui, ſelon le Manuſcrit produit par les Miniſtres: & ainſi, s'ils ont été dans l'erreur des Sacramentaires avec Amalarius, ils ont été condamnés en la perſonne d'Amalarius; & s'ils ont été Stercoraniſtes, comme il eſt infiniment plus vraiſemblable, ils ne peuvent ſervir de rien aux Miniſtres, pour montrer que Paſchaſe ait été contredit ſur le point de l'Euchariſtie par de grands hommes de ſon temps.

Il ne reſte plus de ces adverſaires prétendus de Paſchaſe, que Ratramne & Jean l'Ecoſſois. Le Livre du premier eſt tellement embarraſſé, qu'il eſt difficile de reconnoître ſon ſentiment. Et c'eſt pourquoi, comme pluſieurs Calviniſtes ont tâché de le tirer à leur parti, auſſi il y a eu des Calviniſtes qui ont avoué ſincérement, qu'il favoriſoit la Tranſſubſtantiation.

Il y a eu de même des Catholiques qui l'ont abandonné, & d'autres qui l'ont défendu, non ſeulement dans ce temps, mais dans les ſiecles paſſés. Car Triteme, de la foi duquel on ne peut douter après les louanges qu'il donne à Lanfranc & à Guimond, témoigne faire beaucoup d'état de Ratramne, & Bérenger même qui ſe ſervoit du Livre de Jean l'Ecoſſois, n'a jamais allégué Ratramne pour ſoi. Et certes, s'il ſe trouve dans cet Auteur quelques expreſſions

dures, il y en a auſſi d'autres ſi claires & ſi formelles pour la préſence réelle, que je ne vois pas quel avantage les Miniſtres en peuvent tirer. III. Clas. N°. II.

Mais, quoi qu'il en ſoit, quand il ſeroit vrai que ce Religieux, en voulant trop ſubtiliſer ſur l'Euchariſtie, ſeroit tombé dans quelque erreur; qu'eſt-ce que les Calviniſtes en pourroient conclure, ſinon, que comme l'on trouve dans quelques anciens Auteurs des ſemences de l'Héréſie Arienne; de même il s'eſt trouvé un ou deux Auteurs, qui, s'éloignant de la créance ordinaire de l'Egliſe, ont eu quelques penſées, & ont uſé de quelques expreſſions ſemblables à celles des Sacramentaires?

Que s'ils demandent, pourquoi, ſi le Livre de Ratramne eût été contraire à la créance de ſon temps, il n'auroit pas été condamné de ſon temps? Il eſt facile de répondre; premiérement, que cette contrariété n'étant pas apparente, on jugeoit plutôt de ſa foi par ſa communion avec l'Egliſe, qui étoit viſible, que non pas par ſes paroles, qui étoient obſcures & embarraſſées.

Secondement; qu'on ne doit nullement s'étonner que les erreurs d'un Ecrivain n'aient pas été condamnées par l'Egliſe, parce qu'elle juge ſouvent plus à propos de les laiſſer étouffer ſans bruit, que de les rendre célebres en les condamnant. Ainſi, comme on ne voit pas que ce Livre de Ratramne ait eu aucune ſuite, l'Egliſe n'a pas eu ſujet de s'en mettre en peine, quand même il auroit été abſolument mauvais. Mais on ne peut pas dire la même choſe de ceux de Paſchaſe, puiſque par le propre aveu des Miniſtres, toute l'Egliſe s'étant trouvée dans le onzieme ſiecle de ſon ſentiment, il faudroit néceſſairement, que s'il eût introduit une opinion nouvelle, elle eût fait un étrange éclat, & qu'elle eût commencé à diviſer l'Egliſe par un grand nombre de partiſans.

On peut dire la même choſe de Jean l'Ecoſſois, que l'Egliſe de Lyon repréſente par-tout comme un brouillon, un ignorant & un homme rempli d'erreurs, que, ſi celles qu'il a produites ſur l'Euchariſtie, & qui firent brûler ſon Livre au Concile de Verſeil en 1053, ſelon Durand Abbé de Troarn en Normandie, n'ont pas été condamnées de ſon temps, c'eſt qu'elles n'y ont point eu de partiſans ni de ſectateurs.

Ainſi, tous ces adverſaires que les Miniſtres oppoſent à Paſchaſe, leur étant entiérement inutiles, comme Amalarius, Heribald, &c. ou entiérement mépriſables, comme Jean Scot, on ne peut douter avec la moindre raiſon, que le témoignage que rend Paſchaſe, que la foi de la préſence réelle étoit celle de toute l'Egliſe de ſon temps, ne ſoit certain & indubitable.

Mais le dernier degré de ce prétendu changement, eſt le comble de l'abſurdité. Car, pour expliquer comment l'opinion de la préſence réelle s'eſt pu tellement accroître, qu'elle ſe ſoit trouvée dans le onzieme ſiecle univerſellement répandue dans toute l'Egliſe, Aubertin ſe contente de nous dire en l'air; que ce changement s'eſt fait dans les ténebres du dixieme ſiecle. *Il n'eſt pas étonnant*, dit-il, *que dans un ſiecle ſi ténébreux, l'opinion erronée de Paſchaſe, s'étant accrue dans le ſein de l'ignorance & de la ſuperſtition, elle ſe ſoit trouvée fortement établie dans le onzieme ſiecle.* Et moi je dis, qu'il eſt bien étonnant, que des perſonnes d'eſprit oſent avancer des ſuppoſitions ſi contraires au ſens commun. p. 940.

Pour le faire voir clairement, il faut remarquer que ce Miniſtre ayant eu beſoin, pour placer ce changement, d'un temps où il y eût peu d'Ecrivains, qui le puſſent convaincre d'impoſture par des pieces écrites, a été obligé de ſuppoſer, que le Corps de l'Egliſe étoit encore dans l'opinion des Sacramentaires, juſques à la fin du neuvieme ſiecle; parce que, pendant tout ce ſiecle,

III. Clas. N°. II.

il y a eu un ſi grand nombre de ſavants hommes, qu'il eſt impoſſible, que s'il fût arrivé quelque changement dans la foi de l'Egliſe de leur temps, ils n'en euſſent pas averti la poſtérité.

Aubertin eſt encore obligé de reconnoître, que non ſeulement au temps où Bérenger fut condamné, ſavoir en 1053; mais même dès le commencement du onzieme ſiecle, l'opinion des Sacramentaires étoit tellement bannie de l'Egliſe, que c'étoit un crime qui méritoit la dépoſition, d'avancer une propoſition qui en approchât. Car il remarque lui-même, après un Auteur qui a écrit la vie du Roi Robert, que Lutheric, Archevêque de Sens, ayant avancé quelques propoſitions dangereuſes contre la vérité de ce myſtere, Robert lui envoya des lettres pleines de menaces, par leſquelles il lui déclaroit, qu'il le feroit dépoſer. Et l'on peut voir dans le Recueil de pluſieurs Anciens Auteurs, que le Pere Dom Luc d'Achery a donnés au public, que ſous le même Roi Robert, il ſe tint un Concile à Orléans, dans lequel on condamna deux Prêtres, pour avoir nié entr'autres choſes, *que le pain ſe changeât au Corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie.*

Spicilegii t. 2. p. 675.

Enfin, il avoue encore, que tous ceux qui ſe trouverent en l'onzieme ſiecle, dans la foi de la préſence réelle, n'y étoient point entrés en changeant de ſentiment, mais avoient ſucé cette opinion avec le lait: *hac opinione*, dit-il, *nutâ cum lacte imbuti, illam tanquam veram confidenter obtuſerunt.*

Je ne m'arrêterai pas à montrer ici en particulier combien il eſt impoſſible que la créance de la préſence réelle ſe ſoit établie ſans bruit & ſans éclat, & qu'il eſt encore moins poſſible, que l'Egliſe ait ſubſiſté dans un mélange effroyable de Sacramentaires & de Catholiques, étant dans une même Communion, dans la même Egliſe, dans les mêmes Monaſteres, & dans les mêmes familles. Je dirai ſeulement qu'en accordant aux Miniſtres toutes ces choſes ſi abſurdes & ſi incroyables, il en reſte néanmoins encore que l'on ne peut accorder, ſans renoncer à tout ce que nous avons de raiſon.

Suppoſons donc, comme le veut Aubertin, que la doctrine de Paſchaſe, dont le Livre ne ſortit peut-être pas de France pendant tout ce ſiecle, ſe ſoit répandue en moins de cent ans, non ſeulement dans toute l'Egliſe Latine; mais auſſi dans tout l'Orient, & dans toutes les Communions Schiſmatiques, qui n'avoient ni union, ni commerce avec l'Egliſe Latine, qui ne liſoient aucun des Livres de l'Occident, & qui n'en entendoient pas même la langue. Suppoſons que tout le monde ait embraſſé généralement cette créance, & que tous les Evêques, les Religieux, les Laïques ayant été inſtruits dans la créance diſtincte de l'abſence réelle de Jeſus Chriſt en l'Euchariſtie, aient abandonné ſans réſiſtance & ſans combat la foi de leurs peres, pour ſuivre une opinion nouvellement introduite par un Religieux de France.

Mais comment ſuppoſerons-nous qu'il ne ſoit reſté aucune trace de ce changement, & que la mémoire s'en ſoit tellement abolie, que dans le onzieme ſiecle, qui le ſuit immédiatement après, perſonne n'en eût jamais ouï parler? Ceux qui vivoient dans le onzieme ſiecle, n'avoient-ils pas vu quantité de perſonnes du dixieme ſiecle? La vie de pluſieurs, n'étoit-elle pas tellement partagée, qu'en ayant paſſé une partie dans le dixieme ſiecle, & une autre partie dans le onzieme, ils pouvoient dire des nouvelles de tous les deux? Et le Roi Robert, qui fit condamner au feu ces deux Prêtres dont nous avons parlé, n'avoit-il pas vécu lui-même vingt-neuf ans dans le neuvieme ſiecle, n'étant mort que l'an 1032, & ayant vécu ſoixante-un an? Ces perſonnes qui avoient vécu dans le dixieme & onzieme ſiecle, n'avoient-ils pas vu pluſieurs perſonnes

du neuvieme ſiecle, & ne vivoient-ils pas au moins avec une infinité de perſonnes qui les avoient vus ? Comment eſt-il donc poſſible, qu'étant témoins, ou vivant avec les témoins oculaires d'un changement univerſel de créance dans toute l'Egliſe, ils n'en euſſent dit aucunes nouvelles à ceux qui les auroient ſuivis, & qu'ils auroient inſtruits dans la foi? Comment ſe pourroit-on imaginer, que cent millions d'hommes ſoient convenus enſemble de celer à la poſtérité un événement ſi prodigieux, & ſi important; qu'aucun pere ne l'ait dit à ſes enfants, aucun Maître à ſes Diſciples; qu'aucun Monaſtere n'en ait gardé de mémoire, & que tout le onzieme ſiecle ſe ſoit tellement confirmé dans la créance de la préſence réelle, qu'on y ait traité dès le commencement, d'hérétiques & de novateurs, ceux qui l'ont voulu attaquer, & que tous ceux qui l'ont défendue aient publié hautement, que l'on n'avoit jamais tenu d'autre foi dans l'Egliſe, quoique dans ce temps même; ſavoir, en 1035, auquel l'héréſie de Bérenger commença de paroître, il y eût peut-être cent mille perſonnes de ſoixante-dix ans, dans toute l'étendue du Chriſtianiſme; leſquels ayant vécu trente-cinq ans dans le dixieme ſiecle, avoient vu une infinité de perſonnes, dont la vie occupoit tout ce ſiecle, & qui, n'ayant été inſtruits que par des perſonnes nées & inſtruites dans le neuvieme ſiecle, n'euſſent pu ignorer par conſéquent, que l'on y avoit tenu une créance différente de celle que l'on tenoit alors par tout le monde, s'il étoit vrai, comme les Miniſtres le ſuppoſent, que juſques à la fin du neuvieme ſiecle, tout le corps de l'Egliſe eût été dans l'opinion des Sacramentaires?

III. CLAS. N°. II.

Je ne m'arrêterai pas davantage à réfuter cette rêverie: il y a des choſes ſi claires, qu'elles n'ont beſoin que d'être clairement repréſentées. Je crois que toutes les perſonnes non paſſionnées, jugeront que, non ſeulement cette derniere preuve, mais toutes celles dont je me ſuis ſervi dans ce diſcours, ſont de ce nombre, & qu'ils ſeront perſuadés en même temps, qu'il n'y a rien de moins raiſonnable, que le procédé de ceux qui, pour ſuivre leur raiſon, ſe ſont éloignés de la Communion de l'Egliſe & de la foi catholique, puiſqu'ils ne l'ont pu faire qu'en s'obligeant de croire tant de choſes ſi contraires à la lumiere de la raiſon.

RÉFUTATION

De la Réponſe d'un Miniſtre, au précédent Traité. (*a*).

DIVISÉE EN TROIS PARTIES.

PREMIERE PARTIE.

Contenant une réponſe générale aux difficultés contre l'Euchariſtie, ramaſſées par ce Miniſtre au milieu de ſon Ecrit.

III. CLASSE N°. II. LE Traité de la Perpétuité de la Foi de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie, étant tout renfermé dans ce point particulier; Que le changement que les Miniſtres prétendent être arrivé dans la créance de ce myſtere, eſt chimérique & impoſſible, celui qui a entrepris de le réfuter, n'a pas cru ſe devoir reſſerrer dans des bornes ſi étroites; & il a jugé au contraire qu'il auroit plus d'avantage de ſe mettre au large, en embraſſant une plus grande diverſité de matieres.

C'eſt dans ce deſſein qu'au milieu de ſa réponſe, il fait un abrégé des principaux paſſages, & des principales difficultés qu'Aubertin propoſe contre la créance de l'Egliſe Catholique; eſpérant d'une part, que cet amas de difficultés ſeroit capable d'éblouïr les yeux des ſimples, & que, de l'autre il étoufferoit en quelque ſorte la diſpute particuliere touchant ce changement prétendu, en obligeant ceux qui entreprendroient de répondre à ſon Ecrit, de s'engager dans une infinité d'autres matieres, qui n'ont rien de commun avec le deſſein de ce Traité.

Certainement il réuſſiroit dans cette derniere fin qu'il a eue, de confondre & d'embarraſſer cette diſpute, ſi l'on étoit obligé de l'imiter & de le ſuivre dans ce procédé. Car il n'y a rien de plus facile que de ramaſſer en quatre ou cinq pages, ſur le ſujet de l'Euchariſtie, ou ſur quelque autre myſtere que ce ſoit, un nombre de difficultés & d'objections que l'on ne puiſſe bien réſoudre qu'en traitant à fond toute la matiere.

Mais il eſt facile auſſi de lui faire voir, que cette voie qu'il prend, n'eſt pas une voie qui puiſſe conduire à la vérité; mais que c'eſt au contraire une voie d'égarement & d'illuſion; & qu'ainſi il eſt plus raiſonnable de l'en reti-

(*a*) [M. du Foſſé l'attribue à M. Arnauld.]

rer lui-même, que de s'y engager après lui. Car peut-on choiſir pour moyen de trouver & d'éclaircir la vérité, un moyen propre à combattre & à obſcurcir toute vérité ? Or quel eſt le myſtere que l'on ne puiſſe attaquer en la maniere qu'il attaque celui de l'Euchariſtie dans ſon Ecrit ? Y en a-t-il aucun contre lequel on ne puiſſe propoſer un auſſi grand nombre de difficultés, qu'il en propoſe contre ce point de la créance de l'Egiſe Catholique? Les Sociniens ne feront-ils pas de même ſans peine de petits amas de paſſages difficiles, ou de raiſons qui ont quelque choſe de ſurprenant contre la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption de Jeſus Chriſt, le péché originel, la grace, l'éternité des ſupplices de l'enfer? En vérité ils ne cedent point en ſubtilité aux Calviniſtes, & les myſteres qu'ils combattent ne ſouffrent pas de moindres difficultés que ceux que les Calviniſtes attaquent. III. CLASSE N°. II.

Mais on a raiſon de dire aux uns & aux autres, que ce procédé n'eſt pas raiſonnable; parce qu'il eſt contraire aux premieres lumieres & aux fondements même de la Religion Chrétienne.

Si cette Religion diſoit aux hommes, qu'elle leur propoſe une foi exempte de toutes ſortes de difficultés; que l'on ne peut rien alléguer contre ſes myſteres qui ait quelque ſorte d'apparence, & que les preuves ſur leſquelles elle établit les vérités qu'elle enſeigne, ſont ſi claires, qu'elles forcent l'incrédulité & la réſiſtance de toutes ſortes d'eſprits, quelque préoccupés qu'ils ſoient, on auroit raiſon de prétendre détruire ſes dogmes, en ramaſſant ainſi des difficultés vraiſemblables contre ce qu'elle nous voudroit faire croire.

Mais elle eſt bien éloignée de leur tenir ce langage. Non ſeulement elle ne leur dit pas que les vérités qu'elle enſeigne ne peuvent être combattues par aucunes raiſons apparentes; mais elle leur dit, qu'il eſt néceſſaire qu'elles le ſoient, & que c'eſt une ſuite infaillible du deſſein que Dieu a eu en ſe découvrant aux hommes par la véritable Religion.

Car il eſt impoſſible qu'on faſſe réflexion ſur la conduite que Dieu a tenue dans l'Ancien & dans le Nouveau Teſtament, & ſur la maniere dont il a voulu parler aux hommes par les Prophetes qui ont annoncé ſon Fils; par ſon Fils même, qui eſt venu dans la plénitude des temps accomplir les Prophéties; & par les Apôtres, qui nous ont annoncé ce qu'ils avoient appris de ce Fils unique: il eſt impoſſible, dis je, qu'on faſſe réflexion ſur toutes ces choſes, qu'on n'y reconnoiſſe clairement, que Dieu n'a point voulu que les vérités de la foi fuſſent propoſées aux hommes avec tant d'évidence, qu'il n'y reſtât un grand nombre de nuages, propres à aveugler les eſprits ſuperbes, à ſervir de pieges aux eſprits impurs, & à humilier, ſous ces ténebres ſalutaires, ceux mêmes qui le cherchent ſincérement.

N'étoit-il pas facile à Dieu de faire marquer ſi clairement par les Prophetes ce Rédempteur attendu par tout un peuple, qu'il fût impoſſible de le méconnoitre? Pourquoi ne leur a-t-il pas fait écrire le jour & l'heure de ſa naiſſance, & toute la ſuite de ſes actions, en des termes ſi précis & ſi intelligibles, qu'on ne pût pas s'y tromper? Pourquoi a-t-il voulu que le Regne de ſon Fils, tout intérieur & tout inviſible, fût caché ſous le voile de la promeſſe d'un Regne extérieur & viſible; que ces ennemis ſpirituels, qu'il devoit aſſujettir, fuſſent repréſentés par des ennemis temporels; & que les promeſſes des biens du ciel, qu'il devoit donner, fuſſent couvertes ſous celle des biens de la terre, qu'il n'a point donnés? Pourquoi a-t-il voulu que la plupart des Prophéties puſſent recevoir un double ſens, & s'appliquer littéralement ou à David, ou à Salomon, ou à quelqu'autre perſonne différente du Meſſie? Pourquoi

III. CLASSE N°. II.

la Trinité, l'immortalité de l'ame, la béatitude éternelle, ſont-elles ſi cachées, & pour le dire ainſi, ſi enſevelies dans les livres de l'Ancien Teſtament, qui ſont reçus dans le canon des Juifs? Pourquoi Jeſus Chriſt, ayant préſentes toutes les héréſies qui devoient arriver dans ſon Egliſe, ne les a-t-il pas étouffées par avance par des déciſions formelles? Pourquoi n'a-t-il pas évité tant d'expreſſions dont il prévoyoit que les hérétiques devoient abuſer? Pourquoi n'a-t-il pas fait connoître ſa divinité en des termes ſi clairs & ſi précis, qu'il fût impoſſible de les éluder? Pourquoi ne s'eſt-il fait voir après ſa Réſurrection qu'à un petit nombre de témoins, *non omni populo, ſed teſtibus præordinatis à Deo*? Pourquoi les Apôtres ont-ils ſi peu recueilli de ſes divines paroles & de ſes actions, qui étoient ſuffiſantes de remplir une infinité de livres, comme Saint Jean nous en aſſure? Pourquoi a-t-il permis cette contrariété apparente entre ſes Evangéliſtes? Pourquoi les Apôtres ont-ils parlé ſi obſcurément de pluſieurs points? Pourquoi n'ont-ils pas prévenu, par des déciſions préciſes, tant de queſtions importantes, ſur leſquelles ils devoient aſſez prévoir qu'il s'exciteroit des troubles après leur mort? Que ne nous laiſſoient-ils un ſymbole de notre Foi auſſi clair ſur la Trinité & ſur l'Incarnation, qu'eſt celui que l'on appelle de Saint Athanaſe? Que de millions d'hommes auroient été retenus dans le ſein de l'Egliſe, ſi Dieu eût voulu décider les articles de la Foi auſſi clairement par l'Ecriture, qu'ils l'ont été depuis par les Conciles!

Toutes ces choſes étoient très-faciles à Dieu. Il a pu prévenir tous ces maux, & étouffer tous nos doutes. Mais il ne l'a pas voulu, parce que la hauteur infinie de ſes penſées eſt bien éloignée de la baſſeſſe des nôtres. Il eût peut-être agi de la ſorte s'il n'eût voulu exercer que ſa bonté ſur ſes élus; mais il a voulu en même temps exercer ſa ſévérité ſur les méchants. S'il veut découvrir aux uns ſes myſteres par miſéricorde, il veut les cacher aux autres par juſtice. Et comme ſa juſtice ne fait pas moins partie de ſa providence que ſa miſéricorde, on peut dire, que les ténebres qui couvrent les myſteres, ſont autant dans l'ordre de Dieu que les lumieres qui les découvrent; & qu'ainſi l'on a dû voir par-tout des marques de ce double deſſein de Dieu, de ſe couvrir aux uns, & de ſe faire connoître aux autres.

Exode 14. Tenebroſa & illuminans noctem.

Cette nuée, qui ſépara les enfants d'Iſraël des Egyptiens qui les pourſuivoient, n'auroit pas été propre pour la fin à laquelle Dieu la deſtinoit, ſi elle eût été toute lumineuſe. Il falloit qu'elle fût auſſi en partie ténébreuſe, pour obſcurcir le camp des Egyptiens, au même temps qu'elle éclairoit celui des Iſraélites: ainſi les vérités de la foi, dont elle étoit la figure, ne ſeroient pas aſſez proportionnées aux conſeils de Dieu ſur les hommes, & à l'état où il veut qu'ils ſoient dans cette vie pour humilier leur eſprit, ſi l'on y voyoit une lumiere toute pure, ſans mêlange de ténebres & d'obſcurités.

Origene Philoc. cap. 9. S. Baſile de Spiritu ſancto, c. 27.

Il faut reconnoître, dit Origene, que l'Eſprit de Dieu qui a parlé par les Prophetes, & la parole de Jeſus Chriſt qui étoit dans les Apôtres, ont eu pour but de cacher & de ne découvrir pas clairement la doctrine de la vérité. Et cette obſcurité, dit S. Baſile, dont l'Ecriture couvre l'intelligence de ſes dogmes, eſt une eſpece de ſilence, que Dieu a voulu encore garder lors même qu'il nous parle par ſon Ecriture.

Tant s'en faut donc qu'on doive s'étonner que l'on puiſſe former des difficultés conſidérables contre les vérités que l'Egliſe nous propoſe, qu'on doit ſuppoſer au contraire qu'il eſt néceſſaire que l'on en puiſſe former. De ſorte qu'au lieu d'être des marques de fauſſeté, qui nous obligent de rejeter

ces

ces vérités on peut dire au contraire qu'elles ſont une partie des marques qui nous doivent porter à les reconnoître. III. CLASSE. N°. II.

C'eſt pourquoi l'examen des matieres de la foi ne doit pas s'arrêter aux ſeules difficultés qui y paroiſſent contraires, ni prétendre même les éclaircir toutes : c'eſt une voie trop longue, trop pénible, & ſouvent même impoſſible. Mais elle doit conſiſter uniquement à reconnoître ce qui doit paſſer pour difficulté, & ce qui doit paſſer pour lumiere : l'unique différence qui ſe rencontre entre ceux qui ſuivent l'erreur, & ceux qui défendent la foi conſiſtant en ce que les uns & les autres étant frappés par les mêmes raiſons, tant apparentes que véritables, les uns forment leur créance ſur les raiſons véritables, & conſiderent celles qui y ſont contraires comme des difficultés; & les autres au contraire forment leur créance ſur les difficultés & ſur les ténebres des myſteres, & transforment les lumieres ſolides en difficultés & en objections.

Ainſi on n'a preſque beſoin que d'un changement, pour faire du livre d'Aubertin un excellent livre. Car il ne faudroit que mettre en preuve ce qu'il met en objection, & en objection ce qu'il met en preuve; & cela ſuffiroit pour le rendre auſſi conforme à la vérité, qu'il y eſt maintenant contraire; & auſſi bon, qu'il eſt maintenant mauvais.

Il eſt donc viſible que quand on ſe contente ſimplement de produire quelques difficultés apparentes contre un dogme conteſté, ce n'eſt encore rien avancer, ſi l'on ne prouve de plus qu'on ne les doit pas mettre au rang des difficultés ; mais qu'on les doit prendre pour les lumieres ſur leſquelles on doive régler la foi. Or c'eſt ce que l'on ne peut bien faire qu'en les comparant avec les preuves qui établiſſent ce dogme; puiſque c'eſt par cette comparaiſon que l'on doit juger ordinairement ce que l'on doit prendre pour raiſon, & ce que l'on doit prendre pour difficulté.

C'eſt ce que l'Auteur de cette Réponſe devoit entreprendre, s'il vouloit traiter cette matiere de bonne foi. En s'engageant dans cette voie il falloit y entrer tout de bon, & ſatisfaire aux choſes auxquelles elle oblige. Il devoit propoſer ſes raiſons, ſes paſſages, ſes difficultés dans leur juſte étendue, & non pas dans ces abrégés confus & captieux; & faiſant voir enſuite toutes les preuves des Catholiques, montrer s'il pouvoit que les ſiennes ont quelque avantage au deſſus des leurs. Mais la raiſon lui devoit faire connoître que c'eſt ſe moquer du monde (de prétendre combattre la foi des Catholiques) par un petit recueil de difficultés entaſſées dans un Traité particulier, où l'on n'en fait aucune comparaiſon avec les preuves contraires; puiſque ce ſeroit être ſans jugement, que de former ſon jugement & d'établir ſa créance ſur un fondement ſi foible & ſi peu ſolide.

L'Egliſe Catholique ne craint point cette comparaiſon générale de ſes preuves avec celles de ſes adverſaires : elle croit au contraire qu'elle lui eſt plus avantageuſe que les diſcuſſions particulieres, qui ſont d'une part moins déciſives, & de l'autre plus capables de chicanerie. Mais il faut que cette comparaiſon ſe faſſe d'une maniere ſincere, & que l'on expoſe aux yeux des hommes les raiſons ſur leſqu'elles elle ſe fonde, & les objections qu'on lui fait; les autorités qu'elle emploie, & celles qu'on lui oppoſe; & que l'on ne lui faſſe pas cette injuſtice, que de faire enviſager ſeulement les difficultés de ſes myſteres, ſans permettre qu'on en enviſage les lumieres.

(*) [Au lieu des mots qui ſont ici en parentheſe, il y a dans l'édition in-4. de 1704 ces trois mots : *de vouloir perſuader*,]

III. Clas. N°. 11.

Pourvu qu'on y agiſſe de cette ſorte, elle ſe tient aſſurée de demeurer victorieuſe de l'erreur. Car comment ſeroit-il poſſible qu'un homme de bon ſens n'aimât mieux former ſa créance ſur un nombre infini de paſſages, qui contiennent nettement & littéralement ce qu'elle enſeigne de l'Euchariſtie, que ſur une douzaine de paſſages obſcurs, qui ſont produits par les Calviniſtes, & qu'ils multiplient en les rebattant ſans ceſſe, ou en les joignant à d'autres qui n'ont aucune difficulté, & qui ne contiennent que les expreſſions ordinaires qui ſont en la bouche des Catholiques?

Comment n'auroit-il pas plus d'égard dans un myſtere dont la créance a toujours été populaire, aux paſſages produits par les Catholiques, qui ſont tirés pour la plupart des inſtructions que les Peres en donnent aux peuples pour leur enſeigner ce qu'ils en devoient croire, & qu'ils en donnent à ceux mêmes qui n'en avoient aucune connoiſſance, comme aux nouveaux Baptiſés, devant leſquels ils étoient ſans doute obligés de parler plus préciſément, & plus nettement qu'à ceux que les Calviniſtes produiſent, qui ſont tirés ordinairement de lieux écartés, où les Peres ne parlent pas à deſſein de l'Euchariſtie, & où ils en parlent à des perſonnes ſavantes qui pouvoient ſuppléer par leur intelligence le défaut de l'expreſſion?

Car il eſt clair que c'eſt ſur la premiere ſorte de paſſages que la foi des peuples s'eſt réglée, & qu'ils ont cru ce que les inſtructions de S. Ambroiſe, de S. Grégoire de Nyſſe, de S. Cyrille de Jeruſalem, de S. Gaudence, de S. Chryſoſtôme, de S. Eucher, leur ont imprimé naturellement dans l'eſprit. Et il eſt clair au contraire que les paſſages tirés des livres de Tertullien contre Marcion, de l'Epître de S. Auguſtin à Boniface, des livres contre Adimante, des Dialogues de Théodoret, des livres de Facundus & de Gélaſe n'ont rien contribué à former cette créance des peuples, puiſqu'ils leur ont été inconnus. Ainſi en entendant retentir continuellement à leurs oreilles, que *l'Euchariſtie étoit le corps de* Jeſus Chriſt, *qu'il ne falloit pas conſulter ſes yeux, mais ſa foi; qu'après la conſécration ce que nous voyions* N'ÉTOIT PLUS PAIN, *quoiqu'il parût pain; qu'il étoit* CHANGÉ ET TRANSMUÉ AU CORPS ET AU SANG DE Jeſus Chriſt; *que ce changement ſe faiſoit par l'efficace de la parole qui avoit créé le ciel & la terre; que le corps de* Jeſus Chriſt *étoit préſent ſur l'autel, comme il l'avoit été dans la crêche; que les Anges y étoient préſents pour l'y adorer*, ils n'ont pu s'empêcher de recevoir en leur eſprit l'idée que ces paroles y forment ſans force & ſans violence.

Cyrill. Hier. Catheс. 4. Chryſoſt. Hom. 63. in Matth. Ambroſ. de iis qui Myſt. init. c. 9. Euch. hom. 5. de Paſch. Chryſoſt. Hom. 14. 1. in Epiſt. ad Corinth. hom. 3. de incomp. Dei natura. Et lib. 6. de Sacerd.

Combien toutes les difficultés des Calviniſtes paroîtront-elles peu de choſe à une perſonne qui enviſagera comme il faut toutes ces autorités, s'il conſidere de plus que la foi de l'Egliſe Romaine touchant ce myſtere, eſt la même que celle de toutes les Egliſes Schiſmatiques ſéparées d'elle depuis pluſieurs ſiecles? Ce conſentement de toutes ces Egliſes avec l'Egliſe Romaine, étant ſi notoire ſur le point de l'Euchariſtie, que Brerevod, célebre Profeſſeur d'Angleterre, qui a écrit de l'état de toutes les Religions du monde, ne le conteſte que ſur le ſujet des Arméniens, & encore avec peu de fondement, comme on le fera voir en un autre lieu?

S'il conſidere l'impoſſibilité de ce changement chimérique, que les Calviniſtes ſuppoſent ſans preuve & ſans apparence être arrivé dans la créance de l'Euchariſtie, ſans que perſonne s'en ſoit jamais apperçu: s'il conſidere que Bérenger même, après pluſieurs changements auxquels ſes paſſions & ſes intérêts le portérent durant ſa vie, lorſqu'étant prêt de mourir il fut obligé de faire un dernier choix dans lequel il ne pouvoit plus regarder que la ſûreté de ſa

conſcience, voulut mourir dans la foi des Catholiques; ce qui reſſemble bien mieux à un hérétique converti, qu'à un Apôtre perverti, étant bien étrange qu'un homme que Dieu auroit ſuſcité extraordinairement pour renouveller l'ancienne foi fût tombé, & mort dans l'apoſtaſie, non par crainte, mais par délibération & par choix. III. Clas. N°. II.

S'il conſidere que l'on voit entre les défenſeurs de la doctrine de l'Egliſe Romaine, tous ceux qui ont été éminents en piété dans le monde, & dont la ſainteté a été confirmée par une infinité de miracles, tous ceux qui ont honoré le Chriſtianiſme par une vie conforme aux conſeils du Fils de Dieu, comme ces troupes innombrables de Religieux & de Religieuſes de divers Ordres, que l'on ne peut nier avoir mené dans la ferveur de leur premiere inſtitution une vie toute angélique. Enfin que l'on y voit tout ce que l'on peut prendre avec quelque apparence pour l'Egliſe de *Jeſus Chriſt*, & pour cet héritage éternel, avec lequel il a promis de demeurer juſqu'à la conſommation des ſiecles: au lieu que l'on ne voit entre ceux qui la combattent que des hommes remplis d'erreurs, & combattus par des Saints; que des troupes de vagabonds & de ſchiſmatiques; que des gens ſans miſſion & ſans aveu; que des furieux & des fanatiques; que des Moines apoſtats; des corrupteurs de Religieuſes; des docteurs de chair & de ſang; des prédicateurs armés & qui ont bien plus excité les peuples aux ſéditions & aux révoltes, qu'à l'obéiſſance, aux ſouffrances & au martyre.

Enfin s'il conſidere, que quelque effort que faſſent les Calviniſtes pour faire paſſer leur doctrine par les Petrobuſiens, les Henriciens, les Vaudois, les Albigeois, les Huſſites, les Taborites, & autres gens qui compoſent leur pitoyable Tradition, ils demeurent courts en pluſieurs endroits, & ſont obligés de reconnoître que leur Egliſe s'eſt ſouvent entiérement éclipſée, & dérobée à la vue des hommes: c'eſt-à-dire qu'ils ſont obligés de prétendre que cette Cité ſainte que *Jeſus Chriſt* a établie ſur la montagne, afin d'être expoſée à la vue de tous les peuples, s'eſt enfoncée quelquefois en des abymes inconnus, & eſt diſparue de deſſus la terre.

Certes il faudroit être bien ennemi de ſon ſalut, pour n'aimer pas mieux être avec S. Bernard, S. Malachie, S. Louis, Sainte Eliſabeth de Hongrie, Sainte Thereſe, qu'avec les Henriciens & les Vaudois. Il faudroit être bien téméraire pour démentir ſi ouvertement toutes les promeſſes du Fils de Dieu, en s'imaginant que ſon Epouſe, à qui il a promis de donner toutes les nations de la terre, ait été réduite à cet effroyable anéantiſſement, & qu'elle ſe ſoit cachée dans ces retraites ténébreuſes, dans leſquelles les Calviniſtes ſont contraints de la chercher. Enfin il faudroit être bien opiniâtre pour ne pas ſoumettre ſon eſprit à des lumieres ſi vives, & à une autorité ſi puiſſante.

Que l'Auteur de cette Réponſe propoſe à la bonne heure ſes difficultés, & ſes conjectures, à ceux qui auront enviſagé toutes ces preuves de la Religion Catholique dans leur entiere majeſté: ils témoigneroient qu'ils auroient bien peu de ſens s'ils étoient capables d'en être toûchés, & s'ils les conſidéroient autrement que comme de légeres ombres qui doivent être jointes dans l'ordre de Dieu avec la clarté de nos myſteres.

La premiere concluſion au contraire que la raiſon leur fera tirer, eſt que ſoit qu'ils voient, ſoit qu'ils ne voient pas le moyen de réſoudre ces difficultés, ils doivent demeurer inviolablement attachés à cette foi, qui eſt confirmée par tant de preuves, & environnée de tant de lumieres. Et étant ainſi établis ſur ce principe immobile, où ils ne ſe mettront pas en peine d'en

III. CAS. N°. II.

chercher l'éclaircissement, comme ne leur étant pas nécessaire, ou ils le chercheront avec indifférence, & comme une chose d'où leur foi ne dépend point.

Que s'ils entreprennent cette recherche dans cet esprit, ils verront bientôt disparoître la plupart de ces difficultés, dont l'Auteur de la Répouse prétend les épouvanter. Car ils ne s'étonneront pas que les Peres qui nous avertissent si souvent, *que le pain & le vin sont faits le corps & le sang de* Jesus Christ *par la consécration, qu'ils sont crus ce qu'ils ont été faits, & qu'ils sont ce qu'ils sont crus; & que le Créateur de la nature qui produit le pain de la terre, fait derechef du pain son propre corps, parce qu'il le peut, & l'a promis*; ils ne s'étonneront pas, dis-je, de ce qu'ils ne laissent pas de donner aux symboles le nom de pain & de vin; puisque les noms suivant ordinairement l'apparence extérieure & sensible, la nature du langage humain nous porte à ne les pas changer, lorsque ces apparences ne sont pas changées.

Theod. dial. 2. Gamd. in Ex. Tr. 2. Lanfr. de corp. c. 20. Guitmont lib. 2.

Ils ne s'étonneront pas que l'Eucharistie étant composée de deux parties, l'une extérieure & sensible, l'autre intérieure & intelligible, les Peres se servent souvent d'expressions qui ne lui conviennent que selon ce qu'elle a d'extérieur, comme on dit une infinité de choses des hommes qui ne leur conviennent que selon leurs vêtements.

Ils ne s'étonneront pas que l'Eucharistie étant essentiellement vérité & figure, image & réalité, ces Peres la considerent selon l'une & l'autre de ces qualités qui lui conviennent véritablement.

P. Lomb. c. 4. Lanfr. c. 5.

Ils ne s'étonneront point que les Peres nous disent quelquefois, que manger le corps de *Jesus Christ*, c'est participer à ses souffrances; puisque l'on trouve ces mêmes paroles dans S. Bernard, que les Calvinistes doivent regarder non seulement comme un ennemi de leur doctrine, mais comme leur persécuteur en la personne de Henri, & de ses Sectateurs, qu'il poursuivit après les avoir convaincus par des miracles. *Qu'est-ce*, dit-il, *que manger sa chair & boire son sang, sinon communiquer à ses souffrances, & imiter la vie qu'il a menée dans son corps mortel?* QUID EST *manducare ejus carnem, & bibere ejus sanguinem, nisi communicare passionibus ejus, & eam conversationem imitari, quam gessit in carne?* ces explications morales ne détruisant point l'intelligence naturelle & littérale.

Cor. tr. 3. in Psal. Qui habitat.

Ils ne s'étonneront point que nos corps recevant les mêmes impressions de l'Eucharistie, que du pain matériel & terrestre, parce que Dieu a voulu que le changement qui s'y fait fût tout invisible, on ne laisse pas quelquefois dans le langage d'en parler selon l'apparence, sans avoir égard à ce changement, & de dire aussi qu'elle nourrit & fortifie les corps; parce qu'en effet les corps qui reçoivent l'Eucharistie sont nourris & fortifiés, de quelque maniere que cela se fasse.

Ils ne s'étonneront point que les bons & les méchants recevant réellement le Corps de *Jesus Christ*, mais avec cette différence infinie, que les bons reçoivent en même temps l'impression de sa chair divine dans leur cœur qui les nourrit & les fortifie, au lieu que les méchants n'en reçoivent aucune force, ni aucune nourriture spirituelle; les Peres qui nous disent si souvent que les méchants reçoivent & mangent le corps de *Jesus Christ*, & que le corps de *Jesus Christ* est aussi pour les méchants, nous disent aussi quelquefois qu'ils ne le mangent pas; parce que leur ame ne s'en nourrit pas, & n'en reçoit aucune vertu, ni aucune force, suivant un autre sens du mot de manger, que S. Augustin même, dont les Calvinistes tirent ces passages, nous explique: *Manducare refici est*, manger c'est se nourrir.

Aug. l. 5. de Bapt. c. 8.

Ils ne ſeront pas plus touchés des conjectures que cet Auteur tire de ce que les Payens ne ſe ſont point ſervis de l'Euchariſtie, pour répondre aux objections que les Chrétiens leur faiſoient ſur leurs fauſſes Divinités, ou de ce que les Peres n'ont point parlé de pluſieurs merveilles qu'elle enferme. Car qui ne ſait en général combien ſont foibles ces ſortes de vraiſemblances, & qu'il y a eu une infinité de choſes qui ont pu être dites par les Payens ou par les Peres qui ne ſont pas venues juſques à nous? On découvre tous les jours par la lecture des livres qui ſe trouvent de nouveau, que pluſieurs choſes que l'on s'imagine n'avoir jamais été dites, étoient ordinaires dans les diſcours des hommes. Qui ne s'étonneroit par exemple, voyant les Ecrits des Peres, & les Canons des Conciles, que l'on n'y faſſe aucune mention de certains péchés ſi ordinaires à la jeuneſſe? Eſt-ce qu'on n'en parloit point de leur temps, & qu'on n'y faiſoit point de réflexion? Nullement. Il n'y a qu'à lire les Pénitentiels Grecs que le Pere Morin a fait imprimer depuis peu & qui ſont fort anciens, pour voir, & qu'ils ont toujours été ordinaires, & que l'on y a toujours fait grande attention, quoiqu'il n'en ſoit preſque point parlé dans les Ecrits des anciens Peres. III. CLAS. N°. II. Aug. ſer. 2. de ver. Apoſt.

Les livres ne contiennent que la moindre partie des diſcours & des penſées des hommes, & ne contiennent pas même toujours les plus ordinaires de leurs penſées & de leurs diſcours. C'eſt le haſard, ou les rencontres particulieres qui les déterminent à conſerver à la poſtérité quelques-unes de leurs penſées; & ils en laiſſent périr une infinité d'autres, qui leur étoient encore plus ordinaires, & ſouvent plus importantes.

Il ne faut pas s'imaginer que le monde payen ait été détruit par la Religion de Jeſus Chriſt, ſans beaucoup de réſiſtance. Il s'eſt fait de part & d'autre une infinité de diſcours. Il a fallu livrer une infinité de combats, pour détruire une erreur ſi ancienne, fortifiée par toute la puiſſance & la ſcience du monde. Cependant que nous en reſte-t-il? Et combien ce que l'on voit dans Celſe & dans les Ecrits de Julien l'Apoſtat, & dans quelques Apologiſtes de la Religion Chrétienne, eſt-il peu de choſe?

Peut-être n'ont-ils point parlé de l'Euchariſtie: & l'on ne s'en devroit pas étonner, puiſque c'eſt le myſtere que l'Egliſe leur a caché avec le plus de ſoin. Mais peut-être auſſi en ont-ils parlé. En effet on voit que Maxime de Madaure fait cette damande à S. Auguſtin: *Quel eſt ce Dieu que vous autres Chrétiens vous attribuez comme vous étant particulier, & lequel vous dites que vous voyez préſent dans des lieux ſecrets? Et in locis abditis præſentem vos videre comperitis?* Ces paroles, qui ſe rapportent viſiblement à l'Euchariſtie, font voir d'une part que les Payens ſavoient peu de choſe du fond de ce myſtere; & de l'autre, qu'il y avoit un bruit répandu parmi eux, que les Chrétiens adoroient un Dieu comme préſent & viſible dans leurs Egliſes. On a fait peut-être une infinité de ſemblables queſtions aux Peres, auxquelles ils ont répondu, ſans que ni les queſtions, ni les réponſes ſoient venues juſques à nous. Apud Aug. Ep. 43.

Mais l'Euchariſtie, dit-on, leur auroit fourni beaucoup de moyens pour repouſſer les objections que les Chrétiens faiſoient contre leurs Dieux de bois & de pierres? Qui ſait s'ils ne s'en ſont point ſervis, & qui s'étonnera s'ils ne l'ont point fait? Car combien y a-t-il d'autres points de notre foi qui leur pouvoient ſervir de même à répondre avec quelque ſorte d'apparence aux objections des Chrétiens, ſans que l'on voie qu'ils en aient fait aucun uſage? Que ne pouvoient-ils point dire ſur ce que l'Egliſe enſeigne du péché ori-

III. Clas. N°. II.

ginel, & de cette inconcevable tranſmiſſion d'un crime, qui eſt une action ſpirituelle & involontaire, à tous les enfants de celui qui l'a commis, quoiqu'ils n'aient pu avoir aucune part à ſon action, & de cette effroyable condamnation de toute la nature humaine pour la faute d'un ſeul homme? Si les Pélagiens ont repréſenté cette doctrine comme l'excès de la cruauté; les Payens ne le pouvoient-ils pas faire auſſi-bien qu'eux, & s'en ſervir pour réjeter ſur les Chrétiens les reproches de cruauté & d'injuſtice qu'ils faiſoient aux Divinités du Paganiſme?

Ne pouvoient-ils pas excuſer toutes les foibleſſes de leurs Dieux, les bleſſures qu'Homere leur attribue, la ſervitude d'Apollon chez Admete, & un grand nombre d'autres fables, par le myſtere de l'Incarnation, qui nous fait adorer un Dieu naiſſant d'une Vierge, converſant avec les hommes, ſujet aux miſeres de la nature, & mourant ſur la croix?

Pourquoi ne propoſoient-ils pas de même contre les Chrétiens, toutes les objections que les Sociniens forment aujourd'hui ſur la rédemption des hommes par la mort d'un Dieu, & ſur l'Eternité des peines? & n'en pouvoient-ils pas tirer beaucoup d'avantages pour juſtifier les ſacrifices d'hommes qu'on reprochoit à leurs Dieux, & pour décrier la Religion Chrétienne, comme étant infiniment plus cruelle que la leur.

On ne voit point qu'ils aient rien fait de toutes ces choſes qui leur auroient été ſi avantageuſes; mais ce qu'il y a de plus ſurprenant, eſt qu'il ne paroît pas qu'ils aient employé pour ſe défendre & pour attaquer le Chriſtianiſme aucune raiſon tirée du myſtere de la Trinité. Car s'il y a quelque point dans notre foi qui accable & révolte la raiſon, c'eſt ſans doute la créance de ce myſtere. S'il y a des difficultés *qui ſautent aux yeux*, pour uſer des termes de l'Auteur de la Réponſe, ce ſont celles qu'il fournit, que trois perſonnes réellement diſtinctes, n'aient qu'une même & unique eſſence, & que cette eſſence étant la même choſe en chaque perſonne que les relations qui les diſtinguent, elle puiſſe ſe communiquer, ſans que les relations qui diſguent les perſonnes ſe communiquent.

Si la raiſon humaine s'écoute elle-même, elle ne trouvera en ſoi qu'un ſoulevement général contre ces vérités inconcevables. Si elle prétend ſe ſervir de ſes lumieres pour les pénétrer, elles ne lui fourniront que des armes pour les combattre. Il faut, pour les croire, qu'elle s'aveugle elle-même, qu'elle faſſe taire tous ſes raiſonnements & toutes ſes vues, pour s'abaiſſer & s'anéantir ſous le poids de l'autorité divine. Quelle réſiſtance ne devoit donc point trouver la créance de ce myſtere dans les eſprits des hommes, qui n'avoient point ce principe de ſoumiſſion, & qui prenoient leur raiſon pour regle de la vérité? Ne ſemble-t-il pas que les Payens ne devoient avoir autre choſe en la bouche, qu'ils pouvoient couvrir par ce ſeul myſtere toutes les abſurdités de leur Religion; qu'ils devoient employer par-tout les impoſſibilités que la raiſon y trouve, pour détourner les hommes de la créance d'une Religion qui en fait le premier article de ſa foi? Et enfin ne ſemble-t-il pas que les Peres devoient être plus retenus à traiter la Religion des Payens de ridicule, & à combattre la pluralité de leurs Dieux, dans la crainte qu'ils ne leur fiſſent les réponſes dont ce myſtere leur donne occaſion? En effet c'eſt par où les Sociniens commencent d'attaquer la Religion Chrétienne; & c'eſt par-là qu'ils attirent les hommes à eux.

Tout cela paroît très-vraiſemblable; & cependant il eſt très-vrai que cela n'eſt point. On ne voit point que les Payens aient combattu par-là le Chriſ-

tianiſme, ni qu'ils aient enviſagé les difficultés étonnantes de ce myſtere. On trouve bien un petit mot en paſſant dans un Dialogue attribué à Lucien, où il eſt dit que les Chrétiens croient que trois choſes ne ſont qu'un. L'on voit dans S. Athanaſe, que les Payens & les Juifs reprochoient aux Chrétiens la pluralité des Dieux, & dans Tertullien que c'étoit l'idée que les ſimples & les ignorants prenoient de la foi des Catholiques, s'imaginant qu'ils admettoient pluſieurs Dieux, parce qu'ils donnoient à trois perſonnes le nom de Dieu : *Duo & tres jam jam jactitant à nobis prædicari :* ce qui marque ſeulement que le myſtere de la Trinité n'étoit point abſolument inconnu. Mais on ne trouve point qu'ils aient approfondi & développé les extrêmes difficultés que ce myſtere renferme, comme il leur étoit facile de le faire, & comme les Sociniens le font à préſent ; ni qu'ils aient reproché en détail aux Chrétiens les impoſſibilités apparentes, & *qui ſautent aux yeux*, que cet article de notre foi leur pouvoit fournir. Et de-là on doit conclure qu'il y a bien des choſes vraiſemblables qui ne ſont point, & que l'on doit faire peu de fondement ſur ces ſortes de vraiſemblances.

III. CLAS. N°. II.

Ath. orat. 4. Tertull. adverſ. prax. c. 3.

Mais ce qui paroit plus étrange, c'eſt que quoiqu'il n'y ait point de myſtere dont les Peres aient été plus obligés de parler, que de celui de la Trinité, puiſqu'il n'y en a point qui ait été attaqué par tant d'héréſies, il eſt pourtant aſſez rare qu'ils s'arrêtent à en faire remarquer les incompréhenſibilités. Et l'on peut dire qu'ils nous avertiſſent en plus de lieux de celles de l'Euchariſtie, que de celles de la Trinité, & que les comparaiſons dont ils ſe ſervent pour expliquer l'unité de la nature divine dans les trois Perſonnes, ſont beaucoup plus étranges, que celles par leſquelles ils expliquent l'Euchariſtie.

S. Ambroiſe dit en parlant de l'Euchariſtie : *Qu'il ne faut pas chercher l'ordre de la nature dans le corps de* Jeſus Chriſt, *puiſque* Jeſus Chriſt *même eſt né d'une Vierge contre l'ordre de la nature.* Il ſe ſert des plus grands miracles de Dieu, comme eſt la création du monde, pour prouver celui de l'Euchariſtie. *La parole de* Jeſus Chriſt, dit-il, *qui a pu créer de rien ce qui n'étoit pas, ne pourra-t-elle pas changer les choſes qui ſont, en ce qu'elles n'étoient pas auparavant?*

Ambr. de iis qui Myſter. Init. c. 9.

Il repréſente la contrariété de ce que la foi nous fait croire de ce myſtere, avec ce que les ſens nous en rapportent : *Je vois autre choſe, me direz-vous. Comment m'aſſurez-vous que je reçois le Corps de* Jeſus Chriſt?

Cat. Gregor Nyſſ. or Cath.

Saint Cyrille de Jeruſalem fortifie de même notre foi contre nos ſens. Et S. Grégoire de Nyſſe exprime en particulier la plus grande des difficultés de l'Euchariſtie. *Il faut*, dit-il, *conſidérer comment il ſe peut faire que cet unique corps, qui eſt toujours diviſé à tant de milliers de fideles dans toute la terre, ſoit tout entier en chacun d'eux par la partie qu'ils en reçoivent, & demeure néanmoins tout entier en ſoi.*

Homél. 9. de Paſch.

Et S. Eucher de même : *Le corps*, dit-il, *qui eſt diſpenſé par le Prêtre, eſt auſſi-bien tout entier dans la moindre partie, comme dans le tout, & quand l'Egliſe des Fideles le reçoit, il eſt auſſi-bien tout entier en chacun d'eux, comme il eſt entier en tous.*

Lib. 3. de Sacer. c. 4.

S. Chryſoſtôme enviſage les difficultés de la préſence réelle, lorſqu'il s'écrie : *O miracle ! o bonté de Dieu ! Celui qui eſt aſſis dans le Ciel avec ſon Pere eſt touché dans le même moment par les mains de tous, & ſe donne à ceux qui le veulent recevoir !* Et il nous apprend à déſavouer & nos penſées & nos yeux ſur le ſujet de ce myſtere : *Croyons*, dit-il, *ce que Dieu nous dit, quoiqu'il*

Hom. 82. in Matth.

III. Clas. N°. II.

nous paroiſſe contraire à nos yeux : Credamus *ubique Deo, etiamſi, quod dicit videatur contrarium cogitationibus & oculis noſtris.*

S. Jean de Damas reconnoît que ce myſtere ſurpaſſe l'intelligence de tous les hommes, & que l'on n'en doit appuyer la foi que ſur la vérité & la toute puiſſance de la parole divine : *Spiritus Sanctus ſupervenit, eaque efficit quæ orationis facultatem ac mentis intelligentiam excedunt. Nec quidquam ampliùs nobis perſpectum atque exploratum eſt, quàm quod verbum Dei verum ſit & efficax, atque omnipotens.*

De fide Orthod. l. 4. c. 14.

Voilà comment les Peres parlent quelquefois de l'Euchariſtie. Et il eſt vrai qu'ils parlent auſſi quelquefois en général des difficultés incompréhenſibles de la Trinité, comme S. Grégoire de Nyſſe le fait dans ſa *Catecheſe c.* 3., & S. Baſile dans ſa Lettre 43, & les autres Peres de même en quelques endroits qui ne ſont pas trop fréquents. Mais quand ils expliquent en particulier en quoi conſiſte l'unité de la nature divine, quoiqu'il paroiſſe très-clairement par pluſieurs lieux qu'ils admettent une unité individuelle, comme la foi le demande, ils ſe ſervent néanmoins en d'autres de comparaiſons, qui ne marquent d'elles-mêmes qu'une unité ſpécifique, & qui ne comprennent rien d'étonnant & d'incompréhenſible, ſans nous avertir que très-rarement de l'étrange diſproportion de ces comparaiſons qu'ils emploïent.

On voit par exemple dans tous les Peres Grecs & Latins cette comparaiſon qui leur ſert d'argument contre les Ariens, que le Fils de Dieu eſt conſubſtantiel à ſon Pere dans la même nature divine, comme les enfants des hommes ſont conſubſtantiels à leurs peres dans la nature humaine ; & que ſi les hommes & les animaux mêmes engendrent bien des enfants qui ſont de même nature qu'eux, Dieu peut bien engendrer un Fils qui ait la même nature que lui. Ils diſent que les trois Perſonnes divines ſont de même nature, comme pluſieurs hommes ſont de même nature, comme trois pieces d'or ſont de même nature d'or : *Qu'eſt-ce*, dit S. Auguſtin, *que d'être de même ſubſtance ? C'eſt*, dit-il, *que ſi le Pere eſt or, le Fils eſt or, le S. Eſprit eſt or.*

Aug. in Pſal. 68.

S. Auguſtin nous avertit en quelques lieux aſſez rares de la diſproportion de ces comparaiſons, qui conſiſte en ce que pluſieurs hommes ne ſont pas le même homme, & pluſieurs pieces d'or ne ſont pas la même piece d'or, au lieu que les Perſonnes divines ſont le même Dieu. Mais il ne le fait pas en pluſieurs autres. Et il y a des Peres Grecs qui au lieu de les éclaircir, en augmentent infiniment la difficulté. Car l'on trouve dans leurs Ecrits ces expreſſions ſi étranges : *Neque enim Petrum, Paulum, & Barnabam tres ἀοὶας, id eſt ſubſtantias dicimus, ſed unam. Et unam dicentes ſubſtantiam, cujus eſt Pater, & Filius, & Spiritus ſanctus, conſequenter dicimus unum Deum.*

Aug. lib. 7. de Trinitate c. 4. & 6. Et Conc. in Pſ. 68.

Nyſſ. de comm. Notion.

Et igitur Petrus, & Paulus, & Barnabas ſecundùm id quod eſt homo, unus homo, & ſecundum hoc ipſum quod eſt homo, plures eſſe nequeunt ; dicuntur autem multi homines abuſione quadam, & non propriè.

C'eſt ainſi que parle S. Grégoire de Nyſſe. L'on peut voir les mêmes expreſſions en quelques endroits de S. Cyrille d'Alexandrie, & on en trouve même de plus dures dans le Martyr Maxime.

Cyrill. l. 11. in Joan. & Dialog. 1. de Trinitate Maxi. Martyr.

Il n'y a rien de même de plus fréquent parmi les Peres, que de prouver l'unité des trois Perſonnes par l'union des premiers fideles, dont l'Ecriture dit qu'ils n'avoient qu'un même cœur & une même ame. *Celui*, dit S. Auguſtin, *qui a donné à pluſieurs cœurs des fideles de n'être qu'un cœur, conſervera à plus forte raiſon dans lui-même cette unité, en ſorte que chacune des trois Perſonnes*

Dialog. 1. de Trinitate apud Ath. t. 2. Ep. 66.

Perſonnes ſoit Dieu, & que toutes trois enſemble ſoient Dieu : mais qu'elles ne ſoient pas trois Dieux, mais un ſeul Dieu.

III. Class. N°. II. Lib. 1. de fide c. 2.

Et S. Ambroiſe compare cette unité à l'union des fideles entr'eux, à celle d'un mari avec ſa femme, & à celle de pluſieurs hommes dans la nature humaine.

Il eſt certain que ces comparaiſons ſont étrangement éloignées de nous faire concevoir ce qu'il y a de plus incompréhenſible dans le myſtere de la Trinité, qui eſt l'unité individuelle de la nature divine; & que chacun ſent en les liſant un deſir ſecret, que les Peres ſe fuſſent expliqués un peu davantage. Cependant ils ne le font pas. Ils nous propoſent ſimplement ces comparaiſons, ſans en appréhender les conſéquences, & ſans en marquer la diſproportion, parce qu'ils étoient tous occupés du deſſein qu'ils avoient d'établir contre les Ariens l'égalité des trois Perſonnes, qui étoit niée par ces hérétiques.

On doit conclure de ces exemples en général, & d'un grand nombre d'autres qu'on pourroit apporter, qu'on ne doit pas avoir grand égard à ces ſortes d'arguments que l'on tire du ſilence des Peres, & de ce qu'ils ne diſent pas toujours tout ce que nous jugerions ſelon notre ſens qu'ils devroient dire ; Dieu qui tenoit leurs paroles dans ſa main, les ayant fait ſouvent parler ſelon ſes deſſeins, & non pas ſelon les nôtres.

Mais ſi l'on prend enſuite la peine d'examiner ce qui peut avoir été la cauſe de ce ſilence, & des Payens & des Peres, ſur les difficultés de pluſieurs de nos myſteres, on trouvera qu'il n'y a peut-être pas tant de raiſon de s'en étonner que l'on s'imagine.

Car premiérement à l'égard des uns & des autres on doit conſidérer, que la diſpute d'entre les Payens & les Chrétiens étoit bien différente de celle qui eſt entre les diverſes ſectes d'une même Religion, qui conviennent de la plupart des principes. C'étoit une diſpute non d'opinion à opinion, mais d'un corps de Religion contre un autre corps de Religion. Ce n'étoit pas un combat d'homme à homme, où chacun eſt obligé d'attaquer & de ſe défendre ; mais d'armée à armée, où la plupart demeurent ſans rien faire ; c'eſt-à-dire que dans ces diſputes il y avoit une infinité de points qui demeuroient étouffés, & dont on ne parloit point du tout ; les Payens ſe contentant d'attaquer la Religion Chrétienne en gros, & tâchant d'en ébranler les fondements, en faiſant paſſer pour fables tout ce qui eſt contenu dans l'Ecriture, & traitant les Prophetes, & Jeſus Chriſt même d'impoſteurs ; & les Chrétiens au contraire ſe contentant de ſe juſtifier dans les points dans leſquels ils étoient attaqués, & de repouſſer les calomnies qu'on leur impoſoit.

Secondement, on doit conſidérer que le combat entre la Religion Chrétienne & la Religion Payenne, n'a pas tant été un combat de raiſon contre raiſon, que de la violence & de la force contre la vérité ; parce que toute la force étoit d'un côté, & toute la vérité de l'autre : & il eſt arrivé de-là, que l'erreur ſe trouvant puiſſante, ne s'eſt guere miſe en peine d'emprunter le ſecours de la raiſon. Elle a voulu dominer par les moyens qu'elle trouvoit dans ſes mains, c'eſt-à-dire par la force & la violence, & tyranniſer plutôt que de convaincre les eſprits.

Les Payens avoient un tel mépris de tous les Chrétiens, qu'ils s'informoient peu du fond de leur Religion. Ils n'en connoiſſoient que le dehors, comme leur maniere de vivre, leur mépris de la mort, leur averſion pour les idoles, la profeſſion qu'ils faiſoient de ſuivre la doctrine de Jeſus Chriſt, l'autorité qu'ils donnoient à l'Ecriture ſainte : mais ils ne paſſoient guere plus avant

III. CLAS. N°. II.

Et c'eſt pourquoi Tertullien leur reproche avec raiſon, que c'étoit la ſeule choſe où la curioſité étoit éteinte : *Hîc ſolum curioſitas humana torpeſcit.* Ainſi il ne ſe faut pas étonner qu'ils n'aient pas tiré de nos myſteres tous les avantages qu'ils en euſſent pu tirer, s'ils en euſſent été plus inſtruits, & qu'ils n'aient pas prévenu toutes les objections que des hérétiques plus ſubtils qu'eux ont faites depuis.

Tertull. Apol. c. 1.

Il ne faut pas s'imaginer auſſi que la Religion Chrétienne ſe ſoit établie en prouvant en particulier tous les articles de la foi qu'elle propoſe. Ceux qui l'ont plantée ſe ſont acquis créance par leurs miracles, & par la ſainteté de leur vie. Ils ont prouvé Jeſus Chriſt par les Prophéties, & enſuite ils ont fait recevoir ſa Religion toute entiere avec tous les dogmes qui la compoſent, non par voie de diſcuſſion, mais par voie d'autorité, ſans s'arrêter à l'explication particuliere de chacun de ſes articles.

On doit conſidérer de plus que, comme les preuves dont les Apôtres & les Peres ſe ſervoient pour détruire le Paganiſme, ou les héréſies, étoient ſoutenues de l'eſprit de Dieu qui parloit en eux, & qui faiſoit une impreſſion ſecrete ſur les cœurs de ceux que Dieu vouloit toucher par leurs paroles, ils ſe ſont mis plus en peine que ces preuves fuſſent ſolides & véritables en ſoi, que non pas qu'elles ne puſſent être repouſſées par des reparties apparentes.

S. Paul, parlant aux Athéniens leur dit, que le Dieu qui a fait le monde, & qui eſt le Seigneur du ciel & de la terre, n'habite point dans des temples formés par les mains des hommes. Craignoit-il que ces Philoſophes ne lui repartiſſent, qu'il eſt pourtant dit dans les Ecritures qu'il autoriſoit, que le Dieu que les Juifs cherchoient viendroit en ſon Temple : *veniet ad templum ſuum Dominator quem vos quæritis?* Ou qu'ils lui répondiſſent qu'il n'étoit pas plus indigne de Dieu, d'habiter dans un temple, que d'être enfermé dans le ſein d'une femme, d'être couché dans une crèche, de loger dans de pauvres maiſons, comme il l'enſeignoit lui-même de Jeſus Chriſt, dont il préchoit la divinité, en même temps qu'il lui attribuoit toutes ces choſes?

Tous les Peres reprochent aux Ariens qu'ils admettoient pluſieurs Dieux, parce que ſéparant la nature du Fils de celle du Pere, ils ne laiſſoient pas de lui donner le nom de Dieu, & de lui déférer l'adoration qui n'eſt due qu'à Dieu. Euſſent-ils dû abandonner cette preuve, parce que les Ariens la tournoient contre eux-mêmes, & qu'ils ſoutenoient que c'étoient les Catholiques qui admettoient pluſieurs Dieux, en communiquant l'eſſence de Dieu à trois Perſonnes diſtinctes, & égales entre elles? Saint Athanaſe témoigne qu'ils ſe ſervoient de cette raiſon, comme Paul de Samoſate s'en ſervoit auſſi, & on la voit employée dans la conférence des Evêques Catholiques avec les Ariens, ſous le Roi Gondebaud, rapportée dans le 5me *tom. du Spicileg. p. iij.*

Ath. or. 5. Conc. Antioch. An. 266. in prof. fidei.

Cette raiſon étoit ſolide dans la bouche des Peres; & elle étoit apparente dans celles des Ariens. Mais la crainte d'une repartie apparente ne leur a pas fait quitter un avantage réel & ſolide.

Il en eſt de même de tous ces reproches que les Apologiſtes de la Religion Chrétienne font aux Dieux du Paganiſme, que ce ſont des Dieux qui ſe peuvent enfermer ſous la clef, qui peuvent être dérobés par des larrons, qui peuvent être menés en captivité, ou en triomphe; qui ſont plus grands en une plus grande ſtatue, qu'en une petite; qui ſont privés de vie & d'actions; qui ſont expoſés aux injures des animaux.

III. CLAS. N°. II.

" Car tous ces reproches ſont juſtes contre ces fauſſes Divinités, & contre la Théologie populaire des Payens, qui croyoient ou que les ſtatues étoient véritablement des Dieux, ou qu'au moins leurs Dieux y habitoient, & y étoient entiérement renfermés ; & qu'ainſi tout ce qui arrivoit à ces ſtatues, arrivoit en quelque ſorte aux Dieux qu'elles contenoient, qui changeoient de place, & étoient reſſerrés dans un lieu particulier, non ſeulement ſelon ce corps auquel ils étoient joints, mais ſelon la Divinité même qui y étoit renfermée. Car les Payens ne ſuppoſoient point qu'elle fût immenſe, infinie, incapable de changement, comme la foi nous l'enſeigne de la véritable Divinité.

Il eſt certain néanmoins qu'ils pouvoient trouver dans le myſtere de l'Incarnation, de quoi repouſſer ces reproches avec quelque ſorte d'apparence, puiſqu'il s'enſuit de ce myſtere, qu'un Dieu a été enfermé dans un lieu particulier, & dans des lieux auſſi peu dignes de lui, que ceux où l'on pouvoit enfermer les Dieux de pierre & de bois ; que ce Dieu a été ſujet aux injures des éléments, des bêtes, & pricipalement des hommes ; qu'il pouvoit être pris, reſſerré, empriſonné, & qu'il l'a été en effet ; & l'on ne peut rien dire de ces Dieux de pierre & de bois dont les Chrétiens ſe moquoient, que les Payens ne puſſent dire avec quelque couleur de ce Dieu que les Chrétiens adoroient, & dont ils prêchoient l'adoration à toute la terre. Il eſt ſans doute qu'ils pouvoient faire ces reparties ; & il n'étoit pas beſoin qu'ils les empruntaſſent du myſtere de l'Euchariſtie, qu'ils connoiſſoient peu, & que l'on leur cachoit autant qu'on pouvoit ; puiſque celui de l'Incarnation qu'on leur annonçoit, & qu'ils ne pouvoient ignorer, leur donnoit occaſion de les faire avec tout autant de force & de vraiſemblance.

Mais quelque apparence qu'il y eût eu dans ces réponſes, elles n'euſſent été nullement ſolides. Car quoiqu'il s'enſuive du myſtere de l'Incarnation, qu'un Dieu a été uni à un corps, qu'il a changé de place, qu'il a pu être empriſonné, & qu'il l'a été en effet, tout cela ne ſe peut dire de ce Dieu que ſelon la nature humaine qu'il a priſe, la divinité de Jeſus Chriſt étant toujours démeurée immuable, impaſſible, rempliſſant & contenant tous les lieux : au lieu que la force du reproche que les Chrétiens faiſoient aux Payens, conſiſtoit principalement en ce qu'ils ſuppoſoient, que toutes ces choſes arrivoient à leurs Dieux ſelon la divinité même.

Si ce Dieu des Chrétiens s'étant fait homme a ſouffert toutes les miſeres des hommes, il les a ſouffertes par puiſſance & par volonté, & purement ſelon la nature humaine qu'il avoit priſe. Mais les indignités que ſouffroient ces Divinités du Paganiſme, étoient des ſuites de leur impuiſſance. Les Payens ne ſuppoſoient point que ces ſouffrances fuſſent volontaires, ni que ces Dieux euſſent un pouvoir abſolu de les empêcher. Ils croyoient au contraire qu'ils étoient liés par les deſtins, & qu'ils ne pouvoient pas faire tout ce qu'ils vouloient. Ils croyoient qu'ils en étoient réellement touchés, émus, affligés ; & ainſi à l'égard des ces Divinités Payennes, c'étoit de véritables outrages, qui ne s'arrêtoient point à ces ſtatues, mais paſſoient juſqu'à la Divinité même, qu'ils croyoient ſujette à toutes les paſſions des hommes. Ainſi ces reparties euſſent été en effet vaines & frivoles, ſoit que les Payens les euſſent tirées du Myſtere de l'Incarnation, ſoit qu'ils les euſſent priſes de celui de l'Euchariſtie, qui n'en eſt qu'une ſuite ; & il n'eſt nullement étrange que les Peres n'y aient eu aucun égard, & qu'ils n'aient pas laiſſé d'employer contre les Payens toutes ces raiſons que nous avons dites, puiſqu'elles étoient fortes & invincibles dans leur bouche ;

III. Cl. s. N°. II.

& qu'elles n'euſſent eu qu'une apparence fauſſe & trompeuſe dans la bouche des Payens.

Enfin il faut conſidérer que l'eſprit général des Peres & des Chrétiens des premiers ſiecles, a été d'honorer les vérités de la foi par une ſoumiſſion intérieure, ſans prétendre en pénétrer la profondeur, ni en développer les difficultés, qu'autant qu'ils y étoient forcés par les objections des Hérétiques. *Dieu ne nous appelle point à la vie bienheureuſe*, diſoit S. Hilaire, *par des queſtions difficiles; il ne veut point que nous nous travaillions par des diſcours étudiés; l'éternité s'acquiert par une foi facile & exempte de difficultés.* Nec per *difficiles nos Deus ad beatam vitam quæſtiones vocat, nec multiplici eloquentis facundiæ genere ſollicitat: in abſoluto nobis & facili eſt æternitas.* Et S. Baſile témoigne que les Peres ont conſervé les Myſteres de la Foi dans un ſilence tranquille & exempt de curioſité, ἐν ἀπολυπραγμοσύνῃ τῷ καὶ ἀπείρῳ σιγῇ.

Hilar. de Trin. lib. 10.

Spirit. S. c. 27.

Cette humilité les a fait arrêter à la ſubſtance meme de nos Myſteres, ſans preſque en regarder les ſuites & les conſéquences, quoique néceſſaires & indubitables, & les a portés à n'employer autant qu'ils pouvoient pour les exprimer, que les paroles mêmes qu'ils trouvoient dans les Ecritures Saintes. *Non relictus eſt hominum eloquiis, de Dei rebus alius quàm Dei ſermo*, dit encore S. Hilaire. Et c'eſt pourquoi ils étoient très-retenus à parler de ces conſéquences, quoique la raiſon les en tirât d'elle-même. *Etiam quæ pro religione dicimus, cum grandi metu & diſciplina dicere debemus.*

Hilar. de Trin. l. 7.

On a toujours cru dans l'Egliſe le péché originel, & cet article de notre foi produit des difficultés impénétrables à la raiſon de tous les hommes; qu'un péché qui eſt une action de la volonté puiſſe paſſer d'une ame à une ame, que le corps qui n'eſt qu'une matiere, puiſſe corrompre l'ame qui eſt un eſprit; que Dieu puiſſe juſtement former une ame dans un corps qui la corrompt au même inſtant qu'elle y eſt reçue; que Dieu puiſſe juſtement imputer un péché inévitable & involontaire. Toutes ces difficultés *ſautent aux yeux*, & frappent d'abord l'eſprit. Cependant l'Egliſe paſſe quatre cents ans, ſans qu'aucune ait été ni objectée par les Payens & les Hérétiques, ni éclaircie par les Peres; & lorſque les Pélagiens s'éleverent, elles parurent toutes nouvelles; de ſorte que S. Auguſtin en les réfutant trouva bien pluſieurs paſſages des Peres, pour établir le péché originel; mais il n'en trouva point, où il paroiſſe que ces difficultés ſi naturelles aient été ſeulement conſidérées par aucun des Peres.

Salvian. lib. 1. de Provid.

On a toujours cru dans l'Egliſe un ſeul Dieu & trois Perſonnes, & l'on a déféré le nom & l'adoration de Dieu à chacune de ces trois Perſonnes. Il s'enſuit de-là, des difficultés qui effraient l'eſprit de ceux qui les conſiderent. Cependant trois cents ans ſe paſſent ſans que l'on y faſſe grande attention, & ſans que les Payens en tirent aucun avantage conſidérable contre la Religion Chrétienne.

Mais, ce qui eſt plus étrange, comme nous avons déja dit, eſt que, quoique les Ariens niaſſent également & l'unité individuelle de la nature divine dans les trois Perſonnes, & l'égalité de ces trois Perſonnes dans cette nature; & quoique ce qui heurte le plus rudement la raiſon, ſoit l'unité individuelle d'une nature en trois Perſonnes diſtinctes, & non l'égalité de ces trois Perſonnes en cette nature; néanmoins ils ont peu fait de réflexions ſur cette effroyable difficulté, & ils en ont tiré très-peu d'avantage contre les Catholiques. Et les Peres de leur côté en ſuivant les Ariens dans cette diſpute, ne préviennent point ces difficultés, & ne paroiſſent pas même les appercevoir. Ils ſuppoſent très-clairement l'unité individuelle de la nature divine; & la mat-

quent assez souvent en termes formels ; mais ils n'éclaircissent, & ne marquent point distinctement les incompréhensibilités qu'elle enferme, & qui sont présentement les objections ordinaires des Sociniens.

Il en est arrivé de même sur le sujet de l'Incarnation. Ce n'est que la nécessité des hérésies qui a obligé les Peres de considérer plusieurs conséquences de ce Mystere qui y sont réellement enfermées ; & encore ne trouve-t-on pas dans leurs Ecrits un grand nombre de questions, que la subtilité des Scholastiques a depuis fait naître. De sorte qu'on ne doit pas trouver étrange qu'ils aient usé de la même conduite à l'égard du Mystere de l'Eucharistie ; & que n'ayant point été attaqués dans les premiers siecles, ils soient demeurés dans la substance même du mystere, sans en considérer les conséquences. Ils ont adoré Jesus Christ comme réellement présent sur les Autels. Ils ont cru que le pain & le vin étoient changés en son Corps & en son Sang. Il s'ensuit de-là, qu'un corps est en plusieurs lieux ; qu'il est réduit en un petit espace, que des accidents subsistent séparés de leur substance. Il est vrai que tout cela s'ensuit, comme il s'ensuit de la Trinité, que la Divinité du Pere n'étant point en lui distincte de sa paternité qui le rend Pere, & étant une même chose avec elle, se communique néanmoins au Fils sans elle, & devient une même chose avec la relation qui le rend Fils, sans se multiplier & sans perdre son unité. Mais les Peres ne s'amusoient pas à regarder ces difficultés, où à les expliquer au peuple ; parce qu'ils avoient plus pour but l'édification de la piété, que la satisfaction de la curiosité, & qu'abaissant profondément leur esprit sous les vérités que Dieu nous a révélées, ils ne se donnoient pas la liberté de lever les yeux pour en considérer toutes les suites & les conséquences.

En effet, cette conduite est tellement conforme à l'instinct de la Religion, que présentement même dans l'Eglise Catholique, que les Calvinistes ne soupçonneront pas de ne pas croire la Transsubstantiation, non seulement le peuple, mais généralement toutes les personnes de piété ne font guere d'attention à toutes ces suites philosophiques. On y adore Jesus Christ présent ; on croit qu'après la consécration la substance du pain & du vin, sont ôtées, pour faire place à son Corps & à son Sang ; mais on en demeure-là, & on ne trouvera guere que dans les discours & dans les Livres de piété on passe plus avant. Ce n'est que dans les Ecoles où l'on parle de ces conséquences, qui, quoique nécessaires, ne sont pas l'objet ordinaire de la dévotion des Fideles. De sorte que comme ce seroit une très-mauvaise raison, de conclure par exemple, que S. Bernard n'avoit point *l'ame remplie de la Transsubstantiation*, parce qu'il ne parle point de ces conséquences ; c'en est encore une plus mauvaise, de tirer cette même conclusion du silence des Anciens Peres, qui n'étant pas nés comme S. Bernard après l'hérésie de Bérenger, mais écrivant sans aucune vue d'une hérésie qui n'étoit pas encore formée, avoient plus de sujet de n'expliquer aux peuples que ce qui étoit capable de nourrir leur piété.

C'est ce que l'on peut dire en particulier touchant le silence des Anciens Peres, des payens & des hérétiques mêmes, sur les difficultés de plusieurs de nos Mysteres. Mais ce seroit considérer toutes ces choses trop bassement, que de ne rechercher que dans les hommes la cause de tous ces effets qui nous surprennent ; ce qu'il a plu à Dieu de nous faire connoître de sa conduite, & du double dessein qu'il a d'exercer sa miséricorde envers les uns, & sa justice envers les autres, nous obligeant de remonter plus haut, & de reconnoître que comme il a voulu cacher les vérités de la foi dans l'Ecriture, au même temps qu'il les y découvroit suffisamment à l'Eglise, il a voulu aussi qu'elles

IIIe CLAS. N. II.

fuſſent quelquefois obſcurcies dans la Tradition même, pour y être méconnues par les eſprits ſuperbes, au même temps que les Fideles les y reconnoiſſent très-clairement.

Il eſt le maître des paroles & des Ecrits des hommes, tant bons que méchants; & il ne leur permet pas de dire en tout temps, en tout lieu, en toute occaſion, tout ce que nous jugerions qu'ils devroient dire. Il eſt au pouvoir des hommes de pécher, dit S. Auguſtin, mais il n'eſt pas en leur pouvoir de faire tel ou tel péché. C'eſt Dieu qui regle ceux qu'il doit permettre, & ceux qu'il doit empêcher, en ordonnant les ténebres, & ſe ſervant pour l'exécution de ſes deſſeins, du ſilence & des paroles de ſes ennemis & de ſes amis.

Auguſt. de Prædeſt. Sanct. c. 16.

Ainſi il empêche une héréſie de naître en un temps, & il permet que l'on jete les ſemences qui la font naître en un autre. Il tend des pieges à l'orgueil des hommes, & prépare des moyens pour en garantir ceux qu'il veut ſauver.

Il permet que les Peres ſe taiſent de certaines choſes, qu'ils ſe ſervent dans leurs Ecrits, de certaines expreſſions dont l'apparence porte à l'erreur; & il leur fait inſérer en même temps dans leurs Ecrits, des preuves ſuffiſantes pour ſoutenir la vérité contre cette erreur. Il répand des ténebres & des lumieres auſſi bien dans la Tradition que dans l'Ecriture. L'un & l'autre eſt un effet de ſa Providence: *Sicut tenebræ ejus, ita & lumen ejus.*

Peut-être que ſi les Payens euſſent été auſſi ſubtils à former des difficultés contre la Trinité, la Rédemption de Jeſus Chriſt, la grace, le péché originel & l'Euchariſtie, que les Sociniens & les Sacramentaires le ſont à préſent, ils auroient retardé le progrès de l'Evangile. Dieu donc a voulu épargner à ſon Egliſe naiſſante cette ſorte de tentation. Il a arrêté pour un temps, ce débordement de la raiſon humaine contre la foi, & pour ne faire combattre ſa Religion que contre la puiſſance & l'orgueil du monde, il lui a donné des ennemis foibles en raiſons, & qui n'étoient armés que de violences.

Peut-être auſſi que s'il eût permis que l'on eût propoſé aux Apôtres, & aux premiers Peres, toutes les difficultés qu'on a formées depuis contre ces mêmes Myſteres, ils les auroient tellement éclaircies, & ils en auroient établi la vérité par des déciſions ſi formelles, que perſonne n'eût oſé les contredire, & qu'ainſi l'on n'auroit jamais oui parler ni d'Ariens, ni de Neſtoriens, ni d'Eutichiens, ni de Sacramentaires. Mais comme il étoit dans l'ordre de ſa providence, que toutes ces héréſies s'élevaſſent, afin que ſon Egliſe fût éprouvée, & que la paille fût emportée par ce vent de mort, il a permis auſſi que ces myſteres fuſſent couverts de quelques nuages dans l'Ecriture & dans la Tradition même, & qu'il y eût dans l'une & dans l'autre, ſoit par les paroles, ſoit par le ſilence, des pieges pour les Neſtoriens, des pieges pour les Ariens, des pieges pour les Sacramentaires, & pour tous ceux généralement qui n'ont pas aſſez d'humilité pour ſe ſoumettre à l'autorité de ſon Egliſe.

Que ceux donc qui demandent avec tant d'empreſſement, pourquoi les Peres ne nous ont pas expliqué exactement toutes les merveilles de l'Euchariſtie, appréhendent qu'ils n'en ſoient eux-mêmes la premiere & la véritable cauſe; que ces ténebres dont ils ſe plaignent, ne leur aient été préparées par la juſtice de Dieu; & que comme on peut répondre avec raiſon, à ceux qui s'étonnent pourquoi il eſt parlé quelquefois ſi obſcurément dans l'Ecriture, & même dans les premiers Peres, de l'égalité du Fils de Dieu avec ſon Pere: pourquoi S. Cyrille s'eſt ſervi de cette expreſſion: *Una natura Verbi Incarnata*, que c'eſt parce que Dieu vouloit permettre que ſon Egliſe fût attaquée par l'héréſie des Ariens, & par celle des Eutychiens, auxquels ces paroles obſcures ont

ſervi de pierre d'achoppement; qu'ils appréhendent, dis-je, qu'on ne leur puiſſe dire de même, que les Payens n'ont point parlé de l'Euchariſtie, que les Peres ne nous en ont pas expliqué en détail toutes les merveilles, qu'ils en ont parlé quelquefois en des termes obſcurs; parce que Dieu vouloit punir les hommes par l'héréſie des Sacramentaires, dont la préſomption méritoit que Dieu ne leur ôtât pas ces occaſions d'illuſion & d'égarement.

Enfin, pour réduire l'Auteur de la Réponſe aux termes précis de la diſpute dont il s'agit, & l'empêcher de s'en écarter, on n'a qu'à lui dire, que s'il n'y avoit point d'obſcurités, il n'y auroit point d'héréſies. Or, il faut qu'il y en ait, ſelon Paul: *oportet hæreſes eſſe.* S'il n'y avoit point de lumières & de preuves de la vérité, il n'y auroit point d'Egliſe; & il eſt encore plus néceſſaire qu'il y en ait une, & qu'elle ſubſiſte juſqu'à la fin des ſiecles, ſelon la parole de Jeſus Chriſt. Il eſt donc néceſſaire qu'il y ait des difficultés, & des preuves tout enſemble. Mais le devoir des hommes conſiſte dans le choix. C'eſt par où Dieu les tente & les éprouve. Les Sacramentaires en font un, & les Catholiques un autre. C'eſt le ſujet de leur différent, dans lequel les Catholiques ont déja cet avantage non conteſté, qu'ils font le choix que toute l'Egliſe a fait du temps de Bérenger, & celui que tout ce qui a pu porter le titre d'Egliſe de Jeſus Chriſt a fait depuis; celui que S. Bernard, S. Malachie, S. Louis, & une infinité d'autres Saints ont fait; au lieu que les Sacramentaires font le choix des Henriciens & des Vaudois.

On a voulu prouver dans le petit Ecrit de la Perpétuité de la foi de l'Egliſe, touchant l'Euchariſte, auquel cet Auteur tâche de répondre, que ce choix de toute l'Egliſe du temps de Bérenger, étoit déciſif de ce différent, parce qu'il montroit clairement que c'étoit auſſi celui de toute l'Egliſe Ancienne, étant impoſſible qu'il ſe ſoit fait aucun changement de créance touchant l'Euchariſtie. C'étoit l'unique but de ce Traité, & ce que l'Auteur de la Réponſe avoit uniquement à réfuter. Il s'eſt ſervi pour cela de deux voies, l'une indirecte, qui eſt, de propoſer des difficultés contre l'Euchariſtie, & c'eſt celle dont on vient de faire voir l'illuſion: l'autre plus directe, en apportant quelques moyens vraiſemblables, par leſquels il prétend que ce changement s'eſt pu faire, & en cela il vient au point de la queſtion. On ne peut nier qu'il n'y ait quelque choſe d'ingénieux dans ces conjectures. Mais j'eſpere de faire voir par une diſcuſſion exacte, que ſi elles ont quelque choſe capable de divertir ceux qui ſe plaiſent dans ces ſortes de ſubtilités, elles n'ont rien qui puiſſe ſatisfaire ceux qui recherchent la vérité. C'eſt le ſujet de ma ſeconde Partie.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Conſidération fondamentale de l'Auteur de la Réponſe, que l'on n'a point eu dans l'Antiquité une créance diſtincte de la préſence, ni de l'abſence réelle.

III. CLAS. N°. II.

IL eſt aiſé de reconnoître, en examinant les remarques, par leſquelles l'Auteur de la Réponſe s'efforce de rendre vraiſemblable ce changement prétendu, que les Calviniſtes veulent faire croire être arrivé ſur le ſujet de l'Euchariſtie, que celle dont il a fait la cinquieme conſidération, eſt le fondement de toutes les autres, & qu'elles s'évanouiſſent d'elles-mêmes, ſi l'on fait voir la fauſſeté de celle-là.

Ainſi, comme il n'a pas ſuivi le véritable ordre, nous ne ſommes pas obligés de le ſuivre dans ce déſordre. Et c'eſt avec raiſon que nous commencerons l'examen de ces conſidérations, par celle qui eſt tellement la principale, que les autres n'en ſont que des ſuites.

Cette conſidération eſt, *que l'erreur & la vérité ont également deux degrés; l'un de connoiſſance confuſe, & l'autre de connoiſſance diſtincte; & qu'à peine peut-on remarquer quelque différence entr'elles, pendant qu'elles ſont en ce premier degré de connoiſſance confuſe, à moins qu'on ne vienne à l'autre, qu'on appelle de connoiſſance diſtincte, les idées en étant ſi ſemblables, qu'on ne les peut diſcerner que très-difficilement.*

Or, dit-il, *avant qu'une erreur ait fait du bruit, & ſe ſoit fait remarquer par le combat, la plus grande partie de l'Egliſe, le peuple & une bonne partie des Paſteurs, ſe contentent de tenir la vérité dans ce degré indiſtinct dont je viens de parler. Et ainſi, il eſt aiſé à une erreur nouvelle de s'inſinuer, & de s'établir dans les eſprits, ſous le titre déclairciſſement donné à la vérité ancienne; le paſſage de l'idée confuſe de la vérité à l'erreur étant aiſé, ſous le prétexte de donner du jour, de la diſtinction, & de la perfection à nos premieres connoiſſances.*

Pour appliquer cette obſervation générale à la matiere de l'Euchariſtie, il dit, *qu'avant que la Tranſſubſtantiation s'établît, chacun croyoit que Jeſus Chriſt étoit préſent au Sacrement, & que ſon corps & ſon ſang y ſont vraiment reçus par les fideles qui communioient, & que le Sacrement eſt le ſigne & le mémorial de la mort de Jeſus Chriſt & de ſa Paſſion; que c'étoit là la foi de toute la terre; mais qu'il ne ſe trompera pas en diſant, qu'il y en avoit peu qui portaſſent leur méditation aſſez avant, pour marquer au juſte la différence des deux opinions qui ſéparent aujourd'hui les Réformés des Romains, qu'il y en avoit même qui ne ſavoient la vérité qu'en gros: qu'ainſi, quand l'erreur eſt venue là-deſſus, & que bâtiſſant mal ſur un bon fondement, elle a déclaré qu'il faut entendre que Jeſus Chriſt eſt préſent dans l'Euchariſtie ſubſtantiellement & localement, que ſon corps*

III. CLAS. N°. 11.

& ſon ſang y ſont reçus de la bouche de notre corps, ç'a été ſans doute une nouveauté bien extraordinaire, & dont on n'avoit point encore oui parler ; mais qu'il n'eſt pas étrange que beaucoup de monde y ait été trompé, & qu'ils aient pris cela, non pour une nouveauté, mais pour un éclairciſſement de la foi commune.

Sur ce principe il reprend l'Auteur de l'Écrit, d'avoir ſuppoſé *que tous les fideles aient toujours eu une connoiſſance diſtincte, ou de la préſence ſubſtantielle, ou de l'abſence ſubſtantielle* ; & il ſuppoſe au contraire, *que le commun des Chrétiens n'avoit qu'une créance confuſe de ce myſtere, qu'ils croyoient Jeſus Chriſt préſent ; mais qu'ils ne diſtinguoient pas ſi c'étoit ſeulement en ſigne, en vertu ou en ſubſtance, qu'ils n'avoient aucune penſée poſitive de la préſence réelle ; mais qu'ils n'avoient pas auſſi une idée poſitive de l'abſence réelle, mais une négation de l'une & de l'autre ; que l'Egliſe eſt demeurée dans cette ignorance juſqu'au temps de Bérenger, dans lequel même la plus grande partie des Chrétiens*, dit-il, *ne ſavoit ce que c'étoit, & la plus grande partie des Paſteurs ne le ſavoient guere bien.*

On ne doit pas nier qu'il n'y ait de l'adreſſe dans ce diſcours, & que l'Auteur n'y faſſe, pour ſoutenir la cauſe qu'il défend, & pour affoiblir celle qu'il combat, tout ce que peut faire un homme d'eſprit. Mais, parce que l'eſprit & l'adreſſe ne peuvent pas changer la nature des choſes, ni rendre ſolide ce qui ne l'eſt pas, il n'eſt pas bien difficile de diſſiper tout ce petit artifice.

Car on y peut remarquer une des manieres des plus ordinaires, dont les hommes s'égarent dans leurs diſcours, qui eſt, qu'ils s'attachent à une conſidération générale, qui, étant regardée en elle-même, a quelque ſorte de vérité, & qu'enſuite après s'en être remplis avec plaiſir, comme d'une production ingénieuſe de leur eſprit, ils en font une fauſſe application à des eſpeces particulieres qu'ils ne conſiderent que confuſément, ſans faire réflexion ſur les circonſtances, qui les empêchent de pouvoir être compriſes ſous cette maxime commune. Et ainſi l'on fait couler doucement la fauſſeté de l'application que l'on n'examine point, ſous la vraiſemblance du principe, dans lequel la fauſſeté ne paroît point.

C'eſt proprement l'adreſſe de cet Auteur. Il nous fait conſidérer qu'il y a deux degrés de connoiſſance : l'une confuſe, l'autre diſtincte ; & que la vérité ne ſe diſtingue pas bien de l'erreur, quand elle demeure dans le degré de connoiſſance confuſe. Il étale, il étend cette maxime générale ; il la fait regarder en cette généralité, dans laquelle on ne peut pas encore dire qu'elle ſoit fauſſe ; & enſuite il en conclut bruſquement, que c'eſt ce qui eſt arrivé ſur le ſujet de l'Euchariſtie, ſans conſidérer aucune des circonſtances qui lui euſſent pu faire voir l'abſurdité de cette application.

Il n'y a donc, pour rendre cet artifice inutile, qu'à lui faire remarquer ce qu'il a voulu diſſimuler ou à ſoi-même, ou aux autres, & à repréſenter diſtinctement ce qui eſt enfermé dans cette ſuppoſition, par laquelle il a prétendu s'échapper.

CHAPITRE II.

Réfutation de cette conſidération, où l'on fait voir qu'il eſt impoſſible de ſuppoſer que les fideles des premiers ſiecles n'aient eu qu'une créance confuſe du myſtere de l'Euchariſtie.

III. CLAS. N°. II.

IL s'agit de ſavoir ſi les fideles ont pu demeurer mille ans dans l'Egliſe, en voyant tous les jours ce que l'on appelloit le corps de Jeſus Chriſt, en aſſiſtant tous les jours au ſacrifice, que l'on nommoit le ſacrifice du corps & du ſang de Jeſus Chriſt, en recevant ſouvent en leur bouche ce qu'on leur diſoit être le corps de Jeſus Chriſt, *Corpus Chriſti*: s'ils ont pu, dis-je, demeurer en cet état, ſans former une penſée diſtincte & déterminée, ſi ce qu'ils voyoient étoit, ou n'étoit pas réellement le vrai corps de Jeſus Chriſt. L'Auteur de la Réponſe le prétend, parce que cette prétention lui eſt utile pour ſon deſſein, & il l'avance ſans preuve, parce qu'il lui étoit impoſſible d'en trouver.

Mais il ſeroit juſte qu'en des matieres de cette importance, on eût plus de ſoin de conſulter la lumiere de ſa raiſon, que l'avantage de ſa cauſe. Et ſans doute, ſi cet Auteur avoit pris la peine de le faire, il n'auroit pas manqué de reconnoître combien cette prétention eſt peu raiſonnable.

Car 1°. il auroit trouvé que ſon eſprit, comme celui de tous les autres, eſt formé de telle ſorte, qu'en ſongeant à un corps, il eſt impoſſible qu'il ne l'applique à quelque lieu, & qu'on le conçoit toujours au lieu où il nous eſt exprimé, à moins qu'on ne ſache qu'il n'y eſt pas. C'eſt notre maniere de concevoir, & une ſuite de notre nature. Nos différents ne l'ont pas fait naître, & ils ne ſont pas capables de la changer. Or les fideles en aſſiſtant au ſacrifice, en entendant dire, que ce qu'on leur donnoit étoit le corps de Jeſus Chriſt; & répondant, *Ainen*; c'eſt-à-dire, *en vérité*, ont ſongé à Jeſus Chriſt: ils l'ont donc appliqué à quelque lieu. Les paroles qui les y ont fait ſonger, le leur ont repréſenté comme préſent dans la terre. Il faut donc par néceſſité, ou qu'ils les aient ſuivies, ou qu'ils les aient démenties, en les prenant en un autre ſens. S'ils ont conçu Jeſus Chriſt préſent ſur l'Autel, & dans leurs bouches, ils ont donc eu une créance diſtincte de la préſence réelle. Que ſi au contraire, quoique les paroles l'exprimaſſent comme préſent ſur la terre, ils ne l'ont regardé préſent que dans le ciel, il faut qu'ils aient eu une créance très-diſtincte de l'abſence réelle, puiſqu'elle leur faiſoit corriger le ſens auquel les paroles les portoient. Et ainſi, il eſt impoſſible qu'ils ſoient demeurés, à l'égard de ce myſtere, dans ce degré de confuſion, & d'indiſtinction, dans lequel l'eſprit humain ne peut ſubſiſter.

2°. La ſuſpenſion d'eſprit entre le oui & le non de deux opinions contradictoires, ne peut venir que de deux cauſes, dont ni l'une ni l'autre ne peut avoir lieu en ce qui regarde l'Euchariſtie.

La premiere eſt une irréſolution véritable, qui naît de la diverſité des raiſons, entre leſquelles l'eſprit a peine à prendre parti. Dans cette ſorte de ſuſpenſion on enviſage diſtinctement les deux opinions oppoſées, mais comme on les voit appuyées ſur des raiſons également fortes, on ne ſait à quoi ſe déterminer.

Il eſt viſible qu'on ne peut dire que ce ſoit en cette maniere que l'Ancienne Egliſe ſoit demeurée dans une créance confuſe ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Car cette matiere étant d'une extrême importance, & y ayant une étrange différence entre le corps de Jeſus Chriſt préſent réellement, ou préſent ſignificativement, il n'eſt pas poſſible que les Chrétiens aient pu ſubſiſter dans ce doute, ſans en chercher l'éclairciſſement, & ſans ſe déterminer enſuite, ſur les inſtructions qu'on leur auroit données, à l'une ou à l'autre de ces deux opinions; ce qui auroit changé cette connoiſſance confuſe & indéterminée, en une connoiſſance diſtincte & déterminée. III. CLAS. N°. II.

Il ne reſte donc plus que la ſeconde cauſe de cette ſuſpenſion, qui eſt le défaut d'application aux différences particulieres qui diſtinguent les opinions oppoſées, l'eſprit ſe contentant quelquefois de concevoir les choſes dans une certaine généralité qui les unit, ſans deſcendre au particulier qui les diſtingue. C'eſt proprement en cette maniere que l'Auteur de la Réponſe, voudroit faire croire, que la créance de l'Euchariſtie eſt demeurée confuſe dans les premiers ſiecles de l'Egliſe; & c'eſt néanmoins ce qu'on ne peut dire avec la moindre apparence.

Car les mots par leſquels on a exprimé ce myſtere, ſoit en célébrant le ſacrifice, ſoit en diſtribuant la communion aux peuples, ſoit en les inſtruiſant de ce qu'ils en devoient croire, ſignifient ſi préciſément & ſi naturellement une préſence réelle, & appliquent tellement l'eſprit à la conſidérer, qu'il eſt impoſſible qu'en ayant mis l'idée une infinité de fois devant les yeux de tous les Chrétiens, ils ne les aient obligés d'en former quelques jugements, ou pour la rejeter, ou pour l'admettre.

Lorſqu'un homme ne s'eſt jamais préſenté à notre porte, nous pouvons bien n'avoir formé aucune réſolution de l'exclure, ou de le recevoir dans notre maiſon; mais s'il s'y eſt préſenté une infinité de fois, s'il a heurté, s'il a preſſé pour être reçu, il eſt impoſſible que nous ne nous ſoyons déclarés à ſon égard, ou en le recevant comme ami, ou en le rejettant comme ennemi, ou comme importun.

La préſence réelle a heurté une infinité de fois, pour le dire ainſi, à la porte de l'eſprit de tous les fideles; elle a fait effort pour y entrer à la faveur des expreſſions qui la ſignifient naturellement; elle s'eſt fait voir; elle s'eſt préſentée pour être reçue; & l'on nous voudra faire croire que tous les peuples, & la plupart des Paſteurs ſoient demeurés dans cette ſtupidité, que de ne porter aucun jugement ſur une choſe qui a été perpétuellement expoſée à leurs yeux; & qu'entendant dire en mille manieres que l'Euchariſtie étoit le corps de Jeſus Chriſt, ils aient pu s'empêcher de former l'une de ces deux penſées préciſes & diſtinctes; ce l'eſt, ou ce ne l'eſt pas?

3°. Cette conſidération deviendra encore plus ſenſible par la troiſieme, qui eſt, que la coutume que les hommes ont de ne concevoir les choſes, qu'en les revêtant de certains ſons, fait que ſi-tôt que le ſon frappe l'oreille, l'idée qui eſt ordinairement jointe à ce ſon, ſe préſente incontinent à l'eſprit, & cette idée ne manque jamais d'être reçue, à moins que les opinions, dont l'eſprit eſt prevenu, ou les autres circonſtances qui accompagnent cette idée, n'obligent de la bannir pour y en ſubſtituer une autre.

Quand on entend le mot de bras, ou celui de main, on conçoit incontinent des bras & des mains ordinaires; mais quand on les attribue à Dieu, la connoiſſance diſtincte que les Chrétiens ont, que Dieu eſt incorporel, fait qu'ils éloignent cette idée, pour en mettre une autre en ſa place, qui eſt celle de

III. Cl. A s. N°. II.

puiſſance & de force. Mais s'ils n'avoient point cette connoiſſance diſtincte, l'idée corporelle de bras & de main y ſeroit reçue, comme elle a été reçue par les Antropomorphites.

Quand on entend le mot de lumiere, l'image de lumiere corporelle ſe préſente incontinent, & fait effort pour entrer dans notre eſprit; mais quand Jeſus Chriſt dit de lui-même, qu'il eſt la lumiere du monde, & que nous liſons dans S. Jean, qu'il y a une lumiere véritable qui éclaire tous les hommes, la connoiſſance que nous avons que Dieu n'eſt point un corps, nous fait chaſſer cette image corporelle, pour y ſubſtituer l'idée d'une lumiere ſpirituelle, qui éclaire non les corps, mais les eſprits; au lieu que les Manichéens n'ayant pas cette créance diſtincte de la ſpiritualité de la nature de Dieu, n'ont pu éloigner de leur eſprit l'image d'une lumiere corporelle, & ſont tombés par-là dans cette erreur, que Dieu étoit une lumiere immenſe & infinie.

On doit concevoir par le mot de Dieu, un Dieu véritable, & c'eſt l'idée qui ſe préſente d'abord à l'eſprit, en entendant prononcer ce mot; mais quand on entend en même temps, que c'eſt Moyſe qui eſt appellé le Dieu de Pharaon, que c'eſt des hommes dont il eſt dit, *Ego dixi Dii eſtis, & filii excelſi omnes*, & des faux Dieux que S. Paul entend parler, quand il dit, *qu'il y a pluſieurs Dieux & pluſieurs Seigneurs*; on exclut cette idée qui ſe préſente, & l'eſprit en fournit de lui-même une autre qu'il voit bien qu'on a voulu marquer en ces endroits; mais il ne la fournit que par la connoiſſance diſtincte qu'il a, que les hommes, ni les faux Dieux ne ſont pas des Dieux véritables. Et ainſi, un Payen qui n'a pas cette connoiſſance, pourroit penſer ſimplement, que S. Paul à cru qu'il y avoit pluſieurs Dieux.

Exod. 7. 1. Pſ. 81. 1. Cor. 8.

Il faut donc conclure, que l'idée naturelle des mots ſe préſente d'abord à l'eſprit, & qu'elle y eſt toujours reçue, à moins qu'elle ne ſoit bannie par une créance contraire. Or, à moins qu'on ne veuille renoncer abſolument à la ſincérité & à la bonne foi, & déſavouer, par une opiniâtreté ſans raiſon, les choſes les plus claires & les plus ſenſibles, il eſt impoſſible qu'on ne reconnoiſſe que les expreſſions ordinaires dont les Peres ſe ſont ſervis dans les inſtructions qu'ils ont données au peuple de ce myſtere, & dans la célébration du ſacrifice, enferment l'idée d'une préſence réelle & ſubſtantielle dans leur ſens naturel & littéral, & qu'elles ne peuvent en avoir une autre qu'en les prenant en un ſens métaphorique.

Car je demande à l'Auteur de la Réponſe ce que ſignifient naturellement ces mots: *Ceci eſt mon corps*: ce que ſignifient ceux dont on ſe ſervoit en communiant les fideles: *Corpus Chriſti*, à quoi ils répondoient que ce l'étoit en vérité, en diſant *Amen*; & s'il n'eſt pas vrai que ces paroles, priſes ſimplement, ſignifient que c'étoit véritablement le corps même de *Jeſus Chriſt*?

Il faudroit faire un volume au lieu d'un petit Ecrit, ſi l'on vouloit tranſcrire tous les lieux des Peres, qui, étant pris littéralement & ſimplement, ſignifient une préſence réelle & ſubſtantielle, & une véritable Tranſſubſtantiation. Il ſuffit pour notre deſſein d'en rapporter ici quelques-uns.

Peut-on nier, par exemple, qu'on ne ſoit frappé de l'idée de la préſence réelle par ces paroles de S. Ignace dans ſa Lettre à ceux de Smyrne, où en parlant de certains hérétiques, il dit, *Qu'ils ne recevoient pas l'Euchariſtie & les oblations parce qu'ils ne confeſſent pas que l'Euchariſtie ſoit la chair de Notre Seigneur, qui a ſouffert pour nos péchés, & que le Pere a reſſuſcité par ſa bonté?*

Par ces paroles de S. Juſtin, dans ſa ſeconde Apologie: *Nous ne recevons*

pas ces choſes, comme ſi ce n'étoit qu'un pain ordinaire, & un breuvage commun: mais comme nous ſavons que Jeſus Chriſt notre Sauveur, qui a été fait homme par le Verbe de Dieu, s'eſt révêtu de chair & de ſang pour notre ſalut; de même nous ſavons auſſi que cette viande & ce breuvage, qui par le changement qu'ils reçoivent dans nos corps nourriſſent notre chair & notre ſang, ayant été conſacrés & faits Euchariſtie par les prieres que ce même Verbe de Dieu nous a enſeignées, ſont la chair & le ſang de ce même *Jeſus Chriſt, qui a été fait homme pour l'amour de nous. Car les Apôtres, dans les Ecrits qu'ils nous ont laiſſés, qu'on nomme Evangiles, diſent que Jeſus Chriſt leur ordonna d'en uſer comme il avoit fait.* III. CLAS. N°. II.

Par ces paroles que Gélaſe de Ciſique rapporte comme étant du grand Concile de Nicée: *Ne ſoyons pas baſſement attentifs au pain & au calice, qui ſont expoſés à nos yeux; mais élevant notre eſprit, concevons par la foi, que l'Agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde, eſt préſent ſur cette table ſacrée, & qu'il eſt immolé par les Prêtres ſans effuſion de ſang: & prenant véritablement ſon précieux corps, & ſon précieux ſang, croyons que ce ſont les gages de notre réſurrection.*

Par ces paroles de S. Cyrille de Jeruſalem: *Jeſus Chriſt ayant dit du pain, ceci eſt mon corps, qui en oſera douter déſormais? Et lui-même ayant dit, ceci eſt mon ſang, qui oſeroit en entrer en doute, en diſant que ce n'eſt pas ſon ſang? Il a autrefois changé l'eau en vin, en Cana de Galilée par ſa ſeule volonté, pourquoi ne méritera-t-il pas d'être cru quand il change le vin en ſon ſang?* Cathech. 4.

Par ces paroles de S. Grégoire de Nyſſe: *La même vertu qui faiſoit que dans le corps de Jeſus Chriſt, le pain qu'il mangeoit étoit changé en la nature de ſon corps divin, fait auſſi la même choſe dans l'Euchariſtie. Car, comme la puiſſance du Verbe changeoit cette ſubſtance dans ſon ſaint corps, qui ſe nourriſſoit & s'entretenoit de pain, & qui eſt ainſi pain en quelque maniere; de même ici le pain eſt ſanctifié, comme dit l'Apôtre, par la parole de Dieu & l'oraiſon, ne devenant pas le corps du Verbe par le moyen du manger & du boire; mais étant changé tout d'un coup au corps du Verbe par le Verbe, ſelon ce qui a été dit par le Verbe même, ceci eſt mon corps.* Orat. Cathech.

Par ces paroles de S. Ambroiſe, dans le Traité qu'il a fait pour l'inſtruction des nouveaux Baptiſés, chap. 9. *Vous me direz peut-être, je vois autre choſe, comment eſt-ce que vous m'aſſurez que je reçois le corps de Jeſus Chriſt? C'eſt donc ce qui nous reſte à prouver. Mais combien puis-je produire d'exemples pour montrer que ce n'eſt pas ce que la nature a formé; mais ce que la bénédiction a conſacré; & que la bénédiction a plus de force que la nature?* Enſuite ayant rapporté pluſieurs miracles de l'Ancien Teſtament, il conclut: *la parole de Jeſus Chriſt, qui a pu faire de rien tout ce qui eſt, ne pourra-t-elle pas changer ce qui eſt en ce qu'il n'étoit pas auparavant?*

Par ces paroles de S. Gaudence Evêque de Breſſe: *le Créateur & le Maître de la nature, qui produit du pain de la terre, fait enſuite ſon propre corps de ce pain, parce qu'il le peut & l'a promis; & celui qui de l'eau a fait du vin, fait auſſi du vin ſon ſang?* In exod. Tract. 2.

Par ces paroles d'Optat Evêque de Milevis, dans leſquelles il repréſente les ſacrileges des Donatiſtes contre la ſainte Euchariſtie: *Qu'eſt-ce que l'Autel*, dit-il, *ſinon le ſiege du corps & du ſang de Jeſus Chriſt? Quelle offenſe aviez-vous donc reçue de Jeſus Chriſt, dont le corps & le ſang habitoient ſur cet Autel en certain temps, pour lui faire cette injure?* Et plus bas. *Cependant on a redoublé ce crime* L. 6. contra Parmenianum.

III. CLAS. N°. II.

déteſtable, & vous avez encore rompu les calices qui avoient accoutumé de porter le ſang de Jeſus Chriſt.

S. Chryſoſtôme eſt ſi plein d'expreſſions qui marquent naturellement une préſence réelle, qu'Aubertin eſt obligé de reconnoître qu'elles ſont en grand nombre & ſpécieuſes, *multa & ſpecioſa.*

Et en effet qu'y a-t-il de plus ſpécieux que ce qu'il dit dans l'Homélie 83. ſur S. Matthieu ?

Combien y en a-t-il qui diſent maintenant, je voudrois bien avoir vu ſa forme, ſa figure, ſes vêtements ? Et bien, vous le voyez, vous le touchez, vous le mangez : vous étiez contents de voir ſeulement ſes vêtements, & il ſe donne lui-même à voir, à toucher, à manger, & à prendre au dedans de vous.

Ep. 109. S. Iſidore de Damiette dit, *que le S. Eſprit fait que le pain commun propoſé ſur la table, devient le propre corps que Jeſus Chriſt a pris dans ſon Incarnation.*

Ep. ad Januar. L. de Bapt. contra Don. c. 8. S. Auguſtin dit, *qu'il a plu au S. Eſprit en l'honneur de ce grand Sacrement, que le corps de Jeſus Chriſt entrât dans la bouche des Chrétiens avant toutes les autres viandes* : & ailleurs, il dit de l'Euchariſtie, *que c'eſt le corps & le ſang du Seigneur, même pour ceux qui le mangeant indignement, mangent & boivent leur jugement.*

S. Cyrille Patriarche d'Alexandrie, dans l'explication de l'onzieme de ſes Anathématiſmes, approuvés au Concile d'Epheſe, parle de cette ſorte : *Nous célébrons le ſaint, vivifiant & non ſanglant ſacrifice dans les Egliſes, croyant que le corps qui eſt devant nous, n'eſt pas le corps d'un homme commun & ſemblable à nous, & le ſang de même ; mais nous le recevons comme ayant été fait le propre corps & le propre ſang du Verbe, qui vivifie toutes choſes.*

Et Théodorus, Evêque d'Ancyre, dans une Homélie qu'il fit dans ce Concile : *Il n'eſt plus couché dans une crêche*, dit-il, *mais il eſt expoſé à nos yeux ſur cette table ſalutaire. Cette crêche eſt la mère de cette table : il a été mis dans cette crêche, afin qu'il fût mangé ſur cette table.*

Heſichius lib. 6. ſur le Lévitique dit, que *c'eſt manger le ſacrifice par ignorance, que de ne ſavoir pas que c'eſt véritablement le corps & le ſang de Jeſus Chriſt.*

S. Eucher, ou plutôt S. Céſaire, ou un autre Auteur ancien (ce qui eſt peu important, puiſqu'en ce qui regarde une vérité populaire comme celle-là, tout témoin eſt également bon) parle de cette ſorte dans l'Homélie V, ſur la Pâque : *Eloignez de vous tous les doutes que l'infidélité ſuggere, puiſque celui même qui eſt Auteur du préſent, eſt le témoin de cette vérité. Car le Prêtre inviſible change par une puiſſance ſecrete les créatures viſibles en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang, en diſant : Prenez & mangez, ceci eſt mon corps.... Ainſi, comme la volonté du Seigneur a formé tout d'un coup du néant la hauteur des cieux, la profondeur de la mer, & l'étendue de la terre : la vertu du Verbe, par une égale puiſſance, commandant ce qui ſe doit faire dans ce Sacrement ſpirituel, l'effet s'en enſuit.*

Homil. 12. in Evang. S. Grégoire Pape dit, *qu'on marque du ſang de l'Agneau les deux côtés de la porte, lorſque le recevant avec la bouche du corps, on le reçoit auſſi avec la bouche du cœur.*

Ces paroles des Saints Peres préſentent ſans doute aſſez nettement l'idée d'une préſence réelle, auſſi-bien que celles-ci de Germain Patriarche de Conſtantinople dans ſa Théorie des myſteres : *Le S. Eſprit étant préſent inviſiblement par le bon plaiſir du Pere, & la volonté du Fils, fait cette divine opération,*

& par la main du Prêtre il conſacre, change, & fait les dons propoſés, le corps & le ſang de Jeſus Chriſt.

III. CLAS. N°. II.

Ce que dit S. Jean de Damas eſt encore plus précis. *Le pain & le vin ne ſont point figures du corps & du ſang de Jeſus Chriſt, à Dieu ne plaiſe ; mais c'eſt le corps même déifié de Jeſus Chriſt, Notre Seigneur ne nous ayant pas dit : Ceci eſt la figure de mon corps ; mais ceci eſt mon corps ; & n'ayant pas dit de même : ceci eſt la figure de mon ſang, mais ceci eſt mon ſang.* De fide orth. l. 4. c. 14.

Ce qui eſt répété preſqu'en propres termes dans les livres de Charlemagne, ou du Concile de Francfort, dans Euthimius ſur S. Matthieu, & dans Théophilacte ſur S. Matthieu, S. Marc & S. Jean.

L'Auteur de la Réponſe ne ſauroit nier qu'il ne ſe trouve dans les Peres une infinité de paſſages ſemblables à ceux que j'ai rapportés, & que ce ne ſoit là la maniere ordinaire dont on a parlé dans l'Egliſe de l'Euchariſtie. Je n'ai pas beſoin d'examiner ſi l'on ne pourroit point détourner ces expreſſions à quelque ſens métaphorique, ni de réfuter toutes les ſubtilités par leſquelles Aubertin tâche de le faire dans ſon livre. Cela n'eſt pas néceſſaire pour notre diſpute préſente ; & ſi quelque Calviniſte entreprenoit avec ſoin d'y répondre, & de prouver qu'elles ſe peuvent, ou doivent expliquer métaphoriquement, il feroit voir qu'il n'entendroit pas ſeulement l'état de la queſtion.

Car il ne s'agit pas de ſavoir ſi ces paſſages ſe peuvent prendre en un ſens métaphorique ; mais il s'agit de ſavoir s'il n'eſt pas vrai que la premiere idée que ces paſſages offrent à l'eſprit, eſt celle d'une préſence réelle, & telle que les Catholiques la croient ? Et c'eſt ce qu'on ne peut nier ſans renoncer au ſens commun. Qu'on diſe tant qu'on voudra que les fideles ont rejeté cette idée groſſiere ; qu'au lieu du vrai corps de Jeſus Chriſt, ils ont entendu la figure du corps de Jeſus Chriſt, un corps typique, un corps ſymbolique, ou la vertu du corps de Jeſus Chriſt, ou quelque autre chimere de cette ſorte. Qu'on prétende ſi l'on veut que les fideles ſimples & ignorants à qui l'on parloit en ces termes, les ont entendus par rapport à un paſſage de Tertullien, ou à deux ou trois lieux écartés de S. Auguſtin, de Théodoret, & de Facundus, ce qui eſt ſeulement ridicule à dire, quoique l'Auteur n'ait pas fait difficulté de le faire dans ſon Ecrit ; il me ſuffit qu'on avoue que l'idée de la préſence réelle a frappé tous les Chrétiens à la faveur de ces expreſſions, qui la ſignifient naturellement & ſimplement ; qu'elle s'eſt préſentée à leurs yeux, & qu'elle s'eſt efforcée de s'introduire dans leur eſprit.

Car je n'ai enſuite qu'à demander s'ils ont admis, ou s'ils n'ont pas admis cette idée, lorſqu'elle ſe préſentoit ; s'ils en ont reçu l'impreſſion ſimple & naturelle, ou s'ils l'ont détruite, en y en ſubſtituant une autre ?

Si l'on avoue qu'ils l'ont reçue, on m'accorde tout ce que je prétends, qui eſt, que l'on a toujours cru diſtinctement dans l'Egliſe la préſence réelle & ſubſtantielle. Et ſi l'on dit qu'ils l'ont rejetée, ils en auroient donc jugé ; ils ſe ſeroient donc déclarés contre cette créance ; ils auroient donc cru poſitivement & diſtinctement l'abſence réelle. Et ainſi, quelque ſuppoſition que l'on faſſe, cette prétendue confuſion de créance ſur le ſujet de l'Euchariſtie ne peut ſubſiſter.

IV. Mais je dis, de plus, qu'il eſt clair, par cela même, que toute l'Egliſe ancienne a eu une créance diſtincte de la préſence réelle. Car, pourquoi les fideles auroient-ils rejeté le ſens naturel de ces paroles des Peres ; puiſque les Miniſtres avouent qu'ils n'avoient pas une créance poſitive de l'abſence réelle, & qu'il n'y a que cette créance poſitive, expreſſe & diſtincte, qui puiſſe em-

III. CLAS. N°. II.

pêcher que des paroles ſi préciſes ne portent l'eſprit à la créance de la préſence réelle ?

Ainſi, la ſuppoſition de cette créance confuſe ſe détruit elle-même, & elle établit la vérité qu'elle combat. Car, ſi les fideles n'ont point eu une créance diſtincte de l'abſence réelle de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, il s'enſuit néceſſairement qu'ils ont cru diſtinctement la préſence réelle ; parce qu'il s'enſuit qu'ils ont pris les paroles des Peres, & celles de l'Egliſe dans leur ſens littéral & naturel, qui n'étoit point formellement contraire à leur ſentiment ; qu'ils n'ont point réſiſté à l'impreſſion qu'elles ont dû faire dans leur eſprit : & qu'ainſi, comme elles propoſent l'idée d'une préſence réelle, ils ont reçu dans leur eſprit cette idée diſtincte qu'ils n'avoient aucune occaſion de rejeter.

V. Je le répete donc encore une fois, parce qu'il eſt important de bien faire entendre cette raiſon qui décide notre différent. Ou ces expreſſions des Peres, qui forment ſi clairement l'idée d'une préſence réelle ont été reçues par les fideles ſans explication, & dans le ſens ſimple des paroles, ou elles ont été expliquées dans un ſens métaphorique, & éloigné de la ſignification naturelle des paroles. Que l'Auteur de la Réponſe choiſiſſe celle qu'il voudra de ces deux ſuppoſitions, elles détruiront également cette créance confuſe. Car, s'il eſt vrai, par exemple, comme le prétend Aubertin, que lorſque S. Cyrille de Jeruſalem diſoit aux nouveaux baptiſés : *Croyez très-certainement que ce pain apparent n'eſt point pain, quoique le goût vous le rapporte, mais le corps de Jeſus Chriſt*, il vouloit dire que ce pain n'eſt plus un pain commun, mais un pain ſanctifié ; & que c'étoit le corps de Jeſus Chriſt en figure, & non en vérité, ce qui ſeroit une étrange maniere de s'exprimer, il eſt clair, que ſi les fideles l'avoient entendu dans ce ſens, & avec cette explication, ils auroient eu une idée très-diſtincte de l'abſence réelle ; & ainſi, ils ne ſeroient point demeurés dans ce degré de confuſion. Que ſi l'on ſuppoſe au contraire, qu'ils n'ont point ajouté cette étrange gloſe aux paroles de ce Pere, il eſt encore plus viſible, qu'ils ont eu une créance diſtincte de la préſence réelle ; puiſqu'à moins que d'en corrompre le ſens naturel, par des explications très-violentes, il eſt impoſſible qu'elles imprimaſſent une autre idée dans leur eſprit.

Mais il ne faut point d'autres paroles que celles qui ont été toujours dans la bouche des fideles, *que l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus Chriſt*, pour montrer qu'ils ont eu néceſſairement une idée diſtincte, ou de la préſence, ou de l'abſence réelle. Car, ou ils auroient donné à ces paroles les mêmes explications métaphoriques que les Miniſtres y donnent, en entendant que l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus Chriſt en figure, en repréſentation, en opération & non en vérité : où ils n'y ont point ajouté ces reſtrictions.

S'ils les y avoient ajoutées, ils auroient cru l'abſence réelle, comme les Miniſtres la croient ; & s'ils ne les y ont pas ajoutées, ils ont cru la préſence réelle ; puiſque c'eſt le ſens naturel & ſimple de ces paroles, lorſqu'on les entend ſans reſtriction & ſans métaphore.

Quand on dit qu'un métal eſt de l'or, on dit que c'eſt ſubſtantiellement & réellement de l'or. Quand on dit d'une pierre précieuſe que c'eſt un diamant, on dit qu'elle eſt ſubſtantiellement & réellement un diamant. Ainſi, être le corps de Jeſus Chriſt, & être ſubſtantiellement & réellement le corps de Jeſus Chriſt, ne ſont point deux idées différentes, mais une même & ſimple idée ; de ſorte que, c'eſt la même choſe de dire, que les fideles ont toujours cru que l'Euchariſtie étoit le corps de Jeſus Chriſt, ſans autre explication, que de reconnoître

noître qu'ils ont toujours cru qu'elle étoit réellement & ſubſtantiellement le corps de Jeſus Chriſt. III. CLASSE N°. II.

Ainſi, en quelque état qu'on ſuppoſe ces fideles, il eſt impoſſible de l'allier avec cette créance confuſe que l'Auteur de la Réponſe veut établir; & même, comme je l'ai déja remarqué, de cela ſeul qu'on avoue qu'ils n'ont pas eu une créance très-poſitive de l'abſence réelle, on en doit conclure invinciblement, qu'ils ont eu une créance très-diſtincte de la préſence réelle. Car il faut croire très-fermement, que Jeſus Chriſt n'eſt pas dans l'Euchariſtie, pour n'être pas emporté quand on entend continuellement retentir à ſes oreilles, que ce qu'on reçoit en communiant eſt le corps de Jeſus Chriſt. Il n'y a que cette perſuaſion qui puiſſe réſiſter à une impreſſion ſi continuelle & ſi violente, & qui puiſſe produire les explications métaphoriques qu'on y apporte. Et même on peut dire qu'une ſimple perſuaſion ne ſuffit pas pour cela, & que jamais Aubertin n'auroit trouvé toutes ces ſolutions, par leſquelles il tâche d'éluder les paſſages des Peres, s'il avoit été ſimple Calviniſte. Il n'y a qu'un engagement de paſſion & d'intérêt, & un long raffinement d'un eſprit agité, & qui ſe tourne en tous ſens, pour ſe défaire des raiſons & des autorités qui le preſſent, qui ſoit capable de produire ces ſubtilités ſi recherchées.

CHAPITRE III.

Qu'il eſt impoſſible que les Fideles aient entendu en un ſens métaphorique ces expreſſions des Peres, qui marquent une préſence réelle.

POUR détruire la prétention de l'Auteur de la Réponſe, que les fideles n'avoient autrefois qu'une créance confuſe du myſtere de l'Euchariſtie, il ſuffit de montrer, comme on a fait, qu'il falloit par néceſſité qu'ils cruſſent diſtinctement ou la préſence réelle, ou l'abſence réelle, & qu'il eſt impoſſible qu'ils ſoient démeurés dans cette ſuſpenſion d'eſprit de ne former aucun jugement, ſi ce qu'ils appelloient tous corps de Jeſus Chriſt, étoit ou n'étoit pas réellement le vrai corps de Jeſus Chriſt.

Ce que nous avons ajouté, que, de cela ſeul que les Miniſtres avouent qu'ils n'avoient pas une idée diſtincte de l'abſence réelle, il s'enſuit qu'ils en avoient une diſtincte de la préſence réelle, eſt une preuve ſurabondante, & qui n'eſt pas abſolument néceſſaire pour le ſujet de ce Traité. Mais comme elle eſt avantageuſe pour l'établiſſement de la vérité, je crois qu'il ne ſera pas inutile d'y en joindre une autre de même nature, en faiſant voir encore plus particuliérement, qu'il n'étoit pas poſſible aux fideles de prendre en un ſens métaphorique les expreſſions ordinaires, avec leſquelles les Paſteurs les inſtruiſoient du myſtere de l'Euchariſtie, & que les Miniſtres ne le peuvent ſuppoſer, ſans ſuppoſer en même temps, qu'il s'eſt fait durant plus de mille ans dans l'Egliſe un prodige continuel, qui eſt, que les Paſteurs y ont parlé durant tout ce temps d'une maniere toute contraire à leurs penſées, & que les peuples les ont entendus d'une maniere toute contraire à leurs paroles: en ſorte qu'il faudroit dire, qu'il y avoit dans les Paſteurs un aveuglement ſurnaturel, pour ne pas s'appercevoir des occaſions d'erreur qu'ils donnoient au

III. CLAS. N°. II.

peuple par l'extravagance de leurs métaphores ; & dans les fideles, une lumiere ſurnaturelle pour n'être pas abuſés par des expreſſions ſi trompeuſes, & ſi contraires au ſens commun.

Cette preuve ſe doit tirer des regles de l'intelligence du langage humain, & des moyens que les hommes ont pour diſtinguer les expreſſions figurées des expreſſions ſimples & naturelles.

Et ſans doute qu'il ſeroit néceſſaire de la traiter avec plus d'étendue, ſi l'on avoit deſſein de la mettre à couvert de toute ſorte de chicanerie. Mais, parce que ce n'eſt pas le lieu de le faire ici, où elle n'eſt pas abſolument néceſſaire, & que ce ſeroit une trop longue digreſſion, je me contenterai de la propoſer en abrégé, & d'une maniere capable d'aider & de ſatisfaire les perſonnes de bonne foi qui cherchent ſincérement la vérité, quoiqu'elle ne ſoit pas peut-être ſuffiſante pour convaincre les perſonnes opiniâtres & prévenues.

Il eſt certain que tout le différent que les Catholiques ont avec les Sacramentaires, ſe réduit à ce point : s'il faut prendre les expreſſions ordinaires de l'Ecriture & des Peres dans le ſens qui s'offre d'abord à l'eſprit ; c'eſt-à-dire, dans le ſens ſimple & naturel ; ou s'il les faut prendre dans un ſens éloigné & métaphorique.

Les Catholiques prétendent le premier, & les Sacramentaires le ſecond. Les Catholiques diſent, que, quand les Peres nous aſſurent que le pain, par la conſécration eſt changé, & eſt fait le corps de Jeſus Chriſt, ils entendent qu'il eſt réellement & véritablement changé au corps même de Jeſus Chriſt. Les Sacramentaires diſent au contraire, que les Peres n'ont voulu ſignifier autre choſe, ſinon que le pain eſt changé figurativement, & non pas réellement.

C'eſt en quoi conſiſte cette importante diſpute, dont la déciſion dépend uniquement des moyens & des regles que les hommes ont pour diſtinguer les expreſſions ſimples des expreſſions métaphoriques. Ces regles & ces moyens ſont aſſez difficiles à reconnoître, & à fixer ; mais il faut néanmoins demeurer d'accord qu'il y en a : autrement on ne ruineroit pas ſeulement la foi d'un myſtere particulier, mais on ruineroit généralement la foi de tous les myſteres ; puiſqu'il n'y en a aucun dont on ne puiſſe détruire toutes les preuves, en donnant un ſens métaphorique aux expreſſions de l'Ecriture & des Peres qui les contiennent.

S'il eſt dit, par exemple, dans l'Ecriture, que Jeſus Chriſt eſt Dieu, les Ariens & les Sociniens répondront, qu'il eſt Dieu métaphoriquement ; qu'il eſt Dieu par grace, & non par nature ; qu'il eſt Dieu, mais ſoumis à un autre Dieu, plus grand que lui. S'il eſt parlé du S. Eſprit comme d'une perſonne, ils diront que c'eſt une Proſopopée.

S'il eſt dit que Jeſus Chriſt eſt né d'une Vierge, on dira que cela eſt vrai métaphoriquement ; parce qu'il a paſſé par Marie comme par un canal très-pur, ainſi que quelques Eutichiens l'ont enſeigné.

S'il eſt dit qu'il a ſouffert, & qu'il eſt mort, on dira avec les Manichéens & les Mahométans, qu'il a ſouffert & qu'il eſt mort en apparence & métaphoriquement, parce qu'il a paru extérieurement ſouffrir.

S'il eſt dit qu'il a racheté les hommes par ſon ſang, on dira avec les Sociniens, que cela ne ſignifie pas que le ſang de Jeſus Chriſt ait été offert comme le prix de leur rédemption ; mais que cette expreſſion ne marque autre choſe, ſinon que Jeſus Chriſt, étant mort pour confirmer la vérité qu'il a

III. CLAS. N°. II.

annoncée aux hommes, l'on doit attribuer à ſa mort la délivrance des hommes que Dieu reçoit en ſa grace, lorſqu'ils ſe rendent aux vérités que Jeſus Chriſt leur a appriſes, & qu'ils ſuivent les regles qu'il leur a données.

Enfin toute la Religion, & toutes les preuves que l'on tire de l'Ecriture & des Peres pour l'établir, ſont appuyées ſur ce principe : que les hommes peuvent diſtinguer les expreſſions ſimples, des expreſſions figurées ; & ſi on leur avoit ôté ce moyen, toute voie de diſcerner la vérité de l'erreur leur ſeroit ôtée.

Il n'y a donc qu'à conſidérer quelles ſont ces regles, & par quelles voies nous faiſons ce diſcernement ſi important : & pourvu qu'on y agiſſe de bonne foi, je crois qu'il n'eſt pas poſſible qu'on ne demeure convaincu, que les fideles ne pouvoient en aucune ſorte prendre les expreſſions ordinaires des Peres touchant l'Euchariſtie en un ſens métaphorique, & qu'ils ont dû par néceſſité, les prendre dans le ſens naturel que les paroles leur offroient. Voici quelques-unes de ces regles.

I. Quand une même choſe ſe peut auſſi facilement exprimer naturellement que métaphoriquement, les expreſſions naturelles & ſimples ſont pour l'ordinaire infiniment plus fréquentes, que celles qui ſont métaphoriques : d'où il arrive, que les expreſſions ſimples, formant l'idée diſtincte de la vérité, ſervent à y réduire les métaphoriques. Je dis, quand elle ſe peut auſſi facilement exprimer : car il y a des choſes qui ſont tellement au deſſus de l'eſprit humain, qu'on ne les peut guere faire entendre qu'en ſe ſervant de métaphores, priſes de choſes plus baſſes & plus proportionnées à l'intelligence humaine.

La raiſon de cela eſt, que les hommes ſe portent ordinairement, quand rien ne les en empêche, à ce qui eſt plus conforme à la vérité & à la nature. Or les expreſſions métaphoriques ſont en quelque ſorte contraires à la nature, parce qu'elles ſont fauſſes étant priſes à la rigueur ; & ainſi elles ne peuvent être ſi ordinaires : & ſi elles l'étoient, elles deviendroient trompeuſes & inintelligibles.

Il n'y a par exemple aucune difficulté à entendre ce que dit S. Gaudence (*) en parlant de l'eau du Baptême que les Apôtres donnerent à ceux qu'ils convertirent par leurs premieres prédications : *Le Seigneur Jeſus*, dit-il, *convertit en vin cette eau par une puiſſance inviſible, en ſorte que ceux qui étoient baptiſés faiſoient connoître, par le don des langues qu'ils recevoient tout d'un coup, le goût du S. Eſprit qu'ils avoient reçu.* Car cette métaphore eſt ſi rare dans cette application, & il eſt ſi commun au contraire qu'on parle du Baptême donné par les Apôtres ſans en uſer, qu'il n'y a perſonne qui ne reconnoiſſe facilement, par l'idée claire & diſtincte qu'il a formée ſur les expreſſions ordinaires, que cette expreſſion extraordinaire de S. Gaudence eſt figurée & métaphorique.

(*) Ce que dit S. Gaudence en cet endroit n'eſt pas proprement une métaphore, mais une explication allégorique du miracle de Cana. Voici le paſſage entier. *Ergo poſtquam beatiſſimi Apoſtoli fidelium Miniſtrorum functi officio repleverunt hydrias credentium populorum aquâ venerandi Baptiſmatis, & Dominus Jeſus inviſibili virtute, hanc aquam convertit in vinum, ita ut baptiſati ab illis confeſtim divinum Spiritus in ſe operantis ſaporem repentinâ linguarum gratiâ teſtarentur.* Par où il eſt clair que quand il dit que Dieu convertit l'eau en vin dans le Baptême conféré par les Apôtres, cela veut dire qu'il accomplit ce qui avoit été figuré par la converſion de l'eau en vin qu'il fit aux nôces de Cana en Galilée.

III. CLASSE N°. II.

Mais ſi on avoit ordinairement parlé du Baptême que les Apôtres donnoient, en ces termes dont S. Gaudence ſe ſert, & ſi les Peres nous avoient toujours dit que Jeſus Chriſt y avoit changé l'eau en vin par ſa puiſſance inviſible, il n'y a perſonne qui ne dût prendre alors cette expreſſion pour une expreſſion ſimple, & qui ne dût croire que Jeſus Chriſt changea effectivement l'eau en vin dans le Baptême des premiers Chrétiens, auſſi-bien qu'aux nôces de Cana en Galilée.

De même, s'il n'y avoit qu'un ou deux paſſages de l'antiquité où l'on vit ces expreſſions; que ce qu'on reçoit dans l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus Chriſt; que le pain eſt fait le corps de Jeſus Chriſt; qu'il eſt changé, converti, transélémenté au corps de Jeſus Chriſt, & qu'en tous les autres lieux où il eſt parlé de l'Euchariſtie, il fût dit clairement, que le pain n'eſt point changé réellement au corps de Jeſus Chriſt; qu'il n'eſt point fait le corps de Jeſus Chriſt; qu'il en devient ſeulement l'image & le ſigne; la multitude de ces expreſſions ſimples formant une idée diſtincte de l'abſence réelle, pourroit ſervir à expliquer ces autres paſſages rares, & rendroit ces métaphores intelligibles.

Mais c'eſt juſtement tout le contraire. Ces paſſages, tels qu'ils ſoient, par leſquels les Calviniſtes prétendent éclaircir & déterminer ceux qui marquent une préſence réelle, ſont rares, cachés, obſcurs, inconnus, & nullement populaires; & ceux qui portent à la créance de la préſence réelle ſont fréquents, ordinaires, & ils ont toujours été dans la bouche des Paſteurs & des fideles. Il n'étoit donc pas poſſible qu'ils les priſſent pour métaphoriques.

II. La métaphore enfermant quelque ſorte de fauſſeté, il eſt contre la nature d'y continuer long-temps, & les Rhétoriciens remarquent même, que, quand on le fait, ce n'eſt plus un ornement, mais un défaut qu'ils appellent enigme; parce qu'il rend le diſcours obſcur & difficile à entendre.

Qu'on examine par cette regle les expreſſions des Peres qui marquent d'elles-mêmes une préſence réelle, & l'on verra qu'il n'étoit pas poſſible aux fideles de les prendre pour des métaphores. Car, après s'en être ſervis, ils n'en ſortent point, ils y perſiſtent juſques au bout, ils enchériſſent ſouvent par les ſecondes ſur les premieres. Enfin il faudroit, que, pour parler de ce myſtere comme ils ont fait, ils euſſent eu un deſſein formel de tromper ceux à qui ils parloient. Je n'en rapporterai qu'un exemple parmi la foule de ceux qui ſe préſentent, dont ceux qui ſont inſtruits dans ces matieres, ſavent aſſez que l'on peut faire un juſte volume. Il eſt tiré de l'Homélie 24. de S. Chryſoſtôme ſur la 1. aux Corinthiens, & je laiſſe à toutes les perſonnes de bon ſens à juger s'il y eut jamais rien, je ne dis pas de plus énigmatique, mais de plus inſenſé, que le diſcours de ce Saint, en prenant ſes expreſſions pour des métaphores, comme les Miniſtres les prennent: *Ces paroles de l'Apôtre*, dit-il: Le Calice de bénédiction que nous béniſſons, n'eſt-il pas la communion du corps de Jeſus Chriſt, *ne doivent pas imprimer moins de terreur que de foi dans les eſprits. Car, elles nous enſeignent que ce qui eſt dans le calice eſt le même ſang qui a coulé du côté du Sauveur percé ſur la croix.* Le voilà entré dans la métaphore ſelon les Miniſtres, & dans une étrange métaphore. Car, ſans doute, pour marquer ſimplement que du vin eſt la figure du ſang de Jeſus Chriſt, il ſeroit aſſez ſurprenant de dire, que ce qui eſt dans le calice eſt le même ſang qui a coulé du côté du Sauveur. Mais voyons de qu'elle ſorte il y continue. *Jeſus Chriſt*, dit ce Saint un peu après, *ne s'eſt pas contenté de livrer ſon corps pour nous à la mort; mais, parce que la premiere chair qui avoit été formée de la terre, avoit été privée de la*

vie, & aſſujetie à la mort par le péché, il a formé, pour le dire ainſi, une autre ſubſtance & comme un levain; ſavoir ſa chair, qui, quoique d'une même nature que la nôtre, étoit néanmoins exempte de péché, & pleine de vie : il l'a donnée à tous, afin que tous en fuſſent nourris, & que ſe dépouillant de cette ancienne chair, ils puſſent être renouvellés par cette chair nouvelle. Il faut remarquer que l'Apôtre, parlant des Juifs, ne dit pas qu'ils ſont participants de Dieu, mais ſeulement qu'ils ſont participants de l'Autel; parce que ce qui s'offroit autrefois ſur l'ancien Autel, devoit être conſumé par le feu. Il n'en eſt pas de même du corps de Jeſus Chriſt. Et en quoi conſiſte cette différence? En ce qu'il ſe fait une communication de ce même corps à tous les Fideles, & qu'ainſi nous ne ſommes pas participants de l'Autel, mais du corps même de Jeſus Chriſt. La métaphore commence à être un peu longue, & je m'aſſure qu'il n'y a point de Calviniſte qui n'en ſoit importuné. Mais S. Chryſoſtôme n'a pas envie d'en ſortir ſi-tôt. Il établit, ſur cette vérité l'inſtruction importante qu'il donne aux fideles, de ne s'approcher de ce terrible & redoutable ſacrifice, comme il l'appelle, qu'avec un eſprit de paix, & une ardente charité; afin d'être dignes d'aller au devant de Jeſus Chriſt dans les airs, quand il deſcendra du ciel à la fin des ſiecles. Puis, reprenant ſa prétendue métaphore; *S'il eſt vrai*, dit-il, *qu'il n'y a perſonne aſſez téméraire pour recevoir avec incivilité & indifférence un Roi qui le viendroit viſiter; mais, que dis-je! recevoir un Roi, qui veuille toucher ſes habits avec trop de familiarité, & avec trop peu de reſpect, quand même il ſeroit dans un déſert, & qu'il n'auroit perſonne à ſa ſuite; ſi, dis-je, perſonne n'eſt aſſez hardi pour toucher ſeulement l'habit d'un homme, comment ſerons-nous aſſez téméraires, pour recevoir en nous, avec deshonneur & avec injure, le corps de Dieu même, qui eſt infiniment élevé au deſſus de tous les Rois; ce corps qui eſt ſi pur, & en qui il ne peut y avoir la moindre tache; qui a été uni, & qui habite avec la Divinité; par lequel nous recevons l'être & la vie, & par lequel les portes d'enfer ont été briſées, & les voûtes des cieux ouvertes?*

En vérité c'eſt trop de métaphores; & les Calviniſtes auroient beaucoup de raiſon de dire à S. Chryſoſtôme, s'il avoit été dans leur opinion, que ſa comparaiſon n'eſt pas bien juſte. Car, encore qu'on touche avec moins de reſpect les habits d'un Roi que ſa perſonne, on les reſpecte néanmoins autant, & ſouvent davantage que ſon image. Mais, nonobſtant ces belles raiſons, il ne laiſſe pas de continuer. *Ne ſoyons donc pas, je vous prie*, dit-il, *homicides de nous-mêmes; mais approchons-nous de ce divin corps avec beaucoup de crainte, & avec une extrême pureté; & en le conſidérant lorſqu'on vous le préſente, dites en vous-mêmes, c'eſt ce corps qui fait que je ne ſuis plus de la terre, que je ne ſuis plus captif; que je ſuis libre : c'eſt ce corps qui me fait eſpérer que j'entrerai un jour dans le ciel, & que je jouirai de tous les biens qui s'y rencontrent; que j'obtiendrai la vie éternelle; que je ſerai élevé à l'état des Anges, & que je ſerai reçu en la compagnie de Jeſus Chriſt. La mort n'a pu détruire ce corps par les clous dont il a été percé, ni par les coups dont il a été meurtri. Le ſoleil voyant ce corps attaché à une croix, en a détourné ſes rayons.* Vit-on jamais une métaphore ſi longue? Mais, que les Calviniſtes ne s'ennuyent pas; il y perſiſte encore, & il ajoute : *Ce corps, en ſouffrant la mort, a fait déchirer le voile du Temple, fendre les pierres, & trembler la terre. Voilà ce même corps qui a été enſanglanté, & qui, ayant été frappé d'une lance, a verſé deux fontaines ſalutaires à toute la terre; l'une de ſang, & l'autre d'eau.... Et c'eſt ce corps que Jeſus Chriſt nous a donné & à tenir & à manger, par un excès prodigieux de ſon amour. Approchons-nous du corps de Jeſus Chriſt avec beaucoup de ferveur, & avec une ardente*

III. CLAS. N°. II

charité, & n'attirons pas ſur vous la ſévérité de ſes châtiments. Car il eſt ſans doute que nous ſerons punis avec d'autant plus de rigueur que nous aurons reçu plus de bienfaits. Autrefois les Mages ont témoigné de la révérence pour ce divin corps, lors même qu'il étoit couché ſur une crêche & dans une étable. Ces hommes infideles & barbares ayant quitté leur maiſon & leur pays, firent un grand voyage pour l'aller trouver; &, étant arrivés où il étoit, ils l'adorerent avec une crainte reſpectueuſe, & une profonde révérence. Imitons au moins ces barbares, nous qui ſommes citoyens du ciel. Ils trouverent Jeſus Chriſt dans une cabane & dans une étable; &, ſans y voir rien de pareil à ce que vous voyez maintenant, ils s'en approcherent avec beaucoup de reſpect & d'humilité. Quant à vous, ce n'eſt plus ſur une crêche que vous le voyez: c'eſt ſur un Autel. Ce n'eſt plus entre les bras d'une femme: c'eſt entre les mains du Prêtre, & ſous les ailes du S. Eſprit, qui couvre les oblations ſacrées avec une multitude infinie d'eſprits bienheureux qui l'environnent. Y eut-il jamais d'énigme pareil à celui-là, ſi l'on explique ces paroles au ſens des Calviniſtes? Mais cependant nous ne ſommes pas encore au bout de ces prétendues métaphores. En voici une bien terrible dans les paroles ſuivantes. *Vous ne voyez pas ſeulement ce même corps que virent les Mages, mais vous en connoiſſez la vertu. Excitons-nous donc, ſoyons ſaiſis de frayeur & témoignons encore plus de révérence pour le corps de Jeſus Chriſt, que les Mages n'en firent paroître ..... Si nous ſortons de ce monde après la participation de ce Sacrement, nous entrerons avec une grande confiance dans le ſanctuaire du ciel, comme étant revêtus d'armes d'or, qui nous rendent invulnérables à nos ennemis. Mais, pourquoi parler des choſes à venir, puiſque même, dès cette vie, ce myſtere fait que la terre nous devient un ciel? Ouvrez donc les portes du ciel, ou plutôt du ciel des cieux, & vous verrez véritablement ce que je dis. Je vous montrerai ici bas ce qu'il y a là haut de plus précieux, & de plus vénérable. Car, de même que, dans les palais des Rois de la terre, ce qu'il y a de plus magnifique n'eſt pas les murailles, ni les lambris tout couverts d'or; mais la perſonne & le corps du Roi aſſis ſur ſon trône; ainſi, ce qu'il y a de plus précieux dans le ciel eſt le corps même du Roi du ciel; & c'eſt ce corps qu'il vous eſt permis de voir dans la terre. Je vous y montre, non pas des Anges ni des Archanges, non pas les cieux ni les cieux des cieux; mais le Seigneur & le Roi même des cieux & des Anges. Conſidérez que vous voyez dans la terre ce qu'il y a de plus excellent & de plus adorable dans le ciel, & que, non ſeulement vous le voyez, mais que vous le touchez, vous le mangez, vous l'emportez en votre maiſon.*

Certainement un homme, qui, pour faire entendre ſimplement que le pain eſt le ſigne ſacré du corps de Jeſus Chriſt, continueroit dans une métaphore de cette ſorte, ne ſeroit pas le plus éloquent homme de ſon ſiecle, comme étoit S. Chryſoſtôme; mais le plus impertinent diſcoureur qui fut jamais.

Et ce n'eſt pas de S. Chryſoſtôme ſeul qu'on ſeroit obligé de porter ce jugement; mais de tous les Peres en général; puiſqu'ils parlent tous de la même ſorte, quand ils parlent de l'Euchariſtie.

III. Les métaphores ne ſe prouvent point, parce que, ne ſubſiſtant pas pour elles-mêmes dans le diſcours, & tenant la place des termes ſimples, elles ſont fauſſes en leur ſens propre, & ne ſont vraies que dans un autre ſens éloigné: ainſi, on n'a garde de les prouver dans ce ſens qu'elles préſentent d'abord, parce qu'il eſt faux.

Or les Peres prouvent fort ſouvent les expreſſions qui renferment la préſence réelle; &, après nous avoir dit, par exemple, que le pain, après la conſécration, eſt le corps de Jeſus Chriſt, ils s'efforcent de nous le faire croire

par l'exemple des autres merveilles que Dieu a faites ; de la création du monde, des miracles de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, du changement de l'eau en vin à Cana de Galilée ; principalement par les paroles mêmes de Jeſus Chriſt qui nous en aſſurent.

IV. Les métaphores ne ſont jamais un ſujet de doute & d'étonnement quand on les entend, parce qu'on ſait qu'il ne les faut pas prendre ſelon la lettre. S'il eſt dit que Benjamin étoit un loup raviſſant ; que Jeſus Chriſt étoit un lion de la tribu de Juda ; que les vaches étoient des années ; que le ſang des victimes étoit l'Alliance : quand on entend ces expreſſions dans leur ſens véritable, on ne s'en étonne pas ; on ne regarde pas cela comme une choſe difficile à croire, on ne demande pas comment il ſe peut faire que Benjamin fût un loup ; que Jeſus Chriſt fût un lion ; que des vaches ſoient des années ; que du ſang des bêtes ſoit une alliance. Or il eſt ordinaire aux Peres, de témoigner qu'il y a lieu de s'étonner que le pain ſoit le corps de Jeſus Chriſt. Ils forment ces queſtions ; comment ſe peut-il faire que ce que je vois ſoit le corps de Jeſus Chriſt ? *Aliud video*, dit S. Ambroiſe, *quomodò tu mihi aſſeris quod corpus Chriſti accipiam* ? Ils tâchent de fortifier les fideles contre ces doutes, en leur diſant, qu'il faut plus s'arrêter à la parole de Dieu qu'à ce que les ſens leur rapportent.

V. On ne ſe ſert pas de métaphores en toutes ſortes de diſcours. Les métaphores extraordinaires ne conviennent point aux diſcours ſimples, hiſtoriques, dogmatiques. Ce ſont des élancements de l'ame, qui ne naiſſent d'ordinaire que de la chaleur de l'eſprit. Or les Peres ſe ſervent par-tout de paroles qui marquent la préſence réelle, dans les explications le plus littérales de l'Ecriture, & dans des homélies les plus familieres. Elles étoient ordinaires dans le langage le plus commun, & le plus éloigné des ornements de l'éloquence. Qu'y a-t-il de plus ſimple & de moins figuré que les diſcours de S. Juſtin & de S. Grégoire de Nyſſe, que nous avons rapportés ? Cependant il faut que les Miniſtres prétendent qu'ils ſont pleins de métaphores plus que poëtiques.

VI. Il eſt ridicule de ſe ſervir de métaphores devant des perſonnes, qui, ſelon toutes ſortes d'apparence, ne les pourroient entendre ; & on eſt obligé, au moins en ces cas, de les expliquer. Or les Peres ſe ſervent des expreſſions qui marquent la préſence réelle dans des Ecrits adreſſés à des Payens, comme Saint Juſtin, & dans des diſcours faits devant de nouveaux Baptiſés, qui n'avoient encore aucune teinture de ce myſtere ; comme S. Ambroiſe, S. Grégoire de Nyſſe, S. Cyrille de Jeruſalem & S. Gaudence. Les Payens, qui ne ſavoient rien dans notre Religion, & les baptiſés, à qui l'on donnoit les premieres inſtructions de l'Euchariſtie, ne pouvoient pas entendre ces expreſſions autrement que dans le ſens naturel. Cependant les Peres ne les expliquent point, & jamais ils n'y continuent davantage. Ils ne vouloient donc pas qu'on les prît pour des métaphores.

VII. Il y a des métaphores plus dures les unes que les autres ; & ce ſont celles qui ſont moins autoriſées par l'uſage, & par le langage ordinaire. Et plus elles ſont dures & ſans exemple, plus elles ſont inintelligibles dans le ſens métaphorique, & faciles à être priſes dans le ſens littéral & naturel. Or, ſi les expreſſions dont les Peres ſe ſont ſervis en parlant de l'Euchariſtie étoient métaphoriques, il faudroit dire que ce ſont les plus dures métaphores dont les hommes ſe ſoient jamais ſervis ; de ſorte qu'il étoit impoſſible que les ſimples les entendiſſent dans ce ſens.

Pour comprendre mieux la dureté de ces métaphores, il faut remarquer que, lorſqu'il y a un rapport naturel, & une reſſemblance naturelle entre deux

III. CLAS. N°. II.

termes, il n'eſt pas étrange que l'on ſubſtitue l'un pour l'autre. Par exemple, parce qu'un homme en colere eſt ſemblable à une bête, on dira aſſez naturellement que la colere change les hommes en bêtes; parce que les ames ſéparées du corps, ſont fort ſemblables aux Anges, on dira fort bien, que l'homme, après ſa mort, deviendra un Ange, ou ſera changé en Ange.

Mais lorſqu'entre deux termes il n'y a qu'un rapport d'inſtitution & d'établiſſement, on ne ſubſtitue point ainſi les termes les uns pour les autres dans le langage ordinaire.

On ne dit point, par exemple, que du lierre ſoit changé en vin, parce qu'il devient ſigne de vin par l'établiſſement des hommes.

On ne dit point que l'Olivier eſt fait & changé en paix, parce qu'il eſt fait ſigne de paix en ceux qui le portent pour cet effet.

On ne dit point communément que l'Agneau Paſchal, ni la Manne, aient été changés & transélémentés au corps de Jeſus Chriſt; parce que le rapport d'inſtitution qu'ils ont avec le corps de Jeſus Chriſt, ne ſuffit point pour juſtifier la dureté de ces métaphores. Aubertin en cite un exemple de Bertram; mais en n'en citant qu'un, il fait voir que cette expreſſion eſt bien extraordinaire, & que la nature n'y porte guere; outre qu'il eſt facile de montrer, que Bertram a parlé d'une maniere ſi peu naturelle, qu'il n'eſt pas bon à ſervir d'exemple pour autoriſer des expreſſions.

L'eau dont on lave les baptiſés, le crême dont on les confirme, ſont la figure du S. Eſprit, de la charité & de la grace. Le S. Eſprit, ſelon le langage des Peres, y imprime une vertu ſecrete pour agir ſur les ames, & pour y produire la juſtification & la grace; néanmoins, ni la relation de ſigne à la choſe ſignifiée, ni l'impreſſion de cette vertu dans l'eau & dans le crême, ne porte point les Peres à dire, que l'eau ou le crême ſoient fait le S. Eſprit, qu'avant la conſécration, c'eſt de l'eau & du crême, mais qu'après la conſécration, c'eſt le S. Eſprit; que l'eau & le crême ſont changés, transélémentés & convertis au S. Eſprit; au lieu que toutes ces expreſſions leur ſont ordinaires ſur le ſujet de l'Euchariſtie, & qu'elles compoſent le langage commun dont on s'eſt ſervi pour en parler.

VIII. Pour mieux faire voir combien il y a peu d'apparence, ou que les Peres ſe ſoient portés à ſe ſervir de métaphores ſi dures & ſi obſcures, ou que les peuples les aient pu entendre en un ſens métaphorique, il eſt important de remarquer, qu'il y a de deux ſortes de langages; l'un, que l'on peut appeller un langage de contrainte, & l'autre un langage naturel.

J'appelle langage naturel, celui auquel on ſe porte par le ſeul deſir de ſe faire entendre.

Et langage de contrainte, celui que l'on choiſit, non pas ſimplement pour s'exprimer, mais pour allier avec ſes ſentiments des expreſſions reçues & autoriſées par d'autres.

Par exemple, quand l'Ecriture & les Peres appellent Jeſus Chriſt du nom de Dieu, de Seigneur, de principe, de fin; qu'ils lui attribuent la puiſſance & la majeſté divine, la création & la conſervation de toutes choſes, qu'ils lui donnent le nom de Verbe, de caractere de la ſubſtance de ſon Pere; qu'ils lui déferent l'adoration, la rémiſſion des péchés, la béatification des hommes, ils ne l'ont fait que dans le ſeul deſſein d'exprimer ce qu'il en faut croire.

Mais quand on voit les Sociniens ſe ſervir des mêmes termes, pour marquer la créance qu'ils en ont, quoiqu'ils ne ſoient guere propres pour l'exprimer, on ne

on ne doit pas beaucoup s'en étonner, puiſque c'eſt par contrainte qu'ils s'en ſervent. Ils voient ces termes autoriſés dans l'Ecriture & dans les premiers Peres, & il leur eſt important de ne paroître pas oppoſés à l'Ecriture, ni aux premiers Peres. Ainſi, ils aiment mieux donner un ſens violent aux mots, & parler un langage forcé, qu'ils corrompent & qu'ils expliquent enſuite à leur mode, que de faire reconnoître par la différence de leur langage, la contrariété de leurs opinions avec les ſentiments des premiers Chrétiens, & les vérités de l'Ecriture.

De même quand les Calviniſtes ſe ſervent quelquefois, pour exprimer leur créance touchant l'Euchariſtie, des mêmes termes dont les Peres ſe ſont ſervis, & qu'ils accordent que le pain & le vin ſont changés au corps & au ſang de Jeſus Chriſt; qu'ils ſont faits le corps & le ſang de Jeſus Chriſt; qu'on mange véritablement le corps de Jeſus Chriſt, & pluſieurs autres expreſſions qui marquent naturellement & ſimplement la créance des Catholiques, il n'y a pas lieu d'en être ſurpris, ni même de les accuſer ſur cela de folie. Ils y ſont contraints: on voit le motif qui les y porte. Ils ne veulent pas paroître contraires à toute l'antiquité. Il leur eſt important qu'on croie, que le langage des Peres ſe peut accorder avec leurs opinions; & c'eſt pourquoi ils en uſent quelquefois. Ils font des chapitres qui portent pour titres, que le pain & le vin ſont faits le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, & qu'ils ſont changés & transférés au corps & au ſang de Jeſus Chriſt. Ils emploient les expreſſions les plus fortes, & les corrompent enſuite par des interprétations & des gloſes violentes.

Tout cela n'eſt pas ſi étrange. Les métaphores dures & extraordinaires ne ſont pas ſi ſurprenantes, quand on voit que c'eſt par force qu'on s'y porte. La néceſſité les excuſe, & les rend intelligibles.

Mais les Peres n'ont point eu cette ſorte d'excuſes ou de raiſons. Ils n'ont eu aucune obligation, ni aucun engagement à ſe ſervir de ces expreſſions. Ils n'avoient point d'adverſaires en tête dont ils craigniſſent les reproches. Ils n'avoient point cette vue d'allier les expreſſions anciennes, avec leurs opinions préſentes. Ils ſuivoient ſimplement la nature, & ils n'avoient point d'autre but, que de choiſir les termes les plus propres pour exprimer leurs penſées, & pour former dans l'eſprit de leurs Lecteurs, l'idée véritable qu'ils devoient avoir de l'Euchariſtie.

Et c'eſt en ſuivant ainſi la nature qu'ils nous ont dit, que l'Euchariſtie étoit le vrai corps de Jeſus Chriſt; qu'il n'en falloit point douter: & que le pain & le vin après la conſécration étoient changés en ſon corps & en ſon ſang.

Qu'on juge maintenant s'il y a de l'apparence qu'ils ſe fuſſent ſervis de ces expreſſions, & de tant d'autres auſſi fortes & auſſi préciſes, s'ils ne nous euſſent voulu dire autre choſe, ſinon que le pain devenoit la figure ſacrée du corps de Jeſus Chriſt, & qu'il changeoit de ſignification & d'uſage? Y a-t-il quelque choſe dans notre raiſon, & dans la coutume du langage humain, qui nous puiſſe porter à des termes ſi éloignés de ce qu'on veut faire entendre, & ne devroit-on pas condamner d'extravagance & de folie ceux qui, pour exprimer des penſées ſi communes, & des ſentiments ſi faciles à faire concevoir aux plus ſimples, choiſiroient des manieres de parler ſi extraordinaires & ſi trompeuſes?

On prie l'Auteur de la Réponſe, de nous dire de bonne foi, & avec cette ſincérité qu'il recommande aux autres en pluſieurs lieux de ſon Ecrit, s'il

III. Clas. N°. II.

croit qu'un Braſilien ou un Chinois, fût bien inſtruit dans la créance réformée par un homme qui ſe contenteroit de le catéchiſer en ces termes : *Notre Seigneur, dans la nuit où il fut livré à ſes ennemis, ayant pris du pain & rendu graces à Dieu ſon Pere, il le rompit & le donna à ſes Diſciples, en leur diſant : prenez, mangez, ceci eſt mon corps. Enſuite il prit le calice, & rendant graces leur dit : Ceci eſt mon ſang. Puis donc qu'en parlant du pain, il a déclaré que c'eſt ſon corps, qui oſera jamais révoquer en doute cette vérité ? Et puiſqu'en parlant du vin, il a aſſuré ſi poſitivement que c'eſt ſon ſang, qui jamais en pourra douter, & oſera dire qu'il n'eſt pas vrai que ce ſoit ſon ſang ? Jeſus Chriſt étant autrefois en Cana de Galilée, il y changea de l'eau en vin par ſa ſeule volonté ; & nous eſtimerons qu'il n'eſt pas aſſez digne pour nous faire croire ſur ſa parole, qu'il ait changé du vin en ſon ſang ? Si ayant été invité à des nôces humaines & terreſtres, il fit ce miracle ſans que perſonne s'y attendit, ne devons-nous pas reconnoître encore plutôt qu'il a donné aux enfants de l'Epoux céleſte, ſon corps à manger, & ſon ſang à boire, afin que nous le recevions comme étant indubitablement ſon corps & ſon ſang ? Car, ſous l'eſpece du pain, il nous donne ſon corps, & ſous l'eſpece du vin, il nous donne ſon ſang ; afin qu'étant faits participants de ce corps & de ce ſang, nous devenions un même corps, & un même ſang avec lui. Car, par ce moyen, nous devenons, pour le dire ainſi, des Porte-Chriſts dans nos corps, lorſque nous recevons dans notre bouche, & dans notre eſtomac ſon corps & ſon ſang. C'eſt pourquoi je vous conjure, mes freres, de ne les plus conſidérer comme un pain commun & un vin commun, puiſqu'ils ſont le corps & le ſang de Jeſus Chriſt. Car, encore que les ſens vous rapportent que ce n'eſt que du pain & du vin, la foi vous doit confirmer dans la vérité que je vous dis. Gardez-vous bien d'en juger par votre goût ; mais que la foi vous faſſe croire, avec une entiere certitude, que vous avez été rendus dignes de participer au corps & au ſang de Jeſus Chriſt.*

Qu'il nous diſe ſincérement quel jugement il feroit de ce Catéchiſte, ou plutôt quel jugement en feroit une compagnie de ſimples Calviniſtes, qui, étant très-bien inſtruits des articles de leur créance, ne ſeroient pas néanmoins aſſez habiles pour reconnoître, que ces paroles ſont celles de S. Cyrille de Jeruſalem ? Peut-on douter qu'ils ne priſſent ce Prédicateur pour un Catholique très-zélé, qui voudroit inſtruire ces infideles dans la foi de l'Egliſe Romaine ? Que ſi l'on les aſſuroit néanmoins que cet homme fût Calviniſte, & qu'il n'a voulu dire autre choſe, par tout ce diſcours, ſinon que le pain & le vin étoient les figures ſacrées du corps & du ſang de Jeſus Chriſt, & qu'en les prenant, on s'uniſſoit par la foi à Jeſus Chriſt qui eſt dans le ciel ; en vérité il faudroit qu'ils fuſſent bien modérés, pour s'empêcher de répondre, que ce Prédicateur eſt donc un mal habile homme, de s'exprimer en ſorte qu'il fait juſtement comprendre tout le contraire de ce qu'il penſe, & jette les hommes dans l'erreur, au lieu de les inſtruire de la vérité.

Cependant ce Prédicateur, que tous les ſimples Calviniſtes prendroient ſans doute, ou pour un Catholique très-zélé, ou pour le plus impertinent des hommes, eſt, comme nous avons dit, S. Cyrille, Patriarche de Jeruſalem ; & ces expreſſions, qu'ils jugeroient ou catholiques ou extravagantes, ſont les propres paroles de ce Saint, & non ſeulement de ce Saint, mais de tous les Peres. C'eſt le langage commun de toute l'antiquité ; c'eſt la maniere dont on enſeignoit aux plus ſimples ce qu'ils devoient croire de l'Euchariſtie. On ne leur a point parlé d'une autre ſorte ; & ils ne parloient point eux-mêmes d'une autre maniere quand ils en parloient : de ſorte qu'il faut conclure néceſſairement, ou que tous les Peres & tous les fideles de l'ancienne Egliſe ont été

Catholiques dans leurs ſentiments, ou qu'ils ont été extravagants dans leurs expreſſions; &, parce qu'on ne peut dire en aucune ſorte qu'ils aient parlé d'une maniere extravagante, il faut conclure néceſſairement qu'ils n'ont point eu d'autre créance que celle des Catholiques.

IX. Car c'eſt encore une des regles dont les hommes ſe ſervent, ſans même qu'ils y penſent, pour reconnoître les expreſſions ſimples des métaphoriques, qu'on ne doit point prendre pour métaphores, celles qui nous obligeroient à conclure, que celui qui s'en ſert à parlé d'une maniere déraiſonnable & contraire au bon ſens.

Cette regle n'eſt pas entiérement certaine, lorſqu'il s'agit de quelques paſſages d'un Auteur particulier; parce qu'il n'y a point d'Auteur ſi exact & ſi circonſpect, qui ne parle quelquefois d'une maniere moins exacte, & que l'on peut dire fauſſe & trompeuſe. Mais elle eſt entiérement certaine & indubitable, quand il s'agit du langage de pluſieurs perſonnes, & même de toute l'Egliſe en divers ſiecles; & elle eſt tellement vraie, qu'on ne la pourroit nier ſans ébranler toute la Religion.

Car s'il étoit permis de ſuppoſer, que toute l'Egliſe ſe pût accorder à ſe ſervir d'un langage faux, trompeur, & contraire à la nature & à la raiſon, il eſt viſible qu'il ſeroit abſolument impoſſible de prouver rien par l'autorité de la Tradition; puiſqu'il n'y a rien qui ne ſe puiſſe détourner à quelque ſens ridicule; & que ces ſens ridicules deviendroient probables par cette ſuppoſition.

Ainſi c'eſt un principe de Religion, auſſi-bien que de ſens commun, qu'un grand nombre d'Ecrivains ne s'accordent jamais à parler d'une même choſe, d'une maniere contraire au bon ſens, & qui porte à des ſentiments éloignés de leur penſée. Et ce principe n'eſt qu'une ſuite de ce que les hommes ſont raiſonnables, n'étant pas humainement poſſible que pluſieurs hommes raiſonnables, parlent ordinairement & fréquemment d'une maniere déraiſonnable.

Mais, parce que la raiſon des hommes eſt bornée, & qu'elle eſt ſujette à s'éblouir, & à ſouffrir des obſcurciſſements paſſagers, on doit établir un autre principe, qui eſt une ſuite naturelle de l'infirmité humaine; ſavoir, qu'il échappe aux Auteurs les plus exacts, quelques expreſſions moins exactes, & qui, pouvant d'elles-mêmes porter à l'erreur, ont beſoin d'être redreſſées par la foule des expreſſions plus exactes, ou du même Auteur, ou des autres.

Le premier de ces principes ſert à prouver invinciblement toutes les vérités de la Religion Chrétienne, & principalement le myſtere de l'Euchariſtie, n'y ayant rien de moins raiſonnable que les expreſſions ordinaires des Peres ſur ce myſtere, ſi on ne les explique dans le ſens des Catholiques. Et le ſecond ſert à répondre à quelques lieux difficiles qui ſe trouvent dans les Peres, ſur le ſujet de l'Euchariſtie, & ſur les autres articles de la foi.

Sans le premier, on ne peut prouver nulle vérité, comme nous l'avons montré.

Et, ſans le ſecond, on ne peut défendre nulle vérité, n'y en ayant aucune que l'on ne puiſſe combattre par quelques paroles obſcures des anciens Peres.

Je ſais bien qu'une des principales choſes que le Miniſtre Aubertin a tâché de faire dans ſon Livre eſt, de montrer qu'il n'eſt point ridicule de donner aux paſſages des anciens Peres, qui ſemblent marquer une préſence réelle, le ſens métaphorique que les Calviniſtes y donnent, & que, dans ce deſſein, il a ramaſſé avec un très-grand ſoin, toutes les expreſſions métaphoriques des anciens Peres, qu'il a cru ſemblables à celles qu'il a deſſein d'expliquer; afin de montrer, en les comparant avec des paroles ſemblables, & qui ſont certainement méta-

III. CLASSE N°. II.

phoriques, qu'il n'y a pas d'inconvénient de les prendre auſſi dans un ſens métaphorique. S'il s'agit, par exemple, de quelque paſſage d'un Pere, où il ſoit dit que le pain eſt changé au corps de Jeſus Chriſt, il en propoſera pluſieurs autres où il eſt dit, que les hommes ſont changés en bêtes par l'avarice; que la grace du Baptême nous change en une nature divine; que les hommes ſeront changés en Anges par la mort; que dans le Baptême que les Apôtres donnerent aux premiers Chrétiens, Jeſus Chriſt changea l'eau en vin; & il croit par la comparaiſon de ces expreſſions, avoir rendu inutiles celles dont les Catholiques ſe ſervent, & avoir pleinement montré qu'elles ſe peuvent auſſibien expliquer en un ſens métaphorique, que celles avec leſquelles il les compare.

Mais outre que dans tous ces exemples, il n'en propoſe aucun, où il ſoit dit, qu'un ſigne d'inſtitution & d'établiſſement, eſt changé en la choſe ſignifiée, pour marquer ſimplement qu'il en eſt rendu ſigne, ce qui eſt proprement l'eſpece dont il s'agit; puiſqu'ils veulent faire croire que quand les Peres diſent ſi ſouvent, que le pain eſt changé au corps de Jeſus Chriſt, cela veut dire qu'il devient ſigne ſacré du corps de Jeſus Chriſt; il ne faut de plus qu'un peu de ſens commun, pour reconnoître l'étrange diſproportion de toutes ces expreſſions qu'il compare.

Car les expreſſions des Peres ſur l'Euchariſtie ſont telles, qu'elles ne peuvent être priſes dans un ſens métaphorique, ſelon toutes les regles, par leſquelles les hommes diſtinguent les métaphores des termes ſimples, comme nous l'avons fait voir; au lieu que les exemples qu'Aubertin propoſe, ne contiennent que des expreſſions qui devoient être priſes pour métaphoriques, ſelon toutes ces mêmes regles. Car ce ſont des métaphores rares, & qui étoient facilement réduites au ſens naturel, par l'idée diſtincte que tous les hommes avoient formée de la vérité, ſur les expreſſions ſimples qui étoient infiniment plus fréquentes.

Ce ſont des métaphores non continuées.

Des métaphores expliquées.

Des métaphores non prouvées.

Des métaphores intelligibles à tous ceux à qui on en parloit.

Des métaphores auxquelles ils étoient portés par l'uſage commun du langage humain.

Et enfin, des métaphores qui n'ont rien d'extraordinaire, de déraiſonnable & de ſurprenant.

Il ſeroit aiſé de le faire voir en détail, en examinant toutes ces expreſſions ſur les regles que nous avons apportées, pour le diſcernement des métaphores. Mais parce que cet examen eſt facile d'une part, & que de l'autre, il nous engageroit à trop de diſcours, il ſuffit de remarquer ici une preuve convaincante, & qui ne peut être deſavouée de perſonne, de l'énorme différence qui eſt entre ces expreſſions, que ce Miniſtre nous repréſente comme ſemblables. C'eſt que les expreſſions dont les Catholiques ſe ſervent pour la préſence réelle, ont tellement l'apparence d'expreſſions ſimples & naturelles, qu'elles ont été priſes ainſi par toute l'Egliſe, ſelon les Miniſtres mêmes depuis cinq cents ans. Au lieu que celles qu'ils propoſent, comme pareilles à celles-là, n'ont jamais été expliquées par qui que ce ſoit autrement, que dans un ſens métaphorique, n'y ayant perſonne, par exemple, qui ſe ſoit imaginé que les hommes ſont réellement convertis en bêtes par l'avarice, quoique S. Chryſologue l'ait dit; ni que le Baptême change véritablement les hommes en Dieu, quoiqu'un

autre Pere ait parlé de cette ſorte ; ni que les eaux dont les premiers Chrétiens furent baptiſés, aient été converties en vin, comme il eſt dit dans le paſſage de S. Gaudence. De ſorte qu'il faut qu'ils diſent que les unes ont trompé toute la terre, & que les autres n'ont jamais trompé perſonne ; ce qui eſt la marqué la plus ſenſible de la plus grande différence qu'on ſe puiſſe imaginer. CLAS. III. N°. II.

CHAPITRE IV.

Examen des autres conjectures de l'Auteur de la Réponſe.

LA réfutation que nous avons faite de la principale des conſidérations de l'Auteur de la Réponſe, nous donnera moyen de traiter les autres avec plus de briéveté, étant viſible qu'elles ne peuvent ſubſiſter, s'il eſt vrai, comme nous l'avons prouvé, qu'il eſt impoſſible de s'imaginer que les fideles de l'ancienne Egliſe n'euſſent pas une créance très-diſtincte de la préſence réelle, ou de l'abſence réelle. Il propoſe la premiere en ces termes.

Il ne s'agit pas, dit-il, *de la caſſation d'une vérité qu'on ait ceſſé de croire, mais de l'introduction d'une erreur qu'on ne croyoit pas auparavant ; non de l'extinction de la foi, mais d'une augmentation vicieuſe qui a été faite à la foi. La vérité qu'on croit, eſt, que l'Euchariſtie eſt un Sacrement ; c'eſt-à-dire, un ſigne ſacré du corps mort, & du ſang répandu de Jeſus Chriſt. Cette vérité a toujours été crue, & l'eſt encore aujourd'hui dans l'Egliſe Romaine ; mais l'erreur nouvelle eſt, que ce ſigne du corps de Jeſus Chriſt, eſt le corps même de Jeſus Chriſt ſubſtantiellement.* L'Auteur prétend conclure de-là, que la créance de la préſence réelle s'eſt introduite par voie d'addition ; & qu'ainſi elle s'eſt pu introduire inſenſiblement.

Mais tout ce diſcours ſe détruit de ſoi-même ; puiſque, comme nous l'avons fait voir, les fideles avoient néceſſairement une créance diſtincte de la préſence réelle ou de l'abſence réelle. S'ils ont toujours cru la préſence réelle, il ne s'eſt introduit rien de nouveau, puiſque l'on a toujours cru ce que l'on croit à préſent. Et ſi l'on avoit cru l'abſence réelle, la créance contraire n'auroit pu s'introduire, que par la caſſation d'une vérité qu'on croyoit. Il eût fallu bannir formellement cette créance diſtincte de l'abſence de Jeſus Chriſt, pour y ſubſtituer celle de la préſence réelle. Il eût fallu ceſſer de croire ce que l'on croyoit, & commencer à croire ce qu'on ne croyoit pas. On croyoit que Jeſus Chriſt étoit abſent de la terre, & l'on eût commencé de croire qu'il n'étoit pas abſent de la terre. On croyoit qu'il n'étoit que dans le ciel, & il eût fallu croire qu'il étoit faux qu'il ne fût que dans le ciel. On croyoit que ce qu'on recevoit dans la communion, n'étoit pas le corps même de Jeſus Chriſt, & l'on eût commencé à croire que c'étoit le corps même de Jeſus Chriſt. Ainſi, pour me ſervir des termes mêmes de cet Auteur, il eût fallu pour recevoir cette nouvelle créance, *condamner ſes premieres penſées & ſes premieres actions ; ce qui eſt en quelque facon renoncer à ſoi-même* ; & il eût fallu joindre à ce renoncement à ſoi-même, la condamnation de toute la terre, que l'on eût accuſé néceſſairement d'impiété, parce qu'elle ne reconnoiſſoit pas, & n'adoroit pas

III. CLAS. N°. II.

Jeſus Chriſt où il eſt. Et c'eſt ce que l'Auteur avoue, ne ſe pouvoir faire qu'avec éclat, avec violence, & avec des convulſions qui ne peuvent être inſenſibles.

Mais il eſt important de remarquer, ce que cet Auteur paroît n'avoir pas aſſez compris, qu'il y a une extrême différence entre explication de la foi, & confirmation de la foi. J'appelle explication de la foi, quand on la fait paſſer d'une idée confuſe à une idée nette & développée. Et dans ces ſortes d'éclairciſſements, quoique ce ſoit dans le fond la même choſe, néanmoins les idées par leſquelles on la connoît ſont différentes; l'une étant confuſe & obſcure, l'autre claire & démêlée.

J'appelle confirmation de la foi, quand, ſans y ajouter aucun éclairciſſement, on confirme ſeulement plus poſitivement ce que l'on a toujours cru.

Il eſt faux que l'on ait rien ajouté dans l'Egliſe Romaine à la foi de l'Euchariſtie, quant à la ſubſtance, par maniere d'explication. On a toujours cru que Jeſus Chriſt y étoit préſent, & que l'Euchariſtie étoit le corps de Jeſus Chriſt; & ces mots forment la même idée dans notre eſprit, que ceux dont on ſe ſert à préſent. Etre préſent, être préſent réellement, être préſent ſubſtantiellement ſont abſolument la même choſe; parce qu'une préſence métaphorique n'eſt pas une préſence, mais plutôt une abſence véritable. Et ainſi elle n'eſt nullement compriſe dans l'idée ſimple que ce mot imprime dans l'eſprit: de ſorte que, quand on ne doit concevoir qu'une préſence métaphorique, il faut bannir l'idée ſimple de préſence, pour y ſubſtituer celle de ſigne ou d'opération, ou quelque autre, qui enferme plutôt l'idée d'abſence, que celle de préſence.

La ſeule différence qu'il y a donc entre ces expreſſions de l'ancienne Egliſe, l'Euchariſtie eſt le corps de Jeſus Chriſt, & celle de l'Egliſe Romaine, l'Euchariſtie eſt réellement & ſubſtantiellement le corps de Jeſus Chriſt, n'eſt pas que les unes ſoient plus expliquées que les autres; mais c'eſt ſimplement que les dernieres ſont plus affirmées que les premieres. Car, quand on dit que le corps de Jeſus Chriſt eſt réellement & ſubſtantiellement dans l'Euchariſtie, on y ajoute une réflexion de l'eſprit, qui affirme plus fortement la vérité de ce que l'on dit. Et c'eſt comme ſi l'on diſoit, il eſt vrai que Jeſus Chriſt eſt dans l'Euchariſtie. Car comme ces mots, *il eſt vrai*, ne changent rien dans l'idée de la propoſition à laquelle on les joint; mais marquent ſeulement que l'eſprit en enviſage plus expreſſément la vérité, de même ceux de préſence réelle, de préſence ſubſtantielle, ne font qu'affirmer davantage ce qui eſt, & qui a toujours été enfermé dans l'idée ſimple & naturelle de préſence.

Ainſi toutes ces additions & ces explications prétendues, que l'Auteur ſuppoſe que l'on a faites à la foi, ſont des chimeres ſans fondement, qu'il avance ſans preuves & ſans raiſon, & que nous avons détruites par des raiſons & des preuves très-certaines. Voyons s'il ſera plus heureux dans ſa ſeconde conſidération:

Il faut remarquer, dit-il, *qu'avant qu'une erreur ait fait du bruit dans le monde, il n'y a perſonne qui ſonge encore formellement à la rejeter. Et la raiſon en eſt, que les erreurs poſſibles étant infinies, s'il falloit que notre penſée les rejetât actuellement, avant même qu'elles euſſent paru, l'eſprit de l'homme ſeroit aſſurément abſorbé. Et de-là vient que quand une erreur commence à naître & à ſe pouſſer, elle trouve les hommes qui dorment à ſon égard; de ſorte qu'il n'eſt pas mal aiſé, ou qu'elle entre dans l'Egliſe ſans qu'on la voie, ou que, ſi on la voit, on la laiſſe paſſer ſans dire mot. Ainſi s'eſt introduite l'erreur de la Tranſſubſtantiation, & de*

la préſence locale, doucement & peu à peu; parce qu'on n'en connoiſſoit ni le fond ni la force. Perſonne ne la craignoit, parce que perſonne n'en avoit encore ſenti les funeſtes effets. III. CLAS. N°. II.

Tout ce lieu commun n'a rien de ſolide, quand il s'agit d'une opinion formellement oppoſée à une créance diſtincte & poſitive, répandue dans toute l'Egliſe, & non ſeulement dans tous les Paſteurs, mais dans les plus ſimples de tous les fideles. Car on peut dire, qu'à l'égard de ces erreurs les hommes ne dorment point, & ne peuvent dormir; parce que l'opinion diſtincte qu'ils ont de la vérité, les tient dans une vigilance continuelle contre les erreurs qui y ſont formellement oppoſées. Or nous avons fait voir qu'il faut que les fideles aient eu une créance diſtincte de la préſence, ou de l'abſence réelle; & par conſéquent ils ont été toujours dans un état de vigilance contre l'une ou l'autre de ces deux opinions.

Il a paru dans l'onzieme ſiecle que la créance diſtincte, où toute l'Egliſe étoit de la préſence réelle, comme Aubertin même eſt forcé de l'avouer, ne l'a point tenue endormie contre l'introduction de l'abſence réelle que Bérenger vouloit faire. On a vu incontinent que tous les Paſteurs ſe ſont allarmés, & qu'ils ont condamné cette erreur naiſſante par divers Conciles. La créance poſitive & diſtincte de l'abſence réelle n'auroit pas produit un moindre éclat contre ceux qui auroient voulu introduire une préſence réelle, ſi l'Egliſe ne l'eût pas toujours crue. Et elle auroit au contraire cauſé un plus grand ſoulévement, l'eſprit humain ſe révoltant bien plus puiſſamment contre la créance des Catholiques, qui le combat, que contre celles des Sacramentaires, qui le flatte.

Il ne s'eſt encore trouvé perſonne qui ait oſé avancer cette opinion ridicule, que toutes les Croix que l'on fait préſentement comme des Images de celle de Jeſus Chriſt, & à qui l'on donne ſimplement le nom de Croix, ſoient réellement & ſubſtantiellement changées en la vraie Croix de Jeſus Chriſt. On chante tous les ans dans les Egliſes le Vendredi Saint : *Ecce lignum crucis*: voilà le bois de la Croix, quoique ce ſoit ſouvent une Croix d'Argent, ou d'autre matiere, qui eſt entre les mains du Prêtre; & néanmoins cette expreſſion n'a jamais perſuadé à perſonne que ces croix, auxquelles on applique ces paroles, ſoient réellement la Croix où Jeſus Chriſt a été effectivement attaché.

L'Auteur de la Réponſe croit-il que s'il prenoit fantaiſie à quelqu'un d'avancer cette extravagance, & de ſoutenir, que, par la vertu de ces paroles, *Ecce lignum crucis*, ces croix d'argent ou d'autre matiere ſont changées dans la Croix même de Jeſus Chriſt; croit-il, dis-je, que cette folie trouvât l'Egliſe endormie, & qu'elle pût ſe répandre parmi les fideles, ſans que perſonne s'en apperçût; & ne doit-il pas au contraire reconnoître, que l'idée très-diſtincte que tous les Catholiques ont, que ces croix que l'on fait, ne ſont pas la vraie Croix, mais qu'elles en ſont ſeulement l'Image, leur feroit tout d'un coup reconnoître, rejeter, & déteſter cette erreur nouvelle qu'on voudroit ſemer?

Qu'il juge par cet exemple combien il étoit impoſſible, que ſi tous les fideles de l'ancienne Egliſe euſſent regardé l'Euchariſtie comme nous regardons les Croix de nos Egliſes; c'eſt-à-dire, comme une image ſacrée du Corps de Jeſus Chriſt, & non comme le Corps de Jeſus Chriſt, ils euſſent reçu ſans contradiction, ſans réſiſtance & ſans bruit, la nouvelle opinion de ceux qui leur auroient voulu perſuader que ce qu'ils avoient cru juſques alors n'être que l'Image du Corps & du Sang de Jeſus Chriſt, étoit dans la vérité le Corps & le Sang de Jeſus Chriſt.

En un mot l'Egliſe n'eſt jamais endormie à l'égard de ceux qui choquent

III. CLASSE N°. II.

directement ſes vérités capitales, dont les fideles ont une créance diſtincte; & ce ſommeil dont parle l'Auteur ne peut ſe concevoir tout au plus, qu'au regard de certaines conſéquences de ſa doctrine, qui ne ſont connues que d'un petit nombre de Théologiens habiles, & qui peuvent ainſi être attaquées avec moins d'éclat. Mais il eſt abſolument impoſſible de toucher aux vérités populaires, ſans ſoulever le peuple, & cauſer des ſcandales & des tumultes. L'Euchariſtie ayant toujours été de ce genre, & étant, pour le dire ainſi, le myſtere de tous le plus populaire, puiſque nul des fideles n'a pu l'ignorer, c'eſt auſſi celui dans lequel il eſt moins poſſible qu'il ſoit arrivé un changement inſenſible de créance.

Mais comme l'Auteur nous promet un grand éclairciſſement dans ſa troiſieme conjecture, il eſt important de l'examiner.

CHAPITRE V.

Examen de ce que dit l'Auteur de la Réponſe ſur le ſujet de l'adoration.

UNe troiſieme remarque, dit-il, *donnera du jour à ce que nous venons de dire. C'eſt que l'erreur dont il s'agit ayant deux parties; l'une éclatante & populaire; l'autre ſourde & moins expoſée à la connoiſſance publique; l'une ouvertement mauvaiſe & pernicieuſe à la Religion; l'autre qui ſemble aſſez innocente, & qui ne découvre pas formellement ſon venin, le changement a commencé par cette derniere, & a fini par la premiere. J'appelle partie éclatante & pernicieuſe, l'adoration de l'hoſtie, la pompe des proceſſions, la fête qu'on célebre à ſon honneur. Et j'appelle la partie ſourde le dogme de la Tranſſubſtantiation, ou de la préſence locale. J'avoue que ſi on eût commencé par l'introduction du culte, le changement eût été plus ſurprenant & plus ſenſible; mais on a fait marcher la doctrine devant, ſans toucher aux conſéquences.*

La pompe des cérémonies que l'Egliſe pratique envers l'Euchariſtie, ne pouvant avoir rien de pernicieux & de mauvais qu'en ce qu'elles enferment l'adoration, ce n'eſt pas une innovation, ſi l'adoration n'eſt pas nouvelle : auſſi l'Auteur de la Réponſe joint-il l'adoration avec ces cérémonies, & il prétend généralement que la doctrine de la préſence réelle s'eſt établie dans l'Egliſe avant la pratique de l'adoration de l'Euchariſtie.

C'eſt en quoi conſiſte cette remarque qu'il n'accompagne d'aucunes preuves, comme ſi nous étions obligés de l'en croire ſur ſa parole, principalement dans une choſe ſi contraire au ſens commun. Car l'adoration de l'Euchariſtie eſt une ſuite ſi naturelle de la foi de la préſence réelle, qu'il eſt incroyable de ſoi-même qu'il ſe ſoit trouvé des perſonnes aſſez folles, pour pouvoir ſéparer deux choſes que la piété & la raiſon uniſſent ſi étroitement. On ne peut croire que Jeſus Chriſt ſoit en quelque lieu, ſans penſer à lui, & cette penſée produit néceſſairement dans ceux qui ont quelque ſentiment de Religion un abaiſſement de l'ame qui s'humilie & s'anéantit en ſa préſence, ce qui eſt une véritable adoration.

Il faut donc pour ajuſter ſon hiſtoire fabuleuſe, que l'Auteur ſuppoſe auſſi que ceux qui avoient découvert que Jeſus Chriſt étoit préſent dans l'Euchariſtie

riſtie, ſe faiſoient une violence continuelle pour retenir les mouvements de crainte & de reſpect que cette créance devoit produire, & qu'ils ſe forçoient à le regarder fiérement, en ſe donnant bien de garde de l'honorer par quelque action d'humilité, ſoit extérieure, ſoit intérieure. III. CLASSE N°. II.

En vérité il faut être bien préoccupé pour trouver de la vraiſemblance dans une ſuppoſition ſi hors d'apparence! Auſſi les principaux d'entre les Prétendus Réformés ont reconnu de bonne foi juſques ici que l'adoration ne ſe peut ſéparer de la foi de la préſence réelle.

Jeſus Chriſt eſt adorable, dit Calvin, *en quelque lieu qu'il ſoit. Qu'y a-t-il donc de plus déraiſonnable que de croire que Jeſus Chriſt eſt dans le pain, & de ne l'y pas adorer? J'ai toujours raiſonné de la ſorte*, dit-il en un autre endroit: *ſi Jeſus Chriſt eſt ſous le pain, on l'y doit adorer.* Beze & pluſieurs autres Miniſtres ont parlé de la même ſorte.

Puis donc que ces deux actions ſont inſéparables de leur nature, & que l'une produit l'autre, qu'elle apparence y a-t-il dans ce que cet Auteur dit, que la préſence réelle s'eſt établie avant l'adoration de l'Euchariſtie? Il nous devoit donc dire le temps de cet établiſſement, & je ne vois pas bien où il le pourra placer pour favoriſer ſon opinion, puiſqu'Alger en parle de cette ſorte *lib. 2. c. 3.* quelque temps après la naiſſance de l'héréſie de Bérenger.

Si l'on ne croyoit que la vérité & l'utilité de ce Sacrement eſt beaucoup plus grande qu'elle ne paroit aux ſens, la dévotion de tant de perſonnes qui y aſſiſtent, qui y ſervent, qui l'adorent *ſeroit vaine & inutile.*

Et à la fin de ce même chapitre: Nous adorons *ce Sacrement comme une choſe divine; nous lui parlons, nous le prions comme vivant & animé, en lui diſant: Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous; parce que ſans nous arrêter à ce que nous voyons, nous croyons que Jeſus Chriſt y eſt véritablement, quoiqu'il ne s'y voie pas.*

Cet Auteur qui étoit preſque contemporain de Bérenger étant mort en 1130, & ayant ainſi paſſé une partie de ſa vie dans l'onzieme ſiecle, ne parle point de cette coutume comme étant nouvelle dans l'Egliſe. Et il eſt clair qu'il l'a ſuppoſe ancienne, puiſqu'il s'en ſert pour prouver la vérité de la préſence de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie: ce qu'il ne feroit pas raiſonnablement, ſi c'eût été une cérémonie nouvellement établie. Mais quelque temps avant Alger, & à la naiſſance même de l'héréſie de Bérenger, Durand Abbé de Troarn parle clairement de l'adoration, dans la troiſieme partie de ſon Traité *du Corps & du Sang de* Chriſt. *L'eſcabeau de la Divinité*, dit-il, *eſt la ſainte humanité du Rédempteur, à qui il faut rendre le culte d'une humble adoration, à cauſe de ſon unité inſéparable avec la divinité, principalement lorſqu'elle ſupplée à la Communion éternelle que nous aurons avec Dieu. Car c'eſt pour cela que ce Sacrement a été inſtitué.*

Par-là nous remontons facilement juſques au temps où les Calviniſtes placent ridiculement la naiſſance de la foi de la préſence réelle; mais ils ne l'y trouveront pas ſéparée de l'adoration. Car quoiqu'il ſoit reſté peu d'Ecrivains de ce ſiecle, il ſe trouve que ceux qui en reſtent, rendent un témoignage ſuffiſant à l'adoration de l'Euchariſtie.

Il eſt rapporté dans l'extrait grec de la Vie du Bienheureux Luc anachorete, qu'ayant été conſulter l'Archevêque de Corinthe, pour ſavoir ce qu'il feroit afin de recevoir les vénérables & divins Myſteres, cet Archevêque lui répondit, que ſi par quelque néceſſité inévitable on ne pouvoit avoir un Prêtre dans leur montagne, il falloit mettre ſur la table ſacrée le vaſe où ſont les Myſteres préſanctifiés; *puis étendant un petit linge, vous y mettrez*, dit-il, *les*

III. CLAS. N°. II.

particules ſacrées, & faiſant brûler de l'encens, vous chanterez des Pſeaumes qui conviennent à ce myſtere, & qui le figurent, ou bien le cantique appellé Tryſagion avec le Symbole de la foi; puis l'adorant, *en fléchiſſant trois fois les genoux, & joignant les mains, vous prendrez avec la bouche le ſacré Corps de Jeſus Chriſt notre Dieu.*

C'eſt l'avis que lui donne cet Archevêque qui étoit ſoumis à l'Egliſe Romaine; & il ne faut pas s'imaginer qu'il lui preſcrivît rien en cela, que ce qui ſe pratiquoit dans l'Egliſe de ſon temps.

On lit de même dans la Vie d'une Sainte nommée Théoctiſte, écrite par un Ambaſſadeur de l'Empereur Léon au dixieme ſiecle, que cette Sainte ayant vécu 35. ans dans un déſert de l'Iſle de Paros, pria un homme qui venoit chaſſer dans cette Iſle, & qui l'avoit rencontrée, de lui apporter l'année ſuivante la ſainte Euchariſtie : ce qu'ayant fait, lorſqu'il eût trouvé cette Sainte, & qu'il eût tiré de ſon ſein la boëte *où étoit la chair du Seigneur, la Sainte ſe jetta incontinent à terre, & reçut le don divin avec gémiſſement : & en arroſant la terre de ſes larmes, elle dit : Seigneur, vous laiſſez maintenant en paix votre ſervante, puiſque mes yeux ont vu le Sauveur que vous nous avez donné*; pratiquant ainſi en même temps & l'adoration extérieure par le proſternement de ſon corps, & l'intérieure en reconnoiſſant avec amour que ſes yeux avoient vu ſon Sauveur, c'eſt-à-dire, Jeſus Chriſt.

Auſſi la Liturgie de Jean le Silencieux, qui a paſſé pour être de S. Chryſoſtôme, & dont on ſe ſervoit en l'Egliſe de Conſtantinople, marque expreſſément la pratique de l'adoration, par cette Oraiſon du Prêtre, priſe de la Liturgie de S. Baſile, par laquelle il adore Jeſus Chriſt préſent dans le ciel & dans la terre : *Seigneur Jeſus, regardez-nous de votre ſainte demeure, & du trône de votre gloire; & venez pour nous ſanctifier, vous, qui dans les cieux êtes aſſis avec votre Pere, & qui êtes ici préſent avec nous d'une maniere inviſible; daignez par votre main puiſſante nous donner votre corps pur & ſans tache, & votre précieux ſang, & par nous à tout le peuple.*

Il y eſt dit enſuite, que le Prêtre adore, & le Diacre pareillement du lieu où il eſt, en diſant trois fois ſecretement, *Seigneur ayez pitié de moi qui ſuis un pécheur*; & que tout le peuple de même adore avec dévotion. Et pour montrer que cette adoration ſe rapporte au corps de Jeſus Chriſt préſent ſur l'Autel, il ne faut que voir ce qui ſuit dans la même Liturgie, lorſque le Prêtre & le Diacre communient. *Le Prêtre prend le ſaint pain, & baiſſant la tête devant la ſainte table, il prie en cette maniere : Je confeſſe que vous êtes le Chriſt, le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu au monde pour ſauver les Pécheurs, dont je ſuis le premier, &c. Seigneur je ne ſuis point digne que vous entriez dans la maiſon ſouillée de mon ame; mais comme vous avez daigné repoſer en la crêche, en l'étable des animaux; & dans la maiſon de Simon le lépreux, daignez auſſi entrer dans mon ame pleine de paſſions déraiſonnables, comme dans une crêche, & dans ce corps de boue & de mort, tout couvert de la lepre du péché.* On pratiquoit le même à la communion du calice; & il y eſt marqué expreſſément que le Diacre adoroit diſant : *Je viens au Roi immortel : Ecce venio ad immortalem Regem.*

Voilà donc l'adoration établie dans l'Egliſe Grecque, non ſeulement par la dévotion de quelques particuliers, ou par une loi ſans exécution; mais par une loi jointe à une pratique commune & inviolable, & faiſant partie du culte réglé qu'on rendoit à Jeſus Chriſt, ſelon l'ordre de la Liturgie. On n'y voit pas ſeulement l'adoration extérieure marquée par les cérémonies d'inclination de tête, & d'encenſement; mais l'adoration intérieure par laquelle on s'adreſſe

à Jeſus Chriſt dans ce Sacrement. On le reconnoît, & on le confeſſe comme Dieu : on parle à lui comme y étant préſent, ſelon la remarque d'Alger, parce qu'il y eſt véritablement. III. CLAS. N°. II.

Et c'eſt pourquoi on ne ſauroit aſſez s'étonner que l'Auteur de la Réponſe avance hardiment, & comme une choſe inconteſtable, que la pratique de l'adoration n'a jamais été, & n'eſt point encore établie dans l'Egliſe Grecque. En vérité ce n'eſt par une choſe ſupportable d'avancer ainſi des fauſſetés, dont on peut être convaincu par vingt millions de témoins, & en un mot par autant de perſonnes qu'il y en a qui font profeſſion de la Religion Grecque. Car les Grecs ſont ſi éloignés de n'adorer pas le Sacrement, qu'ils ont été même obligés de ſe juſtifier ſur ce point; parce qu'il ſembloit qu'ils portoient les choſes trop avant, en n'adorant pas ſeulement les dons après la conſécration, mais ſemblant même les adorer avant la conſécration. C'eſt ce que l'on peut voir dans le livre de Gabriel Archevêque de Philadelphe, intitulé : *Apologie contre ceux qui diſent que les enfants orthodoxes de l'Egliſe Orientale font mal & illégitimement d'honorer & adorer les ſaints dons, lorſque l'hymne chérubique ſe chante.*

Cet Archevêque y diſtingue trois états des dons propoſés. Le premier, quand ils ſont purement dans leur état naturel, dans lequel, dit-il, ils ne ſont *ni vénérés, ni adorés.* Le ſecond eſt, quand ils ſont préſentés à la ſacrée table, & qu'ils ſont bénis par le Prêtre; & *alors*, dit-il, *ce n'eſt plus du pain & du vin tels qu'auparavant, mais ils deviennent ſacrés, précieux & divins, & matiere néceſſaire & deſtinée pour être faite proprement le corps & le ſang de Jeſus Chriſt. Et pour cette cauſe ils ſont adorés raiſonnablement, & honorés juſtement, conſervant néanmoins leur ſubſtance & leurs accidents. Mais pour la troiſieme dignité, ils la reçoivent par la Tranſſubſtantiation, quand ils quittent leur propre ſubſtance d'aliment, & ſont tranſſubſtantiés au corps & au ſang de Jeſus Chriſt; & pour cette raiſon, ils ne ſont pas alors ſeulement adorés, mais adorés de latrie, & crus de tous les Chrétiens orthodoxes être proprement le corps & le ſang de Jeſus Chriſt notre Dieu.*

Cabaſilas, qui a écrit ſur la Liturgie Grecque environ le temps du Concile de Florence, fait auſſi mention de cette double vénération, & marque expreſſément que quoique l'on ſe proſternât dans la premiere, on n'y devoit pas néanmoins adorer les dons comme le corps de Jeſus Chriſt; & que, ſi quelques-uns le faiſoient, ce ne pouvoit être que par erreur.

Si quelques-uns, dit-il, *de ceux qui, lorſque le Prêtre entre avec les dons, ſe proſternant par terre, adorent les dons qui ſont portés comme le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, & parlent à eux, ils ſont trompés, ne ſachant pas que les dons ne ſont pas ſanctifiés dès l'entrée, ignorant la différence de ce ſacrifice-là, & d'une autre ſorte de ſacrifice qui ſe fait en certains jours. Car dans celui-ci les dons ne ſont pas conſacrés dès l'entrée même, au lieu que dans cet autre ils ſont conſacrés & parfaits, & faits le corps & le ſang de Jeſus Chriſt.*

Auſſi quoiqu'il y ait tous les jours des Grecs dans les lieux de la Communion Romaine, & qu'ils aient même une Egliſe dans Veniſe, & qu'ainſi ils ſoient très-bien informés de la foi & des cérémonies de l'Egliſe Latine, il ne leur eſt jamais venu dans l'eſprit de l'accuſer de nouveauté ou d'erreur ſur ce point. Et l'on a vu même toute l'Egliſe Grecque ſe réunir à Florence avec l'Egliſe Romaine, après que l'on eut terminé les différents ſur la proceſſion du S. Eſprit, & quelques autres qui regardoient la matiere du Sacrement de l'Euchariſtie, & les paroles de la conſécration, ſans que jamais ni la créance de la Tranſſubſtantiation, qui ne pouvoit être inconnue aux Grecs, ni le culte

III. Clas. N°. II.

de l'Euchariſtie dont ils étoient témoins, leur ait donné lieu d'entrer en conteſtation avec les Evêques de la communion du Pape.

Et, ce qui eſt remarquable eſt, que cette réunion ſe conclut peu de temps après la fête du Saint Sacrement, qui ne manqua pas ſans doute d'être célébrée à Florence avec les cérémonies ordinaires de l'Egliſe Romaine. Et ainſi les Grecs embraſſerent la Communion Romaine après avoir été ſpectateurs de cette pompe ſi odieuſe aux Réformés.

Pour les autres communions ſchiſmatiques ſéparées de l'Egliſe Romaine, dans leſquelles l'Auteur aſſure que l'adoration de l'Euchariſtie n'eſt pas établie, il n'y a qu'à en lire les Liturgies, pour reconnoître qu'il le dit témérairement. Une partie des paroles que nous avons rapportées ci-deſſus eſt priſe mot à mot de la Liturgie de S. Baſile, qui s'obſerve particuliérement dans le Patriachat d'Antioche. Et quant à celle des Abyſſins, on y lit expreſſément ces paroles: *Le Prêtre élevant le Sacrement dit à haute voix; Seigneur Jeſus, ayez pitié de moi. Les peuples réiterent la même parole, & le Prêtre dit : Prions; vous tous qui êtes pénitents, humiliez vos têtes; levez-vous pour adorer, paix à vous tous: le peuple répond, & avec ton eſprit. Le Prêtre dit : ceci eſt le corps ſaint, vénérable, & vivant de notre Sauveur & Seigneur Jeſus Chriſt.*

Ainſi la prétention de l'Auteur, que l'on a cru quelque temps la préſence réelle ſans adorer Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, eſt un ſonge établi ſur un autre ſonge. Car c'en eſt un de dire qu'on a commencé de croire la préſence réelle, puiſqu'on l'a toujours crue, & c'en eſt un autre qu'on l'ait pu croire ſans adorer en même temps Jeſus Chriſt, & que l'on ait ſéparé deux choſes ſi néceſſairement liées.

La ſeule différence de ces deux ſonges eſt, que le dernier eſt encore plus hors d'apparence. Car il faut remarquer, que ſur le ſujet de l'adoration de l'Euchariſtie les Miniſtres n'ont pas un ſeul paſſage qu'ils puiſſent raiſonnablement oppoſer. Et tout ce qui leur reſte eſt, de ſe défendre comme ils peuvent par des ſolutions forcées de ceux que l'on leur oppoſe. On leur fait voir qu'Origene dit : *Quand vous mangez le corps du Seigneur, alors le Seigneur entre dans votre maiſon; ainſi en vous humiliant, imitez le Centenier, & dites-lui : Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez dans ma maiſon. Car lorſqu'il y entre indignement, il entre pour le jugement de celui qui le reçoit.*

Orig. Hom. 5. in div. loc. Evan. 5.

De Spirit. S. l. 3. c. 11.

Que S. Ambroiſe dit, *que la chair de Jeſus Chriſt eſt encore aujourd'hui adorée dans ſes myſteres.*

Que S. Auguſtin dit *in Pſal.* 98. *Que nul ne mange la chair de Jeſus Chriſt, qu'il ne l'ait premiérement adorée.*

Que S. Chryſoſtôme, homélie 24. in 1. ad Corinth. ſe ſert de l'exemple des Mages qui ont adoré Jeſus Chriſt dans la crêche, pour porter les fideles à l'adorer ſur l'Autel.

Que Théodoret écrit en ſon deuxieme Dialogue; *Que les ſymboles myſtiques ſont conçus être les choſes qu'ils ont été faits, & ſont crus & adorés comme étant ce qu'ils ſont crus être.*

Le moyen dont les Miniſtres ſe ſervent pour éluder ces paſſages, & les autres ſemblables, eſt de ſuppoſer en l'air qu'ils ont bien prouvé que les Peres ne croyoient pas que le corps de Jeſus Chriſt fût préſent réellement dans l'Euchariſtie; & ſur ce fondement ils rapportent quelques-uns de ces paſſages à l'adoration de Jeſus Chriſt dans le ciel, & les autres à la révérence que l'on rendoit aux ſymboles comme ſignes du corps de Jeſus Chriſt, laquelle, diſent-ils, ſe peut exprimer par le mot d'adoration, & en Grec par celui de προσκυνῶ.

III. CLAS. N°. II.

Ce n'eſt pas ici le lieu de faire voir combien ces ſolutions ſont peu ſolides; mais elles ſuffiſent pour montrer qu'il n'y eut jamais rien de moins raiſonnable que la prétention de l'Auteur de la Réponſe. Car puiſque les Miniſtres ne ſe tirent de ces paſſages qu'en ſuppoſant que les Peres ne croyoient pas Jeſus Chriſt préſent dans l'Euchariſtie, & qu'ainſi ils ne le pouvoient adorer comme préſent, il eſt clair que cette ſolution ne ſubſiſte plus en détruiſant cette ſuppoſition. Or l'Auteur de la Réponſe la détruit lui-même dans ceux qu'il dit avoir commencé de croire la préſence réelle.

Que lui reſte-t-il donc à dire? Ces perſonnes adoroient la chair de Jeſus Chriſt dans les myſteres, ſuivant la doctrine de S. Ambroiſe : ils adoroient cette chair en la prenant, ſelon S. Auguſtin : ils adoroient les ſymboles comme étant le corps de Jeſus Chriſt, ſelon Théodoret; & ils expliquoient ces paſſages dans le ſens de la préſence réelle, comme font les Catholiques. Par quelle étrange bizarrerie d'eſprit euſſent-ils donc pu s'empêcher en adorant Jeſus Chriſt, & en le croyant préſent, de ne l'adorer pas comme préſent? Et puiſqu'ils révéroient les ſymboles, comme les Miniſtres accordent qu'on a toujours fait dans l'Egliſe, auroient-ils pu ſe retenir de porter leur reſpect juſqu'à Jeſus Chriſt qu'ils croyoient être caché ſous les ſymboles?

Quand les folies ne ſont pas humaines comme celle-là, la raiſon ne veut pas qu'on en ſoupçonne les hommes. Ainſi l'Auteur de la Réponſe auroit mieux fait de ſe tenir dans les termes des anciens Miniſtres, & de reconnoître comme ils font que l'adoration eſt inſéparable de la foi de la préſence réelle, & que c'en eſt une ſuite néceſſaire.

De ſorte qu'au lieu de conclure que la préſence réelle s'eſt pu introduire inſenſiblement en ſe répandant ſans la pratique de l'adoration, il devoit conclure au contraire, que n'ayant pu s'introduire dans l'Egliſe ſans la pratique de l'adoration, il eſt impoſſible qu'elle ait pu ſe gliſſer inſenſiblement, parce que la pratique de l'adoration l'auroit découverte dès ſa naiſſance.

Car, ſi on avoit commencé dans le dixieme ſiecle à croire Jeſus Chriſt préſent dans l'Euchariſtie, on auroit commencé auſſi de l'adorer comme préſent, & de condamner d'impiété ceux qui ne l'adoroient pas ; de même que ceux qui ne le croyoient pas préſent, auroient dû, par une ſuite néceſſaire, refuſer de l'adorer, & condamner d'impiété ceux qui l'adoroient. Il eſt impoſſible qu'une diviſion ſi horrible de ſentiments, ſoit demeurée cachée, comme nous l'avons montré dans le premier Traité; & il eſt impoſſible qu'étant découverte, elle n'ait produit par-tout détranges ſoulévements, comme nous l'avons encore montré.

CHAPITRE VI.

Examen de la quatrieme Conſidération.

IL eſt bon encore de conſidérer, dit cet Auteur, *que d'un côté cette erreur eſt de telle nature, qu'elle ſe cache facilement, & qu'elle peut impoſer aux yeux des hommes, par des expreſſions apparemment orthodoxes, comme quand on dit que Jeſus Chriſt eſt préſent au Sacrement ſpirituellement; qu'il nous y eſt donné comme viande de l'ame; que ce myſtere doit être connu par la foi, &c. expreſſions qui*

III. CLAS. N. II.

ſemblent bonnes, & qui, par leurs fauſſes couleurs, empêchent une ame pieuſe de s'effaroucher; & d'autre côté, quand cette erreur ſe découvre pleinement, il lui eſt aiſé de cacher ſa nouveauté, en détournant à ſon ſens les expreſſions anciennes de la vérité. Car les termes dont cette derniere ſe ſert, ſont ordinairement d'une telle force, qu'il n'eſt pas difficile d'en abuſer; comme quand on dit, que c'eſt le corps & le ſang du Sauveur; que Jeſus Chriſt eſt préſent au Sacrement; que le pain & le vin, ſont changés par la parole ineffable de Dieu; expreſſions bonnes & ſaintes, mais qu'il n'eſt pas mal-aiſé de détourner en un mauvais ſens.

Ce diſcours, qui paroît ſubtil, quand on le conſidere confuſément, n'eſt pas ſeulement intelligible quand on l'examine de près.

On ne ſait ſi l'Auteur y veut dire que l'erreur de la préſence réelle s'eſt pu cacher ſous certaines expreſſions moyennes & équivoques, qui, étant priſes dans un bon ſens par ceux qui les entendoient, les empêchoient de comprendre que ceux qui s'en ſervoient les entendoient dans un mauvais ſens. Mais ſi cela eſt, nous voilà donc revenus à ces équivoques, qui durent mille ans ſans être découvertes, dont on croit avoir tellement fait voir l'abſurdité, par le premier Ecrit, qu'il ſeroit aſſez étrange que cet Auteur voulût perſiſter en une prétention ſi inſoutenable.

Ce que nous avons établi dans cette ſeconde Partie, ne la ruine pas moins. Car puiſque tous les fideles ont toujours eu une créance diſtincte de la préſence ou de l'abſence réelle, ſi l'abſence réelle étoit la foi ancienne de l'Egliſe, & que celle de la préſence réelle en fût une innovation, il ſeroit impoſſible que ceux qui ſe ſeroient imaginés d'avoir découvert cette étonnante nouveauté, de Jeſus Chriſt préſent réellement ſur tous les Autels du monde, & adorable par conſéquent en tous ces lieux, ne ſe fuſſent apperçus qu'ils n'avoient pas toujours été dans ce ſentiment, & qu'ils n'euſſent jugé par-là, que les autres qui n'avoient pas encore découvert ce ſecret, étoient encore engagés dans l'impiété & dans l'erreur. Ils auroient donc tâché de les détromper, & au lieu de ſe ſervir d'expreſſions équivoques, ils auroient choiſi les plus préciſes, pour leur faire connoître leur erreur. Que ſi l'on veut que par une lâche timidité ils n'aient eu autre deſſein que de ſe cacher aux autres, & qu'ils aient affecté dans cette vue de ſe ſervir d'expreſſions équivoques, qui étoient priſes par le peuple dans le ſens de l'abſence réelle, comment veut-on, que par ce moyen, ils aient réduit toute la terre à leur erreur?

En un mot, ou ces paroles équivoques étoient expliquées dans le ſens de l'abſence réelle, & ainſi elles étoient ſans effet, & ne pouvoient établir la créance de la préſence réelle; ou elles étoient expliquées dans le ſens de la préſence réelle, & ſi ce ſens eut été contraire à la foi diſtincte de tous les peuples de la terre, il étoit abſolument impoſſible qu'il ne produiſit par-tout des diſputes & des diviſions, qui ne pouvoient pas demeurer cachées.

Mais ſi cette remarque eſt inutile à l'Auteur de la Réponſe, elle eſt avantageuſe pour confirmer la vérité qu'il combat, par l'aveu qu'il y fait de deux choſes importantes.

La premiere eſt; que les expreſſions dont les Calviniſtes abuſent, que Jeſus Chriſt eſt préſent au Sacrement ſpirituellement, & qu'il nous y eſt donné comme viande de l'ame, ne marquent point ſi préciſément leur ſentiment, que des perſonnes qui croiroient le contraire, ne s'en puſſent auſſi ſervir pour exprimer une opinion toute oppoſée. D'où il s'enſuit que lorſqu'ils les trouvent dans les Peres, ils n'ont pas droit d'en conclure qu'ils n'aient pas cru que Jeſus Chriſt fût réellement préſent dans l'Euchariſtie; puiſque ces expreſſions

ſont communes à ceux qui le croient, & à ceux qui ne le croient pas, & qu'ainſi il faut néceſſairement s'aſſurer du ſentiment des Peres, par d'autres paſſages plus clairs & moins équivoques. III. CLAS. N°. II.

Le ſecond aveu que l'Auteur fait en cet endroit, eſt, que les expreſſions dont on a toujours uſé dans l'Egliſe, ſont telles, qu'il eſt très-facile de s'en ſervir pour établir la préſence réelle; ce qui eſt avouer aſſez clairement qu'elles y portent d'elles-mêmes, & qu'elles en impriment naturellement l'idée.

Sur quoi cet Auteur nous permettra de lui demander, pourquoi il ne ſe ſeroit trouvé perſonne durant neuf ſiecles, en qui elles aient produit cet effet, & qui ait donné ſujet aux Paſteurs de lui faire voir qu'il ſe trompoit? Car il eſt certain que les Miniſtres n'ont pu encore trouver d'exemples d'une perſonne, qui ait été repriſe par les Peres, pour croire que Jeſus Chriſt fût réellement préſent ſous les eſpeces du pain & du vin. De ſorte qu'il faut ou que ç'ait été la foi commune de l'Egliſe, comme nous le prétendons; ou que, par un miracle inconcevable, tous les Chrétiens du monde étant pouſſés continuellement à croire que Jeſus Chriſt eſt réellement dans l'Euchariſtie, par ces expreſſions qui le marquent, aucun n'ait ſuccombé néanmoins à une tentation ſi trompeuſe & ſi forte, qu'elle a emporté tout d'un coup toute la terre.

Il ſeroit beaucoup moins étrange, que perſonne n'eût été tenté de croire que le corps de Jeſus Chriſt ne fût pas dans l'Euchariſtie, ſuppoſé que toute l'Egliſe crût le contraire. Et néanmoins parce que ce myſtere a ſes difficultés auſſi-bien que tous les autres, les Catholiques font voir que les difficultés de l'Euchariſtie ont produit l'effet naturel qu'elles devoient produire, qui eſt d'ébranler la foi de quelques perſonnes, & de les jeter dans l'infidélité & dans le doute.

Les Capharnaïtes s'en ſcandaliſerent les premiers, & abandonnerent J. C.

S. Ignace témoigne que quelques-uns des premiers hérétiques ne vouloient pas confeſſer que l'Euchariſtie fût la chair de J. C. qu'il a offerte pour nous.

On trouve dans Heſichius qu'il faut conſumer par le feu de la charité, tous les doutes qui s'élevent dans l'eſprit contre ce myſtere.

On trouve dans les Vies des Peres, qu'un Solitaire étant tombé par ignorance dans cette erreur, de croire que le pain que nous recevons dans la ſainte Communion, n'eſt pas le corps naturel de Jeſus Chriſt, mais qu'il n'en eſt que la figure, deux autres Solitaires anciens lui dirent qu'il ſe gardât bien d'être dans ce ſentiment; & qu'il ſuivit celui de l'Egliſe Catholique, dans laquelle tous les fideles croyoient que le pain eſt le corps de Jeſus Chriſt, & le vin ſon ſang, non ſelon la figure, mais ſelon la vérité, & qu'enſuite ils l'en convainquirent par un miracle qu'ils obtinrent de Dieu par leurs prieres.

On trouve dans la Vie de S. Grégoire, écrite par Jean Diacre, qu'une femme qui étoit tombée dans une ſemblable erreur, fut convertie de même par un miracle que S. Grégoire fit en préſence de tout le peuple. Cet Auteur rapporte cette hiſtoire comme l'ayant tirée des livres qui ſe liſoient dans les Egliſes d'Angleterre.

Et cette circonſtance dont Aubertin ſe ſert pour la rejeter, la doit rendre plus conſidérable; puiſque les Egliſes d'Angleterre ayant été fondées par ceux que S. Grégoire même y avoit envoyés, il y a de l'apparence que ce qu'on liſoit de ſa Vie avoit été compoſé par ces premiers Apôtres, qui devoient être aſſez bien inſtruits des actions de S. Grégoire le Grand, & qui étoient certainement des perſonnes très-ſinceres.

III. Cl. A S. N°. II.

Quoi qu'il en ſoit, ſi ces ſortes d'hiſtoires ne ſont pas des preuves convainquantes de la vérité de ces miracles ; il ne ſuffit pas néanmoins pour les rejeter, de répondre en l'air qu'elles peuvent être fauſſes. Il y a divers degrés de preuves, & celles qui ne ſont pas dans la derniere certitude, ne doivent pas être mépriſées, comme ſi elles étoient certainement fauſſes ; & de plus elles ſont des preuves certaines de la foi de celui qui les rapporte, & de celle du ſiecle où il les rapporte. Car il eſt ſans apparence, par exemple, que Jean Diacre, eût rapporté cette Hiſtoire, s'il eût cru, comme cette femme, que le pain n'étoit pas le corps même de Jeſus Chriſt, & ſi on l'eût cru de même dans ſon ſiecle. Et il eſt encore ſans apparence, que l'on eût inſéré cette hiſtoire dans les Livres qui ſe liſoient dans les Egliſes d'Angleterre, ſi elle eût été contraire à la foi de ces Egliſes.

Il eſt donc permis d'employer ces ſortes d'Hiſtoires ſelon le degré de certitude qu'elles ont, c'eſt-à-dire, comme des témoignages clairs & certains de la foi de l'Auteur, & du ſiecle de l'Auteur, & comme des témoignages probables de la vérité hiſtorique de la choſe rapportée ; & c'eſt en cette maniere que l'on s'en ſert ici.

Celle de S. Grégoire doit être d'autant plus conſidérable, que Guimond témoigne que la Vie de S. Grégoire, d'où elle eſt tirée, avoit été approuvée par pluſieurs Papes, & n'avoit jamais été contredite de perſonne, *quam atteſtante*, dit-il, *l. 3. Româ editam, tot ſanctiſſimi doctiſſimique Romani Pontifices, nullo diſſonante hactenus probaverunt, eorumque auctoritatem ſecutæ tot Eccleſiæ cuncto populo Chriſtiano conſonante, nunc uſque ſuſceperunt.* De ſorte que c'eſt avec raiſon que cet Auteur fait cette réflexion ſur cette Hiſtoire, & ſur les autres ſemblables qu'il rapporte. *Si tant de Saints & de ſavants Papes*, dit-il, *tant d'Abbés éminents en doctrine & en piété, tant de Religieux, tant d'Eccléſiaſtiques, & enfin ſi tout le peuple de Dieu croyoit que ces Hiſtoires étoient contraires à la vraie foi, pourquoi ne les a-t-on point condamnées ? Pourquoi ne les a-t-on point détruites & anéanties ? Pourquoi n'a-t-on point défendu de les lire ? Pourquoi les a-t-on louées, les a-t-on chéries ? & pourquoi les a-t'on fait paſſer juſqu'à nous, comme étant propres à nous édifier & à nous inſtruire ?* Ainſi l'on a droit d'en conclure, comme fait Lanfranc, qu'elles ſuffiſent pour prouver que tous les fideles qui nous ont précédés ont été dans la même foi que nous ſommes : *Hoc tamen probare ſufficiunt, quòd hanc fidem quam nunc habemus, omnes fideles qui nos præceſſerunt à priſcis temporibus habuerunt.*

On trouve auſſi dans la lettre que Paſchaſe a écrite à Frudegard, que ce jeune homme avoit été troublé par quelques paſſages de S. Auguſtin, & qu'il étoit entré en quelque doute de ce qu'il avoit cru juſqu'alors avec toute l'Egliſe de ſon ſiecle.

Epiſt. ad Adeodatum. Guitom. l. 3.

On trouve dans S. Fulbert, que pluſieurs étoient tentés d'incrédulité, touchant le myſtere de l'Euchariſtie.

On trouve dans les Auteurs qui ont écrit contre Bérenger, que ce ſont ces paſſages difficiles de S. Auguſtin, qui avoient précipité Bérenger dans ſon erreur.

On trouve dans la Vie de S. Malachie, écrite par S. Bernard, qu'un Clerc d'Hibernie étant tombé dans cette erreur, que d'oſer dire qu'il n'y avoit dans l'Euchariſtie que le ſacrement, & non la choſe du ſacrement, c'eſt-à-dire, la ſanctification, & non la vérité du corps de Jeſus Chriſt, en fut repris, & puis excommunié par S. Malachie, & qu'il fut enſuite puni viſiblement de Dieu, par une maladie dont il mourut, après avoir néanmoins abjuré ſon erreur.

Ainſi

Ainſi, il eſt viſible que les difficultés de l'Euchariſtie n'ont pas été ſans effet, quoiqu'elles fuſſent comme étouffées par la foi conſtante, uniforme & diſtincte, que tous les fideles avoient de la vérité de l'Euchariſtie. III. Clas. N°. II.

Mais les Miniſtres ne peuvent dire le même des paſſages des Peres, & des autres choſes qui portent à la créance de la préſence réelle. Car comme ils ne trouvent perſonne qui en ait été repris, il faut qu'ils diſent que perſonne n'avoit mérité de l'être; c'eſt-à dire, que perſonne n'a été tenté durant huit cents ans, de croire la préſence réelle par ces paroles, qui ont enſuite engagé toute la terre dans cette opinion. De ſorte que la néceſſité de ſoutenir leurs ſentiments, les oblige de défendre également ces deux ſuppoſitions ſi oppoſées; & que les expreſſions des Peres ont perſuadé tout d'un coup à tout le monde, l'opinion de la préſence réelle dans le dixieme ſiecle; & qu'ils n'en avoient jamais fait naître aucun doute dans l'eſprit de perſonne, au moins juſqu'au neuvieme ſiecle; puiſque ces doutes auroient attiré néceſſairement une déclaration formelle des Peres contre cette opinion; & c'eſt ce qu'ils ne trouvent nulle part. Si l'Auteur de la Réponſe ne trouve point d'abſurdités dans ces ſuppoſitions, j'eſpere qu'il y aura peu de perſonnes qui ſoient de ſon ſentiment.

CHAPITRE VII.

Que l'Auteur de la Réponſe ne propoſe aucun exemple de changement inſenſible, qui ait quelque rapport avec celui qu'il prétend être arrivé ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

JE n'ai plus, pour finir cette ſeconde Partie, qu'à dire un mot de quelques exemples, que l'Auteur rapporte de changements inſenſibles, qui nous obligeroient à de longues diſcuſſions s'il falloit réfuter toutes les erreurs qu'il y mêle. Mais parce que tous ces exemples ont ce défaut commun, qu'ils n'ont rien de ſemblable avec celui dont il s'agit, il ſuffit de les rejeter tous par cette raiſon commune. Si l'on avoit avancé généralement qu'il ne peut arriver dans l'Egliſe aucun changement imperceptible, non pas même dans des pratiques cérémoniales, ou dans des opinions ſpéculatives, & nullement populaires, tout exemple contraire détruiroit cette maxime. Mais on s'eſt bien donné de garde de la propoſer dans cette généralité. On l'a reſtreinte & limitée aux myſteres capitaux, & connus par tous les fideles, d'une foi diſtincte, & qui oblige ceux qui ont des ſentiments contraires ſur ces points à s'entre regarder les uns les autres comme des impies & des ſacrileges.

L'on dit, par exemple, que tous les Chrétiens croyant de foi diſtincte, que Jeſus Chriſt eſt Dieu, il eſt impoſſible qu'il s'établiſſe inſenſiblement dans l'Egliſe une erreur contraire à cette foi, & que la plupart des Chrétiens viennent à croire formellement que Jeſus Chriſt n'eſt pas Dieu, ſans que l'on ſache comment cette opinion ſe ſoit introduite.

On dit que tous les fideles ſachant qu'Adam a été le premier homme, il étoit impoſſible que l'opinion contraire ſe répandît dans l'Egliſe, ſans faire de bruit, & ſans y être apperçue.

On dit qu'il eſt impoſſible que tous les fideles croyant préſentement très-diſtinctement & très-univerſellement, que le Baptême eſt néceſſaire au ſalut, la coutume du Baptême vienne à s'abolir inſenſiblement dans la plus graden partie de l'Egliſe.

Et enfin, l'on dit que le myſtere de l'Euchariſtie ayant toujours été le plus

III. Clas. N°. II.

populaire de tous, & tous les fideles ayant été obligés d'en avoir une créance plus diſtincte que d'aucun autre, parce qu'elle étoit continuellement renouvellée par la célébration des myſteres, & par la ſainte communion, il eſt impoſſible qu'on ait inſpiré inſenſiblement & univerſellement à tous les peuples de l'Egliſe, une erreur directement oppoſée à cette foi qu'ils avoient. D'où il s'enſuit, que ſi l'on a cru la préſence réelle au commencement de l'Egliſe, l'abſence réelle n'a pu s'introduire inſenſiblement, & ſans cauſer des diviſions & des troubles; & ſi l'on a cru l'abſence réelle, la préſence réelle ne pouvoit de même s'introduire ſans tumulte & ſans conteſtation. Nous voyons la premiere de ces ſuppoſitions accomplie du temps de Bérenger, & toute l'Egliſe ſoulevée pour exterminer l'opinion de l'abſence réelle, lorſqu'elle commença de paroître. Elle a produit ce qu'elle devoit naturellement produire, & elle a excité les troubles & les diviſions qu'elle devoit exciter.

Mais comme l'autre n'en a jamais fait, & qu'elle s'eſt trouvée paiſible & dominante dans l'Egliſe, ſans que perſonne ſe ſoit jamais apperçu de ſa naiſſance ni de ſon accroiſſement, nous en avons conclu avec raiſon, qu'elle n'avoit point d'autre origine que celle de l'Égliſe même, & que de ce qu'elle n'a jamais cauſé de bruit, c'eſt qu'elle a été toujours conſtamment & univerſellement embraſſée par tous les fideles.

Voilà ce que l'on a dit, & les bornes auxquelles on s'eſt renfermé; & c'eſt ce qu'on ne peut détruire par des exemples qui n'ont rien de ſemblable à celui-là. Car il eſt très-poſſible, par exemple, qu'une pratique qui a toujours été licite en certains cas, devienne enſuite plus commune, & même générale dans l'Egliſe, comme celle de la communion ſous une eſpece. Il ne faut point pour cela changer de créance; ces deux pratiques ſubſiſtant avec la foi qu'on a toujours eue que Jeſus Chriſt eſt tout entier ſous chaque eſpece.

Les Rois ont de tout temps pris quelque part aux Elections des Evêques en certaines occaſions.

Ce fut Théodoſe qui choiſit Nectaire. Et nos Rois de la premiere & ſeconde race ont ſouvent pratiqué le même, quoique les Elections aient été ſouvent rétablies. Le changement qui s'y eſt fait, n'eſt ni inſenſible ni admirable: on en ſait le commencement & les progrès; la cauſe en eſt toute évidente. Il n'y a donc rien de plus mal à propos que ces exemples.

L'élevation de l'hoſtie n'eſt qu'une cérémonie; mais il eſt faux qu'elle ſoit nouvelle: l'Auteur l'avance ſans preuve, & nous donne la liberté de le lui nier ſans preuve.

Les vérités de la grace n'ont jamais été populaires dans toutes les conſéquences qu'on en tire dans la Théologie; & il eſt faux qu'elles ne le ſoient pas encore dans les points principaux & eſſentiels. Il n'y a point de Catholique qui ne prie pour ſa converſion, & pour celle des autres, & qui ne confeſſe par ſes prieres, que c'eſt Dieu qui convertit & change le cœur. Il n'y en a point qui ne lui rende graces de ſes bonnes œuvres, & qui n'avoue par-là, qu'il en eſt le premier & le principal Auteur. Enfin, l'inſtinct & la lumiere commune de la piété, porte tous les gens de bien à reconnoître Dieu comme Auteur de tout le bien & à ne s'attribuer que le mal & le péché. Cela ſuffit pour faire voir la différence de ces exemples, que l'Auteur de la Réponſe rapporte de ce changement univerſel de créance, qu'il prétend être arrivé ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Il ne reſte plus qu'à examiner quelques points particuliers, qui regardent l'hiſtoire de ce changement imaginaire, & qui, faiſant la troiſieme Partie de l'Ecrit de l'Auteur, feront auſſi le ſujet de la troiſieme Partie de cette Réfutation.

TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Divers exemples des mauvais raiſonnements de l'Auteur de la Réponſe en cette troiſieme Partie.

L'AUTEUR de la Réponſe tâchant de ſoutenir en la troiſieme Partie de ſon Ecrit, l'hiſtoire fabuleuſe qu'Aubertin a dreſſée de ce changement prétendu dans la créance de l'Euchariſtie, il ne fait preſque autre choſe que répéter ce que l'on a déja ruiné dans le premier Ecrit, ſans y rien ajouter qui rende le récit qu'il en fait plus vraiſemblable. Ainſi l'on peut dire avec vérité, que, ſi toute cette réponſe n'a rien de ſolide dans le fond, elle eſt néanmoins beaucoup plus foible & moins colorée dans cette partie que dans les deux autres. Car il faut avouer qu'il y avoit quelque choſe d'aſſez ingénieux dans ces conſidérations générales, que nous avons réfutées, & même que cet amas de difficultés ſur l'Euchariſtie qu'il propoſe enſuite, étoit capable de faire quelque impreſſion ſur les eſprits foibles. III. CLAS. N°. II.

Mais on ne voit dans cette troiſieme Partie, que l'eſprit ordinaire de ceux de ſon parti, que l'on peut proprement appeller un eſprit de diſpute, & qui conſiſte à ſoutenir toujours ſon opinion à quelque prix que ce ſoit; à ne ſe rendre jamais à la vérité, lors même qu'on la voit; à employer toutes ſortes de preuves ſans diſcernement; à ne conſulter jamais le bon ſens; & enfin, à avancer témérairement des choſes très-fauſſes, & à déſavouer hardiment les plus certaines. Je ne deſire pas qu'on m'en croie ſur ma parole, & j'eſpere d'en donner des preuves aſſez claires, pour en convaincre l'Auteur même de cette Réponſe, pourvu qu'il veuille rentrer dans cet eſprit de ſincérité, qu'il ſembloit nous promettre dans le commencement de ſon Ecrit. Et c'eſt pourquoi, afin de l'y obliger davantage, & de lui faire mieux comprendre ce que c'eſt que ce mauvais caractere, je lui rapporterai d'abord quelques exemples de raiſonnements peu juſtes & peu ſinceres, que l'on trouve dans cette troiſieme Partie.

PREMIER EXEMPLE.

Pour montrer que Bertram eſt un Auteur embarraſſé, & qui n'eſt pas ſi clairement favorable aux Calviniſtes, que des Catholiques ne le puiſſent expliquer en un bon ſens, & conforme à la doctrine de l'Egliſe, on s'eſt ſervi de l'autorité de Triteme, qui le loue comme un Ecrivain Orthodoxe; ce qu'il n'auroit jamais fait, s'il étoit viſiblement contraire à la créance de l'Egliſe Romaine, dans laquelle on ne peut douter que Triteme n'ait été, après les louanges qu'il donne à Lanfranc & à Guimond.

III. CLAS. N°. II.

Cet argument étoit assez vraisemblable ; aussi, l'Auteur de la Réponse n'a pas voulu le dissimuler. Il tâche donc de s'en tirer par cette pointe. *L'Abbé Triteme*, dit-il, *a donné des louanges à Bertram : je le crois bien ; mais c'est qu'il est en effet louable, & cela ne fait qu'accroître son autorité.* Sans doute que l'Auteur auroit bien de la peine à donner un sens raisonnable à ces paroles. Un discours de l'Eucharistie n'est louable en effet, selon lui, que lorsqu'il combat clairement la doctrine de la présence réelle ; ainsi, quand il dit que Triteme a loué Bertram parce qu'il étoit en effet louable, cela veut dire, dans son sens, que Triteme a loué Bertram, parce qu'il combattoit clairement la présence réelle. Or, Triteme étoit Catholique ; il ne le désavoue pas, & ne répond rien à ce qu'on dit pour le prouver. Il veut donc que Triteme, Catholique, & croyant la présence réelle, ait loué Bertram, parce qu'il combattoit la présence réelle. C'est le sens de cette pointe développée. Que l'Auteur juge lui-même, si ce n'est pas chicaner que de raisonner de cette sorte.

SECOND EXEMPLE.

On a remarqué en passant, dans le Traité que cet Auteur a voulu réfuter, que Blondel étoit tombé dans une surprise assez plaisante, par le desir de faire des adversaires à Paschase, qui est, de joindre ensemble deux suppositions contraires. Car, ayant vu d'un côté qu'Usserius, supposant qu'Amalarius étoit Catholique, fait le Synode de Cressy Calviniste, comme ayant condamné Amalarius, & le rend ainsi adversaire de Paschase, il prend cette partie de cette supposition, & prétend que le Synode de Cressy étoit contraire à Paschase, & conforme à la doctrine des Calvinistes. Mais trouvant de l'autre, dans l'Epitome manuscrit du livre des Divins Offices, qu'Amalarius, Raban & Heribald, avoient écrit contre Paschase, sans considérer que cette supposition étoit contraire a celle d'Usserius, il fait encore d'Amalarius un adversaire de Paschase ; de sorte qu'il feint que le Concile qui a condamné Amalarius, & Amalarius condamné par le Concile, étoient dans le même sentiment, & également contraires à la doctrine de Paschase.

Cette contradiction est d'une part toute visible, & de l'autre, elle n'est ni décisive de notre différent, ni fort injurieuse à Blondel. Il n'y a personne qui ne soit sujet à ces sortes de surprises, & il y a bien plus de bassesse à les défendre, quand on en est averti, qu'il n'y a de faute à y tomber ; néanmoins l'Auteur de la Réponse n'a pu souffrir cette petite égratignure. Il s'en pique, & prétend y répondre. Je consens qu'il le fasse, pourvu qu'il nous dise quelque chose de raisonnable ; mais véritablement ce n'est pas une chose supportable, que de répondre comme il fait. Il dit, que la critique de l'Auteur du Traité contre Blondel, est tout-à-fait injuste, & indigne d'un homme de Lettres. Il ne suffit pas de le dire, il le faut prouver. Il ajoute, que Blondel ne fait que dire en passant, qu'il n'excepte pas le Synode de Cressy du nombre de ceux qui ont contredit Paschase. Je n'ai jamais oui dire qu'il soit permis de dire des sottises en passant. Enfin, il dit, que dans ces sortes de choses inconnues, & qu'on ne voit qu'au travers d'un voile, chacun a la liberté de ses conjectures, & sur-tout des gens d'une littérature consommée. Mon Dieu ! y a-t-il tant de mal à reconnoître une légere surprise, que pour l'éviter on ne craigne point de dire de telles absurdités ? Il est permis de faire des conjectures raisonnables sur les choses cachées ; mais il n'est pas permis d'en faire de déraisonnables & de contra-

dictoires ; la littérature conſommée doit aider à éviter les contradictions ; mais elle ne donne pas le privilege de ſe contredire. III. CLAS. N°. II.

L'Auteur conclut en diſant qu'on a violé le droit des gens en faiſant ce reproche à Blondel. Mais on lui peut répondre, qu'il viole toutes les regles de la raiſon, qui ſont encore plus naturelles que celles du droit des gens, en répondant de la ſorte. Blondel n'a aucune qualité qui doive empêcher de remarquer ſes ſurpriſes ; on ne lui dérobe pas les louanges qu'on lui peut donner véritablement ; on ne dira jamais que ce n'ait pas été un homme de grande lecture & de grande mémoire ; mais ſi on prétendoit le faire paſſer pour un génie fort élevé, pour un homme fort judicieux, pour un eſprit fort net & fort juſte, on feroit une autre ſorte d'injuſtice, à laquelle toutes les perſonnes intelligentes ne conſentiront jamais.

TROISIEME EXEMPLE.

Il eſt de la juſteſſe de l'eſprit de ne traiter pas de mépris, & comme indignes de réponſe des raiſons conſidérables. Et l'on s'aſſure que toutes les perſonnes d'eſprit mettront en ce rang les réflexions que l'on a faites ſur les Livres de Paſchaſe.

Après avoir prouvé en paſſant que l'Egliſe étoit au neuvieme ſiecle dans l'une de ces deux créances diſtinctes, que le corps de Jeſus Chriſt étoit préſent réellement dans l'Euchariſtie, ou qu'il en étoit réellement abſent, & qu'il n'y avoit qu'une de ces deux opinions qui fût maîtreſſe de la foi des peuples, pour montrer que c'étoit celle de la préſence réelle, on dit que Paſchaſe, qui étoit un homme ſincere, en propoſant la doctrine de la préſence réelle, la propoſe toujours comme l'unique créance de l'Egliſe de ſon ſiecle, & qu'il témoigne qu'encore que quelques perſonnes euſſent erré en ſecret ſur ce point par ignorance, nul n'avoit jamais néanmoins oſé s'élever en public contre une vérité ſi reconnue de tout le monde : *Quamvis*, dit-il, *ex hoc quidam de ignorantia errent, nemo tamen eſt adhuc in aperto, qui hoc ita eſſe contradicat, quod totus orbis credit & confitetur.* Ep. ad Frud.

A quoi il ajoute, que quiconque voudroit choquer cette vérité, s'oppoſeroit à toute l'Egliſe : *Videat qui contra hoc venire voluerit, quid agat contra ipſum Dominum, & contra omnem Chriſti Eccleſiam. Nefarium ergo ſcelus eſt orare cum omnibus, & non credere quod veritas ipſa teſtatur, & ubique omnes univerſaliter verum eſſe fatentur.*

Et de-là, on a tiré cette conſéquence, que, ſi la doctrine de la préſence réelle, que Paſchaſe ſoutient dans cette lettre à Frudegarde, & dans tous ſes autres Livres, n'eût pas été la créance commune de l'Egliſe, & que c'eût été la premiere fois qu'elle eût été produite au monde, il eût fallu que Paſchaſe eût entiérement perdu l'eſprit, pour parler de cette ſorte, d'une opinion dont il eût été l'inventeur, & non ſeulement qu'il l'eût perdu pour un moment, mais durant toute ſa vie ; puiſqu'il a écrit la même choſe en divers temps, au commencement de ſa jeuneſſe & dans ſa vieilleſſe. Or, comment eſt-il poſſible qu'un homme puiſſe demeurer durant quarante ans ſi groſſiérement abuſé, que de ſe perſuader que tout le monde croit avec lui, ce qu'il auroit cru tout ſeul contre l'opinion de tout le monde ? Et comment, tant de ſavants hommes ſes amis, tant de Religieux de ſon Ordre, tant d'Evêques avec qui il ſe trouvoit dans les Conciles, ne l'auroient-ils pas déſabuſé d'une imagination ſi ridicule en ſoi, & ſi préjudiciable à ſon ſalut ?

III. Classe. N°. 11.

Voilà ce que l'on a dit ; à quoi l'Auteur ſe contente de répondre, *qu'il ne fait point d'état de ce qu'on dit, que Paſchaſe proteſte que ſon opinion eſt celle de toute l'Egliſe : que cette petite ſubtilité lui ſemble plus plaiſante que raiſonnable, comme ſi tous les hérétiques n'avoient pas accoutumé de débiter leurs erreurs ſous le nom de la foi catholique.*

Mais il devoit prendre garde qu'en témoignant de faire peu d'état d'une raiſon qui eſt certainement conſidérable, il ne donnât lieu de ne faire pas beaucoup d'état de ſon jugement en cet endroit ; ces manieres mépriſantes retombant ſur ceux qui s'en ſervent mal à propos, parce qu'elles ſont des preuves de peu de diſcernement.

On lui ſoutient donc que cette raiſon n'eſt point mépriſable, parce qu'elle eſt entiérement dans le bon ſens ; & que ſa replique, au contraire, eſt digne de mépris, parce qu'elle eſt fauſſe & déraiſonnable. Il n'eſt point vrai que ce ſoit la coutume des hérétiques de débiter leurs erreurs, comme la foi univerſelle de tous les fideles de leur temps. Les Pélagiens, dans une lettre que S. Auguſtin réfute, reconnoiſſent que la doctrine du péché originel étoit reçue dans tout l'Occident, *toto penitus occidente non minus ſtultum quàm impium dogma eſſe ſuſceptum.* Julien reproche à S. Auguſtin, qu'il ſe ſervoit contre lui du témoignage des artiſans. Bérenger appelloit l'opinion de la préſence réelle, l'opinion ou la folie du peuple, *ſententiam ſive vecordiam vulgi.* Zuingle fut long-temps à n'oſer découvrir ſes ſentiments, de crainte de choquer toute l'Egliſe, qu'il voyoit tout entiere dans un ſentiment contraire. Jamais Luther ne s'eſt imaginé, que ſes opinions fuſſent ſuivies par toute la terre, & qu'il n'y eût perſonne qui les contredît. Les Catholiques mêmes ne diroient jamais à préſent, qu'il n'y a perſonne au monde qui nie la préſence réelle ; parce qu'ils ſavent qu'il y a des Sacramentaires. Ces ſortes de diſcours ne ſeroient pas de ſimples fauſſetés, mais des folies dont un homme ſage n'eſt pas capable.

Lib. 4. ad Bonif. c. ult. Apud. Lanfr.

Il eſt donc contre toute ſorte d'apparence, que ſi l'Egliſe avoit été univerſellement au neuvieme ſiecle dans la foi diſtincte de l'abſence réelle, & que l'opinion de la préſence réelle n'eût pas encore été produite au monde, un homme célebre comme Paſchaſe eût pu tomber dans une illuſion ſi étrange, que de s'imaginer ſérieuſement durant quarante ans, qu'une opinion qui n'avoit jamais paru au monde avant lui, & qui n'étoit ſuivie de perſonne, fût la créance commune & univerſelle de toute la terre.

CHAPITRE II.

Suite des exemples des mauvais raiſonnements de l'Auteur de la Réponſe.

Comme le bon ſens ne permet pas qu'on traite de mépris les raiſons qui ne ſont pas mépriſables, il veut auſſi qu'on n'emploie pas ſans choix toutes ſortes d'autorités & de preuves, & qu'on ne faſſe pas valoir comme convaincantes celles qui n'ont pas la moindre apparence, ni la moindre force. Cependant c'eſt le procédé ordinaire de l'Auteur de la Réponſe dans cette troiſieme Partie ; & en voici quelques preuves.

On avoit dit par exemple, que des adverſaires prétendus que Blondel & Aubertin oppoſent à Paſchaſe, il en falloit d'abord retrancher Walfridus Strabo,

Flore, Loup Abbé de Ferriere, & Chriſtian Drutmar, parce qu'on ne voyoit rien dans leurs Ecrits qui donnât lieu à ce jugement. L'Auteur n'eſt pas content de ce retranchement, & prétend s'y oppoſer. *Et moi*, dit-il, *je rétablis premiérement Walfridus Strabo.*

Et pourquoi? Eſt-ce qu'il parle mal en quelque endroit de Paſchaſe, & qu'il entreprend de le réfuter? *Non. C'eſt*, dit-il, *qu'il écrit que dans la Cene que Jeſus Chriſt célébra avec ſes Diſciples, avant qu'il fût livré après la ſolemnité de l'ancienne Pâque, il donna à ſes Diſciples, le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang en la ſubſtance du pain & du vin, & leur enſeigna de les célébrer en commémoration de ſa Paſſion. Certes il ne ſe pouvoit rien trouver de plus propre que ces eſpeces pour ſignifier l'union du chef avec les membres. Car comme le pain eſt de pluſieurs grains, & eſt réduit en un ſeul corps par le ciment de l'eau, & comme le vin eſt épreint de pluſieurs grappes; de même le corps de Chriſt ſe fait de l'union de la multitude des Saints.*

Par cette maniere de raiſonner il ne ſera pas difficile à l'Auteur de trouver bien des adverſaires à Paſchaſe, & de lui en oppoſer autant qu'il y a de Catholiques au monde. Car il n'y en a point qui fît difficulté de dire que Jeſus Chriſt donna à ſes Diſciples le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang, en la ſubſtance, ou dans la matiere du pain & du vin; c'eſt-à-dire, qu'il choiſit le pain & le vin pour en faire la matiere de ſon Sacrement.

Hincmar, qui condamne d'erreur ceux qui diſent *que les ſacrements de l'Autel ne ſont pas le vrai corps & le vrai ſang du Seigneur, mais ſeulement la mémoire de ſon corps; & qui aſſure que le ſacrifice du corps & du ſang du Seigneur étant fait de pain & de vin mêlé d'eau, & conſacré par la voix & par les paroles de Jeſus Chriſt, eſt fait le vrai & le propre corps, & le vrai & propre ſang de Notre Seigneur Jeſus Chriſt*, ne laiſſe pas de dire avec S. Auguſtin, *que pour marquer l'union des fideles, Jeſus Chriſt nous a donné ſon corps & ſon ſang en des choſes qui de pluſieurs ſont réduites en un, le pain étant fait de pluſieurs grains de bled, & le vin de pluſieurs grains de raiſin.* Léon IX. après avoir condamné Bérenger en deux Conciles, écrivant l'an 1053. contre Michel Cerularius, appelle ſimplement le Sacrement de l'Euchariſtie la commémoration de la Paſſion de Jeſus Chriſt: *Tu chariſſime nobis Antiſtes Conſtantinopolitane, tuque Leo Acridane, dicimini Apoſtolicam & latinam Eccleſiam nec auditam, nec convictam palam damnaſſe pro eo maximè quod de azymis audeat commemorationem Dominicæ Paſſionis celebrare.* Le même Léon IX. dit en une autre lettre, en parlant des Grecs: *Violenter adſtruere conantur fermentatum panem fuiſſe, quo Dominus Apoſtolis ſuis corporis ſui myſterium in Cœna commendavit.* Que ne diroient point les Miniſtres s'ils trouvoient ces paroles dans un autre Auteur que dans le condamnateur de Bérenger? Et Eugene IV. que l'on ne ſoupçonnera pas de n'avoir pas cru la Tranſſubſtantiation, & qui l'enſeigne ſi formellement dans l'inſtruction aux Arméniens, ne laiſſe pas de dire dans cette même inſtruction, après Alexandre, V. *que l'on n'offre dans l'oblation qui ſe fait en la Meſſe que du pain & du vin mêlé d'eau, parce que cela convient pour ſignifier l'effet de ce Sacrement, qui eſt l'union du peuple avec Jeſus Chriſt.*

Lib. de Prædeſt. c. 31. In Epicolumnis Apud Durand. Troarn. p. 7.

Que l'Auteur apprenne donc que ce n'eſt là que le langage ordinaire de tous les Catholiques, auquel la nature & l'uſage les conduit, parce que le pain & le vin ſont la matiere du Sacrement, que c'eſt du pain & du vin que le Sacrement eſt fait, & que lors même que le pain & le vin ſont réellement changés au corps & au ſang de Jeſus Chriſt, il reſte encore l'apparence du pain & du vin, & ainſi les eſpeces en peuvent retenir le nom. Mais comme

III. CLAS. N°. II.

ces expreſſions ſi naturelles ne les empèchent pas de croire le changement véritable du pain & du vin au corps & au ſang de Jeſus Chriſt, elles ne ſont pas auſſi des preuves que Walfridus ne l'ait pas cru; & en effet il en parle dans le même livre en ces termes ſi précis que nous avons rapportés dans le premier Traité : *Puiſque le Fils de Dieu nous aſſure que ſa chair eſt vraiment viande, & ſon ſang vraiment breuvage, il faut entendre que ces myſteres de notre rédemption, c'eſt-à-dire, l'Euchariſtie, ſont véritablement le corps & le ſang du Seigneur, & croire en même temps qu'ils ſont des gages de l'union parfaite que nous avons déja en eſpérance avec notre Chef, & que nous aurons quelque jour actuellement avec lui.*

Mais voyons ſi l'Auteur ſera plus heureux ſur le ſujet de Flore.

Secondement, dit-il, *je remets Flore pour les mêmes raiſons qui l'ont fait caſſer. L'oblation*, dit-il, *quoique priſe des ſimples fruits de la terre, eſt faite non pas pour les fideles, comme tourne l'Auteur, mais aux fideles, le corps & le ſang du Fils unique de Dieu, par la vertu ineffable de la bénédiction divine. Car qui ne voit que ces mots, aux fideles, ſont ruineux à la Tranſſubſtantiation?*

Il ſeroit bon de parler un peu moins fiérement quand on n'a que des choſes ſi foibles à dire. Tout le monde ſait que les Catéchumenes n'étoient pas admis à la participation de l'Euchariſtie, & que c'étoit pour cette raiſon qu'on diviſoit la Meſſe en pluſieurs parties; dont la premiere s'appelloit la Meſſe des Catéchumenes. Qui peut donc trouver étrange, que Flore diſe que le pain eſt fait aux fideles, ou pour les fideles (car cela eſt fort indifférent) le corps & le ſang de Jeſus Chriſt; puiſqu'il n'y avoit que les fideles qui y participaſſent, & qu'il n'étoit donné qu'aux fideles? Qu'y a-t-il en cela de *ruineux à la Tranſſubſtantiation*, & qu'y a-t-il au contraire dans ces paroles qui n'établiſſe la Tranſſubſtantiation? puiſque le pain ne peut être fait le corps de Jeſus Chriſt, qu'en ceſſant d'être pain, ce qu'on appelle Tranſſubſtantiation; & que cette vertu ineffable de la bénédiction divine, à laquelle Flore rapporte cet effet, marque une opération réelle & véritable, & non un ſimple changement de ſignification & de figure, pour lequel il n'eſt beſoin d'aucune vertu, & beaucoup moins d'une vertu ineffable.

Pour Loup Abbé de Ferriere, l'Auteur ne rapporte rien autre choſe pour le rendre adverſaire de Paſchaſe, ſinon qu'il a loué Héribald; d'où il conclut qu'il ne doit pas être banni de la ſociété des autres. Mais il devoit ſe ſouvenir qu'Aubertin dont il tire cette preuve, remarque lui-même un peu auparavant qu'Hincmar a loué auſſi Héribald après ſa mort; & cependant il traite Hincmar de novateur, & reconnoît qu'il enſeigne la doctrine de la préſence réelle, & qu'il condamne dans Jean Erigene l'opinion de ceux qui diſent, que les Sacrements de l'autel ne ſont pas le vrai corps & le vrai ſang du Seigneur, mais ſeulement la mémoire du corps & du ſang, comme une nouveauté contraire à la foi de l'Egliſe Catholique, ainſi que nous avons vu ci-deſſus.

Aub.p.903.

Qu'il comprenne donc par cet exemple, ce que le bon ſens lui devoit avoir ſuggéré, que l'on ne doit pas conclure, que ceux qui ont donné des louanges aux perſonnes, aient approuvé tous les ſentiments, & tous les Ecrits de ceux à qui ils ont donné ces louanges; parce qu'il ſe peut faire qu'ils ne les aient pas connus, ou qu'ils n'y aient pas fait attention. C'eſt ce que le Pape Pélage II. remarque touchant les louanges qui ont été données à Origene par pluſieurs Peres, & ce que l'on peut répondre aux éloges que Théodore de Mopſueſte a reçus des plus grands hommes de ſon temps.

Il n'en eſt pas de même quand un Auteur approuve en particulier quelque Ecrit

Ecrit d'un autre. Car cette approbation donne lieu de croire qu'il en approuve les ſentiments, à moins qu'il ne paroiſſe par d'autres preuves qu'il l'ait expliqué en un bon ſens; comme il paroît que Triteme a pris l'Ecrit de Bertram en un ſens catholique par les louanges qu'il donne aux livres de Lanfranc & de Guimond, qui ſont formellement & clairement oppoſés au mauvais ſens que l'on pourroit prendre dans Bertram. III. CLAS. N°. II.

L'Auteur rétablit enſuite Chriſtian Drutmar ſur un paſſage qu'il en rapporte en ces termes : *Le Seigneur a donné à ſes Diſciples le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang, pour la rémiſſion des péchés, & pour l'entretien de la charité.* Cela ne contient encore rien de favorable pour lui, & tous les Catholiques parlent de la ſorte. Il ajoute : *afin que conſervant le ſouvenir de cette action, ils fiſſent toujours en figure ce qu'il devoit accomplir pour eux.* Tout le monde ſait que l'Euchariſtie eſt la figure & la repréſentation de la Paſſion : ainſi cela eſt vrai à la lettre dans le ſentiment des Catholiques. Mais néanmoins la traduction n'eſt pas juſte; car il y a dans le latin, *ut memores illius facti ſemper hæc in figura facerent, quæ pro eis erat acturus non obliviſcerentur* : ce qui eſt viſiblement corrompu & défectueux. Et c'eſt pourquoi l'Auteur en a éclipſé ces paroles, *non obliviſcerentur*, qui ne paroiſſent pas dans ſa traduction : de ſorte qu'il eſt bien étrange qu'il prétende tirer avantage d'un lieu corrompu; & qui tout corrompu qu'il eſt, ne dit rien qui le favoriſe.

Il rapporte enſuite ces paroles qui n'ont point de liaiſon avec ce qui précede : *ceci eſt mon corps, c'eſt-à-dire, en ce Sacrement.* En quoi il témoigne très-peu de ſincérité. Car il ne peut pas ignorer que Sixte de Sienne, le Cardinal du Perron après lui, & pluſieurs autres, n'aient accuſé les Proteſtants d'avoir corrompu cet endroit de Drutmar; l'exemplaire manuſcrit qui s'en trouve dans la Bibliotheque des Cordeliers de Lyon, portant expreſſément ces paroles : *hoc eſt corpus meum, hoc eſt in Sacramento verè ſubſiſtens.* Je ſais qu'Aubertin tâche de rejeter ce ſoupçon, en diſant que peut être Sixte de Sienne a menti. Mais lorſqu'un homme cite un manuſcrit qu'il eſt permis à tout le monde de conſulter, c'eſt ſe rendre ridicule que de prétendre le réfuter, en diſant en l'air qu'il a peut-être menti. Il ajoute qu'un Imprimeur Catholique avoit fait imprimer Drutmar en la même ſorte avant qu'il eût été publié par Secerius Luthérien. Cela peut ſervir à juſtifier le Luthérien de falſification & d'impoſture, mais on ne montre pas par-là que le lieu en ſoi ne ſoit pas corrompu, étant bien plus facile à des Copiſtes de retrancher que d'ajouter, & n'y ayant guere d'apparence qu'on ſe ſoit amuſé à ajouter des mots dans un Auteur auſſi peu célebre que Drutmar.

Quoi qu'il en ſoit, ce n'eſt pas agir ſincérement, que de rapporter un paſſage de cette ſorte, ſur lequel il y a tant de conteſtation, ſans avertir qu'il eſt conteſté. Et d'ailleurs l'Auteur n'en ſauroit tirer aucun avantage, quand Drutmar l'auroit écrit en la maniere qu'il le rapporte, étant certain que le corps de Jeſus Chriſt n'eſt pas découvert & viſible dans l'Euchariſtie, mais qu'il y eſt en ſacrement, c'eſt-à-dire, couvert du voile & du ſigne du Sacrement.

Ce que l'Auteur ajoute de Drutmar, ne contient que les raiſons pourquoi Jeſus Chriſt a choiſi le pain & le vin pour en faire la matiere de l'Euchariſtie, qui ſont le rapport qu'ils ont avec les effets de ce Sacrement : ce qui eſt ſi commun dans tous les livres des Catholiques, que c'eſt ſe moquer du monde, de s'en ſervir pour montrer qu'un Auteur n'eſt pas de leur ſentiment.

C'eſt à quoi ſe réduiſent toutes les preuves que l'Auteur apporte, pour remettre ces quatre Auteurs au nombre des adverſaires de Paſchaſe; & je penſe

III. Clas. N°. II.

qu'il demeurera convaincu qu'il n'y eut jamais rien de moins ſolide. Mais il eſt néanmoins encore plus inexcuſable en ce que, pour groſſir le nombre des adverſaires de Paſchaſe, il dit froidement qu'on doit y joindre encore Frudegarde, & Remy d'Auxerre.

Ce n'eſt pas qu'il n'emprunte encore cela d'Aubertin, auſſi-bien que tout le reſte; mais une perſonne judicieuſe devoit avoir reconnu que ce que dit Aubertin ſur le ſujet de l'un & de l'autre eſt ſi peu raiſonnable, qu'il n'étoit pas de la prudence de donner lieu de l'examiner. Car pour Frudegarde il n'a point d'autre raiſon de le compter entre les adverſaires de Paſchaſe, ſinon qu'il ſe trouve qu'il avoit conſulté Paſchaſe ſur un paſſage de S. Auguſtin qui avoit fait naître dans ſon eſprit quelque doute touchant ce myſtere : *Dicis te antea credidiſſe*, dit Paſchaſe à Frudegarde; *ſed profiteris quod in libro de doctrina chriſtiana beati Auguſtini legiſti quod typica ſit locutio : quod ſi figurata locutio eſt, & ſchema potiùs quàm veritas, neſcio, inquis, qualiter illud ſumere debeam.* Voilà tout le fondement d'Aubertin. Un jeune homme écrit à Paſchaſe comme à ſon maître, il lui demande lumiere ſur une difficulté qui le troubloit, il lui témoigne qu'il a toujours cru la préſence réelle, ce qui marque que c'étoit la doctrine commune de l'Egliſe de ſon temps, & celle que l'on apprenoit aux enfants, il lui déclare qu'il a été ému, non par l'inſtruction de ſes Paſteurs, ni par des perſonnes qui enſeignaſſent publiquement une doctrine contraire à celle de la préſence réelle, mais par un paſſage de S. Auguſtin; il en demande l'éclairciſſement à Paſchaſe, comme à un des plus ſavants hommes de ſon temps, il lui propoſe cette difficulté, non par maniere de diſpute, & comme ſoutenant une opinion contraire à la ſienne, mais pour recevoir ſes inſtructions, & ſe ſoumettre à ſes lumieres; & enfin il ne conclut pas de ce paſſage de Saint Auguſtin qui le troubloit, qu'il voulût changer de créance, mais ſeulement qu'il ne ſavoit en quel ſens prendre ce paſſage de S. Auguſtin, ni comment l'accorder avec la doctrine de l'Egliſe de ſon temps, *neſcio qualiter illud ſumere debeam.* Et de-là Aubertin conclut que Frudegarde contredit directement Paſchaſe, & qu'il le faut ajouter au nombre de ſes adverſaires. De ſorte que ſelon cette maniere de raiſonner, il faudra dire que les Profeſſeurs en Théologie ont autant d'adverſaires qu'ils ont d'Ecoliers; parce qu'il n'y en a point qui ne leur demande inſtruction ſur quelques difficultés. En vérité je ſuis fâché que l'Auteur ait ſuivi ces baſſeſſes d'Aubertin, & le commencement de ſon Ecrit ſembloit promettre quelque choſe de plus raiſonnable & de plus judicieux.

Y eut-il auſſi jamais rien de plus étrange que de nous dire, comme fait l'Auteur après Aubertin, qu'il faut compter Remy d'Auxerre entre les adverſaires de Paſchaſe, c'eſt-à-dire, entre les ennemis de la préſence réelle? Lui qui parle ainſi dans les paſſages mêmes qu'Aubertin en cite de l'expoſition qu'il a faite du Canon. *Ce Sacrement eſt mangé & bu tous les jours dans la vérité, & néanmoins il demeure vivant & ſans corruption; parce que c'eſt un myſtere dans lequel on voit une choſe, & on en comprend une autre. Ce qui ſe voit a l'apparence de corps : ce qui ſe conçoit, produit un fruit ſpirituel. Mais puiſqu'un myſtere eſt ce qui ſignifie une autre choſe, s'il eſt vrai que c'eſt le corps de Jeſus Chriſt dans la vérité pourquoi l'appelle-t-on myſtere? C'eſt qu'après la conſécration il paroît une autre choſe : car il paroît du pain & du vin; mais c'eſt dans la vérité le corps & le ſang de Jeſus Chriſt. Car Dieu s'accommodant à notre infirmité, voyant que nous n'avons pas accoutumé de manger de la chair crue, & de boire du ſang, a voulu que les dons demeuraſſent dans leur premiere forme, quoiqu'ils ſoient dans la vérité le corps & le ſang de Jeſus Chriſt.* Et dans le Commentaire de

la premiere Epître aux Corinthiens, ſur ces paroles, *le pain que nous rompons à l'Autel, n'eſt-ce pas la participation du corps du Seigneur ? Le pain*, dit-il, *eſt premierement conſacré & béni par les Prêtres & par le S. Eſprit, & enſuite il eſt rompu. Et quoiqu'alors il paroiſſe pain, néanmoins c'eſt dans la vérité le corps de J. C.; & quiconque mange de ce pain, mange le corps de Jeſus Chriſt ; parce que nous ne ſommes tous qu'un même pain de Jeſus Chriſt, & un même corps, nous qui mangeons ce pain, ſelon la parole de l'Apôtre. La chair que le Verbe a priſe dans le ventre de la Vierge en l'unité de ſa perſonne, & le pain qui eſt conſacré dans l'Egliſe, ne ſont qu'un même corps de Jeſus Chriſt. Car comme cette chair eſt le corps de Chriſt, de même ce pain paſſe au corps de Chriſt, & ce ne ſont pas deux corps, mais un même corps.* Ce qu'il exprime encore plus fortement dans l'expoſition du Canon. *Comme la Divinité du Verbe eſt une, quoiqu'elle rempliſſe tout le monde ; de même quoique ce corps ſoit conſacré en pluſieurs lieux, & en une infinité de jours différents, ce ne ſont pas néanmoins pluſieurs corps de Chriſt, ni pluſieurs ſangs ; mais un même corps, & un même ſang, que celui qu'il a pris dans le ventre de la Vierge, & qu'il a donné à ſes Apôtres... C'eſt pourquoi il faut remarquer, que, ſoit qu'on en prenne plus, ſoit qu'on en prenne moins, tous reçoivent également le corps de Jeſus Chriſt tout entier*, Omnes *tamen corpus Chriſti integerrimè ſumunt.* III. Clas. N°. 11.

Tout le fondement d'Aubertin pour détruire la clarté de ces paſſages, eſt que cet Auteur uſe de ces termes en expliquant la maniere dont le pain eſt fait le corps de Jeſus Chriſt: *Divinitas enim replet illud, quod & conjungit : & facit ut ſicut ipſa una eſt, ita conjungatur corpori Chriſti, & unum ejus corpus ſit in veritate.* D'où il conclut que cet Auteur ne veut pas que le pain devienne le corps de Jeſus Chriſt par changement, mais ſeulement par l'habitation de la Divinité.

Mais c'eſt attribuer, ſans fondement, à un Auteur judicieux une imagination ridicule. Car l'habitation de la Divinité dans le pain, quand même elle ſeroit hypoſtatique, peut bien rendre la matiere du Sacrement le pain & le vin de Dieu ; mais elle ne peut le rendre le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, que par un véritable changement ; comme l'habitation de la Divinité dans le corps de Jeſus Chriſt, ne le rend pas l'ame de Jeſus Chriſt, & ne fait pas que cette propoſition ſoit véritable : le corps de Jeſus Chriſt eſt l'ame de Jeſus Chriſt.

II. Remy nous aſſure, que, par la conſécration, le pain eſt tellement fait le corps de Jeſus Chriſt, que ce ne ſont pas deux corps, mais un même corps.

Or cette union de la Divinité avec le pain ne peut faire cet effet. Car, comme l'union de la Divinité avec chacun des bras du corps de Jeſus Chriſt, ou avec chacun des pieds de Jeſus Chriſt, ne faiſoit pas que ces deux bras ne fuſſent qu'un bras, & ces deux pieds ne fuſſent qu'un pied ; de même l'union de la Divinité avec deux corps différents, ne feroit pas que ces deux corps ne fuſſent qu'un corps.

III. Elle ne ſuffiroit pas même pour faire que le pain fût réellement uni au corps de Jeſus Chriſt. Car l'union de la Divinité avec le corps & l'ame de Jeſus Chriſt, dans les trois jours du ſépulchre, ne faiſoit pas que l'ame fût unie au corps durant ces trois jours.

IV. Au lieu que Remy aſſure, qu'il n'y a point pluſieurs corps de Jeſus Chriſt, ni pluſieurs calices. *Licèt multis locis, & innumerabilibus diebus illud corpus conſecretur, non ſunt tamen multa corpora Chriſti, neque multi calices.* Il s'enſuivroit, de cette union chimérique, que Dieu auroit autant de corps,

III. CLAS. N°. II.

qu'il ſeroit uni à de pains différents ; puiſque chaque pain demeureroit en ſa propre nature.

V. Au lieu qu'il dit ; que tous les Chrétiens prennent le corps de Jeſus Chriſt tout entier, quelque petite que ſoit la partie de l'Euchariſtie qu'ils reçoivent : *Sive plus, ſive minus quis inde percipiat, omnes æqualiter corpus Chriſti integerrimè ſumunt*, il s'enſuivroit au contraire, que nul ne prendroit le corps de Jeſus Chriſt tout entier, & qu'on en prendroit davantage plus on prendroit de la matiere du Sacrement. Car, comme chaque partie du corps naturel de Jeſus Chriſt n'eſt pas tout ſon corps, y ayant encore d'autres parties qui ſont animées par ſon ame, & unies à ſa divinité ; ainſi, chaque pain uni à la divinité, ne ſeroit pas tout le corps de Dieu, qui comprendroit en ce cas, outre le corps naturel de Jeſus Chriſt, l'aſſemblage de tous ces pains différents, auxquels la divinité ſeroit unie, comme le corps naturel comprend l'aſſemblage de tous les membres auxquels l'ame eſt unie ; de ſorte que, qui prendroit plus de pain conſacré, prendroit une plus grande partie du corps de Jeſus Chriſt.

Cette union de la Divinité avec le pain n'eſt donc digne que de l'imagination d'Aubertin, qui aime mieux dire au haſard tout ce qui lui vient en l'eſprit, que de reconnoître, qu'aucun ancien Auteur enſeigne la préſence réelle. Et certainement ces paroles de Remy ſur leſquelles il ſe fonde ne le portoient point à une penſée ſi peu vraiſemblable. Car cet Auteur dit bien, que la Divinité remplit ce pain & qu'elle le joint au corps de Jeſus Chriſt ; mais il ne dit pas qu'elle l'y joigne en le laiſſant ſubſiſter en la nature de pain. Il marque au contraire, que c'eſt en le changeant & en faiſant qu'il ne ſoit plus pain, mais le corps véritable & naturel de Jeſus Chriſt. *Iſte panis*, dit-il, *tranſit in corpus Chriſti. Videtur quidem panis & vinum, ſed in veritate corpus eſt Chriſti.* La Divinité remplit donc le pain, ſelon cet Auteur ; mais elle le remplit d'une maniere efficace : elle le change en le rempliſſant ; elle le fait paſſer à la nature du corps de Jeſus Chriſt ; elle fait qu'il ceſſe d'être pain, quoiqu'il le paroiſſe ; elle le rend corps de Jeſus Chriſt dans la vérité. C'eſt ainſi qu'elle l'unit au corps, en faiſant qu'il n'y ait plus de pain, quoique l'apparence en demeure, & que ce qui eſt conçu ſous cette apparence, ſoit véritablement le corps même de Jeſus Chriſt. *Videtur quidem panis & vinum, ſed in veritate corpus Chriſti eſt & ſanguis. . . . Facit ut priſtinâ remaneant formâ illa duo munera, etſi in veritate corpus Chriſti & ſanguis ſunt.*

CHAPITRE III.

Examen de ce que dit l'Auteur de la Reponſe ſur le ſujet de Jean Scot.

ENFIN pour un dernier exemple du peu de juſteſſe des raiſonnements de l'Auteur en cette troiſieme Partie, il nous permettra de rapporter encore ce qu'il dit de Jean Scot, appellé Erigene, dont il parle ainſi : *l'Auteur du Traité dit, que Jean Erigene étoit un brouillon, un ignorant, un homme rempli d'erreurs, dont le livre fut brûlé dans un Concile tenu près de deux cents ans après lui. . . . Mais nous pouvons ſavoir en quelle eſtime il fut durant ſa vie, & après*

ſa mort par beaucoup de choſes. Premiérement par l'honneur qu'il eut d'être Précepteur de Charles le Chauve: marque qu'il étoit en réputation d'homme ſavant. Secondement, il écrivit de l'Euchariſtie par le commandement de Charles, auſſi-bien que Bertram. De plus, la réputation de ſon ſavoir le fit appeller par Alfride Roi d'Angleterre. Enfin, tous les Hiſtoriens lui rendent témoignage d'avoir été perſonnage de grand eſprit, & de grande éloquence; Docteur conſommé en toute littérature; Prêtre, & Moine très-ſaint; Abbé d'un Monaſtere de fondation royale. Ils diſent même que l'on vit une lumiere miraculeuſe ſur le lieu où il avoit été tué; ce qui obligea les Moines de le tranſporter dans la grande Egliſe, & de lui faire un honorable tombeau auprès de l'Autel, avec cette Epitaphe: CY GIST JEAN, *le ſaint Philoſophe, qui, en ſa vie, fut enrichi d'une merveilleuſe doctrine, & qui enfin eut l'honneur de monter par le martyre au Royaume de Chriſt. Voilà ce brouillon, cet ignorant, & cet homme rempli d'erreurs.* III. CLAS. N°. II.

Il ſemble, en entendant ce diſcours, que ce ſoit l'Auteur du Traité qui ait donné ces épithetes à ce Jean Scot. Mais on ſera bien étonné quand on prendra la peine de le lire, & que l'on verra que ce n'eſt pas lui qui les lui donne; mais la plus ſavante Egliſe de France, qui étoit alors celle de Lyon, laquelle il cite expreſſément, & qui parle ainſi d'Amalarius, & de Jean Scot: *Multum moleſtè & dolenter accipimus, ut eccleſiaſtici & prudentes viri Amalarium de fidei ratione conſulerent, qui in verbis & libris, ſuis mendaciis & erroribus, & phantaſticis atque hæreticis diſputationibus plenis, omnes pene apud Franciam Eccleſias, & nonnullas etiam aliarum regionum, quantum in ſe fuit, infecit, atque corrupit; ut non tàm ipſe de fide interrogari, quàm omnia ſcripta ejus ſaltem poſt mortem debuerint igne conſumi. Et quod majoris eſt ignominiæ atque opprobrii, Scotum illum ad ſcribendum compellerent, qui ſicut ex ejus ſcriptis veriſſimè comperimus, nec ipſa verba Scripturarum adhuc habet cognita, & ita quibuſdam phantaſticis adinventionibus & erroribus plenus eſt, ut non ſolùm de fidei veritate nullatenus ſit conſulendus, ſed etiam cum ipſis omni irriſione dignis ſcriptis ſuis, niſi corrigere & emendare feſtinet, vel ſicut demens ſit miſerandus, vel ſicut hæreticus ſit anathematizandus.* Lib. de trib. Ep. Ep. 2. cap. 10.

Flore, ſavant Diacre de la même Egliſe, ne le traite pas plus favorablement; & il l'appelle, dès le commencement de ſon Ecrit, un cauſeur & un étourdi: *Venerunt ad nos cujuſdam vaniloqui & garruli hominis ſcripta.* Et il le convainc, dans tout ſon ouvrage, d'ignorance & d'erreurs, auſſi-bien que Prudence Evêque de Troyes, qui a réfuté au long ſes dix-neuf chapitres que le Concile de Valence condamne en ces termes: *Sed & alia novemdecim ſyllogiſmis ineptiſſimè concluſa, & licèt jactetur, nullâ ſæculari litteraturâ nitentia; in quibus commentum Diaboli potiùs quàm argumentum aliquod fidei deprehenditur, à pio auditu fidelium penitus explodimus..... Ineptas autem quæſtiuncutas, & aniles pene fabulas, Scotorumque pictes, puritati fidei nauſeant inferentes quæ periculoſiſſimis & graviſſimis temporibus, ad cumulum laborum noſtrorum, uſque ad ſciſſionem charitatis miſerabiliter & lachrymabiliter ſuccreverunt, ne mentes Chriſtianæ inde corrumpantur, & excidant à ſimplicitate fidei quæ eſt in Chriſto Jeſu, penitus reſpuimus, & ut fraterna charitas, cavendo à talibus, auditum caſtiget, Chriſti amore monemus.* c. 4 & 6.

On voit la même cenſure dans le Concile de Langres, *c.* 4.

Enfin le Pape Nicolas I, en parlant de la traduction qu'il avoit faite des livres de S. Denys, déclare expreſſément, que ce Scot étoit un homme ſuſpect d'erreurs.

III. CLAS. N°. II.

Voilà ce qu'on avoit en vue, en parlant de Jean Scot, comme on a fait. Et la ſincérité obligeoit l'Auteur de la Réponſe de ne le pas diſſimuler.

Cela devoit ſuffire pour lui faire juger à lui-même combien on doit avoir peu d'égard à l'eſtime que Charles le Chauve, & un Roi d'Angleterre ont pu faire de Jean Erigene, & aux louanges que quelques Hiſtoriens lui ont données. Car, ſi elles étoient ſuffiſantes pour le juſtifier des erreurs qu'on lui impute touchant l'Euchariſtie, elles le juſtifieroient auſſi de celles qu'on lui impute touchant la grace. Que ſi l'Auteur reconnoît ſans doute, que c'eſt avec grande raiſon que l'Egliſe de Lyon, le Concile de Valence, & celui de Langres ont condamné ſes erreurs touchant la grace, qu'il reconnoiſſe auſſi, par cet exemple, que les Rois peuvent eſtimer, & que les Hiſtoriens peuvent louer des hommes remplis d'erreurs.

Qui ne ſait que la plupart du monde, & principalement les Grands, ne jugent des hommes que par l'extérieur & par le dehors; & que, pourvu qu'une perſonne ait quelque facilité de parler; qu'il faſſe paroître une ſcience mêlée, comme étoit celle de Jean Erigene, qui avoit beaucoup voyagé, qui ſavoit diverſes langues, & qui étoit Philoſophe, qualité rare en ce temps-là, il ne manque jamais d'attirer l'eſtime de pluſieurs perſonnes? Mais ce n'eſt pas ſur cette réputation populaire qu'il faut fonder le jugement qu'on doit porter de la doctrine d'un Auteur. Et un homme judicieux s'arrêtera toujours beaucoup davantage au témoignage d'une ſavante Egliſe & de deux Conciles, compoſés des plus grands Evêques de ce ſiecle, qu'à l'eſtime de quelques Grands, à la crédulité de quelques Religieux, & au rapport de quelques Hiſtoriens d'Angleterre, qui ne connoiſſoient pas ce Scot, comme on le connoiſſoit en France.

Enfin, c'eſt en vain que l'on prétend, que nous devons nous en rapporter à des Hiſtoriens étrangers, puiſque nous en pouvons juger par nous-mêmes, & par la lecture des livres que nous avons encore de lui. Or il n'y a perſonne qui ne ſoit obligé de reconnoître, en les liſant, que c'étoit un homme qui ſuivoit plus ſes raiſonnements, que la lumiere de la Tradition de l'Egliſe, & qui, faiſant profeſſion d'expliquer la Théologie par la Philoſophie, étoit auſſi mauvais Philoſophe, qu'ignorant Théologien; de ſorte que c'eſt avec raiſon que le Concile de Langres lui ôte l'une & l'autre de ces qualités.

Il n'en faut point d'autre preuve que le commencement & la fin de ſon livre; & je crois qu'il eſt bon de les rapporter ici, afin que tout le monde puiſſe juger du caractere de cet eſprit, & de la juſtice des louanges que les Miniſtres lui donnent.

Le premier Chapitre de ſon livre porte ce titre: *Quadruvio regularum totius Philoſophiæ, quatuor omnem quæſtionem ſolvi.* C'eſt-à-dire, que toute queſtion ſe doit réſoudre par le quaternaire des quatre regles de la Philoſophie.

Il le commence par l'établiſſement de ce principe; que la Philoſophie & la Religion ſont la même choſe, & que la Philoſophie ayant quatre parties, la diviſive, la définitive, la démonſtrative, la réſolutive, dont il rapporte les mots grecs & les définitions; c'eſt par-là qu'il entreprend de trouver la vérité du myſtere de la Prédeſtination. On peut juger ce que l'on devoit attendre de ce ridicule commencement; & l'on n'y eſt pas trompé. Ce ne ſont qu'arguments en forme; que dilemmes, que ſyllogiſmes conjonctifs, qui ne ſont ordinairement que de fauſſes ſubtilités, ou de véritables erreurs. Enfin, il conclut ſon ouvrage par une ſpéculation, qui contient tout le XIX. Chapitre, & qui mérite bien d'être ſue.

Cet homme étoit ſi plein de la Philoſophie d'Ariſtote, & de la doctrine des quatre éléments, que, pour la conſacrer en quelque ſorte, il en a voulu bâtir l'enfer & le paradis.

Il dit donc, que les Démons, avant leur péché, étant dans l'élément du feu, ils en avoient été chaſſés à cauſe de leur péché, & que l'on leur avoit fait un corps d'air malgré qu'ils en euſſent, afin qu'ils y ſouffriſſent le ſupplice de leur orgueil. Qu'ainſi l'élément du feu eſt le lieu des Bienheureux; ſoit Anges, ſoit hommes; & que l'air, qui eſt proche du feu, ſera celui des Diables & des damnés.

Que les élus, en reſſuſcitant, auront des corps de feu, afin de vivre dans le feu; & que les damnés auront des corps d'air, afin de pouvoir être tourmentés par le feu qui eſt au deſſus d'eux.

Que la joie de ces natures, qui ſeront en l'élément du feu, conſiſte en ce que cet élément domine & preſſe ce qui eſt au deſſous, & le veut attirer à ſoi; au lieu que le ſupplice de ceux qui ſeront au deſſous, ſera d'être dominés, preſſés & brûlés par l'élément ſupérieur.

Que néanmoins les corps & des damnés & des élus, ſeront éclatants pour l'ornement de l'Univers: *ita videlicet quod idem ille ignis omnibus corporibus fiat gloria, quo damnandis animabus extrinſecùs cumulabitur pœna.*

Voilà ce grand perſonnage, & cet homme conſommé en toute ſorte de littérature, comme l'appelle l'Auteur de la Réponſe. Voilà quel étoit le caractere de ce précurſeur des Sacramentaires. Que l'on juge après cela s'ils ont beaucoup de ſujet de s'en glorifier, & s'il y eût jamais un homme plus propre pour attaquer le myſtere de la foi, comme l'appelle l'Egliſe, que celui, qui, faiſant profeſſion de ne s'appuyer que ſur la Philoſophie humaine, faiſoit un ſi mauvais uſage de ſa raiſon.

CHAPITRE IV.

Examen de ce que l'Auteur dit touchant le Conciliabule des Iconoclaſtes, & le ſecond Concile de Nicée.

CEs exemples, que je viens de rapporter, ne ſont que pour donner une idée générale du peu de juſteſſe de l'Auteur, dans les raiſonnements & dans les preuves qu'il emploie en cette troiſieme Partie. Mais, pour le ſatisfaire pleinement, il eſt néceſſaire d'examiner en particulier les points principaux qu'il entreprend de traiter, & dans leſquels il s'imagine avoir réfuté l'Ecrit de l'Euchariſtie, qui fait le ſujet de ce différent.

On les peut réduire à quatre; dont le premier conſiſte en ce qu'il dit touchant le Conciliabule des Iconoclaſtes, & le Concile de Nicée en Bithynie. Le ſecond, en ce qu'il dit du Livre de Ratramnus ou Bertram. Le troiſieme, en ce qu'il avance touchant le X. ſiecle. Et le quatrieme, en ce qu'il dit touchant l'opinion des Grecs modernes, & des autres Communions ſéparées de l'Egliſe depuis un long-temps.

Je commence par le Concile de Conſtantinople contre les Images, & celui de Nicée en Bithynie pour les Images, en laiſſant ce qui regarde Anaſtaſe Sinaïte, & S. Jean Damaſcene, dont l'Auteur parle auparavant; parce qu'il

III. CLAS. N°. II.

n'a pas ſeulement ſongé à répondre à ce qu'on en avoit dit dans le premier Traité, & qu'il s'eſt contenté de répéter ce que l'on croyoit y avoir ſuffiſamment réfuté. Mais pour le Concile de Conſtantinople, & le ſecond de Nicée, il prétend en tirer de grands avantages. Il releve extraordinairement le premier, & il condamne très-aigrement le ſecond. Il dit, de celui de Conſtantinople, que c'étoit *trois cents trente-huit Evêques ; c'eſt-à-dire la plus pure & la plus éclatante partie de l'Egliſe, & un plus grand nombre qu'il n'y en eut au Concile de Nicée ; qu'il s'explique ſi clairement en faveur de la doctrine de Calvin, que Calvin même ne pourroit rien dire de plus formel ; que c'eſt par haſard, & par rencontre qu'ils parlent de l'Euchariſtie* : circonſtance que l'Auteur trouve fort conſidérable. Et quant au ſecond Concile de Nicée, il ſoutient, *qu'on ne le peut excuſer d'imprudence, d'aveuglement & de paſſion.* Mais ce qu'il y a de remarquable eſt, que, quoiqu'il donne toutes les louanges qu'il peut à ce Conciliabule de Conſtantinople, en diſſimulant tous les juſtes reproches qu'on peut faire contre ; comme, qu'il n'y avoit aucun des Patriarches qui y aſſiſtât, & qu'il étoit viſiblement dominé par un Empereur paſſionné & violent ; & quoiqu'il cache tout ce que l'on peut dire à l'avantage du ſecond Concile de Nicée, où tous les Patriarches aſſiſtoient, où le Pape préſidoit par ſes Légats, & qui ſe tenoit ſous l'autorité d'un Empereur équitable & modéré, il demeure néanmoins d'accord, que, quoique les expreſſions de ces deux Conciles ſur l'Euchariſtie ſoient différentes, ils étoient dans les mêmes ſentiments en ce qui regarde le fond, comme il paroît en ce que le Concile de Nicée, reprennant les expreſſions des Iconoclaſtes, leur rend néanmoins témoignage, qu'après avoir mal parlé, ils revenoient dans la ſuite à la vérité. En effet, il eſt entiérement hors d'apparence, que, dans l'eſpace de trente ans qui ſe ſont paſſés entre ces deux Conciles, toute l'Egliſe d'Orient eût changé de foi ſur la matiere de l'Euchariſtie, ſans que perſonne ſe fût apperçu de ce changement, ni que l'on eût vu naître aucune conteſtation ſur ce point, en même temps que l'on excitoit tant de trouble ſur la diſpute des Images, qui étoit infiniment plus légere.

Il faut donc ſuppoſer, comme un principe conſtant, que ces deux Conciles n'ont eu qu'une même doctrine dans le fond ſur le ſujet de l'Euchariſtie ; c'eſt-à-dire, ou qu'ils ont cru tous deux la préſence réelle, ou qu'ils ont cru tous deux l'abſence réelle. Il s'agit ſeulement de ſavoir laquelle des deux créances on leur doit attribuer à tous deux également. Les Calviniſtes tirent à eux le Concile des Iconoclaſtes ; & par ce Concile, ils prétendent expliquer celui de Nicée. Les Catholiques ſoutiennent au contraire, que le ſecond Concile de Nicée eſt clairement pour eux, & que l'on s'en doit ſervir pour expliquer celui des Iconoclaſtes. C'eſt le ſujet de ce différent, dans lequel je ne vois pas qu'un homme de bon ſens puiſſe raiſonnablement héſiter touchant le parti auquel la vérité l'oblige de ſe ranger. C'eſt ce qui paroîtra par les conſidérations ſuivantes.

1°. Le Concile des Iconoclaſtes ne parle de l'Euchariſtie que par rencontre, & pour un autre deſſein ; c'eſt-à-dire, qu'il n'a pas eu pour but de dire tout ce que l'on doit croire de l'Euchariſtie ; mais d'en tirer ſeulement un argument contre les Images. Et quand on ne parle des myſteres qu'en cette maniere, chacun ſait que l'on n'eſt obligé d'en dire que ce qui ſert au ſujet que l'on traite. Or l'Euchariſtie ayant deux qualités, ſelon la doctrine des Catholiques ; l'une, qu'elle eſt l'image de Jeſus Chriſt, ſelon ſa partie extérieure & ſenſible, & moins principale ; l'autre, qu'elle eſt Jeſus Chriſt même dans ſa

partie

partie principale, mais inviſible, il eſt certain qu'il n'y avoit que la premiere qualité d'image qui favoriſât, non en vérité, mais en apparence, la prétention des Iconoclaſtes, & qui leur donnât ſujet de dire comme ils faiſoient, *que Jeſus Chriſt n'avoit point choiſi d'autre image ſous le ciel que celle du pain & du vin, pour exprimer ſon Incarnation*; d'où ils concluoient que toutes les autres étoient illicites. III. CLAS. N°. II.

Il n'y auroit donc pas ſujet de s'étonner quand ils n'auroient point parlé de la ſeconde, qui eſt d'être véritablement le corps même de Jeſus Chriſt; puiſqu'elle ne ſervoit de rien à leur deſſein. Cependant ils n'ont pas laiſſé de le faire, & ils nous diſent expreſſément, dans ce lieu même que les Calviniſtes citent, *que Jeſus Chriſt avoit voulu que le pain de l'Euchariſtie, étant la véritable image de ſa chair naturelle, fût fait ſon divin corps par l'avénement du S. Eſprit.*

Il n'en eſt pas de même de cet Ecrit contre les Iconoclaſtes, qui fut lu dans la VI. Seſſion du ſecond Concile de Nicée: on y reprend une expreſſion défectueuſe touchant l'Euchariſtie; on la condamne dans un mauvais ſens. On étoit donc obligé de parler préciſément & exactement: car jamais on ne s'éloigne davantage des métaphores, que lorſqu'on condamne les autres de s'être ſervi de termes impropres & peu exacts. Et c'eſt dans cet eſprit de ſimplicité, éloigné de figures & de métaphores, qu'il eſt dit dans cet Ecrit, *que les dons ſont appellés types avant que d'être ſanctifiés: mais qu'après la conſécration ils ſont appellés, ils ſont en effet, & ſont crus proprement le corps & le ſang de Jeſus Chriſt: qu'ainſi ces ennemis des images avoient apporté pour les détruire, l'exemple d'une image qui n'étoit point image, mais corps & ſang.*

Il n'eſt pas queſtion ſi le Diacre Epiphane, & les Evêques de ce ſecond Concile de Nicée, devant qui il parloit, avoient raiſon en ce qu'ils prétendoient que les dons n'avoient jamais été appellés types, ou antitypes qu'avant la conſécration: c'eſt une queſtion de fait, dans laquelle ils ont pu ſe tromper d'une erreur fort innocente, puiſqu'elle étoit fondée ſur le ſens populaire du mot d'image, qui exclut la vérité; ce qui leur faiſoit faire ce raiſonnement: *Si imago corporis eſt, non poteſt eſſe hoc divinum corpus.* Mais il s'agit de ce qu'ils ont cru de l'Euchariſtie. Or il faut renoncer à la raiſon, pour douter qu'ils n'aient cru ce qu'ils nous diſent ſi expreſſément; *que l'Euchariſtie n'eſt pas l'image de Jeſus Chriſt, mais ſon propre corps*: ce que l'on ne peut prendre en aucune ſorte, qu'au ſens que les Catholiques le prennent.

Car, 2°. il faut remarquer que le langage des hommes ſouffre bien que l'on détruiſe, & que l'on nie l'expreſſion figurée, pour affirmer l'expreſſion ſimple; mais que c'eſt une extravagance ſans exemple, de nier l'expreſſion ſimple pour affirmer l'expreſſion figurée.

Par exemple; d'autant que la pierre du déſert n'étoit Jeſus Chriſt que par métaphore & par ſignification, & que toutes ces autres expreſſions ſont auſſi métaphoriques; les ſept vaches ſont les ſept années, le ſang eſt l'alliance; l'Agneau paſchal étoit Jeſus Chriſt; on peut bien dire, la pierre n'étoit pas Jeſus Chriſt, mais elle en étoit l'image; les vaches n'étoient pas des années, mais elles ſignifioient des années; le ſang n'étoit pas l'alliance proprement, mais il étoit la marque de l'alliance; l'Agneau paſchal n'étoit pas Jeſus Chriſt immolé, mais il en étoit la figure.

Mais il n'eſt jamais venu dans l'eſprit de perſonne de s'exprimer de la ſorte: la pierre ne ſignifioit pas Jeſus Chriſt, mais elle étoit Jeſus Chriſt;

III. Classe N°. II.

les vaches ne ſignifioient pas des années, mais elles étoient des années ; le ſang n'étoit pas une marque d'alliance, mais c'étoit l'alliance même ; l'Agneau paſchal, n'étoit pas la figure de Jeſus Chriſt immolé ſur la croix, mais c'étoit Jeſus Chriſt même immolé ſur la croix.

Il n'y a donc point d'apparence que celui qui compoſa ce Traité ait cru, d'une part, que le pain & le vin ne fuſſent que la figure & la repréſentation du corps de Jeſus Chriſt, & non le corps même de Jeſus Chriſt ; & que, de l'autre, pour ſignifier cette créance, il ait dit, que le pain & le vin n'étoient pas l'image de Jeſus Chriſt, mais qu'ils étoient proprement le corps & le ſang de Jeſus Chriſt. Pour parler de cette ſorte, il faudroit avoir entiérement perdu le ſens.

3°. Il n'y a rien dans le diſcours des Iconoclaſtes qui ne ſoit vrai à la lettre ſelon l'opinion des Catholiques ; & tout ce qu'on y peut blâmer eſt, qu'il eſt ſuſceptible d'un mauvais ſens, ſelon l'intelligence populaire du mot d'image, lequel néanmoins ces Evêques témoignent qu'ils n'ont point eu.

Ils appellent l'Euchariſtie image ; & cela eſt vrai dans le ſens naturel de ce mot, puiſque, comme dit Paſchaſe, ce myſtere eſt vérité, & ne laiſſe pas d'être figure. Ils diſent que Dieu a choiſi une image principale, ſavoir *la* ſubſtance du pain, & qu'il a commandé de l'offrir. Cela eſt encore vrai, tant parce qu'on offre les dons avant qu'on les conſacre, que parce que lors même qu'ils ſont conſacrés, ils retiennent avec raiſon le nom de la choſe dont ils conſervent la figure & la reſſemblance.

Le premier Auteur qui s'eſt ſervi du mot de Tranſſubſtantiation ; ſavoir, Etienne, Evêque d'Autun, dans le paſſage même où il s'en ſert, ne laiſſe pas d'appeller l'Euchariſtie oblation de pain & de vin : *Oblatio*, dit-il, *panis & vini tranſſubſtantiatur in corpus & ſanguinem Chriſti.*

De Sacramento Altaris, c. 13.

Il eſt donc certain que ce n'eſt en rien favoriſer les Sacramentaires, que de dire ſimplement, comme font ces Evêques, que Jeſus Chriſt a commandé qu'on offrît le pain & le vin, image de ſa chair ; & qu'il reſte à ſavoir, s'ils n'ont point cru que cette ſubſtance du pain & du vin, cette image de la chair naturelle, fût changée en ſon corps & en ſon ſang. C'eſt en quoi conſiſte la queſtion ; & ces Evêques la décident, en reconnoiſſant, comme ils font plus bas, *que Dieu a voulu que le pain de l'Euchariſtie, étant l'image de ſa chair naturelle, devînt le divin corps, étant ſanctifié par l'avénement du S. Eſprit.* Et ceux mêmes qui les combattent avouent, qu'ils l'ont décidée en cette maniere, & qu'*ils ont* reconnu que le pain étoit le corps même de Jeſus Chriſt.

Ainſi, le ſens que les Catholiques donnent à ce Concile des Iconoclaſtes, eſt conforme à leurs propres paroles. Et il eſt de plus appuyé du témoignage de celui même qui les a combattus dans le deuxieme Concile de Nicée.

4°. Mais, outre que le ſens que les Calviniſtes ſont obligés de donner aux paroles du deuxieme Concile de Nicée, n'eſt tiré que de leur fantaiſie, il eſt de plus ſi contraire au ſens commun, qu'il eſt étrange qu'il ait pu venir dans l'eſprit d'aucun homme raiſonnable.

L'Ecrit lu dans la ſixieme Action de ce Concile, nous aſſure que le pain n'eſt *pas l'image du corps de Jeſus Chriſt ; mais qu'il eſt appellé, qu'il eſt en effet, & qu'il eſt cru proprement le corps même de Jeſus Chriſt, & que c'eſt à tort qu'on l'appelle image ; puiſque c'eſt la chair & le ſang de Jeſus Chriſt.* Cela veut dire, dit l'Auteur de la Réponſe, que ce n'eſt pas une image vuide ; puiſque l'ame, en la prenant s'unit à Jeſus Chriſt comme à ſon objet, & Jeſus Chriſt s'unit à l'ame en agiſſant ſur elle. Mais en quelle langue a-t-il trouvé que ces mots

ce n'eſt pas une image, ſignifient ce n'eſt pas une image vuide ? Où a-t-il trouvé que ceux-ci, *que le pain eſt appellé, eſt en effet, & eſt cru le corps de Jeſus Chriſt*, ſignifient que l'on penſe à Jeſus Chriſt en prenant le pain, & que Jeſus Chriſt agit ſur ceux qui le prennent ? Eſt-ce en cette maniere que l'on exprime cette penſée ? III. CLAS. N°. II.

Cependant ces Meſſieurs, les Prétendus Réformés, trouvent ces explications fort raiſonnables, & l'on ne s'en doit pas étonner. Ils ſe les rediſent perpétuellement à eux-mêmes, & à force de les rebattre, ils deviennent incapables d'en reconnoître l'abſurdité. C'eſt l'ordinaire de l'eſprit humain de perdre ainſi par l'accoutumance le diſcernement du vrai & du faux. Ils ont toujours dans l'eſprit ces ſolutions de corps ſymbolique, corps typique, préſence de vertu, préſence de ſignification, préſence d'objet : ils ſe les rendent familieres, & s'imaginent enſuite qu'elles ont pu être auſſi familieres aux Peres qu'à eux.

Mais ils devroient conſidérer, que les Peres n'étoient pas dans la même condition qu'eux. Ils n'étoient point attachés à ces termes. Ils n'avoient point deſſein d'allier les expreſſions anciennes avec leurs opinions préſentes. Ils ne ſongeoient qu'à ſe faire entendre. Or, il eſt abſolument contre le ſens commun, qu'un homme pour faire entendre cette penſée, que l'Euchariſtie n'eſt pas une image de Jeſus Chriſt, inutile & ſans effet ; mais que ceux qui la prennent en ſongeant à Jeſus Chriſt, s'uniſſent à lui comme à leur objet, & que Jeſus Chriſt s'unit auſſi à eux en agiſſant ſur leurs ames, choiſiſſe ces termes : *Le pain conſacré n'eſt pas l'image du corps de Jeſus Chriſt, mais il eſt appellé, il eſt en effet, & il eſt cru proprement ſon corps.*

5°. Que ſi les paroles de cet Ecrit lu dans la ſixieme Action du deuxieme Concile de Nicée, ſont abſolument ridicules dans le ſens que les Calviniſtes y donnent, les raiſonnements de ce même Ecrit ne le ſont pas moins.

On y réfute les Iconoclaſtes, qui avoient appellé l'Euchariſtie image, par cet argument. L'image n'eſt pas la choſe même dont elle eſt image. Or le pain conſacré eſt le corps même de Jeſus Chriſt. Donc il n'en eſt pas l'image : *Si imago corporis eſt non poteſt eſſe hoc divinum corpus.*

Nicephore, Patriarche de Conſtantinople, écrivant quelque temps après contre les Iconoclaſtes emprunte du deuxieme Concile de Nicée ce même raiſonnement : *Quomodo*, dit-il, *idem dicitur corpus Chriſti, & imago Chriſti ? Quod enim eſt alicujus imago, hoc corpus ejus eſſe non poteſt.*

Sur quoi il faut remarquer, que les Calviniſtes emploient contre les Catholiques, le même principe que les Evêques de Nicée, & Nicephore emploient contre les Iconoclaſtes ; mais qu'en y joignant de différentes mineures, ils en tirent des concluſions toutes différentes.

Les Evêques du Concile de Nicée forment cet argument ; l'image n'eſt pas la choſe même dont elle eſt image. Or, l'Euchariſtie eſt le corps même de Jeſus Chriſt. Donc elle n'en eſt pas l'image.

Et les Calviniſtes forment celui-ci.

L'image n'eſt pas la choſe même dont elle eſt image. Or, l'Euchariſtie eſt l'image du corps de Jeſus Chriſt. Donc elle n'eſt pas le corps même de Jeſus Chriſt.

Les Calviniſtes prétendent que les Evêques du Concile de Nicée ſe trompoient dans leur raiſonnement, & nous prétendons qu'ils ſe trompent dans le leur.

Mais, c'eſt une équité que l'on doit garder en accuſant les hommes d'erreur, que de ne leur imputer que des erreurs humaines, & qui ſont voilées de quel-

III. Classe N°. II.

que ſorte d'apparence ; & de ne leur en pas imputer, qui ſoient entiérement folles & extravagantes.

Cette équité eſt fondée ſur ce principe très-véritable, & très-néceſſaire pour l'intelligence du langage humain, que les hommes ſont capables de s'éblouir, & de ſe ſurprendre par une fauſſe apparence ; parce qu'ils ſont hommes, mais qu'ils ne ſont pas capables de ſe tromper, ſans apparence & ſans raiſon, & d'approuver des choſes notoirement fauſſes ; parce qu'ils ne ſont pas fous.

Nous pratiquons cette équité envers les Calviniſtes. Nous leur diſons qu'ils ſe trompent, mais qu'ils ſe trompent en hommes. Le principe dont ils ſe ſervent, que l'image n'eſt pas la choſe même dont elle eſt image, eſt faux dans le ſens naturel du mot d'image, qui ne ſignifie que repréſentation. Car une choſe ſe peut repréſenter ſoi-même dans un autre état, comme le viſage eſt l'image de l'ame ; la colombe, & les langues de feu repréſentoient le S. Eſprit, & le contenoient. Mais il eſt vrai, dans le ſens populaire de ce mot. Car, on n'appelle pas ordinairement image, ce qui eſt la choſe même, & l'on conclut populairement ; c'eſt ſon image, donc ce n'eſt pas lui-même. Voilà l'apparence qui les trompe.

Mais les Calviniſtes ne traitent pas de même le Concile deuxieme de Nicée, & tous les Auteurs qui ſe ſont ſervis du même raiſonnement, en les expliquant comme ils font. Ils leur imputent une erreur, mais une erreur qui n'eſt pas humaine, & qui eſt entiérement inſenſée. Et pour le faire voir, examinons un peu le raiſonnement des Evêques de Nicée, ſelon le ſens des Calviniſtes.

Leur principe eſt ; *l'image n'eſt pas la choſe même dont elle eſt image.* Et ce principe ne ſauroit entrer dans la tête de qui que ce ſoit, à moins qu'on ne l'explique au moins en ce ſens ; *l'image n'eſt pas réellement la choſe même dont elle eſt image.* Car il eſt ridicule en celui-ci ; *l'image n'eſt pas figurativement, ou virtuellement la choſe dont elle eſt image* ; puiſqu'il eſt au contraire, de la nature de l'image d'être figurativement la choſe dont elle eſt image, & qu'il eſt clair, qu'il ne répugne point à la nature de l'image, de contenir la vertu de la choſe, comme il ne répugne point à l'eau du Baptême de contenir la vertu du S. Eſprit. Elle en eſt, au contraire, plus véritablement image.

Il faut donc au moins qu'on ſuppoſe que ces Evêques ont pris ce principe au premier ſens, & qu'ils ont voulu dire, que l'image *n'eſt pas réellement la choſe dont elle eſt image.* Voilà leur majeure ; & leur mineure eſt ; *le pain conſacré eſt le corps de Jeſus Chriſt*, dont ils tirent cette concluſion ; *qu'il n'eſt donc pas l'image du corps de Jeſus Chriſt*, comme les Iconoclaſtes l'appelloient. Qu'on explique maintenant cette mineure au ſens des Calviniſtes, le pain conſacré eſt le corps de Jeſus Chriſt figurativement & virtuellement, & l'on verra qu'on en fera le plus impertinent raiſonnement qui ait jamais été fait.

Car le raiſonnement entier & développé, conſiſtera dans ces trois propoſitions.

L'image n'eſt pas réellement le corps même dont elle eſt image.

Or, le pain conſacré eſt, figurativement & virtuellement le corps de Jeſus Chriſt.

Donc il n'eſt pas l'image de Jeſus Chriſt.

Il eſt donc certain, qu'on ne peut expliquer raiſonnablement l'argument de ces Evêques, qu'en l'entendant au ſens des Catholiques, & ſubſtituant dans la mineure, le même terme qui eſt clairement ſous-entendu dans la majeure en cette maniere.

L'image n'eſt pas réellement le corps même dont elle image.

III. Clas. N°. II.

Or, le pain conſacré eſt réellement le corps de Jeſus Chriſt.
Donc il n'eſt pas l'image du corps de Jeſus Chriſt.

Cet argument pris en cette maniere ne laiſſe pas d'être défectueux; parce que la majeure n'eſt pas véritable abſolument, & en tous ſens; mais il eſt apparent, & c'eſt une erreur humaine, que de s'y laiſſer ſurprendre.

Au lieu, qu'étant expliqué au ſens des Calviniſtes, il eſt entiérement extravagant. Ainſi, comme toutes les preuves que l'on tire de l'autorité des hommes, ne ſont appuyées que ſur ce principe, qu'ils ne ſont pas fous, comme nous l'avons dit ailleurs, il ne leur a pas été permis d'expliquer les paroles d'un Ecrit, lu avec approbation dans un Concile, en une maniere ſelon laquelle il faudroit l'accuſer, non d'erreur, mais de folie.

Mais cette expreſſion, que le pain conſacré n'eſt pas l'image du corps de Jeſus Chriſt, ne juſtifie pas ſeulement, que l'Auteur de cette réfutation du Concile des Iconoclaſtes, qui fut lue dans la ſixieme Seſſion du II. Concile de Nicée étoit dans la foi de la préſence réelle; elle ne montre pas auſſi ſeulement, que tous les Peres de ce Concile, devant qui on la liſoit étoient dans la même foi; mais elle fait voir, que c'étoit la créance commune & univerſelle de toute l'Egliſe de ce temps-là, tant en Orient qu'en Occident.

Car il faut remarquer, qu'ils n'étoient pas inventeurs de cette expreſſion. Elle ſe trouve expreſſément dans Anaſtaſe Sinaïte, dans S. Jean de Damas, & dans le Concile de Francfort, qui ne l'avoit pas empruntée des Grecs.

Et de-là, on doit conclure néceſſairement, que ce n'étoit point une choſe ordinaire dans l'Egliſe, d'appeller le pain de l'Euchariſtie image & figure de Jeſus Chriſt; puiſque cette expreſſion ſcandaliſe tout un Concile, & qu'elle fut combattue en Orient & en Occident. Or il eſt contre toute ſorte d'apparence, qu'une expreſſion très-commune dans l'Egliſe eût ſcandaliſé de cette ſorte tous les Evêques du monde.

Il ſe peut bien faire que les Iconoclaſtes la trouvant autoriſée par quelques anciens Peres, s'en ſoient ſervis, parce qu'elle étoit favorable à leur deſſein. Il ſe peut faire auſſi que les Evêques du deuxieme Concile de Nicée & ceux de Francfort, en ne faiſant pas attention aux paſſages des Peres qui l'autoriſent, l'aient repriſe à cauſe du mauvais ſens qu'elle préſente d'abord.

Mais il ne ſe peut faire en aucune ſorte qu'ils euſſent repris cette expreſſion, ſi elle eût été commune dans le langage ordinaire dont on parloit alors dans l'Egliſe; parce que ce langage ne leur pouvoit être inconnu.

Or, de cela ſeul, que ce n'étoit pas la coutume des fideles de ce temps-là de conſidérer le pain & le vin, comme les figures du corps & du ſang de Jeſus Chriſt; il s'enſuit qu'ils ont cru la préſence réelle, puiſqu'ils ne pouvoient pas détourner toutes les expreſſions qui la ſignifient naturellement, à ces ſens métaphoriques d'images & de figures de Jeſus Chriſt.

On leur diſoit ſans ceſſe que l'Euchariſtie étoit le corps de Jeſus Chriſt; on ne leur diſoit point qu'elle en fût l'image & la figure; puiſqu'ils ne pouvoient ſouffrir ces expreſſions en ce ſiecle. Ils ne pouvoient donc comprendre autre choſe, ſinon qu'elle étoit véritablement & réellement le corps même de Jeſus Chriſt; étant impoſſible qu'ils aient pu réſiſter à l'impreſſion ſi puiſſante de tant de termes qui forment l'idée d'une préſence réelle, ſans cette ſolution, qui eſt preſque l'unique qu'Aubertin & les autres Miniſtres apportent pour s'en défendre.

On ne peut donc nier raiſonnablement, que toute l'Egliſe ne fût au temps de ce Concile dans la foi de la préſence réelle; & qu'ainſi, comme les Miniſ-

III. Classe N°. 11.

tres avouent qu'il ne s'étoit point encore fait de changement dans la ſubſtance de la foi, on ne doive conclure, que cette même doctrine de la préſence réelle eſt celle de toute l'antiquité.

Au reſte, encore, qu'il ſoit vrai que cette expreſſion, que le pain conſacré eſt l'image du corps de Jeſus Chriſt, ſe trouve autoriſée par quelques anciens Peres, on ne doit pas néanmoins trouver étrange qu'elle ſe ſoit abolie, parce que l'uſage n'en a jamais été fréquent, & qu'il eſt très-facile & très-naturel, que le peuple étant maître du langage, ait banni une façon de parler, qui formoit un faux ſens ſelon le ſens populaire, qui eſt celui qui ſe préſente d'abord.

CHAPITRE V.

Où l'on fait voir que l'Auteur de la Réponſe ne peut retirer aucun avantage du livre de Bertram.

Comme les Miniſtres ne trouvent pas ſouvent des Livres anciens, qui leur ſoient favorables même en apparence, s'il s'en rencontre quelqu'un dans ce grand nombre qui nous ſont reſtés, qui ſemble dire quelque choſe à leur avantage, ils le font valoir d'une maniere ſi extraordinaire, qu'il paroît bien qu'ils ne ſont pas accoutumés à être favoriſés par les Auteurs Eccléſiaſtiques.

Nous avons vu de quelle ſorte ils ont voulu faire de Jean Erigene, qui, dans la vérité étoit un des impertinents hommes de ſon ſiecle, un homme admirable, & conſommé en toute ſorte de littérature. Mais voici un autre Auteur du même ſiecle qu'ils relevent encore beaucoup davantage, parce que ſon Livre s'étant conſervé, leur donne moyen de s'en ſervir avec quelque ſorte d'apparence.

C'eſt un nommé Ratramne ou Bertram; car peut-être que ces deux noms ne ſont que le même. Et en effet, l'Auteur anonyme, défenſeur de Paſchaſe, attribue à Ratramne, l'ouvrage qui paroît maintenant ſous le nom de Bertram, comme au contraire, Sigebert & Triteme, appellent Bertram celui qu'Hincmar, dans le Prologue du Livre *de Forma Deitatis*, & Frodoard, Hiſtorien célebre, *l.* 3. *c.* 15, nomment Ratramne: d'où il paroît que l'on ſe ſervoit indifféremment de l'un & de l'autre nom, pour marquer une même perſonne. Ce Ratramne donc compoſa un Livre du corps & du ſang de Jeſus Chriſt, par le commandement de Charles le Chauve, qui ſe plaiſoit ainſi à conſulter les hommes ſavants, & ſouvent autant pour appuyer l'erreur que la vérité. Car ce fut lui en partie qui engagea Jean Erigene à écrire de la Prédeſtination, comme il le témoigne dans le premier Chapitre de ſon Livre.

Mais comme les Princes ont bien d'autres affaires que de s'amuſer à diſputer des matieres de Théologie, quoique cet ouvrage ait été entrepris par ſon ordre, il ne paroît pas qu'il ait eu de ſuite, ni qu'il ait même été publié durant ſon regne, ni long-temps depuis. C'eſt ce que reconnoît un Profeſſeur Calviniſte de Leyde, qui l'a fait imprimer avec un petit Commentaire. " Il eſt „ croyable, dit-il, que le Livre de Bertram ne fut pas publié; parce qu'au„ trement Lanfranc n'auroit pas manqué d'en parler, n'étant ni ſtupide ni „ inſenſible; il n'auroit pas manqué de ſentir vivement la pointe des argu-

„ ments que ce Livre nous fournit. Je crois qu'il y a deux raiſons qui ont „ fait que ce Livre eſt demeuré caché; la modeſtie de l'Auteur & la timidité „ de l'Empereur. Car, encore que les Pontifes Romains n'aient commencé „ qu'au troiſieme ſiecle d'après celui-là, à perſécuter cette opinion avec le „ fer & le feu, il y a lieu néanmoins de ſoupçonner qu'ils étoient déja dès „ ce ſiecle dans un autre ſentiment; (c'eſt-à-dire, dans l'opinion des Catholi- „ ques.) C'eſt pourquoi, comme quelques-uns écrivent, que Charles avoit „ acheté ſa conſécration des Papes, il n'eſt pas étrange qu'il ne les ait pas voulu „ irriter contre lui par la publication de cet Ecrit: „ *Bertrami verò ſcriptum editum non fuiſſe credibile eſt, de quo alioquin Lanfrancus non fuiſſet taciturus, cùm ejus aculeos homo non ſtupidus non potuiſſet non ſentire. Rationem cur editum non fuerit, duplicem puto: modeſtiam ſcilicet Auctoris & Impetatoris puſillanimitatem. Nam tametſi ferro & flamma Pontifices Romani hanc ſententiam, non niſi tertio poſt Caroli Calvi obitum ſæculo, perſequi cœperint; tamen ſuſpicio eſt,* alterius ſententiæ eos fuiſſe patronos & deffenſores; *à quibus cum emiſſe Carolum ſuam conſecrationem ſcribant nonnulli, quid mirêre, ſi hoc edito ſcripto eos in ſe provocare noluit?*

Voilà comment parlent les Calviniſtes mêmes, quand ils parlent de bonne foi. Ils ne s'amuſent pas à conteſter, que l'Egliſe ne fût alors dans la créance de la préſence réelle; parce que c'eſt une choſe trop claire. Ils avouent que ce Livre de Bertram fut vu de peu de perſonnes. Ainſi reconnoiſſant qu'il eſt demeuré caché, ils nous délivrent de la peine de rechercher les raiſons, pour leſquelles on n'a pas obligé l'Auteur de s'expliquer davantage. En effet, il eſt entiérement ſans apparence, que Bérenger n'eût pas cité ce Livre pour lui, & n'en eût pas fait un des principaux appuis de ſon erreur, s'il avoit été dans ſon ſiecle entre les mains des hommes de Lettres, lui qui ſe ſervoit d'un grand nombre d'autorités beaucoup moins ſpécieuſes, & qui tiroit avantage du Livre de Jean Scot ſur la même matiere, & faiſoit même valoir cette circonſtance, qu'il avoit été écrit par l'ordre de Charles le Chauve.

Ce ſilence de Bérenger & de ceux qui l'ont combattu touchant Bertram, & une Oraiſon de S. Grégoire, qu'Aſcelin écrivant contre Bérenger, marque avoir été employée par Jean Scot; & qui ſe trouve dans le Livre de Bertram, ont fait croire à M. de Marca, Archevêque de Toulouſe, que le Livre de Jean Scot, & celui de Bertram n'étoient que le même Livre, & que le véritable Auteur en étoit ce Jean Scot, ſoit qu'il ſe fût voulu cacher ſous le nom de Bertram, ſoit que l'on eût donné par erreur à ce Livre le nom de Ratramne ou Bertram; parce qu'il étoit conſtant, que Ratramne avoit reçu ordre d'écrire ſur la même matiere; de ſorte que, ſon Livre ne ſe trouvant point, on avoit pu facilement donner ſon nom à celui de Jean Scot, publié ſans nom d'Auteur. Et en effet, il eſt aſſez étrange qu'il ne ſe trouve point d'Auteur, qui ait connu tous les deux enſemble. Le défenſeur anonyme de Paſchaſe, fait mention de Bertram; mais il ne parle point de Scot, & Bérenger & Lanfranc parlent de Scot, mais ils ne parlent point de Bertram; & quand le Livre de Bertram a recommencé de paroître, celui de Scot ne s'eſt plus trouvé.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner cette conjecture. Mais ce qui paroît certain, eſt, que ſi ce Livre de Bertram eſt différent de celui de Scot, il eſt demeuré comme enſeveli durant un long-temps; & ainſi, il n'eſt nullement étrange qu'il n'ait excité aucun trouble dans ſon ſiecle.

Cela ſuffit pour détruire tous les avantages que les Miniſtres en pourroient tirer. Car il n'y auroit pas ſujet de s'étonner, que dans un myſtère qui cho-

III. CLASSE N°. II. que ſi fort la raiſon humaine, il ſe fût trouvé dans un ſiecle un Théologien, qui tâchant de l'y rendre plus conforme, s'éloignât de la créance de l'Egliſe par de vaines ſpéculations. C'eſt un effet tout naturel des difficultés que Dieu a voulu joindre à ce myſtere, & de l'inclination que l'Eſprit humain a d'accommoder toutes choſes à la foibleſſe de ſes lumieres. Mais, ſi l'on examine de près la doctrine & les expreſſions de ce Livre, on trouvera qu'il n'eſt pas ſi avantageux aux Calviniſtes, qu'ils ſe l'imaginent, & que ce n'eſt pas ſans raiſon que les Centuriateurs en ont eu une penſée toute contraire.

Car on peut conſidérer cet Auteur en deux manieres, ou comme témoin de la doctrine de ſon ſiecle ſur l'Euchariſtie, ou comme raiſonnant de lui-même ſur cette doctrine. Il eſt témoin de la doctrine de ſon ſiecle, par le rapport qu'il fait des expreſſions dont on ſe ſervoit communément, pour exprimer la foi touchant ce myſtere; & il raiſonne ſur cette doctrine, lorſqu'il explique ces expreſſions, ſelon ſes penſées & ſes ſpéculations.

Si l'on le conſidere en la premiere maniere, tant s'en faut qu'il ſoit contraire à la doctrine catholique, qu'il peut au contraire beaucoup ſervir à établir cette vérité, que le commun des fideles de ce ſiecle étoit dans la créance de la préſence réelle. Car c'eſt en ſuivant le langage de l'Egliſe de ſon temps qu'il dit: *Je ne crois pas qu'aucun des fideles doute que ce pain n'ait été fait le corps de Jeſus Chriſt, & que le calice ne contienne ſon ſang;* non enim putamus, *ullum fidelium dubitare, panem illum fuiſſe Chriſti corpus effectum, quod diſcipulis donans dixit: hoc eſt corpus quod pro vobis datur; ſed neque calicem dubitare ſanguinem Chriſti continere.*

C'eſt en ſuivant le langage de l'Egliſe de ſon temps qu'il reconnoît que le pain & le vin ſont changés au corps & au ſang de Jeſus Chriſt par une opération inviſible du S. Eſprit: *Panis qui offertur, ex frugibus terræ cùm ſit aſſumptus, in Chriſti corpus dum ſanctificatur tranſponitur; ſicut & vinum cum ex vite defluxerit, divini tamen ſignificatione myſterii efficitur ſanguis, non quidem viſibiliter, ſed ſicut ait præſens doctor, operante inviſibiliter Spiritu Sancto. Unde & ſanguis & corpus Chriſti dicuntur, quia non quod exteriùs videntur, ſed quod interiùs divino ſpiritu operante facta ſunt, accipiuntur; & quia longè aliud per potentiam inviſibilem exiſtant, quàm viſibiliter appareant.*

C'eſt en ſuivant le même langage qu'il conclut: *Ex his omnibus quæ ſunt hactenus dicta, monſtratum eſt quod corpus, & ſanguis Chriſti, quæ fidelium ore in Eccleſia percipiuntur, figura ſunt ſecundum ſpeciem viſibilem; at verò ſecundum inviſibilem ſubſtantiam, corpus & ſanguis verè Chriſti exiſtant*: C'eſt-à-dire, *nous avons montré par tout ce que nous avons dit juſques ici, que le corps & le ſang de Jeſus Chriſt qui ſont reçus dans la bouche des fideles, ſont figures ſelon l'eſpece viſible; mais que, ſelon la ſubſtance inviſible ils ſont véritablement le corps & le ſang de Jeſus Chriſt.*

Enfin, il témoigne que le principe conſtant de tous les fideles étoit, *que l'Euchariſtie étoit le corps de Jeſus Chriſt, & que le pain & le vin conſacrés n'étoient plus ce qu'ils étoient auparavant. Corpus enim*, dit-il, *ſanguinemque Chriſti fideliter confitentur*, & cùm hoc faciunt, non hoc jam eſſe quod priùs fuere procul dubiò proteſtantur.

Si hoc profiteri noluerint, compellentur negare, corpus eſſe ſanguinemque Chriſti, quod nefas eſt non ſolùm dicere, verùm etiam cogitare: c'eſt-à-dire, *s'ils ne diſoient cela, ils ſeroient obligés de nier que ce fût le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, ce que l'on ne peut dire ni même penſer ſans crime.*

Voilà ce que l'on croyoit en ce ſiecle. C'étoit un crime horrible que de nier

que

que l'Euchariſtie fût le corps de Jeſus Chriſt : l'on y faiſoit profeſſion de croire, que le pain & le vin conſacrés étoient véritablement le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, *corpus & ſanguis Chriſti verè exiſtunt* ; que cela ſe faiſoit par une opération inviſible du S. Eſprit, *operante inviſibiliter Spiritu ſancto*. C'étoit la maniere dont on en parloit, & l'on doit juger par ces expreſſions populaires, de l'idée qu'elles devoient naturellement imprimer dans l'eſprit du peuple. Bertram y ajoute ſes raiſonnements. Il explique ces paroles à ſa fantaiſie. Il les détourne ſi l'on veut à des ſens métaphoriques ; mais le peuple n'a point formé ſa créance ſur ces raiſonnements & ſur ces explications qu'il n'a jamais entendues, & qui certainement n'ont jamais été populaires ; mais ſur les expreſſions mêmes qui ont toujours retenti à ſes oreilles.

Si l'on demande donc ce qu'il croyoit, il faut dire, ſelon Bertram même, *qu'il croyoit que le pain & le vin, après la conſécration étoient le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, & que ce changement ſe faiſoit par une opération inviſible du S. Eſprit.* Voilà la foi de l'Egliſe. Bertram, en qualité de Théologien, a pu raiſonner comme il a voulu ſur cette foi ; mais il n'a pas été capable de faire paſſer ſes raiſonnements dans le peuple, par un Livre qui n'a peut-être jamais été vu que de trois ou quatre perſonnes de ſon ſiecle. Ainſi, étant conſidéré comme témoin de la créance de ſon ſiecle, on doit reconnoître qu'il dépoſe clairement pour la préſence réelle ; puiſqu'il fait voir qu'on exprimoit ce myſtere en des termes qui ne pouvoient former une autre idée dans l'eſprit du peuple.

Après cela, il eſt aſſez inutile de rechercher avec ſoin quel a été ſon véritable ſentiment. Dans les myſteres populaires, & qui doivent être connus de tous les fideles d'une foi diſtincte, la foi du peuple eſt la véritable foi. Le corps de l'Egliſe ne peut errer ; mais il eſt très-poſſible qu'un particulier s'égare. Il eſt impoſſible de concevoir que l'Egliſe du neuvieme ſiecle, ait abandonné la foi de l'ancienne Egliſe ; mais on conçoit très-facilement qu'un Théologien ſe ſoit évaporé en des raiſonnements frivoles, & qu'il ſe ſoit ainſi écarté de la doctrine de l'Egliſe, principalement lorſqu'il le fait en conſervant tous les termes ordinaires qui contiennent cette foi, & en les détournant ſeulement en des ſens éloignés des ſentiments communs des fideles. L'eſprit humain ſe plaît en ces ſortes de ſubtilités, & il n'y a point de myſtere ſur lequel il n'en ait voulu faire épreuve.

C'eſt donc une diſcuſſion entiérement indifférente, pour le fond de nos diſputes, que d'examiner de quel ſentiment a été Bertram. S'il a erré, il a erré tout ſeul, & en errant même il a rendu témoignage à la doctrine de l'Egliſe, par les termes dont il a été obligé de ſe ſervir, n'oſant pas s'écarter d'un langage ſi autoriſé dans l'Egliſe τῆς συνηθείας τὸ ἰσχυρὸν ὑποπτήσσοντος comme S. Baſile dit d'Origene, ſur le ſujet du S. Eſprit.

C'eſt pourquoi je laiſſe maintenant cet examen ; parce qu'il n'eſt pas utile dans une diſpute de cette importance, d'amuſer l'eſprit à ces ſortes de conteſtations. Mais, ſi le principal différent étoit décidé, il ne me ſeroit pas difficile de montrer à l'Auteur, que l'on peut ſoutenir pour le moins avec autant d'apparence, que Bertram étoit dans la créance commune de l'Egliſe Catholique, que les Miniſtres ſoutiennent qu'il y étoit contraire : que la maniere dont ils ſont obligés d'expliquer ſes expreſſions, pour les rendre Calviniſtes, eſt pour le moins auſſi forcée, que celle dont les Catholiques ſe ſervent pour y donner un bon ſens, & conforme à leur doctrine, & que le plus grand avantage qu'ils

III. Clas. N°. II.

puiſſent prétendre touchant cet Auteur eſt, que l'on le tire à part comme un Ecrivain embarraſſé, & qui ne peut être utile ni aux uns ni aux autres. Voilà ce que l'on peut leur faire voir quand ils le voudront. Mais, comme c'eſt une diſpute de pure curioſité, & qui n'eſt nullement importante pour la déciſion de nos différents, il y auroit de l'imprudence de la mêler dans un Traité, où l'on évite à deſſein ces diſcuſſions de critique, pour ne s'attacher qu'aux choſes qui peuvent contribuer à faire prendre parti dans une conteſtation qui eſt telle, que le paradis & l'enfer feront la différence de ceux qui auront fait un bon ou mauvais choix. *Ce n'eſt pas ici*, comme dit Guimond, l. 3. *une diſpute, où l'avantage & le déſavantage ſoient de peu de conſéquence. On ne combat pas pour la victoire comme dans les Ecoles, ou pour quelque bien temporel, comme dans les jugements. Mais c'eſt une diſpute qui a Dieu pour Juge, & où il s'agit de la vie éternelle & du Royaume du ciel; parce que la mort éternelle ſera la peine de ceux qui auront ſoutenu la fauſſeté, & la vie éternelle ſera la couronne des défenſeurs de la vérité*: Falſam *enim partem ſempiterna mors devorat, veram autem vita æterna coronat.*

CHAPITRE VI.

Où l'on montre que les reproches que les Miniſtres font contre le dixieme ſiecle, ſont injuſtes, par l'examen de l'état de l'Egliſe en Allemagne & dans le ſeptentrion durant ce ſiecle.

C'Est une choſe ſi hors d'apparence en elle-même, qu'il ſe ſoit fait au dixieme ſiecle un changement inſenſible & univerſel dans la créance de l'Euchariſtie, qu'on auroit ſujet de mépriſer les reproches vagues dont l'Auteur de la Réponſe charge ce ſiecle, qu'il repréſente en l'air comme rempli de ténebres, d'ignorance & de ſuperſtition, pour rendre par-là, croyable cette innovation prétendue, que les Miniſtres y placent ſans preuve & ſans fondément, parce qu'ils ne la peuvent placer en un autre temps.

Il ſuffiroit de lui repréſenter, que le ſiecle de Bérenger étant ſi peu éloigné du neuvieme ſiecle, qu'il ne faut qu'une génération pour les joindre, ceux qui ont inſtruit les fideles du temps de Bérenger, ayant pu être inſtruits par ceux qui avoient vécu une partie de leur vie dans le neuvieme ſiecle, c'eſt la plus grande de toutes les extravagances, que de ſe perſuader, que la mémoire d'un auſſi étrange événement, que le ſeroit un changement univerſel de créance, ſur le point le plus connu de la Religion Chrétienne, ait pu, dans ſi peu de temps, s'abolir de l'eſprit de tous les hommes.

On ſe pourroit encore contenter de lui dire, que ce changement ne ſe peut placer dans les premieres cinquante années de ce ſiecle; puiſqu'il eſt incroyable que les fideles de toute la terre, ayant été inſtruits dans la créance diſtincte de la préſence réelle, aient embraſſé une opinion toute contraire, en condamnant leurs premiers ſentiments, ſans que ce changement ait fait aucun bruit; & encore moins dans les dernieres cinquante années, puiſque pluſieurs ayant paſſé une partie de leur vie dans le dixieme & dans le onzieme ſiecle, il y auroit eu encore du temps de Bérenger, une infinité de témoins de ce changement; de ſorte que, bien loin que l'on eût pu lui reprocher, comme on a fait, la nouveauté de ſon

opinion, il n'auroit jamais manqué, au contraire, de prouver la nouveauté de celle de la préſence réelle, par une infinité de témoins.

Car il faut remarquer, qu'il commença, ſelon Baronius, de publier ſon héréſie en l'an 1035; & en ce temps-là, il y avoit apparemment encore dans l'Egliſe, plus de cent mille perſonnes, de cinquante, de ſoixante, de ſoixante & dix, & de quatre-vingts ans, dont les uns avoient par conſéquent vécu quinze ans, les autres vingt-cinq, les autres trente-cinq, & les autres quarante-cinq ans dans le dixieme ſiecle. Et toutes ces perſonnes pouvoient rendre témoignage, de ce qui s'étoit fait durant les cinquante dernieres années de ce ſiecle, ou pour l'avoir vu eux-mêmes, ou pour avoir vu des perſonnes qui avoient vécu pendant tout ce ſiecle.

Enfin, on auroit pu repouſſer en peu de paroles tous ces reproches qu'il fait contre le dixieme ſiecle, en les tournant contre lui-même, & en lui montrant, que, quand ils ſeroient véritables, il en devoit tirer une conſéquence toute contraire à celle qu'il tire.

Car, au lieu qu'il conclut, de ce qu'il y a eu peu d'Ecrivains dans le dixieme ſiecle, qu'il s'y eſt pu faire un changement inſenſible dans la créance de l'Euchariſtie, il auroit raiſonné plus juſtement, s'il avoit conclu, qu'il ne s'eſt pu faire dans ce ſiecle aucun changement conſidérable dans la foi, parce qu'il y a eu peu d'Ecrivains.

Les hommes ſont toujours hommes dans tous les ſiecles; ils ne ſouffrent point que l'on leur arrache leurs opinions, ſans faire quelque réſiſtance, principalement en une matiere importante. Cette réſiſtance produit les diſputes, & les diſputes produiſent les Ecrits. Ainſi, quand on ne voit point d'Ecrits, il faut conclure qu'il n'y a point eu de diſputes & point de combat; & par conſéquent, que la doctrine de l'Egliſe n'a point été attaquée.

Au lieu donc qu'il prouve, par l'ignorance de ce ſiecle, que l'opinion de la préſence réelle a pu y naître, & s'y répandre ſans bruit, on a raiſon de prouver par l'ignorance même dont il accuſe ce ſiecle, qu'il n'eſt pas poſſible qu'il y ſoit arrivé un changement ſi conſidérable dans la créance d'un myſtere ſi important & ſi connu. Car, s'il ſe fût excité quelque diſpute ſur ce ſujet, ceux qui auroient propoſé cette opinion, auroient tâché de l'autoriſer par les paſſages des Peres qui la favoriſent: les autres l'auroient combattue par les paſſages qui y paroiſſent contraires; & cet éclairciſſement auroit bientôt diſſipé l'ignorance qui ne peut ſubſiſter avec ces ſortes de conteſtations.

Auſſi, c'eſt un des deſſeins que Dieu a eu en permettant les héréſies, de retirer les fideles de l'ignorance, où une trop longue paix les engage inſenſiblement. C'eſt ce qui a fait dire à S. Auguſtin, que l'on n'a jamais bien traité de la Trinité avant que les Ariens attaquaſſent ce myſtere; & que chaque héréſie, en faiſant naître des queſtions nouvelles & particulieres, a ſervi à établir & à éclaircir davantage la foi de l'Egliſe, par la néceſſité qu'elle apportoit de traiter ces queſtions.

Aug. Enar. in Pſ. 54. de bono perſev. c. 10.

Que cet Auteur ne nous diſe donc plus, que le dixieme ſiecle eſt un ſiecle de ténebres & d'aſſoupiſſement, pour en conclure qu'on y a pu changer la foi de l'Egliſe; puiſque nous avons droit d'en conclure, au contraire, que l'on n'a point entrepris de la changer, parce que cette entrepriſe auroit troublé ce ſommeil de l'Egliſe, & diſſipé les ténebres de ce ſiecle.

C'eſt ce qu'on pourroit dire à l'Auteur de la Réponſe, quand même on demeureroit d'accord de la vérité de ces reproches. Mais, parce qu'ils lui ſont communs avec la plupart des Miniſtres, & qu'il ſe trouve même des Catho-

III. CLAS. N°. II.

liques qui le favoriſent en ce point, quoique par des raiſons bien différentes, on croit que pour leur ôter ce prétexte une fois pour toutes, il eſt néceſſaire d'en détruire les fondements, en faiſant voir qu'ils ne ſont ni raiſonnables ni juſtes.

Auſſi ne naiſſent-il pas de la vue de la vérité ; mais ou de paſſion & d'intérêt, ou de quelques conſidérations particulieres. Les Miniſtres voulant placer en ce ſiecle le progrès de l'opinion de la préſence réelle, ont jugé qu'il leur étoit avantageux de le décrier, afin qu'on crût les hommes de ce temps-là capables d'une auſſi grande ſtupidité, que ſeroit celle d'avoir ſouffert l'établiſſement d'une opinion ſi étrange ſans s'en émouvoir.

Le Cardinal Baronius, qui entraîne toujours avec ſoi un grand nombre d'Auteurs qui le ſuivent, s'eſt porté à déclamer contre ce ſiecle par un mouvement à la vérité très-louable, mais qui a néanmoins ſervi à l'engager dans quelque excès. Il y a trouvé l'Egliſe particuliere de Rome dans un effroyable déſordre, ayant été gouvernée durant ce ſiecle par pluſieurs Papes monſtrueux, comme il les appelle lui-même. L'image affreuſe de ce déréglement a frappé ce Cardinal, & l'ayant entiérement occupé, l'a empêché de faire aſſez de réflexion ſur les graces & les bénédictions que Dieu a répandues en ce même ſiecle, ſur un grand nombre d'autres Egliſes plus abondamment qu'en aucun autre, comme pour ſoutenir par la vigueur des membres la maladie de la tête ; au lieu que dans d'autres temps, il guérit ſouvent par la ſanté de la tête, les maladies des autres parties du corps.

Mais comme le zele de ce Cardinal peut l'avoir porté trop avant en cette occaſion, il eſt néceſſaire d'en revenir à la vérité, & de juger ſur ce que les Hiſtoriens nous apprennent de ce ſiecle, de la juſtice de ces reproches.

Or, ſi on examine les choſes de cette ſorte, ſans préoccupation & ſans paſſion, on trouvera bien à la vérité des déſordres dans ce ſiecle, comme il y en a toujours eu dans tous les autres. On y trouvera beaucoup d'ignorance en pluſieurs Prélats, de même que dans les ſiecles précédents, & dans ceux qui ont ſuivi. Mais en comparant ce que l'on y voit de bien & de mal, avec ce qu'on voit de bien & de mal dans les autres ſiecles, il eſt impoſſible qu'on ne conclue, que c'eſt un des plus heureux ſiecles de l'Egliſe, qui, n'ayant que des déſordres communs, a des avantages très-ſinguliers.

C'en eſt un bien conſidérable & bien important pour la pureté de la foi, qu'il n'y a point de ſiecle où il y a eu tant de Princes, Rois & Empereurs religieux, & même ſaints, dans toutes les provinces du Chriſtianiſme : ce qui contribue plus que toutes choſes à maintenir la vraie foi, & la ſolide piété, non ſeulement dans les peuples, mais auſſi dans les Prélats. Et c'eſt ce qu'il eſt néceſſaire de conſidérer un peu en particulier.

L'Empire d'Orient étoit gouverné au commencement de ce ſiecle, par Léon le Philoſophe, le plus ſavant de tous les Empereurs Grecs, dont le Cardinal Baronius, qui ne lui eſt pas d'ailleurs trop favorable, a été contraint de relever le zele & la piété. Et certainement on ne peut rien ajouter au ſoin qu'il avoit d'y porter les peuples, qui alloit juſqu'à leur adreſſer des lettres circulaires pleines d'inſtructions chrétiennes, & telles que des Evêques zélés en pourroient écrire aux fideles de leurs Dioceſes.

Quelques vices qu'on reproche aux Empereurs qui l'ont ſuivi, ils ne ſont point extraordinaires, & l'on voit par le réglement même de leur vie, qu'ils devoient être très-inſtruits du ſentiment des Peres ſur tous les myſteres ; puiſque Luitprand témoigne dans la rélation qu'il a faite de ſon Ambaſſade à Conſ-

tantinople, que l'on liſoit les Homélies des Peres à la table de l'Empereur Nicephore, qu'il décrit d'ailleurs comme très-déréglé; ce qui marque que c'étoit la coutume ordinaire de ces Empereurs, qui les devoit par néceſſité rendre très-ſavants dans la doctrine des Peres.

Mais comme il s'agit particuliérement de l'Occident, ce qui mérite d'y être plus conſidéré en ce temps-là eſt ſans doute l'Allemagne, puiſqu'elle y a commencé d'être le ſiege fixe de l'Empire, qui comprenoit encore alors une partie de l'Italie.

Or ſi l'on conſidere l'état de l'Allemagne en ce ſiecle, & même celui de tout le ſeptentrion, on peut dire avec vérité que jamais Dieu n'y verſa tant de bénédictions & tant de graces.

Les Princes qui la gouvernerent durant ce ſiecle ont été non ſeulement les plus grands & les plus pieux qu'elle ait jamais eus, mais il ſeroit difficile de trouver en aucun autre Etat un ſi grand nombre de Princes ſages, religieux & vaillants, qui ſe ſoient ſuccédés les uns aux autres.

Conrad, qui fut élu Roi de Germanie en l'an 912, en la place d'Othon Duc de Saxe qui le refuſa, ayant laiſſé après ſept ans de regne, le Royaume à Henri fils d'Othon, par un exemple rare de fidélité, l'Allemagne fut gouvernée de ſuite, premiérement par Henri I. depuis l'an 919, juſqu'en l'an 936, puis par Othon le grand, fils de Henri, juſqu'en l'an 973, enſuite par Othon II. qui ne régna que dix ans, & laiſſa l'Empire à Othon III. en qui finit la famille des Othons l'an 1002, auquel il mourut. Après lui on élut Henri Duc de Baviere, que ſa piété extraordinaire a fait mettre au nombre des Saints. Il gouverna l'Empire juſqu'en l'an 1024. & eut pour ſucceſſeur Conrad, lequel étant mort l'an 1039, laiſſa l'Empire à ſon fils Henri III. qui le poſſéda juſqu'en l'an 1056.

Ainſi voilà tout le dixieme ſiecle, & une partie de l'onzieme juſqu'à la condamnation de l'héréſie de Bérenger, occupés par cette ſuite de Princes. Je ne prétends pas juſtifier toutes leurs actions particulieres. Je ſais qu'on leur a reproché quelques défauts, & principalement à Othon II. & à Conrad. Mais je dis qu'à tout prendre, il y a peu d'Empereurs qui les aient égalés en piété, & que bien loin d'avoir été indifférents pour la Religion, jamais Princes ne s'y intéreſſerent davantage.

Que ne peut-on point dire à l'avantage du grand Othon, qui remplit une grande partie du dixieme ſiecle? Je ne parle point de ſes victoires: jamais Prince n'en gagna plus. Je ne conſidere que ſa piété. Il n'y en a point de plus grande à un Prince, que d'être un ſage diſpenſateur des charges & des biens de l'Egliſe qui ſont de ſa diſpoſition. Othon y étoit ſi religieux, qu'il eût mieux aimé perdre ſon Royaume, que de donner des biens de l'Egliſe à des perſonnes qui en étoient indignes: & il en donna une preuve illuſtre dans une occaſion ſignalée. Il étoit l'an 939 en Alſace, environnné d'une puiſſante armée de ſes ennemis; pluſieurs de ſes ſoldats l'abandonnoient tous les jours, de ſorte qu'un Comte qui avoit avec lui des troupes conſidérables, crut qu'il devoit ſe ſervir de cette conjoncture pour obtenir d'Othon une certaine Abbaye très-riche. Il la fit donc demander; mais Othon lui répondit en préſence de tout le monde, qu'il voyoit bien que ſa demande étoit une menace dans l'état où étoient ſes affaires; mais qu'il étoit écrit, qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, & qu'il ne falloit pas donner les choſes ſaintes aux chiens; & qu'il croiroit le faire, s'il donnoit à des gens ſéculiers des biens qui ſont deſtinés pour ceux qui ſervent Dieu: que non ſeulement il ne lui donneroit

III. CLAS. N°. II.

jamais cette Abbaye; mais qu'il ne lui donneroit jamais rien, pour lui avoir fait une ſi injuſte demande; qu'il pouvoit donc s'en aller s'il vouloit, & prendre parti avec ſes ennemis. Le Comte fut couvert de confuſion, & demanda pardon de ſa faute; & Dieu récompenſa cette généreuſe action d'Othon par une victoire ſignalée qu'il obtint ſur les rebelles.

Quoique la dépoſition qu'il fit faire de Jean XII, par un Concile tenu à Rome, ait quelque choſe d'extraordinaire, il eſt certain néanmoins qu'il y fit paroître beaucoup de modération. Leur différent même ne vint que de l'amour qu'Othon avoit pour la diſcipline de l'Egliſe. *La même raiſon*, dit Luitprand, *qui fait que le diable hait ſon Créateur, fait auſſi que le Pape Jean XII. hait le très-ſaint Empereur Othon. L'Empereur eſt plein d'affection & de ſentiment pour tout ce qui regarde Dieu; il obſerve ſes regles; il ne ſonge qu'à la réforme de l'Egliſe & de l'Etat; il protege l'un & l'autre par ſes armes; il les orne par ſes mœurs; il les corrige par ſes loix: mais le Pape Jean s'oppoſe à tout cela, & c'eſt pourquoi ils ne peuvent s'accorder enſemble.*

Luitprand. l. 6. c. 6.

Cependant, dans cette diviſion d'eſprit, Othon ſouffrit long-temps ce Pape monſtrueux. Il tâcha de le ramener par la douceur; & lorſqu'il permit que l'on le jugeât dans un Concile d'Evêques, ce ne fut qu'après l'avoir averti pluſieurs fois, avec toute ſorte de reſpect, de venir ſe juſtifier dans le Concile des crimes abominables qu'on lui impuroit.

Il fut durant toute ſa vie le protecteur de l'Egliſe, & l'ami particulier de tous les ſaints Prélats de ſon ſiecle, & entr'autres de S. Uldaric Evêque d'Auſbourg, par les prieres duquel il obtint cette victoire mémorable contre les Hongrois en l'an 1055. Enfin ſes actions ont été telles, qu'il a mérité cet éloge de l'Evêque Ditmar, Hiſtorien très-ſincere, qu'il eſt le plus grand Prince qui ait été depuis Charlemagne.

Non ſeulement les Princes de ce temps-là n'étoient ni impies ni libertins, mais ils étoient véritablement Chrétiens, & ils pratiquoient juſqu'aux plus pénibles exercices de la piété, dont ils auroient pu ſe diſpenſer. Il ne faut que voir pour cela ce que Witichind rapporte de la mort d'Othon.

Witichind l. 5.

Trois jours avant la Pentecôte, dit cet Hiſtorien, *l'Empereur ſe leva dès le point du jour, ſelon ſa coutume, pour aſſiſter à Matines & à Laudes; enſuite ayant pris un peu de repos, il aſſiſta encore à la Meſſe, & diſtribua de l'argent aux pauvres, de ſa propre main, comme il avoit accoutumé de faire. Il prit quelque nourriture, & puis il ſe repoſa juſqu'à dîner, ne ſe ſentant encore de rien: puis il aſſiſta à Vêpres, & après* Magnificat, *il commença de ſe trouver mal. Les Princes qui étoient près de lui, s'en étant apperçus, le firent aſſeoir, & comme il s'étoit évanoui, ils le firent revenir à lui. Il demanda auſſi-tôt qu'on lui donnât le Sacrement du corps & du ſang de Jeſus Chriſt; & l'ayant reçu, il rendit ſon eſprit à Dieu ſans gémiſſement, & avec une extrême tranquillité, dans la pratique de ces exercices de piété.*

Voilà le dernier jour de la vie d'Othon, & le modele ordinaire de ſa vie, puiſqu'il ne fit ce jour-là que ce qu'il faiſoit tous les autres jours.

Mais il paroît encore plus de piété chrétienne dans Othon III. & plus d'amour pour l'Egliſe, & pour les Saints de l'Egliſe. Pierre de Damien écrit de lui, dans la Vie de S. Romuald, que n'ayant pas été aſſez fidelle envers un certain Creſcent, il s'en confeſſa à S. Romuald, & s'en alla enſuite nuds pieds depuis Rome juſqu'au Mont-Gargam pour en faire pénitence, qu'il paſſa tout le Carême avec peu de ſuite dans le Monaſtere de S. Apollinaire, s'exerçant au jeûne & à la pſalmodie; portant un cilice ſur ſa chair nue, qu'il couvroit

de ſa pourpre impériale, & ne couchant que ſur un pauvre matelas fait de jonc, que l'on paroit d'une riche couverture par dehors. III.

On peut voir ce qui eſt rapporté de ſes exercices de piété dans la Vie de S. Burchard Evêque de Voims, qui eſt encore plus étonnant. CLAS. N°. II.

La piété, la chaſteté, le zele pour l'Egliſe de Henri Duc de Baviere, & depuis Roi de Germanie & Empereur, ont été ſi extraordinaires, qu'il en a été mis au Catalogue des Saints, étant le ſeul des Empereurs qui ait mérité cet honneur par le commun conſentement de l'Egliſe. Il ne fit autre choſe durant ſa vie que protéger l'Egliſe, bâtir des Monaſteres, ériger des Evêchés; chaſſer les mauvais Abbés, & réformer l'Egliſe autant qu'il pouvoit. Il y exhorte les Evêques avec des paroles très-fortes dans le Synode tenu à Dortmond l'an 1005. Dim. l. 6. Synodus Tremonienſis.

L'année d'après il fit aſſembler un Synode à Francfort : y étant entré lui-même il ſe proſterna d'abord à terre devant les Evêques, & leur parla enſuite en ces termes qui témoignent un fond admirable de piété. *Ayant en vue*, dit-il, *la récompenſe future, j'ai choiſi Jeſus Chriſt pour héritier, parce que je n'ai aucune eſpérance d'avoir des enfants. Et il y a long-temps que j'ai offert en ſacrifice au Pere éternel dans le ſecret de mon cœur & moi-même, & tout ce que je poſſede & que je poſſederai jamais, ne lui pouvant offrir autre choſe.* Dim. l. 6.

Ces ſentiments & ces paroles ne pouvoient naître que d'un cœur brûlant de l'amour de Dieu, qui le faiſoit renoncer à l'uſage du mariage, & le portoit à ne conſerver l'Empire que pour y faire régner Jeſus Chriſt.

Henri III. fils de Conrad, qui commença de régner peu de temps après que Bérenger commença de publier ſon héréſie, & qui la vit condamnée, étoit auſſi un Prince très-religieux. Il pardonna dans un Concile tenu à Conſtance, à tous ſes ennemis, & il ordonna que chacun feroit le même dans toute l'étendue de ſon Empire, à l'égard de ceux dont il croiroit avoir été offenſé : ce qui établit une paix & une tranquillité admirable dans l'Allemagne. Il renvoya les Comédiens ſans récompenſe : il purifia l'entrée des charges eccléſiaſtiques, en faiſant exactement punir la ſimonie, dont il étoit extraordinairement ennemi; & il en parla avec tant de zele, qu'il ne craignit pas d'en accuſer ſon propre pere, en parlant de lui en ces termes : *Mon pere*, dit-il, *pour l'ame duquel je ſuis en une très-grande peine, n'a que trop exercé durant ſa vie cette damnable avarice.* Il preſſa les Evêques par des paroles très-fortes de ſe corriger de ce vice; & il fit cette proteſtation publique, que comme il avoit reçu gratuitement de Dieu la Couronne Impériale, il donneroit auſſi gratuitement tout ce qui concerneroit la Religion, & qu'il vouloit que les Evêques en fiſſent de même. Herman. in ann. 43. Glæb. l. 5. cap. 5.

Ce bonheur d'avoir des Princes ſaints & religieux, ne fut pas particulier à l'Allemagne en ce ſiecle; les autres Provinces du ſeptentrion reçurent la même grace de Dieu avec d'autant plus d'avantage, que les Rois n'y conſerverent pas ſeulement la Religion, mais qu'ils l'y établirent & l'y planterent en quelque façon, n'ayant été convertis qu'en ce temps-là, & ayant contribué enſuite de tout leur pouvoir à la converſion de leurs peuples.

Car ce fut en ce ſiecle que Dieu donna au Danemarck le ſaint Roi Harald, qui ayant été premiérement converti par S. Unni Archevêque de Hambourg, & puis confirmé dans la foi par un miracle, remplit tout le ſeptentrion de Prédicateurs de l'Evangile, & d'Egliſes bâties en l'honneur de Dieu. Il fut enfin chaſſé, & bleſſé pour la cauſe de Jeſus Chriſt par ſon propre fils; ce qui l'a fait honorer comme Martyr.

III. CLAS. N°. II.

La Norvege honore de la même ſorte le Roi Olaph, qui fut tué l'an 1028, par les Magiciens qu'il tâchoit d'exterminer dans ſon Royaume, & fit après ſa mort un grand nombre de miracles.

Adam hiſt. Eccleſ. l. 2. c. 4.

L'Hiſtorien Adam, Chanoine de Brême, loue encore beaucoup le zele & la piété d'un autre Olaph Roi de Suede, qui vivoit en ce même temps.

Id. c. 41.

Mais il n'y a rien de comparable dans les Hiſtoires des Princes Chrétiens à celle d'Etienne Roi de Hongrie, que l'on peut appeller avec raiſon le véritable Apôtre de ce grand Royaume. Son pere Geïſa s'étant fait Chrétien eut révélation de Dieu qu'il auroit un fils ſaint, qui détruiroit le Paganiſme dans ſon Royaume. Sa mere le fit nommer Etienne, ſelon la révélation qu'elle en avoit eue de S. Etienne qui lui étoit apparu. Il fut baptiſé par S. Adalbert, qui travailloit alors à la converſion des peuples de ce Royaume, & ayant ſuccédé à ſon pere l'an 997, il ne fit autre choſe durant tout le reſte de ſa vie, que d'y établir l'Egliſe, ériger des Evêchés, bâtir des Monaſteres & des Egliſes, non ſeulement dans ſon Royaume; mais à Rome, à Conſtantinople, & en Jeruſalem; réformer la vie des Eccléſiaſtiques & des Religieux, élever aux charges ceux qu'il connoiſſoit éminents en ſainteté.

Enfin, les Hiſtoriens de Pologne donnent de grands éloges à la piété de Boleslas, qui commença d'y régner la derniere année de ce ſiecle, & mourut l'an 1025; & ils le repréſentent comme un Prince également vaillant & religieux.

Ce ne fut pas ſeulement les Princes qui ſe rendirent en ce ſiecle recommandables par leur piété, les Reines & les Impératrices partagerent avec eux la gloire de la ſainteté, & ne ſervirent pas peu, ſans doute, à l'inſpirer à toute leur Cour, & à toutes les femmes de leur temps.

Sainte Matilde femme de Henri I. Roi de Germanie, & mere de l'Empereur Othon I. étoit une Princeſſe d'une piété éminente, & ce que Witichind rapporte de ſes vertus, eſt tout-à-fait admirable. *Qui pourroit exprimer*, dit cet Hiſtorien, *la vigilance de cette Princeſſe pour le ſervice de Dieu! Sa cellule reſonnoit toute la nuit du chant des Hymnes & des Pſeaumes. Et comme elle étoit proche de l'Egliſe, après avoir pris un peu de repos, elle ne manquoit jamais de ſortir toutes les nuits, de ſe lever pour aller à l'Egliſe, où elle paſſoit tout le reſte de la nuit en veilles & en oraiſons, n'en ſortant point qu'après qu'on avoit célébré la Meſſe. Enſuite elle viſitoit les malades de ſon voiſinage; elle leur fourniſſoit les choſes néceſſaires; elle donnoit l'aumône aux pauvres; elle recevoit les hôtes qui ſe préſentoient avec toute ſorte de bons traitements, n'en laiſſant jamais aller aucun ſans lui parler, & ſans lui donner les choſes néceſſaires. Elle inſtruiſit elle-même ſes domeſtiques & ſes ſerviteurs dans les ouvrages & dans les lettres. Ainſi, ayant paſſé ſa vie dans ces ſaints exercices, étant chargée d'années & pleine d'honneurs, de bonnes œuvres & d'aumônes, ayant diſtribué toutes ſes richeſſes royales aux ſerviteurs & aux ſervantes de Dieu, elle mourut le 13 Mars de l'an 973, & fut miſe après ſa mort au nombre des Saintes.*

Witich. l. 3.

Ædite, femme de l'Empereur Othon I. fut célebre en ſainteté durant ſa vie, & en miracles après ſa mort, ſelon Ditmar.

Saint Odilon a écrit la vie d'Adelaïs, ſeconde femme de ce même Empereur, comme d'une Sainte canoniſée.

Théophanie, femme de l'Empereur Othon II, étant demeurée Veuve par ſa mort, paſſa tout le reſte de ſa vie dans des exercices de piété, implorant les prieres des Saints de l'Egliſe pour l'ame de ſon mari; & elle inſtruiſit de telle ſorte deux de ſes filles, qu'elle les porta à renoncer au monde & au mariage, & à ſe conſacrer à Dieu dans la retraite d'un Monaſtere.

L'Illuſtre

III. CLAS. N°. II.

L'Illuſtre Sainte Chunegunde, femme de l'Empereur Henri II. ayant vécu avec lui dans une perpétuelle virginité, qu'elle prouva même par un miracle, paſſa les dernieres quinze années de ſa vie dans une compagnie de vierges, parmi leſquelles elle ſe conſacra à Dieu en renonçant à toutes les grandeurs du monde, afin de conſommer ſa ſainteté par les exercices de la vie religieuſe.

Les Hiſtoriens relevent auſſi la piété de Gunilde femme du Roi Harald, & de Judith femme de Boleslas Roi de Pologne, & ſa compagne dans ſes actions de piété.

J'ai rapporté au dixieme ſiecle tous ces Princes & ces Princeſſes, parce qu'en effet ils y ont paſſé une partie de leur vie, & que d'ailleurs les Miniſtres décrient également tout le temps qui s'eſt paſſé depuis le commencement du dixieme ſiecle juſqu'au temps de Bérenger.

Il eſt facile de juger par tout ce que nous venons de dire, que comme un des principaux ſoins des Princes Chrétiens, eſt de pourvoir les Egliſes de bons Prélats, l'Allemagne & les autres Provinces du ſeptentrion, n'ayant jamais eu de Princes plus religieux, ne doivent jamais auſſi avoir eu de plus grands Evêques. Et c'eſt en effet ce qui ſe trouve véritable.

L'Egliſe de Hambourg, Métropolitaine du Danemarck, & de tout le pays appellé Sclavia, qui comprenoit toute la haute Allemagne juſqu'à la Pologne, fut preſque toujours gouvernée durant ce ſiecle par des Saints.

Saint Hoger, Archevêque de cette ville, étant mort en l'an 916, & ſon ſucceſſeur Reginard n'ayant duré que deux ans, on élut à cet Archevêché le grand S. Unny, qui fut l'Apôtre du Danemarck, de la Norvege & de pluſieurs autres Provinces du ſeptentrion.

Il mourut l'an 936, & eut pour ſucceſſeur Adaldague, ſavant & vertueux Prélat, qui gouverna l'Egliſe de Hambourg pendant 53 ans, & remplit ainſi preſque tout le reſte de ce ſiecle.

Son ſucceſſeur Libence, eſt appellé par l'Hiſtorien Adam, *vir litteratiſſimus, & omni morum probitate decoratus.* Il releve ſa chaſteté, ſon humilité, ſon éloignement de la Cour, & ſon exactitude dans la diſcipline. Adam. l. 2. c. 19. 22.

Le Pontificat de Libence ayant duré juſqu'en l'an 1013, on élut Unvan en ſa place. Et il ſe rendit auſſi très-recommandable par le ſoin qu'il eut de la diſcipline & de la réforme des Eccléſiaſtiques, par ſa généroſité contre les entrepriſes des Princes, & par ſa libéralité envers les peuples nouvellement convertis. Id. l. 2. c. 33. 34. & 35.

Enfin, cet Archevêché fut gouverné quelque temps après par le célebre Adalbert, qui fut non ſeulement un grand Evêque, mais un ſage Miniſtre d'Etat ſous l'Empereur Henri III, lequel ne faiſoit rien ſans ſon conſeil. Cet Archevêque s'employa avec un grand zele & un grand fruit à la converſion des peuples du ſeptentrion.

On peut voir ce que l'Hiſtorien Adam, Chanoine de Brême, témoin oculaire de toutes ces choſes, a écrit de ſes vertus. Adam. l. 4. c. 42. 43. 44.

Les autres Egliſes d'Allemagne tirerent les mêmes avantages de la piété de ces Empereurs. Brunon frere d'Othon Archevêque de Cologne, & Wilelme fils du même Othon, Archevêque de Mayence, étoient de grands & de vertueux Prélats.

Francon & Burchard, Evêques de Vorms, Godeſcalus Evêque de Friſingen, Ditmar Evêque de Merſeburg, qui a écrit l'Hiſtoire de ces temps-là d'une maniere ſi ſincere, furent célebres en piété.

III. Clas. N°. II.

Henri I. ayant fondé l'Evêché de Vallet-fleve dans le pays de Lunebourg; y établit pour Evêque un nommé Marc, dont la fainteté a été atteſtée par des miracles.

Saint Adalbert, Evêque de Magdebourg; Heribert & Annon, Archevêques de Cologne, Vuolphang Evêque de Ratisbonne, qui avoit élevé Henri II. Tagmon Evêque de Magdebourg, Beruvard Evêque de Hildesheim, & Gothard ſon Succeſſeur, Harduit Evêque de Salsbourg, ont été révérés après leur mort comme des Saints, & ont vécu dans ce ſiecle, ou dans le commencement de l'autre.

Mais le célebre S. Udalric l'occupe preſque tout entier; & il eſt d'autant plus conſidérable qu'il étoit né, & avoit vécu aſſez long-temps dans le neuvieme ſiecle, & que ceux qui l'ont vu & qu'il a inſtruits ont pu voir la naiſſance de l'héreſie de Bérenger. Car il fut élu Evêque d'Augsbourg l'an 924, étant déja aſſez âgé, puiſque quinze ans auparavant il appréhendoit que l'on ne l'élut à la place d'Adalbero. Et il ne mourut que l'an 972, de ſorte que ceux de la ville d'Augsbourg, qui avoient ſoixante-quinze & quatre-vingts ans, en 1035, lorſque l'héréſie de Bérenger commença de paroître, avoient vécu les uns douze, & les autres dix-ſept ans avec S. Udalric, & tous les autres avoient été inſtruits par ſes diſciples.

Ce Saint fut en une vénération particuliere à l'Empereur Othon le Grand, & généralement à toute l'Allemagne; de ſorte qu'il n'y en a point qui ſoit un témoin plus irréprochable de la foi de l'Egliſe de ce ſiecle.

On peut faire la même réflexion ſur le grand S. Adalbert Archevêque de Prague: car s'il s'éloigne un peu plus du neuvieme ſiecle, n'ayant été élu Archevêque de Prague qu'en 980, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait vu un très-grand nombre de perſonnes qui avoient paſſé une partie de leur vie dans le neuvieme ſiecle, il s'approche auſſi davantage du temps de Bérenger, n'étant mort qu'en 997. De ſorte qu'au temps de la publication de l'héréſie de Bérenger, il y avoit encore une infinité de perſonnes à Prague, à Rome, en Hongrie, en Pruſſe, en Lithuanie, qui l'avoient vu, & qui avoient été inſtruits par lui dans la foi.

Ce Saint eſt ſi admirable en toutes les parties de ſa vie, qu'il mérite bien que nous nous y arrêtions un peu. Il quitta ſon Archevêché à cauſe de l'extrême déréglement du peuple de Bohême, qui étoit encore tout barbare & abandonné aux vices. C'eſt un des cas où l'Egliſe permet aux Evêques de ſe ſéparer de leurs Egliſes. Il alla de-là à Rome, & au Mont-Caſſin; & enſuite il revint à Rome, & ſe fit Religieux au Monaſtere de S. Boniface. La ferveur de ſa piété dans cette retraite remplit toute la maiſon d'édification. *Il s'employoit*, dit l'Auteur de ſa Vie, *aux offices du Monaſtere avec d'autant plus de joie, qu'ils étoient plus vils, afin d'arriver par-là à la reſſemblance de Dieu. Il s'exerçoit ſoigneuſement à tout ce qui étoit bas & humble. Il s'oublioit ſoi-même, s'étant rendu petit en la préſence de ſes freres. Il balayoit la cuiſine, faiſoit ſa ſemaine, lavoit les écuelles, ſervoit aux Freres qui apprêtoient à manger. Il tiroit de l'eau du puits de ſes propres mains. Il ſervoit la Congrégation au matin, à midi, & au ſoir, ayant reçu cette obéiſſance de l'Abbé. Il ne ſouffrit jamais qu'aucune penſée occupât ſon ame ſans la découvrir. Il faiſoit connoître à ſon Directeur toutes les ſuggeſtions de l'ennemi. Il faiſoit des interrogations très-ſubtiles touchant l'Ecriture Sainte, en s'informant avec ſoin de la nature des vices & des vertus; & ſouvent ſon Abbé lui répondoit des choſes qu'il ne ſavoit pas auparavant, comme il l'avouoit lui-même, pour montrer que c'étoit une grace qui lui étoit donnée en conſidération de l'humilité de ſon diſciple.*

Après avoir paſſé cinq ans dans cette heureuſe retraite, il fut rappellé en

Bohême, & il y retourna par l'ordre du Pape. Mais y ayant trouvé les mêmes déréglements, & ayant perdu l'eſpérance d'y faire du fruit, il alla porter la foi dans la Hongrie, & y établit le Chriſtianiſme, ayant même baptiſé le fils du Roi Geïſa, qui fut le célebre Saint Etienne Roi de Hongrie, à qui ce Royaume doit l'entier établiſſement de la foi chrétienne, & la deſtruction de l'idolâtrie.

Saint Adalbert revint de-là à Rome, dans ſon Monaſtere de S. Boniface, où il y avoit alors huit Abbés célebres en ſainteté ; quatre Grecs & quatre Latins. Il paſſa avec eux cinq autres années, en profitant de leurs inſtructions & de leurs exemples.

Et il en fut encore arraché par les inſtances de l'Archevêque de Mayence, qui obligea le Pape Grégoire V. de le renvoyer, à condition néanmoins que, ſi ſon peuple ne ſe rendoit pas plus obéiſſant, il iroit porter l'Evangile aux nations barbares. Mais Boleslas Roi de Bohême lui en ayant défendu l'entrée, il s'en alla en Pruſſe, & de-là en Lithuanie, où ayant beaucoup ſouffert pour la foi, il reçut enfin la couronne du martyre, ayant été percé de ſept lances. Il fut honoré de Dieu d'un ſi grand nombre de miracles, qu'il convertit beaucoup plus de perſonnes après ſa mort, qu'il n'en avoit converti durant ſa vie ; & ſon corps fut tranſporté dans la ville de Gneſne, où l'Empe- Othon III. alla exprès en pélérinage, ayant même voulu entrer nuds pieds dans la ville, & dans l'Egliſe de ce ſaint Martyr.

Ce fut l'exemple de S. Adalbert qui excita S. Boniface à aller chercher auſſi le martyre au même pays où S. Aldabert l'avoit trouvé. Ce Saint, qui étoit parent de l'Empereur Othon III, & en grande faveur auprès de lui, ſe fit Religieux ſous Saint Romuald, où il pratiqua de prodigieuſes auſtérités. Ce fut-là qu'ayant appris le martyre de S. Adalbert, il fut enflammé du deſir de ſuivre ſon exemple. Il n'y a rien de plus étonnant que ce que Pierre de Damien rapporte de la maniere dont il alla à Rome recevoir la Conſécration Archiepiſcopale, & de ce qu'il fit dans ſon voyage de Rome en Pruſſe, où il alloit prêcher l'Evangile. *Ce ſaint homme*, dit Pierre de Damien, *alla toujours à pied avec tous ceux de ſa ſuite durant le voyage qu'il fit à Rome, devançant toujours les autres de beaucoup, & chantant continuellement des Pſeaumes. Il marcha toujours nuds pieds, mangeant une fois le jour du pain & de l'eau à cauſe du travail du chemin ; & y ajoutant ſeulement les jours de fête quelques herbes & quelques racines, toute ſorte de graiſſe, de beurre, d'huile lui étant inconnue. Après ſa conſécration il ne laiſſa pas d'obſerver exactement l'ordre monaſtique dans la récitation de l'Office.*

Or quoique dans le voyage qu'il fit de Rome delà les monts, il prît un cheval à cauſe de la dignité d'Archevêque, néanmoins il ſe tenoit à cheval les jambes nues, & il ſouffrit ſouvent un froid ſi exceſſif aux pieds, dans ces pays froids, qu'on ne pouvoit les ſéparer du fer ſur lequel il s'appuyoit qu'avec de l'eau chaude. Etant arrivé parmi les barbares, il commença de leur prêcher l'Evangile avec tant de ferveur, que tout le monde voyoit aſſez qu'il brûloit du deſir du martyre. Mais eux appréhendant qu'il n'arrivât après la mort de ce nouvel Apôtre la même choſe qui étoit arrivée après le martyre de S. Adalbert, dont les miracles convertirent une infinité de Sclaves, ils s'abſtinrent long-temps par une malice artificieuſe, de mettre les mains ſur ce bienheureux Martyr, & ils refuſerent de lui donner la mort, quoiqu'il la ſouhaitât avec paſſion. Ainſi ce ne fut que l'an 1008 qu'il ſouffrit le martyre, ayant été tué par l'ordre du frere du Roi des Ruſſiens, lequel il avoit converti.

III. Clas. N°. 11.

Ce fut auſſi cette même année que S. Brunon Allemand, compagnon de l'Hiſtorien Ditmar, qui témoigne que dès ſa jeuneſſe, il avoit reçu de Dieu des graces très-particulieres, prêchant l'Evangile au même peuple de Ruſſie, y reçut la couronne du martyre.

Voilà quelle étoit dans ce ſiecle & ſous ces Empereurs l'Egliſe d'Allemagne. C'étoit une Egliſe qui n'étoit pas ſeulement féconde en Saints, & en grands Evêques, mais auſſi en Apôtres & en Martyrs, qui renouvellerent l'image des premiers ſiecles de l'Egliſe, & ſervirent par leur zele, à vérifier la promeſſe que Dieu a faite à ſon Fils, de lui donner toutes les nations de la terre: *Dabo tibi gentes hæreditatem tuam, & poſſeſſionem tuam terminos terræ.* Car c'eſt une choſe admirable que l'accroiſſement que reçut l'Egliſe, durant ce ſiecle par la converſion des peuples du ſeptentrion, à qui de grands Saints d'Allemagne annoncerent l'Evangile.

Saint Unny, Archevêque de Hambourg, convertit les Danois, les Norvegiens, & tout le haut du ſeptentrion.

S. Aldalbert Archevêque de Magdebourg travailla avec grand fruit à la converſion d'une partie des Solaves.

S. Adalbert Archevêque de Prague, convertit les Hongrois, & une partie des Pruſſiens & des Lithuaniens.

S. Boniface & S. Brunon prêcherent l'Evangile aux Ruſſiens.

S. Etienne Roi de Hongrie convertit les Tranſilvains, & comme la Hongrie avoit eté convertie par les Allemands, & qu'il avoit été baptiſé lui-même par S. Adalbert, on doit encore compter la converſion de cette Province entre les fruits des graces que Dieu verſa dans ce ſiecle ſur l'Allemagne.

Il eſt marqué dans l'Hiſtoire de la Vie de Henri I. Roi de Germanie, qu'il convertit les Rois des Normands, des Abrodites, & Cuuſus Roi de Danemarck.

Enfin, c'eſt par une ſuite de ce regard favorable de Dieu ſur le ſeptentrion durant ce ſiecle, que les Normands mêmes, qui s'étoient emparés de cette Province des Gaules qui porte leur nom, embraſſerent la foi chrétienne par les ſoins de Hervé Archevêque de Rheims, ſavant & vertueux Prélat; leur Duc Rollon, ſi célebre pour ſa piété & pour ſa juſtice, qui ſe fit baptiſer en ce temps, ayant réduit avec lui tous ſes ſujets à embraſſer la Religion Chrétienne.

Tout cela ſuffit, ce me ſemble, pour montrer qu'à l'égard de l'Allemagne & du ſeptentrion, il n'y a point eu de plus heureux ſiecle que le dixieme, & qu'ainſi l'on a grand tort de le décrier comme le plus malheureux de tous. Car cet avantage de la converſion de la moitié de l'Europe eſt ſi conſidérable, & tellement au deſſus de tous les autres par leſquels on a accoutumé de relever les ſiecles, que c'eſt ne ſavoir pas eſtimer les choſes leur juſte prix, que de préférer au dixieme ſiecle quelques autres ſiecles de l'Egliſe, qui, étant ſtériles en converſion de peuples, & en Saints, ont été plus abondants en Ecrivains & en perſonnes ſavantes dans les ſciences profanes.

La converſion de tous ces peuples eſt d'autant plus conſidérable, qu'elle ne s'eſt point faite à l'occaſion d'un trafic mercénaire, mais par un pur zele du ſalut des ames, & par des hommes apoſtoliques, qui brûloient du même zele qui a enflammé les premiers Saints de l'Egliſe, & qui les imitoient auſſi-bien dans la ſainteté de leur vie, que dans leurs travaux pour la converſion des peuples.

Je n'ai pas rapporté toutes ces particularités de l'état ou étoit l'Allemagne & le ſeptentrion durant ce temps, pour détruire ſeulement en général les reproches vagues que les Miniſtres font en l'air contre ce ſiecle, mais pour mon-

trer auſſi en particulier, qu'il n'eſt pas poſſible que la foi s'y ſoit altérée ſur le ſujet de l'Euchariſtie.

Je ferai voir en examinant l'état de la France, que les Prélats n'étoient point en ce temps dans l'ignorance où l'on nous les repréſente. Et certainement comme le zele pour la véritable foi eſt inſéparable de l'ardeur de la charité, il eſt abſolument impoſſible que tous ces ſaints Evèques, qui ont fleuri en Allemagne durant ce ſiecle, n'aient pas eu beaucoup de ſoin de s'inſtruire eux-mêmes, & d'inſtruire les autres dans la doctrine de l'Egliſe.

Il ſuffit de remarquer ici que le myſtere de l'Euchariſtie étant tel, comme nous l'avons montré, qu'il falloit par néceſſité qu'il fût connu de foi diſtincte par les plus ſimples d'entre les fideles, ce n'eſt point proprement un article où l'ignorance ait pu jamais avoir lieu. L'ignorance regarde les points de Théologie & de diſcipline qui ſont plus cachés, & qui ont beſoin d'étude; mais elle ne peut jamais regarder les points dont tout le monde devoit être inſtruit, & qui faiſoient la matiere ordinaire des Catéchiſmes.

Ainſi l'introduction d'une erreur ſur cette matiere n'a jamais pu être favoriſée par l'ignorance, parce que ce n'eſt pas une matiere qui en ſoit capable. Elle pourroit bien avoir été favoriſée par l'indifférence, s'il ſe trouvoit que ç'eût été un ſiecle de libertinage & d'impiété, où perſonne ne ſe mît en peine de la Religion & de ſon ſalut.

Mais, outre que jamais cette indifférence pour la Religion ne peut aller juſqu'à cet excès, que de ſouffrir ſans réſiſtance que l'on établiſſe dans l'Egliſe une opinion directement oppoſée à la créance commune, & ſelon laquelle il auroit été néceſſaire de condamner toute l'Egliſe précédente, & de ſe condamner ſoi-même d'aveuglement, d'erreur & d'impiété; il eſt certain de plus par ce que nous avons dit, que jamais ſiecle ne fut plus oppoſé que celui-là à l'indifférence & au libertinage. L'impiété ne peut ſubſiſter lorſqu'elle n'eſt pas honorée, & elle ne le peut être quand les Rois ſont eux-mêmes pieux, & qu'ils témoignent par toutes leurs actions d'honorer la piété & les perſonnes pieuſes. Et c'eſt ce que l'on voit en tous les Princes de ce ſiecle. Othon I. honora particuliérement S. Udalric. Othon III. ſe conduiſit par les conſeils de Francon, Evèque de Cologne, & de S. Romuald, & il eut une dévotion merveilleuſe pour S. Adalbert Archevêque de Prague. Henri II. honora tous les Saints de ſon temps, & particuliérement S. Romuald, & S. Heribert Archevêque de Cologne. Henri III. chérit particuliérement S. Gualbert. Et enfin ce zele ardent que l'on avoit alors pour la converſion des peuples, & l'auſtérité de la pénitence que l'on y pratiquoit, ſont des preuves viſibles d'une diſpoſition toute oppoſée au libertinage.

Il eſt donc certain que ſi l'on eût avancé en ce ſiecle la moindre erreur contre la doctrine de l'Egliſe, tous ces ſaints Evèques ſe ſeroient élevés avec vigueur pour la réprimer, & qu'ils auroient été puiſſamment ſecondés par ces Empereurs ſi zélés pour la Religion & pour l'Egliſe.

Il s'enſuit de-là que tous ces grands Evèques n'ayant pu ignorer l'introduction d'une nouvelle héréſie, s'il s'en fût introduit quelqu'une de leur ſiecle, & n'ayant manqué ni de zele, ni de force pour s'y oppoſer; & ayant néanmoins paſſé leur vie dans la paix, ſans témoigner qu'ils euſſent d'autres ennemis à combattre que l'infidélité des peuples qui n'avoient pas encore reçu la foi, ou les déſordres de ceux qui n'en obſervoient pas les regles, c'eſt une preuve ſenſible qu'il ne s'eſt fait en leur ſiecle aucun changement dans la créance de l'Euchariſtie.

III. Clas. N°. II.

Que ſi l'on demande maintenant quelle étoit la foi de ces Saints; c'eſt une queſtion bien facile à réſoudre par l'état où l'héréſie de Bérenger trouva l'Egliſe d'Allemagne lorſqu'elle parut en 1035, ſelon le Cardinal Baronius. Car Adelman, depuis Evêque de Breſſe, qui avoit étudié avec Bérenger ſous S. Fulbert, & qui lui écrivit d'Allemagne peu de temps après que le bruit de ſon erreur ſe fut répandu, lui marque expreſſément, que ſa doctrine ſcandaliſoit toute l'Allemagne. *Que le Seigneur*, dit-il, *vous détourne de ces voies, ô mon très-ſaint frere: qu'il dreſſe vos pas dans la voie de ſes commandements, & qu'il faſſe voir que ce ſont des impoſteurs qui noirciſſent votre réputation d'une tache ſi honteuſe, en publiant par-tout, & rempliſſant les oreilles non ſeulement des Italiens, mais auſſi des Allemands, parmi leſquels ils y a long temps que je voyage, de ce bruit ſi étrange, que vous vous êtes ſéparé de l'unité de la ſainte Egliſe notre mere, & que vous avez des ſentiments du corps & du ſang de Jeſus Chriſt, contraires à la foi catholique.* L'opinion de Bérenger parut donc contraire à la foi catholique dans l'Allemagne; c'eſt-à-dire à ceux qui avoient été inſtruits par tous les Saints que nous avons marqués ci-deſſus. Ainſi il n'y a pas lieu de douter que la foi de la préſence réelle ne fût celle de ces Saints, qui n'en avoient point d'autre que celle qu'ils avoient eux-mêmes appriſe dans le neuvieme ſiecle, ou des Diſciples du neuvieme ſiecle.

Auſſi toutes ces nouvelles Egliſes de Hongrie, de Pologne, de Tranſilvanie, de Pruſſe, de Danemarck, de Norvege, de Suede, & de la haute Allemagne, fondées par S. Adalbert Archevêque de Prague, par S. Etienne Roi de Hongrie, par S. Boniface, S. Brunon, S. Unny, S. Adalbert Archevêque de Magdebourg, ſe trouverent au temps de Bérenger dans la créance de la préſence réelle, & demeurerent fortement attachées à l'unité de l'Egliſe. Elles avoient donc été inſtruites dans cette foi par ces Saints, comme ces Saints y avoient été inſtruits par ceux du neuvieme ſiecle.

S. Adalbert Archevêque de Prague, mérite une réflexion particuliere ſur ce ſujet. On ne peut douter de ſa créance ſur le point de l'Euchariſtie; puiſque l'on voit que toute l'Egliſe de Hongrie, qu'il avoit fondée, ſe trouva dans l'opinion de la préſence réelle au temps de la publication de l'héréſie de Bérenger, & demeura dans l'union de l'Egliſe Romaine qui le condamna. Cependant perſonne ne devoit être mieux inſtruit que S. Adalbert du ſentiment de l'Egliſe univerſelle ſur cette matiere; puiſqu'il avoit voyagé par toute l'Italie, & qu'il avoit vécu dix ans dans un Monaſtere ramaſſé de Religieux Grecs & Latins de divers pays, parmi leſquels il pouvoit par conſéquent apprendre parfaitement les ſentiments de l'Egliſe grecque & de l'Egliſe latine.

Ainſi la foi de la préſence réelle qui ſe trouva établie dans toutes les Egliſes du ſeptentrion au temps de Bérenger, prouve invinciblement que c'étoit celle des Saints qui ont établi ces Egliſes, comme la foi des premiers ſiecles & des Egliſes apoſtoliques prouve la foi des Apôtres, ſelon S. Auguſtin. Et la foi de ces Saints du dixieme ſiecle prouve que c'étoit auſſi celle du neuvieme ſiecle, puiſqu'ils avoient été inſtruits par des perſonnes qui y avoient paſſé une partie de leur vie. Et enfin, elle ſe prouve par elle-même, puiſque leur ſainteté, leurs œuvres, & leurs miracles condamnent d'impiété tous ceux qui auroient la hardieſſe de les accuſer d'héréſie, & qui les voudroient faire paſſer pour des Prédicateurs de l'erreur, au lieu de les honorer comme des Apôtres de la vérité.

CHAPITRE VII.

Conſidérations ſur l'état de l'Egliſe d'Angleterre, de France, d'Eſpagne, & d'Italie durant le dixieme ſiecle, qui font voir que les reproches qu'on fait contre ce ſiecle ſont mal fondés à l'égard de ces Egliſes.

III. CLAS. N°. II.

L'Allemagne & les autres Provinces ſeptentrionales faiſant une ſi grande partie de l'Egliſe d'occident, c'eſt avoir prouvé abſolument que le dixieme ſiecle a été très-heureux à l'Egliſe, que d'avoir montré qu'il a été ſi extraordinairement heureux à tant de Provinces qui s'y ſont jointes; les déſordres que l'on peut remarquer dans les autres, ne pouvant égaler l'avantage de la converſion de tant de peuples. Il eſt bon néanmoins de faire une revue générale ſur les autres Provinces Chrétiennes, pour voir ſi on a ſujet de les charger de tant de reproches.

Celle qui ſe préſente la premiere eſt l'Egliſe d'Angleterre. Et en conſidérant l'état où l'on la trouve dans ce ſiecle, on reconnoîtra d'abord qu'il a été auſſi-bien pour l'Angleterre que pour l'Allemagne un ſiecle de bénédiction & de graces.

L'Angleterre a même cela de particulier, qu'elle n'a pas été ſeulement gouvernée durant ce temps par des Princes religieux; mais que de plus il ſe trouve que le premier Miniſtre de ces Rois étoit un Saint miraculeux en toutes maniere, dont Dieu s'eſt voulu ſervir pour réformer l'Egliſe d'Angleterre, & & régler même l'Etat politique de ce Royaume.

C'eſt l'illuſtre S. Dunſtan qui remplit preſque tout ce ſiecle. Il fut fait Miniſtre d'Etat l'an 940, par le Roi Edmund, ſous lequel il régloit tous les différents, & entretenoit l'union parmi tout le monde, ayant rempli le Roi & les Princes de tant de vénération pour lui, que perſonne ne s'oppoſoit à ſes avis. Il fut néanmoins une fois éloigné de la Cour par la malice de quelques envieux; mais il fut rétabli peu de jours après, & remis dans la même autorité.

L'amour de la retraite l'ayant porté à quitter le monde pour ſe faire Religieux, le Roi Edmund le fit Abbé d'un Monaſtere auquel il fit de grands biens en ſa conſidération, & il continua de ſe ſervir de ſon conſeil non ſeulement dans les affaires temporelles, mais encore dans celles de l'Egliſe, le prenant pour ſon Directeur & pour l'Evêque de ſon ame.

Elrede, frere d'Edmund, étant venu au royaume après lui, continua d'avoir pour Dunſtan la même confiance qu'avoit eu ſon frere. Mais Edüin fils d'Edmund qui fut reconnu Roi après la mort d'Elrede, ayant été repris ſévérement par S. Dunſtan d'un déſordre criminel, le bannit & pilla ſon Monaſtere. Son exil néanmoins ne fut pas long; car une grande partie de l'Angleterre s'étant ſoulevée contre Edüin, à cauſe de ſa vie débordée, & de l'exil de S. Dunſtan, Edgar, frere d'Edüin, qui avoit été choiſi Roi en ſa place, le rappella auſſitôt, & ne ſe contenta pas de le rétablir dans ſon Monaſtere, mais il le fit de plus Evêque de Wintcheſter.

On dit qu'Odon, qui fut Archevêque de Cantorbie ſous les regnes d'Edmund, d'Elrede, d'Edüin, juſques au commencement d'Edgar, en conſacrant Saint Dunſtan, changea le titre de l'Egliſe de Wintcheſter en celui de Cantorbie,

III. CLAS Nº. II.

prévoyant par un eſprit prophétique, que c'étoit à cette Egliſe que S. Dunſtan étoit deſtiné. Et il y fut en effet élevé deux ans après.

Dieu permit que le Roi Edgar tomba dans une faute conſidérable, afin de l'en faire relever par S. Dunſtan, & l'animer plus vivement à la réformation de l'Egliſe d'Angleterre. Ayant vu par haſard une jeune Demoiſelle que l'on nourriſſoit dans un Monaſtere, & qui en portoit l'habit, il en devint amoureux, & l'ayant fait ſortir, il en abuſa.

Cette action étant venue aux oreilles de S. Dunſtan, le toucha ſenſiblement. Il s'en alla incontinent trouver le Roi, qui vint au devant de lui, & lui voulut prendre la main à ſon ordinaire pour le mener à ſon Trône; mais S. Dunſtan la retira avec un viſage troublé, & ne ſouffrit pas que le Roi la touchât. Le Roi étant étonné de ce procédé, & croyant que ſon crime étoit demeuré ſecret, lui demanda pourquoi il ne vouloit pas lui donner la main. *Quoi, Sire*, lui répondit S. Dunſtan, *vous avez commis un aldultere en renonçant à toute pudeur, vous avez violé une Vierge ſans regarder l'outrage que vous faiſiez à Dieu, & ſans avoir aucun reſpect pour le ſigne de chaſteté qu'elle portoit ſur ſa tête, & vous me demandez encore pourquoi je ne laiſſe pas toucher à vos mains impures cette main qui immole le fils de la Vierge à ſon Pere éternel? Lavez auparavant vos mains par la pénitence, des ſouillures qu'elles ont contractées, & enſuite, afin de vous réconcilier avec Dieu, honorez & embraſſez la main de ſon Pontife.*

Le Roi étant étonné de ces paroles, ſe jeta à terre, & embraſſant les pieds du ſaint Evêque, il confeſſa qu'il avoit péché, avec des paroles qu'il entrecoupoit de ſes ſoupirs. Alors Dunſtan voyant dans ce Roi un ſi grand exemple d'humilité en fut ravi. Il le releva incontinent, & lui ayant dit en particulier ce qu'il jugeoit néceſſaire pour le ſalut de ſon ame, il lui ordonna une pénitence de ſept ans. Ainſi Edgar ayant obtenu l'abſolution du ſaint Evêque s'appliqua avec grand ſoin à accomplir la pénitence qui lui avoit été ordonnée, & y ajouta pluſieurs œuvres de piété pour appaiſer Dieu par le conſeil & le mouvement de ce Pere de ſon ame.

Les vices des Princes n'ont jamais été rares dans tous les ſiecles; mais la pénitence des Princes eſt la choſe du monde la plus rare. Et c'eſt pourquoi c'eſt une gloire pour le dixieme ſiecle de nous en donner un exemple ſignalé en la perſonne de ce Roi d'Angleterre, qui n'égale pas ſeulement, mais qui ſurpaſſe de beaucoup celui de la pénitence que fit le grand Théodoſe après le meurtre commis à Theſſalonique; puiſque le crime d'Edgar, qui ne vint que d'une paſſion paſſagere, étoit beaucoup moindre que celui de Théodoſe, & que ſa pénitence fut beaucoup plus longue.

Je ne puis m'empêcher de rapporter ſur le ſujet de la pénitence du Roi Edgar deux autres exemples célebres de pénitence, que l'on trouve dans l'hiſtoire de ce ſiecle, qui doivent ſervir beaucoup à le relever dans l'eſprit de ceux qui ſavent que la pénitence eſt la porte par où l'on entre au Royaume qui a été annoncé par ces paroles : *Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum.*

Raignerus Duc de Lorraine, ayant uſurpé injuſtement quelques biens qui appartenoient à l'Egliſe, & étant touché de l'eſprit de pénitence, en fit une reſtitution publique, par un acte authentique le plus humble qui ait jamais été fait. Il commence par ces paroles : *Moi perſécuteur du Seigneur & de l'Egliſe ſon épouſe, qui ne mérite pas d'être appellé Duc; mais brigand*, & finit par cette ſignature ; *Raignerus Duc de Lorraine, brigand.*

Pierre

III. CLAS. N°. II.

Pierre Urſéole Duc de Veniſe ayant été élevé à cette Principauté par la conſpiration du peuple qui avoit tué Vital ſon prédéceſſeur, & ayant eu quelque part à cette méchante entrepriſe, ſe crut obligé de renoncer à une dignité qu'il avoit acquiſe par un ſi mauvais moyen. Il ſe déroba donc ſecrétement de Veniſe, & étant venu en France, il y paſſa le reſte de ſa vie dans la ſolitude d'un Monaſtere.

Voilà les mouvements que l'Eſprit de Dieu inſpire quand il agit fortement dans les ames. C'eſt cela qui mérite juſtement l'admiration des hommes, & qui doit faire dire avec S. Paul : *Ubi ſapiens, ubi ſcriba, ubi inquiſitor hujus ſæculi : où ſont ces Sages, ces Savants, ces Curieux*, par leſquels on a accoutumé de relever la gloire des ſiecles? Car qu'eſt-ce que ſont tous les ouvrages des hommes en comparaiſon de ces œuvres de Dieu, & de ces changements qui ne peuvent être attribués qu'à ſa main toute puiſſante?

Mais pour revenir au Roi Edgar, il pratiqua exactement ce que dit Saint Auguſtin, que les Rois, pour plaire à Dieu, doivent faire ce qui ne peut être fait que par les Rois. Il entreprit la réforme de l'Egliſe d'Angleterre, & l'exécuta avec un zele qu'on ne ſauroit aſſez admirer.

Il y avoit alors dans l'Angleterre pluſieurs Monaſteres ruinés, ce qui devoit être l'effet du déréglement d'un autre ſiecle autant que de celui-ci. Mais le rétabliſſement de ces Monaſteres fut l'effet de la pénitence du Roi Edgar. Et il en parle lui-même de cette ſorte, dans une donation qu'il fit de certaines terres à un Monaſtere : *Au temps des Rois mes prédéceſſeurs les Monaſteres tant de Religieux, que de Religieuſes, étoient preſque entiérement détruits & négligés. Ce que voyant, j'ai fait vœu à la gloire de Dieu, & pour le ſalut de mon ame, de les rétablir, & de multiplier le nombre des ſervantes de Dieu. Et dans l'exécution de ce vœu, j'ai déja rétabli quarante-ſept Monaſteres, qui ſont maintenant pourvus de Religieux & de Religieuſes. Que ſi Dieu me donne la vie, j'eſpere étendre cette libéralité que j'ai vouée à Dieu juſqu'au nombre de cinquante, qui eſt un nombre de rémiſſion.*

Où trouve-t-on des exemples d'une magnificence auſſi judicieuſe, & auſſi digne d'un grand Prince que celle-là? Mais il y a peu de choſes comparables dans l'Hiſtoire de l'Egliſe avec la ſainte entrepriſe que ce Roi fit avec Saint Dunſtan, & quelques autres ſaints Evêques d'Angleterre, de réformer la vie de tous les Eccléſiaſtiques d'Angleterre, & de chaſſer tous ceux qui ne voudroient pas embraſſer la vie réguliere & religieuſe.

Avant que de leur donner l'ordre de ce deſſein, il leur en fit l'ouverture en ces termes qui ſont rapportés dans les Conciles d'Angleterre : *Puiſque Dieu a fait éclater ſur nous ſa miſéricorde avec tant de magnificence; il eſt juſte, ô Très-Révérends Peres, que nous tâchions de répondre par nos œuvres à la multitude de ſes bienfaits. Car ce n'eſt point par notre épée que nous poſſédons cette terre. Ce n'eſt point notre bras qui nous a ſauvés; c'eſt ſa droite, c'eſt ſon bras-ſaint, parce qu'il lui a plu de nous être favorable. Il eſt donc juſte que comme il nous a aſſujeti toutes choſes; nous aſſujettiſſions auſſi à lui & nous & nos ames, & que nous nous efforcions de faire en ſorte que ceux qu'il a ſoumis à notre pouvoir, ſe ſoumettent à l'obſervation de ſes loix. C'eſt un devoir qui me regarde en particulier, de traiter les Laïques avec une entiere équité; de juger les différents qui arrivent entre les particuliers ſelon les regles d'une exacte juſtice; de punir les ſacrileges; de réprimer les ſéditieux, de délivrer le pauvre de la main de ceux qui ſont plus puiſſants, & les néceſſiteux de ceux qui les oppriment, & qui leur raviſſent*

III. CLAS. N°. II.

leurs biens : mais il eſt auſſi de mon devoir d'avoir ſoin des Miniſtres de l'Egliſe, des troupes de Moines, des compagnies de Vierges; de pourvoir à leurs néceſſités; & à les faire vivre en paix & en repos.

Il eſt auſſi néceſſaire que nous examinions les mœurs de toutes ces perſonnes; s'ils vivent chaſtement; s'ils ſe conduiſent dans l'honnêteté à l'égard de ceux de dehors; s'ils s'acquittent ſoigneuſement de l'Office divin; s'ils ſont aſſidus à inſtruire le peuple; s'ils ſont ſobres dans leur manger, modeſtes dans leurs habits, diſcrets dans leurs jugements.

Au lieu de ces paroles, *De quorum omnium moribus ad nos ſpectat examen*, que l'on a traduites, il faut peut-être lire, *de quorum omnium moribus ad vos ſpectat examen.*

Permettez-moi de vous dire, mes Révérends Peres, que ſi vous aviez eu autant de ſoin que vous le deviez de toutes ces choſes, on ne nous rapporteroit pas tant de choſes abominables de la vie des Eccléſiaſtiques.

Il repréſente enſuite d'une maniere forte & pathétique, les déſordres des Eccléſiaſtiques; puis s'adreſſant aux Evêques : *Animez-vous de zele*, leur dit-il, *Prêtres du Seigneur, animez-vous de zele pour les voies du Seigneur & pour la juſtice de notre Dieu; il eſt temps de s'élever contre ceux qui ont diſſipé la Loi de Dieu. Vous avez le glaive de Pierre dans les mains, & moi j'ai celui de Conſtantin. Joignons nous enſemble. Uniſſons ces deux glaives pour chaſſer les lépreux hors du camp de Dieu, pour purifier le ſanctuaire du Seigneur; afin qu'il n'y ait au ſervice du Temple que de véritables enfants de Levi, qui dit à ſon pere & à ſa mere qu'il ne les connoiſſoit pas, & à ſes freres qu'ils lui étoient inconnus. Faites par vos ſoins que nous ne nous repentions point d'avoir fait ce que nous avons fait; d'avoir donné ce que nous avons donné, comme nous ferions ſans doute ſi nous voyions que notre libéralité n'eſt pas employée au ſervice de Dieu; mais qu'elle ne ſert qu'à entretenir le luxe des Eccléſiaſtiques vicieux, qui en abuſent avec une licence impunie.*

*Que vos cœurs ſoient touchés par les reliques des Saints, dont ils ſe moquent avec inſolence, par les ſaints Autels, qu'ils profanent indignement. Qu'ils ſoient touchés par la piété des Rois qui nous ont précédé, de la libéralité deſquels le déréglement des Eccléſiaſtiques fait un ſi mauvais uſage. * Mon biſayeul Edouard donna, comme vous ſavez, aux Monaſteres & aux Egliſes la dîme de toutes ſes terres. Et Alurede mon triſayeul pour enrichir l'Egliſe n'épargna ni ſes tréſors, ni ſon patrimoine, ni ſes revenus. Vous n'ignorez pas auſſi combien mon ayeul le vieil Edouard a fait des dons aux Egliſes, & vous devez vous reſſouvenir de tous les préſents dont mon pere & mon frere ont enrichi les Autels de Jeſus Chriſt.*

O Dunſtan, le pere des peres! contemplez, je vous prie, les yeux de mon pere arrêtés ſur vous du haut du ciel, & de ce ſéjour de gloire où il eſt. Ecoutez les plaintes qu'il fait retentir à vos oreilles avec un ſentiment plein de piété. Vous m'avez donné, ô Pere Dunſtan, un conſeil ſalutaire de bâtir des Monaſteres, d'édifier des Egliſes; vous m'avez aſſiſté dans ce deſſein, & vous avez coopéré avec moi dans toutes ces actions de piété. Je vous ai choiſi pour mon Paſteur, pour mon Pere, pour l'Evêque de mon ame, pour le Directeur de ma conſcience. Quand eſt-ce que je ne vous ai pas obéi? Quels tréſors ai-je préférés à vos conſeils? Quelles terres n'ai-je point mépriſées, quand vous me l'avez ordonné? Lorſque vous avez jugé qu'il falloit donner quelque choſe aux pauvres, vous m'y avez toujours trouvé diſpoſé. Lorſque vous avez cru qu'il falloit faire du bien aux Egliſes, je n'ai pas différé de le faire, lorſque vous vous plaigniez qu'il manquoit quelque choſe aux Religieux & aux Eccléſiaſtiques, j'y ai incontinent ſuppléé. Vous me diſiez que c'étoit

* Il y a quelque faute dans les noms des Rois marqués en ce paſſage : en voici le véritable ordre. Ætevulphus triſayeul, Æthelſtanus byſayeul, Eduardus Senior ayeul, Athelſtanus I, fils d'Edouard, Edmundus ſon II fils, Elrede ſon III fils, Eduinus I fils d'Edmund, Edgar ſon II. fils.

III. CLAS. N°. II.

une aumône éternelle que celle qui eſt faite aux Monaſteres & aux Egliſes pour l'entretien des ſerviteurs & des ſervantes de Dieu, & pour être diſtribuée aux pauvres s'il en reſte quelque choſe, & qu'il n'y avoit point de charité plus fructueuſe que celle-là. O l'aumône précieuſe! O le digne prix de mon ame! O le ſalutaire remede de mes péchés, qui eſt employé au luxe des courtiſanes que les Eccléſiaſtiques entretiennent!

Voilà, mon Pere, le fruit de mes aumônes, & l'effet de vos promeſſes: que répondrez-vous à cette plainte? Je le ſais & j'en ſuis perſuadé. Lorſque vous voyiez le voleur, vous ne couriez pas avec lui, & vous n'avez point voulu avoir de part avec les adulteres. Vous les avez priés, vous les avez conjurés de changer de vie, vous les avez confondus. Ils ont mépriſé vos paroles, il en faut venir à la punition, & la puiſſance royale ne vous manquera pas en cela. Vous avez avec vous le vénérable pere Etelvode Evêque de Wintcheſter. Vous avez le révérend Oſwalde Evêque de Worcheſter. Je vous charge de cette affaire, & de donner ordre que ceux qui menent une vie ſcandaleuſe ſoient chaſſés des Egliſes, & que l'on ſubſtitue en leur place des perſonnes qui menent une vie réguliere.

Ce ne furent point de vaines menaces; la choſe fut exécutée ſelon le deſſein de ce Roi. On aſſembla un Concile général de toute l'Angleterre où elle fut ordonnée juridiquement; & enſuite les Eccléſiaſtiques déréglés furent chaſſés, & ne furent point rétablis, quelques efforts qu'ils fiſſent pour rentrer. L'on fit depuis pluſieurs réglements ſalutaires ſous le nom du Roi Edgar. Ainſi l'Egliſe d'Angleterre fut heureuſement réformée par les ſoins de ces ſaints Evêques, & par le zele admirable de ce Roi; & bien loin qu'elle ſe ſoit déréglée durant ce ſiecle, l'on y corrigea les déréglements de pluſieurs ſiecles.

Cette réforme ne ſervit pas ſeulement aux mœurs, mais auſſi à la doctrine, puiſque l'on ſait que l'ignorance accompagne toujours le déſordre. Et de plus il eſt remarqué expreſſément dans la Vie de S. Oſuvalde que l'on établit en chaque Egliſe un Religieux ſavant pour inſtruire les autres dans les lettres.

Le zele de S. Dunſtan n'étoit pas ſeulement ardent, mais il étoit ferme & éclairé, comme on le peut voir par la maniere généreuſe avec laquelle il réſiſta à l'ordre du Pape qu'on avoit ſurpris. Il avoit excommunié un Seigneur qui avoit contracté un mariage inceſtueux, & ce Seigneur trompa premiérement le Roi qui s'employa auprès de S. Dunſtan afin qu'il le rétablît; mais S. Dunſtan ayant refuſé de le faire, il eut recours au Pape, duquel il obtint un Bref qui ordonnoit à S. Dunſtan de le réconcilier. S. Dunſtan ayant reçu cet ordre du Pape répondit, qu'il obéiroit volontiers au commandement du Pape pourvu que cet homme eût un véritable repentir de ſa faute; mais qu'il ne ſouffriroit point qu'il demeurât dans ſon péché, & qu'étant exempt de la diſcipline de l'Egliſe il inſultât aux Prélats & ſe réjouît de ſon crime. *A Dieu ne plaiſe*, ajouta-t-il, *que pour la conſidération de quelque homme que ce ſoit, ou pour me mettre à couvert moi-même, je néglige la loi que Jeſus Chriſt a voulu qu'on gardât en ſon Egliſe?* Ainſi ce Seigneur voyant que S. Dunſtan étoit inexorable, fut obligé de venir ſe préſenter humblement dans le Concile nuds pieds, & en habit de pénitent, & d'y demander pardon de ſa faute, en renonçant à ce mariage inceſtueux.

Nous avons vu dans le diſcours du Roi Edgar, qu'il joint à S. Dunſtan, pour l'exécution de la réformation de l'Egliſe, Etelvode Evêque de Wintcheſter, & Oſuvalde Evêque de Worcheſter. C'étoient deux grands perſonnages & deux grands Saints. Le premier mourut l'an 984, avant S. Dunſtan, qui lui prédit la mort prochaine, auſſi-bien qu'à l'Evêque de Rocheſter, dans une viſite que

III. CLAS. N°. II.

ces deux Evêques lui rendirent ; & l'autre ne mourut qu'après lui, ſavoir l'an 992.

Quant à S. Dunſtan, il ſurvéquit au Roi Edgar. Il appuya le droit du jeune Prince Edouard ſon fils aîné, contre les prétentions d'Ælfrite ſeconde femme d'Edgar, qui vouloit faire paſſer le Royaume à ſon fils Etelfrede. Mais Edouard ayant été aſſaſſiné par la malice de cette femme, & ayant fait pluſieurs miracles après ſa mort, Dunſtan fut contraint de ſacrer Roi Etelfrede, & en le ſacrant il fit une prophétie étonnante des malheurs qui devoient arriver à l'Angleterre, & à la maiſon de ce jeune Roi, à cauſe du crime par lequel il étoit entré dans le Royaume.

Il ſoutint dans un Concile la juſtice de la réformation qu'il avoit faite en Angleterre en chaſſant les Eccléſiaſtiques déréglés, contre ces mêmes Eccléſiaſtiques qui vouloient rentrer dans leurs Egliſes. Et Osben ou Osbert, Chantre de l'Egliſe de Cantorbie, qui a écrit ſa Vie, rapporte que le Roi même, & pluſieurs des Prélats ſe laiſſant fléchir, le ſeul Dunſtan demeura immobile ; & comme tout le monde attendoit ſa réponſe, l'image du Crucifix qui étoit dans le lieu de l'aſſemblée, prononça ces paroles qui furent entendues de tout le monde : *Il n'en ſera rien, il n'en ſera rien : vous avez bien jugé, & vous feriez mal de changer votre jugement.* Judicaſtis *bene*, *mutaretis non bene.* Quoique ce miracle paroiſſe aſſez extraordinaire, & qu'on puiſſe en croire ce qu'on voudra, on doit conſidérer néanmoins qu'il eſt rapporté par un Auteur contemporain, & qu'il eſt difficile de ſuppoſer un fait de cette nature, dont il devoit y avoir tant de témoins.

Enfin ces mêmes Eccléſiaſtiques pourſuivant encore avec opiniâtreté leur rétabliſſement, le différent fut terminé d'une maniere bien étrange. Car Matthieu de Werminſter rapporte, que s'étant tenu un Synode à Calne dans une chambre haute, & Dunſtan étant violemment attaqué par pluſieurs en faveur des Eccléſiaſtiques chaſſés, le plancher creva, & écraſa ou bleſſa tous ſes adverſaires, le ſeul Dunſtan étant demeuré ſur une poutre ſans aucun mal.

Enfin, l'année 988, Dunſtan chargé d'années & de mérites paſſa à une meilleure vie, laiſſant l'Angleterre dans la triſte attente de ſes prophéties, qui ne furent que trop véritables.

Ce Saint, ſuffit ſeul pour relever la gloire de l'Egliſe d'Angleterre durant ce ſiecle ; puiſqu'il le comprend tout entier, ou par lui-même, ou par ceux qui ont été liés avec lui.

Il fut ordonné Prêtre par S. Elphegue, qui rendit témoignage en l'ordonnant de ſa ſainteté future. Ce fut S. Odon, Archevêque de Cantorbie, qui le conſacra Evêque de Worceſter, changeant, comme nous avons dit, le titre de cette Egliſe, en celui de l'Egliſe de Cantorbie. Il conſacra lui-même S. Elphegue, en la place de S. Etelvode, pour l'Evêché de Wincheſter. Ce S. Elphegue, fut depuis transféré au Siege de Cantorbie, & ſouffrit le martyre l'an 1012, par la cruauté des Danois. Il fut Miniſtre de trois Rois, Edmond, Elrede & Edgar, & il vit tout ce qui arriva dans l'Angleterre durant ſon ſiecle, & même après ſa mort, par le don de prophétie qu'il avoit reçu de Dieu.

Je crois que tant de choſes ſingulieres ſuffiſent, pour montrer que l'Egliſe d'Angleterre n'a pas été plus malheureuſe dans ce ſiecle que dans les autres. Et il n'eſt pas néceſſaire d'y ajouter pour le relever, que la Reine Aſtrite, mere du Roi Edouard, ayeul d'Edgar, & Edite fille d'Edgar, & ſœur du jeune Prince Edouard, furent célebres en ſainteté.

Mais, puiſque nous examinons particuliérement l'état de l'Egliſe de ce ſiecle,

par rapport à la doctrine & à la foi, il eſt bon de remarquer, que Guillaume de Malmesbury, témoigne que S. Odon, Archevêque de Cantorbie, convertit pluſieurs perſonnes qui doutoient de la vérité de l'Euchariſtie, en leur faiſant voir le pain conſacré changé en chair. III. CLAS. N°. II.

Aubertin conclut de-là, qu'il y avoit donc pluſieurs perſonnes qui en doutoient. Mais j'en conclus, que, quelque foi que l'on ajoute à ce miracle, il eſt certain que S. Odon n'en doutoit point, & que le commun de l'Egliſe n'en doutoit point auſſi. J'en conclus encore, que S. Dunſtan, lequel Odon nomma par révélation divine à l'Archevêché de Cantorbie, n'en doutoit point auſſi, n'étant point croyable qu'il eût rendu un témoignage ſi avantageux à un homme qui auroit été dans une opinion différente de la ſienne, ſur le ſujet de l'Euchariſtie. J'en conclus, que S. Elphegue, que S. Dunſtan choiſit auſſi par une révélation particuliere, pour être Evêque de Wincheſter, & qui fut depuis Archevêque de Cantorbie, étoit dans le même ſentiment que S. Dunſtan; puiſque Dieu ne communique ordinairement ſes lumieres prophétiques qu'à des Saints, & ne fait élire ainſi que des Saints & des Paſteurs Orthodoxes. Nous voilà donc arrivés par ces trois témoins, à 23 ans près de la publication de l'héréſie de Bérenger.

Mais il n'eſt pas beſoin d'argument dans une choſe ſi claire. Toute l'Angleterre ſuivit le parti de l'Egliſe Romaine contre Bérenger, & ſe trouva dans la créance de la préſence réelle, lorſque ſon héréſie commença d'éclater dans le monde. Elle y avoit donc été inſtruite par les Evêques du dixieme ſiecle, & particuliérement par S. Dunſtan, qui avoit été le Pere des Evêques & de l'Egliſe d'Angleterre, durant la plus grande partie de ce ſiecle.

Ce Saint avoit été inſtruit par ceux du neuvieme ſiecle. Il eſt ſans apparence qu'il ait changé lui-même de ſentiment, ni qu'il ait ſouffert que l'Egliſe d'Angleterre en changeât de ſon temps. Il n'a pu ignorer l'introduction d'une nouvelle opinion. Il a eu aſſez de zele & d'autorité pour l'empêcher. Cependant, il n'eſt fait aucune mention dans ſa Vie, écrite aſſez exactement, qu'il ait eu le moindre ſoupçon qu'il s'introduiſît de ſon temps aucun ſentiment contraire à la doctrine de l'Egliſe. Elle n'a donc reçu durant ce ſiecle aucun changement, ni aucune altération dans l'Angleterre; & par conſéquent, comme la créance de la préſence réelle ſe trouva établie dans toute cette Isle au temps de Bérenger, & fut défendue par le célebre Lanfranc, Archevêque de Cantorbie, il eſt indubitable que cette Egliſe étoit dans la même créance au dixieme ſiecle, & qu'elle y étoit ſans innovation & ſans changement, n'ayant fait que conſerver la foi dans laquelle elle avoit été inſtruite par ceux du neuvieme ſiecle.

Après l'Angleterre il eſt juſte de faire réflexion ſur l'Egliſe de France, qui nous fournit auſſi un ſaint Roi, qui eſt Robert, lequel a paſſé dans ce ſiecle, 30 années de ſa vie, étant mort l'an 1031, âgé de 67 ans.

Nous avons déja remarqué que ce Roi, qui eſt appellé par Glaber *doctiſſimus & chriſtianiſſimus*, fit brûler à Orléans, *l'an* 1017, *des hérétiques qui enſeignoient entr'autres erreurs, que le pain conſacré n'étoit point véritablement changé au corps & au ſang de Jeſus Chriſt.*

C'étoit donc déja une opinion reconnue pour hérétique du temps de ce Prince ſi religieux, & qui avoit été inſtruit par des perſonnes qui avoient paſſé toute leur vie dans le dixieme ſiecle, & étoient diſciples de ceux du neuvieme ſiecle.

Glaber remarque auſſi que ce Roi, comme un très-ſage ſerviteur de Dieu, fut toujours l'amateur des humbles, & l'ennemi des ſuperbes; & que lorſque

III. CLAS. N°. II.

quelque Siege Epiſcopal venoit à vaquer dans ſon Royaume, il avoit un extrême ſoin qu'on y établît un Paſteur qui en fût digne, de quelque baſſe naiſſance qu'il pût être, plutôt que d'y élever des perſonnes nobles, qui ne ſe relevoient que par la pompe ſéculiere.

Il eſt donc croyable qu'ayant régné aſſez long-temps, il remplit toute la France de bons Prélats; & qu'ainſi, l'Egliſe de France ne pouvoit être fort déréglée durant ſon regne: ce qui rend la condamnation de Bérenger plus authentique; puiſque ſon erreur a été rejetée par ces Saints Prélats, que le Roi Robert avoit établis dans l'Egliſe.

Mais, de peur qu'on ne diſe que ces bons Evêques n'appartiennent pas au dixieme ſiecle, quoiqu'ils y aient été élevés, l'on peut montrer par des preuves poſitives, & qui ne doivent point être ſuſpectes aux Miniſtres, que les Prélats de France n'étoient point au dixieme ſiecle, dans cette ignorance monſtrueuſe dont les Miniſtres les accuſent.

L'an 992, on célébra un Concile à Rheims pour juger de la cauſe d'Arnulphe qui y fut dépoſé. Il n'y a qu'à voir les Actes de ce Concile, pour reconnoître que ces Evêques étoient très-habiles dans la diſcipline de l'Egliſe, & dans la ſcience de l'antiquité. Ils ſoutiennent formellement que le Pape ne peut rien contre les Canons. Ils défendent le droit qu'ont les Synodes de dépoſer les Evêques ſans appel, lorſque ces Evêques s'en ſont rapportés au jugement du Synode, ſuivant cette maxime: *Ab electis judicibus appellare non licet.* M. de Marca qui examine en particulier tout ce qui fut agité dans ce Concile, fait voir que l'on n'y fit rien que de très-légitime, & de très-conforme à la diſcipline de l'Egliſe, & que les Evêques qui y aſſiſtoient en étoient très-inſtruits.

Marca de Conc. l. 7. c. 25.

Auſſi, Arnulphe, Evêque d'Orléans, repréſentant dans ce Synode les déſordres horribles de l'Egliſe particuliere de Rome, que Baronius reconnoît & déplore en tant de lieux, fait voir que cette corruption ne s'étoit point répandue dans toute l'Egliſe, & qu'il y avoit durant ce ſiecle une infinité de ſaints & ſavants Prélats dans l'étendue du Chriſtianiſme: *Certè in Belgio & Germania, quæ vicinæ nobis ſunt, ſummos Sacerdotes Dei in religione admodùm præſtantes inveniri, in hoc ſacro conventu teſtes quidam ſunt.*

Cette connoiſſance des droits des Evêques, n'eſt pas une petite marque de la ſcience des Prélats, & l'on en trouve encore dans ce ſiecle un exemple remarquable.

Glab. hiſt. lib. 2. c. 4.

Foulque, Comte d'Anjou, ayant fait bâtir une Egliſe magnifique, ne put obtenir de l'Archevêque de Tours qu'il la dédiât: cet Archevêque lui ayant répondu, que lorſqu'il auroit ſatisfait au dommage qu'il avoit fait à l'Egliſe, il ſeroit en état de faire à Dieu des offrandes de ſon propre bien. Ce refus obligea ce Comte d'aller à Rome, où par le moyen de l'argent qu'il donna aux Officiers de la Cour de Rome, il obtint du Pape, qu'il y envoyât une perſonne pour la conſacrer, ſans la participation de l'Archevêque. L'ordre en fut donné à Pierre Cardinal, qui ſe mit en devoir de l'exécuter.

Les Prélats de France, dit Glaber, *ayant appris cet ordre du Pape, furent tous perſuadés que cette préſomption ſacrilege étoit un effet d'une aveugle avarice. Ils déteſterent tous cet attentat, eſtimant que c'étoit une choſe tout-à-fait indigne, que celui qui gouvernoit le Siege Apoſtolique, violât le premier l'ordre établi par les Apôtres & par les Canons: la coutume de l'Egliſe, fondée ſur une infinité d'autorités de l'antiquité, défendant aux Evêques de faire aucun acte de juriſdiction dans le Dioceſe d'un autre, ſi l'Evêque qui y réſide ne le permet.* Glaber ajoute que ce Cardinal ayant paſſé outre, nonobſtant cette oppoſition

générale des Evêques, à la Dédicace de cette Egliſe, elle tomba le jour même qu'on la conſacra, & que perſonne ne douta que ce ne fût une punition viſible de Dieu, contre cette entrepriſe illégitime. *Encore*, dit Glaber, *que le Pontife Romain ſoit le plus révéré de tous les Evêques, à cauſe de la dignité du Siege Apoſtolique, il ne lui eſt pas néanmoins permis de violer ce qui eſt preſcrit par les Canons. Car, comme chaque Evêque d'une Egliſe Orthodoxe, eſt l'époux de cette Egliſe, & repréſente le Sauveur du monde, il n'eſt jamais permis à un Evêque d'entreprendre ſur le Dioceſe d'un autre avec inſolence.* III. CLAS. N°. II.

Voilà quels étoient en ce temps-là les ſentiments de l'Egliſe de France ſur ce point ſi délicat, dans lequel ils euſſent été facilement emportés par les prétentions des Papes, s'ils ne ſe fuſſent ſoutenus par la ſcience de l'antiquité.

Il paroît auſſi par ce récit de Glaber, & par le Concile de Rheims, que les déſordres de la Cour de Rome étoient déteſtés en ce temps-là dans l'Egliſe de France, & qu'ainſi elle n'y participoit pas, & ne les imitoit pas. Auſſi il eſt rapporté dans la Vie d'Abbo, Abbé de S. Bénoit ſur Loire, qu'étant allé à Rome pour y obtenir la confirmation de quelques privileges de ſa maiſon, & y ayant trouvé le Pape Jean XV. autre qu'il ne devoit être, poſſédé de l'avarice, mettant toutes choſes en vente, il l'eut en exécration; & qu'ayant viſité les Egliſes des Saints pour y faire ſes prieres, il s'en revint en ſon Monaſtere : *Quem execratus, perluſtratis orationis gratiâ Sanctorum locis, ad ſua rediit.*

Mais pour montrer que les déſordres n'ont jamais été tels dans l'Egliſe de France, qu'il ne s'y ſoit trouvé pluſieurs grands Evêques qui s'y oppoſoient de toute leur force, & qui faiſoient tout ce qu'ils pouvoient pour en arrêter le cours, il ne faut que lire le Concile de Troſly, tenu l'an 909; c'eſt-à-dire, preſqu'au commencement du dixieme ſiecle, par Hervé, Archevêque de Rheims & ſes Suffragants.

On y voit premiérement, par les plaintes que les Evêques font contre les déſordres, qu'à la vérité il y en avoit beaucoup; mais on y voit en même temps que ces déſordres n'étoient pas nés dans le dixieme ſiecle, & qu'ils y étoient paſſés du neuvieme & des ſiecles précédents, & que ce fut au contraire, dans le dixieme que l'on s'efforça d'y remédier ſérieuſement.

On y voit en ſecond lieu, que ces déſordres n'empêchoient pas qu'il n'y eût en France pluſieurs Evêques remplis de l'eſprit & de la ſcience eccléſiaſtiques, très-inſtruits dans les Conciles & dans la doctrine des Peres, & qui ne cédoient en rien à ceux qui ont réformé l'Egliſe de France ſous Charlemagne & ſous Louis le Débonnaire. Ils y font paroître par-tout un amour ardent pour la diſcipline, un zele épiſcopal pour le ſalut des ames, & une extrême douleur des maux de l'Egliſe.

Enfin, ils y témoignent beaucoup de vigilance pour la pureté de la foi, en exhortant les Evêques à conſulter les Livres des Peres & les divines Ecritures, pour convaincre l'erreur de Photius contre le S. Eſprit, que le Pape leur avoit écrit avoir encore beaucoup de ſectateurs en Orient. *Sanè*, diſent-ils, *quia innotuit nobis ſancta Sedes Apoſtolica, adhuc errores blaſphemiaſque cujuſdam vigere Photii in partibus Orientis in Spiritum ſanctum, quod non à Filio, niſi à Patre tantùm procedat blaſphemantes, hortamur veſtram fraternitatem unà mecum, ut ſecundùm admonitionem Domini Romanæ Sedis, ſinguli noſtrùm perſpectis Catholicorum Patrum ſententiis, de divinæ Scripturæ pharetris, acutas proferamus ſagittas potentis, ad confodiendam belluam monſtri renaſcentis, & ad conterendum caput nequiſſimi ſerpentis.*

Eſt-il croyable que s'il ſe fût élevé en ce temps-là même une nouvelle erreur

III. CLASSE N°. II.

parmi les fideles, ces Evêques inſtruits dans le neuvieme ſiecle ne s'en fuſſent pas apperçus, & qu'ils euſſent été chercher ces erreurs des Grecs qui n'étoient point répandues en France, pour les condamner, & pour ſe préparer à les réfuter, plutôt que d'empêcher l'introduction d'une ſuperſtition damnable, comme le ſeroit ſans doute l'opinion de la préſence réelle, ſi ce n'avoit pas toujours été la foi de l'Egliſe, & ſi ce n'eût pas été celle de ces ſaints Evêques?

Les plaintes que ces Evêques font au chapitre 3, du déréglement des Monaſteres, nous donne lieu de remarquer ici qu'on ne peut pas en accuſer le dixieme ſiecle; puiſque l'on voit que ces Evêques le repréſentent auſſi grand qu'il peut être dès le commencement de ce ſiecle. Mais, c'eſt avec raiſon qu'on peut alléguer pour le relever, la réformation qui ſe fit dans ce ſiecle d'un très-grand nombre de Monaſteres, & principalement en France, par des Saints que Dieu ſuſcita extraordinairement, pour conſerver dans l'Egliſe l'eſprit de pénitence & de ſainteté.

Saint Gerard, né de la famille des Ducs de Lorraine, s'étant d'abord rangé à la vie ſolitaire, s'employa enſuite très-utilement à la réforme des Monaſteres; & il en réduiſit juſqu'à dix-huit à une obſervance réguliere, leſquels il gouverna pendant ſa vie.

Adalbero, Evêque de Metz, frere du Duc Frederic, travailla avec un zele très-ardent à la réforme des Monaſteres de ſon Dioceſe, en commençant par celui de Gorzie; & il remit, dit Sigebert, dans le *bon chemin ceux qui faiſoient profeſſion de la vie monaſtique. Tous ceux qui vouloient renoncer au ſiecle, pour ſe ſoumettre au doux joug de Jeſus Chriſt, apprenoient dans la ſainte retraite de ce Monaſtere, combien ils devoient être doux & humbles de cœur à l'exemple de leur Maître. Ceux qui quittoient la profeſſion des armes pour s'enrôler dans cette milice ſpirituelle, venoient y faire leur apprentiſſage. Ceux d'entre les Eccléſiaſtiques qui vouloient monter à un plus haut degré d'humilité, méritoient d'y voir, non pas en ſonge, comme Jacob, mais en vérité, une échelle qui touchoit juſqu'aux cieux, par où les Anges du Seigneur montoient & deſcendoient. Ainſi, la ferveur de la dévotion de cette maiſon répandant ſes flammes de toutes parts, toute la Nobleſſe, les Magiſtrats, & généralement toutes ſortes de perſonnes, ſans diſtinction, ni de condition ni d'âge, y accouroient, & perſonne ne croyoit avoir appris les premiers commencements de la vie religieuſe, s'il n'avoit paſſé dans le Monaſtere de Gorzie.*

Sigebert. Gemblac. in Vita Guibert. cap 8. apud Sur t. 3. du 23 Mai.

Mais cette réforme n'eſt pas néanmoins conſidérable, en comparaiſon de celle qui ſe fit en ce ſiecle, par le moyen des Saints Abbés de Clugny, qui travaillerent avec une bénédiction particuliere, à rétablir la diſcipline monaſtique dans pluſieurs maiſons de l'Ordre de S. Bénoît, non ſeulement en France, mais auſſi en Italie.

Le premier Abbé de cette illuſtre maiſon fut S. Bernon, & il la fonda en partie des biens d'une Comteſſe ſon ayeule, & en partie par la libéralité de Guillaume, Comte d'Auvergne, & Duc d'Aquitaine.

La maniere dont ce Prince fit donation à ce Monaſtere de divers biens, & du lieu même de Clugny, eſt ſi pleine de piété, qu'elle mérite d'être rapportée, pour montrer que les maximes de l'Evangile étoient tout autrement vivantes en ce temps-là dans l'eſprit même des Grands du monde, qu'elles ne le ſont à préſent. *La providence de Dieu*, dit ce Duc, *a pourvu au ſalut des riches, en leur donnant moyen de mériter des récompenſes éternelles, par le bon uſage des choſes temporelles qu'ils poſſedent. C'eſt ce que l'Ecriture nous fait voir en nous*

aſſurant,

III. CLAS. N°. II.

aſſurant, que les richeſſes de l'homme ſont la rédemption de ſon ame. Ce que conſidérant avec grand ſoin, moi Guillaume, par la bonté de Dieu, Comte & Duc, & deſirant donner ordre à mon ſalut pendant que je le puis, j'ai jugé qu'il étoit juſte, & même néceſſaire d'employer pour le ſalut de mon ame quelque part ie des biens temporels que je poſſede, de peur que je ne ſois repris au jour du jugement d'avoir conſumé tout mon bien pour le ſoin de mon corps. Et je ne crois pas pouvoir mieux exécuter ce deſſein, qu'en me faiſant ainis les pauvres du Seigneur, ſelon le commandement du Seigneur, & en nourriſſant de mon bien des perſonnes qui menent une vie réguliere dans un Monaſtere, afin que l'aumône que je deſire faire à Dieu, ne dure pas pour un temps ſeulement, mais qu'elle ſoit en quelque ſorte perpétuelle. C'eſt ce que je prétends faire, dans cette foi & dans cette eſpérance, qu'encore que je n'aie pas aſſez de force pour mépriſer toutes les choſes du monde, je ne laiſſerai pas de participer à la récompenſe des Juſtes, en recevant dans ma maiſon des perſonnnes qui ont mépriſé le monde.

S. Bernon étant mort l'an 912, le grand S. Odon fut élu pour ſon ſucceſſeur, & il eſt conſidéré par S. Bernard, comme le premier Abbé de cette maiſon, à cauſe de l'éclat extraordinaire de ſa ſainteté. Il fut honoré par les Rois & par les Papes; il fut obligé de faire divers voyages à Rome pour le ſervice du Saint Siege, & mourut l'an 942, après avoir réformé pluſieurs Monaſteres.

Il eut pour ſucceſſeur Ademar, dont S. Odilon releve la ſimplicité religieuſe, & l'innocence chrétienne. Et Ademar, S. Mayeul, qui fut particuliérement honoré par Hugues Capet, & ſervit beaucoup à étendre la réformation en divers Monaſteres de France.

Ce Saint Abbé étant mort l'an 993, S. Odilon fut élu en ſa place par le commun conſentement de toute la Congrégation, & la gouverna l'eſpace de 56 ans, ſelon Pierre de Damien: ainſi, il vit la naiſſance & le progrès de l'Héréſie de Bérenger.

Il ſuffit de dire qu'il fut révéré des Papes, des Empereurs, des Rois & de tous les grands hommes de ſon temps.

Je rapporte toute cette ſuite de Saints Abbés de Clugny, parce qu'elle eſt extrêmement conſidérable, pour faire connoître l'extravagance de cette innovation prétendue, que les Miniſtres nous veulent figurer être arrivée dans ce ſiecle.

Ils ont tous vécu non ſeulement ſous la même Regle, mais dans une même maiſon. Ils ſont diſciples les uns des autres. S. Odilon a été élevé & inſtruit par S. Mayeul, S. Mayeul, par Ademar & par S. Odon, & S. Odon, par S. Bernon.

Odilon a vu Bérenger: il a vu le bruit de ſon Héréſie, & ni ce Saint, ni aucun Monaſtere de ſon Ordre n'en a été emporté. Ainſi, ſa foi ne peut pas être douteuſe.

Je demande s'il eſt croyable que S. Odilon eût une autre créance que celle qu'avoit S. Mayeul; ſi S. Mayeul en avoit une autre que S. Odon, & ſi S. Odon en avoit une autre que S. Bernon, & que l'Egliſe du neuvieme ſiecle, dans lequel ils ont tous deux été inſtruits, & où ils ont paſſé une partie de leur vie?

Cependant, puiſque toute la Congrégation de Clugny ſe trouve dans la créance catholique dans l'onzieme ſiecle, ſi l'on ſuppoſoit qu'il ſe fût fait quelque innovation dans l'Egliſe ſur le fait de l'Euchariſtie, il faudroit dire qu'il s'en eſt fait auſſi une dans cette Congrégation particuliere, & que ces premiers

III. CLAS. N°. II.

Religieux de cet Ordre, ayant été inſtruits dans la créance de l'abſence réelle, les autres euſſent abandonné leur ſentiment, ſur un des points les plus importants de la Religion Chrétienne. Mais, c'eſt ce que l'on ne peut dire ſans folie; puiſque les derniers ont révéré les premiers, non ſeulement comme leurs peres, mais comme des Saints, & qu'ils ont fait ce qu'ils ont pu pour les faire révérer à toute l'Egliſe; au lieu qu'ils euſſent été obligés de les regarder comme des perſonnes qui auroient vécu dans l'illuſion. Outre que, comme nous avons ſouvent remarqué, ils n'auroient pu perdre la mémoire de ce changement, qui ſeroit arrivé, ou dans leurs perſonnes mêmes, ou dans celle de ceux qui les avoient précédés de peu de temps; & ainſi, ils auroient ſervi de témoins à Bérenger, & ils lui auroient donné lieu d'accuſer de nouveauté l'opinion commune de l'Egliſe de ſon temps.

Que s'il eſt impoſſible de concevoir ce changement dans une ſeule Congregation de l'Egliſe, que l'on juge combien il eſt ridicule de l'admettre dans toute l'Egliſe?

Nous ne nous arrêterons pas beaucoup à conſidérer l'état de l'Eſpagne, parce que cette Egliſe a gémi durant tout ce ſiecle, dans ſa plus grande partie ſous la tyrannie des Sarraſins, & que les Rois Catholiques qui reſtoient, ont été occupés dans des guerres continuelles contr'eux; ce qui leur donnoit moins de moyen de s'appliquer à la réformation de l'Egliſe. Néanmoins on ne peut reprocher à cette Egliſe aucuns déſordres plus grands dans ce ſiecle que dans les autres, & on a lieu de la relever par pluſieurs Martyrs, qui ont ſouffert généreuſement pour la foi de Jeſus Chriſt; par pluſieurs Saints Evêques, comme Gennadius, Evêque de Zamory, Attilan, Evêque d'Aſturie, & Rudeſinde, Evêque de Compoſtelle; par pluſieurs Princes Religieux & vaillants, qui ont généreuſement défendu avec peu de forces, & leur Royaume & la Religion Chrétienne, contre la puiſſance des Arabes qui étoit beaucoup plus grande.

Alphonſe le Grand, ſi célebre dans les Hiſtoires d'Eſpagne, & qui a laiſſé à la poſtérité cet exemple ſi rare de modeſtie, d'avoir mieux aimé céder le Royaume à ſon fils qui s'étoit révolté contre lui, & lui ſervir enſuite de capitaine, que d'expoſer ſon Etat à une guerre civile qui l'eût ruiné, occupe les premieres années de ce ſiecle, juſqu'en l'an 912, auquel il mourut.

Ordonius ſon ſecond fils, qui lui ſuccéda peu de temps après, eſt loué pour ſa piété; & il eſt dit de lui, qu'il changea ſon Palais en Egliſe.

Les Hiſtoriens d'Eſpagne attribuent la grande victoire du Roi Ramire ſur les Sarraſins à ſon zele pour la Religion, & certainement on ne peut rien voir de plus chrétien que ſa mort. Il voulut ſe dépouiller de ſon Royaume avant que de mourir, & prévenir par ce renoncement volontaire, l'état où la néceſſité de la nature l'alloit réduire.

On voit divers exemples de piété dans les autres Rois. Le Roi Veremond rétablit, dès le commencement de ſon regne, l'obſervation des Canons & des Décrets des Papes. Et quoiqu'il l'ait depuis deshonoré par quelques violences, il répara le ſcandale qu'il avoit cauſé par une pénitence ſi publique, qu'elle eſt même marquée dans ſon Epitaphe, en ces termes: *Veremond fils d'Ordonius offrit à Dieu, à la fin de ſa vie une digne pénitence, & mourut en paix.*

Enfin, on ne voit rien dans l'hiſtoire de cette Egliſe qui ait pu y favoriſer l'introduction imperceptible d'une nouvelle héréſie contraire à la créance ancienne.

Il ne reſte plus que l'Italie à examiner; & il faut avouer qu'une partie des

reproches que Baronius fait en général contre ce ſiecle, eſt véritable de l'Egliſe particuliere de Rome, & qu'il n'y a rien de plus horrible que la vie de pluſieurs Papes de ce temps-là. Mais, ſi cette corruption donne lieu de gémir pour cette Egliſe, elle ne donne pas lieu d'en conclure qu'elle ait pu favoriſer l'introduction d'une erreur, ce déréglement n'ayant point été ſi grand, qu'il n'y eût encore aſſez de perſonnes en Italie même capables de ſoutenir la foi, & qui n'euſſent jamais ſouffert l'établiſſement d'une nouvelle héréſie ſans s'y oppoſer. III. CLAS. N°. II.

Nous avons déja remarqué que le Monaſtere de S. Boniface à Rome, où S. Adalbert ſe retira étoit très-réglé, & qu'il y avoit en même temps huit Saints Abbés, quatre Grecs & quatre Latins. Croit-on que ces Saints n'euſſent point de zele pour la foi de l'Egliſe, ou qu'ils ne la connuſſent pas ?

Aligerne, vingt-ſeptieme Abbé du Mont-Caſſin, mourut en l'an 988, après avoir gouverné ce Monaſtere, le premier de l'Ordre, l'eſpace de trente ans. D'où il s'enſuit qu'il avoit vécu preſque tout ce ſiecle. Il eſt extraordinairement loué pour ſes vertus par tous ceux qui parlent de lui, & particuliérement par l'Auteur de la Vie de S. Nil.

La vertu de cet Abbé eſt une preuve ſuffiſante de celle de ſon Monaſtere, qu'il n'auroit pas laiſſé dans le déréglement ; & ceux qui ſavent qu'en ce temps-là les Monaſteres étoient des Académies de la ſcience eccléſiaſtique, auſſi-bien que de la vertu chrétienne, & que preſque tous les Ecrits de ces ſiecles ont été faits par des Religieux, ne douteront point qu'il n'y eût ſous la diſcipline d'Aligerne beaucoup de Religieux zélés pour la foi, & capables de la défendre ſi elle eût été attaquée.

L'illuſtre S. Nil, Grec d'origine, mais né dans la Calabre, remplit auſſi une grande partie de ce ſiecle. Et il peut ſervir de témoin du parfait conſentement de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine ſur le ſujet de l'Euchariſtie ; puiſqu'ayant puiſé ſa doctrine dans les Livres des Peres Grecs, & dans les inſtructions ordinaires de l'Egliſe Grecque, il a toujours vécu dans l'Egliſe Latine, ayant été lié d'amitié particuliere avec les Religieux du Mont-Caſſin, qui lui donnerent même un Monaſtere pour y habiter.

Ce Saint vint pluſieurs fois à Rome, il fut révéré par Othon III, auquel il donna ſa bénédiction. Y a-t-il de l'apparence que ſa foi fût différente de celle de l'Egliſe Latine, avec laquelle il étoit ſi uni, & qu'il manquât ou de lumiere pour découvrir les altérations qui s'y fuſſent gliſſées, ou de zele pour s'y oppoſer ?

Il y avoit auſſi en ce temps en divers lieux de l'Italie, pluſieurs Evêques célebres en piété, & qui ont même été canoniſés après leur mort, comme le témoigne Pierre de Damien dans ſa Lettre 17. *Noſtra quippe ætate*, dit-il, *beati viri, Romualdus Camerinenſis, Amicus Rumibonenſis, Guido Pompeſiarus, Firmanus Firmenſis, & quamplures alii, ſanctæ converſationis ſtudio floruerunt, ſuper quorum videlicet veneranda cadavera, ex ſacerdotalis Concilii auctoritate, ſacra ſunt altaria erecta, ubi nimirum divina myſteria miraculis exigentibus offeruntur.* Et il fait enſuite mention du bienheureux Arduin, Prêtre, qui étoit en ce temps-là célebre par ſes miracles.

Mais Dieu a particuliérement voulu relever en ce ſiecle l'Egliſe d'Italie par le grand S. Romuald, qui y a renouvellé, & ſurpaſſé même en quelque ſorte, par ſes prodigieuſes auſtérités la vie des premiers Hermites de la Thébaïde.

III. Class. N. II.

Ce Saint ſe fit Religieux l'an 971, & enſuite il embraſſa la vie hérémitique, qu'il rétablit dans l'Occident. On ne peut rien ajouter à l'auſtérité de la vie qu'il établit dans ſon Ordre, & qu'il pratiqua lui-même. *Ils marchoient tous nuds pieds*, dit Pierre de Damien, *étant tout pâles & défigurés, ſe contentant de la plus extrême pauvreté. Quelques-uns s'enfermoient dans leurs cellules, étant auſſi morts au monde que s'ils euſſent été déja dans les ſépulchres. Tout le monde ignoroit là l'uſage du vin, même dans les plus grandes maladies. Mais pourquoi parlai-je des Religieux, puiſque ceux mêmes qui les ſervoient, & ceux qui gardoient leurs troupeaux, obſervoient le jeûne & le ſilence, prenoient la diſcipline, & demandoient pénitence pour les moindres paroles oiſeuſes? O ſiecle d'or de Romuald, qui n'éprouvoit pas à la vérité les tourments des perſécuteurs, mais qui n'étoit pas privé d'un martyre volontaire! O ſiecle vraiment heureux, qui nourriſſoit ſur les montagnes & parmi les bêtes tant de citoyens de la céleſte Jeruſalem!*

Peut-on s'imaginer que ces Religieux tout brûlants de charité, ne fuſſent pas dans la vraie foi touchant le myſtere de la charité? Etoient-ils indifférents aux maux de l'Egliſe; & s'ils euſſent ſu que l'on y ſemoit une héréſie, ne fuſſent-ils pas auſſi-bien ſortis de leurs retraites pour s'y oppoſer, qu'ils en ſortirent pour aller prêcher l'Evangile aux nations infideles?

Car ce fut dans l'Ecole de S. Romuald, que S. Boniface & ſes compagnons conçurent le deſſein d'aller prêcher la foi aux Barbares pour y trouver le martyre. Et le même deſir ayant enflammé le cœur de S. Romuald, il ſortit lui-même de ſon Monaſtere dans le même deſſein, & il alla bien avant dans la Hongrie, quoique Dieu, qui l'avoit deſtiné à autre choſe, ne lui en ait pas accordé l'accompliſſement. Tous ſes diſciples ſe trouverent dans la créance de l'Egliſe Romaine, lorſque l'héréſie de Bérenger commença de paroître; & ainſi, l'on ne peut douter que ce n'ait été la foi de leur maître S. Romuald, & de tous les Saints qui ont vécu avec lui, dont les miracles & la ſainteté prouvent aſſez qu'ils ſuivoient la vérité.

On pourroit beaucoup plus étendre toutes ces remarques particulieres ſur l'état des Egliſes de l'Occident durant le dixieme ſiecle, & y en ajouter beaucoup d'autres ſemblables. Mais celles-ci ſuffiſent pour montrer que toutes les déclamations que l'on a accoutumé de faire contre ce ſiecle ſont très-mal fondées, & qu'il n'y a rien de plus ridicule que l'imagination des Miniſtres, qui ont pris ſujet de ces reproches vagues que l'on a formés contre ce ſiecle, d'y placer ſans raiſon & ſans apparence leur prétendue innovation dans la créance de l'Euchariſtie.

Je ſais que comme l'on a ramaſſé dans cet Ecrit ce qu'on trouve dans les Hiſtoriens à l'avantage de ce ſiecle, il ſeroit aiſé à l'Auteur de la Réponſe de ramaſſer auſſi ce que l'on a dit au déſavantage de ce même ſiecle; étant certain que l'on trouve du bien & du mal en tous les temps de l'Egliſe. Mais ce ramas qu'il feroit, ne concluroit rien du tout contre celui que nous avons fait, & ne lui pourroit ſervir de rien pour autoriſer ſa prétention.

Car, afin qu'elle eût quelque vraiſemblance, il faudroit qu'il fît voir dans ce ſiecle un aſſoupiſſement univerſel; & c'eſt ce qu'il ne fera jamais par ces dénombrements de déſordres particuliers; au lieu que pour montrer que ſa prétention eſt entiérement hors d'apparence, il ſuffit de faire voir qu'il y avoit dans toutes les Provinces Chrétiennes pluſieurs ſaints Prélats, & pluſieurs perſonnes zélées qui veilloient à la conſervation de la foi, & qui n'euſſent jamais ſouffert l'établiſſement d'une nouvelle héréſie, ſans s'y oppoſer de toutes leurs forces; & c'eſt ce que nous avons plus que ſuffiſamment prouvé.

III. CLAS. N°. II.

. Pour favoriſer cette innovation inſenſible, il faut que toute l'Egliſe y ait contribué. Pour la découvrir & pour l'empêcher, il ne falloit qu'un ſeul homme qui eût excité tous les autres.

Ce ſeroit auſſi en vain qu'il exagéreroit en l'air l'ignorance de ce ſiecle, dont il n'a aucune preuve réelle ; puiſque, comme nous avons remarqué, l'ignorance ne peut avoir lieu dans le point dont il s'agit. Il faudroit donc qu'il eût recours à l'indifférence, au libertinage, & au mépris de la Religion, & qu'il en accuſât ce ſiecle. Mais c'eſt ce qu'il ne ſauroit faire avec la moindre couleur, étant clair par ce que nous avons dit, qu'il n'y a guere eu de ſiecle plus oppoſé au libertinage & à l'indifférence pour la Religion que celui-là : de ſorte qu'en quelque maniere qu'on conſidere la prétention des Miniſtres touchant ce changement univerſel de créance ſur le ſujet de l'Euchariſtie, dont ils accuſent ce ſiecle, elle doit paſſer, au jugement des perſonnes raiſonnables, pour la plus extravagante chimere qui ſoit jamais tombée dans l'eſprit des hommes.

CHAPITRE VIII.

Que toutes les ſectes ſéparées de l'Égliſe Romaine ſont d'accord avec elle ſur le ſujet de la Tranſſubſtantiation, & principalement les Grecs.

L'Ecrit que l'Auteur de la Réponſe entreprend de réfuter, s'arrêtant au temps de Bérenger, pour remonter enſuite juſqu'aux premiers ſiecles, il n'eſt pas néceſſaire pour le défendre d'examiner ce que l'Auteur avance touchant les Pétrobuſiens, Vaudois, Albigeois, Wicleſiſtes, Huſſites, & les autres qui ont ſuivi Bérenger. La ſociété de toutes ces perſonnes ne lui peut être que honteuſe ; quand il ſeroit vrai qu'ils auroient été dans les ſentiments des Calviniſtes, quoiqu'il fût facile de prouver des Huſſites que l'on leur fait tort de leur imputer cette erreur ; qu'il ſoit fort douteux ſi l'on la doit imputer aux Albigeois, & qu'il ſoit certain que l'Egliſe n'a pu réſider dans toutes ces ſectes, qui ſe ſont retranchées elles-mêmes de l'unité de l'Egliſe, & qui étoient infectées de pluſieurs autres erreurs.

. Mais on ne ſe peut pas diſpenſer de dire quelque choſe de la hardieſſe avec laquelle l'Auteur ſoutient ſur la fin de ſon Ecrit, *que la Tranſſubſtantiation, & l'adoration du Sacrement, ſont deux choſes inconnues à toute la terre, à la réſerve de l'Egliſe Romaine ; & que ni les Grecs, ni les Arméniens, ni les Ruſſiens, ni les Jacobites, ni les Ethiopiens, ni en général aucun Chrétien, hormis ceux qui ſe ſoumettent au Pape, ne croient rien de ces deux articles.*

. Car en vérité ce n'eſt pas une choſe ſupportable d'avancer des fauſſetés évidentes avec cette confiance, & ſans en apporter aucune preuve, & l'on ne peut guere s'éloigner davantage de la bonne foi. Cet Auteur ne peut ignorer que ce qu'on a dit touchant les Grecs & les autres communions ſéparées ne ſoit l'opinion commune non ſeulement des Catholiques, mais auſſi des Grecs, & même des Proteſtants & des Calviniſtes qui agiſſent ſincérement.

Qu'on demande à tous les Grecs qui ſont au monde, s'ils ſont en différent avec l'Egliſe Romaine ſur le ſujet de l'Euchariſtie ; ils vous répondront que

III. CLAS. N°. 11.

non. Que l'on demande à tous ceux de la Communion du Pape s'ils ſont en différent avec les Grecs touchant ce myſtere, ils répondront auſſi que non. Ils ſe trouvent enſemble en une infinité de lieux, & particuliérement à Veniſe; & l'on n'a jamais vu qu'il ſe ſoit excité entre eux aucune diſpute ſur ce point.

Peu de temps après que Léon IX. eut condamné l'héréſie de Bérenger, Michel Cerularius Patriarche de Conſtantinople écrivit tout ce qu'il put contre l'Egliſe Latine. Il étoit impoſſible qu'il ignorât une choſe auſſi célebre que la condamnation de cette héréſie; puiſqu'il y avoit encore à l'entour de Rome & dans Rome même pluſieurs Egliſes des Grecs; qu'il y avoit dans Conſtantinople pluſieurs Egliſes des Latins, & que l'Empereur de Conſtantinople poſſédoit encore en ce temps-là une partie de l'Italie qui obéiſſoit au Patriarche de Conſtantinople. Cependant cet ennemi ſi paſſionné de l'Egliſe Occidentale ne s'eſt jamais aviſé de lui reprocher qu'elle errât dans la foi de ce myſtere, quoiqu'il la déchire outrageuſement ſur le ſujet des Azymes.

On voit auſſi dans le Concile de Florence, que l'Empereur & les Evêques Grecs ſe réuniſſent avec le Pape & l'Egliſe Latine, après être convenus ſur tous les différents qui les diviſoient les uns des autres, & avoir agité en particulier la queſtion qui regarde les paroles de la conſécration; & l'on ne voit point que la doctrine de la Tranſſubſtantiation, qui ne leur pouvoit être inconnue, ni la pratique de l'adoration dont ils étoient témoins tous les jours, ait jamais été alléguée par aucun Evêque Grec comme une matiere de différent & de diſpute.

Auſſi ce conſentement de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine, eſt ſi notoire & ſi évident, que les Proteſtants de bonne foi ne s'amuſent pas à le conteſter.

Conſid. æquæ & pacificæ controverſ. hodiern. de Sacramento Euchar. lib. I. c. 4.

Guillaume Forbeſius, Evêque d'Edimbourg, l'un des plus ſavants des Proteſtants Anglois, & qui avoit beaucoup voyagé par toute l'Europe, dans le livre qu'il a fait ſous le titre de Conſidérations modeſtes & pacifiques ſur les controverſes, parle de cette ſorte touchant le ſentiment des Grecs modernes ſur la Tranſſubſtantiation.

Cette même opinion de la Tranſſubſtantiation a été reçue il y a long-temps par un grand nombre de perſonnes, à quamplurimis, *quoique non par tous* (c'eſt une exception que l'on ne doit pas trouver étrange dans un Proteſtant, & qui ne regarde que les temps plus éloignés) *& elle eſt encore défendue non ſeulement dans l'Egliſe Latine, mais auſſi dans la Grecque, comme il paroît par les nouveaux Grecs, pour ne parler pas des anciens, par le Tréſor orthodoxe de Nicetas, par la Panoplie d'Euthymius, par Nicolas Evêque de* Methone, *par Samonas Evêque de* Gaze, *par Nicolas Cabaſilas, par Marc d'Epheſe, & Beſſarion, qui confeſſent tous très-ouvertement la Tranſſubſtantiation dans leurs ouvrages. Auſſi dans le Concile de Florence il ne fut pas queſtion ſi le pain étoit changé ſubſtantiellement au corps de Jeſus Chriſt; quoique Kemnitius & pluſieurs Proteſtants l'aſſurent; mais par quelles paroles ce changement ineffable s'opéroit, & ſi c'étoit ſeulement par les paroles du Seigneur, ou s'il y falloit joindre les prieres du Prêtre, & de l'Egliſe. Jérémie Patriarche de Conſtantinople dans la Cenſure de la Confeſſion d'Ausbourg, chapitre* 10. *On rapporte ſur ce point, dit-il, pluſieurs choſes de vous, que nous ne pouvons approuver en aucune ſorte. La doctrine de la ſainte Egliſe eſt donc, que dans la ſacrée Cene, après la conſécration & bénédiction, le pain eſt changé & paſſé au corps même de Jeſus Chriſt, & le vin en ſon ſang, par la vertu du S. Eſprit. Et un peu après: Ce n'eſt pas que lorſque Jeſus Chriſt donnoit*

la communion à ſes Diſciples il leur donnât la chair qu'il portoit, ou le ſang qu'il avoit en ſon corps. Et ce n'eſt pas auſſi que dans l'adminiſtration des divins myſteres, le corps de Jeſus Chriſt qui a été transféré au ciel en deſcende; car ce ſeroit un blaſphême que de le dire : mais c'eſt que la matiere du Sacrement eſt changée & transformée par la grace du S. Eſprit, & par l'invocation de celui qui opere & conſomme ce Sacrement, au vrai corps du Seigneur. Cela ſe fit dans la Cene que Jeſus Chriſt fit à ſes Diſciples, & cela ſe fait dans la nôtre. Et enſuite le propre & véritable corps de Jeſus Chriſt eſt contenu ſous les eſpeces du pain levé.

CLAS. III. No. II.

Il prouve la même choſe par la réponſe des Grecs aux queſtions du Cardinal de Guiſe, imprimée à Baſle l'an 1571. Et il dit qu'il y a peu d'années que, *conférant avec un Evêque Grec qui étoit aſſez habile, il ſoutenoit la Tranſſubſtantiation très-clairement, & la prouvoit par S. Chryſoſtôme*: Tranſſubſtantiationem *clariſſimè confitebatur, & ex Chryſoſtomo tueri conabatur.*

Il cite enſuite le témoignage de Gaſpar Pucerus, Hiſtorien & Médecin célebre; de Sandius Anglois, dans ſon Miroir de l'Europe, page 233, où il dit nettement *que les Grecs ſont d'accord avec les Romains ſur la Tranſſubſtantiation, ſur le ſacrifice & ſur tout le Corps de la Meſſe*; de Poterus, & de Petrus Arcadius.

Et c'eſt pourquoi je ne puis aſſez m'étonner, dit-il, *que Thomas Morton Evêque, au troiſieme livre qu'il a fait du Sacrement de l'Euchariſtie, nie que le Patriarche Jérémie ait cru la Tranſſubſtantiation, & que pour le prouver il allegue ces paroles tirées des Actes des Théologiens de Wittemberg avec le Patriarche Jérémie.* Non enim *hic nominis tantùm communicatio eſt, ſed rei identitas; etenim verè corpus & ſanguis Chriſti myſteria ſunt, non quod hæc in corpus humanum tranſmutentur, ſed nos in illa melioribus prævalentibus. Car Jérémie ne nie pas*, dit Forbeſius, dans ce paſſage, *la tranſmutation du pain au corps de Jeſus Chriſt; mais la tranſmutation du corps & du ſang de Jeſus Chriſt au corps humain, ſuivant ce que dit S. Auguſtin* : Non *tu te mutabis in me, ſed ego mutabor in te.*

Brerevod, Profeſſeur de Londres, qui a fait un livre de la Diverſité des Religions, & qui remarque avec ſoin toutes les choſes, en quoi il prétend qu'elles s'éloignent de la doctrine ou des pratiques de l'Egliſe Romaine, n'oſe pas dire néanmoins que l'Egliſe Grecque ſoit en rien différente de l'Egliſe Latine ſur le ſujet de la Tranſſubſtantiation. Il ne le prétend point auſſi ni des Aſſyriens ou Melchites, ni des Neſtoriens, ni des Jacobites ou Eutychiens, ni des Cophtes ou Egyptiens, ni des Abyſſins; mais ſeulement des Arméniens; encore ne ſe fonde-t-il que ſur un paſſage de Guy le Carme, qui eſt le ſeul qui leur attribue cette erreur formellement contraire à leur Liturgie.

Mais cet Auteur devoit avoir jugé que l'autorité de Guy le Carme ne doit pas être ſi conſidérable en cette matiere, que celle de Ricardus Armacenus, qui a répondu aux queſtions des Arméniens, & de Saint Thomas d'Aquin qui a écrit contre leurs erreurs; ni l'un ni l'autre ne faiſant aucune mention de celle-là, non plus que les relations de ceux qui ont voyagé parmi eux, & même celles des Luthériens, comme Olearius, ou des Calviniſtes, comme les Hollandois, qui n'auroient pas manqué de remarquer cette différence de la créance des Arméniens de celle de l'Egliſe Romaine ſur ce point, s'ils l'avoient pu faire avec vérité.

Ainſi il doit paſſer pour conſtant que toutes les communions ſchiſmatiques d'Orient, ſont d'accord avec l'Egliſe Romaine ſur le point de la Tranſſubſtantiation.

Et c'eſt ce qu'Oléarius témoigne formellement dans ſon Voyage de Moſcovie à l'égard des Moſcovites en ces termes : *Ils croient*, dit-il, *la Tranſſubſtantia-*

III. CLAS. N°. II.

tion, c'eſt-à-dire, que le pain & le vin ſont véritablement changés au corps & au ſang de Jeſus Chriſt. On ne trouvera pas néanmoins ces dernieres paroles, *c'eſt-à-dire, que le pain & le vin, &c.* dans la traduction françoiſe ; parce qu'il a plu au Traducteur Calviniſte de les retrancher, s'étant contenté de mettre les premieres : *Ils croient la Tranſſubſtantiation*, mais elles ſe trouvent dans l'original allemand.

Ainſi l'Auteur de la Réponſe n'eſt pas excuſable de s'opiniâtrer à ſoutenir, comme il fait, que les Grecs & les autres communions ſchiſmatiques ne ſont pas d'accord avec l'Egliſe Romaine ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Et cette hardieſſe à nier les choſes les plus évidentes, & les vérités de fait les plus conſtantes, doit faire connoître à tout le monde, combien il eſt difficile d'allier la ſincérité & la bonne foi, avec la paſſion de ſoutenir à quelque prix que ce ſoit le parti où l'on ſe trouve engagé. Il eſt étrange que ces paſſions ſe mêlent dans des diſputes, où ceux qui conteſtent ont tant d'intérêt de trouver la vérité ; puiſqu'il n'y va de rien moins que d'une éternité de malheurs pour ceux qui ne la trouveront point. Mais l'expérience ne fait que trop voir qu'il n'y en a point où elles ſe mêlent davantage ; ces raiſons priſes de l'autre monde faiſant peu d'impreſſion ſur l'eſprit des hommes, & celles des intérêts temporels, & des engagements où l'on eſt entré étant d'ordinaire plus fortes & plus puiſſantes dans les matieres de Religion que dans aucune autre.

Fin de la Perpétuité de la Foi.

TABLE

TABLE DU TRAITÉ SUR L'EUCHARISTIE.

SECTION PREMIERE.

QUe cette innovation eſt abſolument impoſſible, page 77
SECTION II. *Réfutation de l'Hiſtoire fabuleuſe de cette prétendue innovation*, 86

RÉFUTATION DE LA RÉPONSE D'UN MINISTRE AU PRÉCÉDENT TRAITÉ.

PREMIERE PARTIE.

CONtenant une *Réponſe générale aux Difficultés contre l'Euchariſtie, ramaſſées par ce Miniſtre au milieu de ſon Ecrit.* 102

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE I. *Conſidération fondamentale de l'Auteur de la Réponſe, que l'on n'a point eu dans l'Antiquité une créance diſtincte de la préſence, ni de l'abſence réelle.* 120
CHAP. II. *Réfutation de cette conſidération; où l'on fait voir qu'il eſt impoſſible de ſuppoſer que les fideles des premiers ſiecles n'aient eu qu'une créance confuſe du myſtere de l'Euchariſtie.* 122
CHAP. III. *Qu'il eſt impoſſible que les fideles aient entendu en un ſens métaphorique ces expreſſions des Peres, qui marquent une préſence réelle.* 129
CHAP. IV. *Examen des autres conjectures de l'Auteur de la Réponſe.* 141
CHAP. V. *Examen de ce que dit l'Auteur de la Réponſe, ſur le ſujet de l'adoration.* 144
CHAP. VI. *Examen de la quatrieme Conſidération.* 149
CHAP. VII. *Que l'Auteur de la Réponſe ne propoſe aucun exemple de changement inſenſible, qui ait quelque rapport avec celui qu'il prétend être arrivé ſur le ſujet de l'Euchariſtie.* 153

TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE I. *Divers exemples des mauvais raiſonnements de l'Auteur de la Réponſe en cette troiſieme Partie.* page 151

CHAP. II. *Suite des exemples des mauvais raiſonnements de l'Auteur de la Réponſe,* 158

CHAP. III. *Examen de ce que dit l'Auteur de la Réponſe ſur le ſujet de Jean Scot.* 164

CHAP. IV. *Examen de ce que l'Auteur dit touchant le Conciliabule des Iconoclaſtes, & le ſecond Concile de Nicée.* 167

CHAP. V. *Où l'on fait voir que l'Auteur ne peut tirer aucun avantage du livre de Bertram.* 174

CHAP. VI. *Où l'on montre que les reproches que les Miniſtres font contre le dixieme ſiecle ſont injuſtes, par l'examen de l'état de l'Egliſe en Allemagne & dans le ſeptentrion durant ce ſiecle.* 178

CHAP. VII. *Conſidérations ſur l'état de l'Egliſe d'Angleterre, de France, d'Eſpagne, & d'Italie durant le dixieme ſiecle, qui font voir que les reproches qu'on fait contre ce ſiecle ſont mal fondés à l'égard de ces Egliſes.* 191

CHAP. VIII. *Que toutes les ſectes ſéparées de l'Egliſe Romaine ſont d'accord avec elle ſur le ſujet de la Tranſſubſtantiation, & principalement les Grecs.* 205

FIN DE LA TABLE.

RÉPONSE
GENERALE
AU
NOUVEAU LIVRE
DE
MONSIEUR CLAUDE.

[*Donnée sur l'édition faite à Paris chez la Veuve de* Charles Savreux *en* 1671. *Avec Privilege & Approbation.*]

D [illegible]

[illegible]

[illegible] CLAUDE

DE

[illegible] ΓΙΛΚΕ

[illegible]

[illegible] ΚΑΓΕ

[illegible]

AVERTISSEMENT.

IL eſt bien aiſé de ſatisfaire le monde ſur le deſſein du petit livre que l'on donne préſentement au public, ſous le titre de Réponſe générale au nouveau livre de M. Claude. *Chacun ſait que lorſque ce Livre parut, on étoit occupé à s'acquitter de la promeſſe que l'on avoit faite d'examiner ce que l'Ecriture & les Peres des ſix premiers ſiecles nous enſeignent de l'Euchariſtie,* (a) *& à montrer de plus, par un autre ouvrage, que les Calviniſtes ont renverſé entiérement les fondements de la Morale de l'Evangile, par les erreurs ſur leſquelles ils ont établi leur Réformation.* (b) *Il n'étoit donc nullement à propos de ſe détourner de ce travail, pour répondre exactement à ce nouvel ouvrage, qui n'avoit rien de ſi fort ni de ſi éblouiſſant, que l'on dût craindre qu'il fît beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits. Outre que la plupart des choſes qu'il contient, en ce qui regarde le dogme, trouveront tellement leur place naturelle dans ce qu'on donnera bientôt au public, touchant les Peres des ſix premiers ſiecles, que ç'auroit été les obſcurcir que de les traiter ſéparément.*

Mais comme il eſt difficile que tout le monde ſoit auſſi inſtruit qu'il le faudroit être, pour diſcerner tout d'un coup toutes les illuſions qu'un homme d'eſprit comme M. Claude répand ſur une matiere à laquelle il s'applique deux ans durant; que peu de perſonnes prennent la peine de conférer enſemble les livres de conteſtation; qu'il n'y en a que trop qui s'arrêtent aux derniers & qui ſe laiſſent toucher par les plaintes, par les reproches, & par les accuſations d'illuſion, de mauvaiſe foi, de falſification, d'aigreur, d'emportement, dont tout le livre de M. Claude eſt rempli,

(a) [Dans le T. II. de la Perpétuité.]

(b) [C'eſt l'ouvrage intitulé: *Renverſement de la Morale* &c.]

la charité obligeoit auſſi de prévenir ces mauvais effets, & l'on a cru y réuſſir par le petit ouvrage que l'on a fait dans cette vue, & que l'on a diviſé en deux livres.

Le premier fait voir que le premier Tome de la Perpétuité *que M. Claude ſe vante d'avoir abſolument renverſé, non ſeulement ſubſiſte tout entier après ſon livre, mais reçoit même une nouvelle force par les vains efforts qu'il a faits pour le détruire.*

On y réfute de plus en particulier toutes les réponſes par leſquelles il a tâché d'éluder dans ſon livre, l'autorité des témoins récents qu'on avoit produits dans celui de la Perpétuité; ce qui donne occaſion d'en produire encore de nouveaux, tant à l'égard des Grecs que des autres Sociétés Orientales, qui ſont ſi authentiques & ſi déciſifs, qu'on aura tout ſujet d'en conclure, que ceux qui ont fait paroître une opiniâtreté ſi contraire à la bonne foi, dans des choſes entiérement évidentes, ſont juſtement ſuſpects de ſe jouer, encore avec plus de licence, de l'autorité de l'Ecriture & des Peres, & ne méritent pas ainſi d'être écoutés dans une diſpute de Religion.

Mais on fait voir de plus, que ces preuves de la foi des Egliſes d'Orient, s'étendent plus loin que le temps préſent, & qu'elles donnent droit de conclure, par deux conſéquences évidentes, que ces Communions ont toujours été dans la doctrine de la préſence réelle. La premiere eſt; que ſi toutes ces nations ſont préſentement dans cette créance, il faut qu'elles y aient été du temps de Bérenger. Et la ſeconde eſt; que ſi elles y ont été du temps de Bérenger, il faut qu'elles y aient toujours été; parce qu'il eſt tellement impoſſible, que, devant Pachaſe ou depuis Pachaſe juſques à Bérenger, il ſe ſoit fait un changement univerſel de créance ſur le point de l'Euchariſtie, dans toutes ces ſociétés ſéparées de l'Egliſe Romaine, que M. Claude même n'a pas oſé porter juſques-là ſes prétentions, & eſt tacitement demeuré d'accord de l'abſurdité de cette ſuppoſition.

Ainſi ce premier Livre contient la preuve entiere de l'argument de la

Perpétuité dans les bornes auxquelles on l'avoit d'abord renfermé; qui eſt, de conclure, que la Doctrine de la préſence réelle, eſt la doctrine conſtante & perpétuelle de l'Egliſe depuis les Apôtres juſques à préſent. On a tiré cette même concluſion à l'égard de la Tranſſubſtantiation, dans le premier tome de la Perpétuité, en la maniere que nous l'expliquerons plus bas; & l'on la tirera encore beaucoup plus expreſſément & plus formellement dans le ſecond. Mais tant s'en faut que l'on la tire dans ce livre ici, que, pour empêcher que M. Claude ne détourne les lecteurs de l'évidence de la preuve à laquelle on eſt bien aiſe de les attacher, on déclare expreſſément, qu'on ne la tire point, & que l'on ſe borne à la préſence réelle. Ce qui n'empêche pas néanmoins que la plupart des paſſages que l'on produit, & des preuves que l'on emploie ne donnent lieu aux perſonnes équitables de la tirer à l'égard de la Tranſſubſtantiation même. Mais il eſt toujours permis de réduire les diſputes de controverſe à un point précis, pour éviter la longueur & l'embarras; & c'eſt un aſſez grand avantage que de faire voir que les Calviniſtes ſont hérétiques ſur un dogme capital, comme la préſence réelle, & que l'on ne peut demeurer en conſcience dans leur ſociété, pour en faire le ſujet unique d'un livre particulier.

*Mais comme ce qui peut faire impreſſion dans le livre de M. Claude, conſiſte encore plus dans les reproches d'*aigreur, *d'*emportement, *de* mauvaiſe foi, *de* falſification, *dont il remplit toujours ſes ouvrages, en faveur de ceux qui ne jugent des choſes que par ces ſortes de mots, il a été néceſſaire de répondre auſſi à ces accuſations. Et c'eſt ce que l'on a fait par diverſes remarques qui compoſent le* II. *Livre de cette Réponſe. On y a traité de plus, diverſes queſtions incidentes & qui ſe pouvoient détacher du corps de la queſtion principale, & particuliérement celles qui regardent la méthode, qui eſt le ſujet de tout le premier livre de M. Claude. Car quoique l'on n'ait pas eu en vue d'en faire une Réfutation exacte, on peut dire néanmoins que l'on y en ruine tellement tous les principes, qu'il n'y a perſonne, qui, après avoir lu ce que l'on en dit, ne reconnoiſſe*

ſans peine, que tout ce premier livre n'eſt qu'une illuſion continuelle, fondée ſur de fauſſes ſuppoſitions, qui ſont détruites dans ces remarques.

Outre le deſſein que l'on y a eu de répondre à ce qu'il y avoit de plus ſpécieux dans ces reproches perſonnels, on avoue que l'on a de plus été bien aiſe de débarraſſer cette diſpute de ces diſcuſſions importunes, afin de ſe pouvoir appliquer uniquement aux dogmes, & de n'être plus obligé de ſe détourner à chaque pas, pour répondre à ces accuſations malignes & perſonnelles, que M. Claude y mêle à deſſein d'amuſer le monde. Ainſi l'on peut dire avec vérité, que ſi la néceſſité de faire connoître ſon injuſtice, a obligé de la repréſenter dans ce II. *livre, en la maniere que l'on a cru propre pour en donner l'idée qu'on en doit avoir, on ne l'a fait néanmoins que dans le deſſein de le pouvoir épargner davantage dans la ſuite, & de le traiter comme un autre Miniſtre avec qui on n'auroit pas de différent particulier.*

Mais, quoique ce ſoit par contrainte que l'on s'eſt appliqué à ces différents perſonnels, on croit que les lecteurs ne laiſſeront pas d'y trouver quelque utilité, & même quelque plaiſir. On verra que l'on y fait une juſtice exacte à M. Claude; que l'on ne lui fait jamais de reproches en l'air & ſans preuves; que l'on ne paſſe point au-delà de ce qu'on prouve, & que, lorſqu'il a quelque petite apparence de raiſon, on ne fait pas difficulté de l'avouer ſincérement. Ainſi l'on croit que toutes les perſonnes judicieuſes reconnoîtront facilement combien ce procédé dont on uſe en ſon endroit, eſt différent de celui dont il a uſé envers ceux qu'il a attaqués, & qu'elles demeureront perſuadées, qu'il peut ſervir de préjugé de la juſtice de la cauſe que l'on défend contre lui, n'y ayant rien dans tout ce que l'on dit de lui, qui ne ſoit conforme aux regles véritables de la juſtice & de l'honnêteté; & n'y ayant rien au contraire dans tout ce qu'il dit contre ſon adverſaire, qui ne ſoit contraire à ces mêmes regles. C'eſt ce qu'on ne diroit pas ſi aſſurément, ſi on ne le prouvoit dans ce Livre ici, d'une maniere dont on croit que tout le monde demeurera ſatisfait.

RÉPONSE

RÉPONSE GÉNÉRALE

AU NOUVEAU LIVRE

DE

MONSIEUR CLAUDE.

LIVRE PREMIER.

Où l'on fait voir, que non ſeulement il ne donne aucune atteinte au Livre de la Perpétuité, mais qu'il l'établit d'une maniere invincible.

CHAPITRE PREMIER.

Que M. Claude n'a oſé combattre la conſéquence capitale du Livre de la Perpétuité.

IL paroît aſſez, par la maniere dont M. Claude parle dans ſon dernier Livre, & de lui-même & de celui qu'il réfute, qu'il ſe repréſente à lui-même comme un victorieux, qui tient ſous ſes pieds ſes ennemis abattus, & qu'il regarde ſon Ouvrage à peu près comme ce grand Livre dont parle le Prophete Iſaïe, dans lequel Dieu lui commanda d'écrire ces paroles triomphantes : *Hâtez-vous de recueillir les dépouilles de vos ennemis vaincus; amaſſez promptement le butin que vous avez fait*, Sume *tibi librum grandem & in eo ſcribe ſtylo hominis; velociter ſpolia detrahe, citò prædare.* Car ſi l'on en croit M. Claude, il a détruit pleinement, par ce grand Volume qu'il a publié, toutes les ſuppoſitions & toutes les conſéquences du livre de la Perpétuité. Il a fait voir que l'on n'a jamais vu *tant d'illuſions & tant de foibleſſe*, & que les raiſons de M. Arnauld *ne ſont que des chimeres que l'engagement & la néceſſité*

III. CLAS. N°. III.

M. Claude Troiſieme Réponſe. p. 919.

Ibid. p. 238.

III. Clas. N°. III.

de ſoutenir ſa Theſe à tort & à travers lui ont fournies : de ſorte qu'il ſemble qu'il ne lui reſte plus rien à faire maintenant, qu'à jouir tranquillement des fruits de la victoire qu'il a remportée.

Je ne prétends pas encore le détromper pleinement ici de cette agréable imagination. Peut-être qu'avec le temps on lui donnera ſujet de ſoupçonner qu'il pourroit bien y avoir du mécompte dans ces grandes idées qu'il a conçues de ſon Livre. Mais quoiqu'il nous croie entiérement abattus, il ne peut néanmoins nous refuſer d'abord le droit naturel qu'auroient même les vaincus, de raſſembler les miſérables reſtes de leur défaite ; c'eſt-à-dire, celui de réunir les raiſonnements & les conſéquences qu'il lui a plu d'épargner, & les faits qu'il n'a point oſé conteſter, ou qu'il a poſitivement accordés. Car s'il ſe trouvoit que le livre de la Perpétuité ſubſiſtât encore tout entier dans ces conſéquences non combattues, & dans ces faits avoués, ces triomphes de M. Claude pourroient bien paſſer pour de pures viſions.

C'eſt donc ce qu'il eſt bon de conſidérer d'abord ; & on ne le peut mieux faire qu'en remarquant que le livre de la Perpétuité peut être réduit à ce ſyllogiſme conditionnel.

Si toutes les Communions ſchiſmatiques, qui ſont répandues dans toute la terre, ſe ſont trouvées unies au temps de Bérenger, avec l'Egliſe Romaine, dans la créance de la préſence réelle, il eſt contre toute apparence de raiſon de s'imaginer qu'elles puiſſent être venues à cet état, par une innovation & un changement univerſel de créance ſur ce myſtere, qui ſe ſoit introduit depuis Paſchaſe, comme les Miniſtres le prétendent.

Premier Traité p. 33.

Or, toutes les Communions ſchiſmatiques ſe ſont toutes trouvées unies avec l'Egliſe Romaine, au temps de Bérenger, dans la créance de la préſence réelle.

Donc il eſt impoſſible qu'elles en aient changé ; c'eſt-à-dire, qu'il eſt néceſſaire que la Doctrine de la préſence réelle ait été perpétuelle dans toutes ces Sociétés.

La ſeconde propoſition de cet argument eſt tirée du Traité de la Perpétuité. Et pour la premiere, M. Claude prend lui-même ſoin de l'établir : car il nous fait ſouvenir, à la fin même de ſon Livre, & en pluſieurs autres endroits, *que la premiere propoſition de l'Auteur de la Perpétuité eſt, que, dans l'onzieme ſiecle, lors de la condamnation de Bérenger ; les Grecs tenoient la préſence réelle, & la Tranſſubſtantiation ; que c'eſt le temps qu'il a choiſi, & qu'il appelle ſon point fixe*, pour prouver par-là que ces Doctrines étoient perpétuelles dans l'Egliſe. *C'eſt ce que je deſire*, dit-il, *qu'on remarque ſoigneuſement, afin qu'on ne nous vienne plus faire une nouvelle illuſion.*

Troiſieme Réponſe. p. 920.

Je montrerai dans ce Livre même qu'il ſe trompe d'une maniere inexcuſable, en ce qu'il avance ici, que la Tranſſubſtantiation étoit enfermée dans cette propoſition de l'Auteur de la Perpétuité. Mais il ne ſe trompe point dans le temps de cette ſuppoſition, & de ce point fixe. La remarque qu'il en fait eſt très-véritable; & on le prie ſeulement de remarquer lui-même, que ſi, dans la ſuite de ſon Livre, il ſe trouve qu'il l'ait oubliée, il eſt lui-même coupable de cette illuſion, qu'il reproche aux autres. Or c'eſt ce que nous allons faire voir. III. CLAS. N°. III.

Tout cet argument ſe réduit à un fait que l'on entreprend de prouver, & à une conſéquence que l'on en tire.

Le fait eſt; que toutes les Communions ſchiſmatiques ſe ſont trouvées unies au temps de Bérenger dans la Doctrine de la préſence réelle.

La conſéquence que l'on en tire eſt; qu'il eſt impoſſible qu'elles ſoient venues à cet état par innovation, & par conſéquent, qu'elles ont toujours tenu cette Doctrine, & que le prétendu changement, inventé par les Miniſtres, eſt une fable & une chimere.

Tout ce que contient le Livre de la Perpétuité ſe réduit à la preuve, ou de la conſéquence, ou du fait: & ainſi il eſt très-clair que l'on n'y peut répondre qu'en niant, ou cette conſéquence, que l'on tire, ou ce fait que l'on entreprend de prouver.

Cependant M. Claude, par un tour d'eſprit qui lui eſt particulier, & par une adreſſe qui a été juſqu'à préſent inconnue à tous ceux qui ſe ſont mêlés de faire des Livres, a prétendu répondre à ce Livre, ſans nier, ou au moins ſans combattre expreſſément, ni cette conſéquence, ni ce fait. Qu'on diſe tant qu'on voudra que cela eſt incroyable; je dis que cela eſt effectivement.

Et quoi, dira-t-il, n'ai-je pas fait un livre entier (*a*) qui porte pour titre; *Nullité de la conſéquence que M. Arnauld prétend tirer des Egliſes Schiſmatiques?* Il eſt vrai; mais c'eſt ce Livre même qui prouve invinciblement que M. Claude n'a nié ni combattu la véritable conſéquence du Livre de la Perpétuité, puiſque celle qu'il y nie n'eſt point celle dont il s'agit.

Pour démêler cet embrouillement, il n'y a qu'à remarquer qu'il y a une conſéquence que l'on tire du fait que l'on prouve, qui eſt, que ſi l'on fait voir, que toutes les Sociétés étoient unies du temps de Bérenger, dans la Doctrine de la préſence réelle, ce changement eſt impoſſible.

(*a*) [Liv. 2. du T. 1. de ſa troiſieme Réponſe.]

III. Clas. N°. III.

Et une autre conſéquence qui tend à établir ce fait, & qui en eſt la preuve.

Cette ſeconde conſéquence eſt que ſi, de ſiecle en ſiecle depuis l'onzieme, il paroît que les Grecs & les autres Communions ſchiſmatiques ont toujours été dans la Doctrine de la préſence réelle, elles y étoient donc auſſi au temps de Bérenger.

La différence de ces deux conſéquences eſt toute viſible. Le fait capital, qui eſt, que toutes les Communions ſchiſmatiques étoient unies du temps de Bérenger avec l'Egliſe Romaine dans la Doctrine de la préſence réelle, eſt l'*antécédent*, & le principe de la premiere conſéquence; & au contraire, ce même fait eſt le *conſéquent*, & la concluſion de la derniere. Car on conclut dans la premiere, que ſi toutes les Communions ſe ſont trouvées unies au temps de Bérenger, il eſt impoſſible qu'elles aient changé de créance. Et on conclut par la ſeconde, que ſi elles ſe ſont trouvées de ſiecle en ſiecle dans cette créance, elles y étoient donc auſſi du temps de Bérenger. Ainſi cette derniere conſéquence eſt deſtinée à établir le fait; & la premiere fait voir ce qui s'enſuit de ce fait.

Or, que fait M. Claude dans ce ſecond Livre de ſon dernier Ouvrage, & à quelle de ces deux conſéquences s'attache-t-il? Eſt-ce à la premiere, qui eſt que, ſuppoſé cette union de toutes les Communions Orientales avec l'Egliſe Romaine, dans la créance de la préſence réelle au temps de Bérenger, il eſt impoſſible que cette Doctrine ſe ſoit introduite par changement? Non. Au contraire il l'avoue par ſon ſilence. C'eſt uniquement à la ſeconde, c'eſt-à-dire, à celle qui conclut, de ce que les Grecs & les autres Chrétiens ſchiſmatiques ſe ſont trouvés dans cette créance de ſiecle en ſiecle, depuis l'onzieme, qu'elles y étoient donc auſſi dans l'onzieme. C'eſt contre cette conſéquence qu'il propoſe dans ſon ſecond Livre, ſes divers moyens, par leſquels il prétend que cette Doctrine auroit pu s'introduire dans l'Orient depuis Bérenger. C'eſt pour cela qu'il nous fait ce long dénombrement des Miſſions qui ont été envoyées par les Papes en ces Pays-là, qui, étant toutes poſtérieures au temps de Bérenger, ne pourroient prouver autre choſe, quand même on forceroit ſa raiſon pour accorder à M. Claude la conſéquence qu'il en tire, ſinon que la Doctrine de l'Egliſe Latine, a pu s'introduire en Orient depuis l'onzieme ſiecle.

Auſſi n'en tire-t-il pas lui-même d'autre; & il faut lui donner la louange de n'avoir pas étendu ſes prétentions plus loin. *Quand Monſieur Arnauld*, dit-il, *auroit ſolidement prouvé que les Grecs croient la converſion des ſubſtances, & qu'ils adorent l'Euchariſtie, il en pourroit conclure contre moi que c'eſt témérairement que je l'ai niée; mais il n'en pourroit tirer*

Troiſieme Réponſe. p. 102.

aucun avantage pour le fonds de la cauſe ; puiſqu'il faudroit encore examiner ſi ces peuples n'auroient point reçu ces Doctrines de la main des Latins, par le commerce qu'ils ont eu enſemble, depuis la derniere condamnation de Bérenger. III. CLAS. N°. III.

Il eſt aiſé, dit-il en un autre lieu, *de conclure de toutes ces Hiſtoires* (qui ſont toutes poſtérieures à la condamnation de l'héréſie de Bérenger) *que les Latins ont eu en main tous les moyens qu'ils pouvoient ſouhaiter pour introduire leur Religion, leur Doctrine & leur Culte au milieu des Grecs.*

Il eſt certain, dit-il encore, *que depuis la fin de l'onzieme ſiecle, c'eſt-à-dire, depuis la derniere condamnation de Bérenger, juſqu'à maintenant, l'Egliſe Grecque a preſque toujours été comme ſous le joug des Latins, & qu'ils ont toujours eu toutes les ouvertures du monde les plus favorables, pour y faire entrer les dogmes de la Tranſſubſtantiation ; d'où il s'enſuit*, dit-il enſuite, *que quand Monſieur Arnauld nous feroit voir la Tranſſubſtantiation & l'adoration de l'Euchariſtie, établie parmi les Grecs depuis l'onzieme ſiecle, ſa preuve ſeroit vaine, inutile & de nulle conſéquence.* P. 121. P. 123.

On peut voir la même choſe dans les pages 85, 146, 147, & enfin dans tout le ſecond Livre, qui tend uniquement à prouver que la Doctrine de la Tranſſubſtantiation a pu être introduite dans l'Orient depuis l'onzieme ſiecle ; mais qui ne montre nullement que, ſuppoſé qu'elle y fût établie au temps de la condamnation de Bérenger, le changement univerſel de créance ait été poſſible.

Tout cela ne regarde donc que la ſeconde conſéquence, qui tend à l'établiſſement du fait, & encore la regarde-t-il d'une étrange maniere, comme nous dirons tantôt. Mais que devient donc la conſéquence eſſentielle, & qui fait le capital de l'argument de la Perpétuité, qui eſt que, *ſuppoſé que la Doctrine de la préſence réelle fût reçue généralement dans toutes les Communions ſchiſmatiques au temps de Bérenger, il s'enſuit clairement que le changement de créance inventé par les Miniſtres eſt impoſſible ?* M. Claude la combat-il poſitivement ? Non. Y répond-il ? Non. Au contraire, il l'accorde par le ſilence où la néceſſité l'a réduit. Car toutes les fois que l'on l'a preſſé ſur cela, & que l'on lui a mis devant les yeux l'abſurdité où l'on s'engageroit, en ſuppoſant le contraire de cette conſéquence, quelque hardi qu'il ſoit, il a mieux aimé nier le fait que la conſéquence.

On avoit tourné, par exemple, ce prétendu changement en ridicule, en lui reprochant qu'il n'avoit oſé s'engager à ſoutenir qu'il fût poſſible dans toute ſon étendue. *Il eſt certain*, lui dit-on, *que ç'auroit été un grand embarras pour M. Claude d'aller planter la créance de la préſence réelle parmi les Grecs, les Arméniens, les Neſtoriens, les Jacobites, les* I. Tom. de la Perpét. p. 881.

CLAS. III. N°. III.

Cophtes. Quel moyen de trouver aſſez de Prédicateurs Paſchaſites pour en envoyer dans la Grece, dans l'Aſie Mineure, dans la Syrie, dans la Moſcovie, dans la Géorgie, dans la Tartarie, dans la Moldavie, dans l'Egypte, dans l'Ethiopie? Quelle peine n'auroit-il point fallu ſe donner pour leur faire apprendre tant de langues différentes; pour leur faire traduire le livre de Paſchaſe; pour gagner les eſprits, & pour convertir tant de Patriarches, d'Evêques, de Religieux, & leur faire embraſſer une doctrine inconnue, & cela ſans qu'ils s'en apperçuſſent, & qu'ils reconnuſſent qu'ils changeoient de ſentiment?

M. Claude a donc cru que cela fatiguoit un peu trop l'imagination, & il a trouvé à propos de ſe délivrer de cet embarras. C'eſt à quoi il emploie une machine de retranchement qui eſt courte, mais déciſive & nette au poſſible. Il ne s'agit pas, dit-il, de toute la terre, il s'agit de l'Occident; c'eſt-à-dire de la Communion du Pape.

On l'avoit encore pouſſé plus fortement par les paroles ſuivantes. *M. Claude ſe fatigue l'imagination à inventer une fable impertinente, d'un jeune Religieux, qui, ſans ſortir de ſon Couvent, & ſans qu'on entende parler de lui, change la foi de tout l'Orient. Il ſe donne la gêne pour accompagner cette fable de mille ſuppoſitions fantaſtiques: il épuiſe toutes ſes figures & tous ſes grands mots, pour éblouir les yeux des ſimples, & pour leur cacher un peu l'abſurdité de ce Roman.*

Mais il ne prend pas garde que tous ſes efforts ſont vains, & qu'il lui reſte encore plus des deux tiers de ſon Ouvrage, ſans quoi toutes les peines qu'il prend ſont inutiles. Qu'il faut qu'il trouve encore d'autres Paſchaſes, qui portent cette foi dans toutes les Sociétés ſéparées de l'Egliſe Romaine, & dans les Provinces les plus reculées. Qu'il faut que tous ces Paſchaſes aient le même ſuccès; que perſonne ne les contrediſe & ne s'oppoſe à leur entrepriſe; que perſonne ne s'apperçoive qu'ils renverſent la foi ancienne, & qu'il faut enfin qu'ils aient tous accompli au même temps leur Ouvrage, lorſque Bérenger viendra à paroître, afin qu'il pût dire, avec raiſon, que l'Egliſe étoit périe, & qu'elle n'étoit demeurée que dans ceux qui le ſuivoient.

Que répond à cela M. Claude? Dit-il qu'il n'y a rien d'impoſſible dans ce changement? Nie-t-il la conſéquence qu'on en tire en ſuppoſant le fait? Non. Il reconnoît tacitement la vérité de la conſéquence, & il s'atfache au fait pour s'en délivrer. *Après ce qu'on a vu*, dit-il, *on peut bien reconnoître, ce me ſemble, qu'il ne faut être ni un Ange, ni même un homme fort extraordinaire, pour lui ſoutenir encore une fois avec raiſon, qu'il ne s'agit pas en effet de ces Egliſes; parce qu'elles ne croient nullement la Tranſſubſtantiation Romaine, & que, quand même il*

Troiſieme Réponſe. page 759.

ſeroit vrai qu'elles la cruſſent, ce qui n'eſt pas, il ne ſeroit pas difficile de deviner qu'elles l'auroient reçue des Latins, par le Miniſtere des Croiſades, des Séminaires & des Miſſions; ce qui ſuffiroit pour les exclure de notre diſpute. III. CLAS. N°. III.

On peut voir par-là bien préciſément, ce que M. Claude nie. Il nie le fait, qui eſt, que toutes les Communions ſchiſmatiques ſe ſoient trouvées au temps de Bérenger dans la doctrine de la Tranſſubſtantiation. Il prétend que, quand elles y ſeroient à préſent, cette doctrine auroit pu s'être établie parmi elles, par le moyen des Miſſions & des Croiſades; c'eſt-à-dire, qu'il nie la ſeconde conſéquence, qui conſiſte à conclure, que ſi elles ſont préſentement dans cette doctrine, elles y étoient auſſi au temps de Bérenger. Mais il ne dit en aucune ſorte, qu'en cas que toutes les Sociétés ſe fuſſent trouvées dans la créance de la préſence réelle au temps de Bérenger, elles pourroient toutes l'avoir reçue par le Livre de Paſchaſe.

Cette effroyable abſurdité a frappé l'eſprit du monde le plus inſenſible aux abſurdités, & qui les digere le plus facilement. Il croit poſſible que cette doctrine ſe ſoit introduite depuis Bérenger; mais il n'oſe dire qu'il eſt poſſible qu'elle s'y ſoit répandue depuis Paſchaſe juſqu'à Bérenger, & il ne propoſe aucuns moyens par où il prétende qu'elle ait pu s'y établir.

Voilà donc la conſéquence fondamentale aſſez clairement reconnue par M. Claude; & cette conſéquence nous donne déja des avantages très-réels & très-ſolides. Car elle fait voir qu'il n'y a rien de plus injuſte que les déclamations par leſquelles M. Claude a tâché de décrier dans le premier Livre de ſa Réponſe, *la méthode du Livre de la Perpétuité*, en ſuppoſant que ce ne ſont *que des vraiſemblances, des impoſſibilités morales qui ſont fort douteuſes*; & ſur-tout celles que l'on établit comme celle de la Perpétuité *ſur les inclinations des Peuples, dont la conduite*, dit-il, *eſt quelquefois fort bizarre, & qui a ſi peu d'uniformité, qu'on n'en ſauroit faire que des regles fort incertaines.* Car il paroît au contraire qu'y ayant, dans la preuve employée par l'Auteur de la Perpétuité, un fait qu'on entreprend de prouver, & une conſéquence de raiſonnement; M. Claude n'a eu rien à dire ſur la conſéquence de raiſonnement, & la reconnoît véritable par ſon ſilence. Troiſieme Réponſe. pag. 27.

Or, encore qu'on avouât à M. Claude que la certitude des faits pût être plus grande que celle des raiſonnements, il faut pourtant qu'il avoue qu'un raiſonnement non conteſté, a plus de force qu'un fait conteſté, & que la plupart du monde juge faux, comme eſt celui de ce changement qu'Aubertin entreprend de prouver.

III. Cl. N°. III.

Qu'il ceſſe donc de nous dire en l'air, que l'argument du Livre de la Perpétuité ſe réduit à des raiſonnements & à des conjectures. Car ces conjectures & ces raiſonnements étant certains & non conteſtés, ils ne ſont pas proprement partie de la queſtion, & elle retombe toute ſur le fait que M. Claude révoque en doute, qui eſt, que toutes les Communions ſchiſmatiques fuſſent au temps de Bérenger, dans la doctrine de la préſence réelle.

Il eſt vrai que l'on prouve auſſi ce fait par divers raiſonnements; mais on le prouve auſſi par pluſieurs paſſages, comme par ceux de Nicétas Pectoratus, de Humbert, de Lanfranc, du Pape Léon IX, de Théophilacte, de Baſile Evêque de Theſſalonique, de Jean Furne, d'Euthymius, de la Princeſſe Anne Comnene, de la Confeſſion de foi qu'on faiſoit ſigner aux Sarraſins. Et ainſi la méthode du Livre de la Perpétuité eſt toute pareille en ce point à celle du Livre d'Aubertin, qui prétend établir de même par des paſſages & des raiſonnements, que les Peres ont tenu l'abſence réelle. Il s'agit en l'une & en l'autre, de vérifier un fait. Celui d'Aubertin eſt, que l'ancienne Egliſe n'a point cru la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation. Celui de la Perpétuité eſt que toutes les Egliſes ſchiſmatiques étoient dans la doctrine de la préſence réelle au temps de Bérenger. On emploie dans l'une & dans l'autre des raiſonnements & des paſſages. Mais pour la conſéquence de l'impoſſibilité du changement, que l'on tire dans le Livre de la Perpétuité, du fait que l'on y prouve, elle ne change pas la méthode, & ne la rend pas moins certaine, puiſque M. Claude, qui mépriſe les raiſonnements lorſqu'il s'agit de les décrier en l'air, n'a oſé attaquer celui-là directement, & qu'il a beaucoup mieux aimé ſe retrancher dans la queſtion de fait.

CHAPITRE II.

Que M. Claude n'a pas oſé non plus combattre directement le fait que l'on a entrepris de prouver.

J'AVOUE que ce que j'entreprends de prouver ici eſt encore un paradoxe; mais c'eſt un paradoxe exactement véritable, & dont perſonne ne pourra douter après avoir vu les preuves que nous en allons rapporter.

Ce

Ce fait eſt, *que l'Egliſe Grecque, l'Egliſe Arménienne, l'Egliſe Egyptienne & toutes les autres Sociétés ſchiſmatiques, ſe ſont trouvées unies de ſentiment avec l'Egliſe Romaine, dans la créance de la préſence réelle.* Ce ſont les propres termes dans leſquels il eſt exprimé en la page 33 du premier Traité, comme tout le monde l'y peut voir. III. CLAS. N°. III. Page 84.

Que répond donc M. Claude ſur ce fait, qui eſt celui d'où l'on a tiré la conſéquence de l'impoſſibilité du changement, & qui étant accordé, tout le Livre de la Perpétuité ſubſiſte ? Il répond qu'il n'en a point parlé, qu'il ne s'en agit point, qu'il eſt queſtion de la Tranſſubſtantiation, & non de la préſence réelle. Il ſe met en colere, & dit des injures aux gens, toutes les fois qu'on lui dit qu'il s'en agit, & il ſe travaille pour établir ce point, comme lui étant fort avantageux.

Je dis donc, dit-il, *que dans cette diſpute des Grecs & des autres Chrétiens ſéparés de l'Egliſe Romaine, il s'agit de la Tranſſubſtantiation, & nullement de la préſence réelle; ſoit parce que l'Auteur de la Perpétuité a expreſſément parlé de la Tranſſubſtantiation dans ſon premier Traité; ſoit auſſi parce que c'eſt à cette Doctrine ſeule & à l'adoration, que je me ſuis formellement reſtreint dans ma premiere Réponſe, & qu'enſuite la diſpute a été préciſément continuée ſur ces deux articles.* Troiſieme Réponſe. pag. 157.

Et ailleurs : *Il eſt certain qu'il ne s'agit ici que de la Tranſſubſtantiation & de l'adoration, & non de la préſence réelle, de laquelle je n'ai point encore parlé.* Pag. 155.

Et ſur ce qu'on avoit conclu que les Grecs tiennent la préſence réelle, parce que Cerularius & Léon d'Acride n'avoient pu ignorer que ce ne fût la Doctrine des Latins, & ne leur en avoient néanmoins fait aucun reproche, il répond : *Au lieu de dire préſence réelle, il falloit dire Tranſſubſtantiation. Car notre queſtion touchant les Grecs n'eſt que ſur ce point.* Pag. 350. Et ailleurs : *La conſéquence de M. Arnauld ſe trouve encore défectueuſe, à l'égard de la préſence réelle, bien que ce ne ſoit pas cela dont il s'agit entre nous.* Pag. 356.

Il en fait de même par tout ſon Livre. Quand on lui parle de la préſence réelle, il répond de la Tranſſubſtantiation; il ne parle que de Tranſſubſtantiation, & il fait un capital de perſuader à ſes Lecteurs qu'il ne s'agit point de la préſence réelle, & qu'il n'en avoit point encore parlé.

Il fait même de ce point un ſujet de reproche à ſon Adverſaire, & il le propoſe avec des termes qui ne ſont permis que lorſqu'on a clairement raiſon. *C'eſt mal-à-propos*, dit-il, *& contre la bonne foi, que M. Arnauld a voulu faire croire au monde qu'il s'agiſſoit auſſi de la préſence réelle.* Pag. 154. Et dans la page ſuivante : *Il n'y a donc que M. Arnauld qui ſe*

III. Clas. N°. III. *ſoit aviſé de faire entrer la préſence réelle, malgré nous, dans la diſpute, ſans autre raiſon que parce qu'il veut qu'elle y ſoit.*

Mais s'il eſt permis de prendre droit ſur ce que M. Claude nous veut forcer de croire, malgré que nous en ayions, que deviennent toutes ſes réponſes, & que pouvoit-il faire de mieux pour confirmer & pour établir tout le Livre de la Perpétuité; puiſque, conſiſtant tout entier, comme nous avons dit, dans un fait que l'on y prouve, & dans une conſéquence que l'on en tire, il ne conteſte ni la conſéquence ni le fait?

On lui dit; ſi toutes les Communions ſchiſmatiques ſe ſont trouvées unies au temps de Bérenger, dans la créance de la préſence réelle, il eſt impoſſible qu'elles ſoient venues à cet état, par un changement de créance. M. Claude ne répond rien à la conſéquence, & n'oſe s'engager à la nier. Ainſi cette propoſition conditionnelle, qui eſt la majeure de l'argument, doit paſſer pour accordée.

On ajoute: Or toutes ces Sociétés étoient unies à l'Egliſe Romaine, au temps de Bérenger, dans la créance de la préſence réelle. Il réplique qu'il ne s'agit pas de cela, *qu'il n'a point encore parlé de la préſence réelle*, à l'égard des Grecs & des autres Sociétés d'Orient. Il n'oſe donc non plus combattre directement la ſeconde propoſition, qui en eſt la mineure.

On conclut: Donc il eſt impoſſible qu'elles euſſent changé de créance ſur ce point; donc cette Doctrine a été perpétuelle dans l'Egliſe. M. Claude s'oppoſe, à la vérité, à cette concluſion; mais il nous permettra de lui dire, que c'eſt combattre le ſens commun dont il parle tant, que de nier la concluſion d'un argument régulier, dont on n'a oſé nier ni la majeure ni la mineure: & aſſurément, lorſqu'il y aura penſé, il ſe défendra d'une autre ſorte. Mais cependant il eſt clair, qu'en demeurant dans les termes auxquels il veut réduire toute la queſtion; le Livre de la Perpétuité ſubſiſte tout entier, parce qu'il eſt tout entier compris dans cet argument, & qu'il tend uniquement à la preuve de l'un ou de l'autre de ces deux points, dont M. Claude ne veut conteſter aucun.

Puiſqu'il eſt donc de ſi bonne volonté, & qu'il prend la peine d'établir lui-même, avec grand ſoin, qu'en entreprenant avec éclat de réfuter un Livre, il n'en attaque aucun des points capitaux & eſſentiels, & qui ſont ſeuls néceſſaires & ſeuls ſuffiſants pour tirer démonſtrativement la concluſion de l'impoſſibilité du changement, il nous permettra d'uſer de cette grace, & d'en tirer d'abord les autres conſéquences qui en naiſſent néceſſairement.

La premiere eſt; que le changement de Doctrine, dans la créance de la préſence réelle, étant reconnu comme impoſſible, le Livre d'Au-

bertin, au regard de ce que les Catholiques & les Luthériens ſoutiennent conjointement contre les Sacramentaires, doit paſſer pour détruit dans l'eſprit de tous ceux qui n'auront pas d'autres réponſes à faire à l'argument de la Perpétuité, que celle que M. Claude y a faite. III. CLAS. N°. III.

La ſeconde ; qu'il n'y a rien de plus ridicule que le mépris affecté que M. Claude a fait paroître en toutes ſortes d'occaſions, d'une méthode & d'un raiſonnement dont il n'a oſé combattre directement aucune partie.

La troiſieme ; que cet argument, ſuffiſant pour montrer que les Calviniſtes ſont engagés dans l'héréſie, puiſqu'il les convainc d'être contraires au ſentiment de toute l'Egliſe depuis les Apôtres, ſur la préſence réelle, il ſuffit, pour porter tous les Calviniſtes à quitter une Société qu'ils ne ſauroient défendre d'héréſie ſur un point ſi important.

Et la quatrieme enfin, eſt ; que cette célebre Réponſe de M. Claude, dont il paroît ſi ſatisfait, ne pouvoit être plus mal concertée, puiſqu'elle laiſſe ſubſiſter dans toute ſa force le Livre qu'il a entrepris de réfuter.

CHAPITRE III.

Que la prétention de M. Claude, qu'il ne s'agit point dans ce différent de la préſence réelle, mais ſeulement de la Tranſſubſtantiation, eſt pleine d'illuſion.

IL n'y aura ſans doute perſonne qui ne ſoit étonné de cette étrange prétention de M. Claude, qu'il ne s'agit point dans ce différent de la préſence réelle ; mais on le ſera encore beaucoup davantage quand on ſaura le fondement qu'il prend de le réduire à la Tranſſubſtantiation à l'excluſion de la préſence réelle. Car ce n'eſt pas qu'il puiſſe, ni qu'il veuille déſavouer qu'on ait parlé de la préſence réelle dans le premier Traité. Comment le pourroit-il faire, puiſqu'il ne ſauroit nier qu'on n'y ait réduit la queſtion dans tous les lieux marqués à la marge ; c'eſt-à-dire, en trente-trois lieux ? Premier Traité. p. 5. 6. 17. 18. 19. 20. 22. 23. (*bis*) 24. 26. (*bis*) 27. (*bis*) 28. 32. (*bis*) 33. (*bis*) 34. 36. 37. 69. (*bis*) 70. 71. 72. 75. 89. 91. 93. 95.

M. Claude avoue lui-même, page 157, *que l'Auteur de la Perpétuité, paſſant à étaler quelque raiſonnement par lequel il prétend montrer que le myſtere de l'Euchariſtie eſt connu diſtinctement de tous les Fidèles, & qu'un changement inſenſible eſt une choſe impoſſible, ſe reſtreint lui-même à la préſence réelle* ; c'eſt-à-dire, qu'il avoue que ce Traité n'enferme rien autre choſe que la préſence réelle dans la concluſion, qui

III. CLAS. N°. III.

eſt l'impoſſibilité du changement de créance, & que c'eſt la ſeule choſe qu'il a prétendu prouver.

Comment a-t-il donc pu prétendre qu'il ne s'agiſſoit pas de la préſence réelle dans un Livre qu'il reconnoît être reſtreint à cette Doctrine dans la concluſion, à l'établiſſement de laquelle tout le Livre eſt deſtiné? Il n'y a rien de plus admirable que la réponſe que fait M. Claude ſur ce point. *C'eſt*, dit-il, d'une part, que dans ma premiere & ma ſeconde Réponſe je n'ai parlé que de la Tranſſubſtantiation, que le ſecond Traité de la Perpétuité avoit ſoutenu que toutes les ſectes ſchiſmatiques étoient d'accord avec l'Egliſe Romaine dans la Tranſſubſtantiation.

Cinquieme Réponſe. p. 155. & 157.

Et enfin, que l'Auteur du premier Traité avoit produit ſon argument, touchant les Egliſes ſchiſmatiques, formellement à l'égard de la Tranſſubſtantiation.

Je veux bien ſuppoſer préſentement tout cela pour véritable, on en verra dans la ſuite la fauſſeté; mais en le ſuppoſant vrai, le procédé de M. Claude n'en ſera pas plus raiſonnable. Car, encore que l'argument de l'Auteur de la Perpétuité eût enfermé la Tranſſubſtantiation; c'eſt-à-dire, qu'il eût mis en fait que les ſectes ſchiſmatiques la croyoient, il eſt certain qu'elle enfermoit auſſi la préſence réelle, non ſeulement parce que la préſence réelle fait partie de la doctrine de la Tranſſubſtantiation, mais auſſi parce qu'on l'a formellement exprimée *dans les* trente-trois paſſages ci-deſſus marqués. De ſorte que l'Auteur du premier Traité, réduiſant ſa conſéquence de l'impoſſibilité du changement à la préſence réelle, comme M. Claude le reconnoît expreſſément, & comme il eſt clair, par les paſſages que nous avons marqués ci-deſſus, il eſt clair que pour établir cette conſéquence, il n'avoit beſoin que de montrer que la préſence réelle avoit été crue par toutes les Égliſes ſchiſmatiques, & que s'il a prouvé de plus qu'elles croyoient auſſi la Tranſſubſtantiation, ç'a été comme une vérité non néceſſaire à ſon argument.

Que peut-on donc s'imaginer de moins raiſonnable que ce que M. Claude nous veut perſuader qu'il a fait? L'Auteur de la Perpétuité avance ſelon lui-même, deux propoſitions; l'une que les Egliſes ſchiſmatiques ſe ſont trouvées unies à l'Egliſe Romaine dans la doctrine de la préſence réelle; l'autre, qu'elles ſe ſont trouvées unies dans la doctrine de la Tranſſubſtantiation. La premiere de ces deux propoſitions eſt néceſſaire à la preuve de cette unique concluſion qu'on en a tirée; qu'il eſt impoſſible que la Doctrine de la préſence réelle ſe ſoit introduite par changement, & elle ſuffit pour la tirer. La ſeconde n'y eſt point néceſſaire; & ſans qu'on y ajoute, la preuve ſubſiſte dans toute ſa force & dans toute ſa clarté, puiſque cette concluſion n'en dépend point. Cependant

M. Claude nous veut faire croire & s'efforce de nous prouver ſérieuſement qu'il n'a point parlé de la propoſition néceſſaire & eſſentielle à la preuve, & qui la renferme toute entiere; & qu'il s'eſt uniquement attaché à la propoſition non néceſſaire & acceſſoire. III. CLAS. N°. III.

Il ne le prétend pas ſeulement, il querelle ceux qui ne lui ont pas imputé cette abſurdité, & qui ſe ſont imaginés que lorſqu'il a dit que les Grecs n'ont jamais cru la Tranſſubſtantiation, il a voulu dire qu'ils n'ont rien cru de ce qu'enferme cette Doctrine, & qu'ils ignorent & la préſence réelle & la converſion ſubſtantielle; c'eſt-à-dire, qu'il nous veut contraindre, malgré que nous en ayions, à lui attribuer le plus étrange & le moins raiſonnable procédé qui ait jamais été ſuivi par aucun Théologien, qui eſt d'avoir prétendu réfuter un Livre, de ſe vanter de l'avoir détruit, & de reconnoître en même temps, qu'il n'a rien répondu ſur aucun des points eſſentiels à la preuve de ce Livre. N'eſt-ce pas dire nettement qu'il n'a rien prouvé, & qu'il n'a rien dit de raiſonnable dans toute ſa Réponſe? Ce que nous lui accordons de bon cœur, puiſqu'il le veut.

Il n'y aura ſans doute perſonne de ceux qui liront ceci, qui ne ſoit ſurpris de cette conduite. Mais de peur qu'on n'en porte les conſéquences plus loin qu'il ne faudroit, & qu'on n'en faſſe un trop mauvais jugement de l'eſprit de M. Claude; il eſt juſte de leur découvrir ici qu'il y a bien autant d'adreſſe que d'aveuglement dans ce procédé, & que, quoique le parti qu'il a pris de ſe réduire à la Tranſſubſtantiation, en abandonnant la queſtion de la préſence réelle, qui eſt la queſtion capitale & eſſentielle, paroiſſe oppoſé au bon ſens & à la ſincérité, il y a néanmoins été réduit par une néceſſité bien effective. Voici quelle elle eſt.

Comme l'affectation qu'il avoit déja fait paroître dès ſa ſeconde réponſe, de parler plutôt de la Tranſſubſtantiation que de la préſence réelle, donnoit lieu de juger que c'étoit une adreſſe dont il ſe vouloit ſervir pour éluder l'argument du premier Traité; on s'eſt cru obligé de le réduire dans le premier tome de la Perpétuité, aux termes de la queſtion, & de lui marquer préciſément qu'on ne s'étoit engagé dans le premier Traité, qu'à prouver que toutes les Communions ſchiſmatiques s'étoient trouvées dans la créance de la préſence réelle: n'y ayant que cette ſeule ſuppoſition qui ſoit eſſentielle pour tirer l'unique concluſion que l'on y tire, qui eſt, par l'aveu même de M. Claude, que le changement inventé par les Miniſtres, eſt notoirement impoſſible à l'égard de la préſence réelle; que l'on s'engageoit de plus à montrer qu'elles étoient auſſi unies dans la Doctrine de la Tranſſubſtantiation, pourvu que M. Claude ſe ſouvînt qu'on *n'étoit obligé, pour ſoutenir le Traité de*

I. Tome de la Perpét. p. 128.

III. *la Perpétuité, que de prouver le premier point; qui eſt*, que toutes ces
CLAS. ſectes ſchiſmatiques croient *la préſence réelle, & qu'on n'y ajoutoit la*
N°. III. *Tranſſubſtantiation, que comme une preuve ſurabondante.*

Après avoir fait cette diſtinction dès le commencement de cet Ouvrage, on l'a toujours obſervée dans la ſuite: l'on a eu pour fin principale d'établir que toutes les Sociétés Orientales croient la préſence réelle; & pour fin acceſſoire, de montrer qu'elles croient la Tranſſubſtantiation. L'une & l'autre concluſion eſt très-véritable & très-bien prouvée, ſi l'on conſidere toutes les preuves enſemble. Mais il eſt vrai néanmoins que l'on emploie dans ce Livre un très-grand nombre d'arguments, qui ont plus de force & d'évidence, étant appliqués à la préſence réelle qu'à la Tranſſubſtantiation, & principalement ceux par leſquels on montre, qu'il eſt impoſſible que l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine, ayant été mêlées durant pluſieurs ſiecles au point où l'on fait voir qu'elles l'ont été, aient pu, ou ignorer les ſentiments de l'une & de l'autre ſur l'Euchariſtie, ou tolérer la diverſité de ces ſentiments, & ne ſe les reprocher jamais l'une à l'autre.

Cet argument eſt, comme j'ai déja dit, très-fort à l'égard de la Tranſſubſtantiation, & il en perſuadera toujours toutes les perſonnes non préoccupées. Mais il eſt vrai néanmoins, qu'il a encore une évidence particuliere à l'égard de la préſence réelle; parce que c'eſt cette Doctrine qui fait que ceux qui la croient, ſont obligés de regarder les autres comme des ingrats envers Jeſus Chriſt, & qui porte ceux qui ne la croient pas, à traiter les autres d'idolâtres & de ſuperſtitieux, & à les accuſer de détruire, & la nature de Jeſus Chriſt, & le myſtere de ſon Aſcenſion; au lieu qu'en conſidérant les choſes ſuperficiellement ſeulement, il ſeroit plus facile de s'imaginer une tolérance mutuelle entre des Egliſes, qui, croyant également la préſence réelle, ne ſeroient différentes qu'en ce que les unes croiroient que Jeſus Chriſt ſeroit préſent dans le pain, & les autres ſans le pain.

C'eſt ce qui a porté à appliquer preſque toujours, ces ſortes d'arguments à la préſence réelle, afin de ne laiſſer aucun lieu aux répliques; & l'on croyoit par-là avoir mis la queſtion en état de ne pouvoir être brouillée.

Il n'y avoit rien de plus juſte que ce procédé. Car qui pourroit trouver mauvais qu'un Auteur ayant entrepris de vérifier deux points, l'un eſſentiel & capital, & l'autre ſeulement acceſſoire à ſa preuve, appliquât la plupart de ſes arguments au point eſſentiel, quoiqu'il ne laiſſât pas dans les occaſions de prouver auſſi le point acceſſoire? Mais plus il étoit juſte & légitime, plus il rompoit les meſures de M. Claude. L'évidence

de ces arguments, appliqués à la préſence réelle, l'incommodoit. Il avoit beſoin pour ſe défendre, de quantité de diſcours en l'air, que le ſens commun ne lui pouvoit permettre d'appliquer à cette Doctrine. CLAS. N°. III. III.

Il vouloit dire, *que pour bien reconnoître la différence de l'opinion des Grecs & de celle des Latins, il ne faut pas les examiner légérement ni ſuperficiellement*; *qu'il faut de l'application & de l'étude*; qu'il faut lire les Livres latins, *les comparer avec la Doctrine des anciens & avec celle de l'Egliſe Grecque.* Il vouloit dire *que d'abord la différence ne paroît pas être ſi grande.* Il vouloit dire que cette *différence ne peut être bien connue que par les Savants*; *qu'elle demandoit de l'application, de l'eſprit & de la lecture. Que les Grecs ont pu s'en taire, ſans ſe faire aucune violence, & ſans croire même faire aucun tort à leur Religion.* Tout cela eût paru peu ſenſé, étant appliqué à la Doctrine de la préſence réelle; puiſqu'il eſt viſible, au contraire, qu'il n'y a point, d'une part, de Doctrine plus populaire que celle-là; que l'adoration publique de l'Euchariſtie la découvre & la fait entrer par les ſens, dans l'eſprit, malgré qu'on en ait; & qu'il n'y en a point, de l'autre, qui doive produire un plus grand ſoulévement dans ceux qui ne la croient pas; puiſqu'elle a à leur égard toutes les marques d'une vraie idolâtrie. Ainſi, comme M. Claude vouloit faire une réponſe à quelque prix que ce fût, & qu'il ne vouloit pas qu'elle parût foible aux moins intelligents de ſon parti, il a pris celui de nier, ſans apparence, & contre toute ſorte de bonne foi, qu'il s'agît de la préſence réelle; de ſe réduire à la Tranſſubſtantiation, de s'y attacher uniquement, d'y appliquer toutes les preuves de ſon adverſaire, lors même qu'il les applique formellement à la préſence réelle, afin d'en obſcurcir un peu l'évidence, par le moyen de certains termes ſcholaſtiques, qui ne forment pas une idée ſi nette & ſi vive dans l'eſprit. Pag. 417. Pag. 392.

Peut-être a-t-il bien vu qu'il ruinoit par-là tout ſon Livre, & qu'il tomboit dans cette abſurdité, de laiſſer ſubſiſter tout l'ouvrage qu'il entreprend de détruire. Mais il ne s'en eſt pas mis en peine, & il a cru que le pire parti pour lui, étoit de ne point répondre, ou de répondre d'une maniere qui ne pût éblouir perſonne.

Il ne doit pas ſe plaindre que l'on explique mal ſes intentions; car il eſt difficile de les expliquer plus favorablement. Je lui laiſſe néanmoins la liberté d'alléguer telles raiſons qu'il lui plaira de ſon procédé. Mais ce qui eſt certain, c'eſt qu'il n'a pu ignorer que l'Auteur du premier Traité n'ait avancé, que toutes les Communions ſchiſmatiques s'étoient trouvées unies de ſentiment avec l'Egliſe Romaine, dans la Doctrine de la préſence réelle, & qu'il a trop de lumiere auſſi pour n'avoir pas vu que c'eſt-là le principe eſſentiel de tout l'argument, par lequel il a

III. CLAS. N°. III. voulu prouver l'impoſſibilité du changement, & que la Tranſſubſtantiation n'eſt au contraire qu'acceſſoire à cette preuve ; d'où il s'enſuit qu'il n'a pu, ſans bleſſer la ſincérité, prétendre, comme il a fait, que celui qui a entrepris la défenſe de cet argument, & qui a eu deſſein de le mettre dans toute ſa force & dans tout ſon jour, n'ait pas eu droit de prouver que ces Sociétés ſchiſmatiques croyoient la préſence réelle. Voilà ce qu'on reproche à M. Claude, & ſur quoi on lui ſoutient qu'il ne ſauroit ſe juſtifier avec la moindre apparence.

CHAPITRE IV.

Que c'eſt une chicanerie de dire, que l'Auteur du premier Traité de la Perpétuité, ait parlé de la Tranſſubſtantiation & qu'il l'ait enfermée dans ſon argument ; & qu'il eſt très-faux que M. Claude n'ait point parlé de la préſence réelle dans ſes deux premieres Réponſes.

APRÈS ce que l'on a dit dans le Chapitre précédent, je pourrois ne me pas arrêter à la diſcuſſion des faits ſur leſquels M. Claude fonde ſa prétention, qu'il ne s'agit que de la Tranſſubſtantiation, & nullement de la préſence réelle, n'étoit qu'il les avance avec tant de fierté, qu'il eſt utile de faire voir par cette exemple, quelle créance on doit avoir pour ce qu'il aſſure avec le plus de confiance.

Voici de quelle maniere il propoſe le premier fait, qui eſt, que l'Auteur du premier Traité avoit parlé de la Tranſſubſtantiation, & qu'il ne s'étoit pas réduit à la préſence réelle. *Quant*, dit-il, *à ce que nous dit M. Arnauld, que l'Auteur de la Perpétuité n'avoit parlé, dans ſon premier Traité, que de la préſence réelle, & qu'il s'étoit contenté de ſoutenir qu'elle étoit reçue par toutes les Sociétés ſchiſmatiques, je ſuis marri d'être obligé de lui dire, que je ne connois point d'homme qui écrive auſſi légérement qu'il fait, ni qui expoſe ſa réputation plus facilement que lui, ſur des faits dont il peut être convaincu par autant de perſonnes qu'il y en a qui ſavent lire. Sans mentir, M. Arnauld fait un tort irréparable à ſa réputation, d'avancer ainſi les choſes ſans conſultation & ſans examen, ſeulement parce qu'il ſe les eſt imaginées.*

Troiſieme Réponſe. P. 155.

Qui croiroit jamais qu'un homme qui parle de cet air, ne dût fonder ces reproches injurieux que ſur de pures chicaneries ? Cependant on en va être convaincu par l'examen de ce que M. Claude allegue pour juſtifier ce qu'il dit en cet endroit.

Sans

Sans aller plus loin, dit-il, *il ne faut que lire dans la page* 14, (c'eſt la page 7 de la premiere édition du premier Traité,) *que l'Auteur ſe propoſe* de conduire un eſprit qui ne ſeroit pas entiérement opiniâtre, juſqu'à lui faire avouer par l'évidence de la vérité, que la créance de l'Egliſe Romaine, touchant ce myſtere, eſt la même que celle de toute l'Antiquité. *Or, chacun ſait que la créance de l'Egliſe Romaine va juſqu'à la Tranſſubſtantiation.* III. CLAS. N°. III.

On peut juger par cet exemple ſi M. Claude a eu raiſon de ſe vanter dans ſa Préface, *que l'on ne trouvera point qu'il ait pris à contre ſens les paroles de M. Arnauld, qu'il lui ait imputé de dire ce qu'en effet il ne dit pas, ou qu'il ait étendu ſes expreſſions au-delà de leur ſignification naturelle.* Car on ne peut guere abuſer plus viſiblement des paroles d'un Auteur, qu'il fait en ce lieu de celles de l'Auteur de la Perpétuité.

Pour en convaincre tout le monde, il n'y a qu'à remarquer qu'avant la page 7 on avoit déja réduit trois fois la queſtion à la préſence réelle. *S'il ſe pouvoit faire*, dit-on, *que toute l'Egliſe eût toujours cru la* préſence réelle *de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, & que néanmoins cette créance fût fauſſe, il s'enſuit qu'il eſt poſſible que l'Egliſe ait toujours été engagée dans une erreur criminelle.* Page 3.

Et dans la page 5. *Si l'on a toujours cru dans l'ancienne Egliſe la* préſence réelle *de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, c'eſt une folie de refuſer de la croire maintenant.*

Et dans la page ſuivante l'on dit, *qu'il y a plus qu'il ne faut de paſſages clairs & indubitables pour perſuader un eſprit raiſonnable, & qui cherche ſincérement la vérité, que la Doctrine de la préſence réelle, a toujours été l'unique Doctrine de toute l'Egliſe.* Page 6.

C'eſt après avoir expreſſément marqué dans ces trois paſſages, que l'on parloit de la préſence réelle, que l'on ajoute immédiatement après les paroles dont M. Claude abuſe. *On a*, dit-on, *deſſein de marquer dans ce diſcours, par où l'on peut conduire un eſprit qui ne ſeroit pas entiérement opiniâtre juſqu'à lui faire avouer, par l'évidence de la vérité, que la créance de l'Egliſe Romaine, touchant ce myſtere, eſt la même que celle de toute l'Antiquité.* Qui ne voit donc que dans cette ſuite on n'entend rien autre choſe, par cette créance de l'Egliſe Romaine, que ce que l'on avoit marqué en termes précis auparavant, c'eſt-à-dire, la Doctrine de la préſence réelle ? Que c'eſt un mot général, que l'on ſubſtitue à un mot particulier, comme on a accoutumé de faire dans toutes ſortes d'écrits & de diſcours, afin d'éviter la répétition ennuyeuſe des mêmes termes ?

III. Clas. N°. III.

Que M. Claude ne concluoit-il auſſi, qu'on a eu deſſein de prouver dans ce Traité, que la Doctrine de l'Egliſe Romaine, touchant la communion ſous une ſeule eſpece, touchant la vérité du ſacrifice de la Meſſe, touchant la réſerve de l'Euchariſtie pour les malades, eſt conforme à celle de toute l'Antiquité & de toutes les Communions ſchiſmatiques ? Car tout cela eſt auſſi compris dans la généralité de ces termes. Cependant il eſt viſible que l'on n'a pas eu la moindre vue d'enfermer aucun de ces points dans cette propoſition, puiſque l'on n'en dit pas un ſeul mot dans tout le reſte du Traité.

Mais ce qui ne ſouffre point de replique eſt, que le moyen unique qu'on emploie, pour montrer la conformité de la créance de l'Egliſe Romaine avec celle de l'ancienne Egliſe, eſt *l'impoſſibilité du changement.* Or, par l'aveu même de M. Claude, cette impoſſibilité eſt réduite dans ce Traité à la préſence réelle. Il faut donc néceſſairement que cette conformité de la Doctrine de l'Egliſe Romaine, avec celle de l'ancienne, ſur la préſence réelle, fût l'unique point de la conteſtation.

Les trois autres preuves de M. Claude ne ſont pas plus fortes. Chacun ſait que lorſque l'on veut prouver une propoſition par des paſſages & par des faits, on ne ſe met pas en peine ſi ces paſſages ou ces faits contiennent quelqu'autre point que celui que l'on veut prouver, pourvu qu'ils contiennent celui dont il s'agit. On eſt même bien aiſe quelquefois qu'ils s'étendent plus loin, & qu'ils puiſſent ſervir à prouver quelqu'autre dogme véritable en ſoi, mais qui ne fait pas partie de la queſtion. *Ainſi* c'eſt une objection frivole que de dire, comme fait M. Claude, que la Tranſſubſtantiation eſt contenue dans les paſſages de Lanfranc & de Guimont, & qu'on la peut inférer de ce que l'on dit de l'union des Grecs avec l'Egliſe Romaine. Car il eſt bien vrai qu'elle eſt effectivement contenue dans ces paſſages, & qu'on la peut tirer, par conſéquence, des réunions des Grecs avec les Latins ; mais il eſt très-faux qu'on ait allégué ces paſſages & ces faits pour prouver la Tranſſubſtantiation.

Ainſi il eſt très-vrai, comme l'on a dit, que l'Auteur de ce premier Traité n'a parlé que de la préſence réelle. Car un Auteur ne parle que de ce qu'il entreprend de prouver ; que de ce qu'il ſoutient, que de ce qu'il met en fait ; que de ce qu'il conclut, que de ce qui *fait partie* de la preuve. Et M. Claude eſt le ſeul qui ſe ſoit aviſé d'imputer à un Auteur, tout ce qui eſt contenu dans les paſſages qu'il cite, ou que l'on peut inférer des faits qu'il allegue, quoiqu'il rapporte & ces faits & ces paſſages pour une autre fin. Si on le jugeoit par cette regle, on devroit dire que jamais perſonne n'a mieux établi que M. Claude, que la préſence réelle a été crue par toutes les Sociétés d'Orient, puiſqu'outre

Troiſieme Réponſe. page 219.

que cela eſt formellement contenu dans les paſſages qu'il cite touchant les Grecs, on le peut inférer de tous, par une conſéquence très-évidente, comme nous le ferons voir.

Le ſecond des faits ſur leſquels M. Claude ſe fonde pour réduire la queſtion à la ſeule Tranſſubſtantiation, qui eſt, qu'il n'a pas encore parlé de la préſence réelle, eſt encore plus étonnant, parce que la fauſſeté y eſt encore plus viſible. *Il eſt certain*, dit-il, *qu'il ne s'agit ici que de la Tranſſubſtantiation & de l'adoration, & nullement de la préſence réelle, de laquelle je n'ai point encore parlé.* Les preuves qu'il allegue ſont, que l'on trouvera ces termes dans ſa premiere Réponſe. *Je ſoutiens que la Tranſſubſtantiation & l'adoration du Sacrement, ſont deux choſes inconnues à toute la terre, à la réſerve de l'Egliſe Romaine. Qu'on voie de même*, dit-il, *encore les endroits de la ſeconde Réponſe, où je retouche la même queſtion, & l'on trouvera qu'il s'y agit uniquement de la Tranſſubſtantiation, & qu'il ne s'y parle pas même de la préſence réelle.*

Quelque délicat que ſoit M. Claude, il trouvera bon que je lui diſe qu'il a tort de s'être imaginé qu'il tromperoit le monde par des illuſions ſi groſſieres. Car y a-t-il perſonne ſi peu inſtruit de ces différents, qui ne ſache que l'on peut nier la Tranſſubſtantiation en deux manieres? L'une, comme les Luthériens la nient, en demeurant d'accord de la préſence réelle, & en rejettant ſeulement la converſion du pain. L'autre, en la maniere qu'elle eſt niée par les Calviniſtes; c'eſt-à-dire, en rejettant l'un & l'autre de ces dogmes.

Ainſi quand M. Claude a attribué aux Grecs d'ignorer ou de rejeter la Doctrine de la Tranſſubſtantiation, il le leur a attribué en l'un ou l'autre de ces deux ſens; mais il n'étoit pas difficile de deviner que c'étoit dans le dernier, par deux circonſtances déciſives.

La premiere, parce qu'il oppoſoit cette propoſition à celle que l'on avoit avancée dans le premier Traité de la Perpétuité, & ſur laquelle il étoit tout fondé, *qui eſt que toutes les Sociétés ſchiſmatiques ſe ſont trouvées unies de ſentiment avec l'Egliſe Romaine, dans la créance de la préſence réelle*, comme on le dit en termes formels, page 33. Or la propoſition de M. Claude, qui attribue aux Grecs & aux autres Communions ſchiſmatiques de rejeter la Tranſſubſtantiation, ne ſeroit point oppoſée à celle-là, à moins quelle n'attribuât à ces Sociétés de nier la préſence réelle.

La ſeconde, parce que le même M. Claude s'eſt expliqué clairement lui-même, & a fait voir par ſa ſeconde Réponſe, que quand il a dit que les Grecs nient la Tranſſubſtantiation, il a voulu dire qu'ils nient la préſence réelle & la converſion du pain. Cela paroît ſi manifeſtement

III. Clas. N°. III. & par tant d'endroits de ſon ſecond Traité, que je ne puis comprendre comment il oſe nier une choſe dont il eſt ſi aiſé de le convaincre.

Car n'eſt-ce pas dire clairement que les Grecs ne croient point la préſence réelle, que d'expliquer les paſſages les plus formels de leurs Auteurs d'une préſence *de vertu*, & de nier qu'ils s'entendent d'une préſence de ſubſtance ? Or c'eſt ce que fait M. Claude en un grand nombre de lieux. *Jérémie*, dit-il, *n'entend pas que la ſubſtance du corps propre de Jeſus Chriſt, nous ſoit corporellement communiquée. . . . . Il veut dire que par l'opération du S. Eſprit, le pain a à notre égard la vertu & l'efficace du corps même de Jeſus Chriſt.* Et de peur que l'on ne crût qu'il attribuât cette créance à Jérémie ſeul ; il ajoute . . . . . voilà la foi des Grecs.

Seconde Réponſe. page 709.

Ibid. p. 707. *Cabaſilas*, dit-il encore, *établit le corps de Jeſus Chriſt, en tant que mort & crucifié pour nous* : ce qui eſt incompatible avec cette préſence de ſubſtance que Rome enſeigne.

Et ſur ce que des Grecs de Veniſe avoient répondu au Cardinal de Guiſe, que le pain eſt changé au corps de Jeſus Chriſt & le vin en ſon ſang. *Ils veulent dire*, dit-il, *qu'ils ſont faits un myſtere divin qui a l'efficace du corps & du ſang de Jeſus Chriſt.*

Ibid. p. 710.

Dans la page 701, il tâche de faire voir que, dans le différent qui s'éleva parmi les Grecs du temps d'Alexius Angelus, on *ne croyoit* point la préſence réelle. *Que ne diſoient-ils*, dit-il, *que c'eſt le corps même qui eſt aſſis à la droite de Dieu ?* C'eſt-à-dire, ſelon M. Claude, qu'ils ne l'ont pas dit, parce qu'ils ne le croyoient pas.

Et ayant rapporté dans la page 700, la coutume que les Grecs ont de mêler de l'eau chaude dans le Calice déja conſacré, afin de repréſenter plus vivement ce ſang vivant qui ſortit du côté de Notre Seigneur : *Il n'eſt pas imaginable*, dit-il, *qu'ils vouluſſent ainſi profaner le ſang du Fils de Dieu.*

Et dans la page 699, après avoir rapporté une irrévérence envers l'Euchariſtie imputée aux Grecs : *Que l'on juge*, dit-il, *s'il eſt poſſible qu'ils croient que l'Euchariſtie eſt la propre ſubſtance de leur Rédempteur & de leur Dieu.*

Enfin, il n'y a rien de plus précis & de plus formel, que ce que l'on voit dans la page 697, du même Traité : car il s'efforce d'y établir d'une part, que les Grecs ſont Stercoraniſtes, & il déclare de l'autre, que la doctrine des Stercoraniſtes n'eſt pas compatible avec *le ſentiment de la préſence réelle.*

Que l'on juge préſentement quel ſentiment on doit avoir de la ſincérité d'un homme, qui, après s'être engagé ſi formellement à nier, que les

Grecs croient la préſence réelle, après avoir déterminé le mot de Tranſſubſtantiation à ce ſens, par tant de déclarations expreſſes, n'oſe pas ſeulement ſoutenir hautement dans cette derniere Réponſe, qu'il n'en a point encore parlé; mais fait de cette prétention le fondement de tout ſon ouvrage, & paſſe juſques à cet excès, d'imputer à l'Auteur du Livre de la Perpétuité, *qu'il n'y a que lui qui l'ait fait entrer dans la diſpute, ſans autre raiſon, que parce qu'il veut qu'il y ſoit.*

Après cet éclairciſſement, je voudrois bien demander à M. Claude, comment il a pu dire, *que c'eſt mal à propos & contre la bonne foi, que l'on a voulu faire croire au monde, qu'il s'agiſſoit auſſi de la préſence réelle*; & comment il a pu ſe mettre dans l'eſprit une ſi étrange prétention?

Et quoi! n'eſt-il pas permis à un Auteur qui établit un argument ſur un fait important, de prouver ce fait qu'il a avancé? Or, ce fait, que les Egliſes ſchiſmatiques ſe ſont trouvées au temps de Bérenger, dans la créance de la préſence réelle, eſt le fondement de tout le premier Traité.

N'eſt-il pas permis de prouver un fait qui eſt nié par pluſieurs Miniſtres, & par celui même contre qui l'on diſpute? Or, ce fait eſt nié, & par Aubertin, & par pluſieurs autres Miniſtres, & par M. Claude même.

N'eſt-il pas permis à un Catholique de prouver un fait, qui ruine le Livre d'Aubertin, & qui prouve que les Calviniſtes ſont hérétiques? Or, l'on tire néceſſairement l'une & l'autre conſéquence de la preuve de ce fait.

Que veut donc dire M. Claude avec ſes reproches, que l'on change l'état de la queſtion, & que l'on y fait entrer la préſence réelle parce qu'on le veut? Et comment n'a-t-il pas vu qu'ils contenoient une injuſtice ſi grande qu'elle paroît incroyable? Car ce n'eſt pas en accordant que les Grecs croient la préſence réelle, qu'il prétend nous empêcher de traiter ce point, c'eſt en continuant de le nier. De ſorte que, c'eſt comme s'il diſoit effectivement: je veux nier tant qu'il me plaira que les Grecs croient la préſence réelle, mais je ne veux pas que vous le prouviez, parce que cela m'incommode. Je veux être maître de cette diſpute, & je prétends avoir droit de vous interdire de traiter toutes les matieres qui m'embarraſſent. Mais, ſi M. Claude eſt aſſez peu équitable pour nous vouloir impoſer de telles loix, on lui déclare que l'on n'eſt pas réſolu de les recevoir, & l'on prétend au contraire, être en droit de le réduire lui-même, à l'état véritable de la queſtion dont il tâche de s'écarter.

On lui répete donc encore, que toute cette diſpute ſe réduit à ce

III. Clas. N°. III. ſyllogiſme, qui renferme tout le premier Traité. *Si toutes les Sociétés ſchiſmatiques ſe ſont trouvées unies, au temps de Bérenger, dans la créance de la préſenee réelle, il eſt impoſſible qu'elles ſoient venues à cet état par innovation, & par changement de créance. Or elles s'y ſont trouvées. Donc elles n'y ſont point venues par innovation.*

Et comme cet argument ne ſe peut détruire qu'en niant ou la conſéquence de la majeure, ou le fait que l'on avance, l'on en conclut contre lui, que n'ayant point déſavoué ni combattu dans ſon Livre cette conſéquence, & proteſtant qu'il n'a point parlé de la préſence réelle, qui eſt l'unique fait néceſſaire à la concluſion, il eſt clair que tous ſes reproches ſont inutiles, illuſoires & trompeurs, & que, malgré tous ſes efforts, le Livre qu'il a combattu ſubſiſte dans toute ſa force, & en reçoit même une nouvelle, par la conviction évidente de l'impuiſſance où M. Claude s'eſt trouvé d'y répondre raiſonnablement.

CHAPITRE V.

Que rien ne peut être plus avantageux à l'Auteur de la Perpétuité que ce que M. Claude prétend, quoique fauſſement ; qu'il n'a jamais nié que les Grecs n'aient fort bien ſu ce que les Latins croient de l'Euchariſtie. Perplexité de M. Claude.

TOUT ce que l'on a dit juſques ici prouve ſeulement, que le Livre de M. Claude eſt abſolument inutile. Mais, s'il ne nous avoit donné que cet avantage, il en ſeroit quitte pour avouer de bonne foi, que juſques ici, il a mal pris ſes meſures, & il pourroit être reçu à recommencer un nouvel ouvrage, & à prouver, ou qu'il n'eſt pas impoſſible que depuis Paſchaſe juſques à Bérenger, la doctrine de la préſence réelle ſe ſoit répandue dans toutes les communions ſchiſmatiques, ou qu'il eſt faux qu'elles ſe ſoient trouvées dans cette créance au temps de Bérenger. Mais, parce que cette diſpute le fatigue, comme il le reconnoît *ſouvent*, il a eu ſoin de s'ôter le moyen d'y rentrer, en avouant par ſes paroles ou par ſon ſilence, beaucoup plus de choſes qu'il n'en faut pour mettre la preuve de l'impoſſibilité du changement dans la derniere évidence. De ſorte que, pour réduire maintenant cette matiere, qui paroiſſoit fort étendue, à des bornes ſi étroites, qu'il n'y aura perſonne qui ne puiſſe préſentement s'inſtruire en très-peu de temps de toute cette

queſtion, qui fait déja le ſujet de tant de volumes; il n'y a qu'à ramaſſer les faits non conteſtés, & les propoſitions avouées par M. Claude, & à conſidérer ce qui s'en enſuit. III. CLAS. N°. III.

C'eſt ce que nous avons deſſein de faire ici, en prenant droit ſur ſon Livre même, & nous commencerons par un point ſur lequel M. Claude fait de grandes déclamations.

On s'eſt mis en peine, dans le Livre de la Perpétuité, de montrer que la doctrine des Latins, touchant la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation, n'a pu demeurer inconnue aux Grecs, ni celle des Grecs aux Latins; & l'on y impute à M. Claude de l'avoir nié, parce qu'il avoit dit, à l'égard des ſociétés d'Orient, en y comprenant les Grecs auſſi-bien que les autres, *qu'elles ne croyoient point la Tranſſubſtantiation par voie de négation, comme n'en ayant pas oui parler.* Et l'on avoit été fortifié dans cette penſée, parce qu'il dit formellement à l'égard des Grecs, *que la Tranſſubſtantiation* (qui comprend la préſence réelle, comme chacun ſait) *& l'adoration du Sacrement ſont deux choſes inconnues à toute la terre, à la réſerve de l'Egliſe Romaine*; & parce qu'après avoir dit, que les peuples d'Orient, au nombre deſquels il avoit compté les Grecs, *ne croient pas la Tranſſubſtantiation par voie de négation, comme n'en ayant pas oui parler*, il ajoute dans la page ſuivante : *Nous avons vu que les Grecs ne connoiſſent point ce dogme*, ce qui ſemble être une détermination préciſe de la propoſition précédente ; & enfin, parce que, quelque peu raiſonnable que fût ce parti, c'étoit néanmoins le moins mauvais de tous ceux qu'il pouvoit prendre.

Seconde Réponſe. p. 712.

Premiere Réponſe. p. 48.

Seconde Réponſe. p. 717.

M. Claude néanmoins a jugé qu'il nous devoit délivrer de la peine de prouver ce point, & qu'il lui étoit plus utile de proteſter, qu'il n'avoit jamais prétendu que les Grecs ne ſuſſent pas ce que tiennent les Latins ſur cet article.

Il eſt vrai qu'on ne pouvoit faire un aveu de plus mauvaiſe grace qu'il fait celui-là; car c'eſt en chargeant d'injures les gens; parce qu'on lui a imputé d'avoir dit, ce qu'il a dit en effet, trois fois en termes formels.

Qu'on juge, dit-il, *maintenant du caractere de M. Arnauld, & à quel homme on a affaire quand on a affaire à lui. Il vétille ſur les moindres mots; il eſt au guet des expreſſions, & s'il peut les tourner à contre ſens, il en fait la matiere d'une victoire, ou pour mieux dire, d'une illuſion. Ce procédé me ſemble peu digne d'une homme comme lui, qui s'eſt acquis de la réputation dans le monde, & qui veut ſe la conſerver. S'il avoit deſſein de s'enrichir des dépouilles d'Allatius & de Rainaldus, & de tranſcrire, comme il a fait, leurs Hiſtoires, ne pouvoit-il pas prendre une occaſion plus*

Troiſieme Réponſe. page 367.

III. Cl. N°. III. *honnête que celle-ci pour les faire entrer dans ſon volume ? S'il n'en trouvoit pas de plus favorable, falloit-il que l'amour des hiſtoires, & le plaiſir de nous faire une illuſion, prévalût ſur la bonne foi ?*

Mais la mauvaiſe humeur de M. Claude ne nous empêchera pas de le remercier de cet aveu, parce que ce qu'on lui avoit attribué lui étoit en effet plus avantageux que le parti qu'il prend maintenant, & qu'il nous délivre de la peine de prouver une choſe très-importante. Il faut ſeulement qu'il étende cet aveu beaucoup plus loin qu'il ne ſemble vouloir faire dans ce lieu, s'il veut demeurer dans les principes qu'il établit en d'autres endroits.

Troiſieme Réponſe. page 231. Car il reconnoît *que les honneurs extérieurs que l'on rend à l'Euchariſtie dans l'Egliſe Romaine, ſe diſtinguent par eux-mêmes facilement de toute autre ſorte d'honneur, & qu'il paroît clairement par ſes paroles & par ſes actions, que c'eſt un honneur divin & ſouverain, tel qu'on le peut rendre immédiatement à Dieu même.* Et par conſéquent, non ſeulement les ſavants d'entre les Grecs, qui ont pu lire les Livres des Latins, & conférer avec eux de l'Euchariſtie, mais même les plus ſimples d'entre le peuple qui ont été témoins de ces honneurs extérieurs que l'Egliſe Latine rend à l'Euchariſtie, ont pu apprendre par leurs yeux mêmes qu'on y croyoit Jeſus Chriſt préſent, & qu'on l'y adoroit d'un culte ſouverain. Et comme les Grecs ont pu apprendre par ces cultes extérieurs, ſelon M. Claude, que les Latins adoroient l'Euchariſtie, les Latins ont pu apprendre, ſelon lui-même, par le défaut de ces cultes, que les Grecs ne l'adoroient pas.

Il n'y a qu'à joindre cet aveu avec les faits avoués & non conteſtés par M. Claude, pour en conclure, que cette connoiſſance de l'opinion des Latins étoit générale parmi les Grecs.

Troiſieme Réponſe. page 102. Car il reconnoît qu'on a eu raiſon de dire, que *l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine n'étoient pas comme deux mondes ſéparés, qui n'euſſent point de commerce l'un avec l'autre. Que Piſe, Veniſe, Rome & pluſieurs autres villes d'Italie étoient pleines de Grecs ; que Conſtantinople étoit pleine de Latins & d'Egliſes Latines ; que les armées étoient ſouvent mêlées de ſoldats Grecs, Italiens, François ; qu'ils ſe trouvoient toujours enſemble en grand nombre dans Jeruſalem.* M. Claude eſt ſi éloigné de conteſter ce commerce des deux Égliſes, qu'il s'en fait au contraire un principe dont il prétend tirer de grands avantages.

Troiſieme Réponſe. pag. 104. C'eſt pourquoi, pour nous faire connoître juſqu'à quel point il alloit, & quel étoit le mêlange de ces deux Egliſes à la fin de l'onzieme ſiecle, il nous dit, *que les Latins ayant conquis la Syrie & la Paleſtine, ils s'y établirent non en qualité de ſimples amis ou de libérateurs, mais en qualité de*

de conquérants qui faiſoient tout dépendre de leur volonté, & qu'ils établirent dans la Syrie & dans la Paleſtine des Evêques Latins, chaſſant de l'Egliſe les Evêques Grecs qui ne vouloient pas rendre obéiſſance à l'Egliſe Romaine, ni s'accommoder à ſa Religion. III. CLAS. N°. III.

Cette expulſion des Evêques Grecs n'eſt pas fort bien prouvée, puiſque Jacques de Vitry témoigne que les Syriens *avoient leurs propres Evêques*; ce qui enferme par néceſſité qu'ils n'étoient pas chaſſés, & que Balſamon dit formellement la même choſe, dans un paſſage que M. Claude avoue ſe trouver dans des additions qui ſont à la fin de ſon Livre, & qui, ſans doute, n'ont pas été faites à plaiſir.

La preuve que M. Claude apporte au contraire, qui eſt, que les Syriens, ſelon Jacques de Vitry, n'obéiſſoient que de la bouche, & non du cœur aux Prélats Latins, & par la crainte des Seigneurs temporels, n'eſt nullement concluante. Car cela veut ſeulement dire, que les Prélats Latins étant chefs de la Religion dominante, obligeoient les Syriens à obéir extérieurement à certains actes de Juriſdiction, comme aux Interdits; de même que l'on exige en France des Religionnaires certaines déférences extérieures pour la Religion du Prince. Mais ce fait eſt de nulle importance, & ce mélange des Grecs & des Latins dans tout l'Orient, n'en eſt pas moins certain; de ſorte qu'il eſt impoſſible que les Latins n'aient pas ſu la créance des Grecs, ni les Grecs celle des Latins. Troiſieme Réponſe. p. 105.

M. Claude cite encore avec approbation ce qu'on dit dans le Livre de la Perpétuité; *qu'après la priſe de Conſtantinople les Latins ſe ſaiſirent de toutes les Egliſes, qu'ils y établirent un Empereur Latin qui fut Baudouin, Comte de Flandres; & qu'étendant enſuite leurs conquêtes dans la Grece, ils réduiſirent ſous leur obéiſſance preſque tout ce qui avoit appartenu dans la Grece aux Empereurs de Conſtantinople. Qu'ainſi toute la Grece fut réduite, non ſeulement ſous l'autorité temporelle des Latins, mais auſſi ſous l'autorité ſpirituelle des Papes.* Troiſieme Réponſe. p. 169. Et il ajoute enſuite avec une extrême ſatisfaction ce qui eſt dit au même lieu, *que la Syrie fut remplie de Dominiquains, de Freres Mineurs; c'eſt-à-dire, d'Inquiſiteurs qui avoient ſouvent fait cet office en France & en Allemagne; qui s'étoient ſignalés par les ſupplices d'un grand nombre d'hérétiques; qui mettoient une partie de leur adreſſe à les découvrir, & une partie de leur piété à les punir avec une rigueur extraordinaire; que ces Inquiſiteurs étoient les Maîtres des Grecs, & qu'ils étoient chargés par le Pape de conférer avec eux, & d'examiner leur doctrine.*

Il reconnoît que cela avoit lieu non ſeulement dans la Grece, mais Troiſieme Réponſe. page 107.

auſſi dans les Iſles de l'Archipélage, & que l'on y contraignoit le peuple,
III. les Prêtres & les Moines d'entrer dans la Communion des Latins.
CLAS. Il raconte avec plaiſir les rigueurs qu'on exerça ſur ceux qui refu-
N°. III. ſoient d'entrer dans la communion des Latins, qui alloient juſqu'à les faire brûler.

Nous n'envions nullement à M. Claude ces petites ſatisfactions, & nous lui promettons, puiſqu'il le veut, de ne le plus accuſer de dire, que les Latins & les Grecs ne connuſſent pas les ſentiments les uns des autres. Il eſt juſte ſeulement de l'avertir, qu'il auroit mieux fait, après avoir proteſté ſi ſolemnellement, *qu'il n'a jamais prétendu que les Grecs ne ſuſſent pas ce que tiennent les Latins ſur cet article*, de n'avoir pas recours à cette même ſolution pour éluder les principaux arguments, par leſquels on lui prouve l'union de l'Egliſe Romaine avec l'Egliſe Grecque dans la foi de la préſence réelle. Cependant on trouvera que cette ignorance mutuelle eſt toujours le dernier remede auquel il a recours, quand il ne ſauroit y en apporter d'autre. Par exemple, quand on l'a preſſé ſur Cerularius & Léon d'Acride, & qu'on lui a repréſenté qu'il s'agiſſoit, non, s'ils ont pu ignorer la condamnation de Bérenger, mais s'ils ont pu ignorer l'opinion de toute l'Egliſe Latine ſur l'Euchariſtie, qui étoit alors, par la propre confeſſion des Calviniſtes, très-claire, très-diſtincte & très-préciſe pour la préſence réelle : lorſqu'on lui a dit *qu'étant violents, animés, aigris comme ils étoient contre les Latins, & leur faiſant des reproches ſi injurieux ſur des bagatelles; comme ſur l'omiſſion de l'*Alleluya *en Carême, ils n'auroient jamais manqué de les accuſer d'une erreur capitale comme celle-là, s'ils euſſent cru que les Latins euſſent eu, ſur un point ſi important, une foi différente de celle des Grecs*; M. Claude, en répondant à cette objection, ne prend pas le parti de dire, que, quoique Cerularius fût la doctrine des Latins, il ne jugea pas néanmoins en devoir faire un ſujet de reproche; mais il prend celui de ſoutenir hautement, que, quoique les Grecs & les Latins fuſſent mêlés dans toutes les parties du monde; à Rome, à Conſtantinople, à Jeruſalem, en diverſes villes d'Italie & d'Orient, néanmoins les Grecs ne ſavoient pas préciſément que l'on crût dans l'Egliſe Latine la préſence réelle, qu'il enferme toujours ſous le nom de Tranſſubſtantiation, pour tromper le monde.

Troiſieme Réponſe. page 364.

Perpétuité. p. 145.

Il paſſe même juſqu'à cet excès de hardieſſe que de nier que les Latins en fiſſent un article de leur créance; quoiqu'il n'ignore pas qu'Aubertin même avoue, que, dans l'onzieme ſiecle, on y étoit nourri dès l'enfance: *Hac opinione unà cum lacte eam tamquam veram confidenter obſtruſerunt*; quoiqu'il ſache, que, dès le commencement de l'onzieme ſiecle, on traitât

Aubert. page 943. Spicil. t. 2. page 674.

d'exécrables les opinions de certains hérétiques, qui enſeignoient entr'autres choſes que le pain & le vin ne pouvoient être changés au corps & au ſang du Seigneur; quoiqu'il ſache, que, dès que l'opinion de Bérenger parut, on le regarda comme s'étant ſéparé de toute l'Egliſe, & comme enſeignant des ſentiments contraires *à la foi catholique*; quoiqu'il ne puiſſe nier qu'on ne l'ait toujours combattu par le conſentement de l'Egliſe univerſelle, & que Bérenger même ne répondoit pas à cet argument, en niant que ce qu'on lui alléguoit fût vrai, mais en diſant nettement que l'Egliſe étoit périe: quoique M. Claude, dis-je, n'ignore rien de toutes ces choſes, il demande néanmoins fierement qu'on lui prouve que la Tranſſubſtantiation (ſous laquelle il comprend la préſence réelle) étoit établie dans l'Egliſe Romaine. *C'eſt*, dit-il, *le point qu'il falloit prouver ſans battre tant de pays. Toutes ces hiſtoires ne ſervent qu'à nous faire voir l'agitation d'eſprit où Monſieur Arnauld s'eſt jeté dès ſa premiere preuve. Il fait paſſer & repaſſer les lecteurs en un moment d'Orient en Occident, & d'Occident en Orient. Quand il eſt queſtion de l'opinion des Grecs, il la va chercher à Rome parmi les Latins; & quand il s'agit de l'opinion des Latins, il la va chercher à Antioche & à Conſtantinople parmi les Grecs. Et avec cela ce n'eſt qu'illuſion; & il ne prouve rien. Vit-on jamais un tel déſordre dès l'entrée d'une diſpute?*

III. CLAS. N°. III.

Adelma. Epiſt. ad Bereng.

Page 352.

Voilà ce que M. Claude appelle ne prouver rien. Suppoſer que la doctrine de la préſence réelle étant établie au point où elle l'étoit dans l'Occident, les Grecs qui étoient mêlés avec les Latins en une infinité de lieux ne l'ont pu ignorer; *c'eſt ne prouver rien; c'eſt battre du pays*; *c'eſt un déſordre & une illuſion.* Et ſuppoſer par entêtement, ſans preuve & ſans apparence, qu'ils l'ont ignoré; c'eſt raiſonner juſte, ſelon les idées que M. Claude a de la juſteſſe du raiſonnement. Mais cependant il eſt viſible que toute cette ſolution conſiſte, comme j'ai dit, dans cette ignorance mutuelle, où il veut que l'Egliſe Occidentale & Orientale aient été de leurs ſentiments.

Quand on lui demande de même pourquoi les Légats du Pape Léon IX. préſents à Conſtantinople, & y excommuniant le Patriarche, ne font aucun reproche à Cerularius ſur le ſujet de l'Euchariſtie, s'il eſt vrai qu'il ne crût pas la préſence réelle, il ſe contente de demander pourquoi ils lui auroient fait des reproches ſur ce ſujet, puiſque *l'Egliſe Grecque & la Romaine tenoient encore un même langage.* Ce qui veut dire, que les Légats ne pénétroient pas le ſentiment des Grecs, parce que, quoiqu'ils fuſſent réellement contraires à la doctrine de l'Egliſe Romaine, ils ſe ſervoient néanmoins des mêmes termes.

Troiſieme Réponſe. page 358.

C'eſt encore par la même ſolution de l'ignorance mutuelle qu'il ſe

Troiſieme Réponſe. page 46.

CLAS. III. N°. III.

tire de la diſpute de Jérémie, Patriarche de Conſtantinople, avec les Proteſtants d'Allemagne, qu'on lui avoit objectée, & par laquelle on lui avoit prouvé l'union des Grecs & des Latins dans cette doctrine. Car quoique ces Luthériens euſſent conféré avec lui, non ſeulement par écrit, mais auſſi de vive voix par le moyen de Gerlac Luthérien, M. Claude ne craint pas néanmoins de leur attribuer de n'avoir pas entendu la vraie doctrine de ce Patriarche, & des autres Grecs, & d'attribuer de même au Patriarche, de n'avoir pas entendu la vraie doctrine des Luthériens; & il fait ainſi de toute cette conteſtation où il y eut pluſieurs réponſes & pluſieurs repliques, une diſpute de gens aveugles & étourdis, qui ne s'entre entendoient pas. Les Luthériens croyoient beaucoup plus que Jérémie, ſelon M. Claude, puiſqu'ils croyoient la préſence réelle, & que Jérémie, ſelon lui, ne la croyoit pas. Cependant toute la diſpute qui eſt entr'eux conſiſte en ce que les Luthériens accuſent Jérémie de croire trop, & que Jérémie les accuſe au contraire de ne croire pas aſſez. Ils ne diſputent point ſur la préſence réelle, & ils s'imaginent de part & d'autre qu'ils étoient d'accord ſur ce point; & cependant c'étoit en cela proprement, ſelon M. Claude, qu'ils ne convenoient pas. Ils diſputent ſur le changement du pain au corps de *Jeſus Chriſt*. Les Luthériens accuſent Jérémie de l'admettre; Jérémie accuſe les Luthériens de le nier, & c'étoit néanmoins en quoi ils convenoient, puiſque Jérémie n'admettoit pas, ſelon lui, le changement de Tranſſubſtantiation que les Luthériens lui attribuoient, & que les Luthériens n'ont jamais nié le changement de vertu, qui eſt tout ce que Jérémie leur a voulu prouver, ſelon M. Claude.

Il ſemble donc que M. Claude, ayant fait un ſi grand uſage de cette ignorance mutuelle, ne devoit pas ſe mettre ſi-tôt en colere, quand on lui a imputé de l'admettre, ou qu'y ayant ſi ſolemnellement renoncé, il ne devoit pas y avoir ſi ſouvent recours, pour ſe démêler des principales objections qu'on lui propoſe. Quoi qu'il en ſoit, comme il n'eſt pas plaiſant de s'attirer toutes les injures dont il charge l'Auteur de la Perpétuité, pour avoir dit, que, ſelon lui, l'Egliſe Grecque & l'Egliſe Latine avoient vécu dans une ignorance mutuelle de leur doctrine, & que c'étoit le fondement de ſon ſyſtême, on veut bien s'arrêter au déſaveu qu'il fait de cette penſée qu'on lui avoit imputée ſur ſes propres termes, & ſur l'uſage fréquent qu'il en faiſoit, & ne s'arrêter préciſément qu'à ſa déclaration préſente.

CHAPITRE VI.

Faits importants renfermés dans l'aveu que fait M. Claude, que les Grecs n'ont point ignoré ce que les Latins croyoient de l'Euchariſtie, ni les Latins ce qu'en croyoient les Grecs.

COmme l'aveu que fait M. Claude, que les Grecs & les Latins on ſu mutuellement ce que les uns & les autres croyoient de l'Eucha-riſtie, enferme un aſſez grand nombre de faits importants à la déciſion de notre diſpute, je le prie de ſouffrir que je les développe un peu. III. CLAS. N°. III.

Il faut donc ajouter à cette connoiſſance mutuelle un autre fait conſtant, qui eſt, qu'il ne paroît par aucun livre, que les Grecs aient jamais reproché aux Latins de croire la préſence réelle, ni les Latins aux Grecs de ne la pas croire. C'eſt ce que M. Claude avoue, quand il nous dit, page 397; *qu'autant qu'on en peut juger, les Grecs n'ont point diſputé de la Tranſſubſtantiation avec les Latins, ni ne l'ont point formellement débattue dans leurs anciens démêlés.* Car, ſous le terme de Tranſſubſtantiation, il enferme ſans doute la préſence réelle, puiſqu'il n'eſt pas moins vrai qu'ils n'en ont point diſputé que de la Tranſſubſtantiation. Et il reconnoît de même, que les Latins n'ont point fait de controverſe & de querelle aux Grecs ſur ce ſujet. Troiſieme Réponſe. page 416.

Mais, pour marquer plus en détail ce qui eſt enfermé dans ce ſilence mutuel des deux Egliſes, à l'égard des reproches qu'elles ſe pouvoient faire mutuellement, ſi elles euſſent été dans les ſentiments que M. Claude leur attribue, il y faut ajouter, qu'aucun des Evêques Latins qui étoient parmi les Grecs, aucun de ces Inquiſiteurs envoyés pour s'informer de leur foi, & accoutumés à punir de mort ceux qui ne croyoient pas la préſenee réelle, n'a fait le moindre reproche aux Grecs ſur ce ſujet.

Il faut y ajouter qu'aucun de ceux qui ont fait le Catalogue des erreurs des Grecs, & qui leur en ont même attribué beaucoup qu'ils n'ont pas, ou qui ne ſont que des erreurs de particuliers, n'a marqué cette erreur entre celles qu'il leur impute. Voyez Allat. de Perp. conſ. p. 1334.

Il faut y ajouter, qu'il ne paroît point qu'aucun de ces millions de Grecs, qui ſe ſont réunis volontairement ou involontairement avec l'Egliſe Romaine ait jamais fait difficulté ſur ce qu'on les obligeoit de croire

& d'adorer *Jeſus Chriſt* préſent ſur l'Autel, ni qu'il ait témoigné que les autres de ſa nation ne le croyoient pas.

III. CLAS. N°. III.

Il faut y ajouter, que, de ce grand nombre de Grecs qui abandonnoient les Latins, ou après avoir communiqué avec eux, ou après avoir été ſpectateurs de l'adoration de l'Euchariſtie, aucun n'en a pris ſujet d'accuſer l'Egliſe Latine d'erreur & d'idolâtrie.

Il faut y ajouter, que, d'un très-grand nombre d'Auteurs qui ont écrit contre l'Egliſe Romaine, & qui, connoiſſant qu'elle croyoit la préſence réelle, l'auroient dû traiter d'idolâtre, ſelon la penſée de M. Claude, aucun n'a formé d'accuſation contre elle ſur ce point.

Il faut y ajouter, qu'ils ne l'ont pas fait lors même que la matiere les y portoit, & qu'ils faiſoient des Traités remplis d'aigreur & d'invectives contre l'Egliſe Romaine ſur le ſujet des Azymes.

Il faut y ajouter, que, lors même que les Grecs ont été animés contre les Latins par des paſſions ſi aigres & ſi violentes, qu'ils les traitoient publiquement d'hérétiques, & qu'ils paſſoient juſques à cet excès que de priver de la ſépulture un de leurs Empereurs, pour s'être réuni avec eux, ils ne ſe ſont jamais néanmoins portés à leur reprocher qu'ils adoroient l'Euchariſtie, & qu'ils croyoient qu'elle contenoit réellement le corps de *Jeſus Chriſt*.

Il faut y ajouter, qu'aucun de ceux qui ont écrit pour l'Egliſe Latine contre les Grecs, & qui étoient portés & engagés par leur intérêt & par leur matiere même à oppoſer reproche à reproche, ne s'eſt aviſé d'employer celui que leur doctrine de l'Euchariſtie lui auroit fourni, s'ils n'euſſent pas cru la préſence réelle comme l'Egliſe Romaine.

Il faut y ajouter, que Marc d'Epheſe, & ceux qui rompirent l'union conclue au Concile de Florence, après avoir été témoins de l'adoration de l'Euchariſtie, & dans la Meſſe à laquelle ils aſſiſterent, & dans la fête du Saint Sacrement dont ils furent ſpectateurs, ayant eu tout lieu de connoître à fond la doctrine des Latins, comme M. Claude l'avoue, étant poſſédés de la plus violente paſſion qu'on ſe puiſſe imaginer, écrivant contre les Latins, & contre ceux qui s'étoient *unis* de communion avec eux, c'eſt-à-dire, ſelon M. Claude, contre les adorateurs du pain, n'ont jamais formé néanmoins aucune accuſation ni contre les Latins, ni contre ceux qui s'étoient joints à eux ſur la créance de la préſence réelle, ni ſur l'adoration de l'Euchariſtie.

Il faut y ajouter, que lors même que les Latins dominoient ſur les Grecs dans tout l'Orient, & qu'ils les forçoient, par la rigueur des ſupplices, de ſe réunir à l'Egliſe Latine, juſques à les faire brûler, comme M. Claude le rapporte, ils n'ont jamais témoigné qu'ils les cruſſent

coupables de cette héréſie, de ne pas croire *Jeſus Chriſt* préſent ſur l'Autel. III. CLAS. N°. III.

Il faut y ajouter, qu'ils ont gardé ce ſilence à l'égard des Grecs, lors même qu'ils étoient le plus attentifs à l'erreur contraire à la préſence réelle, & qu'ils la puniſſoient par les plus rigoureux ſupplices dans l'Occident.

Il faut y ajouter, que les Latins ont uſé de cette conduite envers les Grecs lors même qu'ils les preſſoient ſur des points bien moins importants, qui regardoient la doctrine de l'Euchariſtie ; comme ſur la négligence dans certaines cérémonies, & ſur leur opinion touchant les Azymes. Et il faut demander ſur cela à M. Claude, comme on a fait dans le livre de la Perpétuité, s'il eſt fort vraiſemblable que les Latins, puniſſant par les plus cruels ſupplices en France, en Allemagne & en Italie, ceux qui doutoient de la préſence réelle, étant maîtres des Grecs dans une infinité de lieux, & les croyant impies & ſacrileges contre le plus auguſte de tous leurs myſteres, ſe ſoient contentés de leur dire qu'ils avoient grand tort de nier qu'on pût conſacrer avec des pains ſans levain. Perpétuité. P. 302.

Il faut y ajouter, que l'Empereur Baudouin ayant tous les intérêts du monde de faire paſſer les Grecs pour criminels & pour hérétiques, à l'égard du Pape Innocent troiſieme, & les chargeant pour cela de tout ce qu'il jugeoit les pouvoir rendre odieux dans l'eſprit de ce Pape, ne leur impute pas néanmoins de ne pas croire la préſence réelle, quoiqu'il n'y eût rien de plus favorable pour juſtifier ſon invaſion de l'Empire de Conſtantinople, & qu'il ne pût ignorer leur créance ſur ce point, s'ils avoient été effectivement dans cette erreur.

Il faut y ajouter, que, quoiqu'en diverſes rencontres les Grecs aient eu des intérêts politiques qui les portoient à tâcher de rendre les Latins odieux, pour faire ſoulever les peuples contr'eux, ils n'ont jamais employé pour cela l'accuſation d'idolâtrie à l'égard de l'Euchariſtie.

Il faut y ajouter, que les Papes, qui étoient informés des erreurs des Grecs par un nombre infini d'Inquiſiteurs, inſtruiſant enſuite les Evêques des lieux de ce qu'ils devoient réformer en eux, & des erreurs auxquelles ils les devoient faire renoncer, n'ont jamais mis de ce nombre l'erreur contraire à la préſence réelle, & que l'on n'en trouve rien ni dans les lettres de Grégoire IX. à l'Archevêque de Nicoſie, ni dans celle d'Innocent IV. à l'Évêque de Tivoli, ni dans celle de Jean XXII. à Raimond Patriarche de Jeruſalem, ni dans celle de Clément VI. à des Evêques Latins réſidants en Grece.

Il faut y ajouter, que, dans tous les Conciles & dans toutes les con-

III. Clas. N°. III.

térences qui ſe ſont tenues entre les Grecs & les Latins, on n'a jamais mis ce point en queſtion, quoique cette ſeule erreur eût ſuffi aux Latins pour juger les Grecs de pernicieux hérétiques, & que les Grecs ne duſſent pas faire un autre jugement des Latins.

Il faut y ajouter, que, quoique l'Egliſe Latine ait toujours jugé qu'on ne pourroit ſans impiété participer aux ſaints myſteres ſans croire la préſence réelle, elle a reçu ſouvent des nations entieres d'entre les Grecs ſans rien exiger d'eux ſur ce point, & ſans leur donner aucune inſtruction ſur ce dogme.

Il faut y ajouter, qu'il ne paroît point qu'aucun de ces Miſſionnaires, dont M. Claude ſe plaint qu'on n'ait pas fait un dénombrement aſſez exact dans le livre de la Perpétuité, & qui ont rempli toutes les Provinces d'Orient depuis l'onzieme ſiecle juſqu'à préſent, ait accuſé les Grecs de cette erreur, ſe ſoit efforcé de les en retirer, ait averti l'Egliſe d'Occident qu'il l'avoit découverte parmi eux, quoique ce fût un des articles qu'ils avoient le plus préſent & qu'ils jugeoient le plus important.

Il faut y ajouter, qu'il ne paroît point non plus, qu'aucun de ces Miſſionnaires, rendant compte des progrès qu'ils faiſoient parmi les Grecs & les autres Sociétés d'Orient, ſe ſoient vantés d'avoir porté quelqu'un à croire la préſence réelle, quoiqu'il ne la crût pas auparavant.

Peut-on alléguer une preuve plus convaincante pour montrer non ſeulement que les Grecs croient la préſence réelle, mais qu'ils l'ont toujours crue depuis Bérenger ?

Cependant c'eſt de l'omiſſion qu'on a faite dans le livre de la Perpétuité, de quelques-unes de ces Miſſions que M. Claude prend ſujet de dire, *qu'il ne peut comprendre comment M. Arnauld s'eſt pu imaginer que*
Pag. 137. *la ſincérité ne ſeroit pas choquée, quand il traiteroit comme il a fait, une hiſtoire ſi importante & ſi néceſſaire pour bien juger de toute cette diſpute, puiſque d'ailleurs elle ne lui pourroit pas être inconnue*; que s'il l'a cru *ainſi, il faut dire qu'il s'eſt fait une eſpece de bonne foi fort ſinguliere & fort éloignée de celle des autres; & s'il ne l'a pas cru, il faut avouer que ſon ſilence eſt d'autant plus condamnable qu'il a péché contre ſa propre conſcience.* Il ſuffit de rapporter cet étrange reproche pour faire connoître à tout le monde, quel eſt le jugement de M. Claude & les bizarres idées qu'il ſe forme de toutes choſes.

Nous ne ſommes pas encore au bout de ces faits avoués, ou non conteſtés, dont il eſt bon de faire reſſouvenir M. Claude, parce qu'ils ſont contenus dans ſon aveu général du ſilence mutuel des Grecs & des Latins ſur la Tranſſubſtantiation, qui enferme, comme j'ai dit, le

ſilence

ſilence ſur la préſence réelle. En voici d'autres qui ne ſont pas moins conſidérables. III. CLAS. N°. III.

Il faut encore ajouter, que, de ce grand nombre de gens, ſoit Catholiques ſoit Calviniſtes qui ont voyagé dans le Levant, & qui ont fait des relations de leurs voyages, il ne s'en trouve aucun qui ait accuſé les Grecs de ne pas croire la préſence réelle.

Il faut ajouter, que Careus, Archevêque de Corcyre, qui accuſe les Grecs d'un grand nombre d'erreurs dont ils ne ſont point coupables, & qui leur reproche avec une extrême aigreur leur irrévérence contre l'Euchariſtie, ne les accuſe pas néanmoins de ne pas croire la préſence réelle, quoiqu'il ſoit ſans apparence que cet Ecrivain, qui avoit entrepris de décrier les Grecs, & qui écrivoit à un Pape qu'il deſiroit informer de toutes leurs erreurs, eût omis l'accuſation la plus importante & la plus capable de les noircir dans l'eſprit de ce Pape.

Il faut ajouter, que, non ſeulement ces relations que M. Claude allegue lui-même contre les Grecs, pour montrer combien ils ont peu de reſpect pour l'Euchariſtie, ne leur imputent pas de ne pas croire la préſence réelle, mais qu'elles témoignent expreſſément qu'ils la croient! Car on peut voir ſes propres paroles dans l'une de celles qu'il a produites. M. Claude. p. 219.

Il y a quelque temps que la Segnora Margareta d'Orgenta, Dame également dévote & éloquente, me racontoit, que, s'étant trouvée en une compagnie de Grecs, elle leur avoit fait une verte reprimende ſur ce ſujet. Vous montrez bien, diſoit-elle, vous autres Grecs, qu'aux choſes de la foi vous êtes aveugles au dernier point, & ne connoiſſez pas à qui vous devez rendre vos reſpects, adreſſer vos prieres, & offrir vos veux. D'un côté, vous avouez que Jeſus Chriſt, Dieu & homme, notre Créateur & Sauveur eſt réellement au Sacrement de l'Autel *avec tous les tréſors de ſes graces*; *& de l'autre, on ne voit pas que vous lui rendiez aucun reſpect digne de ſa majeſté.* La réflexion que fait M. Claude ſur cela, ſavoir que ce qui eſt dit dans cette relation de la préſence réelle, *eſt une parole de Miſſionnaire, avancée ſans charge & ſans fondement, & qu'il eſt certain que les Grecs ne l'entendoient pas ainſi*, n'eſt qu'une ſuite du droit qu'il ſe donne de rejeter ſans raiſon, dans les Auteurs mêmes qu'il cite, tout ce qui eſt contraire à ſes prétentions. Mais il ne ſauroit empêcher qu'on n'en conclue, que ceux mêmes qui ont traité les Grecs avec plus de dureté, & qui les ont chargés de tous les reproches qu'ils ont pu, qui vivoient & converſoient avec eux, & qui ſavoient ainſi mieux leurs ſentiments que M. Claude, ne laiſſent pas de rendre témoignage qu'ils croient la préſence réelle. Cela eſt tiré de la relation de l'Iſle de S. Erini.

III. Cl. As. N°. III. d'Orient, c'eſt-à-dire dans un nombre infini d'hommes, une timidité de ſix cens ans, qui les ait tous empêchés de s'élever contre les Latins, & de les traiter d'idolâtres ſur la doctrine de la préſence réelle. Il ferme la bouche à tous les Latins ſur le même ſujet, par une politique de ſix cents ans. Ni la charité, ni le zele, ni la vanité, ni l'inclination naturelle qu'on a à dire la vérité; ni la haine, ni l'intérêt, ne portent jamais aucun ni des Latins ni des Grecs à ſe démentir. Les Latins craignent de bleſſer les Grecs par ce reproche, lors même qu'ils les font mourir; & les Grecs craignent d'offenſer les Latins ſur ce point, lors même qu'ils meurent pour leur Religion, ou qu'étant en ſûreté, ils s'abandonnent à la plus grande violence de leur haine.

Ce qui eſt encore plus admirable eſt, que les moyens par leſquels on unit les Latins dans cette réſerve politique, ſont ſi cachés, que l'on n'en a pu encore rien découvrir; ſi étendus, qu'ils ſont pratiqués par les Papes, par les Cardinaux, par les Evêques, par les Prêtres, par les Religieux, par les ſoldats, par les voyageurs curieux; & ſi efficaces, qu'ils n'ont encore permis à perſonne de manquer à ce ſecret. Ils laiſſent agir toutes les autres paſſions contre les Grecs; ils permettent qu'on exerce contre eux les dernieres rigueurs, & qu'on leur faſſe toutes ſortes de reproches; ils ſouffrent qu'on en faſſe qui ſemblent conduire naturellement par la ſuite du diſcours à les accuſer de ne pas croire la préſence réelle, ſi on l'avoit pu faire avec vérité; mais ils arrêtent juſtement la plume & la langue quand elle ſeroit ſur le point de paſſer à celui-là, & cela durant l'eſpace de ſix cents ans; non dans un ſeul lieu, dans une ſeule ville, dans une ſeule province, mais dans la plus grande partie du monde.

Voilà ce que M. Claude tâche de perſuader à ceux de ſa ſecte, & qu'il prétend avoir rendu vraiſemblable. Sans cette double hypotheſe d'une timidité de ſix cents ans, qui domine tous les Chrétiens d'Orient, & qui étouffe toutes leurs autres paſſions, & celle d'une politique auſſi longue parmi les Latins, pratiquée par eux avec une fidélité inviolable, & qui étouffe de même en eux tous les ſentiments de la nature, il faudra qu'il avoue lui-même que les Grecs & les autres Sociétés *croient* la préſence réelle. C'eſt à quoi ſe réduiſent toutes ſes réponſes. C'eſt cette rare invention qui fait le ſujet de la ſatisfaction extraordinaire qu'il témoigne de ſon ouvrage. C'eſt par-là qu'il prétend avoir renverſé l'argument de la Perpétuité. Mais s'il eſt homme à ſe repaître de ſes viſions, j'eſpere qu'il y en aura peu qui ſoient en cela de ſon humeur, & qui ne me permettent de conclure contre lui.

1°. Que l'union de ces faits, que nous avons allégués, prouve avec

une entiere certitude, que les Grecs & les autres Sociétés d'Orient, auxquelles on les peut appliquer, croient la préſence réelle; comme l'union de ces mêmes faits prouve que les Calviniſtes croient la Trinité & l'Incarnation. III. CLAS. N°. III.

2°. Que cette conſéquence s'étend plus loin, & qu'elle fait voir non ſeulement que les Grecs & les autres Chrétiens d'Orient ſont préſentement perſuadés de cette doctrine, mais qu'ils l'ont toujours été depuis Bérenger, & qu'ainſi elle renferme entiérement le fait que l'on prouve dans le I. Tome de la Perpétuité, & qu'elle ruine en particulier tout le ſecond livre de la Réponſe de M. Claude, auquel il a donné pour titre, *Nullité de la conſéquence.* Et c'eſt ce qu'il eſt très-facile & très-important de faire voir.

Il s'efforce, dans ce livre de prouver, que la doctrine de la Tranſſubſtantiation a pu s'introduire parmi les Grecs & les autres Sociétés ſchiſmatiques, par le mélange de l'Egliſe Latine avec elles; par les Miſſionnaires que les Papes y ont envoyés, & par le pouvoir que les Latins ont eu ſur les Chrétiens d'Orient. Mais en accordant à M. Claude tous les faits qu'il rapporte, il n'y a qu'à lui dire en un mot qu'ils prouvent juſtement tout le contraire de ce qu'il prétend, & que l'on ne le peut même mieux prouver que par ces faits.

Ce qui le trompe toujours eſt, qu'au lieu que les choſes humaines ſont attachées à une infinité de circonſtances, & que c'eſt le plus ſouvent ce qui les rend poſſibles ou impoſſibles, faciles ou difficiles, il les détache de toutes les circonſtances auxquelles elles ſont liées, pour en faire des queſtions métaphyſiques, qu'il conſidere d'une maniere abſtraite & ſpéculative, comme s'il s'agiſſoit d'un monde ſéparé de celui-ci, dont nous ne ſuſſions aucune nouvelle.

Il examine en l'air cette queſtion; s'il eſt poſſible que la Tranſſubſtantiation (ſous laquelle il veut bien que l'on comprenne la préſence réelle, quoiqu'il ne l'oſe pas dire) ſe ſoit introduite depuis Bérenger dans les Sociétés d'Orient; & il croit qu'il lui ſuffit de trouver de certaines cauſes vagues, qui aient une proportion éloignée & métaphyſique avec cet effet. C'eſt pour cela qu'il nous conte des hiſtoires qui ſont auſſi inutiles pour lui, qu'elles ſont utiles en les tournant contre lui. Mais pour le déſabuſer, il n'y a qu'à l'obliger de conſidérer les choſes telles qu'elles ſont, & de les revêtir de toutes les circonſtances qui y ſont effectivement attachées.

Il eſt donc certain premiérement; que les Latins n'ont point réduit entiérement ces Sociétés à s'unir avec l'Egliſe Latine; que, s'ils en ont converti quelques particuliers, ils n'en ont point converti le corps;

III. CLAS. Nº. III.

qu'ils ne les ont pu porter ni à quitter leurs anciennes opinions, ni à changer leur ancienne diſcipline, & qu'elles y demeurent la plupart auſſi attachées que jamais. Que M. Claude enferme donc d'abord cette circonſtance dans la queſtion qu'il traite, & qu'il examine, non s'il eſt poſſible en général que les Miſſionnaires Latins aient perſuadé tous ces peuples de la doctrine de la préſence réelle, mais s'il eſt croyable que ces Miſſionnaires n'ayant pu faire recevoir dans aucune de ces ſociétés, ni les dogmes ni les points de la diſcipline de l'Egliſe Romaine ſur leſquels ils ſont diviſés d'elle, & n'ayant pu adoucir leur eſprit envers cette Egliſe, & les empêcher de la traiter d'héréſtique, aient généralement réuſſi à faire recevoir, par toutes ces Sociétés, une doctrine auſſi étrange que celle de la préſence réelle le devoit paroître à ceux qui auroient été nourris dans une autre foi.

Il faut de plus ajouter à ces queſtions ſa double hypotheſe, d'une timidité générale parmi les Chrétiens Orientaux, & d'une politique générale parmi les Latins, pendant tout le temps qu'il deſtine à ce changement. Car comme dans le progrès de cette introduction on ne pourroit faire voir que les Grecs & les autres Orientaux non convertis, ſe ſoient élevés contre les Latins, ni que les Latins aient fait des reproches à ceux qui n'avoient pas encore embraſſé leur foi, M. Claude eſt obligé de nous montrer, que cette introduction eſt poſſible avec ces deux circonſtances; c'eſt-à-dire, qu'il doit faire voir, qu'il eſt poſſible que tous les Orientaux non convertis, voyant répandre parmi eux une doctrine nouvelle, aient étouffé par la crainte des Latins, tout ce que la jalouſie naturelle & les principes de leur Religion leur pouvoient fournir de raiſons contre une doctrine ſi étrange, & qu'ils l'aient tous laiſſé introduire ſans aucune réſiſtance dans tout le monde. Il faut qu'il montre auſſi, qu'il eſt poſſible que tous ces Miſſionnaires qui ſe trouvoient parmi ces peuples, & qui connoiſſoient qu'ils étoient infectés de l'erreur de Bérenger, qui regardoient tous cette erreur comme une héréſie damnable, qui les inſtruiſoient ſur ce point avec ſoin, qui voyoient leur doctrine reçue par quelques-uns & rejetée par d'autres, aient pu tous garder, ſans aucune raiſon apparente, un ſilence ſi religieux ſur ce point, qu'aucun n'ait accuſé ces nations de l'erreur de Bérenger; qu'aucun ne l'ait inſérée dans le catalogue de leurs erreurs; qu'aucun n'en ait averti les Papes; que nul d'eux n'ait fait aucun Ecrit pour les convertir; qu'aucun n'ait uſé de rigueur envers ceux qui refuſoient de recevoir la doctrine de la préſence réelle, quelque pouvoir qu'il en eût; qu'aucun ne ſe ſoit vanté dans aucun livre du ſuccès de ſes prédications en ce point; qu'aucun n'ait témoigné d'admirer cette alliance étonnante, d'une docilité ſi extra-

ordinaire à recevoir cette doctrine, & d'une opiniâtreté ſi inflexible à rejeter tous les autres dogmes qu'on tâchoit de leur inſpirer; & qu'enfin ils aient tous conſpiré à nous dérober la connoiſſance d'un ſi grand événement. III. Clas. No. III.

Voilà ce que M. Claude devoit entreprendre de faire croire poſſible, s'il eût voulu détruire cette conſéquence, qu'il combat dans le titre de ce ſecond livre, & qu'il établit par tout le livre même. Mais comme il n'a pas ſeulement oſé le tenter, il n'y a, pour renverſer tout ce livre, qu'à lui montrer ce qu'il avoit à prouver, & à faire remarquer que le mélange de ces Miſſionnaires, & ce pouvoir des Latins ſur les Grecs & les autres Chrétiens d'Orient, prouve très-mal qu'ils aient pu leur faire recevoir la doctrine de la préſence réelle avec ces circonſtances; mais qu'il prouve parfaitement, qu'il eſt impoſſible d'une part, qu'ils n'euſſent pas découvert cette erreur dans les Grecs & les autres Chrétiens d'Orient ſi elle y eût été; & qu'il eſt encore moins poſſible de l'autre, qu'ils ne la leur euſſent pas reprochée, & ne ſe fuſſent pas appliqués à la déraciner s'ils l'y euſſent découverte. D'où il s'enſuit que, ne l'ayant jamais fait, par l'aveu même de M. Claude, il faut qu'ils en fuſſent entiérement exempts. C'eſt là ſeule concluſion raiſonnable qu'on puiſſe tirer des faits allégués par M. Claude dans ſon ſecond livre, & ce ſeroit perdre le temps que de le réfuter d'une autre maniere.

J'ai toujours parlé des Chrétiens d'Orient en général, quoique ces expreſſions ſouffrent une petite exception à l'égard des Arméniens, qui ont été accuſés durant neuf ou dix ans de quelque erreur ſur l'Euchariſtie. Mais nous ferons voir en ſon lieu, que cette exception, qui n'eſt rien en ſoi, ſert infiniment à fortifier cet argument que l'on tire du ſilence de l'Egliſe Latine, à l'égard des autres Sociétés & des Arméniens mêmes, pour montrer qu'elles ont toujours cru la préſence réelle.

CHAPITRE VIII.

Autres faits avoués ou non conteſtés par M. Claude, qui donnent lieu de conclure avec certitude, que les Grecs croient la préſence réelle.

LA plupart des faits que nous raporterons ici, prouvent non ſeulement que les Grecs croient la préſence réelle, mais auſſi qu'ils tiennent la Tranſſubſtantiation. Et il étoit facile de tirer la même conſéquence de pluſieurs de ceux que nous avons déja rapportés. J'aver-

III. CLAS. N°. IH. tis néanmoins M. Claude, que je ne prétends m'en ſervir ici que pour établir qu'ils croient la préſence réelle, & qu'ayant droit de le faire, parce que tout ce qui établit la Tranſſubſtantiation établit auſſi la préſence réelle, je me réduis à cette unique conſéquence, pour trois raiſons.

La premiere, pour ne donner pas lieu à M. Claude d'obſcurcir ces preuves en ne les appliquant, comme il a fait, qu'à la Tranſſubſtantiation, conſidérée ſéparément de la préſence réelle.

La ſeconde; parce que je n'ai deſſein que de montrer ici que la preuve de preſcription établie dans le livre de la Perpétuité, ſubſiſte toute entiere après ſa Réponſe. Or cette preuve de preſcription n'a beſoin que de l'établiſſement de ce point; que tous les Grecs & les autres Sociétés ſchiſmatiques croient la préſence réelle, puiſque, comme l'avoue M. Claude, on n'a renfermé que ce ſeul point dans la concluſion, qui eſt, qu'il eſt impoſſible que ces Sociétés ſoient venues à la croire par innovation & par changement.

La troiſieme; parce que M. Claude à fait une profeſſion publique de ne répondre à tous ces faits que par rapport à la Tranſſubſtantiation; & ainſi, en les employant pour prouver la ſeule préſence réelle, on n'en tire qu'une conſéquence, qu'il n'a ni détruite ni combattue dans ſa Réponſe. C'eſt donc dans cette vue que je propoſerai les autres faits que M. Claude ne conteſte point.

M. Claude Troiſieme Réponſe. page 334. Le premier eſt, que les Grecs, depuis le huitieme ſiecle (Il pouvoit dire depuis le ſeptieme) *rejettent les termes de figure & d'image ſur le ſujet de l'Euchariſtie.* 1°. C'eſt-à-dire que ces gens, dont M. Claude prétend que les Calviniſtes ne different que par quelques expreſſions, ont rejeté, depuis neuf cents ans, les termes eſſentiels de la doctrine des Calviniſtes par leſquels elle s'exprime ſi naturellement, qu'il eſt impoſſible de la concevoir ſans s'en ſervir. On ne peut guere apporter de préjugé plus fort, pour montrer qu'ils ont toujours rejeté la doctrine même que les Calviniſtes ont accoutumé de renfermer ſous ces termes.

Ibid. p. 235. 2°. M. Claude, de plus, avoue que les Grecs ſemblent retenir le ſens littéral de ces paroles: *Ceci eſt mon corps*, & qu'ils n'admettent point le ſens de figure; que c'eſt pour cela qu'ils diſent ſi ſouvent, *que le pain n'eſt pas la figure du corps de Jeſus Chriſt, mais le corps de Jeſus Chriſt; non la figure de la chair, mais la chair; parce que le Seigneur n'a pas dit; ceci eſt la figure de mon corps, mais mon corps.* C'eſt-à-dire qu'il avoue ce que l'on avance dans le livre de la Perpétuité, que le ſens de figure eſt condamné par tous les Grecs depuis neuf cents ans; d'où

il

il s'enſuit, que c'eſt une étrange ſorte d'évidence que celle de ce prétendu ſens de figure, qui peut être caché à toute la terre durant l'eſpace de près de mille années. Et comme le même argument des Grecs, par lequel ils excluent le ſens de figure, qui eſt que Jeſus Chriſt n'a pas dit, *ceci eſt la figure de mon corps*, exclut auſſi la vertu ſéparée; puiſque Jeſus Chriſt n'a pas dit auſſi : *c'eſt la vertu ſéparée de mon corps*, il eſt bien difficile de croire que les Grecs aient pu s'empêcher de tirer neuf cents ans durant une conſéquence ſi naturelle.

3°. M. Claude reconnoît, que, non ſeulement les Grecs ſe ſervent communément des expreſſions des Peres, qui portent; *que le pain eſt le corps de Jeſus Chriſt, qu'il eſt fait le corps de Jeſus Chriſt, qu'il eſt changé au corps de Jeſus Chriſt*; mais qu'ils y en ont même ajouté d'autres qui ſemblent plus fortes; comme, *que le pain n'eſt pas une figure, qu'il eſt le vrai corps de Jeſus Chriſt, & que le corps né de la Vierge & le pain ne ſont pas deux corps*. Or il eſt bien difficile de croire qu'une Egliſe, dont ces expreſſions ſont le langage ordinaire, ne croie pas la préſence réelle.

M. Claude prétend *qu'on peut concevoir en deux manieres que le pain & le vin ſont changés au corps de Jeſus Chriſt*, 1°. *Par une converſion réelle de toute la ſubſtance du pain & du vin, en la ſubſtance du corps & du ſang; en ſorte que la ſubſtance du pain & du vin ne ſubſiſte plus après le changement, qui eſt, dit-il, ce qu'on tient dans l'Egliſe Romaine.* Troiſieme Réponſe. pag. 309.

2°. *Par l'addition d'une nouvelle qualité, ou d'une nouvelle forme au pain & au vin*, qui eſt ce qu'il appelle *la forme ſurnaturelle & œconomique du corps de Jeſus Chriſt*, ou *l'accroiſſement*, ou ſimplement *la vertu.*

Nous ferons voir dans le premier volume que l'on donnera au public ſur la créance des peuples des ſix premiers ſiecles, que ces termes n'ont que le premier ſens, & que le *ſens de vertu* eſt la plus improbable de toutes les chimeres. Mais pour le réfuter en un mot par M. Claude même, il ſuffit de remarquer ici: 1°. qu'il ne prétend trouver ſon accroiſſement & ſa forme œconomique que dans S. Jean de Damas, & encore dans une lettre attribuée à ce Saint, qui a été ajoutée à ſes œuvres dans l'impreſſion de Billius, & qui n'a été citée devant lui par aucun Auteur Grec: qu'il ne rapporte lui-même aucun Auteur qui ait dit que le pain étoit changé en la vertu du corps de Jeſus Chriſt depuis Théophylacte, qui le dit d'une maniere qui n'eſt propre qu'à détruire ce prétendu ſens. Mais quoi qu'il en ſoit, il ſuffit, pour ceux qui ne peuvent pas examiner ces matieres ſi en détail, de ſavoir par M. Claude, qu'il ne paroît point, que, depuis plus de cinq cents ans, c'eſt-à-dire

III. CLAS. N°. III. depuis le commencement du douzieme ſiecle, aucun Auteur Grec ſe ſoit ſervi de ces termes, *que le pain eſt changé en la vertu du corps de Jeſus Chriſt, ou, eſt la vertu du corps de Jeſus Chriſt*; au lieu que, par l'aveu du même M. Claude, ils ſe ſont communément ſervis de ces termes, *que le pain eſt le véritable corps de Jeſus Chriſt, & que le corps de Jeſus Chriſt, qui eſt en l'Euchariſtie, & ſon corps naturel, ne ſont pas deux corps.*

M. Claude. Troiſieme Réponſe. P. 463.

Que l'on ajoute ſeulement à cela un autre aveu important de M. Claude, qui eſt, *que ces termes, le pain & le vin myſtiquement conſacrés ſont, ſelon la vérité, le corps & le ſang de Notre Seigneur Jeſus Chriſt, étant changés par ſa vertu divine*; que ces termes, dis-je, qui étoient contenus dans la profeſſion de foi qu'on faiſoit faire aux Sarraſins, ne prouvent point le changement de vertu. Et l'on reconnoîtra ſans peine qu'il eſt impoſſible que l'Egliſe Grecque les ait entendus dans le ſens de *vertu*. Car n'étant inſtruite que par des paroles qui ne prouvoient point le ſens *de vertu*, ſelon M. Claude même, le moyen qu'elle fût entrée d'elle-même dans ce ſens, qui ne lui a point été expliqué depuis plus de cinq cents ans? Et comment pourroit-on s'imaginer que les Grecs, entendant dire tous les jours que le pain & le vin conſacrés ſont dans la vérité le corps même de Jeſus Chriſt, & n'entendant jamais dire qu'ils ne le ſont qu'en *vertu*, aient tous détourné ces paroles en un ſens qu'elles ne contiennent point, ſelon M. Claude même?

Mais M. Claude nous donne lieu d'aller encore plus avant, & nous avons droit de conclure de ſes Réponſes; que les Grecs ont ſigné formellement la Tranſſubſtantiation, & par conſéquent la préſence réelle que cette doctrine enferme.

Pour le faire voir, je n'ai qu'à lui demander ſi ce n'eſt pas ſigner la Tranſſubſtantiation que de ſigner cette propoſition: *Je ſigne que le pain & le vin ſont changés au corps & au ſang de Jeſus Chriſt, au ſens que l'entend l'Egliſe Romaine?* Car ces paroles, *le pain eſt changé au corps de Jeſus Chriſt*, n'ayant que deux ſens, ſelon M. Claude; l'un, qui eſt celui de l'Egliſe Romaine; l'autre, qui eſt ce ſens chimérique que M. Claude attribue aux Grecs, c'eſt embraſſer le premier, & exclure le dernier, que de la ſigner en cette maniere-là. Cependant il réſulte des Réponſes de M. Claude, que le moins que les Grecs aient fait, c'eſt de l'avoir ſignée de cette ſorte; comme il paroîtra par les faits ſuivants.

Troiſieme Réponſe. page 173.

M. Claude avoue que la formule de Confeſſion de foi dreſſée par Clément IV. qui portoit ces termes formels: *l'Egliſe Romaine fait le Sacrement de l'Euchariſtie de pain azyme, tenant & enſeignant, que, dans ce Sacrement le pain eſt véritablement tranſſubſtantié au corps, & le vin*

au ſang de Jeſus Chriſt; il avoue, dis-je, que cette formule a été plu- III.
ſieurs fois propoſée aux Grecs. CLAS.

Il ne nie pas de plus, que la confeſſion de foi ſignée par Michel N°. III.
Paléologue ne contienne ces mêmes termes dans la traduction qui eſt Troiſieme Réponſe.
imprimée dans Raynaldus, & qu'il y en a d'équivalents dans celle que pag. 272.
Jean Veccus, Patriarche de Conſtantinople, envoya, trois ans après celle de Michel, au Pape Jean XXI, tant en ſon nom qu'en celui de ſon Synode Patriarchal. Mais, parce que, dans la Confeſſion de foi ſignée à Rome par l'Empereur Jean Paléologue, le mot de *tranſſubſtantiatur* eſt traduit dans le grec cité par Allatius par celui de μεταβάλλεται; M. Claude ſuppoſe de plein droit, qu'il n'y avoit que le même mot dans toutes les autres, & de-là, par la nouvelle Philoſophie qu'il a trouvée ſur ces mots, *de changer au corps de Jeſus Chriſt*, il en infere que les Grecs n'ont pas voulu reconnoître la Tranſſubſtantiation des Latins; mais qu'ils ont enfermé, ſous ce terme, un autre ſentiment qui exclut cette doctrine.

Je ne veux pas arrêter M. Claude ſur ces ſuppoſitions incertaines, & je ne ferai pas de difficulté de lui accorder qu'on pouvoit s'être ſervi, dans ces autres Actes, du mot de μεταβάλλεται, quoiqu'il n'en ſache rien poſitivement. Je ſuis même aſſez porté à le croire, non par la raiſon qu'il allegue; mais parce que le mot de μετάβασις, ou *Tranſſubſtantiatio* n'eſt pas un mot grec, & que ceux qui traduiſent cherchent d'ordinaire dans leur langue propre, des termes qui répondent à ceux de la langue dont ils traduiſent, & ne s'aviſent guere d'en former d'eux-mêmes de nouveaux.

Mais qu'eſt-ce que M. Claude en pourra conclure? Que les Grecs l'ont pris en un autre ſens que les Latins; qu'ils n'ont entendu qu'un changement *de vertu*, au lieu qu'ils ſavoient que les Latins entendoient un changement de ſubſtance? On lui fera voir ailleurs que cette ſolution eſt toujours déraiſonnable; mais, en cette occaſion, elle eſt criminelle, & elle attribue ſans raiſon aux Grecs une noire perfidie, contraire non ſeulement à la ſincérité & à la bonne foi, mais encore au ſens commun. Car ces mots, *le pain & le vin ſont changés véritablement*, ἀληθῶς μεταβάλλονται ſont déterminés dans tous ces Actes; c'eſt-à-dire, dans celui de Michel, & dans celui de Jean, & dans celui du Synode de Veccus, par le *ſentiment de l'Egliſe Romaine*, auquel ils ſe rapportent. Les Empereurs n'ont pas prétendu exprimer immédiatement leur foi; ils ont prétendu exprimer celle de l'Egliſe Romaine, & l'approuver par leur ſignature. *Sacramentum Euchariſtiæ*, diſent-ils, *ex azymis conficit Romana Eccleſia, tenens & docens quod ipſo ſacramento panis verè*

III. Clas. N°. III. Premiere Réponſe, p. 67.

transſubſtantiatur (ou) *mutatur in corpus, & vinum in ſanguinem.* Or quoique M. Claude prétende ſans raiſon, que ces termes ſoient généraux (ce que nous ferons voir être faux) néanmoins il reconnoit qu'on n'héſite pas à les entendre au ſens de la Tranſſubſtantiation, quand on ſait que ceux qui s'en ſervent ſont perſuadés de cette doctrine; & à plus forte raiſon, n'y doit-on pas héſiter quand on parle de perſonnes qui la croient, & que c'eſt pour repréſenter leur ſentiment qu'on s'en ſert.

Puis donc que c'eſt le ſentiment de l'Egliſe Romaine que les Empereurs Michel, & Jean Paléologue nous ont repréſenté par ces termes: *Le pain eſt véritablement changé au corps de Jeſus Chriſt*, il eſt clair qu'ils ne peuvent recevoir d'autre ſens que celui de la Tranſſubſtantiation, & que la notorieté du ſens de l'Egliſe Romaine, les détermineroit au ſens particulier de cette Egliſe, quand même ils ſeroient généraux & indéterminés, ſelon la nouvelle prétention de M. Claude.

Il en eſt de même du Synode des Grecs ſous le Patriarche Veccus. Ils déterminent auſſi nettement ces termes, par le rapport qu'ils en font au ſentiment de l'Egliſe Romaine qu'ils approuvent.

Raynal. an. 1277. n 36.

Ils déclarent dès le commencement qu'ils font cette profeſſion de foi, afin de détruire *la vaine opinion que le ſchiſme d'entre les Grecs & les Latins, auroit pu cauſer, qu'il y eût quelque différence de dogme entre l'une & l'autre Egliſe.*

La verſion porte, *tranſſubſtantiari*, & il n'y a point de preuve que ce terme ne ſoit pas dans le grec.

Ils propoſent l'article de l'Euchariſtie, comme croyant ſur ce point la même choſe que les Latins, *credentes & nos ipſum azymum panem in ipſa ſacra Euchariſtia verè (mutari) in corpus Domini noſtri Jeſus Chriſti.* Ils approuvent tout cela au ſens de l'Egliſe Romaine. *Cum hæc omnia*, diſent-ils *ſic veneretur & prædicet Sancta Romana Eccleſia, credimus & dicimus quod verè, fideliter & orthodoxè docet & prædicat ipſa Sancta Romana Eccleſia.* Et ils finiſſent en diſant, *quod concors ſit pleniſſimè & ſine defectu noſtra Eccleſia ſecundum fidei orthodoxæ intellectum Apoſtolicæ matris omnium Eccleſiarum Eccleſiæ Romanæ.*

Peut-on douter après cela, que des perſonnes qui parlent de cette ſorte, ne ſignent les articles de foi qu'ils ont ainſi exprimés, au ſens qu'ils ſavent être celui de l'Egliſe Romaine? Et n'eſt-ce pas la plus odieuſe de toutes les chicaneries, que d'alléguer qu'ils les pouvoient prendre en un autre ſens, lorſqu'ils déclarent expreſſément qu'ils les prennent au ſens de l'Egliſe Romaine; *ſecundum fidei orthodoxæ intellectum Sanctæ Eccleſiæ Romanæ?*

Que M. Claude, à qui il ne coûte rien d'accuſer toute une Egliſe de fourberie, diſe tant qu'il lui plaira, que les Grecs avoient d'autres ſentiments dans le cœur que ceux qu'ils faiſoient paroître; qu'il prétende

que cela n'étoit que diſſimulation & que politique, quoique Veccus & plusieurs autres ſoient morts pour ſoutenir l'accord qu'ils avoient fait avec les Latins, & qu'ils l'aient ſoutenu par un très-grand nombre d'Ecrits, ce n'eſt pas de quoi il s'agit maintenant: je ne veux établir, par cette Hiſtoire, que ce fait conſtant, que les Grecs ont ſigné la Tranſſubſtantiation de l'Egliſe Romaine, & que c'eſt le ſeul, unique & naturel ſens de leur Acte; & par conſéquent, qu'ils ont ſolemnellement approuvé la préſence réelle qui eſt enfermée dans cette doctrine. III. CLAS. N°. III.

Que ſi l'on ajoute à cela un autre fait non conteſté, qui eſt, que les Grecs ſchiſmatiques, après cette ſignature faite par Michel, par Veccus, & par les Evêques de ſon Synode, ne leur en ont jamais fait un crime, & n'en ont jamais pris un ſujet d'accuſation dans tant d'Ecrits qu'ils ont faits contre Veccus, on ne ſauroit prouver d'une maniere plus forte, que les Grecs étoient tous perſuadés de la doctrine de la préſence réelle.

Je ne vois pas qu'après cela on puiſſe faire un jugement fort avantageux de l'eſprit & de la ſincérité de M. Claude, qui, diſſimulant toutes ces circonſtances, a cru qu'il pouvoit éluder cette preuve ſi convaincante, en répondant en l'air, page 422, *que M. Arnauld n'y ſonge pas de nous alléguer une affaire où l'on ne trouve que violence, fourberie & tyrannie du côté de cet Empereur; une affaire qui ne réuſſit que par le miniſtere des cruautés, des ſupplices & des exils; une affaire qui attira ſur Michel une ſi funeſte haine des Grecs, qu'ils lui refuſerent l'honneur de la ſépulture; une affaire après tout, où il trompa les Grecs, en leur faiſant accroire, que chaque Egliſe garderoit ſes dogmes & ſes rites, & qu'il ne s'agiſſoit que de donner de la fumée au Pape, en lui accordant la primauté & le droit des appellations.* Car il faut avoir peu de diſcernement, pour ne pas voir que rien ne fait mieux voir, que c'eſt très-ſincérement que Michel & Veccus ont ſigné la Tranſſubſtantiation, que les violences que Michel exerça pour faire réuſſir ſon accord, & la haine qu'il s'attira par-là; puiſque cette haine qui fit priver Michel de la ſépulture, & chaſſer Veccus du Patriarchat, ne porta jamais les Grecs à leur faire le moindre reproche ſur la Tranſſubſtantiation & la préſence réelle, qu'ils avoient ſi ſolemnellement ſignée.

Ce ne ſont pas ſeulement les Grecs qui ont déclaré pluſieurs fois, qu'ils n'avoient que la même foi que les Latins ſur l'Euchariſtie; les Latins leur ont ſouvent rendu le même témoignage.

M. Claude ne déſavoue pas que le Pape Léon IX, au temps même où il condamna Bérenger; c'eſt-à-dire, en un temps où la foi de l'Egliſe Romaine, ſur la préſence réelle étoit publique & non conteſtée,

III. CLAS. N°. III. déclare que l'on n'empêchoit point les Grecs d'obſerver leurs coutumes; *parce que la diverſité des coutumes ne nuit point aux fideles lorſqu'ils ont la même foi*: par où il ſuppoſe manifeſtement, que les Grecs avoient la même foi que les Latins ſur l'Euchariſtie; car c'eſt de l'Euchariſtie qu'il s'agiſſoit.

Il ne déſavoue pas que le Cardinal Humbert, étant dans Conſtantinople peu de temps après qu'on eût condamné Bérenger, pour ſon erreur contre la préſence réelle, n'ait déclaré *que cette ville étoit orthodoxe dans ſes principaux Citoyens*; ce qui marque qu'il ne les ſouçonnoit pas de ne pas croire cette doctrine.

Raynal. 1274. n. 19. Il ne ſauroit déſavouer que le Pape Grégoire X, & tout le Concile de Lyon, n'aient accepté avec joie, *cum jubilo*, la déclaration de Michel Paléologue comme ſuffiſante, & qu'ils ne l'aient réuni à l'Egliſe ſur cette déclaration.

Raynal. a. 17. 78. p. 2. Il ne ſauroit déſavouer, que le Pape Nicolas III, n'appelle cette même profeſſion: *Veræ fidei Catholicæ fideliş, clara & aperta profeſſio.* Et il ne ſauroit empêcher qu'on n'en conclue, qu'il ne l'auroit jamais fait, s'il avoit cru que l'Egliſe Grecque errât ſur un article de foi, tel qu'eſt la préſence réelle, & qu'elle impoſât à l'Egliſe Romaine par une ſi damnable équivoque.

L'Egliſe Romaine étoit ſi éloignée en ce temps-là d'uſer de cette indulgence criminelle, qu'elle ne ſe rabaiſſoit pas même par condeſcendance, juſqu'au point où la charité l'a obligée de ſe réduire depuis. Car les Raynal. Hiſtoriens remarquent, que le Pape Nicolas III, ne voulut pas accorder aux Grecs d'omettre le mot de *filioque* dans la récitation du Symbole; ce qui leur a été depuis accordé dans le Concile de Florence, & qui leur avoit été offert avant Nicolas, ſous Grégoire.

M. Claude rapporte lui-même cette particularité, & il l'envenime à ſon ordinaire, par une réflexion injuſte & maligne, qu'il fait ſur ce que le Pape Nicolas dit, *que l'unité* de la foi ne ſouffroit pas la diverſité dans les confeſſions qu'on en fait. *L'unité de la foi, ſouffrit*, dit-il, *ſous Grégoire IX, & ſous Eugene IV, ce qu'elle ne pouvoit ſouffrir ſous Nicolas III: cela veut dire, que la foi cede quelquefois à ce grand intérêt de ſoumettre les Grecs au Siege Romain.*

L'injuſtice de cette conſéquence eſt toute viſible; parce qu'il eſt indubitable, que, dans les choſes de diſcipline, il y a deux conduites; l'une, de juſtice & de rigueur qui ſe pratique quand on le peut; l'autre, de condeſcendance, à laquelle on ſe réduit par néceſſité; & qu'il y a auſſi deux langages: l'un, par lequel on exprime ce qui ſeroit à deſirer ſelon la juſtice exacte, qui eſt, celui que le Pape Nicolas a ſuivi: l'autre, qui

exprime les rabaiſſements où la condeſcendance nous porte. Mais la conſéquence que l'on peut tirer de ce procédé de Nicolas III, pour juſtifier la foi des Grecs, eſt très-certaine & très-ſolide : car le moyen de s'imaginer qu'un Pape ſi exact & ſi attaché à ce qui regardoit la foi, qu'il ne pût ſouffrir dans les Grecs une petite diverſité de diſcipline, que l'Egliſe Romaine a approuvée depuis, ait ſouffert qu'ils demeuraſſent dans une héréſie formelle, qu'ils trompaſſent l'Egliſe Romaine par une fauſſe profeſſion de foi, & qu'il ait paſſé juſqu'à cet excès, que d'appeller cette profeſſion de foi, qu'il auroit ſu être impie & hérétique dans le ſens des Grecs, une profeſſion fidelle, claire & manifeſte de la foi catholique ? III. CLAS. N°. III.

Il n'eſt pas néceſſaire de prouver, que ces faits établiſſent tout le Livre de la Perpétuité, la conſéquence en eſt trop claire ; & il y aura ſans doute, peu de perſonnes qui ne la tirent d'elles-mêmes. Mais, comme il ne faut négliger le ſalut de perſonne, on tâchera de convaincre l'opiniâtreté de ceux qui ne ſe rendroient pas aux preuves que nous avons apportées, par d'autres preuves plus groſſieres, qui ſeront contenues dans les chapitres ſuivants.

CHAPITRE IX.

Témoignages déciſifs & authentiques de la foi préſente de l'Egliſe Grecque.

COMME c'eſt un des deſſeins de Dieu, en permettant que ſa vérité ſoit combattue par la témérité des hommes, d'y donner un nouvel éclat, il eſt juſte de ſe ſervir de la néceſſité où M. Claude nous met, de ſoutenir ce que l'on a avancé touchant la foi de l'Egliſe Grecque ſur l'Euchariſtie, pour ajouter encore de nouvelles preuves à celles que nous avons déja alléguées dans le premier Tome de la Perpétuité.

Celles que nous avons à produire maintenant ſont telles, que, ſans l'expérience que l'on a de ce que M. Claude fait faire, quand il s'agit de réſiſter aux preuves les plus évidentes, je me promettrois pour cette fois de lui faire avouer, que les Grecs croient la préſence réelle, & qu'ils ſont d'accord avec l'Egliſe Romaine ſur le myſtere de l'Euchariſtie.

Je ne veux pas même en déſeſpérer ; & au moins je crois me pouvoir promettre de tirer cet aveu de tous les autres Miniſtres, pourvu qu'ils prennent la peine de les lire.

III. CLAS. N°. III. Si j'avois affaire à des perſonnes moins prévenues, je leur pourrois alléguer comme une piece déciſive, un Catechiſme écrit en grec vulgaire, & imprimé à Veniſe en 1635, où l'on trouve toutes les propoſitions ſuivantes en termes formels.

page 108. *Auſſi-tôt que le Prêtre a prononcé les paroles du Seigneur, & qu'il a invoqué le S. Eſprit, la ſubſtance du pain eſt changée & convertie au vrai & réel corps de Jeſus Chriſt, & il ne reſte que la blancheur, la douceur, la quantité, l'odeur; ce que l'on nomme les accidents.*

Page 112. *Quoique l'on voie dans ce Sacrement tous les accidents du pain & du vin, la chair & le ſang de Jeſus Chriſt y ſont néanmoins; & c'eſt pourquoi après le changement le corps de Jeſus Chriſt s'appelle pain, à cauſe des accidents du pain que l'on voit dans le corps de Jeſus Chriſt, non que la ſubſtance du pain & du vin y demeure, n'y ayant que le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, ce corps qui eſt né de Marie, ce propre corps qui a été crucifié.*

Pag. 113. *Il y a cette différence entre ce Sacrement & les autres, que dans les autres, il n'y a que la grace de Dieu; & on les appelle Saints, parce qu'ils ſont ſanctifiés par la grace du Saint Eſprit: mais dans ce Sacrement Jeſus Chriſt eſt par ſa préſence, & c'eſt pourquoi ils appellent ce changement Tranſſubſtantiation, ou converſion d'une ſubſtance en une autre.*

Pag. 154. *Ce Sacrement a encore été figuré par le charbon que vit Iſaïe. Car comme ce charbon étoit compoſé de deux ſubſtances; de celle du bois & de celle du feu, & que ce n'étoit néanmoins qu'un charbon; de même ce ſaint pain, qui a été tranſſubſtantié en la chair de Jeſus Chriſt, eſt unique en nombre, & néanmoins il eſt compoſé & formé de deux natures; de l'humanité & de la divinité.*

Pag. 155. *On remarque quatre choſes dans ce Sacrement au deſſus de la nature.*

1°. Que la ſubſtance du pain eſt changée en la chair de Jeſus Chriſt.

2°. Que l'on y trouve les accidents du pain & du vin, quoique la ſubſtance du pain & du vin n'y ſoit plus.

3°. Qu'un même corps ſe trouve en pluſieurs & divers lieux.

4°. Que la ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt n'eſt point diviſée, quoique l'on la donne à pluſieurs.

Ces quatre choſes ont porté les hérétiques à nier la vérité de ce Sacrement; mais ils devoient croire plutôt Dieu que leurs ſens. Ces gens ne veulent rien croire que ce qu'ils voient. Et un peu après: *ces miſérables hérétiques en penſant combattre notre doctrine, combattent Jeſus Chriſt même, puiſqu'il a donné au pain le nom de ſon corps.... Il a dit: ceci eſt mon corps, & il a marqué par-là la Tranſſubſtantiation, parce que le pain*

pain naturel ne peut être le corps de J. C.; le corps de J. C. ayant un entendement & une ame, & le pain n'ayant ni ame ni ſentiment. Les paroles de Jeſus Chriſt montrent donc que la ſubſtance du pain eſt changée en celle de la chair de Jeſus Chriſt; & cela ne doit point paroître abſurde. Car lequel eſt le plus étonnant, ou que Dieu donne l'être à ce qui n'étoit rien, ou qu'il change une petite choſe en une grande?

III. CLAS. N°. III.

Voilà comment parle l'Auteur de ce Catéchiſme. Et de peur qu'il ne prenne envie à M. Claude d'en faire un faux Grec ou un Grec latiniſé, il remarquera s'il lui plaît, qu'il paroît par ce Catéchiſme même, que cet Auteur y ſoutient toutes les opinions ſur leſquelles les Grecs ſont en diſpute avec les Latins.

M. Claude ne peut pas dire auſſi, que cet Auteur n'étoit qu'un particulier ſans autorité, & qui ne pouvoit pas rendre témoignage des ſentiments de ſon Egliſe. Car il poſſédoit dans l'Egliſe de Conſtantinople la dignité de Protoſyncelle, qui eſt une des premieres.

Son livre de plus eſt autoriſé par le Théologien de l'Egliſe de Conſtantinople, qui étoit chargé par les Evêques de la cenſure des livres.

Il eſt dédié à tous les Archevêques, Evêques, & Prêtres.

Et il n'y a guere d'apparence qu'un des premiers Officiers de la premiere Egliſe de l'Orient, oſât ſoutenir & enſeigner ſi hautement, dans Conſtantinople, par un livre dédié à tous les Evêques de l'Egliſe Orientale, la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation, ſi l'on ne croyoit ni l'un ni l'autre dans cette Egliſe.

Je ne ſuis pas en peine néanmoins de deviner ce que M. Claude répondra, parce qu'il a eu ſoin de l'inſinuer dans ſon livre.

Il nous dira ſans doute, que c'eſt ce Cathéchiſme même dont M Baſire ſon ami lui a écrit, qu'il ſait *qu'un certain Moine, du nombre de ces faux Grecs, avoit fait gliſſer le terme de Tranſſubſtantiation dans ſa Catéchèſe qu'il a vue à Conſtantinople, & qu'il n'évita pas la cenſure des véritables Grecs.*

Mais s'il eſt aſſez injuſte pour vouloir appliquer à ce Cathéchiſme le diſcours en l'air & deſtitué de toutes preuves de ce Calviniſte Anglois, il eſt aiſé de lui fermer la bouche.

Premiérement en le renvoyant à ce Cathéchiſme même, où l'Auteur fait voir qu'il n'eſt que trop attaché aux opinions des Grecs.

Secondement, en obligeant & lui & ſon M. Baſire, de nous dire qui ſont ces véritables Grecs qui l'ont cenſuré & déſapprouvé.

Car il ne peut entendre par-là, que Cyrille Lucaris qui étoit Archevêque en ce temps-là; & néanmoins on ne voit point qu'il ait fait aucune

III. CLAS. N°. III. cenſure juridique de ce Catéchiſme, quoique l'on ne doute pas qu'il ne l'ait improuvé.

En troiſieme lieu, en lui montrant que la doctrine ſoutenue par cet Auteur a été publiquement approuvée, autoriſée, & publiée par toute l'Egliſe Orientale.

Comme cette preuve eſt de ſoi-même plus que ſuffiſante pour décider notre queſtion, je permets de bon cœur à M. Claude de ne s'arrêter pas à ce Catéchiſme, pourvu qu'il juge ſans paſſion de ce que je lui vais alléguer.

Si l'on vouloit ſe former à plaiſir l'idée d'un Acte propre à décider le différent qui eſt entre nous, on ne pourroit ce ſemble y exiger d'autres conditions & d'autres circonſtances que celles que je vais dire.

1°. Qu'il ſoit ſigné & autoriſé par les quatre Patriarches, & par les principaux Evêques & Eccléſiaſtiques de l'Egliſe Orientale.

2°. Qu'il paroiſſe que ceux qui l'ont fait & approuvé n'aient eu aucune intelligence avec les Latins, & qu'ils perſiſtaſſent dans tous les ſentiments particuliers de l'Egliſe Grecque.

3°. Qu'il ſoit fait pour des néceſſités particulieres de l'Egliſe Grecque, ſans que les Latins y aient eu de part.

4°. Que les termes en ſoient précis, & qu'ils contiennent ſi clairement les dogmes de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantiation, que M. Claude ne puiſſe pas les éluder par ſes ſubtilités ordinaires.

Or l'on trouvera juſtement toutes ces circonſtances dans l'Acte *que* je propoſerai ici, dont un Patriarche de Jeruſalem nommé Nectarius a pris le ſoin de nous faire l'hiſtoire dans une lettre qui eſt à la tête. La voici.

Pierre Mogilas, qui avoit été ordonné Archevêque de Ruſſie par Théophane Patriarche de Jeruſalem, ayant fait aſſembler trois Evêques, ſes Suffragants & les plus habiles & plus pieux Théologiens de ſa Ville Archiépiſcopale, pour bannir les erreurs & les ſuperſtitions de ſon peuple, réſolut avec eux d'un commun accord, de dreſſer une Confeſſion de foi ſur tous les articles de la doctrine chrétienne, & de la faire revoir & approuver par l'Egliſe de Conſtantinople, & par le Synode qui y étoit aſſemblé.

Pour exécuter ce deſſein, ils compoſerent un livre ſur les articles de la foi qu'ils intitulerent, *Confeſſion de la foi des Ruſſes*; & enſuite ils prierent l'Egliſe de Conſtantinople d'ordonner à ceux qu'elle devoit députer en Moldavie en qualité d'Exarques, de l'examiner avec ceux qu'ils y enverroient de leur côté.

La choſe ſe fit ſelon ce projet. Le Synode de Conſtantinople députa

en Moldavie Porphire Métropolitain de Nicée & Mélétius Surigus Théologien de la grande Egliſe, à la piété & à la doctrine duquel le Patriarche de Jéruſalem donne de très-grands éloges; & les députés des Ruſſes s'y étant rendus de leur côté, cette Confeſſion de foi fut examinée avec tout le ſoin poſſible. III. CLAS. N°. III.

Ils ne ſe contentèrent pas néanmoins de cet examen, & ils crurent que, pour rendre cette piece plus authentique, ils la devoient envoyer à tous les quatre Patriarches de l'Egliſe d'Orient, & la ſoumettre de nouveau à leur jugement.

Ces Patriarches l'ayant donc reçue & examinée, la trouverent ſi conforme à la foi de leur Egliſe, que non ſeulement ils l'approuverent & la ſignerent de leur propre main avec pluſieurs autres Evêques; mais ils ordonnerent de plus, qu'au lieu qu'elle ne portoit auparavant pour titre que celui de *Confeſſion de la foi des Ruſſes*, elle s'appelleroit déſormais, *Confeſſion de la foi de l'Egliſe Orientale orthodoxe.*

Après la lettre de ce Patriarche de Jeruſalem qui contient l'hiſtoire que nous venons de rapporter, on voit à la tête même de cette Confeſſion, l'approbation & la ſignature des quatre Patriarches, de neuf Evêques & de tous les principaux Officiers de l'Egliſe de Conſtantinople.

L'approbation des quatre Patriarches eſt datée de l'an 1643, & celle de la lettre du Patriarche de Jeruſalem, qui n'a été miſe qu'à l'impreſſion, n'eſt que de l'an 1662 cette Confeſſion de foi n'ayant été imprimée en grec que long-temps après qu'elle fut faite, & ne s'étant auparavant diſtribuée que manuſcrite, parce que les Turcs ne ſouffrent point d'impreſſion dans leur Empire. Au mois de Mars.

Pour toutes les autres conditions que nous avons marquées, on les trouve de même dans cette Confeſſion de foi.

Les Latins ne s'en ſont mêlés en aucune ſorte. Elle a été faite uniquement pour l'utilité de l'Egliſe Grecque. Elle a été compoſée par des Grecs, examinée par tous les Chefs de l'Egliſe Orientale. Ceux qui l'ont compoſée n'ont point eu en vue de gratifier perſonne.

Elle eſt faite il y a plus de vingt-neuf ans, & il y en a déja neuf qu'elle eſt imprimée.

Il paroît même que l'on s'eſt ſervi des Hollandois pour cette impreſſion, parce que ce ſont aſſurément des caracteres de Hollande.

Tous les dogmes ſur leſquels les Grecs ſont en différent avec les Latins y ſont ſoutenus hautement, & l'on ne peut en aucune ſorte ſoupçonner les Auteurs de cette confeſſion, d'avoir aucune pente ni inclination pour l'Egliſe Romaine.

Ainſi il eſt difficile de s'imaginer, ni de ſouhaiter un livre moins ſuſpect,

III. plus autorisé, plus authentique & dont on fût plus assuré qu'il contient
Cl. A s. les véritables sentiments de toute l'Eglise Orientale.
N°. III. Il ne reste plus que de voir ce qu'il porte. Voici de quelle sorte il commence d'expliquer ce qui regarde l'Eucharistie.

QUESTION CVI.

Quel est le troisieme Sacrement?

RÉPONSE.

C'Est la sainte Eucharistie, c'est-à-dire, le corps & le sang de Notre Seigneur Jesus Christ, sous les apparences du pain & du vin; Jesus Christ y étant véritablement, proprement & réellement présent.

En voilà assez pour tout autre que M. Claude. Mais afin qu'il ne se fatigue pas l'esprit pour y chercher quelque défaite, je le prie d'écouter ce que l'on lit dans l'interrogation suivante. Elle regarde les conditions nécessaires pour la célébration de ce mystere & elle contient ces propres termes: *Il faut en quatrieme lieu, que le Prêtre soit persuadé qu'au temps où il consacre les saints dons, la substance du pain, & la substance du vin est changée en la substance du véritable corps & du véritable sang de Jesus Christ, par l'opération du S. Esprit qu'il invoque à cette heure.*

Voilà déja ces mots mystérieux sans lesquels M. Claude croit qu'on ne sauroit exprimer la doctrine de la présence réelle, & de la Transsubstantiation, & avec lesquels il faut donc qu'il avoue qu'elle est très-formellement exprimée: Car il reconnoît lui-même que le mot de Transsubstantiation n'est pas nécessaire quand on s'explique de cette sorte: Néanmoins s'il veut exiger encore que l'on lui montre que l'Eglise Grecque s'en sert & l'autorise, il pourra en être convaincu par les paroles suivantes.

Après les paroles de l'invocation, la Transsubstantiation μεταβολικως se fait à l'instant même, & le pain est changé au véritable corps de Jesus Christ, & le vin en son véritable sang; les apparences du pain & du vin demeurant par une divine œconomie. Premiérement, *afin que nous ne voyions pas le corps de Jesus Christ par nos yeux, mais par la foi, en nous appuyant sur ces paroles*: ceci est mon corps, ceci est mon sang; *& que nous préférions ainsi ses paroles & sa puissance à nos sens, ce qui nous acquiert la béatitude de la foi*, selon ce qui est dit: *Bienheureux ceux qui n'ont pas vu, & n'ont pas laissé de croire.*

Secondement, *parce que la nature humaine a horreur de manger de*

la chair crue; & *ainſi comme nous devons être unis à Jeſus Chriſt par la participation de ſon corps & de ſon ſang, afin que l'homme n'en eût pas de l'éloignement, Dieu a pourvu à cet inconvénient, en donnant aux fideles ſa chair propre & ſon ſang ſous le voile du pain & du vin.* III. CLAS. N°. III.

Il ne reſte plus pour condamner pleinement les Calviniſtes qu'à déterminer qu'il faut adorer ce Sacrement du même culte qu'on honore Jeſus Chriſt, c'eſt-à-dire de latrie, & que c'eſt un véritable ſacrifice; & c'eſt ce que l'on voit dans cette Confeſſion, en ces termes.

L'honneur qu'il faut que vous rendiez à ces terribles myſteres, doit être le même que celui que vous rendez à Jeſus Chriſt même. Ainſi comme S. Pierre parlant pour tous les Apôtres a dit à Jeſus Chriſt; vous êtes le Chriſt le Fils du Dieu vivant, *il faut auſſi que chacun de nous rendant le culte de latrie à ces myſteres diſe: Je crois, Seigneur, & je confeſſe que vous êtes le Chriſt le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu dans le monde pour ſauver les pécheurs, dont je ſuis le premier.*

De plus ce myſtere eſt offert en ſacrifice pour tous les Chrétiens Orthodoxes, ſoit vivants, ſoit morts en l'eſpérance de la réſurrection à la vie éternelle.

Et un peu après: *Ce myſtere eſt propitiatoire envers Dieu pour les péchés tant des vivants que des morts.*

La clarté de ces paroles étouffe toutes les réflexions qui ne pourroient que l'obſcurcir. C'eſt à M. Claude à nous dire ce qu'il a à alléguer contre une piece ſi déciſive; s'il prétend ou la faire paſſer pour ſuppoſée, ou ſoutenir que quoiqu'elle ſoit ſignée par les quatre Patriarches & tant d'autres Evêques, elle ne repréſente pas le ſentiment de l'Egliſe Grecque. Il nous dira donc auſſi, s'il lui plait, de quelle ſorte l'on peut prouver le ſentiment d'une Egliſe touchant ce myſtere, & cependant il rétractera par avance ce qu'il avance témérairement dans ſon dernier livre, *qu'il n'y a parmi les Grecs aucune loi ni déciſion générale qui établiſſe la Tranſſubſtantiation*; *qu'aucune de leurs Confeſſions de foi ne la porte*; *qu'aucun de leurs Catéchiſmes publics ne l'enſeigne.* Car il ne ſauroit nier que le livre que je lui produis ne ſoit une Confeſſion de foi & un Catéchiſme public; & qu'étant autoriſé comme il eſt par toute l'Egliſe Grecque, il ne tienne lieu de déciſion & de loi. Troiſieme Réponſe. p. 271. Ibid. p. 161.

Il rétractera auſſi ce qu'il a dit en un autre lieu, *que les Grecs ne ſe ſervent, ni ordinairement ni extraordinairement, du terme de Tranſſubſtantiation*; puiſqu'il paroit que ſi quelques-uns en ont eu de l'éloignement, non à cauſe de ſon ſens, mais ſeulement à cauſe qu'il étoit nouveau, le corps de cette Egliſe n'a pas laiſſé de le recevoir, & de s'en ſervir.

Enfin il rétractera s'il lui plait les belles & ingénieuſes réflexions qu'il

III. CLAS. N°. III. fait ſur ce que les Conciles de Cyrille, de Bérée & de Parthénius en condamnant la doctrine de Cyrille Lucaris ne s'étoient pas ſervis du mot de *Tranſſubſtantiation.* Sur quoi M. Claude dit, *que quelque préoccupés qu'ils fuſſent, ils n'ont pas oſé rétablir la Tranſſubſtantiation que Cyrille avoit formellement condamnée : qu'il faut avoir peu de lumiere pour ne pas reconnoître qu'ils ont voulu s'accommoder à ce ſtyle des Grecs, pour donner quelque couleur à leur piece, que l'on voit d'un côté Cyrille qui combat la Tranſſubſtantiation en termes exprès, qui la nomme ſans biaiſer, qui lui donne un titre capable d'effaroucher une Egliſe qui la croiroit; & de l'autre on voit des gens intéreſſés à décrier Cyrille, qui cherchent de tous côtés les moyens de rendre ſa mémoire abominable, qui empoiſonnent tout ce qu'il dit, & qui néanmoins n'oſent défendre cette Tranſſubſtantiation, ni en termes exprès, ni en termes équivalents: que veut dire ce myſtere?*

Ibid. p. 302. 303.

Mais pour faire voir évidemment à M. Claude qu'il n'y a point d'autre myſtere en tout cela que celui qu'il lui plaît de s'y forger, il ne faut que faire remarquer que le même Parthénius qu'il s'imagine n'avoir oſé en 1642, ſe ſervir des termes de Tranſſubſtantiation, approuva ſolemnellement en 1643, la Confeſſion de foi dont nous parlons, où ce terme eſt employé & la doctrine de la Tranſſubſtantiation établie, d'une maniere à laquelle M. Claude ne ſauroit oppoſer aucune chicanerie, & que pluſieurs tant des Evêques que des Eccléſiaſtiques qui ont ſigné le Concile de Parthénius, ont auſſi ſigné cette Confeſſion de foi.

Ainſi comme il eſt ridicule de s'imaginer qu'en l'eſpace d'un an, *ils* ſoient tous devenus plus hardis & plus généreux, il eſt clair que s'ils ne ſe ſervent pas dans un de ces actes du terme de Tranſſubſtantiation, & qu'ils l'approuvent dans l'autre, ce n'eſt pas qu'ils l'aient évité dans celui où ils ne s'en ſervent pas; mais c'eſt qu'ils ont cru ceux dont ils ſe ſervent, auſſi précis & auſſi formels que celui-là.

Cela fait donc voir ſeulement que les Grecs ne ſont pas encore accoutumés aux bizarreries des Miniſtres & à leurs vaines ſubtilités; & que regardant le terme de Tranſſubſtantiation comme un autre terme, ſans attache & ſans affectation, ils ne croient pas s'être exprimés moins clairement quand ils ont dit, que le pain que l'on mange & que l'on voit, eſt le véritable corps de Jeſus Chriſt, comme fait Parthénius dans ſon Concile, que s'ils avoient dit, que la ſubſtance du pain, eſt changée en la ſubſtance du véritable corps de Jeſus Chriſt, comme porte cette Confeſſion de foi.

Outre cet exemple, que nous en fournit l'approbation que les quatre Patriarches ont donnée à cette Confeſſion de foi, nous en avons encore un très-remarquable dans le Catéchiſme dont nous avons parlé.

III. CLAS. N. III.

Car, quoique le terme de Tranſſubſtantiation y ſoit ſouvent employé, c'eſt néanmoins avec ſi peu d'affectation, que l'Auteur, en traduiſant en grec vulgaire des paſſages de Gabriel de Philadelphie, où le mot de Tranſſubſtantiation ſe trouve, ſe contente de le rendre par celui de changement; & au contraire, en traduiſant un autre paſſage où il n'y a que le mot de changer dans Gabriel de Philadelphie, il le rend par celui de Tranſſubſtantiation, parce qu'il prend abſolument ces mots dans le même ſens. Gabriel de Philadelphie, dit en un endroit; *que, de même que l'on remarque trois choſes dans le charbon, le bois, le feu & la chaleur, de même dans le pain tranſſubſtantié, on remarque trois choſes; le pain, c'eſt-à-dire, la chair bienheureuſe de Jeſus Chriſt, ſa très-ſainte ame & ſa divinité.* Et l'Auteur du Catéchiſme traduiſant ce paſſage, dit ſimplement; *que dans le pain changé on voit trois choſes; ſavoir, le pain; c'eſt-à-dire, la bienheureuſe chair de Jeſus Chriſt, ſa très-ſainte ame & ſa divinité.*

Et au contraire, comme j'ai dit en un autre lieu, où le texte de Gabriel porte ſimplement; *que, de même qu'un charbon eſt compoſé de deux ſubſtances quoiqu'il ne ſoit qu'un en nombre, de même le pain changé, eſt compoſé de deux ſubſtances*, &c. L'Auteur du Catéchiſme a traduit; *de même le pain après qu'il a été tranſſubſtantié en la chair de Jeſus Chriſt, eſt compoſé de deux ſubſtances; de la divinité & de l'humanité*: ces expreſſions lui étant entiérement ſynonimes.

Et c'eſt pourquoi M. Claude ne doit pas faire moins d'état de trois témoignages que je lui vais alléguer, quoiqu'il n'y trouve pas le mot de Tranſſubſtantiation.

Le premier ſera pris d'une Confeſſion de foi que Méthodius, qui n'a été dépoſſédé que depuis peu du Patriarchat de Conſtantinople, a exigée ſelon la coutume, d'un de ſes premiers Officiers, dont nous aurons lieu de parler encore plus bas.

Il n'y a encore rien de moins ſuſpect que cet Acte. On ne peut pas dire qu'il ait été fait à la ſollicitation de quelqu'un, puiſque l'on l'a tiré des Archives de l'Egliſe de Conſtantinople.

Bien loin qu'il ſoit fait pour favoriſer les Latins, il eſt fait au contraire pour les condamner; & le but unique de celui qui l'a fait eſt, de témoigner qu'il embraſſe les ſentiments de l'Egliſe Orientale dans tous les points qui ſont en controverſe avec eux.

Il doit paſſer pour une Confeſſion non ſeulement de l'Eccléſiaſtique qui l'a faite, mais auſſi du Patriarche qui l'a reçue & inſérée dans ſes Archives; puiſqu'il eſt auſſi peu permis de recevoir une fauſſe Confeſſion de foi, que d'en faire ſoi-même une fauſſe.

III. CLAS. N°. III.

Il repréſente ce que l'on exige ordinairement des Officiers de l'Egliſe de Conſtantinople ; & par conſéquent, c'eſt en quelque ſorte une confeſſion de foi publique.

Il n'y eſt parlé qu'incidemment de l'Euchariſtie ; parce qu'il ne regarde que les points conteſtés avec les Latins.

Il eſt atteſté par neuf Métropolitains ou Archevêques, & même par la ſignature de Parthenius, qui occupe préſentement le Siege de Methodius encore vivant : & ainſi, il peut paſſer auſſi pour leur Confeſſion de foi, étant clair qu'ils n'autoriſeroient pas un Acte tiré des Archives de l'Egliſe de Conſtantinople, s'il contenoit quelque choſe de contraire à leur foi.

Cependant voici de quelle ſorte le point de l'Euchariſtie y eſt exprimé.

A ces points, ſur leſquels nous ſommes en différent avec les Latins, nous ajoutons que ces paroles de Jeſus Chriſt ; ceci eſt mon corps, & ceci eſt mon ſang, *ne ſont pas les ſeules qui ont été inſtituées pour la conſécration ſurnaturelle & inexplicable, & pour la conſommation des Sacrements myſtérieux, comme diſent les Latins ; mais encore cette priere que le Prêtre fait, par laquelle il invoque le S. Eſprit..... après leſquelles paroles nous confeſſons que ce myſtere ineffable eſt achevé & nous croyons que c'eſt véritablement & ſubſtantiellement le même corps vivant & déifié, & le même ſang vivifiant de notre Sauveur, qui eſt entiérement mangé impaſſiblement par ceux qui le prennent, & qui eſt ſacrifié par un ſacrifice non ſanglant, & exactement adoré comme Dieu.*

Le ſecond témoignage eſt de huit Religieux ou Supérieurs du Mont Athos, qui a été donné auſſi ſur un fait particulier, que nous rapporterons plus bas, & qui parlent par occaſion de l'Euchariſtie en ces termes.

Les hérétiques Calviniſtes ne veulent pas croire touchant le très-ſacré myſtere de l'Euchariſtie, que le pain & le vin, après la conſécration, ne ſont plus ni le pain ni le vin deſquels on ne voit que les apparences, étant vrai que le pain eſt changé au propre & véritable corps de Jeſus Chriſt vivant, & le vin au propre & véritable ſang de Jeſus Chriſt vivant, comme notre Egliſe d'Orient nous l'enſeigne.

Enfin, le dernier témoignage eſt du Patriarche Methodius, qui eſt encore à Conſtantinople, ſans avoir fait ceſſion du Pontificat, quoique ſon Siege ſoit occupé par Parthenius, qui eſt plus puiſſant auprès des Officiers du Grand Seigneur. Ce Patriarche ayant appris la conteſtation qui s'eſt élevée en France ſur les ſentiments de l'Egliſe Grecque, a bien voulu

condamner

condamner expreſſément les dogmes des Calviniſtes, & en a donné une Bulle ou Décret, ſigné de ſa main à M. l'Ambaſſadeur, dont M. Claude pourra conſulter l'original, quand il lui plaira à l'Abbaye de S. Germain. En voici la traduction. III. CLAS. N°. III.

La malice de quelques Novateurs hérétiques de France eſt venue juſqu'à un tel excès, que pour couvrir leur effronterie & leur mauvaiſe conſcience, ils ont eu la hardieſſe d'envelopper dans leur erreur Calviniſte, l'Egliſe Orthodoxe de Jeſus Chriſt qui eſt répandue dans l'Orient; écrivant & enſeignant qu'elle étoit entiérement d'accord avec les Calviniſtes, ſur le S. Sacrement de l'Euchariſtie, & quelques autres de leurs opinions qui ſont conſidérées parmi nous comme des blaſphêmes. C'eſt pourquoi, liſant ces choſes, j'ai cru être obligé en qualité d'Orthodoxe, de fermer la bouche à des perſonnes ſi hardies, à la priere & ſollicitation de très-pieux, très-illuſtre & très-honorable Seigneur Charles François Olier, Marquis de Nointel, Ambaſſadeur du très-chrétien Roi de France.

Et premiérement, ſur le S. Sacrement de l'Euchariſtie: nous diſons, que le corps vivant de Jeſus Chriſt, qui a été crucifié, qui eſt monté aux cieux, & qui eſt aſſis à la droite du Pere, eſt véritablement préſent dans l'Euchariſtie, quoiqu'inviſiblement.

Secondement; que le pain & le vin, après la conſécration du Prêtre, ſont changés de leur propre ſubſtance, en la véritable & propre ſubſtance de Jeſus Chriſt; & quoique les mêmes accidents paroiſſent, il n'y a néanmoins ni pain ni vin.

Troiſiemement; que l'Euchariſtie eſt un ſacrifice pour les vivants & les morts, établi par Jeſus Chriſt, & que les Apôtres nous ont laiſſé par Tradition.

Quatriémement; que le corps de Jeſus Chriſt tout entier, ſe mange inipaſſiblement dans l'Euchariſtie par ceux qui le reçoivent, dignes & indignes, pour le ſalut des dignes & pour la perte de ceux qui en ſont indignes; & ce corps eſt ſacrifié ſans effuſion de ſang, & exactement adoré comme Dieu.

Cinquiémement; que l'Egliſe peut ordonner des jeûnes, & priver de certaines viandes.

Sixiémement; que les Chrétiens priant la Vierge mere de Dieu, & les Saints qui ſont dans le ciel, ne diminuent point l'honneur de Jeſus Chriſt.

Septiémement; qu'il faut honorer & louer les Saints.

Huitiémement; que nous devons honorer d'un culte relatif les images des Saints.

III. CLAS. N°. III.

Neuviémement ; que les Evêques, par un ordre établi de Dieu, ſont au-deſſus des Eccléſiaſtiques, qui reçoivent la grace d'eux.

Dixiémement ; que l'Epiſcopat eſt néceſſaire dans l'Egliſe de Dieu.

Onziémement ; que l'Egliſe Catholique ſubſiſtera toujours, étant viſible & infaillible.

Douziémement ; que le Baptême eſt néceſſaire à tous les enfants pour être ſauvés.

Treiziémement ; que les oraiſons & prieres des Religieux ſont à agréables à Dieu.

Quatorziémement ; que les Livres de Tobie, Judith, l'Eccléſiaſtique, Baruch & les Machabées ſont partie de l'Ecriture Sainte.

Nous croyons toutes ces choſes, comme articles conformes à la foi de l'Egliſe d'Orient. Ceux qui croient le contraire ſe trompent, & étant trompés calomnient fauſſement l'Egliſe d'Orient. Ce que nous témoignent deux Synodes tenus à Conſtantinople, l'un ſous le Patriarchat de Cyrille de Bérée, & l'autre ſous celui de Parthenius ſurnommé le Vieil, dans leſquels on rejeta les propoſitions qu'on dit avoir été avancées par Cyrille Lucaris, conformes aux ſentiments des Calviniſtes, comme il paroît encore à préſent dans le Livre des Archives de l'Egliſe de Jeſus Chriſt. C'eſt pourquoi nous avons ſigné & appoſé notre cachet, pour ſervir d'aſſurance aux Fideles & Orthodoxes.

A Pera l'Indiction 9. 10. Juillet 1671.

Methodius par la grace de Dieu, Archevêque de Conſtantinople, la nouvelle Rome, & Patriarche Œcuménique.

Je ne ſais, comme je l'ai déja dit, de quelle ſorte on pourroit montrer plus préciſément & plus clairement le ſentiment préſent d'une l'Egliſe. Et je commence à eſpérer que nous n'aurons plus de différent ſur ce point avec M. Claude, & qu'il ne s'obſtinera pas davantage à ſoutenir, que les Grecs ne croient pas préſentement la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation. Mais s'il avoue ce point, je ſais encore moins, comment il pourra réſiſter à la conſéquence que nous en avons tirée, qui eſt, qu'ils la tenoient donc auſſi au temps de Bérenger, étant impoſſible, comme nous l'avons prouvé, que les Grecs ayant été mêlés avec les Latins depuis ce temps-là, au point où nous avons fait voir qu'ils l'ont été, ils aient embraſſé univerſellement la doctrine de la préſence réelle, ſans que les Latins ſe ſoient apperçus qu'ils ne la tenoient pas auparavant.

Enfin, je ne ſais comment étant obligé d'avouer qu'ils la tenoient au temps de Bérenger, il pourra s'empêcher de reconnoître qu'ils l'ont toujours crue, puiſqu'il n'a oſé ſoutenir juſques ici qu'elle ait pu s'in-

troduire dans l'Orient, depuis Paſchaſe juſques à Bérenger. Ainſi, ce ſeul fait, que les Grecs croient préſentement la préſence réelle, joint à ces deux conſéquences indubitables, juſtifie entiérement la perpétuité de la doctrine de l'Egliſe Catholique ſur l'Euchariſtie.

LIV. III. CLAS. N°. III.

CHAPITRE X.

Des moyens par leſquels M. Claude élude les témoignages des Auteurs nouveaux qu'on lui a produit.

PREMIER MOYEN.

Suſpenſion de jugement. *Que M. Claude en a uſé très-mal à propos ſur le ſujet de Gabriel de Philadelphie.*

QUOI qu'après les preuves que nous venons d'alléguer de la foi préſente des Grecs, il ſoit peu néceſſaire de ſe mettre en peine d'examiner de quelle ſorte M. Claude répond à celles qu'on en avoit déja apportées dans le premier Tome de la Perpétuité, je ne laiſſerai pas de faire une revue ſur les manieres dont il les élude; parce qu'elles ont quelque choſe de fort ſingulier, & qu'elles donnent lieu d'admirer juſqu'où ſe peut porter un eſprit préoccupé, qui met ſa gloire à répondre à un adverſaire à quelque prix que ce ſoit.

Ces témoignages conſiſtent ou en des paſſages, ou en des atteſtations ſi formelles & ſi préciſes, que toutes les ſolutions de M. Claude ſe ſont trouvées courtes. Ou la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation y ſont formellement exprimées, comme dans les paſſages de Beſſarion, de Gabriel de Philadelphie, de Païſius Ligaridius, du Concile tenu en Chypre, l'an 1668; ou elles y ſont ſi préciſément marquées, qu'il n'eſt pas poſſible de le déſavouer, comme dans les paſſages qu'on a allégués du Baron de Spatari, & d'Agapius, dans ceux du Religieux Hilarion, de Jean Pluſiadene, & dans ceux qui ſont rapportés par Ekellenſis.

Il a donc fallu que M. Claude eût recours à d'autres manieres d'empêcher que l'on n'en conclût, que les Grecs & les autres Orientaux croient en effet ce que ces témoignages portent.

La premiere ſe peut appeller *ſuſpenſion de jugement*; & c'eſt celle que M. Claude pratique à l'égard de Gabriel de Philadelphie. Car ſe ſentant

III. CLAS. N°. III. preſſé par un paſſage que l'on en avoit cité après le Cardinal du Perron, où la Tranſſubſtantiation eſt exprimée en termes formels, ſous prétexte que ce Cardinal ne met pas à la marge les paroles grecques, & que ce Livre eſt aſſez rare, au lieu de prendre la peine de le faire chercher, il s'eſt contenté de répondre, *que l'on ne doit pas trouver mauvais qu'il ſuſpende ſon jugement ſur ce point.*

Et ſur ce que l'on lui avoit repréſenté dans le premier Tome de la Perpétuité, que, n'y ayant aucune apparence que le Cardinal du Perron eût inventé ce paſſage, & ce qu'Arcudius en rapporte, en citant les termes grecs y étant entiérement conforme, il n'avoit pas dû demeurer dans cette ſuſpenſion; il la défend d'une telle ſorte dans ſa troiſieme Réponſe, qu'il paroît qu'il eſt très-ſatisfait de lui-même ſur ce point.

J'avoue, dit-il, *que je ne ſuis pas ſi facile à me déterminer, & que je ne m'en repoſe pas tout-à-fait ſur la foi d'autrui. Que voulez-vous?* Chacun a ſes manieres. *M. Arnauld eſt d'humeur à s'arrêter à ce qu'on lui dit, & à prendre parti ſur les premiers objets. J'en uſe un peu différemment. Juſqu'ici je ne m'en ſuis pas mal trouvé, & j'ai toujours cru que c'étoit l'unique moyen d'éviter les ſurpriſes.*

Mais ſi l'on peut dire, ſelon M. Claude, *que chacun a ſes manieres*; je crois que l'on lui peut dire auſſi, qu'y en ayant de bonnes & de mauvaiſes, les ſiennes ſont entiérement de ce dernier genre. Car il étoit difficile de faire ſur ce ſujet plus de fautes qu'il en a fait. Je laiſſe au monde à décider s'il a pu douter raiſonnablement d'un paſſage cité par le Cardinal du Perron, & confirmé par un Auteur Grec de nation, qui rapporte des paroles grecques qui ont le même ſens, que ce qu'avoit cité ce Cardinal; & ſi M. Claude étoit en droit de le faire, lui qui veut que nous ne doutions pas de diverſes lettres manuſcrites, qu'il cite dans ſon Ouvrage, & dont il n'a mis les originaux nulle part. Mais il nous permettra de remarquer premiérement; que ſa ſuſpenſion de jugement n'eſt pas heureuſe; parce qu'il eſt très-facile de le convaincre, que le Livre de Gabriel contient effectivement ce que le Cardinal du Perron en a cité. Il n'y a pour cela, qu'à l'avertir de prendre la peine de conſulter l'édition qui en a été faite depuis peu à Paris avec des *Notes* fort ſavantes.

Il reconnoîtra en le liſant, que non ſeulement le paſſage que M. le Cardinal du Perron en cite s'y trouve en propres termes, mais que le mot même de *Tranſſubſtantiation* y eſt employé vingt fois, & que la vérité du myſtere y eſt exprimée ſi fortement, que, malgré qu'il en ait, il faut qu'il ſorte de ſa ſuſpenſion à l'égard de cet Auteur; & tout ce qu'elle aura produit eſt, qu'en fourniſſant à M. Claude une méchante réponſe,

qui ne pouvoit avoir lieu qu'un an ou deux, elle aura donné occaſion à l'impreſſion de ce Livre, & aura appliqué le monde à le rechercher; ce qui n'eſt pas un grand avantage pour ceux de ſa ſociété. III. CLAS. N°. III.

Ce n'eſt pas néanmoins ce que j'ai deſſein de lui reprocher ici: car après tout, ce n'eſt pas un ſi grand défaut que de prendre mal ſon parti, & de ne deviner pas ces fâcheux événements. Les autres fautes dont il accompagne celle-ci, me ſemblent beaucoup plus conſidérables.

Car un homme qui déclare ſi hautement, *qu'il ſuſpend ſon jugement ſur un Auteur qu'il n'a pas vu*, & qui reproche aux autres *d'être d'humeur à prendre parti ſur les premiers objets*, ne devoit pas, ſans doute, avoir la hardieſſe d'aſſurer poſitivement des choſes qui dépendoient de l'examen de cet Auteur qu'il n'avoit pas vu. C'eſt néanmoins ce que M. Claude a fait, en ce qui regarde les termes de *tranſſubſtantier* & de *Tranſſubſtantiation*, qui ſe trouvent dans le Paſſage de Gabriel de Philadelphie, allégué par le Cardinal du Perron. Car il nous déclare, d'une part, *qu'il ſuſpend ſon jugement* ſur Gabriel de Philadelphie; ce qui enferme qu'il ne ſait pas s'il uſe ou n'uſe pas de ce terme, & il décide de l'autre, *qu'il eſt certain que les Grecs ne ſe ſervent ni ordinairement, ni extraordinairement du mot de Tranſſubſtantiation.*

Une déciſion ſi expreſſe d'un homme qui ſe vante *qu'il n'eſt pas d'humeur à prendre parti ſur les premiers objets*, demandoit ſans doute, non ſeulement qu'il ſe fût aſſuré de la fauſſeté de ce que l'on attribuoit à Gabriel de Philadelphie; mais qu'il eût lu avec grand ſoin tous les Livres des nouveaux Grecs, pour vérifier s'ils ne ſe ſervent du mot de Tranſſubſtantiation, *ni ordinairement, ni extraordinairement.* Néanmoins il eſt encore clair, que M. Claude n'a pas pratiqué *cet unique moyen d'éviter les ſurpriſes*; puiſqu'outre ce Catéchiſme ſi authentique, & cette Confeſſion célebre de toute l'Egliſe Orientale que nous avons ci-deſſus citée, où le mot de Tranſſubſtantiation eſt employé, il eût pu trouver ce même terme, dans un Livre imprimé à Veniſe en 1642, qui eſt dans la Bibliotheque de Sainte Genevieve. Ce Livre contient un Diſcours de la dignité de la Prêtriſe, compoſé & prononcé par un Grec de Candie, nommé Michel Cortacius, le jour même qu'il fut ordonné Prêtre par l'Archevêque de Céphalenie. Il eſt dédié au Patriarche d'Alexandrie; & l'Auteur après avoir appellé Luther un *héréſiarque déteſtable & très-impie*; y parle de cette ſorte de la puiſſance des Prêtres.

Dieu, dit-il, *par une ſeule parole fit tout ce grand univers, ſelon qu'il eſt dit, que les cieux ont été affermis par la parole du Seigneur; & le Prêtre de même par cette ſeule parole: Ceci eſt mon corps, fait le corps de Jeſus-Chriſt. Dieu changea la terre, qui étoit encore informe, en cette*

III. Clas. N°. III.

variété de corps différents qu'elle contient ; & le Prêtre de même, change tous les jours le pain au précieux corps de Jeſus Chriſt. Dieu a fait, de l'eau, du vin ; & le Prêtre tranſſubſtantie le vin au ſang de Jeſus Chriſt.

Il faut donc que M. Claude avoue qu'il a pris *parti trop légérement ſur les premiers objets*, lorſque, ne ſe contentant pas de ce qu'on lui avouoit, que les Grecs ne ſe ſervent pas ordinairement du mot de *Tranſſubſtantiation*, il a voulu qu'on lui accordât de plus, qu'il eſt certain, *qu'ils ne s'en ſervent ni ordinairement, ni extraordinairement*: ce qui demandoit un examen des Auteurs Grecs, beaucoup plus grand & plus exact que celui qu'il a fait.

Mais tout cela n'eſt rien au prix d'une autre ſurpriſe, où M. Claude eſt tombé ſur ce ſujet, qui fait voir qu'une de *ſes manieres* eſt, de dire poſitivement le contraire de ce qu'il ſait, ou de ce qu'il devroit ſavoir.

Comme la choſe eſt rare, elle mérite d'être éclaircie. M. Claude traite, dans le chapitre quatrieme de ſon troiſieme Livre, la queſtion des petites particules de pain, que les Grecs offrent au nom des Saints, & qu'ils joignent avec la grande, qui eſt offerte au nom de Jeſus Chriſt. Simeon de Theſſalonique, & Gabriel de Philadelphie, diſtinguant ces particules de la principale hoſtie, en ce qu'elles ne ſont point changées & ne deviennent point le corps de Jeſus Chriſt, mais qu'elles reçoivent ſeulement la ſanctification par l'union qu'elles ont à la chair de Jeſus Chriſt; c'eſt-à-dire, avec la grande portion qu'ils prétendent être la ſeule qui ſoit changée & conſacrée, on en avoit conclu ; *que tout cela n'avoit point de ſens que dans la doctrine de la Tranſſubſtantiation, & que, comme ces Auteurs ſuppoſent que ces particules ne ſont point tranſſubſtantiées, ils ſuppoſent auſſi que la grande portion, qui eſt offerte au nom de Jeſus Chriſt, & de laquelle ſeule on prend ce que l'on réſerve pour les malades, eſt effectivement tranſſubſtantiée, & devient le corps même de Jeſus Chriſt.*

Voilà la doctrine que l'on attribue à ces deux Auteurs, l'un deſquels eſt Gabriel de Philadelphie. Et voici de quelle maniere M. Claude rejette cette concluſion: *J'oſe lui dire*, dit-il, *que ſa Philoſophie le trompe : car ces Auteurs ne diſputent pas ſur ce point ; ſi ces particules ſont tranſſubſtantiées, ou non : ils diſputent ſeulement, ſi elles ſont faites le corps de Jeſus Chriſt en la même maniére que la grande portion : mais cela ne ſuppoſe pas qu'elle ſoit tranſſubſtantiée.*

Pour parler de cet air, & avec cette aſſurance des ſentiments de Gabriel, il étoit néceſſaire d'avoir lu exactement cet endroit ſur lequel on ſe fondoit, & d'y avoir reconnu qu'il ne s'y agiſſoit point de Tranſſubſtantiation. Et comme M. Claude fait profeſſion de n'avoir point lu cet Auteur, il ne peut certainement s'excuſer de témérité, de décider ſi affirmative-

ment du ſentiment d'un Auteur qu'il n'a pas lu. Mais ce n'eſt pas encore ce que je lui reproche ici. La vérité eſt, au contraire; qu'il y a toute ſorte d'apparence qu'il a lu le texte original du paſſage où Gabriel parle de ces particules; & dans lequel, il prétend qu'il ne s'agit point de Tranſſubſtantiation, & qu'il y a pu voir, qu'il s'agiſſoit poſitivement de Tranſſubſtantiation: car en voici les paroles. III. CLAS. N°. III.

Il faut ſavoir, dit Gabriel, *que quoique ces petites particules ſoient unies au corps & au ſang du Seigneur, aucune néanmoins n'eſt changée en la chair & au ſang de Jeſus Chriſt. Car il n'y a que le pain & le vin qui ſont offerts en la mémoire de la Paſſion & de la Réſurrection du Sauveur, qui ſoient tranſſubſtantiés & changés. Mais les particules ne reçoivent la ſanctification que par participation. Et comme les ames des Saints étant environnées de la lumiere de Dieu; ne deviennent pas pour cela Dieux par nature, mais par participation; il en eſt de même de ces particules qui ſont unies à la chair & au ſang du Seigneur.*

Il eſt donc clair par ces paroles, que Gabriel affirme poſitivement, que la grande portion eſt *tranſſubſtantiée*, qui eſt préciſément le contraire de ce que M. Claude en dit.

Mais, d'où paroît-il, dira-t-on, que M. Claude ait vu ce paſſage? La preuve en eſt bien facile. Ce paſſage eſt rapporté en grec & en latin, dans la page 1655, du Livre d'Allatius *de Perpet. Conſ.* où cette queſtion des particules eſt traitée. Or M. Claude a vu cette page, & y a examiné cette queſtion: car il la cite lui-même dans la page 189 de ſa troiſieme Réponſe, & il la cite même avec inſulte, en reprochant à ſon adverſaire de ne l'avoir pas aſſez lue. *Si M. Arnauld*, dit-il, *eût bien lu Allatius; c'eſt-à-dire, ſon grand Auteur, celui qui lui a fourni la plus grande partie de ſa diſpute touchant les Grecs, il eût appris que ce ſentiment, que les particules ne ſont pas conſacrées, eſt celui des Moines du Mont Athos.* Ce qui eſt contenu dans cette page même dont nous parlons, où Allatius rapporte ce paſſage de Gabriel, dans lequel, il dit expreſſément, ce que M. Claude aſſure qu'il ne dit point.

Il faut donc reconnoître que les *manieres* de M. Claude ont quelque choſe de fort étrange. Il ſuſpend ſon jugement ſans raiſon, ſur le paſſage d'un Auteur dont il ne pouvoit raiſonnablement douter. Il ſe détermine enſuite, avec moins de raiſon, à aſſurer des choſes ſur leſquelles il devoit ſuſpendre ſon jugement. Il reproche aux gens, de n'avoir pas lu un endroit d'Allatius avec aſſez de ſoin; & il témoigne qu'il n'a pas lu lui-même la page qu'il cite, ou qu'il a la hardieſſe de ſoutenir, après l'avoir lue, qu'un Auteur n'y dit point ce qu'il y dit en termes formels.

Mais ſi tout cela ne s'accorde pas avec la raiſon, ni avec la ſincérité, il s'accorde au moins avec l'intérêt qu'il avoit en chacun de ces endroits,

III. Clas. N°. III. qui paroît être la regle unique de M. Claude. Il a cru en un endroit qu'il lui étoit utile de ſoutenir, que les Grecs ne *ſe ſervent du mot de Tranſ-ſubſtantiation, ni ordinairement ni extraordinairement.* Il le ſoutient. Il a jugé dans un autre, qu'il lui étoit avantageux *de ſuſpendre* ſon jugement ſur Gabriel de Philadelphie. Il le ſuſpend. En un autre, qu'il étoit bon d'aſſurer nettement, qu'il ne s'agiſſoit point dans cet Auteur de *Tranſ-ſubſtantiation.* Il l'aſſure. Il ne falloit rien faire de toutes ces choſes, ou au moins, il ne les falloit pas faire toutes enſemble, puiſqu'elles ſe combattent & ſe détruiſent l'une l'autre. Mais l'intérêt a ſu allier en lui des actions qui paroiſſent ſi contraires. M. Claude n'étend guere ſes vues à ce qui peut arriver à l'avenir, & ſa *maniere*, quoiqu'il en diſe, eſt, de prendre fort légérement parti ſur des apparences trompeuſes d'avantages qui le flattent pour un moment, & dont il ne prévoit point du tout les fâcheuſes conſéquences.

CHAPITRE XI.

Second Moyen de M. Claude.

Inſcription en faux contre les Auteurs dont les témoignages l'incommodent. *Qu'il en a uſé très-mal à l'égard d'Agapius, & des Conciles tenus contre Cyrille Lucaris.*

LA voie que M. Claude a priſe contre un Auteur de ce ſiecle, nommé Agapius, que l'on avoit cité dans le Livre de la Perpétuité, a beaucoup de rapport à celle qu'il emploie contre Gabriel de Philadelphie. Il n'oſe pas à la vérité dire qu'il ne ſait pas ſi c'eſt un véritable livre, & s'il contient les paſſages qu'on en cite, & il fait la grace à l'Auteur de la Perpétuité de ne le pas ſoupçonner d'avoir inventé les paſſages qu'il en a rapportés. Mais comme il ne veut pas auſſi que ces paſſages l'incommodent, il a recours à une autre défaite, qui eſt de dire *qu'il ſoupçonne avec beaucoup de juſtice que c'eſt l'ouvrage d'un fourbe.*

M. Claude page 376. *Quelle aſſurance*, dit-il encore, *avons nous que cet Auteur ne ſoit pas ſuppoſé, & qu'il n'y faille ſoupçonner aucune impoſture ?*

Je lui donnerai ſur ce point plus d'aſſurances qu'il n'en deſire; mais avant que de le faire, il me ſemble utile de faire réflexion ſur les raiſons qui ont fait entrer M. Claude dans ce doute. Car elles ſont auſſi ſurprenantes qu'on s'en puiſſe guere imaginer.

Il

III. CLAS. N°. III.

Il eſt certain, en général que, comme c'eſt une choſe rare que de ſuppoſer des livres à des Auteurs, on doit rarement ſe laiſſer aller à ce ſoupçon, & que comme il eſt encore plus rare d'en ſuppoſer à des Auteurs récents, & de prendre la peine de faire imprimer des livres conſidérables pour les leur attribuer, il faut encore des raiſons plus fortes & plus évidentes pour ſe ſervir de ce moyen.

Tout cela ſe rencontrant donc dans le livre d'Agapius, il n'a pu être permis à M. Claude de ſoupçonner que ce livre fût l'ouvrage *d'un fourbe*, que ſur des preuves très-fortes, & même avant que de produire un ſi étrange ſoupçon, il devoit faire tout ſon poſſible pour s'en éclaircir.

Les moyens n'en étoient pas difficiles, il n'avoit qu'à en faire écrire à ce Seigneur Grademigo qui demeure à Veniſe, & dont il nous rapporte des lettres. Les Hollandois ont auſſi aſſez de commerce en Orient, & il en a aſſez avec les Miniſtres de Hollande, pour avoir par leur moyen toutes les lumieres qu'il pouvoit deſirer ſur cet ouvrage. Enfin, il auroit pu le faire chercher à Paris, & cette légere recherche auroit été ſuffiſante pour l'en éclaircir. Mais il n'eſt pas homme à ſe donner tant de peine. Il croit qu'il vaut beaucoup mieux raiſonner dans un cabinet, & n'être redevable à perſonne de ſes découvertes. Il s'eſt donc contenté de nous propoſer ſimplement trois moyens de faux, dont le Lecteur va juger.

Le premier eſt, que, M. Arnauld dit qu'il a rencontré depuis peu ce livre écrit en grec vulgaire ; ſur quoi M. Claude fait cette judicieuſe réflexion : *Déja*, dit-il, *cette rencontre me choque : il ſemble que ce ſoit un pur haſard qui lui en a donné la connoiſſance ; cependant on ſait aſſez combien ceux de l'Egliſe Romaine ſont ſoigneux de recueillir ces ſortes de pieces.* Mais ſi M. Claude eſt *choqué de cette rencontre*, je lui avoue que je ſuis encore plus choqué de ſon raiſonnement, & je crois pouvoir dire qu'il y aura peu de gens qui ne le ſoient auſſi-bien que moi. Car ſur quel fondement prétend-il qu'un Théologien de France doive ſavoir tous les livres écrits en grec vulgaire, & qu'en faiſant recherche dans une Bibliotheque, il n'en puiſſe trouver un qu'il ne connût pas? Qu'eſt-ce qu'il y a d'extraordinaire ou de choquant dans cette rencontre?

Pourquoi avance-t-il témérairement, que ceux de l'Egliſe Romaine ſont ſoigneux de recueillir ces ſortes de pieces, puiſqu'il auroit bien de la peine d'alléguer des Auteurs Latins qui aient cité des livres écrits en grec vulgaire, qui eſt une langue que très-peu de perſonnes ſavent, & que l'on lui en peut alléguer un très-grand nombre qui n'ont jamais été cités?

III. CLAS. N°. III.

Mais que lui peut ſervir cette circonſtance, que ce livre ait été trouvé par haſard, pour en conclure qu'il eſt ſuppoſé? Eſt-ce qu'il n'y a que les livres ſuppoſés qui ſe trouvent par haſard? Où prétend-il que l'on eſt complice de cette ſuppoſition, & que l'on l'ait fait imprimer exprès pour feindre enſuite de l'avoir trouvé? En vérité M. Claude devroit ſe ménager un peu davantage, & ne s'expoſer pas aux réflexions que des imaginations ſi bizarres attirent naturellement.

La ſeconde preuve de M. Claude eſt de même force que celle-là. Allatius, dit-il, ne l'a point cité; donc il eſt ſuſpect de ſuppoſition. Mais quel lieu y a-t-il de s'étonner qu'Allatius, qui ne ſe mêloit que de Critique, & qui cite très-peu de livres écrits en grec vulgaire, n'ait pas vu ou lu un livre imprimé en cette langue l'année 1641, qui ne contient que des inſtructions ſpirituelles? M. Claude ſonge-t-il à quoi il s'engage, en traitant de ſuſpects tous les livres qu'Allatius ne cite point, comme ſi cet Auteur avoit entrepris de faire un catalogue des Auteurs Grecs? Cette conjecture eſt ſi notoirement fauſſe, que je puis produire à M. Claude s'il eſt beſoin, plus de vingt volumes de nouveaux Grecs dont il ne trouvera pas une ſeule citation dans Allatius. Et ſans aller plus loin, il y a dans la Bibliotheque de Sainte Genevieve de Paris cinq autres volumes du même Agapius, qu'Allatius ne cite point non plus que celui *du Salut des pécheurs.*

Je lui ai allégué auſſi un Sermon écrit en grec vulgaire par un Prêtre nommé Michel Cortacius, qui ſe trouve dans la même Bibliotheque, où la Tranſſubſtantiation eſt enſeignée en ces termes formels : *Dieu a fait*, dit cet Auteur, *de l'eau, du vin, & le Prêtre tranſſubſtancie le vin au ſang de Jeſus-Chriſt*, ὁ θεὸς τὸ ὑδωρ οινον ἐκαμε ; καὶ ὁ ἱερεὺς τὸν οἶνον εἰς αἷμα τῦ ιησυ χριστοῦ μετασιωνεῖ. Cependant on ne trouve point qu'Allatius en ait fait mention.

Je ne ſais auſſi ſi M. Claude pourroit faire voir que le volume d'un Moine Grec, nommé Damaſcene de Theſſalonique, imprimé à Veniſe en 1618, ait été allégué par Allatius. Cet Auteur néanmoins parle de l'Euchariſtie en ces termes : *Ayons la foi orthodoxe, & croyons comme il faut en Notre Seigneur Jeſus Chriſt, & que c'eſt-là le même corps & le même ſang de Jeſus Chriſt, & non une autre choſe, ni ſon image; mais ſon corps & ſon ſang même. Il a dit : Ceci eſt mon corps qui eſt rompu pour la rémiſſion des péchés: Ceci eſt mon ſang qui eſt verſé pour la rémiſſion des péchés. Il n'a pas dit : Ceci eſt la figure de mon corps, ou de mon ſang, mais, ceci eſt ces choſes mêmes. Et c'eſt pourquoi le Prêtre dit : croyez avec une foi ſincere, & recevez-le, tous tant que vous êtes de bons &*

Page derniere.

de juſtes comme le corps même & le ſang même de Notre Seigneur Jeſus Chriſt. III. CLAS. N°. III.

On en pourroit alléguer pluſieurs autres; mais ceux-là ſuffiſent pour faire voir qu'il n'y eut jamais rien de plus téméraire que cette preuve fondée ſur le ſilence d'Allatius.

Je paſſerai plus légérement, ſur la derniere des preuves de M. Claude, qui eſt que Caryophile qui a réfuté la Confeſſion de Cyrille, ne parle point d'Agapius, parce que je n'aime pas à inſulter aux gens ſur les ſurpriſes de cette nature. Il ſuffira ſeulement d'avertir M. Claude qu'il devoit avoir pris garde que Caryophile a écrit devant Agapius, & qu'ainſi il ne le pouvoit citer ſans être Prophete, ce qu'il n'étoit pas.

Je ne me ſuis arrêté à la réfutation de ces raiſons de M. Claude, que pour faire remarquer à quel excès il ſe porte par le deſir de ſe défaire d'un Auteur qu'il ne ſauroit éluder par ſes autres défaites ; & de quelle ſorte il a la hardieſſe de propoſer les plus vaines conjectures contre des faits certains & indubitables. Je m'en vais maintenant lui donner les aſſurances qu'il demande, quelque peu de droit qu'il ait de les demander.

Qu'il prenne donc, s'il lui plaît, la peine de s'en aller à la Bibliotheque de Sainte Genevieve, & il s'y convaincra lui-même par ſes propres yeux, qu'Agapius n'eſt point un Auteur inconnu, & qui n'ait fait qu'un ſeul ouvrage; qu'il y en a pluſieurs dans cette même Bibliotheque qu'il a donnés au public, & qu'entr'autres dans la Préface d'une traduction de Métaphraſte en grec vulgaire, qu'il a faite, & qu'il a dédiée à Athanaſe Archevêque de Philadelphie, il cite lui-même le livre intitulé, *le Salut des pécheurs*, qui eſt celui que nous avons allégué.

J'ai, dit-il, *ſouvent formé le deſſein de compoſer quelque petit ouvrage pour l'utilité de ceux qui le liroient ; & ce qui m'en a donné la penſée eſt que je vois que non ſeulement les Chrétiens engagés dans le mariage, mais ceux même qui vivent dans la continence, comme les Religieux, ſont ſi attachés à cette vie périſſable, qu'ils en ſont entiérement occupés, & ne penſent point du tout au véritable bonheur. Je me ſuis donc appliqué avec beaucoup d'ardeur à ce travail, & en ayant tiré la matiere de divers Auteurs, je l'ai ramaſſée dans un livre que j'ai intitulé*, le Salut des Pécheurs, *que j'ai dédié & conſacré à la Mere de Dieu toujours Vierge, comme étant le refuge commun de tous.*

Il me ſemble qu'on ne ſauroit guere mieux prouver que le Livre *du Salut des Pécheurs* n'eſt point un livre ſuppoſé, qu'en montrant qu'il eſt avoué par l'Auteur même qui l'a compoſé, dans un autre ouvrage de pluſieurs volumes. Mais de peur néanmoins qu'il ne prenne envie à M. Claude de prétendre, qu'afin de donner créance à ce livre *du Salut*

III. CLAS. N°. III.

des Pécheurs, on a auſſi ſuppoſé ces autres volumes où il eſt cité, j'ai eu encore recours à la voie la plus naturelle pour m'en aſſurer, qui eſt d'en écrire à Conſtantinople, pour en avoir lumiere par les Religieux même du Mont Athos, & voici l'Atteſtation que l'on en a envoyée, ſignée de huit Religieux de cette Montagne, qui ſont maintenant pour la plupart Supérieurs de divers Monaſteres de Grece, & qui font voir de plus en paſſant, quelle eſt la foi des Grecs ſur l'Euchariſtie, & quel ſentiment ils ont de la doctrine des Calviniſtes.

Nous, ſous-ſignés, Supérieurs & Religieux de la ſainte Montagne, atteſtons & déclarons, dans la crainte de Dieu, qu'un de nos Religieux nommé Agapius, à préſent décédé, a vécu ſur la ſainte Montagne d'une vie exemplaire, & ſaintement, comme le témoignent ſes écrits & ſes ouvrages, & principalement le livre intitulé, le Salut des Pécheurs, *dont la doctrine orthodoxe enſeigne à tout bon Chrétien le chemin du ſalut. Mais parce qu'il eſt contraire à la doctrine des Calviniſtes, parlant des ſept myſteres de notre foi, ſelon l'Egliſe orthodoxe d'Orient, ils ont inventé que ce livre n'étoit point du Religieux Agapius; ces hérétiques ne voulant pas croire touchant le très-ſacré myſtere de l'Euchariſtie, que le pain & le vin, après la conſécration du Prêtre, ne ſont plus ni le pain ni le vin deſquels on ne voit que les apparences, le pain étant changé au propre & véritable corps de Jeſus-Chriſt, & le vin au propre & véritable ſang de Jeſus Chriſt vivant, comme notre Egliſe d'Orient nous l'enſeigne. Donc pour confirmation de la vérité, nous atteſtons que ce livre & pluſieurs autres ont été imprimés à Veniſe par le même Agapius, Religieux de la ſainte Montagne; & le connoiſſant ainſi, nous ſous-ſignons avec ſerment. A Conſtantinople le* 16. *Avril* 1671.

HIEROTHÉE, du Monaſtere de Laure.
PARTHÉNIUS, Religieux du Monaſtere d'Eviron.
ATHANASE, Supérieur du Monaſtere de Cuthunnuſe.
CYRILLE, Religieux de la grande Congrégation.
COSME, Religieux.
GABRIEL, Religieux du Monaſtere de Caracale.
SERGIUS, Religieux.
PHILARETUS.

Si M. Claude deſire de voir l'Original de cette Atteſtation, il le trouvera à l'Abbaye de S. Germain, où on l'a miſe en dépôt; & après qu'il l'y aura vue, qu'il prenne la peine de nous dire ce qu'on y peut répondre, non ſeulement à l'égard du livre d'Agapius, mais à l'égard de tous les Grecs en général.

Tous ces Religieux élevés ſur le Mont Athos ne ſavent-ils pas la foi

de leurs Monaſteres ſur l'Euchariſtie? Enſeigne-t-on une autre foi dans l'Orient que celle qu'on enſeigne dans ces Monaſteres-là? La foi de l'Egliſe d'Orient eſt donc, *que le pain & le vin après la conſécration des Prêtres, ne ſont plus du pain & du vin, que l'on n'en voit que les apparences, & que le pain eſt changé au propre corps de Jeſus Chriſt vivant, & le vin au propre ſang de Jeſus Chriſt vivant.* Voilà ce que ces Religieux appellent la foi de l'Egliſe d'Orient, & ce qu'ils atteſtent par leurs ſignatures; en quoi ſans doute ils ſont plus croyables que M. Claude. III. Clas. N°. III.

M. Claude forme encore une inſcription en faux plus importante contre deux Conciles de Conſtantinople; l'un ſous Cyrille de Bérée, & l'autre ſous Parthénius, par leſquels on avoit prétendu prouver, que la doctrine des Calviniſtes, & la Confeſſion de Cyrille Lucaris avoit été condamnée par l'Egliſe Grecque. Il ſuit ſa conduite ordinaire dans cette accuſation de faux. Car au lieu d'avoir recours aux moyens naturels de s'éclaircir de ces faits, qui ſont d'en écrire à Conſtantinople, & de s'en faire inſtruire exactement, comme ſi tout l'Orient étoit abymé, & qu'il fût impoſſible d'en apprendre des nouvelles, il a recours au magaſin inépuiſable de ſes conjectures; d'où il en tire quelques-unes, ſur leſquelles il décide auſſi hardiment la fauſſeté de ces pieces, que s'il en avoit tiré des aveux formels de tous les Patriarches d'Orient. On va voir s'il a raiſon de les avoir propoſées avec tant de confiance dans deux ouvrages différents, qui ſont ſa troiſieme Réponſe à la Perpétuité, & ſon livre contre le Pere Nouet.

La premiere eſt, que *ces pieces ayant ſouvent été imprimées, il n'y a eu pourtant perſonne juſques ici qui ait voulu s'en charger envers le public, ni en garantir la vérité.* Cette conjecture n'eſt qu'une conviction de la témérité avec laquelle M. Claude aſſure hardiment les choſes qu'il ne ſait point. Car il eſt très-faux qu'il n'y ait perſonne qui ſe ſoit chargé de la vérité du Concile de Parthénius, qui eſt le ſeul qui ait été imprimé par l'ordre des Grecs. M. Claude en pourra voir quand il lui plaîra, dans l'Abbaye de S. Germain, un exemplaire imprimé en Moldavie, & il y remarquera, s'il lui plaît, que ce ſont deux Légats du Patriarche de Conſtantinople qui prennent la qualité d'Exarques, & trois Légats de l'Egliſe de Ruſſie, qui ont procuré l'impreſſion de ces Actes, qu'elle a été faite par l'ordre exprès du Prince de Moldavie, & que ces Légats l'en remercient par une lettre expreſſe qui eſt à la fin de ce Concile, dont voici la traduction.

III. CLAS. N°. III. *Au Très-Illuſtre & Très-Magnifique Prince, le très-pieux Deſpote & Gouverneur de toute la Moldavie, Jean Baſile Boibonda. Salut en Notre Seigneur.*

" C'Étoit à vous, Très-Illuſtre Prince, à procurer par votre autorité, „ l'impreſſion de ces Décrets Synodaux. Car Dieu vous ayant établi „ défenſeur de ſon Egliſe & extirpateur des héréſies, & ayant fait choix „ de vous entre tous les Princes de la terre, pour lui rendre ce ſervice, „ à qui appartenoit-il plus juſtement qu'à votre Très-pieuſe Grandeur „ de flétrir ces méchantes doctrines? Ainſi ayant vu depuis peu les Egliſes „ troublées par les Articles Calviniſtes qui ont été publiés, & que l'on „ prétendoit contenir notre doctrine à cauſe de l'inſcription qu'ils por- „ toient *de Confeſſion de foi de l'Egliſe Orientale*, vous n'avez point cru „ devoir négliger ce mal, & vous avez étendu vos ſoins juſques à faire „ venir des Légats du Saint, Apoſtolique & Œcuménique Trône de „ Conſtantinople, & du Synode qui y eſt aſſemblé avec des Députés „ de l'Egliſe de Ruſſie; & vous joignant à eux, vous avez détruit ces „ doctrines corrompues en confirmant par des livres publics les véri- „ tables dogmes de l'Egliſe Orientale. Vous avez de plus découvert à „ tous les Chrétiens orthodoxes le venin caché dans ces Articles, & „ vous avez ordonné que les ſentiments de notre grande Egliſe ſeroient „ publiquement propoſés, afin que les Brebis de Jeſus Chriſt puiſſent „ reconnoître par-tout de quoi elles doivent s'abſtenir & de quoi elles „ peuvent ſe nourrir ſans crainte. C'eſt pourquoi, en rendant de très- „ humbles actions de graces à Dieu, des biens qu'il lui a plu de nous „ faire par votre moyen, nous le prions de tout notre cœur de vous „ donner une longue & heureuſe ſuite d'années, de combler de ſes „ graces le Trône de votre Principauté, & de vous faire paſſer enfin de „ la terre dans le Royaume des Cieux".

Les Légats Patriarchaux & Exarques de Conſtantinople.

PORPHYRE, ci-devant Archevêque de Nicée.
MÉLÉTIUS SYRIGUS, Prêtre, Religieux Prédicateur de l'Evangile.

Les Légats de Ruſſie.

ISAIAS TROPHIME, Paſteur de l'Egliſe de S. Nicolas.
IGNATIUS, Prédicateur de l'Evangile.

JOSEPH, Paſteur des ſaintes Théophanies.

Imprimé en Moldavie, en l'auguſte maiſon de trois ſaints Iérarques, l'an de Notre Seigneur 1642, au mois de Décembre.

Que ſi M. Claude veut que l'on lui prouve que ces Légats de Conſtantinople & de Ruſſie étoient effectivement en Moldavie cette année 1642, quoique l'Acte même que je lui produis ſuffiſe pour le prouver, il en peut encore être convaincu par cette célebre Confeſſion de foi de l'Egliſe Orientale que je lui ai déja citée. Car l'hiſtoire qui en eſt à la tête porte expreſſément qu'elle fut examinée en Moldavie par ces mêmes Légats de Conſtantinople & de Ruſſie, & qu'elle y fut publiée ſous le titre de Confeſſion de l'Egliſe de Ruſſie, ce qui eſt marqué auſſi par un endroit de la lettre que nous venons de rapporter, où il eſt dit que le Prince de *Moldavie avoit confirmé par des livres publics la véritable doctrine de l'Egliſe Orientale*, & comme elle fut envoyée de Moldavie à Conſtantinople, & qu'elle y fut approuvée en 1643, comme nous l'avons dit ailleurs, il paroît qu'elle avoit été examinée en Moldavie, l'an 1642, & par conſéquent, que ces Légats qui ont fait imprimer le Concile de Parthenius y étoient effectivement.

La ſeconde conjecture de M. Claude n'eſt guere plus ſolide. C'eſt dit-il, *que la premiere piece qui porte le nom de Cyrille de Bérée eſt ſouſcrite par pluſieurs qui ont ſouſcrit la ſeconde, & par le même Parthénius à qui on attribue cette derniere. Et néanmoins dans la ſeconde, il n'eſt fait aucune mention de la premiere*; d'où M. Claude conclut, *que ceux qui ont fait la ſeconde, n'avoient aucune connoiſſance de la premiere.* Mais tout l'embarras que M. Claude trouve en cela, ne vient que de ce qu'il ne veut pas ſe mettre dans l'eſprit, que Cyrille de Bérée, qui a préſidé au premier Concile, & Parthenius qui a préſidé au ſecond, étoient en des diſpoſitions fort différentes à l'égard de Cyrille Lucaris. Que l'un étoit ſon ennemi déclaré, l'autre ſon ami particulier, & que c'eſt cette différente diſpoſition qui a produit la diverſité que l'on remarque entre ces deux Conciles. L'un étoit fait pour flétrir Cyrille Lucaris, & l'autre pour ſauver ſa mémoire autant qu'il étoit poſſible : car Cyrille de Bérée qui étoit animé en particulier contre Cyrille par des motifs de religion & d'intérêt, ne crut pas devoir épargner ſon nom, & ainſi il frappa d'anathême ces Articles ſous le nom même de Cyrille.

Mais Parthénius, au contraire étant d'une part ami particulier de Cyrille, & n'oſant pas approuver de l'autre les articles qui lui étoient attribués, pour ſatisfaire en même temps à l'amitié & à la foi, prit le parti de condamner ces articles, ſans nommer Cyrille. De ſorte que ce ſecond Concile étant plutôt une juſtification de la mémoire de Cyrille, qu'une con-

III. Clas. N°. III.

damnation, il n'eſt pas étrange qu'ayant été fait dans cette vue, l'on n'y ait point parlé du Concile tenu par Cyrille de Bérée, puiſqu'il étoit fait pour réparer l'injure que l'on y avoit faite à Cyrille Lucaris. Que s'il ſe trouve que quelques Evêques & Parthénius même ont ſouſcrit à l'un & à l'autre, il n'y a aucun lieu de s'en étonner ; car ils ont ſouſcrit le premier, étant emportés par Cyrille de Bérée, à qui ils n'oſoient réſiſter ; & ils ont ſouſcrit le dernier par leur propre mouvement, & pour mettre à couvert autant qu'ils pouvoient la mémoire de Cyrille Lucaris, en condamnant ces Articles ſans les lui attribuer.

Et que M. Claude ne nous diſe pas que Parthénius ne pouvoit être en même temps ami de Cyrille & défenſeur de la véritable foi. Car outre que la corruption du cœur allie ſouvent ces deux choſes, il eſt vrai encore que Cyrille Lucaris n'ayant jamais publié hautement ſa Confeſſion de foi, il y a eu pluſieurs Grecs qui ont ſoutenu qu'elle n'étoit point de lui. Et M. Claude pourra voir dans la ſuite, par l'extrait d'un mémoire envoyé par M. l'Ambaſſadeur de Conſtantinople, que le Patriarche d'aprèſent qui s'appelle Parthénius eſt encore de ce ſentiment.

La troiſieme raiſon de M. Claude, ne mérite pas preſque d'être rapportée, tant elle a peu de vraiſemblance. Il dit qu'il n'y a point d'apparence, ni *que Métrophane Patriarche d'Alexandrie, qui avoit aſſiſté au premier Synode ſous Cyrille de Bérée, ni que Parthénius qu'on dit avoir fait le ſecond, aient voulu condamner ſi légérement & ſi frauduleuſement Cyrille Lucaris ; puiſque l'un avoit été premier Officier de ſa chambre, & l'autre ſon protecteur & ſon ami.* Car c'eſt comme ſi M. Claude nous diſoit en propres termes, qu'il n'eſt point croyable que les hommes puſſent agir ni par intérêt, ni par conſcience ; l'un & l'autre de ces motifs ayant été ſuffiſants de porter ces Patriarches à condamner Cyrille, quelque union qu'ils euſſent avec lui.

La quatrieme, qui eſt que le Moine Arſénius, de la main de qui l'on tient le Concile de Parthénius, ne parle point du Concile de Cyrille de Bérée, eſt encore auſſi contraire au bon ſens. Car quel ſujet y a-t-il de s'étonner que Arſénius qui n'envoyoit que le Concile de Parthénius, n'ait parlé que du Concile de Parthénius ? Mais de plus, on n'a nul *beſoin* de l'autorité d'Arſénius pour établir ce Concile, puiſque l'on en a un exemplaire de l'impreſſion même qui en a été faite en Moldavie.

Enſuite de ces quatre raiſons, qui ne peuvent pas être plus frivoles, M. Claude allegue en l'air qu'il étoit ſi notoire que la Confeſſion de Lucaris étoit de lui, que Parthénius n'auroit pu faire ſemblant d'en douter : ce qui eſt doublement faux ; parce que cela n'étoit point notoire, & que

l'on

l'on feint ſouvent de douter des choſes notoires ; & puis il a recours à une remarque de Critique qui ne lui réuſſit pas mieux ; *c'eſt*, dit-il, *qu'il n'y a point d'apparence que Parthénius & ſon Concile, eût ſi groſſiérement & calomnieuſement imputé à Cyrille une choſe fauſſe comme il fait. Car Cyrille ayant dit dans le premier article de ſa Confeſſion, que le S. Eſprit procede du Pere par le Fils, qui eſt un langage dont les Grecs ne s'éloignent pas ; le premier article de la cenſure porte qu'il a établi contre les ſentiments de l'Egliſe, la proceſſion ſubſtantielle & éternelle du Pere & du Fils, qui eſt préciſément l'expreſſion que les Grecs ont en horreur.* III. CLAS. N°. III.

Mais la critique de M. Claude le trompe en ce point ; car, quoique dans le Concile de Florence, les Grecs ſe ſoient portés à offrir ces termes pour s'approcher des Latins, ils les ont néanmoins ſouvent auſſi regardés comme contraires à leur dogme. C'eſt ce qui paroît manifeſtement par l'exemple de Jean Veccus, Patriarche de Conſtantinople, qui ſe réunit, avec l'Egliſe Romaine, & fut enſuite dépoſé dans un Synode, & envoyé en exil où il mourut en priſon. Car la cauſe de ſa dépoſition, de ſon exil, & de ſa priſon, fut qu'il ſoutint que le S. Eſprit procédoit du *Pere par le Fils*, comme il le déclare lui-même dans ſon Teſtament en ces termes : *Puiſque l'on m'a imputé comme un crime digne d'être chaſſé du Patriarchat, d'avoir dit que le S. Eſprit procede du* Pere par le Fils *& qu'il tire ſon exiſtence du* Pere par le Fils ; *& que l'on a jugé ce crime digne de l'exil & de la priſon qui m'a conduit à la mort : Je déclare que je ne nie point ce crime ; que je l'avoue, que je ne m'en juſtifierai point, & que s'il mérite de ſouffrir quelque infamie, je ne refuſe pas de la ſouffrir.* Il conclut même par ces paroles : *moi Jean, par la miſéricorde de Dieu Archevêque de Conſtantinople, ayant ſouffert l'exil & la priſon pour le véritable dogme de la proceſſion du S. Eſprit par le Fils*, j'ai ſouſcrit ce Teſtament de ma main propre.

Il n'eſt donc pas étrange que Parthénius ait pris dans les articles de Cyrille, cette expreſſion, que le Saint Eſprit procede du Pere par le Fils, comme une approbation des Latins, & qu'ainſi il l'ait condamnée, comme elle avoit été déja condamnée par ſes Prédéceſſeurs dans le Patriarche Veccus. Je ne me ſuis arrêté à réfuter ces raiſons de M. Claude, que pour éclaircir en paſſant ces petites difficultés, & non pour confirmer la vérité de ces Conciles. Celui de Parthénius ne l'eſt déja que trop par l'exemplaire imprimé en Moldavie, dont j'ai parlé, & il ſuffiroit, pour l'un & pour l'autre, de le renvoyer à ce qu'il a pu lire dans l'atteſtation du Patriarche Méthodius, où il dit expreſſément, que la Doctrine de l'Egliſe d'Orient paroît *par les deux Synodes tenus à Conſtantinople ; l'un ſous le Patriarchat de Cyrille de Bérée, & l'autre ſous celui de Parthénius ſur*

III Cl. N°. III. *nommé le vieil, & que cela ſe voit encore, à préſent dans les Archives de l'Egliſe de Jeſus Chriſt.*

Si M. Claude n'eſt pas content de ces preuves, on le ſupplie de nous déclarer quelles ſont celles qu'il deſireroit, & l'on eſſayera de le contenter, mais ſi elles ne ſuffiſent pas pour lui, on croit qu'elles ſeront plus que ſuffiſantes pour tous les autres.

CHAPITRE XII.

TROISIEME MOYEN DE M. CLAUDE.

Traiter de faux Grecs, & de Grecs latiniſés les Auteurs qu'on lui allegue.

COmme il n'y pas toujours moyen de faire ſemblant de douter, ou ſi des Ecrits ſont véritables, ou s'ils ne ſont point des ouvrages de quelque impoſteur, M. Claude, qui ſait prendre ſes ſûretés, a jugé avec raiſon qu'il avoit encore beſoin de quelques autres *manieres*, pour ſe mettre à couvert de l'autorité de ces Grecs qui parlent un peu plus clairement qu'il ne voudroit. Il s'eſt donc réſolu d'en mettre en uſage une dont on ne s'étoit pas encore aviſé, qui eſt, de rejeter l'autorité de tous ceux qui parlent autrement qu'il ne deſireroit, en les faiſant paſſer pour de faux Grecs; pour des Grecs latiniſés, pour des partiſans du Pape, qui ne méritent aucune créance dans cette diſpute.

C'eſt par ce reproche qu'il prétend être en droit de mépriſer les témoignages, non ſeulement de Manuel Calecas, de Beſſarion, de Grégoire, de Jean Pluſiadene, de Gennadius Scolarius, du Religieux Hilarion; mais auſſi ceux de Payſus Ligaridius, du Baron de Spatari, & du Concile de Chypre. *Tous les gens de cette eſpece*, dit M. Claude de quelques-uns d'eux, *ne ſont pas plus propres à décider notre queſtion, que le ſeroient Thomas d'Aquin ou les Peres du Concile de Trente.* Les autres, ſelon lui, ne ſont *que des fruits des Miſſions. Et M. Arnauld*, dit-il, *n'en eût pas été moins eſtimé, quand il ne s'en fût pas ſervi. Les actes de cette nature ne ſeront jamais jugés aſſez forts pour terminer le différent qui eſt entre nous, y ayant d'ailleurs des raiſons ſolides & des témoignages authentiques contre lui.*

M. Claude. Troiſieme Réponſe. p. 374.

Ibid. 378. 380. Troiſieme Réponſe. page 374.

Mais la confiance que M. Claude témoigne ſur ce ſujet, ne m'empêchera pas de lui dire, qu'il en ſeroit plus eſtimé lui-même, s'il parloit

plus raiſonnablement des choſes, & s'il ne ſe laiſſoit pas emporter, ou par l'intérêt de ſa cauſe, ou par la chaleur de ſon imagination, à certains excès qui ne lui font pas honneur. III. CLAS. N°. III.

Il s'imagine que l'on peut tirer toutes ſortes de conſéquences, de toutes ſortes de reproches, ſans examiner jamais ſi ces reproches ont quelque proportion avec les conſéquences qu'il en tire. Je veux que quelques-uns de ces témoins ſoient des Grecs latiniſés, s'enſuit-il qu'ils ne ſoient croyables en rien de ce qui regarde les Grecs? Un Calviniſte converti, ne mérite-t-il aucune créance dans ce qu'il impute aux Calviniſtes, lorſqu'il ne ſe trouve point qu'il ait jamais été accuſé de calomnie par ceux qui n'ont pas changé de ſentiment, & qu'il rapporte de bonne foi ce qu'il a appris parmi eux? Et ne le croit-on pas au contraire, d'autant plus, que la liaiſon qu'il a eue avec eux, lui a donné plus de moyens de s'inſtruire de leurs ſentiments?

Pour rendre un témoin croyable, il n'eſt beſoin que de deux qualités; qu'il ſoit bien informé, & qu'il ſoit ſincere; & il n'y en a aucune qui manque à ceux que M. Claude appelle des Grecs latiniſés & de faux Grecs.

Car pour ce qui regarde la premiere; peut-on être mieux inſtruit de la doctrine des Grecs que l'étoit Beſſarion, l'un des principaux Evêques qui fut amené à Florence par l'Empereur de Conſtantinople, & que la plupart des autres que nous avons allégués?

Et pour la ſeconde, leur ſincérité n'eſt-elle pas ſuffiſamment juſtifiée par cela ſeul qu'il ne paroît pas qu'aucun de ceux que M. Claude appelle véritables Grecs, les ait jamais démentis dans ce qu'ils imputent à tous les Grecs, & leur ait jamais reproché qu'ils s'éloignoient de la créance de l'Egliſe Grecque, ſur le ſujet de la préſence réelle, & de la Tranſſubſtantiation?

Eſt-ce qu'il nous voudra faire croire, que tous les Grecs qui ſe réuniſſent aux Latins, perdent en même temps la mémoire; qu'ils s'imaginent avoir toujours cru ce qu'ils ne font que de commencer de croire; ou qu'ils paſſent tous à cet excès d'impudence, d'imputer ſans raiſon aux autres Grecs ce qu'ils ſauroient qu'ils ne croient pas?

Les caracteres extraordinaires, & que l'on ne voit jamais parmi les hommes, ne coûtent rien à M. Claude, quand il en a beſoin pour ſe démêler d'une difficulté; & non ſeulement il les raſſemble en une ou deux perſonnes, quand il le faut; mais il donne à des peuples entiers, ces étranges inclinations. S'il faut expliquer comment les Grecs ont pu demeurer en paix avec les Latins ſur l'Euchariſtie, en ſuppoſant qu'ils n'euſſent pas la même créance de ce myſtere; il en vient à bout, avec cent millions

III. CLAS. N°. III.

de Latins, que la politique tient dans le ſilence, & cent millions de Grecs timides, qui demeurent dans la même réſerve. S'il faut éluder les témoignages des Grecs convertis, qui déclarent qu'ils croient la préſence réelle, & que l'on la croit dans l'Egliſe d'Orient, il s'en tire en attribuant à tous ces Grecs un excès d'impudence, qui les porte à impoſer hardiment à leur nation une erreur qu'elle ne tient pas, & à tous les autres Grecs un excès de ſtupidité, qui leur fait ſouffrir cette calomnie ſans la repouſſer jamais. Mais ceux qui forment leurs idées ſur l'expérience de la vie humaine, & du naturel de ceux qu'ils voient tous les jours, n'ont pas l'imagination ſi flexible, & ils traitent avec raiſon toutes ces ſuppoſitions fantaſtiques, de ſonges & de viſions peu judicieuſement inventés.

Ainſi, quoi qu'en diſe M. Claude, le témoignage des Grecs latiniſés eſt tout auſſi fort, que celui de ceux qui ſont demeurés ſéparés de l'Egliſe Romaine. C'eſt ce qu'il ſuffiroit de lui répondre quand il feroit vrai que l'on ne lui auroit allégué que de ces ſortes de Grecs. Mais de plus, ce fait eſt entiérement faux, & M. Claude ne l'avance que par une nouvelle définition, qu'il voudroit bien introduire, qui eſt d'appeller *faux Grecs* tous ceux qui ſont contraires à ſes ſentiments.

Quel ſujet a-t-il de faire paſſer pour Grecs latiniſés tous ces Evêques de l'Iſle de Chypre, qui ont ſi ſolemnellement condamné dans un Synode, les principales erreurs des Calviniſtes & entr'autres leur doctrine ſur l'Euchariſtie, comme on le peut voir dans l'extrait qu'on en a produit? Ne ſont-ils pas ſoumis au Patriarche de Conſtantinople? Et ne font-ils pas profeſſion d'être attachés à la doctrine des Grecs dans tous les points dont ils ſont en conteſtation avec les Latins? Si M. Claude en doute, je lui en puis produire un acte authentique, d'un des principaux de ce Synode, qui eſt celui même qui en a donné l'extrait & qui l'a ſigné. Il s'appelle Hilarion Cicada, qui de l'Iſle de Chypre, eſt paſſé à Conſtantinople pour y exercer la fonction de Théologien. Il fit ſa profeſſion de Foi ſelon la coutume entre les mains de Parthénius, qui eſt celui même qui occupe préſentement le Siege de Conſtantinople, & il la réitéra depuis ſous Méthodius; qui avoit été mis en la place de Parthémius dépoſé par les Evêques, & qui ayant été depuis chaſſé par Parthémius eſt encore préſentement à Conſtantinople. Ainſi cette même profeſſion de foi repréſente la foi de deux Patriarches de Conſtantinople.

M. Claude la peut voir toute entiere dans l'Abbaye de S. Germain; j'en rapporterai ſeulement ici le commencement, qui fait voir combien il eſt éloigné de favoriſer les opinions des Latins.

C'eſt certainement une coutume, légitime & qui s'eſt établie depuis long-temps, que ceux qui ſont élevés à la dignité paſtorale & doctorale, pour

une aſſuranee plus certaine des ames auxquelles ils doivent enſeigner le chemin du ſalut, donnent une confeſſion particuliere de la foi orthodoxe, ſignée de leur main & confirmée par des témoins; car par ce moyen, non ſeulement on tire une preuve aſſurée de ceux à qui on confie l'adminiſtration de l'héritage de Jeſus Chriſt, mais on a encore l'avantage de pouvoir prononcer une juſte condamnation contre ceux qui refuſent de le faire. C'eſt pour ce ſujet que nous, ayant été promus au ſacré Doctorat de l'Egliſe, nous avons donné une ample expoſition des dogmes que nous croyons, & des points qui ſont controverſés, au Seigneur Parthénius qui avoit été fait ci-devant notre Patriarche Œcuménique; mais depuis le Très-Saint & le Très-Sage Méthodius ayant été élevé au Patriarchat, après notre retour d'un voyage en notre patrie, nous avons ſupplié Sa Sainteté comme notre Maître commun, de nous confirmer dans notre dignité. Il nous l'accorda véritablement fort volontiers; mais il exigea de nous avec juſtice la ſatisfaction due par notre confeſſion, laquelle par haſard n'ayant pas été inſérée ni trouvée dans le Livre ſacré, il nous commanda de la réitérer, non pas ſur les points qui ſont certains & qui ne ſont conteſtés de perſonne, parce que nous avons fait paroître ſuffiſamment dans nos prédications quelle étoit notre croyance, mais principalement ſur ceux dont nous ne ſommes point d'accord avec les Latins.

Il fait enſuite le dénombrement de ces points, en y inférant même les articles, ſur leſquels ils ſont plutôt en différent avec les Théologiens Latins, qu'avec l'Egliſe Latine qui n'en a rien défini expreſſément; tel qu'eſt celui qui regarde la qualité des peines du Purgatoire.

C'eſt dans un de ces articles que ſe trouve cette profeſſion ſi claire de la préſence réelle, & de l'adoration de l'Euchariſtie, dont j'ai parlé ci-deſſus, & que j'inférerai ici plus au long.

A ces points ſur leſquels nous ſommes en différent avec les Latins, nous ajoutons que ces paroles de Jeſus Chriſt; ceci eſt mon Corps, & ceci eſt mon Sang; *ne ſont pas les ſeules qui ont été inſtituées pour la conſécration ſurnaturelle, & inexplicable, & pour la conſommation des Sacrés Myſteres ſelon les Latins, mais encore cette priere que le Prêtre fait, par laquelle il invoque le S. Eſprit, & qui a auſſi été déclarée conſommatrice du Sacrement, parce que l'Inſtituteur même l'a ainſi ordonné quand il a dit, faites ceci en mémoire de moi; à quoi S. Jean Chryſoſtôme ayant fort à propos égard, a duement enſeigné qu'il falloit prier en s'adreſſant à Dieu le Pere, en comprenant toute la ſainte Trinité, & dire: faites ce pain l'honorable corps de votre Fils Jeſus Chriſt, & ce qui eſt dans ce calice l'honorable ſang de votre Fils Jeſus Chriſt, en les changeant par votre Saint Eſprit. Et parce auſſi que l'accompliſſement de ce myſtere a été révélé à S.*

III. CLAS. N°. III. *Jacques, & par les Apôtres par la bouche de S. Jacques fils de Zébedée; lequel a ainſi écrit : nous vous prions, Seigneur, qui n'avez beſoin de rien, d'avoir la bonté d'envoyer votre S. Eſprit, afin qu'il faſſe ce pain le corps de votre Fils Jeſus Chriſt, & ce calice le ſang de votre Fils Jeſus Chriſt; après leſquelles paroles, & d'autres ſemblables, ſelon S. Baſile : nous confeſſons que ce myſtere incompréhenſible eſt achevé, & nous croyons que c'eſt véritablement & ſubſtantiellement le même corps vivant & déifié, & le même ſang vivifiant de notre Sauveur, qui eſt entiérement mangé impaſſiblement par ceux qui le prennent, & qui eſt ſacrifié par un ſacrifice non ſanglant, & exactement adoré comme Dieu.*

Cet acte finit par ces paroles : *j'ai écrit cette Confeſſion exprimée à la vérité par les hommes, mais confirmée inviſiblement par Dieu & par les Anges. Je jure par les vénérables & ſacrés Evangiles, que c'eſt-là ſincérement ma penſée; que je le crois ainſi dans mon cœur, ſans aucun déguiſement, & que je conſerverai ces dogmes de toutes mes puiſſances inviolablement, invulnérablement, incorruptiblement, & ſans feinte juſques à mon dernier ſoupir, & s'il eſt beſoin de verſer mon ſang, je ne le refuſerai pas, me confiant en Jeſus Chriſt qui me maintient, auquel ſoit gloire & puiſſance dans les ſiecles des ſiecles. Ainſi ſoit-il. L'an du ſalut* 1670, *le* 13 *Mai.*

Je, HILARION, *grand Théologien, & ſacré Docteur du Siege œcuménique, ai écrit & ſous-ſigné.*

L'Acte porte, comme j'ai dit, les ſignatures de neuf Evêques qui le confirment.

Il eſt arrivé auſſi une choſe fort conſidérable ſur le ſujet de ce Synode de Chypre, qui fait parfaitement voir la foi des Grecs. C'eſt qu'ayant été publié dans l'Orient, on y trouva à redire à deux articles, dans leſquels quelques-uns croyoient qu'on s'étoit trop approché de la doctrine des Latins; ce qui porta Méthodius à obliger le même Cicada de les éclaircir. Il le fit par un Ecrit que M. Claude pourra voir entier au même lieu que les autres. J'en mettrai ſeulement ici le commencement.

Il y a deux ans que ſept articles furent examinés ſynodalement dans l'Egliſe de Chypre contre les nouveaux hérétiques d'Occident, leſquels avant la ſouſcription des Prélats, & la nôtre, qui ſe fit ſept mois après cet examen, furent par nous traduits en latin fidellement; mais enſuite il s'eſt trouvé une perſonne qui les a publiés différents de l'original. Il y a deux choſes qui ont été expliquées en un ſens qui donne ſoupçon d'avoir été mal entendu. La premiere, ce qui eſt porté dans le premier article, que le pain & le vin, après la conſécration faite par quelques paroles convenables inſtituées par Jeſus Chriſt. La ſeconde, qui eſt dans le ſeptieme, touchant les

commémorations, qu'elles ſont profitables aux ames qui ſouffrent dans la privation & dans la dilation de la béatitude pour la rémiſſion & le retranchement de cette dilation. La premiere a donné occaſion à quelques perſonnes de douter, & de demander quelles ſont ces paroles convenables & inſtituées: quant à la ſeconde, deux autres perſonnes nous accuſoient d'avoir mis en avant la doctrine des Latins touchant le Purgatoire, & touchant la parfaite béatitude des Saints, ſur leſquelles nous étant défendus ſuffiſamment de vive voix, en préſence de pluſieurs perſonnes, il a plu enfin au Très-Saint & Très-Sage Méthodius notre commun Seigneur, Patriarche œcuménique, que pour ôter toute ſorte de ſoupçon, il falloit que nous miſſions entre ſes mains un Ecrit qui contînt en abrégé ce que nous avions avancé d'orthodoxe, & ce qui regarde les cinq autres articles touchant leſquels nous ſommes en différent avec les Latins; à quoi par avance nous avons pleinement ſatisfait lorſque nous fumes confirmés dans le ſuprême degré de Théologien. III. CLAS. N°. III.

Il n'y a rien de plus fort pour montrer la foi de l'Egliſe Grecque, que ces difficultés même qu'on a faites ſur ce Concile. Car la préſence réelle, la Tranſſubſtantiation, l'adoration de l'Euchariſtie y étant formellement établies, & les dogmes des Calviniſtes clairement & expreſſément condamnés, il ſe trouve néanmoins que ces articles n'ont bleſſé ni ſcandaliſé aucun des Grecs, qu'ils n'ont excité aucun doute contre la doctrine qu'ils contiennent, que le Patriarche Méthodius n'en a demandé aucun éclairciſſement, quoique ces mêmes Grecs fuſſent ſi jaloux de leurs opinions, qu'ils n'ont pu ſouffrir qu'on favoriſât, ou plutôt qu'on ne rejetât pas expreſſément celles des Latins ſur d'autres points.

Enfin, après cette célebre Confeſſion de foi, ſignée par les quatre Patriarches d'Orient, que nous avons ci-deſſus produite, où l'on voit d'une part la doctrine de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantiation ſi clairement établie, & de l'autre tous les dogmes particuliers de l'Egliſe Grecque opiniâtrément ſoutenus, je ne ſais ſi M. Claude même oſera encore traiter de faux Grecs & de Grecs latiniſés, les témoins que l'on lui a produits, pour cela ſeul qu'ils enſeignent la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation. Ainſi je ne crois pas me devoir beaucoup mettre en peine de juſtifier M. le Baron de Spatari, de la vaine accuſation que M. Claude forme contre lui, ſur ce qu'il va aux Egliſes des Catholiques quand il n'en trouve point de ſa Communion, ce qui eſt pratiqué preſque par tous les Grecs qui ſont hors de leur pays; ni Ligaridius Archevêque de Gaza, de ce qu'il a autrefois reçu penſion du Pape. La miſere où ſont réduits les Grecs les peut porter à recevoir ces ſoulagements ſans renoncer pour cela à leur doctrine; & c'eſt juger très-témérairement de la conduite des Papes, que de croire qu'ils n'aſſiſtent que des perſonnes qui ſoient

III. Clas. N°. III. liées de communion avec eux, y ayant de juſtes raiſons qui les peuvent porter à étendre leur charité ſur ceux d'entre les Grecs qui ont plus de diſpoſition à l'union, & qu'ils reconnoiſſent plus modérés, tel qu'étoit Ligaridius.

Mais quoi qu'il en ſoit, il eſt viſible que M. Claude emploie très-injuſtement ce reproche d'intérêt, pour rendre ſuſpecte l'atteſtation que cet Archevêque a donnée de la foi des Grecs ſur l'Euchariſtie. Car ſi cet Archevêque avoit été capable de trahir ſa conſcience par interêt, il n'auroit jamais répondu comme il a fait à la demande qu'on lui a faite; puiſqu'il n'avoit aucun lieu de croire que ce témoignage qu'il rendoit de la foi de l'Egliſe Orientale ſur la Tranſſubſtantiation, dût être fort agréable à un Miniſtre Luthérien, d'un Prince Luthérien, pour lequel il l'a écrit, & qu'il en avoit beaucoup de craindre que ſa réponſe ne ruinât ſa fortune en Moſcovie, qui eſt une Egliſe toute Grecque, s'il eût cru qu'elle n'étoit pas conforme à la doctrine de l'Egliſe Grecque.

Il eſt étrange que M. Claude ne ſente pas des choſes qui ſont capables de frapper les plus ſtupides, & qu'il oſe nous faire des réponſes qui ſe réduiſent à cet étrange raiſonnement: Ligaridius eſt un homme intéreſſé, puiſqu'il a autrefois reçu penſion du Pape; donc il eſt à croire, que, n'en recevant plus, il a attribué contre ſon intérêt & ſa conſcience, à l'Egliſe Grecque, une doctrine qu'il ſait qu'elle ne tient pas, en ſe mettant par-là en danger de ruiner ſa fortune.

CHAPITRE XIII.

Quatrieme Moyen de M. Claude.

Injures perſonnelles contre ceux qui rapportent des paſſages qui l'incommodent.

CE dernier moyen eſt le dernier retranchement de M. Claude quand il ne peut employer aucun des autres, & il en uſe avec tant de licence, qu'il ſemble qu'il ait été établi Juge ſouverain de la réputation de tout le monde, ſans qu'il ſe croie obligé d'en rapporter aucune preuve.

C'eſt par une ſuite de ce droit qu'il appelle en un endroit Allatius Bibliothécaire du Pape, *l'homme du monde le plus malin, le plus outrageux contre les perſonnes, l'homme du monde le plus animé contre les Grecs qu'on appelle ſchiſmatiques, & en particulier contre Cyrille, & au reſte,* Pag. 285. Pag. 223. *un vrai vendeur de fumée.* Et qu'il dit en un autre endroit *que c'eſt un homme*

homme paſſionné, prêt à tout faire & à tout dire pour les intérêts de la Cour de Rome. Et tout cela pour avoir droit de rejeter les paſſages que cet Auteur allegue de Simon de Theſſalonique, & l'hiſtoire qu'il fait de Cyrille Lucar. CLAS. III. N°. III.

Mais outre que ces reproches en l'air ſont toujours de mauvaiſe grace; que les Ecrits d'Allatius donnent toute une autre idée de lui, & que ſes confreres en ont parlé tout d'une autre ſorte, en le citant avec éloge, ils ſont encore contre le bon ſens; car il y a ſi loin d'être intéreſſé, ou aigre contre des Auteurs que l'on réfute, à être fourbe & capable de ſuppoſer de faux paſſages & de fauſſes hiſtoires, qu'il n'y a nulle conſéquence de l'un à l'autre. Il n'en eſt pas des vices comme des vertus des hommes : ils n'ont nulle liaiſon entr'eux; ils ſont même ſouvent contraires, & des gens peuvent être emportés, violents, flatteurs, intéreſſés, ſans qu'on ait droit pour cela de croire que les paſſages qu'ils citent ſoient ſuppoſés. L'on a moins encore de ſujet de le croire d'Allatius que d'un autre, parce que des livres qu'il a cités lorſqu'ils n'étoient encore que manuſcrits, ayant été imprimés depuis, ont juſtifié ſa fidélité, & que d'ailleurs il paroît qu'il s'eſt toujours extrêmement piqué de la réputation de ſavant Critique, & que l'on ſait que les gens de cette ſorte ſont fort éloignés de falſifier les Auteurs. Drelin-court. Dialog. de la deſcente aux enfers. page 290. & ſuiv.

Il n'y a pas plus de bon ſens dans le mépris que M. Claude fait des paſſages qui ſont cités par Ekellenſis, ſous prétexte que Gabriel Sionita, dont il étoit aſſocié à la correction de la Bible Polyglotte imprimée à Paris, s'étant brouillé avec lui, l'a chargé de diverſes injures qui n'ont nul rapport avec la falſification des paſſages. Il ne ſied pas bien à M. Claude de ſe rendre Juge du différent de ces deux Maronites, & encore moins de ſe déclarer partie contre Ekellenſis ſur le ſeul témoignage de ſon adverſaire. Mais quoi qu'il en ſoit, tous ces reproches perſonnels ne lui donnent aucun droit de rejeter les paſſages qui ſont cités dans les livres de cet Auteur, parce qu'ils ne rendent point croyable, que, citant, comme il fait, les livres dont il les a pris, qui ſont pour la plupart dans la Bibliotheque Vaticane, il ait eu la hardieſſe de les inventer à plaiſir.

Ainſi, pour lui montrer combien on eſt réſolu d'avoir peu d'égard à ces vains reproches, je ne laiſſerai pas de lui citer un témoignage conſidérable de la foi des Cophtes, rapporté par cet Auteur dans ſon *Eutychius Vindicatus*, que l'on a oublié de produire dans le premier Tome de la Perpétuité. Il eſt tiré d'un livre compoſé il y a deux cents ſoixante ans, par des Religieux d'un Monaſtere d'Egypte, & intitulé: *De la ſacrée Oblation.* Voici de quelle ſorte ils en parlent: *L'Egliſe Chré-*

III. Clas. N°. III.

tienne, disent ces Religieux, *Croit fermement que la sainte Oblation, ou l'Eucharistie est le corps de Notre Seigneur Jesus Christ, & son sang précieux qu'il a versé pour la vie du monde & la rémission des péchés. La preuve de cette vérité est la parole du Très-Haut, lorsque mangeant la Pâque avec ses Disciples, il prit le pain & le bénit, & le divisa, & le donna à ses Disciples, en leur disant: Prenez & mangez, ceci est mon corps, qui est livré pour vous: faites ceci en commémoration de moi; & qu'il prit le Calice, rendit graces, & le bénit après le souper, & le leur donna en disant: Buvez-en tous, c'est mon sang du Nouveau Testament, qui est versé pour plusieurs en la rémission de leurs péchés. Et cette autre parole du même Jesus Christ: Le pain que je donnerai est ma chair, que je donne pour la vie du monde. En vérité, en vérité, je vous dis, que si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Il faut donc que tout fidele qui le reçoit ait cette vraie foi dans le cœur, & qu'il confesse de bouche que ce qu'il a reçu a été fait le corps de Notre Seigneur Jesus Christ, & son sang précieux, par le moyen de la consécration du Prêtre, & de ses prieres; de la descente du S. Esprit, de la vertu divine, & d'un miracle incompréhensible.*

Dans le Chapitre suivant ces mêmes Religieux disent: *que le S. Esprit, qui a formé le sacré corps de Jesus Christ dans le sein de la Vierge, de la substance même de Marie, qui étoit nourrie & formée de pain & de vin, est le même qui fait ce pain & ce calice le corps de Notre Seigneur & son sang très-pur, & qui les consacre, & que la vertu divine, qui a produit & nourri le corps de Jesus Christ dans le ventre de la Vierge, d'une maniere qui surpasse toutes les opérations de la nature, est celle qui opere le miracle de la conversion du pain & du vin, au corps & au sang de Jesus Christ, & que le Verbe qui a dit*, ceci est mon corps, ceci est mon sang, *est le même qui le dira toujours du pain consacré par le moyen du Prêtre, auquel ce pouvoir est attribué; de même que ce que Dieu a dit, en produisant & en formant les créatures, est demeuré ferme, & produit toujours son effet.*

Ces passages ont tant de caracteres de vérité, que l'on n'appréhende pas que les déclamations injustes de M. Claude portent les personnes judicieuses à en douter, & ils forment des idées si différentes de celles des Calvinistes, que ce seroit en vain qu'il s'efforceroit de les accorder avec leurs sentiments.

CHAPITRE XIV.

Que les autorités des Grecs modernes, produites par M. Claude, ne ſont propres qu'à juſtifier ce que l'on a avancé touchant les Grecs.

LEs hommes étant d'humeur à avoir toujours quelque défiance des preuves les plus évidentes, lorſqu'ils ignorent encore celles que l'on y peut oppoſer, il ſemble que M. Claude ait voulu remédier à cet inconvénient par celles qu'il emploie pour juſtifier la foi que les Grecs tiennent à préſent: car certainement elles ſont telles, que, comme il eſt difficile d'en trouver de plus fortes que celles que nous avons alléguées, il eſt difficile d'en trouver de plus foibles que celles que M. Claude y oppoſe. III. CLAS. N°. III.

On lui produit des Conciles, des Confeſſions de foi, des Catéchiſmes, des Atteſtations d'Evêques & d'Eccléſiaſtiques, des livres publics qui ſont entre les mains de tous les Grecs. On lui donne moyen d'en voir les originaux. Tous ces actes parlent clairement & préciſément: il n'y a nulle ambiguité. On voit d'ailleurs que ſi les Grecs avoient été dans les ſentiments qu'il leur attribue, il avoit mille moyens de détruire tous ces témoignages, & d'en avoir de plus forts; & que les Hollandois, répandus par toute la terre, lui en auroient fourni plus qu'il n'en auroit deſiré.

Cependant, au lieu d'actes de Conciles, & d'atteſtations authentiques, il eſt contraint de nous alléguer des extraits de lettres de Miniſtres, & deux ou trois fragments informes d'Ecrits compoſés, à ce qu'il dit, par des Grecs, dont il ne produit point de texte original.

Que M. Claude ne s'imagine pas que je m'aille amuſer à les réfuter en particulier, & à faire voir, par exemple, que certains extraits qu'il produit d'un manuſcrit de Métrophane, & d'une déclaration d'un Grec réfugié en Angleterre, ne diſent rien qui le favoriſe effectivement; parce qu'ils ne nient que le changement ſenſible, & non le changement véritable du pain en la chair naturelle de Jeſus Chriſt, & qu'il n'y eut jamais de perſonne moins croyable ſur la foi des Grecs qu'un certain Mélétius, dont il nous cite un autre fragment; puiſqu'il a bien la hardieſſe d'y nier l'invocation & le culte de la Vierge & des Saints, qui ſont des dogmes, qui, par l'aveu même des Miniſtres, ne ſont pas

III. CLAS. N°. III.

reçus avec moins d'éclat parmi les Grecs que parmi les Catholiques Romains. C'eſt un ſi dangereux exemple que de produire ainſi des lambeaux de manuſcrits, ſans en montrer les textes originaux & les pieces entieres, qu'il ne faut pas accoutumer le monde à y avoir égard.

Si M. Claude veut donc que l'on y réponde, qu'il prenne la peine premierement, de mettre ces Ecrits entiers en un lieu où on les puiſſe conſulter, en la même maniere que l'on l'a fait, afin que l'on puiſſe voir tout ce qui précede, & tout ce qui ſuit les paſſages qu'il rapporte, comme on lui promet de lui donner cette ſatisfaction ſur toutes les pieces qu'on lui cite; & on lui montrera alors ſans peine, que ces paſſages ne prouvent rien, & que, quand ils prouveroient quelque choſe, il eſt ridicule de les comparer avec ceux que j'ai produits.

On n'a au reſte jamais nié que le crédit des Hollandois ne pût tirer quelque atteſtation de quelques miſérables Grecs, ou que l'adreſſe de leurs Miniſtres n'en pût pervertir quelques-uns. Les Grecs ne ſont pas exempts des miſeres & des foibleſſes des autres hommes: mais ils ne nous feront jamais voir leur doctrine approuvée par des Conciles, & ſignée par les quatre Patriarches & par les principaux Evêques, & cela dans des livres imprimés ſans aucun rapport à nos différents.

Je ne vois donc entre les témoignages des nouveaux Auteurs que celui d'un certain Gergan, Grec de nation, & un autre d'un Ambaſſadeur d'Angleterre, qui méritent qu'on s'y arrête. Pour ce qui regarde Gergan, il eſt juſte de faire remarquer d'abord, que M. Claude ne devoit pas ſe contenter d'alléguer ce qu'en cite Caryophile, qui eſt un Ecrivain extraordinairement emporté; mais qu'il devoit faire en ſorte de recouvrer l'original même, ou qu'au moins il devoit fidellement rapporter tout ce que Caryophile allegue de cet Auteur, afin que l'on pût mieux juger de ſon véritable ſentiment.

Mais il n'avoit garde de le faire; parce qu'on y auroit vu trop clairement, qu'il n'y a aucune apparence d'imputer à cet Auteur de n'avoir pas cru la préſence réelle, puiſqu'il enſeigne, dans ce Catéchiſme, comme Caryophile le rapporte en deux endroits, *que, dans la ſacrée Communion, & dans toutes ſes parties, les Chrétiens reçoivent le corps entier & le ſang entier de Jeſus Chriſt, & que tout Jeſus Chriſt indiviſible y eſt contenu.* Ομολογῶ πὰρ ἀκάτω ὁ Γεργανος ὅτι εἰς την ἁγίαν χοινωνιαν καὶ εἰς ὁλὰ τὰ κομμὰτια ὁ πῦ λαμβανον οἱ χρεςιανοὶ εἶναι τελειον σωμα καὶ τέλειον αἷμα τῦ χριςῦ, καὶ ὁλος ἀδιαιρετος ὁ χρίςος. Et comme ce paſſage contient une confeſſion nette & préciſe de la préſence réelle, il eſt viſible que cet Auteur n'eſt pas propre à établir que les Crecs ne la croient pas.

Auſſi tout ce que M. Claude en allegue ne regarde que la Tranſ-

ſubſtantiation, & encore en abuſe-t-il auſſi-bien que Caryophile, contre le ſens de l'Auteur. Car quand Gergan enſeigne, comme M. Claude le rapporte, *que la ſacrée Communion eſt par deux ſubſtances ; διὰ δυο ὑσιῶν ; l'une viſible, qui eſt le pain & le vin ; l'autre inviſible, qui ſont les paroles de Jeſus Chriſt* ; il eſt clair qu'il conſidere les principes extérieurs de l'Euchariſtie, & ce que les Théologiens appellent ſa matiere & ſa forme ; c'eſt-à-dire, ce qui eſt néceſſaire pour accomplir le myſtere ; mais qu'il ne prétend nullement expliquer par-là les parties intérieures de l'Euchariſtie déja conſacrée. III. CLAS. N°. III.

Il n'y a pas plus de difficulté véritable dans l'autre paſſage que M. Claude rapporte en ces termes : *C'eſt un dogme impie des Papiſtes, dont le Pape Eugene a été le premier Auteur, que là où eſt le corps de Jeſus Chriſt, là eſt auſſi ſon ſang ; & que, pour cette raiſon, il ne faut pas que les Laïques prennent la communion ſous les deux eſpeces.* Et tout ce qui y paroit d'obſcur vient d'une ſubtile falſification qu'on a faite du ſens de Gergan, dans la traduction latine que M. Claude a ſuivie dans la ſienne. S'il eût pris la peine de conſulter le grec, il eût reconnu que ce *dogme impie* dont Gergan accuſe le Pape Eugene, ne tombe que ſur la derniere partie, *qui eſt, que les Laïques ne doivent point recevoir la Communion ſous les deux eſpeces* ; & non point ſur la premiere, *qui eſt, que le ſang eſt toujours où eſt le corps.* Car il porte mot à mot : *c'eſt un dogme impie des Papiſtes, inventé premierement par le Pape Eugene, que, parce que là où eſt le corps de Jeſus Chriſt, le ſang y eſt auſſi, il ne faut point que les Laïques reçoivent la Communion ſous les deux eſpéces.* Ἀσεβὲς δογμα των παπιςῶν εἶναι καὶ τὸ πρωτόκα μενὸ Παπας Ευγένιο ὁ τι ἐκεῖ ὁπῦ εἶναι τὸ σῶμα τῦ χριςῦ εἶναι καὶ τὸ αἷμα, διά τῦτο δὲν μη πρεπειν ινα λαμβάνον οἱ λαικοὶ την κοινωνιαν εἰς δὺο εἰδη. L'on voit clairement dans ces paroles que la premiere clauſe qui porte, *que, là où eſt le corps de Jeſus Chriſt, le ſang y eſt auſſi*, ne fait point une propoſition à part ; mais que ce n'eſt qu'une propoſition incidente, qui n'eſt alléguée que comme la raiſon de ce que l'on veut établir, & que la propoſition principale, ſur laquelle tombe l'accuſation d'impiété, n'eſt que celle qui porte, *que les Laïques ne doivent point communier ſous les deux eſpeces.* C'eſt afin que l'on ne s'apperçût pas de ce ſens, que l'on a diviſé ces deux clauſes dans la traduction, & que l'on en a fait ainſi deux propoſitions ſéparées, en y ajoutant un *at* qui n'eſt point dans le grec. *Impium dogma Papiſtarum eſt*, dit la traduction, *cujus auctor fuit Eugenius Papa ; ubi eſt Chriſti corpus, ibi eſſe & ſanguinem, ac propterea laïcis non eſſe dandam Euchariſtiam in utraque ſpecie* ; au lieu qu'il falloit traduire, *Impium dogma Papiſtarum eſt, cujus auctor fuit Euge-*

III. Cl. s. N°. III.

nius Papa, quoniam ubi eſt Chriſti corpus, ibi etiam ſanguis eſt, propterea non decere ut laïci in utraque ſpecie communionem accipiant. On voit bien que c'eſt cette fauſſe traduction qui eſt la ſource de l'erreur de M. Claude ; mais il n'eſt pas néanmoins excuſable de s'y être laiſſé tromper, puiſqu'il pouvoit trouver de quoi ſe détromper dans le lieu même où Caryophyle explique le ſens de Gergan d'une maniere ſi fauſſe & ſi maligne. Car il a été obligé d'y reconnoître que le même Gergan, au livre 9. de ſon Catéchiſme, queſtion 5. interrogation 12. & 13. enſeigne, *que, dans la Communion & dans toutes ſes parties, le corps & le ſang de Jeſus Chriſt ſont tout entiers avec ſes deux natures; parce que Jeſus Chriſt eſt indiviſible*: ce qui contient une profeſſion formellement oppoſée à l'erreur que M. Claude lui impute; ce qu'il eût été bon qu'il ne nous eût pas diſſimulé.

L'Ambaſſadeur cité par M. Claude eſt le Comte de Carliſle, qui, ayant dreſſé une relation de ſon Ambaſſade en Moſcovie, depuis qu'il en eſt de retour, parle de cette ſorte de la créance des Moſcovites. *Au reſte, je ne me ſuis point apperçu de ce qu'Olearius allegue qu'ils croient la Tranſſubſtantiation, & il y a trois choſes principalement qui me le perſuadent. Car 1°. quand on leur parle des ſuites de cette créance, ils témoignent qu'elles choquent trop leurs ſentiments pour en être & pour la ſoutenir. Ils ne recourent pas, comme font ordinairement les Catholiques, à la toute puiſſance de Dieu. 2°. Il y a toute ſorte d'apparence, que, s'ils croyoient la Tranſſubſtantiation, ils auroient plus de reſpect qu'ils n'ont pour ce myſtere; & il ſeroit fort étrange, que, dans une Religion ſi ſuperſtitieuſe qu'eſt la-leur, on manquât de zele & d'adoration, là où toutes deux devroient éclater le plus, comme on voit parmi ceux de la Communion de Rome. Enfin, s'ils avoient cette créance qu'Oléarius leur attribue, ils l'auroient des Grecs dont ils ont reçu les dogmes de leur Religion: mais on ne trouve point que les Grecs aient été de ce ſentiment-là.*

M. Claude conclut de-là que l'on ne peut tirer avantage du témoignage d'Oléarius, qui dit formellement le contraire ; mais il le conclut témérairement. Car, au lieu qu'il paroît par Oléarius qu'il s'étoit informé très-exactement de la créance des Moſcovites ſur la Tranſſubſtantiation, il paroît au contraire, par la relation de cet Ambaſſadeur, qu'il ne s'en étoit point informé; puiſqu'il ne nous y rapporte pas ce qu'il a appris poſitivement des Moſcovites, mais qu'il nous y débite les réflexions qu'il lui a plu de faire dans ſon cabinet, ſur ce qu'il ſe ſouvient d'y avoir vu, & ſur quelques diſcours, non touchant le myſtere même, mais touchant des ſuites philoſophiques, qui peuvent être ignorées de ceux qui croient le myſtere le plus fermement.

Ainſi, en laiſſant à part ces raiſonnements, auxquels ſans doute M. Claude ne nous voudroit pas obliger de déférer, tout ce qui réſulte de ſon témoignage, c'eſt, qu'ayant été en Moſcovie, il n'a jamais ouï dire à aucun Moſcovite qu'il ne crût pas la Tranſſubſtantiation; ce qui n'eſt pas fort avantageux à M. Claude, ni fort propre à affoiblir le témoignage d'Oléarius.

Mais puiſqu'il eſt ſans doute permis d'oppoſer à un Ambaſſadeur, qui n'a eu aucun ſoin de s'informer de la créance des Moſcovites ni des Grecs, & qui nous débite des raiſonnements qui n'ont aucun fondement que ſes préjugés, le témoignage d'un autre Ambaſſadeur, qui nous rapporte des faits dont il s'eſt exactement informé, & qui ne parle que de ce qu'il voit de ſes yeux, M. Claude trouvera bon que je lui allégue ce que Monſieur de Nointel, Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrétienne auprès du Grand Seigneur, à écrit depuis peu à un de ſes amis, qui l'avoit prié de s'informer de la créance des Grecs. Je ne produirai pas ſa relation entiere, parce qu'elle contient d'autres faits: mais voici ce qui regarde ce ſujet; & ſi M. Claude en a quelque doute, on le lui fera voir dans l'original.

„ La longueur de ma lettre ne m'empêchera pas de vous faire part „ d'un témoignage fort authentique, puiſque c'eſt celui du Patriarche „ même, en préſence d'une douzaine de Métropolites, & des plus conſi- „ dérables Officiers de ſon Egliſe, où j'allai le jour de la Trinité. Lorſ- „ que le ſervice fut fini, la curioſité m'ayant pris de voir la maiſon „ Patriarchale, j'entrai dans pluſieurs chambres, & ayant rencontré le „ Patriarche dans la ſienne, je ne pus me diſpenſer de lui faire civilité. „ Il fit en même temps entrer tous ſes Métropolites, & ſes principaux „ Officiers. Je me mis dans une chaiſe, lui étant à terre à la mode du „ pays, auſſi-bien que la plus grande partie du monde qui étoit préſent.

„ Je lui fis dire que j'étois fort édifié d'avoir aſſiſté aux cérémonies „ de ſon Egliſe, & d'avoir remarqué que ſon âge ne l'empêchoit pas „ de s'y appliquer avec tout le zele que l'on peut deſirer.

„ L'on me répondit de ſa part, que la domination ſous laquelle „ gémiſſoit l'Egliſe d'Orient étoit un obſtacle à la grandeur & à l'éclat „ qui devroient accompagner le ſervice divin.

„ Je répliquai, que les Miniſtres & les Temples de pierres, pou- „ voient bien à la vérité être en la puiſſance d'une domination ennemie, „ & être ſoumis à l'excès de ſon autorité; mais que chacun avoit ſon „ homme intérieur, que chacun avoit ſon temple renfermé dans lui- „ même, qui n'eſt autre choſe que le cœur, dans lequel on pouvoit „ ſans ceſſe & avec liberté, offrir à Dieu ſes vœux & ſes prieres:

III. Clas. N°. III. „ que l'on y prioit avec d'autant plus d'efficace, que les ſouffrances „ & les afflictions extérieures étoient grandes; parce que les acceptant „ avec ſoumiſſion à la volonté de Dieu, on lui en faiſoit un ſacrifice „ qui lui étoit toujours fort agréable.

„ La réponſe du Patriarche fut, qu'il falloit eſpérer en la miſéricorde „ de Dieu, lequel après avoir affligé ſon Egliſe d'Orient, auroit aſſez „ de bonté pour la délivrer.

„ La converſation ayant été interrompue par les régals du pays, je „ la repris pour lui témoigner la ſatisfaction que j'avois d'avoir été té- „ moin oculaire d'une vérité que des hérétiques de France & des pays „ voiſins s'efforçoient d'obſcurcir par toutes ſortes de déguiſements; & „ pour m'expliquer davantage, je lui dis qu'ayant vu de mes propres „ yeux l'adoration qu'il avoit rendue au Saint Sacrement après la con- „ ſécration, conjointement avec ſon Clergé & ſon peuple, je croyois „ pouvoir témoigner à toute la terre, que l'Egliſe d'Orient croit, & a „ toujours cru la préſence réelle de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, & „ la Tranſſubſtantiation, ou le changement du pain, & du vin en ſon „ corps & ſon ſang.

„ Il me fit réponſe qu'il reſſentoit une joie particuliere de la grace „ que je lui offrois, de rendre témoignage d'une vérité qui lui étoit „ très-précieuſe, pour laquelle lui & ſon Egliſe avoient toujours eu une „ ferme croyance, d'autant plus inébranlable qu'elle venoit de Jeſus „ Chriſt même, & qu'elle avoit été conſervée juſqu'au temps préſent „ par la Tradition ſainte, & ſacrée des Evangéliſtes, des Apôtres, & „ des Peres de l'Egliſe.

„ Je repliquai, que je n'avois jamais cru que l'Egliſe d'Orient ſe fût „ ſi fort oubliée que de participer en cette occaſion aux opinions des „ Calviniſtes, & des Luthériens; mais que l'opiniâtreté de quelques- „ uns d'entre eux à le ſoutenir, m'avoit obligé de m'en informer plus „ exactement.

„ Il répondit, qu'on ne pouvoit pas être plus éloigné de leurs ſenti- „ ments ſur cette matiere, & ſur l'invocation des Saints, & pluſieurs „ autres points, que l'étoit l'Egliſe d'Orient; qu'il croyoit, & que, par „ la grace de Dieu, les Grecs croiroient toujours la préſence réelle de „ Jeſus Chriſt au Saint Sacrement, & la Tranſſubſtantiation du pain „ & du vin, en ſon corps & en ſon ſang; que leurs livres en fai- „ ſoient foi; que l'hiſtoire du Patriarche Jérémie & des Luthériens „ en étoit une preuve inconteſtable, & que c'étoit calomnier l'Egliſe „ d'Orient que d'en parler autrement.

„ J'inſiſtai

„ J'inſiſtai en lui repréſentant que des Miniſtres Calviniſtes de France, III.
„ ne laiſſoient pas, nonobſtant des témoignages ſi clairs, de perſévérer CLAS.
„ dans ce qu'ils avoient avancé ; qu'ils nioient les livres dont on ſe N°. III.
„ ſervoit contre eux; qu'ils accuſoient les Synodes de fauſſeté, & qu'ils
„ ſoutenoient que la profeſſion de foi de Cyrille Lucar, Patriarche,
„ étoit une piece ſans replique, qui établiſſoit la vérité du fait en
„ queſtion.

„ Le Patriarche me fit dire, qu'il étoit très-facile de nier les vérités
„ les plus conſtantes, & que la calomnie qu'on avoit fait à Cyrille
„ Lucar, en l'accuſant de participer aux dogmes des Calviniſtes ſur le
„ Saint Sacrement, & l'invocation des Saints, & pluſieurs autres points,
„ étoit une invention de ſes ennemis; qu'il n'en avoit jamais rien paru
„ durant ſa vie à la face de ſon Egliſe; ce Patriarche ayant toujours
„ conſervé la foi orthodoxe de la préſence réelle de Jeſus Chriſt au
„ Saint Sacrement, & de la Tranſſubſtantiation du pain & du vin,
„ en ſon corps & en ſon ſang, & de tous les autres articles, qui
„ ſont de la croyance de l'Egliſe Grecque, ainſi qu'il l'avoit témoigné
„ par des profeſſions de foi qu'il avoit faites en ce temps-là.

„ Voilà, Monſieur, un récit fidelle de la converſation que j'ai eue
„ avec Parthenius, à préſent Patriarche de Conſtantinople; elle n'a pas
„ été plus loin; mais je crois qu'il y en a ſuffiſamment pour établir
„ une vérité qui eſt inconteſtable en cette ville, & dans tout le Levant,
„ comme je le ſais par ma propre expérience, & par le rapport de per-
„ ſonnes dignes de foi. Cette vérité eſt, que les Grecs croient la pré-
„ ſence réelle de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, & la Tranſſubſtantia-
„ tion du pain & du vin en ſon corps & en ſon ſang; qu'ils l'ont
„ toujours crue; que c'eſt la doctrine univerſelle de leur Egliſe, à
„ laquelle l'ignorance, qui n'eſt que trop grande parmi eux, n'a point
„ donné d'atteinte. Je m'en ſuis informé non ſeulement de ceux qui
„ ſont dans les premieres dignités de l'Egliſe, mais encore des Séculiers,
„ & des Papas qui paroiſſent les plus ſimples".

Je laiſſe aux perſonnes judicieuſes à comparer les témoignages de ces deux Ambaſſadeurs, & à diſcerner celui qui mérite le plus de créance.

CHAPITRE XV.

Eclairciſſement de ce qui regarde les Arméniens: que leurs exemple détruit manifeſtement les hypotheſes de M. Claude. Que l'erreur des ſocietés qui ne reconnoiſſent qu'une nature en Jeſus Chriſt, n'empêche point qu'elles ne croient la vérité de ſa nature humaine, & la préſence réelle. Juſtification de la ſincérité des Liturgies Cophtes & Ethiopiennes contre les objections de M. Claude.

III. CLASS. N°. III.

Comme M. Claude s'attache particuliérement dans ſa Réponſe aux Arméniens, & que les raiſons qu'il apporte pour montrer, par leurs principes, qu'ils ne peuvent admettre la doctrine de la préſence réelle, ſe peuvent étendre aux Cophtes & aux Ethiopiens; il eſt raiſonnable d'y ſatisfaire exactement; & c'eſt ce que nous avons deſſein de traiter ici.

Nous avouons qu'il faut excepter ces peuples du nombre de ceux d'Orient, à qui les Latins n'ont jamais reproché de ne pas croire la préſence réelle; puiſqu'il eſt certain, que divers Auteurs les en ont accuſés. Mais tant s'en faut que cette accuſation fortifie la cauſe de M. Claude, qu'elle la détruit abſolument; parce qu'elle fait voir clairement qu'il n'y a rien de plus oppoſé à l'eſprit des Latins que cette prétendue politique qu'il leur attribue, qu'ils ſe portoient plutôt alors dans un excès tout contraire, qui eſt de preſſer les Chrétiens d'Orient ſur divers points de diſcipline, que l'Egliſe Romaine a cru depuis avec raiſon devoir tolérer; & enfin, qu'ils n'ont point fait difficulté d'accuſer ces ſociétés de l'erreur contraire à la préſence réelle, quand ils en ont eu quelque prétexte. Un ſeul Auteur, qui eſt Guy le Carme, en ayant chargé les Arméniens, a donné lieu à une douzaine d'autres de les en charger ſans autre examen. Pourquoi donc auroit-on plus épargné les autres ſociétés d'Orient, & par quelle bizarrerie auroit-on cru dans l'Egliſe Latine, qu'il étoit permis d'imputer cette erreur aux Arméniens ſur le ſeul témoignage de Guy le Carme, qui n'avoit jamais été en Arménie, & qu'il n'étoit pas permis de l'imputer aux Grecs, quelque conviction qu'on eût de leur erreur ſur ce point?

Cette accuſation confirme donc tout ce qu'on a dit de la foi des Grecs, & elle n'affoiblit point les preuves qu'on a apportées de celle des Arméniens. Elles ſubſiſtent pour tout le temps qui précede Bénoît

douzieme, & qui ſuit Clément ſixieme : & elles donnent lieu de conclure, qu'il eſt impoſſible que le corps de la Nation ait eu une autre foi ſous ces deux Papes. III. CLAS. N°. III.

Mais, comme les choſes certaines peuvent avoir des difficultés, on avoue que l'on en peut former deux ſur le ſujet des Arméniens. L'une, comment ils peuvent allier leur créance de l'unité d'une nature en Jéſus Chriſt avec la foi de la préſence réelle. L'autre eſt celle qui naît de l'information de Bénoît XIII, & des Lettres de Clément VI. Nous allons les traiter ſéparément. Et comme la premiere ne regarde pas ſeulement les Arméniens, mais auſſi les Cophtes, les Ethiopiens & les Jacobites, à qui M. Claude attribue de nier la préſence réelle, ſur le même fondement de l'Eutychianiſme, nous examinerons cette difficulté à l'égard de tous ces peuples.

M. Claude propoſe l'argument qu'il tire de l'erreur Eutychienne, pour prouver que tous les peuples que l'on en accuſe, ne croient pas la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation, d'une maniere qui fetoit juger qu'il ne ſouffre pas la moindre réponſe. *Il s'agit*, dit-il, *de ſavoir ſi toutes ces nations, Jacobites, Cophtes & Ethiopiens, peuvent tenir la Tranſſubſtantiation; c'eſt-à-dire, qu'il s'agit de ſavoir s'ils ont encore quelque ſorte de ſens commun, qui les empêche de tomber dans une contradiction qu'on peût appeller formelle, s'il y en eut jamais de formelle. Car que peut-on trouver de plus directement oppoſé, que de ſoutenir, d'un côté, que J. C. n'a point de véritable corps; qu'il n'y a en lui que la ſeule nature divine; que tout ce qui a paru de ſa converſation au monde, de ſa naiſſance, de ſa mort, de ſa réſurrection, n'étoient que de ſimples apparences ſans réalité, & de croire, de l'autre, que la ſubſtance du pain ſe change en la propre ſubſtance de ſon corps, & en la même ſubſtance qu'il a priſe de la Vierge?* Pag. 604.

Mais il me permettra de lui dire, que, quand on traite une matiere importante, & que l'on en parle de cet air, il eſt bon de s'en inſtruire plus exactement qu'il n'a fait.

Il s'eſt imaginé que tous ceux qui diſent qu'il n'y a qu'une nature en Jeſus Chriſt enſeignent en même temps, que Jeſus Chriſt n'a point eu, ou n'a plus de corps; mais cette imagination eſt très-fauſſe.

Dioſcore même, Chef de cette ſecte, proteſta hautement dans le Concile de Calcedoine, qu'il n'admettoit ni confuſion, ni mélange, ni diviſion des natures en Jeſus Chriſt : *neque confuſionem dicimus, neque commixtionem, neque diviſionem.* Et Baſile, Evêque de Séleucie, ſectateur de l'héréſie Eutychienne, avoit fait la même proteſtation dans le Concile d'Epheſe, ainſi qu'il eſt rapporté dans l'action premiere du Concile de Calcedoine.

III. CLAS. N°. III.

Facundus témoigne que les Acephales, ou demi Eutichyens, enſeignoient tellement que le Fils de Dieu n'avoit qu'une nature, qu'ils vouloient que cette nature fût en partie conſubſtantielle à la nature du Pere, & en partie à la nôtre : *Poteſt accipi eadem una natura ſecundum aliquid, naturæ Patris eſſe conſubſtantialis, & item ſecundùm aliquid noſtræ.*

Facund. l. 1. chap. 10. p. 36.

Il ne faut que faire réflexion ſur la queſtion qui s'éleva entre Sévere Patriarche d'Antioche, & Julien d'Halicarnaſſe, tous deux de la ſecte des Eutychiens, & qui la diviſa en deux partis, pour reconnoître qu'il étoit conſtant, entre les uns & les autres, que J. C. avoit un corps. Car elle conſiſtoit, en ce que Sévere, ſoutenoit que le corps de Jeſus Chriſt avoit été corruptible, durant ſa vie mortelle; au lieu que Julien prétendoit prouver par les Peres, qu'il avoit toujours été incorruptible. Ainſi les uns & les autres demeuroient d'accord qu'il avoit un corps.

Tous ceux qui ont enſeigné que Jeſus Chriſt avoit une nature compoſée, reconnoiſſoient de même un véritable corps en Jeſus Chriſt, comme tous les Auteurs qui en ont écrit en demeurent d'accord.

Or s'il eſt certain en général que les Sémi-Euthychiens n'ont jamais nié que Jeſus Chriſt n'eût un vrai corps, il ne l'eſt pas moins que les Cophtes, les Ethiopiens & les Jacobites, ne ſont que Demi-Eutichiens.

Les Jacobites ſont de la ſecte des Sévériens, comme le témoigne Nicephore, & les Cophtes ſont ſucceſſeurs de ceux qui ont ſoutenu en Egypte les ſentiments de Dioſcore, dont ils font encore leur Saint. Or Dioſcore, comme nous avons vu, enſeignoit tellement qu'il n'y avoit qu'une nature en Jeſus Chriſt, qu'il n'y reconnoiſſoit aucun mélange ni aucune confuſion.

Niceph. l. 18. c. 52.

Les Ethiopiens étant ſoumis au Patriarche des Cophtes, ne peuvent pas avoir d'autres ſentiments qu'eux ſur un point ſi important. Job Ludolf, dans ſes Notes ſur la Confeſſion du Roi Claude, ſoutient même qu'ils ne ſont point du tout Eutychiens; mais il eſt certain du moins, qu'ils ne le ſont point, non plus que les Copthes, d'une maniere qui les engage à croire que Jeſus Chriſt n'ait plus de corps & de nature humaine. Car il n'y a rien de plus formel que les Liturgies de ces peuples, pour la vérité de la nature humaine de Jeſus Chriſt; & elle y eſt ſi fortement exprimée, que M. Claude n'a point trouvé d'autre moyen de les éluder, qu'en diſant en l'air, que ces clauſes y ont été inſérées par les Latins. De ſorte que, pour décider tout ce différent, touchant l'opinion qu'il attribue à ces ſociétés, il n'y a qu'à établir la ſincérité de ces Liturgies.

L'examen en eſt d'autant plus important, que la confeſſion de la nature humaine de Jeſus Chriſt, y eſt jointe à celle de la préſence réelle, d'une

maniere ſi vive & ſi forte, que je ne crois pas qu'il y ait aucun homme de bon ſens, qui, après l'avoir conſidérée, puiſſe ſe perſuader que ces nations ne la croient pas. C'eſt ce qui m'a porté à m'en informer exactement; & voici ce que j'ai trouvé par cette recherche.

Premiérement; il n'eſt point vrai, comme M. Claude l'a cru, que l'on n'ait point le Texte Ethiopien de cette Liturgie, qui s'appelle *Canon univerſalis Æthiopum*. On imprima à Rome, l'an 1548, trois Liturgies en Ethiopien. Il y en a une autre imprimée à Londres, qui porte pour titre, *la Liturgie de Dioſcore*. Or celle qu'on appelle *Canon univerſalis*, eſt une des trois imprimées à Rome. M. Claude Deuxieme Réponſe. page 468.

Il n'eſt point vrai non plus, que l'on ne ſache point d'où cette piece eſt tirée, & qui en eſt le Traducteur. Si M. Claude ne ſe fût point arrêté à la Bibliotheque des Peres, & qu'il eût eu ſoin de faire conſulter l'édition qui a été faite à Rome, des trois Liturgies Ethiopiennes, & de la verſion de celle qu'on appelle *Canon univerſalis*, qui eſt la principale de ces trois, il auroit reconnu que l'un & l'autre y eſt marqué très-exactement.

L'occaſion de l'impreſſion de ces Liturgies fut, que Claude Roi des Abyſſins, Succeſſeur de David, ſurnommé Vanagſaget, étant engagé dans une guerre très-dangereuſe avec un Roi de ſes voiſins, dont on avoit ſujet d'appréhender l'événement, des Ethiopiens qui étoient à Rome, ayant appris le mauvais état de leur Empire, craignirent que ſi ce Roi voiſin, qui étoit un impie, venoit à s'emparer de l'Ethiopie, la Religion ne s'y perdît, faute de Livres, ce qui les porta à entreprendre de faire imprimer à Rome, à leurs frais, le Nouveau Teſtament, & les Liturgies Ethiopiennes. Le principal de ces Ethiopiens, s'appelloit *Pierre Comos*, dont Scaliger parle comme d'un homme de condition. Ce fut lui qui fournit aux frais de l'impreſſion; & un autre Ethiopien, *Teſpha Sion* en prit le ſoin. Tout cela eſt marqué exactement dans l'édition Ethiopienne, & même la ſomme que cette édition leur a coûté; de ſorte qu'il n'y eut jamais de reproche plus vain, que celui que M. Claude fait contre cette piece, en diſant, *qu'on nous l'a miſe dans la Bibliotheque des Peres, ſans nous dire d'où l'on la tirée, ni qui eſt ſon Traducteur*; comme s'il ne ſuffiſoit pas, que cela fût marqué dans la premiere édition, & comme ſi M. Claude n'avoit pas été obligé de s'en informer, avant que de ſe haſarder à propoſer cette accuſation.

Pour la Verſion latine, elle fut imprimée à Rome, chez Antoine Blade, l'année d'après; c'eſt-à-dire, l'an 1549. Les Ethiopiens qui la dédierent au Pape, déclarerent dans la Lettre Dédicatoire, qu'ils s'étoient ſervis pour la traduire, de Pierre Paul Gualterius, duquel ils parlent auſſi dans la Préface du Nouveau Teſtament Ethiopique, en lui rendant ce témoi-

III. CLAS. N°. III.

gnage, qu'il *aimoit les Ethiopiens plus que perſonne qui fût dans l'Europe.* Ainſi, il n'y a rien de plus authentique que cette Liturgie; puiſqu'elle a été imprimée par les ſoins & aux frais d'Ethiopiens naturels, pour l'utilité de leurs pays.

On ne diſſimulera pas néanmoins, que M. Claude n'ait eu quelque petit prétexte de former contre cette Liturgie les objections qu'il a faites, & que la Verſion latine ne ſoit altérée en quelques endroits; mais on va voir que tant s'en faut, que ces altérations en affoibliſſent l'autorité, en ce qui regarde l'Euchariſtie & la vérité de la nature humaine de Jeſus Chriſt, qu'elles ne ſont au contraire, que l'établir davantage.

On reconnoît donc de bonne foi que ces Ethiopiens, faiſant imprimer à Rome la Verſion de leur Liturgie, & ſe ſervant de Théologiens Romains pour cet effet, craignirent que l'on n'y fût choqué de quelques expreſſions, & que cette crainte les porta à les altérer dans la Verſion; mais comme ils ſavoient que l'on n'entendoit pas à Rome l'Ethiopien; ils laiſſerent ces mêmes endroits ſans aucune altération dans le Texte Ethiopien, en étudiant ainſi l'exactitude des Cenſeurs Romains; de ſorte qu'il n'y a rien de ſi facile à ceux qui entendent cette langue, que de reconnoître ce qui eſt de l'original, & ce qui y a été ajouté dans la Verſion.

Il ne faut point d'autre preuve que celle-là, pour perſuader toutes les perſonnes judicieuſes de la ſincérité du Texte original. Car ſi les Cenſeurs de Rome avoient eu le même pouvoir dans l'impreſſion de ce Texte que dans celle de la Verſion, pourquoi y auroient-ils laiſſé ce qu'ils n'ont pas cru devoir ſouffrir dans la Verſion?

Il paroît d'ailleurs, que les Cenſeurs Romains n'eurent point de part à l'impreſſion du Texte Ethiopien; ce furent les Ethiopiens qui en firent les frais: il n'eſt point dédié au Pape; il n'en eſt point parlé dans les Préfaces; les armes qui ſont au bas de la premiere feuille, ſont les armes de France, avec cette inſcription, *Henricus Rex Francorum.* On voit en d'autres exemplaires, celles de l'Empereur Charles V. Tout cela marque que cette impreſſion fut regardée comme une affaire particuliere aux Ethiopiens, qui vouloient avoir des Livres pour leur pays, & non comme une affaire publique où le Pape prît intérêt, comme il fit depuis à la Verſion.

Mais ce qui eſt remarquable, eſt qu'en comparant le Texte Ethiopien avec la Traduction, on trouve que les objections que M. Claude fait contre cette Liturgie, ou les avantages qu'il en prétend tirer, ne ſont fondés que ſur ces altérations de la Verſion, dont il n'y a rien dans l'original.

Par exemple; le principal argument qu'il apporte pour la rendre ſuſ-

preſte eſt, qu'il y eſt parlé de l'élévation de l'hoſtie : ce qu'il prétend être contraire à ce que Zagazabo rapporte de la coutume des Ethiopiens. Mais cette objection eſt abſolument détruite par l'original : car il n'y eſt pas dit un ſeul mot d'élévation.

Ce n'eſt pas que ces paroles qui ſe liſent dans la Verſion latine ; *Sacerdos elevans Sacramentum dicit alta voce*, doivent paſſer pour une falſification. Car comme c'eſt l'ordinaire des Liturgies Orientales d'omettre les rubriques, il eſt auſſi ordinaire aux Traducteurs de les ſuppléer. Et quant à la contrariété qu'il ſemble que cette rubrique ait avec ce que Zagazabo rapporte, que les Ethiopiens n'élevent point le Sacrement, elle eſt abſolument nulle. Car ce que dit Zagazabo, s'entend naturellement de cette élévation ſolemnelle, qui ſe pratique par les Latins, immédiatement après la conſécration ; & il eſt vrai que cette élévation n'eſt point en uſage parmi les Ethiopiens, ni parmi les autres Sociétés Orientales. Mais cela n'empêche pas, que, comme les Grecs & les autres Egliſes d'Orient, pratiquent avant la diſtribution des myſteres une eſpece d'élévation moins ſolemnelle, & moins remarquable qu'ils appellent ἁγίων ἅγιων, il ne puiſſe y en avoir une ſemblable parmi les Ethiopiens. Et en effet, cette élévation eſt marquée dans cette Liturgie peu de temps avant la communion du Prêtre & du Peuple ; c'eſt-à-dire, au même temps où elle ſe fait dans toutes les Communions d'Orient. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut tirer aucun argument de cette élévation marquée dans la verſion contre le texte original, puiſqu'il n'y en eſt point fait mention.

La comparaiſon du texte original avec la verſion découvre encore plus clairement, combien eſt vaine la conjecture que M. Claude fait ſur une clauſe qui ſe trouve dans la traduction, & qu'il exprime en ces termes. *Cependant*, dit-il, *parce que Dieu ſurprend les ſages en leurs ruſes, on n'a pu s'empêcher d'y laiſſer des choſes qui ne s'accordent pas trop bien avec la doctrine de la Tranſſubſtantiation, comme eſt cette priere que le Prêtre fait après la conſécration.* Faiſant, dit-il, commémoration de la mort & de la Réſurrection, nous offrons ce pain & ce calice, & nous te rendons graces de ce que, par ce ſacrifice, tu nous as rendus dignes de comparoître en ta préſence, & d'exercer ce Sacerdoce devant toi. Nous te prions Seigneur, & te ſupplions ardemment, que tu envoies ton S. Eſprit ſur ce pain & ſur ce calice, qui ſont le corps & le ſang de Jeſus Chriſt Notre Seigneur & Sauveur, au ſiecle des ſiecles. *S'ils entendoient*, dit M. Claude, *que le pain & le Calice fuſſent le corps & le ſang du Fils de Dieu en propre ſubſtance, lui diroient-ils à lui-même qu'ils lui offrent le pain & le Calice en commémoration de ſa mort & de ſa Réſurrection, & ne ſeroit-ce pas une impiété de lui demander, qu'il envoyât ſur ce pain & ſur ce*

Troiſieme Réponſe. page 670.

III. CLAS. N°. III. *Calice ſon S. Eſprit? Ce n'eſt pas à J. C. même qu'on offre ſon corps & ſon ſang. On ne s'exprime pas de la ſorte quand on croit la realité Romaine, moins encore, peut-on lui demander qu'il envoie ſur eux ſon S. Eſprit.*

Je ne m'arrêterai pas ici à réfuter au long l'erreur groſſiere par laquelle M. Claude oſe avancer, que ce n'eſt pas à Jeſus Chriſt que l'on offre ſon corps & ſon ſang, contre la doctrine expreſſe des Liturgies & des Peres, qui décident, que c'eſt Jeſus Chriſt *qui reçoit le ſacrifice & qui eſt diſtribué*, & que le ſacrifice s'offre à toute la Trinité; & par conſéquent, à Jeſus Chriſt & au S. Eſprit comme au Pere.

Baſ. Chri. in Liturg. Cyrillus in orat. de cœna Myſt. Fulgent. lib. 2. ad Momm.

Je me contenterai de lui dire, que cette priere, ſur laquelle il chicane, n'eſt point dans l'original Ethiopien, en la maniere qu'elle eſt exprimée dans la verſion; mais qu'elle y eſt conçue dans les termes ordinaires à toutes les autres Liturgies Orientales: car, au lieu qu'il y a dans la verſion, *Nous te prions, Seigneur, & te ſupplions ardemment, que tu envoies ton S. Eſprit ſur ce pain & ſur ce Calice, qui ſont le corps & le ſang de Jeſus Chriſt*: le texte Ethiopien porte; *nous te prions & nous te ſupplions, Seigneur, d'envoyer ton S. Eſprit & ta vertu ſur ce pain & ſur ce Calice, & qu'ils le faſſent le corps & le ſang de Notre Seigneur Jeſus Chriſt*. De ſorte qu'il eſt ſi faux que les paroles de la verſion ſoient contraires à la Tranſſubſtantiation, & que ce ſoit par un conſeil de Dieu, qu'elles y aient été laiſſées, qu'il ſe trouve, au contraire, que ces paroles ont été ajoutées dans cette verſion par les Traducteurs, de crainte que l'on ne tirât quelque conſéquence des paroles du texte, contre la doctrine commune de l'Egliſe Romaine ſur la forme de la conſécration.

Il eſt permis à M. Claude de conclure en général de ces altérations, que, pour fonder quelque preuve ſolide ſur ces Liturgies, il faut les comparer à l'original. Mais cette comparaiſon lui eſt ſi peu avantageuſe, que, détruiſant, comme nous avons vu, tous les vains avantages qu'il en prétend tirer contre l'Egliſe Romaine, elle établit encore plus fortement toutes les preuves que l'Egliſe Romaine en tire contre la doctrine des Sacramentaires.

Car je lui déclare, qu'ayant fait conférer exactement, par des perſonnes habiles, tous les paſſages qu'on en a cités pour la préſence réelle, & la Tranſſubſtantiation avec le texte Ethiopien, non ſeulement ils les ont trouvés conformes; mais qu'ils ont même trouvé dans ce texte des clauſes importantes, qui ont été omiſes dans la verſion, tant ceux qui l'ont faite étoient peu appliqués à favoriſer, & à établir la doctrine de l'Egliſe Romaine ſur l'Euchariſtie.

On trouve dans l'original Ethiopien, ce que le peuple dit après la conſécration: *En vérité, en vérité, en vérité nous croyons, nous nous confions*

III. Clas. N°. III.

ſions en vous, nous vous louons; ceci eſt véritablement votre corps, ou, pour traduire plus mot à mot, comme a fait Kircher: *Ceci eſt (nous le croyons dans la vérité) votre corps.*

On y trouve auſſi cette confeſſion que le Prêtre fait avant que de communier, & qui eſt conçue aux mêmes termes que l'on a rapportés. *C'eſt le corps ſaint, digne d'honneur, & plein de vie de notre Seigneur & Sauveur Jeſus Chriſt, qui a été donné pour la rémiſſion des péchés, & pour faire obtenir la vie éternelle à ceux qui le prennent véritablement.* Amen. *C'eſt le ſang de notre Seigneur & Sauveur Jeſus Chriſt, Saint, digne d'honneur, & vivifiant, qui a été donné pour la rémiſſion des péchés, & pour faire obtenir la vie éternelle à ceux qui le reçoivent véritablement.* Amen. *C'eſt vraiment le corps & vraiment le ſang d'Emmanuel notre Dieu.* Amen. *Je le crois, je le crois, je le crois à préſent & pour toujours. C'eſt le corps c'eſt le ſang de notre Seigneur & Sauveur Jeſus Chriſt; ce corps & ce ſang qu'il a pris de la bienheureuſe & très-pure Vierge Marie, & qu'il a uni avec ſa divinité.* Après cette confeſſion ſi claire & ſi préciſe de la préſence réelle, les Ethiopiens ajoutent celle de la vérité de la nature humaine de Jeſus Chriſt en ces termes: *Ce corps qui eſt né ſans mêlange d'aucun homme, & ſans que la divinité ait été ſéparée de l'humanité, ni changée en elle, dont il a rendu un témoignage illuſtre ſous Ponce Pilate, en ſe livrant pour nous dans l'arbre de la croix.* Amen. *Je crois, je crois, je crois que la divinité n'a pas été ſéparée de l'humanité une ſeule heure ni un ſeul moment. Et il s'eſt donné lui-même pour nous, afin de procurer le ſalut, la rémiſſion des péchés, & la vie éternelle à ceux qui le reçoivent véritablement. Je le crois, je le crois, je le crois, maintenant & pour toujours.* Mais le texte Ethiopien ajoute encore ces paroles, qui ne ſe trouvent point dans la Verſion latine: *C'eſt ici le pain vivant qui eſt deſcendu du ciel, le précieux corps d'Emmanuel notre Dieu dans la vérité. Ceux à qui on le donne répondent.* Amen. *Et le Diacre diſtribue le Calice en diſant: c'eſt le Calice de vie qui eſt deſcendu du ciel, le précieux ſang de Jeſus Chriſt, & celui qui le reçoit répond.* Amen, amen.

Cette double confeſſion de la préſence réelle & de la nature humaine de Jeſus Chriſt, eſt auſſi contenue dans les deux Liturgies Cophtes, attribuées à S. Baſile & à S. Grégoire; & M. Claude ne doit point prétendre les rendre ſuſpectes; parce qu'elles ont été traduites par Victor Scialac. Car ayant fait conférer ſa verſion avec des Liturgies Cophtes manuſcrites, fort anciennes qui ſont à Paris, l'on a trouvé que ce Traducteur n'avoit rien ajouté à tous les paſſages qu'on en a cités, & qu'il les avoit même un peu abrégés en quelques endroits, comme on le peut voir par la

III. Clas. No. III.

traduction littérale, de ce qu'on a cité de la Liturgie de S. Baſile, & que nous inférerons ici. *C'eſt-là le corps ſaint & le ſang précieux, pur & véritable de Jeſus Chriſt Fils de notre Dieu.* Amen. *Le ſaint & véritable corps de Jeſus Chriſt Fils de notre Dieu.* Amen. *Le corps & le ſang d'Emmanuel notre Dieu : ce l'eſt dans la vérité.* Amen. *Je le crois, je le crois, je le crois, & je le confeſſe du fond de mon cœur*, ou *juſques à ce que je rende l'ame*, uſque ad animam ; *que c'eſt-là le corps même vivifiant de ſon Fils unique notre Seigneur, notre Dieu & notre Sauveur Jeſus Chriſt. Il l'a pris de la Sainte & pure Marie Mere de Dieu, notre commune maîtreſſe, & l'a uni à la divinité, ſans mêlange, ſans confuſion, ſans altération.*

M. Claude eſt contraint de reconnoître que ces paroles contiennent une confeſſion expreſſe de la vérité de la nature humaine, & il n'a rien à y répondre, ſinon, que c'eſt peut-être les Latins qui les ont ajoutées dans quelques-unes des réunions, qui ſe ſont faites de ces peuples avec l'Egliſe Romaine. Mais cette défaite eſt ſi contraire au bon ſens, que je m'étonne que M. Claude n'ait pas eu quelque honte de la propoſer. Car il faut remarquer : 1°. Que l'Egypte ayant été toujours ſous le pouvoir des Sarraſins, depuis qu'ils la conquirent la premiere fois, & n'ayant point été recouvrée ſur eux par les Croiſades, les Latins n'ont jamais été en pouvoir d'y répandre leur doctrine, & d'y changer les Liturgies. Et il y a encore moins d'apparence qu'ils l'aient pu faire à l'égard des Ethiopiens ; puiſque l'Ethiopie leur a toujours été preſque inconnue, & qu'ils y ont même envoyé beaucoup moins de Miſſionnaires qu'aux autres pays d'Orient.

2°. M. Claude nous devroit dire dans quelle réunion il prétend que ce changement des Liturgies s'eſt pu faire. Ce n'eſt pas certainement dans celle qui ſe fit au Concile de Florence ; puiſqu'elle n'eut point d'autre effet, ſinon, que le Pape Eugene envoya aux Ethiopiens une confeſſion de foi oppoſée à leurs erreurs. Mais les Hiſtoriens qui rapportent cette confeſſion de foi ne parlent en aucune ſorte de cette addition à la Liturgie. Ce n'eſt pas auſſi dans la légation des Ethiopiens à Sixte V. Car outre qu'elle ne regardoit point les Cophtes d'Egypte ; & qu'ainſi, elle ne peut pas avoir donné lieu à corrompre leurs Liturgies, aucun Hiſtorien n'a fait mention que le Pape ait exigé d'eux cette addition.

3°. Il eſt très-faux que ces termes, *ſans commixtion*, *ſans confuſion* & *ſans mêlange*, ou ceux qui ſont dans la Liturgie Ethiopienne, *que la divinité n'a été ni ſéparée de l'humanité, ni changée en elle*, ſoient directement oppoſés à l'erreur des Cophtes. Car nous avons fait voir que les Sémi-Eutychiens, après Dioſcore & Severe leurs chefs, ſe ſervoient de tous ces termes. Et je ne ſais comment M. Claude en a pu douter ; puiſque

les paſſages mêmes qu'il produit de Tecla Maria, Prêtre Abyſſin, pour prouver que les Ethiopiens ſont Eutychiens, portent expreſſément, *qu'ils profeſſent ſimplement une nature ſans mêlange ni confuſion*; ce qui s'accorde avec cette Liturgie. III. CLAS. N°. III.

Enfin, il eſt indubitable que, ſi les Papes avoient été les maîtres de ces Liturgies, & y avoient pu faire telles altérations qu'il leur plaiſoit, ils n'auroient jamais manqué d'ajouter aux trois cents dix-huit Peres du Concile de Nicée, aux cent cinquante de Conſtantinople, & aux deux cents d'Epheſe, dont il eſt fait mention en deux endroits de cet Office, ceux qui aſſiſterent au Concile de Calcedoine; puiſque l'averſion que les Ethiopiens ont contre ce Concile fait une grande partie de leur ſchiſme, & qu'elle eſt ſi violente, qu'ils l'appellent *l'aſſemblée des fous & des apoſtâts*, comme le témoigne Job Ludolphe. Cependant ils ne l'ont pas fait, & le Concile de Calcedoine y eſt toujours exclus du nombre des Conciles Orthodoxes dont il eſt fait mention.

Il eſt donc viſible que la ſincérité de ces Liturgies, ne pouvant d'une part être raiſonnablement conteſtée, & M. Claude demeurant d'accord, de l'autre, qu'elles contiennent une confeſſion très-formelle de la vérité de la nature humaine de Jeſus Chriſt; on ne peut avec la moindre apparence ſoupçonner ces peuples de croire, que Jeſus Chriſt n'ait point de corps; & qu'ainſi, l'on ne peut prendre prétexte de cette erreur, pour leur attribuer de ne pas croire la préſence réelle, dont ils font une confeſſion ſi claire & ſi préciſe dans ces mêmes Liturgies.

CHAPITRE XVI.

Preuves particulieres que nonobſtant l'erreur Eutychienne les Arméniens croient que Jeſus Chriſt a un vrai corps, & que ce corps eſt préſent dans l'Euchariſtie.

MAIS, de peur que M. Claude ne prétende que ce que nous venons de dire des Cophtes & des Abyſſins, ne ſert de rien pour juſtifier les Arméniens, & qu'il ne s'enſuit pas, que, ſi les uns admettent en Jeſus Chriſt une véritable nature humaine, les autres ne la nient pas, je lui ſoutiens, de plus, que l'on ne peut conclure de l'Eutychianiſme, que l'on a reproché aux Arméniens, qu'ils nient la vérité du corps de Jeſus Chriſt, & que l'on conclut tout le contraire des Auteurs même, que M. Claude allegue, & de tous les autres qui en ont parlé.

III. CLAS. N°. III.

Une des opinions des Eutychiens, ou plutôt une des manieres dont ils s'expliquoient, étoit, comme le marque Nicéphore, cité par M. Claude, que le Verbe n'avoit point pris un corps humain de la Vierge ; mais qu'il avoit été fait chair, & changé en chair ſans changement. Or il s'enſuit de cette explication, qu'il avoit donc une chair, quoiqu'elle n'eût pas été priſe de la Vierge ; & l'on ne doit point demander dans ce ſentiment, comment ils pouvoient admettre une chair dans l'Euchariſtie, puiſqu'il eſt clair qu'ils pouvoient y admettre cette chair en laquelle, ſelon eux, le Verbe a été changé.

Ils diſoient auſſi quelquefois, comme le rapporte le même Nicéphore, après Euthymius, que le Verbe avoit pris un corps *incorruptible, increé, céleſte, impaſſible, ſubtil, qui n'eſt pas d'une même nature que le nôtre.* Or dans cette hypotheſe, il eſt encore clair, qu'ils pouvoient admettre ce corps ſubtil & impaſſible dans l'Euchariſtie ; & ainſi, voilà déja deux manieres d'expliquer cette opinion, dont il ne s'enſuit pas qu'ils niaſſent la préſence réelle.

Mais il faut remarquer, que les Eutychiens joignoient, à toutes ces deux manieres d'expliquer leur opinion, une conſéquence que M. Claude n'a pas entendue : car ils vouloient que Jeſus Chriſt, n'ayant eu qu'un corps incorruptible, & ayant néanmoins paru avoir un corps corruptible, toutes les actions & tous les accidents de ce corps qui a paru au dehors, fuſſent feintes & fantaſtiques. Ils enſeignent, dit Nicéphore, *que le Verbe a pris un corps incorruptible, increé, céleſte, impaſſible, ſubtil, qui a eu néanmoins tous les accidents de la chair ; mais en apparence ſeulement, & en la maniere d'un ſpectre.* Euthymius, cité par M. Claude, dit la même choſe en termes formels. Et comme il s'enſuit de-là, non, que ce corps impaſſible ne fût pas réel, mais ſeulement qu'il n'avoit pas réellement les propriétés qui y paroiſſoient ; M. Claude peut juger par-là, qu'il n'a pas eu raiſon de conclure que, ce Barzabas, avec qui Cyrille Lucar dit qu'il conféra à Jeruſalem, & qui ſoutenoit, comme il le rapporte, que Jeſus Chriſt n'avoit ſouffert qu'en apparence, crût pour cela, que Jeſus Chriſt n'eût point de corps. Car il s'enſuit ſeulement, qu'il croyoit que le corps de Jeſus Chriſt étoit réellement incorruptible, & qu'il n'avoit ſouffert la mort qu'en apparence.

La troiſieme maniere d'expliquer cette opinion des Eutychiens, qui étoit ſuivie par quelques-uns d'entr'eux, étoit de dire, que la nature humaine a été abſorbée par la nature divine ; mais cela ſe peut encore entendre en deux manieres ; l'une, que toutes les propriétés & les caracteres de la nature humaine aient été abolis & abſorbés ; c'eſt-à-dire, que Jeſus Chriſt n'ait plus de forme humaine, de circonſcription, de couleur,

qu'il ne ſoit plus viſible, & qu'il n'ait rien des qualités par leſquelles on diſtingue les corps; l'autre, que la ſubſtance même intérieure de ſon humanité ait été détruite & anéantie. M. Claude ſoutient, que c'eſt en la ſeconde maniere; & je lui ſoutiens, qu'il n'en a aucune preuve, & qu'il y a toute ſorte d'apparence, que ce n'étoit qu'en la premiere. En voici les raiſons. III. CLAS. N°. III.

1°. Toutes leurs comparaiſons portent à ce ſens. Car celle dont ils ſe ſervoient le plus ordinairement étoit, que, comme une goute de miel ou de vinaigre jeté dans la mer, ne ſe voit plus & ne ſubſiſte plus, de même le corps de Jeſus Chriſt étant plongé & abymé dans l'Océan de la divinité, ne conſerve plus ſa nature & ſa propriété. Or cette goute de miel ou de vinaigre jetée dans la mer ne périt pas proprement; elle ne perd point ſon être, elle n'eſt point anéantie, elle perd ſeulement ſa forme & ceſſe d'être viſible.

2°. Théodoret voulant montrer, dans ſon ſecond Dialogue, que la nature de Jeſus Chriſt n'étoit point abſorbée, ne prouve autre choſe, ſinon qu'il garde ſa premiere forme, ſa premiere figure, & ſa premiere circonſcription; d'où il s'enſuit, que, conſerver ſa forme, ſa figure & ſa circonſcription, & conſerver ſa ſubſtance & ſon eſſence, ſont la même choſe dans ſon langage, comme nous le ferons voir plus amplement dans ſon lieu.

3°. L'information de Benoît XII, qui porte que les Arméniens diſent que Jeſus Chriſt n'avoit plus de nature humaine après ſon Aſcenſion, porte au même lieu, qu'ils diſoient qu'il avoit une humanité. *Armeni dicunt & tenent quòd Chriſtus poſt ſuam Aſcenſionem habuit humanitatem, ſed non habuit naturam humanam;* ce qui ne peut avoir d'autre ſens, ſinon qu'il avoit, ſelon eux, l'eſſence intérieure de l'humanité, mais que n'en ayant pas les propriétés & les caracteres, cette humanité ne ſe devoit pas appeller *nature humaine.* [1] Rayn. ad ann. 1341. n. 32.

4°. Cette même information de Benoît XII, qui leur impute de ne pas croire la Tranſſubſtantiation, porte expreſſément qu'ils tenoient, que le Sacrement étoit une figure du vrai corps de Jeſus Chriſt, d'où il s'enſuit qu'ils reconnoiſſoient que Jeſus Chriſt avoit un vrai corps. n. 69.

5°. Les Arméniens de Léopolis diſoient au rapport de Lazicius, *qu'après l'Incarnation il y a une telle conjonction & une telle ſociété entre la nature divine & humaine, qu'elles n'ont pas même été ſéparées dans les ſouffrances de Jeſus Chriſt.* Ils ſuppoſoient donc qu'il avoit une nature humaine.

6°. Ce Docteur Arménien, nommé Narſés, dont il eſt parlé dans l'information de Benoît, n. 67. qui enſeignoit, que lorſque l'on diſoit ces

III. CLAS. N°. III.

paroles : *ceci eſt mon corps*, le corps de Jeſus Chriſt étoit ſur l'Autel en état de mort, & que quand on diſoit *per quem*, il étoit en état de vie, marquoit clairement par-là que Jeſus Chriſt avoit un corps, de quelque maniere qu'il entendit ces paroles.

7°. Il eſt rapporté dans l'erreur 23. de cette même information, que les Arméniens croyoient que lorſque l'ame de Jeſus Chriſt deſcendit aux enfers, elle ſe revêtit de la divinité, de peur d'être connue, & il s'enſuit de-là que, ſelon eux, Jeſus Chriſt avoit donc une ame. Tout cela fait voir que quand ils ont dit qu'il n'y a plus de nature humaine en Jeſus Chriſt; qu'il n'y a plus de chair ni d'ame, que cette nature eſt engloutie, ils n'ont point voulu dire que Jeſus Chriſt ſoit préſentement ſans corps, & que le myſtere de l'Incarnation ſoit entiérement détruit par l'union même qui l'établit.

Il ne faut donc point prendre ſi à la rigueur ces termes d'engloutiſſement & de nature abſorbée, dont quelques-uns d'eux ſe ſervoient; & on doit au contraire reconnoître de bonne foi qu'il y avoit dans tout ce langage beaucoup de Métaphyſique & de fauſſe Philoſophie, & que les idées qui répondoient à ces termes n'étoient pas toujours ſi extravagantes que les termes mêmes, comme tous ceux qui ont parlé avec quelque intelligence de l'héréſie d'Eutychès l'ont reconnu. Ainſi ce n'eſt point agir équitablement, que d'oppoſer les conſéquences que l'on tire de ces termes bizarres & embrouillés, aux témoignages poſitifs & certains des Arméniens, qui déclarent qu'ils croient que le corps de Jeſus Chriſt eſt réellement préſent dans l'Euchariſtie.

CHAPITRE XVII.

Examen de la ſeconde difficulté touchant les Arméniens, tirée de l'information de Bénoit XII, & des Lettres de Clément VI.

L'Information de Benoît XII. & les Lettres de Clément VI. montrent ſeulement deux choſes. La premiere, qu'entre ce grand nombre d'erreurs dont ils ont été chargés devant Benoît, il y avoit un article où ils étoient accuſés de ne pas croire la Tranſſubſtantiation, & de tenir que le Sacrement étoit la figure du vrai corps de Jeſus Chriſt.

La ſeconde: que ces deux Papes ont été perſuadés en général que

beaucoup de ces accuſations étoient vraies, ſans s'appliquer plutôt à l'article de l'Euchariſtie qu'aux autres.

Mais je ne crois pas que M. Claude veuille prétendre, ni que tous ces articles fuſſent véritables, puiſque tous ceux qui ont écrit depuis des erreurs des Arméniens ne leur en imputent point la plupart, ni que ces Papes aient cru que tous les Arméniens fuſſent véritablement infectés de toutes. Auſſi Benoît XII. écrivant au Roi Léon, dit ſeulement *qu'il avoit appris que quelques erreurs exécrables étoient tenues par pluſieurs.* NONNULLI *execrandi errores tenentur à multis.* Et plus bas il dit qu'il y en avoit quelques-uns qui trompoient les ames par ces erreurs. *Quibus damnabiliter per nonnullos animæ decipiantur*; mais il n'étend nullement ces reproches à toute la nation. C'eſt pourquoi ce Pape écrivant au Patriarche d'Arménie, ne ſuppoſe en aucune ſorte qu'il en ſoit coupable; mais il lui déclare qu'il lui envoie le catalogue de ces erreurs, afin qu'il les puiſſe déraciner, *ut ad eorum extirpationem meliùs & utiliùs procedere valeas.* Le Pape Clément VI. prit en ce ſens la Lettre de Benoît, lorſqu'il écrivit dans une lettre rapportée par Raynaldus, *que ſon Prédéceſſeur Benoît avoit prié & exhorté les Prélats Arméniens de détruire & de condamner dans un Synode certaines erreurs qu'il avoit appris s'être répandues dans l'Arménie, afin de les arracher du cœur des autres Arméniens, qui, comme plus ſimples, avoient été enveloppés dans les filets que la malice de l'ennemi leur avoit tendus.*

Rayn. ad ann. 1341. n. 46.

Ibid. n. 118.

Il eſt clair par ces paroles que tant s'en faut que Benoît ait accuſé les Prélats d'Arménie d'être infectés de ces erreurs, qu'il ſe vouloit au contraire ſervir d'eux pour en déſabuſer les autres : & c'eſt ce qui fait voir que M. Claude abuſe des paroles de cette même lettre de Clément, qui porte, que, ſur cet avis de Benoît, ces Evêques d'Arménie, *ſynodo congregatâ, ejuſmodi errores abjecerunt, & prout decebat, eas condemnaverunt.* Car ces termes *abjecerunt errores*, ne ſignifient nullement qu'ils abjurerent & quitterent ces erreurs, comme ſi par cette condamnation, ils s'en fuſſent reconnus coupables, puiſque ces Papes ne leur en avoient point demandé l'abjuration; mais ils marquent ſeulement qu'ils rejeterent ces erreurs, qu'ils les déſavouerent, qu'ils les condamnerent. Ce n'eſt pas que le Pape Clément VI. n'en ait ſoupçonné quelques-uns d'être engagés dans ces erreurs; mais comme ç'auroit été un grand embarras que de les en convaincre, & de diſtinguer les innocents d'avec les coupables, il ſe contenta qu'ils condamnaſſent toutes les erreurs marquées par Benoît, ſans examiner s'ils les avoient ou ne les avoient pas tenues.

Ce fut la conduite que les Papes tinrent dans cette affaire, mais pour ce qui regarde celle des Arméniens, voici ce que l'on en trouve. 1°. Le

III. Clas. N°. III. Roi Léon traita toutes ces accuſations de calomnies & d'impoſtures, & il les fit déſavouer par un Religieux nommé Daniel, dont Raynaldus dit, que le Livre ſe trouve encore à Rome.

Rayn. ad an. 1341. n. 118. 2°. Les Prélats d'Arménie, ſur la Requiſition du Pape Benoît, anathématiſerent toutes ces erreurs.

3°. Le Pape Clément ayant envoyé un Formulaire en Arménie, contenu en cinquante-quatre articles, dans leſquels il y en avoit un touchant l'Euchariſtie exprimé en ces termes: *Quod corpus Chriſti ſit idem numero quod corpus immolatum in cruce.* Le Catholique d'Arménie répondit à cet article, *qu'il croyoit que le corps de Jeſus Chriſt, né de la Vierge, mort en croix, & qui eſt maintenant vivant dans le ciel, après les paroles de la conſécration, eſt dans le Sacrement de l'Autel, ſous les eſpeces & la reſſemblance du pain*; ſur quoi le Pape lui demanda encore, *s'il croyoit que le pain fût tranſſubſtantié au corps de Jeſus Chriſt?*

Quant à ce que ce Pape ſe plaint, que ce Patriarche avoit retranché ſeize articles de ſa Formule de Foi, entre leſquels ſe trouve celui qui regarde l'Euchariſtie, cela ne s'entend nullement de la Réponſe faite au Pape même, où cet article n'eſt point omis; mais d'une Lettre de ce même Patriarche à d'autres Evêques, où il omettoit ces ſeize articles, apparemment; parce qu'il y avoit ſuffiſamment répondu dans ce qu'il avoit écrit au Pape, ou pour quelque autre raiſon, qu'il eſt ridicule de vouloir deviner; puiſqu'on ſait par ſa Réponſe au Pape, ce qu'il croyoit de cet article.

Voilà les faits ſur leſquels il faut juger de la foi des Arméniens de ce temps-là; & je penſe que les perſonnes judicieuſes & équitables, ne s'éloigneront pas de ce que j'en vas dire.

Il n'y a point d'apparence que l'information faite par Benoît XII, fût entiérement fauſſe: car ce Pape y procédoit de bonne foi. Mais il y a encore moins d'apparence qu'un Roi comme Léon eût la hardieſſe de déſavouer toutes ces erreurs, & de s'en plaindre comme de calomnies, s'il eût été vrai qu'elles euſſent été tenues & crues dans tout ſon Royaume. Il n'y eut jamais d'exemple d'une impudence qui allât juſqu'à cet excès.

Il eſt auſſi contre toute vraiſemblance que, ſi les Prélats d'Arménie avoient été infectés de ces erreurs, ils les euſſent abjurées tout d'un coup, ſans aucune réſiſtance ſur la ſimple requiſition d'un Pape.

Ainſi, la raiſon nous conduit d'elle-même à prendre quelque milieu entre ces deux extrémités, & à croire qu'il pouvoit y avoir des Arméniens infectés de quelques-unes de ces erreurs; qu'il y avoit quelques Prélats qui les favoriſoient; mais qu'y ayant pluſieurs de ces articles, dans leſquels

leſquels on avoit mal pris le ſens des Arméniens, & n'y en ayant aucun qui fût ſuivi par tout le corps de la nation, le Roi Léon eut un prétexte apparent de les déſavouer tous.

On ne peut ſavoir préciſément de quel genre étoit celle qu'on leur imputoit ſur l'Euchariſtie. Il n'eſt pas impoſſible qu'il y eût quelques perſonnes en Arménie qui fuſſent engagés dans l'erreur de Bérenger. Il pouvoit y avoir des reſtes de Bogomiles; & les Bérengariens avoient pu y faire des partiſans. On peut même ſans Maître, tomber dans une erreur ſi conforme au ſens humain. Il n'eſt pas impoſſible auſſi que les témoins ſe fuſſent trompés ſur cette matiere; parce que l'erreur des Arméniens ſur la nature de Jeſus Chriſt, leur pouvoit donner lieu d'avancer des propoſitions qui paroiſſoient contraires à la préſence réelle, quoiqu'elles n'y fuſſent pas contraires en effet. Ceux qui diſoient, par exemple, *que Jeſus Chriſt n'avoit plus de nature humaine, quoiqu'il eût encore une humanité*, pouvoient dire, par une ſuite de cette bizarrerie, que la nature humaine de Jeſus Chriſt n'étoit point dans l'Euchariſtie. Tout cela eſt incertain. Si ces témoins chargent les Arméniens, le déſaveu des Arméniens les décharge. Et M. Claude eſt le premier qui ait prétendu que la dépoſition de témoins non confrontés, & déſavoués par un Roi & par les Prélats de tout un Royaume, fût une preuve convaincante.

Ce qu'il y a de certain eſt, 1°. Que la derniere Réponſe du Patriarche d'Arménie eſt très-claire ſur la préſence réelle. Auſſi les Théologiens du Pape Clément VI ne lui firent plus de queſtion ſur cet article, & ce qu'ils repliquerent ne regardoit que la Tranſſubſtantiation, & non la préſence réelle. Et encore l'on peut dire ſans crainte, que l'exactitude de ceux qui dreſſerent les réponſes qu'il envoya à ce Patriarche, étoit exceſſive; puiſqu'ils voulurent l'obliger à faire profeſſion de quantité d'opinions qui ne ſont point reçues par tous les Théologiens de l'Egliſe. On lui voulut interdire des cérémonies & des pratiques que l'Egliſe Romaine ſouffre, ou approuve dans les Sociétés d'Orient. Et enfin, on lui fit des difficultés ſur des articles à l'égard deſquels il s'étoit exprimé auſſi clairement qu'on le pouvoit faire. Il y en a même ſur leſquels l'expreſſion du Patriarche étoit plus conforme au langage de l'Egliſe, que celle qu'on vouloit exiger de lui. Par exemple, le Patriarche ayant dit dans l'article 23. *Natura humana aſſumpta à Verbo eſt ſubſtantialiter unita verbo in unitate perſonæ;* les Théologiens du Pape, pour lui marquer de quelle ſorte ils vouloient qu'il s'exprimât, lui répondirent : *Quærimus à te ſi credis unitatem naturæ humanæ &* Raynal. ad ann. 1351. n. 11. n. 9.

CLAS. N°. III.

divinæ in Verbo non eſſe ſubſtantialem, ſed perſonalem, nec naturas divinam & humanam unitas eſſe ſubſtantialiter, ſed ſuppoſitaliter in unitate perſonæ? Cependant cette expreſſion, *que la nature divine & humaine ſont ſubſtantiellement unies en Jeſus Chriſt*, qui ne plaiſoit pas alors à ces Théologiens de Clément VI, eſt de pluſieurs Peres, comme de Saint Grégoire de Nazianze, en ſa troiſieme Oraiſon; de S. Maxime, ſur le Chapitre 7. de la Hiérarchie du ciel; de S. Jean de Damas, livre 3. Chapitre 3. De ſorte que M. Claude fait voir, ou qu'il n'a pas aſſez conſidéré cette piece, ou qu'il n'en juge pas équitablement lorſqu'il prend prétexte de la queſtion que les Théologiens firent à ce Patriarche ſur la Tranſſubſtantiation de traiter ſa Réponſe de ſuſpecte.

Quoi qu'il en ſoit, les Théologiens de Clément VI. qui forment dans cette piece des difficultés aux Arméniens, que l'on peut appeller exceſſives, s'étant tenus ſatisfaits ſur la préſence réelle, on ne ſauroit apporter une preuve plus authentique de la foi de ce Patriarche.

Quel jugement peut-on donc porter de la créance des Arméniens ſur tous ces faits, ſinon que s'il y a eu quelques Arméniens, infectés de l'erreur de Bérenger, ce qui n'eſt nullement certain, puiſque les Arméniens ne l'ont jamais avoué; il eſt impoſſible qu'ils aient été en grand nombre. C'eſt où les regles les plus communes du bon ſens qu'on doit garder en jugeant des faits, nous conduiſent néceſſairement. Car comme pour trouver le vrai ſens d'un Auteur, il ne faut pas s'attacher à un lieu particulier, mais qu'il faut prendre pour le vrai ſens, celui qui convient à tous les lieux de cet Auteur; de même en jugeant des faits, il ne faut point s'arrêter aux hypotheſes, qui ne s'accordent qu'avec un fait particulier; il en faut choiſir une qui convienne à tous les faits. Celle de M. Claude eſt du premier genre, & celle que nous ſuivons du ſecond. Il veut que ſur l'information de Benoît XII, & les plaintes de Clément VI, on croie que les Arméniens étoient tous en ce temps-là dans les ſentiments de Bérenger. Mais cette hypotheſe ne s'accorde ni avec ce ſilence de tous les Hiſtoriens avant Benoît XII, ni avec celui de tous ceux qui ont traité avec les Arméniens depuis Clément VI, ni avec le déſaveu, que le Roi, les Evêques, & le Patriarche en firent. Car qu'y a-t-il de plus ridicule, que de dire, qu'une héréſie comme celle-là, ſe cache pendant 200 ans, à tous les Miſſionnaires des Papes, & à tous les Latins; qu'elle paroiſſe douze ou treize ans, & qu'elle diſparoiſſe tout d'un coup pour toujours, & qu'au temps même qu'on veut qu'elle ait paru elle ſoit déſavouée & condamnée par le Roi, & les Evêques du Royaume, où l'on prétend qu'elle étoit établie?

Mais la maniere dont nous expliquons cette hiſtoire, n'a rien que de

naturel: nous diſons que le corps de la nation des Arméniens, n'a jamais été infecté de cette erreur, qu'ainſi il n'eſt pas étrange que tous les Miſſionnaires des Papes, & tous les Evêques Latins qui ont été en Arménie, ne l'y aient pas remarquée. Car on ne remarque d'ordinaire que les erreurs des peuples entiers, & non celles des particuliers. Que néanmoins vers l'an 1240, quelques perſonnes plus exactes découvrirent, ou s'imaginerent avoir découvert en Arménie, parmi les autres erreurs de ces peuples, quelques ſemences de celle de Bérenger, & que ce Pape en ayant écrit aux Evêques d'Arménie, ils condamnerent ces erreurs, & déracinerent entiérement celle qui regardoit la préſence réelle; ce qui a fait que tous ceux qui ont traité depuis avec les Arméniens, n'en ont découvert aucune trace parmi eux.

Cette accuſation formée contre les Arméniens, eſt donc très-propre pour faire voir l'abſurdité de cette politique imaginaire que M. Claude attribue à toute l'Egliſe Latine; mais elle ne détruit nullement la preuve que l'on tire du ſilence de l'Egliſe Latine à l'égard des Arméniens. Cette preuve ſubſiſte, comme je l'ai déja dit, pour tout le temps qui précede l'information faite par Bénoît XII, non à Rome, mais à Avignon, comme M. Claude a eu raiſon de le remarquer. Elle ſubſiſte pour tout le temps qui a ſuivi ce que Clément VI. fit enſuite de cette information; c'eſt-à-dire, depuis l'an 1331 juſqu'à préſent. Car tous ceux qui marquent expreſſément qu'ils ont conféré avec les Arméniens, comme Gerlac & Oléarius, témoignent en même temps qu'ils croient la préſence réelle; toutes les atteſtations données par des Evêques & des Prêtres Arméniens déclarent la même choſe; & M. Claude ne nous allegue au contraire que des Copiſtes de Guy le Carme, dont l'autorité eſt rejetée ſur le ſujet même des Arméniens par Alphonſe à Caſtro, ou un Voyageur Calviniſte nommé Herbert, qui ne marque point de qui il a appris ce qu'il rapporte, & qui n'ayant point mis cet article dans la premiere édition de ſon livre, s'eſt aviſé de le groſſir dans la ſeconde de cette addition, qui a toutes les marques d'être plutôt le fruit de ſes études que de ſes voyages. De ſorte qu'étant néceſſaire ou qu'on croie que Herbert ſe trompe, ou que l'on s'inſcrive en faux contre les témoignages de Gerlac & d'Oléarius, tous deux ſavants & Luthériens, qui ſe ſont tous deux appliqués à cette matiere, & qui nous marquent de qui ils ont appris ce qu'ils en écrivent, & contre les atteſtations authentiques de ſix Evêques Arméniens, & de pluſieurs Prêtres qu'on a produites, ſans celles que nous produirons encore; il eſt impoſſible qu'un eſprit raiſonnable héſite tant ſoit peu à prendre parti, & qu'il n'en conclue que le témoignage de Herbert, qui ſeroit conſidérable s'il étoit ſeul, n'eſt d'au-

III. Clas. N°. III.

cune conſidération, étant comparé avec tous les autres qui le démentent.

C'eſt en vain que M. Claude s'efforce d'affoiblir ces atteſtations, données par des Evêques & des Eccléſiaſtiques de la nation même, en repréſentant ceux qui les donnent comme des Penſionnaires de Rome. Ces ſortes de diſcours ne lui font point du tout d'honneur, parce qu'ils marquent peu de juſteſſe d'eſprit. Croit-il que l'on pût trouver en France dix Evêques qui vouluſſent ſigner qu'il n'y a point de Calviniſte dans ce Royaume, ou dix Miniſtres qui oſaſſent témoigner qu'il n'y a point de François qui n'approuvent toutes leurs opinions? Comment peut-il donc s'imaginer que ſix Evêques & pluſieurs Prêtres vouluſſent atteſter publiquement, que tous les Arméniens croient la préſence réelle, s'ils étoient perſuadés du contraire?

L'impudence des hommes a des bornes, & elle n'eſt pas capable de les engager à toutes ſortes d'excès; principalement ſi les excès ſont grands, & les intérêts petits, & qu'ils puiſſent prévoir que la confuſion en retomberoit ſur eux. Or qui ne ſait que les Hollandois allant par toute la terre, & ayant plus de commerce avec les Arméniens que nous, il leur ſeroit aiſé de faire démentir ces Evêques par d'autres témoignages authentiques, s'ils avoient impoſé à ceux de leur nation?

CHAPITRE XVIII.

Atteſtations authentiques de la foi des Arméniens, données par le Patriarche d'Erniazin, & par l'Archevêque Arménien de Conſtantinople, & de celle des Neſtoriens, donnée par l'Archevêque de Diabéker.

IL eſt aſſez étrange que M. Claude, qui ſoutient avec tant d'éclat que la certitude des faits eſt plus grande que celle des raiſonnements, faſſe ſi peu d'uſage de cette maxime dans la pratique, que dans les faits même dont on peut s'aſſurer en quelque ſorte par les ſens, il aime mieux avoir recours à des conjectures vagues & incertaines pour les décider, que de prendre la peine de s'en inſtruire par des témoins vivants & irréprochables.

La queſtion qui eſt entre nous touchant la créance des Sociétés Orientales, comme celle des Arméniens eſt proprement de ce genre. Il s'agit

de ſavoir à l'égard de ces peuples, ſi, faiſant profeſſion de croire qu'il n'y a qu'une nature en Jeſus Chriſt, ils enferment dans cette erreur celle de croire qu'il n'a point de corps, & qu'ainſi ſon corps ne peut pas être dans l'Euchariſtie. Il eſt clair que la voie naturelle de s'éclaircir de ce point eſt, de leur demander à eux-mêmes ce qu'ils en croient, & cette voie eſt d'autant plus néceſſaire, que nous avons peu de livres Arméniens qui y puiſſent ſuppléer. Cependant on ne voit point que M. Claude l'ait voulu prendre, & qu'il nous propoſe autre choſe que des raiſonnements que nous lui avons fait voir être très-faux. III. CLAS. N°. III.

Pour moi, quoique je ne demeure nullement d'accord de cette préférence que M. Claude donne à la certitude des faits au deſſus de celle des raiſonnements, en la maniere qu'il l'entend, j'avoue de bon cœur néanmoins que, quand il s'agit d'une nation qui ſubſiſte, la dépoſition des témoins vivants, eſt beaucoup plus forte & plus aſſurée que de ſimples conjectures. Et ainſi je n'ai pas cru qu'il y eût de moyen plus naturel pour s'aſſurer de la foi des Arméniens ſur les points dont nous ſommes en différent, que de le demander de bonne foi aux Chefs de leur Egliſe. Et il eſt arrivé par bonheur qu'on a eu moyen de s'en éclaircir parfaitement; parce que le grand Patriarche des Arméniens qui demeure ordinairement à Ermiazin, s'eſt trouvé à Conſtantinople pour quelques affaires qu'il avoit à la Porte. M. l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrétienne, à qui l'on avoit envoyé quelques mémoires ſur les prétentions de M. Claude, a eu la bonté de les lui communiquer. L'on y marquoit en particulier l'argument qu'il tiroit du dogme des Arméniens, qu'il n'y a qu'une nature en Jeſus Chriſt, pour en conclure que les Arméniens ne pouvoient croire que le corps de Jeſus Chriſt fût préſent dans l'Euchariſtie; & que le pain fût véritablement changé en ſon corps. On y avoit joint auſſi une expoſition de quelques autres opinions des Calviniſtes, pour en ſavoir ce qu'en croient les Arméniens. Et voici ce qu'il a répondu par un Décret authentique, confirmé par toutes les marques de ſon autorité, & ſigné par deux Evêques & trois Eccléſiaſtiques Arméniens.

M. Claude remarquera ſeulement qu'en quelques endroits, il exprime les opinions des Calviniſtes, non en la maniere qu'elles étoient dans le mémoire qui a été envoyé à Conſtantinople, mais en celle qu'il les a conçues. Car par exemple, on n'avoit nullement mis dans ce mémoire que, par la conſécration, le pain & le vin ſont unis hypoſtatiquement à la divinité, mais ſeulement qu'ils y ſont unis, & l'on n'avoit point attribué cette opinion aux Calviniſtes; mais on avoit dit ſeulement, que M. Claude l'attribuoit aux Grecs. Mais le Patriarche l'ayant conçu autrement, a pris

III. CLAS. N. III.

le mot d'union pour une union hypoſtatique, & a condamné cette erreur en ce ſens; ce qui eſt de peu d'importance. Car ſi ce n'eſt pas-là l'opinion que M. Claude attribue aux Grecs, c'eſt au moins celle que Blondel & Aubertin leur attribuent. Il paroît auſſi qu'il a cru, que les Calviniſtes de France imputoient aux Arméniens toutes les erreurs marquées dans le mémoire; mais cette erreur de fait fondée ſur une équivoque, n'empêche pas que l'on ne voie clairement combien il déteſte ces héréſies. Et cet Acte en mérite d'autant plus de créance qu'il paroît clairement que l'on ne le lui a pas ſuggéré, puiſqu'on l'auroit porté à s'exprimer autrement en quelques endroits.

Jacques humble ſerviteur de Jeſus Chriſt, Catholique & Patriarche de tous les Arméniens, ayant été contraint de ſortir de la Province de l'Arménie Majeure appellée Ararat, où eſt le Siege Patriarchal qui ſe nomme S. Ermiazin, à cauſe des déréglements du Docteur Eléazar, autrefois Evêque de la ſainte Cité de Jeruſalem, qui viole les regles de la diſcipline; je ſuis venu à la Porte des Turcs, où eſt le grand Roi des Othomans, duquel par la grace du S. Eſprit nous avons obtenu tout ce que nous deſirions.

Or étant à Conſtantinople, Meſſire Charles Olier Marquis de Nointel, très-pieux Ambaſſadeur du Roi de France, couronné de Dieu, nous a expoſé ce que les Luthériens & Calviniſtes nous attribuent calomnieuſement de croire. Mais à Dieu ne plaiſe que nous proférions ces paroles & que nous faſſions profeſſion d'une créance ſi erronée. On ne trouvera point de tels ſentiments parmi nous, & nous en ſommes auſſi éloignés que l'Orient l'eſt de l'Occident. Or voici les propoſitions & les dogmes de ces gens-là.

Premiérement, ils diſent que le corps de Jeſus Chriſt n'eſt pas réellement dans l'Euchariſtie; mais que le pain & le vin ſont ſeulement figures & ſignes du Corps & du Sang de Jeſus Chriſt, qui communiquent la vertu de ce Corps & de ce Sang à ceux qui y participent.

Secondement ils diſent, que le Corps glorieux & immortel de Jeſus Chriſt, qui eſt aſſis à la droite de ſon Pere, n'eſt nullement préſent dans l'Euchariſtie, & n'entre point dans la bouche de ceux qui la reçoivent, mais ſeulement que par la conſécration, le pain & le vin ſont unis hypoſtatiquement & perſonnellement, à la divinité. (a) Et qu'ainſi il ſe fait un nouveau Corps de Jeſus Chriſt que l'on dit être uni à ſon autre corps, parce qu'il eſt conſervé & ſoutenu par ſa divinité.

Troiſiémement, que la ſubſtance du pain & du vin, n'eſt pas changée au Corps & au Sang de Jeſus Chriſt, mais que le pain & le vin demeurent après la conſécration.

(a) C'eſt l'opinion que Blondel & Aubertin attribuent aux Grecs, mais M. Claude ne leur attribue pas d'admettre l'union hypoſtatique du pain à la divinité, mais une ſimple union.

Quatriémement, que l'Euchariſtie n'eſt point un vrai ſacrifice propitiatoire, & qu'il ne le faut pas offrir pour les vivants & pour les morts. III. CLAS. N°. III.

Cinquiémement, qu'on ne peut ſans idolâtrie, adorer Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie.

Sixiémement, que la rémiſſion du péché originel, n'eſt pas accordée généralement à tous ceux qui ſont baptiſés; mais ſeulement aux prédeſtinés, & que ſi quelque adulte baptiſé meurt dans l'infidélité, c'eſt un ſigne certain qu'il n'avoit point reçu de grace dans le Baptême.

Septiémement, que le Baptême n'eſt pas néceſſaire aux enfants des fideles, & qu'ils peuvent ſans le Baptême entrer au Royaume des cieux: qu'ainſi il n'eſt pas néceſſaire de ſe mettre tant en peine d'empêcher qu'ils ne meurent ſans Baptême.

Huitiémement, que la juſtice une fois reçue ne ſe perd jamais, & que celui qui eſt devenu une fois Fils de Dieu par adoption, ne peut plus devenir enfant du Diable, & ne déchet jamais entiérement de la grace d'adoption.

Neuviémement, que les vœux de perpétuelle chaſteté faits par les Religieux & Hermites ſont criminels, injuſtes, contraires à l'Ecriture, & inventés par le Diable.

Dixiémement, que l'Egliſe ne peut ſans impiété & ſans tyrannie, ordonner des jeunes, & l'abſtinence de certaines viandes.

Onziémement, que la Vierge Mere de Dieu, & les Saints qui ſont au ciel ne peuvent être invoqués ſans faire injure à Jeſus Chriſt notre Médiateur.

Douziémement, qu'il n'eſt pas permis d'honorer les Saints, ni leurs reliques.

Treiziémement, qu'il n'eſt pas permis de rendre un culte relatif à leurs Images.

Quatorziémement, qu'il n'y a point ſept Sacrements dans l'Egliſe, mais ſeulement deux.

Quinziémement, que tous les Prêtres ſont égaux par l'inſtitution de Jeſus Chriſt, & ont le même pouvoir que les Evêques, & que les Prêtres peuvent ordonner d'autres Prêtres.

Seiziémement, que le gouvernement Epiſcopal n'eſt point néceſſaire dans l'Egliſe, & qu'il eſt meilleur qu'un certain nombre de Laïques ſoient gouvernés par des Prêtres égaux entr'eux que par des Evêques.

Dix-ſeptiémement, que l'Egliſe univerſelle peut périr & ceſſer d'être viſible, & qu'elle n'eſt pas infaillible.

Dix-huitiémement, que ceux qui ſont juſtifiés, n'ont plus de peines temporelles & corporelles à ſouffrir pour leurs péchés.

Dix-neuviémement, que les Livres de Tobie, de Judith, de la Sageſſe,

III. Clas. N°. III.

de l'Eccléſiaſtique, de Baruch, & des Machabées, ne ſont point partie de l'Ecriture Sainte.

Moi donc Jacques, Catholique & Patriarche ſous-ſigné, avec tous mes Eccléſiaſtiques & Evêques regiſſants des Dioceſes & tous ceux qui ſont commis à mon autorité, ayant peſé avec le plus de ſoin que j'ai pu, ces propoſitions étranges, inouies, qui ſont pleines de calomnies contre la ſainte Egliſe Catholique & Apoſtolique, & en ayant conſidéré les ſuites qui ſont claires à tout le monde; je me ſuis ſenti fortement ému à rejeter ces propoſitions déteſtables & pleines d'erreur, que mes oreilles n'avoient jamais entendues, & qui n'étoient jamais tombées dans ma penſée. Ainſi les rejettant comme des dogmes empeſtés & pleins de venin, je les déteſte & je proteſte que ni moi, ni les miens n'entendront jamais qu'avec douleur des diſcours ſi horribles, & ſi capables de donner la mort. Mais notre Egliſe au contraire, eſt fermement & inébranlablement attachée à la doctrine contraire à ces propoſitions, comme l'ayant reçue de Notre Seigneur Jeſus Chriſt, par la Tradition des Saints Apôtres qui étoient pleins du S. Eſprit & comme ayant été confirmée & approuvée par les Saints Conciles, non ſeulement touchant les ſept Sacrements, que nous Patriarche & autres ſous-ſignés, avons toujours reconnus avec toute notre Egliſe univerſelle, mais auſſi ſur les autres points, & principalement ſur la conſécration. Car encore que nous croyions qu'il n'y a qu'une nature en Jeſus Chriſt, il ne s'enſuit pas néanmoins que l'humanité ſoit détruite, & que Jeſus Chriſt n'ait point de corps. Mais nous croyons que le même corps de Jeſus Chriſt qui a été crucifié, qui eſt monté aux cieux & qui eſt aſſis à la droite du Pere, eſt préſent réellement, quoiqu'inviſiblement dans l'Euchariſtie, ſous les eſpeces & apparences extérieures du pain & du vin, qui reſtent ſeulement, parce que le pain & le vin ſont tellement changés au vrai Corps, & au vrai Sang de Jeſus Chriſt, que la ſubſtance du pain & du vin ne demeurent plus, mais ſeulement les accidents, & c'eſt pourquoi nous adorons Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie.

Voilà la doctrine de notre Egliſe Catholique, que nous conſervons de tout notre cœur & de toutes nos forces, telle que nous l'avons reçue. C'eſt cette doctrine qui eſt le fondement de notre joie & de notre gloire, & c'eſt par elle que nous eſpérons être quelque jour élevés en l'air au devant de Jeſus Chriſt, à qui ſoit gloire & adoration à l'infini dans tous les ſiecles des ſiecles.

Ces réponſes ont été données par Nous, au très-noble Seigneur Charles Olier Marquis de Nointel; & c'eſt pourquoi nous avons ſcellé, ſigné très-volontiers cette lettre, avec tous ceux qui ſont avec moi. Fait à Conſtantinople, l'an mil cent-vingtiéme, ſelon le compte des Arméniens le 12. Avril.

Moi

III. Cl. N°. III.

Moi Jacques, très-humble ſerviteur de Jeſus Chriſt, Catholique, j'ai ſouſcrit de ma main pour la confirmation de cet Acte.

Moi Onufre, Métropolitain de Hamet, j'approuve tout ce qui eſt dans cet Acte comme notre S. Pere.

Moi Minas Varlabet, j'ai ſouſcrit pour la confirmation de ce qui eſt dans cet Acte comme notre S. Pere.

Moi Simon, Evêque, je conſens à tout ce qui eſt dans cet Acte, comme notre S. Pere.

Moi Baſile Varlabet, j'ai ſouſcrit de ma propre main, pour approuver tout ce qui eſt écrit ci-deſſus, comme notre S. Pere.

Moi Thomas Varlabet, je confirme par ma ſignature, tout ce qui eſt ci-deſſus.

Il y a au bas de l'Acte une atteſtation de M. de Nointel, qui contient qu'il eſt fidellement traduit, & que l'on a communiqué la traduction au Patriarche même. Que ſi M. Claude en doute, il n'a qu'à faire traduire de nouveau l'original, qu'il trouvera comme les autres à l'Abbaye de S. Germain des Prez.

L'Archevêque Arménien de Conſtantinople, n'étoit pas dans cette ville-là lorſque cet acte fut ſigné par la Patriarche d'Ermiazin; mais en ayant été depuis informé, il a fait un acte tout ſemblable, en n'y changeant que le titre; & il l'a fait ſouſcrire de plus par Jean, Archevêque d'Amaſée, & par Jean, Evêque d'Andrinople: on en trouvera encore l'original dans la même Abbaye.

Il n'y a que les Neſtoriens, qui ne ſoient pas compris dans les nouvelles preuves que nous avons produites de la créance des Egliſes d'Orient. Mais la piété de M. Piquet, nous donne moyen de les joindre aux autres, par l'Acte authentique de la foi de cette Egliſe, ſigné par l'Archevêque de Diarbeker, qu'il a fait mettre à l'Abbaye de S. Germain, dont j'inférerai ici la copie, en priant M. Claude de ne ſe pas bleſſer de certains termes, dans leſquels ces Orientaux parlent de lui. Il ſait que c'eſt leur maniere d'écrire; & d'ailleurs, il ſemble que le grand éloignement donne quelque ſorte de liberté de dire ſes ſentiments avec moins de réſerve.

Par la grace de Dieu Très-Haut, Joſeph Métropolitain des Neſtoriens dans la ville de Diarbeker.

Nous, Métropolitain & Prêtres de l'Egliſe du peuple des Neſtoriens, qui ſont dans la ville de Diarbeker, avons appris avec un extrême étonnement, qu'un certain fils de Satan, de la nation de France, a oſé faire une Filius Satanæ

III. CLAS. N°. III. Ille diabolus.

injure atroce à l'Egliſe Orientale, en lui imputant fauſſement, de ne pas croire, & de ne pas recevoir le très-grand myſtere de l'oblation ſacrée. Afin donc de détruire le doute que ce diable a oſé jeter dans les eſprits des hommes, nous diſons, nous témoignons, & nous déclarons à tous ceux qui liront ce témoignage, que la foi & la doctrine de toute l'Egliſe Orientale, quelle croit & profeſſe touchant ce S. Myſtere, c'eſt-à-dire l'Euchariſtie, eſt la foi & la doctrine de l'Evangile, & celle même qui a été reçue de toute antiquité juſques à ce temps ici, ſans aucune interruption, dans toutes les Egliſes d'Orient. Jeſus Chriſt a dit, qu'il nous donnoit ſon corps; & c'étoit le corps même qui devoit être livré pour nous; & celui qui dit, que Jeſus Chriſt nous donne ſeulement du pain & du vin, comme une ſimilitude & une figure de ſon corps & de ſon ſang, n'eſt pas Chrétien. Nous croyons fermement, qu'après les paroles de Jeſus Chriſt, que le Prêtre prononce par l'autorité qu'il a reçue du ciel, la ſubſtance du pain eſt changée en la ſubſtance du corps de Notre Seigneur Jeſus Chriſt, & que la ſubſtance du vin eſt changée en la ſubſtance de ſon ſang précieux, en ſorte qu'il ne reſte rien du pain & du vin que les accidents de l'un & de l'autre. Nous offrons ce ſaint Corps crucifié pour nous; & ce ſang, verſé pour pluſieurs & pour nous; c'eſt-à-dire pour les vivants & pour les morts; pour la rémiſſion de leurs pechés & des peines qu'ils ont méritées. Nous anathématiſons ceux qui diſent le contraire, & qui ne reçoivent pas cette doctrine, qui eſt celle de l'Evangile & de nos Saints Peres. Nous avons de plus oui dire, que cet homme miſérable & malin, eſt du nombre de ceux qui rejettent les jeûnes établis par la ſainte Egliſe & ſes loix; qui ne prient & n'invoquent point la Vierge Marie & les Saints; qui ne réverent point la Croix Sainte de Notre Seigneur Jeſus Chriſt, ni ſes images, ni celles de ſa Mere & des Saints; qui aboliſſent le Sacrement de Confeſſion, diſant qu'il n'eſt pas néceſſaire pour la rémiſſion des péchés commis après le Baptême; qui détruiſent de plus les degrés des dignités établies par Jeſus Chriſt entre les Paſteurs. Nous faiſons donc ſavoir à tous les hommes, que nous ne recevons point du tout cette doctrine hérétique; mais que nous diſons anathéme à tous ceux qui ont ces ſentiments. *Fait* l'an 1669 de la Nativité de Jeſus Chriſt, le 24. de Niſan. Outre la ſignature du Patriarche, il y a encore celle de ſix Prêtres; ſavoir, Marouge, Ablahard, Habedlahad, Bali, Spania, Jelda, qui tous ont ſigné à côté de l'Acte.

Miſer ille & malignus.

Si M. Claude croit qu'il ſuffit, pour détruire des témoignages ſi authentiques, de répondre en l'air que ce ſont des fourbes & des impoſteurs, ou des gens qui ont embraſſé les opinions de l'Egliſe Romaine; je crois qu'il faut ſe contenter de le plaindre, ſans entreprendre de le convaincre. Mais

il n'empêchera jamais toutes les perſonnes ſenſées de croire, qu'il eſt ſans apparence, ou que l'on ait voulu engager ces perſonnes dont on a tiré ces atteſtations à trahir leur conſcience, quoiqu'il fût facile de voir que l'on n'en auroit pu tirer aucun avantage, n'y ayant rien de plus facile que de détruire ces atteſtations au cas qu'elles fuſſent contraires au ſentiment commun de la nation; ou que ces Evêques & ces Prêtres aient pu être portés, par de petits intérêts, à atteſter publiquement, qu'eux & leurs Egliſes croient ce qu'ils ne croiroient pas: ou enfin, qu'ayant repréſenté ſincérement leurs ſentiments, ils aient impoſé néanmoins aux autres par ignorance, & qu'ils leur aient attribué une autre doctrine que celle qu'ils tiennent effectivement: & l'on ne manquera pas ſans doute de ſe demander à ſoi-même ſur ce ſujet, lequel eſt le plus croyable, ou de M. Claude, qui veut faire croire en France, ſur des conjectures frivoles, que toutes les nations orientales ne tiennent point la doctrine de la préſence réelle, ou des Evêques & des Prêtres de ces nations mêmes, qui, vivant au milieu d'elles, & ne pouvant ignorer ni leur foi, ni celle des Latins, aſſurent poſitivement, qu'ils regardent la doctrine de la préſence réelle comme l'unique & perpétuelle doctrine de leurs Egliſes, & celle des Calviniſtes comme une doctrine impie & hérétique. III. Clas. N°. III.

CHAPITRE XIX.

Où l'on tire les conſéquences néceſſaires de tout ce qui a été prouvé dans ce premier Livre.

APrès avoir propoſé dans la ſuite de ce Livre des preuves du conſentement des Sociétés Orientales avec l'Egliſe Romaine, dans la foi de la préſence réelle, capables d'en convaincre les plus opiniâtres & les plus préoccupés; il n'eſt plus beſoin que de prier Meſſieurs de la Religion Prétendue Réformée, de vouloir bien faire attention aux conſéquences où elles conduiſent néceſſairement ceux qui ſuivent de bonne foi la lumiere de la vérité.

La moins conſidérable eſt, que M. Claude a avancé très-témérairement, dans ſa premiere Réponſe, *que la Tranſſubſtantiation*, ſous laquelle il comprend auſſi la préſence réelle, comme nous l'avons prouvé, *& l'adoration du Sacrement, ſont deux choſes inconnues à toute la terre, à la réſerve de l'Egliſe Romaine;* & que l'on n'avoit eu aucun droit de ſuppoſer, dans le premier Traité, le conſentement des Egliſes d'Orient avec l'Egliſe Ro-

III. Clas. N°. III.

maine ſur l'Euchariſtie, comme certain & inconteſtable. Mais comme on trouvera toujours très-bon qu'ils n'aient point d'égard au différent particulier qui eſt entre M. Claude & nous, on les ſupplie auſſi de faire réflexion ſur ce qui les regarde eux-mêmes, & de conſidérer, qu'il s'enſuit des preuves que nous avons apportées, que, non ſeulement la préſence réelle n'eſt point un dogme inconnu à toute la terre, à la réſerve de l'Egliſe Romaine, comme on le leur a voulu faire croire; mais que c'eſt au contraire un dogme cru par tous les Chrétiens de la terre, à la réſerve des Calviniſtes, & de ceux qui ont emprunté d'eux l'opinion contraire à cette doctrine. Qu'ainſi ils ſe doivent regarder comme les ſeuls adverſaires de ce dogme; comme les ſeuls qui expliquent l'Ecriture & les Peres dans le ſens de figure, & comme les ſeuls qui refuſent de ſe ſoumettre à ce que tous les Chrétiens du monde prennent pour la doctrine de l'Ecriture & de la Tradition.

Il eſt impoſſible qu'un eſprit tant ſoit peu humble ne ſoit troublé par cette effroyable ſolitude, & qu'il n'entre en défiance des lumieres prétendues qui l'attachent à ſon opinion, voyant qu'elles ſont contraires à celles de tous les autres Chrétiens.

Mais il n'en faut pas demeurer là. Car (comme on leur fait voir dans cette Réponſe,) le conſentement préſent de toutes les Sociétés Chrétiennes dans la doctrine de la préſence réelle, nous oblige d'aller plus avant, & nous porte à un autre degré, qui eſt de reconnoître, qu'elles étoient auſſi du temps de Bérenger dans cette même doctrine; parce qu'il eſt clairement impoſſible qu'elles en aient changé depuis l'onzieme ſiecle, & qu'il n'y eut jamais de fable plus mal inventée, que celle de cette politique & de cette timidité de ſix cents ans, par leſquelles M. Claude a prétendu, que cette doctrine a pu inſenſiblement s'établir dans l'Orient depuis ce temps-là.

Qu'ils conſiderent donc, s'il leur plaît, toutes les Egliſes d'Orient & d'Occident unies dans la confeſſion de cet article un peu avant Bérenger, qui eſt ce point fixe que l'on avoit établi, & qu'en jettant enſuite les yeux ſur les deux ſiecles précédents, c'eſt-à-dire ſur le neuvieme & le dixieme, ils eſſayent de comprendre comment, ſi cette doctrine de la préſence réelle, qu'ils prennent pour une erreur, étoit née au neuvieme ſiecle, elle auroit pu s'emparer en ſi peu de temps de toute la terre? S'ils le demandent à M. Claude, il n'a point de moyens à leur fournir pour cela; tous ceux qu'il a cru pouvoir employer ſont poſtérieurs à l'onzieme ſiecle: & s'ils ſe le demandent à eux-mêmes, leur raiſon ne leur fera point d'autre réponſe, ſinon, qu'il eſt ridicule de s'imaginer, qu'une doctrine telle que la préſence réelle, ait pu ſe répandre dans tout le monde dans l'eſpace de deux ſiecles, ſans que ce changement ſe ſoit fait remarquer par aucun des accidents &

dés circonſtances qui le devoient accompagner néceſſairement; ſans qu'il en ſoit reſté aucunes traces à la poſtérité, & ſans qu'il paroiſſe qu'on ait employé aucun moyen pour le faire réuſſir. III. CLAS. N°. III.

Nous voilà donc arrivés, par ces trois degrés, juſques au temps de Paſchaſe. Le premier, qui eſt, que les Grecs & les autres Sociétés d'Orient croient préſentement la préſence réelle, eſt établi dans cet Ecrit même, par les preuves les plus authentiques que l'on puiſſe deſirer.

Le ſecond eſt prouvé de même, & par cet amas de faits non conteſtés que l'on y raſſemble, & par l'impoſſibilité évidente qu'il y a, que les Sociétés d'Orient aient changé de créance depuis Bérenger juſques à ce temps ici.

Le troiſieme, qui eſt, que ce changement ne s'eſt pu faire dans l'Orient depuis Paſchaſe juſques à Bérenger, n'eſt pas même conteſté.

Ainſi voilà toute la fable de ce prétendu changement, inventée avec tant de ſoin par Aubertin, & ſi ingénieuſement ſoutenue par M. Claude, entiérement détruite. Et puiſque nous touchons par-là *à ces beaux jours de l'Egliſe, à ces jours de bénédiction & de paix*, où, par l'aveu même des Miniſtres, la doctrine de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie n'étoit pas encore altérée; rien ne ſauroit empêcher qu'on n'uniſſe les huit premiers ſiecles à ceux où nous avons fait voir que ce changement ne peut trouver place, & que l'on ne compoſe de tous une chaîne indiſſoluble d'une même doctrine, continuée dans toutes les Egliſes depuis les Apôtres juſques à nous.

C'eſt en quoi conſiſte cet argument, qui fait déja le ſujet de pluſieurs ouvrages. On l'a propoſé dans le premier Traité pour les perſonnes de bonne foi: on l'a ſoutenu, fortifié, étendu, & mis en ſon jour dans le premier Tome de la Perpétuité, afin de le mettre à couvert des vaines ſubtilités des perſonnes préoccupées. Mais, parce que la longueur & la multitude des preuves pouvoient empêcher diverſes perſonnes d'en tirer tout le fruit qui ſeroit à deſirer, l'on l'a réduit, dans cette Réponſe générale, à une brieveté proportionnée à toute ſorte d'eſprits. Car je ne ſache perſonne qui ne ſe puiſſe convaincre en très-peu de temps de ces degrés qui font remonter la doctrine de la préſence réelle, depuis ce ſiecle ici juſques aux Apôtres. Il ne faut en quelque ſorte que des yeux & un peu de ſincérité, pour le premier, & qu'un peu de ſens commun pour le ſecond & pour le troiſieme.

Mais, après en avoir tiré les concluſions que la raiſon nous met elle-même devant les yeux, il ne faut plus que ſe demander à ſoi-même lequel eſt le plus ſage, le plus prudent, le plus humble, le plus capable d'attirer les lumieres & les bénédictions de Dieu, de ſe rendre au conſentement général de tous les Chrétiens du monde, qui ont tous cru, dans tous les ſiecles précédents recevoir dans ce Sacrement, la vraie chair & le vrai ſang de Jeſus Chriſt, dans leur bouche & dans leur corps; ou de préférer ſon jugement

III. Clas. N°. III. particulier à celui de toutes les Egliſes Chrétiennes, en détournant, par des pointilleries de Logique, les paroles de l'Ecriture, du ſens qu'elles ont formé & imprimé dans l'eſprit de tous les autres Chrétiens, & de former ſur cela une ſecte ſéparée, qui ne peut eſpérer de ſalut qu'en précipitant dans l'enfer tous ceux qui ont fait, avant eux, profeſſion de croire & d'adorer Jeſus Chriſt par toute la terre.

LIVRE SECOND,

Où l'on fait diverſes remarques ſur les queſtions incidentes, & reproches perſonnels contenus dans le nouveau Livre de M. Claude.

CHAPITRE PREMIER.

Réflexions générales ſur le nouveau genre d'humilité, de patience & de modération, que M. Claude a pratiqué dans ſon Livre.

QUoqu'il y ait pluſieurs choſes aſſez ſurprenantes dans la Réponſe de M. Claude, rien ne m'y a ſemblé, néanmoins d'un caractere ſi particulier que le nouveau genre d'humilité, de modération & de patience dont il y fait profeſſion.

L'idée que le commun du monde a de ces vertus, eſt qu'un homme vraiment humble, vraiment modéré, & vraiment patient, doit peu parler de lui-même, & moins encore ſe relever devant les hommes en s'attribuant une modération & une patience intérieure, qui ne *paroiſſe* point au dehors, & dont il ſoit l'unique témoin; & qu'il doit au contraire faire beaucoup paroître ſes vertus dans ſes actions & dans la maniere dont il parle des autres, qu'il doit peu faire de plaintes, & que, quand il en fait, il faut qu'elles ſoient fort juſtes & fort modérées; qu'il doit traiter les autres avec douceur & avec équité, & que s'il eſt obligé de leur faire quelques reproches, il faut qu'ils ſoient exactement conformes à la vérité & à la juſtice, & qu'il paroiſſe qu'il ne s'y porte que par quelque ſorte de contrainte.

Mais il faut que M. Claude en ait une fort différente de celle-là, puiſqu'elle le porte à des actions toutes oppoſées. Son humilité conſiſte à ſe louer de certaines diſpoſitions qu'on ne voit point, en ſe repréſentant *comme un homme qui ſe précautionne contre les ſurpriſes de l'engagement, de l'amour de la vaine gloire, & de la vengeance : comme un homme qui travaille ſous les yeux de Dieu, qui ne ſe propoſe que ſa gloire & ſa vérité, & qui ſe repréſente ſans ceſſe qu'il n'écrit pas une parole dont il ne lui doive rendre compte.* III. CLAS. N°. III. M. Claude troiſieme Réponſe, Préface.

Sa patience & ſa modération conſiſte à nous dire, qu'il a gardé envers celui contre qui il écrit, *toute la modération qu'on pouvoit deſirer de lui*, & qu'il *proteſte devant Dieu, avec un cœur ſincere, qu'il n'eſt point touché de reſſentiment.* Préface. Mais enſuite, en vertu de ces louanges qu'il s'eſt données, & de ces témoignages qu'il s'eſt rendus à lui-même, il croit être en droit de ſe plaindre ſans ceſſe des choſes dont on ne s'eſt jamais offenſé dans des Ecrits de conteſtation, & de faire de longues Apologies ſur des bagatelles dont les plus délicats ne ſe piquent point. Troiſieme Réponſe. p. 61.

Si on répete un de ſes mots d'une maniere qui ne pourroit le rendre ridicule, à moins qu'il ne le fût déja, c'en ſera aſſez pour remplir deux pages entieres de plaintes & de juſtifications. Troiſieme Réponſe. page 425. Si on applique le terme d'extravagant, non à ſa perſonne, car on ne l'a jamais fait; mais à quelques-uns de ſes raiſonnements, ou à des raiſonnements qu'il fait faire aux autres, quoiqu'il le faſſe lui-même très-ſouvent, il ne laiſſe pas de page 346. prendre cela pour une injure ſignalée. Et cependant ce même M. Claude, ſi tendre & ſi délicat ſur lui-même, ne laiſſe pas de remplir tout ſon Livre de railleries malignes, & de repréſenter ſon adverſaire, comme un homme *dans le Livre duquel la colere regne par-tout.* Voyez p. 314. Comme *l'homme du monde qui écrit le plus légerement, & qui expoſe plus facilement ſa réputation ſur des faits dont il peut être convaincu par autant de perſonnes qu'il y en a qui ſavent lire.* Troiſieme Réponſe. Pag. 1. Comme un homme *dont le caractere eſt de n'être jamais plus fier que quand il donne le change, & qu'il dit des choſes tout-à-fait hors de propos.* Pag. 155. Comme un homme *qui a une fierté dédaigneuſe, dont les raiſons ne ſont que des chimeres; que l'engagement de ſoutenir ſa theſe, à tort ou à travers, lui ont fournies; qui propoſe ſes arguments comme des arrêts; qui ne demande qu'à critiquer; qui ne met point de différence entre lui & la raiſon : dont la bile ne peut être que déſagréable aux honnêtes gens : dont les déciſions ſont pleines d'illuſion*; c'eſt-à-dire, ſelon la définition qu'il donne à ce terme, *de certaines choſes, qui ne peuvent ſubſiſter avec la bonne foi.* Comme un homme *qui ſe forme des chimeres dans ſon cabinet, & qui les revêt de toutes les couleurs que le feu de ſon imagination lui peut fournir; qui fait paroître tant d'aveuglement & tant de mauvaiſe* Page 238. Page 258. Page 285. Page 262. pag. 340. p. 347. p. 351. 352.

III. CLAS. Nº. III. p. 367. p. 911. & 912. *foi, qu'on ne ſauroit croire qu'il traduiſe lui-même les paſſages; qui commet des erreurs groſſieres & ridicules; qui vétille ſur les mots; qui eſt au guet s'il peut en tourner quelqu'un à contre ſens, & qui s'en fait la matiere d'une victoire*; qui tranſcrit Allatius & les Controverſiſtes; *qui gâte cette diſpute par des emportements & des violences, & qui acheve de la deshonorer par des excès qui ne ſont pas dignes de lui; qui outrage ſcandaleuſement les gens, & dont la paſſion eſt ſi animée, qu'elle le met preſque ſans ceſſe dans des mouvements convulſifs.* Voilà ce que l'on trouve par-tout dans cette Réponſe, ſans que ces reproches aient jamais d'autre fondement que la paſſion de M. Claude.

Il eſt vrai que l'on ne ſait pas bien quelles meſures on doit garder, quand on a affaire à des perſonnes de cette humeur, qui ne ſe font jamais juſtice à eux-mêmes; qui ont deux regles & deux balances, & qui ſont en même temps dans l'excès de la délicateſſe à l'égard d'eux-mêmes, & de la violence à l'égard des autres.

Pour moi, je n'y ſais point d'autre remede, que de prier M. Claude, de rentrer un peu en lui-même, de ne confondre pas ainſi toutes choſes, de n'uſer pas au haſard des mots de *colere*, *d'emportement*, *de reproches injurieux*, & d'établir une fois certains principes & certaines loix communes, par leſquels il conſente qu'on juge de lui-même, de la même ſorte qu'il juge des autres.

S'il veut que l'on condamne ceux qui ont les premiers mêlé dans cette diſpute, ces termes qu'il appelle aigres & injurieux, ce ſera ſur lui que cette condamnation tombera. Car il n'y avoit rien de plus civil, que la Réponſe qu'on a faite à ſon premier Ecrit, & l'on s'y étoit attaché purement à la matiere. C'eſt lui qui a commencé de remplir ſa ſeconde Réponſe de reproches & de railleries, dont on lui a fait voir la fauſſeté.

S'il veut que l'on en juge par la qualité des termes, ſans avoir égard à la vérité, on lui ſoutient, que les ſiens ſont beaucoup plus durs que ceux dont ont s'eſt ſervi en ſon endroit.

Enfin, s'il conſent qu'on en juge par la vérité, on lui ſoutient encore, que tous ſes reproches ſont injuſtes, calomnieux, déraiſonnables, & que l'on ne lui en a point fait qui ne ſoient juſtes & véritables. Mais en attendant qu'il nous informe de ſes regles, on veut bien l'inſtruire de celles que l'on s'eſt cru obligé de ſuivre, afin qu'il ait droit de s'en prendre à la regle, s'il la trouve défectueuſe, ou s'il l'approuve, de montrer que l'on ne l'a pas fidellement pratiquée.

1°. On

1°. On ne croit donc nullement qu'il ſoit défendu, dans une diſpute qui ſe réduit principalement à examiner des raiſonnements, & où il eſt important de les repréſenter tels qu'ils ſont; de leur donner les noms que la vérité permet d'y donner; c'eſt-à-dire, d'appeller faux ceux qui ſont faux, quoiqu'avec quelque apparence; & extravagants, ceux qui choquent le ſens commun. Car comme il eſt important & juſte d'en imprimer l'idée véritable, on ne peut ſe plaindre raiſonnablement de ces termes, pourvû qu'il paroiſſe que l'on s'en ſert avec une exacte juſtice, & qu'on ne paſſe point au-delà de la vérité. III. CLAS. N°. III.

2°. Il eſt viſiblement injuſte d'accuſer de colere, de bile & d'emportement, ceux qui ne font que des reproches véritables; parce que ces reproches ſe peuvent faire ſans colere & ſans paſſion, & par un ſimple mouvement de zele & de juſtice.

3°. Les railleries ſont permiſes quand elles ne font que faire paroître ridicules les choſes qui le ſont en effet; mais elles ſont très-contraires à l'honnêteté, à l'équité & à la ſincérité, quand elles ſont fauſſes & malignes, & que l'on s'en ſert pour donner un air ridicule à des choſes qui ne le ſont point.

On croit donc que l'on doit juger de la plupart des reproches par le fond, & que non ſeulement les plaintes que l'on en fait indépendamment de la vérité, & ſans montrer qu'ils ſoient faux, ne ſont pas juſtes, mais qu'elles ſont même inſolentes. Car c'eſt prétendre, ou que l'on eſt incapable de ces défauts, & que la qualité de ſa perſonne ſuffit pour s'en juſtifier, ce qui eſt une préſomption ridicule; ou qu'encore même qu'on en fût coupable, on n'auroit pas droit de nous les reprocher, ce qui eſt un autre genre d'inſolence. Que ſi l'on y ajoute encore, qu'au même temps que l'on prétend aſſervir les autres à des ménagements que l'on ne peut exiger avec juſtice, on les traite ſoi-même ſans raiſon, d'une maniere fiere & injurieuſe; c'eſt faire paroître un eſprit très-injuſte & très-emporté.

C'eſt par ces regles, que je prie ceux qui liront les Ecrits qui ont été faits de part & d'autre, de juger des uns & des autres. Et pour en donner un modele, je veux bien rapporter ici un des endroits de M. Claude, où il paroît le plus animé, & où l'on diroit à l'entendre parler, qu'on lui auroit fait plus d'injuſtice.

PREMIERE REMARQUE.

Paroles de M. Claude.

III. Clas. N°. III. „ LA troiſieme plainte de M. Arnauld, eſt une accuſation bien formée ſous ce titre : *Calomnie atroce contre l'Auteur de la Perpétuité.* Il „ l'a propoſée dans ſon chapitre 9, avec une *impétuoſité* qui n'a point de „ pareille, & qui marque qu'il l'a écrite dans le dernier effort de ſon „ *irritation.* Il monte ſur ſon tribunal, & de-là, il prononce cet arrêt „ contre moi; que je me ſuis rendu coupable d'un crime énorme, qui „ m'oblige, ſelon les loix divines & humaines, à une ſatisfaction publique. *C'eſt*, dit-il encore, *une déteſtable calomnie, un crime abominable; „ c'eſt le procédé le plus lâche & le plus injuſte dont un homme puiſſe être „ coupable. Que M. Claude ne s'étonne point de ces reproches : ce n'eſt point „ ici un jeu, ni un ſujet de raillerie. Il n'eſt point queſtion, pour finir une „ période, de faire une telle injure à des gens d'honneur. S'il a parlé de „ cette ſorte ſans y penſer, je lui ſoutiens, qu'il eſt le plus imprudent „ homme du monde, & s'il en a parlé à deſſein, & pour former l'impreſ„ ſion que ces paroles donnent naturellement, je lui déclare, qu'il eſt un des „ plus hardis calomniateurs qui furent jamais; & je m'aſſure qu'il n'y a „ point d'honnête homme dans ſa communion qui ne m'en avoue, & qui ne „ condamne en ce point ſon procédé.* Je proteſte devant Dieu, avec un „ cœur très-ſincere, que je ne ſuis point touché de reſſentiment de tout „ ce que M. Arnauld me dit. J'ai répondu à ſon Livre, & cela me ſuffit „ pour être content. Mais je ſuis bien fâché, qu'après avoir gâté cette „ diſpute, que le public pouvoit lire de part & d'autre, peut-être avec „ quelque plaiſir & quelque profit; après l'avoir, dis-je, gâtée par des „ emportements & des violences, qui ne peuvent plaire à perſonne, il „ ait encore achevé de la deshonorer, par des excès qui ne ſont pas „ dignes de lui. Quel ſujet a-t-il de ſe mettre ſi fort en colere? J'ai écrit „ ces paroles dans mon Livre. *Dieu fera voir un jour qui ſont ceux qui „ font tort à ſon Egliſe; la lumiere de ſon jugement manifeſtera toutes choſes, „ & j'eſpere même qu'avant cela les hommes ſe déſabuſeront, & alors il „ ne ſera plus néceſſaire d'écrire * en faveur de la Tranſſubſtantiation. Il „ ne faudra plus ſe ſervir de ce moyen pour ſe mettre en grace avec Rome, „ & regagner le cœur des peuples : car les choſes ayant changé de face, „ cette prudence de la chair & du ſang n'aura plus de lieu.* Voilà mon

* Il a omis en rapportant ſon paſſage ces mots, *par Politique*, ſur quoi eſt principalement fondé le reproche qu'on lui fait.

„ grand crime ; voilà l'étincelle qui a allumé ce grand embrasement. III.
„ *On entend*, dit-il, *ce langage, & M. Claude n'eſt ni aſſez ſimple, ni* CLAS.
„ *aſſez imprudent pour ne l'avoir pas entendu, & pour n'avoir pas vû le* N°. III.
„ *ſens qu'on y donneroit. Il a donc voulu faire comprendre, que l'Auteur*
„ *de la Perpétuité n'écrivoit pas de la Tranſſubſtantiation par perſuaſion,*
„ *mais par politique, & par une prudence de la chair. Car quand un*
„ *Théologien Catholique défend l'Egliſe, à laquelle il eſt uni, s'il croit ce*
„ *qu'il dit, il ne faut point aller chercher d'autres raiſons de ſa conduite ;*
„ *la cauſe commune de l'Egliſe, dans la vérité de laquelle il met l'eſpérance*
„ *de ſon ſalut, mérite aſſez d'être défendue. Ainſi imputer à l'Auteur de la*
„ *Perpétuité, de n'écrire que par politique, & par une prudence de la*
„ *chair, c'eſt lui imputer de ne croire pas ce qu'il écrit, & en donner*
„ *cette idée.*

" C'eſt une étrange choſe que l'émotion. Si M. Arnauld eût conſidéré
„ mes paroles de ſens froid, il n'y eût rien trouvé de ce qu'il lui a ſemblé
„ d'y voir dans ſon premier mouvement. *J'avoue qu'elles laiſſent entendre*
„ *qu'il y peut avoir eu de la politique en cette rencontre, pour ſe remettre*
„ *en grace avec Rome, & pour regagner le cœur des peuples, & que c'eſt*
„ *une prudence de la chair & du ſang.* Mais y trouvera-t-on que l'Auteur
„ de la Perpétuité n'en ait pas écrit par perſuaſion, ou qu'il n'en ait écrit
„ que par politique, comme M. Arnauld ſe l'eſt imaginé ? C'eſt ce qu'on
„ n'y verra pas. Pourquoi étend-il donc mes paroles au-delà, de
„ ce qu'elles portent ? Et pourquoi outrage-t-il ſi *ſcandaleuſement* un
„ homme, ſur l'imagination, qu'on a dit ce qu'on n'a pas dit ? *On entend*,
„ dit-il, *ce langage.* Il fait bien voir qu'il ne l'entend pas, puiſqu'il m'im-
„ pute ce que je n'ai point dit, & qu'il ne tire ſon Commentaire que
„ de lui-même, & non de mes paroles.

„ Et un peu plus bas : M. Arnauld proteſte qu'on ne ſe diſpenſera
„ jamais, en mon endroit, des regles de la juſtice, qu'on ne devinera
„ jamais mes intentions cachées. Qu'il ne prétende donc pas lire dans
„ mon cœur, ni m'attribuer un ſens myſtérieux, que je n'ai point déclaré,
„ & qui n'eſt point contenu dans mes paroles. Tous ceux qui croient la
„ Tranſſubſtantiation, ne ſont pas en état d'écrire en ſa faveur. Entre
„ ceux qui ſont en état d'écrire en ſa faveur, combien y en a-t-il qui
„ s'appliquent à d'autres matieres ? N'eſt-ce pas donc une choſe fort
„ poſſible, qu'un homme qui ſera libre d'écrire, ou ſur la Tranſſubſtan-
„ tiation, ou ſur quelque autre article, ſe détermine pour la Tranſſubſ-
„ tantiation, plutôt que pour un autre article, par des vûes & des conſi-
„ dérations politiques, & par des raiſons de prudence mondaine ? Que
„ lui attribuera-t-on, quand on dira cela de lui, qui ne ſoit & fort ordi-

III. CLAS. N°. III.

„ naire, & même en quelque ſorte fort innocent ? C'eſt tout ce que mes „ paroles ſignifient d'elles-mêmes : vouloir ſonder plus avant mes pen- „ ſées, c'eſt attenter ſur une choſe dont la connoiſſance n'appartient „ qu'à Dieu. Et c'eſt pourtant ce qu'a voulu faire M. Arnauld, pour avoir „ un prétexte de s'échauffer. „

Réponſe. On peut voir en cet endroit preſque tous les caracteres de l'eſprit de M. Claude ; & c'eſt pourquoi il eſt bon de les développer un peu en détail. On y apperçoit d'abord cette douceur qui lui eſt propre, qui conſiſte à aſſurer le monde par des proteſtations en l'air, de la tranquillité intérieure de ſon ame, & de charger enſuite librement ſes adverſaires des reproches les plus outrageux. Il proteſte qu'il n'a point de *reſſentiment* de tout ce qu'on lui a dit ; & deux lignes après, il accuſe celui contre qui il écrit, *de gâter cette diſpute par des emportements & des violences, & d'achever de la deshonorer par des excès qui ne peuvent plaire à perſonne.* Et il le repréſente dans tout cet endroit, comme un homme qui écrit *avec une impétuoſité qui n'a point de pareille*, qui propoſe l'accuſation dont il s'agit, dans *le dernier effort de ſon irritation*, qui eſt dans *une émotion qui l'empêche de voir les choſes telles qu'elles ſont*, qui *outrage ſcandaleuſement* les innocents. Que feroit M. Claude, s'il étoit une fois en colere, puiſque ſa tranquillité eſt ſi terrible ?

Mais comme les perſonnes les plus injuſtes & les plus violentes, ſont celles qui prennent plus de ſoin de s'honorer par ces ſortes de diſcours qui ne coûtent rien, il trouvera bon, s'il lui plaît, que nous n'y ayions aucun égard, & que nous jugions de lui par ſes actions, & non par les louanges qu'il ſe donne.

Si M. Claude a raiſon d'accuſer celui auquel il répond, *d'outrages ſcandaleux*, *d'emportement*, & *de violence*, & *de deshonorer la diſpute par des excès qui ne ſont pas dignes de lui* ; j'avoue qu'on doit croire, que ces accuſations peuvent ſubſiſter avec une diſpoſition d'ame tranquille, & qu'elles ne marquent pas néceſſairement qu'il ait du reſſentiment, de ce que l'on a dit contre lui, quand même il ne prendroit pas la peine de nous en aſſurer par ces proteſtations inutiles. Mais ſi ces reproches ſont injuſtes, téméraires, calomnieux, on doit juger, au contraire, que la diſpoſition qui les a produits, eſt mauvaiſe, telle quelle ſoit, & que M. Claude, prenant Dieu à témoin de la ſincérité de ſes intentions, n'a fait que redoubler ſa faute, & la rendre plus criminelle devant Dieu, & plus odieuſe devant les hommes ; puiſque c'eſt abuſer de la ſainteté de ſon nom, que de le prendre à témoin pour tromper les hommes, & les rendre approbateurs de ſes injuſtes paſſions.

Il faut donc, comme j'ai dit, juger de ce différent par le fond. On y

voit des accuſations réciproques de part & d'autre. On accuſe M. Claude d'une calomnie atroce, contre l'Auteur de la Perpétuité. M. Claude accuſe ſon adverſaire d'*outrages ſcandaleux, d'emportement, de violence & d'excès indignes de lui.* Il y a des calomniateurs de part ou d'autre, & ceux qui le ſont, ſont obligés à une réparation publique. Il faut voir à qui ce nom appartient, & ne déclarer perſonne coupable, qu'après l'examen du fond. III. CLAS. N°. III.

Or dans cet examen, il faut remarquer d'abord, que l'on a reconnu, que les paroles de M. Claude dont on s'eſt plaint, pouvoient avoir d'elles-mêmes un double ſens : l'un, qui eſt celui auquel on prétend qu'elles ont été priſes par le commun du monde, & qui fait le fondement de la principale plainte : l'autre, celui par lequel on prévoyoit bien que M. Claude tâcheroit de ſe couvrir. Nous verrons enſuite ce que l'on a dit ſur le premier : mais voici ce que l'on a dit ſur le ſecond.

Quand même il n'auroit pas eu deſſein d'imprimer dans l'eſprit de ceux qui liront ſon Livre, cette abominable penſée, il a voulu dire au moins, que ce n'étoit pas par l'amour de la vérité, mais par un intérêt humain qu'on a réfuté ſon Ecrit ; & ce ne laiſſeroit pas d'être un jugement très-injuſte & très-téméraire, quand il en ſeroit demeuré là. Car quelle preuve a-t-il de cette politique *& de cette* prudence de la chair *? Doit-on s'étonner qu'un Théologien Catholique réfute le Livre d'un Miniſtre ? L'Auteur de la Perpétuité n'y avoit-il pas un engagement particulier ? Auroit-il pu ſ'en diſpenſer dans les regles ordinaires ? Et enfin, faut-il s'amuſer à deviner les raiſons qui portent un Catholique à défendre ſa foi ? Eſt-ce ainſi que l'on a traité M. Claude ? Lui a-t-on reproché qu'il n'avoit entrepris d'écrire que pour ſe ſignaler, que pour s'avancer dans ſon parti ; que pour ſe faire des amis de tous les ennemis de ceux qu'il attaque ?*

C'étoit-là une des accuſations que l'on avoit formées contre M. Claude, & dont il avoit à ſe défendre comme de l'autre ; puiſqu'elle ſuffit pour le convaincre de calomnie. Mais comme il a de coutume de ne rapporter jamais les paroles mêmes du Livre de la Perpétuité, lorſqu'il craint qu'elles faſſent impreſſion ſur l'eſprit des Lecteurs, il a trouvé bon de ſupprimer celles-là, & d'inſérer ſeulement la Réponſe qu'il y fait dans la ſuite de ſon diſcours, afin qu'on ne le pût accuſer de les avoir entiérement diſſimulées. Cette Réponſe conſiſte à demeurer d'accord du fait. *J'avoue*, dit-il, *qu'elles laiſſent entendre, qu'il y peut avoir eu de la politique en cette rencontre, pour ſe remettre en grace avec Rome, & pour regagner le cœur des peuples ; & que c'eſt une prudence de la chair & du ſang.*

Ainſi, il n'y a point de conteſtation ſur le fait, & l'on ne lui a rien imputé ſur ce point que ce qu'il avoue. Mais il prétend qu'il a pu imprimer cette idée, par deux raiſons auſſi rares qu'on s'en puiſſe imaginer.

III. CLAS. N°. III.

La premiere eſt ; que c'eſt une choſe fort poſſible, qu'un homme qui ſera libre d'écrire ſur la Tranſſubſtantiation, ou ſur quelqu'autre matiere, ſe détermine à écrire pour la Tranſſubſtantiation, plutôt que pour un autre article, par des vues & des conſidérations politiques, & par des raiſons de prudence humaine. La ſeconde ; que ce procédé eſt en quelque ſorte fort innocent. *Qu'attribuera-t-on*, dit-il, *à M. Arnauld quand on dira cela de lui, qui ne ſoit fort ordinaire, & en quelque ſorte fort innocent ? C'eſt tout ce que mes paroles ſignifient d'elles mêmes.*

Si la premiere de ces raiſons eſt bonne, voilà les calomniateurs, & les médiſants bien au large. Car puiſqu'il ſuffit, ſelon M. Claude, qu'un homme ſoit capable d'un défaut, pour le lui imputer ; il faut dire que la médiſance eſt le péché du monde le plus rare, & le plus difficile à commettre ; puiſqu'on ne s'aviſe guere d'imputer aux gens des vices, dont ils ſoient entiérement incapables.

La ſeconde renferme auſſi une erreur ſi groſſiere, qu'on ne comprend pas comment elle a pu tomber dans l'eſprit d'un homme, qui veut paroître inſtruit des vérités de la Morale de Jeſus Chriſt.

Car comment M. Claude a-t-il pu croire que cette *prudence de la chair*, qui donne la mort à l'ame, ſelon S. Paul, puiſſe être le principe d'une action auſſi ſainte & auſſi importante, qu'eſt la défenſe de la vérité ; & comment a-t-il pu ſeulement penſer, qu'un Ouvrage ſi conſidérable par ſa matiere, & par ſes ſuites, & qui a dû faire pendant un long temps la principale occupation d'un Docteur, ait pu être entrepris innocemment, par une *politique de chair & de ſang* ? Si ce ſont-là les principes des Calviniſtes, on lui apprend que ce ne ſont pas ceux des Catholiques, & qu'ils conſiderent ce qui paroît *innocent* à M. Claude, comme horrible devant Dieu, qui veut que les choſes ſaintes ſoient traitées ſaintement, & ne ſoient pas profanées par des intentions baſſes & charnelles.

Mais ce faux principe de la Morale de M. Claude, ne lui donnoit pas droit pour cela, d'attribuer aux autres ces intentions. Il ſuffit pour le condamner de témérité & d'injuſtice, qu'il n'ait aucune preuve, que l'on ait écrit par ces motifs. Autrement, s'il eſt permis d'imputer aux autres, tout ce que l'on croit juſte & innocent, les viſionnaires ſeront en droit de rendre tout le monde complice de leurs viſions, & chaque Société croira qu'elle peut attribuer ſes opinions à toutes les autres. Il s'eſt donc très-mal juſtifié du reproche qu'on lui a fait ſur ce point ; puiſque ce n'eſt que par des erreurs auſſi contraires à la raiſon qu'à la foi.

Il ne reſte plus que le premier ſens, qui conſiſte, en ce qu'on l'a accuſé d'avoir donné par ſes paroles, l'idée que l'on avoit écrit de la Tranſſubſtantiation, contre ſa propre perſuaſion, en inſinuant qu'on n'en a écrit

que par *politique*, & par *une prudence de la chair*. C'eſt ſur cela qu'il fait ce grand bruit, & qu'il prétend qu'on ne lui a pu faire ce reproché, en la maniere que l'on a fait, *ſans colere, ſans violence, ſans emportement, ſans l'outrager ſcandaleuſement*. Mais il ne faut pas s'arrêter à ſes paroles, comme j'ai dit. Il faut examiner le fond, & remarquer d'abord, que, quand on impute un crime à quelqu'un, il faut extrêmement diſtinguer ce que l'on dit du crime en ſoi, de la maniere dont on l'attribue à celui que l'on en accuſe. III. CLAS. N°. III.

Quand on ne fait que repréſenter la nature du crime, on en parle alors, ſelon toute la force de la vérité; & c'eſt en cette maniere que l'on a dit, & que l'on a dû dire, avec toute ſorte de vérité, de juſtice & de bienſéance, *que donner cette idée d'un Docteur Catholique, qu'il écrit contre ſa conſcience & ſa perſuaſion, de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantiation, c'eſt une déteſtable calomnie; c'eſt un crime abominable; c'eſt le procédé le plus lâche & le plus injuſte dont un homme puiſſe être capable.*

Il y a ſi peu d'excès & de violence dans ces paroles, que M. Claude avouera ſans doute lui-même, qu'elles ſont exactement véritables. Car peut-il nier que ce ne ſoit un crime déteſtable, d'imputer ſans raiſon & ſans ſujet, à quelqu'un, une diſpoſition déteſtable, & pire en quelque ſorte, que l'irréligion & le libertinage? Peut-il nier, que ce ne fût une diſpoſition horrible & abominable, que celle d'un Prêtre & d'un Docteur, qui, ne croyant rien de ce que l'Egliſe Catholique enſeigne de l'Euchariſtie, ne laiſſeroit pas de faire une profeſſion extérieure de le croire, & de défendre par des Livres publics, une doctrine dont il ne ſeroit point perſuadé dans le cœur?

Il ne ſauroit donc ſe plaindre des qualifications de ce crime. Il le condamne, ſans doute, comme nous, & dans les mêmes termes que nous. Ce n'eſt que de l'application dont il ſe pourroit plaindre, ſi elle étoit mal fondée. Et il devoit conſidérer ſur cela, de qu'elle maniere on la lui a faite. Car on y a gardé tant de retenue, qu'on a voulu même lui laiſſer une porte pour s'en ſauver, en ſe réduiſant ſur ce ſujet à une alternative. *S'il a parlé*, lui dit-on, *de cette ſorte, ſans y penſer, on lui ſoutient qu'il eſt le plus imprudent homme du monde; & s'il en a parlé à deſſein, & pour former l'impreſſion que ces paroles donnent naturellement, on lui ſoutient qu'il eſt un des plus hardis calomniateurs qui furent jamais.* L'application n'eſt donc qu'alternative, & l'on remet au jugement des Lecteurs de ſe déterminer ſur ce ſujet. Il eſt vrai que l'on marque, un peu auparavant, que le premier membre de l'alternative n'eſt guere probable, & *qu'il n'eſt pas aſſez ſimple pour n'avoir pas vu le ſens qu'on y donneroit.* Mais c'eſt une remarque que le ſens commun ſuggere, qui n'eſt même fondée que

III. CLAS. N°. III.

ſur l'intelligence, & la pénétration qu'on lui attribue, & qui n'empêcheroit pas ceux qui liront cet endroit de la Perpétuite, de le croire plutôt imprudent que calomniateur, s'ils jugeoient qu'il fût poſſible qu'il n'eût pas apperçu dans ces paroles le ſens dont on s'eſt plaint.

Je veux néanmoins qu'on lui ait attribué abſolument d'avoir voulu imprimer dans l'eſprit du monde, que l'on n'avoit pas écrit de la Tranſſubſtantiation par perſuaſion, mais par politique & par une prudence de la chair & du ſang ; voyons de quelle ſorte il s'en juſtifie. *Trouvera-t-on*, dit-il, *dans mes paroles, que l'Auteur de la Perpétuité n'en ait pas écrit par perſuaſion, ou qu'il n'en ait écrit que par politique, comme M. Arnauld ſe l'eſt imaginé ? C'eſt ce qu'on n'y verra pas. Pourquoi étend-il mes paroles au-delà de ce qu'elles portent ; & pourquoi outrage-t-il ſi ſcandaleuſement un homme, ſur l'imagination qu'on a dit ce qu'on n'a pas dit ? Qu'il ne prétende point*, dit-il encore, *lire dans mon cœur, ni m'attribuer un ſens myſtérieux que je n'ai point déclaré, & qui n'eſt point contenu dans mes paroles.*

Mais ſi M. Claude n'a que cette Réponſe à faire, il eſt très-mal juſtifié de l'accuſation qu'on a formée contre lui. On ne l'a point accuſé d'avoir dit en termes exprès, *que l'on n'avoit point écrit de la Tranſſubſtantiation par perſuaſion, mais par politique.* On n'a point prétendu ſonder ſes penſées ; mais on lui a dit, que les paroles dont il s'eſt ſervi, impriment ce ſens dans l'eſprit du monde. Qu'il a vu, ou qu'il a dû voir ce ſens ; & qu'ainſi, il eſt, ou très-imprudent, s'il ne l'a pas vu, ou un inſigne calomniateur s'il l'a vu.

Il n'y a donc en cela, que deux queſtions ; l'une, ſi les paroles de M. Claude portent à ce ſens ; l'autre, ſi elles y portent d'une maniere aſſez claire, pour juger qu'un homme comme lui a dû s'en appercevoir. Car ſi cela eſt, on n'a point beſoin d'avoir recours à ſes intentions cachées pour ſe plaindre de ſon procédé. Il eſt reſponſable des idées que ſes paroles forment dans les autres ; autrement, il ſeroit permis à tous les médiſants de noircir la réputation des perſonnes les plus innocentes, par des équivoques malicieuſes, qui n'ont pas moins d'effet que les calomnies les plus groſſieres, & qui font même une impreſſion plus vive, & qui pénetre plus avant dans l'eſprit ; parce qu'elle y eſt reçue avec moins de réſiſtance & plus d'agrément ; & il leur ſuffiroit, pour s'en mettre à couvert, de dire, que leurs paroles peuvent ſouffrir un autre ſens.

M. Claude doit donc ſavoir, que, ſelon les regles de Dieu auſſi-bien que ſelon celles du monde, on mérite d'être traité de calomniateur toutes les

les fois que l'on ſe ſert de paroles qui impriment une idée fauſſe & injurieuſe dans le commun du monde & qu'on a dû s'en appercevoir. Et c'eſt une excuſe tout-à-fait vaine d'alléguer, que ce mauvais ſens n'eſt point contenu expreſſement dans les paroles dont on s'eſt ſervi. Ces diſtinctions de Métaphyſique n'ont point de lieu dans les matieres morales. Les paroles contiennent non ſeulement ce qu'elles marquent littéralement; mais auſſi les idées qu'elles excitent. Or j'en prends à témoin toutes les perſonnes ſinceres & intelligentes, ſi, lorſqu'on lit celles-ci dans le Livre de M. Claude. *Dieu fera voir un jour qui ſont ceux qui font tort à l'Egliſe, la lumiere de ſon jugement manifeſtera toutes choſes, & j'eſpere même qu'avant cela les hommes ſe déſabuſeront, & alors il ne ſera plus néceſſaire d'écrire par politique en faveur de la Tranſſubſtantiation: il ne faudra plus ſe ſervir de ce moyen pour ſe remettre en grace avec Rome, & regagner le cœur des peuples; car les choſes ayant changé de face, cette prudence de la chair & du ſang n'aura plus de lieu.* J'en prends à témoin, dis-je, toutes les perſonnes judicieuſes, ſi ces paroles ne donnent pas l'idée de gens qui écrivent de la Tranſſubſtantiation, contre leur perſuaſion & leur conſcience. Si ce n'eſt pas à quoi les portent les mots de *politique & de prudence de la chair & du ſang*, & ſi ce ſens n'eſt pas aſſez viſible pour dire, qu'il n'y a pas d'apparence, que M. Claude ne s'en ſoit pas apperçu. III. CLAS. N°. III.

Il fait une ſuppoſition fantaſtique, *que les hommes ſe déſabuſeront*; c'eſt-à-dire qu'ils deviendront Calviniſtes, en reconnoiſſant l'erreur de la Tranſſubſtantiation. Et c'eſt ſur cela qu'il dit, *qu'alors il ne ſera plus néceſſaire d'écrire par politique en faveur de la Tranſſubſtantiation, parce que les choſes ayant changé de face, cette prudence de la chair & du ſang n'aura plus de lieu.* Il n'y auroit point de ſens dans ces paroles, ſi elles ne ſuppoſoient que l'Auteur de la Perpétuité n'eſt pas du nombre de ceux qui ne ſe déſabuſeront qu'alors, mais qu'il eſt déja déſabuſé. Car en ſuppoſant qu'il ne devroit embraſſer la prétendue vérité du ſentiment des Calviniſtes, que dans ce changement général du monde, pourquoi lui reprocher avec inſulte, qu'il ne ſeroit *plus néceſſaire alors d'écrire par politique en faveur de la Tranſſubſtantiation*; puiſqu'il auroit dans cette hypotheſe un motif bien plus naturel de n'en plus écrire, qui eſt, que Dieu l'auroit fait changer de penſée, & lui en auroit fait connoître la fauſſeté? Et ſuppoſant au contraire que nonobſtant le changement des autres, il demeureroit toujours attaché à la doctrine de la Tranſſubſtantiation, pourquoi le zele de ſoutenir un ſentiment dont il faudroit qu'il fût bien fortement perſuadé, ne ſeroit-il pas ſuffiſant pour le porter à en écrire, ſans avoir beſoin pour cela de conſidérations

III. Clas. N°. III.

politiques? Il eſt donc clair que les paroles de M. Claude ne peuvent raiſonnablement regarder qu'un homme, qui, n'étant en aucun temps perſuadé de la Tranſſubſtantiation, ſeroit diſpoſé d'en écrire en un temps quand il y trouveroit de l'avantage ſelon la prudence de la chair, & de ne le plus faire en un autre, quand il n'y ſeroit plus porté par les vues d'une politique humaine.

Que ſi les paroles mêmes dont il s'eſt ſervi en cet endroit portent naturellement à ce ſens, que ſera-ce, ſi l'on les joint à tout ce que l'on lit dans le livre de M. Claude ſur ce ſujet? Quelle idée a-t-il voulu donner de ſes adverſaires, quand il les repréſente en un autre endroit, *comme des gens qui exhortent ſouvent les Calviniſtes de ſe rejoindre à eux, alléguant qu'il y a bien des choſes à eſpérer*, & qu'il en conclut, *que bon eſt donc perſuadé qu'il ſe peut faire un changement inſenſible;* quoiqu'il ſoit ſi faux que l'on leur ait jamais tenu ce diſcours, que l'on défie M. Claude de nommer aucun Miniſtre, ni aucune perſonne de ſa ſecte, capable de cet entretien, avec qui on ait parlé de matieres de Religion?

Deuxieme Réponſe, Préface. page 228.

Que ſera-ce encore, ſi l'on conſidere cette horrible comparaiſon qu'il fait d'eux avec ces femmes déréglées, qui affectent de médire d'un homme en toute rencontre, & de le faire entrer par force dans leurs diſcours, ſans ſuite, ſans liaiſon, ſans néceſſité, dont il fait l'application en ces termes. *On a*, dit-il, *aſſez de penchant à juger qu'il y a du myſtere dans ce procédé, ſur-tout quand le monde en a parlé, comme il a parlé de nous & de ces Meſſieurs.* M. Claude a bien vu qu'il n'avoit pas moyen de pallier cette accuſation: c'eſt pourquoi il a eu recours à ſon artifice ordinaire, qui eſt de ſupprimer les choſes auxquelles il ne peut répondre.

M. Claude dans la Préface de ſa Réponſe au P. Nouet.

Que ſera-ce enfin ſi l'on conſidere, que, dans ce dernier livre même où il a été obligé de ſe juſtifier ſur ce point, bien loin de déclarer nettement qu'il n'a eu aucun deſſein de les faire ſoupçonner d'avoir écrit contre leur perſuaſion, il a eu la hardieſſe d'inſinuer, qu'on a eu raiſon de les en ſoupçonner? Car c'eſt l'idée qu'il donne dans ſa Préface même, en diſant *que ces Meſſieurs, ſe ſont aſſez déclarés contr'eux pour ne laiſſer plus de lieu déſormais de les ſoupçonner de colluſion.* Cela ne veut-il pas dire qu'il y en avoit lieu auparavant? Quoi! M. Claude s'efforcera par toutes des adreſſes dont il ſe pourra aviſer, d'autoriſer un ſoupçon abominable; toutes ſes paroles contribueront à donner cette idée horrible, & après qu'il l'aura imprimée dans l'eſprit de tout le monde, il en ſera quitte pour nous dire froidement, qu'il ne s'eſt *pas déclaré ſur ce point*; que ſes paroles peuvent avoir un autre ſens; que

l'on ne doit point ſonder ſes intentions, & qu'on *l'outrage ſcandaleuſement* quand on s'en plaint. III. Clas. No. III.

Mais je ne crains point de lui dire que cette maniere de ſe juſtifier eſt pire en quelque ſorte que la calomnie même dont on l'accuſe, puiſqu'elle tend à autoriſer la calomnie en général, & qu'elle ouvre à tous ceux qui auront envie de médire, une voie de le faire avec toute la malignité qu'ils voudront, ſans qu'ils en puiſſent être repris, ſelon les principes de M. Claude. Car ils n'auront déſormais, ſelon cette nouvelle morale, qu'à ſe ſervir de paroles qui puiſſent littéralement recevoir un bon ſens, quoiqu'elles en faſſent entendre très-clairement un autre à tout le monde; & pourvu qu'ils obſervent cette précaution, que les médiſants garderont facilement, il leur ſera permis de donner telle opinion qu'ils voudront de ceux qu'ils auront envie de décrier; & s'ils s'en plaignent, de les accuſer *de violence, d'emportement, d'excès & d'outrages ſcandaleux.*

CHAPITRE II.

Des railleries de M. Claude. Qu'elles ſont toutes fauſſes & malignes.

MOnſieur Claude prétend, en un endroit de ſon nouveau Livre, nous prouver qu'on a tort de s'offenſer de ſes railleries; & toute la raiſon qu'il en donne eſt, qu'il n'eſt pas abſolument défendu de s'en ſervir, & qu'on ne s'en eſt pas abſtenu en écrivant contre lui. *On a*, dit-il, *employé quelques termes de railleries: & c'eſt peut-être ce qui a le plus fâché M. Arnauld. Mais qui lui a dit que la raillerie dût être abſolument bannie de la diſpute? Sans en rechercher des exemples ailleurs, on ſait que ces Meſſieurs s'en ſont très-ſouvent ſervis.... & que M. Arnauld lui-même ne s'en eſt pas abſtenu dans ce dernier livre qu'il a fait contre moi. Je ne l'ai pas trouvé mauvais: j'aime bien mieux ſon humeur enjouée que ſa colere.* Troiſieme Réponſe. p. 917.

On pouvoit ſur cela demander à M. Claude, qui lui a dit qu'on ne puiſſe, ſans être enjoué, repréſenter comme ridicule, ce qui l'eſt effectivement, & qualifier, ſans être en colere, de véritables excès du nom qu'ils méritent? Qui lui a dit qu'il étoit le ſeul en qui ſe puiſſe allier, ce qui lui paroît incompatible dans les autres? Car pour lui il

III. CLAS. N°. III. ne ſe trouve, ni en colére quand il ſe ſert des termes les plus durs, ni d'une humeur enjouée quand il emploie la raillerie.

Mais ce qui mérite le plus d'être remarqué dans ces paroles, eſt le peu de juſteſſe du raiſonnement qu'elles contiennent. *La raillerie*, dit-il, *ne doit pas être abſolument bannie de la diſpute, & mes adverſaires s'en ſont quelquefois ſervis. Ils auroient donc tort de ſe bleſſer des miennes.* Ce ſeroit fort bien conclure, ſi toutes les railleries étoient de même genre, & qu'elles fuſſent toutes honnêtes & bien fondées. Mais y en ayant qui ne le ſont pas, & dont on a droit de s'offenſer, afin que M. Claude pût conclure raiſonnablement qu'on auroit tort de trouver à redire aux ſiennes, il falloit qu'il eût ſatisfait aux raiſons par leſquelles on a fait voir, en cet endroit-là même, auquel il tâche de répondre, que les railleries dont il ſe vante, & qui lui ont paru ſi ingénieuſes, ſont du plus mauvais genre du monde.

Il ne faut donc ni defendre en général la raillerie, ni l'accuſer en général; mais il en faut revenir au principe d'équité dont nous avons déja parlé, par lequel on doit juger les unes bonnes & les autres mauvaiſes, qui eſt, qu'on ne les doit employer que par quelque ſorte de néceſſité, & en ne traitant de ridicule que ce qui l'eſt effectivement; mais qu'il eſt contre la ſincérité, la juſtice & l'honnêteté, de repréſenter comme ridicules des choſes qui ne le ſont pas. Or c'eſt néanmoins ce que M. Claude a le malheur de faire toujours lorſqu'il veut railler le monde. Et c'eſt-là ce qu'on lui impute ſur ce point.

SECONDE REMARQUE.

Y a t-il par exemple, rien de ridicule dans la réflexion que l'on fait ſur le renouvellement du ſchiſme des Grecs après le Concile de Florence, & dans ce que l'on dit; qu'afin que l'on ne pût pas prétendre que ce fût par une politique lâche & timide, que les Grecs ne firent pas le moindre reproche aux Latins ſur la doctrine de la préſence réelle & de la Tranſſubſtantiation durant le Concile de Florence, quoiqu'ils euſſent été deux fois ſpectateurs de la proceſſion du S. Sacrement, *il étoit bon que cet accord fût troublé; que leur paſſion fit en liberté d'agir & d'éclater; qu'ils tâchaſſent de ruiner tout ce qu'ils avoient ſigné à Florence; qu'ils attaquaſſent l'union en toutes les manieres poſſibles; qu'ils marquaſſent tout ce qu'ils y trouvoient à redire; qu'ils chargeaſſent de reproches & de calomnies les Latins, avec qui ils avoient traité, & les Grecs qui avoient conſenti à l'union; que leur haine & leur rage ſe produiſit toute entiere, ſans déguiſement & ſans contrainte.* D'où l'on conclut que n'ayant

Perpétuité. pag. 347.

jamais après la rupture, fait aucun reproche ni aux Latins, ni aux Grecs qui s'étoient unis à eux sur la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation, & ayant au contraire autoriſé l'un & l'autre dogme par des Ecrits faits dans la plus grande violence de leur paſſion, on ne pouvoit apporter une preuve plus évidente de leur union parfaite avec les Latins, dans l'un & dans l'autre de ces dogmes.

Il y a bien des gens qui prendroient cet argument pour une de ces démonſtrations morales, qui n'ont pas moins de force pour perſuader que les preuves mathématiques; mais il étoit difficile de croire qu'il s'en pût trouver qui la traitaſſent de ridicule. Cependant c'eſt en cette maniere que M. Claude a cru s'en devoir défaire. *Admirez*, dit-il, *je vous prie, cette pénétration d'eſprit, & cette vaſte étendue de penſées; les biens & les maux qui arrivent au monde Chrétien, il y a près de deux cents ans, paroiſſent à Monſieur Arnauld deſtinés pour la gloire de ſon livre, avec cette différence ſeulement, que les maux y contribuent encore beaucoup plus que les biens. Car c'eſt le ſchiſme, la paſſion, la haine & la rage des Grecs qui lui donnent une pleine victoire: il étoit utile, dit-il, qu'ils entraſſent dans cette fureur, c'eſt-à-dire, qu'il étoit bon que la moitié du monde fût damnée, ſelon lui, que Dieu fût deshonoré par mille crimes, & ſon Egliſe déchirée, par une diviſion funeſte, & pourquoi? Pour fournir à M. Arnauld un argument, & pour lui donner moyen d'ajouter un chapitre à ſon Livre.* Et plus bas. *M. Arnauld a un ſecret que je ne comprends pas; car des plus grandes choſes, il en tire de fort petites; & des plus petites, il en tire de fort grandes. Le mal eſt qu'en tout cela il n'y a pas une étincelle de bon raiſonnement? Pourquoi veut-il que le nouveau ſchiſme des Grecs ſoit arrivé pour lui fournir un argument? On ne ſavoit pas encore en ce temps-là qu'il dût faire un livre.*

M. Claude, troiſieme Réponſe. page 435.

Ce ſont-là les fondements des raiſonnements & des railleries de M. Claude. Celle-ci eſt fondée d'une part ſur une erreur contraire à la parole de Dieu, & de l'autre ſur une équivoque. L'erreur eſt, qu'il ne ſoit pas permis de dire, que les ſchiſmes & les héréſies ſoient bons à quelque choſe, au lieu que Dieu ne les permet que parce qu'il les veut rendre utiles à l'établiſſement de ſa vérité, ſelon ce que dit S. Paul, qu'il faut *qu'il y ait des héréſies, afin*, dit-il, *que l'on découvre par-là, ceux d'entre vous qui ſont ſolidement à Dieu.*

L'équivoque qui en eſt le principal fondement eſt, qu'il lui plaît de confondre la vérité traitée dans un livre avec le livre même. Car l'utilité de ce ſchiſme des Grecs regarde, non le livre de M. Arnauld, mais la preuve & la manifeſtation de la doctrine de l'Egliſe ſur l'Eucha-

III. CLAS. N°. III.

riſtie qui eſt traitée dans le livre. De ſorte que la penſée de M. Claude eſt à-peu-près auſſi raiſonnable, que ſi quelqu'un concluoit de ce que l'Egliſe appelle le péché d'Adam une heureuſe faute, qui a mérité d'avoir un Rédempteur tel que Jeſus Chriſt, que l'Egliſe prétend que le péché d'Adam eſt arrivé afin qu'elle pût embellir un de ſes Cantiques de cette penſée. Il dira de même, quand il lui plaira, que S. *Auguſtin*, qui remarque l'utilité que Dieu a procurée à ſon Egliſe par diverſes héréſies, & entr'autres par l'héréſie Arienne, a prétendu qu'elles n'étoient arrivées que pour lui fournir une réflexion. On voit combien tout cela eſt contraire au bon ſens, auſſi-bien qu'à l'honnêteté. Cependant M. Claude s'y connoît ſi peu, qu'il répete encore cette fauſſe raillerie en deux ou trois autres endroits, tant il en a été charmé.

TROISIEME REMARQUE.

Il n'y a rien de même de plus permis que de faire revoir à ſes amis ſes propres ouvrages, & de reconnoître enſuite, par un mouvement de ſincérité, la part qu'ils y ont bien voulu prendre. C'eſt dans cet eſprit qu'après avoir rapporté une conjecture ſur un paſſage de Nicetas Pectoratus, on avoit ajouté, qu'elle étoit d'un fort ſavant homme, qui avoit pris la peine de relire ce Traité, c'eſt-à-dire le Traité de la Perpétuité, & non celui de Nicetas. Cependant Monſieur Claude a cru que cela lui donnoit une occaſion favorable de divertir les lecteurs aux dépens de ſon adverſaire, & il s'efforce de le faire en cette maniere. „ *M. Arnauld*, dit-il, *eſt-il ſi accablé ou rebuté de ſon travail, qu'il n'ait pu „ ſe réſoudre à faire lui-même cette lecture, qui ne ſauroit être de plus de „ demi-heure. Les ſavants hommes anonymes nous trompent ſouvent avec „ leurs conjectures; & quand on a fait un livre qu'on a deſſein de rendre „ célebre par toute l'Europe, en l'envoyant dans toutes les Cours, il eſt „ bon au moins de ne s'en fier pas à toutes ſortes de gens. Il dit dans la „ lettre au Pape que ſes amis y ont travaillé avec lui. Dans le douzieme „ Livre il nous donne deux Diſſertations d'un Religieux de Sainte Geneviéve ſur le ſujet de Jean Scot & de Bertram. Ailleurs il dit qu'il „ a prié quelques perſonnes de lui traduire ce paſſage de Thomas Herbert „ dont on a tant parlé. Ici il nous débite la conjecture d'un anonyme. „ Je crains que quelque indiſcret ne juge ſur cela que le livre de M. „ Arnauld n'eſt compoſé que de pieces rapportées, & par conſéquent mal „ liées. Pour moi, je n'en fais pas ce jugement. Mais je voudrois bien „ que M. Arnauld eût digéré & rectifié ce que les autres lui ont fourni,*

„ *& qu'il n'eût pas fait comme la mer, qui, recevant dans ſon ſein toutes* III. Lett.
„ *les eaux des fleuves, ne leur communique que ſon amertume.* „ CLAUDE.

Si l'on demande ce que c'eſt que cette raillerie de M. Claude, on peut Nº. III.
dire en un mot que c'eſt un amas de fauſſetés dont on tire une concluſion contraire au bon ſens. Ce livre qu'un ſavant homme a pris la peine de relire, n'eſt pas celui de Nicetas, c'eſt celui de la Perpétuité même. Et ainſi ce reproche que M. Claude fait ſur ce faux fondement qu'on eſt *accablé & rebuté du travail, & qu'on ne ſauroit faire une lecture de demi-heure*, eſt une ſurpriſe qu'il auroit évitée, s'il ne ſe fût point amuſé à cette bagatelle.

On ne ſait pas bien quel eſt le ſens de cette pointe, *que les ſavants anonymes nous trompent ſouvent.* Car la qualité de ſavant anonyme, tel que celui dont on parloit, ne peut contribuer à tromper perſonne, puiſque ceux qui ſont anonymes & inconnus aux autres, ſont très-connus à ceux qui ſe ſervent de leurs conjectures, comme celui-là l'étoit.

C'eſt une témérité blâmable d'attribuer à l'Auteur de la Perpétuité, le deſſein chimérique de rendre ſon livre célebre dans toute l'Europe. M. Claude n'en a point de preuves, non plus que de ce qu'il avance enſuite qu'il l'a envoyé *dans toutes les Cours.* Un homme ſage doit toujours éviter d'alléguer des faits de cette nature, qu'il ſuffit que l'on nie pour convaincre celui qui les avance de témérité & d'imprudence.

Il eſt faux auſſi qu'on ait fait imprimer dans le XII. Livre deux Diſſertations d'un Religieux de Sainte Genevieve. La ſeconde eſt de l'Auteur même, comme il eſt marqué dans le VIII. Livre; & il eſt étrange que M. Claude s'abuſe dans les choſes dont il eſt ſi aiſé de s'éclaircir.

Il eſt difficile de deviner ce qu'il peut trouver à redire dans ce que l'on a fait vérifier une traduction ſur un original écrit en anglois, comme ſi l'Auteur de la Perpétuité étoit obligé d'entendre toutes les langues vulgaires de l'Europe.

Et enfin il eſt peut-être le ſeul qui pût tirer de ces faits faux & frivoles cette étrange concluſion, *que le livre de M. Arnauld n'eſt compoſé que de pieces rapportées, & par conſéquent mal liées.* Il eſt vrai qu'il la déſavoue par ces paroles qu'il ajoute enſuite; *pour moi je n'en fais pas ce jugement.* Mais cette maniere de déſavouer par une feinte groſſiere, des ſoupçons qu'on a tâché d'exciter autant qu'on a pu, eſt d'un caractere ſi contraire à l'honnêteté, qu'on peut croire que M. Claude s'en abſtiendra, quand il ſaura combien cette fauſſe Rhétorique lui fait tort.

J'ai voulu rapporter ces deux exemples des railleries de M. Claude, pour faire connoître de quel genre elles ſont. Chacun pourra faire l'application de ce que nous en avons dit à toutes les autres; car elles ſont

III. CLAS. N°. III. toutes de même nature. Pour moi, je ne prétends pas employer mon temps à les réfuter ; & il pourroit déſormais en remplir pluſieurs volumes, que je n'y ferois plus aucune réflexion, à moins qu'elles ſe rencontraſſent dans l'examen de quelques autres points. On en a vu quelques unes rapportées par occaſion dans le premier Livre, & l'on en verra auſſi quelques autres dans la ſuite de ces Remarques.

CHAPITRE III.

Remarques ſur la Préface de M. Claude.

COmme M. Claude a une extrême facilité à faire des Préfaces, parce qu'il y dit tout ce qu'il lui plaît; qu'il ſe loue tant qu'il veut, qu'il rabaiſſe ſes adverſaires avec une entiere liberté, qu'il promet tout ce qu'il lui eſt avantageux de promettre en renvoyant les preuves de tout ce qu'il avance dans le corps du livre, où peu de perſonnes ſes cherchent, & où ceux qui les cherchent ne les trouvent point, il m'eſt auſſi très-facile de réfuter cette Préface par cette même méthode, puiſque je n'ai qu'à dire en un mot que tout ce qu'il y dit eſt témérairement avancé, & à renvoyer auſſi les preuves ſur leſquelles je me fonde à ce qu'*on en a* dit dans le livre précédent, à la ſuite de ces Remarques, & à ce que l'on en dira dans les volumes que l'on publiera bientôt.

Je ferai ſeulement ici deux Remarques particulieres ſur cette Préface, dont la premiere nous donnera lieu d'admirer combien nos différentes humeurs nous repréſentent diverſement les mêmes choſes.

QUATRIEME REMARQUE.

L'argument du livre de la Perpétuité n'eſt pas changé depuis qu'*il a* été propoſé la premiere fois, & je penſe qu'on avouera ſans peine, que le dernier ouvrage ne l'a ni affoibli ni obſcurci. Cependant le changement qui eſt arrivé non dans les choſes, mais dans l'eſprit de M. Claude, a tellement troublé & renverſé ſes idées qu'il en fait préſentement un jugement directement oppoſé à celui qu'il en faiſoit alors.

Voici de quelle ſorte il en a jugé dans le Traité par lequel il eſt entré dans ce différent. *Il faut avouer de bonne foi*, dit-il, *& ſans ſe laiſſer préoccuper par un faux intérêt de parti, qu'on ne ſauroit prendre*

un

un tour plus adroit ſur la matiere de l'Euchariſtie que celui que cet Auteur a pris; & ſi la vérité lui manque, comme elle lui manque aſſurément, au moins n'eſt-il pas poſſible de donner ni plus de force à ſes raiſonnements, ni plus de jour à ſes vraiſemblances, ni plus de couleur qu'il a fait à une mauvaiſe cauſe. Tout perſuadé que je ſuis que ce ne ſont que des apparences, je reconnois pourtant qu'elles éblouiſſent. C'eſt ainſi que M. Claude en jugeoit au commencement, lorſqu'il n'y étoit pas encore intéreſſé perſonnellement; mais les choſes ayant changé de face, ce Traité, & ceux qu'on a faits pour le ſoutenir, qui ſont incomparablement plus forts, ſont devenus les derniers des livres.

On a vu paroître, dit M. Claude, *depuis quelque temps, trois différentes méthodes ſur cette matiere.* * Et portant enſuite un jugement de toutes les trois,

Il dit de l'une, *qu'elle eſt la moins injuſte & la moins oblique.*

De l'autre, *qu'elle eſt beaucoup plus adroite & mieux concertée que celle de M. Arnauld.*

Mais le jugement qu'il fait de la troiſieme, c'eſt-à-dire, de celle du Livre de la Perpétuité eſt, *qu'il ſemble que ce nouveau chemin n'a été ouvert, que pour donner aux Calviniſtes de nouveaux avantages contre l'Egliſe Romaine & ſes doctrines*; ce qui ſeroit la marque du plus mauvais livre qu'on ſauroit faire. Il ne ſe contente pas de rabaiſſer cet ouvrage en le mettant au deſſous de ceux qui ont ſuivi une autre méthode; il le met même au deſſous de ceux qui ont propoſé le même argument, & qui l'ont renfermé en dix lignes, comme le Cardinal Bellarmin. Car ſi on en veut croire M. Claude, ces dix lignes de Bellarmin *ont plus de force que tout ce qu'on a écrit ſur ce ſujet.* De ſorte qu'il faut par néceſſité, comme je l'ai déja dit, que ce ſoit le plus mépriſable de tous les livres; puiſque par un travail de plus d'une année on n'y a pu égaler la force de dix lignes de Bellarmin.

C'eſt ainſi que l'on eſt élevé ou rabaiſſé ſelon les différentes humeurs de M. Claude. Mais ces viciſſitudes de jugement doivent ſervir à conſoler ceux qui éprouvent les effets de ſa diſgrace; parce qu'ils peuvent eſpérer que leurs livres redeviendroient bons, s'ils étoient aſſez heureux pour appaiſer ſa colere, qui eſt la ſeule choſe qui les rend mauvais.

* [La premiere du P. *Maimbourg*, oppoſe les déciſions des Conciles, comme des preſcriptions. La ſeconde du P. *Nouet*, adopte la diſcuſſion de l'Ecriture, & des Peres. La troiſieme des Auteurs de la Perpétuité, joint l'argument de preſcription à celui de diſcuſſion.]

III. CLAS. N°. III.

S'il nous avoit dit ſimplement : Je crois que le livre d'Aubertin a remporté une belle victoire : Je ſuppoſe que les raiſonnements du livre de la Perpétuité ſon vains & frivoles, on ne l'auroit point troublé dans la jouiſſance libre de ſon droit de *ſuppoſition* ; & on lui auroit demandé ſimplement, qu'il répondît à ces raiſonnements frivoles, en s'obligeant de ſa part à répondre à ſes preuves victorieuſes. Mais il eſt bien éloigné d'agir de la ſorte. Il nous fait une hiſtoire de ſes imaginations, & veut porter par-là tout le monde à en juger comme lui. Il nous débite hiſtoriquement, & comme des faits non conteſtés, *qu'Aubertin a remporté une belle victoire ſur l'Ecole de Rome ; qu'il a fait voir à toute la terre le changement que l'Egliſe Romaine a fait*, & que cependant on ne lui oppoſe que *des raiſonnements & des conjectures imaginaires.*

C'eſt à cette Rhétorique qu'on s'eſt oppoſé ; parce que ces diſcours ne pouvoient paſſer pour de ſimples ſuppoſitions du ſentiment particulier de M. Claude ; mais qu'ils avoient l'air & le caractere de déciſions ou de *ſuppoſitions* de l'opinion publique, qui ne ſont pas de bonne grace dans le commencement d'un livre, où on n'a pas droit de prétendre que tout le monde ſoit de notre ſentiment.

Que ſi M. Claude les veut maintenant réduire aux termes de ſimples *ſuppoſitions* de ſon opinion particuliere, on le priera de les exprimer d'une autre maniere, & alors on lui donnera toute la liberté qu'il pourra deſirer, de faire des ſuppoſitions, pourvu qu'il n'en conclue rien de précis, & qu'il s'en ſerve ſeulement, comme il dit, *pour régler la forme de la diſpute.* Nous voilà donc d'accord ſur ce point ; & il n'étoit pas beſoin de tant de diſcours. Il ne falloit que dire tout d'un coup, qu'il s'étoit exprimé trop fiérement, & qu'il vouloit maintenant ſe réduire à la raiſon.

SEPTIEME REMARQUE.

Tout ce qu'il répond de même ſur la plainte qu'on a faite, de ce qu'il avoit dit qu'on avoit attaqué indirectement Aubertin, n'eſt qu'une pure queſtion de mots, ſous laquelle il tâche de ſe couvrir. On attaque un livre en deux manieres : l'une, quand on entreprend expreſſément de réfuter tout un ouvrage ; qu'on en fait profeſſion, & qu'on ſe vante de l'avoir fait. L'autre, quand on n'en réfute que quelque petite partie, & qu'on ne le fait même qu'en paſſant, & en traitant une matiere qui donne lieu d'examiner ce que cet Auteur en dit, ſans prétendre pour cela réfuter tout ſon ouvrage. La premiere maniere engage à examiner toutes ſes preuves La ſeconde n'y engage point ; & ce n'eſt qu'à ceux qui le font en la premiere maniere

qu'on peut reprocher qu'ils attaquent cet Auteur d'une maniere indirecte, ou qu'ils ne répondent pas à toutes ſes preuves. III. CLAS.

Ainſi M. Claude, en reprochant à l'Auteur de la Perpétuité, qu'il avoit attaqué Aubertin d'une maniere indirecte, & peu conforme à l'eſtime qu'il avoit acquiſe, & qu'il n'avoit pas ſatisfait aux preuves de fait dont ce livre eſt rempli, donnoit l'idée qu'il avoit voulu faire paſſer ſon livre pour une réfutation pleine & entiere d'Aubertin; ce qui eſt une fauſſeté notoire. N°. III.

Mais ſi M. Claude prétend, qu'encore que l'on n'attaque un Auteur qu'en paſſant, & en traitant une autre matiere, on eſt obligé de répondre à tout ſon livre, il n'y a qu'à lui dire, que c'eſt un paradoxe démenti par la pratique de tous ceux qui ont écrit juſques ici; aucun ne s'étant cru obligé à l'obſervation de cette loi chimérique. Et c'eſt en vain qu'il allegue, que l'hiſtoire du changement que l'on réfute eſt appuyée ſur toutes les preuves de fait, qu'Aubertin avoit rapportées dans ſes deux livres précédents. Car il ſuffit que l'argument qu'on emploie ſoit indépendant de ces deux livres, & qu'on le puiſſe comprendre ſans cet examen. Ainſi, quoique le livre d'Aubertin tire ſa force des paſſages qui ſont contenus dans ſes deux premiers livres; il eſt très-permis néanmoins de le réfuter, ſans examiner ces paſſages, en établiſſant ſimplement, par exemple, l'autorité de l'Egliſe, l'infaillibilité des Conciles, le crime du ſchiſme dont les Calviniſtes ſont coupables, l'impoſſibilité du changement; parce que tous ces moyens ſont indépendants de l'examen de ces paſſages, & ne laiſſent pas de conclure, que les Calviniſtes les entendent mal.

Enfin, ce ſont de pures chicaneries, que tout ce que M. Claude, pour préférer la méthode d'Aubertin à celle de l'Auteur de la Perpétuité, dit de ces voies directes & indirectes, médiates ou immédiates, de prouver les choſes. Et il ne faut, pour le convaincre de l'inutilité de tous ces diſcours, que lui alléguer ce qu'il dit lui-même; *que les arguments indirects concluent quelquefois avec autant d'évidence que les directs.* Or nous n'avons intérêt que de connoitre la vérité avec évidence; & par conſéquent, ſi l'argument de la Perpétuité fait cet effet, il eſt ridicule de le vouloir rejeter par ces conſidérations étrangeres.

CHAPITRE V.

Réfutation d'un endroit du premier Livre de M. Claude, qui eſt d'une très-pernicieuſe conſéquence.

III. Clas. N°. III. JE n'examinerai ici que quelques endroits particuliers de ces Chapitres; parce que toute cette longue comparaiſon qu'il fait des preuves de fait avec les preuves de raiſonnement, eſt déja détruite par la remarque que nous avons faite dans le premier Livre; que ce qu'il y a de raiſonnement dans l'argument du Traité de la Perpétuité étant accordé par M. Claude, il ſe réduit uniquement à un fait, que l'on vérifie par les mêmes voies que tous les autres faits hiſtoriques. Ainſi je ne prétends que propoſer ici quelques exemples de la maniere dont il raiſonne. En voici un qui paroîtra fort extraordinaire à ceux qui le conſidéreront de près, & que je rapporterai d'abord dans les propres termes de M. Claude.

HUITIEME REMARQUE.

Paroles de M. Claude.

Pag. 25. « *Je dis donc, que, ſur ces fondements, nous avons droit de prétendre que* „ *nos preuves de fait ſoient de l'évidence des yeux, & de celle du ſens commun.* „ *Car nous voyons ces paſſages des Peres, qui parlent de l'Euchariſtie, nos* „ *yeux les liſent; c'eſt leur objet, & notre ſens commun en juge; c'eſt auſſi le* „ *ſien. Mais ils n'y trouvent préciſément aucun de ces articles qui forment la* „ *créance de l'Egliſe Romaine, ni en termes exprès, ni en termes équivalents.* „ *Nous ſommes d'accord de ce que ces articles portent, & de ce qu'ils veulent* „ *dire. Nous ſommes auſſi d'accord du lieu où il les faudroit trouver, en cas* „ *que l'Egliſe ancienne les eût enſeignés. Nous ſavons d'ailleurs que c'eſt à nos* „ *yeux & à notre ſens commun à les chercher, & à juger s'ils y ſont ou s'ils* „ *n'y ſont pas. Car quand une Egliſe les croit & les enſeigne, elle les ex-* „ *plique aſſez diſtinctement pour les faire entendre, & il ne faut pas s'ima-* „ *giner qu'ils y ſoient enſevelis dans des principes éloignés, ou couchés en* „ *termes équivoques, qui laiſſent l'eſprit en ſuſpens, ou qu'ils ſoient enveloppés* „ *dans des enigmes d'où on ne les puiſſe tirer que par une forte méditation.* „ *S'ils y ſont, ils y doivent être clairement, ſelon la meſure & la capacité de*

„ *l'intelligence ordinaire & populaire, parce que ce ſont des myſteres popu-* III.
„ *laires. Cependant, quand nous les y cherchons, nous ne les y voyons pas pa-* CLAS.
„ *roître : s'ils y étoient en termes formels, nos yeux les y découvriroient ; s'ils* N. III.
„ *y étoient en termes équivalents, ou qu'ils s'en tiraſſent par des conſéquences*
„ *évidentes & néceſſaires, notre ſens commun les y connoîtroit. Mais, après*
„ *avoir fait une recherche exacte, par toutes ſortes de voies, les yeux & le*
„ *ſens commun nous déclarent qu'ils n'y ſont en aucune de ces manieres. C'eſt*
„ *une preuve de fait négative ; mais elle eſt de la derniere évidence & de la*
„ *derniere certitude.* "

Réponſ. On a déja rapporté une partie de cet endroit dans la Préface du Livre des *Préjugés* ; mais j'ai cru le devoir produire ici plus au long, afin qu'on ait lieu d'y faire plus de réflexion, & que l'on puiſſe juger par-là quel état on doit faire de l'aſſurance fondée ſur le ſens commun de M. Claude ; puiſqu'il lui fait prendre pour une preuve *de la derniere évidence*, & de la *derniere certitude*, un diſcours qui eſt de la derniere fauſſeté.

Que veut dire M. Claude, quand, en ſéparant les yeux du ſens commun, il ſoutient que les yeux découvrent les articles de foi qui ſont exprimés en termes formels, & qu'il attribue au ſens commun, de découvrir ceux qui ne ſont exprimés qu'en termes équivalents ? Car je ne crois pas que les yeux découvrent autre choſe dans les livres, que des traits qui forment les caracteres, ni que les yeux du plus ſavant homme du monde, y voient davantage que ceux des plus ignorants & des plus ſtupides. Un Canibale & un Iroquois, y voient tout autant que M. Claude ; parce qu'il n'y voit non plus qu'eux que du blanc & du noir. Je ne vois pas non plus pourquoi il ſouſtrait aux yeux les articles exprimés en termes équivalents. Car ils voient de même les caracteres qui les ſignifient ; mais le rapport que les caracteres qui marquent les uns & les autres, ont avec certains ſons, & celui que ces ſons ont avec certaines idées, ne ſe voient point du tout par les yeux. Cependant c'eſt dans ces idées que conſiſte l'article de foi.

De plus, comme les ſons ne ſont point tellement attachés à certaines idées, que l'eſprit ne les applique ſouvent à d'autres idées voiſines ou ſemblables, par diverſes métaphores, eſt-ce par les yeux que l'on jugera à quelles de ces idées il faut appliquer ces ſons deſtinés à ſignifier les vérités de la foi, & n'a-t-on pas beſoin ſouvent d'un grand nombre de raiſonnements, ou pour exclure le ſens propre, ou pour y arrêter l'eſprit ?

Il ſeroit bon auſſi que M. Claude nous eût expliqué ce qu'il entend en ce lieu par le ſens commun. Car ſi c'eſt la même choſe que le raiſonnement, comment peut-il préférer les preuves ſur leſquelles il prétend que ſa doctrine eſt appuyée, à celles qu'il appelle de raiſonnement, par cette raiſon qu'elles ſont fondées ſur le ſens commun ?

III. CLAS. N°. III.

Que ſi, par ce prétendu ſens commun, il entend une intelligence de la vérité plus ſûre, plus prompte & plus vive que celle qui naît du raiſonnement, il y a deux illuſions conſidérables dans ſon diſcours.

La premiere eſt, en ce qu'il dit que le ſens commun lui déclare que les articles de la Foi Romaine ne ſont point dans les Peres. Car il avance en cela la choſe du monde la plus hors d'apparence & la plus déraiſonnable, ſi par les mots de ſens commun il entend cette lumiere vive & prompte qui prévient le raiſonnement.

Je n'ai qu'à lui demander, pour l'en convaincre, ſi lorſque S. Cyrille de Jeruſalem dit, que *le pain qui paroît n'eſt pas du pain, quoique le goût le juge tel, mais le corps de Jeſus-Chriſt*, il découvre, par une lumiere vive & prompte, qui prévient le raiſonnement, qu'il n'entend pas que ce ſoit le corps de Jeſus Chriſt, mais un pain ſanctifié?

Contre Neſt. l. 5. pag. 165. in Joan p. 324.

Si quand S. Cyrille d'Alexandrie dit; *que Jeſus Chriſt entre en nos corps, s'inſinue dans nous, qu'il eſt reçu dans nous par ſon corps, par ſa chir, par ſa propre chair*, il conçoit tout d'un coup, & ſans avoir beſoin de raiſonner, qu'il n'entend point par-là le corps & la chair propre de Jeſus Chriſt, mais une certaine vertu ſéparée?

Orat. Catech. c. 37.

Si quand Saint Grégoire de Nyſſe nous aſſure, *que le corps immortel de Jeſus Chriſt eſt reçu dans nos entrailles*, il conçoit ſans peine, & par une intelligence pareille à celle dont on pénetre les premiers principes, qu'il n'entend pas parler du corps immortel de Jeſus Chriſt, mais ſeulement de l'impreſſion de ſa vertu?

J'en pourrois rapporter cent exemples ſemblables, pour montrer qu'il n'y eut jamais de déclaration plus téméraire que celle que M. Claude fait faire à ſon prétendu *ſens commun*. Mais je ne crois pas en avoir beſoin; parce qu'il eſt à croire que c'eſt un diſcours qui lui eſt échappé ſans réflexion, & qu'il ne s'opiniâtrera pas à le ſoutenir.

La ſeconde illuſion eſt, que quand M. Claude, pour relever la certitude des preuves qu'il prétend tirer des Peres pour ſa doctrine au deſſus des preuves de raiſonnement, les appelle des preuves de ſens commun, il faut qu'il ait oublié ce qu'il dit en un autre lieu; *qu'il avoue que la voie de chercher la vérité de l'Euchariſtie par la doctrine des Peres, eſt d'elle-même une voie indirecte, oblique, ſujette à de grandes longueurs, & où il y a de l'illuſion & de l'égarement à craindre. Qu'il ne nie pas, encore que ſi, dans l'examen que l'on fait de ces paſſages à part, on proteſte de n'y trouver aucune obſcurité, il faut prendre ces proteſtations pour des bravades. Mais que cela n'empêche pas que le jugement général qu'on doit faire de la créance des Peres, touchant l'Euchariſtie, & qui réſulte d'une conſidération exacte des preuves rapportées*

de

de part & d'autre, ne ſoit évident & certain en notre faveur. Car par-là M. Claude reconnoît qu'avant cette comparaiſon des preuves de part & d'autre, il n'y a point d'évidence ni de certitude dans les jugements que les Calviniſtes forment ſur l'examen des paſſages particuliers. Or il n'y eut jamais d'évidence qui méritât moins d'être appellée une évidence de ſens commun, en la diſtinguant de celle du raiſonnement, que celle qui eſt fondée ſur la comparaiſon de tant de diverſes preuves, de tant de divers raiſonnements, & qui a beſoin d'une application d'eſprit ſi vaſte & ſi étendue pour comprendre tant de choſes tout à la fois & également, afin que l'eſprit ſe puiſſe aſſurer que la préférence qu'il donne à un parti au deſſus de l'autre, ne vient point de ce qu'il s'eſt appliqué plus fortement aux raiſons ſur leſquelles il eſt appuyé, & qu'il a négligé celles de l'autre. Et tant s'en faut qu'on puiſſe donner à ces jugements, dans leſquels on compare tant de choſes, le premier degré de la certitude humaine, comme M. Claude a voulu faire, ſans y avoir bien penſé, qu'il n'y en a point au contraire, qui ſoit capable d'un moindre degré de certitude, parce qu'il n'y en a point où il ſoit plus facile de s'éblouir. III. CLAS. N°. III.

Mais ce ne ſont pas encore là les principaux défauts de cet endroit de M. Claude que nous examinons ici. Il y en a un autre d'une conſéquence beaucoup plus grande, & ſur lequel ceux de ſon parti n'ont pas moins d'intérêt que nous de lui demander éclairciſſement.

Car que veut-il dire quand il nous aſſure, *que ſi les articles de la Créance Romaine étoient dans les Écrits des Peres, ils y devroient être clairement, & ſelon la meſure & la capacité de l'intelligence ordinaire, & que cependant, quand les Calviniſtes les y cherchent, ils ne les y voient pas paroître* ? Eſt-ce qu'il prétend que les articles de la foi doivent être ſi clairement, ou dans l'Ecriture ou dans les Peres, que tous les eſprits des hommes préoccupés ou non préoccupés les y doivent voir, en ſorte que les préjugés & les paſſions ne ſoient capables de les cacher à perſonne? Ou bien eſt-ce qu'en avouant qu'il ſuffit qu'ils y paroiſſent clairement exprimés aux perſonnes intelligentes, ſinceres & non prévenues, il veut nous obliger de reconnoître, que tous les Calviniſtes ſont dans cette diſpoſition, & qu'ils ſont exempts des préjugés qui peuvent cacher les vérités claires?

Si c'eſt en cette ſeconde maniere qu'il l'entend, & ſi ſon argument ſuppoſe cet étrange principe, que tous les Calviniſtes ſont exempts de tous les défauts qui peuvent empêcher l'eſprit de voir des vérités évidentes en elles-mêmes, & qu'ainſi on doit conclure que, ce qu'ils ne voient pas n'eſt pas; y eut-il jamais un pareil égarement d'eſprit, que d'appeller cette preuve, une preuve de la derniere évidence & de la derniere certitude; puiſqu'il eſt difficile de s'en imaginer une plus abſurde?

III. Cependant s'il ne s'explique de cette ſorte, je ne vois pas qu'il puiſſe
CLAS. ſe juſtifier d'avoir avancé dans cet endroit le même principe, pour lequel
N°. III. ceux de ſa ſociété ont depuis peu dépoſé un de leurs plus habiles Miniſtres, & qui tend à exclure la Trinité, l'Incarnation, le péche originel, du nombre des articles de foi, & à réunir dans une même Communion, les Sociniens, les Ariens, les Anabaptiſtes, les Neſtoriens, & preſque tous les hérétiques qui ſont & qui ont été, & à condamner de ſchiſme tous les Conciles & tous les Peres qui les en ont retranchés. Car s'il eſt néceſſaire, afin qu'un dogme ſoit reconnu pour article de foi, qu'il ſoit ſi clairement exprimé dans la regle de la foi, que le ſens commun de tous les hommes préoccupés ou non préoccupés l'y voient, voilà tous les hérétiques abſous; puiſqu'ils n'ont qu'à dire, comme ils font, que leur ſens commun ne découvre point dans l'Ecriture les dogmes qu'on leur veut faire avouer. Et ils auront même raiſon de le dire, puiſqu'il eſt également vrai, & qu'ils n'y découvrent point en effet ces dogmes, & qu'ils ont tort de ne les y pas découvrir. En un mot, ou il n'exige dans les articles de foi qu'une évidence proportionnée aux eſprits ſinceres & bien diſpoſés; & en ce cas ſon argument n'eſt pas raiſonnable, puiſqu'il ſuppoſe que les Calviniſtes ſoient dans cette diſpoſition; ou il en demande une telle, que perſonne n'en puiſſe douter; & en ce ſens cet argument contiendroit une impiété qui renverſe toute la Religion.

M. Claude a d'autant plus d'intérêt d'éclaircir le monde ſur ce point, que M. d'Huiſſeau, qui a été condamné depuis peu à Saumur, ſur cette ſuppoſition; qu'il ne reconnoiſſoit pour articles de foi que ceux qui étoient reçus ſans conteſtation par tous les Chrétiens, a fait voir qu'il n'avoit rien avancé dans ſon livre *de la Réunion du Chriſtianiſme*, qui ne fût conforme à la doctrine de pluſieurs Miniſtres, & que l'on a fait voir de plus, que les ſemences & les principes de cette doctrine ſont contenus encore dans un autre endroit important de ſon premier livre, qui eſt réfuté dans le livre des Préjugés, pag. 381. Ce n'eſt pas que je l'accuſe préciſément de cette impiété; je ſais que les eſprits les plus ſubtils ſont ſujets à s'éblouir, & qu'il n'eſt pas juſte d'imputer aux Auteurs toutes les conſéquences que l'on tire le plus directement de leurs paroles: je prétends ſeulement, qu'il ne ſauroit exempter ce raiſonnement, qu'il appelle *de la derniere evidence & de la derniere certitude*, ou de cette impiété, que je veux croire qu'il condamne, ou de l'abſurdité qui j'y ai remarquée.

CHAPITRE VI.

Réfutation des raiſons par leſquelles M. Claude prétend prouver, que l'on ne peut rien conclure de certain par le genre d'argument dont on s'eſt ſervi dans la Perpétuité.

NEUVIEME REMARQUE.

Paroles de M. Claude.

« NOus ſommes affermis dans cette penſée, lorſque nous conſidérons III.
„ de quel ordre ſont ces raiſonnements de l'Auteur de la Perpétuité. Car CLAS.
„ ce ne ſont pas des démonſtrations qui convainquent l'eſprit, ou qui N°. III.
„ aient une force égale à celle que nous trouvons dans nos preuves. Ce ne Page 27.
„ ſont tout au plus que des vraiſemblances : ce ſont des impoſſibilités
„ morales, qu'il trouve dans le changement que nous ſuppoſons ; comme,
„ qu'il ne ſeroit pas poſſible que les Evêques, les Religieux & les peuples
„ ne ſe fuſſent élevés contre les innovateurs, ni qu'avec une ſi grande
„ contrariété de ſentiments, on fût demeuré en paix dans une même Com-
„ munion, & quelques autres choſes de même nature, qui ne ſont ni éta-
„ blies ſur des principes certains, ni par des conſéquences inconteſtables.
„ En général il eſt aſſez mal aiſé de déterminer quels ſont les événements
„ impoſſibles, ſi vous en exceptez ceux où il y a une contradiction for-
„ melle. Car les cauſes ou les principes des choſes ſont reculés de nous,
„ nous ne les connoiſſons guere que par leurs effets ; & les effets ne nous
„ en montrent pas toujours tout le fond, pour pouvoir dire au juſte,
„ cela ſe peut, cela ne ſe peut. Les impoſſibilités morales ſont le plus
„ ſouvent douteuſes ; mais ſur-tout celles qu'on établit ſur les inclinations
„ des peuples, dont la conduite eſt quelquefois fort bizarre, & où il y a ſi
„ peu d'uniformité & tant de dépendance des circonſtances particulieres,
„ qu'on n'en ſauroit faire que des regles très-incertaines. Si l'Auteur de la
„ Perpétuité nous eût fait voir, que le changement dont il s'agit implique
„ contradiction, qu'il réſiſte à la nature des choſes, qu'il s'en enſuit évidem-
„ ment des abſurdités inſupportables à la droite raiſon, nous euſſions exa-
„ miné ſes arguments ſans inſiſter ſur la méthode. Mais, de nous alléguer
„ ce qu'euſſent fait les Evêques, les Religieux & les peuples, ce ne peut

III. Clas. N°. III. „ être tout au plus que des conjectures, & des conjectures même fort douteuſes; car il n'eſt pas l'arbitre de toutes les actions humaines, ni ne connoît tous leurs principes & toutes leurs différences, ni ne voit toutes „ les cauſes qui concourent aux grands accidents, ou toutes celles qui „ les empêchent d'arriver. "

Comme l'argument précédent, que nous avons examiné, contient la principale raiſon par laquelle M. Claude releve la méthode d'Aubertin, le diſcours qu'il fait ici, contient ce qu'il a jugé de plus plauſible pour rabaiſſer celle de la Perpétuité; ainſi, en le détruiſant, on détruit tout le fondement de ſon premier livre.

C'eſt ce qui n'eſt pas difficile; puiſqu'il n'y a qu'à remarquer, comme nous avons déja fait. 1°. Que M. Claude n'a oſé conteſter ce qu'il y a de pur raiſonnement dans l'argument de la Perpétuité, qui eſt, que, ſuppoſé que toutes les Communions ſéparées de l'Egliſe Romaine ſe ſoient trouvées unies avec elle dans l'onzieme ſiecle, dans la créance de la préſence réelle, cette doctrine n'a pu s'établir dans toutes ces Communions, par un changement univerſel de créance, qui ſe ſoit fait depuis Paſchaſe juſques à Bérenger: 2.° Qu'il ne s'agit pas ſi l'argument de la Perpétuité eſt bon ou mauvais, mais ſi on le doit rejeter par la nature même de l'argument: c'eſt-à-dire, s'il eſt d'un certain genre dans lequel on ne puiſſe rien conclure de certain? C'eſt ce que M. Claude prétend; & c'eſt ce qu'il détruit lui-même par des modifications qu'il apporte à ſa propoſition. *Les impoſſibilités morales*, dit-il, *ſont le plus ſouvent douteuſes*. Elles ſont donc auſſi quelquefois certaines. Or qui lui a dit que celles ſur leſquelles on ſe fonde dans ce livre, ne ſoient pas du nombre des certaines? Il y en a qui le ſont par ſon aveu même. On prétend que celles-là le ſont: il ne ſauroit donc en empêcher l'examen. *Mais elles ſont*, dit-il, *fondées ſur les inclinations des peuples qui ſont bizarres & déréglées*. On répond qu'il y a mille faits certains, qui ne ſont fondés que ſur ces inclinations bizarres & déréglées; & même, que toutes les hiſtoires & tous les faits ſont uniquement fondés ſur l'aſſurance que nous avons, que les hommes ne ſont point aſſez bizarres pour conſpirer tous dans quelque deſſein exceſſivement extravagant.

Car ſi on pouvoit ſuppoſer, par exemple, qu'il y a cent ans que tous les peuples convinrent de cacher à la poſtérité la vérité des choſes paſſées, & de faire des Romans de tous les temps précédents, de s'accorder tous dans ces Romans, comme dans des Hiſtoires véritables, d'attribuer fauſſement des ouvrages à diverſes perſonnes qui auroient été marquées dans ces Romans, & de ne déclarer à aucun de leur poſtérité cette étrange fourberie; voilà l'autorité de tous les Livres & de toutes

les Hiſtoires détruite. Mais ce qui fait qu'elle ne l'eſt pas, c'eſt que nous ſommes aſſurés, que les hommes ne ſont pas capables d'un ſi étrange deſſein. III. CLAS. N°. III.

Il n'eſt pas même beſoin de faire des ſuppoſitions ſi exceſſives ; il y en a mille autres plus faciles en apparence, & dont nous ſavons néanmoins très-aſſurément la fauſſeté, par la ſeule pénétration que nous avons des inclinations des hommes. Qui eſt-ce qui ne croit ſavoir très-aſſurément, que la ville de Rome n'eſt pas abymée depuis trois ans ? Que Marſeille n'a point été priſe l'année paſſée par les Turcs ? Qu'il ne s'eſt point donné de bataille en France depuis trois mois, où il ſoit péri deux cent mille hommes tout à la fois ? Que le Roi d'Angleterre eſt rétabli ? Qu'il y a une isle qui s'appelle la Martinique ? Cependant ſi l'on pouvoit ſuppoſer ſeulement, dans cinquante mille ou cent mille hommes, le deſſein bizarre de cacher ces choſes, ou de faire croire des menſonges ſans aucun intérêt apparent, rien de tout cela ne ſeroit certain à ceux qui ne ſavent ces choſes que par oui dire.

Ces faits & mille autres de cette nature ne ſont certains, que parce que la bizarrerie des hommes a des bornes, & que ſi on ne les connoît pas au juſte, on connoît au moins très-certainement, qu'il y a des excès où elle ne ſe peut porter ; comme on ne ſauroit peut être aſſigner préciſément le moment où le jour commence & celui où il finit, mais l'on aſſigne parfaitement un temps où il fait jour, & un autre où il fait nuit.

Toutes ces conſidérations générales que M. Claude fait, ſur la nature des preuves de raiſonnement, ſont donc abſolument inutiles, & elles ſont d'autant plus illuſoires dans la bouche de M. Claude, que l'on a déja fait voir, que, quand il a été queſtion de les examiner, il n'a point trouvé d'autre expédient que de s'y rendre, en ſe réduiſant à conteſter ſur le fait même.

DIXIEME REMARQUE.

Paroles de M. Claude.

" Il eſt vrai que la certitude des faits dépend du raiſonnement ; car „ nous n'en croyons les témoins, que parce que la raiſon nous dicte „ qu'il les faut croire. Néanmoins elles ne laiſſent pas d'être d'ordinaire, „ plus fortes à l'égard du fait qu'elles prouvent, que le raiſonnement „ appliqué ſur le même fait ; & ce qui les diſtingue eſt, non leur genre „ ſimplement, mais la matiere ou le ſujet auquel elles ſont appliquées ; „ puiſque le raiſonnement eſt plus juſte & plus certain, quand il établit

III. CLAS. N°. III. „ la fidélité des témoins, que, quand il veut décider le fait même : d'où „ il s'enſuit, que le témoignage autoriſé par un raiſonnement plus fort, „ doit être préféré à un autre raiſonnement plus foible".

Réponſe. M. Claude prétend détruire par-là ce qu'on avoit dit, que les preuves de fait ſe réduiſent toutes à des preuves de raiſonnement ; & qu'ainſi, on n'a pas droit de rejeter ſimplement une preuve parce qu'elle eſt de raiſonnement ; & il le fait par deux manieres de raiſonner qui lui ſont propre, & qui n'avoient été juſqu'ici d'aucun uſage dans les diſputes.

La premiere eſt, de tirer des concluſions préciſes de propoſitions particulieres, & qu'il reconnoît être fauſſes en général.

Les preuves par témoins, dit-il, *ſont d'ordinaire plus fortes à légard du fait qu'elles prouvent, que le raiſonnement appliqué ſur le même fait.* Mais ſi cela n'arrive que pour l'ordinaire, comment conclut-il que cela a lieu certainement dans le cas dont il s'agit ? Qui lui a dit que nous ne ſommes point dans ce cas moins ordinaire, où le raiſonnement ſur le fait même eſt plus fort, ou auſſi fort que celui qui prouve la fidélité des témoins ?

La ſeconde eſt, de réduire en maxime & en axiome ſa prétention même, afin de s'exempter de la néceſſité de la prouver. C'eſt ce qu'il fait quand il nous déclare avec autorité, que le raiſonnement eſt plus juſte & plus certain, quand il établit la fidélité des témoins, que quand il veut décider le fait même. Or c'eſt ce qu'on lui nie préciſément, quand c'eſt un raiſonnement de même genre. Car ſi la pénétration de l'eſprit humain nous peut faire juger avec certitude, que des témoins ne ſont pas capables d'avoir inventé un fait faux dans telles & telles circonſtances, cette même pénétration de l'eſprit humain, nous peut faire juger avec une égale certitude, que certains faits ſont abſolument faux.

On ſait, par exemple, très-certainement, qu'il eſt très-faux que les Turcs aient fait une deſcente à Marſeille l'année derniere, & que les Gentilshommes & les Communes de Provence aient défait leur armée en bataille rangée ; parce que l'on connoît aſſez l'eſprit humain, pour juger qu'il eſt impoſſible, que, s'ils euſſent fait une ſi belle action, ils n'en euſſent pas répandu le bruit par toute l'Europe, & qu'ils euſſent tous conſpiré à ſe priver de la gloire qu'ils auroient méritée. Voilà un raiſonnement qui établit immédiatement la fauſſeté d'un fait, & ce raiſonnement n'eſt pas moins certain que tous ceux qui établiſſent la fidélité des témoins. Et comme on en peut rapporter une infinité du même genre, il s'enſuit, que la maxime de M. Claude eſt témérairement avancée.

Il n'y a pas moins d'illuſion à ce qu'il ajoute enſuite : *que ſi l'on demeure*

d'accord de la fidélité des témoins, & que ce ſoit un principe reconnu ſans conteſtation, la preuve qu'on en tire n'eſt plus médiate, mais immédiate, & qu'elle ne dépend plus du raiſonnement. Car la validité du témoignage étant un point décidé, qui n'entre dans la preuve que comme principe hors de doute, il s'agit ſeulement de ſavoir ce que les témoins dépoſent; & c'eſt un fait dont on peut s'éclaircir par les ſens, d'où il s'enſuit, qu'il faut diſcuter leur témoignage, & que cette voie eſt préférable à celle du raiſonnement. Tout cela n'eſt qu'un amas d'égarements. Quand on ſuppoſe la fidélité des témoins, on ne la ſuppoſe néanmoins qu'en vertu du raiſonnement qui nous en aſſure; & par conſéquent, tout ce qu'on établit ſur les dépoſitions de ces témoins, ne peut avoir plus de force & de clarté, que ce premier raiſonnement qui autoriſe leur témoignage. Si on prouve donc, comme il eſt poſſible, un certain fait par un raiſonnement, qui ait une égale certitude que celui qui autoriſera la fidélité des témoins, les concluſions qu'on en tirera ſeront tout auſſi certaines. III. CLAS. N°. III.

M. Claude ſuppoſe encore en l'air, que la dépoſition de témoins, tels que ſont les Peres à l'égard des dogmes, ſe connoît par les ſens. Or c'eſt une illuſion viſible. Les ſens ne découvrent, dans les Livres des Peres, à l'égard des dogmes, que du noir & du blanc; & ce n'eſt ſouvent que par pluſieurs raiſonnements, que l'on connoît le ſens précis de leurs expreſſions. Ainſi, cette concluſion générale que M. Claude tire, qu'il eſt en droit de rejeter la voie qu'on a ſuivie dans le Livre de la Perpétuité, ſans en faire un examen particulier, parce que c'eſt une voie de raiſonnement, eſt clairement injuſte, téméraire & déraiſonnable, ſoit qu'on la conſidere dans la Theſe générale; parce qu'il eſt faux, que toute voie de raiſonnement ſoit à rejeter, & ne puiſſe être oppoſée à des preuves par témoins; ou qu'on s'arrête à l'hypotheſe particuliere; parce qu'il ſe trouve qu'il y a tant d'évidence dans le raiſonnement, ſur lequel le Livre de la Perpétuité eſt appuyé, que M. Claude même, comme on a dit pluſieurs fois, ne l'a oſé conteſter. Car il ne demeure pas d'accord à la vérité, que toute la terre fût au temps de Bérenger, dans la doctrine de la préſence réelle; mais il ne dit nulle part, que, ſuppoſé qu'elle y fût, elle ait pu venir à cet état, par un changement univerſel de créance ſur ce myſtere, qui ſe ſoit fait depuis Paſchaſe juſques à Bérenger.

J'ai voulu réfuter en particulier ces trois endroits de M. Claude, parce qu'ils contiennent l'abrégé de tout ce qu'il dit avec tant d'étendue ſur la comparaiſon des deux méthodes.

CHAPITRE VI

Calomnie de M. Claude ſur le ſujet de l'infaillibilité de l'Egliſe.

ONZIEME REMARQUE.

Paroles de M. Claude.

III. CLAS. N°. III. M. Claude. P. 72.

« CETTE queſtion ſera bientôt vuidée, ſi l'on conſidere que j'avois „ allégué quelques exemples de changements inſenſibles actuellement „ arrivés dans l'Egliſe, ſur divers points de pratique & de créance, & „ que l'Auteur ne s'en étoit défendu, qu'en proteſtant qu'il *n'avoit point* „ *avancé généralement cette maxime, qu'il ne peut arriver dans l'Egliſe* „ *aucun changement imperceptible, non pas même dans les pratiques céré-* „ *moniales, ou dans des opinions ſpéculatives & nullement populaires.* „ *Qu'il s'eſt bien donné de garde de la propoſer dans cette généralité, qu'il* „ *l'a reſtreinte aux myſteres capitaux & connus par tous les fideles par une* „ *foi diſtincte.* Car répondre de la ſorte, c'eſt confeſſer qu'il eſt arrivé des „ changements en des points non populaires. Or faire cette confeſſion, „ c'eſt renverſer abſolument l'infaillibilité que l'Egliſe Romaine prétend „ d'avoir.

„ Il ne ſert de rien à M. Arnauld de diſtinguer entre *une infaillibilité* „ *de grace ou de privilege*, & une *infaillibilité humaine & populaire*, & de „ dire, que l'*Auteur de la Perpétuité, ne prétend nullement déſavouer l'in-* „ *faillibilité de l'Egliſe & des Conciles, à l'égard de toutes ſortes de myſteres* „ *populaires & non populaires.* Car les exemples que j'avois produits „ choquent également toute ſorte d'infaillibilité, & les reconnoître à quel- „ que égard que ce ſoit, c'eſt abandonner cette prétendue infaillibilité „ de privilege. Je veux que les changements que j'allegue ſoient en „ des points non populaires, ils n'en ſont pas moins changements; „ & quand ils ne ſeroient pas contraires à l'infaillibilité naturelle, *ils* le „ ſont à celle qu'on appelle de grace; puiſque ce ſont des changements „ actuels en des points de Religion. D'où il s'enſuit, qu'un homme qui „ les reconnoît pour véritables, ne peut plus nier qu'il ne choque le „ principe de l'Egliſe Romaine, qui eſt, que le Concile ou les Pontifes „ ſont abſolument infaillibles; & la diſtinction de M. Arnauld eſt une pure „ illuſion. »

Réponſe.

III. CLAS. N°. III.

Réponſe. M. Claude ne pouvoit pas ſe juſtifier plus mal, du reproche qu'on lui a fait, d'avoir calomnié l'Auteur du ſecond Traité de la Perpétuité; puiſqu'il ne le fait qu'en ajoutant à cette calomnie quatre nouvelles illuſions.

La premiere conſiſte, en ce qu'il nous donne ici le change, en ſubſtituant une raiſon dont il ne s'eſt point encore ſervi, au lieu de celle qu'il avoit effectivement employée, & que l'on a invinciblement réfutée. Car il faut remarquer, que cette accuſation qu'il a formée contre l'Auteur du ſecond Traité, de nier l'infaillibilité générale de l'Egliſe dans tous les points de la foi, eſt contenue dans la Préface de ſa ſeconde Réponſe; que c'eſt-là, qu'il lui reproche d'avoir mis en avant une nouvelle Théologie, que le principe de l'infaillibilité de l'Egliſe eſt dans le peuple, & d'avoir reſtreint cette infaillibilité aux myſteres capitaux; & c'eſt-là, qu'il conclut, de ce principe & de cette reſtriction, que ſelon cet Auteur, il peut arriver des changements dans l'Egliſe, à l'égard des myſteres non populaires, en attachant préciſément & uniquement cette concluſion à ce principe & à cette reſtriction. Mais il ne dit en aucune ſorte, qu'on lui ait avoué, qu'il étoit actuellement arrivé dans l'Egliſe des changements inſenſibles.

Comme il n'avoit donc apporté que cette unique raiſon, on n'a repliqué auſſi qu'à cette unique raiſon; & on lui a dit, qu'outre cette infaillibilité, que la raiſon naturelle découvre dans l'Egliſe à l'égard des myſteres populaires & capitaux, l'Auteur de la Perpétuité admettoit encore une autre infaillibilité de grace & de privilege, qui rendoit l'Egliſe incapable d'errer ſur aucun point de foi, ſoit populaire, ſoit non populaire, & que c'étoit mal raiſonner, que de conclure qu'il niât l'une, parce qu'il admettoit l'autre.

M. Claude qui a donc vu qu'il étoit impoſſible de ſoutenir cette conſéquence, a recours maintenant à une autre preuve, comme s'il l'avoit déja employée, & veut faire croire que la raiſon par laquelle il avoit reproché à cet Auteur d'avoir nié cette infaillibilité de privilege dans l'Egliſe eſt, *qu'il a reconnu pour véritables les exemples de changement qu'il avoit allégués dans ſon Traité*, & que ces exemples ſont contraires à cette infaillibilité. Cependant il n'avoit pas dit un ſeul mot de ces exemples dans ſa Préface, où ce reproche eſt contenu. Il avoit regardé les paroles de l'Auteur de ce Traité ſans aucun rapport, & dans ce qu'elles contenoient en elles-mêmes.

La ſeconde illuſion n'eſt pas moins facile à réfuter. Elle conſiſte en ce qu'il dit *qu'ayant apporté quelques exemples de changements inſenſibles, on ne s'en eſt défendu qu'en proteſtant que l'on n'avoit pas avancé généralement cette maxime, qu'il ne pût arriver dans l'Egliſe aucun changement*

III. CLAS. N°. III. *imperceptible, non pas même dans les pratiques cérémoniales, ou dans les opinions ſpéculatives; que l'on s'eſt bien donné de garde de la propoſer dans cette généralité; que l'on l'a reſtreinte aux myſteres capitaux & connus par tous les fideles d'une foi diſtincte.* Et de-là M. Claude conclut, *que répondre de cette ſorte, c'eſt confeſſer qu'il eſt arrivé des changements inſenſibles en des points non populaires.*

Mais on lui replique qu'il eſt étrange qu'il continue à ſe vouloir tromper après l'éclairciſſement qu'on lui a donné. Car l'infaillibilité que l'on attribue à l'Egliſe dans cet endroit n'eſt point l'infaillibilité de grace & de privilege; c'eſt une aſſurance de ne ſe point tromper qui convient naturellement à toute ſociété à l'égard de certains objets en de certaines circonſtances; & cette maxime étant reſtreinte par l'Auteur aux myſteres populaires, il eſt clair qu'elle ne ſe pouvoit détruire par des exemples pris de queſtions ſpéculatives & non populaires. Ainſi, ſans examiner ſi les exemples propoſés par M. Claude étoient vrais ou faux, ce qui avoit beſoin de beaucoup de diſcuſſion, on lui a répondu qu'ils étoient mal allégués, parce qu'ils ne combattoient point la maxime qu'on avoit avancée, qui ne regardoit que les myſteres populaires.

Tout le monde ſait que cette maniere de répondre eſt très-ordinaire & très-néceſſaire dans les diſputes, parce qu'on évite par-là l'embarras qui naît des queſtions acceſſoires. Et ainſi c'eſt une illuſion manifeſte d'attribuer à cet Auteur d'avoir reconnu par-là qu'il étoit arrivé des changements dans l'Egliſe en des points non populaires; & tout ce que l'on en peut conclure eſt, qu'il n'a point voulu entrer en cet endroit-là, dans cette diſcuſſion.

La troiſieme illuſion eſt du même genre. M. Claude avoit allégué qu'il étoit arrivé un changement inſenſible dans la matiere de la grace. L'Auteur du ſecond Traité, pour n'entrer pas dans l'examen de divers points embarraſſés de termes ſcholaſtiques, s'étoit contenté de repliquer, *que les vérités de la grace n'ont jamais été populaires dans toutes les conſéquences que l'on en tire dans la Théologie, & qu'il eſt faux qu'ils ne le ſoient pas encore dans les points principaux & eſſentiels.* Sur cela M. Claude s'écrie dans ſon dernier ouvrage: *N'eſt-ce pas reconnoître qu'à l'égard des points non populaires, & qui ne ſont ni principaux ni eſſentiels dans la matiere de la grace, il eſt arrivé du changement? Or ces points principaux & non principaux, grands ou petits, ſont des points de doctrine dans leſquels on ne peut changer ſans paſſer de la vérité à l'erreur, & de l'erreur à la vérité. Si donc il eſt vrai, comme je l'avois dit, & comme l'Auteur de la Perpétuité ne l'a pas nié, que l'Egliſe ait été en divers temps dans des ſentiments contraires à cet égard, il n'eſt pas poſſible qu'elle n'ait été dans*

l'erreur, & par conſéquent elle n'eſt pas infaillible de cette infaillibilité de grace & de privilege qu'elle s'attribue. La réponſe de l'Auteur de la Perpétuité ſuppoſe la vérité de ce changement; elle m'a donc donné un juſte ſujet de lui faire l'objection que je lui ai faite, & la diſtinction de M. Arnauld vient trop tard.

III. CLAS. N°. III.

Mais outre qu'il eſt faux que M. Claude ait fondé cette objection ſur cet aveu; il eſt encore faux qu'on lui ait rien avoué de ce qu'il avance: de ſorte que c'eſt une pure calomnie fondée ſur deux fauſſetés. La premiere eſt déja vérifiée. La ſeconde conſiſte encore en ce que M. Claude n'attribue cet aveu à l'Auteur de cette réponſe que ſur une ignorance volontaire ou involontaire du langage ordinaire des diſputes. Car chacun ſait, comme je l'ai déja dit, que quand on peut réfuter une objection par deux divers moyens, on peut en choiſir un qui eſt ſans difficulté & ſans embarras, ſans reconnoître pour cela l'inſuffiſance des autres.

C'eſt proprement ce que l'on a fait en cette occaſion. M Claude ayant voulu prouver qu'il pouvoit arriver des changements inſenſibles de doctrine dans l'Egliſe, parce qu'il en étoit arrivé dans la matiere de la grace, on pouvoit prouver par diverſes raiſons que cet exemple étoit mal allégué. La premiere; parce qu'il eſt abſolument faux qu'il ſoit arrivé aucun changement univerſel de doctrine dans la matiere de la grace. La ſeconde, parce que les conſéquences de cette doctrine dans leſquelles on voudroit mettre ce changement, ne ſont point populaires, & par conſéquent qu'ils ne ſont point ſemblables à celui que les Miniſtres prétendent être arrivé dans la doctrine de l'Euchariſtie.

L'une & l'autre étoit bonne, & rendoit cet exemple inutile. Elles étoient toutes deux vraies; mais il y avoit cette différence entre l'une & l'autre, que la premiere engageoit à une longue diſcuſſion des ſentiments des Scholaſtiques; au lieu que l'autre étoit courte, préciſe, ſans difficulté, étant clair qu'il n'y a rien de moins populaire que les conſéquences des vérités de la grace. On s'eſt donc attaché à cette ſeconde. Mais ce n'eſt pas en avouant, comme il plaît à M. Claude de le ſuppoſer, qu'il ſoit arrivé aucun changement univerſel, même dans ces conſéquences de la doctrine de la grace. C'eſt en retranchant ſeulement ces queſtions, en n'y entrant point, en les mettant à part pour ne pas arrêter la diſpute par une diſcuſſion inutile. C'eſt ainſi que tous ceux qui cherchent la vérité agiſſent; autrement, ſi on vouloit examiner à fond toutes les queſtions incidentes, on ne manqueroit preſque jamais de perdre de vue le point capital du différent. C'eſt pourquoi la prudence veut que l'on s'y arrête le moins que l'on peut.

Je n'ai plus à remarquer ſur ce point que la quatrieme illuſion, qui

III. Clas. N°. III. eſt d'un genre aſſez particulier. M. Claude diſtinguant l'Auteur du ſecond Traité de celui du troiſieme, n'accuſe dans le lieu où il traite cette matiere, que l'Auteur du ſecond Traité d'avoir nié l'infaillibilité de l'Egliſe, & il décharge plutôt l'Auteur du troiſieme de ce ſoupçon, en rapportant de lui des paſſages où il eſt dit que l'Egliſe eſt infaillible dans les points populaires & non populaires. Mais parce qu'il ne lui étoit pas moins odieux que l'Auteur du ſecond, il a trouvé bon dans la fin de ce livre, où il ramaſſe ce qu'il prétend avoir prouvé, de le charger auſſi du reproche d'avoir choqué l'infaillibilité de l'Egliſe, quoiqu'il n'eût pas ſeulement ſongé à l'en accuſer auparavant; c'eſt-à-dire, que M. Claude a jugé, que, par droit de bienſéance, il falloit que cet Auteur portât ſa part de la calomnie.

Douzieme Remarque.

Paroles de M. Claude.

« De plus, que lui ſert-il de nous dire, que l'infaillibilité de privi-
„ lege eſt un principe à prouver, & non à ſuppoſer? Et que la rai-
„ ſon qui a empéché l'Auteur de la Perpétuité de l'employer, eſt par-
„ ce que nous le nions. Nous ne nions pas moins la prétendue
„ infaillibilité populaire, & elle n'eſt pas moins un principe à prou-
„ ver plutôt qu'à ſuppoſer. Lui-même nous dit, dans le commence-
„ ment du Chapitre 7, que le principe des changements inſenſibles,
„ qui eſt directement oppoſé à celui de l'infaillibilité populaire, eſt un
„ fondement qui eſt néceſſaire aux Calviniſtes.... Voilà de quelle ma-
„ niere il parle quand il veut que l'on lui nie ſon principe: mais,
„ quand il veut que l'on le lui accorde, il tient un autre langage. L'Au-
„ teur de la Perpétuité, dit-il, ne prétend point attribuer au peuple
„ d'autre infaillibilité que celle que tout le monde lui attribue, & que
„ M. Claude lui donne lui-même. Jamais homme ne diſpoſa plus libre-
„ ment du ſentiment des gens que M. Arnauld. On nie, on avoue
„ comme bon lui ſemble. Il nous fait monter ſur ſon théatre quand il
„ veut; quand il veut nous diſons noir; quand il veut nous diſons blanc.
„ N'eſt-ce pas diſputer heureuſement?

Rép. Un des plus odieux caracteres d'un Sophiſte, & des plus contraires à l'eſprit d'un homme ſincere eſt, de vouloir faire trouver des contradictions dans des choſes qui s'allient parfaitement, & d'en faire enſuite, pour me ſervir des termes de M. Claude, *la matiere d'une victoire.* Je ſouhaite que M. Claude puiſſe empêcher, par quelque moyen, que

l'on ne ſe forme cette idée de lui. Mais ce qui eſt certain eſt, qu'il faut avoir peu d'intelligence pour n'accorder pas ſans peine ce que M. Claude veut faire regarder comme étant auſſi oppoſé que *le blanc au noir*. III. Cláſ. N°. III.

Il eſt très-vrai que l'Auteur de la Perpétuité n'attribue au peuple que la même infaillibilité que tout le monde lui donne, & que M. Claude, lui attribue; c'eſt-à-dire, qu'il ne lui attribue qu'une infaillibilité dépendante de diverſes circonſtances, qui nous font juger, qu'en certaines rencontres il eſt impoſſible que tout le monde ſe trompe, ou, comme il l'explique lui-même, *une impoſſibilité d'erreur volontaire ou involontaire en certaines circonſtances.* Or il eſt ſi certain que M. Claude admet ce genre d'infaillibilité, qu'il l'admet dans cette page même où il fait ſemblant de la nier. Car cette infaillibilité de témoignage, qu'il y reconnoît, n'eſt-ce pas une eſpece compriſe ſous ce genre; c'eſt-à-dire, n'eſt-ce pas une infaillibilité qui conſiſte uniquement en ce que nous jugeons, qu'en certaines circonſtances, le témoignage du peuple eſt entiérement certain, qui eſt tout ce qu'on demande? Et qu'il ne nous diſe pas qu'il n'admet point *d'infaillibilité de perſévérance*. Il en admet malgré qu'il en ait; c'eſt-à-dire, qu'il admet qu'en certaines occaſions on eſt aſſuré que des gens n'ont point changé d'opinion. Je ſais par exemple, que les Calviniſtes n'étoient point Sociniens il y a dix ans. Je ſais donc qu'ils ne le ſont pas encore; parce qu'il eſt impoſſible qu'ils ſe ſoient tous devenus en l'eſpace de dix ans, ſans éclat, ſans bruit, ſans diviſion.

Je ſais, & M. Claude le ſait auſſi, que tous les Mahométans ne ſe ſont point convertis depuis un an; parce qu'il eſt impoſſible que l'on n'eût ouï parler d'une ſi grande nouvelle. C'eſt tout ce qu'on a prétendu. On lui a attribué en général de croire, qu'il y a certaines rencontres où l'on eſt aſſuré que le peuple ne ſe trompe pas; mais on ne lui a pas attribué d'être toujours d'accord de ces rencontres & de ces circonſtances particulieres.

Ainſi rien n'empêche, que demeurant d'accord du principe général, qui eſt qu'en certaines circonſtances on eſt aſſuré que le peuple ne ſe trompe point, comme nous ſommes aſſurés que le Pape Alexandre eſt mort; que tous les Hollandois ne ſont pas convertis depuis un an à la Religion Catholique, il ne diſpute néanmoins ſur les circonſtances, & qu'il ne prétende, que le changement inſenſible dans la créance de l'Euchariſtie, n'eſt pas joint avec des circonſtances qui le faſſent juger impoſſible. Auſſi n'a-t-on point ſuppoſé qu'il convenoit de ce dernier point; mais on a tâché de l'en faire convenir, en lui mettant ces circonſtances devant les yeux. Voilà ce *blanc* & ce *noir* que M. Claude

III. CLAS. N°. III. feint de ne pouvoir accorder, & qu'il accordera très-bien lorsqu'il aura plus de soin de contenter les personnes sages, par des réponses sinceres & de bonne foi, que de divertir les personnes malignes par de fausses railleries.

CHAPITRE VIII.

Que l'Auteur de la Perpétuité a eu raison de ne pas prouver dans son Traité, l'infaillibilité de grace qui convient à l'Eglise. Qu'il ne s'ensuit pas de-là, que l'on ne le puisse faire qu'avec d'extrêmes longueurs. Voie ridicule proposée par M. Claude, pour s'assurer promptement de la créance de l'ancienne Eglise sur l'Eucharistie.

TREIZIEME REMARQUE.

Page 77. L'AUTEUR de la Perpétuité ayant apporté pour raison, de ce qu'il n'avoit pas pris, pour principe, l'infaillibilité de privilege qui convient à l'Eglise, que cette infaillibilité n'est pas une chose claire de soi-même, puisqu'elle dépend uniquement de la volonté de Dieu, & que l'Eglise, n'étant pas infaillible naturellement, c'est par des principes de foi, ou par une longue suite de raisonnements, qu'on doit prouver qu'elle l'est surnaturellement; M. Claude en prend sujet de faire cette réflexion. „ Pour „ faire, dit-il, que cette raison soit bonne, il faut supposer que cette „ infaillibilité de grace ne se peut prouver qu'avec beaucoup de longueur „ & de difficulté, de quelque maniere qu'on s'y prenne, soit par l'E- „ criture, soit par le raisonnement. Car si elle se pouvoit prouver clai- „ rement & briévement par l'Ecriture, l'excuse de M. Arnauld seroit „ vaine. On lui diroit; pourquoi l'Auteur de la Perpétuité ne l'a-t-il „ pas établie par les passages formels de l'Ecriture, pusqu'on ne demande „ point de raisonnement où l'Ecriture s'explique formellement? Il faut „ donc que sa raison, pour être concluante, suppose qu'il est impossi- „ ble à l'Auteur de la Perpétuité de prouver l'infaillibilité de grace, sans „ s'engager dans des longueurs & dans des difficultés embarrassantes. Or „ il est aisé de voir, qu'il s'ensuit de-là, que ce n'est pas un principe „ propre pour les plus simples, qui ne sont point capables d'une dis- „ cussion longue & difficile: elle n'est pour eux d'aucun usage, selon

„ M. Arnauld ; d'autant plus que lui-même nous a assurés, qu'il faut des III.
„ voies courtes & faciles pour discerner la véritable Religion & la véritable CLAS.
„ Eglise ; des voies qui exemptent les hommes de ces examens laborieux, N. III.
„ dont l'ignorance, la foiblesse de l'esprit, & les nécessités de la vie rendent
„ tant de personnes incapables. De sorte que ce principe, de l'infaillibilité
„ de l'Eglise, ne pouvant être prouvé qu'avec beaucoup de longueur &
„ de difficulté, ne sera bon que pour les Doctes, qui d'ailleurs n'en
„ ont pas besoin, puisqu'ils peuvent assez, par eux-mêmes, s'éclaircir
„ des doctrines particulieres sans le secours de l'autorité. "

Réponse. Tout ce discours de M. Claude n'est qu'un sophisme, qu'il est bon de developper. Il n'est point besoin, pour s'exempter avec raison de prouver l'infaillibilité de privilege qui convient à l'Eglise, qu'elle ne se puisse prouver qu'avec beaucoup de longueur ; il faut seulement supposer, que, quoiqu'elle se prouve par des passages évidents de l'Ecriture, & par des raisonnements très-clairs, ces passages néanmoins, & ces raisonnements, qui sont très-évidents aux personnes bien disposées, ne le sont pas aux personnes opiniâtres & prévenues, & ne laissent pas d'être combattus par de vaines subtilités, qui ne sauroient être démêlées qu'avec beaucoup de discours, qui ne persuadent pas toujours ceux qui ont l'esprit obscurci par divers préjugés.

Ainsi l'Auteur de la Perpétuité a eu raison de ne se pas fonder sur l'infaillibilité de l'Eglise ; non qu'il mépriſe ce moyen (car il l'estime au contraire infiniment) mais parce qu'il jugeoit utile d'en tenter un autre, qui n'avoit point besoin d'être mêlé avec celui-là, & qu'en les joignant ensemble, c'auroit été en augmenter sans fruit la difficulté & la longueur, & donner sujet aux Ministres de les éluder tous deux.

L'argument tiré de l'infaillibilité de l'Eglise est excellent : il peut être proposé avec assez de briéveté, & être mis en état de convaincre les personnes qui cherchent sincérement la vérité. Si les Calvinistes obligent de l'étendre davantage par leurs vaines objections, ils n'en détruisent pas néanmoins ni la force ni l'évidence. Mais quelque évident qu'il soit, il ne convertit pas effectivement tous les Calvinistes. Il est donc utile d'en proposer d'autres ; & ces autres, que l'on propose, ne doivent pas être appuyés sur celui-là, ni le supposer comme un principe constant ; autrement ils ne feroient pas l'effet qu'on desire. Le Traité de la Perpétuité est une de ces autres méthodes qu'il est utile de tenter. On a eu dessein de faire en sorte qu'il subsistât par lui-même : car on n'y suppose, pour principe, qu'une vérité dont tout le monde convient, qui est, qu'il y a quelquefois un amas de circonstances qui fait croire qu'un événement est impossible, & qu'on en peut avoir une entiere certitude. Ce principe est indubitable ; puisque

III. Clas. N°. III. c'eſt le fondement de toute la certitude que nous avons des faits que nous n'avons pas appris par nos ſens ; & c'eſt ce qu'on a appellé *l'infaillibilité populaire*. Il ne s'agit plus que de prouver, que le changement de créance, dans la matiere de l'Euchariſtie, ſuppoſé par les Miniſtres, eſt joint avec cet amas de circonſtances qui le devoient faire juger impoſſible ; & c'eſt en quoi conſiſte tout le Traité.

Quatorzieme Remarque.

M. Claude. „ Mais ne ſera-t-il pas poſſible de s'éclaircir du fait (c'eſt-
„ à-dire de la créance de l'ancienne Egliſe) qui eſt en queſtion, par
„ quelque moyen qui ſoit moins long, & moins embarraſſé que l'examen
„ d'un gros volume comme celui de M. Aubertin? Sans doute. Car,
„ pour en ſavoir autant qu'il eſt néceſſaire pour le repos de l'eſprit,
„ & pour la conſolation de la conſcience, il ne faut qu'en juger ſelon
„ les inſtincts de la charité, & ſelon la confiance qu'on doit prendre
„ aux promeſſes de Jeſus Chriſt. Si l'on ſe ſert bien de ces principes,
„ on en tirera une concluſion auſſi certaine qu'on la ſauroit deſirer. Les
„ promeſſes de Jeſus Chriſt nous aſſurent, qu'il ſera avec ſes vrais fide-
„ les juſqu'à la conſommation des ſiecles, & la charité nous oblige de
„ croire que les Peres ont été de ce nombre. Je conclus de-là, qu'*il y*
„ a eu toujours un nombre de vrais fideles, dont la créance n'a point
„ été corrompue par des erreurs damnables: c'eſt une concluſion certaine
„ & ſuffiſante pour établir mon repos. J'en conclus auſſi, que les Peres
„ ont été de ce nombre: c'eſt un jugement de charité, qui ſuffit pour
„ m'acquitter de mon devoir.

Réponſe. Ceux qui ne pénetrent point les principes des Calviniſtes, auront de la peine à comprendre les illuſions de ce diſcours, & ſeront portés à s'imaginer, que M. Claude a voulu conclure par-là, que ce que nous appellons l'Egliſe ancienne; c'eſt-à-dire, les Papes & les Evêques qui l'ont gouvernée, & ces peuples qui leur obéiſſoient, ont été *dans la* doctrine des Calviniſtes. Mais ceux qui ſont plus accoutumés à la *bizarrerie* de leurs expreſſions & de leurs dogmes, reconnoiſſent aiſément qu'il ne conclut rien moins que cela.

Car il faut remarquer, qu'il y a, dans ce diſcours de M. Claude, deux concluſions très-différentes. L'une, qu'il tire des promeſſes de Jeſus Chriſt: l'autre, qu'il tire de ce qu'il appelle l'inſtinct de la charité. Celle qu'il tire des promeſſes de Jeſus Chriſt, qui aſſure qu'il ſera avec ſes vrais fideles juſqu'à la conſommation des ſiecles eſt, *qu'il y a toujours eu un nombre de*

de vrais fideles, dont la créance n'a point été corrompue par des erreurs damnables. Mais cette concluſion ne va pas bien loin, ni quant aux erreurs, ni quant aux fideles. Elle ne va pas bien loin quant aux fideles, parce que, ſelon les Miniſtres, ces promeſſes s'étendent également à tous les temps ; & ainſi elles ne peuvent prouver qu'il y eût plus de vrais fideles dans les premiers ſiecles que dans les derniers. Or les Calviniſtes avouent, qu'avant Luther, l'Egliſe étoit tombée en ruine, & ils reconnoiſſent qu'elle a ſouvent paru tout-à-fait éteinte. Ils ne ſauroient donc conclure préciſément, de ces promeſſes, ſelon le ſens qu'ils leur donnent, ſinon qu'il y a eu, dans tous les ſiecles, quelque nombre de fideles, qui n'étoient engagés dans aucune erreur damnable. Mais il n'eſt nullement néceſſaire que ces fideles aient été cette Egliſe ancienne que nous connoiſſons. Il n'eſt nullement néceſſaire que ç'ait été cette Egliſe où ont vécu les Martyrs, les Evêques, les Papes, dont les Hiſtoires nous parlent. Et ainſi, quand un homme ſoutiendroit qu'aucune des Egliſes dont les Evêques ont aſſiſté aux quatre premiers Conciles, n'a été dans la doctrine des Calviniſtes, M. Claude ne le ſauroit réfuter par ſon principe des promeſſes de Jeſus Chriſt ; puiſque, ſelon lui, elles ſeroient ſuffiſamment vérifiées, pourvu qu'on lui accordât un petit nombre de fideles cachés & inviſibles, ſans aucune communion apparente & reconnoiſſable, ou quelque Egliſe écartée, comme pourroit être celle des Indes établie par S. Thomas.

III. Claſſ. N°. III.

L'étendue de ces promeſſes n'eſt guere plus grande à l'égard des dogmes : car M Claude n'exempte ces fideles que des erreurs damnables ; & il avoue par-là, qu'ils peuvent avoir été engagés en des erreurs non damnables. Mais quelles ſont ces erreurs damnables ? Elles ſont en très-petit nombre, ſi on l'en veut croire ; & certainement celle de la préſence réele, ſéparée de la Tranſſubſtantiation, n'en eſt pas une. M. Daillé, dont M. Claude fait gloire de ſuivre les ſentiments, s'eſt trop déclaré ſur ce point, & il a trop hautement publié que c'étoit une opinion ſans venin.

Apologie pour l'Egliſe Réformée.

Ainſi, ce moyen, que M. Claude nous propoſe, pour nous informer du fait, eſt ſi peu propre à cela, qu'il ne nous donne pas lieu de nous aſſurer qu'il y ait eu un ſeul homme, depuis les Apôtres, qui n'ait pas cru la préſence réelle, & qui ait été dans la doctrine des Calviniſtes touchant l'Euchariſtie.

Tout ſe réduit donc à ce jugement de charité. Mais ceux qui ſauront ce que les Calviniſtes entendent par-là, ſe moqueront encore de cette maniere de s'aſſurer de la créance de l'ancienne Egliſe. Car ce prétendu jugement de charité eſt un jugement, qui, ſelon eux, compatit avec

III. Clas. N°. III. Daillé.

une telle incertitude, que, de mille jugements de charité, il y en a quelquefois plus de neuf cents de faux. Ils prétendent, par exemple, qu'un jugement ſemblable de charité, doit faire prendre tous ceux qui vivent dans leur Communion pour de vrais fideles. Cependant ils diſent eux-mêmes, que, parmi ceux qui font profeſſion de leur Religion, il y en a un très-grand nombre qui ne ſont que de faux fideles.

Le jugement de charité doit porter les ſimples Calviniſtes à exempter auſſi-bien les Peres, de l'erreur prétendue de l'invocation des Saints, de l'approbation des Vœux monaſtiques, de l'ordonnance des Jeûnes, de la vénération des Reliques, de l'établiſſement d'un Gouvernement contraire à l'ordre de Jeſus Chriſt, que de celle de la préſence réelle. Cependant tous ces jugements ſeroient faux, ſelon les plus ſavants Miniſtres, à l'égard de tous ces points.

La charité n'oblige point à mal raiſonner, ni à croire certain ce qui ne l'eſt pas. Quiconque eſt donc perſuadé, en général, qu'il eſt poſſible que toute l'Egliſe viſible ſoit engagée en des erreurs damnables, & que la véritable Egliſe ſoit tellement cachée qu'elle ſemble anéantie, & qui admet en particulier, que les Peres ont été engagés dans beaucoup d'erreurs, ne ſauroit jamais conclure avec certitude, ni par les promeſſes de Jeſus Chriſt, ni par aucun jugement raiſonnable, que les Peres ont cru la préſence réelle, ni même qu'ils n'ont point adoré l'Euchariſtie. Ils ont pu croire la préſence réelle ſans ſe ſéparer de l'Egliſe, ſelon les Miniſtres mêmes. Ils ont pu n'être pas membres de la véritable Egliſe, parce qu'elle pouvoit être cachée de leur temps en quelque coin inconnu. Et ainſi M. Claude ne pouvoit choiſir une plus mauvaiſe voie de nous informer de la créance des Peres ſur l'Euchariſtie, que celle qu'il nous propoſe.

CHAPITRE IX.

Juſtification de la traduction d'un paſſage de S. Jean de Damas, contre les accuſations de M. Claude.

QUINZIEME REMARQUE.

NOus ne dirons rien ici du ſecond livre de M. Claude, puiſque nous avons fait voir, dans le premier livre de cette Réponſe, qu'il n'a qu'à

changer la concluſion, & que tous les faits qu'il rapporte, ne ſont propres qu'à établir, que, non ſeulement les Grecs & les autres Communions d'orient croient la préſence réelle, mais qu'ils l'ont toujours crue depuis Bérenger. III. CLAS. N°. III.

Pour ſon troiſieme livre, l'on en ruinera tous les principes dans la diſcuſſion du ſentiment des Peres, & l'on y examinera tous les paſſages qui regardent la créance qu'il attribue aux Grecs. Je m'arrêterai donc ſeulement ici aux reproches qu'il fait touchant ce paſſage de S. Jean de Damas; *honorez-le avec une entiere pureté de corps & d'eſprit, parce qu'il eſt lui-même compoſé d'une double nature.* M. Claude prétend que l'on s'eſt trompé en entendant ce paſſage, de Jeſus Chriſt; au lieu que, ſelon lui, on le doit entendre du pain de la Communion, *qui eſt*, dit-il, *appellé double, parce qu'il eſt compoſé du pain & du S. Eſprit.* Et comme il eſt fertile en conjectures, & qu'il les propoſe enſuite très-facilement, ſans ſe mettre mettre beaucoup en peine de s'en aſſurer, il ſe mêle de deviner la cauſe de cette erreur; qui eſt, dit-il, que l'on s'eſt laiſſé tromper par une fauſſe équivoque, pour n'avoir pas lu le grec de Jean Damaſcene, & ne s'étant arrêté qu'au latin; que le grec portant διπλων, qui eſt un mot neutre, fait voir qu'il doit être rapporté au mot de σώμα, exprimé un peu auparavant; au lieu que le mot de *duplex*, qui eſt dans le latin, étant de tout genre, a donné lieu, comme il le prétend, à la ſurpriſe dans laquelle il s'imagine que l'on eſt tombé. Sur cela il triomphe à ſon ordinaire; il avertit les gens, *de prendre mieux garde à ce qu'ils écrivent*, & il parle à celui contre qui il écrit, comme un Régent de College feroit à ſes Ecoliers.

Je laiſſe à juger au monde ſi cet air & ce caractere d'autorité lui ſied bien, & je me contenterai de lui dire, qu'il n'eſt pas heureux en conjectures, & que cette *fauſſe équivoque* ſur le mot de *duplex*, par laquelle il prétend que l'on a été abuſé pour n'avoir pas conſulté le grec, eſt une pure viſion; car il n'y a équivoque ni dans le grec, qui porte, διπλων γαρ ἐστι, ce qui ne ſe peut rapporter qu'au mot de σῶμα; ni dans la traduction latine de l'Abbé de Billy, où il y a *duplex eſt enim ipſe*, ce qui ne ſe peut rapporter qu'à Jeſus Chriſt; ni dans l'ancienne traduction de Faber Stapulenſis; parce que ces mots, *duplex eſt enim ipſe*, n'y ſont point du tout, quoiqu'ils ſoient dans le grec.

Tout le diſcours de M. Claude, ſur l'équivoque du mot de *duplex*, n'eſt donc qu'une pure imagination, & il auroit dû ſe réduire ſimplement à prétendre, que l'on a eu tort de traduire ce paſſage comme l'Abbé de Billy, & que ſa traduction n'eſt pas exacte en ce point.

Mais il a mieux aimé ſe jouer en l'air ſur un vain reproche d'équivo-

III. Cl. N°. III.

que, que de repréſenter ſimplement les choſes telles qu'elles étoient; de peur qu'il n'y eût bien des gens qui ne jugeaſſent que l'Abbé de Billy, qui entendoit certainement mieux le grec que M. Claude, n'a pas traduit ce paſſage ſans raiſon de la maniere qu'il a fait. Auſſi, ceux qui prendront la peine de conſulter l'original grec, reconnoîtront facilement, que ſa traduction eſt très-bonne, & que l'obſervation de M. Claude eſt une vaine chicanerie, que l'on n'étoit pas obligé de prévoir.

Il eſt vrai que le grec porte, τιμήσωμεν αὐτὸ πάσῃ καθαρότητι ψυχῆς καὶ σώματος; διπλοῦν γάρ ἐστι; c'eſt-à-dire, littéralement, *Honorons-le avec une entiere pureté de corps & d'eſprit; car il eſt double.* Et il eſt vrai que le mot auquel ſe rapporte celui de *double* eſt, σῶμα, qui ſe trouve cinq ou ſix lignes auparavant. Mais tant s'en faut qu'il s'enſuive de-là, que l'on n'a pas dû rapporter ce mot à Jeſus Chriſt, comme l'on a fait, que c'eſt par-là même que l'on prouve invinciblement, que la traduction de l'Abbé de Billy eſt très-fidelle dans le ſens, & que celui auquel M. Claude prend ce paſſage eſt très-faux. Car il faut remarquer que le mot auquel celui de *double* ſe rapporte, n'eſt pas ſimplement σῶμα, mais que c'eſt αὐτὸ τὸ σῶμα τῦ κυρίου τεθεώμενον, *le Corps même divinité du Seigneur.* Et il s'agit ſeulement de ſavoir ce que S. Jean de Damas entend par ce *Corps diviniſé*; c'eſt à dire, s'il entend le Corps naturel de Jeſus Chriſt, le Corps né de la Vierge; ou s'il prend ces mots de *Corps de Jeſus Chriſt*, dans une ſignification générale, qui puiſſe convenir à des choſes qui ne ſont pas le Corps naturel de J. C.? Si S. Jean de Damas l'a pris en la premiere maniere, le Corps diviniſé du Seigneur eſt la même choſe que J. C.: car le terme de Jeſus Chriſt nous marque les deux natures jointes enſemble, & ces deux natures ſont auſſi exprimées par les mots de *Corps du Seigneur diviniſé*, pris en ce ſens, puiſque l'on y marque & le Corps (c'eſt-à-dire l'humanité) & la divinité. Ainſi, dire que Jeſus Chriſt eſt double, & dire que le Corps diviniſé eſt double, eſt toute la même choſe.

Il n'en ſeroit pas de même ſi le mot de *Corps de Jeſus Chriſt* diviniſé étoit un mot appellatif & commun, qui ne ſignifiât pas le Corps naturel & individuel de Jeſus Chriſt. C'eſt ce que M. Claude devroit prétendre *pour* faire ſubſiſter la différence qu'il veut mettre entre Jeſus Chriſt & le Corps diviniſé. Mais c'eſt ce que S. Jean de Damas ne lui permet pas de faire; parce qu'il s'explique très-clairement ſur ce point, & qu'il marque, que, par les mots de *Corps diviniſé*, il entend le Corps naturel & véritable de Jeſus Chriſt. Il n'y a pour cela qu'à lire ce qu'il dit quelques lignes auparavant, en parlant de ce Corps diviniſé; car il appelle σῶμα ἀληθῶς ἡνωμένον θεότητι, τὸ ἐκ ἁγίας παρθένου σῶμα, *le Corps uni à la divinité, Corps né de la Vierge*: ce qui ne ſe peut entendre que du Corps naturel du Fils de Dieu.

Auſſi S. Jean de Damas, ſe ſert indifféremment de toutes ces expreſ- III.
ſions, de *Corps uni à la divinité*, de *Corps né de la Vierge*, de *Corps divi-* CLAS.
niſé, de *chair du Fils de l'homme*, de *Corps crucifié*; & il prend pour la N°. III.
même choſe, *manger le Corps de Jeſus Chriſt* & *manger Jeſus Chriſt*, dans le paſſage même dont il s'agit.

Il n'eſt donc nullement étrange que l'Abbé de Billy, voyant que tous ces termes ſignifient préciſément la même choſe dans S. Jean de Damas, & que ce ſont tous termes individuels, ait rapporté le mot de double διπλῶν, non au Corps diviniſé, qui en étoit aſſez éloigné, mais à Jeſus Chriſt, qui en étoit plus proche, étant enfermé dans ces paroles: *Celui qui me mangera, vivra à cauſe de moi*; parce qu'il eſt clair comme le jour, que le Corps diviniſé n'eſt autre choſe que Jeſus Chriſt même.

Et il ne faut pas que Monſieur Claude replique, qu'on ne doit pas décider les queſtions par la traduction même, car on n'eſt pas obligé de prévoir qu'on formera des queſtions auſſi mal fondées que celle qu'il forme, en voulant diſtinguer de Jeſus Chriſt ce Corps diviniſé.

Mais quand on l'auroit prévu, & que, pour le ſatisfaire, on eût rapporté expreſſément le mot de double à celui de corps, en traduiſant ainſi; *Car ce Corps diviniſé eſt double*, il n'en auroit pu tirer aucun avantage, & la ſolution qu'on a apportée à ſon objection n'en ſubſiſte pas moins dans toute ſa force; puiſqu'étant clair par S. Jean de Damas, que ce Corps diviniſé n'eſt autre choſe que le Corps né de la Vierge, les deux natures de ce Corps, ne ſont autre choſe que les deux natures de Jeſus Chriſt, qu'il faut honorer par une double pureté de corps & d'eſprit.

L'objection de M. Claude ſeroit donc vaine, quand il l'auroit propoſée contre l'Abbé de Billy; mais elle eſt encore plus injuſte étant appliquée au livre de la Perpétuité. Car, quoiqu'on y ait prétendu que le mot de *double* s'entendoit de Jeſus Chriſt, on a marqué néanmoins expreſſément, que le rapport direct de ce terme étoit au Corps diviniſé. *Il eſt clair*, dit-on, *que ce paroles, honorons-le avec une pureté entiere de corps & d'eſprit, s'entendent de Jeſus Chriſt; c'eſt-à-dire; du Corps de Jeſus Chriſt joint à la divinité.* De ſorte que l'on n'y a prétendu qu'elles s'entendent de Jeſus Chriſt, que parce qu'il n'eſt pas venu dans l'eſprit que l'on pût diſtinguer Jeſus Chriſt, de ce que S. Jean de Damas appelle *le Corps même de Jeſus Chriſt diviniſé.*

Mais, quoiqu'on n'ait pas prévu cette chicanerie, on l'a néanmoins détruite comme ſi on l'avoit prévue. Car le paſſage de S. Jean de Damas, tiré de ſa troiſieme Oraiſon ſur les Images, que l'on a cité au même lieu, fait voir avec une telle évidence, que ce Corps diviniſé eſt le Corps naturel de Jeſus Chriſt, uni à la divinité; & que les deux natures de ce

III. Corps, que nous recevons dans la Communion, ne ſont pas celles du pain
Clas. & du S. Eſprit; mais la double nature de Jeſus Chriſt, que M. Claude n'a
N°. III. point trouvé d'autre ſecret pour s'en démêler, que de n'en dire rien du tout. *Les Anges*, dit ce Saint *ne ſont point rendus participants de la nature divine, mais ſeulement de ſon opération & de ſes graces; mais les hommes en ſont rendus participants, lorſqu'ils reçoivent le Saint Corps de Jeſus Chriſt, & qu'ils boivent ſon précieux Sang. Car ce Corps eſt uni hypoſtatiquement à la divinité; & il y a deux natures dans le Corps de Jeſus Chriſt que nous recevons, qui ſont unies hypoſtatiquement & inſéparablement, & nous ſommes rendus participants de ces deux natures; du Corps corporellement, & de la divinité ſpirituellement: ou plutôt, de l'une & de l'autre ſelon l'ame, & ſelon le corps; non pas que nous y ſoyons unis hypoſtatiquement: car nous ſubſiſtons premiérement en nous-mêmes, & puis nous ſommes unis, mais par le mêlange du Corps de Jeſus Chriſt, qui ſe fait en nous.*

Certainement ce paſſage méritoit bien qu'un homme, qui ſe vante, comme M. Claude, de ne laiſſer rien d'important ſans réponſe, y fît quelque réflexion, puiſqu'il avoit deſſein de tirer avantage de celui où il eſt dit, que *le Corps diviniſé eſt double.* Car il n'y eut jamais de commentaire plus clair ni plus exprès que celui qui ſe tire de ce dernier lieu.

Si l'on demande ce que c'eſt que ce Corps diviniſé, dont parle S. Jean de Damas dans ſon livre de la foi orthodoxe? il ne faut que répondre, que, ſelon lui, c'eſt *le Corps uni hypoſtatiquement à la divinité;* c'eſt-à-dire, le Corps naturel & individuel de Jeſus Chriſt.

Si l'on demande ce qu'il entend quand il dit, que ce Corps eſt double, qu'il n'eſt pas ſimple, qu'il enferme une double nature? il n'y a qu'à répondre, ſelon ce dernier paſſage, que c'eſt *qu'il y a deux natures dans le Corps de Jeſus Chriſt que nous recevons, qui ſont unies hypoſtatiquement & inſéparablement:* ce qui ne ſe peut entendre que des deux natures de Jeſus Chriſt.

M. Claude a donc jugé fort ſagement, qu'il étoit difficile d'obſcurcir la clarté de ces paroles, & qu'il valoit mieux n'en rien dire du tout. Mais il auroit bien fait de juger auſſi, que ce n'étoit pas agir fort ſincérement, de continuer à chicaner ſur cet autre paſſage dont nous avons parlé, puiſque le ſens en eſt clairement déterminé par celui-ci, qui ne reçoit point de réponſe.

Il eſt bon de remarquer encore, ſur ce paſſage de S. Jean de Damas, que, non ſeulement il nous fait connoître clairement quel ſentiment il avoit de la préſence réelle, mais qu'il nous montre, de plus, en quel ſens ſa doctrine a été entendue & approuvée par les Grecs. Car il eſt vrai que les nouveaux Grecs empruntent de lui cette réflexion ſur la double

nature du charbon que vit Iſaïe, & qu'ils l'alleguent comme une figure que nous recevons dans la communion une double nature : mais c'eſt en marquant expreſſément, que cette double nature eſt, non celle du pain & de la divinité, comme l'a cru M. Claude, mais celle de l'humanité de Jeſus Chriſt & de ſa divinité. C'eſt ce qui ſe voit clairement par ce paſſage de Gabriel de Philadelphie, qui ſe trouve dans un petit Traité des Sacrements, nouvellement imprimé avec quelques autres de ſes ouvrages. *Comme le charbon*, dit cet Auteur, *eſt compoſé de deux natures, quoiqu'il ne ſoit qu'un en nombre ; de même le pain changé eſt compoſé de deux natures ; de la divinité & du froment tranſſubſtantié en la chair de Jeſus Chriſt* ; c'eſt-à-dire, de la chair de Jeſus Chriſt. III. CLAS. N°. III.

Car M. Claude ne dira pas ſans doute, que Gabriel entend autre choſe, par ce froment tranſſubſtantié, que le corps même de Jeſus Chriſt, & s'il le diſoit, il ne faudroit que le prier de lire les paroles ſuivantes ; *comme dans le charbon on conſidere trois choſes ; le bois, le feu, & la chaleur ; de même, dans le pain tranſſubſtantié, on peut conſidérer trois choſes ; le pain, c'eſt-à-dire la chair de Jeſus Chriſt, ſa ſainte ame & ſa divinité.*

Nous avons remarqué ailleurs, que Grégoire, Protoſyncele de l'Égliſe de Conſtantinople, avoit inſéré ce paſſage mot à mot dans ſon Catéchiſme, qui n'eſt preſque, à l'égard de l'Euchariſtie, qu'une paraphraſe de ce que l'on en voit dans cet ouvrage de Gabriel. Et ainſi, il paroît clairement, que les Grecs, en empruntant cette comparaiſon de S. Jean de Damas, ne l'ont point expliquée dans ce ſens chimérique, que M. Claude lui attribue ; mais qu'ils l'ont priſe dans le ſens de la préſence réelle, & de la Tranſſubſtantiation. Si M. Claude prétend qu'ils ne l'ont pas entendue, il faut au moins qu'il renonce à cette conſéquence, qui fait un des principaux fondements de ce qu'il avance touchant les Grecs ; qu'il n'eſt pas poſſible qu'ils croient la Tranſſubſtantiation, parce qu'ils approuvent la doctrine de S. Jean de Damas, qui, ſelon lui, ne la croyoit pas ; puiſqu'il paroît, au contraire, qu'ils n'ont ſuivi S. Jean de Damas, qu'en l'expliquant au ſens de la Tranſſubſtantiation. Mais pour ſe rendre pleinement à la vérité, il ne doit pas ſeulement reconnoître, que les Grecs n'ont ſuivi S. Jean de Damas, qu'en ſuppoſant qu'il enſeignoit & la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation ; mais auſſi, qu'ils ont eu raiſon de lui attribuer l'un & l'autre dogme ; & que c'eſt à tort qu'il lui en impute un autre, par de fauſſes ſubtilités, qui ſont démenties par les paroles expreſſes de cet Auteur.

CHAPITRE X.

Reproches injuſtes de M. Claude, ſur les Lettres de Cérularius & la traduction d'un paſſage de Humbert.

SEIZIEME REMARQUE.

III. CLAS. N°. III.

LE quatrieme Livre de M. Claude commence par un reproche, d'une fauſſe chronologie, dont la preuve occupe plus de trois pages. Elle conſiſte, ſelon lui, en ce que l'on a ſuppoſé que Michel Cérularius, & Léon d'Acride, ſavoient la condamnation de Bérenger, lorſqu'ils écrivirent leur Lettre contre les Latins. Or c'eſt ce que M. Claude prétend être incertain & improbable, parce que cette Lettre ne fut écrite que l'année même que Bérenger fut condamné; ſavoir, l'an 1053. Sur cela, il ſupputte le temps qu'il falloit pour porter les nouvelles de Rome & d'Italie à Conſtantinople, & de Conſtantinople à Rome. Et il conclut ce détail par une pointe & une antitheſe, qui lui a paru ingénieuſe, & qui pourra ne le paroître pas à d'autres. *C'eſt*, dit-il, *que M. Arnauld abrege les temps pour amplifier les matieres; faiſant les autres diligents & les autres expéditifs, pour ſe donner lui-même la peine d'être long.*

M. Claude troiſieme Réponſe. P. 343.

Qui auroit deſſein d'imiter le deſſein qu'a eu M. Claude, de tourner, autant qu'il pouvoit, ſon adverſaire en ridicule, on en auroit certainement beaucoup de ſujet; puiſque c'eſt une choſe aſſez plaiſante de voir un homme qui ſe débat, qui raiſonne en l'air, qui ſe travaille à faire des calculs, faute d'entendre le françois, ou de prendre garde à ce qu'on lui dit. Mais j'aime mieux me contenter de le déſabuſer ſimplement, en lui découvrant la cauſe de ſon erreur, qui eſt, qu'il lui a plu de faire une ſeule lettre de deux lettres de Cérularius, que l'on avoit expreſſément diſtinguées. Voici les paroles dont on s'eſt ſervi en parlant de Cérularius & de Léon Evêque d'Acride. *Ces ennemis ſi paſſionnés de l'Egliſe Occidentale, qui la déchirent ſi outrageuſement ſur le ſujet des Azymes, ne s'étant jamais aviſés de lui reprocher qu'elle errât dans la foi du myſtere de l'Euchariſtie, quoiqu'ils aient écrit contre les Latins, & au même temps, & un peu après que le Pape Léon eût condamné Bérenger en deux Conciles d'Italie; l'un à Rome, l'autre à Verceil, on en a conclu qu'ils étoient d'accord avec l'Egliſe Romaine dans la doctrine de la préſence réelle, qu'elle enſeignoit hautement en ces temps-là.*

Perpétuité. l. 1. p. 139.

Ces

Ces paroles marquent visiblement deux lettres ; puisqu'on y assigne deux temps différents, & que l'on dit qu'ils écrivirent, *& au même temps, & un peu après que le Pape eut condamné Bérenger en deux Conciles*, jamais personne ne supposa que la même lettre ait été écrite en deux temps différents. Et en effet, la vérité est, que Cérularius écrivit deux lettres remplies de reproches contre les Latins. L'une en 1053 ; ce qui a fait dire qu'il avoit écrit au même temps que Bérenger fut condamné, car il le fut cette année-là ; & l'autre l'année suivante, à Pierre, Patriarche d'Antioche ; & c'est celle qu'on a eu en vue quand on a dit, qu'il avoit écrit un peu après. Elles sont toutes deux également signes contre les Latins ; & il n'est parlé de l'Eucharistie ni dans l'une ni dans l'autre, qu'en ce qui regarde les Azymes. III. CLAS. N. III.

Ainsi, ce qu'on a dit est exactement véritable ; & si Cérularius n'étoit pas encore informé de la condamnation de Bérenger quand il écrivit la premiere, on a droit de supposer qu'il l'étoit quand il fit la seconde ; ce qui suffisoit à l'Auteur de la Perpétuité.

Cependant, parce que M. Claude vouloit éluder cet argument, & qu'il trouvoit qu'il étoit bon de le faire en reprochant à son adversaire une faute de Chronologie, il ne lui a pas plu d'entendre des paroles si intelligibles ; mais de deux lettres distinguées par les divers temps auxquels elles ont été écrites, il n'en fait qu'une seule lettre ; &, sur ce faux prétexte, il fait trois pages de raisonnements en l'air.

Ce seroit en vain qu'il repliqueroit, que ce qui l'a porté à ce sens est, que l'on parle des lettres écrites par Cérularius & Léon d'Acride conjointement ; & que la seconde n'étoit écrite que par Cérularius seul. Car il n'y a point de personne qui entende le françois qui ne demeure d'accord, que, pour vérifier cette expression, que Cérularius & Léon d'Acride ont écrit des lettres contre les Latins, en deux divers temps, il n'est point nécessaire qu'elles soient toutes deux signées par tous les deux, & qu'il suffit qu'il y ait eu deux lettres écrites, & que ces deux personnes y aient eu part. Et M. Claude est moins en droit que personne de chicaner sur cette expression, puisqu'il s'en sert lui-même d'une maniere bien moins exacte, & à laquelle on auroit raison de trouver à redire, si l'on étoit aussi pointilleux que lui. *Michel Cérularius*, dit-il, *Patriarche de Constantinople, & Léon Evêque d'Acride, ayant écrit quelques lettres contre l'Eglise Romaine à Pierre, Patriarche d'Antioche, & à un Evêque de la Pouille, & ayant ensuite fait fermer les Eglises des Latins qui étoient à Constantinople, le Pape Léon s'en émut extrêmement.* Ces deux lettres, *au Patriarche d'Antioche, & à un Evêque de la Pouille*, dont parle M. Claude, sont les deux mêmes qu'on a marquées dans le Livre de la Perpétuité, en les

M. Claude troisieme Réponse. p. 113.

III. CLAS. N. III. rapportant à deux temps différents; *au même temps*; & *un peu après la condamnation de Bérenger*. Or M. Claude, parlant de toutes les deux, dit, qu'elles ont été écrites par Michel Cérularius, & par Léon Evêque d'Acride. Il a donc cru qu'il suffisoit, pour parler ainsi, qu'elles fussent toutes deux de Michel Cérularius, & que Léon d'Acride eût signé dans l'une, quoiqu'il n'ait pas signé dans l'autre. Et ainsi, que deviendront ses longs calculs & sa belle pointe, *qu'on abrège les temps pour amplifier les matières*?

Mais quelle est, de plus, l'exactitude de ce Censeur, qui s'attache aux moindres apparences de fautes de Chronologie, pour insulter à son adversaire? Peut-on nier que la manière dont il parle de ces deux lettres ne fasse cette impression dans l'esprit de ceux qui lisent son Livre: *que la lettre à Pierre d'Antioche fut écrite avant celle qui s'adressoit à un Evêque de la Pouille; que ce fut ensuite de cette lettre au Patriarche d'Antioche, que les Eglises des Latins furent fermées à Constantinople, & que le Pape Léon s'en émut?* Cependant toutes ces idées, que donnent les paroles de M. Claude, sont fausses. La lettre à Pierre d'Antioche ne fut écrite qu'un an après celle qui s'adressoit à cet Evêque de la Pouille. Les Eglises Latines de Constantinople ne furent point fermées ensuite de la lettre au Patriarche d'Antioche, puisqu'elles l'étoient une année auparavant qu'elle fût écrite; & non seulement M. Claude ne sait pas si le Pape Léon s'émut de la lettre écrite à Pierre d'Antioche, mais il ne sait pas même s'il l'a jamais vue. Il eût été bon, sans doute, qu'il eût parlé plus exactement d'une histoire sur laquelle il chicane si injustement les autres.

DIX-SEPTIÈME REMARQUE.

Paroles de M. Claude.

Pag. 351. „ Dailleurs Humbert ne dit pas ce que M. Arnauld lui fait dire, „ que le pain est fait *le corps individuel*: il dit, *corpus singulare*, le corps „ singulier; c'est-à-dire, le corps qui appartient singuliérement & unique- „ ment à Jesus-Christ, & non au Pere & au S. Esprit; & il y a tant *d'a-* „ *veuglement & de mauvaise foi* dans cette traduction, que je ne puis „ l'imputer à M. Arnauld. Il l'a faite sans doute sur le recueil de quel- „ qu'un de ses amis, & non sur le texte même de Humbert; car, quelque „ grande que soit sa préoccupation, & *quelque amour qu'il ait pour les* „ *illusions*, je ne puis croire, que, pour un aussi petit avantage qu'est „ celui qu'il peut tirer de sa *fausse* traduction, il eût voulu nous donner „ une aussi mauvaise opinion de lui. Voici ce que dit Humbert: *Le pain*

„ *Azyme étant ainſi préparé, eſt fait, par l'invocation fidelle de toute la* III.
„ *Trinité, le corps véritable & ſingulier de Jeſus Chriſt; non, comme le* CLASS.
„ *veulent les Théopaſchites, le corps du Pere, du Fils & du S. Eſprit, ce* N° III.
„ *qu'il ſemble que vous croyez auſſi, puiſque vous dites que l'Azyme n'eſt*
„ *pas fait participant du Pere, du Fils & du S. Eſprit, car il faut ſous-*
„ *entendre, comme le pain levé en eſt fait participant. Quittez ce mauvais*
„ *ſentiment, ſi vous ne voulez être condamné avec les Théopaſchites. Dans*
„ *la commémoration de la Paſſion du Seigneur, la ſainte & impaſſible*
„ *Trinité n'a rien de commun que la ſeule conſécration, où toutes les per-*
„ *ſonnes cooperent. Car la mort de l'humanité ſeule du Fils de Dieu eſt*
„ *célébrée dans ce Sacrement viſible, l'Apôtre diſant, toutes les fois que vous*
„ *mangerez de ce pain, & boirez de ce calice, vous annoncerez la mort*
„ *du Seigneur juſques à ce qu'il vienne. Le Seigneur même, dans cette par-*
„ *ticuliere commémoration, donnant le pain à ſes Diſciples, leur dit: Ceci*
„ *eſt mon corps, qui eſt livré pour vous. Le mien, dit-il, lequel, par la*
„ *grace du S. Eſprit, moi qui ſuis la Sapience du Pere éternel, je me ſuis*
„ *édifié comme un Temple, en quarante-ſix jours, dans le ſein d'une Vierge*
„ *immaculée.* On voit évidemment ce que veut dire le *ſingulare corpus*
„ *Chriſti* de Humbert; c'eſt-à-dire, le corps que la ſeule ſeconde Per-
„ ſonne a pris, & non le Pere ni le S. Eſprit. Faire de-là le corps indi-
„ viduel de Jeſus Chriſt, pour en conclure la Tranſſubſtantiation, eſt
„ une *erreur ſi groſſiere & ſi ridicule*, que ſi M. Arnaud en eût trouvé
„ une ſemblable dans mes Ecrits, de l'humeur dont il paroît, il en eût
„ fait au moins un chapitre. Je me contente de l'exhorter à y prendre
„ garde une autre fois, & à ne travailler plus avec tant de confiance ſur
„ les mémoires d'autrui. „

Réponſe. On voit de quelle maniere M. Claude parle en cet endroit, & comme il entaſſe les reproches *d'aveuglement, de mauvaiſe foi, d'amour des illuſions, de fauſſe traduction, d'erreur groſſiere & ridicule, de confiance ſur les mémoires d'autrui*; & on le défie de trouver, dans tout ce qu'on a écrit contre lui, rien qui approche de la dureté de ces termes. Ce n'eſt pas toutefois de quoi l'on ſe plaint: on lui en permet de bon cœur l'uſage, pourvu qu'il les applique avec juſtice. On lui dit ſeulement, que, pour s'en ſervir, il faut avoir clairement raiſon, & que les hommes ne ſouffrent pas des termes ſi durs dans les choſes tant ſoit peu douteuſes. Que s'il ſe trouvoit, que, bien loin d'avoir raiſon, il eût lui-même certainement tort, ce ſeroit un excès peu pardonnable, & qui feroit voir qu'il ne ſe poſſédoit guere quand il a écrit tout cet endroit. C'eſt donc ce qu'il faut examiner.

Sa plainte eſt fondée ſur ce que, dans le paſſage de Humbert, qu'il

III. Cl. s. N°. III. rapporte, on a traduit les mots de *verum & ſingulare corpus Chriſti* par par ceux de *corps véritable & individuel de Jeſus Chriſt*, & il prétend qu'il falloit traduire, *le corps véritable & ſingulier de Jeſus Chriſt*. Mais nous ſommes bien éloignés d'être d'accord ſur ce point; car je lui ſoutiens qu'il ne falloit point du tout traduire par les mots de *corps ſingulier*, & qu'il le falloit traduire par ceux de *corps individuel*. La preuve du premier point eſt facile. C'eſt que le mot de *ſingulier* n'eſt pas françois dans le ſens que M. Claude y voudroit donner, & qu'il porteroit l'eſprit à un autre ſens, qui ſeroit clairement faux. On ſe ſert en françois du mot de *ſingulier* pour ſignifier rare, excellent, extraordinaire, & éloigné du commun. On s'en ſert auſſi en mauvaiſe part; comme quand on dit, qu'un homme eſt ſingulier; c'eſt-à-dire, qu'il eſt d'une humeur particuliere, & qu'il a des façons de faire qui choquent le monde. Mais on ne s'en ſert point du tout dans le ſens auquel M. Claude le veut employer, qui eſt, de ſignifier ce qui appartient en propre à quelqu'un.

Perſonne n'a jamais dit, par exemple, qu'il a un habit ſingulier, qu'il a une terre ſinguliere, pour ſignifier que cet habit & cette terre lui appartiennent. On ne dira point auſſi que l'on a lu l'ouvrage ſingulier de M. Claude, pour ſignifier qu'il en eſt l'unique Auteur, & que perſonne n'y a travaillé que lui. M. Claude a donc tort de nous vouloir obliger à parler d'une maniere non ſeulement barbare, mais fauſſe; puiſque ces mots de *corps véritable & ſingulier de Jeſus Chriſt*, ne ſignifient autre choſe, en françois, que le corps véritable & excellent de Jeſus Chriſt; ce qui n'eſt nullement la penſée de Humbert.

Mais l'excluſion du ſens métaphorique du mot de *ſingulier*, fait voir en même temps qu'on le devoit traduire par le mot d'*individuel*; toute la Philoſophie de l'Ecole prend pour la même choſe un individu & un ſingulier; ce qu'ils appellent *individuatio*, & ce qu'ils appellent *ſingularitas*; & ce ſont des termes abſolument ſynonimes dans leur langue. La Grammaire donne auſſi le même ſens à ces termes; car celui *d'individuel* marque une choſe qui ne ſe diviſe point à pluſieurs ſujets, comme toutes les choſes communes; & c'eſt proprement-là l'idée que forme le mot de *ſingularis* dans ſa ſignification littérale. Enfin toute la ſuite & les circonſtances du paſſage font voir, qu'on ne pouvoit mieux traduire le mot de *ſingulare*, que par celui *d'individuel*, & il falloit que M. Claude fût en une étrange humeur pour y avoir trouvé à redire.

1°. Il eſt certain qu'Humbert croyoit que le pain étoit changé au corps individuel de Jeſus Chriſt; & quand un homme qui le croit s'exprime par ces mots, que le pain *fit verum & ſingulare corpus Chriſti*, on a toute

forte de ſujet de conclure, que, par ce corps, qu'il appelle ſingulier, il entend le corps individuel de Jeſus-Chriſt. CLAS. III. N°. III.

2°. Cette épithete de *verum*, détermineroit le mot de *ſingulare* à ſignifier le corps individuel, quand il ſeroit ambigu. Car il n'y a que le corps individuel de Jeſus Chriſt qui ſoit ſon vrai corps.

Mais, ce qui ne ſouffre point de repartie, c'eſt que Humbert s'explique dans ce paſſage même, & fait voir qu'il entend, par ce corps qu'il appelle *ſingulare*, le corps individuel de J. C. c'eſt-à-dire, ſon corps naturel, le corps né de la Vierge, le corps qu'il s'eſt uni par l'Incarnation. *Car le Seigneur même*, dit-il, *dans cette particuliere commémoration, donnant le pain à ſes Diſciples, leur dit: Ceci eſt mon corps, qui eſt livré pour vous; le mien*, dit-il, *lequel par la grace du S. Eſprit, moi qui ſuis la Sageſſe éternelle, je me ſuis édifié comme un Temple en quarante-ſix jours dans le ſein d'une Vierge immaculée.*

Il eſt viſible que ce qu'il avoit appellé, dans le commencement du paſſage, *verum & ſingulare corpus Chriſti*, il l'appelle ici *le corps que la Sageſſe éternelle s'eſt formé dans le ſein de la Vierge.* Il entend donc le corps naturel de Jeſus Chriſt, le corps né de la Vierge; c'eſt-à-dire, ſon corps individuel. Or il eſt abſolument ridicule, lorſqu'un Auteur parle du corps naturel de Jeſus Chriſt, & qu'il appelle ce corps naturel *corpus ſingulare*, de prétendre qu'on ne peut pas traduire ces mots par ceux de corps individuel.

C'eſt en vain que M. Claude objecte qu'Humbert ne prétend prouver autre choſe, ſinon, que ce n'eſt pas le corps de toutes les trois Perſonnes, mais de la ſeconde ſeulement. Il eſt vrai; mais n'eſt-ce pas le prouver parfaitement, que de dire, que le pain eſt fait le corps individuel de Jeſus Chriſt? Individuel n'eſt-il pas oppoſé à commun? Et n'eſt-ce pas une conſéquence juſte, que de dire, c'eſt le corps individuel de Jeſus Chriſt? Donc ce n'eſt pas le corps de toutes les trois Perſonnes.

Ainſi, de quelque maniere que l'on conſidere cette cenſure de M. Claude, on a peine de revenir de l'étonnement qu'elle cauſe. Il condamne une traduction très-exacte, & en ſubſtitue une fauſſe & barbare. Il charge les gens d'injures, il triomphe, il inſulte, il calomnie, & ne dit rien cependant où il y ait apparence de ſens commun.

CHAPITRE XI.

Examen d'un reproche de M. Claude ſur le ſujet de Nicolas de Méthone.

DIX-HUITIEME REMARQUE.

III. Cl. N°. III. LE deſſein que j'ai de traiter ce que M. Claude allegue touchant les Grecs dans ſa place naturelle, m'ayant porté à réſerver la plupart de ſes faux raiſonnements pour la ſuite du Livre de la Perpétuité, & en ayant déja marqué un aſſez grand nombre dans le ſecond Tome qui doit bientôt paroître; comme tout ce qu'il dit pour montrer que les mots de *changer au corps de Jeſus Chriſt*, au *vrai corps*, au *propre corps de Jeſus Chriſt*, & autres ſemblables, ſont termes généraux, qui ne prouvent rien, & toutes les réflexions qu'il fait ſur le ſujet de S. Cyrille, de Victor d'Antioche, d'Eutychius, de Théophilacte, de Zonare, d'Eutymius, & de Nicolas de Méthone, je me réduirai ici à quelques accuſations perſonnelles, dans leſquelles il fait paroître une complaiſance particuliere. On peut juger de celle qu'il a eue dans le reproche que nous allons rapporter ici, par l'air dont il le propoſe.

Paroles de M. Claude.

M. Claude. troiſieme Réponſe. page 457.

„ " Nicolas de Méthone, continuant ſon diſcours: *Peut-être que vous*
„ *doutez de ce myſtere, & que vous ne le croyez pas, parce que vous ne*
„ *voyez pas de la chair & du ſang. Il aura voulu dire*, ſelon *M. Claude*,
„ dit M. Arnauld, *peut-être ne croyez-vous pas que le pain & le vin*
„ *contiennent la vertu du corps & du ſang de Jeſus Chriſt, parce que vous*
„ *ne voyez pas de la chair & du ſang; comme s'il falloit qu'il parût de la*
„ *chair & du ſang, afin qu'on croie que le pain & le vin en contiennent la*
„ *vertu. Le raiſonnement*, ajoute-t-il, *de ces gens-là ſera, ſelon M.*
„ *Claude, dans un plaiſant argument; ſi le pain & le vin contenoient la*
„ *vertu du corps de Jeſus Chriſt, il paroîtroit de la chair & du ſang dans*
„ *l'Euchariſtie. Or il n'y paroît ni chair ni ſang. Donc ils n'en contiennent*
„ *pas la vertu.* Il rehauſſe cette remarque d'un exemple pris de mon Livre,
„ lequel contient, dit-il, moralement ma vertu; de ſorte qu'on pourroit
„ demander pourquoi ma perſonne ne paroît pas dans toutes les cham-
„ bres où on lit mon Livre.

III. CLAS. N°. III.

„ Il y a tant d'erreur dans tout ce diſcours, qu'à peine puis-je croire qu'il „ ſoit de M. Arnauld: 1°. Quand on attribueroit à ces doutants l'argu- „ ment qu'il a formé, il ne le ſauroit appeller *argument plaiſant*, *& rai- „ ſonnement ridicule*, comme il fait, à moins que de ſe combattre lui- „ même, & de traiter de plaiſante & de ridicule la maxime qu'il a poſée „ dans ſon chapitre ſur Théophilacte; *que la foi des fideles ne ſépare point „ la vertu du corps de Jeſus-Chriſt de ſon corps même, ni ſon corps de „ ſa vertu; & qu'il ne leur eſt jamais venu dans l'eſprit, que le corps de „ Jeſus-Chriſt fût dans le ciel, & que nous n'euſſions dans l'Euchariſtie „ que ſa force & ſa vertu; au lieu qu'ils croient que nous n'avons cette „ force & cette vertu que parce qu'il eſt réellement & véritablement préſent „ dans nos myſteres.* Suppoſons que les doutants de Nicolas de Méthone „ aient raiſonné ſur les principes de M. Arnauld; leur argument n'aura „ rien qui ne ſoit naturel & raiſonnable. Car ſi la vertu du corps de „ Jeſus Chriſt n'eſt dans l'Euchariſtie que parce que ſon corps même y „ eſt réellement & véritablement préſent, il s'enſuit fort naturelle- „ ment, qu'il y doit paroître de la chair, la vertu n'y pouvant être „ qu'accompagnée de cette chair, ſelon M. Arnauld & ſes fideles. Ce „ raiſonnement ſera tout fondé ſur deux propoſitions: l'une, que, par- „ tout où le corps de Jeſus Chriſt eſt ſubſtantiellement préſent, il y „ doit paroître de la chair; c'eſt une ſuite de la nature: l'autre, que la „ vertu de ce corps n'eſt dans l'Euchariſtie, que parce que le corps „ même y eſt ſubſtantiellement; c'eſt la foi de M. Arnauld. Si ce rai- „ ſonnement eſt *plaiſant & ridicule*, il ne le peut être à cauſe de la pre- „ miere propoſition: car, comme j'ai dit, elle eſt de la nature, & il „ faut pour le moins un miracle pour l'empêcher. Il le ſera donc à cauſe „ de la ſeconde; c'eſt-à-dire, à cauſe de la foi de M. Arnauld. N'eſt-ce „ pas une choſe aſſez ſurprenante, que, dès que M. Arnauld a ſauté „ d'un chapitre à un autre, il ne ſe connoiſſe plus ſoi-même, & qu'il ſe „ traite de *plaiſant* & de *ridicule*? J'avoue qu'il peut arriver quelquefois „ à un homme, d'ailleurs habile, de tomber en contradiction; car il y „ a peu de perſonnes qui ne ſoient ſujettes à des éblouiſſements; mais il „ eſt aſſez rare qu'un homme ſe combatte ſoi-même, & ſe prenne à „ partie, parce que, quand on travaille ſur un ſujet avec application, „ ſes idées reviennent, & l'attention fournit ce qui ne paroiſſoit pas „ d'abord. Mais qu'un homme d'eſprit, comme M. Arnauld, ſe contre- „ diſe, ſe combatte ſoi-même, & ſe traite de *plaiſant* & de *ridicule* dans „ un même ouvrage, à trois chapitres de diſtance, c'eſt à mon avis, „ quelque choſe de fort ſingulier.

Réplique. Il ſemble que M. Claude ait voulu ſervir d'exemple de la

III. CLAS. N°. III.

maxime qu'il avance ici, qu'il y a peu de perſonnes qui ne ſoient ſujettes à des éblouiſſements: car certainement il eſt difficile d'en rencontrer un plus complet que celui qu'il fait paroître en ce lieu ; & il y a ſujet de s'étonner, que ſi la même chaleur d'imagination qui l'y a engagé l'a empêché de le reconnoître, ceux qui ont approuvé ſon Livre, qui ont dû le lire avec moins d'émotion, ne ſe ſoient pas apperçus de l'abſurdité du diſcours qu'il fait ici, ou n'aient par pris la peine de l'en avertir, & qu'ils nous aient obligés par-là de la découvrir à tout le monde, d'une maniere qui lui ſera ſans doute moins agréable ; paree que, quelque tempérament que l'on y apporte, pour épargner ſa délicateſſe, il eſt impoſſible qu'il ne paroiſſe que ſon égarement a quelque choſe de fort extraordinaire. Voici la preuve.

On s'eſt ſervi du doute rapporté par Nicolos Evêque de Méthone, pour éclaircir la véritable créance des Grecs, parce qu'il eſt certain que ce doute eſt propoſé contre cette créance. Ainſi, en ſuppoſant que ces gens, qui doutoient, entendoient la doctrine qui cauſoit leur doute, on a dit que l'on ſe pouvoit former trois idées de cette doctrine, qu'ils ont prétendu combattre.

L'une, que le pain étoit véritablement changé au corps de Jeſus Chriſt, en ſorte qu'après la conſécration, c'étoit de véritable chair.

L'autre, qu'il n'étoit changé qu'en la vertu de ſa chair ; c'eſt-à-dire, en une vertu ſéparée du corps de Jeſus Chriſt.

La troiſieme, qu'il étoit changé en la figure de la chair. On ſuppoſe donc que le doute de ces gens étoit oppoſé à l'un de ces trois dogmes ; & cela étant, on examine auquel c'étoit.

Or, dans cet examen, on a uniquement pour but de montrer qu'ils ne le propoſoient ni contre le ſecond, ni contre le dernier ; c'eſt-à-dire, qu'ils ne le propoſoient ni contre la vertu ſéparée, ni contre la figure, afin de conclure qu'ils le propoſoient contre le premier de ces dogmes, qui enferme la réalité & la Tranſſubſtantiation.

On fait voir que ce n'eſt point contre la vertu ſéparée, par l'extravagance ſenſible du raiſonnement qu'il leur faudroit attribuer, qui ſe réduiroit, dit-on, à cet argument. Si le pain contenoit la vertu du corps de Jeſus Chriſt on y verroit de la chair. Or on n'y voit point de chair. Donc il n'en contient point la vertu. On appelle ce raiſonnement plaiſant & ridicule, & il y a peu de perſonnes qui n'en faſſent ce jugement juſqu'à M. Claude même.

Mais il n'eſt néanmoins ridicule que pour deux raiſons. La premiere, parce qu'il eſt abſurde dimputer à des gens, qui, non ſeulement n'auroient

roient pas cru la préſence réelle, mais qui auroient même fait difficulté de croire la vertu ſéparée de ce corps, de s'être ſervis de ce principe chimérique, que, par-tout où eſt *la vertu du corps de Jeſus Chriſt, ſon corps & ſa chair y ſont & y doivent paroître.* Car il n'y a nulle liaiſon naturelle & philoſophique de cette vertu, au corps de Jeſus Chriſt; & l'exemple de tous les autres Sacrements nous fait voir, qu'elle en peut actuellement être ſéparée. Ainſi il ne s'enſuit nullement, que ſi quelque matiere contenoit cette vertu, elle dût auſſi contenir le corps de Jeſus Chriſt; ni de ce qu'elle ne contient pas le corps de Jeſus Chriſt, qu'elle ne puiſſe en contenir la vertu. III. CLAS. N°. III.

2°. Parce que l'hypotheſe contre laquelle on fait propoſer cet argument auroit été, que toute l'Egliſe croyoit que ce pain contînt la vertu du corps de Jeſus Chriſt ſéparée de ſon corps. Or il ſeroit fort ridicule de combattre cette hypotheſe, en ſe fondant uniquement ſur un principe qui eût été contraire au ſentiment de toute l'Egliſe, & en ſuppoſant, ſans preuve, que l'on ne peut ſéparer, dans l'Euchariſtie, ni la vertu du corps de Jeſus Chriſt, ni ce corps de ſa vertu.

Mais ſi l'on changeoit ces deux hypotheſes, & qu'au lieu d'oppoſer cet argument, ou cette raiſon de douter, à des gens qui n'euſſent cru, ſelon M. Claude, ni la Tranſſubſtantiation, ni la vertu jointe au pain, on l'eût propoſé à des gens qui auroient cru la préſence réelle, & qui auroient été perſuadés, non par la raiſon, mais par l'Ecriture, que la vertu du corps de Jeſus Chriſt n'eſt dans l'Euchariſtie, que parce que ſon corps y eſt; alors ce même argument, qui auroit été extravagant au regard des premiers, ne le ſeroit point au regard des derniers; c'eſt-à-dire, au regard de perſonnes qui auroient été perſuadées de la préſence réelle; parce qu'en parlant à des gens qui auroient cru cette inſéparabilité du corps & de la vertu dans ce myſtere, on auroit eu droit de conclure, & de la vertu au corps, & du corps à la vertu; quoiqu'il ſoit vrai qu'on auroit pris naturellement un autre tour, & qu'au lieu de dire, par un circuit inutile; ſi la vertu du corps de Jeſus Chriſt étoit dans l'Euchariſtie, on y verroit de la chair, parce que le corps y ſeroit, ſa vertu en étant inſéparable; on auroit dit ſimplement, comme font auſſi *les doutants* de Nicolas de Méthone: *Si le corps de Jeſus Chriſt y étoit, on y verroit de la chair*, ſans parler de vertu.

Ainſi l'argument que l'on peut faire, ſelon les principes de l'Auteur de la Perpétuité, n'eſt point faux en ſoi; mais tout ce qu'on y pourroit trouver à redire eſt, qu'on s'y ſerviroit d'un moyen trop éloigné: &, par conſéquent, il n'y a rien de ridicule en tout ceci, que l'obſcurciſſement

III. Cl. N°. III. d'eſprit, qui a empêché M. Claude de comprendre, que, ſelon deux différentes hypothèſes, un même raiſonnement pouvoit être ridicule, & non ridicule. Dites à des gens qui ne croiroient pas la réalité, *que, partout où eſt la vertu du corps de Jeſus Chriſt, il y doit paroître de la chair* & vous avancerez une propoſition extravagante. Dites, en ſuppoſant qu'on la croie, & en parlant à un homme qui ſeroit perſuadé que le corps de Jeſus Chriſt, & la vertu de ce corps, ſont inſéparablement jointes dans l'Euchariſtie, *que, ſi cela étoit, il y devroit paroître de la chair*, & vous formerez une difficulté conſidérable. *Les Doutants* de Nicolas de Méthone auroient dit le premier, ſi la vertu ſéparée avoit été l'objet de leur doute, & par conſéquent on ne peut ſuppoſer que ç'ait été l'objet de leur doute, ſans leur attribuer une penſée tout-à-fait extravagante. M. Claude tire le ſecond d'une propoſition très-véritable de l'Auteur du livre de la Perpétuité; & là-deſſus il lui inſulte de l'air du monde le plus fier & le plus aigre, comme s'il l'avoit ſurpris dans la plus étrange contradiction qui fût jamais; comme *s'il s'étoit traité lui-même de plaiſant & de ridicule, dans un même ouvrage, à trois chapitres de diſtance.* Et cette penſée lui plaît tant, qu'il la répete deux fois en dix lignes; parce que *c'eſt, à ſon avis, quelque choſe de fort ſingulier.*

CHAPITRE XII.

Examen d'un paſſage de Jérémie, Patriarche de Conſtantinople, rapporté par M. Claude.

DIX-NEUVIEME REMARQUE.

M. Claude n'appuyant les petites objections qu'il propoſe, page 451, ſur le ſujet de la traduction de la Confeſſion de foi des Sarrazins, que ſur ſa ſeule autorité, l'on n'eſt pas obligé de lui répondre autrement, qu'en lui diſant, que ſa critique eſt entiérement injuſte, & indigne même d'être réfutée.

Mais voici un autre endroit qui mérite plus d'être examiné. Le Patriarche Jérémie dit, dans ſa Réponſe aux Théologiens de Wittemberg; *que les myſteres ſont vraiment le corps & le ſang de Jeſus Chriſt, & qu'ils ne ſont pas changés en notre corps; mais que nous ſommes changés en eux,*

le plus fort l'emportant. Le fer, ajoute-t-il, *mis dans le feu, devient feu lui-même ; mais le feu ne devient pas fer. De même donc, que, quand le fer eſt embraſé, nous ne voyons plus de fer, mais du feu ſeulement, le feu faiſant évanouir toutes les propriétés du fer ; ainſi qui pourroit voir l'Egliſe de Jeſus Chriſt en tant qu'elle eſt unie à lui, & qu'elle participe à ſa chair, il ne verroit autre choſe que la chair même du Seigneur.*

III. CLAS. N°. III.

Et voici la maniere dont M. Claude rapporte ce paſſage, dans ſa ſeconde Réponſe, pour établir que le pain n'eſt pas changé réellement au corps de Jeſus Chriſt, mais en une vertu ſéparée de ce corps. *Jérémie, dit-il, parlant de l'Egliſe, qui a reçu l'impreſſion de l'eſprit de Jeſus Chriſt, ne la compare-t-il pas à un fer, que le feu a rendu tout rouge, & ne dit-il pas, que, ſi on la pouvoit voir en cet état, on ne verroit autre choſe que le corps même du Seigneur ?* Page 709.

Il eſt vrai que l'on a accuſé cette maniere de rapporter ce paſſage de falſification ; & je penſe qu'il y aura peu de perſonnes, de ceux qui liront ici le paſſage de Jérémie, & la citation qu'en fait M. Claude, qui ne l'en accuſent auſſi-bien que nous ; puiſque, pour établir cette prétendue vertu ſéparée, il ſe ſert d'un paſſage qui nous marque expreſſément l'union de la chair de Jeſus Chriſt à nos corps, & qu'il ſupprime cette clauſe eſſentielle. Cependant il entreprend de s'en juſtifier dans ſa troiſieme Réponſe ; & voici comme il s'y prend. *J'avois* dit-il, *allégué ces dernieres paroles dans ma Réponſe à la Perpétuité, & j'avois dit que Jérémie parle de l'Egliſe, qui a reçu l'impreſſion de l'eſprit de Jeſus Chriſt. M. Arnauld m'accuſe d'avoir falſifié ce paſſage. Mais cette accuſation ne vient que de ſa mauvaiſe humeur. Ce que j'ai rapporté des paroles de Jérémie ſe trouve dans l'original en propres termes : οὐδὲν ἄλλο ἢ αὐτὸ μόνον τὸ κυριάκον ὄψεται σῶμα, on ne verroit rien que le ſeul corps même du Seigneur. Et quant à ce que j'ai dit, qu'il parle de l'Egliſe qui a reçu l'impreſſion de l'eſprit de Jeſus Chriſt, je ſoutiens que c'eſt ſon ſens, & que M. Arnauld même, tout préoccupé qu'il eſt, ne lui en ſauroit donner un autre. Car à quoi peut-on rapporter cette comparaiſon du feu qui change le fer, qu'à l'impreſſion de l'eſprit de Jeſus Chriſt ſur l'Egliſe ; & cette union de l'Egliſe à Jeſus Chriſt, qu'à ſon union myſtique & ſpirituelle ? Il eſt vrai qu'il dit*, que c'eſt en tant qu'elle eſt participante de ſa chair ; *mais cela ne change en aucune maniere ſon ſens. Car c'eſt de la participation myſtique de ſa chair que vient l'impreſſion de ſon eſprit ; & c'eſt l'impreſſion de l'eſprit qui fait cet admirable changement. Ces deux choſes ont de la ſubalternation mutuelle entr'elles ; mais elles n'ont point de contrariété.*

III. CLAS. N°. III. *Ainſi c'eſt mal à propos que M. Arnauld m'impute d'avoir falſifié le paſſage de Jérémie.*

Pour juger ſi c'eſt mal à propos, ou non, il n'y a qu'à prendre droit ſur une maxime que M. Claude établit dans la page ſuivante. *Pendant*, dit-il, *qu'on diſpute d'une choſe, on ne doit jamais traduire un paſſage ſelon le ſens d'une des parties, que l'autre lui conteſte. Il faut, pour agir ſincérement, garder la ſignification propre & naturelle des termes, & laiſſer à chacun la liberté de ſon jugement. Car dès qu'on traduit ſelon la prétention d'une des parties, ce ne ſont plus les paroles de cet Auteur, mais c'eſt le préjugé de cette partie, & par conſéquent c'eſt une altération, quand même le préjugé de cette partie ſeroit juſte & véritable au fond.*

Mais ce principe eſt encore plus vrai quand on retranche d'un paſſage des paroles deſquelles on ſait que celui avec qui on diſpute prétend tirer avantage, & encore plus ſi cet avantage eſt apparent, & ſi la ſignification littérale de ces termes le favoriſe. Car qui ſouffriroit, par exemple, que, ſous prétexte que les Calviniſtes prétendent, que, par les mots de *vrai corps de Jeſus Chriſt*, il faut entendre une figure efficace, ils nous ſubſtituaſſent leur figure efficace toutes les fois qu'on trouve, dans les Auteurs Eccléſiaſtiques, que le pain conſacré eſt le vrai corps de Jeſus Chriſt? Et que ne diroient-ils point eux-mêmes, ſi, parce que les Catholiques prétendent que, par le mot de figure attribué à l'Euchariſtie, les Peres ont entendu le Sacrement contenant réellement le corps de Jeſus Chriſt, on éclipſoit, en rapportant ces paſſages, tous ces mots de figure, en ne parlant jamais que du corps de Jeſus Chriſt? Voilà les principes; & je prie M. Claude d'en faire lui-même l'application.

Il y a un grand différent entre lui & nous. Il prétend, que, lorſque l'on reçoit l'Euchariſtie, on ne reçoit que du pain avec une certaine impreſſion du S. Eſprit, ſans que cette impreſſion ſoit communiquée par la chair de Jeſus Chriſt réellement préſente dans nos corps.

Nous prétendons, au contraire, après les SS. Peres, que cette impreſſion nous eſt communiquée par cette chair même immortelle de Jeſus Chriſt, reçue réellement dans nos entrailles. On voit que ce paſſage de Jérémie & de Cabaſilas eſt très-favorable à cette prétention. Il dit que *les myſteres ſont vraiment le corps de Jeſus Chriſt.* Il dit *que ces myſteres ne ſe changent pas en nous;* ce qui marque qu'ils ne ſont plus du pain. Il ne parle point de l'union de l'Egliſe avec le S. Eſprit; mais il parle de l'union de l'Egliſe à la chair de Jeſus Chriſt. Ainſi c'eſt la chair qui tient lieu de feu: c'eſt cette chair qui eſt repreſentée unie à nos corps comme le feu l'eſt au fer; c'eſt cette chair qui eſt repréſentée dans nos corps comme les changeant en ſoi, non par la deſtruction de leur na-

ture, mais en leur imprimant ſes propriétés. Il eſt difficile de mettre la préſence réelle devant les yeux d'une maniere plus vive: cependant, il plaît à M. Claude de nous ſouſtraire toutes ces idées ; de ne nous point dire que c'étoit la chair de Jeſus Chriſt qui tient lieu de feu dans cette comparaiſon, de diſſimuler que Jérémie conſidéroit les fideles unis à cette chair, & attachoit l'effet dont il parloit à cette union. Il lui plaît de ſubſtituer, au lieu de tout cela, l'union ſpirituelle de notre corps avec le S. Eſprit, pour nous donner l'idée de cette vertu ſéparée du corps de Jeſus Chriſt, qui ſe communique, ſelon lui, à nos corps, pendant que le corps de Jeſus Chriſt n'eſt que dans le ciel ; & lorſqu'on lui reproche cette falſification, en marquant en quoi elle conſiſte, il nous répond froidement ; que ce reproche n'eſt qu'un effet *de mauvaiſe humeur*. Il paſſe même juſqu'à cet excès, que de prendre les gens à témoin, en ſe jouant de ſes Lecteurs par une équivoque. *Quant à ce que j'ai dit*, dit-il, *qu'il parle de l'Egliſe qui a reçu l'impreſſion de l'eſprit de Jeſus Chriſt, je ſoutiens que c'eſt ſon ſens, & que M. Arnauld lui-même ne lui en ſauroit donner un autre.* Et moi je lui ſoutiens, que, non ſeulement on lui en peut donner un autre, mais que l'on ne lui peut donner celui-là ; parce que Jérémie ne parle point du tout dans cet endroit de l'eſprit de J. C., mais ſeulement de ſa chair. Il eſt bien vrai que ceux qui reçoivent la chair de J. C. reçoivent auſſi ſon eſprit ; mais ce ſont deux vérités différentes, qui s'expriment par des termes différents ; & Jérémie n'en exprime qu'une en cet endroit, qui eſt, l'union de nos corps avec la chair de Jeſus Chriſt, comme avec un feu, qui imprime en eux ſes divines qualités. C'eſt pourquoi je ne ſais à quoi penſe M. Claude, quand il nous demande fiérement, à quoi l'on peut rapporter la comparaiſon du feu, qui change le fer, qu'à l'impreſſion de l'eſprit de Jeſus Chriſt ; puiſqu'il ne peut ignorer, que tous les Catholiques, après les SS. Peres, & particuliérement après S. Grégoire de Nyſſe, S. Chryſoſtôme, & S. Cyrille d'Alexandrie, la rapportent à l'union réelle & corporelle de notre chair avec celle de Jeſus Chriſt reçue dans nous, & que Jérémie & Cabaſilas expriment ce même rapport en termes formels.

III. CLAS. N°. III.

VINGTIEME REMARQUE.

M. Claude, après s'être juſtifié, en la maniere que nous avons vu, du reproche qu'on lui avoit fait ſur le ſujet de Jérémie, y en joint un autre peu important en ſoi, mais que ſa délicateſſe ne lui a pas permis de paſſer ſous ſilence. *Il n'en eſt pas de même*, dit-il, *de cet autre paſſage que Forbeſius a allégué, & ſur lequel je me ſuis plaint de l'Auteur de la*

III. Clas. N°. III.

Troiſieme Réponſe, page 472.

Perpétuité. M. Arnauld a beau crier que ma plainte n'a pas le ſens commun, on ne laiſſera pas de reconnoître quelle eſt juſte & raiſonnable. Et moi je réponds à M. Claude, que, ſans aller plus loin, on va reconnoître tout à l'heure qu'il n'a l'eſprit, ni juſte, ni raiſonnable. Premiérement, ces termes, *ma plainte n'a pas le ſens commun*, qu'il marque en caracteres italiques, ne ſont point dans le Livre de la Perpétuité en cette maniere. On y trouvera ſeulement, que, ſur ce qu'il avoit demandé, *ſi la ſincérité & la vérité ne nous doivent pas être communes dans les diſputes*, on lui a demandé à ſon tour, *ſi le ſens commun n'eſt donc pas une qualité qui nous doive être commune dans les diſputes, & ſi la Rhétorique eſt un art qui oblige de renoncer à l'équité & à la raiſon?* Or cette repartie, oppoſée à un reproche formel de manquer de ſincérité & de vérité, n'a rien d'odieux; & comme ce qu'on appelle dureté, dans les expreſſions, conſiſte principalement dans l'application qu'on en fait préciſément aux perſonnes, il eſt facile de reconnoître, que celle dont on s'eſt ſervi a quelque choſe de moins dur que celle que M. Claude y ſubſtitue.

C'eſt ainſi qu'il en uſe ordinairement. Car, comme l'une des intentions qu'il a eue dans ſon Livre eſt, de faire pitié, en paroiſſant maltraité, il ſe ſert ſouvent, pour y réuſſir, de cet artifice, de rapporter les reproches qu'on lui fait dans une fauſſe application, qui les change entiérement, & les fait paroître beaucoup plus durs qu'ils ne ſont. Par exemple, parce que l'on a dit en un endroit, qu'en expliquant ſelon l'eſprit d'Aubertin & de M. Claude, un doute ſur l'Euchariſtie, marqué par Théophylacte, *l'extravagance ne peut guere aller plus loin, & que c'eſt ſe moquer du monde, que de faire raiſonner les gens d'une maniere ſi inſenſée*, où l'on voit que les mots d'extravagance & de raiſonnement inſenſé, ſont appliqués aux raiſonnements de ceux dont parle Théophylacte, expliqués ſelon les principes d'Aubertin, & non à Aubertin même, ni à M. Claude directement; M. Claude ne laiſſe pas de s'en plaindre, comme ſi on l'avoit traité lui-même avec Aubertin, d'extravagant & d'inſenſé. *Voilà*, dit-il, *le raiſonnement de M. Arnauld, enrichi de ſes douceurs ordinaires; c'eſt-à-dire, d'extravagance & de maniere inſenſée, qu'il impute à l'eſprit d'Aubertin & au mien.*

Cependant, ſi on le juge par cette regle, il faut qu'il avoue qu'il a traité par-tout celui contre qui il écrit, de fou, d'extravagant & d'inſenſé. Car il lui eſt fort ordinaire de traiter les opinions des Auteurs qu'on lui oppoſe, ſelon le ſens qu'on y donne, de *folles*, *d'extravagantes*, *d'inſenſées*; & il ne faut que voir, pour cela, de qu'elle maniere il parle d'une Réponſe qu'il attribue à Nicolas de Méthone. *Selon le commentaire de M. Arnauld*, c'eſt, dit-il, *la plus folle de toutes les Réponſes*, &

il faudroit que cet Auteur eût eu le ſens renverſé pour répondre de cette maniere.

III. CLAS. N°. III.

Je fais cette remarque en paſſant, pour prier ſeulement les Lecteurs, lorſqu'ils voient que M. Claude ſe plaint qu'on l'a traité d'extravagant & d'inſenſé, de conſulter les endroits du Livre de la Perpétuité où il renvoie, & de ne le pas croire ſur ſa parole: car ils trouveront toujours, ou que l'on ne l'a pas fait, ou que ſi l'on a appliqué ces termes à quelques-uns de ſes raiſonnements, c'eſt avec une juſtice ſi exacte, qu'il n'oſeroit lui-même rapporter ces endroits, & qu'il eſt contraint de détacher ces termes, afin de les rendre odieux.

Mais ce qu'il faut particuliérement obſerver dans ce qu'il dit ici de Forbéſius eſt, l'adreſſe dont il ſe ſert pour ſe juſtifier de ce défaut de ſens commun, qu'on lui a reproché; car elle eſt tout-à-fait rare, & digne de l'eſprit de M. Claude. Il prétend qu'on a dit, que *ſa plainte n'avoit pas de ſens commun* :..il promet de faire voir qu'elle eſt juſte & raiſonnable; & cependant il ne dit pas un ſeul mot de la choſe où on a remarqué un défaut de ſens commun.

Pour démêler tout ceci, il n'y a qu'à repréſenter, que l'on a fait divers reproches à M. Claude ſur le ſujet de Forbéſius. On lui a demandé, à l'égard d'un certain point, *ſi le ſens commun ne devoit plus avoir de part dans nos diſputes*? On l'a accuſé de violence & d'emportement ſur un autre; & on a ſoutenu ſimplement, ſur un autre, que ſa prétention étoit injuſte. Pour ne confondre point les choſes, on a appliqué chacun de ces différents reproches au point ſur lequel on le faiſoit tomber; & voici celui à l'égard duquel on a remarqué, dans le diſcours de M. Claude, un défaut de ſens commun.

On avoit cité, dans la Réponſe au premier Traité de M. Claude, un long paſſage de Forbéſius, Evêque d'Edimbourg, qui contient diverſes choſes touchant les Grecs. Il y rapporte entr'autres un paſſage de Jérémie, Patriarche de Conſtantinople, tiré de ſa Réponſe aux Théologiens de Wittemberg; & comme il n'avoit pas peut-être cette Réponſe en grec, il l'a citée ſelon la traduction de Socolovius, laquelle M. Claude prétend n'être pas aſſez exacte en cet endroit. Or parce qu'en citant ce long paſſage de Forbéſius, on ne s'eſt pas aviſé de marquer que ce paſſage de Jérémie n'étoit pas exactement traduit, il prétend que l'on s'eſt en cela plus éloigné de la bonne foi, que ſi on l'avoit falſifié ſoi-même. *Si lui-même*, c'eſt-à-dire, l'Auteur de la Perpétuité, *eût fait*, dit-il, *cette altération de ſon chef, je la pardonnerois au zele de ſa Religion, & à la trop grande confiance qu'il a en ſon Cardinal du Perron; mais de nous introduire un témoin, qui, ſous le nom d'un Proteſtant, vivant & mourant dans notre Commu-*

III. Cl. 4 s. N°. III.

nion, nous trompe & nous trahit ſi cruellement, c'eſt trop s'éloigner de la bonne foi, Voilà le raiſonnement dans lequel on a dit que le ſens commun avoit peu de part. Et ſi M. Claude prétendoit faire voir que ſa plainte étoit juſte & raiſonnable, il devoit juſtifier cette étrange maxime, que c'eſt plus s'éloigner de la bonne foi, de rapporter des paſſages d'un Proteſtant où il y a des traductions trop libres, que d'altérer ſoi-même ces paſſages; mais il a trouvé bon de ne nous rien dire de cette penſée, après nous avoir promis de montrer qu'elle étoit juſte & raiſonnable.

Il agit à-peu-près de même ſur le ſujet du ſecond reproche qu'on lui a fait, *qui eſt, de ne ſavoir point proportionner les expreſſions aux choſes, & de faire paroître un eſprit emporté, qui ne ſe regle point par la raiſon.* Parce que, quand il ſeroit vrai que Forbéſius auroit ſuivi trop légerement la traduction de Socolovius, & n'auroit pas conſulté l'original grec, ce n'étoit pas-là un ſujet légitime pour accuſer un homme ſavant, d'avoir *falſifié vilainement ce paſſage, & de trahir cruellement ceux de ſa Communion.* Car M. Claude a trouvé lui-même ces termes ſi bas, ſi odieux, & ſi peu proportionnés à l'accuſation qu'il formoit contre cet Evêque, qu'il n'a oſé les rapporter, & qu'il ſe contente de dire, qu'il a eu droit *d'en parler auſſi fortement qu'il a fait*, en ſe donnant bien de garde de nous dire en quoi conſiſte cette force prétendue.

Enfin, après avoir ſoutenu, ſans raiſon, qu'on étoit obligé de vérifier les citations de Forbéſius (quoiqu'il ſoit ridicule de s'imaginer qu'il eût voulu falſifier un paſſage tout exprès, pour favoriſer les Catholiques) & que Forbéſius étoit obligé de vérifier celle de Socolovius, ce qui ne ſeroit tout au plus qu'une négligence très-commune, qui ne mériteroit nullement le nom de *vilaine falſification & de cruelle trahiſon*, il vient au fond; mais en continuant toujours dans le même eſprit. Car, d'une part, il ſuppoſe, que c'eſt à l'égard du fond qu'on l'a accuſé de défaut de ſens commun & d'emportement; ce qui eſt très-faux: & de l'autre, il diſſimule qu'on a reconnu que la traduction de Socolovius étoit trop libre, & qu'on a ſeulement prétendu, que, ſi les termes de cette traduction ne repréſentoient pas exactement les paroles grecques, elles en repréſentoient au moins le ſens.

Et il ne lui ſert de rien d'alléguer, qu'il n'eſt pas permis de mettre ſes propres préjugés dans la traduction des paſſages: car cette maxime eſt vraie lorſque la conteſtation eſt formée, & que l'on a lieu de prévoir, que des perſonnes ſe pourront plaindre du ſens auquel on détermine ces paſſages. Mais on n'eſt pas obligé de prévoir, en traduiſant, toutes les plaintes injuſtes que des perſonnes déraiſonnables pourroient faire à l'avenir.

l'avenir. C'eſt proprement-là le cas de Socolovius. Car il ne lui eſt jamais venu dans l'eſprit que l'on pût douter que Jérémie crût la Tranſſubſtantiation. Les Théologiens de Wittemberg, qu'il avoit particuliérement en vue, en demeuroient d'accord ; & ainſi, comme il n'étoit nullement obligé de deviner, que cent ans après, il y auroit un Miniſtre aſſez peu raiſonnable pour chicaner ſur ce paſſage, il a eu toute liberté de le traduire par le ſens. III. CLAS. N°. III.

Voilà ce que l'on peut dire à M. Claude ſur le fond même ; & il eſt bon, de plus, de l'avertir en paſſant, que, ſi on le vouloit traiter avec la même rigueur avec laquelle il traite les autres, on auroit bien plus de droit de l'accuſer d'une *vilaine falſification*, qu'il n'en a d'accuſer Socolovius & Forbéſius. Car comme on ne trouve pas littéralement dans Jérémie les paroles dont Socolovius s'eſt ſervi pour exprimer ſon ſens, qui ſont : *Illud ipſum verum Chriſti corpus ſub ſpeciebus fermentati panis contentum*, on y trouve auſſi peu celles dont M. Claude ſe ſert, qui ſont, *que le pain du corps du Seigneur, qui eſt adminiſtré par les Prêtres, n'eſt ni un type, ni un azyme ; mais qu'il eſt un pain levé, & le corps même du Seigneur.* Car il eſt très-faux que Jérémie ſe ſoit ſervi du mot de *pain levé*, il y a ἔνζυμον ſimplement, & non pas ἔνζυμος ἄρτος ; & cet ἔνζυμον ne ſe rapporte point à ἄρτος qui eſt maſculin ; mais au mot de σῶμα qui eſt exprimé, ou bien au mot de τὶ, *aliquid*, ſous-entendu, ἔνζυμον τὶ. Jérémie ne dit donc point que le pain du corps du Seigneur eſt un *pain levé* ; il dit que c'eſt quelque choſe de levé, ou que c'eſt *ipſum corpus Domini fermentatum* : ce qui ne donne aucun lieu à M. Claude de conclure, que c'eſt du pain ; le mot de pain n'étant ni exprimé ni ſous-entendu dans l'attribut. Ainſi la différence qu'il y a entre Socolovius & lui, c'eſt que Socolovius quitte la lettre pour traduire ſelon le ſens véritable, ſans avoir obligation de prévoir les plaintes de M. Claude ; & que M. Claude quitte la lettre, auſſi-bien que Socolovius, pour inférer des mots dans le texte de Jérémie, conformes à ſes faux préjugés, & très-éloignés, dans le ſens qu'il y donne, de la penſée de Jérémie, lors même qu'il ſait qu'on lui conteſte ſon ſens. Cependant on eſt ſi peu porté à s'arrêter à ces pointilleries de Grammaire, que, bien loin de lui reprocher cette traduction, dont il prétend tirer avantage, on l'avoit même employée après lui ; mais dans un autre ſens que lui ; parce qu'en effet, quand Jérémie auroit appellé l'Euchariſtie, un *pain levé*, il n'auroit fait aucun préjudice à la doctrine de la Tranſſubſtantiation, & qu'il eſt ſi naturel, à des perſonnes qui la croient, d'appliquer le mot de pain à l'Euchariſtie, que l'on le fait

III. quelquefois ſans y penſer, & que l'on s'en ſert dans les traductions,
Clas. lors même qu'il n'eſt pas dans l'original.
N°. III.

CHAPITRE XIII.

Que le reproche que M. Claude fait, d'une faute de Grammaire, eſt très-mal fondé. On fait voir, par deux exemples, qu'en prétendant ſe juſtifier des fautes qu'on lui reproche, il tombe en de nouvelles abſurdités.

VINGT-UNIEME REMARQUE.

Paroles de M. Claude.

„ C'Eſt encore en vain que M. Arnauld s'empreſſe à montrer, que, „ dans le ſens de Cabaſilas, Jeſus Chriſt ne meurt pas réellement dans „ l'Euchariſtie. Car on n'a jamais imputé à ce Docteur une ſi étrange doc„ trine. On ne s'eſt point trompé auſſi ſur les participes σφαγὲν & σφαττόμενον, comme M. Arnauld ſe l'imagine. On a bien vu que Cabaſilas ap„ pelle le corps de Jeſus Chriſt, non σφαγέντα, comme parle M. Ar„ nauld: c'eſt une faute de Grammaire échappée à la plume ſans y ſonger „ & qu'il ne faut pas imputer à un Grec; mais σφαγὲν. On a vu auſſi „ qu'il nie que le corps ſoit, non σφαττόμενος, comme le dit encore „ M. Arnauld par une ſuite de ſa premiere erreur, qu'on impute à une „ pure ſurpriſe. Les Grecs ne diſent pas σῶμα σφαττόμενος, en ce ſens-là, „ pour dire le corps immolé, ou mis à mort, non plus que σῶμα σφα„ γέντα; mais σφαττόμενον; c'eſt-à-dire qu'il veut que le corps ait été „ mis à mort autrefois, & non qu'il le ſoit à préſent. Mais cela n'em„ pêche pas qu'il ne ſoit vrai, comme je l'avois dit dans ma Réponſe „ à la Perpétuité, que Cabaſilas met le corps de Jeſus Chriſt dans l'Eu„ chariſtie en tant que mort; c'eſt-à-dire, ſous l'égard ou ſous la „ qualité de mort. C'eſt ce qui paroît par ce qu'il dit, *que ce n'eſt pas „ une image ou une figure du ſacrifice; mais un vrai ſacrifice; non du „ pain, mais du corps même de Jeſus Chriſt, & qu'il n'y a qu'un ſeul „ ſacrifice de l'Agneau, celui qui a été fait une ſeule fois*: d'où il s'en„ ſuit que Jeſus Chriſt eſt dans l'Euchariſtie comme mort & ſacrifié en „ la Croix, qui eſt préciſément ce que j'avois dit".

III. CLA's. N°. III.

Réponſe. Ce qu'il y a de plus conſidérable dans cet endroit de M. Claude, eſt l'abus étrange qu'il fait des paroles de Cabaſilas qu'il rapporte; mais, parce que cela regarde la diſcuſſion des ſentiments de cet Auteur, que j'ai réſervés en un autre lieu, je me contenterai de répondre à cette prétendue faute de Grammaire, qu'il reproche à l'Auteur de la Perpétuité, qui lui a paru ſi conſidérable, qu'il a cru y devoir préparer les Lecteurs, en les avertiſſant, dans ſa Préface, qu'il lui reprocheroit des fautes de Grammaire. Il y a tant de baſſeſſe dans ce genre d'accuſation, que, quand la faute que M. Claude reprend ſeroit la plus évidente du monde, il ne ſeroit pas excuſable de s'y être arrêté comme il a fait, & d'avoir tant pris de ſoin pour la faire remarquer. Mais ſi outre cela il ſe trouvoit qu'il eût tort, il y auroit quelque choſe de fort ridicule dans ce reproche. Et cependant c'eſt ce qui ſe trouve effectivement.

Ceux-mêmes qui ne connoîtroient pas l'Auteur de ce livre, ne le pourroient pas ſoupçonner d'avoir ignoré que le mot grec σῶμα ne ſe pouvoit joindre avec le participe σφαγέντα, & qu'il falloit dire σῶμα σφαγέν, puiſqu'ils peuvent voir ces mots ainſi écrits dans la page 316. D'où vient donc que l'on dit enſuite que Cabaſilas appelle le corps de Jeſus Chriſt qui eſt dans l'Euchariſtie, σφαγέντα, & non pas σφαγεν, comme le demande le genre du mot grec σῶμα? C'eſt pour deux raiſons indubitables, & que M. Claude auroit ſans doute apperçues, ſi l'envie de reprocher une faute de Grammaire ne l'eût ébloui.

La premiere eſt, que l'on fait accorder le mot de σφαγέντα, non avec le mot de grec σῶμα, mais avec le mot françois *corps*, qui eſt expreſſément marqué; ce qui eſt très-permis. Or le mot françois eſt maſculin, & non pas neutre; la langue françoiſe, non plus que les orientales, n'ayant point de genre neutre, & par conſéquent il demande un adjectif maſculin, & non pas neutre. Où eſt donc la faute de Grammaire?

La ſeconde eſt, que le mot de σφαγέντα, eſt détaché d'un paſſage rapporté dans cette même page, où il y a effectivement σφαγέντα & non pas σφαγεν. Les termes de ce paſſage portent, ὁ σφαττόμενος τίμιον καῦτα τῷ ἀμνῷ ἀλλὰ τῷ ἄρτῳ μεταβαλλόμενος εἰς τ'' σφαγέντα ἀμνὸν. De ſorte qu'en répétant ce même paſſage, & y ſubſtituant le mot propre de *corps*, au lieu du mot métaphorique d'*Agneau*, dont Cabaſilas s'étoit ſervi, on a retenu néanmoins le propre terme de σφαγέντα; parce que l'on vouloit marquer préciſément comme il y avoit dans le grec, & que c'eſt une choſe très-permiſe de rapporter les mots grecs matériellement, & ſans les changer.

III. CLAS. N°. III.

Voilà ce qu'une autre perſonne plus retenue que M. Claude auroit conſidéré, au lieu de ſe haſarder de faire remarquer, dans une Préface, qu'il devoit reprocher des fautes de Grammaire, qui ne ſe trouvent, dans le fond, que des ſurpriſes de ſa part.

Il y étoit d'autant plus obligé qu'il a quelque ſujet de ſe défier de lui-même dans ce genre de ſcience, & qu'il pouvoit craindre que l'on ne lui reprochât des fautes dans l'intelligence de cette langue, qui ne ſeroient pas des ſurpriſes, comme quand, pour ſe juſtifier de ce qu'on l'avoit accuſé d'avoir traité, ſans raiſon, ceux qui tinrent la place des Patriarches d'Orient, dans le ſecond Concile de Nicée, de gens *idiots*, il nous cite une lettre inſérée dans ce Concile, où ces Religieux s'appellent eux-mêmes ἰδιώτας, en prétendant faire voir par-là, qu'il ne s'étoit ſervi que des *propres termes de cette lettre*. Ce qui montre qu'il s'eſt imaginé que le mot françois *idiot* répondoit au mot grec ἰδιώτης, en quoi il s'abuſe : car le mot françois marque la privation de l'intelligence naturelle, au lieu que celui d'ἰδιώτης en grec ne ſignifie qu'un homme qui n'a pas étudié, quelque eſprit naturel qu'il puiſſe avoir.

M. Claude troiſieme Réponſe, pag. 519.

Il ne fait pas paroître plus d'intelligence dans la traduction de ce paſſage d'Eutychius, Patriarche de Conſtantinople, ἅγιον καὶ ζωοποιὸν αἷμα τοῦ κυρίου τοῖς ἀντιτύποις ἐντεθέμενον. Car, au lieu que ces mots ſignifient que le corps de Jeſus Chriſt eſt mis dans les antitypes, τοῖς ἀντιτύποις ἐντεθέμενον; comme Aubertin, qui certainement étoit habile dans cette langue, l'a fort bien reconnu, en traduiſant ce paſſage par ces mots, *Antitypis inditum*, M. Claude, s'arrêtant à une traduction ridicule de Volphius, qu'il cite dans ſa ſeconde Réponſe ſur ce point même, traduit, *le corps & le ſang de Jeſus Chriſt appliqués aux antitypes*. Et il en croit tellement ſon Traducteur, qu'il en tire un argument dans ſon dernier ouvrage. *Peut-être*, dit-il; *M. Arnauld n'a-t-il pas goûté cette expreſſion, que le corps & le ſang de Jeſus ſont appliqués aux antitypes*, en marquant ce mot d'*appliqués* en italique, tant il ſe croyoit aſſuré que le mot ἐντεθέμενον ſignifioit *appliqué*. Ce qui eſt néanmoins très-faux; car encore qu'on traduiſe quelquefois ce verbe par celui d'*impono*, ce n'eſt que lorſque l'on peut dire, ſelon divers égards, qu'une choſe eſt *deſſus* & *dedans*, comme on le peut dire des marchandiſes dont on charge les navires; mais abſolument parlant ἐντεθέμενον ſignifie, non *appliqué*, *impoſitum*, comme le traduit Volphius, mais *inditum*, comme le traduit Aubertin. Et c'eſt montrer peu d'intelligence dans cette langue, que de n'avoir pas ſeulement ſuivi deux fois ſa fauſſe traduction, mais d'y avoir inſiſté, comme étant l'unique que l'on pût donner à ce paſſage.

Pag. 157.

On pourroit citer encore à M. Claude d'autres exemples, & lui faire voir qu'il a quelque intérêt de ne ſe piquer pas d'une critique ſi exacte, & que ce n'eſt pas en quoi il excelle. Mais il y a lieu de croire qu'il ne nous obligera plus à lui donner de ces ſortes d'avertiſſements, & que l'expérience du mauvais ſuccès de ces remarques de Grammaire, le portera à y prendre garde une autre fois de plus près.

III. CLAS. N°. III.

M. Claude troiſiem: Réponſe. pag. 257. & 321.

VINGT-DEUXIEME REMARQUE.

Paroles de M. Claude.

« Je dirai donc ſeulement, que M. Arnauld a abuſé captieuſement „ de mes paroles touchant les huit premiers ſiecles, lorſque je les ai appel- „ lés *les beaux jours de l'Egliſe*; *les jours de bénédiction & de paix*, où „ *les Paſteurs avoient ſoin d'inſtruire leurs troupeaux*; *pour éclaircir & „ ôter toutes les difficultés qui pourroient naître de ce qu'on appelloit com- „ munément le Sacrement*, *le corps de Jeſus Chriſt*. 1°. J'ai joint tous „ ces ſiecles enſemble lorſque j'en ai parlé de la ſorte, & M. Arnauld „ n'en conſidere que les deux derniers, laiſſant les ſix autres, comme „ s'il falloit prendre ce que j'ai dit de ces deux derniers ſeuls & à part. „ 2°. Bien que les deux derniers ſoient compris dans le nombre des „ huit, on n'a jamais pourtant entendu que le titre de *beaux jours de „ l'Egliſe*, *de jours de bénédiction & de paix*, appartint à tous également. „ Les plus beaux jours ont leur déclin, & quoique leurs dernieres „ heures, qui approchent le plus de la nuit, ſoient plus obſcures que „ celles qui les ont précédées, on ne laiſſe pas néanmoins de les com- „ prendre avec les autres dans le nom des beaux jours, parce que l'on „ ſait, que, quand on diſtribue le ſens de ces ſortes d'expreſſions à toutes „ les parties, ou à toutes les heures, les perſonnes raiſonnables font „ cette diſtribution, à proportion de ce que chacune en mérite. Ne ſe „ moqueroit-on pas d'un homme qui chicaneroit en diſant, qu'on a tort „ d'appeller *beau jour* un temps où il n'y a preſque plus de clarté, ſous „ prétexte que la derniere heure, qui touche la nuit, eſt beaucoup plus „ ſombre que les autres? Or c'eſt juſtement ce que fait M. Arnauld. Il „ prétend que c'eſt mal à propos que j'ai appellé les huit premiers ſiecles „ *les beaux jours de l'Egliſe*, puiſque les autres Miniſtres aſſurent que „ le ſeptieme & le huitieme, c'eſt-à-dire les deux derniers, furent des „ ſiecles d'ignorance & de ſuperſtition. Pour diſſiper toutes ces ſubti- „ lités, il ne faut que diſtinguer deux égards auxquels on peut conſi- „ dérer ces deux ſiecles; ou par comparaiſon aux précédents, ou par

M. Claude troiſieme Réponſe, p. 477.

III. CLAS. N°. III. „ comparaiſon aux ſuivants. Dans le premier, ce furent des ſiecles d'ignorance & de ſuperſtition. Dans le ſecond, ce furent les dernieres heures „ des beaux jours de l'Egliſe, ou les approches d'une nuit : c'eſt-à-dire, „ en un mot, que, quoique la connoiſſance & le zele y ſouffrirent beaucoup de diminution, & que pluſieurs erreurs troublaſſent alors la „ pureté de la Religion, ſi eſt-ce que ce n'étoit rien au prix de ce qui „ arriva dans la ſuite. C'eſt le jugement que je crois qu'il en faut faire „ lorſqu'on en parle généralement ".

Réponſe. Si M. Claude avoit pu ſe perſuader une bonne fois, que s'opiniâtrer à défendre une abſurdité n'eſt pas la diminuer, & que c'eſt au contraire l'augmenter, & faire paroître un défaut de mœurs, en penſant ſe juſtifier d'un défaut d'eſprit, il ſe ſeroit épargné beaucoup de peine, & auroit pris un parti beaucoup plus honnête. Il étoit particuliérement obligé de pratiquer cette regle ſur le ſujet de *ces beaux jours*, parce que ce qu'on lui avoit reproché étoit d'un certain genre, qu'il étoit de ſon intérêt d'éviter d'y appliquer de nouveau le monde. Il devoit juger, qu'il étoit impoſſible de faire trouver bon, qu'il eût compris, ſous le nom *de beaux jours de l'Egliſe*, *de jours de bénédiction & de paix*, deux ſiecles entiers, que ſes confreres accuſent d'un débordement prodigieux de vices, de ſuperſtitions & d'erreurs, & dans leſquels ils avouent eux-mêmes, que preſque tous les dogmes qu'ils condamnent dans l'Egliſe Romaine, comme des héréſies damnables, étoient généralement reçus par l'Egliſe d'Orient & d'Occident. Mais ſa délicateſſe n'ayant pu ſouffrir ce reproche, il a voulu, à quelque prix que ce ſoit, s'en juſtifier, & il eſt tombé juſtement par-là dans l'inconvénient qu'il devoit avoir prévu, qui eſt, d'augmenter ſa faute par les ſophiſmes dont il ſe ſert pour la couvrir.

Il dit donc, que les *beaux jours* ont leur déclin, & que, quoique les dernieres heures, qui approchent le plus de la nuit, ſoient plus obſcures que celles qui les ont précédées, on ne laiſſe pas néanmoins de les comprendre ſous le nom de *beaux jours*. Mais il eſt étrange qu'un homme auſſi ſubtil que lui n'ait pas reconnu combien cette comparaiſon étoit peu juſte. Car, y ayant diverſes beautés dans les jours, & les heures obſcures ayant auſſi leur beauté, il n'eſt pas étrange qu'on les comprenne dans les beaux jours. Mais les ſiecles d'apoſtaſie, de ſuperſtition, & d'erreurs damnables; les ſiecles du regne de l'Antechriſt, ne participent en aucune ſorte à ce que les hommes conçoivent ſous les mots *de jours de bénédiction & de paix.*

Il devoit, de plus, remarquer, qu'un jour eſt un tout naturel, compoſé de certaines parties, que tous les hommes enferment ſous le mot

de jour. Ainſi, en le conſidérant comme un tout, que nous n'avons pas formé, nous lui donnons ſouvent des noms qui ne lui conviennent que par quelques-unes de ſes parties; parce qu'il ne nous eſt pas libre d'en retrancher celles que nous voulons. Mais il n'en eſt pas ainſi quand il s'agit d'un tout que nous compoſons à notre fantaiſie, & où nous ne comprenons que ce qui nous plaît : car alors on auroit tort d'y vouloir comprendre ce qui ne participe point à la qualité que nous y conſidérons. Par exemple, on comprend bien les heures obſcures dans les beaux jours; mais on ne les comprend pas dans les heures claires, parce qu'il nous eſt libre de réduire ces heures claires à tel nombre qu'il nous plaît, & que rien ne nous oblige d'y comprendre les heures obſcures.

Or ces ſiecles, qu'il a plu à M. Claude d'appeller *les beaux jours de l'Egliſe*, ne formoient qu'un tout de ce dernier genre : il en étoit l'Auteur, & il lui étoit libre de les réduire à tel nombre qu'il lui plairoit. Il ne devoit donc y donner entrée qu'aux ſiecles qui participoient à la qualité pour laquelle il les appelloit *beaux jours*, qui eſt, d'être des jours de bénédiction & de paix. Ainſi, comme il eſt ridicule de donner cette qualité à des ſiecles que l'on prétend avoir été remplis de ſuperſtitions damnables, reçues généralement dans l'Egliſe, il eſt ridicule auſſi de les comprendre au nombre de ces ſiecles, qu'il lui a plu d'appeller des jours de bénédiction & de paix.

La ſeconde raiſon que M. Claude allegue n'eſt pas plus ſolide. Il dit que ces ſiecles ſont du nombre des beaux jours, en les comparant avec ceux qui ont ſuivi, quoiqu'ils ne le ſoient pas en les comparant avec ceux qui les avoient précédés. Mais, ſelon quelques divers égards que l'on conſidere des ſiecles, le langage des hommes ne ſouffre pas, qu'on appelle des *jours de bénédiction & de paix*, un temps où le diable poſſédoit toute l'Egliſe viſible, ſelon les Miniſtres, & la tenoit aſſervie à des ſuperſtitions déteſtables. On n'a point l'imagination aſſez fléxible pour allier enſemble des idées ſi oppoſées. On ne donna jamais le nom de pieux & de Saint à un voleur & à un adultere; ni celui de *ſain* & de *fort* à un homme malade d'une maladie mortelle : parce que l'un eſt moins méchant qu'un homicide & un athée, & que l'autre n'eſt pas ſi foible qu'un homme qui eſt prêt d'expirer.

Ces mots de *jours de bénédiction & de paix* donnent l'idée de quelques bénédictions réelles, qui excluent au moins les erreurs damnables, comme celui de *ſainteté* exclut les déſordres criminels, & celui de *ſanté* les maladies mortelles. M. Claude devoit conſulter un peu davantage le ſens commun & l'uſage des langues, & ne pas s'imaginer que l'on ſe puiſſe ſauver de tous les mauvais pas, par une fauſſe penſée & une vaine diſtinction.

III. Clas. N°. III.

Vingt-troizieme Remarque.

Paroles de M. Claude.

" Je demeure d'accord que le ſecond Concile de Nicée fut aſſemblé „ l'an 787, dix ans après la mort d'Etienne Stylite, ſi on s'en rapporte „ à l'Auteur anonyme qui a écrit la Vie de cet Etienne; & je reconnois „ par même moyen, que *dans l'exacte Chronologie* on ne peut pas dire, „ qu'après qu'Epiphane eut cenſuré, dans le Concile de Nicée, les mots „ de figure & d'image, Etienne Stylite ne laiſſoit pas de dire, banni- „ rez-vous auſſi de l'Egliſe les figures du corps & du ſang de Chriſt? „ Mais M. Arnauld n'ignore pas que l'écrit qu'Epiphane lut n'eût été „ compoſé avant la tenue de ce Concile, & qu'il n'eût pu être vu par „ Epiphane ".

Réponſe. Voici encore un exemple aſſez étrange de ce mauvais caractere, qui fait qu'on ne ſauroit ſe réſoudre de bonne foi à avouer aucune ſurpriſe, & que, pour les défendre, on s'engage en des fautes beaucoup plus grandes que celles dont on prétend ſe juſtifier.

On avoit averti M. Claude, que le jeune Etienne étoit mort vingt ans avant le ſecond Concile de Nicée, ſavoir l'an 767; au lieu que le Concile de Nicée ne ſe tint que l'an 787, & qu'ainſi il s'étoit trompé en écrivant qu'il uſa, après ce Concile, d'un terme condamné par le Concile. Que fait donc M. Claude pour ſe tirer de cette objection, qui eſt dans le fond peu conſidérable, & dont il pouvoit ſortir fort honnêtement, en avouant de bonne foi qu'il s'étoit trompé? Comme il aime toujours mieux prendre tout autre parti que celui de cet aveu, il a recours à trois différents détours, qui méritent d'être conſidérés.

Le premier eſt, de diminuer ſans raiſon ſa faute de moitié, en ne faiſant mourir le jeune Etienne que dix ans avant le Concile, & nous renvoyant ſur cela à l'Auteur de ſa Vie, qui le condamne formellement. Car cet Auteur rapporte, que la mere d'Etienne étant groſſe, demanda la bénédiction à Germain, Patriarche de Conſtantinople, le jour même de ſon inſtallation au Patriarchat de cette ville, qui ſe fit l'an 714. ſous l'Empire d'Anaſtaſe. Or en ajoutant les 53 ans de vie, que ce même Auteur donne à Etienne, il ſe trouve que la fin de ſa vie tombe juſtement l'an 767; c'eſt-à-dire, 20 ans avant le ſecond Concile de Nicée. De ſorte que ce retranchement de dix années que fait M. Claude, n'eſt qu'une nouvelle faute.

Le ſecond detour eſt, de nous dire froidement, que ce qu'il avoit avancé

avancé *ne ſe pouvoit pas dire dans l'exacte Chronologie*, en mettant ainſi ce qu'il avoit dit au nombre des choſes qui ne laiſſent pas d'avoir leur vérité, quoiqu'elles ne ſoient pas conformes à l'exacte Chronologie; comme s'il y avoit quelque eſpece de Chronologie, ſelon laquelle on pût faire revivre un homme après ſa mort, pour le faire démentir un Concile, qui ne s'aſſembla que vingt ans depuis. III. CLAS. N°. III.

Mais le dernier eſt le plus admirable de tous. *C'eſt*, dit M. Claude, *que M. Arnauld n'ignore pas que l'Ecrit qu'Epiphane lut n'eût pu être vu par Etienne.* De ſorte que, ſur ces deux ſuppoſitions fantaſtiques, que cet Ecrit ait été fait vingt ans avant le Concile de Nicée, & qu'Etienne l'ait pu voir, il prétend avoir quelque petit droit de dire, ſelon une Chronologie moins exacte, qu'Etienne ne laiſſa pas de ſe ſervir d'un terme qu'Epiphane avoit condamné au ſecond Concile de Nicée.

Je ne ſais pas bien quel avantage M. Claude prétend tirer de ces ſortes de réponſes; mais pour moi j'aimerois mieux avoir fait cent fautes de Chronologie comme celle dont on l'a accuſé, que de m'être juſtifié une ſeule fois de cette maniere; & il auroit certainement bien mieux fait de ſe réduire, ſur ce point, au ſilence, comme il s'y eſt réduit ſur le reproche qu'on lui avoit fait, d'avoir accuſé fauſſement tous les Peres du ſecond Concile de Nicée, d'une *déteſtable impoſture*, en leur imputant d'avoir voulu faire paſſer certains Religieux pour Députés des Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, quoiqu'il paroiſſe clairement, par les Actes mêmes du Concile, qu'ils ne l'ont pas fait. Car ſi le ſilence ne répare pas tout-à-fait un auſſi grand emportement que celui d'avoir accuſé, ſans raiſon, tout un Concile, d'une *déteſtable impoſture*, au moins il témoigne quelque retenue; au lieu que ces juſtifications déraiſonnables, marquent une diſpoſition toute contraire, & font paroître qu'on ne ſe ſoucie nullement du jugement des perſonnes ſages.

CHAPITRE XIV.

D'une lettre du Pape Jean XXII. aux Arméniens, ſur laquelle M. Claude inſulte à l'Auteur de la Perpétuité.

VINGT-QUATRIEME REMARQUE.

OUtre toutes les autres preuves qu'on a déja vues, du peu de fondement qu'a la louange que M. Claude ſe donne à lui-même, *qu'on ne Ecrits contre les Proteſtants.*

III. CLAS. N°. III. *trouvera point d'illuſion dans ſes raiſonnements*, je crois en devoir rapporter une, en examinant un des endroits de ſon livre, où il paroit le plus content de lui-même. C'eſt ce qu'il dit touchant la lettre du Pape Jean XXII, aux Arméniens du Dioceſe de Capha, dont il cite ces paroles dans la page 564. de ſon livre : *Nous avons reçu une extrême ſatisfaction en apprenant la nouvelle que le Tout-puiſſant, Créateur de la lumiere, déployant en vous ſa vertu, avoit éclairé votre eſprit de ſes véritables rayons, en ce que vous avez promis avec ſerment, de tenir inviolablement la foi catholique, que la ſainte Mere Egliſe Romaine tient véritablement, qu'elle enſeigne fidellement & qu'elle prêche, & que vous avez promis obéiſſance au Pontife Romain & à ſon Egliſe, entre les mains de notre vénérable Frere Jérôme, Evêque de Capha. C'eſt pourquoi nous deſirons ardemment, que, gardant les ſalutaires doctrines de cette Egliſe, vous gardiez ſes uſages, particuliérement en ce qui regarde le plus excellent des Sacrements, qui eſt le Sacrement ineffable de l'Autel. Car, encore que tous les autres Sacrements conferent la grace ſanctifiante, en celui-ci néanmoins eſt contenu tout Jeſus Chriſt ſacramentalement, ſous les eſpeces du pain & du vin, leſquelles demeurent; le pain étant tranſſubſtantié au corps de Jeſus Chriſt, & le vin en ſon ſang.* Ce Pape ajoute immédiatement enſuite ces paroles-ci : *C'eſt pourquoi nous voulons que vous ſachiez, que la ſainte Egliſe Romaine enſeigne, ordonne, obſerve de méler de l'eau dans le Calice ſalutaire* ; Itaque *noſſe vos volumus nec latere, quod aquam miſceri vino in ſalutari calice tenet ſancta Romana Eccleſia, prædicat, præcipit & obſervat.* Et ces paroles font manifeſtement voir que la clauſe précédente, où il étoit parlé de la Tranſſubſtantiation & de l'excellence de l'Euchariſtie, ne tendoit qu'à porter les Arméniens à ſe rendre exacts dans la pratique de cette cérémonie, de méler l'eau dans le Calice. Mais comme M. Claude vouloit cacher aux lecteurs l'union de ces deux clauſes, il a trouvé bon de ſupprimer les propres termes de la derniere, & de la rapporter dans les ſiens comme une clauſe toute ſéparée en cette maniere. *Après cela*, dit-il, *il leur enſeigna qu'il faut méler de l'eau dans le Calice du Seigneur.*

Il ne s'eſt pas contenté de cette ſupercherie ; il en prend de plus ſujet d'inſulter à l'Auteur de la Perpétuité, parce qu'il avoit tiré un argument de l'union de ces deux clauſes qu'il a ſupprimée. Voici ſes paroles :

Paroles de M. Claude.

Pag. 564. " M. Arnauld, qui eſt l'homme du monde le plus admirable en preuves, " s'en fait une de cela même. *Le Pape*, dit-il, *avoit ſi peu de défiance*

„ *que les Arméniens ne cruſſent pas la Tranſſubſtantiation, que, quoiqu'il* III.
„ *la leur propoſe expreſſément, il ne le fait néanmoins qu'incidemment, &* CLAS.
„ *par maniere de principe, pour établir qu'il falloit mettre de l'eau dans* N°. III.
„ *le Calice avec du vin; & ce dernier point eſt celui auquel il s'arrête*
„ *& qui fait le capital de ſa lettre: au lieu que s'il eût eu la moindre*
„ *penſée que les Arméniens n'euſſent pas cru la Tranſſubſtantiation, il ſe*
„ *ſeroit ſans doute mis en peine de la prouver, & de l'éclaircir avec encore*
„ *bien plus de ſoin qu'il ne fait le mêlange de l'eau dans le Calice* ".

" Que M. Arnauld me pardonne ſi je lui dis qu'il n'eſt pas vrai que
„ le Pape ne propoſe la Tranſſubſtantiation qu'incidemment, & par ma-
„ niere de principe, pour établir le mêlange de l'eau. Raynaldus, qui
„ rapporte cette hiſtoire, en a mieux jugé que lui. *Ipſos inſtruxit*,
„ dit-il, *ut in divinis myſteriis ſubſtantia panis & vini integris ſpeciebus*
„ *cum Chriſti corpore & ſanguine commutaretur, & vino conſecrando*
„ *aqua modica effundenda eſſet.* Je ne crois pas que ce ſoit mal fait
„ d'oppoſer à une illuſion de M. Arnauld une vérité atteſtée par un Hiſ-
„ torien qui parle de bonne foi, & ſans aucun égard à notre diſpute.
„ D'ailleurs, qu'y a-t-il de moins raiſonnable que de dire, comme fait
„ M. Arnauld, que le Pape ne propoſe la Tranſſubſtantiation *qu'inci-*
„ *demment, & par maniere de principe, pour établir qu'il falloit mettre*
„ *de l'eau dans le Calice?* Quel rapport y a-t-il entre ces deux cho-
„ ſes, & quelle conſéquence peut-on tirer de l'une à l'autre? Il ne
„ s'enſuit pas de ce qu'on croit la Tranſſubſtantiation, qu'on doive met-
„ tre de l'eau dans le Calice, ni que ceux qui n'en mettent pas choi-
„ quent pour cela ce dogme: ce ſont deux points diſtincts, qui ont
„ leurs preuves ſéparées, ſans liaiſon ni dépendance mutuelle; & on ne
„ ſauroit peut-être rien imputer à un Pape moins digne des lumieres
„ & de l'infaillibilité du Chef de l'Egliſe, que de le faire raiſonner de
„ cette maniere. Le pain & le vin ſont tranſſubſtantiés. Donc il faut
„ mettre de l'eau dans le Calice. M. Arnauld devoit un peu mieux mé-
„ nager l'honneur de ce Pontife, & prendre garde que la Tranſſubſ-
„ tantiation & le mélange de l'eau ne ſont point, dans ſon diſcours, une
„ maniere de principe & une concluſion: cela ſeroit ridicule; mais une
„ doctrine & une pratique que le Pape recommande également aux
„ Arméniens, afin que, déſormais, ils ſoient conformes à l'Egliſe Ro-
„ maine ſur le ſujet du Sacrement de l'Autel. Et c'eſt ainſi que l'a entendu
„ Raynaldus, plus ſincere en cela que M. Arnauld".

Réponſe. Je ne dirai rien à M. Claude ſur cet endroit, ſinon, que, n'aimant pas, comme il le témoigne ſouvent, que l'on faſſe ſon portrait, il devoit éviter avec plus de ſoin de le faire lui-même, & de ramaſſer en

III. Cl. N°. III. un même lieu tant de caracteres de ſon eſprit, comme il a fait en cet endroit.

Son peu de ſincérité y paroît par la ſéparation artificieuſe qu'il a faite de deux clauſes, que le Pape avoit unies par une particule, qui marquoit, que la ſeconde étoit une conſéquence de la premiere.

Son humeur inſultante y paroît par la hauteur avec laquelle *il traite* celui qu'il attaque, en l'appellant *l'homme du monde le plus admirable en preuves.* Ce qui ſignifie en françois, l'homme du monde le plus ridicule en raiſonnement; & cela, ſur le plus mauvais prétexte du monde. Car il eſt ſi vrai, comme on l'a remarqué, que cette derniere clauſe eſt une concluſion de la premiere, qu'elle y eſt jointe par le mot *itaque*, qui eſt une particule expreſſe de conſéquence, que M. Claude a trouvé bon de ſupprimer.

Son peu de juſteſſe y paroît par cette citation de Raynaldus. Car il devoit juger, par deux raiſons, qu'elle lui étoit entiérement inutile. 1°. Parce qu'il ne s'agit pas ici d'atteſter un fait, en quoi le témoignage d'un Hiſtorien peut être conſidérable; mais de raiſonner ſur un fait, en quoi il n'a d'autorité qu'autant qu'il paroît qu'il a de raiſon. Or Raynaldus n'en allegue aucune. 2°. Parce que le deſſein de Raynaldus, dans ce paſſage que M. Claude en cite, n'eſt que de faire l'abrégé de la lettre du Pape Jean XXII, & de marquer les points qu'elle contient, ſans diſtinguer ceux qui étoient directement ou indirectement exprimés. Mais il eſt ridicule de conclure de-là, qu'il ait prétendu que tous ces points tenoient le même rang dans la lettre du Pape, & que l'un n'étoit point principe de l'autre, & ne tendoit point à l'établir.

Laiſſant donc à part l'autorité de Raynaldus, qui n'eſt d'aucune conſidération en ce point, venons aux preuves que M. Claude allegue ſur le fond; puiſque c'eſt par-là qu'il faut juger s'il a raiſon ou s'il a tort. On a vu avec quelle fierté il les propoſe, en prétendant *que l'on a mal ménagé l'honneur de ce Pape*, de l'avoir fait raiſonner comme l'on a fait; & l'on va voir que tout cela n'eſt qu'un ſophiſme, dont il eſt impoſſible que M. Claude n'ait quelque honte, quand il ſera revenu de ſon éblouiſſement. *D'ailleurs*, dit-il, *qu'y a-t-il de moins raiſonnable que de dire, comme fait M. Arnauld, que le Pape ne propoſe la Tranſſubſtantiation qu'incidemment & par maniere de principe, pour établir qu'il falloit mettre de l'eau dans le calice? Quel rapport y a-t-il entre ces deux choſes; & quelle conſéquence peut-on tirer de l'une à l'autre?*

Qui croiroit jamais qu'un homme, comme M. Claude, pût ſe tromper ſi groſſiérement, que de ne pas ſavoir qu'il n'eſt pas neceſſaire, afin qu'un dogme tienne lieu de principe à l'égard d'un autre, qu'il en ſoit le prin-

cipe immédiat; mais qu'il ſuffit qu'il en ſoit le principe médiat; c'eſt-à-dire, que l'on en puiſſe tirer ce dogme par le moyen de quelque autre ſuppoſition que l'on y joint? C'eſt, à la vérité, un argument qui auroit peu de clarté, que de dire, par un ſimple enthymene; le pain eſt tranſſubſtantié au corps de Jeſus Chriſt. Donc il faut mettre de l'eau dans le calice. Mais cet argumnnt deviendra très-clair & très-raiſonnable, en y joignant une autre propoſition en cette maniere. III. CLAS. N°. III.

Le pain eſt tranſſubſtantié au corps de Jeſus Chriſt. L'Euchariſtie eſt donc le plus excellent des Sacrements, ne contenant pas ſeulement la grace, mais l'Auteur même de la grace.

Or il faut avoir un ſoin particulier de garder les uſages de l'Egliſe Romaine, tel qu'eſt celui de mêler de l'eau dans le calice, à l'égard du plus excellent des Sacrements. Donc il faut mêler de l'eau dans le calice.

Voilà comment cette concluſion, qu'il faut mettre de l'eau dans le calice, ſe tire de la Tranſſubſtantiation par un enchaînement de propoſitions qui ſont toutes raiſonnables. De la Tranſſubſtantiation, on conclut l'excellence de l'Euchariſtie. De l'excellence de l'Euchariſtie, on conclut qu'il faut avoir un ſoin particulier d'en obſerver les uſages; & de-là on conclut, qu'il faut mettre de l'eau dans le calice.

M. Claude ſeroit un peu plus excuſable, s'il avoit été obligé de deviner cet enchaînement. Mais il eſt marqué ſi expreſſément dans la lettre du Pape, qu'il faut s'aveugler pour ne l'y pas voir.

Nous deſirons ardemment, dit ce Pape, *que, gardant les ſalutaires doctrines de cette Egliſe, vous gardiez ſes uſages, particuliérement envers le plus excellent des Sacrements, qui eſt le Sacrement ineffable de l'Autel.* C'eſt donc cette excellence particuliere du Sacrement de l'Euchariſtie, qui eſt la cauſe du deſir particulier que ce Pape avoit que les Arméniens gardaſſent les uſages de l'Egliſe Romaine à l'égard de ce Sacrement. Enſuite, pour prouver cette qualité *du plus excellent des Sacrements*, qu'il avoit donnée à l'Euchariſtie, il ajoute: *car encore que tous les autres Sacrements conferent la grace ſanctifiante, en celui-là, néanmoins, eſt contenu tout Jeſus Chriſt ſacramentalement, ſous les eſpeces du pain, leſquelles demeurent, le pain étant tranſſubſtantié au corps de Jeſus Chriſt.* On voit manifeſtement que ce qui eſt dit ici de la Tranſſubſtantiation, n'eſt que pour ſervir de preuve de l'excellence du Sacrement; comme l'excellence du Sacrement de l'Euchariſtie n'eſt alléguée, par ce Pape, que pour montrer qu'il avoit raiſon d'exiger des Arméniens, une exactitude particuliere dans les uſages qui regardoient la célébration de ce Sacrement, tel qu'étoit la pratique de mêler de l'eau dans le calice.

Il eſt donc très-vrai, comme on l'a dit, qu'il n'eſt parlé de la Tranſ-

III. Clas. N°. III. ſubſtantiation qu'incidemment, & par maniere de principe, pour établir la pratique du mélange de l'eau avec le vin dans l'Euchariſtie ; & il n'y a rien de moins ſenſé que les railleries de M. Claude, qui ne ſont fondées que ſur ce qu'il n'a pas voulu concevoir cet enchaînement de propoſitions, ſi clairement marqué par ce Pape, dans lequel il eſt viſible, que la Tranſſubſtantiation ſert de principe à cette concluſion, qu'il faut mettre de l'eau dans le calice, par le moyen d'une autre propoſition qui lie cette concluſion à ce principe. Ainſi on a tout ſujet d'avertir M. Claude, qu'au lieu de ſe mettre en peine inutilement de ménager l'honneur du Pape Jean XXII, qui n'eſt point du tout bleſſé par le raiſonnement qu'on lui attribue, il auroit mieux fait de ménager davantage ſon propre honneur, en s'abſtenant de faire des objections qui témoignent auſſi peu de ſincérité que d'intelligence.

CHAPITRE XV.

Examen des railleries de M. Claude, ſur ce qu'on avoit dit de l'inclination qu'ont les hommes d'abréger leurs paroles.

VINGT-CINQUIEME REMARQUE.

IL faudroit faire un fort long Traité, ſi l'on vouloit ramaſſer tous les paralogiſmes & toutes les fauſſes penſées du ſeul chapitre VII du cinquieme Livre de M. Claude ; car elles ſont en ſi grand nombre que je ne puis aſſez m'étonner comment il a pu écrire tant de choſes ſi peu raiſonnables. Mais pour ne multiplier pas trop ces Remarques, dans leſquelles je ne me ſuis propoſé que de donner des exemples de la maniere dont il raiſonne, & de répondre aux principaux reproches qui ſe peuvent détacher de ſon ouvrage, je me contenterai d'examiner un endroit de ce chapitre, qui a quelque choſe de fort extraordinaire. J'en rapporterai les propres paroles, à mon ordinaire, en y répondant enſuite préciſément. En voici le commencement.

M. Claude, page 621.

" *Mais*, dit M. Arnauld, *on a ſujet de croire, que, comme ils étoient hommes, & qu'ils avoient les inclinations humaines, ils avoient auſſi*

„ *celle d'abréger leurs paroles, & de laiſſer quelque choſe à ſuppléer à* III.
„ *l'eſprit de ceux à qui ils parlent.* On connoît des gens qui n'ont nul- CLAS.
„ lement cette humeur abrégeante, & qui ne laiſſent pourtant pas d'être N°. III.
„ hommes, comme il paroît par d'autres humeurs qu'ils ont. Quoi
„ qu'il en ſoit, cette propoſition n'a de fondement que dans l'imagi-
„ nation de M. Arnauld: il l'avance ſans preuve, & je pourrois la rejeter
„ ſans examen".

Réponſe. Pour entendre cet endroit de M. Claude, il faut ſavoir que l'on avoit prouvé, dans le Livre de la Perpétuité, que c'étoit l'ordinaire des hommes de ſe ſervir d'expreſſions abrégées, & de ſignifier les choſes par des termes, qui, ſelon leur ſens précis, n'en marquoient qu'une partie: que c'étoit ainſi que tous les Catholiques appelloient l'Euchariſtie du nom de Saint Sacrement, de Sacrement de l'Autel, quoique ces mots ne ſignifiaſſent qu'une partie de ce qu'ils concevoient dans ce myſtere. Ainſi, en appliquant cette regle aux Auteurs Latins du ſeptieme & du huitieme ſiecle, on avoit dit ce que M. Claude rapporte, & qu'il dit n'avoir de fondement que dans l'imagination de celui qui l'avance. Mais pour lui donner lieu de conſidérer à quoi il s'engage, il n'y a qu'à lui demander s'il connoît des François, qui, pour dire que le Roi eſt allé au Parlement, ne manquent jamais de dire, le Roi de France Louis XIV, eſt allé au Parlement de Paris? S'il connoît des familles où l'on nomme toujours le Maître & la Maîtreſſe de la maiſon par ſon nom ou par ſon ſurnom, & où l'on ne ſe contente pas de dire *Monſieur* & *Madame*? S'il connoît des Théologiens qui faſſent difficulté de dire, que *le Verbe s'eſt fait chair*, parce que ce mot ne marque qu'une partie de l'humanité de Jeſus Chriſt. S'il en connoît qui ne ſe ſervent point des mots de Sacrement de Baptême, quoique ces mots ne ſignifient que le ſacré ſigne du *plongement*, & qu'il faille y ajouter bien d'autres idées pour ſe former celle que nous concevons par les mots de Baptême? S'il a vu quelque Auteur Grec qui évitât de l'exprimer par le mot de Φώτισμος, & les baptiſés par celui de Φωτιζόμενοι ou Φωτίσαντες, ſous prétexte que ce mot ne marquoit qu'une partie de l'effet du Baptême, qui eſt l'illumination de l'entendement? S'il feroit difficulté de dire lui-même, qu'un homme eſt mort en grace; & s'il ſe croiroit obligé d'ajouter, *qu'il eſt mort dans la grace ſanctifiante*, pour la diſtinguer des autres ſortes de grace? Si c'eſt une faute à lui d'avoir dit, dans ce paſſage même, *qu'il paroît qu'il y a des gens qui ſont hommes, par d'autres humeurs qu'ils ont*, parce qu'il n'a pas ajouté des humeurs *ſpirituelles*, pour marquer qu'il ne parloit pas des humeurs corporelles, que les Médecins remarquent dans les corps? Enfin s'il connoît un ſeul Calviniſte, qui n'appelle librement l'Euchariſtie des

III. CLAS. N°. III. mots d'*Eucharistie*, de *Cene*, de *S. Sacrement*, de *figure*, *d'image*; de *symbole*, *d'Antitype*, quoiqu'ils nous veuillent obliger d'ajouter aux simples idées de ces termes, je ne sais combien d'autres idées qui n'y sont point enfermées, & qu'ils prétendent faire concevoir par-là une figure *efficace*, une figure *inondée*? Comment a-t-il donc pu dire *qu'il connoit des gens qui n'ont point cette humeur abrégeante*, puisqu'il est très-faux qu'il en connoisse, qui n'aient point cette humeur abrégeante dont on parloit? Comment a-t-il pu dire, que la proposition qu'on avoit avancée n'avoit de fondement que dans l'imagination de l'Auteur, puisque cette proposition ne contenoit autre chose, sinon que l'inclination que les hommes ont à abréger leurs paroles, les portoit à désigner souvent les choses composées par des mots qui ne marquent qu'une de leurs parties & un de leurs attributs, en laissant les autres à suppléer à l'esprit, & que cette inclination a dû paroître en ce qui regarde l'Eucharistie, dans ceux qui ont vécu au septieme & au huitieme siecle? M. Claude peut-il nier que cette regle n'ait lieu presque dans toutes les expressions dont il se sert lui-même pour exprimer ce mystere? Pourquoi fait-il donc semblant de la méconnoître quand un autre la lui propose? Pour moi je n'en vois pas d'autre raison, sinon que l'envie de faire une pointe maligne, a obscurci en lui, dans cette occasion, comme en beaucoup d'autres, la lumiere de son esprit. Il a cru qu'après avoir accusé des gens de faire des discours *longs & importuns*, & de conter des *Histoires qui ne finissent jamais*, on entendroit ce qu'il voudroit dire par cette expression générale; *on connoît des gens qui n'ont nullement cette humeur abrégeante*: & qu'après leur avoir souvent reproché d'être toujours en colere, d'accuser des gens de falsification *par mauvaise humeur*, d'avoir une bile *qui ne peut qu'être désagréable aux honnêtes gens*, *d'avoir des mouvements convulsifs*, c'étoit assez les désigner que de dire, qu'il paroît *qu'ils sont hommes par d'autres humeurs qu'ils ont*. Le faux agrément de cette raillerie l'a donc tellement surpris, qu'il n'a pu sortir de long-temps de son éblouissement; c'est pourquoi il y continue encore dans les paroles suivantes.

Paroles de M. Claude.

Pag. 621. " Je lui dirai néanmoins, que, dans l'explication des mysteres de la „ Religion, on n'a guere accoutumé d'user de ces paroles abrégées, si ce „ n'est quand on traite d'une matiere indirectement, & par occasion, & „ non pas quand on en traite expressément, & qu'on a dessein d'expliquer „ ce qu'il en faut savoir. Quelle étoit donc la mode de ce temps-là, de ne „ se servir que de paroles abrégées, lors même qu'on vouloit expliquer „ le

„ le myſtere de l'Euchariſtie, & de ne ſe faire jamais entendre qu'à demi III.
„ mot? Cette mode dura bien long-temps, puiſqu'elle dura deux cents CLAS.
„ ans. Et qui a dit à M. Arnauld que les Paſteurs ne fuſſent pas quelquefois N°. III.
„ tentés de parler clairement, & de dire les choſes comme ils les pen-
„ ſoient; ou qu'au moins le peuple ne ſe laſſât d'être obligé ponctuel-
„ lement à ſuppléer à ce qui manquoit aux expreſſions de ſes Paſteurs,
„ ou qu'enfin, l'une & l'autre de ces coutumes ne ſe perdît"?

Réponſe. M. Claude ne dira pas cela quand il ſera revenu à lui, & qu'il penſera davantage à ce qu'il dit. On s'eſt ſervi de tout temps de ces paroles abrégées dont il eſt queſtion, en matiere de Religion. On s'en ſert, & on s'en ſervira toujours. Il s'en ſert lui-même, & il ne s'en ſauroit paſſer. Les Catholiques diront toujours le *Sacrement de l'Autel*, le *S. Sacrement*, *l'Euchariſtie*, *la Sainte Communion*, quoique ces termes ne marquent pas tout ce qu'ils conçoivent; & les Calviniſtes ne feront jamais difficulté de ſe ſervir de ceux-là & de beaucoup d'autres, comme de ceux de *ſignes*, d'*antitypes*, de *figures*, quoiqu'il les faille ſuppléer, auſſi-bien ſelon leur doctrine que ſelon celle des Catholiques. C'eſt une néceſſité qui tient de la nature même, parce que, pour exprimer tout ce que l'on veut faire concevoir, il faudroit une longueur infinie.

Je laiſſe à M. Claude à ſe décharger ſur ſon Imprimeur de la contradiction qui paroît dans le lieu que j'ai rapporté. Mais il n'y a que lui qui ſoit coupable de la mauvaiſe foi qui paroît dans la queſtion qu'il ajoute, d'une maniere inſultante: *quelle étoit donc la mode de ce temps-là, de ne ſe ſervir que de paroles abrégées, & de ne ſe faire jamais entendre qu'à demi mot*? Car, par quelles regles de ſincérité & de bonne foi s'eſt-il pu permettre de changer une propoſition affirmative en une propoſition excluſive? On lui dit qu'on s'eſt toujours ſervi, à l'égard de l'Euchariſtie, de paroles abrégées, & qu'on ne doit pas s'étonner qu'on en ait uſé au ſeptieme & au huitieme ſiecle. Et M. Claude nous fait dire froidement, *que c'étoit la mode de ce temps-là, de ne ſe ſervir que de paroles abrégées, & ne ſe faire jamais entendre qu'à demi mot*, quoique l'on ait dit, & redit dans pluſieurs chapitres de ce Livre, que l'on y a enſeigné très-clairement la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation, & qu'il fache que l'on prétend, & que l'on prouve, que ces expreſſions, qui y ont été ordinaires, que l'Euchariſtie eſt *le vrai corps de Jeſus Chriſt*, *le propre corps de Jeſus Chriſt*, *le corps même de Jeſus Chriſt*, ſont des expreſſions très-pleines, très-entieres, & qui ne doivent nullement paſſer pour des expreſſions abrégées. Cependant, nonobſtant ces déclarations réitérées en cent endroits, il ne laiſſe pas de ſuppoſer, qu'on dit, & qu'on croit le contraire, & de demander,

III. Clas. N°. III. Daillé.

ſur ce raiſonnement faux & calomnieux, qui a dit à M. Arnauld *que les Paſteurs ne fuſſent quelquefois tentés de parler clairement, & de dire les choſes comme ils les penſoient, ou qu'au moins le peuple ne ſe laſſât point d'être obligé perpétuellement à ſuppléer ce qui manquoit aux expreſſions de ſes Paſteurs, ou qu'enfin, l'une ou l'autre de ces coutumes ne ſe perdit.*

Ce qui rend la hardieſſe de M. Claude moins ſupportable en cette occaſion eſt, que ce reproche n'ayant aucun fondement à l'égard ni de celui à qui il l'applique, ni d'aucun Catholique, il eſt vrai à la lettre, étant appliqué aux Calviniſtes, & particuliérement à M. Claude.

On n'a jamais dit à M. Claude, que les Peres & les Auteurs des huit premiers ſiecles, ne ſe ſoient ſervis que de paroles abrégées. On lui ſoutient au contraire, qu'ils ſe ſont ſervis d'une infinité d'expreſſions très-claires, très-expreſſes, très-entieres, ſelon la maniere que les expreſſions des hommes le peuvent être. On lui ſoutient qu'ils ont parlé du myſtere de l'Euchariſtie plus clairement que d'aucun autre myſtere: & toutes les preuves des Catholiques ſe réduiſent, preſque toutes, à montrer qu'il faut entendre l'littéralement les expreſſions des Peres & de l'Ecriture. Que ſi l'on avoue en même temps qu'ils ſe ſont ſervis de quelques expreſſions imparfaites & abrégées, c'eſt en prétendant en même temps, que ces expreſſions imparfaites & abrégées étoient ordinairement & communément expliquées, en ſorte que l'explication étoit auſſi commune que l'expreſſion abrégée. Si l'on appelle, par exemple, l'Euchariſtie *Sacrement du corps de Jeſus Chriſt*, qui eſt l'expreſſion abrégée, l'on a dit auſſi ſouvent *qu'elle contenoit, & qu'elle étoit le vrai corps de Chriſt, le propre corps de Chriſt*, ou ſimplement *le corps de Jeſus Chriſt*, qui eſt l'expreſſion pleine & entiere.

Mais les Miniſtres, & particuliérement M. Claude, font tout le contraire. Tout le langage des Grecs, par exemple, n'eſt, ſelon lui, compoſé que d'expreſſions abrégées, qui n'étoient expliquées qu'une fois en ſept ou huit cents ans. Quand ils diſent que l'Euchariſtie *eſt le vrai corps de Jeſus Chriſt*, cela ne veut pas dire, ſelon lui, quelle ſoit le vrai corps de Jeſus Chriſt, mais *qu'elle contient la forme économique & ſurnaturelle du corps de Jeſus Chriſt.* Quand ils diſent *que le pain eſt changé au vrai corps de Jeſus Chriſt*, cela ne veut pas dire, ſelon lui, qu'il ſoit changé au vrai corps de Jeſus Chriſt; mais *qu'il eſt changé*, ou plutôt *qu'il reçoit la vertu ſurnaturelle & ſéparée du corps de Jeſus Chriſt.*

Quand ils diſent que l'Euchariſtie, & le corps de Jeſus Chriſt né de la Vierge, ne ſont pas deux corps, cela ne veut pas dire que ce ſoient le même corps, mais *que l'un eſt l'accroiſſement du corps de Jeſus Chriſt,*

& que cet accroiſſement demeure dans la terre pendant que le vrai corps de Jeſus Chriſt n'eſt que dans le ciel.

III. Clas. N°. III.

Voilà d'étranges ſuppléments, d'étranges commentaires, & où les paroles mêmes ne nous portent guere. Cependant, ſi vous lui demandez ſi l'on avoit grand ſoin d'inſtruire les fideles de ces commentaires & de ces ſuppléments, il ſera contraint de vous dire, que cette forme *œconomique & ſurnaturelle*, & *cet accroiſſement* du corps de Jeſus Chriſt, qu'il prétend que les Grecs entendoient dans toutes ces expreſſions ordinaires, n'a été exprimé que par un ſeul Auteur dans un ſeul ouvrage, qui eſt une lettre & un petit chapitre attribué à Jean de Damas, ſans qu'il puiſſe faire voir que cette lettre ait jamais été citée par aucun de tous les Auteurs qui l'ont ſuivi. Et néanmoins cela lui ſuffit pour attribuer à tous les Grecs ce ſens, tel qu'il ſoit (car nous lui ferons voir qu'il ne l'entend pas, & qu'il falſifie cet endroit de S. Jean de Damas) cela lui ſuffit, dis-je, pour appeller hardiment cette fantaiſie, *l'hypotheſe des Grecs*, & pour ſuppoſer ainſi, que tous les peuples qui ont, ſelon lui peu de connoiſſance de la Tradition, ſuppléoient ces termes de vrai corps de Jeſus Chriſt par ceux de la forme *œconomique & ſurnaturelle, ou accroiſſement du vrai corps de Jeſus Chriſt.*

Quant à ces termes de changement en la vertu du corps de Jeſus Chriſt, on a déja remarqué qu'il ne paroît point qu'aucun Auteur s'en ſoit ſervi depuis Théophilacte. Et néanmoins, ſelon M. Claude, les Grecs entendoient ce changement de vertu par toutes les expreſſions où on leur diſoit, que le pain étoit changé au corps de Jeſus Chriſt.

C'eſt donc à M. Claude qu'on peut demander avec juſtice, *quelle étoit la mode de ce temps-là, de ne ſe ſervir que de paroles abrégées*, lors même que l'on vouloit expliquer le myſtere de l'Euchariſtie, & de ne ſe faire jamais entendre qu'à demi mot? C'eſt à lui qu'on peut dire, que cette mode n'a pas duré, ſelon lui, deux ou trois cents ans; mais qu'elle a duré depuis les Apôtres juſques à nous, n'y ayant aucun paſſage qui contienne la foi Calviniſte en termes formels. Si les Peres parlent de figure, ils ne parlent point d'efficace: s'ils parlent d'efficace, ils ne parlent point de figure: s'ils parlent de corps de Jeſus Chriſt, ils ne parlent point ni d'efficace ni de vertu. Ce ne ſont qu'expreſſions abrégées, qui ont beſoin de longs ſuppléments, & ces ſuppléments ne ſe trouvent jamais joints à l'expreſſion qui en a beſoin. C'eſt ce que nous ferons voir avec étendue dans la diſcuſſion du ſentiment des Peres, que l'on donnera bientôt au public. Ainſi l'on voit qu'il n'y eut jamais rien de plus mal concerté en toute maniere que cette raillerie, puiſqu'elle eſt fondée ſur une très-fauſſe ſuppoſition à l'égard de l'Auteur de la Per-

[Dans le Tome III. de la Perpétuité.]

III. Clas. N°. III. pétuité, & qu'elle n'eſt véritable & juſte qu'étant appliquée aux Calviniſtes & à M. Claude. Cependant il y continue encore en la maniere que nous allons voir.

Paroles de M. Claude.

Pag. 621. " M. Arnauld ſe plaint qu'on emploie quelquefois des railleries „ pour le réfuter. Mais pourquoi ne nous dit-il pas des choſes moins „ éloignées de la raiſon? Car après tout, entreprendre de prouver la „ Tranſſubſtantiation & la préſence réelle par la réticence de celui qui „ enſeigne d'une part, & par le ſupplément de celui qui écoute de „ l'autre, n'eſt pas une choſe fort raiſonnable. Cependant voici à quoi „ ſe peut réduire ſa maniere d'argumenter, ſi ſa maxime a lieu. Les „ Peres Grecs du ſeptieme & du huitieme ſiecle ont dit une telle & une „ telle choſe avec réticence. Or les peuples les ont entendues d'une telle „ maniere par ſupplément. Donc on y a enſeigné & on a cru la pré„ ſence réelle".

Réponſe. On ne ſe plaint point du tout qu'on ait recours à des railleries pour réfuter le Livre de la Perpétuité. Mais on ſe plaint que M. Claude a recours à des fauſſetés viſibles, groſſieres & inexcuſables, pour ſervir de fondement à ſes railleries. Cet argument que M. Claude lui attribue eſt une fiction, dont il eſt l'unique Auteur, & dont je ne ſais guere que lui qui fût capable. Tous les autres ſavent mettre une différence entre une ſolution & une preuve. Les ſolutions n'ont pour but que de détruire les objections qu'on oppoſe, & non pas d'établir préciſément les dogmes. On conclut des preuves qu'une telle choſe eſt: & l'on conclut des ſolutions qu'une objection ne fait pas voir qu'elle ne ſoit pas.

Or ce que l'Auteur de la Perpétuité a dit de cette inclination des hommes à abréger leurs paroles, & de la néceſſité de les ſuppléer, tient lieu de ſolution, & non de preuve. Il n'a jamais ſongé à en conclure ni la préſence réelle, ni la Tranſſubſtantiation; mais ſeulement à conclure, que les objections fondées ſur ces paroles abrégées ne détruiſent *ni la* préſence réelle, ni la Tranſſubſtantiation. Quand il établit & qu'il *prouve* l'un & l'autre de ces dogmes, il ne le fait point du tout ni par ces réticences ni par ces ſuppléments. Il le fait par des paſſages clairs & précis, & auxquels M. Claude ne répondra jamais raiſonnablement. C'eſt donc une inſigne mauvaiſe foi de lui attribuer un raiſonnement impertinent, auquel il ne penſa jamais, & de demander enſuite froidement, pourquoi *il ne dit pas des choſes moins éloignées de la raiſon?*

III. CLAS. N°. III.

Paroles de M. Claude.

" M. Arnauld dira, qu'il n'y a rien de plus ordinaire dans le langage
„ humain que d'uſer de paroles abrégées, ni rien de plus commun que
„ de ſuppléer ce qui leur manque. On a accoutumé de dire un homme,
„ une maiſon, une ville, la terre, l'air, le ſoleil, & non la ſubſtance
„ d'un homme, la ſubſtance d'une maiſon ".

Réponſe. M. Claude eſt malheureux à faire parler & à faire raiſonner les gens, parce qu'il les fait parler & raiſonner ſelon ſes penſées, & non pas ſelon les leurs. On ne dira jamais à M. Claude, que, dire *la terre*, *l'air*, *le ſoleil*, ſoit uſer de paroles abrégées, & que ces mots *la ſubſtance de la terre*, *de l'air*, *du ſoleil*, ſoient des paroles de ſupplément. Ce ſont des ſuites ridicules de cette nouvelle Philoſophie de M. Claude, par laquelle il a prétendu transformer tous les termes propres en termes généraux, qui ont beſoin d'être déterminés. Mais comme nous avons réfuté amplement ailleurs cette viſion, il n'eſt pas néceſſaire de s'y arrêter ici davantage. Il ſuffit de l'avertir, afin qu'il n'abuſe plus ainſi des termes, qu'on appelle paroles abrégées celles qui ne ſignifient qu'une partie de la choſe qu'on veut faire entendre, & qui excitent néanmoins l'idée de la choſe entiere. Ainſi *S. Sacrement* ne ſignifie qu'un ſaint ſigne, & excite néanmoins, parmi les Catholiques, l'idée du corps de Jeſus Chriſt préſent ſous les voiles qui le couvrent; & aux Calviniſtes, l'idée d'un pain *inondé*, & d'une figure efficace. Ainſi le mot de *chair* eſt une parole abrégée, quand on dit que *le Verbe s'eſt fait chair*; parce que l'on entend par la chair, l'humanité toute entiere. Mais les mots de *terre*, *d'air* de *ſoleil*, ne ſont point du tout des paroles abrégées, parce qu'ils marquent toute la choſe. Ce ne ſont point de même des termes abrégés quand on dit, que *le corps de Jeſus Chriſt eſt en nous & dans nos entrailles*; *que le pain eſt changé au propre corps de Jeſus Chriſt*, *au vrai corps de Jeſus Chriſt*: ce ſont des expreſſions pleines & entieres, qui expriment tout ce que l'on veut faire entendre.

Perpét. Tom. II. l. 4 ch. 12. & 13.

Le reſte de cette page, qui eſt la 622, du Livre de M. Claude, eſt de même genre que ce que nous venons de rapporter. Il ſuppoſe tout ce qu'il lui plaît: il fait dire aux gens ce qu'ils n'ont jamais dit, & il ne veut pas prévoir ce qu'ils diſent effectivement, & ce qu'on lui a cent fois reproché. C'eſt une méthode très-commode pour faire ſemblant de répondre à tout, quoiqu'on ne réponde effectivement à rien.

CHAPITRE XVI.

Examen d'un reproche de M. Claude, fondé ſur une inſigne falſification, & ſur pluſieurs faux raiſonnements.

VINGT-QUATRIEME REMARQUE.

Paroles de M. Claude.

III. Clas. No. III. *M. Claude.* troiſieme Réponſe, page 687.

„ M. Arnauld ne ſe contente pas de recueillir pour lui ſeul le fruit „ de ſes victoires. Il veut encore en faire part aux Sociniens ; & ſes con- „ ceptions ſur ce ſujet ſont remarquables. J'avois rapporté quelques „ preuves tirées de l'Ecriture touchant la Trinité, pour faire voir de „ quelle maniere ce myſtere eſt établi dans la parole de Dieu. *Ce ne* „ *ſont*, dit-il, *que des ſuppoſitions ſans preuves.* C'eſt déja quelque choſe „ d'aſſez bizarre, que d'appeller des preuves, & des preuves tirées de „ l'Ecriture, des ſuppoſitions ſans preuves. *Elles ſeroient*, dit-il, *encore* „ *très-raiſonnables dans la bouche d'un Catholique ; parce qu'il accompagne* „ *ces preuves de l'intelligence publique de toute l'Egliſe, & de toute la Tra-* „ *dition. Mais ces mêmes preuves ſont infiniment affoiblies dans la bouche* „ *d'un Calviniſte ſans autorité, ſans poſſeſſion, & qui a renoncé à la Tra-* „ *dition & à l'autorité de l'Egliſe.* Cette propoſition me ſurprend. Quoi! „ les preuves de l'Ecriture touchant le myſtere de la Trinité n'auront „ d'elles-mêmes aucune force ! Ce ne ſeront que des preuves *foibles*, & „ *infiniment foibles* de leur nature, ſans le bénéfice de la Tradition, & „ toute leur évidence & leur force dépendra de l'intelligence publique „ de l'Egliſe ? *Hoc magnò mercentur Atridæ.* Les Ariens & les Sociniens „ ont bien de l'obligation à M. Arnauld ; mais ce n'étoit pas-là le ſenti- „ ment de S. Auguſtin, lorſque, diſputant contre Maximien, Evêque „ Arien, il lui diſoit: *Je ne dois point vous alléguer pour préjugé le* „ *Concile de Nicée, ni vous à moi celui d'Arimini. Car comme je ne ſuis* „ *pas obligé d'acquieſcer à l'autorité de ce dernier, vous n'êtes pas auſſi tenu* „ *de déférer à l'autorité du premier. Agiſſons par l'autorité de l'Ecriture,* „ *qui eſt un témoin commun à vous & à moi ; oppoſons choſe à choſe,* „ *cauſe à cauſe, raiſon à raiſon.* Si le principe de M. Arnauld eût eu lieu, „ c'eût été une grande imprudence à S. Auguſtin, de mettre ainſi à part „ l'intelligence publique & la Tradition, pour ſe réduire à la ſeule „ Ecriture ; puiſque les preuves qu'on tire d'elle ſur le ſujet de la

„ Trinité ſont *foibles*, & *infiniment foibles* ſéparées de la Tradition & „ de l'autorité de l'Egliſe. Que répondra M. Arnauld à un Socinien, „ qui lui dira, qu'il faut mépriſer cette intelligence publique & cette „ Tradition, qui ne s'eſt elle-même établie que ſur des preuves *infiniment* „ *foibles ?* Car, après tout, pourquoi l'intelligence publique a-t-elle pris „ les paſſages de l'Ecriture en ce ſens, ſi les preuves de ce ſens ſont ſi „ légeres en elles-mêmes ? Ce n'eſt ni témérairement, ni par enthou- „ ſiaſme, ni ſans de juſtes raiſons que la Tradition ſe trouve tournée „ de ce côté-là. Mais quelles en ſont les raiſons, ſi les preuves qu'on „ tire de l'Ecriture pour fonder ce ſens, ſont d'elles-mêmes *infiniment* „ *foibles* ? M. Arnauld n'y ſonge pas : non ſeulement il donne aux Ariens „ & aux Sociniens des avantages injuſtes ; mais il ruine lui-même ſon „ propre principe, à meſure qu'il le croit établir. „

Réponſe. Il eſt difficile de s'imaginer rien de plus étrange que le fondement de cette déclamation de M. Claude, & je ne ſais comment il s'expoſe de nouveau à ſe faire convaincre d'une impoſture inexcuſable, après ce qui lui eſt déja arrivé ſur un ſujet tout ſemblable. Il avoit déja accuſé l'Auteur du ſecond Traité de la Perpétuité, d'avoir dit, *que Jeſus Chriſt n'a pas fait connoître ſa divinité en des termes clairs, & que l'on ne puiſſe éluder.* Et on lui a répondu, que c'étoit une fauſſeté ; que cet Auteur avoit ſimplement écrit, *que Jeſus Chriſt n'avoit pas fait connoître ſa divinité en des termes ſi clairs qu'il fût impoſſible de les éluder*, en lui marquant enſuite la différence de ces deux propoſitions. *La premiere*, a-t-on dit, *qui eſt de M. Claude, & qu'il impute fauſſement à l'Auteur de la Perpétuité, nie abſolument la clarté des preuves de la divinité de Jeſus Chriſt, & ainſi elle eſt très-fauſſe ; parce qu'en effet, ces preuves ſont claires en elles-mêmes, & à l'égard de ceux qui n'ont pas l'eſprit corrompu par l'héréſie. Mais la ſeconde, qui eſt de l'Auteur de la Perpétuité, dit ſeulement que Jeſus Chriſt n'a pas fait connoître ſa divinité en des termes ſi clairs & ſi précis qu'il fût impoſſible de les éluder. Ce qui ne contient qu'une vérité de fait, dont il eſt impoſſible de douter.*

Perpét. l. 11. c. 10. p. 138.

M. Claude s'eſt trouvé réduit au ſilence ſur une conviction ſi évidente de cette falſification ; mais, au lieu d'en devenir plus retenu, il n'a pas laiſſé d'abuſer encore ici, ſur le même ſujet, des paroles de l'Auteur de la Perpétuité d'une maniere plus hardie. On lui a dit ſimplement, *que les preuves tirées de l'Ecriture, qu'il rapporte touchant la Trinité, qui ſeroient très-raiſonnables dans la bouche d'un Catholique, parce qu'il accompagne ces preuves de l'intelligence publique de toute l'Egliſe & de toute la Tradition, ſont infiniment affoiblies dans la bouche d'un Calviniſte, ſans*

III. Clas. N°. III. *autorité, ſans poſſeſſion, & qui renonce à la Tradition & à l'autorité de l'Egliſe.*

Et au lieu de cette propoſition il en ſubſtitue une autre très-différente, qui eſt, que les preuves de l'Ecriture touchant la Trinité n'ont d'elles-mêmes aucune force, *& que ce ne ſont que des preuves foibles, & infiniment foibles;* comme ſi c'étoit la même choſe.

Cependant il ne faut qu'un peu de ſens commun pour entendre la différence de ces propoſitions que M. Claude confond. Quand on dit que les preuves de la Trinité ſont infiniment affoiblies dans la bouche des Calviniſtes, on conſidere ces preuves en deux états; dans la bouche des Catholiques & dans celle des Calviniſtes: & ce n'eſt que dans cette comparaiſon que l'on dit, qu'elles ſont infiniment affoiblies; c'eſt-à-dire, qu'elles ont beaucoup moins de force dans la bouche des uns que des autres

Mais il ne s'enſuit nullement de-là qu'elles ſoient *foibles & infiniment foibles*, & encore moins, *qu'elles n'aient aucune force.* On peut dire d'une armée victorieuſe, qui s'eſt beaucoup diminuée dans le cours d'une campagne, qu'ayant été très-forte au commencement de cette campagne, elle ſe ſeroit infiniment affoiblie à la fin. Mais il ſeroit extravagant de conclure de cette expreſſion, que cette armée eſt donc *foible & infiniment foible*, & qu'elle n'a *d'elle-même aucune force.* Si un étranger avoit tiré cette conſéquence, on la pardonneroit au peu d'intelligence qu'il auroit de notre langue: mais que M. Claude, qui doit entendre le françois, fonde une accuſation ſur un ſens ſi notoirement faux, après avoir déja fait une ſemblable faute, & s'en être mal trouvé, c'eſt ce qui eſt infiniment moins ſupportable.

Ce n'eſt pas néanmoins la ſeule illuſion de cet endroit. Il y en a une autre très-maligne & très-conſidérable dans cette ſurpriſe, qu'il témoigne de ce que l'on dit en cet endroit des preuves tirées de l'Ecriture ſur la Trinité: car il tâche par-là de faire croire, que l'on avance en cela quelque choſe de particulier. *Les conceptions*, dit-il, *de M. Arnauld ſont remarquables. Cette propoſition me ſurprend.* On n'a droit de parler de cette ſorte, que quand un Auteur avance quelque choſe d'extraordinaire. Cependant il eſt ſi faux que l'on ait rien fait de tel, qu'il s'en faut beaucoup qu'on ne ſoit allé ſi avant ſur ce point, que la plupart des Auteurs qui ont traité les controverſes.

Le Cardinal Bellarmin, qui eſt le plus connu, en parle en cette maniere dans ſon Traité des Traditions. *L'égalité des Perſonnes divines, la proceſſion du S. Eſprit du Pere & du Fils, comme d'un même principe,*

la

le péché originel, la deſcente de Jeſus Chriſt aux enfers, ſe tirent à la vérité des Ecritures; mais ce n'eſt pas avec tant de facilité qu'en ne ſe ſervant que des Ecritures, on puiſſe jamais convaincre des opiniâtres. Car il faut remarquer qu'il y a deux choſes dans les Ecritures; les paroles & le ſens qui y eſt enfermé. Les paroles tiennent lieu de fourreau, le ſens eſt le glaive de l'eſprit. De ces deux choſes, la premiere eſt connue de tout le monde; car quiconque ſait lire peut lire l'Ecriture: mais la ſeconde n'eſt pas connue de tous, & on ne peut, en un très-grand nombre de lieux, in plurimis locis, *être aſſuré de ſon ſens, ſans le ſecours de la Tradition.*

III. CLAS. N°. III.

M. Claude n'ignore pas auſſi ſans doute, que les Auteurs de ſa ſecte reprochent aux Catholiques d'être allés encore plus avant que Bellarmin, & il ſait ce que Chamier en dit dans ſon neuvieme Livre, ch. X. où il fait le Catalogue de ces Auteurs, & des dogmes qu'ils prétendent ne ſe pouvoir prouver par la ſeule Ecriture. Pourquoi donc témoigne-t-il d'être ſurpris de ce que l'on a dit dans le Livre de la Perpétuité, qui eſt infiniment moins fort.

Car l'on n'y dit nullement, comme il le ſuppoſe, *que les preuves tirées de l'Ecriture pour la Trinité ſoient foibles, ni qu'elles ſoient infiniment foibles, ni qu'elles n'aient aucune force.* On dit qu'elles ſont infiniment affoiblies dans la bouche des Calviniſtes, qui les ſéparent de la Tradition & du conſentement de l'Egliſe. Et ſi M. Claude veut en ſavoir la raiſon, c'eſt que la force d'une preuve ne conſiſte pas ſeulement dans ſon évidence abſolue; mais dans ſon évidence relative; c'eſt-à-dire, dans la proportion qu'elle a avec les différents eſprits.

La clarté des preuves de l'Ecriture pour la Trinité eſt toujours la même en ſoi, ſoit qu'on les joigne à la Tradition, ſoit qu'on les en ſépare; mais elle n'eſt pas la même relativement; c'eſt-à-dire, à l'égard de tous les eſprits. Il y a une infinité de perſonnes qui ſe rendent ſans peine à ces preuves, lorſqu'on leur repréſente que le ſens des paſſages dont on ſe ſert, eſt confirmé par le conſentement de tous les ſiecles, qui ont précédé les héréſies qui ſe ſont élevées contre ces myſteres; lorſqu'on leur fait voir que toute l'Egliſe l'a embraſſé, & que l'autre n'a été ſuivi que par des hérétiques convaincus de mille crimes. Mais ſi ces mêmes perſonnes conſidéroient ſéparément ces paſſages, ils ſeroient bien plus facilement troublés par les vains raiſonnements des hérétiques. La diſcuſſion en ſeroit bien plus longue, & par conſéquent bien moins proportionnée aux ſimples. Ils ſe croiroient obligés de ne ſe pas déterminer ſur les paſſages allégués par un des partis. Il faudroit donc écouter les uns & les autres, & comparer leurs preuves & leurs raiſons; & cette comparaiſon eſt longue à l'égard de tous, & dangereuſe à l'égard de plu-

III. Clas. N°. III.

ſieurs. Je ne dis pas qu'avec tout cela les perſonnes éclairées ne puiſſent reconnoître, dans cette comparaiſon, la vérité de ce dogme capital de notre Religion : mais ſi les Savants & les perſonnes intelligentes & ſinceres le peuvent, combien y a-t-il de ſimples qui ſont capables de ſe confondre & de s'égarer dans cette diſcuſſion ? Combien y en a-t-il qui n'en ont pas le temps, & qui manquent des ſecours néceſſaires pour *cela ?*

C'eſt en quoi conſiſte l'affoibliſſement de ces preuves, lorſqu'on les ſépare de la Tradition & du conſentement de l'Egliſe. En les y joignant, le ſens de ces paſſages eſt tout d'un coup fixé & arrêté. En les en ſéparant, il faut le diſcuter, & entrer dans l'examen & dans la comparaiſon des paſſages contraires en apparence, dont le commun du monde eſt beaucoup moins capable, & qui eſt toujours infiniment plus long.

C'eſt auſſi pour cette raiſon que l'on a dit, que les Sociniens ſe moqueroient du petit amas de preuves que M. Claude fait ſur ce myſtere. Car ce n'eſt pas qu'elles ne ſoient bonnes en elles-mêmes ; mais c'eſt qu'en prenant cette voie, il n'eſt pas raiſonnable de former ſon jugement ſur les paſſages d'une des parties ; & qu'ainſi ces paſſages, conſidérés tout ſeuls, ne ſont que des commencements de preuves, qui, ne remédiant à aucun des préjugés de ces hérétiques, ne ſont qu'exciter leur moquerie quand on les laiſſe en cet état, & que l'on ne répond pas à ceux qu'ils alleguent.

M. Claude repliquera peut-être, que cette autorité de l'Egliſe & de la Tradition n'étant pas admiſe par les Sociniens, elle eſt inutile *à leur* égard. Mais ſi elle n'eſt pas directement utile aux Sociniens, elle l'eſt directement aux Catholiques pour les affermir dans les vérités qu'ils tirent de l'Ecriture ; pour fixer leur eſprit, pour retrancher cette malheureuſe licence de l'expliquer à leur fantaiſie, qui eſt la ſource de toutes les héréſies. Elle l'eſt pour les diſtinguer des Calviniſtes, qui ne tiennent à ces vérités que par des liens beaucoup plus foibles, & qui ſont en état d'être renverſés par toutes les difficultés des myſteres auxquels ils s'appliquent, comme on l'a prouvé d'une maniere à laquelle M. Claude a trouvé bon de ne rien répondre.

Il eſt faux, de plus, qu'elle ſoit inutile aux Sociniens, parce *que*, s'ils n'en ſont pas perſuadés, ils le peuvent être, & que l'Egliſe Catholique ne manque point de preuves & de raiſons pour établir ſon autorité. C'eſt même par-là que S. Auguſtin a cru qu'il falloit tâcher de ramener les hérétiques auſſi éloignés que les Sociniens de la véritable foi ; tels qu'étoient les Manichéens. Que ſi ce Saint ſemble y renoncer en d'autres endroits, comme dans le livre que M. Claude allegue, ce n'eſt que par la conduite ordinaire de ceux qui diſputent dans les regles d'une mé-

thode judicieuſe, qui eſt, de n'embarraſſer pas la preuve dont ils ſe veulent ſervir, de divers moyens traités imparfaitement, & de s'attacher plutôt aux uns, en renonçant aux autres; non pour les abandonner abſolument, mais pour ne donner pas lieu à leurs adverſaires de s'écarter de la preuve ſur laquelle ils deſirent d'inſiſter. III. CLAS. N. III.

Les Catholiques, comme Catholiques, ne ſont donc pas privés de ces moyens quand ils s'en veulent ſervir; parce qu'ils ont des moyens pour les faire valoir, & pour s'en ſervir enſuite à fortifier toutes les preuves de l'Ecriture. Il eſt vrai qu'ils ne les doivent point propoſer tout ſeuls & ſans preuves, comme S. Auguſtin ne vouloit point propoſer à Maximin l'autorité du Concile de Nicée toute ſeule & ſans preuves: mais ils les peuvent propoſer en les établiſſant, comme S. Auguſtin auroit pu propoſer l'autorité du Concile de Nicée en la confirmant, & comme il propoſe en effet l'autorité de l'Egliſe aux Manichéens & aux Donatiſtes, quoiqu'ils refuſaſſent de la reconnoître. Mais les Calviniſtes, renonçant abſolument à l'autorité de l'Egliſe & des Conciles, ſont obligés de ne s'en ſervir jamais, & ils ſont privés par-là d'un moyen très-utile pour prouver la foi de ces myſteres, & qui eſt même néceſſaire à un très-grand nombre de perſonnes. Ce qui fait que le changement d'un Calviniſte en Socinien eſt ſi commun & ſi facile, & la réduction d'un Socinien au Calviniſme ſi difficile.

CHAPITRE XVII.

Paradoxes de M. Claude ſur les propoſitions dont les termes ſont incompatibles.

VINGT-SEPTIEME REMARQUE.

LE ſixieme Livre de M. Claude eſt un ſi étrange amas d'obſcures abſurdités, que, comme il eſt difficile de trouver des Juges qui veuillent s'amuſer à des diſcuſſions ſi pénibles d'une part, & ſi inutiles de l'autre, on eſt contraint, pour abréger, de choiſir ſeulement un exemple de ces fauſſes ſubtilités, en s'engageant de faire voir, quand il le voudra, que tout le reſte eſt de même genre.

Il avoit dit, dans ſa ſeconde Réponſe, que les propoſitions incom-

III. CLAS. N°. III.

patibles n'avoient point de ſens ni vrai ni faux; & l'Auteur de la Perpétuité lui avoit répondu ſur cela en ces termes: *J'avoue que cette Philoſophie me paſſe, & qu'elle me paroît enfermer une fauſſeté manifeſte, qui n'eſt fondée que ſur une petite équivoque*: *car toute la ſubtilité de M. Claude, ou plutôt ſon illuſion, vient de ce qu'il ne diſtingue pas entre un ſens conçu & exprimé, & un ſens cru & approuvé. Il eſt très-vrai que ceux qui trouvent qu'une propoſition enferme une incompatibilité ſelon la lettre, & qui n'y voient point d'autre ſens, n'y approuvent aucun ſens; mais il n'eſt pas vrai qu'ils n'y conçoivent aucun ſens: car ils y conçoivent un ſens incompatible, & c'eſt pour cela qu'ils le déſapprouvent.*

Perp. t. 1. pag. 571.

M. Claude, qui n'eſt pas homme à reculer dans les avances les plus téméraires, ſoutient hardiment, dans ſa nouvelle Réponſe, ce qu'il avoit dit ſur ce point. *Je ne demeure pas d'accord*, dit-il, *de la conſéquence que M. Arnauld en tire, qu'on connoît un ſens incompatible.* Et il n'inſulte pas moins à ſon adverſaire ſur ce ſujet que ſur les autres. *La Philoſophie de M. Arnauld*, dit-il, *donne cette fois à gauche.* Et un peu plus bas: *Si c'eſt-là la Philoſophie de M. Arnauld, je crois qu'il philoſophera long-temps tout ſeul.*

M. Claude troiſieme Réponſe. pag. 731.

Pag. 732.

Pag. 733.

La coutume de M. Claude eſt de mettre ainſi toute la terre de ſon côté, quoiqu'il ſoit quelquefois tout ſeul de ſon avis; & cette queſtion de Logique en peut ſervir d'une preuve remarquable. Car, peut-être, depuis qu'on ſe mêle de raiſonner, jamais homme n'avoit eu une penſée ſemblable à celle qu'il propoſe d'abord, comme le ſentiment univerſel du genre humain.

Il me ſemble que ſi je demandois en particulier à tous les hommes ce qu'ils jugent de ces propoſitions. *Il y a des montagnes ſans vallées. Il y a des bâtons qui n'ont pas deux bouts. Ce qui eſt arrivé peut n'être pas arrivé. Il eſt poſſible qu'une même choſe ſoit & ne ſoit pas*; ils me répondroient tous d'une même voix, que ces propoſitions ſont fauſſes. Or ſi elles ſont fauſſes, elles ont donc un ſens; car ce qui n'a point de ſens, n'a point de ſens faux.

Si je leur demandois de même, ſi ce ne ſont pas des propoſitions véritables que de dire: *Il n'y a point de montagnes ſans vallées. Point de bâtons qui n'aient deux bouts. Ce qui eſt arrivé ne peut point n'être pas arrivé. Il eſt impoſſible qu'une même choſe ſoit & ne ſoit pas*: ils me répondroient tous, tout d'un coup, qu'elles ſont très-vraies. Or ſi elles ſont vraies, elles ont un ſens; car une propoſition qui n'a point de ſens, n'a point de ſens véritable. Que ſi elles ont un ſens, il faut auſſi que ces propoſitions auxquelles elles ſont contradictoires en aient un Car, comme elles n'y ajoutent qu'une négation, ſi les propoſitions précédentes

n'en avoient point, cette négation ne formeroit pas un ſens; parce qu'une négation, ajoutée à une propoſition qui n'a point de ſens, ne fait pas un ſens. III. CLAS. N°. III.

Cependant voilà le ſujet de notre différent, & ce qui nous partage dans cette queſtion. M. Claude ſoutient que cette propoſition, *il y a des montagnes ſans vallées*, & les autres ſemblables n'ont point de ſens, & par conſéquent, qu'elles ne ſont ni vraies ni fauſſes, parce qu'elles ſont incompatibles; & on lui ſoutient qu'elles ſont fauſſes, & par conſéquent qu'elles ont un ſens.

Il doit ſoutenir de même, que, quand on dit *qu'il n'y a point de montagne ſans vallée*, cette propoſition n'a point de ſens, puiſqu'elle n'ajoute qu'une négation à une propoſition qui n'en a point; & par conſéquent, qu'elle n'eſt ni vraie ni fauſſe; & on lui ſoutient, qu'elle eſt au contraire très-vraie; & par conſéquent, qu'elle a un ſens, & que celle à laquelle elle eſt contradictoire en a auſſi un.

Mais en vérité, c'eſt une choſe honteuſe qu'on ſoit obligé de prouver à M. Claude, qu'il eſt faux *qu'il y ait des montagnes ſans vallées*, & qu'il ait donné ſeulement lieu de former une telle queſtion. Et il ſuffit de l'avertir, que ce qu'il prend pour une Philoſophie particuliere à l'Auteur de la Perpétuité, eſt tellement la Philoſophie de tous les hommes, que l'on en a fait juſques ici le principe de toutes les connoiſſances humaines, & le modele de la plus grande évidence où les hommes peuvent arriver. Car il n'ignore pas que, quand on traite dans les Ecoles des premiers principes d'où dépend toute la certitude humaine, on apporte d'ordinaire celui-ci; *il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas*, comme le premier & le plus clair de tous, & comme le fondement de toutes les ſciences humaines. Or ſi ce principe eſt vrai, il faut donc que la propoſition contradictoire, *il eſt poſſible qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas*, ſoit fauſſe; & ſi la premiere a un ſens, il faut que cette ſeconde en ait un auſſi; puiſqu'elle n'y ajoute qu'une négation; & que ce principe, *il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas*, n'eſt autre choſe que cette propoſition; *il eſt poſſible qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas*, conçue comme fauſſe; de ſorte qu'il ſe trouve que quand M. Claude nous veut perſuader que les propoſitions incompatibles n'ont point de ſens, ſa prétention eſt en effet, que ce principe, qui a été regardé juſques ici comme le plus vrai & le plus clair de tous ceux qui reglent les connoiſſances des hommes, non ſeulement n'eſt ni clair ni vrai, mais qu'il eſt incapable même de clarté & de vérité; parce qu'il n'a pas de ſens, n'étant autre choſe que la négation d'une propoſition incompatible.

Sied-il pas bien à un homme qui avance cet étrange paradoxe, & qui

III. Clas. N°. III.

condamne tous les hommes qui l'ont précédé, d'avoir pris, pour la plus claire des vérités, une propoſition incapable de vérité & de clarté, & qui n'a pas même de ſens, de reprocher aux autres ſur ce point même, que, s'ils n'entrent pas dans ſes penſées, *ils philoſopheront long-temps tout ſeuls ?*

Voyons néanmoins ſur quoi il appuyera ſes prétentions, & écoutons ces rares ſubtilités, par leſquelles il doit prouver que tout le monde s'eſt trompé juſques à nous. *Concevoir un ſens*, dit-il, *c'eſt concevoir une choſe poſſible ; concevoir une incompatibilité, eſt concevoir qu'il y a de l'impoſſibilité. Concevoir un ſens eſt concevoir un état où l'eſprit peut ſubſiſter, au lieu que concevoir une incompatibilité, eſt concevoir qu'il n'y a point d'état où l'eſprit puiſſe ſubſiſter. Il eſt donc certain, comme je l'avois dit, qu'une incompatibilité n'eſt pas un ſens, & que c'eſt parler abuſivement que de dire un ſens incompatible ; car c'eſt dire, un ſens qui n'eſt pas ſens : un ſens, c'eſt une notion qui unit deux idées, & une incompatibilité les détruit.*

Voilà ce qui arrive d'ordinaire à tous ceux qui propoſent des paradoxes, & qui veulent les ſoutenir. Ils changent les notions communes des mots, & leur en donnent de conformes à leurs fantaiſies. *Concevoir un ſens*, dit M. Claude, *c'eſt concevoir une choſe poſſible ; concevoir un ſens, c'eſt concevoir un état où l'eſprit peut ſubſiſter : un ſens eſt une notion qui unit deux idées.* Mais qui lui a donné droit de nous faire ces bizarres définitions, & d'obliger le monde à les prendre pour principes ?

Tout ce que dit M. Claude pour juſtifier ſon paradoxe, n'eſt qu'un amas d'abſurdités.

Il eſt faux, que, *concevoir un ſens, ce ſoit concevoir une choſe poſſible*, comme nous venons de voir.

Il eſt encore plus faux, que, *concevoir un ſens, ce ſoit concevoir un état où l'eſprit peut ſubſiſter.* Si cela étoit, nulle propoſition fauſſe ne pourroit avoir de ſens qui pût être conçu par celui qui en connoitroit la fauſſeté ; puiſqu'il eſt certain qu'une fauſſeté connue n'eſt pas un état où l'eſprit puiſſe ſubſiſter : & ainſi, quand M. Viette, par exemple, découvroit l'illuſion d'une rêverie de Joſeph Scaliger touchant la quadrature du cercle, il auroit agi à l'aveugle, parce qu'il n'auroit pu concevoir le ſens de celui qu'il réfutoit.

Enfin, il eſt très-faux *qu'un ſens ſoit une notion qui unit deux idées*, puiſque ſi cela étoit, toutes les propoſitions négatives n'auroient point de ſens ; la nature de ces propoſitions étant de déſunir les idées, & non pas de les unir.

Ce ſera donc M. Claude qui parlera & philoſophera tout ſeul tant

qu'il s'opiniâtrera à ſoutenir ces définions fantaſques. Concevoir un ſens ſelon l'opinion de tous les autres hommes, à l'exception de M. Claude, c'eſt concevoir qu'une idée eſt affirmée ou niée d'une autre; de ſorte que *ſens*, & *propoſition*, ſont abſolument la même choſe. Or comme il y a des propoſitions compoſées de termes imcompatibles, il y a auſſi des ſens incompatibles; & quand l'eſprit les conçoit, il conçoit également, & que la propoſition les affirme ou les nie, & qu'elle les affirme ou les nie fauſſement. Si j'applique mon eſprit à cette propoſition: *Il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas*, je conçois le ſujet, qui eſt *choſe*; je conçois l'attribut, qui eſt, *qu'elle ſoit & ne ſoit pas*; & je conçois l'affirmation, parce que je vois que l'on y affirme qu'il eſt poſſible que cet attribut convienne au ſujet; & ainſi je conçois le ſens de cette propoſition. Mais voyant que les termes qu'elle unit ne peuvent être unis, je la déclare fauſſe; & cette vue de la fauſſeté de ce ſens, eſt ce qui fait le premier principe de toutes les connoiſſances humaines, qui eſt, *qu'il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas.* Il n'eſt donc pas beſoin, pour concevoir un ſens, de concevoir une choſe poſſible; car c'eſt auſſi concevoir un ſens que de concevoir qu'une choſe n'eſt pas poſſible. Et c'eſt encore concevoir un ſens, que de concevoir qu'une propoſition affirme comme poſſible ce qui ne l'eſt pas. III. CLAS. N°. III.

En vérité ces vaines ſubtilités de M. Claude ne valoient pas la peine de changer ainſi toutes les idées des termes, & il auroit bien mieux fait de raiſonner comme les autres, que d'avoir recours à ces étranges moyens pour juſtifier ſes raiſonnements. Mais au moins eſt-il inexcuſable de nous avoir d'abord propoſé ce langage tout nouveau, comme le langage univerſel de tous les hommes, & de reprocher à ceux qui parlent comme le reſte du monde, *d'être en danger de philoſopher long-temps tout ſeuls.*

III. CLAS. N°. III.

CHAPITRE XVIII.

Des différents perſonnels omis ou traités par M. Claude. Combien il eſt injurieux en ſe vantant de ſacrifier ſes reſſentiments à la charité chrétienne. Eclairciſſement de tous les faits qu'il a traités.

VINT-HUITIEME REMARQUE.

LA crainte que j'ai que le monde ne s'ennuie de ces remarques ſur des queſtions incidentes, m'oblige à les finir, en y en ajoutant ſeulement une qui en comprend pluſieurs. Elle regarde le dernier chapitre de M. Claude, où il ſe donne la liberté de choiſir certains faits, ſur leſquels il a cru qu'il ſe pouvoit défendre d'une maniere plus plauſible, en laiſſant les autres, où il ne trouvoit rien à répondre qui fût tant ſoit peu vraiſemblable.

M. Claude troiſieme Réponſe, pag. 8. 9.

Il tâche d'abord de perſuader le monde, par des raiſons artificieuſes, qu'il a eu raiſon de faire ce choix. Il dit, que ces différents ſont traités *d'une maniere ſi aigre & échauffée, qu'il vaut mieux les laiſſer-là.* Il dit, *qu'il eſt une perſonne aſſez obſcure, qui ne doit pas prétendre que le monde prenne part à ce qui le regarde.* Il dit, qu'il y a des matieres qui demanderoient de grands diſcours, comme ce qu'on a dit touchant les Réformateurs. Il dit, qu'il ne peut entreprendre de repouſſer ce qu'on a dit contre ſa morale; mais il déclare, que, quand il l'entreprendra, *ſi M. Arnauld eſt capable d'avoir de la confuſion, il en aura aſſurément de l'avoir attaquée d'un air ſi outrageant & ſi envenimé.*

On lui auroit permis ſans peine de ne point entrer dans ces différents, pourvu qu'il eût agi, en s'abſtenant d'y entrer, d'une maniere raiſonnable. Mais il n'y a point d'homme équitable qui puiſſe ſouffrir qu'il s'y ſoit conduit en la maniere qu'il a fait. Car cette maniere conſiſte à dire hardiment les injures les plus ſanglantes, & à prier qu'on le diſpenſe d'en apporter les preuves.

M. Claude Pag. 859.

Il accuſe, dans les trois premieres pages de ce chapitre, un Docteur de Sorbonne d'injuſtice & de violence, de traiter les différents *d'une maniere aigre & échauffée, & pleine de marques d'animoſité*; d'appuyer ce qu'il dit contre les Réformateurs *ſur des faits faux, ou pris à contre-ſens, ou tournés trop odieuſement*; d'uſer *de paroles enflammées*; de ſe porter

porter *à des tranſports & à des excès qui ne conviennent guère à un homme qui veut apprendre aux autres la modération & la vertu.* Il doute *s'il eſt capable de confuſion.* Il lui reproche *d'avoir attaqué la morale Calviniſte d'un air outrageux & envenimé; & par dix ou douze périodes embraſées, qui paſſent vite comme des éclairs, parce que, comme des éclairs, elles ont plus de feu que de matiere.* Il l'exhorte *à examiner, ſi cette paſſion animée, qui le met preſque ſans ceſſe dans des mouvements convulſifs, n'eſt pas contraire à cette tranquillité que la véritable morale recommande.*

Ainſi la permiſſion que M. Claude demande, & qu'il uſurpe en effet, eſt d'outrager les gens, ſans s'obliger à en rendre raiſon à perſonne. C'eſt à quoi ſe réduit ce retranchement, par lequel il s'exempte de répondre à des accuſations prouvées, en ſe réſervant de traiter ceux qui les lui font, de calomniateurs emportés, ſans en donner aucune preuve. Et c'eſt ce qu'il appelle *faire un ſacrifice à la piété, à la patience & à la charité chétienne.*

Je voudrois bien ſavoir ce que M. Claude auroit pu faire de pis, s'il n'avoit point fait ce prétendu ſacrifice. Il ne ſe ſeroit pas aviſé de faire des violences. Ce n'en eſt pas le temps quand il en auroit la volonté. Il n'auroit pas fait des intrigues, pour traverſer des deſſeins d'établiſſement & de fortune, ayant affaire à des perſonnes qui n'en recherchent point dans le monde. Il ne pouvoit donc s'en prendre qu'à leur réputation; & il eſt bien clair qu'il ne l'a point épargnée, l'ayant déchirée autant qu'il a pu dans l'endroit même où il ſe vante le plus d'être patient. Qu'il nous apprenne donc en quoi conſiſte cette patience qu'il s'attribue; car on lui avoue qu'on n'eſt pas aſſez clair-voyant pour en découvrir aucune trace dans ſon procédé.

Il n'eſt pas plus raiſonnable dans le choix qu'il fait des faits perſonnels qui regardent certains Miniſtres: car on ne voit aucune raiſon pourquoi il s'attache aux uns en négligeant les autres, ſinon qu'il a cru s'en tirer plus facilement.

Quelque proteſtation qu'il eût faite dans ſa Préface, qu'il n'avoit pu ſe taire lorſqu'on attaquoit injuſtement l'honneur de quelques perſonnes célebres, il ne s'eſt mis en peine dans aucun lieu de ſes livres, ni de juſtifier M. Daillé du reproche qu'on lui a fait d'avoir parlé de S. Ambroiſe en des termes outrageux, en diſant de lui, *qu'il étoit l'homme du monde qui avoit le meilleur nez pour ſentir & découvrir les reliques*; ni Henri Boxornius, Hoſpinien & Kemnitius, que l'on a convaincus d'une impoſture ſignalée ſur le ſujet du Concile de Florence, ni le livre de M. Saumaiſe, dans lequel on a fait voir une contradiction ridi-

Page 177.

III. Clas. N°. III. cule ſur le ſujet de Théophilacte ; ni la fauſſe critique d'Aubertin ſur Samonas ; ni la faute qu'il commet, en prenant, dans Germain, Patriarche de Conſtantinople, du pain béni pour l'Euchariſtie ; ni la contradiction de Blondel ſur le même ſujet, juſtifiée au même lieu. Il abandonne ce qu'on a dit dans ce livre onzieme des réflexions impies d'Aubertin contre les miracles de S. Bernard, & les preuves qu'on a apportées pour montrer, que, ſelon les principes de Blondel & des autres Miniſtres, *il ſe pourroit faire que l'Egliſe ait toujours cru la préſence réelle, & que néanmoins cette créance fût fauſſe.* Et il ſe réduit à chicaner ſur trois ou quatre faits les moins importants de tous, à l'exception d'un, qu'on lui avoit reproché, dont nous avons * vu combien il s'eſt mal juſtifié. Je ſuis prêt néanmoins de le ſatisfaire ſur tout ; & cela ne ſera ni long ni difficile.

Dans le premier chap. de ce Livre.

Ce qu'il dit de Tritheme ſe réduit à l'explication de ces paroles : *Tritheme a loué Bertram, parce qu'il étoit en effet louable.* Il prétend qu'elles peuvent ſignifier, qu'il l'a loué, parce qu'il avoit été loué dans le temps qu'il a vécu par diverſes perſonnes ; quoique, s'il l'eût connu par lui-même, il ſe fût bien donné de garde de le louer.

On prétend au contraire, qu'elles marquent que Tritheme a loué Bertram, parce qu'il le jugeoit effectivement louable en lui-même, & non pas ſelon une opinion que Tritheme auroit jugée fauſſe, s'il avoit mieux connu Bertram ; c'eſt-à-dire, que ces paroles, parce qu'il *étoit en effet louable*, excluent l'erreur de l'opinion que Tritheme avoit de Bertram, & qu'elles ſuppoſent que Bertram avoit réellement les qualités pour leſquelles Tritheme le louoit. Voilà à quoi ſe réduit le différent. M. Claude prononce comme Juge, que le ſens auquel on prend ces paroles *eſt pitoyable* ; mais il nous permettra d'en appeller au jugement public, & de nous promettre qu'il nous ſera plus favorable qu'à lui.

On ne dira pas la même choſe de cette contradiction, que l'Auteur du premier Traité de la Perpétuité avoit reprochée à Blondel, & l'on va rendre ſur ce ſujet à M. Claude toute la juſtice qu'il ſauroit deſirer, & que l'on ne manqueroit pas de lui rendre ſur les autres points, s'il avoit raiſon. On avoue donc, que l'Auteur du premier Traité s'eſt trompé, en prenant le Concile de Creſſy dont Blondel dit qu'il a condamné Amalarius, & ce Concile de Creſſy, qu'il compte entre les adverſaires de Paſchaſe, pour le même Concile. Car Blondel les diſtingue en mettant l'un en 848. & l'autre en 858. & ainſi la contradiction dont on l'avoit accuſé ne ſubſiſte plus. Cette erreur, qui conſiſte à n'avoir pas remarqué la différence de ces dates, à été ſuivie, dans les deux réponſes qu'on faites pour ſoutenir ce Traité. Et l'on

reconnoît que M. Claude, après s'y être trompé deux fois lui-méme dans ſes deux premieres Réponſes, a fort bien remarqué, dans cette derniere, la différence de ces dates, & que, par-là, il a pleinement juſtifié Blondel de cette contradiction, qu'on lui avoit reprochée. III. CLAS. N°. III.

Mais il eſt vrai qu'en le juſtifiant de cette faute, qu'on a toujours repréſentée comme très-légere, & comme ne faiſant aucun tort à ſa réputation, il l'engage dans une autre beaucoup plus conſidérable, qui eſt, de nous avoir dit en l'air, que le Concile de Creſſy, tenu en 858, ait fait paroître qu'il étoit adverſaire de Paſchaſe. Car cette hardieſſe de rendre un Concile adverſaire de Paſchaſe, ſans en apporter aucune preuve, n'eſt pas un ſimple éblouiſſement; c'eſt une préſomption très-blâmable, n'y ayant rien, dans tout ce qui nous reſte de ce Concile, qui conſiſte dans une lettre à Louis de Germanie, qui ait pu donner prétexte à ce que Blondel en dit. Ainſi, comme il eſt certain qu'à l'égard de cette bagatelle, M. Claude a fait quelque choſe pour ſa propre réputation, par la découverte de la différence de ces dates, il eſt certain auſſi, qu'il n'a rien fait pour Blondel, & que ce Miniſtre ne lui auroit aucune obligation de l'avoir défendu en cette maniere, qui le rend de pire condition qu'il n'étoit.

M. Claude entreprend enſuite de ſe juſtifier des reproches qu'on lui a faits touchant Bertram; mais il n'y réuſſit pas. On l'avoit accuſé, ſur le ſujet de cet Auteur, premiérement, d'avoir changé une propoſition conditionnelle, dont on s'étoit ſervi, en une propoſition abſolue. Car au lieu qu'on avoit dit conditionnellement, *qu'on ne devroit pas s'étonner quand un Théologien ſe ſeroit évaporé en des raiſonnements frivoles*, M. Claude a ôté la condition, & en a fait une propoſition toute différente, qu'il attribue à l'Auteur de la Perpétuité, en lui faiſant dire, que Ratramne ou Bertram *eſt un Auteur obſcur & embarraſſé, qui ajoute ſes raiſonnements aux expreſſions ordinaires de l'Egliſe, & que l'on conçoit facilement qu'un Théologien ſe ſoit évaporé en des raiſonnements frivoles.* On voit que, dans cette propoſition, la condition eſt éclipſée. Et c'eſt ce qu'on appelle changer abſolument les choſes; toute propoſition devenant abſolue dès-lors qu'on en ôte la condition. Ainſi c'eſt une défaite ridicule que d'alléguer, comme fait M. Claude, qu'il n'a point dit que l'Auteur de la Perpétuité ait parlé ainſi de Bertram *abſolument*: car on ne lui a pas reproché de s'être ſervi du mot *abſolument*; mais d'avoir changé une propoſition conditionnelle en une propoſition abſolue. Or c'eſt préciſément ce qu'il a fait. Pag. 907.

Ce défaut viſible de ſincérité, dans les plus petites choſes, eſt peu propre à vérifier une louange que M. Claude ſe donne à lui-même

III. CLAS. N°. III. dans ce lieu-là, qui eſt; *que ſa maniere d'agir eſt franche, naturelle & ſimple, & que s'il fait des fautes il peut proteſter ſincérement que ce ne ſont pas des fautes artificieuſes.*

En voici une autre, qui n'eſt pas propre non plus à ſervir de preuve de ce qu'il dit encore de lui-même; qu'il *oſe aſſurer qu'on ne trouvera, dans toute cette diſpute, aucune illuſion de ſa part:* car ce que nous allons rapporter de lui en contient une très-évidente Pour prouver *que ces Meſſieurs*; c'eſt-à-dire ceux qu'il attaque, *blâment ou louent les gens par la conſidération de leur intérêt*, il avoit allégué que l'Auteur de *l'Apologie pour les SS. Peres* avoit fort loué Ratramne, Religieux de Corbie, & que l'Auteur blâme Bertram, qui eſt, ſelon M. Claude, la même perſonne.

On lui a fait ſur cela diverſes réponſes, dont l'une eſt; *qu'un même Auteur peut être louable dans un ouvrage, & blâmable dans un autre.* M. Claude demeure d'accord de cette maxime de ſens commun; mais la maniere dont il l'élude eſt fort remarquable, parce que c'eſt une fauſſeté très-bien ménagée, & qu'il tâche finement de faire paſſer, à la faveur de deux vérités auxquelles il l'attache. *Je l'avoue*, dit-il; *mais je dis, que, quand on loue ou on blâme un Auteur, pour élever ou pour déprimer quelqu'un de ſes ouvrages, il y a de l'abſurdité à dire, qu'on le loue ou qu'on le blâme ſimplement dans cet ouvrage: car on loue ou on blâme abſolument ſa perſonne, pour donner enſuite par-là plus ou moins d'autorité à l'ouvrage dont il s'agit. Quand on déprime ou qu'on rehauſſe la perſonne par l'ouvrage, alors on loue ou on blâme un homme dans ſon ouvrage; mais quand, au contraire, on déprime l'ouvrage par la perſonne, alors la louange ou le blâme regarde la perſonne abſolument, & puis on en tire cette conſéquence, que l'ouvrage dont il s'agit eſt ou n'eſt pas conſidérable.*

Je n'ai que des louanges à donner à M. Claude ſur cette conſidération générale; car elle eſt tout-à-fait judicieuſe, & pourvu qu'il continue à parler auſſi raiſonnablement, nous ne nous brouillerons point enſemble. Voyons donc ce qu'il ajoute. *Or nous ſommes*, dit-il, *dans ce dernier cas.* C'eſt ce qu'il devoit prouver. *L'Auteur de l'Apologie loue Ratramne pour donner plus de poids à ſes livres de la prédeſtination.* Cela eſt encore véritable. *Et l'Auteur de la Perpétuité le déprime, pour ôter toute ſorte d'autorité à ſon livre*, de Corpore & Sanguine Domini; *de ſorte que leur louange & leur blâme regarde directement ſa perſonne.* C'eſt ici que M. Claude s'eſt laſſé de parler ſincérement, & que, par une petite fauſſeté, il a cru devoir ſuppléer ce qui manquoit à ſon argument. Car comme il ſe pouvoit fort bien faire que Ratramne fût effec-

vement louable en ſa perſonne, qu'il eût fait un bon livre, comme celui de la Prédeſtination, & que néanmoins il en eût fait un mauvais, & qu'ainſi l'on pût juſtement blâmer ce mauvais livre, ſans qu'on blâmât ce livre par ſa perſonne; afin de faire en ſorte qu'il eût été loué & blâmé en ſa perſonne même, & non par rapport à ſes ouvrages, il falloit que le livre *de Corpore & Sanguine Domini* eût été blâmé par la qualité de la perſonne de Bertram ou Ratramne. M. Claude, qui a bien vu la néceſſité de cette ſuppoſition fauſſe, & qui a cru qu'on ne s'amuſeroit pas à la relever, n'a pas craint de la haſarder, & d'imputer à l'Auteur de la Perpétuité d'avoir déprimé la perſonne de Bertram, pour ôter toute ſorte d'autorité à ſon livre. Mais, par malheur pour lui, la ſuite de ces Remarques m'ayant conduit à parler de celle-là, je me trouve obligé de lui dire, que non ſeulement cette ſuppoſition eſt fauſſe, mais qu'elle eſt même ridicule. Car il étoit impoſſible que l'Auteur de la Perpétuité rabaiſſât le livre de Bertram par la conſidération de ſa perſonne, puiſqu'il témoigne qu'il ne le connoît pas, & qu'il n'a pas de ſentiment fixe ſur l'Auteur de ce livre. Auſſi n'y a-t-il pas un ſeul mot dans tout ce qu'il dit de Bertram qui ait pu donner lieu à M. Claude de dire, qu'il rabaiſſe cet ouvrage par la conſidération de la perſonne de Bertram. Et ce que M. Claude en dit n'eſt fondé, d'une part, que ſur la néceſſité qu'il a eue de cette ſuppoſition fauſſe, pour former ſon argument; & de l'autre, ſur la confiance dont il s'eſt flatté qu'on ne s'amuſeroit pas à la relever; en quoi il n'auroit peut-être pas été trompé, ſi le diſcours ne m'y eût conduit. III. CLAS. N°. III.

Car c'eſt un avis général, que je ſuis obligé de donner en finiſſant ces Remarques, qu'on ne doit pas s'imaginer qu'elles ſoient faites avec un grand choix, ni que l'on repréſente ici toutes les fautes de M. Claude, ni même les plus conſidérables. Le deſſein que j'ai eu de réſerver ce qui regarde le dogme, aux ouvrages que l'on doit publier ſur ce ſujet, m'a obligé de ne point toucher aux principales, & à me réduire à celles que l'on en pouvoit détacher. Entre celles-là même, il a fallu ſe borner à un certain nombre, pour n'ennuyer pas. Peut-être que les autres pourront trouver leur place dans la ſuite des ouvrages que cette conteſtation produira. Mais je n'ai prétendu ici que de répondre à certains reproches, dont j'ai cru que le monde pourroit être frappé, & de faire connoître, par quelques exemples, le peu d'exactitude & le peu de ſincérité de M. Claude, & combien il a peu contribué de ſa part, à faire que les perſonnes judicieuſes confirmaſſent, par leur approbation, les louanges rares qu'il lui a plu de ſe donner à lui-même, en divers endroits de ſon ouvrage. On tirera au moins cet

III. CIAS. N°. III. avantage de ces petits éclairciſſements, qu'on aura plus lieu dans les ouvrages ſuivants de ne s'arrêter qu'à la matiere, ſans être obligé de s'en détourner par ces diſcuſſions importunes.

Approbation de Meſſeigneurs les Evêques de Condom & de Grenoble.

NOus avons lu, par ordre exprès de Sa Majeſté, les Livres qui ont pour titre: PREJUGÉS *légitimes contre les Calviniſtes*: RÉPONSE *générale au nouveau livre du ſieur Claude Miniſtre de Charenton*: LE RENVERSEMENT *de la Morale de Jeſus Chriſt par les erreurs des Calviniſtes touchant la Juſtification*: LA PERPÉTUITÉ *de la foi de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie défendue contre le ſieur Claude, Tome 2.* La foi de l'Egliſe Catholique n'eſt pas ſeulement très-ſolidement expliquée, mais invinciblement ſoutenue dans ces excellents ouvrages, où la force du raiſonnement égale la profondeur de la doctrine. Ainſi nous eſpérons qu'ils ſeront très-utiles à la converſion des errants, & à l'inſtruction des fideles. Donné à Paris ce 4. Septembre 1671.

J. BENIGNE, Evêque de Condom. ESTIENNE, Evêque & Prince de Grenoble.

TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

Où l'on fait voir, que, non ſeulement il ne donne aucune atteinte au Livre de la Perpétuité, mais qu'il l'établit d'une maniere invincible.

CHAPITRE I. *Que M. Claude n'a oſé combattre la conſéquence capitale du Livre de la Perpétuité.* Page 217

CHAP. II. *Que M. Claude n'a pas oſé non plus combattre directement le fait que l'on a entrepris de prouver.* 224

CHAP. III. *Que la prétention de M. Claude, qu'il ne s'agit point dans ce différent de la préſence réelle, mais ſeulement de la Tranſſubſtantiation, eſt pleine d'illuſion.* 227

CHAP. IV. *Que c'eſt une chicanerie de dire, que l'Auteur du premier Traité de la Perpétuité ait parlé de la Tranſſubſtantiation, & qu'il l'ait enfermée dans ſon argument; & qu'il eſt très-faux que M. Claude n'ait point parlé de la préſence réelle dans ſes deux premieres Réponſes.* 232

CHAP. V. *Que rien ne peut être plus avantageux à l'Auteur de la Perpétuité que ce que M. Claude prétend, quoique fauſſement, qu'il n'a jamais prétendu que les Grecs n'aient fort bien ſu ce que les Latins croyoient de l'Euchariſtie. Perplexité de M. Claude.* 238

CHAP. VI. *Faits importants renfermés dans l'aveu que fait M. Claude, que les Grecs n'ont point ignoré ce que les Latins croyoient de l'Euchariſtie, ni les Latins ce qu'en croyoient les Grecs.* 245

CHAP. VII. *Que les faits marqués dans le chapitre précédent, dont M. Claude eſt obligé de demeurer d'accord, établiſſent d'une maniere invincible, l'argument de la Perpétuité; & que tout ce qu'il dit dans ſon ſecond Livre, bien loin de l'affoiblir, le confirme encore davantage.* 250

CHAP. VIII. *Autres faits avoués ou non conteſtés par M. Claude, qui donnent lieu de conclure avec certitude, que les Grecs croient la préſence réelle.* 255

CHAP. IX. *Témoignages déciſifs & authentiques de la foi préſente de l'Egliſe Grecque.* 263

CHAP. X. *Des moyens par leſquels M. Claude élude les témoignages des Auteurs nouveaux qu'on lui a produits.* 275

LE PREMIER MOYEN.

Suſpenſion de jugement. *Que M. Claude en a uſé très-mal à propos ſur le ſujet de Gabriel de Philadelphie.* Ibid.

CHAP. XI. SECOND MOYEN DE M. CLAUDE.

Inſcription en faux contre les Auteurs dont les témoignages l'incommodent. *Qu'il en a uſé très-mal à l'égard d'Agapius, & des Conciles tenus contre Cyrille Lucaris.* 280

CHAP. XII. TROISIEME MOYEN DE M. CLAUDE.

Traiter de faux Grecs, & de Grecs latiniſés des Auteurs qu'on lui allegue. 290

CHAP. XIII. QUATRIEME MOYEN DE M. CLAUDE.

Injures perſonnelles contre ceux qui rapportent des paſſages qui l'incommodent. 296

CHAP. XIV. *Que les autorités des Grecs modernes, produits par M. Claude, ne ſont propres qu'à juſtifier ce que l'on a avancé touchant les Grecs.* 299

CHAP. XV. *Eclairciſſement de ce qui regarde les Arméniens: que leur exemple détruit manifeſtement les hypotheſes de M. Claude. Que l'erreur des Sociétés qui ne reconnoiſſent qu'une nature en Jeſus Chriſt, n'empêche point qu'elles ne croient la vérité de ſa nature humaine, & la préſence réelle. Juſtification de la ſincérité des Liturgies Cophtes & Ethiopiennes, contre les objections de M. Claude.* 306

CHAP. XVI. *Preuves particulieres, que, nonobſtant l'erreur Euthychienne, les Arméniens croient que Jeſus Chriſt a un vrai corps, & que ce corps eſt préſent dans l'Euchariſtie.* 315

CHAP. XVII. *Examen de la ſeconde difficulté touchant les Arméniens, tirée de l'information de Bénoît XII, & des lettres de Clément VI.* 318

CHAP. XVIII. *Atteſtations authentiques de la foi des Arméniens, données par le Patriarche d'Erméazin, & par l'Archevêque Arménien de Conſtantinople, & de celle des Néſtoriens, donnée par l'Archevêque de Diarbekir.* 324

CHAP.

CHAP. XIX. *Où l'on tire les conſéquences néceſſaires de tout ce qui a été prouvé dans ce premier livre.* 331

LIVRE SECOND.

Où l'on fait diverſes remarques ſur les queſtions incidentes, & reproches perſonnels contenus dans le nouveau Livre de M. Claude.

CHAPITRE I. *Réflexions générales ſur le nouveau genre d'humilité, de patience & de modération que M. Claude a pratiqué dans ſon livre.* 334
CHAP. II. *Des railleries de M. Claude. Quelles ſont toutes fauſſes & malignes.* 347
CHAP. III. *Remarques ſur la Préface de M. Claude.* 352
CHAP. IV. *Remarques ſur le premier Livre de M. Claude.* 355
CHAP. V. *Réfutation d'un endroit du premier Livre de M. Claude, qui eſt d'une très-pernicieuſe conſéquence.* 358
CHAP. VI. *Réfutation des raiſons par leſquelles M. Claude prétend prouver, que l'on ne peut rien conclure de certain par le genre d'argument dont on s'eſt ſervi dans la Perpétuité.* 363
CHAP. VII. *Calomnie de M. Claude ſur le ſujet de l'infaillibilité de l'Egliſe.* 368
CHAP. VIII. *Que l'Auteur de la Perpétuité a eu raiſon de ne pas prouver, dans ſon Traité, l'infaillibilité de grace qui convient à l'Egliſe. Qu'il ne s'enſuit pas de-là, que l'on ne le puiſſe faire qu'avec d'extrêmes longueurs. Voie ridicule propoſée par M. Claude, pour s'aſſurer promptement de la créance de l'ancienne Egliſe ſur l'Euchariſtie.* 374
CHAP. IX. *Juſtification de la traduction d'un paſſage de S. Jean de Damas, contre les accuſations de M. Claude.* 378
CHAP. X. *Reproches injuſtes de M. Claude, ſur les lettres de Cérularius, & la traduction d'un paſſage de Humbert.* 384
CHAP. XI. *Examen d'un reproche de M. Claude, ſur le ſujet de Nicolas de Méthone.* 390
CHAP. XII. *Examen d'un paſſage de Jérémie, Patriarche de Conſtantinople, rapporté par M. Claude.* 394
CHAP. XIII. *Que le reproche que M. Claude fait d'une faute de Grammaire, eſt très-mal fondé. On fait voir, par deux exemples, qu'en prétendant ſe juſtifier des fautes qu'on lui reproche, il tombe en de nouvelles abſurdités.* 402

CHAP. XIV. *D'une lettre du Pape Jean XXII. aux Arméniens, ſur laquelle M. Claude inſulte à l'Auteur de la Perpétuité.* 409
CHAP. XV. *Examen des railleries de M. Claude, ſur ce qu'on avoit dit de l'inclination qu'ont les hommes d'abréger leurs paroles.* 414
CHAP. XVI. *Examen d'un reproche de M. Claude, fondé ſur une inſigne falſification, & ſur pluſieurs faux raiſonnements.* 422
CHAP. XVII. *Paradoxes de M. Claude ſur les propoſitions dont les termes ſont incompatibles.* 427
CHAP. XVIII. *Des différents perſonnels omis, ou traités par M. Claude. Combien il eſt injurieux en ſe vantant de ſacrifier ſes reſſentiments à la charité chrétienne. Eclairciſſement de tous les faits qu'il a traités.* 432

FIN DE LA TABLE.

APPENDICE

AUX

TROIS PREMIERS NOMBRES

DE

LA TROISIEME CLASSE.

ECLAIRCISSEMENT
SUR
UN PASSAGE
DE
SAINT AUGUSTIN.

Cité dans le Livre intitulé LA PERPÉTUITÉ DE LA FOI *de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie*, à la page 118. [Par le Sieur Barnabé, Docteur en Théologie, ſur l'Edition de 1667.] (a)

I. *Raiſon pourquoi on fait cet Eclairciſſement*

APPEND. LE Livre de la Perpétuité de la Foi touchant l'Euchariſtie, a reçu une approbation ſi générale de tous les bons Catholiques, lorſqu'il a commencé à paroître, qu'il n'y a perſonne qui ſe fût imaginé que d'autres gens que des Hérétiques euſſent pu y trouver à redire. En effet, cet ouvrage eſt rempli de preuves & de raiſonnements ſi puiſſants pour la préſence réelle du Corps de Jeſus Chriſt dans le Saint Sacrement, qu'il a donné de la ſurpriſe aux plus ſavants hommes du parti des Calviniſtes, & de l'admiration aux fideles, qui l'ont regardé comme un ſurcroit de nouvelles forces pour la défenſe de cette vérité importante. Cependant la Providence divine, qui, pour des raiſons inconnues à la ſageſſe humaine, ne veut peut-être pas encore amollir le cœur des rebelles, a permis que ce livre ait reçu des contradictions de la part de quelques Catholiques, & que des gens qui le devoient recevoir comme la défenſe des vérités dont ils faiſoient profeſſion, l'aient régardé comme un ouvrage dangereux. Leur zele indiſcret les a même portés juſques à cet excès, de traiter l'Auteur de Schiſmatique en pluſieurs rencontres, à cauſe qu'il ne paroît pas trop favorable aux prétentions de la Cour de Rome. Entre ces perſonnes, le Moine (a) qui s'eſt efforcé d'écrire pour la défenſe de *Jacques de Vernant*, contre la Cenſure de la Faculté de Paris, eſt un de ceux qui s'eſt le plus ouvertement déclaré contre ce livre, la bile l'ayant porté juſqu'à déclamer contre les Docteurs qui l'ont approuvé. Mais l'Auteur d'un Libelle, qui a paru depuis peu, s'eſt ſignalé par deſſus tous les autres, ayant même reproché à ces Meſſieurs cette approbation, comme un crime fort conſidérable, qui les rend dignes de

Ancienne Doctrine de la Faculté de Paris. Echantillon de l'infidélité Janſéniſte.

(a) [Voyez le §. 3. N. 11 du 1. Art. des Préfaces Hiſtoriques ſur les Ecrits de la troiſieme Claſſe.]

(a) [Jacques Vernant lui-même, qui étoit Carme.]

APPEND. mort. Il faut tomber d'accord qu'il y a de certains petits eſprits qui ne raiſonnent jamais juſte, & qui ne ſauroient s'imaginer, que ce qui eſt l'objet de leur averſion, puiſſe rien produire qui ſoit digne de leur eſtime. C'eſt pourquoi, s'il n'y avoit eu que de ces ſortes de gens qui euſſent trouvé à redire à ce livre, je me garderois bien de rien entreprendre pour ſa défenſe. Ce n'eſt pas être raiſonnable que de vouloir faire entendre raiſon à ceux qui ne la veulent pas entendre. Mais, parce que la condition de l'homme eſt telle, que les perſonnes les plus éclairées ne ſont pas toujours exemptes d'erreurs, & qu'il s'eſt trouvé des hommes de quelque mérite, qui, n'ayant peut-être pas apporté toute l'exactitude requiſe pour examiner ce livre, croient que l'on a raiſon de le blâmer en quelques endroits, j'ai cru que ce ne ſeroit pas un travail inutile au public, d'éclaircir quelques difficultés que l'on propoſe ſur ſon ſujet, & de les examiner de bonne foi & ſans paſſion, ſuivant cette maxime de S. Auguſtin, qui nous enſeigne, que ce n'eſt pas un bien à l'homme de vaincre un autre homme; mais que ce lui eſt un grand avantage d'être vaincu ſans réſiſtance par la force de la vérité, parce que ce lui eſt un malheur, lorſqu'elle le ſurmonte malgré lui. *Non enim bonum homini eſt vincere, ſed bonum eſt homini ut eum veritas vincat volentem, quia malum eſt homini ut eum veritas vincat invitum.*

S. Aug. Ep. 174. Paſcentio.

II. *Que l'Auteur de la Perpétuité n'a pas prétendu faire une traduction exacte du Paſſage de S. Auguſtin, mais ſeulement rapporter le ſentiment de ce Pere.*

MON deſſein n'eſt pas de défendre l'Auteur du livre de la Perpétuité de la Foi contre le reproche qu'on lui fait, d'y avoir avancé quelques propoſitions qui ſont extrêmement oppoſées aux ſentiments des flatteurs de la Cour de Rome. Cette accuſation eſt ſi avantageuſe à un Théologien François, que nous en pouvons dire ce que les Chrétiens diſoient de la Foi de Jeſus Chriſt, dans les premiers ſiecles de l'Egliſe. *Accuſatio votum eſt & pœna felicitas:* & je croirois lui faire tort, & aux Approbateurs de ſon livre, ſi je ne reconnoiſſois qu'ils ſont entiérement éloignés de ces flatteries. Il me ſemble que ce ſeroit auſſi une choſe tout-à-fait inutile, de réfuter ce qu'a dit ce Moine, qui a écrit contre la Cenſure du livre de *Jacques de Vernant*, & qui a bien oſé avancer, que la troiſieme partie du livre de la Perpétuité ne ſert de rien pour prouver la préſence réelle du Corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie. S'il a lu cette partie de ce livre, & qu'il parle ſincérement, j'avoue ingénument ma foibleſſe, & je reconnois que je ſuis incapable de lui perſuader ce qu'il n'a pu voir dans un ouvrage où cette vérité brille & éclate de tous côtés: & s'il n'a pas lu le livre, ou qu'il parle contre ſa conſcience, je prie Dieu qu'il le convertiſſe; & je puis lui dire ce que dit S. Auguſtin à Julien: " Vous vous trompez miſérablement & déteſtablement. Lorſque vous „ ſerez victorieux de l'animoſité qui vous poſſede, vous pourrez poſſéder la vé- „ rité, qui eſt victorieuſe de vous. " *Falleris, fili, miſerabiliter, vel etiam deteſtabiliter falleris; quando animoſitatem quâ teneris vinceris, tunc veritatem poteris tenere quâ vinceris.* Mais la difficulté principale, & qui mérite quelque réflexion, eſt celle que l'on fait ſur cette propoſition, qui ſe rencontre à la page 118 de la ſeconde partie de ce livre, où après que l'Auteur a remarqué que la Providence divine a eu ſes raiſons pour ne pas permettre qu'une infinité de difficultés fuſſent propoſées aux Apôtres, touchant les différents myſteres de la Religion Chrétienne qu'ils prêchoient, & qu'ils y apportaſſent les ſolutions & les éclairciſſements néceſſaires, qui auroient ſans doute empêché pluſieurs héréſies, qui ſe ſont

Tertullian. Apolog.

Libr. 6. contra Julian. c. ultimo.

élevées depuis ce temps, il dit ces paroles: *Il eſt au pouvoir des hommes de pécher, dit S. Auguſtin; mais il n'eſt pas en leur pouvoir de faire tel ou tel péché. C'eſt Dieu qui regle ceux qu'il doit permettre, & ceux qu'il doit empêcher, en ordonnant les ténebres & ſe ſervant, pour l'exécution de ſes deſſeins, du ſilence & des paroles de ſes ennemis & de ſes amis*; & à la marge, le Chapitre 16 du livre de la Prédeſtination des Saints eſt cité. Voilà la pierre de ſcandale contre ce livre, & la propoſition où l'on prétend que l'Auteur n'a pas ſuivi & a mal exprimé le ſens & la penſée de S. Auguſtin, pour établir une héréſie inſoutenable, que *Dieu eſt Auteur du péché*. C'eſt la queſtion qu'il faut examiner, & qui eſt le ſujet de cet éclairciſſement. APPEND.

Quand il s'éleve quelque diſpute & quelque conteſtation parmi les gens de lettres, il n'y a rien de ſi aiſé que de l'appaiſer & de la finir, lorſque l'on n'eſt animé, de part & d'autre, que de l'amour de la vérité, & que la charité chrétienne eſt le flambeau qui nous conduit, & qui nous fait diſcerner les routes certaines pour la trouver. Quand Dieu nous fait cette grace, on tombe d'accord des faits qui ſont certains, & la conteſtation ne vient jamais de notre chagrin & de notre mauvaiſe humeur; mais ſeulement de ce que la queſtion qui s'agite eſt enveloppée de nuages & de difficultés, & eſt véritablement conteſtable par elle-même. C'eſt pourquoi, ſi l'on veut obſerver cette équité & cette juſtice en cette rencontre, il faut reconoître de bonne foi, que l'Auteur n'a point prétendu en ce lieu, faire une traduction exacte du paſſage de S. Auguſtin, qui n'étoit pas néceſſaire à ſon ſujet; mais ſeulement rapporter ſon ſentiment comme une augmentation de preuves à ce qu'il avoit avancé auparavant: que Dieu, par les ordres ſecrets de ſa providence, & pour exécuter ſon double deſſein, en faiſant juſtice aux uns, & miſéricorde aux autres, n'a pas voulu que certaines héréſies paruſſent en certains temps, qui ſe ſont élevées en d'autres; & qu'ainſi, quoiqu'il ſoit vrai de dire, que l'homme ſeul faſſe le mal, néanmoins il n'eſt pas en ſon pouvoir de faire tel ou tel mal; c'eſt-à-dire, en tel temps & en telle circonſtance, parce que tout le bien & le mal qui ſe font dans le monde dépendent de l'ordre de Dieu, qui regle les biens qu'il veut faire, & les maux qu'il doit permettre, & ceux qu'il doit empêcher, en ordonnant les ténebres, & en ſe ſervant, pour l'exécution de ſes deſſeins, du ſilence & des paroles de ſes ennemis & de ſes amis: parce que, comme dit fort bien l'Auteur de la Perpétuité, *Dieu eſt le maître des paroles & des écrits des hommes, tant bons que méchants, & il ne leur permet pas de dire en tout temps, en tout lieu, & en toute occaſion, ce que nous jugerions qu'ils devroient dire*. C'eſt pourquoi c'eſt un principe indubitable, dans la Doctrine de S. Auguſtin, que la volonté de Dieu eſt tellement abſolue à l'égard des méchants auſſi-bien que des bons, qu'ils l'exécutent en cela même qu'ils font contre ſa volonté. *Ut hinc etiam quod contra Dei voluntatem agunt non impleatur niſi voluntas Dei.* Mais enfin, il n'y a rien qui ſoit une preuve plus conſtante de la bonne foi de l'Auteur, que de voir qu'il n'a point fait imprimer cet endroit en lettre italique, comme les autres paſſages des Peres, qui ſe trouvent traduits dans ſon livre, pour montrer qu'il n'a point eu d'autres penſées que de renvoyer le Lecteur à S. Auguſtin, afin de voir dans la ſource, combien il ſuit ſa Doctrine & ſes Maximes en cette rencontre. Mais il ſera bien aiſé de reconnoître cette vérité en conſidérant les paroles latines de S. Auguſtin. *Peccare eſt in malorum poteſtate, at quod peccando hoc vel hoc illâ malitiâ faciant non eſt in eorum poteſtate, ſed Dei ordinantis tenebras & dividentis eas; & hinc etiam quod contra Dei voluntatem agunt non niſi Dei voluntas impletur*: Il ne faut que les conférer avec les paroles françoiſes, pour voir que la derniere exactitude ne ſe

APPEND. rencontre pas dans cette traduction; mais que cependant il eſt impoſſible de mieux exprimer le ſentiment de S. Auguſtin.

III. *Qu'encore que l'Auteur n'ait pas prétendu faire une traduction exacte, il eſt impoſſible de mieux exprimer la penſée de S. Auguſtin, ſi on veut examiner ſes paroles ſelon les regles de la Grammaire.*

JE ſais que l'Auteur du ridicule Echantillon prétend, qu'il eſt impoſſible de nier que l'Auteur de la Perpétuité, en diſant, *qu'il eſt au pouvoir des hommes de pécher, mais qu'il n'eſt pas en leur pouvoir de faire tel ou tel péché*, n'ait intention de traduire celles-ci; *Peccare eſt in malorum poteſtate, at quod peccando hoc vel hoc illâ malitiâ faciant, non eſt in eorum poteſtate*; & qu'au lieu de les traduire comme il a fait, il les devoit traduire ainſi: *il eſt au pouvoir des méchants de pécher; mais il n'eſt pas en leur puiſſance de faire, en péchant, cela ou cela par cette malice, hoc vel hoc illâ malitiâ faciant.* En vérité n'eſt-ce pas-là une véritable chicanerie? Il y a bien de la différence entre une Gloſe interlinéaire & une traduction. Le ſens doit être pareil, mais la maniere de diſpoſer les termes eſt différente. Il faut qu'une traduction ſoit élégante, & il eſt impoſſible qu'une Gloſe le ſoit: & ſur cela il s'en faut rapporter aux Maîtres de l'art, qui nous enſeignent, qu'il ne faut pas s'attacher rigoureuſement au texte & aux paroles que l'on traduit.

Nec verbum verbo curabis reddere fidus Interpres.

C'eſt le ſentiment d'Horace, dans ſon Poëme de l'Art poétique; c'eſt auſſi celui de Cicéron, dans le 3. Livre *de finibus bonorum & malorum*, & de tous les anciens Rhéteurs. Mais, puiſque nous traitons d'une matiere eccléſiaſtique, il ne faut point ſortir de l'Ecole de l'Egliſe, pour y trouver d'excellents Maîtres ſur ce ſujet. S. Hiérôme, qui eſt celui de tous les anciens Peres qui a le plus excellé en ce genre d'écrire, s'eſt autrefois trouvé dans une circonſtance pareille à celle où ſe rencontre aujourd'hui l'Auteur de la Perpétuité de la Foi. Il avoit traduit, de grec en latin, une lettre de S. Epiphane, adreſſée à Jean de Jeruſalem.
Ep. 101. Rufin accuſoit S. Hiérôme de l'avoir mal traduite; d'avoir ſubſtitué des mots d'une ſignification différente, à la place des autres; d'avoir mis des ſuperlatifs pour des poſitifs; d'avoir ajouté ou retranché ce qu'il lui avoit plu pour autoriſer des erreurs, à quoi S. Epiphane n'avoit pas penſé. Pour cela S. Hiérôme écrivit une lettre à Pammac, ou plutôt un Traité intitulé, *De optimo genere interpretandi*, où il traite à fond cette matiere, & où il ſe défend, d'une maniere admirable, en faiſant voir, par tous les anciens Auteurs Profanes & Eccléſiaſtiques, que la meilleure maniere de traduire n'eſt pas de s'attacher aux mots; mais de rendre fidellement le ſens pour le ſens, en conſervant toute l'élégance de la langue où l'on traduit. Il appelle le contraire κακοζηλίαν; c'eſt-à-dire, une mauvaiſe affectation, qui eſt un vice que Quintilien définit: *Quidquid ultra virtutem*
L. 8. Inſtit. c. 3. *quoties ingenium judicio caret & ſpecie boni fallitur.* Il dit hardiment, que, ſi on en uſe autrement, on rendra ridicule le langage du plus éloquent Auteur de l'Antiquité, parce qu'il y a un certain caractere, & un certain génie dans les langues, qui périt toujours dans la traduction, ſi on ne s'efforce de traduire avec élégance; ce qui eſt impoſſible tant que l'on s'attache à rendre mot pour mot. Voici les paroles de ce Pere: *Quod ſi cui non videtur linguæ gratiam in interpretatione mutari, Homerum ad verbum exprimat in latinum; plus aliquid dicam, eumdem ſuâ in linguâ proſæ verbis interpretetur, videbis ordinem ridiculum & Poetam eloquentiſſimum vix loquentem.* Et il proteſte au même endroit, quoiqu'il ne ſe veuille

veuille pas donner pour exemple, que tout ce qu'il a traduit eſt traduit de cette APPEND.
orte, & qu'il eſt de ce ſentiment, étant vieux, dont il a été étant jeune. C'eſt
ourquoi il parle avec éloge de la traduction que S. Hilaire avoit faite ſur les
'ſeaumes; parce, dit ce ſavant Pere, qu'il ne s'eſt point attaché à la lettre pour
aire une traduction barbare ou ruſtique: *Sufficit in præſenti nominare Hilarium*
onfeſſorem qui Homilias in Job & in Pſalmos tractatus plurimos in latinum vertit
græco, nec aſſedit littera dormitanti & putidâ ruſticorum interpretatione ſe torſit,
ed quaſi captivos ſenſus in ſuam linguam victoris jure tranſpoſuit. Les Approbateurs
lu livre de la Perpétuité de la Foi ont bien reconnu, que c'étoit-là la méthode
que l'Auteur de ce livre avoit voulu ſuivre, & qu'encore qu'il n'ait pas prétendu
aire une traduction exacte, en avançant cette propoſition, il y a néanmoins ſi
ettement exprimé le ſens des paroles de S. Auguſtin, qu'il eſt impoſſible de le
ien rendre autrement.

V. Que, ſuivant la doctriue de S. Auguſtin, on ne peut donner à ce paſſage un autre ſens que celui de l'Auteur de la Perpétuité.

Dieu, qui avoit choiſi S. Auguſtin pour être le Docteur de la grace, & pour la
défendre contre les Hérétiques, ne lui donna pas ſeulement une charité
rdente, & un amour extrême pour la défenſe de la vérité; mais il éclaira ſon
ſprit d'une lumiere ſi pure, pour l'expliquer & pour la faire connoître aux
ideles, que l'on ne peut pas en deſirer une plus parfaite. En effet, cette différence
ne ſe rencontre-t-elle pas entre S. Auguſtin & les autres Auteurs de l'Antiquité,
que, s'il ſe trouve quelque obſcurité & quelques nuages dans ſes ouvrages, ils ne
viennent que de la matiere qu'il traite, & non pas de la maniere dont il la traite;
& que, ſi l'homme ne comprend pas ces myſteres, que S. Auguſtin lui explique,
l apprend au moins de ce Docteur, la raiſon pourquoi ils ſont incompréhenſibles.
l me ſemble que cette vérité paroît dans tous ſes livres, mais particuliérement
ans ſes ouvrages de la Grace, & ſur-tout dans celui qu'il a fait de la Prédeſtina-
ion des Saints, d'où eſt tiré le paſſage qui eſt en conteſtation. S. Auguſtin re-
narque, au Chapitre 16 de ce livre, que Dieu a appellé pluſieurs prédeſtinés, &
dit qu'il les a appellés, non pas de cette vocation dont il appelle ceux qui n'ont
as voulu venir aux noces de l'époux: *Non eâ vocatione quâ vocati ſunt qui noluerunt venire ad nuptias*, qui eſt la vocation des Juifs, à qui Jeſus crucifié a été
candale; & celle des Gentils, qui l'ont regardé comme une folie: *Judæis ſcandalum*, *Gentilibus ſtultitia*: mais au contraire, que cette vocation des prédeſtinés
ſt immuable: *Sine pœnitentiâ ſunt dona & vocatio Dei.* C'eſt une vocation de gens
u'il a prévus & qu'il a prédeſtinés pour être conformes à l'image de ſon Fils:
ecundùm propoſitum vocati ſunt, quos præſcivit & prædeſtinavit conformes fieri
naginis Filii ſui. De ſorte que, ſelon S. Auguſtin, il y a deux ſortes de vocations:
une, de ceux qui refuſent de venir aux noces de l'époux, qui ſe ſcandaliſent de
a Croix de Jeſus Chriſt, qui la regardent comme une folie; & l'autre, de ceux
ui ſont prédeſtinés à être conformes à Jeſus Chriſt, dont la vocation eſt im-
nuable, ceux qui ſont de ce nombre ne périſſant jamais, & ceux qui périſſent
'ayant jamais été de ce nombre. *Quis ergo inde eſt omnino non perit: nec erit inde*
ui perit propter quod dictum eſt ex nobis exierunt; ſed non erant ex nobis, nam ſi
uiſſent ex nobis, manſiſſent utique nobiſcum. Il remarque enſuite, que cela ſert à
ntendre cet endroit de S. Paul: *Secundùm Evangelium quidem inimici propter vos,*
ecundùm electionem autem dilecti propter Patres, qui déſigne clairement ces deux

Roman. cap. 11. v. 28.

APPEND. ſortes de perſonnes ; ſavoir, les ennemis de Jeſus Chriſt, à qui l'Evangile eſt annoncé, & qui le reçoivent pour l'utilité des prédeſtinés, & pour contribuer de quelque maniere que ce ſoit à leur ſalut ; & les amis de Jeſus Chriſt, qui ſont tels par l'élection qu'il en a faite : & il enſeigne, que les uns & les autres ſont dans cet état par l'ordre & la diſpoſition de Dieu, qui tire le bien du mal ; c'eſt-à dire, qui fait enſorte que la prévarication de ceux qui ne ſont pas prédeſtinés, ſerve au ſalut & au bonheur de ceux qui le ſont, & que les vaſes d'ire ſoient utiles aux vaſes de miſéricorde. *Et hoc oſtendit ex Dei diſpoſitione veniſſe, qui bene uti novit etiam malis ; non ut ei proſint vaſa iræ, ſed ut ipſo illis bene utente, proſint vaſis miſericordiæ.* Ainſi le principe de S. Auguſtin eſt, que Dieu, dans la vue qu'il a du ſalut de ſes Elus & de ſes Prédeſtinés, permet tout le bien & tout le mal qui ſe fait dans le monde, par un ordre ſecret, mais toujours juſte, du double deſſein qu'il a, de faire miſéricorde aux uns, en les ſauvant par ſa grace, & juſtice aux autres, en les abandonnant à leurs propres paſſions ; parce qu'il n'eſt pas obligé de les en délivrer, & que le vaſe de terre n'a pas droit de dire au Potier : Pourquoi m'as-tu fait ainſi ? C'eſt ſuivant ce principe que S. Auguſtin enſeigne, que, lorſqu'Herode, Pilate & tous les Juifs ſe ſont élevés contre Jeſus Chriſt, l'ont perſécuté, l'ont outragé, & enfin l'ont crucifié, qui ſont des crimes & des péchés énormes ; tout cela eſt arrivé par l'ordre de la prédeſtination divine, qui, de tous ces maux & de tous ces crimes, en a tiré le bien des Prédeſtinés & des Elus. *Tanta quippe ab inimicis Judæis manus Dei & conſilium prædeſtinavit fieri quanta neceſſaria fuerant Evangelio propter vos.* Ce ſeroit cependant une choſe fort abſurde, de conclure de ce principe de S. Auguſtin, qu'il ait cru que Dieu fût Auteur du péché des Juifs qui ont crucifié Jeſus Chriſt. C'eſt pourquoi, ſelon le ſentiment de ce Pere, il faut conſidérer deux choſes dans ce péché des Juifs : la premiere, que Dieu avoit réſolu de toute éternité, de tirer de ce péché le bien & le bonheur de ſes Elus ; & qu'ainſi, pour l'exécution de cette réſolution, il a permis & il a ordonné par ſa providence, que ce péché arrivât dans le temps & les circonſtances où il eſt arrivé. En effet, ſi Dieu eût voulu, les Juifs n'euſſent jamais penſé à crucifier Jeſus Chriſt : mais le temps, la circonſtance, la rencontre, le lieu, qui ſont la ſingularité qui le rendent tel ou tel, ſont les effets de l'ordre de Dieu. Cela n'étoit pas au pouvoir des Juifs ; ils n'étoient en ce point que les inſtruments de la juſtice du Pere éternel, qui vouloit recevoir la ſatisfaction de ſon Fils pour le ſalut des hommes. La ſeconde choſe eſt, la défenſe que Dieu fait aux Juifs de tuer, *non occides* ; de faire à un autre ce qu'ils ne voudroient pas qu'on leur fît ; &, en un
Exod. 20. mot, le commandement de Dieu, qui leur défend de pécher. Il étoit en leur pouvoir de violer ce commandement, comme ils ont fait ; mais de le violer à l'égard de Jeſus Chriſt, du Rédempteur des hommes, cela ne pouvoit être ſans les ordres de la Providence divine. Et c'eſt pourquoi S. Auguſtin dit admirablement dans ce chapitre, que les pécheurs exécutent la volonté de Dieu lorſqu'ils la violent ; que cette volonté s'accomplit lorſque les pécheurs agiſſent contre ſes ordres. *Ut hinc etiam quod contra Dei voluntatem agunt, non niſi Dei voluntas impleatur.* De tout cela, S. Auguſtin en tire cette concluſion dans ces paroles : *Eſt ergo in malorum poteſtate peccare ; ut autem peccando hoc vel hoc illâ malitiâ faciant non eſt in eorum poteſtate, ſed Dei dividentis tenebras, & ordinantis eas, ut hinc etiam quod faciunt contra voluntatem Dei, non impleatur niſi voluntas Dei* ; que l'Auteur de la Perpétuité exprime ainſi : *Il eſt au pouvoir des hommes de pécher ; mais il n'eſt pas en leur pouvoir de faire tel ou tel péché : c'eſt Dieu qui regle ceux qu'il doit permettre & ceux qu'il doit empêcher, en ordonnant les ténebres, & ſe ſervant, pour l'exécution de ſes deſſeins, du ſilence & des paroles de ſes ennemis & de ſes amis.* Peut-on rien voir

qui ſoit plus conforme aux principes de S. Auguſtin, & qui en ſoit une concluſion plus néceſſaire? Le Miniſtre contre qui le livre de la Perpétuité eſt fait, avoit argumenté, par le ſilence des anciens Peres, contre le myſtere de la préſence réelle du Corps de Jeſus Chriſt: & ſur ce que les Payens & les Juifs avoient fait ſi peu d'objections, qui paroiſſoient faiſables, contre ce myſtere, il prétendoit qu'il avoit été entiérement inconnu dans les premiers ſiecles de l'Egliſe. L'Auteur répond, qu'il a été au pouvoir des Juifs & des Payens de faire le mal; mais que Dieu ne l'a pas voulu; c'eſt-à-dire, qu'il n'a pas permis qu'ils fiſſent ce mal là, *tel ou tel péché*, contre le myſtere de l'Euchariſtie, qui étoit réſervé à la malignité de Calvin & de ſes Sectateurs. Quand Arius a publié ſes erreurs, il étoit en ſon pouvoir d'en publier d'autres: mais Dieu ne l'a pas permis; l'ordre de la Providence ne l'a pas voulu. Quand Neſtorius a nié que la Vierge fût Mere de Dieu, il pouvoit dire auſſi-tôt, que Jeſus Chriſt avoit une nature compoſée de la nature divine & de la nature humaine; ou bien, que l'une étoit convertie en l'autre: mais la Providence divine a voulu que ce mal fût réſervé à Eutichez. Il eſt au pouvoir des hommes de faire des héréſies tant qu'il leur plaît; mais il n'eſt pas en leur pouvoir de faire telle ou telle héréſie; c'eſt-à-dire, en tel têmps, en telle rencontre, ſur tel point de Religion. C'eſt Dieu qui regle celles qu'il doit permettre, & celles qu'il doit empêcher, en ordonnant les ténebres, & ſe ſervant, pour l'exécution de ſes deſſeins, du ſilence & des paroles de ſes ennemis; afin, dit S. Auguſtin, qu'ils exécutent la volonté de Dieu, même dans le point où ils la violent: *Sed Dei ordinantis tenebras, & dividentis eas, ut hinc etiam quod faciunt contra voluntatem Dei, non impleatur niſi voluntas Dei.* Ce qui trompe ceux qui trouvent à redire en cet endroit de la Perpétuité, c'eſt qu'ils s'imaginent que, s'il eſt au pouvoir de Dieu que nous faſſions tel ou tel péché, il s'enſuit que Dieu nous fait pécher. Mais c'eſt ignorer les principes les plus communs de la Morale. Ce qui fait une action mauvaiſe, ce n'eſt pas de ce qu'elle eſt telle ou telle, ni de ce qu'elle a de ſingulier; mais de ce qu'elle eſt contraire à la Loi de Dieu & à la droite raiſon. L'héréſie d'Arius, par exemple, n'eſt pas un mal, parce qu'elle eſt avancée par Arius au commencement du troiſieme ſiecle, par un Prêtre de l'Egliſe d'Alexandrie, ſur le myſtere de la Trinité; mais parce qu'elle eſt avancée par cet homme, & en ce temps, contre la Foi de Jeſus Chriſt, & la Doctrine de l'Egliſe ſur le myſtere de la Trinité. Qu'Arius, que Neſtorius, qu'Eutichez, que Luther & Calvin aient avancé telles ou telles héréſies, ſur tel point de la Religion; l'un au troiſieme, l'autre au quatrieme, l'autre au ſeizieme ſiecle, cela eſt arrivé ainſi par les ordres de la Providence divine. Mais qu'ils aient dit des choſes contraires à la Foi, qu'ils aient quitté l'Egliſe; en un mot, qu'ils aient péché, cela étoit en leur pouvoir; & il n'en faut point chercher d'autre ſource que leur malignité & leur méchanceté. Tous les hommes peuvent commettre une infinité de péchés; & il eſt très-certain, que, ſi Dieu vouloit, ils n'en commetroient pourtant jamais pas un. S'enſuit-il, pour cela, que Dieu ſoit la cauſe de leurs péchés, puiſqu'il eſt en ſon pouvoir de les empêcher ou de les permettre? Il n'y a que des impies qui puiſſent raiſonner de cette ſorte. Mais on nous dira peut-être, qu'il y a eu de l'affectation à traduire ces paroles, *hoc vel hoc illâ malitiâ faciant*, par celles-ci, *tel ou tel péché*; qu'il eût été auſſi bien de mettre *cela ou cela*; & que l'équivoque ſeroit demeurée, pour ſavoir ſi S. Auguſtin veut dire par *cela*, le bien que Dieu tire du péché, ou bien *tel ou tel péché*. Mais pourquoi conſerver une équivoque où il n'y en a point du tout? Car comment eſt-ce que ces particules, *hoc vel hoc* pourroient ſignifier autre choſe que *tel ou tel péché*; puiſque S. Auguſtin dit, *peccando hoc vel hoc illâ malitiâ faciant*? Car ce que l'on fait en péchant par la malice,

APPEND. c'eſt-à-dire, ce que le pécheur fait par telle malice, peut-il être autre choſe que *tel ou tel péché ?* Le bien qui ſe tire de notre péché, ce n'eſt pas nous qui le faiſons, c'eſt Dieu : car, par nous-mêmes, & particuliérement en péchant, nous ne pouvons faire aucun bien. Donc *cela* ou *cela*, que les pécheurs font en péchant, *hoc vel hoc illâ malitiâ faciant*, ne peut jamais s'entendre d'autre choſe que de *tel ou tel péché.* S'il y avoit *faciat* au lieu de *faciant*, & que l'on pût faire cette reſtitution, *cela* pourroit ſe rapporter à Dieu, qui tire le bien de notre mal. Mais il ſe rapporte au pécheur, & par conſéquent cela s'entend du péché; lequel, par ſa nature, *eſt au* pouvoir de l'homme ; & par ſa ſingularité, en tant que *tel ou tel*, arrive par les ordres de Dieu, pour le bien de ſes Elus.

Mais, afin qu'il ne reſte aucune difficulté, il eſt à propos d'examiner un peu les autres endroits de S. Auguſtin, & de faire voir, que ſi l'Auteur de la Perpétuité a failli en cette rencontre, ç'a plutôt été en adouciſſant & en diminuant la penſée de S. Auguſtin, qu'en lui attribuant quelque ſentiment trop rude. En effet, je n'oſerois traduire ces endroits de S. Auguſtin, dont je ne puis faire aucune verſion qui ne ſoit plus foible que le texte, & qui ſont des preuves convaincantes, que le ſentiment de ce Pere ne peut être mieux exprimé que l'Auteur de la Perpétuité l'a fait. Par exemple, dans le Livre de la Grace & du Libre Arbitre, au Chapitre 20, après que S. Auguſtin s'eſt propoſé ce paſſage, qui eſt dans le ſecond Livre des Rois, & *Dominus mandavit diſſipare conſilium Achitophel bonum ut inducat Dominus ſuper Abſalom omnia mala*, il dit, que Dieu forma dans le cœur d'Abſalom la penſée de répudier ce bon conſeil d'Achitophel, *agendo in corde Abſalom ut tale conſilium repudiaret, & illud quod ei non expediebat eligeret* ; cela n'empêche pas qu'il ne fût au pouvoir d'Abſalom de rejeter un bon conſeil & de faire le mal : mais néanmoins, il n'étoit pas en ſon pouvoir de faire *tel ou tel mal*. C'eſt Dieu qui regle ce qu'il doit permettre & ce qu'il doit empêcher : & c'eſt pourquoi le même Pere s'écrie, au commencement du Chapitre ſuivant: *Quis non iſta divina judicia contremiſcat quibus agit Deus etiam in cordibus malorum hominum quidquid vult, reddens tamen eis ſecundùm merita eorum.* Ce qui nous apprend, que, lorſque Dieu permet que quelqu'un tombe dans un péché, cela eſt un effet de ſa juſtice pour la peine du péché du premier homme, & du deſſein qu'il a de procurer le bien de ſes prédeſtinés par cette voie. C'eſt pourquoi il dit enſuite, que, lorſque les habitants de quelque pays ont offenſé Dieu, il leur ſuſcite des ennemis, qui les perſécutent & qui les ruinent. Ces ennemis péchent ſans doute, & Dieu n'eſt ni la cauſe ni l'Auteur de leur péché. Tout ce mal néanmoins arrive par les ordres ſecrets de ſa Providence : *Et ſuſcitavit Dominus ſuper Joram ſpiritum Philiſthum & Arabum. His oſtenditur Deum ſuſcitare hoſtes eis terris vaſtandis, quas, tali pœnâ judicat dignas* ; & en effet, tout cela n'arriveroit point s'il le vouloit empêcher. C'eſt pourquoi S. Auguſtin dit enſuite dans ce même Chapitre : *Agit enim omnipotens in cordibus hominum, etiam motum voluntatis eorum ut per eos agat quod per eos agere ipſe voluerit, qui omnino injuſte aliquid velle non novit.* Lorſque Dieu, irrité par nos péchés, nous abandonne au mal, il ne fait pas mal pour cela ; mais au contraire il fait juſtice ; & quand il nous en préſerve, c'eſt miſéricorde qu'il nous fait. *Tradidit illos Deus in reprobam mentem ut faciant quæ non conveniunt, non ibi peccatum Dei eſt ſed judicium*, dit le même Pere. Après des témoignages ſi évidents & ſi clairs de la penſée & du ſentiment de S. Auguſtin, il faut bien aimer la chicanerie pour ſoutenir, que l'Auteur de la Perpétuité lui a voulu attribuer l'erreur *que Dieu ſoit Auteur du péché.* Et il faut avoir fait une étude bien légere des ouvrages de

Libri. 2. Reg. cap. 17. v. 14.

S. Aug. de Præd. ſanct. c. 10.

S. Auguſtin, pour n'être pas accoutumé à ces manieres de parler fortes & vigoureuſes, dont tous ſes livres ſont remplis. Que ne diroient point ces gens-là, & avec combien de zele ne crieroient-ils point à l'Hérétique, s'il avoit dit, que nous apprenons par pluſieurs témoignages de l'Ecriture, que Dieu agit dans le cœur des hommes pour faire incliner leurs volontés où il lui plaît, ſoit au bien, par ſa miſéricorde; ſoit au mal, par la peine de leurs péchés: ce qu'il fait par ſon jugement, qui eſt quelquefois connu, qui, quelquefois, demeure dans le ſecret, & qui ne laiſſe pas d'être toujours juſte. C'eſt bien dire davantage que de dire, *qu'il eſt au pouvoir des hommes de pécher; mais qu'il n'eſt pas en leur pouvoir de faire tel ou tel péché.* Cependant ce ſont les propres paroles de S. Auguſtin au Chapitre 21 de la Grace & du Libre Arbitre. *His & talibus teſtimoniis divinorum eloquiorum, quæ omnia commemorare nimis longum eſt, ſatis quantum exiſtimo manifeſtatur operari Deum in cordibus hominum, ad* inclinandas *eorum voluntates quocumque voluerit, ſive ad bona pro miſericordia ſuâ, ſive ad mala pro meritis eorum, judicio utique, ſuo, aliquando aperto, aliquando occulto, ſemper autem juſto.* Cependant peut-on conclure de-là, que Dieu ſoit la cauſe du péché? Cette concluſion ſeroit impie & hérétique; parce que ce qui fait incliner notre volonté au bien c'eſt la grace de Jeſus Chriſt, & ſans cette grace elle ſe porte d'elle-même au mal; & c'eſt un article de foi, que nous ne pouvons rien de bien par nous-mêmes. Or il eſt certain, ſelon la doctrine de S. Auguſtin, que cette grace n'eſt pas donnée à tous les hommes; qu'elle eſt donnée aux uns par miſéricorde, & déniée aux autres par juſtice. C'eſt ce qu'il enſeigne dans l'Epître à Vitalis. C'eſt pourquoi, lorſque l'homme pe- Ep. 170.
che, Dieu lui fait juſtice en le laiſſant pécher; & lorſqu'il ne peche point, c'eſt un effet de ſa miſéricorde. Ainſi Dieu n'eſt jamais Auteur du péché, quoiqu'il ſoit en ſon pouvoir de régler celui qu'il doit permettre, ou celui qu'il doit empêcher. Mais tout cela ſe paſſe ainſi pour des raiſons qui ne ſont connues qu'à lui ſeul: c'eſt le myſtere de la prédeſtination & de la grace, qui eſt un écueil à l'orgueil des hommes, & à la ſageſſe humaine; & je ne puis, en cette rencontre, dire autre choſe que ce que S. Auguſtin répond à Boniface. *Sed quare iſtos homines oves fecit & iſtos non, apud quem non eſt acceptio perſonarum? Ipſa eſt quæſtio quam beatus Apoſtolus curioſiùs quam capaciùs proponentibus ait. O homo! tu, quis es ut reſpondeas Deo? numquid dicit figmentum ei qui ſe finxit quare ſic me feciſtis?* Voilà le principe ſur lequel S. Auguſtin dit, que c'eſt un jugement de Dieu, de ce que la volonté s'incline au mal, parce qu'elle y incline d'elle-même, lorſque Dieu ne lui donne pas la grace, qu'il n'eſt pas obligé de lui donner, & qu'il ne lui dénie que par juſtice. L. 4. c. 6.

On ne manquera pas de nous dire, que tous ces paſſages-là ſont cités dans Janſénius. Mais ils ne ſont pas moins de S. Auguſtin pour cela, & il ne m'en faut pas davantage pour la cauſe que j'ai entrepris de défendre, & pour faire voir, que les Docteurs qui ont approuvé le livre de la Perpétuité, entendent mieux la doctrine de S. Auguſtin que ceux qui ſe mêlent de les reprendre; & qu'il n'y a rien dans ce livre qui ſoit contraire au ſentiment de ce Pere. Ce n'eſt pas ici le lieu de défendre ou d'accuſer Janſénius; je dis ſeulement, qu'il eſt impoſſible à un homme de bon ſens de tirer aucune des cinq Propoſitions condamnées par les Papes, des principes que j'ai avancés en ce Chapitre, pour faire entendre le ſentiment de S. Auguſtin, & je déclare, que je les anathématiſe de tout mon cœur, comme j'ai fait toute ma vie.

APPEND. V. *Que cette Propoſition ne peut avoir aucune mauvaiſe conſéquence, ſi on l'examine ſelon les regles de la Théologie la plus exacte, & ſi on la regarde ſeulement dans les termes où elle eſt conçue, ſans rapport à la doctrine de S. Auguſtin.*

LA foibleſſe de l'eſprit humain eſt bien digne de compaſſion lorſqu'*il ſe laiſſe* prévenir contre la vérité. On peut dire que la plupart des conteſtations & des diviſions qui ſont arrivées dans l'Egliſe, n'ont été cauſées que par ce vice. On veut qu'un homme ſoit criminel avant que de connoître ſon crime; que le menſonge tienne la place de la vérité, & cette prévention d'eſprit donne une fauſſe paix à la conſcience, & ſert de témoin & de Juge tout enſemble, pour faire ſouvent des injuſtices horribles. C'eſt-là proprement la conduite que quelques zélés indiſcrets ont tenu à l'égard des Approbateurs du livre de la Perpétuité. Ils croient rendre un grand ſervice à l'Egliſe lorſqu'ils s'emportent contre des perſonnes innocentes, & ils ſuivent avec impétuoſité tout ce que la témérité & l'imprudence leur ſuggere : *Pro Eccleſiâ facere arbitrantur quidquid inquietâ temeritate faciunt.* Ils ſont prévenus contre celui qu'ils croient Auteur de ce livre; ſes Approbateurs n'ont pas l'honneur d'être dans leurs bonnes graces non plus: il s'enſuit de-là qu'ils ſont criminels, & *enfin qu'ils ſont dignes de mort.* Voilà comment l'illuſion prend la place de la droite raiſon, & comment les Anges de ténebres ſe transforment en Anges de lumiere, pour tromper ceux qui ont quelquefois la ſimplicité des Colombes, mais qui n'ont pas toujours la prudence des ſerpents. Les gens raiſonnables, & qui ſont véritablement gens de bien, ne vont pas ſi vîte, & ils ont une conduite toute contraire. Ils écoutent, ils examinent, ils jugent rarement, & l'innocence eſt toujours bien reçue à ſe juſtifier devant eux. C'eſt à ces gens raiſonnables à qui je parle; car pour les autres, je les regarde comme des déſeſpérés leurs têtes: ſont des forteresſes contre le bon ſens, & la droite raiſon n'y entrera jamais que par la brêche, comme a dit un Auteur de notre ſiecle. Voyons donc maintenant ce que l'on peut trouver à redire à la propoſition dont eſt queſtion; examinons-là dans les termes où elle eſt conçue, &, ſans la regarder comme une penſée de S. Auguſtin, voyons ſi, ſelon les regles de la plus exacte Théologie, on y peut rien trouver à reprendre.

S. Aug. Ep. 49.

Toute la Théologie nous apprend qu'il y a deux choſes à conſidérer dans le péché: premiérement, l'action qui ſe fait en péchant, qui eſt ce qu'on appelle dans l'Ecole l'*Entité*, & ce qu'il y a de matériel dans le péché. En ſecond lieu, la difformité que cette action a avec la droite raiſon & avec le commandement de Dieu. Cette difformité, qui n'eſt autre choſe que le violement de la loi de Dieu, eſt proprement le péché; & cette action & *cette Entité*, eſt ce qui le rend *tel ou tel.* Cette action eſt proprement ce qu'*il y* a de réel & de phyſique; cette difformité n'eſt tout au plus qu'un être moral; c'eſt une privation, ſelon les uns, ou une dénomination extrinſeque ſelon les autres. Cependant il eſt conſtant, ſelon le ſentiment de tous les Théologiens, que cette difformité, cet être moral, cette privation ou cette dénomination extrinſeque, ne peut jamais être ſans cette *Entité*, & ſi elle n'eſt attachée à cette action du péché. Car, ſans cela, il n'a point d'exiſtence, & il n'a rien de ſingulier; on ne peut l'appeller *tel ou tel péché.* Or il eſt conſtant que S. Thomas enſeigne, que Dieu eſt la cauſe de cette action; parce que cette action étant une créature & un être par participation, il faut qu'elle vienne d'une

ıuſe premiere, qui ne peut être que Dieu. Ainſi, ſelon S. Thomas, la diffor-
ıité vient de l'homme; mais l'acte du péché vient de Dieu, & c'eſt ce qui
ıit qu'on ne peut pas dire que le péché ſoit de Dieu, ſi ce n'eſt avec cette
ddition, en tant qu'il eſt acte & qu'il eſt quelque être. *Non poteſt dici abſo-
ıtè quod peccatum ſit à Deo, niſi cum hac additione, in quantum eſt actus & in
uantum eſt ens.* Ce qui ne veut dire autre choſe que ce dit l'Auteur de la
erpétuité. *Il eſt au pouvoir des hommes de pécher, mais il n'eſt pas en leur pou-
oir de faire tel ou tel péché.* Mais enfin, ſi S. Thomas n'explique pas aſſez clai-
ement ſa penſée, on peut dire que ſes Diſciples n'ont laiſſé aucune équivoque
ur ce ſujet. Tous les Théologiens ſavent, que, dans l'Ecole des Thomiſtes,
n reconnoît une prémotion phyſique; c'eſt-à-dire, une prédétermination de la part
e Dieu, qui nous détermine à toutes nos actions naturelles & libres, bonnes ou
nauvaiſes; de ſorte que, quand l'homme commet un homicide, un adultere, un
laſphême, Dieu le détermine à ces actions. Je n'examine point ici ce que les Tho-
niſtes diſent de la nature & de l'être de cette prémotion phyſique; ſi c'eſt un être
omplet ou incomplet, ſi elle eſt quelque choſe de différent du concours gé-
ıéral de Dieu, ou ſi c'eſt une qualité qui ſoit une habitude ou une diſpoſi-
ion: cela ne ſerviroit de rien à notre ſujet. Mais, quoi qu'il en ſoit, il eſt
ertain que voilà l'effet pour lequel les Thomiſtes la reconnoiſſent & l'enſei-
ıent; & qu'ils diſent tous, d'un commun conſentement, que Dieu prévient
ıotre volonté pour la déterminer à l'acte du péché, *ad actum peccati.* C'eſt le
ıentiment de *a* Ferrarienſis, de Soto *b*, qui dit que les Théologiens avouent
*ntitatis quæ eſt peccatum Deum eſſe cauſam eo efficientiæ genere quo cuncta ani-
nantia & inanima ad ſuas naturales actiones promovet.* De Melchior *c* Canus
Evêque des Canaries, de Medina, *d* de Bannez, *e* de Cajetan, *f* d'Alvarez,
, & de pluſieurs autres. Je voudrois bien maintenant demander de bonne foi ce
ıue ces Théologiens trouveroient à reprendre à la propoſition du livre de la Per-
ıétuité, ſi ce n'eſt peut-être qu'ils ne la trouvaſſent trop foible. Car, en effet,
'Auteur ne dit pas que Dieu ſoit la cauſe du péché quant à l'acte, *in quan-
ıum eſt actus*, ni que Dieu prévienne notre volonté pour la déterminer à cet
ıcte par une prémotion phyſique, laquelle étant une fois miſe de la part de
Dieu, il eſt impoſſible que la créature n'agiſſe pas. Il dit ſeulement, qu'il
n'eſt pas au pouvoir des hommes de faire tel ou tel péché; mais que c'eſt Dieu
qui regle ceux qu'il doit permettre ou ceux qu'il doit empêcher. De ſorte qu'il
ne dit pas que Dieu ſoit la cauſe *de tel ou tel péché*; mais ſeulement, que *tel
ou tel péché* n'arriveroit pas ſans la permiſſion divine; c'eſt-à-dire, ſans quel-
que ordre de la providence. *Sed Dei ordinantis tenebras & dividentis eas.* Per-
ſonne cependant n'accuſe d'héréſie ces expreſſions de quelques Thomiſtes, au-
contraire, elles paſſent parmi un grand nombre de Théologiens pour très-or-
thodoxes & très-catholiques, comme elles le ſont en effet. Pourquoi donc
trouver à redire à la propoſition de la Perpétuité de la Foi; & ſe peut-il ja-
mais voir une ignorance ou une foibleſſe plus grande? Mais ſortons de l'Ecole
des Thomiſtes, & voyons ſi dans celle de leurs adverſaires mêmes, & de ceux
qu'on appelle Moliniſtes, cette propoſition pourroit être rejetée. Il eſt conſtant
que les Théologiens, excepté Durand, qui n'enſeignent point la prémotion phy-
ſique, reconnoiſſent au moins que le concours de Dieu eſt néceſſaire pour tou-
tes les actions des créatures, ſoit bonnes ou mauvaiſes: c'eſt-à-dire, qu'il eſt
néceſſaire que Dieu intervienne, & qu'il agiſſe avec nous dans toutes nos ac-
tions. Ils appellent cela *concurſum ſimultaneum*; au-lieu que quelques Thomiſ-

S. Thom. in 2. ſent. quæſt. 2. art. 2.

(a) L. 3. contra gentes c. 17. vers la fin.

(b) L. 1. de naturâ & gratiâ c. 18.

(c) L. 2. de locis Theol. ad 7.

(d) Part. 2. quæſt. 79. art. 2. dub. 1. & qu. 109. art. 2.

(e) Part. 1. qu. 19. art. 10. dub. 1. poſt tertium Rodam. qu. 49. art. 2.

(f) Comm. ſupra l. 2. regum c. ulti. & jen-taculo 6. qu. 2.

(g) L. 3. de auxil. diſp. 24. n. 15. 16. & 17.

APPEND. tes appellent leur prémotion *concurſum prævium*. Qui empêche que l'on ne donne ce ſens à la propoſition de la Perpétuité ? Il n'eſt pas au pouvoir de l'homme de faire tel ou tel péché, parce que, ſans le concours de Dieu, qui eſt libre & indépendant de la créature, il eſt impoſſible que l'homme agiſſe bien ou mal. Cependant il n'y a perſonne qui accuſe ces Théologiens de vouloir faire Dieu Auteur du péché Mais, de plus, parmi les Moliniſtes mêmes, la plupart tiennent que c'eſt Dieu qui nous détermine à l'action ; c'eſt-à-dire, ſelon le langage de leur Ecole, *ad individuum actus*. Pour entendre ceci, il faut remarquer que l'on diſtingue dans l'Ecole, l'eſpece d'une action bonne ou mauvaiſe, de *l'individu* ; c'eſt-à-dire, de ſa ſingularité. Par exemple ; l'homicide, le blaſphème, le menſonge, en tant qu'ils ſont contraires à la loi & au commandement de Dieu, ſont ce que l'on appelle l'*eſpece*. Mais *l'individu*, la ſingularité, c'eſt que ce ſoit tel ou tel blaſpème, tel ou tel menſonge ; le blaſphème A ou le blaſphème B comme parlent les Scholaſtiques. L'homme, diſent ces Théologiens, par la malignité de ſa volonté, ſe détermine à l'eſpece ; mais, pour l'individu, c'eſt Dieu qui le détermine. *Deus determinat ad individuum actus peccati*. Ce ſentiment eſt enſeigné il y a plus de quarante ans par le plus célebre des Profeſſeurs de l'Univerſité de Paris, & par beaucoup d'autres perſonnes. On ne s'eſt jamais aviſé de les accuſer d'erreur ; & cependant il n'y a point de différence entre ce ſentiment & celui qui eſt contenu dans la propoſition de la Perpétuité, ſi on la veut conſidérer en elle-même, & non pas comme une penſée de S. Auguſtin. Car, pour ce Pere, il eſt bien vrai qu'il n'a fait aucune réflexion à toutes ces ſubtilités, qui n'ont paru que bien long-temps après lui. Ce ſont des Météores, qui ſe ſont formés dans le moyen âge, des vapeurs de la Philoſophie & de la raiſon humaine, comme la neige & la grêle, qui ſe forment dans la moyenne région de l'air. La neige eſt quelquefois utile pour faire fructifier la terre ; auſſi ne peut-on pas nier que quelques-unes de ces ſubtilités Scholaſtiques ne ſoient d'un fort grand uſage pour faire paroître la vérité. Mais la grêle ne fait que du mal ; elle renverſe les moiſſons & les vignes. Auſſi l'on peut dire qu'il y a de ces ſubtilités qui ne ſont pas ſeulement inutiles, mais mêmes pernicieuſes à la Religion, à la droite raiſon, & au bon ſens. Je ne blâme pas la Scholaſtique qui eſt très-bonne ; mais je blâme la mauvaiſe, & l'abus que l'on en fait.

IV. *Que l'Auteur enſeigne dans le livre même de la Perpétuité, le contraire de l'erreur qu'on lui veut attribuer, & que, quand il ſeroit attaché à Janſénius il tiendroit le ſentiment oppoſé à cette erreur comme un article de Foi.*

TOUT homme qui ſe ſera donné la peine de lire un peu exactement le livre de la Perpétuité, & qui aura remarqué la force des raiſonnements dont il eſt preſque tout compoſé, ne s'imaginera pas aiſément que l'Auteur ſoit capable de tomber dans des contradictions groſſieres & manifeſtes. En effet, ſi dans un ouvrage ſi petit, il ſe trouvoit quelque contradiction, ce ſeroit une marque d'un étourdiſſement bien extraordinaire. Cependant, ſi ce que l'on prétend contre l'Auteur, au ſujet de la propoſition dont nous parlons, ſe trouvoit véritable, & qu'il voulût enſeigner que Dieu eſt Auteur du péché, il ſe contrediroit manifeſtement lui-même à la fin de la ſeconde partie page 154, où il dit en propres termes ; *que l'inſtinct & la lumiere commune de la piété, porte tous les gens de bien à reconnoître Dieu comme Auteur de tout le bien, & à ne s'atribuer que le mal & le péché* ; qui

qui eſt faire clairement diſtinction entre la cauſe du bien & celle du mal, reconnoître Dieu comme le ſeul Auteur du bien, & l'homme Auteur de ſon péché, & la ſeule cauſe de ſon mal. Les gens de bon ſens auront aſſurément de la peine à croire que cet homme ſe contrediſe. Il n'eſt pas néceſſaire d'examiner ici s'il eſt Janſéniſte; cette diſcuſſion en ſuppoſeroit une autre, pour ſavoir bien préciſément ce que c'eſt qu'un Janſéniſte. On appelle Janſéniſtes tous les Docteurs de Sorbonne, qui ont condamné la mauvaiſe morale d'*Amadeus Guimenius*, & les erreurs de *Jacques de Vernant*, contre la Hiérarchie de l'Egliſe; quoiqu'ils aient tous ſigné le Formulaire. M. le Cardinal Picolomini, lorſqu'il étoit Nonce du Pape en France, diſoit, qu'un des Supérieurs des Carmélites étoit Janſéniſte, quoiqu'on l'ait toujours regardé comme leur ennemi déclaré. Que pourroit-ce donc bien être qu'un Janſéniſte? Pour moi je crois que c'eſt un homme qui eſt dans les ſentiments de Janſénius, comme un Thomiſte eſt dans ceux de S. Thomas, & un Moliniſte de Molina. Si l'Auteur de la Perpétuité eſt Janſéniſte de cette ſorte, il n'y a rien de plus abſurde que de lui attribuer l'erreur *que Dieu eſt Auteur & la cauſe du péché*; puiſque cette héréſie eſt combattue en propres termes par M. l'Evêque d'Ypres, & qu'il enſeigne manifeſtement le contraire. Il ne faut que lire le Chapitre 16 du 7e. livre de l'Héréſie Pélagienne, où il rapporte, entre les objections que les Sémipélagiens faiſoient contre le ſentiment de S. Auguſtin ſur la prédeſtination, que Dieu précipiteroit les hommes dans le péché, & qu'il en ſeroit la cauſe, ſi ſon ſentiment étoit vrai: à quoi il dit, que S. Proſper a parfaitement répondu. Si Janſénius étoit de ce ſentiment, regarderoit-il cette objection des Sémipélagiens comme une choſe abſurde, à quoi il auroit fallu répondre? Et s'il regarde ce ſentiment, que Dieu ſoit Auteur du péché, comme une objection à la doctrine de S. Auguſtin, puiſqu'il prétend qu'il faut ſuivre cette doctrine, n'eſt-il pas obligé d'être dans un ſentiment contraire à cette objection? C'eſt auſſi de quoi il eſt impoſſible de douter; puiſque, dans le 9e. livre de la Grace du Sauveur, chap. 3, après avoir dit, dans les deux chapitres précédents, que la prédeſtination eſt dans l'éternité pour les choſes qui doivent arriver dans le temps, & qu'elle regarde ſeulement les actions de Dieu, c'eſt-à-dire, ce que Dieu doit faire; qu'elle eſt pour les moyens comme pour la fin, pour les mérites & pour la récompenſe, pour la grace & pour la gloire, il examine ſi la prédeſtination eſt pour le mal auſſi-bien que pour le bien; & il fait voir, qu'il y a deux ſortes de maux: l'un, de peine, à l'égard duquel il dit que S. Auguſtin & ſes Diſciples ſe ſont ſervis du mot de prédeſtination: *Qui licet adhuc in vitâ ſunt conſtituti, tamen prædeſtinati ſunt in ignem æternum ire cum Diabolo*; & l'autre de coulpe; *malum culpæ*, qui eſt proprement le péché: ſur quoi il dit; qu'il n'y a pas lieu de faire aucune queſtion, parce que la Foi Catholique nous enſeigne, que Dieu ne peut pas être Auteur du péché. Voici comme il raiſonne. Dieu ne prédeſtine qu'à ce qu'il doit faire. Or il eſt impoſſible qu'il faſſe, ou qu'il ordonne le péché. Et par conſéquent, Dieu ne prédeſtine point au mal de la coulpe; c'eſt-à-dire au péché. Voici les paroles. *De malo Culpæ, non vertitur iſta controverſia*, quia Catholica fides docet Deum culpæ auctorem eſſe non poſſe, *prædeſtinatione quippè, ut tam ex Auguſtino ſæpè diximus, Deus ea præſcivit quæ fuerat ipſe facturus. Hoc eſt prædeſtinatio reſpicit opus quod Deus ipſe facturus eſt. Culpam autem non poteſt facere: ergo neque decernere ut faciat; hoc eſt prædeſtinare.* Il faudroit être entiérement ridicule pour dire après cela, que Janſénius a été dans cette erreur, puiſqu'il regarde la propoſition contradictoire comme un article de Foi. Pourquoi donc vient-on nous dire, que les Janſéniſtes falſifient des paſſages de S. Auguſtin, pour enſeigner

APPEND.

S. Aug. L. 21. de civit. Dei cap. 24.

APPEND. leurs erreurs, puiſque les perſonnes attachées aux ſentiments de Janſénius doivent enſeigner le contraire comme un article de Foi, & regarder ces erreurs comme des objections de Sémipélagiens contre la doctrine de S. Auguſtin, qu'ils font profeſſion de ſuivre comme leur Maître?

VII. *Qu'il n'y a pas d'apparence que cette erreur ſoit dans le livre de la Perpétuité de la Foi, après l'examen qui en a été fait par des perſonnes de capacité & de mérite, qui ne peuvent être ſuſpectes d'intelligence avec l'Auteur.*

JE ſais bien que ce n'eſt pas toujours une marque certaine qu'il n'y ait rien à reprendre dans un livre, lorſque les perſonnes les plus éclairées en portent un jugement favorable. Si les hommes ne regardoient que Dieu & l'intérêt de la vérité, ils diroient librement leur ſentiment de toutes choſes. Mais il y a une certaine prudence du ſiecle, qui fait ſouvent que les hommes diſent le contraire de ce qu'ils penſent, & qui leur fait eſtimer de bouche, ce qu'ils blâment ſouvent dans le cœur; & blâmer aſſez ſouvent ce qu'ils eſtiment. Néanmoins, on peut dire que le livre de la Perpétuité a été exempt de ce malheur: & certes, quand je conſidere les perſonnes de capacité & de mérite, qui ſe ſont donnés la peine de l'examiner, & que je vois le peu d'intérêt qu'ils ont eu à en dire du bien, & à en diſſimuler les défauts qui leur auroient pu paroître, je ne puis m'imaginer que ces perſonnes n'aient pas parlé ſincérement, & par conſéquent, que leur ſentiment ne ſoit d'une grande conſidération.

Je ne mets point du rang de ces perſonnes les deux Approbateurs de ce livre: il faut ici épargner leur modeſtie; & puiſque j'écris pour leur défenſe, je laiſſe au Lecteur à juger de leur capacité & de leur mérite. Mais il y a trois autres hommes qui ont examiné ce livre, qu'on ne peut pas ſoupçonner d'avoir eu la moindre intelligence avec l'Auteur; & qui, tous trois, ont au contraire un intérêt très-conſidérable de ne lui pardonner aucune faute. Ce ſont au reſte trois hommes qui ont la lumiere de l'eſprit, l'intelligence & toute la capacité requiſe, pour ne rien laiſſer paſſer dans un livre de cette conſéquence. Cependant il eſt très-certain, que, pas un des trois ne s'eſt aviſé de trouver à redire à la propoſition qui eſt en queſtion.

Le Premier, qui eſt M. Grandin, Docteur & ancien Profeſſeur de Sorbonne, a donné ſon approbation à ce livre, & une telle approbation, que, ſans elle on n'auroit jamais obtenu le privilege du Roi pour l'imprimer. Je ſais bien qu'on nous dira que ce n'eſt qu'un billet de M. Grandin, dans lequel il témoigne ſeulement qu'il a lu le livre, & que cela ne ſe doit pas appeller une approbation. Mais en vérité, c'eſt faire bien peu d'eſtime de la probité de M. Grandin, que de s'imaginer qu'il voulût, par ſon billet, procurer le privilege d'un livre, & le rendre public par ce moyen, s'il ne l'approuvoit, & s'il ne croyoit, au moins, qu'il ne contient rien de contraire à la Foi Catholique. Il eſt vrai qu'il ne met autre choſe dans ce billet, ſinon; *J'ai lu un livre un tel jour:* mais comme M. Grandin eſt monté à un degré de mérite extraordinaire, ce *j'ai lu*, a plus d'efficace & d'autorité que les approbations & les éloges des plus grands Docteurs de Sorbonne. Le Maître du Sacré Palais à Rome ne met autre choſe dans ſes approbations, & dans ſes permiſſions des livres qu'il juge dignes de l'impreſſion, ſinon ce mot *Imprimatur*: *qu'on l'imprime.* M. Grandin vaut bien en France le Maître du Sacré Palais, & il ne faut pas s'étonner ſi ſon *j'ai lu* a plus d'effet que les approbations des Docteurs & des Evêques.

Le ſecond eſt le Miniſtre Calviniſte qui a écrit contre le livre de la Perpétuité. APPEND. On ne peut pas le ſoupçonner d'avoir épargné celui contre qui il écrit, & d'avoir négligé de prendre tous ſes avantages. Cependant il ne s'eſt point aviſé de lui reprocher la falſification de ce paſſage de S. Auguſtin : & il ne faut pas dire que le Miniſtre eſt du ſentiment de l'Auteur ſur ce point, que Dieu eſt la cauſe du péché, puiſqu'il reproche à l'Auteur d'avoir dit, que *Dieu tend des piéges à l'orgueil des hommes*; outre que ce Miniſtre ne fait pas profeſſion de ſuivre Calvin en toutes choſes.

Le troiſieme eſt le R. Pere Nouet Jéſuite, qui, bien loin de blâmer ce livre, & d'y rien trouver à redire, en a pris en main la défenſe contre le Miniſtre, & a fait un ouvrage conſidérable ſur ce ſujet, dans lequel il eſt difficile de dire s'il a été plus modéré & plus retenu à donner des louanges que du blâme à l'Auteur de la Perpétuité. Je veux croire que le ſeul amour de la vérité a obligé ce Jéſuite d'écrire en cette rencontre ; mais il n'y a pas d'apparence que cet amour l'eût diſpenſé d'y reprendre une héréſie ſi groſſiere & ſi dangereuſe. Qu'on attaque maintenant tant qu'on voudra l'Auteur prétendu de la Perpétuité, il aura toujours ſujet de dire ; *ſalutem ex inimicis noſtris & de manu omnium qui oderunt nos.* Du moins eſt-on bien aſſuré que ce Docteur, ce Miniſtre & ce Jéſuite, ne paſſeront pas aiſément pour être de ſes amis.

VIII. *Que l'incapacité & la foibleſſe de l'Ecrivain, qui maltraite les Docteurs qui ont approuvé le livre de la Perpétuité, dans le libelle intitulé Echantillon de l'infidélité Janſéniſte, eſt une preuve qu'il n'y a rien à reprendre en ce livre.*

SI c'eſt une marque certaine qu'il n'y a rien à reprendre dans un ouvrage, quand il a paſſé par l'examen de gens qui ont toutes les lumieres de l'eſprit, & les qualités requiſes pour le bien examiner, il ſemble que c'en eſt encore une preuve, lorſque ceux qui s'aviſent de le reprendre & de le vouloir corriger, n'ont ni ces lumieres ni toutes ces qualités. Cet Ancien avoit raiſon de dire, que les louanges qui ſont données par des gens ſans mérite & ſans vertu, ſont plutôt des blâmes que des louanges : ne pourrions-nous pas dire, ſuivant le même principe, que le blâme de ces hommes doit paſſer pour un éloge, & leur médiſance pour un panégyrique ? Les Docteurs qui ont approuvé le livre de la Perpétuité peuvent aſſurément être dans cette diſpoſition à l'égard de l'Auteur qui a publié le libelle diffamatoire contre leur honneur, intitulé *Echantillon de l'infidélité Janſéniſte, &c.* Et pour moi, il me ſemble que ce ne ſera pas une petite preuve de la juſtice & de la vérité, que contient leur approbation, ſi je fais voir, ſans bleſſer les regles de la charité chrétienne, qu'il a donné en cette rencontre au public un *Echantillon* merveilleux de ſon ignorance & de ſa foibleſſe, & ſi je fais connoître combien il ſeroit dangereux, pour l'Egliſe & pour l'Etat, de ſuivre les maximes de ce miſérable Écrivain. Ce ſont ces conſidérations preſſantes, qui m'obligent d'ajouter encore cet article à cet éclairciſſement ; afin de faire connoître aux perſonnes équitables, l'averſion que l'on doit avoir de ces hommes pleins de témérité & de préſomption, qui, de leur autorité privée, s'érigent ainſi en Maîtres, & qui ſe donnent la liberté de reprendre & de corriger les autres. Si cet Écrivain diſoit quelque choſe de véritable, on ſeroit ravi de l'apprendre de ſa bouche, auſſi-bien que de celle d'un autre ; & on n'auroit point d'autre réponſe à lui faire, pour toutes ſes injures, qu'un remerciement : & on ſe ſouviendroit avec beaucoup d'humilité, que Dieu, pour abaiſſer l'orgueil des

APPEND. hommes, a bien voulu autrefois qu'un Prophete fût inſtruit par la bouche d'un âne. Mais il dit, dans ce bel Echantillon, *qu'il n'a lu avec attention, des ouvrages des Janſéniſtes, que la Vie de S. Jean Chryſoſtôme; mais que cet ouvrage l'a ſi fort ſcandaliſé, qu'il le juge digne d'une très-rigoureuſe Cenſure.* S'il vouloit un peu diſcuter ce qu'il juge digne de cette rigoureuſe Cenſure, il verroit qu'il n'y a rien de plus abſurde que cette prétention. Mais ſur-tout, il y a deux choſes dans cette Vie, qui le ſcandaliſent extrêmement. La premiere eſt, ce que l'Auteur rapporte au livre 8. chapitre premier, où il dit, en parlant du Pape Innocent I: *Que ce Saint Pape ne s'attribua point à lui ſeul la connoiſſance de l'affaire de S. Chry-*
page 5. *ſoſtôme, mais qu'il ſouhaita qu'elle fût décidée dans un Concile Univerſel, afin que*
Pag. 495. *le S. Eſprit, qui eſt un eſprit d'unité, fit ceſſer la diviſion de l'Egliſe d'Orient, par les moyens qu'il ſuggéreroit aux Prélats de l'Egliſe univerſelle, lorſqu'ils auroient attiré J. C. ſur leurs cœurs & ſur leurs langues, en ne s'aſſemblant qu'en ſon nom & pour les ſeuls intérêts de ſon Epouſe.* En vérité c'eſt un grand ſcandale dans l'Egliſe, qu'il ſe trouve des gens aſſez hardis pour dire, qu'ils ſe ſcandaliſent d'une propoſition ſi ſainte & ſi catholique. Car, outre que la choſe s'eſt ainſi paſſée, & que ce fait hiſtorique eſt inconteſtable, ſe peut-il trouver un Théologien qui ait aſſez peu de ſens & de lumiere, pour ſe ſcandaliſer d'une propoſition ſi chrétienne? Il faut que la malignité de ce donneur *d'Echantillon* ſoit bien grande, ou que ſon ignorance ſoit bien groſſiere, de reprocher avec tant de hardieſſe, un fait dont la preuve & la démonſtration ſe trouve à la page ſuivante, dans le livre même qu'il ſe donne la hardieſſe de reprendre. Car enfin, il ne faut qu'ouvrir le livre de la Vie de S. Chryſoſtôme, & on verra qu'à la page 497, l'Auteur rapporte une lettre du Pape Innocent I, à Theophile Evêque d'Alexandrie, qui étoit l'ennemi de S. Chryſoſtôme, laquelle eſt tirée de la Vie du même Saint, écrite par Palladé, dans laquelle ce Saint Pape lui marque en propres termes; qu'il lui eſt impoſſible de ſe ſéparer de la Communion de ce S. Archevêque de Conſtantinople, juſques à ce que ſon affaire ſoit examinée & décidée par un jugement légitime & équitable dans un Concile, conformément aux Canons du Concile de Nicée: ce qui eſt une preuve inconteſtable, que ce S. Pape ne s'attribua point à lui ſeul la connoiſſance de cette affaire; mais qu'il ſouhaita qu'elle fût décidée dans un Concile. Voici les paroles de cet illuſtre Succeſſeur de S. Pierre. *Mon frere Theophile, quand vous nous écririez mille fois, il n'eſt pas poſſible que nous nous ſéparions de la Communion de Jean, qu'après un jugement équitable & légitime; parce que nous ſommes inſtruits de ce qui s'eſt paſſé parmi vous avec tant de deshonneur & d'infamie. Si donc vous êtes aſſuré d'avoir la conſcience nette, rendez-vous promptement vous-même au* Concile *qui doit bientôt ſe tenir en Jeſus Chriſt, & mettez-vous en état d'y procéder ſelon les Canons & les Décrets du Concile de Nicée: car l'Egliſe Romaine ne reçoit point d'autres Canons que ceux-là ſur cette matiere.*

Il n'eſt pas, ce me ſemble, néceſſaire que je m'occupe à faire voir combien cette propoſition eſt catholique: car il faut n'avoir aucune lumiere de l'Antiquité pour n'être pas perſuadé, qu'au temps de S. Chryſoſtôme, la flatterie n'avoit pas encore attribué aux Papes l'autorité de juger tout ſeuls de toutes ſortes de matieres. Je dirai ſeulement en paſſant, que ſi l'Auteur de cet Echantillon étoit capable de lire quelques uns des ouvrages de S. Auguſtin contre les Donatiſtes, il ſe ſcandaliſeroit bien davantage, & il les jugeroit dignes d'une Cenſure bien plus rigoureuſe; puiſque ce Pere ne défend S. Cyprien de l'accuſation d'héréſie ſur le ſujet de la réitération du Baptême des Hérétiques, que parce que cette affaire n'avoit pas été examinée de ſon temps dans un Concile général; quoiqu'il ſoit très-certain que ce ſentiment avoit été condamné par un Décret du Pape Etienne,

comme il paroît dans la lettre de S. Cyprien à Pompée, & dans celle de Firmilien. S'il pouvoit lire les Conciles de Conſtance & de Baſle, il verroit au contraire combien ſa conduite eſt ſcandaleuſe, en apprenant, par-là, les définitions de l'Egliſe Univerſelle en faveur des Conciles, & les bornes légitimes qu'elle a miſes aux entrepriſes de la Cour de Rome. S. Cyp. Epiſt. 74.

La ſeconde choſe qui ſcandaliſe ce galant homme, ne contribue pas moins à faire connoître ſa foibleſſe que la premiere. L'Auteur de la Vie de S. Chryſoſtôme écrit au livre 9. chap. 2, que l'excommunication de l'Empereur Arcade & de ſa femme Eudoxie, par le Pape Innocent I, eſt une hiſtoire ſuppoſée. L'Auteur de l'Echantillon ne peut pas ſouffrir qu'on parle ainſi; & quoique cela n'ait aucun rapport avec les cinq Propoſitions condamnées ſur la matiere de la Grace, c'eſt néanmoins renouveller une héréſie que de parler de la ſorte. l'Auteur de cette Vie ne s'eſt pas contenté de dire, que cette hiſtoire eſt ſuppoſée; mais il le prouve pas une démonſtration convaincante: parce que cette excommunication eſt fulminée, au rapport de Baronius, depuis la mort de S. Chryſoſtôme; & il eſt certain que l'Impératrice Eudoxie, qui eſt compriſe dans cette excommunication, étoit morte en couche trois ans auparavant, comme cet Auteur de la Vie de S. Chryſoſtôme le fait voir dans le livre 7. au chap. 12: après quoi il eſt impoſſible de ne pas conclure, que cette hiſtorie eſt ſuppoſée. Mais, afin qu'il ne reſte aucun doute ſur ce ſujet, il eſt à propos de diſcuter un peu ce point d'Hiſtoire, & de faire connoître manifeſtement, que cette excommunication n'eſt qu'un conte, & une véritable fable.

Le Cardinal Baronius, l'an de Jeſus Chriſt, 407, la 6e. année du Pontificat d'Innocent I, rapporte l'Acte de cette excommunication, qu'il dit avoir été rapporté en grec par Glycas. Mais il eſt entiérement impoſſible que ce Glycas ait dit la vérité, puiſqu'Eunapius, qui eſt un Auteur du temps de S. Chryſoſtôme, finit ſon Hiſtoire, au rapport de Photius, en diſant, qu'Eudoxie mourut en couche lorſque S. Chryſoſtôme fut chaſſé de ſon Siege, & Arſace intrus en ſa place; ce que perſonne ne conteſte être arrivé l'an de Jeſus Chriſt 404. D'où il s'enſuit, par une conſéquence néceſſaire, que la mort d'Eudoxie n'a pu ſuivre celle de S. Chryſoſtôme; & par conſéquent, qu'elle n'a pu être excommuniée par le Pape Innocent I. en 407. Socrate, Proſper, Marcellinus Comes, & Sozomene conviennent admirablement avec Eunapius; parce qu'ils remarquent que cette mort de l'Impératrice arriva quatre jours après la chûte d'une grêle extraordinaire ſur les Fauxbourgs de Conſtantinople, le 30. jour de Septembre; laquelle on ne peut pas diſconvenir être arrivée en 404; c'eſt-à-dire, trois ans devant cette excommunication prétendue, puiſque les Faſtes Grecs nous marquent bien clairement, que cette grêle eſt arrivée comme un pronoſtic de cette mort, ſous le cinquieme Conſulat d'Honorius & d'Ariſtenes, en l'indiction 2, au mois Hyperberette, qui eſt juſtement l'année 404. Voici les paroles des Faſtes Grecs. *Le cinquieme Conſulat d'Honorius avec Ariſtenes, indiction 2, Dieu fit tomber ſur Conſtantinople une grêle dont les grains étoient de la groſſeur d'une noix, au mois Hyperberette, un vendredi à huit heures, & l'Impératrice Eudoxie mourut au même mois la veille des Nones d'Octobre, le 5e. jour de la ſemaine, & elle fut enterrée en l'Egliſe des Saints Apôtres, au mois Hyperberette, le 4e. jour devant les Ides d'Octobre, le 4. jour de la ſemaine.* Ce qui veut dire, ſelon notre maniere de parler, que l'an de Jeſus Chriſt 404, le vendredi 30 Septembre, pendant la nuit, c'eſt-à-dire le ſamedi 1. Octobre, à deux heures après minuit, il tomba une grande grêle ſur les Fauxbourgs de Conſtantinople, & que, quatre jours après, c'eſt-à-dire la nuit du mercredi au jeudi 6. Octobre, mourut l'Impératrice Eudoxie,

Photii Biblioth. cod. 77.

L. 6. c. 19. L. 8. c. 2

APPEND. qui fut enterrée le mercredi, 12 du même mois. Tout cela étant véritable & inconteſtable, il en réſulte manifeſtement, que le Pape Innocent I. n'a pu excommunier en 407 l'Empereur Arcade avec ſa femme Eudoxie, après la mort de S. Chryſoſtôme; parce que cette Impératrice étoit morte en couche en l'an 404, trois ans, un mois & huit jours avant la mort de ce Saint Archevêque de Conſtantinople.

Repliq. 43. Néanmoins le Cardinal du Perron ſuit en cette rencontre l'opinion de Baronius, & de Bellarmin; & il cite en faveur de ce ſentiment George Evêque d'Alexandrie, qui vivoit il y a plus de mille ans, qui a fait un abrégé de la Vie de S. Chryſoſtôme, qui ſe trouve dans la Biblotheque de Photius, nombre XCVI. pag. 251, & parmi les Œuvres de S. Chryſoſtôme d'impreſſion de Londres. Mais il faut tomber d'accord, qu'il n'y a pas un mot de cette excommunication dans l'ouvrage de ce George, qui marque ſeulement à la fin, que le Pape Innocent premier travailla beaucoup pour S. Chryſoſtôme, & qu'il écrivit des lettres en ſa faveur, qui ne ſervirent de rien. Ce George, au reſte, eſt un Hiſtorien ancien à la vérité, mais qui n'eſt d'aucune conſidération; qui rapporte quantité de fauſſetés, & qui ne mérite pas qu'on lui ajoute foi. C'eſt de quoi Photius nous avertit dans l'endroit de ſa Bibliotheque où il parle de cet abrégé de la Vie de Saint Chryſoſtôme. Et le Pere Petau Jéſuite en parle comme d'un menteur, & d'un Ecrivain ridicule, dans le 2. livre *de Doctrina temporum* chap. 47, où il rapporte quelques exemples de ſa mauvaiſe foi & de ſon impertinence, qui ſont tout-à-fait abſurdes. Ainſi, quand il ſeroit vrai qu'il parlât de cette excommunication, on n'en pourroit conclure autre choſe, ſinon, qu'il y auroit grand ſujet de n'en rien croire. Pour ce qui eſt des Auteurs graves, que cite l'Échantillon, comme Glycas, Gennade de Conſtantinople & Nicephore, on répond qu'Eunapius, Socrate, Sozomene, & Pallade ſont encore plus graves qu'eux & plus dignes de foi, puiſque ce qu'ils diſent qui répugne à cette excommunication prétendue, convient admirablement avec les Faſtes Grecs, qui ſont préférables à tout en cette matiere, où il s'agit du temps de la mort d'une Impératrice, qui a fait dans le monde autant de bruit que la célebre Eudoxie.

Il ſemble qu'il n'en faut pas davantage pour être entiérement convaincu de la foibleſſe de ce petit Écrivain, & pour être perſuadé, que les choſes qu'il reprend ſont dignes de l'approbation des habiles gens. S'il n'y avoit que de l'ignorance à ſon fait, le mal ne ſeroit que pour lui, & il ſeroit ſupportable: mais elle lui donne des maximes qui ſont extrêmement dangereuſes, & qui ſeroient capables de cauſer un grand déſordre dans l'Egliſe & dans l'Etat. Il ne peut ſouffrir que l'on abandonne en quoi que ce ſoit les ſentiments des Cardinaux Baronius, Bellarmin & du Perron: les Écrits de ces hommes ſont pour lui, *le boulevart de l'Egliſe contre les Hérétiques*, pour me ſervir de ſes termes. Je ne prétends point blâmer ces grands hommes, ni diminuer la haute réputation qui eſt due à leur mérite, ou manquer en la moindre choſe à la reconnoiſſance qui leur eſt due pour les grands ſervices qu'ils ont rendus à l'Egliſe; mais il faut tomber d'accord, que la France ſeroit réduite à une étrange extrêmité, ſi les Docteurs Catholiques étoient obligés de ſuivre leur ſentiment en tout. Toute la Sorbonne tient, comme une maxime indubitable, qu'elle a reçue de ſes Peres, que le Concile eſt au deſſus du Pape, & que l'infaillibilité, dans les choſes de la Foi, eſt un privilege qui n'appartient qu'à l'Egliſe. La doctrine de la France eſt, que le Pape n'a aucune autorité ſur le temporel des Rois; que les ſujets, pour quelque cauſe que ce ſoit, ne peuvent être déchargés du ſerment de fidélité; que

le Pape n'a point droit de dépoſer les Evêques contre les réglements des Canons: en un mot, que les libertés de l'Egliſe Gallicane ſont inviolables. Il ne ſeroit pas trop difficile de faire voir, que deux au moins de ces Cardinaux ont été dans des ſentiments oppoſés, & que le troiſieme s'eſt un peu trop ménagé ſur ce ſujet. APPEND.

Mais enfin, cet homme ne peut ſouffrir qu'on ſuive en quoi que ce ſoit le ſentiment d'aucun Hérétique, même dans les faits d'Hiſtoire, comme eſt celui de l'excommunication de l'Empereur Arcade. Il eſt vrai qu'on ne ſauroit prendre garde de trop près à la lecture des livres hérétiques: le poiſon ſe gliſſe aiſément ſi on n'a un ſoin très-particulier de s'en garantir. C'eſt pourquoi l'Egliſe ne permet la lecture de ces livres qu'à ceux qui ſont capables de ne ſe pas corrompre. Mais, de dire hardiment, qu'une choſe ſoit fauſſe dès le moment qu'elle a été avancée par un Hérétique, c'eſt trop dire aſſurément, & il ne peut s'enſuivre tout au plus autre choſe, ſinon qu'il la faut examiner plus exactement qu'une autre. Cette maxime ſeroit même criminelle, & capable de faire des héréſies à force de perſécuter les Hérétiques. La vérité eſt toujours la vérité, de quelque bouche qu'elle ſorte. Par exemple, M. de Saumaiſe, qui eſt un célebre Calviniſte en France, a fait un livre par lequel il défend les droits du Roi d'Angleterre contre ſes peuples, où il montre qu'ils n'ont point eu de droit ni d'autorité légitime pour faire couper la tête à leur Roi. Les Catholiques n'oſeroient-ils ſuivre ce ſentiment de M. de Saumaiſe? Blondel a fait voir, que toutes les Epîtres des Papes juſques à Syricius ſont ſuppoſées. Il faut avoir renoncé au ſens commun pour tenir le contraire. Ce même Hérétique a fait un livre dans lequel il montre que l'Hiſtoire de la Papeſſe Jeane eſt une pure fiction, & une fable, quoiqu'elle ſoit atteſtée par plus de ſoixante Écrivains Catholiques, même avant l'héréſie de Luther & de Calvin. Les Catholiques n'oſeroient-t-ils être dans le ſentiment de Blondel? Du Moulin, & pluſieurs autres, regardent comme l'effet d'une uſurpation très-inique la Bulle *unam ſanctam* de Boniface huitieme contre Philippe le Bel; par laquelle il déclare que le Pape a droit de dépoſer les Rois. MM. les gens du Roi & le Parlement peuvent-ils être, ſur ce point, dans d'autres ſentiments que ce Miniſtre, ſans renoncer au devoir de leurs charges & à leur patrie? Voilà cependant les extrêmités où tous les Théologiens ſeroient réduits, ſi les maximes de cet Écrivain étoient véritables. Il n'y a rien de ſi avantageux à l'Egliſe que de réfuter les ouvrages des Hérétiques; mais il n'y a rien de ſi déſavantageux que de les mal réfuter. Il faut blâmer le mal, & approuver le bien, par-tout où il ſe trouve: c'eſt un grand principe de S. Auguſtin. Il eſt juſte, dit ce Pere, que nous blâmions le mal des hommes, & que nous eſtimions le bien que Dieu a mis en eux. *Juſtum eſt ut cum mala hominum reprobamus, quæcumque in illis bona Dei reperimus approbemus.* Ainſi, la véritable profeſſion d'un Théologien eſt, de réfuter les fauſſetés qui ſe rencontrent dans les ouvrages des Centuriateurs, de Blondel, & de du Moulin, & de ſuivre les vérités enſeignées par Baronius, Bellarmin, & du Perron. Mais, pour agir de bonne foi, il faut reconnoître les choſes où la Providence divine a permis que ces grands hommes ſe ſoient trompés, & recevoir les vérités que Dieu a permis qui aient été dites par ces Hérétiques, ſuivant la maxime de S. Hiérôme, *propoſitum meum eſt Antiquos legere, omnia probare, quæ bona ſunt retinere, & à fide Eccleſiæ Catholicæ nunquam recedere*: autrement c'eſt combattre pour l'amour de la victoire, & non pas de la vérité; c'eſt chercher notre intérêt, & non pas celui de Jeſus Chriſt; c'eſt même donner un avantage conſidérable aux Hérétiques, qui ſeront aſſurés de nous faire mentir quand ils voudront dire la vérité.

Ep. de unico Baptiſmo, c. 2.

Ep. ad Meinerum, & Alaxandrum.

APPEND. Il me ſemble que ceci n'eſt que trop ſuffiſant pour connoître le génie & le caractere de l'eſprit de ce petit Cenſeur, qui a fait *l'Echantillon de l'infidélité Janſéniſte*, & qui s'eſt attribué l'autorité de reprendre, & de maltraiter les Docteurs de Sorbonne, qui ont approuvé le livre de la Perpétuité de la Foi, & de leur dire des injures, qui mériteroient une punition exemplaire. On peut voir par-là l'eſtime qu'on doit faire du ſentiment d'un tel homme, & combien on ſe doit perſuader que le contraire de ce qu'il avance eſt véritable.

CONCLUSION.

VOilà ce que j'ai cru être obligé d'écrire pour l'éclairciſſement de ce paſſage de S. Auguſtin, & pour faire voir combien les Docteurs qui ont approuvé le Livre de la Perpétuité ont rendu juſtice à l'Auteur, en lui donnant leur Approbation. Après cela, ſi quelqu'un y trouve encore quelque choſe à reprendre, on le prie d'en vouloir inſtruire le public ſelon les regles de la charité chrétienne, & on lui promet de lui donner toute la ſatisfaction poſſible.

FIN.

REMARQUES
SUR UNE LETTRE
DE M. SPON,
DE
LA RELIGION
PRÉTENDUE RÉFORMÉE,
MEDECIN A LYON,

Contenant les raiſons qui font prendre à ces Meſſieurs la Religion Catholique pour nouvelle, & la leur pour ancienne, & qui leur font croire, qu'en y demeurant, ils mettent leur ſalut en aſſurance. [*Données ſur l'édition faite à Anvers chez Pierre le Fevre, en* 1681.]

AVIS AU LECTEUR.

CElui qui a fait cet Ecrit ne l'ayant fait qu'à ma priere, je crois devoir dire comment cela eſt arrivé. Un homme de condition, & qui eſt dans des emplois conſidérables, ayant ſu qu'un de ſes amis qui eſt de la Religion prétendue Réformée étoit tombé dans une maladie de laquelle il ſeroit difficile qu'il revînt, crut qu'il ne devoit pas laiſſer échapper cette occaſion pour le porter à ſe convertir. Il lui écrivit donc ſur cela le plus fortement & le plus pathétiquement qu'il put : à quoi cet ami fit réponſe, que ſes raiſons & ſon amitié l'avoient ébranlé, mais que la Lettre de M. Spon au P. de la Chaiſe, dont il lui envoyoit copie, l'avoit raffermi. C'eſt ce qui porta cette perſonne de qualité de me mettre cette lettre entre les mains, afin que j'engageaſſe quelqu'un à y répondre. Je l'envoyai à un Docteur de mes amis, qui ne me put refuſer ce que je lui demandois avec beaucoup d'inſtances, & qui m'envoya ces Remarques huit ou dix jours après, à la réſerve de l'endroit où il explique la doctrine des Juifs touchant le Purgatoire & la priere pour les morts, qu'il a fait depuis, & quelques autres articles qu'il a plus étendus qu'il n'avoit fait d'abord. Je lui fis enſuite les deux difficultés auxquelles il a répondu ſéparément, ſur ce qu'un Huguenot converti avoit appréhendé, qu'on ne chicanât ſur ces deux endroits. Il n'a penſé en tout cela qu'à me ſatisfaire, & contribuer s'il pouvoit au ſalut de celui que cette Lettre de M. Spon avoit affermi dans ſa fauſſe Religion. Mais comme il m'a ſemblé que ces Remarques pourroient ſervir à d'autres qu'à la perſonne qu'on avoit eu d'abord en vue, j'ai cru devoir conſentir qu'on les imprimât, l'Auteur m'en ayant rendu le maître.

REMARQUES
SUR UNE LETTRE
DE M. SPON,
DE LA RELIGION
PRETENDUE REFORMEE,
MEDECIN A LYON.

III. CLAS. N°. IV.

JE n'ai guere de loiſir pour répondre à la longue lettre que vous m'avez envoyée. J'ai oui parler de celui qui en eſt l'Auteur, comme d'un homme qui a beaucoup d'eſprit, & qui eſt fort habile dans les médailles. Et c'eſt ce qui m'en fait avoir plus de pitié. Car en vérité, il n'y a rien de plus foible que tout ce qu'il dit pour maintenir ſa fauſſe Religion.

I. Il s'arrête principalement à en montrer l'antiquité, & le principe qu'il prend pour cela ne peut que conduire au Judaïſme & au Socinianiſme.

M. Spon. *Il n'eſt pas poſſible*, dit-il, *que Dieu qui eſt un être immuable déſapprouvât le fond d'une Religion qu'il auroit lui-même enſeignée dès le commencement, & qu'il en établît une autre toute différente.* D'où il conclut, *que les Chrétiens ne doivent point avoir dans leur créance & dans leur culte, des ſentiments & des pratiques qui different de ce qu'on croyoit & de ce qu'on pratiquoit dans l'ancienne Egliſe Judaïque, les choſes cérémoniales & typiques étant miſes à part.* Et il ajoute, *que pour ſavoir ſi cela eſt ainſi, il eſt facile de l'apprendre par l'Ancien Teſtament, par les Rabins, & par tout ce que les Juifs d'à préſent ont encore retenu dans leur doctrine & dans leur culte.*

Réponſe. Eſt-ce-là un bon moyen de s'aſſurer qu'on eſt dans la véritable Religion? Et y eut-il jamais de principe moins clair & moins évi-

III. CLAS. N°. IV.

dent & plus embarraſſé d'équivoques? Car 1°. qu'entend-il par le fond de la Religion Judaïque? Si c'eſt ſimplement l'adoration d'un ſeul Dieu, le Mahométiſme ſera donc auſſi dans le fond la même Religion que la Judaïque, puiſqu'on n'y adore auſſi qu'un ſeul Dieu.

2°. Il n'eſt point vrai que Dieu, étant un être immuable, ne peut point déſapprouver pour un temps, ce qu'il a approuvé pour un autre temps. Car ſi cela étoit, il ne déſapprouveroit pas préſentement la Religion des Juifs qu'il a approuvée autrefois.

3°. Quoique la Religion Chrétienne ait été dès le commencement du monde en la perſonne d'un petit nombre de Juſtes & de Prophetes, qui appartenoient à la Nouvelle Alliance par une anticipation de grace, néanmoins, ſi on conſidere la Religion Judaïque par rapport au commun des Juifs purement Juifs, & telle qu'elle eſt décrite dans le Pentateuque, c'eſt une erreur qu'elle n'ait point changé, & on ne le peut dire ſans contredire S. Paul, qui aſſure & prouve le contraire dans l'Epître aux Hébreux chapitre 8. & 9. *Notre ſouverain Pontife*, dit-il, *a obtenu une Sacrificature d'autant plus excellente qu'il eſt le médiateur d'une nouvelle alliance, & qui eſt établie ſur de meilleures promeſſes. Car, s'il n'y avoit eu rien de défectueux à la premiere alliance, on n'auroit pas penſé à en ſubſtituer une ſeconde. Et cependant Dieu parle ainſi en blâmant ceux qui l'avoient reçue: il viendra un temps, dit le Seigneur, auquel je ferai une nouvelle alliance avec la maiſon d'Iſraël & de Juda &c. Or en appellant cette alliance nouvelle, il a montré que la premiere ſe paſſoit, & vieilliſſoit. Or ce qui ſe paſſe & vieillit eſt proche de ſa fin.* Eſt-ce-là ne regarder la Religion Judaïque & la Chrétienne que comme une même Religion? Et que peut-on deſirer de plus clair que ce qu'il dit au chapitre 7. v. 11. *Si le ſacerdoce de Levi, ſous lequel le peuple a reçu la Loi, avoit pu rendre les hommes juſtes & parfaits, qu'étoit-il beſoin qu'il s'élevât un autre Prêtre qui fut appellé Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech, & non pas ſelon l'ordre d'Aaron? Or le ſacerdoce étant changé, il faut néceſſairement que la loi ſoit auſſi changée.*

4°. C'eſt donc n'entendre pas ce que c'étoit que la Religion Judaïque, que de dire, comme fait l'Auteur de la lettre, que la Religion Chrétienne eſt la même que la Judaïque, les choſes cérémoniales & typiques étant miſes à part. C'eſt comme qui diroit que, la raiſon miſe à part, l'homme eſt la même choſe qu'une bête. Car on ne ſauroit lire l'Epître aux Hébreux avec quelque attention qu'on ne reconnoiſſe, que la ſubſtance & l'eſſence de la Religion Judaïque en tant que Judaïque, étoit d'être cérémoniale & typique, chapitre 10. 1. *La loi*, dit-il, *n'ayant que l'ombre des biens à venir, & non la ſolidité des choſes qui y étoient repréſentées, ne*

peut jamais, par l'oblation des mêmes hoſties qui s'offrent toujours chaque année, rendre juſtes & parfaits ceux qui s'approchent de Dieu. N'eſt-ce pas marquer que la Loi, c'eſt-à-dire, la Religion des Juifs, n'étoit que cérémoniale & typique? On peut voir auſſi le chapitre 9, qui confirme la même choſe. III. CLAS. N°. IV.

5°. Enfin rien n'eſt plus favorable aux Sociniens, que la concluſion qu'il tire de-là pour prouver l'antiquité de la Religion des Calviniſtes. Car pourquoi un Socinien ne pourra-t-il pas dire auſſi-bien que lui: *Pour juger ſi notre Religion eſt ancienne, il n'y a qu'à examiner ſi nous avons dans notre créance & dans notre culte des ſentiments & des pratiques qui different de ce qu'on croyoit, & de ce qu'on pratiquoit dans l'ancienne Egliſe Judaïque, les choſes cérémoniales & typiques miſes à part. Et il eſt facile de le ſavoir par l'Ancien Teſtament, par les Rabins, & par ce que les Juifs ont retenu dans leur doctrine, & dans leur culte.* Or nous ne voyons point, ajoutera-t-il, dans l'Ancien Teſtament une confeſſion claire & manifeſte de la Trinité des perſonnes, & les Rabins non plus que les Juifs d'à préſent ne reconnoiſſent qu'une ſeule perſonne en Dieu. J'ai horreur de la concluſion que ce Socinien tirera de-là. Et cependant on ne voit pas que l'Auteur de la lettre puiſſe empêcher qu'il ne la tire, en voulant que l'on juge de l'antiquité de la vraie Religion tant par l'Ancien Teſtament ſéparé de la Tradition de l'Egliſe Catholique, que par les Rabins & le culte des Juifs d'à préſent.

Je me ſuis un peu étendu ſur ce premier article, parce qu'il eſt tout particulier à l'Auteur de la lettre. Mais je ſerai plus court ſur les autres, & vous trouverez bon que je vous renvoie à des livres qui ſont entre les mains de tout le monde, lorſqu'il ne dira rien qui ne ſoit ruiné par ces livres, & ſur-tout par celui de M. l'Evêque de Condom, qui a juſtifié ſi ſolidement toutes les choſes, dont les Proteſtants ont pris ſujet d'imputer à l'Egliſe Catholique des cultes illégitimes & idolâtres.

II. M. Spon. *Nous croyons, comme les Juifs, que Dieu veut être adoré en eſprit & en vérité.*

Réponſe. J'ai déja remarqué qu'il ne falloit pas confondre ceux qui pendant l'Ancienne Loi étoient Chrétiens en effet, quoique non encore de nom (*re non nomine Chriſtiani*, dit S. Auguſtin) avec le commun des Juifs qui faiſoient le corps de la Religion Judaïque. Or ſi on excepte ces premiers, il n'eſt point vrai que les Juifs aient adoré Dieu en eſprit & en vérité. Et on ne le peut ſoutenir ſans démentir l'Evangile, puiſque Jeſus Chriſt y déclare en S. Jean 4. 21. en marquant ſon avénement dans le monde, & l'établiſſement de la Loi Nouvelle, *que le temps alloit venir, & étoit déja venu, que les vrais adorateurs adoreroient le Pere en eſprit & en vérité.*

III. Cl. A s. N°. IV.

III. M. Spon. *Nous adorons Dieu comme les Juifs ſans images & ſans repréſentations, qu'il a expreſſément défendues, & ſans vouloir gloſer ſur ce commandement, nous nous y ſoumettons entiérement dans notre culte.*

Réponſe. On peut voir ſur cette matiere ce qu'en a dit M. de Condom. C'étoit à l'Auteur de la lettre à y répondre, ce livre étant trop *public* & trop autoriſé pour le diſſimuler. Je dirai ſeulement que ſi cet Auteur entend par ne point gloſer ſur ce commandement, l'entendre comme les Juifs, il n'eſt pas vrai que les Prétendus Réformés ne le gloſent point. Car les Juifs ont cru & croient encore qu'il leur étoit défendu d'avoir aucune image taillée. Et les Prétendus Réformés ne le croient pas, comme on peut voir par l'image d'Eraſme qui eſt à Roterdam, & par beaucoup d'autres qui ſont à l'hôtel de ville d'Amſterdam, & à Delphes au tombeau du Prince d'Orange. A quoi on peut ajouter, que prenant les Luthériens pour Orthodoxes, ils ne nous peuvent rien reprocher ſur les images, puiſque l'on voit à la premiere page des Œuvres de Luther imprimées par ſes diſciples, *cet homme de Dieu*, comme l'appellent les Prétendus Réformés dans leur Calendrier, à genoux devant un Crucifix.

IV. M. Spon. *Nous invoquons comme les Juifs, Dieu & non pas les Anges, ni les Saints, ce qu'ils n'ont jamais fait; l'Invocation étant un des principaux actes d'adoration.*

Réponſe. En prenant l'Invocation pour la priere que nous faiſons aux Saints de prier Dieu pour nous (*Sancta Maria ora pro nobis*) & l'adoration pour l'honneur ſuprême qui n'eſt dû qu'à Dieu, rien n'eſt plus faux que de dire, que l'Invocation eſt un des principaux actes d'adoration. Car ce ſeroit faire injure à Dieu que de lui dire; Seigneur priez pour moi. Il faut voir encore ſur cela M. de Condom.

V. M. Spon. *Nous faiſons comme les Juifs notre ſervice en langue entendue de tout le peuple, perſuadés que nous ſommes, que Dieu ne nous voudroit pas entendre ſi nous ne nous entendions par nous-mêmes. C'eſt une pratique auſſi ancienne que le monde, puiſqu'il n'y avoit au commencement qu'un langage entre les hommes.*

Réponſe. Il n'eſt point vrai que les Juifs faſſent leur ſervice en une langue entendue de tout le peuple. Car ils le font en Hébreu, qui n'eſt point préſentement leur langue vulgaire, & que beaucoup d'eux, ſurtout les femmes, n'entendent point. Mais ce que cet Auteur ajoute; *qu'ils ſont perſuadés que Dieu ne nous voudroit pas entendre ſi nous ne nous entendions par nous-mêmes* eſt une erreur viſible contraire à S. Paul, qui dit 1. Cor. 14. 14. Si je prie en une langue inconnue, mon cœur prie, mais mon eſprit & mon intelligence eſt ſans fruit. *Si orem linguâ, ſpiritus meus orat, mens autem mea ſine fructu eſt.* Car peut-on dire ſans

impiété, que Dieu n'écoute pas *ſpiritu orantem?* Enfin c'eſt une preuve pitoyable de dire que ce qu'ils font eſt auſſi ancien que le monde, parce qu'il n'y avoit alors qu'un ſeul langage. Car on s'en pourroit ſervir auſſi à juſtifier ce que font les Juifs contre la pratique des Prétendus Réformés qui eſt de faire par-tout le ſervice en Hébreu, quoique ce ne ſoit plus leur langue vulgaire, puiſqu'avant le déluge & long-temps depuis, n'y ayant qu'une ſeule langue dans le monde, on faiſoit le ſervice divin en une ſeule langue par toute la terre. III. CHAS. N°. IV.

VI. M. Spon. *Nous croyons qu'on eſt obligé de confeſſer ſérieuſement à Dieu tous ſes péchés.*

Réponſe. Et qui ne le croit auſſi-bien qu'eux? Mais ſi on peut inférer de-là qu'on ne les doit pas confeſſer aux hommes, pourquoi eux-mêmes obligent-ils en de certaines rencontres de confeſſer de certains péchés devant le Conſiſtoire?

VII. M. Spon. *Nous croyons, auſſi-bien que Salomon & tout l'ancien peuple de Dieu l'a cru, que le mariage eſt honorable entre tous, & que les Prêtres & les Paſteurs de l'Egliſe ſe peuvent marier auſſi-bien que les Laïques.*

Réponſe. On n'a jamais rien dit de plus foible contre le célibat des Prêtres. Car il falloit bien que les Prêtres Juifs ſe mariaſſent, puiſque le Sacerdoce étoit attaché à une ſeule famille, & qu'il paſſoit de Pere en fils par ſucceſſion. Mais où trouveront-ils auſſi que dans l'Ancienne Alliance on ait exhorté les hommes à préférer la Virginité au mariage, comme S Paul y exhorte les Chrétiens?

VIII. M. Spon. *Nous croyons que Dieu ne laiſſe pas de ſauver les enfants des fideles morts ſans le Baptême extérieur, comme les Juifs ne doutoient pas qu'il ne ſauvât ceux qui mouroient ſans la Circonciſion : autrement ils n'auroient pas attendu le huitieme jour à la leur adminiſtrer.*

Réponſe. Les Prétendus Réformés ne croient que ce qu'ils veulent ſur le Baptême, & il n'y a guere de matiere où ils ſe ſoient embarraſſés en de plus étranges erreurs, comme on l'a fait voir dans *le Renverſement de la Morale.* Car s'ils croient que des enfants peuvent être ſauvés mourant ſans Baptême, ils croient auſſi qu'il y en a qui peuvent être damnés mourant auſſi-tôt après l'avoir reçu : parce qu'ils ſe perſuadent que le Baptême ne donne point la grace, mais en eſt ſeulement le ſigne, & qu'il n'en eſt ſigne qu'au regard des élus, & qu'on n'eſt point aſſuré que les enfants qui meurent après avoir été baptiſés ſoient du nombre des Elus. On peut voir encore ſur cette queſtion de la néceſſité du Baptême, ce qui en a été dit dans le livre *du Renverſement de la Morale &c.* où on a montré que ce que nous croyons ſur cela étoit cru ſi généralement dans toute l'Egliſe Catholique, que Pélage fut obligé de rejeter comme une erreur,

III. CLAS. N°. IV. dans un Concile, ce qu'on l'accuſoit d'avoir dit; que ces enfants morts ſans avoir été baptiſés auroient la vie éternelle.

Mais rien ne prouve moins ſur cela que ce qu'il dit de la Circonciſion. Car d'une part il ſuppoſe, ſans aucune preuve, que le commun des Juifs ait regardé la Circonciſion, comme un Sacrement qui eût rapport au ſalut éternel de leurs enfants; & de l'autre quelques penſées qu'ils en euſſent eu, ils ne pouvoient pas ne point attendre le huitieme jour pour circoncire leurs enfants, parce que Dieu leur avoit expreſſément commandé de les circoncire ce jour-là. A quoi on peut ajouter que n'y ayant point eu de Circonciſion pour les filles, il ne faudroit point auſſi les baptiſer, ſi on pouvoit toujours argumenter de la Circonciſion au Baptême.

IX. M. Spon. *Au reſte nous avons auſſi l'Antiquité pour nous dans l'explication des paroles ſacramentales en un ſens figuré : car on ſait que les Juifs en mangeant l'Agneau Paſchal diſoient, ceci eſt le paſſage de l'Ange deſtructeur; en mangeant les herbes qui l'accompagnoient; ceci ſont les herbes ameres que nos peres ont mangées au déſert; & en mangeant le pain : ceci eſt le pain d'affliction que nos peres ont mangé, ſans croire néanmoins que l'agneau fût réellement changé au paſſage, ou les herbes, & le pain aux mêmes herbes & au même pain qui avoient été mangés par leurs Peres. Mais ils croyoient ſeulement en faire une commémoration : ainſi ne reconnoiſſons nous pas non plus qu'eux aucune Tranſſubſtantiation, ou changement de ſubſtance dans notre Pâque Chrétienne. Auſſi n'y a-t-il pas plus de raiſon de le croire dans l'une que dans l'autre, puiſque la choſe ſignifiée en eſt la même, Jeſus Chriſt qui devoit mourir, Jeſus Chriſt qui eſt mort. Quelle nouveauté y a-t-il donc dans l'explication ſi ancienne & ſi naturelle, & qu'on employoit particuliérement dans tous les Sacrements, & dans toutes les cérémonies myſtiques de l'ancienne Egliſe? La Circonciſion qui étoit le ſçeau de l'alliance de Dieu, eſt appellée l'alliance. L'agneau étoit le paſſage, la pierre étoit Chriſt, les ſept vaches étoient les ſept années, & ces expreſſions étant ſi communes il ne faut pas s'étonner ſi elles ne ſurprirent pas les Apôtres dans l'Inſtitution de l'Euchariſtie.*

Réponſe. Comme M. Spon a pris tout cela de M. Claude, qui a le plus fait valoir l'illuſion des expreſſions ſacramentales, dont tous les Miniſtres éblouiſſent les ſimples de leur parti, on n'auroit qu'à le renvoyer au ſecond Tome de la Perpétuité de la Foi, pour y voir tout cela ruiné d'une maniere ſi convaincante, que M. Claude, avec toute ſa fierté, n'a pas oſé entreprendre d'y répliquer. J'en dirai néanmoins ici quelque choſe.

Le fondement des réponſes qui découvrent leur illuſion, eſt une maxime inconteſtable

inconteſtable fondée ſur le ſens commun, que M. de Condom propoſe en ces termes dans ſon Expoſition de la doctrine catholique, art. 10. *Les loix du diſcours nous apprennent que le ſigne qui repréſente naturellement, reçoit ſouvent le nom de la choſe, parce qu'il lui eſt comme naturel d'en ramener l'idée à l'eſprit. Le même arrive auſſi, quoiqu'avec certaines limites, aux ſignes d'inſtitution, quand ils ſont reçus, & qu'on y eſt accoutumé. Mais qu'en établiſſant un ſigne, qui, de ſoi, n'a aucun rapport à la choſe, par exemple un morceau de pain pour ſignifier le corps d'un homme, on lui en donne le nom ſans rien expliquer, & avant que perſonne en ſoit convenu, comme a fait Jeſus Chriſt dans la Cene, c'eſt une choſe inouie, & dont nous ne voyons aucun exemple dans toute l'Ecriture Sainte, pour ne pas dire dans tout le langage humain.* C'eſt auſſi ce que l'on trouve établi & expliqué au long, & prouvé avec étendue, par des exemples proportionnés à l'intelligence de tout le monde, dans le ſecond Tome de la Perpétuité, liv. 1. ch. 12.

Or ce fondement poſé, rien n'eſt plus foible que toutes les preuves qu'apporte M. Spon après M. Claude, pour colorer la nouveauté de leur ſens figuré au regard des paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie.

Le Pere de famille, dit M. Claude, *diſoit en célébrant la Pâque: Ceci eſt le pain d'affliction*, & le reſte, que rapporte M. Spon. Qu'il prenne donc pour lui ce qu'on a répondu à ſon grand Auteur, dans le ſecond Tome de la Perpétuité, liv. 2. ch. 5.

M. Claude devroit comprendre une fois pour toutes, qu'une expreſſion raiſonnable n'autoriſe point & ne rend point intelligible une expreſſion extravagante, & qu'au contraire elle la rend plus obſcure & plus inintelligible, en faiſant voir quel eſt l'uſage légitime de ces ſortes d'expreſſions. Or il eſt certain, que, de donner le nom de la choſe ſignifiée à un ſigne déja établi, comme les Juifs donnoient dans cette cérémonie au pain azyme, qui étoit un ſigne établi & connu, le nom du pain azyme que les Iſraélites avoient mangé en ſortant d'Egypte, c'eſt une expreſſion raiſonnable. Donc cette expreſſion n'autoriſe point, & ne rend point intelligible une autre expreſſion dans laquelle on prétendroit que Jeſus Chriſt auroit donné le nom de la choſe ſignifiée à un ſigne non établi, & qui n'étoit point regardé comme ſigne, puiſque cette expreſſion eſt contraire à l'uſage de tous les hommes ſenſés; & la premiere expreſſion n'a pu que rendre au contraire celle-ci plus obſcure & plus inintelligible, en faiſant voir quel eſt le véritable uſage de ces ſortes d'expreſſions où l'on attribue au ſigne le nom de la choſe ſignifiée.

Que ſi M. Spon ajoute, *qu'il n'y a pas plus de raiſon de croire qu'il y a autre choſe qu'une figure dans notre Pâque, que dans celle des Juifs, puiſ-*

III. CLASS. N°. IV.

que la choſe ſignifiée eſt la même Jeſus Chriſt qui devoit mourir, Jeſus Chriſt qui eſt mort, ce n'eſt qu'en perſévérant dans l'erreur qu'il a priſe pour le fondement de ſa lettre, qui eſt que la Religion Judaïque, qui n'avoit que l'ombre des biens à venir, comme dit S. Paul, eſt la même que la Religion Chrétienne, qui en poſſede la réalité.

Mais ayant déja détruit ce principe, je ne m'y arrêterai pas davantage, & j'aime mieux rapporter ici ce que dit M. l'Evêque de Condom, pour faire voir d'une maniere auſſi édifiante que ſolide, que rien ne confirme mieux ce que nous croyons de l'Euchariſtie que l'analogie des deux Alliances.

" Ne trouvant rien, dit-il, dans les paroles de Jeſus Chriſt qui nous „ oblige de les prendre en un ſens figuré, nous eſtimons que cette raiſon „ ſuffit pour nous déterminer au ſens propre. Mais nous y ſommes en„ core plus fortement engagés, quand nous venons à conſidérer dans „ ce myſtere l'intention du Fils de Dieu, que j'expliquerai le plus „ ſimplement qu'il me ſera poſſible, & par des principes dont je crois „ que nos adverſaires ne pourront diſconvenir. Je dis donc que ces pa„ roles du Sauveur, *prenez, mangez, ceci eſt mon Corps, donné pour „ vous*, nous font voir que, comme les anciens Juifs ne s'uniſſoient pas „ ſeulement en eſprit à l'immolation des victimes qui étoient offertes „ pour eux, mais qu'en effet ils mangeoient la chair ſacrifiée, ce qui „ leur étoit une marque de la part qu'ils avoient à cette oblation; ainſi „ Jeſus Chriſt, s'étant fait lui-même notre victime, a voulu que nous „ mangeaſſions effectivement la chair de ce Sacrifice, afin que la com„ munication actuelle de cette chair adorable, fût un témoignage per„ pétuel à chacun de nous en particulier, que c'eſt pour nous qu'il „ l'a priſe, & que c'eſt pour nous qu'il l'a immolée. Dieu avoit défendu „ aux Juifs de manger l'Hoſtie qui étoit immolée pour leurs péchés, „ afin de leur apprendre que la véritable expiation des crimes ne ſe „ faiſoit pas dans la Loi, ni par le ſang des animaux : tout le peuple „ étoit comme en interdit par cette défenſe, ſans pouvoir actuellement „ participer à la rémiſſion des péchés. Par une raiſon oppoſée il *falloit* „ que le corps de notre Sauveur, vraie hoſtie immolée pour le péché, „ fût mangé par les fideles, afin de leur montrer, par cette manduca„ tion, que la rémiſſion des péchés étoit accomplie dans le Nouveau „ Teſtament. Dieu défendoit auſſi au peuple Juif de manger du ſang, „ & l'une des raiſons de cette défenſe étoit, *que le ſang nous eſt donné „ pour l'expiation de nos ames.* Mais au contraire, notre Sauveur nous „ propoſe ſon ſang à boire, à cauſe *qu'il eſt répandu pour la rémiſſion „ des péchés.* Ainſi la manducation de la chair & du ſang du Fils de

„ Dieu eſt auſſi réelle à la Sainte Table, que la grace, l'expiation des III.
„ péchés, & la participation au Sacrifice de Jeſus Chriſt eſt actuelle & CLAS.
„ effective dans la Nouvelle Alliance. On peut voir la ſuite". N°. IV.

Pour les exemples prétendus de leurs expreſſions ſacramentales, que M. Spon allegue, on les lui nie tous.

La Circonciſion n'eſt point appellée l'Alliance. Cette propoſition n'eſt point dans l'Ecriture, *la Circonciſion eſt l'Alliance*: il y a ſeulement *voici l'Alliance que vous obſerverez entre moi & vous & votre poſtérité après vous, tous les enfants ſeront circoncis.* Ce qui ne ſignifie autre choſe, ſinon, que l'Alliance faite entre Dieu & Abraham avoit pour condition que les mâles ſeroient circoncis.

Il n'eſt point vrai que l'Agneau ſoit appellé Paſſage, Exod. 12. 12. comme en étant le ſigne. Mais, parce qu'il étoit la victime du Paſſage, comme il eſt dit au verſet 17, & que c'étoit un uſage commun de la langue ſainte d'appeller les victimes du nom de la fin pour laquelle on les immoloit. Voyez la Perpétuité, Tom. 2, liv. 1 ch. 14. pag. 113.

La pierre étoit Chriſt, ne prouve rien, pour les expreſſions ſacramentales. Car, outre que pluſieurs Peres ont cru, que c'étoit Jeſus Chriſt qui étoit appellé Pierre, & non la pierre qui étoit appellée Chriſt, ce qui ne ſeroit qu'une métaphore ordinaire, il n'y a qu'à lire tout ce chapitre de S. Paul, (1. Cor. 10. 4.) pour reconnoître qu'il ne dit, *Petra autem erat Chriſtus*, qu'après avoir préparé l'eſprit par toute la ſuite de ſon diſcours à la regarder comme un ſigne. Voyez le même endroit de la Perpétuité, pag. 117.

Pour les ſept vaches qui étoient les ſept années, je ne les avois pas encore vu alléguer pour un exemple de ces prétendues expreſſions ſacramentales. Et il faut que M. Spon ne ſe ſoit pas ſouvenu que cela n'a été dit, que dans l'explication d'un ſonge, & non dans aucune Cérémonie Judaïque. Or rien n'eſt plus raiſonnable que de dire à un Roi qui demande qu'on lui explique ſon ſonge, que les ſept vaches graſſes qu'il avoit ſongées, étoient ſept années d'abondance, étant bien certain qu'il ne pouvoit pas entendre autre choſe par-là, ſinon qu'elles les ſignifioient. Mais on a déja pluſieurs fois défié les Calviniſtes d'apporter aucun exemple, où un homme ſage, établiſſant un ſigne qui, de ſoi, n'a aucun rapport à la choſe, par exemple un morceau de pain pour ſignifier le corps d'un homme, lui en ait donné le nom ſans rien expliquer, & ſans que perſonne en ſoit convenu.

Je laiſſe-là deux paſſages des Peres que M. Spon joint à ces exemples de l'Ecriture; car s'eſt ſe tromper ſoi-même, ou vouloir tromper les autres, que d'abuſer de l'obſcurité de quatre ou cinq paſſages, pour vou-

III. CLAS. N°. IV.

loir faire croire que les Peres ont été dans le ſentiment des Calviniſtes, lorſqu'on eſt accablé d'une infinité d'autres qui établiſſent clairement la doctrine des Catholiques, comme on l'a fait voir dans les deux derniers Tomes de la Perpétuité, que M. Claude laiſſe ſans réponſe depuis tant de temps, auſſi-bien que la foule des nouvelles preuves qu'on a apportées dans la fin du troiſieme Tome, pour confondre la témérité avec laquelle il avoit oſé aſſurer, *que la préſence ſubſtantielle de Jeſus Chriſt dans le Saint Sacrement n'étoit crue que dans l'Egliſe Romaine.* Mais on s'étonne encore moins qu'il n'ait plus oſé rien dire ſur ce dernier point; car il a reconnu, d'une part, qu'il ſe rendroit ridicule s'il oſoit encore ſoutenir le contraire de ce qu'on a prouvé invinciblement par des témoignages irréprochables, touchant l'union de tous les Chrétiens d'*Orient* avec l'Egliſe Romaine dans la foi de l'Euchariſtie; & de l'autre, il a toujours vû que ce fait étant conſtant, il faut néceſſairement qu'un homme de bonne foi demeure d'accord, qu'il eſt impoſſible que tant d'Egliſes répandues par tout le monde, & ſéparées de Communion les unes des autres depuis tant de ſiecles, ſe fuſſent trouvées unies dans la foi de ce myſtere, ſi elles ne l'avoient toutes reçue de la même ancienne Tradition, & de ce que les paroles de l'inſtitution ont toujours, & par-tout été priſes dans le même ſens : & que c'eſt la plus incroyable de toutes les chimeres, de ſe figurer que cela ſoit arrivé par un changement de l'ancienne foi, qui ſe ſeroit fait dans toutes les Egliſes du monde, ſans que perſonne non ſeulement s'y fût oppoſé, mais même s'en fût apperçu.

X. M. Spon. *Nous ſommes perſuadés, comme l'étoient les anciens Juifs, qu'il y a un ciel pour les bons & un enfer pour les méchants; mais nous ne croyons pas non plus qu'eux, aucun lieu entre deux, tel que les Limbes ou le Purgatoire.*

Réponſe. Il faut que M. Spon ſe ſouvienne du principe qu'il a lui-même établi, qui eſt, que quand on veut *ſavoir ce que l'on croyoit & ce que l'on pratiquoit dans l'ancienne Religion Judaïque, il eſt facile de l'apprendre par l'Ancien Teſtament, par les Rabbins, & par tout ce que les Juifs d'aprèſent ont encore retenu dans leur Doctrine & dans leur culte.*

Or pour l'Ancien Teſtament en ne le prenant que dans le ſens littéral, & en mettant à part tant les explications des Saints Peres, que celles des Rabbins, on lui ſoutient qu'un Calviniſte ſe tourmentera bien avant que de pouvoir prouver à un Socinien, par la ſeule Ecriture du Vieux Teſtament, qu'il y a un enfer, c'eſt-à-dire, un lieu deſtiné pour la punition éternelle des méchants.

Il faudra donc qu'il ait recours aux Rabbins; & il eſt vrai qu'ils ont expliqué de l'enfer qu'ils appellent *gehennim*, divers lieux des Pſeaumes &

des Prophetes. Mais les plus habiles Commentateurs Proteſtants, croient que ce ne ſont que des interprétations myſtiques & non littérales, & on ſait le peu d'état que les Proteſtants font ordinairement des ſens myſtiques, & que ſur-tout ils ne les croient point propres à fonder aucun article de foi. A quoi on peut ajouter, que les Rabbins ne s'accordent pas ſur la ſignification du mot de *Gehenna* : car il y en a des plus habiles d'entre eux, comme David Kimhi, qui prétendent qu'il ſignifie la deſtruction entiere des méchants ſelon l'ame & ſelon le corps, qui eſt l'héréſie des Sociniens. C'eſt ce qui paroît par ce qu'il dit ſur le Pſeaume 55. verſet 46. *Mais vous, ô mon Dieu, vous les précipiterez dans le puits de corruption, c'eſt-à-dire, dans la Gehenne, parce que leur ame périra auſſi-bien que leur corps. Quia illorum anima unà cum corpore ipſo interitura eſt.* Et ſur le Pſ. 1. v. 6. *Ideo non reſurgent improbi &c.* il dit; *que la réſurrection ne ſera point pour les méchants, parce que leur ame périra auſſi-bien que leur corps au jour de leur mort.* III. Clas. N°. IV.

Il y en a d'autres qui prennent ce qu'ils appellent *Gehennam & infernum*, pour le lieu où toutes les ames généralement ſe rendent, comme on peut voir par ce paſſage rapporté dans le *Pugio Fidei* Part. 3. Diſt. 2. cap. 8. n. 7. *in Midraſch Kobeleth ſuper Eccl.* 1. verſet 7. *Omnes mortui non intrant niſi in gehennam ſive infernum, & infernus nunquam implebitur.*

Il eſt vrai néanmoins que pluſieurs expliquent le mot *Gehenna* d'un lieu de tourment après cette vie; mais ce qui doit faire ouvrir les yeux à M. Spon, c'eſt qu'ils l'ont expliqué de ſorte qu'il comprend tout enſemble l'enfer & le Purgatoire; c'eſt-à-dire, tant le lieu où les damnés ſeront tourmentés éternellement, que celui où quelques-uns de ceux qui ſeront ſauvés, ſeront punis pendant quelque temps & en ſeront délivrés enſuite. C'eſt ce que Buxtorf, qui a été de ſa Religion, lui apprendra dans ſa *Synagogue Judaïque*, chapitre 3. Il dit que les Rabbins prouvent par le Talmud, qu'ils n'eſtiment guere moins que l'Ecriture, " qu'il y aura „ trois claſſes de ceux qui comparoîtront au dernier jugement; les par„ faits juſtes, les parfaits pécheurs, & ceux qui ſont entre deux. Que „ les premiers ſeront auſſi-tôt reçus dans la vie éternelle; que les ſeconds „ ſeront envoyés dans la Gehenne pour y être tourmentés éternellement „ ſelon l'ame & ſelon le corps : & que ceux d'entre deux deſcendront „ auſſi dans la Géhenne où ils feront entendre leurs plaintes, comme „ ſont les cris des petits oiſeaux (*ubi pipient*) & qu'ils en ſeront dé„ livrés (& *inde aſcendent*) ſelon ce qui eſt dit dans le Prophete „ Zacharie : Je ferai paſſer la troiſieme partie par le feu, & je les „ épurerai comme on épure l'argent, & les éprouverai comme on éprouve

III. Cl. N°. IV. „ l'or. Et ſelon auſſi ce que dit Anne la Prophéteſſe, 1. Sam. 2. 6. „ *C'eſt le Seigneur qui tue & qui redonne la vie, qui précipite en enfer* „ *& qui en retire* ". Buxtorf n'a pas douté que les Talmudiſtes n'aient voulu marquer par-là, que cette troiſieme partie, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont entre les parfaits juſtes & les parfaits pécheurs, paſſeroient par le feu comme on y fait paſſer l'or & l'argent, & par conſéquent pour y être purifiés; car c'eſt ce que l'Ecriture attribue toujours au feu au regard de l'or & de l'argent: & qu'ils n'ont pu appliquer les paroles d'Anne à ce qui arrive à ces demi-pécheurs & demi-juſtes, que pour marquer, comme ils diſent, qu'ils ſont tourmentés quelque temps dans l'enfer, & puis qu'ils en ſont délivrés, ce qui eſt tellement le Purgatoire, que Buxtorf ne l'appelle point autrement en propoſant l'opinion des *Juifs*, avant que de la prouver par leurs Auteurs.

" Ils croient, dit-il, que tous les Iſraélites ſeront ſauvés; mais que „ les uns auront un rang plus élevé dans la vie éternelle que les autres, „ ſavoir ceux qui auront fait plus de bonnes œuvres : que ceux qui „ auront mal vécu, & qui n'auront eu aucune douleur de leurs péchés „ ſeront tourmentés dans l'enfer, *ou le Purgatoire*, pendant douze mois, „ & qu'après cela ils auront auſſi leur part de la vie éternelle, quoique „ moins avantageuſe que les juſtes & les pieux. Mais pour ceux qui „ renoncent au Judaïſme en ſe faiſant Chrétiens, ils diſent, qu'ils de- „ meurent éternellement dans l'enfer. Ils ajoutent au regard des Juifs, „ que celui qui laiſſe un fils meurt avec joie, parce qu'il a cette con- „ ſolation que ſon fils le délivrera *du Purgatoire par ſes prieres.* Cette „ délivrance ſe fait par la priere qu'ils appellent *Kaddiſch.* Si un fils la „ récite pendant un an entier, il délivre ſon Pere. Une femme pieuſe „ peut auſſi délivrer ſon mari de l'enfer ".

Que dira à cela M. Spon, lui qui veut que nous réglions notre foi ſur celle des Juifs, & qui prétend que les Catholiques ont tort de croire qu'il y ait un lieu entre l'enfer & le paradis tel que le Purgatoire, parce qu'il s'eſt imaginé que les Juifs n'en croyoient point? Or les Juifs en croient un, par l'aveu même de Buxtorf, qui a été auſſi-bien que lui de la Religion prétendue Réformée. C'eſt donc M. Spon lui-même qui a tort, ſelon ſes propres principes, de n'en croire pas.

XI. M. Spon. *Nous croyons que le ſang de Jeſus Chriſt nous nettoie de tous péchés, comme le ſang des victimes qu'offroient les Juifs les nettoyoit typiquement de tous les leurs : ainſi nous ne prions pas pour les morts, comme nous n'avons pas d'exemple dans les livres canoniques que les Juifs l'aient pratiqué.*

Réponſe. Cette propoſition contient deux raiſonnements; l'un pour

les Prétendus Réformés, & l'autre pour les Juifs. Le premier eſt : *Nous croyons que le ſang de Jeſus Chriſt nous nettoie de tous péchés. Donc nous n'avons pas beſoin qu'on prie pour nous après notre mort.* Le dernier eſt : *Le ſang des victimes qu'offroient les Juifs les nettoyoit typiquement de tous leurs péchés ; donc ils ne prioient pas pour les morts.* III. CLASS. N°. IV.

En démêlant l'équivoque de l'antécédent du premier on verra facilement qu'il ne conclut rien. Car comment entendent-ils que le ſang de Jeſus Chriſt les nettoie de tous leurs péchés ? Eſt-ce ſimplement parce qu'ils ont cru une fois en Jeſus Chriſt, ſans que le fidele ait beſoin d'appliquer ce ſang par des actes de foi & de repentir, pour obtenir la rémiſſion des péchés mêmes griefs, où il peut tomber ſelon eux en demeurant toujours vrai fidele ? Ou s'il a beſoin de cette application ? S'ils diſent le premier, ils combattent toutes les Ecritures qui déclarent en atnt de lieux que Dieu n'accorde la rémiſſion des péchés qu'à ceux qui s'en repentent. Et s'ils diſent le dernier, comme il peut arriver qu'un de leurs fideles, après avoir fait un péché conſidérable meure ſubitement ſans s'en être repenti, il ſortira de ce monde ſans que ce péché lui ſoit remis. Il faut donc, ou qu'il entre au ciel étant encore ſouillé de péché, ce qui eſt contre l'Ecriture, qui nous aſſure qu'il n'entrera rien de ſouillé dans le paradis ; ou qu'il ſoit damné, ce qu'ils n'ont garde de dire, parce qu'ils prétendent que tous leurs fideles ſont prédeſtinés & aſſurés de leur ſalut : ou qu'il y ait un état entre la damnation & la poſſeſſion du Royaume du ciel, où il puiſſe être purifié de ſes taches, & par ce qu'il y ſouffre, & par les prieres de l'Egliſe, comme toute l'Egliſe ancienne l'a cru, ainſi qu'il paroît par Tertullien, qui, dès le troiſieme ſiecle met entre les Traditions primitives de l'Egliſe la coutume de prier pour les morts, & par la confeſſion des Proteſtants mêmes, comme de Pierre Martyr qui l'avoue par ces paroles, in 1. ad Cor. c. 3.

On m'objectera que l'Egliſe a toujours prié pour les morts, ce que je ne nie pas.

Et par ce paſſage célebre de S. Auguſtin, dans le livre *de Cura pro mortuis*, ch. 1. *Nous liſons dans le livre des Machabées, qu'on a offert le ſacrifice pour les morts. Mais quand on n'en trouveroit rien dans les Ecritures du Vieux Teſtament, ce n'eſt pas une petite autorité que celle de l'Egliſe univerſelle, qui autoriſe clairement cette coutume, puiſque la recommandation des morts fait une partie des prieres qu'elle offre à Dieu au S. Autel.* Et on ne peut pas douter que ce ne fût pour leur ſoulagement, puiſqu'il le dit en termes exprès dans le Manuel, ch. 109. *Neque negandum eſt defunctorum animas pietate ſuorum* relevari, *cum pro illis ſacrificium Mediatoris offertur.*

III. Clas. N°. IV.

Le ſecond raiſonnement, qui regarde les Juifs eſt encore plus défectueux. L'antécédent en eſt équivoque auſſi-bien que celui de l'autre ; mais d'une maniere plus groſſiere. Car quand il dit, *que le ſang des victiesm qu'offroient les Juifs les nettoyoit typiquement de tous leurs péchés*, ou il entend par-là, *qu'ils étoient véritablement nettoyés de leurs péchés par le ſang des victimes, quoique ces victimes ne fuſſent que des figures;* ou il entend ſeulement, *que le ſang des victimes les nettoyoit des impuretés légales, qui étoient la figure des péchés.* Il ne peut dire le premier ; parce que ce ſeroit combattre ouvertement l'Apôtre S. Paul, qui dit poſitivement au ch. 9. de l'Ep. aux Hebr. *que les dons & les ſacrifices de ce temps-là ne pouvoient purifier la conſcience de ceux qui rendoient à Dieu ce culte ; & que le ſang des Boucs & des Tauraux ne purifioit ceux qui étoient ſouillés qu'en leur donnant une pureté extérieure & charnelle : inquinatos ſanctificat ad emundationem carnis.* Il faut donc ſe réduire au ſecond ſens, qui eſt, que le ſang des victimes que les Juifs offroient, les nettoyoit des impuretés légales, qui étoient la figure des péchés. Or comment peut-on conclure de cette purification charnelle, que quand ils mouroient ils étoient ſi nets de tous leurs péchés, qu'ils alloient tout droit au ciel? On voit aſſez combien cette conſéquence eſt abſurde. C'eſt auſſi ſans raiſon qu'il ſuppoſe, que les Juifs n'ont pas prié pour les morts : il dit qu'on n'en a point d'exemples dans les Ecritures Canoniques. C'eſt ce qu'on lui nie. Mais de plus, le ſecond livre des Machabées étant écrit dans le temps des Machabées mêmes, le refus que font les Prétendus Réformés de le recevoir pour Canonique, ne ſauroit empêcher qu'il ne ſoit auſſi croyable pour un fait qu'il rapporte, que toutes les autres Hiſtoires. Or il nous apprend que les Juifs prioient pour les morts. C'eſt donc ſans raiſon qu'on ſuppoſe qu'ils ne le faiſoient pas.

Mais de plus, M. Spon ayant établi, dès le commencement de ſa Lettre, que ce n'étoit pas ſeulement des Ecritures du Vieux Teſtament, *qu'on pouvoit apprendre les ſentiments & les pratiques de l'ancienne Egliſe Judaïque, mais auſſi des Rabbins, & de ce que les Juifs d'aprèſent ont retenu dans leur doctrine & dans leur culte* ; comment peut-il ſuppoſer que les anciens Juifs ne prioient point pour les morts, non plus que les Prétendus Réformés ; puiſqu'outre qu'on voit le contraire dans le ſecond Livre des Machabées, il eſt certain que c'eſt encore aujourd'hui la doctrine & la pratique conſtante des Juifs, de prier Dieu pour les morts, & de le faire pour la même fin que les Catholiques ; c'eſt-à-dire, pour les délivrer du Purgatoire. Nous venons de voir que Buxtorf l'avoue : en voici les propres termes, qu'on trouvera en françois dans l'article précédent. *Qui moriens filium relinquit lætus moritur, hac ſe conſolatione ſuſtentans*

ſuſtentans, ſe à filio ſuo ex purgatorio liberatum iri. Liberatio autem hæc ſit precatione quadam, quam Kaddiſch vocant. Eam ſi filius per integrum annum quotidie recitet, pater liberatur. III. Class. N°. IV.

Un des mes amis m'avoit dit, que les Juifs d'Amſterdam l'avoient aſſuré de la même choſe. Mais afin d'en être plus certain, j'en ai écrit à un fort ſavant homme de la même ville, qui m'a fait réponſe en ces propres termes.

Eximie Domine. Quæ de Judæorum conſuetudine pro defunctis orandi retulit D. C. veriſſima ſunt. Cum hic ante annos non multos ædificaretur ipſorum Synagoga, multi magnam oſtendebant liberalitatem in præſtandis ſumptibus, ex eo præſertim capite (quod ipſe ſæpius ab illis audivi) quod hoc pacto in perpetuum pro ipſis jam defunctis funderentur ad Deum orationes. Dixit quoque mihi primarius ex ipſis, Medicus (cui nomen Orobio) quod ſumma apud ipſos haberetur felicitas, ſi pater defunctus ſuperſtitem habeat filium, qui dicat pro ipſo Kaddiſch, quo nomine vocant orationem pro defunctis; è contra verò magnam eſſe infelicitatem, ſi tali precatore careat. C'eſt-à-dire. " Ce que vous a dit M. C. de la coutume qu'ont les Juifs
" de prier pour les morts eſt très-vrai. Il y a quelques années qu'on
" bâtiſſoit ici leur Synagogue, & pluſieurs étoient fort libéraux à don-
" ner de quoi la bâtir, par cette raiſon (comme je le leur ai ſouvent
" entendu dire) que c'étoit un moyen de s'aſſurer qu'à perpétuité on
" adreſſeroit pour eux, après leur mort, beaucoup de prieres à Dieu.
" Et un des principaux d'entre eux, qui eſt un Médecin nommé Orobio,
" m'a dit, qu'ils regardoient comme un grand bonheur quand un Pere
" en mourant, laiſſoit un fils, qui pût dire pour eux le Kaddiſch (c'eſt
" le nom qu'ils donnent à la priere qu'ils font pour les morts) & qu'au
" contraire ils conſidéroient comme un grand malheur, de n'en point
" avoir qui le fit ".

M. Spon trouvera-t-il encore qu'il a bien prouvé l'antiquité de ſa Religion, en ce qu'elle condamne la priere pour les morts, par la conformité qu'il a ſuppoſé qu'il y avoit en cela entr'eux & les Juifs?

XII. M. Spon. *Nous nous repoſons le ſeptieme jour, & nous nous appliquons aux devoirs de la piété, ſelon que Dieu l'avoit ordonné, & que les Juifs l'ont obſervé.*

Réponſe. Il n'eſt point vrai que les P. R. non plus que les autres Chrétiens, ſe repoſent le ſeptieme jour, comme font les Juifs. C'eſt le premier jour qu'ils ſe repoſent & non le ſeptieme. Car ils ſe repoſent le jour que Notre Seigneur eſt reſſuſcité. Or tous les quatre Evangéliſtes marquent, que c'étoit le *premier jour de la ſemaine. Jeſus*, dit S. Marc, *étant reſſuſcité le matin au premier jour de la ſemaine.* Et en effet, on

III. Chap. N°. IV. fait bien que les Juifs ſe ſont toujours repoſés, & ſe repoſent encore le ſamedi, & que les Chrétiens ſe repoſent le lendemain du ſamedi. Et de plus, ils n'obſervent point ce que Dieu avoit ordonné touchant le jour du repos ; car ils font une infinité de choſes que Dieu avoit défendues aux Juifs de faire ce jour-là; comme d'apréter à manger, de faire des voyages plus longs que ce qu'ils appelloient *iter Sabbathi.* Or, ne reconnoiſſant point la Tradition de l'Egliſe, mais la ſeule Ecriture, par quelle autorité peuvent-ils juſtifier ces changements dans un commandement du Décalogue?

XIII. M. Spon. *Nous n'obligeons pas les Chrétiens à d'autres fêtes qui ne ſont pas d'inſtitution divine. Car les Juifs en faiſoient à la vérité, mais elles étoient inſtituées de Dieu, & pour Dieu, & elles appartenoient à la Loi cérémoniale, qui eſt abolie.*

Réponſe. Il dit d'abord, *qu'ils ſe repoſent le ſeptieme jour comme les Juifs.* Or qui leur a dit que le Sabbat ne fût pas auſſi cérémonial que les autres fêtes? D'où vient donc qu'ils n'ont pas cru que cette fête étoit auſſi-bien abolie que les autres, ſur-tout pour ce qui regarde l'obligation de n'y point travailler? De plus, il n'eſt pas vrai que les Juifs n'obſervaſſent de fêtes que celles qui avoient été inſtituées de Dieu. Mardochée inſtitua celle des Sorts ; & les Machabées celle de la dédicace de l'Autel, que Jeſus Chriſt a célébrée. Or quoique, ces fêtes ſoient abolies, cela ne laiſſe pas de prouver que l'Egliſe Chrétienne peut avoir autant d'autorité d'en établir que la Judaïque. Et on ne voit pas pourquoi ces fêtes des Juifs étoient plutôt *pour Dieu*, que les nôtres, & celles de l'Egliſe Anglicane, qui a des fêtes de Saints auſſi-bien que nous. Car s'il étoit permis aux Juifs d'inſtituer des fêtes pour louer Dieu de ce qu'ils avoit été délivrés d'un grand péril temporel, parce qu'il leur avoit fait la grace de rebâtir leur Autel, pourquoi ne ſera-t-il pas permis à l'Egliſe Chrétienne d'en inſtituer, pour louer Dieu des graces qu'il a faites à ces Saints qui ſont ſes Temples, comme dit l'Apôtre, d'une maniere beaucoup plus divine que n'étoit le Temple de Jeruſalem?

XIV. M. Spon. *Nous diſons que la ſeule foi nous juſtifie, comme l'Ecriture dit qu'elle juſtifia Abraham, à qui la foi fut imputée à juſtice. Mais nous croyons que cette foi doit toujours être accompagnée des bonnes œuvres : & que ſi on entend par juſtifier, déclarer une perſonne juſte, nous ſommes juſtifiés par les œuvres, comme dit S. Jacques, & non par la ſeule foi.*

Réponſe. Il paroît que M. de Spon n'entend pas trop bien les dogmes de ſa ſecte. Car il dit, que, ſi par *juſtifier* on entend *déclarer une perſonne juſte*, on eſt juſtifié par les œuvres & non par la ſeule foi. Or les Minif-

tres prétendent que le mot de *juſtifier*, dans le fait de la Juſtification, eſt un mot de Palais, *verbum forenſe*, & qu'il ſignifie, non *rendre juſte*, mais *déclarer juſte*. Il condamne donc ſes Miniſtres, qui prenant le mot de *juſtifier* pour *déclarer juſte*, ne laiſſent pas de ſoutenir qu'on eſt juſtifié par la ſeule foi. III. CLAS. N°. IV.

Mais prenons la choſe dans le fond : il ne s'agit pas ſi la foi juſtifie, tous les Catholiques l'avouent ; mais ſi la *ſeule* foi juſtifie. La queſtion n'eſt que du mot de *ſeule*. Or peut-on prouver par l'Ecriture, que la ſeule foi juſtifie, parce qu'il eſt dit d'Abraham, *que ſa foi lui fut imputée à juſtice*? Ce paſſage peut-il rien faire pour la *ſeule* foi? N'eſt-il pas dit auſſi de Phinées, qu'ayant tué un Iſraélite qui abuſoit d'une Madianite, cette action *lui fut imputée à juſtice*? Pſal. 105. *Et vidit Phinées & placavit : & reputatum eſt ei ad juſtitiam.* Il eſt donc dit de cette bonne œuvre, ce qui avoit été dit de la foi d'Abraham Et ainſi ce n'eſt pas ſeulement la foi, mais les bonnes œuvres auſſi qui juſtifient, comme dit S. Jacques.

Mais je ne puis que je n'ajoute un mot ſur ce que l'on dit ici ; *que cette foi, qui juſtifie, doit toujours être accompagnée de bonnes œuvres.* Car la maniere dont les P. R diſent, que leur foi juſtifiante eſt toujours accompagnée des bonnes œuvres, eſt tout-à-fait merveilleuſe. Car c'eſt en ſoutenant en même temps, que cette foi juſtifiante ſe peut trouver auſſi avec toutes ſortes de crimes : que David l'a conſervée en commettant un homicide & un adultere : que Salomon l'a conſervée en demeurant pluſieurs années dans l'idolâtrie : que l'inceſtueux de Corinthe l'a conſervée en abuſant de ſa belle-mere. On a fait voir ſi clairement l'horrible renverſement que fait cette doctrine de la morale de Jeſus Chriſt, qu'on ne comprend pas comment cela ſeul n'oblige pas tous ceux qui ont de l'honnêteté & de la conſcience, de ſortir d'une Religion où on enſeigne de telles impiétés, comme étant le fondement de leur Réformation. Car c'eſt ce qu'ils ont dit du dogme de l'inamiſſibilité de la vraie foi juſtifiante, lors même que les fideles tombent dans des crimes, comme on a fait voir dans le livre du *Renverſement de la morale*, & dans un autre plus petit pour la défenſe de celui-là, intitulé *l'Impiété de la morale des Calviniſtes*, &c.

XV. M. Spon. *Nous croyons que tous les Chrétiens ſont voués à Dieu par leur Baptême..... Mais nous ſommes perſuadés qu'on pourroit bien ſe paſſer de faire vœu de célibat..... de pauvreté..... & d'obéiſſance.*

Réponſe. Nous ne doutons pas que les Miniſtres ne ſe paſſent bien du vœu de célibat. Il n'eſt pas à leur goût. Mais les premiers Réformateurs en parlent bien d'une autre ſorte dans la Confeſſion de foi de leurs Egliſes Réformées. Car ils ne ſe contentent pas de dire qu'ils s'en paſſeront bien, ils y déclarent, *que les vœux monaſtiques ſont procédés de la boutique de*

III. Clas. N. IV. *Satan*, C'eſt-à-dire, que S. Baſile, S. Auguſtin, & tant d'autres Saints, que les Miniſtres reconnoiſſent pour avoir été de vrais ſerviteurs de Dieu, ont été poſſédés de l'eſprit de Satan quand ils ont inſtitué des Ordres Monaſtiques, qu'ils en ont approuvé les vœux, & qu'ils ont regardé cette vie comme la choſe du monde qui fait plus voir la ſainteté de la Religion Chrétienne. Ce ſeul emportement & cette propoſition impie dans une Confeſſion de foi, ne ſont-ils pas capables de convaincre toutes les perſonnes raiſonnables que cette prétendue Réformation n'a pu être l'ouvrage de l'eſprit de Dieu?

XVI. M. Spon. *Quelle nouveauté avons-nous introduite en tout cela?*

Réponſe. Il faut que M. de Spon ſache mieux juger de ce qui eſt ancien ou nouveau, en matiere de médaille qu'en matiere de Religion, pour demander comme il fait, quelles nouveautés ils ont introduites en tout ce qu'il a dit juſques ici, & en beaucoup d'autres choſes. Car en vérité il eſt bien étrange, que des gens qui ont changé toute la face de la Religion, qui ont forgé une nouvelle diſcipline qu'ils ne ſauroient montrer avoir été pratiquée en aucune Société Chrétienne, qui ont formé un nouveau corps de Doctrine, qu'ils ne ſauroient non plus faire voir avoir été ſuivi par aucune Egliſe quelle qu'elle ſoit depuis Jeſus Chriſt, oſent nous demander quelles nouveautés ils ont introduites! Mais ce qu'ils en font eſt pour amuſer le monde par ces diſcours pleins de confiance, qui trompent les ſimples engagés dans leur parti, leſquels en demeurent-là ſans vouloir entrer dans la diſcuſſion des choſes en particulier, qui demandent plus de loiſir qu'ils n'en veulent mettre à s'aſſurer de la vérité de leur Religion, quoiqu'il y aille de leur ſalut ou de leur damnation éternelle.

XVII. M. Spon. *Ce peu que je viens de dire, & qu'un Théologien pourroit étendre davantage, ſuffiroit à perſuader de l'antiquité de notre Religion, un eſprit déſintéreſſé & dépouillé de tous préjugés.*

Réponſe. Il ſuffiroit donc auſſi pour perſuader l'antiquité de la Religion des Sociniens, des Anabaptiſtes & des Trembleurs; car il n'a rien dit qui ne convienne à ces ſectes auſſi bien qu'à celle des Calviniſtes. Et comme il parle d'une antiquité qui ſoit un préjugé de la vérité, ce qu'il *a dit* en faveur des Prétendus Réformés, devra être auſſi un préjugé de la vérité de la Religion des Sociniens, s'il en eſt un, comme il le prétend, de la vérité de la ſienne. Cela ſeul ne lui devroit-il pas ouvrir les yeux, & lui faire connoître qu'il faut qu'il ſoit lui-même bien aveuglé par les préjugés de ſon enfance, pour s'imaginer que tout homme déſintéreſſé & dépouillé de préjugés, doit regarder comme ſuffiſant, pour juſtifier la Religion des Calviniſtes, ce qui devroit auſſi, par la même raiſon, juſtifier celle des plus abominables héréſiques de ce temps?

XVIII. M. Spon. *Le déſintéreſſement eſt un ouvrage de Dieu dans nos cœurs obſcurcis de nos propres ténebres, ce qui me fait moins admirer que tant de gens, qui ont de ſi belles lumieres parmi vous, ne forment pas le moindre ſoupçon de la nouveauté de leur Religion, quoiqu'il y en ait tant de ſujet.*

Réponſe. C'eſt ici comme la ſeconde partie de cette lettre. Car il a prétendu avoir prouvé dans la premiere l'antiquité de ſa Religion; & il prétend prouver dans celle-ci, la nouveauté de la nôtre. Mais avant que d'entrer dans le détail de ſes preuves, il faut faire trois ou quatre réflexions.

La premiere eſt, que c'eſt le plus étrange paradoxe qui fut jamais, de dire que notre Religion ſoit nouvelle, & que la Calviniſte ſoit ancienne. M. Spon reconnoît lui-même le contraire, lorſqu'il dit, *que les Egliſes Orientales ſont auſſi anciennes que la Romaine.* Les unes & les autres ſont donc anciennes. Il parle donc contre ſon propre ſentiment, quand il dit que nous ſommes bien aveugles, de ne pas reconnoître la nouveauté de notre Religion. Il dit encore en un autre endroit: *Que toute l'Egliſe d'Occident étoit un corps malade, & qu'ils ont été guéris, & qu'en cela ils ſont nouveaux, & que nous ſommes demeurés malades, & qu'en cela nous avons l'antiquité.* Nous ſommes donc ce même corps qui a été autrefois ſain, & qu'il prétend être depuis devenu malade. Il faut donc qu'il avoue que notre Religion eſt un corps ancien, ſauf à diſputer s'il a été malade comme il ſe le figure, & s'il a été guéri par Luther, Calvin, Mennon, Socin, & beaucoup d'autres, qui prétendent tous également avoir été ſes Médecins. En effet, il n'y a pas la moindre ombre de raiſon à dire que notre Religion eſt nouvelle; mais tout ce que l'on pourroit prétendre avec quelque couleur, ſeroit, qu'étant certainement auſſi ancienne que les Apôtres, il s'y eſt gliſſé des nouveautés: ce qui eſt bien différent, & a beſoin d'être éclairci par les deux obſervations ſuivantes.

La ſeconde eſt donc; que M. Spon ayant été prié par un de ſes amis, de mettre ſa conſcience en repos & ſon ſalut en aſſurance, en ſe faiſant Catholique, il n'a pu oppoſer à cela les nouveautés qu'il nous objecte, ſi elles ne ſont telles, qu'elles aient réduit l'Egliſe Romaine à n'être plus l'Egliſe de Jeſus Chriſt, dans laquelle on puiſſe faire ſon ſalut. Car ſes Miniſtres reconnoiſſent que des abus & des erreurs dans une Egliſe, ne ſeroient pas un ſujet légitime de l'abandonner & de s'en ſéparer, en établiſſant un nouveau Miniſtere, ſi ces abus & ces erreurs ne ruinoient le fondement de la foi. C'eſt ce que M. Daillé a ſoutenu pour juſtifier leur union avec les Luthériens, avec leſquels ils ſont différents en tant de points importants, & particuliérement en la créance de la préſence réelle de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie; parce qu'ils prétendent que ce ne ſont

III. Cl. N°. IV.

pas des erreurs contre les points fondamentaux. D'où il s'enſuit que les prétendues nouveautés que M. Spon nous impute, ſont inutiles pour mettre ſa conſcience en repos, & pour juſtifier la ſéparation ſchiſmatique qu'ont fait ces premiers Réformateurs d'avec l'Egliſe Romaine, ſi elles ne ſont telles qu'il puiſſe prouver qu'elles ruinent le fondement de la foi. Or oſeroit-il le dire du ſervice fait en latin, du célibat des Prêtres, des Communautés Monaſtiques, du Carême, de nos Cérémonies Eccléſiaſtiques que les Luthériens ont preſque toutes retenues, & de la Tiare du Pape? Eſt-ce donc une choſe ſupportable à un homme d'eſprit, d'alléguer de telles choſes pour des raiſons qui mettent ſa conſcience en repos, en ſe voyant dans une Religion qui a anathématiſé celle de ſes ancêtres, après avoir tant de fois déclaré qu'elle ne l'auroit pu faire ſans ſe rendre coupable de ſchiſme, qu'en ſuppoſant, comme il eſt porté par leur Confeſſion de foi, *que la parole de Dieu n'étoit point reçue parmi nous, qu'on ne faiſoit nulle profeſſion de s'aſſujettir à elle, & qu'il n'y avoit nul uſage des Sacrements?*

La troiſieme obſervation eſt; que les P. R. demeurent d'accord qu'on n'avoit rien changé dans la foi, du temps de S. Auguſtin. Car c'eſt la raiſon qu'ils donnent de ce que S. Auguſtin accuſe les Donatiſtes de ſchiſme pour s'être ſéparés de l'Egliſe. C'eſt, diſent-ils, qu'il étoit conſtant, qu'en ce temps-là, on n'avoit encore rien changé en la foi. Et il eſt certain auſſi qu'ils avouent que l'Egliſe, du temps des quatre premiers Conciles, & même aſſez long-temps depuis, eſt demeurée la vraie Egliſe de J. C. & qu'il falloit lui être uni pour faire ſon ſalut. Or de-là il s'enſuit que tout ce qui a été cru & pratiqué en ce temps-là par les Saints Peres, qu'eux-mêmes eſtiment Saints, n'a pu être des erreurs qui aient renverſé le fondement de la foi. Car ſi cela avoit été, tous ces grands Saints, qu'ils réverent comme des élus régnants avec Dieu, n'auroient pu être ſauvés, parce qu'on ne peut être ſauvé quand on n'a point le fondement de la foi.

La quatrieme obſervation, qui eſt une ſuite des deux précédentes eſt, que ce que M. Spon nous reproche comme des nouveautés, ne ſauroit être capable de mettre ſa conſcience en repos, toutes les fois qu'on pourra montrer, par leurs Auteurs mêmes, qu'il aura été pratiqué par toute l'Egliſe & approuvé par les Saints Peres, dans le temps des quatre premiers Conciles; parce que, quand ce ſeroit des abus & des erreurs (ce que nous nions) elles ne pourroient être telles qu'elles ruinaſſent le fondement de la foi. Et il n'y a que cela, ſelon leurs Miniſtres, qui auroit pu autoriſer leur ſéparation d'avec l'Egliſe. Il ne faut qu'appliquer ces obſervations pour faire voir en peu de mots, que les prétendues nouveautés qu'ils nous objectent, ne ſauroient mettre ſa conſcience en repos, ſelon les prin-

cipes mêmes de ſes Miniſtres; parce qu'il ne ſauroit faire voir, qu'il y ait rien en tout cela qui ruine le fondement de la foi: ce qui auroit été néceſſaire, ſelon eux, afin que leur ſéparation ne fût pas ſchiſmatique. III. CLAS. N°. IV.

XIX. M. Spon. *Le culte des images étoit inconnu dans l'Egliſe primitive, & il n'y avoit ni ſtatues ni images dans les temples.*

Réponſe. Il ne faut que lire S. Paulin pour être convaincu de la fauſſeté de cette propoſition : car il décrit lui-même l'Egliſe de S. Félix, qu'il avoit fait bâtir à Nole, & il témoigne qu'il y avoit mis beaucoup de peintures & d'images. Il y en a encore de plus anciennes dans les Catacombes, en des lieux qui ſervoient d'Egliſes pendant les perſécutions. Il ne faut de plus que lire le livre de M. de Condom pour être convaincu que la vraie doctrine de l'Egliſe, ſur ce point, n'a jamais pu être aux Proteſtants un ſujet de ſéparation ; puiſqu'ils ne ſauroient montrer qu'elle ruine le fondement de la foi, ni qu'il ait été plus défendu à Luther de ſe mettre à genoux devant un Crucifix, comme il eſt repréſenté au commencement de ſes Oeuvres, qu'aux Juifs de ſe proſterner devant l'Arche; ce qu'ils ne faiſoient que parce qu'elle leur repréſentoit la Majeſté de Dieu.

XX. M. Spon. *Il n'y a dans l'Ecriture ni commandement d'invoquer les Anges ni les Saints, ni menaces contre ceux qui ne le feroient pas, ni exemple d'aucun qui l'ait fait, ou du moins, qui n'en ait été repris quand il l'a voulu faire, comme l'Ange diſoit à S. Jean. . . . Ainſi c'eſt une nouveauté que J. C. ni les Saints mêmes ne nous ont jamais évangéliſée.*

Réponſe. Il eſt bien étrange que M. Spon prenne pour fondement, en diſputant contre les Catholiques, ce qu'il ſait bien que les Catholiques nient, & que les Miniſtres n'ont jamais pu prouver contr'eux; qui eſt, qu'il ne ſoit permis de rien faire dans la Religion que ce qui ſe trouve clairement dans l'Ecriture, contre la parole expreſſe de S. Paul, qui enjoint aux fideles de garder les Traditions qu'il leur avoit données, ſoit par écrit, ſoit de vive voix. Mais ſi cela étoit, ainſi qu'il le ſuppoſe dans cet article, pourquoi baptiſent-ils les petits enfants? Car ils ne ſauroient trouver dans l'Ecriture, ni de commandement de les baptiſer, ni exemple d'aucun qui l'ait fait. Pourquoi ſe repoſent-ils le Dimanche & non le ſamedi, comme il eſt ordonné dans le Décalogue? Car il ne ſe trouvera point dans l'Ecriture de commandement de transférer le jour du repos du ſamedi au Dimanche. Pourquoi croient-il qu'il ne faut point rebaptiſer les hérétiques qui ont été baptiſés au nom du Pere, du Fils & du S. Eſprit? C'eſt encore ce qu'ils ne ſauroient prouver par l'Ecriture.

Ce qu'il cite de l'Apocalypſe n'eſt point à propos, & eſt contre lui. Il n'eſt point à propos, parce que cet endroit de l'Apocalypſe ne peut regarder que l'honneur que l'on rend aux Anges & aux Saints, & non leur in-

III. Clas. N°. IV.

vocation. Or les prétendus Réformés ne nient pas qu'on ne puiſſe honorer les Anges & les Saints, pourvu que ce ſoit d'un honneur inférieur à celui que l'on rend à Dieu. Ils ne peuvent donc nous rien imputer ſur cela, qu'en nous calomniant, & en prétendant que nous rendons aux Anges & aux Saints le culte ſouverain qui n'eſt dû qu'à Dieu. Et par conſéquent, pour trouver dans l'Apocalypſe, qu'on a repris ceux qui *ont* fait la même choſe qu'ils nous accuſent de faire, il faut auſſi qu'ils accuſent S. Jean d'avoir rendu à l'Ange le culte ſouverain qui n'eſt dû qu'à Dieu; c'eſt-à-dire qu'ils accuſent S. Jean d'avoir fait une action d'idolâtrie, & d'en avoir été repris par l'Ange. Peut-on avoir une penſée plus injurieuſe d'un Apôtre de J. C. & de celui qui avoit puiſé dans ſon ſein la plus haute connoiſſance de ſes myſteres, que de vouloir qu'il ait été aſſez mal inſtruit du premier principe de la Religion, que d'avoir voulu transférer à la créature l'honneur dû au Créateur, ce que S. Paul regarde comme le comble de l'impiété dans les Sages du Paganiſme? Mais c'eſt bien pis ſi on conſidere que ce n'auroit pas été pour une fois que S. Jean auroit commis cette idolâtrie envers l'Ange: car, après ce qui eſt dit dans le ch. XIX, qu'il s'étoit jeté aux pieds de l'Ange pour l'adorer, & que l'Ange lui avoit dit de ne le pas faire, il ſe trouve que dans le XXII il fit la même choſe, & que l'Ange lui dit encore de ne le pas faire, parce qu'il étoit comme lui Serviteur de Dieu. Or peut-on s'imaginer que ſi les paroles de l'Ange avoient marqué, que ce qu'il vouloit faire étoit injurieux à Dieu, qui doit ſeul être adoré, cet Apôtre eût mépriſé ſon avis, & fût encore retombé dans la même faute? Qui ne voit donc que S. Jean ne faiſoit rien d'illicite; mais que l'Ange refuſoit de recevoir l'honneur qu'il lui vouloit faire, parce que ces ſortes d'honneurs, quoiqu'inférieurs à celui que l'on rend à Dieu, n'ont pas accoutumé de ſe rendre d'égal à égal, & que c'eſt tout ce que l'Ange a voulu marquer quand il lui dit, *vide ne feceris, conſervus enim tuus ſum*, &c.

Je ne croyois pas m'étendre tant ſur ce paſſage; mais je ne dirai rien auſſi davantage ſur l'invocation des Saints, renvoyant ſur cela à ce qu'en a dit M. de Condom, qu'on ne peut douter, après l'approbation que tant d'Evêques & le Pape même ont donné à ſon livre, qu'il n'ait expliqué fidellement la Doctrine de l'Egliſe. J'ajouterai ſeulement, que l'invocation des Saints ayant été approuvée de Dieu par tant de miracles, rapportés par des témoins dont la ſincérité ne peut être ſuſpecte à aucun homme de bon ſens, on ne ſauroit la condamner comme un culte ſuperſtitieux & idolâtre, ſans renverſer le plus grand fondement de toute véritable Religion, qui eſt le témoignage de Dieu parlant par des miracles certains; tels

tels que ſont ceux que rapporte S. Auguſtin dans le livre XXII de la Cité de Dieu, ch. 8. III. CLAS. Nº. IV.

XXI. M, Spon. *Le ſervice en langue inconnue au peuple ne peut tout au plus être plus ancien que le temps auquel le latin vint à ſe corrompre.*

Réponſe. Il ne s'en faut pas étonner : car le deſſein de l'Egliſe Latine n'a jamais été d'ôter au peuple la connoiſſance de ce qui ſe dit dans le ſervice public ; mais elle a cru, pour de très-bonnes raiſons, & qui lui ſont communes avec toutes les autres Sociétés Chrétiennes, devoir conſerver dans le ſervice public, la langue dans laquelle il a été d'abord inſtitué, & ne le pas changer lorſque cette langue a ceſſé d'être connue au peuple contre ſon intention, par l'introduction des nouvelles langues : & une de ſes raiſons, a été que ces nouvelles langues ſe changeant continuellement, il eût fallu ou changer continuellement ſon Office, ce que le peuple même a peine à ſouffrir, ou faire le ſervice en des jargons qui deviennent inſupportables. Et c'eſt ce que les Prétendus Réformés ont éprouvé : car n'y ayant que 120 ans ou environ, que leurs Pſeaumes ont été mis en françois par des meilleurs Poëtes de ce temps-là ; ils ſont devenus ſi ridicules, qu'on a bien de la peine à n'en pas rire, au lieu d'en être excité à dévotion. Car qui peut écouter ſans rire ces vers d'un des plus communs & des plus beaux Pſeaumes de David, qui eſt le *miſerere* ?

Lave-moi, Sire, & relave bien fort,
De ma commiſe iniquité mauvaiſe,
Et du péché qui m'a rendu ſi ord
Me nettoyer d'eau de grace te plaiſe.
Car de regret mon cœur vit en émoi
Connoiſſant las ! ma grand' faute préſente :
Et qui pis eſt, mon péché ſe préſente
Inceſſamment noir & laid devant moi.
D'Hyſſope donc par toi purgé ſerai :
Lors me verrai plus net que choſe nulle.
Tu laveras ma trop noire macule,
Lors en blancheur la neige paſſerai.

Il y en a cent autres qui ne ſont pas moins pitoyables.

XXII. M. Spon. *La loi du célibat des Prêtres ne commença que depuis le Pape Sirice ſur la fin du quatrieme ſiecle. Elle n'a même été reçue que dans Ecrits contre les Proteſtants.* Tome XII.

III. CLAS. VN°. I. *l'Egliſe Latine. Car les Egliſes Orientales, qui ſont auſſi anciennes que la Romaine, ne veulent point de Prêtres qui ne ſoient mariés.*

Réponſe. Le célibat des Prêtres n'eſt qu'une choſe de diſcipline. Et de ce que l'Egliſe Romaine ſouffre que les Prêtres vivent avec les femmes dans les Egliſes Orientales ſans avoir rompu pour cela de communion avec elles, eſt une marque qu'elle n'a point cru que cela fût eſſentiel à la Religion.

Mais il faut remarquer 1°. que même dans les Egliſes d'Orient cette liberté n'eſt accordée qu'aux Prêtres, & que nul n'eſt Evêque qui ne garde le célibat; & qui ne s'y ſoit engagé par vœu.

2°. Que nul Prêtre ne ſe peut marier, mais lorſqu'on les fait Prêtres étant déja mariés, ils peuvent uſer de leurs femmes; de ſorte que *ſi leurs* femmes viennent à mourir, il faut néceſſairement qu'ils demeurent toute leur vie dans le célibat.

3°. Mais il n'eſt pas vrai que cela ſe ſoit toujours pratiqué dans toutes les Egliſes d'Orient: & il eſt clair qu'au temps des Peres, le célibat étoit d'obligation pour les Prêtres & pour les Diacres, dans l'Orient auſſi-bien que dans l'Occident, quoique peut-être l'obligation n'en fût pas ſi étroite en quelques lieux.

4°. De tous les exemples contraires que M. Spon rapporte, il n'y en a qu'un ſeul qui faſſe de la difficulté, tous les autres étant d'Evêques qui avoient été mariés avant leur épiſcopat, mais qui s'étoient ſéparés de leurs femmes étant Evêques.

5°. Enfin il n'eſt point vrai que la loi du célibat n'ait été que depuis le Pape Sirice. Si cela avoit été, le célibat des Prêtres, n'auroit pas eu lieu parmi les Donatiſtes, qui étoient ſéparés des Catholiques dès l'an 304. Car il eſt bien certain que depuis ce temps-là, ils ne ſe ſont pas conformés à ce qu'ordonnoient les Evêques de Rome qu'ils haïſſoient mortellement, parce que leurs premiers Chefs avoient été condamnés par Melchiade. Or une preuve que leurs Prêtres & leurs Evêques étoient obligés au célibat, c'eſt que, s'en étant converti un ſi grand nombre du temps de S. Auguſtin, il ne s'en eſt pas trouvé un ſeul qui eût une femme avec laquelle il eût vécu en mari: ce qui auroit fait une difficulté à laquelle il auroit fallu *pourvoir*. Or l'homme laiſſé à lui-même eſt ſi naturellement porté au mariage, que s'il leur eût été libre de ſe marier comme il l'eſt préſentement aux Evêques & aux Prêtres d'Angleterre, il eût été moralement impoſſible qu'il ne s'en fût trouvé pluſieurs qui euſſent voulu uſer de cette liberté.

XXIII. M. Spon. *Les Moines ne ſont pas fort anciens. On ſait l'hiſtoire de chaque Ordre, & en quel temps ils ont été fondés.*

Réponſe. N'eſt-ce point une grande antiquité que d'être dès le temps

des premiers Empereurs Chrétiens? On ne peut nier que S. Antoine & ſes Diſciples n'aient été dès ce temps-là. Mais de plus, comment nous reprocher les Moines comme ſi c'étoit une mauvaiſe choſe, qui dût rendre notre Egliſe ſuſpecte de n'être pas la vraie Egliſe de J. C. Au lieu que ſelon S. Athanaſe, S. Baſile, S. Auguſtin reconnus pour Saints parmi les Miniſtres, rien n'a fait voir davantage la ſainteté de la Religion Chrétienne, que la vie monaſtique, tant des hommes que des filles, comme on peut voir par ce qu'en dit entr'autres S. Auguſtin dans le livre des Mœurs de l'Egliſe Catholique. III. CLAS. N°. IV.

XXIV. M. Spon. *On ſait de même en quel temps pluſieurs Prêtres* (il faut qu'il y ait faute) *ont été inſtitués; le Carême commandé, les cérémonies établies, & l'autorité du Pape augmentée.*

Réponſe. Il eſt parlé du Carême comme d'une choſe connue & établie par-tout dans le premier Concile de Nicée; & S. Jérôme ſoutient qu'il eſt d'inſtitution Apoſtolique. Les Cérémonies Eccléſiaſtiques peuvent être plus ou moins anciennes ſans que cela faſſe rien au fond de la Religion. Et il en eſt de même de l'autorité du Pape. Sa primauté eſt très-bien établie. Il peut y avoir eu du changement dans l'exercice de ſa puiſſance. Mais les Calviniſtes ne ſauroient, ſans ſe rendre ridicules, conclure de-là, que notre Religion n'eſt pas ancienne : puiſqu'à bien plus forte raiſon ils ſeroient obligés de dire que la Religion, du temps de S. Cyprien & du Concile de Nicée, n'étoit plus l'ancienne Religion Chrétienne, parce qu'ils prétendent, quoique fauſſement, que vers le milieu du ſecond ſiecle, il s'étoit fait une bien plus grande innovation dans le régime de l'Egliſe, par l'établiſſement de l'Epiſcopat.

XXV. M. Spon. *Nous, qui ſommes Médailliſtes, ſavons, par exemple, qu'on ne leur mettoit pas anciennement la triple couronne ſur la tête: & la médaille du Pape Adrien n'a qu'une mitre d'Evêque, &c.*

Réponſe. Eſt-ce donc par-là que M. Spon ſe met la conſcience en repos; & s'imagine-t-il que, s'il ſe faiſoit Catholique, il ſeroit obligé de croire que les Papes ont eu, de tout temps, une Tiare ſur la tête? Il avoue lui-même, que cela n'eſt pas de grande importance. Pourquoi donc le donne-t-il pour un exemple du peu d'antiquité de notre Religion? Les plus ſavants croient que les Evêques autrefois n'avoient point de Mitres : s'enſuit-il de-là, qu'il n'y avoit point d'Evêques? Ce n'eſt pas, après tout, que ſon argument, pris de la médaille du Pape Adrien, ſoit fort concluant : car, quand la Tiare auroit été plus ancienne que ce Pape, il ne s'enſuivroit pas qu'il auroit dû en avoir une dans ſa médaille; puiſque nous voyons préſentement, que les Papes n'ont point de Tiares dans la plus grande partie de leurs médailles.

III. Cl. A. S. N°. IV.

XXVI. M. Spon. *La Communion, ſous une ſeule eſpece, n'a été généralement reçue, dit Grégoire de Valence, qu'un peu avant le Concile de Conſtance.*

Réponſe. Il ſuffit qu'on n'ait jamais cru dans l'Egliſe, que ce fût une choſe mauvaiſe de communier ſous une ſeule eſpece. Or cela eſt indubitable, par l'exemple de la Communion des mourants, & de ceux qui emportoient avec eux le Corps de Jeſus Chriſt dans les voyages. Et il eſt porté par la diſcipline des Prétendus Réformés, qu'on ne laiſſera pas de communier ceux qui ne peuvent ſouffrir le vin. Ce n'eſt donc point là une choſe qui puiſſe *mettre en repos la conſcience de M. Spon*; puiſqu'il n'y a rien en cela qui ait pu être un ſujet, à lui ou à ſes ancêtres, de quitter la Religion Catholique.

XXVII. M. Spon. *On auroit pu auſſi douter, que l'opinion de la Tranſſubſtantiation fut plus ancienne, ne ſe trouvant dans les Dictionnaires Grecs ou Latins, aucun mot qui nous l'exprime.*

Réponſe. C'eſt en vérité une choſe étrange, qu'un homme d'eſprit puiſſe raiſonner de la ſorte; & qu'il ne voie pas qu'il fait en cela, ce que faiſoient les Ariens, qui prétendoient que le dogme de la conſubſtantialité du Fils étoit nouveau, parce que le mot de *conſubſtantiel* étoit nouveau, & ne ſe trouvoit point dans les Dictionnaires. Mais les mots de *mutation*, de *converſion* & de *tranſélémentation*, ne ſignifient-ils pas la même choſe? Et n'eſt-il pas certain que ces mots ſe trouvent dans les Peres?

XXVIII. M. Spon. *Auſſi peu peut-on trouver le mot de Purgatoire, ou un mot équivalent; &, ſi on le deſire trouver dans quelque endroit, ce ſeroit particuliérement dans les Epitaphes des anciens Chrétiens. D'où vient donc que, dans mille Epitaphes anciennes, on ne lit jamais, avant le ſeptieme ou le huitieme ſiecle, les prieres pour lui, & le* Requieſcat in pace, *qu'on lit ſouvent dans les Epitaphes modernes; mais qu'on lit ſeulement*, Obiit in pace, *ou* Depoſitus in pace?

Réponſe. Jamais rien ne fut plus propre à faire voir la fauſſeté de ces ſortes d'arguments négatifs. Car s'il eſt vrai qu'il ne ſe trouve point d'épitaphes, avant le ſeptieme ou le huitieme ſiecle, où il y ait *requieſcat in pace*, c'eſt une preuve convainquante, qu'on ne peut rien conclure *contre* la priere pour les morts, de ce qui ſe trouve, ou ne ſe trouve pas dans ces Epitaphes. Car ſi cet argument étoit bon, il en faudroit conclure, qu'elle n'eſt guere plus ancienne que le ſeptieme ou le huitieme ſiecle. Or cette prétention eſt plus fauſſe que la fauſſeté même, par l'aveu même des Proteſtants, qui reconnoiſſent l'antiquité de cette priere pour les morts dès les premiers ſiecles de l'Egliſe, lors même qu'ils la combattent; & il faut bien qu'ils la confeſſent, parce qu'on la leur a prouvée par une infinité de té-

moignages des Anciens. Qui ne s'étonnera donc qu'un habile homme emploie de ces ſortes de preuves, contre des vérités de fait, qui ſont tellement claires & indubitables, qu'elles ſont avouées par ceux même qui auroient le plus d'intérêt de n'en pas convenir ? III. CLAS. N°. IV.

XXIX. M. Spon. *Tout cela n'eſt-il pas bien capable de faire ſoupçonner, du moins à un Antiquaire, qu'il y a bien des nouveautés dans cette Egliſe, qui ſe dit ſi ancienne ? Car, quand il s'agit d'antiquité, ce n'eſt pas là une antiquité que quatre ou cinq cents ans, qu'il ſe faſſe, c'eſt à la premiere & pure antiquité.*

Réponſe. Il y a quelque choſe de brouillé en cet endroit. Tout ce qu'on en peut juger eſt, que M. Spon veut faire entendre, que ce que nous avons différent d'eux, n'eſt ancien que de quatre ou cinq cents ans. Mais cela eſt ſi contraire à ce que ſont obligés d'avouer les Proteſtants mêmes, qu'il paroît que M. Spon ne *met ſa conſcience en repos*, que parce qu'il eſt très-mal informé des points qui ſont les différents entre ſa Religion & la nôtre.

XXX. M. Spon. *Permettez-moi d'ajouter ce que dit un de nos Miniſtres ſur ce ſujet. Vous avez l'antiquité, dites-vous : je l'avoue ; & nous ſommes nouveaux, en quelque maniere. Toute l'Egliſe d'Occident étoit un corps malade : nous ſommes guéris par la grace de Dieu. En cela nous ſommes nouveaux. Vous êtes demeurés malades ; en cela vous avez l'antiquité, qui vous eſt d'autant plus déſavantageuſe, que les maladies invétérées tendent à la mort.*

Réponſe. Ce Miniſtre, tel qu'il ſoit, a penſé faire une belle pointe, & il n'a ſu ce qu'il diſoit. Car, 1°. pourquoi ſe reſtreindre à l'Egliſe d'Occident, en diſant, que *toute l'Egliſe d'Occident étoit un corps malade ?* Car, ayant été convaincus tant de fois, que tous les points capitaux pour leſquels ils ſe ſont ſéparés d'avec nous ; l'invocation des Saints, l'honneur de leurs Images & de leurs Reliques, la priere pour les morts, les ſept Sacrements, la Réalité & la Tranſſubſtantiation, & le Sacrifice de la Meſſe, le Carême & les Jeûnes d'obligation, avec abſtinence de viande ; les Vœux Monaſtiques, & beaucoup d'autres choſes, qu'ils ont priſes pour le ſujet de leur ſéparation, nous ſont communes avec toutes les Sociétés Chrétiennes de l'Orient ; ils ne ſauroient prétendre qu'elles avoient rendu malade toute l'Egliſe d'Occident, qu'ils ne ſoient obligés de dire la même choſe de toutes les Egliſes d'Orient, & par conſéquent de toutes les Egliſes du monde. Mais c'eſt l'illuſion ordinaire des Miniſtres, pour tromper les ſimples de leur parti, de leur repréſenter ce qu'ils condamnent dans l'Egliſe Romaine, comme lui étant particulier : d'où vient que M. Daillé, voulant écrire contre l'invocation des Saints & l'honneur des Reliques, a intitulé

III. Clas. N°. IV.

ſon Livre : *De Cultu Religioſo*, (ſi je ne me trompe) *adverſùs Latinorum Traditionem*. Ce qui eſt de très-mauvaiſe foi, puiſqu'il auroit dû mettre, pour être ſincere, *adverſùs omnium Eccleſiarum Traditionem*, contre la Tradition de toutes les Egliſes Chrétiennes. Mais il n'avoit garde de le faire; car ç'auroit été le moyen de faire révolter contre lui, ceux qu'il vouloit entretenir dans l'engagement où ils ſont, de condamner ce qu'*ils ont pris* pour le ſujet de leur Schiſme.

2°. Les points ſur leſquels nous ſommes en différent, ſont pris par les Miniſtres, pour des erreurs, qui ont rendu, à ce qu'ils prétendent, toute l'Egliſe d'Occident malade; & par nous, pour des vérités que les Peres nous ont enſeignées. C'eſt le ſujet de notre diſpute. Cependant M. Spon ne peut approuver ce qu'il rapporte de ſon Miniſtre, qu'il ne *ſe dédiſe*. Car, ſon Miniſtre prétendant que *nous ſommes malades*, *& qu'en cela nous avons l'antiquité*, il reconnoît donc l'antiquité de ce qu'il prend pour nos maladies. C'eſt donc ſans raiſon, que M. Spon avoit voulu juſques-là, les faire paſſer pour des nouveautés.

3°. Toute l'Egliſe d'Occident, & avec elle, toutes les Egliſes du monde étoient malades, à ce que prétend ce Miniſtre, avant Luther & Calvin. Mais de quelle ſorte de maladie ? Etoit-ce d'une maladie qui lui laiſſât, ou qui lui ôtât le fondement de la Foi ? S'ils diſent le premier, il ne leur a point été libre de l'abandonner : car c'eſt une de leurs maximes, ſur laquelle ils ont fondé leur Décret d'union avec les Luthériens, que des erreurs qui ne renverſent point le fondement de la Foi, ne donnent point droit de ſe ſéparer de l'Egliſe dans laquelle on ſe trouve, & encore moins d'ériger contre elle un nouveau Miniſtere. S'ils diſent le dernier, il faudra qu'ils diſent auſſi (comme a fait Calvin, dans ſon Commentaire ſur le onzieme chapitre de l'Epître aux Romains) que tout le monde étoit tombé dans l'apoſtaſie, & que toutes les Egliſes Chrétiennes, étant engagées dans des erreurs capitales contre la Foi, avoient ceſſé d'être de vraies Egliſes de Jeſus Chriſt. Et c'eſt ce qui eſt porté, en termes aſſez clairs, dans leur Confeſſion de foi, puiſque, parlant de la vocation, ils diſent, *qu'il a fallu quelquefois*, *& même de notre temps*, (*auquel l'état de l'Egliſe étoit interrompu*) *que Dieu ait ſollicité des gens, d'une façon extraordinaire, pour dreſſer l'Egliſe de nouveau, qui étoit en ruine & déſolation.* Cependant, cela eſt ſi horrible, & ſi manifeſtement contraire aux promeſſes de Jeſus Chriſt, qui nous a aſſuré qu'il *ſeroit avec ſon Egliſe* juſqu'à la conſommation des ſiecles, & que les portes d'enfer ne prévaudroient point contre elle, qu'ils ont honte préſentement d'avancer cette impiété, quoiqu'ils ne ſachent comment s'en ſauver, quand on les preſſe ſur ce ſujet. Et c'eſt pourquoi M. Spon, ſe voulant oppoſer ce qu'on leur dit ordinairement, pour les

preſſer de ſe faire Catholiques, le propoſe d'une maniere qui ne l'a point obligé de s'expliquer nettement touchant ce point, ſur lequel il eſt impoſſible qu'un eſprit raiſonnable ſe puiſſe jamais ſatisfaire. Car voici ce qu'il prétend qu'on a accoutumé de leur demander. III. CLAS. N°. IV.

XXXI. M. Spon. *Où étions-nous, dit-on, avant Calvin? Nous étions, diſons-nous, dans une ſociété ſemblable à celle où étoient les véritables Juifs avant Jeſus Chriſt; nous étions dans un lieu où il ne faiſoit pas ſûr.*

Réponſe. Il n'eſt point vrai que les véritables Juifs, avant Jeſus Chriſt, fuſſent dans une ſociété où il ne faiſoit pas ſûr pour eux. Il eſt certain, au contraire, que quelques déſordres qu'il y eût dans l'Egliſe Judaïque, ils n'auroient pu s'en ſéparer, & établir un nouveau Miniſtere, ſans ſe rendre coupables de ſchiſme. Cette comparaiſon n'eſt donc propre qu'à condamner M. Spon: & cet exemple fut auſſi l'un des principaux arguments des Catholiques, dans la conférence de Carthage, contre le ſchiſme des Donatiſtes. Mais de plus, ce n'eſt point là ce qu'on a accoutumé de leur demander. On ne leur demande point, où ils étoient, mais où étoit la véritable Egliſe de Jeſus Chriſt, avant Luther & Calvin. Ils diſent, dans leur Confeſſion de foi, art. 25; *que l'Egliſe ne peut conſiſter ſans qu'il y ait des Paſteurs, qui aient la charge d'enſeigner*. C'eſt donc d'une Egliſe, c'eſt-à-dire, d'une aſſemblée de Fideles, inſtruite & gouvernée par des Paſteurs, qu'on leur demande où elle étoit avant Luther & Calvin. Elle n'étoit pas, ſi on les en croit, dans tout l'Occident. Car, ayant dit, dans cette même Confeſſion de foi, chap. 8, *Que, où la parole de Dieu n'eſt point reçue..... & où il n'y a nul uſage des Sacrements, à parler proprement, on ne peut juger qu'il y ait aucune Egliſe*; ils ajoutent, comme une ſuite de cela: *Partant, nous condamnons les aſſemblées de la Papauté, vu que la pure vérité de Dieu en eſt bannie; eſquelles les Sacrements ſont corrompus, abâtardis, falſifiés, ou anéantis du tout, & eſquelles toutes ſuperſtitions & idolâtries ont vogue.* Ce n'étoit donc pas là, ſelon eux, où étoit l'Egliſe de Dieu: & c'étoit auſſi peu en Orient. Car, comme j'ai déja dit, tout ce qu'ils appellent *ſuperſtitions & idolâtries, y avoit vogue, auſſi-bien qu'en Occident.* Donc, l'Egliſe de Jeſus Chriſt étoit périe: ce qu'on ne peut dire ſans blaſphême.

Mais voyons ce que dit M. Spon, pour ſe ſauver de ce mauvais pas.

XXXII. M. Spon. *Vous ſavez que, lorſque l'Empire Romain ſe vit preſque tout Arien, les Ariens prétendoient être appellés Catholiques, &c.*

Réponſe. Il exagere la tempête de l'Arianiſme. Mais il n'eſt point vrai que l'Egliſe, alors, ne fût pas très-viſible, nonobſtant les violences des Empereurs Ariens. Il y avoit très-peu d'Ariens dans l'Occident. Toute

III. Clas. N°. IV. l'Egliſe d'Afrique perſévéra toujours dans la confeſſion de la vrai Foi: l'Egliſe Romaine de même. Car, que Liberius ait ſouſcrit, ou non, à une confeſſion hérétique, il revint bientôt à lui, & ſon Clergé, avec tout le peuple, étoit toujours demeuré Catholique. Il n'y avoit auſſi que très-peu d'Evêques Ariens dans les Gaules & dans l'Eſpagne. Les Evêques du Concile de Rimini, établirent d'abord la Foi, & ils ne furent depuis renverſés que par la terreur, & par la fraude d'une confeſſion de foi équivoque. Les exils & les proſcriptions des bons Evêques, dont pluſieurs furent enſuite rétablis dans leur Siege, rendoient l'Egliſe viſible, d'une maniere plus éclatante, comme dit S. Auguſtin, que ſi elle fût demeurée dans la paix. A quoi enfin il faut ajouter, ſelon la remarque du même Saint, que pluſieurs des Evêques Ariens, ou demi-Ariens, n'oſoient trop s'expliquer de leur héréſie devant le peuple; qu'ils cachoient leur ſentiment, & parloient à-peu-près comme les Orthodoxes; ce qui faiſoit que la plupart des peuples ne laiſſoient pas de demeurer dans l'ancienne foi, qui avoit été confirmée, il n'y avoit pas cinquante ans, par le Concile de Nicée. Qu'a tout cela de ſemblable, avec l'état où auroit dû être la vraie Egliſe de Jeſus Chriſt, avant Luther & Calvin, ſelon les principes des Calviniſtes? Où trouveront-ils un ſeul endroit de la terre, un peu conſidérable, où il y ait des Paſteurs qui enſeignent ce qu'ils prennent pour la véritable Foi, dégagée de tout ce qu'ils appellent ſuperſtitions & idolâtries? Nous renverront-ils aux vallées de Piémont? Cela ſeroit trop ridicule. Car, outre que les Vaudois étoient engagés dans des erreurs que les Calviniſtes condamnent, leurs plus ſavants Miniſtres, comme Amirault, avouent que cela ne ſuffiroit pas pour dire, que l'Egliſe fût viſible, ſelon que l'Ecriture nous la repréſente. Outre qu'avant les Vaudois, il auroit fallu trouver d'autres pays dans le monde, où la vraie Foi, néceſſaire pour faire qu'une aſſemblée de Chrétiens ſoit la vraie Egliſe de Jeſus Chriſt, ſe fût conſervée. Et c'eſt ce que M. Spon tâche de trouver dans les paroles ſuivantes.

XXXIII. M. Spon. *Au fond, quelque éclipſe dans la Foi, qu'il y ait eu dans l'Egliſe Romaine, il y a eu toujours des Docteurs, & des peuples entiers, qui ont proteſté contre ſes erreurs, comme les Iconoclaſtes, le Concile de Francfort, les Berengariens, Bertram, & ceux de ſon ſentiment, les Vaudois, les Albigeois & les Huſſites.*

Rép. Les Miniſtres devroient être honteux de tromper les peuples par une réponſe ſi abſurde, dont ils tâchent d'éluder une preuve convainquante de la fauſſeté de leur Religion. Car il ne s'agit pas de trouver des gens qui ſe ſoient oppoſés, en quelque choſe, à l'Egliſe Romaine; mais il s'agit de trouver, dans tous les temps, depuis la prétendue éclipſe de la Foi dans l'Egliſe Romaine, qu'ils mettent un peu après le ſixieme ſiecle, d'autres

Egliſes

Egliſes, où la prétendue vraie Foi, telle que les Calviniſtes l'enſeignent, ſe ſoit toujours conſervée. Or c'eſt à quoi ne ſervent de rien tous les exemples que M. Spon allegue ici, après eux. CLAS. III. N°. IV.

Les Iconoclaſtes n'ont point proteſté contre les erreurs prétendues de l'Egliſe Romaine: ils ne ſe mettoient point en peine de Rome. Ç'a été proprement une héréſie d'Empereurs, qui ont emporté pluſieurs des Evêques Grecs, comme il eſt preſque toujours arrivé dans l'Orient. Ainſi, ſelon les Empereurs, ce parti ſe fortifioit, ou ſe ruinoit. Mais d'ailleurs, ces Iconoclaſtes convenant dans le reſte, avec les Evêques Orthodoxes, invoquoient les Saints comme eux, reconnoiſſoient les mêmes Sacrements, & ne croyoient rien, hors ce point du renverſement des images, de ce que croient les Calviniſtes. Il auroit donc fallu que les Calviniſtes euſſent rompu de communion avec eux, s'ils avoient été en ce temps-là. Et par conſéquent, rien n'eſt plus ridicule, que de les prendre pour des conſervateurs de la vraie Foi, depuis qu'elle s'eſt éclipſée, à ce qu'ils diſent, dans l'Egliſe Romaine.

Le Concile de Francfort eſt encore plus mal allégué. Car, outre que ces Evêques condamnoient les Iconoclaſtes, ils n'ont été oppoſés au ſecond Concile de Nicée, que parce qu'ils s'étoient imaginés, par une erreur de fait, que les Evêques aſſemblés à Nicée, avoient ordonné qu'on rendroit aux images le même culte de latrie, qu'on rend à la Trinité. Et de plus, les Evêques de France, de ce temps-là, qui paroiſſoient ne pas approuver l'honneur des images, dans la crainte qu'ils avoient qu'on n'en abuſât, demeuroient d'accord en même temps, qu'on devoit adorer la Croix. Or, c'eſt ce que les Calviniſtes prennent pour une idolâtrie. Ils ſont donc réduits à nous donner des Idolâtres, ſelon leur penſée, pour des conſervateurs de la vraie Foi.

Pour les Bérengariens, quand Bérenger publia ſon héréſie ſur l'Euchariſtie, toute la terre lui étoit contraire. Si c'étoit donc la vraie Foi, ce qu'il publioit, il auroit fallu que la vraie Foi eût été éclipſée avant lui, par toute la terre. Et de plus, il ne s'eſt point formé, depuis lui, d'Egliſes entieres, c'eſt-à-dire, d'aſſemblées de peuples, gouvernées par des Paſteurs, où ſon ſentiment ſe ſoit publiquement enſeigné. On ne peut donc y avoir recours, pour trouver une Egliſe viſible, pendant la prétendue éclipſe de la Foi dans l'Egliſe Romaine. A quoi il faut ajouter, que Berenger (qui eſt mort bon Catholique, ayant abjuré ſes erreurs avant que de mourir) n'a jamais combattu la doctrine de l'Egliſe Romaine, dans les points que les Calviniſtes prennent pour des ſuperſtitions & des idolâtries. Et ainſi, quand il y auroit eu des Egliſes Bérengariennes, en aſſez grand nombre pour pouvoir dire raiſonnablement, que la viſibilité & l'étendue promiſes à l'Egliſe

III. Cl. A's. No. V.

de Jeſus Chriſt, ſe ſeroient conſervées dans ces Egliſes (ce qui n'a pas ſeulement d'apparence) les Calviniſtes ne les auroient pu reconnoître pour de vraies Egliſes de Jeſus Chriſt, parce qu'ils en auroient dit ce qu'ils diſent de l'Egliſe Romaine, *que la ſuperſtition & l'idolâtrie y auroient été en vogue.*

Il en eſt de même des Albigeois & des Huſſites, qui certainement n'ont point eu les mêmes ſentiments que les Calviniſtes, ſur beaucoup de points où ils nous condamnent; & ſur d'autres, où il faut qu'ils les condamnent auſſi-bien que nous: & on le peut voir par Jean Hus. Car il eſt conſtant, par ſes Oeuvres, & par l'aveu du Miniſtre qui a écrit depuis quelque temps l'hiſtoire de l'Euchariſtie, qu'il invoquoit les Saints, & qu'il tenoit la réalité & la Tranſſubſtantiation. Y eut-il donc jamais une plus grande illuſion, que celle des Miniſtres, qui prennent pour des Martyrs, & des conſervateurs de la vraie Egliſe, des gens à qui ils auroient été obligés de dire anathême, auſſi-bien qu'à nous, pour les ſentiments qu'ils ont eus juſqu'à la mort, communs avec nous?

XXXIV. M. Spon. *M'alléguera-t-on, pour l'antiquité de vos dogmes, les Livres qu'on a inſérés dans vos Bibliotheques des Peres, qui ſont manifeſtement ſuppoſés, ou fort incertains? Par exemple, la Meſſe de S. Jacques, de S. Pierre & de S. Marc; l'Epître de S. Barnabé; les Epîtres de S. Ignace, & les Œuvres de S. Denys Aréopagite, citées par le même Auteur, pour l'invocation des Saints, le purgatoire, la vie monaſtique, quoiqu'il avoue, en un autre endroit, qu'il eſt incertain ſi elles ſont de S. Denys?*

Réponſe. Cette demande, *m'alléguera-t-on?* ſuppoſe qu'on n'a que cela à lui oppoſer, pour l'antiquité des dogmes qu'ils nous conteſtent, entre leſquels il met le purgatoire, ou la priere pour les morts, l'invocation des Saints, & la vie monaſtique. Cependant, y a-t-il rien de plus étonnant que cette prétention? 1°. Tous ces Livres ne ſont pas latins, mais grecs. C'eſt donc plutôt à l'Egliſe Grecque à en répondre qu'à la Latine. 2°. Les Liturgies de S. Pierre & de S. Marc ſont rejetées, comme fauſſement attribuées à ces Apôtres, par preſque tous les Catholiques. 3°. Celle de S. Jacques eſt plus autoriſée; mais elle ne nous eſt point néceſſaire pour prouver aucun dogme. 4°. C'eſt un Proteſtant qui a publié, en ce temps-ci, l'Epître de S. Barnabé, & qui ſoutient qu'elle eſt de cet Apôtre: & je ne ſache point de Catholique qui s'en ſoit ſervi pour prouver aucun dogme. 5°. La plupart des Savants croient aujourd'hui parmi nous, que les Œuvres attribuées à S. Denys, ne ſont que du quatrieme ou du cinquieme ſiecle. Mais c'eſt toujours une aſſez grande antiquité, pour montrer que beaucoup de choſes, que condamnent les Calviniſtes, étoient au moins dès ce temps-

là, qui eſt un temps où ils avouent, que l'Egliſe avoit conſervé la vraie Foi. 6°. Pour les Lettres de S. Ignace, ce ne ſont pas ſeulement les Catholiques, mais les Proteſtants d'Angleterre, & Iſaac Voſſius, qui fait profeſſion d'être Réformé, qui ont ſoutenu, & avec raiſon, que jamais il n'y eut de témérité pareille à celle des Calviniſtes de France, qui ſe ſont opiniâtrés à vouloir que les véritables Lettres de S. Ignace ſe ſont perdues, & qu'on en a ſuppoſé d'autres, dès avant le temps d'Origene; parce que ces Lettres ruinent abſolument leur erreur du gouvernement Presbytérien, c'eſt-à-dire, par pluſieurs Prêtres d'une égale autorité, comme ayant été inſtitué par les Apôtres. III. CLAS. N°. V.

Mais ce que je dois dire encore une fois eſt, que M. Spon étant honnête homme & ſincere, ſelon que j'en ai oui parler, il faut que ſes Miniſtres lui aient fait accroire que nous n'avons que ces livres-là pour prouver l'antiquité des dogmes qu'ils nous conteſtent: ce qui eſt la plus étrange impoſture qui fut jamais; y ayant une infinité d'ouvrages de Peres, reconnus pour être véritablement d'eux par tous les Savants de l'un & de l'autre parti, qui dépoſent en faveur de l'Egliſe Romaine, ou pour mieux dire de toutes les Egliſes du monde, contre les fauſſes accuſations de ſuperſtition & d'idolâtrie que les Calviniſtes forment contr'elle.

XXXV. M. Spon. *Pour paſſer à quelque choſe de moins ſérieux, je ne doute pas, Monſieur, que vous qui êtes curieux de Médailles, ne viſſiez avec plaiſir un exemple ſingulier de la prétention que les plus habiles gens d'entre vous ont de l'antiquité de leur Religion. Vous ſavez que le P. Véron avoit trouvé, ou mis la Meſſe dans l'Ecriture Sainte. Vos Traducteurs ne ſont pas depuis tombés dans ſon ſentiment. Ce que je vous vais dire eſt plus ſurprenant. M. de Peireſck, ce bel eſprit, pour qui les Savants ont eu une extrême vénération, prétendoit avoir trouvé la Meſſe dans les Médailles .... Il croyoit que la Médaille de Conſtantin, qui a pour revers une eſpece d'Autel, & un nom de Sainte avec cette inſcription*, Beata tranquillitas, *fût une repréſentation du Saint Sacrement de l'Autel, & que ce rond fût la Sainte Hoſtie; au lieu que cela ne marquoit que le globe du monde aſſis ſur la baſe.*

Réponſe. On veut bien que tout cela ſoit comme le dit M. Spon. Mais l'avantage qu'il prétend tirer de-là eſt la choſe du monde la moins raiſonnable. Il dit que *c'eſt un exemple ſingulier de la prétention que les plus habiles gens d'entre nous ont de l'antiquité de leur Religion.* On voit aſſez qu'il a voulu marquer par-là, que l'antiquité de notre Religion eſt ſi mal fondée, qu'il eſt étrange que d'habiles gens, comme étoit M. de Peireſck, aient pu la croire auſſi ancienne que Conſtantin, & que

III. Cl. s. N°. IV. c'eſt ce qui l'a porté à s'imaginer qu'il avoit trouvé la Meſſe dans une médaille de cet Empereur. Examinons ſi cette réflexion eſt judicieuſe. On ne peut pas attribuer à M. de Peireſck d'avoir prétendu qu'il avoit trouvé dans cette médaille de Conſtantin le mot de *Meſſe*, mais ſeulement d'y avoir trouvé une hoſtie ſur un autel. Or avoit-on beſoin de cette médaille pour trouver du temps de Conſtantin, & avant lui, des Autels ſur leſquels on offroit le corps de Jeſus Chriſt? Un ſeul paſſage de S. Cyprien ne nous en aſſure-t-il pas mieux que ne pourroient faire toutes les médailles du monde? C'eſt dans ſa lettre 66. *Epiſcopi Anteceſſores noſtri ſalubriter providentes cenſuerunt, ne quis frater excedens ad tutelam aut curam Clericum nominaret; ac ſi quis hoc feciſſet, non offerretur pro eo, nec ſacrificium pro dormitione ejus celebraretur. Neque enim ad Altare Dei meretur nominari in Sacerdotum prece, qui ab Altari Sacerdotes & Miniſtros ſuos Levitas avocare voluit.* C'eſt-à-dire: " Les Evêques nos prédéceſſeurs ont ordonné, avec beaucoup de ſageſſe, „ que nul Chrétien, en mourant, ne nommât un Clerc pour Tuteur „ ou pour Curateur à ſes enfants, & que ſi quelqu'un le faiſoit, on n'of„ friroit point pour lui, & qu'on ne célébreroit point le Sacrifice pour „ ſon repos. Car celui-là ne mérite pas d'être nommé à l'Autel de Dieu „ dans la priere des Prêtres, qui a voulu retirer de l'Autel les Prêtres ou „ leurs Miniſtres ". Voilà comme parle un S. Martyr, plus de ſoixante ans avant Conſtantin de ce qui avoit été ordonné long-temps auparavant par les Evêques ſes prédéceſſeurs. N'eſt-ce point là la Meſſe; c'eſt-à-dire le ſacrifice offert ſur l'Autel pour les morts? Ce qui eſt encore plus que ce qu'on auroit pu trouver dans cette médaille de Conſtantin, priſe au ſens que la prenoit M. Peireſck. On ne voit donc pas que ce qu'il a pu dire ſur cette médaille, ait pu être pris par M. Spon, pour un exemple ſingulier d'une prévention injuſte qu'auroient les habiles Catholiques pour l'antiquité de leur Religion. Mais ce que l'on trouve ici eſt un *exemple fort ſingulier* du renverſement que les Miniſtres font, dans l'eſprit des perſonnes, d'ailleurs habiles, qui ajoutent foi à leurs déclamations contre la Meſſe. Car il paroît qu'ils la leur dépeignent comme étant d'une part, une choſe ſi monſtrueuſe, & de l'autre, ſi nouvelle, qu'il leur ſemble incroyable qu'on en pût trouver quelques veſtiges du temps de Conſtantin; comme ſi la Meſſe étoit autre choſe que le Sacrifice de l'Euchariſtie, & qu'il fallût autre choſe pour trouver ce ſacrifice, que de lire dans Euſebe, en la Vie de cet Empereur l. 4. ch. 41, de quelle maniere il raconte ce qui ſe paſſa dans la dédicace de la ſuperbe Egliſe qu'il avoit fait bâtir en Jeruſalem, où il rapporte entr'autres choſes, que quelques-uns des Evêques aſſemblés

pour cette cérémonie, interprétoient les divines Ecritures, & que des autres appaisoient Dieu par les sacrifices non sanglants, & par les divines consécrations. CLAS. Nº. IV.

XXXVI. M. Spon: *Vous savez que le P. Véron avoit trouvé, qu'on mis la Messe dans l'Ecriture Sainte. Vos Traducteurs ne sont pas depuis tombés dans son sentiment.*

Réponse. M. Spon a cru que ce reproche contre le P. Véron étoit sans replique. Mais il est aisé de lui faire voir qu'il n'a rien de solide, & qu'il n'est point vrai que les Traducteurs Catholiques, qui sont venus depuis, aient été dans le fond d'un autre sentiment que lui.

Il s'agit de ce passage des Actes, ch. 13. v. 2. *Ministrantibus illis Domino & jejunantibus, dixit illis Spiritus sanctus* ; que le P. Véron a traduit ainsi. *Comme les Apôtres célébroient la Messe au Seigneur & qu'ils jeûnoient.* C'est sur cela qu'on dit, *qu'il a trouvé ou mis la Messe dans l'Ecriture* : ce qui est une horrible chose à des gens à qui on a donné cette impression dès l'enfance, qu'il n'y a rien de plus abominable que la Messe. Mais qu'entend-on par-là? Prétend-on qu'il a supposé que ces deux syllabes *mes, se* étoient dans le texte grec des Actes? Ce seroit une folie de lui attribuer cette pensée. On sait bien qu'un mot purement latin, & qui de latin est devenu françois, n'a garde de se trouver dans le texte grec de l'Ecriture. Pourquoi donc l'a-t-il mis? Par la même raison que les Traducteurs de Geneve ont mis le mot d'*Ancien* en tous les endroits du Nouveau Testament où le mot Grec πρεσβύτερος signifie une charge ecclésiastique, quoique jusques à eux on l'eût traduit par le mot de *Prêtre*. Car quand on les accuse d'avoir falsifié tous ces endroits-là, ils répondent que non; parce qu'ils prétendent que le mot de πρεσβύτερος signifiant *Ancien*, ils ont pu mettre *Ancien*, au lieu de *Prêtre* qu'on avoit mis jusqu'à eux. Le P. Véron leur dit la même chose. Il prouve par plus de 600 Evêques assemblés dans le Concile de Calcédoine que λειτουργεῖν signifie *Missas celebrare, célébrer Messe*. Et que, selon Geneve même λειτουργία & λειτουργός signifient *sacrifice & sacrificateur* dans l'Epître aux Hébreux & dans l'Evangile de S. Luc, & par conséquent il lui a été aussi permis de traduire λειτουργούντων du 13. des Actes, *comme ils célébroient la Messe*; par où les Huguenots mêmes demeurent d'accord qu'il n'a voulu faire entendre autre chose, que la célébration du sacrifice de l'Eucharistie, qu'il a été permis à ceux de Geneve de traduire πρεσβύτερος par le mot d'*Ancien*, quoique toute l'Antiquité eût entendu par ce mot des Prêtres disant la Messe, c'est-à-dire offrant le sacrifice de l'Eucharistie.

Voilà pour le mot de *Messe*. Mais comme il est indubitable, ainsi

III. CLASS. N°. V.

que j'ai déja dit, que le P. Véron n'a entendu par-là que *sacrifier* ou *offrir le Sacrifice*, on verra sans peine que M. Spon n'est pas mieux fondé dans le second reproche qu'il lui fait, qui est, que les Traducteurs Catholiques qui sont venus depuis, n'ont pas été de son sentiment. Car il faudroit pour cela que ces autres Traducteurs n'eussent point reconnu que le mot dont se sert S. Luc signifie *sacrifier* ou *offrir le Sacrifice*. Or c'est tout le contraire.

M. l'Abbé de Marolles. *Tandis qu'ils sacrifioient au Seigneurs & qu'ils jeûnoient.*

M. l'Evêque de Vence. Pendant qu'ils faisoient le divin Service au Seigneur (*qu'ils faisoient la Liturgie, qu'ils sacrifioient.*)

Le P. Amelotte. *Pendant qu'ils offroient le Sacrifice au Seigneur, & qu'ils jeûnoient.*

Les Traducteurs de Mons. *Pendant qu'ils sacrifioient au Seigneur, & qu'ils jeûnoient.*

Et M. Spon ne doit pas ignorer qu'Erasme, avant eux tous, avoit traduit, *Sacrificantibus illis Domino*, & que les Théologiens Catholiques ont accoutumé de se servir de cet endroit des Actes pour prouver le Sacrifice de la Messe, comme on peut voir dans Estius sur le 4. des Sentences, dist. 12. & par MM. de Wallenbourg, dans leur Traité intitulé *Professio fidei Catholicæ*, n. 45. „ Credimus Missam fundari in „ Sacra Scriptura. Quoad rem ipsam mox agemus latius. Quod ad „ ipsum terminum, is Latinis idem significat quod Græcis Liturgia. „ Legimus autem Act. 13. 2. *Ministrantibus autem illis Domino.* Quod „ ex græco vertitur: *Ipsis autem Liturgiam Domino celebrantibus*; vel „ ut Erasmus vertit, *sacrificantibus.* In Concilio Chalced. Act. 11. *Stephanus Presbyter meus fuit: quatuor annis mecum Missas celebrabat*, græcè „ λειτουργῶν „.

On n'a donc point de lieu de représenter comme une chose singuliere au P. Véron, & tout-à-fait extraordinaire, la maniere dont il a traduit cet endroit; puisque, dans le fond, il n'a entendu, par le mot de *Messe*, que ce que les autres Catholiques entendent par le mot de *Sacrifice*; & qu'il est indubitable, comme il l'a très-bien prouvé, que l'Eglise Latine a entendu par le mot de *Missa*, & de *Missam celebrare* ce qu'entendoit l'Eglise Grecque par celui de λειτουργία & de λειτουργῶν qui est le mot dont se sert S. Luc.

Voilà, Monsieur, ce que vous avez desiré de moi sur la Lettre que vous m'avez envoyée. Mais la copie que vous en avez eue est si pleine de fautes, qu'il en a fallu deviner le sens en plusieurs endroits. J'ai renvoyé au regard de l'Eucharistie aux livres de la Perpétuité, car il auroit fallu,

sans nécessité, faire un livre pour répondre à des objections très-communes, qu'on a tellement ruinées dans cet ouvrage, que M. Claude n'a osé entreprendre de les soutenir. Il seroit bon aussi, comme j'ai marqué en divers lieux, de faire voir à la personne à qui vous croyez que cette Réponse pourra servir, le livre de M. de Condom. Et si c'étoit un homme qui eût du loisir, & qui aimât à lire, je pense que le livre du *Renversement de la Morale*, ou un plus petit qu'on a fait pour le défendre, intitulé *l'Impiété de la Morale des Calvinistes*, pourroit servir à lui ouvrir les yeux. Car je suis assuré qu'un homme un peu intelligent ne sauroit s'appliquer de bonne foi à considérer ce qui est prouvé dans ces livres, qu'il n'en soit touché, & qu'il ne juge qu'il faut que ce soit le Démon, & non l'esprit de Dieu, qui ait animé ceux qui ont établi une si horible morale, qui a, pour un de ses premiers principes, l'alliance monstrueuse, dans un même temps & dans la même personne, de la sainteté du Christianisme, qui nous rend les Temples du S. Esprit, avec les adulteres, les homicides, les incestes, l'idolâtrie, & toutes sortes des plus grands crimes. Mais c'est un étrange engagement que d'être né & élevé dans une fausse Religion. Il n'y a qu'une grace singuliere qui le puisse rompre. Il la faut demander pour celui à qui vous voulez servir. Je suis tout à vous. Ce 26. Octob. 1680.

III. CLAS. N°. V.

AVIS

Sur deux additions qu'on a faites à ces Remarques.

Celui qui a engagé à faire cette Réponse l'ayant communiquée à un Huguenot converti, il a témoigné en être fort satisfait. Il trouva seulement de la difficulté à deux points, ce qui a obligé de les éclaircir par les deux additions suivantes.

PREMIERE ADDITION.

Du sentiment des Juifs touchant le commandement du Décalogue qui regarde les Images.

JE ne me suis pas trompé, Monsieur, quand j'ai dit, dans la Réponse à M. Spon, que le sentiment des Juifs a été, que les images taillées ou en bosse de tous les animaux, & principalement de l'homme, pour quel-

III. Cl. Vs. V. N°. IV.

que fin qu'on les fit, même pour le seul ornement, leur avoient été défendues par le Décalogue. On ne peut raisonnablement douter que ce ne fût là leur pensée. Les Juifs Ellénistes, & principalement ceux d'Alexandrie, comme Philon, passoient même plus avant. Car ils étendoient cette défense aux plattes peintures, comme il paroît par ce qu'il dit dans le livre de son Ambassade à Caïus; qu'on ne souffroit parmi eux *ni représentation, ni statue, ni peinture*; & au même lieu, *que la Statuaire & la Peinture sont des arts pernicieux*. Et dans le livre des Géants: *Que Moyse a chassé de sa République ces deux arts, quoique si beaux & si estimés*. Mais les Juifs Hébreux n'enfermoient pas les peintures & les autres images plattes dans cette défense: ce qui le leur a fait croire est, que, dans le texte hébreu du Décalogue, entre les mots de *sculptile*, & de *similitudinem*, il n'y a pas *neque*, comme dans le grec des Septante *ἐὰν*; mais qu'il y a un Vau dans l'Exode, & rien dans le Deutéronome: d'où ils concluent que le *similitudinem*, & ce qui suit, n'est pas un nouveau précepte, comme le croyoient ceux d'Alexandrie; mais que ce n'étoit qu'une explication de *non facies tibi sculptile*, & comme une exception qui faisoit voir, qu'il pouvoit y avoir des images taillées qui n'étoient pas défendues comme étoit celle de la vigne d'or qui étoit dans le Temple; mais qu'il n'y avoit de défendues que les figures en bosse, qui représentoient quelque animal. Ils étoient donc persuadés que Dieu leur avoit défendu de faire de celles-là, & principalement de celles qui représentoient des hommes, *etiam orra us causâ*, telles que sont les figures du tombeau du Prince d'Orange, & de la maison de ville d'Amsterdam, & celle d'Erasme à Rotterdam.

On en trouve des preuves indubitables dans Joseph. Il dit dans les Antiquités, L. 8. ch. 1. Que Salomon a agi contre ce qui étoit prescrit par la Loi, quand il mit des bœufs au-dessous du grand bassin du Temple, qui s'apelloit une mer, & des lions à son trône. *Car il n'étoit point permis*, ajoute-t-il, *de faire cela*. Il rapporte aussi qu'Hérode ayant dressé des Trophées, il ne put appaiser le peuple qu'en les découvrant, & leur faisant voir qu'il n'y avoit point d'images en bosse. Et qu'ayant mis une aigle au dessus du Temple, elle en fut ôtée par des Zélés, comme contraire à la Loi. Et que Pilate ayant voulu mettre des boucliers dans le Temple, les Juifs s'éleverent contre, & les lui firent ôter, parce que les visages des Empereurs y étoient en relief.

Grotius, qu'on ne peut nier avoir été très-habile dans ces sortes d'Antiquités, soutient, dans son Explication du Décalogue, qu'on ne peut douter que ce n'ait été la pensée des Juifs. Il le prouve par ce que nous venons de dire. Il renvoie à un savant Juif, Moyse de Kotsi, dans son livre *De Præceptis jubentibus & negantibus*; & il conclut par ces paroles,

qui

qui vont au devant de l'objection que l'on fait des Chérubins & du Serpent d'airain. " Tant que la Loi de Moyſe a été en ſa vigueur, il „ n'a point été permis à perſonne de rien faire contre cette Loi, ſi ce „ n'eſt à Dieu même qui en étoit l'Auteur, & qui ne s'étoit pas ôté la puiſ- „ ſance d'y apporter quelque exception. Ç'a donc été par ce droit qu'il „ avoit commandé qu'on mît des Chérubins, qui étoient des ſtatues en „ forme humaine, avec des aîles, dans le Sanctuaire, où le ſeul Grand „ Prêtre entroit une fois l'année, qui ſavoit bien qu'il n'y avoit aucune „ divinité dans ces ſtatues. Ce fut encore une ſemblable exception quand „ il commanda de faire le Serpent d'airain: il le fit, dit Tertullien dans „ ſon Livre de l'Idolâtrie, *par un commandement extraordinaire.* Mais „ pour Salomon, qui mit des bœufs ſous le grand baſſin, & des lions à „ ſon trône, ou il le fit par un ſecret commandement de Dieu, ou ſe „ fut le premier degré aux autres péchés qu'il commit depuis. Et c'eſt le „ jugement qu'en porte Joſeph & les autres Hébreux. Et quand je dis que „ les figures des animaux étoient défendues, je l'entends auſſi des aſtres, „ parce qu'ils ont leur cours. „ III. CLAS. N°. IV.

Mais la derniere réflexion qu'il fait ſur cette loi eſt tout-a-fait judicieuſe & favorable aux Catholiques. " Il paroît, dit-il, que ces défenſes géné- „ rales d'avoir des figures en boſſe de toutes ſortes d'animaux, étoit du „ genre de celles qui ſe font, non parce que les choſes qui ſont défen- „ dues ſont mauvaiſes en elles-mêmes; mais par précaution, & pour aller „ au devant de quelques maux. Car c'eſt une remarque très-judicieuſe „ de Moyſe fils de Maimon, qu'il y avoit pluſieurs choſes ſemblables „ dans le Loi de Moyſe, qui étoient commandées aux Juifs, quoiqu'elles „ fuſſent indifférentes d'elles-mêmes, parce qu'étant directement oppo- „ ſées aux coutumes des Egyptiens, des Phéniciens & des Arabes, cela „ les éloignoit davantage des fauſſes Religions de ces peuples, qui ado- „ roient pluſieurs Dieux. „

Ce même ſavant Juif, fils de Maimon, dans ſon livre de l'Idolâtrie, publié avec des notes par Denys Voſſius, fils de Gerard Jean, ſoutient la même choſe au ch. 3, n. 12, excepté qu'il ſemble reſtreindre la défenſe générale de ne point faire de figures en boſſe, même pour le ſeul ornement, aux ſeules figures qui repréſentent des hommes, auxquelles il joint celles du ſoleil, de la lune, des autres planetes, & des étoiles fixes. Mais il prétend auſſi, que cela oblige avec tant de rigueur, qu'il n'eſt pas permis d'avoir un cachet où la figure d'un homme ſoit en boſſe, ni de ſe ſervir d'un cachet où cette figure humaine ſeroit enfoncée, parce que l'empreinte en ſeroit en boſſe.

Un autre Juif des plus eſtimés, nommé Manaſſé fils d'Iſraël, dans un

III. CLAS. N°. IV.

livre intitulé *Conciliator*, apporte trois réponſes pour concilier ce commandement avec les Chérubins du Sanctuaire.

La premiere eſt que Dieu, défendant de faire des images, défend qu'on les adore comme des Déeſſes, ou comme devant être les Médiateurs entre les hommes & la premiere Cauſe; d'où vient que l'Ecriture dit: Vous ne vous inclinerez point devant elles, & vous ne les adorerez point. Or outre que ces Chérubins avoient été faits pour une autre fin, ils étoient poſés dans un lieu très-ſecret, où il n'y avoit que le Grand Prêtre qui entrât, & ſeulement une fois l'année. Et le peuple ne pouvoit pas ſeulement les voir, bien loin qu'il les adorât.

La ſeconde réponſe eſt d'Iſaac Arama, qui dit, que c'étoient ſeulement les figures des choſes qui étoient ou dans le ciel, ou ſur la terre, *qui étoient* défendues, parce qu'il n'étoit point permis de faire en boſſe les figures des choſes que Dieu avoit créées. Mais que nulle image des choſes que l'on feint, & qui ne ſont point, n'eſt défendue (comme il eſt dit dans la Gemare). Et ainſi il n'étoit point contraire au premier commandement de faire des figures de Chérubins, parce qu'il n'y a nulle part des hommes avec des ailes.

La troiſieme réponſe eſt la même que celle de Grotius. Enfin, dit-il, nous pouvons dire, que le Légiſlateur n'eſt point ſujet à la Loi; & qu'ainſi Dieu ayant défendu aux particuliers de ſe faire des figures en boſſe, a pu exempter ſon Tabernacle de ce commandement. Mais les Juifs n'ont pas cru que ce leur fût une raiſon d'avoir des ſtatues; mais ils ont toujours réſiſté fortement aux Empereurs, lorſqu'ils ont voulu mettre leurs images dans le Temple.

Seldenus a bien vu que cette interprétation des Juifs embarraſſe les Proteſtants, qui accuſent les Catholiques de ne pas obſerver ce commandement, *non facies tibi ſculptile*; parce qu'il s'enſuit de-là, qu'eux-mêmes ne l'obſervent pas, puiſqu'ils ne font point de ſcrupule de faire toutes ſortes de ſtatues humaines pour l'ornement de leurs villes & de leurs maiſons, quoique les Juifs ſoutiennent que cela eſt défendu par ce précepte. C'eſt pourquoi il fait ce qu'il peut pour ſe tirer de ce mauvais pas: mais tous ſes efforts ne vont qu'à prétendre que, par la doctrine du *Talmud* (qu'il avoue néanmoins n'avoir parlé que fort obſcurément de ce précepte) il étoit permis aux Juifs de ſe ſervir de toutes ſortes d'images, lorſqu'elles n'avoient été faites que pour l'ornement & pour un uſage commun. Mais il reconnoît en même temps que ces images ne ſe pouvoient faire qu'en contrevenant à la Loi. Car il ſe réduit à dire, que la doctrine du Talmud eſt; Que *omnibus imaginibus ornatûs ſeu communis uſûs ſolum cauſâ factis (utcumque factis illicitè) uti frui licuit.* Mais

en même temps il eſt obligé d'avouer, que cela même eſt contraire à ce III.
que les plus ſavants & les plus ſenſés des Juifs enſeignent touchant ce pré-CLAS.
cepte, qui eſt, comme nous avons déja vu, qu'il faut diſtinguer entreN°. IV.
les images des hommes & des animaux, & celles des autres choſes; & entre les figures en boſſe & les images plattes: que toutes les images plattes ſont permiſes *ornatûs cauſâ*, & les figures même en boſſe des choſes inanimées; mais que les figures en boſſe des hommes & des animaux, & ſur-tout des hommes, ſont défendues, pour quelque fin qu'on les faſſe. Il reconnoît auſſi que Joſeph eſt contraire à ce qu'il appelle la doctrine du Talmud, de ſe pouvoir ſervir des figures que d'autres auroient faites pour un uſage commun (*utcumque factis illicitè*) quoique faites contre la Loi. Mais laiſſant ce qui pourroit être douteux touchant l'uſage de ces ſtatues, il ſuffit qu'il demeure d'accord qu'on ne les pouvoit faire ſans contrevenir à la Loi. C'eſt donc aux Proteſtants à montrer qu'ils n'ont point agi contre le commandement, *non facies tibi ſculptile*, expliqué par le commun conſentement des Juifs, en faiſant faire tant de ſtatues humains dans la Maiſon de ville d'Amſterdam, & à Delphe, dans une Egliſe, au tombeau du Prince d'Orange, & à Rotterdam celle d'Eraſme.

Il y a auſſi des Théologiens Catholiques, comme Vaſquès & Lorinus, qui croient, auſſi-bien que ces Docteurs Juifs, qu'il étoit défendu aux Juifs non ſeulement d'adorer, mais de faire même aucunes ſtatues d'hommes, quand ce n'auroit pas été pour les adorer: mais qui remarquent en même temps (comme nous avons vu qu'a fait auſſi Grotius) que cela ayant été défendu aux Juifs, non comme une choſe mauvaiſe d'elle-même, mais par précaution, pour les éloigner davantage de l'idolâtrie, l'Egliſe a pu déclarer que les Chrétiens n'étoient obligés d'obſerver ce précepte qu'en ce qu'il défend l'idolâtrie.

Il faut ſans doute que votre ami, qui a trouvé à redire à cet endroit de la Réponſe, ait cru que ce qu'on y avoit ſuppoſé de la maniere dont les Juifs, & anciens & nouveaux ont entendu le commandement, *non facies tibi ſculptile*, n'étoit pas ſi bien fondé que vous voyez qu'il eſt. Car, ſuppoſé que cela ſoit vrai (comme il l'eſt ſans doute) pouvoit-on mieux répondre à M. Spon que comme on a fait, ſi on conſidere, qu'il ne ſe contente pas de nous oppoſer le commandement, *non facies tibi ſculptile;* mais qu'après avoir mis pour principe; *que les Chrétiens ne doivent point avoir, dans leur créance & dans leur culte, des ſentiments & des pratiques qui different de ce qu'on croyoit & pratiquoit dans l'ancienne Egliſe Judaïque, les choſes typiques & crérémoniales miſes à part :* & avoir ajouté, *que, pour le ſavoir, il eſt facile de l'apprendre par l'Ancien Teſtament, & par tout ce que les Juifs d'àpréſent ont encore retenu dans leur doctrine &*

III. Clas. N°. IV. *dans leur culte*, il ſe vante, qu'ils obſervent comme les Juifs ce que Dieu a commandé touchant les images, & que, *ſans vouloir gloſer ſur ce commandement, ils s'y ſoumettent* entiérement *dans leur culte?* Car la réponſe qu'on lui a faite ſur cela ſe réduit-à cet argument, auquel on ne voit pas qu'il puiſſe rien répondre de raiſonnable.

Vous nous donnez les Rabbins & les Juifs d'àpréſent pour preuves de l'antiquité & de la vérité de votre Religion. Et vous vous vantez d'obſerver comme les Juifs ce que Dieu a ordonné touchant les images, & que, ſans vouloir gloſer ſur ce commandement, vous vous y ſoumettez entiérement dans votre culte.

Or les anciens Juifs comme Joſeph, les Rabbins qui ſont venus depuis, & les Juifs d'àpréſent ſoutiennent, que Dieu a défendu *de faire* aucunes ſtatues d'hommes pour quelque fin qu'on les faſſe.

Il eſt donc faux que vous obſerviez ce commandement comme les Juifs. Il eſt faux, que, ſans le gloſer, vous vous y ſoumettiez entiérement. Il eſt faux qu'on puiſſe voir, par les Rabbins & par les Juifs d'àpréſent, que vous n'avez point, dans votre créance & dans votre culte, des ſentiments & des pratiques qui different de ce qu'on croyoit & qu'on pratiquoit dans l'ancienne Egliſe Judaïque, les choſes cérémoniales miſes à part; puiſque vous croyez qu'on peut faire des ſtatues d'hommes *ornatûs cauſâ*, ce que l'ancienne Egliſe Judaïque a cru, ſelon les Rabbins auxquels vous nous renvoyez, avoir été défendu par le commandement *non facies tibi ſculptile*, & que vous ne faites point de ſcrupule d'en faire: ce que les anciens Juifs, ſelon les Rabbins, n'ont point fait, ſi ce n'eſt ou par un ordre particulier de Dieu, qui pouvoit diſpenſer dans ſa Loi, ou en la violant.

Cet argument ne m'oblige point de me déclarer ſur la vérité de ce ſentiment des Juifs. Qu'ils aient bien ou mal expliqué le commandement du Décalogue, touchant les Images, cela ne me regarde point (quoique j'aie déja marqué en paſſant ce que pourroient répondre les Catholiques, qui, comme Vaſquès, ſeroient du même ſentiment que ces Juifs.) Mais cela regarde tellement M. Spon, que je ne vois pas comment *il* ſe pourra tirer de l'embarras dans lequel on le peut jeter en lui *demandant*, s'il croit que les Juifs ſe ſont trompés en expliquant comme ils ont fait ce commandement de Dieu, ou s'il croit qu'ils l'ont bien expliqué? S'il dit qu'ils ſe ſont trompés, & que Dieu n'y défend point ce qu'ils ont ſoutenu qu'il y défendoit, ſavoir de faire aucune ſtatue humaine: Vous avez donc grand tort, lui dira-t-on, de nous renvoyer à des gens, qui, par votre propre confeſſion, ont ſi mal entendu les commandements de Dieu, pour apprendre d'eux, que vos ſentiments & vos

pratiques ne différent point de ce qu'on croyoit & pratiquoit dans l'ancienne Egliſe Judaïque : & on ajoutera, que, puiſqu'ils ne veulent point avoir recours à la Tradition, & à l'autorité de l'Egliſe comme les Catholiques, il n'y a point d'homme de bon ſens qui ne juge, qu'ils ne ſont point ſi croyables que les Juifs & les Rabbins, quand il s'agit de ſavoir, *ce que croyoit & ce que pratiquoit l'ancienne Egliſe Judaïque* touchant la matiere des Images. Que s'il dit qu'ils ont bien entendu ce commandement : Donc, lui dira-t-on, il n'eſt pas vrai que vous vous y ſoumettiez entiérement : il n'eſt pas vrai que vous ne le gloſiez point ; mais vous devez par-là être convaincus, qu'au regard d'un commandement que vous n'avez jamais dit qui fût cérémonial, vous ne croyez point & ne pratiquez point ce que croyoit & pratiquoit l'Egliſe Judaïque. Et que deviendra donc ce que vous objectez ſi ſouvent aux Catholiques : *Non addetis neque minuetis ex verbo quod locutus ſum vobis* ? Il nous eſt aiſé de faire voir que cela ne fait rien contre nous. Mais pour vous, qui l'entendez du texte de l'Ecriture, qui rejettez les Traditions, & qui ne reconnoiſſez point le pouvoir qu'a l'Egliſe de déterminer qu'il y a des choſes qui obligeoient les Juifs qui n'obligent pas les Chrétiens, n'êtes-vous pas condamnés par votre propre jugement, qui eſt la marque des hérétiques, ſelon S. Paul, ſi le conſentement des Juifs vous ayant forcé d'avouer que Dieu a défendu de faire aucunes figures humaines, vous ne laiſſez pas d'en faire ſans acuun ſcrupule ?

Je crois, Monſieur, que quand vous y aurez bien penſé, vous & votre ami demeurerez d'accord, qu'on ne pouvoit rien dire de plus fort contre M. Spon, que ce que j'ai marqué en peu de mots ſur ce ſujet dans la Réponſe à ſa Lettre. C'eſt pourquoi je crois qu'il eſt à propos de joindre ceci, comme une eſpece d'Appendix à cette Réponſe, ou Remarques.

SECONDE ADDITION.

Sur la Confeſſion des péchés faite aux hommes, & non ſeulement à Dieu.

POur l'autre point, qui regarde la Confeſſion, ce que je vous ai mandé eſt véritable, qu'il y a des rencontres où ils confeſſent des péchés publics & ſcandaleux devant le Conſiſtoire. Voici le Canon 75 de leur Diſcipline dans les Pays-Bas.

Super peccato ſuâ naturâ manifeſto, aut per contemptum eccleſiaſticarum admonitionum in lucem productio, publicè (ſi certa animi Pœnitentis indicia reperiantur) fiet reconciliatio per judicium Presbyterii.

III. CLAS. N°. IV.

Et dans le Canon 78. *Si quis ejectus à communione Eccleſiæ ſe denuo eidem per reſipiſcentiam voluerit reconciliare, idipſum ante actionem Sacræ Cœnæ aut aliter prout commodum fuerit Eccleſiæ ſignificabitur, ut circa proximam Cœnæ celebrationem (ſi nemo quidquam in contrarium attulerit) publicè cum reſipiſcentiæ profeſſione de integro recipiatur juxta præſcriptam hac in parte formulam.*

La même choſe ſe trouve encore plus particuliérement expliquée dans leur Diſcipline pour leurs Egliſes de France.

Chap. 5. Art. 20. *Es fautes publiques, c'eſt-à-dire, commiſes en effet, & connues d'une grande partie du peuple, la reſtitution du pécheur ſera faite par la reconnoiſſance pnblique de ſa faute, quand même il auroit été puni par la ſentence du Magiſtrat.* (Et voici ce qui eſt ajouté pour déclaration de cet article du Syn. Nat. de Figeac 1579. art. 17. *Les Conſiſtoires ſont avertis d'uſer prudemment & plus rarement que faire ſe pourra des* reconnoiſſances publiques, *ſinon es* fautes publiques, *c'eſt-à-dire, commiſes en effet, & connues par la plus grande partie du peuple* auxquels *alors* la faute ſera exprimée.

Art. 21. *Attendu que paillardiſe apporte note d'infamie, principalement aux femmes, la reconnoiſſance de tels ſcandales eſt remiſe à la prudence des Conſiſtoires.*

Art. 22. *Les reconnoiſſances publiques ne ſe feront qu'en perſonne, & rendra le pécheur témoignage ouvert de ſa repentance.*

Art. 23. *Le pécheur qui aura été ſuſpendu de la Cene par le Conſiſtoire, ſans que la ſuſpenſion ait été déclarée au peuple, demandera au Conſiſtoire d'être reſtitué*, & faiſant apparoir de la repentance *ſera reſtitué* ſans reconnoiſſance publique.

Et dans le 24. *Mais celui duquel la ſuſpenſion aura été* déclarée au peuple, *après que ſa repentance aura été connue au Conſiſtoire par bons fruits & ſuffiſants témoignages, ſera publiquement réconcilié* en reconnoiſſant ſa faute.

Il paroît par-là que j'en ai moins dit qu'il n'en eſt. Car je n'ai parlé que de confeſſer certains péchés devant le Conſiſtoire; & il paroît, par cet art. 24, que ce qu'ils entendent par les reconnoiſſances publiques, n'eſt pas ſeulement de les reconnoître devant le Conſiſtoire, mais de les confeſſer devant toute l'Aſſemblée.

Et on peut encore remarquer trois choſes. La premiere, qu'afin qu'un péché parmi eux ſoit cenſé public, il ſuffit qu'il ſoit connu d'une grande partie du peuple.

La ſeconde, qu'on remet à la prudence des Conſiſtoires de ſoumettre à ces reconnoiſſances publiques des péchés de paillardiſe, & qu'ainſi les pécheurs peuvent être quelquefois obligés de les reconnoître devant tout

le peuple, quelque honteux qu'ils ſoient, & qu'il eſt au pouvoir des Conſiſtoires d'y obliger les femmes mêmes; puiſque c'eſt principalement à leur égard qu'on remet cela à la prudence des Conſiſtoires. III. CLAS. N°. IV.

La troiſieme, qu'il faut qu'il y ait d'autres péchés que les publics, qu'ils ſoumettent à ces reconnoiſſances publiques: autrement il n'y auroit pas de ſens à ce qui eſt dit dans le Synode National de Figeac ; que les Conſiſtoires uſeront prudemment & rarement des reconnoiſſances publiques, ſinon ès fautes publiques.

Tout cela fait voir, qu'ayant à répondre à cet article de la lettre de M. Spon : *Nous croyons qu'on eſt obligé de ſe confeſſer ſérieuſement à Dieu de tous ſes péchés* , je l'ai fait d'une maniere qui ne ſouffre pas de replique raiſonnable. J'ai dit d'abord : *Et qui ne le croit auſſi-bien qu'eux* ? Par où j'ai rendu cet article tout-à-fait inutile, & hors de propos, s'il n'a voulu dire que cela. Mais parce qu'on voit aſſez, qu'il a voulu tacitement inférer delà, que cela ſuffit, & qu'on n'eſt donc pas obligé de les confeſſer aux hommes, n'eſt-ce pas avoir ruiné ſuffiſamment cette fauſſe conſéquence, que leur avoir repréſenté qu'ils ne peuvent eux-mêmes la tirer, puiſqu'ils obligent en de certaines rencontres, de confeſſer certains péchés devant le Conſiſtoire, & comme je viens de le prouver, devant même toute l'Aſſemblée ?

Ce 19 Novembre 1680.

FIN.

REFLEXIONS

SUR UN LIVRE INTITULÉ

PRESERVATIF

CONTRE LE CHANGEMENT

DE RELIGION,

Qui font voir le peu de ſolidité & de Jugement de cet Auteur, dans la maniere dont il combat l'Expoſition de la Doctrine Catholique de M. l'Evêque de Meaux, & dans la plainte qu'il fait que les Prétendus Réformés ſouffrent en France une perſécution cruelle. [*Données ſur l'édition faite à Anvers, chez Nicolas le Fevre, en* 1682.]

AVIS
DU PREMIER ÉDITEUR.

CEs Reflexions, hors les cinq dernieres, ont été faites auſſi-tôt après que le Préſervatif eut paru, & on avoit deſſein d'en faire ſur beaucoup d'autres articles ; mais d'autres occupations étant ſurvenues les firent laiſſer là. Et on ne les a repriſes que par une occaſion, qui a obligé de parler de ce qui eſt à la fin.

REFLEXIONS

SUR UN LIVRE INTITULÉ

PRESERVATIF

CONTRE LE CHANGEMENT

DE RELIGION.

JE ne m'étonne point que des livres peu eſtimables ſoient ſi fort eſtimés par les Proteſtants. Ils en jugent par leurs préventions ; & les plus méchantes raiſons leur paroiſſent bonnes, pourvu qu'on en conclue, que les Catholiques ſont idolâtres. C'eſt par-là qu'on les endurcit contre les remords ; qu'ils devroient avoir de l'origine ſchiſmatique de leurs nouvelles Egliſes. Car toute la couleur qu'on a trouvé à cela, a été de leur faire croire, qu'une prétendue idolâtrie répandue par toute la terre, ayant empêché leurs premiers Miniſtres de s'unir de Communion avec aucune de toutes les anciennes Egliſes du monde, il avoit bien fallu qu'ils formaſſent de nouvelles aſſemblées, & qu'ils érigeaſſent un nouveau Miniſtere. Ce n'eſt pas que quand ce qu'ils ſuppoſent fauſſement auroit été vrai, ils euſſent pu avoir cette autorité, à moins que d'être Prophetes, & de pouvoir juſtifier cette qualité par des miracles : mais le peuple ne pénetre pas ſi avant. Et ainſi la fauſſe ſuppoſition de l'Idolâtrie Romaine les aidant toujours beaucoup à ſe fortifier contre la crainte d'être ſchiſmatiques, ce qui les entretient dans cette penſée les flatte agréablement. Or il eſt fort naturel de trouver bon ce qui nous flatte.

III. CLAS. N°. V.

Je ne puis attribuer qu'à cela le cours qu'ont eu dans la Hollande deux livres pitoyables pour le fond, quoiqu'aſſez bien écrits en françois : celui de la *Politique du Clergé*, & un autre intitulé *le Préſervatif contre le changement de Religion.*

On peut avoir déja vu (*a*) que le premier n'a que des paroles ſans aucune ſolidité. Et je prétends n'avoir beſoin que de quelques Réflexions

(*a*) [Dans l'Apologie pour les Catholiques contre la Politique du Clergé de France ; le premier Volume avoit paru en 1681 ; le ſecond en 1682.]

III. CLAS. Nº. V.

pour montrer que le dernier, dont l'Auteur a plus fait le dogmatique, ne vaut pas mieux en son genre.

PREMIERE RÉFLEXION.

Ce que Cicéron remarque des Epicuriens qu'ils parloient toujours de leurs rêveries avec une merveilleuse confiance, * (*fidenter ſanè, ut ſolent iſti*) eſt le vrai caractere des Prétendus Réformés. Ils ſe mettent d'abord en poſſeſſion de la vérité, comme ſi tous les préjugés qu'ils ont contr'eux étoient pour eux. C'eſt par où cet Auteur débute: *Jamais*, dit-il, *on ne fit de plus grands efforts en France pour faire ce qu'on appelle des converſions; & jamais la vérité ne fut attaquée par tant de moyens, ni combattue avec tant de ſuccès. L'on ne voit de toutes parts que des chutes ſcandaleuſes; c'eſt pourquoi ceux qui ont à cœur leur ſalut, doivent ſe prémunir contre la contagion de ce mauvais air, qui regne aujourd'hui.*

De Nat. Deor. l. 1.

Mais c'eſt la queſtion, *ſi ceux qui ont leur ſalut à cœur*, ſe doivent tenir aſſurés de le trouver dans une Egliſe, qui a tant de marques d'être une Egliſe ſchiſmatique, n'ayant tiré ſon origine que d'elle-même, & s'étant ſéparée de toutes les Egliſes du monde pour établir un nouveau Miniſtere, ſans avoir jamais pû montrer depuis ce temps-là qui lui en avoit donné le pouvoir.

S'ils ſont aſſurés *de trouver leur ſalut parmi des gens*, qui ne peuvent le leur faire eſpérer, qu'en leur faiſant douter de celui de tout ce qu'il y a eu de Saints, reconnus tels par eux-mêmes, depuis plus de 13 cents ans; puiſqu'ils ne peuvent nier qu'ils n'aient fait des choſes, qu'ils ſoutiennent dans ce livre même renverſer le fondement de la foi, comme eſt l'*invocation des Saints & l'honneur des Reliques.*

S'ils ſont aſſurés *de trouver leur ſalut* ſans avoir la foi; & ſi tous les ſimples qui ſont parmi eux peuvent avoir la vraie foi de tous les myſteres néceſſaires à ſalut, ne la pouvant avoir ſelon leur nouvelle Religion, qu'en les trouvant eux-mêmes dans l'Ecriture lue ou entendue, ſans s'arrêter à tout ce que les hommes leur en peuvent dire, comme étant tous ſujets à faillir, lors même qu'ils ſont aſſemblés dans les Conciles généraux.

Et enfin s'ils ſont aſſurés de trouver leur ſalut parmi des gens qu'on a convaincus d'avoir corrompu la Morale Chrétienne, par cet abominable dogme: qu'il n'y a point de crime, fornication, adultere, inceſte, homicide, idolâtrie, que les vrais fideles ne puiſſent commettre en demeurant juſtes & enfants de Dieu, & certains de leur ſalut.

Tout cela, & une infinité d'autres choſes ne ſuffiſent-elles pas à un homme de bon ſens, pour lui faire au moins douter ſi ce qu'on lui pré-

ſente comme un *préſervatif* n'eſt point un poiſon; & ſi *le mauvais air*, contre la contagion duquel ſe doivent *prémunir ceux qui ont leur ſalut à cœur*, n'eſt point celui que Calvin a répandu dans l'Egliſe? III. CLAS. N°. V.

SECONDE RÉFLEXION.

Cette grande confiance en paroles doit apparemment n'être guere bien fondée, puiſqu'elle eſt accompagnée d'une ſi grande peur. *Il eſt temps*, (ajoute ce nouvel Auteur) *de ſe réveiller quand la maiſon brûle; & l'on peut dire que ſi le zele de nos Réformés de France ne ſe rallume, ils ſont à la veille de voir la ruine générale de leur parti.* Et qu'eſt-ce donc qui leur donne tant d'épouvante? *Le livre de M. de Condom eſt un des moyens dont on ſe ſert avec le plus de ſuccès pour faire illuſion aux eſprits chancelants, & dont la piété eſt mal affermie. Ces Meſſieurs ont une ſi haute opinion de cet ouvrage, & de ce qu'il peut faire, que pluſieurs Evêques le font imprimer à leurs dépens, & le diſtribuent dans leurs Dioceſes à tout ce qu'il y a de Proteſtants conſidérables.* Ils ſont bien mal-aviſés, ſi on en croit l'Auteur de la *Politique du Clergé;* car il nous aſſure que c'eſt un livre qui eſt capable de perdre l'Egliſe Catholique. Mais pour dire le vrai, c'eſt que ce livre leur fait tourner la tête, & les jette dans des contradictions ridicules. Les uns font les fiers, & témoignent ne le craindre guere, s'imaginant par-là qu'ils le feront mépriſer aux ſimples de leur parti. Les autres moins emportés & plus ſinceres, jugent plus à propos d'avouer qu'il eſt fort à craindre, & tâchent par-là de perſuader à tout le monde que chacun doit être en garde du côté de cette tentation. Et voilà en quoi ils la font conſiſter: *La tentation eſt puiſſante, le tour qu'a pris M. de Condom eſt adroit, ſes manieres ſont fines & délicates; & il eſt certain que ce livre eſt capable de gâter le cœur de ceux qui ſont tournés du côté du monde, & qui cherchent des prétextes pour quitter une Religion qui eſt ſi cruellement attaquée.* Les premiers Chrétiens n'étoient pas ſi délicats que ces prétendus reſtaurateurs de la Religion des Apôtres. Ils ne ſe ſeroient pas plaints d'*être cruellement perſécutés*, lorſqu'il ne leur en auroit pas coûté une goutte de ſang. Et les Catholiques d'Angleterre ſont bien traités d'une autre maniere, ſans qu'ils faſſent tant de vacarme. Il leur plaît d'oublier les cruautés qu'ils ont autrefois exercées contre les Prêtres Catholiques dans la Hollande, où ce *Préſervatif* ſe débite, & la maniere barbare dont ils ont traité les Martyrs de Gorcom (*a*), & le ſaint homme *Cornelius Muſius* (*b*). Mais laiſſant cela,

(*a*) [Eſtius nous a donné leur Hiſtoire, en quatre Livres, imprimée à Douai, en 1603.]
(*b*) [Voyez le détail de ſon cruel martyre, arrivé le 10 de Décembre 1572 dans la ſeconde Partie du *Batavia Sacra*, page 814.]

III. CAS. N°. V.

à part, en quoi eſt-ce que le livre de M. de Meaux eſt capable de gâter ceux qui ſont tournés du côté du monde, & qui cherchent des prétextes pour quitter leur Religion? C'eſt que *le tour qu'a pris cet Evêque eſt adroit, & que ſes manieres ſont fines & délicates*; c'eſt-à-dire, qu'il expoſe très-ſincérement & très-clairement la vraie doctrine de l'Egliſe Catholique, ſéparée d'une part, de toutes les fauſſes idées ſous leſquelles les Miniſtres ont accoutumé de la repréſenter, & de l'autre, les opinions de l'Ecole ou des particuliers, qui ne ſont point partie de la foi. Cet Auteur avoue lui-même en un autre endroit, *qu'il n'a fait en cela que ce qu'on a fait cent fois avant lui, & qu'il ne voit dans ce livre que des choſes qui ont été dites il y a long-temps.* Pourquoi donc en ont-ils ſi peur? C'eſt que le bruit qu'eux-mêmes ont fait d'abord de ce livre, a appliqué plus de monde de l'un & de l'autre parti à vouloir ſavoir ce que c'étoit; & on n'a pu le lire qu'on n'en ait été ou perſuadé ou au moins fort ébranlé. On y a vu ſur-tout combien étoient mal-fondées ces accuſations d'*idolâtrie*, par où ils retiennent plus de gens dans leur fauſſe Religion. Et il ſe peut bien faire que ce que S. Auguſtin dit être arrivé de ſon temps, & qu'il regarde comme un effet de la miſéricorde de Dieu ſur un grand nombre de Donatiſtes, qui ſe réunirent à l'Egliſe, ſoit arrivé en ce temps ici; c'eſt-à-dire, que pluſieurs perſonnes, qui demeuroient dans la Religion prétendue Réformée, parce qu'ils y étoient nés, ſans avoir jamais examiné ſi leurs peres avoient eu raiſon de quitter la Religion de leurs Ancêtres, ayant été portés auſſi-bien que les Donatiſtes, à faire cet examen, de peur de ſouffrir inutilement quelques diſgraces en ce monde ſans en avoir aucun mérite en l'autre, & que l'ayant commencé par le livre de M. de Meaux, ils en ont été plus qu'à demi perſuadés; & qu'enſuite, s'étant fait inſtruire davantage, ils aient reconnu qu'il n'y avoit point de ſalut pour eux s'ils ne retournoient à l'Egliſe Catholique. Voilà ce qui a pu faire beaucoup de ces *converſions*, qu'il plaît à cet Auteur d'appeller *des chûtes ſcandaleuſes*; mais on ne ſe met pas en peine quel nom ils leur donnent, Dieu en eſt le Juge. On peut changer de Religion par des motifs humains; & on en peut changer auſſi pour être convaincu de la vérité, que des rencontres humaines ont fait rechercher. Mais c'eſt un grand aveuglement de ne pas voir qu'on peut dire, auſſi-bien qu'eux, que ce ſont des motifs humains qui empêchent les converſions de ceux qui demeurent dans le ſchiſme: les uns le faiſant par une vanité ſecrette, qui les porte à ſe piquer de conſtance & de fermeté; d'autres par attachement à leurs parents & à leurs amis; d'autres, pour être conſidérables dans le parti; & d'autres enfin par l'appréhenſion même qu'on ne diſe qu'ils ſe ſont fait Catholiques par intérêt. Ce n'eſt donc point par ces ſortes de jugements, qui ſe peuvent faire égale-

ment de part & d'autre, qu'on doit décrier les converſions de ceux qui d'Huguenots ſe font Catholiques, ou blâmer ceux qui ne veulent pas ſe convertir ; mais par ce qui peut faire diſcerner aux ſimples mêmes, qui eſt celle des deux Egliſes, qui a les véritables marques, par leſquelles Dieu a voulu que l'on pût reconnoître la véritable Egliſe de ſon Fils, hors de laquelle il n'y a point de ſalut. III. CLAS. N°. V.

TROISIEME RÉFLEXION.

Il paroît que ce nouvel Auteur n'a repréſenté, en des termes ſi effrayants, le péril que ſa Religion court d'être ruinée en France par le livre de M. l'Evêque de Meaux, que pour faire plus valoir ſon *Préſervatif*, qui y doit apporter le remede. Et il ſe ſert d'abord d'une adreſſe pour y parler avec plus d'autorité. C'eſt, qu'au lieu que ce Prélat n'a travaillé dans ſon livre qu'à lever les obſtacles qui empêchoient la plupart des Prétendus Réformés de retourner à l'Egliſe Catholique, il lui attribue un deſſein chimérique de réunir les deux Religions, afin d'avoir lieu de déclarer, au nom de tous ceux de ſa ſecte, que cette réunion ne leur plaît pas, & qu'ils ne peuvent ſe réſoudre de l'accepter aux conditions qu'on la leur offre. En quoi il ne voit pas qu'il commet deux impertinences ſignalées. L'une, en ce qu'il feint ridiculement que ce Prélat a eu la penſée de réunir les deux Religions. L'autre, que dans cette ſuppoſition il a la vanité de croire pouvoir répondre pour tous les Prétendus Réformés. Car c'eſt ce qu'il fait par-tout dans ſon livre, & ſur-tout en la p. 36. *Ce que nous demanderions par ce traité d'union, c'eſt ce que l'on ne nous donnera jamais. Car il ne faut pas le diſſimuler, nous* ne voulons *point une demi Réformation* ; nous voudrions *que l'on renonçât à ce que l'on conſidere comme l'eſſentiel & le capital.*

Un homme qui parle ainſi devroit au moins avoir quelque grand caractere parmi les ſiens : ce devroit être un Miniſtre des plus fameux, & qui auroit eu une grande réputation de ſcience & d'habileté, tels qu'ont été les Dumoulins, les Aubertins, les Daillés. Et encore cela ne ſuffiroit-il pas ; car, ſelon le premier principe de cette bizarre Religion, chaque Calviniſte particulier, fût-ce un artiſan, un ſoldat, un villageois, une villageoiſe, & ne ſût-il pas lire, doit trouver tous les articles de ſa foi dans l'Ecriture lue ou entendue, ſans ſe pouvoir repoſer ſur ce que lui en diſent ſes Miniſtres, quand ils ſeroient tous aſſemblés dans un Synode général. Il n'y a donc point de Miniſtre, de quelque réputation qu'il pût être, qui puiſſe aſſurer ſans témérité, au nom de tous ceux de ſa ſecte, qu'ils ne ſe contenteront pas de ceci & de cela, puiſqu'ils ne

III. Clas. N°. V.

ſauroient ſavoir ſi tous ceux d'entre le peuple, qu'ils ont abuſés par ce beau nom de réformation, ſont auſſi entêtés qu'eux pour la plupart des dogmes dans leſquels ils la font conſiſter. Et je ſuis certain qu'ils ſe tromperoient, s'ils l'oſoient aſſurer. Car il y a de ces dogmes qu'ils ont regardé comme les principaux fondements de leur Réformation, qu'il eſt indubitable que leurs peuples abandonneroient ſans peine, & auxquels *même* il ne ſeroit pas difficile de leur faire dire anathême. Je me contenterai d'en rapporter un exemple. Ils ont ſoutenu contre les Arminiens, que l'*inamiſſibilité de la juſtice* étoit un des principaux points de la Religion Réformée: *Unum ex primariis Religionis reformatæ capitibus.* Il a été défini comme tel dans le Synode de Dordrecht, le plus général & le plus fameux de tous ceux qu'ont jamais tenu les Egliſes Calviniennes: & tous les Miniſtres de France, dans le Synode National tenu à Alais, dans les Cevenes en 1620, ont approuvé tout ce qui s'étoit fait dans celui de Dordrecht; & il y fut ordonné, *que tous les Miniſtres & tous les Profeſſeurs en Théologie jureroient de conſentir à la doctrine définie par ce Synode, & de la ſoutenir juſqu'au dernier ſoupir.* Il n'y a donc point de doctrine, dont les Miniſtres aient plus de ſujet de dire, qu'ils ne s'en relâcheront jamais. Et cependant je ſuis aſſuré que de cent Religionnaires qui n'ont point étudié en Théologie, il n'y en a pas deux à qui on ne faſſe déſavouer ce dogme impie, dès qu'on lui aura fait concevoir que ſes Miniſtres, qui l'ont établi, entendent par-là qu'il peut arriver, & qu'il arrive ſouvent, que les vrais fideles tombent dans des péchés énormes; comme eſt l'adultere, l'homicide, l'inceſte; & que quand cela arrive, ils ne laiſſent pas de demeurer juſtes & enfants de Dieu. Il eſt ſi vrai que cette penſée fait horreur dès qu'on la fait enviſager, qu'en ayant parlé à M. de Turenne depuis ſa converſion, il ne pouvoit croire que ce fût là la doctrine des Calviniſtes. Un gentilhomme de Poitou, de très-bon eſprit, qui s'étoit converti preſqu'en même temps, étoit dans le même ſentiment que lui. Et on ne peut douter que tous les honnêtes gens de ce parti-là n'aient la même averſion de cette abominable doctrine. Ils ne ſeroient donc pas d'humeur à s'opiniâtrer ſur ce point, & à n'en vouloir rien relâcher, quelque opinion qu'en aient les Miniſtres, comme étant *un des principaux points de leur Réformation*, ſi on parloit, comme le ſuppoſe ce nouvel Auteur, de réunir les Religions. C'eſt pourquoi je le dis encore, il n'y a point de Miniſtre, de quelque autorité qu'il pût être, qui puiſſe dire, ſans une inſigne témérité au nom de tous ceux de ſa ſecte: *Nous ne voulons point de demi-Réformation*; & *par conſéquent nous voulons ſoutenir juſqu'au dernier ſoupir ce que nous avons déclaré en faire une des principales parties.* D'où on peut juger ce que l'on doit dire d'un tel diſcours dans la bouche d'un

d'un inconnu, qu'on ne ſait point qui ait aucun caractere qui lui puiſſe donner le moindre droit de parler pour les autres. III. Clas. N°. V.

Quatrieme Réflexion.

Cette hardieſſe à parler ainſi par *nous*, dans une choſe qui doit dépendre de la conſcience de chaque Calviniſte, ſelon les principes de cette nouvelle Religion, eſt d'autant plus inſupportable dans ce nouveau livre, que ſon principal but eſt, de perſuader à tous ceux de ſon parti, que M. l'Evêque de Meaux n'en doit pas être cru dans l'Expoſition qu'il fait de la doctrine de l'Egliſe Catholique. Car y a-t-il rien de plus ridicule que de vouloir en même temps qu'on l'en croie, quand il nous propoſe comme il lui plaît, les ſentiments de tous ceux de ſa Secte, en nous aſſurant qu'ils ne s'accommoderont pas de ceci & de cela; qu'ils regardent une telle choſe comme une grande affaire, & qu'ils ne s'en relâcheront jamais? Y eut-il jamais une prétention plus déraiſonnable d'un côté & d'autre? Car quelle plus grande aſſurance peut-on avoir qu'une Expoſition, très-ſimple & très-claire, des points les plus communs de la doctrine de l'Egliſe Catholique eſt conforme à ſes vrais ſentiments, que lorſqu'on la voit propoſée par un Docteur & un Evêque très-ſavant & très-éclairé, avec l'approbation d'un grand nombre d'Evêques, de Cardinaux, & du Pape même? Et qu'y a-t-il au contraire de moins certain, que les aſſurances qu'on nous donne du jugement que l'on prétend que font tous les Calviniſtes de divers points du livre de ce Prélat, quand ces aſſurances ne nous ſont données que par un Auteur ſans nom, ſans approbation, ſans aveu, qui veut être cru, parce qu'il le dit ſans être autoriſé que de lui-même? Mais quoi! c'eſt un double aveuglement ordinaire aux Calviniſtes, de ne pas voir, ni dans les autres, ce qui les rend dignes de créance, ni dans eux-mêmes, ce qui les en rend indignes.

Cinquieme Réflexion.

C'eſt par le même aveuglement qu'il prétend, que, pour ſavoir quelle eſt la véritable doctrine de l'Egliſe Catholique touchant l'invocation des Saints, on en doit croire le livre d'un pitoyable Jéſuite, nommé le Pere Craſſet, approuvé par deux ou trois de ſes confreres, & *imprimé par le Libraire de M. l'Archevêque de Paris*: ce que cet Auteur nous fait remarquer par une impertinence ſignalée, comme une choſe qui doit donner beaucoup d'autorité à ce livre; & qu'on ne doit pas s'arrêter à ce qu'en a dit un des plus ſavants Evêques de France, dans un ouvrage ap-

III. CLAS. N°. V.

prouvé par un grand nombre d'autres Evêques & de Cardinaux, & par Sa Sainteté même. Croit-il donc qu'il y ait aucun homme ſage dans ſa Religion qui puiſſe balancer ſur cela, & n'en croire pas plutôt ce Prélat que ce Jéſuite ? S'il n'a point de meilleur *Préſervatif* pour les *prémunir* contre ce qu'il appelle un *mauvais air*, qu'il craint pour eux, il peut bien s'aſſurer qu'il n'en empêchera guere de ſe convertir, de tous ceux qui auront un peu de raiſon & de bon ſens.

Mais quoi ! Les Miniſtres trouvent tant d'avantage à faire paſſer les Catholiques pour idolâtres, parce qu'ils honorent & qu'ils invoquent les Saints, qu'il n'y a rien qu'ils n'emploient pour ſe le conſerver. C'eſt ce qu'ils ont pris pour le premier fondement de leur ſchiſme, comme il paroît par leur Confeſſion de foi. C'eſt par-là principalement *qu'ils* retiennent les peuples dans leur parti, en faiſant en ſorte, par leurs invectives continuelles, qu'ils ne ſe repréſentent les Catholiques que comme des idolâtres. Ils ſont tellement infatués de cela, que c'eſt parmi eux un crime d'en douter : & tout Proteſtant doit l'avouer pour n'être pas regardé comme un déſerteur de la Religion Proteſtante, encore même qu'il reconnût des choſes qui doivent faire juger à tout homme raiſonnable, que cette accuſation d'*idolâtrie* eſt très-mal fondée.

J'en trouve un exemple digne d'être remarqué dans une lettre de *Curcellæus*, qui eſt parmi le recueil de celles qui ont pour titre : *Præſtantium & Eruditorum Virorum Epiſtolæ* : p. 85. Un de ſes amis l'avoit averti, *qu'on trouvoit mauvais de ce qu'il n'avoit nulle part accuſé l'Egliſe Romaine d'idolâtrie, & qu'il ſembloit qu'il ſe ſéparât en cela des autres Proteſtants, parce que toutes ſortes de Proteſtants l'en accuſoient.* Curcellæus répond que, s'il n'avoit point parlé de l'Idolâtrie Romaine, en écrivant à M. Sorbiere, ce n'eſt pas qu'il ne la condamnât, mais que c'eſt qu'il avoit pris un autre deſſein dans une lettre fort courte qu'il lui écrivoit : que néanmoins, il l'avoit aſſez marquée à la fin de la lettre, en diſant qu'il omettoit, pour abréger, beaucoup de ſuperſtitions & de dogmes erronés, & que par le mot de *ſuperſtition* dont il s'étoit ſervi, comme étant plus doux, il entendoit ce que les autres appelloient *idolâtrie*. On voit donc qu'il n'oſe excuſer l'Egliſe Romaine d'idolâtrie, de peur de paſſer pour un mauvais Proteſtant. Mais, s'étant voulu expliquer plus au long, *afin*, dit-il à ſon ami, *que vous ayiez de quoi fermer la bouche à mes calomniateurs*, il commence par l'honneur que les Catholiques rendent aux Saints, comme étant la premiere choſe que les Proteſtants ont pris pour fondement de leur accuſation d'*idolâtrie*. Et après l'avoir condamné par cette ſeule raiſon, que nous n'en avons point de commandement ou d'exemple dans l'Ecriture (ce qui eſt faux par Calvin même, à l'égard des Anges, à qui on

ne doit pas plus d'honneur qu'aux Saints régnants avec Jeſus Chriſt) il dit enſuite des choſes qui font voir manifeſtement, que l'on ne peut ſans calomnie, prendre ſujet de-là de traiter les Catholiques d'idolâtres. III. CALE. N°. V.

" Je n'oſerois pas néanmoins, dit-il, comparer ce culte des Saints au „ culte idolâtre que les Payens rendoient au Soleil, à la Lune, à leurs „ Rois morts, & même aux Démons: car il y a une grande différence „ entre l'un & l'autre, qui conſiſte principalement en trois choſes.

„ 1°. Les Catholiques Romains reconnoiſſent & adorent un ſeul Dieu „ ſouverain, qui a créé le ciel & la terre, & qui les gouverne par ſa „ providence; & ils honorent les Saints d'un degré d'honneur inférieur „ à celui qu'ils rendent à Dieu, comme étant ſes amis, & en grace au- „ près de lui. Mais les Payens ignoroient le vrai Dieu, & avoient ſubſtitué „ en ſa place les Aſtres, leurs Rois morts, & les Démons, qu'ils ré- „ véroient comme des Dieux.

„ 2°. Il eſt indubitable que les Saints & les Martyrs, à qui les Ca- „ tholiques Romains rendent un culte inférieur à celui de Dieu, ſont di- „ gnes de quelque vénération même intérieure, pour leurs excellentes „ vertus, & leur conſtance dans les perſécutions: mais il eſt ridicule „ de rendre aucun culte aux Aſtres: On ne devoit aucun honneur à la „ mémoire des Rois impies & ſcélérats, tel qu'a été Jupiter; & les „ Démons, qui ſont les ennemis de Dieu & de toute vertu, doivent „ être en exécration à toutes les perſonnes pieuſes.

„ 3°. Les Catholiques Romains attribuent aux Saints une connoiſſance, „ qui en quelque maniere, eſt égale à celle de Dieu, en voulant qu'ils „ écoutent nos prieres, & qu'ils connoiſſent nos beſoins, quoique l'Ecri- „ ture ôte aux morts *toute connoiſſance*. Eccl. IX. 5. 6. & Job. XIV. 21. „ Mais ce qui diminue leur erreur eſt, qu'ils prétendent que les Saints „ n'ont pas cette connoiſſance d'eux-mêmes, & que c'eſt Dieu qui la „ leur donne; au lieu que les Payens étoient ſur cela dans une erreur „ inexcuſable, en ce qu'ils attribuoient à leurs faux Dieux une ſcience „ & une puiſſance indépendante, qui ne pouvoient appartenir qu'au „ ſeul Dieu ſouverain".

On doit ſavoir gré à ce Proteſtant d'avoir propoſé la doctrine des Catholiques, ſur cet article de l'honneur des Saints, avec beaucoup plus de ſincérité que ne font les autres. Mais je demande auſſi à tout homme raiſonnable, ſi dans l'idée qu'il en donne, on y peut trouver la moindre ombre d'idolâtrie? Il reconnoît que les Saints & les Martyrs ſont dignes d'une vénération intérieure, *aliquâ animi veneratione ſunt digni*: ce qui eſt quelque choſe de plus que le ſimple honneur, qui ne conſiſte ſouvent que dans des ſignes extérieurs. On fait donc bien d'avoir

III. CLAS. N°. V.

pour eux de la *vénération*: & il n'eſt pas poſſible que Dieu le trouve mauvais, puiſqu'ils en *ſont dignes*, & que c'eſt ſa grace qui les en a rendus dignes. En quoi donc pourrions-nous être idolâtres en les honorant? Ce ne pourroit être ſans doute qu'en les ſubſtituant en la place de Dieu, & leur rendant le culte ſouverain, qui n'eſt dû qu'au ſouverain Etre. Mais il a eu aſſez de bonne foi pour avouer, que nous ne le faiſons pas, & que nous ne les honorons que comme les amis de Dieu, & d'un honneur inférieur à celui que l'on doit à Dieu : *Sancti verò inferiore honoris gradu, tamquam Dei amici, qui gratiâ apud ipſum valent, afficiuntur.* Il n'y a donc juſques-là aucun prétexte de nous accuſer d'idolâtrie.

On n'en trouvera pas davantage dans le dernier point. Il y eſt dit, que nous attribuons aux Saints une connoiſſance égale en quelque maniere, à celle de Dieu; *Divinæ quodammodo æmulam.* Mais ce *quodammodo* devoit être changé en *nullomodo*; c'eſt-à-dire qu'il falloit reconnoître, que la ſcience que nous attribuons aux Saints n'eſt en nulle maniere égale, ni même comparable à celle de Dieu. Car Dieu peut faire connoître aux Saints nos beſoins & nos prieres, ſans qu'ils aient une connoiſſance infinie, puiſque le nombre n'en eſt pas infini, quelque grand qu'il puiſſe être; outre que l'on peut connoître un objet infini par une connoiſſance finie, comme il paroît en ce que les Saints voient Dieu tel qu'il eſt en lui-même. Or il n'y a nulle proportion du fini à l'infini, telle qu'eſt la connoiſſance de Dieu: & ainſi, il eſt infiniment plus abſurde de dire, que nous ne pouvons croire que les Saints connoiſſent nos beſoins & nos prieres, ſans leur attribuer une connoiſſance égale en quelque maniere à celle de Dieu, que ſi on diſoit, qu'une goutte d'eau eſt en quelque maniere égale à toute la mer. Car toute la mer n'eſt qu'un certain nombre de fois plus grande que cette goutte d'eau; au lieu que la ſcience de Dieu étant ſans bornes & ſans meſure, comme Dieu même, ce qu'elle a de plus que la ſcience des Saints eſt infiniment infini.

Mais outre cela, ce Proteſtant avoue, que nous n'attribuons de connoiſſance aux Saints, qu'en reconnoiſſant qu'ils la tiennent de Dieu, & qu'ils ne l'ont pas d'eux-mêmes. Où eſt donc l'idolâtrie, puiſque, bien loin d'égaler les Saints à Dieu, nous reconnoiſſons qu'ils n'ont rien qu'ils n'aient reçu de lui, & qu'ils ne lui rendent ſans ceſſe par de continuelles actions de graces, en ſe proſternant devant celui qui eſt aſſis ſur le Trône, & en mettant leurs couronnes à ſes pieds, comme il eſt marqué dans l'Apocalypſe? Eſt-ce là transférer à la créature l'honneur qui n'eſt dû qu'au Créateur? Eſt-ce là dérober à Dieu quelque

chose de sa gloire ? N'est-il pas visible, au contraire, que l'idée que nous en avons est plus digne de l'être infiniment bon & infiniment parfait, que celle qu'en ont les Protestants, qui ne le veulent pas reconnoître aussi *admirable en ses Saints*, qu'il se l'est montré lui-même par tant de miracles, qu'il a daigné faire en faveur de ceux qui les invoquoient ? Ce sont donc ces prétendus Réformateurs qui dérogent à sa puissance, en ne voulant pas qu'il puisse faire connoître à ses fidelles serviteurs, qu'il a reçus dans sa gloire, nos besoins & nos prieres. Ce sont eux qui ont la hardiesse de donner telles bornes qu'il leur plaît aux faveurs qu'il lui a plu de leur faire. Le S. Esprit nous assure, *que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, & que le cœur de l'homme n'a jamais conçu, ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment.* L'Ecriture le marque en des termes qui paroîtroient excessifs, s'il pouvoient y avoir de l'excès dans ce que Jesus Christ lui-même daigne nous promettre pour animer notre foi & notre espérance. * *Quiconque*, dit-il, *aura vaincu & aura gardé mes œuvres jusques à la fin, je lui donnerai puissance sur les nations: il les gouvernera avec une verge de fer, & elles seront brisées comme l'argile, selon que j'ai reçu moi-même ce pouvoir de mon Pere.* Et en un autre endroit: * *Quiconque sera victorieux, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône; comme ayant été moi-même victorieux, je me suis assis avec mon Pere sur son trône.* Ce trône, sur lequel il promet de faire asseoir ses Saints avec lui, n'est pas un trône de bois ou de pierre. Ce ne peut donc être qu'un rang d'honneur très-singulier & très-admirable, que Jesus Christ promet à ceux qu'il a daigné, tout Dieu qu'il est, appeller ses freres & ses amis. C'est une participation qu'il leur donne de sa Royauté. Et il paroît, en joignant ensemble ces deux passages, que cela ne consiste pas seulement en la gloire dont ils jouissent dans le ciel; mais que les effets de leurs prieres & du crédit qu'ils ont auprès de Dieu s'étendent aussi sur la terre.

III. CLAS. N°. V.

* Apoc. 2. 26.

* Apoc. 3. 21.

Qu'oppose à cela ce Protestant ? C'est, dit-il, que cela est contraire à l'Ecriture, *qui ôte toute connoissance aux morts*, *Eccl. IX.* 5. 6. *& Job. XIV.* 21.

C'est donc en cela que consisteroit l'erreur des Catholiques; en ce qu'ils ne croient pas comme les Sociniens, que les ames des hommes *n'ont plus aucune connoissance* dès qu'ils sont morts ; car c'est ce que marqueroient les passages de l'Ecclésiaste & de Job pris à la lettre, & entendus généralement de tous les hommes, comme cet Auteur les entend; puisqu'il n'en conclut pas seulement que les Saints ne connoissent pas ce qui se passe sur la terre, mais qu'il prétend que l'Ecriture nous oblige de croire, que tous les morts généralement n'ont plus au-

III. CLAS. Nº. V.

cune connoiſſance: *Licèt Scriptura* omnem *à mortuis cognitionem removeat.* Or c'eſt juſtement ce que croient les Sociniens, & ſur quoi ils ſe vantent qu'ils ſont les ſeuls de tous les Proteſtants, qui peuvent combattre avec avantage la doctrine des Catholiques de l'Invocation des Saints & du Purgatoire. On ſait aſſez que c'eſt par-là qu'ils prétendent que leur ſecte eſt préférable à celle de tous les autres Proteſtants, comme nous le voyons dans l'Ecrit d'un Anonyme, qui eſt imprimé avec celui du P. Valérien, intitulé : *de Acatholicorum regula credendi.* Nous avons vu, dit-il, *en général que les Luthériens & les Calviniſtes ne peuvent ſolidement réfuter les Catholiques Romains. On peut encore mieux le faire voir par quelques dogmes particuliers. Rien, par exemple, n'eſt plus abſurde que de croire que les morts vivent ; & cependant c'eſt ce qu'ils croient, lorſqu'ils diſent, qu'auſſi-tôt que les ames ſortent du corps elles vont au ciel, pour y jouir d'une joie céleſte, ou en enfer pour y être tourmentées. Or c'eſt-là le fondement, non ſeulement du purgatoire, mais auſſi de cette détéſtable idolâtrie que commettent les Papiſtes en invoquant les Saints morts. Otez aux ames toute connoiſſance & tout ſentiment, & tout cela n'aura plus de lieu. Car, que deviendra le purgatoire, ſi les ames ſéparées du corps ſont incapables de ſouffrir aucune douleur ? Et pourquoi adreſſeroit-on ſes prieres à Marie, à Pierre & à Paul, & à d'autres morts, s'ils ne peuvent ni les écouter ni intercéder pour vous? Que ſi au contraire vous admettez que les ames ſéparées, ſont capables de connoiſſance & de volonté, vous aurez bien de la peine de renverſer l'invocation des Saints.*

Je ne veux pas croire que *Curcellæus* fût du même ſentiment que ces impies: mais ce qu'il dit y reſſemble fort. Car que peut-on comprendre autre choſe, quand on entend dire à un Proteſtant, que *l'Ecriture Sainte ôte* toute connoiſſance *aux morts*? Cependant il eſt très-vrai que les deux paſſages auxquels il renvoie, & que les autres ont auſſi accoutumé d'alléguer contre l'invocation des Saints, ou prouvent ce qu'il dit, ce qu'on ne peut penſer ſans impiété, ou ne prouvent rien du tout. Et ainſi les Prétendus-Réformés trompent les ſimples, quand ils ſe ſervent de ces paſſages, comme devant convaincre ceux qui les liſent, que les Saints, régnants dans le ciel avec Jeſus Chriſt, ne peuvent entendre nos prieres.

Je n'ai beſoin, pour les en convaincre, que de les renvoyer au plus ſavant homme qu'ils aient eu pour l'intelligence de la lettre du Vieux Teſtament, qui eſt Mercerus, & aux gloſes de leur propre Bible. Les Commentaires de Mercerus n'ayant été imprimés qu'après ſa mort, & l'ayant été par Beze, on n'eſt pas aſſuré qu'on n'y ait pas ajouté *di-*

verſes choſes qui le font paroître attaché, juſques à l'emportement, aux ſentiments des Calviniſtes. Quoi qu'il en ſoit, il avoue, ſur l'un & l'autre de ces paſſages de Job & de l'Eccléſiaſte, qu'on leur peut donner des ſens, dont on ne ſauroit du tout rien conclure contre la connoiſſance que peuvent avoir de nos prieres, les Saints qui ſont dans le ciel. III. CLAS. N°. V.

Il donne, par exemple, deux explications à celui Job, qui eſt traduit ainſi dans la Bible de Geneve : *Ses enfants ſeront avancés, & il n'en ſaura rien, ou ſeront rabaiſſés, & il ne s'en ſouciera pas.* La premiere eſt, que, quand un homme ſort de ce monde, il n'a plus rien de commun avec les vivants, & qu'il ne ſait point ſi ſes enfants ſont riches ou pauvres : ce qui peut être vrai, des connoiſſances que les ames peuvent avoir naturellement étant ſéparées de leurs corps, ſans que cela faſſe rien pour juger de ce que peuvent connoître celles qui voient Dieu, & à qui Dieu peut faire ſavoir ce qu'il lui plaît. Et ainſi, ſelon cette explication même, on ne peut rien conclure de ſolide en faveur des Proteſtants de ce paſſage de Job.

Mais il ne s'arrête pas à celle-là, & ce qu'il ajoute les met entiérement hors d'état de s'en pouvoir ſervir contre les Catholiques. Car voici ſa ſeconde explication; & il n'y a perſonne, ce me ſemble, qui ne doive reconnoître que c'eſt la plus naturelle, ſi on compare enſemble pluſieurs lieux ſemblables du Vieux Teſtament. *Ajoutez*, dit-il, *qu'il parle des corps enſevelis, & qui dormant du ſommeil de la mort, ſont privés de tout ſentiment, & ſont entiérement ſéparés de la ſociété des vivants.* Adde *quod* (Job) *de corporibus loquitur ſepultis & dormientibus, quæ omnis ſenſus ſunt expertia, & à viventium ſocietate, & communione ſemota.*

Les Auteurs de la gloſe de leur Bible imprimée à Geneve en 1588, regardent tous ces paſſages, où il eſt parlé des morts, comme étant ſemblables, Pſal. VI. 6. & LXXXVIII. II. & XCIV. 17. & CXV. 17. Or expliquant ces paroles du Pſ. 88. v. 11. *Feras-tu miracle entre les morts ?* Ils prétendent que cela veut dire : *de ſorte qu'étant au ſépulchre ils aient encore quelque ſentiment, & qu'ils louent le Seigneur comme ils pouvoient faire lorſqu'ils étoient en vie.* Ils entrent donc dans le ſentiment de Mercerus, qu'il eſt parlé en ces lieux-là, qui ſont ſemblables à celui de Job, de l'état des hommes ſelon le corps, quand après leur mort on les a mis dans les ſépulchres, où ils n'ont plus aucun ſentiment ni aucune connoiſſance. Or pourroit-on, ſans extravagance, conclure de-là, que les ames de S. Pierre & de S. Paul ne ſauroient rien ſavoir de ce qui ſe paſſe ſur la terre, & ſont incapables d'écouter les prieres qu'on leur adreſſe ?

III. CIAS. N°. V. Il en eſt de même du paſſage de l'Eccléſiaſte, que les Prétendus-Réformés ont traduit ainſi dans leurs anciennes Bibles de Geneve. *Les hommes ont les ſottiſes en leurs cœurs durant leur vie; & après cela ils vont aux morts. Qui eſt celui qui leur voudroit être aſſocié? Il y a eſpérance en tous ceux qui vivent: même un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort. Certainement les vivants ſavent qu'ils mourront, mais les morts ne ſavent rien, & ils n'ont plus aucun loyer: car leur mémoire eſt miſe en oubli.* Il y a encore 5 verſets de ſuite qui parlent de la même choſe.

Mercerus avoue „ que les plus ſavants des Hébreux, Aben Ezra & „ David Kimhi, & d'autres qui les ſuivent, comme auſſi S. Jérôme, „ long-temps avant eux, croient que tout ce qui eſt dit de l'état des „ morts, & de la jouiſſance des plaiſirs pendant que l'on *vit*, *depuis* „ le verſet 3 juſques au 10, eſt dit en la perſonne des hommes charnels, tels qu'ont été les Epicuriens, qui mettent tout le bonheur à „ prendre ſes commodités, & à jouir des délices pendant cette vie; „ parce qu'ils ſont dans cette erreur brutale, que tout meurt avec le „ corps: d'où ils concluent dans les verſets 9 & 10, qu'ils n'ont qu'à „ boire & à manger & à ſe donner du bon temps pendant qu'ils vivent, en conſidérant qu'ils mourront bientôt, & qu'alors ils ne pourront plus jouir d'aucun plaiſir; parce que les morts ſont privés de „ tout ſentiment & de toute affection, & n'ont plus aucun commerce „ avec les vivants, l'ame & le corps ſe détruiſant également par la mort.

„ D'autres, dit-il, veulent que Salomon ait dit tout ce qui eſt dans „ ces verſets, non en la perſonne des impies; mais ſelon ſon propre ſentiment. Et j'ai plus d'inclination à ſuivre ces derniers. Néamoins l'une „ & l'autre explication eſt bonne, & ne contient rien de préjudiable „ à la piété. Utraque *ſententia recta eſt; nec quidquam habet à pietate „ alienum.*"

Je trouve la même choſe dans la gloſe de leur Bible, dont je viens de parler. Car il y eſt dit, qu'il y a des Interpretes qui rapportent à Salomon ce qui eſt dit dans ces verſets: mais qu'il y en a d'autres auſſi, „ qui eſtiment que ce ſont les paroles de ceux qui mettent le ſouverain bien dans la jouiſſance de la vie préſente, & penſent qu'il n'y a „ choſe plus malheureuſe que la mort."

Et ſur ces paroles du v. 4. *Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort*, ils diſent, *que c'eſt une maniere de parler proverbiale, dont uſent volontiers les Epicuriens, pour montrer que toute leur félicité gît en la jouiſſance de cette vie; & partant qu'elle eſt à préférer à toutes choſes.*

Et ſur ce qui fait l'objection ordinaire des Proteſtants, *les morts ne ſavent rien*, ils diſent d'abord que cela ſe peut entendre *des choſes de cette*

cette vie; mais ils ajoutent: *Si ce n'eſt que nous diſions que ce ſont encore les paroles de ceux qui ne conſiderent la félicité qu'aux biens temporels.* III. CLAS. N°. V.

Et ſur le 7. v. *Va donc, mange ton pain en joie, & bois gaiement ton vin. Car Dieu a déja tes œuvres pour agréables:* comme *s'il diſoit en la perſonne des moqueurs: préſuppoſe que Dieu t'aime, puiſqu'il te laiſſe vivre à ton plaiſir, & partant fais bonne chere ſans te donner peine de choſe aucune; ſelon ce qu'ils diſent auſſi dans Iſaïe 22. 13. ne penſons qu'à boire & à manger, car nous mourrons demain.*

Que me dira donc un Miniſtre, à qui je déclarerai que je m'en tiens à l'explication de ceux qui croient que cela a été dit en la perſonne des impies, comme étant la plus avantageuſe, pour ôter aux Sociniens tout lieu d'abuſer de ces paroles du Sage, & principalement de celles qui ſemblent favoriſer beaucoup leur opinion: *Mortui nihil ſciunt amplius: les morts ne ſavent plus rien?* Car la propoſition étant générale, quel droit (diront-ils) ont les Proteſtants, qui font profeſſion de ne s'attacher qu'à l'Ecriture, de reſtreindre à un certain genre de connoiſſance, ce que le S. Eſprit a dit généralement de toute ſorte de connoiſſance? Or, ſelon cette premiere explication, qu'ils approuvent dans les gloſes de leur Bible, & que Mercerus avoue que l'on ne peut rejeter, il faut que les Proteſtants reconnoiſſent, que cet endroit de l'Eccléſiaſte ne leur peut ſervir de rien, pour prouver contre nous que les Saints, régnants avec Jeſus Chriſt, ne peuvent avoir connoiſſance de nos beſoins & de nos prieres.

Mais, quand on ſuivroit l'opinion de ceux qui croient que Salomon a parlé en cet endroit ſelon ſon propre ſentiment, il n'y auroit encore rien là qui pût favoriſer ni les Sociniens, ni les autres Proteſtants. Car ce qu'a dit Mercerus ſur le paſſage de Job, ſe peut appliquer ici, c'eſt-à-dire, qu'on juge fort bien, par toute la ſuite, que Salomon ne conſidere les hommes en cet endroit, que ſelon ce qu'ils ſont à l'égard des autres hommes & du commerce de la vie civile, auquel ils ont part quand ils ſont vivants, & auquel ils n'ont plus de part quand ils ſont morts; & qu'il n'y conſidere point l'état de leurs ames, dont on parloit peu dans l'Ancienne Loi, ſi ce n'eſt que cette connoiſſance s'eſt développée davantage, à meſure qu'on approchoit du temps du Meſſie. C'eſt ce que Mercerus lui-même a marqué dans cette ſeconde explication: car c'eſt à quoi il dit que ſe rapportent ces paroles: *Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort; par où*, dit-il, *Salomon n'a voulu marquer autre choſe, ſinon que l'état de la vie donne plus de moyen de jouir des voluptés honnêtes, & de faire beaucoup de choſes que peuvent faire ceux qui vivent, quoique foibles & mépriſables,*

III. CLAS. N°. V.

qui ne peuvent plus être faites par ceux qui ſont morts, quoiqu'ils aient été autrefois très-célebres & très-puiſſants ; comme le corps vivant d'un animal auſſi vil qu'eſt le chien, vaut mieux que le corps mort du plus grand & du plus fort lion.... C'eſt ce que Salomon a voulu dire par-là ; comme on le peut encore voir par le v. 10, où il eſt dit : *faites promptement tout ce que votre main pourra faire, parce qu'il n'y aura plus ni œuvre, ni raiſon, ni ſageſſe, ni ſcience dans le ſépulchre où vous courez.* Car ce ne ſont que les corps & non pas les ames qu'on enferme dans les ſépulchres. Et par conſéquent, cela ne peut rien faire du tout, pour ſavoir ſi les ames des Saints connoiſſent ou ne connoiſſent pas les prieres qu'on leur adreſſe.

Il y a même dans ce paſſage des choſes qui marquent *clairement que* cela ne peut les regarder, comme ce qui eſt dit de ces morts, non ſeulement *qu'ils ne connoiſſent plus rien* (ce qui eſt très-faux des ames bienheureuſes) mais auſſi qu'ils n'ont plus de récompenſe : *Nec eſt eis ultra merces* ou *præmium*, comme a traduit Mercerus ; car il n'y a que les Sociniens qui doutent que ces ames ſaintes n'aient déja une très-grande récompenſe dans le ciel.

Mais j'apprends, par un livret fort ſolide de M. Bruzeau ſur pluſieurs points de controverſe, que les Prétendus Réformés, ont fait ſur cela une notable falſification dans leurs Bibles mêmes. Car, dans toutes celles qu'ils ont fait imprimer à Geneve, à Saumur, à la Rochelle, à Sedan, avant 1588, il eſt dit au v. 5. de ce chapitre 9. de l'Eccléſiaſte ; *que les morts ne ſavent rien & n'ont plus aucun loyer.* Mais comme on ne peut pas dire cela des Bienheureux ſans contredire l'Ecriture Sainte, qui nous aſſure qu'ils ont un *grand loyer* dans le ciel, ils ont ôté dans toutes leurs Bibles, imprimées depuis, ce mot de *loyer*, mettant à la place, *ils ne gagnent plus rien* : afin que l'on pût appliquer cela aux Saints, dont on pût dire qu'ils *ne gagnent plus rien*, parce qu'ils ont tout gagné. Et il ne faut que lire la gloſe qu'ils ont miſe à la marge de ce verſet, pour être aſſuré de cette falſification. Car ils y reconnoiſſent, que, quoiqu'ils aient traduit *ils ne gagnent plus rien*, il y a dans l'hébreu *il n'y a plus de loyer pour eux.*

C'eſt tout ce que j'ai voulu dire dans cette Réflexion ; car je ne l'ai faite principalement que pour montrer avec combien d'entêtement ils nous accuſent d'*idolâtrie* ſur l'invocation des Saints, qu'ils ne peuvent nier être autoriſée par les plus grands hommes de l'Antiquité, qui en auroient été coupables auſſi-bien que nous, ſi c'en étoit une de ſe recommander aux prieres des amis de Dieu qui ſont dans le Ciel. Or peut-on deſirer une plus grande preuve de leur emportement ſur ce

ſujet, que de voir que c'eſt un crime parmi eux de ne pas vouloir que nous ſoyons idolatres ? De ſorte que les Proteſtants, qui ſont ſoupçonnés de ce prétendu crime, ſont contraints, pour n'être pas regardés comme des déſerteurs de ces nouvelles Religions, de laiſſer croire qu'ils nous tiennent pour idolâtres auſſi-bien que les autres, lors même qu'il ſe trouve qu'en expliquant leur penſée ils ruinent tous les fondements de cette extravagante accuſation. III. CLAS. N°. V.

SIXIEME RÉFLEXION.

L'Auteur du Préſervatif a cela de bon, qu'il eſt toujours ſemblable à lui-même : car s'il témoigne peu de jugement, en voulant que l'on juge plutôt de la doctrine de l'Egliſe Catholique par le miſérable livre d'un Pere Craſſet, que par celui de M. de Meaux, il n'en témoigne pas davantage en prétendant qu'on l'en doit plutôt croire, tout inconnu qu'il eſt, que M. Daillé, l'un des plus ſavants hommes de leur ſecte, ſur un des points les plus importants des controverſes. Car M. de Meaux ayant rapporté un endroit de M. Daillé dans *ſa Foi fondée ſur les Ecritures ;* d'où il conclut, *que nous croyons, ſelon ce Miniſtre, tous les articles de la Religion Chrétienne que les Prétendus Reformés appellent néceſſaires ou fondamentaux* ; notre vendeur de *Préſervatif*, à qui cela ne plaît pas, y fait deux Réponſes. La premiere, *que M. Daillé n'a point dit que l'Egliſe prétendue Réformée convienne avec la Romaine des fondements de la foi.* La ſeconde, *que s'il l'avoit dit, il ne feroit pas de difficulté de dire qu'il s'eſt trompé.*

Mais la premiere Réponſe eſt ſi évidemment fauſſe, qu'il a bien fait de ne s'y pas arrêter. Car y a-t-il rien de plus clair que ces paroles de M. Daillé, après avoir fait un grand dénombrement des articles néceſſaires & fondamentaux de la Religion Chrétienne ? *C'eſt une grande impudence de décrier notre Religion, comme ſi elle étoit nouvelle & particuliere ; car qu'y a-t-il de plus ancien ou de plus général que les définitions de foi qui la compoſent ? On ne peut nier que l'Egliſe Catholique de tous les ſiecles ne les ait enſeignées*, & que Rome même ne faſſe encore profeſſion de les croire. *Il eſt donc clair que* tous *les points de ma foi ſont tels, que tous les vrais Chrétiens, tant anciens que nouveaux, en conviennent. D'où il paroît qu'ils approuvent tous ma foi & ma Religion ; quoique pour moi je n'approuve peut-être pas toutes leurs opinions.* Je ne crois rien qu'ils ne croient..... *D'où chacun peut juger combien eſt injuſte l'importunité de ces chicaneurs de Méthodiſtes, qui veulent que nous prouvions, par des témoignages exprès de l'Ecriture, les points de notre foi*

III. CLAS. N°. V. *qui ſont controverſés; car ce ne ſont que les points de votre foi qui ſont controverſés & non ceux de la mienne.* En faut-il davantage pour confondre un homme qui oſe aſſurer, que M. Daillé n'a point dit, que l'Egliſe prétendue Réformée convienne avec la Romaine dans les points fondamentaux de la foi? Qu'il réponde donc à cet argument. Selon M. Daillé les Calviniſtes croient tous les points fondamentaux de *la foi*: Or ſelon le même Daillé Rome croit tout ce que croient les Calviniſtes. Donc, ſelon M. Daillé, Rome & les Calviniſtes ſont d'accord dans les points fondamentaux de la foi. Afin que cela ne ſoit pas démonſtratif il faudra renverſer ce premier fondement du raiſonnement humain: *Quæ ſunt eadem uni tertio ſunt eadem inter ſe.*

Ce n'eſt donc que pour ſurprendre les ſimples, qu'il *dit d'abord*, que M. Daillé n'a point dit ce qu'il a dit certainement. Mais de peur qu'étant convaincu de fauſſeté on ne prît trop d'avantage de l'aveu de ce Miniſtre, il ſe met au deſſus de lui, & déclare nettement; *que, s'il l'avoit dit, il ne feroit point de difficulté de dire qu'il s'eſt trompé.* Et pourquoi donc veut-il que nous en faſſions de dire qu'un Pere Craſſet s'eſt trompé? Eſt-ce que ce Pere Craſſet eſt plus conſidérable dans la Religion Catholique que M. Daillé dans la prétendue Réformée; & qu'ainſi les Catholiques ont moins de droit de déſavouer ce Pere Craſſet, que les Proteſtants de déſavouer M. Daillé? Le Conſiſtoire de Charenton n'en demeurera pas d'accord. Ou ſi c'eſt que lui, vendeur de *Préſervatif*, mérite plus qu'on le croie ſur cette importante queſtion, que l'un des plus ſavants Miniſtres de France; & qu'au contraire, M. de Meaux mérite moins de créance, quand il expoſe la Doctrine Catholique avec l'approbation de tout ce qu'il y a de plus éminent dans l'Egliſe, qu'un chétif copiſte des Auteurs les plus outrés qui aient écrit ſur cette matiere de l'invocation des Saints?

SEPTIEME RÉFLEXION.

Voici un autre exemple de cette même hardieſſe à nier des faits certains, & à déſavouer en même temps ceux qui auroient dit ce que cet Auteur ne trouve pas bon qu'on eût dit.

M. de Meaux, comparant l'opinion des Luthériens touchant la préſence du corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie avec celle des Catholiques, dit, que la providence de Dieu a permis, que les Calviniſtes ſoient demeurés, d'accord, *que ſuppoſé qu'il faille prendre à la lettre ces paroles*, ceci eſt mon corps, *les Catholiques raiſonnent mieux & plus conſéquemment que les Luthériens.* Et il ajoute, *qu'on lui pardonnera facilement s'il ne rapporte point les paſſages qui ont été tant de fois cités en cette matiere.*

Mais cet Auteur ayant retranché cette fin, & prenant avantage de ce que cet Evêque n'avoit point rapporté ces paſſages qui ſont très-communs, il lui répond en ces termes, d'une maniere très-fiere à ſon ordinaire. * *Nous ne confeſſons point cela : il eſt bon que le public en ſoit averti. Il eſt ſurprenant qu'on avance des faits de cette nature ſans preuves.* III. CLAS. N°. V. Pag. 240.

Je le dis encore une fois ; il ſeroit bon qu'un homme qui parle de ce ton-là ne fût pas un inconnu, mais qu'il eût un ſi grand nom, qu'on le pût croire ſuffiſamment avoué de tous les Calviniſtes, pour pouvoir dire au nom de toute la ſecte : *nous ne confeſſons point ceci & cela ; & il eſt bon que le public en ſoit averti.* Mais ce qui peut faire douter qu'il ſoit aſſez autoriſé pour cela eſt, qu'il n'eſt rien plus facile que de le convaincre d'être l'homme du monde le plus téméraire, lorſque, dans une choſe très-certaine, il oſe démentir un ſavant Evêque par ces paroles audacieuſes : *Il eſt bien ſuprenant qu'on avance des faits de cette nature ſans preuves.*

Il faut donc lui rapporter les preuves qu'il demande, puiſqu'il eſt, ou aſſez mal habile pour avoir beſoin qu'on les lui apprenne, ou aſſez peu ſincere pour feindre de les ignorer. Il les trouvera dans le premier Tom. de la Perpétuité, liv. 6. chap. 7.

" Quand on a dit aux fideles que le pain de l'Euchariſtie étoit le „ corps de Jeſus Chriſt, l'idée qu'ils devoient prendre naturellement de „ ces paroles, en les expliquant en la maniere ordinaire, étoit que pa- „ roiſſant pain il ne l'étoit pas ; mais que c'étoit le corps même de Jeſus „ Chriſt. Et c'eſt auſſi ce que les principaux Miniſtres, & les principaux „ Docteurs des Sacramentaires, n'ont pas fait de difficulté de reconnoî- „ tre, quand ils n'ont pas été aveuglés, comme M. Claude, par la „ paſſion de contredire les Catholiques, & qu'ils ont ſuivi ſimplement „ ce que la raiſon leur faiſoit connoître.

„ C'eſt cette vue ſimple de la raiſon qui a fait dire à Calvin, que le ſens „ ſimple des paroles ne peut ſubſiſter ſi le pain n'eſt changé au corps. Et „ ainſi il appelle le ſens de la Tranſſubſtantiation, le ſens ſimple des paro- „ les : *Non conſiſteret verborum ſimplicitas, niſi panis conſletur in cor-* „ *pus Chriſti.*

„ Beze, écrivant contre Weſtphalus dit, *qu'on ne peut s'attacher à la* „ *lettre dans ces paroles* : Ceci eſt mon corps, *que l'on n'établiſſe la Tranſ-* „ *ſubſtantiation.* Et dans la page 216. *Je l'ai ſouvent dit, & je le répete en-* „ *core, qu'on ne peut conſerver le ſens littéral des paroles* : ceci eſt mon „ corps, *qu'en établiſſant la Tranſſubſtantiation des Papiſtes.*

„ Zacharie Urſin dit la même choſe dans ſes explications du Catéchiſme „ part. 2. pag. 495. *Les Luthériens ſe ſont plus éloignés que les Papiſtes* „ *des paroles de Jeſus Chriſt, ſoit qu'on en conſidere la lettre ou le ſens.*

III. Cl. N°. V.

„ Hoſpinien, dans ſon Hiſtoire Sacramentaire, reconnoît la même choſe par-tout, comme lorſqu'il dit (page 49.) en réfutant un Ecrit de Luther. „ *S'il faut exclure toute figure du diſcours de Jeſus Chriſt, l'opinion de ceux qui ſuivent le Pape eſt véritable.* Et dans la préface du 2. Tom, comparant l'opinion des Conſubſtantiateurs, & celle de l'impanation du Verbe, qu'il attribue à Rupert (quoiqu'à tort) avec la doctrine de la Tranſſubſtantiation, il en porte ce jugement. *Hæ tamen ſententiæ omnes longius quam tranſubſtantiatorum à Chriſti verbis recedunt, ſi vel littera ſpectetur vel ſenſus.*

* fol. 261. „ * Zuingle, avant eux tous, avoit enſeigné la même choſe dans ſa réponſe à Billicanus. Car comparant l'opinion des Catholiques Romains avec celle des Luthériens, il dit, que les Luthériens *ſont imprudents* d'admettre d'une part que le mot *eſt* retient ſa ſignification naturelle, & de nier de l'autre, que le pain ſoit changé au corps de Jeſus Chriſt, & le vin en ſon ſang. *Car certainement*, dit-il, *ſi l'on prend le mot* eſt, *proprement, ceux qui ſuivent le Pape ont raiſon, & il faut croire que le pain eſt chair*; c'eſt-à-dire, que, ſelon Zuingle, la Tranſſubſtantiation ſe tire du ſens ſimple & naturel de ces paroles, *Ceci eſt mon corps.*

† fol. 275. „ Il ſe ſert du même argument dans ſon Traité de la Cene. † *Si l'on explique*, dit-il, *ſans figure le mot* eſt *dans ces paroles: ceci* eſt *mon corps, il faut neceſſairement que la ſubſtance du pain ſoit changée en la ſubſtance du corps de Jeſus Chriſt, & qu'ainſi ce qui étoit pain auparavant ne ſoit plus pain:* Fieri *nequit quin panis ſubſtantia in ipſam carnis ſubſtantiam convertatur; panis ergo ampliùs non eſt qui anteà panis erat.* „ *Si le mot de* ceci *marque le pain*, dit-il à Luther, * *& que l'on ne puiſſe ſouffrir de figure dans ces paroles, il s'enſuit que le pain devient le corps de Jeſus Chriſt, & que ce qui étoit pain eſt fait tout d'un coup le corps de Jeſus Chriſt:* Jam panis *tranſit in corpus Chriſti, & eſt corpus ſubitò, quod jam panis erat.* Et un peu plus haut: *Si vous vous opiniâtrez à ne recevoir point de figure, il s'enſuit que le Pape a raiſon de dire que le pain eſt changé au corps de Jeſus Chriſt.* „

* Exeget. cont. Luth. pag. 336. Notre Vendeur d'*Antidote* dira-t-il encore: *Qu'il eſt bien ſurprenant qu'on avance des faits de cette nature ſans preuves?* On ne croit pas qu'il ſoit aſſez hardi. Mais laiſſant ces preuves dans toute leur force, & ne les pouvant déſavouer, il ſe retranchera dans le pouvoir qu'il s'eſt donné à lui-même, de parler au nom de toutes les Egliſes Réformées, ſans ſe mettre en peine de ce que Zuingle, Calvin, Beze, Urſin, Hoſpinien, & tant d'autres que l'on voudra, auront pu dire avant lui. C'eſt notre coutume, dira-t-il, de ne pas tant regarder ce qui eſt vrai ou faux que notre intérêt préſent. Nos premiers Réformateurs ont eu raiſon de parler comme ils

ont fait, parce que cela leur étoit utile pour ſe défendre contre les Luthériens: mais les Catholiques en ayant tiré avantage, il nous eſt utile maintenant de parler tout autrement qu'eux. J'ai donc procuration, quand on nous objecte le ſentiment de ces grands hommes, de nier d'abord qu'ils aient dit cela, à moins qu'on ne nous rapporte leurs paſſages. Et ainſi M. de Meaux s'étant diſpenſé de les rapporter, comme étant trop communs, j'en ai pris ſujet de faire croire à nos gens, qu'il n'en étoit rien, par ces paroles, qui font toujours un bon effet parmi les ſimples: *Il eſt ſurprenant qu'on apporte des faits de cette nature ſans preuves.* Mais maintenant que je me trouve convaincu de faux, par les paſſages mêmes de nos héros de la Réformation, il me reſte encore à déclarer, par la procuration générale qu'on doit ſuppoſer que l'on m'a donnée : „ Nous ne „ confeſſons point ce qu'ont dit Zuingle, Calvin, Beze & Hoſpinien, „ & beaucoup d'autres, que, ſuppoſé qu'il faille prendre à la lettre ces „ paroles, *ceci eſt mon corps*, les Catholiques raiſonnent mieux & plus „ conſéquemment que les Luthériens : *Nous ne confeſſons point cela*, „ vous dis-je encore une fois; *& il eſt bon que le public en ſoit averti*, „ par moi vendeur de *Préſervatif*. „

III. CLAS. N°. V.

Mais le public ne ſera-t-il point auſſi averti par-là, que c'eſt la derniere impertinence de n'avoir pas vu qu'il n'y a point de *Convertiſſeur* ni de *Converti*, qui n'ait infiniment plus de droit de lui dire : Nous n'avons donc que faire auſſi, à plus forte raiſon, de votre Pere Craſſet. Qu'il ait dit, ou qu'il n'ait pas dit tout ce que vous en rapportez, cela ne nous regarde point. Il n'eſt pas le premier de ſa Compagnie qui ait avancé de fauſſes hiſtoires & de méchantes opinions. Nous vous déclarons donc, que nous ne faiſons non plus d'état de ce qu'a écrit ce Jéſuite, que de ce qu'a écrit Eſcobar & Tambourin; *& il eſt bon que le public en ſoit averti.*

HUITIEME RÉFLEXION.

Cette Réflexion ſera toute ſemblable à la précedente. M. de Meaux avoit dit : *Je ne m'arrête pas ſur le point de l'adoration, parce que les plus doctes & les plus ſenſés de nos adverſaires, nous ont accordé il y a long-temps, que la préſence de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, doit porter à l'adoration ceux qui en ſont perſuadés.* Par-où l'on voit aſſez que ce Prélat a voulu marquer les Calviniſtes, qui ont ſoutenu aux Luthériens qu'ils ne pouvoient, ſans impiété, refuſer d'adorer Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, l'y croyant préſent, & qu'en cela les Catholiques raiſonnoient plus conſéquemment qu'eux.

Que répond à cela notre Auteur? Deux choſes à ſon ordinaire. Dans

III. Cl. s. N°. V. la page 26 il s'inſcrit en faux contre ce qu'avoit dit cet Evêque, & le traite d'illuſion. *Ces Meſſieurs*, dit-il, *font illuſion au public, quand ils diſent, que, de l'aveu des Calviniſtes, les Catholiques raiſonnent plus conſéquemment dans ce ſujet de l'adoration que ne font les Luthériens.* Cela eſt toujours dit. De cent qui liront cela il n'y en aura pas deux qui prendront la peine de le vérifier. Et ainſi, preſque tout le monde croira que M. de Meaux en fait bien accroire dans ſon livre, & qu'il y paie ſouvent le monde *d'illuſion.*

Mais dans la page 240, il n'a oſé nier le fait d'une maniere ſi poſitive. Il le laiſſe en doute. Mais, vrai ou non, il ne s'en met guere en peine, & il croit en être quitte pour dire, que, s'il y en a des leurs qui aient raiſonné comme dit M. de Meaux, il les déſavoue. *Si quelqu'un des nôtres*, dit-il, *a confeſſé ce que dit M. de Condom, que l'adoration eſt une ſuite de la préſence réelle, c'étoit dans la chaleur de la diſpute contre les Luthériens, & nous ne faiſons point de difficulté de le déſavouer.*

Serons-nous toujours obligés de repréſenter à cet Auteur, que d'un côté il parle bien hardiment, étant ſi peu autoriſé dans ſon parti, & que de l'autre, il eſt bien imprudent, de ne pas voir qu'il nous eſt infiniment plus permis de déſavouer ſon Pere Craſſet, qui fait la plus grande preuve de tout ſon livre, qu'à lui de déſavouer les plus conſidérables Auteurs de ſa ſecte, qui ont dit certainement ce qu'a marqué M. de Meaux?

On les trouvera plus au long dans Meſſieurs de Wallenbourg *Tome 2. Tract. VI. partie 2. page 321.* Je me contenterai d'en rapporter un paſſage du livre que les Calviniſtes, par autorité publique, oppoſerent au livre des Luthériens, intitulé *Liber Concordiæ*, & qu'ils nommerent *Admonitio de libro Concordiæ.* Les Egliſes prétendues Réformées ſoutiennent dans ce livre, que, ſi Jeſus Chriſt eſt réellement préſent dans l'Euchariſtie, on l'y doit adorer; & non ſeulement ils le diſent; mais ils le prouvent par des raiſons invincibles. *Si Jeſus Chriſt eſt préſent en ſon corps dans l'Euchariſtie, c'eſt une ſuite néceſſaire qu'on le doit adorer dans le pain, ou en ſe tournant vers le pain.* Et dans la page ſuivante, *Si Jeſus Chriſt étoit préſent corporellement dans le Pain Euchariſtique, nous ſerions néceſſairement obligés, en nous tournant vers ce pain, de lui rendre le reſpect & l'adoration qui eſt due à Dieu: car cette adoration eſt tellement attachée à cette nature humaine, qui a été priſe par le Verbe, que, par-tout où nous ſavons, ou par nos ſens ou par ſa parole, qu'elle eſt préſente, nous devons adreſſer là notre adoration envers Jeſus-Chriſt, & d'eſprit & de corps, ſelon ce qui a été dit de lui, que tous les Anges l'adorent. C'eſt donc une* extravagance impie & outrageuſe à Jeſus Chriſt, *ce que quelques Luthériens répondent, que Jeſus Chriſt eſt préſent dans le pain de l'Euchariſtie, non pour y être adoré, mais pour y*

être

être mangé. Et que Jeſus Chriſt n'a point commandé qu'on l'y adorât, mais ſeulement qu'on l'y mangeât; car on n'a beſoin que d'un commandement général d'adorer Jeſus Chriſt, pour lui rendre l'honneur qui lui eſt dû par-tout où il eſt. S'il étoit donc conſtant qu'il fût préſent dans le pain de l'Euchariſtie, on n'auroit non plus beſoin d'un commandement exprès pour l'y adorer, que S. Thomas pour l'adorer dans la chambre où il apparut à ſes Diſciples, quand il s'écria, auſſi-tôt qu'il l'eût reconnu: mon Seigneur & mon Dieu! Nul homme bien ſenſé ne ſe trouve devant un Roi ou un Prince, qui ne lui rende l'honneur qu'il lui doit en ſe tournant vers lui. Ce ſeroit donc une grande impiété, *ſi Jeſus Chriſt, nous étant corporellement préſent, d'une maniere ſi réelle qu'il veut bien être porté dans notre bouche avec le pain par les mains des Prêtres, nous ne lui rendions pas les honneurs divins qui lui ſont dus en nous tournant vers ce pain, d'eſprit & de corps. Et il ne ſerviroit de rien de dire, que nous ne le voyons pas des yeux; car ſi nous étions aſſurés, par le témoignage de ſa parole, qu'il eſt là préſent en ſon corps, cela nous obligeroit davantage à l'y croire & à l'y adorer, que ne pourroit faire le témoignage de nos ſens.*

On trouvera la même choſe dans un Ecrit des Calviniſtes d'Heidelberg contre les Luthériens, & dans les Catécheſes de Zacharie Urſin, l'un des Auteurs les plus eſtimés de cette nouvelle Religion. Et un petit Auteur ſans nom, s'imaginera avoir droit de nier tout cela, en un endroit, en le faiſant paſſer pour *une illuſion*; & en un autre, de le mettre en doute par cette façon de parler: *ſi quelqu'un des nôtres a dit*, &c. & enfin de s'ériger en Cenſeur de qui que ce ſoit qui l'ait dit, & de le déſavouer au nom de tous les Calviniſtes, comme s'il en avoit une procuration ſpéciale, par cette belle raiſon: *que c'étoit dans la chaleur de la diſpute contre les Luthériens*! Mais c'eſt bien plutôt *la chaleur de la diſpute contre les Catholiques*, qui a fait, que, depuis, ils n'ont plus voulu demeurer d'accord d'une choſe auſſi raiſonnable qu'étoit celle qu'ils ſoutenoient alors contre quelques Luthériens. Car y a-t-il rien de plus clair au monde que cet argument (qui que ce ſoit qui le faſſe?).

Quiconque croit que l'humanité de Jeſus Chriſt eſt adorable, la doit adorer par-tout où il croit qu'elle eſt préſente, en ſe tournant vers elle de corps & d'eſprit, comme Saint Thomas n'héſita point d'adorer Jeſus Chriſt dans la chambre où il apparut, auſſi-tôt qu'il l'eût reconnu, en lui diſant: *Mon Seigneur & mon Dieu.*

Or les Luthériens, auſſi-bien que les Catholiques, ſont perſuadés, par le témoignage de la parole de Dieu, que l'humanité de Jeſus Chriſt eſt réellement préſente dans l'Euchariſtie.

Ils l'y doivent donc adorer en ſe tournant, de corps & d'eſprit, vers

III. Cl. s. N°. V. le pain, dans lequel ils croient qu'elle eſt ; & s'ils ne le font pas, ce ne peut être que par une bizarrerie tout-à-fait déraiſonnable, & qu'on peut même appeller impie, parce qu'elle prive Jeſus Chriſt de l'honneur qui lui eſt dû.

Voilà à quoi ſe réduit le diſcours de ces habiles Calviniſtes, Auteurs *de l'Avertiſſement du livre de la Concorde.* Ceux d'aujourd'hui voudroient bien les déſavouer, pour empêcher que les Catholiques ne s'en prévaillent contr'eux ; car c'eſt leur coutume de ne regarder, en tout ce qu'ils diſent, que leur utilité préſente, ſans ſe mettre en peine de la vérité & de la raiſon. Mais qu'ils les déſavouent tant qu'il leur plaira, & qu'ils diſent tant qu'ils voudront, comme cet Auteur, que cela leur eſt échappé *dans la chaleur de la diſpute contre les Luthériens*, on les défie de trouver rien qu'ils euſſent pu oppoſer à ce diſcours de leurs confreres, & qui eût pu faire voir qu'il ne prouvoit rien.

Leur auroient-ils dit, ſelon les beaux raiſonnements de cet Auteur en la p. 259. Vous vous trompez en diſant que les Luthériens, croyant Jeſus Chriſt préſent dans le pain de l'Euchariſtie, l'y devroient adorer. Vous ne ſongez pas qu'ils conſervent la ſubſtance du pain après la conſécration. *Or cette ſubſtance demeurant, ils ne pourroient adorer le corps de Jeſus Chriſt, qu'ils croient être dans ce pain, qu'en même temps ils n'adoraſſent la créature qui lui eſt conjointe, & que, par conſéquent, ils ne rendiſſent une adoration ſouveraine à la créature, ce que le Créateur déteſte ſouverainement.* Mais qui peut douter que ces habiles Calviniſtes ne ſe fuſſent moqués d'une ſi grande impertinence ? Car deux choſes n'étant unies enſemble que par une union ſacramentale, & étant diſtinguées entiérement de ſubſtance, qui eſt ce que croient les Luthériens du pain euchariſtique, & du corps de Jeſus Chriſt, qu'y a-t-il de plus facile à l'eſprit que de diſtinguer ces deux objets, en ne rendant l'adoration ſouveraine qu'à celui à qui elle eſt due, & à l'autre, un honneur infiniment moindre comme à une choſe ſacrée ? Il faut avoir bien peu de ſens pour regarder cela comme une difficulté ſans réponſe.

Eſt-ce donc que Moyſe n'a pu adorer Dieu dans le buiſſon ardent ſans commettre une idolâtrie, parce qu'il auroit adoré en même temps ce buiſſon & ce feu, qui n'étoient que des créatures ?

Eſt-ce que S. Jean Baptiſte n'a pu, ſans idolâtrie, adorer le S. Eſprit qui deſcendit ſur Jeſus Chriſt dans ſon Baptême en forme d'une colombe, parce qu'il auroit en même temps adoré cette forme de colombe, qui ne pouvoit être qu'une créature ?

Eſt-ce que Sainte Eliſabeth n'a pu, ſans idolâtrie, adorer Jeſus Chriſt dans le ventre de la Sainte Vierge, parce qu'il y étoit joint à ſes en-

trailles, & que, l'y adorant, elle eût auſſi adoré les entrailles de la Vierge, qui n'étoient que des créatures ?

Eſt-ce que les Paſteurs & les Mages n'ont pu, ſans idolâtrer, l'adorer émmaillotté, parce qu'ils euſſent auſſi adoré ſes langes, qui n'étoient que des créatures ?

Eſt-ce que l'Hémorroïſſe n'a pu l'adorer lorſqu'elle touchoit la frange de ſes vêtements, parce que ſon adoration ſe ſeroit portée à Jeſus Chriſt & à ſes vêtements, ce qui auroit été une idolâtrie ?

Eſt-ce que tous les corps vivants ne ſont pas percés comme des cribles, par une infinité de pores, qui ſont remplis de matieres qui ne ſont point partie de ces corps, & qui, dans celui de Jeſus Chriſt, n'étoient point unies perſonnellement avec le Verbe ? On ne pouvoit donc adorer l'humanité de Notre Seigneur, *qu'on ne rendît au même temps une adoration ſouveraine à de pures créatures, qui lui étoient conjointes ; ce que le Créateur déteſte ſouverainement.*

Y eut-il jamais une plus grande extravagance que ce prétendu argument indiſſoluble ? Et c'eſt ſur cela que l'on condamne tous les Chrétiens qui adorent Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie d'être idolâtres, ſuppoſé même qu'il fût certain, que ſa chair fût réellement préſente dans l'Euchariſtie. Car c'eſt ce que cet Auteur prétend avoir bien prouvé en la page 258, par un argument ridicule, dont la préparation eſt une propoſition qu'on ne peut guere excuſer de Neſtorianiſme ou de Socinianiſme. *Si l'on peut*, dit il, *adorer Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, pourquoi ne me ſera-t-il pas permis d'adorer le marbre & le bronze, qui ſont pleins de la divinité, qui eſt infiniment plus adorable que l'humanité de Jeſus Chriſt* ? Si cela eſt, l'humanité de Jeſus Chriſt n'eſt pas l'humanité du Verbe divin, ou le Verbe divin n'eſt pas Dieu. Car ſi cette humanité appartient à Dieu, & eſt unie à Dieu par une unité perſonnelle, elle eſt adorable comme Dieu même. Et ſi, au contraire, comme dit cet Auteur, elle eſt *infiniment moins adorable que la divinité*, on ne doit donc pas l'adorer de l'adoration ſouveraine, qui n'eſt due qu'à Dieu, & que, par conſéquent, on ne pourroit rendre ſans crime, à ce qui ſeroit *infiniment moins adorable.* Voilà une belle préparation à ce merveilleux argument indiſſoluble : & voici l'argument même.

* *Dieu eſt préſent dans le marbre : il le remplit ; il y eſt d'une maniere incomprébenſible & adorable. Il ne m'eſt pourtant pas permis de me proſterner devant ce marbre pour l'adorer, d'en prendre des pieces, de les expoſer pour être adorées par les fideles, & de les porter en pompe. Pourquoi ? Parce que ſi Dieu eſt dans ce marbre, il y a auſſi de la créature : il en eſt plein ; & je ne pourrois adorer ce ſujet, qui eſt en partie créature &* * Pag. 258.

III. CLAS. N°. V.

en partie Créateur, que je ne rendiſſe une adoration ſouveraine à la créature ; ce que le Créateur déteſte ſouverainement.

Or je ſuppoſe, comme font les Catholiques, que Jeſus-Chriſt eſt dans les eſpeces de l'Euchariſtie : mais ſous ces eſpeces tout eſt plein de créatures, d'accidents, de figures, de couleurs, & de quantité.

Je ne pourrois donc adorer là-dedans mon Créateur, qu'en même temps je n'adoraſſe la créature qui lui eſt conjointe. Si on ſait quelque réponſe à cette preuve, on nous fera plaiſir de nous la donner.

Je l'ai déja donnée cette réponſe, & ai fait voir l'impertinence de cette prétendue preuve. Je n'ai plus que l'exemple *de ſon marbre* à examiner, & à en montrer le ridicule, ce qui ne ſera pas difficile : car tout ce qu'il en dit n'eſt fondé que ſur la maniere groſſiere & charnelle dont pluſieurs conçoivent l'immenſité de Dieu, en ſe l'imaginant comme une lumiere infinie, qui ſeroit répandue par-tout, & qui occuperoit tous les lieux, & réels & imaginaires. Ce n'eſt point ainſi que Dieu eſt immenſe. Les choſes ſpirituelles ne rempliſſent point les lieux corporels : *Spiritualia non ſunt in loco*, dit Boëce avec tous les Philoſophes un peu éclairés. La ſubſtance de Dieu, qui eſt plus ſpirituelle que tout ce que nous pouvons concevoir de tel, n'eſt donc contenue dans aucun lieu ni fini ni infini, (*a*) comme dit S. Auguſtin. Il eſt par-tout ; parce qu'il ſoutient tout, qu'il connoît tout, qu'il agit par-tout. (*b*) *Deus ubique totus, non locorum ſpatiis, ſed majeſtatis potentiâ*, dit le même Pere. Et ainſi le raiſonnement de cet homme, n'étant appuyé que ſur une fauſſe imagination, ne peut être qu'une chimere.

(*a*) De Gen. ad lit. l. 8. c. 19

(*b*) de ferm. Dom. in monte. l. 2.

Mais, de plus, en le conſidérant même ſelon cette imagination, ce ne ſeroit qu'un pur ſophiſme. Car, au lieu de conclure de cette préſence de Dieu dans le marbre, qu'il n'y a point de piece de marbre dans lequel on ne pût adorer Dieu, il en conclut, que, ſelon les Catholiques, *il n'y* auroit point de piece de marbre que l'on ne pût adorer : ce qui eſt une illuſion manifeſte, puiſque le marbre n'eſt pas Dieu, pour être rempli de Dieu en la maniere dont cet homme ſe l'imagine. Réduiſant donc l'adoration dans les termes dans leſquels il la devoit lui-même réduire, qui doute que ceux qui comprennent l'immenſité de Dieu de cette maniere groſſiere, ne le puſſent adorer par-tout ſans idolâtrie, pourvu que leur eſprit & leur cœur ne ſe portaſſent qu'à Dieu comme étant par-tout ? Mais ils ne pourroient pas l'adorer avec affectation dans un marbre particulier, ni en prendre des pieces, & les expoſer pour être adorées ; parce que ce ſeroit faire entendre, par une ſuperſtition criminelle, que Dieu ſeroit dans ce marbre, d'une autre maniere que dans tous les autres corps du monde. Voilà la vraie raiſon pourquoi ce qu'il dit ne ſe pour-

roit faire par ceux mêmes qui concevroient, auſſi charnellement que lui, l'immenſité de Dieu. Mais celle qu'il en apporte eſt impie & payenne; *car c'eſt*, dit-il, *que je ne pourrois adorer ce ſujet, qui eſt en partie créature & en partie Créateur, que je ne rendiſſe une adoration ſouveraine à la créature.* Qui eſt le Chrétien qui a jamais dit d'une pierre, qu'elle fût en partie créature & en partie Créateur? C'eſt ce qu'auroient pu dire les Stoïciens, qui croyoient que le monde étoit Dieu, & que chaque partie du monde l'étoit auſſi en ſa maniere. Mais, outre que cette penſée eſt impie, elle eſt ſi folle, qu'elle ne ſeroit propre, ſi elle étoit vraie, qu'à détruire ce qu'il veut établir. Car ſi le marbre dont il parle étoit en partie Dieu & en partie créature, je lui ſoutiens qu'on pourroit très-bien adorer cette partie qui ſeroit Dieu, ſans adorer celle qui ne ſeroit que créature, comme je l'ai déja fait voir par tant d'exemples qu'il en doit être ſatisfait. III. CLAS. N°. V.

Ce ſont néanmoins ces rêvéries qui lui donnent ſujet de nous inſulter par ces paroles; *Après cela croyez ces Meſſieurs, quand ils vous diſent, d'un ton aſſuré, que la préſence de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, doit porter néceſſairement à l'adoration ceux qui en ſont perſuadés.* Et moi je crois avoir plus de lieu de dire: Après cela croyez cet Auteur ſans nom, quand il vous nie, d'un ton aſſuré, ce que le ſeul ſens commun doit perſuader à tout le monde, & ce qui a été reconnu pour indubitable par les plus fameux Auteurs de ſa ſecte, dont il dit ridiculement: *Nous ne faiſons point de difficulté de les déſavouer*, n'étant lui-même avoué de perſonne dans ce déſaveu.

NEUVIEME RÉFLEXION.

Ce ſera encore ſur l'adoration de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, parce qu'il fait paroître en un autre endroit, ſur cette même matiere, ce même eſprit de hardieſſe, qui lui fait révoquer en doute tout ce que dit M de Meaux qui ne lui plaît pas; & ce même eſprit de préſomption, qui lui fait décider, au nom de ſa ſecte, les choſes les plus importantes, comme s'il en avoit reçu un plein pouvoir par quelque Synode général.

" Il eſt bon, dit-il, de remarquer que M. de Condom ſuppoſe, que „ tous les Luthériens ne rejettent pas l'adoration. *Quelques-uns*, dit-il, „ *rejettent l'adoration.* Il nous apprend là quelque choſe de nouveau. Ce „ ſont des faits aſſez importants pour n'être pas avancés ſans preuves: „ mais cela ne nous importe pas extrêmement. Si M. de Condom ne „ ſe trompe pas, nous lui déclarons que ces Luthériens, qui adorent,

LIII Clas. „ ne ſont pas ceux à qui nous offrons l'union; de bon cœur nous leur „ diſons anathême.

N°. V. Jamais homme n'a ſi bien gardé ſon caractere: c'eſt toujours la même méthode. Il faut d'abord faire paſſer pour faux, ou pour douteux, ce que dit M. de Meaux; & enſuite, vrai ou non, ſe mettre au deſſus.

Cet Evêque, dit-il, *nous apprend quelque choſe de nouveau, quand il ſuppoſe que tous les Luthériens ne rejettent pas l'adoration.* C'eſt que, ce qui paroît nouveau à un demi-ſavant ne l'eſt pas à de plus habiles. *Mais ce ſont des faits aſſez importants pour n'être pas avancés ſans preuves.* Il ſuffiſoit à ce Prélat qu'ils fuſſent vrais & connus des Savants. Il n'étoit pas obligé de les prouver dans ſon livre même: il les pouvoit ſuppoſer, pourvu qu'il ne dit rien que de certain. Mais, *puiſqu'il plaît* à notre Auteur d'en douter, il eſt raiſonnable de lui apprendre ce qu'il témoigne ne pas ſavoir.

M. Oléarius, Bibliothécaire du Duc de Holſtein, très-connu par la Relation qu'il a faite de ſes voyages, où il témoigne que les Moſcovites & les Arméniens croient la Tranſſubſtantiation comme l'Egliſe Romaine, dans la lettre qu'il a écrite ſur ce ſujet à M. l'Abbé de Pontchâteau, qui eſt à la fin du premier Tome de la Perpétuité, explique en ces termes ce que les Luthériens croient de l'Euchariſtie.

Vous deſirez auſſi ſavoir, Monſieur, *quelle eſt notre foi ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Sachez donc, que nous autres Luthériens croyons la vraie & réelle préſence du corps & du ſang de Jeſus Chriſt; & pour moi, quand je participe a cette ſacrée communion, je dis en moi même:* O! Jeſus, je vous adore, *& je vous révere; je vous rends graces de ce que vous daignez me faire participant de votre corps & de votre ſang. Car, ſachez auſſi que nous croyons que Jeſus Chriſt, Dieu & homme, eſt toujours* adorable par-tout où il eſt. *Et, parce que nous croyons qu'il eſt préſent dans l'action de la Cene, d'une maniere particuliere, & qu'il nous donne véritablement & ſubſtantiellement à manger ſon corps & ſon ſang par l'entremiſe des Symboles terreſtres qu'on a bénis; c'eſt-à-dire, ſous le pain & le vin, nous le révérons* & l'adorons *dans cette action; mais nous croyons que ce Sacrement n'eſt que dans l'uſage.* Par où il a voulu marquer qu'ils ne l'adoroient pas hors l'uſage, comme font les Catholiques.

Un auſſi habile homme que celui-là ſavoit apparemment ſa Religion. Or il ne témoigne pas ſeulement qu'il adoroit Jeſus Chriſt, comme préſent dans l'action de la Cene, mais que la créance des Luthériens eſt, qu'on l'y doit adorer, parce que Jeſus Chriſt eſt adorable par-tout où il eſt: ce qui marque au moins que c'eſt parmi eux un ſentiment fort commun. Or comme cette lettre eſt d'un homme fort célebre, & qu'elle ſe

trouve dans un livre aussi célebre qu'est celui de la Perpétuité, il est assez étrange que cet Auteur soit si mal instruit des points qu'il traite, qu'il ait osé dire, *que M. de Condom leur apprend quelque chose de nouveau, en supposant que tous les Luthériens ne rejettent pas l'adoration.* III. CLAS. N°. V.

MM. de Wallenbourg rapportent le témoignage d'un autre savant Luthérien, nommé Christophe Scheibler *: *Jesus Christ qui est dans l'Eucharistie, est adorable d'une adoration proprement dite. Car étant le vrai Dieu il s'est joint l'humanité en unité de personne; ce qui fait qu'en lui Dieu & l'homme sont adorés d'une même & seule adoration. Et c'est ce que l'Ecriture nous enseigne, Matth. 4. 10. Phil. 2. 9.* Et un peu après: *Quoique la génuflexion extérieure soit une belle cérémonie, & qui marque bien la soumission de l'esprit, ce n'est pas néanmoins en cela que l'adoration consiste; & elle peut être avec génuflexion & sans génuflexion, pourvu qu'elle se fasse en esprit & vérité, comme dit Notre Seigneur en S. Jean 4. 23. Ce que je dis, afin que l'on ne croie pas que l'on n'adore pas Jesus Christ dans l'Eucharistie, dans les lieux où on ne la reçoit pas à genoux. Il faut aussi observer, que cette adoration de Jesus Christ dans l'Eucharistie, ne demande pas nécessairement que nous tournions les yeux, ou appliquions notre esprit aux choses terrestres, qui sont dans l'Eucharistie par l'institution de Jesus Christ; mais que Jesus Christ y peut être adoré, encore que nous ne regardions pas ces choses.* (Il ne dit pas, que c'est mal fait de les regarder, mais seulement que cela n'est pas nécessaire.) Et plus bas: *La présence de Jesus Christ dans l'Eucharistie fait, que celui-là ne peche point qui y adore Jesus Christ, non en adorant le pain, mais Jesus Christ. Et c'est ce qui a fait dire à Luther, dans un de ses Sermons, fol. 207, qu'on ne doit condamner ni ceux qui adorent (a) le Sacrement, ni ceux qui ne l'adorent pas.* Et, de tout cela, il conclut: *Il paroît que, quand nous adorons Jesus Christ, qui nous est véritablement présent dans le Sacrement de l'Eucharistie, nous ne faisons rien en cela que conformément à la doctrine des anciens Catholiques. Et au regard de cela nous ne trouvons rien à blâmer dans les Papistes.*

* Tom. 2. Tract. 6. part. 2.

Mais voici encore un témoignage des Luthériens plus considérable: car c'est de tout le corps des Théologiens de Wittemberg, dans la Ré-

(a) [Remarquez que Luther, & les Luthériens après lui, prennent en cet endroit le mot de *Sacrement* pour Jesus Christ présent dans le Sacrement; ce qui ruine la chicanerie des Calvinistes, qui ne veulent pas que le Concile de Trente ait pu prendre le mot de Sacrement dans le même sens, quand il a dit, dans le chapitre 5. de la treizième Séance, *quon doit rendre au très-Saint Sacrement le culte de latrie qui est dû à Dieu*: ce qu'il explique en ces termes, dans le sixième Canon: *Si quelqu'un dit que* Jesus Christ, *le Fils unique de Dieu, ne doit pas être adoré du culte de latrie dans le S. Sacrement de l'Eucharistie, qu'il soit Anathême.*

III. Clas. N°. V. fytation d'un livre des Calviniſtes, intitulé, *le Conſentement orthodoxe*, p. 670. *Il nous paroît que Luther n'a rien écrit touchant l'adoration qui ne nous ſemble conforme en toutes choſes à la parole de Dieu. Car il a expreſſément déclaré, que l'adoration de Jeſus Chriſt dans le Sacrement n'étoit point une priere, mais une vénération & un honneur, tant intérieur, qu'extérieur, qui eſt intérieurement dans le cœur, & extérieurement dans tout le corps. Mais qu'il approuve plus ceux qui l'omettoient; & qui, ne s'appliquant qu'aux paroles de la promeſſe, penſoient ſeulement à ce que Jeſus Chriſt faiſoit en eux par ce Sacrement, pour le recevoir par une vraie foi.*

Tout cela nous fait voir que les Calviniſtes repréſentent très-infidellement la doctrine des Luthériens touchant l'adoration. Car 1°. ils diſſimulent qu'il y a beaucoup de Luthériens qui adorent Jeſus Chriſt comme préſent dans l'Euchariſtie, & qui, pour cette raiſon, la reçoivent à genoux; & que pluſieurs auſſi, qui ne communient pas à genoux, ne laiſſent pas de l'adorer.

2°. Ils font entendre, autant qu'ils peuvent, que les Luthériens, qui n'adorent point, le font comme eux, de peur d'être idolâtres; ce qui eſt une grande fauſſeté. Car ils croient tous, après Luther, qu'il eſt permis d'adorer Jeſus Chriſt comme préſent dans l'Euchariſtie, & en ſe tournant vers le pain deſprit & de corps; mais il ont prétendu, que ces actes d'adoration, n'ayant été ni commandés ni défendus par Jeſus Chriſt, chacun en peut faire ce qu'il veut; & pluſieurs ſe ſont imaginés, par une bizarrerie fort déraiſonnable, qu'il valloit mieux omettre l'adoration, non comme mauvaiſe, mais comme non néceſſaire, pour s'appliquer aux paroles de la promeſſe; comme ſi l'un empêchoit l'autre.

3°. Ils ſuppoſent, ou par mauvaiſe foi ou par ignorance, qu'il n'y a point de Luthériens, ou fort peu, qui aient cru que l'adoration étoit une ſuite néceſſaire de la préſence réelle: mais il y a en cela une équivoque, qu'ils n'ont pas voulu démêler. Car il faut diſtinguer entre pouvoir adorer, en ne faiſant rien que de bon & de permis, & être obligé d'adorer. Ils ont tous reconnu que le premier étoit une ſuite néceſſaire de la préſence réelle; parce que Jeſus Chriſt étant adorable, il peut être adoré par-tout où il eſt. Mais ils n'ont pas tous voulu voir que l'obligation d'adorer devoit être auſſi une ſuite de la même préſence réelle; parce que c'étoit manquer à l'honneur que l'on doit à Jeſus Chriſt que de ne le pas adorer où l'on croit qu'il eſt: & c'eſt ce que les Calviniſtes leur ont reproché avec raiſon, comme nous avons vu dans la Réflexion précédente; où l'on a pu remarquer, que la raiſon qu'apportoient les Luthériens, pour ne ſe pas croire obligés d'adorer Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, où ils ſont perſuadés qu'il eſt préſent, n'eſt point qu'ils

qu'ils appréhendaſſent de commettre une idolâtrie en l'adorant; mais ſeulement, que Jeſus Chriſt, n'ayant ni défendu ni commandé cette adoration, il leur étoit libre de la faire, ou de l'omettre. Ce que les Calviniſtes ont réfuté avec raiſon; parce qu'on n'a point beſoin de commandement particulier pour être obligé d'adorer Jeſus Chriſt par-tout oú il eſt préſent. III. CLAS. N°. V.

Notre Auteur vóit donc que M. de Meaux n'a rien dit des Luthériens, touchant l'adoration, dont il ne fût bien informé. Et ainſi il faut qu'il ſe réduiſe à ſa ſeconde réponſe, & qu'il nous diſe, d'un ton de Maître, & comme fondé en procuration de tous les Calviniſtes de l'Europe: *Si ce Prélat ne ſe trompe pas, nous lui déclarons, que ces Luthériens, qui adorent, ne ſont pas ceux à qui nous offrons l'union: de bon cœur nous leur diſons anathême.* Mais il eſt bien étrange qu'il n'ait pas vu combien cette réponſe ſouffroit de difficultés.

Car, 1°. toutes les avances que les Calviniſtes ont faites pour recevoir les Luthériens dans leur Communion, ſans aucune abjuration des dogmes que les Calviniſtes n'approuvent pas, ſont générales pour tous les Luthériens, ſans exception de ceux qui adorent & de ceux qui n'adorent pas. C'eſt ce que l'on peut voir particuliérement par le célebre Décret du Synode National tenu à Charenton l'an 1631. Qui a donc donné droit à cet Auteur inconnu, de nous venir dire maintenant, qu'il n'y a qu'une partie de ces Luthériens qu'ils reconnoiſſent pour leurs freres, & à qui ils offrent leur Communion, & qu'ils diſent anathême aux autres?

2°. Les Calviniſtes ſe ſont unis avec les Luthériens de Pologne par le Traité de Sandomir; &, par cet accord, ils ſe ſont exhortés mutuellement à recevoir les Sacrements dans les Egliſes les uns des autres. Or les Luthériens de Pologne reçoivent l'Euchariſtie à genoux; ce qui, étant joint à la créance qu'ont les Luthériens, que Jeſus Chriſt y eſt réellement préſent, porte naturellement à croire, que ceux qui, ayant cette créance, uſent de cette cérémonie, le font pour adorer Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie. Ils auroient donc dû, pour éviter le péril de communiquer avec des idolâtres, exiger d'eux qu'ils déclaraſſent, qu'ils n'en uſent point pour adorer Jeſus Chriſt comme préſent dans l'Euchariſtie; parce que, s'ils le faiſoient dans ce deſſein, ils ſeroient obligés de leur *dire anathême*, bien loin de recevoir la communion de leur main. Or ils n'ont rien fait de ſemblable dans ce Décret d'union: il n'eſt donc point vrai que les Calviniſtes auteurs de cette union, fuſſent diſpoſés *de dire anathême* aux Luthériens qui adoreroient Jeſus Chriſt comme préſent dans l'Euchariſtie.

3°. S. Paul, parlant des Philoſophes (Rom. 1. 32.) leur impute

III. Clas. N°. V.

à un auſſi grand crime d'avoir conſenti à l'idolâtrie des Payens, que d'avoir eux-mêmes adoré les créatures. Or nous venons de voir que les Luthériens croient communément, après Luther, qu'il n'y a point de mal d'adorer Jeſus Chriſt comme préſent dans l'Euchariſtie; mais qu'on le peut faire, ou ne le pas faire, parce que cela n'eſt ni défendu ni commandé. Les Calviniſtes ne peuvent donc croire que cette adoration de Jeſus Chriſt, préſent dans l'Euchariſtie, eſt une idolâtrie, qu'ils ne ſoient obligés de regarder preſque tous les Luthériens, ou comme des Idolâtres, ou comme des gens qui conſentent à l'idolâtrie; & par conſéquent, il faut, ou qu'ils condamnent toutes leurs Egliſes, qui ont offert tant de fois la communion aux Luthériens, & qu'ils ſe réſolvent préſentement à leur dire à tous anathême, ou qu'ils reconnoiſſent *qu'ils* ne ſavent ce qu'ils diſent, & qu'ils combattent le ſens commun, quand ils prétendent, que ce n'eſt pas une ſuite néceſſaire de la préſence de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, de l'y pouvoir au moins adorer ſans idolâtrie, quand il n'y auroit pas d'obligation de le faire.

4°. Enfin, il n'eſt non plus permis de rechercher la communion des impies que des idolâtres. Or, ſelon les plus habiles Calviniſtes, les Luthériens, qui n'adorent point Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, l'y croyant préſent, (*a*) ſont des impies; &, s'ils l'adorent, ſelon les Calviniſtes d'aujourd'hui, ils ſont idolâtres. Ils ne leur offrent donc leur Communion, les devant croire ou impies ou idolâtres, que parce que, ne jugeant des choſes que par leur intérêt, ils ont trouvé qu'il leur étoit avantageux de s'unir aux Luthériens, quelque méchante opinion qu'ils euſſent d'ailleurs de leurs ſentiments, afin qu'étant joints enſemble, ils fiſſent un corps plus formidable, & plus hors d'état de pouvoir être attaqué.

DIXIEME RÉFLEXION.

La maniere dont cet Auteur prétend renverſer ce qu'a dit M. de Meaux de l'autorité du Pape eſt tout-à-fait merveilleuſe: car c'eſt, d'une part, en établiſſant des principes qui ne ſont contraires à la primauté du S. Siege, que parce qu'ils le ſont à l'Evangile, & qu'on ne les peut ſoutenir, qu'en prétendant que l'Egliſe a été ruinée dès le ſecond ſiecle. Et c'eſt, de l'autre, en ſe jettant dans des embarras, qui l'obligent à pren-

(*a*) Fabula impia eſt, & in Chriſtum contumelioſa, quod aliqui Lutherani dicunt Chriſtum adeſſe huic pani ſuo corpore, non ut in eo adoretur, ſed ut in eo comedatur, &c. Admon. de lib. Concordiæ. page 388.

Si adorationem Pontificiam neget Lutheranus poſitâ præſentiâ Chriſti in pane, crimen impietatis & contumeliæ Chriſti, nec apud Papiſtas, nec apud ullos ſanos, poteſt effugere. Balæus apud Wall. Tom. 2. Tract. 6. pag. 340.

dre à partie preſque tous les Miniſtres, & en particulier celui de tous les adverſaires de M. de Meaux qui a le plus de réputation: tant il eſt vrai que le livre de ce Prélat a jeté une telle confuſion dans le camp des Philiſtins, qu'ils ſont réduits, en le voulant combattre, à ſe défaire les uns les autres. III. Clas. N°. V.

* " Je veux bien, dit-il, regarder d'abord cet article du Pape & * Pag. 334.
„ de ſon autorité ſous la même face que fait M. de Condom. Le Pape
„ eſt un Chef viſible, un Monarque ſpirituel. Mais qui à établi ce Mo-
„ narque ? Eſt-il poſſible que l'on ne ſente pas que cela met une pro-
„ digieuſe différence entre la Religion des Proteſtants & la Religion Ro-
„ maine? Pour la faire voir, je ſuppoſe que le Seigneur Jeſus Chriſt a
„ voulu que le gouvernement de ſon Egliſe fût Ariſtocratique, & qu'il
„ l'a remis entre les mains de gens qu'il a appellés des Evêques & des Prê-
„ tres, leſquels il a revêtus d'une égale puiſſance. Je ſais bien que ce
„ principe m'eſt conteſté; mais, encore une fois, je ne ſuis pas obligé
„ de rien prouver dans cet ouvrage. Il m'eſt permis de ſuppoſer *mes*
„ *principes*: &, en les ſuppoſant, je dois montrer combien ils ſont in-
„ compatibles avec ceux de l'Egliſe dans laquelle on veut que nous ren-
„ trions. Si donc le Seigneur Jeſus Chriſt à établi le gouvernement Ariſ-
„ tocratique dans ſon Egliſe, cette eſpece de gouvernement eſt de droit
„ divin: & s'il eſt de droit divin, il ne doit être permis à perſonne de le
„ changer, ſous quelque prétexte que ce ſoit. L'eſpece du gouverne-
„ ment eſt ſi fort de l'eſſence d'un Etat, que l'État change abſolument,
„ perd ſon nom & ſa forme, quand il change de gouvernement. Tout
„ le monde fait cela; & l'on veut, que, ſans ruiner l'Egliſe, on en
„ puiſſe faire une Monarchie, contre les intentions & le deſſein de Jeſus
„ Chriſt? Nous ne comprenons pas cela. "

Mais on comprend encore moins comment cet Auteur a pu être aſſez aveugle, pour ne pas voir, que, d'une part, en ſuivant ſes hypotheſes, il faudroit dire que l'Egliſe n'auroit duré qu'un ſiecle depuis les Apôtres, & qu'après cela elle auroit été ruinée; & que, de l'autre, il avance, au nom de tous ceux de ſa ſecte, des choſes qui lui ſont ſi particulieres, qu'il n'y a point de Miniſtre préſentement, qui ne ſoit obligé de le condamner. Ce ſont les deux choſes que j'ai à montrer: la folie de ces hypotheſes, & ſon impertinence à parler pour les autres, lorſque tous les autres le déſavouent.

1°. Ce que je viens de rapporter de cet Auteur ſe réduit à cinq propoſitions, qu'il ſuppoſe être ſi conſtantes parmi les Prétendus Réformés, qu'ils les peuvent ſuppoſer comme des principes de leur Religion.

III. CLAS. N°. V.

La premiere eſt; que Notre Seigneur Jeſus Chriſt *a revêtu d'une égale puiſſance* ceux à qui il a remis le gouvernement de ſon Egliſe.

La ſeconde ; que cette eſpece de gouvernement de l'Egliſe par des Miniſtres *d'une égale puiſſance*, quelque nom qu'on leur donne, ou d'Evêques ou de Prêtres, eſt de droit divin.

La troiſieme eſt; qu'étant de droit divin, il ne doit être permis à perſonne de le changer, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

La quatrieme; que l'eſpece du gouvernement eſt ſi fort de l'eſſence d'un Etat, que l'Etat change abſolument, perd ſon nom & ſa forme, quand il change de gouvernement.

La cinquieme; qu'il s'enſuit de-là, que Jeſus Chriſt ayant voulu que ſon Egliſe fût gouvernée par des Miniſtres *d'égale puiſſance*, on ne peut changer cette ſorte de gouvernement *ſans la ruiner*.

Voilà ce qu'il prétend qu'il lui eſt permis de ſuppoſer comme *ſes principes*; c'eſt-à-dire, comme les principes de ſa Religion. Il ſeroit bien facile d'en faire voir la fauſſeté; mais on l'a fait tant de fois, & non ſeulement les Catholiques, mais auſſi les Epiſcopaux d'Angleterre, que ce n'eſt pas à quoi je veux m'arrêter. J'aime mieux ſuppoſer avec lui que ce ſont les principes de ſa Religion. Je le ſupplie ſeulement d'en enviſager les conſéquences, & de reconnoître d'abord, que, s'il eſt de droit divin que les Egliſes ſoient gouvernées par des Miniſtres *d'égale puiſſance*, & qui n'aient point de Supérieur, la puiſſance Epiſcopale n'eſt pas moins contre *ce droit divin*, que la primauté du Pape. Et c'eſt pourquoi auſſi les Calviniſtes de France, pour qui M. de Meaux a fait ſon livre, & au nom de qui cet Auteur parle dans ſon *Préſervatif*, ne ſe ſont pas contentés de ne pas reconnoître la primauté du Pape, mais ils ont auſſi aboli l'Epiſcopat, & introduit une nouvelle forme de gouvernement, dans lequel les Egliſes ſont gouvernées par le College de pluſieurs Miniſtres, qui ont une égale puiſſance, & qui n'ont point de Supérieur au deſſus d'eux. Et comme ils ont bien vu qu'ils n'auroient pu, ſans cela, juſtifier l'établiſſement ſchiſmatique de leurs nouvelles Egliſes, ils ont engagé tous ceux de leur ſecte à croire ce nouvel article de foi : *Nous croyons tous vrais Paſteurs, en quelque lieu qu'ils ſoient, avoir même autorité & égale Puiſſance ſous Jeſus Chriſt:* c'eſt le trentieme article de leur Confeſſion de foi. C'eſt donc un principe de leur nouvelle Religion, que, ſelon l'inſtitution de Jeſus Chriſt, il n'y a point d'inégalité entre les Paſteurs, & que l'un n'eſt point ſupérieur de l'autre. Il eſt donc contre l'inſtitution de Jeſus Chriſt, que chaque Egliſe ſoit gouvernée par un Evêque Supérieur de pluſieurs Prêtres. Donc cela n'a pu s'introduire ſans violer le droit di-

vin, en changeant le gouvernement de l'Egliſe établi par Jeſus-Chriſt; ce qui emporte *la ruine de l'Egliſe*, ſelon cet Auteur; parce que l'eſpece du gouvernement eſt ſi fort de l'eſſence d'un Etat, que l'Etat change abſolument, perd ſon nom & ſa forme, quand il change de gouvernement. Or les Prétendus Réformés, qui ne veulent pas que la prééminence des Evêques au deſſus des Prêtres ſoit auſſi ancienne que l'Egliſe, ſont obligés d'avouer, qu'on la trouve toute établie avant le milieu du deuxieme ſiecle; c'eſt-à-dire, environ quarante ans depuis la mort de l'Apôtre S Jean. Il faut donc, ſelon les hypotheſes de cet Auteur, que l'Egliſe ait été *ruinée* dès ce temps-là, puiſque ce lui eſt une choſe incompréhenſible, qu'on y puiſſe établir, *ſans la ruiner*, un autre gouvernement, que celui de Paſteurs *éguux en puiſſance*, qu'il prétend que Jeſus Chriſt a établi. Voilà donc l'*Egliſe ruinée* dès le ſecond ſiecle, ſi nous en croyons ces Prétendus Réformateurs. C'eſt la conſéquence néceſſaire & infaillible des cinq propoſitions qu'il dit avoir droit de ſuppoſer, comme étant *les principes de ſa Religion*. III. CLAS. N°. V.

Mais cette conſéquence en attire une autre. C'eſt que toute Religion, qui eſt fondée ſur des principes qui obligent néceſſairement à croire que l'Egliſe eſt tombée en ruine dès le ſecond ſiecle de ſon établiſſement, & que Jeſus Chriſt, ne l'a pu faire ſubſiſter qu'environ cent ans, contre la promeſſe qu'il avoit faite, de la conſerver juſques à la fin des ſiecles, doit être une Religion Antichrétienne.

Or telle eſt la Religion des Prétendus Réformés, ſelon l'Auteur du Préſervatif; car elle a, ſelon lui, pour principe, ce qui oblige néceſſairement à croire que l'Egliſe a été ruinée dès le temps qu'on en a changé le gouvernement, en établiſſant la ſupériorité des Evêques ſur les Prêtres; ce qu'ils prétendent être arrivé dès le commencement du ſecond ſiecle.

Donc la Religion des Prétendus Réformés ne ſauroit être qu'une Religion Antichrétienne.

J'attends qu'on me réponde à cet argument. Et, ſi on ne le peut faire, qu'on me diſe quelle opinion on doit avoir du jugement d'un homme, qui n'a point trouvé d'autre moyen que de ſe jetter dans un tel précipice, pour empêcher que ceux de ſa ſecte, qu'on accoutume dès l'enfance à regarder l'autorité du Pape comme une choſe bien affreuſe, ne fuſſent déſabuſés de l'opinion qu'on leur en a fait avoir, par l'idée ſi différente qu'en donne M. de Meaux, avec l'approbation du Pape même.

2°. Mais c'eſt un plaiſir de conſidérer comment les adverſaires de ce Prélat s'accordent bien enſemble. Celui-ci, comme nous venons de

III. CLAS. N°. V.

voir, met tout ſon fort ſur ce point de l'autorité du Pape, dans le trentieme article de leur Confeſſion de foi, qui les oblige de croire, que *tous les vrais Paſteurs ont une même autorité & une égale puiſſance;* d'où il conclut, que cela eſt de droit divin, & qu'ils ne comprennent pas que cela ſe puiſſe changer *ſans ruiner l'Egliſe.*

Et M. Spanhemius, qui a toute une autre autorité parmi les Prétendus Réformés que cet Auteur inconnu, eſt bien éloigné de ces penſées, dans le livre même où il entreprend de répondre à celui de M. de Meaux. Car, l'ayant dédié à l'Evêque de Londres, il entreprend de prouver, par une longue Epître, que les Apôtres n'ont rien réglé de ce qui regarde le régime eccléſiaſtique, & qu'ils ont laiſſé à la liberté de ceux qui viendroient après eux d'en uſer comme il leur plairoit; *c'eſt-à-dire*, ou d'établir des Evêques ſupérieurs aux Prêtres, ou de faire tous les Paſteurs égaux entr'eux; d'avoir des Prêtres Laïques, ſans pouvoir de prêcher ni d'adminiſtrer les Sacrements, ou de n'en avoir que de deſtinés à ces miniſteres. Il ne trouve rien en tout cela qui ſoit de droit divin: ce ſont, ſelon lui, des choſes indifférentes, & dont chaque Egliſe fait ce qu'il lui plaît.

Il eſt donc difficile de s'imaginer deux propoſitions plus contraires que celles de ces deux Calviniſtes; & ce ſeroit un agréable ſpectacle de les voir aux mains ſur cela.

Le premier diroit ſans doute au dernier: Vous renoncez donc à notre profeſſion de foi, qui nous oblige de dire: *Nous croyons tous vrais Paſteurs, en quelque lieu qu'ils ſoient, avoir même autorité, & égale Puiſſance ſous un ſeul chef Jeſus Chriſt.* Car ayant fait profeſſion de ne rien croire que ce qui eſt dans l'Ecriture, nous ne pouvons dire: *Nous croyons que tous les vrais Paſteurs ont une égale puiſſance*, que ce ne ſoit dire; Nous avons trouvé dans l'Ecriture, qu'il doit y avoir une égalité de puiſſance entre tous les vrais Paſteurs. Vous ne croyez donc plus ce que notre Confeſſion de foi nous oblige de croire, ſi vous êtes perſuadé qu'il n'y a rien de déterminé dans l'Ecriture touchant l'égalité ou l'inégalité des Paſteurs. Mais ſi cela eſt, nous n'aurons plus rien de raiſonnable à oppoſer à M. de Meaux ſur le ſujet de la primauté du Pape en la maniere qu'il la repréſente; & ce ne ſera plus un point ſur lequel je puiſſe donner de *Préſervatif* à ceux des nôtres qui ſeront tentés *de changer de Religion.*

Je ne ſais pas ce que M. Spanhemius pourroit répondre pertinemment à cela; car cet article 30 de leur Confeſſion de foi eſt pour lui ſans doute une choſe bien embarraſſante: mais je ſais bien que ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'ils ſont vacillants ſur ce point-là, & que, ſans ſe mettre

trop en peine de leur Confeſſion de foi, ils en ont cru tantôt une choſe, & tantôt une autre, ſelon que la conjoncture des temps leur a fait juger que ceci ou cela étoit plus avantageux pour leurs affaires. LII. CLAS. N°. V.

Quand les Rois ou les Reines d'Angleterre ont été puiſſants, & qu'ils ont employé leur autorité à maintenir la Hiérarchie qu'ils avoient établie dans l'Egliſe Anglicane, les Calviniſtes de deçà la mer, qui croyoient avoir beſoin de leur protection, n'y ont rien trouvé de mauvais; &, laiſſant dormir leur Confeſſion de foi, ils ont reconnu pour de *vrais Paſteurs*. les Primats, les Archevêques & les Evêques d'Angletterre, qui ne pouvoient ſouffrir qu'on les dégradât, en voulant qu'eux & leurs Prêtres n'euſſent que *la même autorité & une égale puiſſance*. Et ç'a été en ces temps-là qu'ont parlé ſi honorablement du gouvernement épiſcopal ceux que M. Spanhemius allegue ſur ce ſujet: les Caſaubons, les Camerons, les Diodati, les Bocharts, les Langles. *Citareque in hanc rem Caſaubonos, Camerones, Diodatos, Bochartos, Langlæos, proclive foret.*

Mais lorſque les Presbytériens d'Ecoſſe eurent levé l'étendard de la rebellion contre le Roi Charles I, en haine de l'Epiſcopat, & lorſqu'à leur exemple les Calviniſtes d'Angleterre, ayant contraint le Roi d'aſſembler le Parlement; comme ils s'en vantent eux-mêmes: * *Coacto ad Parlamentum in Anglia Rege*, ſe furent rendus maîtres de la Religion auſſi-bien que de l'Etat, & que, tenant leur Roi priſonnier, ils eurent commencé une nouvelle réformation de l'Egliſe par le renverſement de la puiſſance épiſcopale, les Calviniſtes de delà, & de deçà la mer, reprirent leur premier eſprit, & ſe ſouvinrent de ce qu'ils s'étoient obligés de croire par leur Confeſſion de foi. La Hiérarchie, compoſée de Paſteurs d'inégale autorité, où ils n'avoient rien trouvé que de louable ſous les regnes d'Edouard, d'Eliſabeth & de Jacques, & ſous le commencement de celui de Charles I, leur parut tout d'un coup un abominable reſte de la tyrannie de l'Antechriſt. C'eſt ce qu'on peut voir dans le livre de *Georgius Hornius* Profeſſeur à Leyde, imprimé en 1646, pendant la priſon du Roi d'Angleterre, ſous le nom d'*Honorius Reggius*, qui eſt ſon anagramme. On y voit les ſentiments touchant l'Epiſcopat de toutes ſortes de Calviniſtes de delà & de deça la mer, qui vont à faire croire que cette Hiérarchie, qu'Edouard & Eliſabeth avoient retenue, étoit *toute Papiſtique*; c'eſt-à-dire, antichrétienne. *La primauté du Pape avec ſa fauſſe doctrine* (dit ce faux Reggius page 9, après des Calviniſtes Anglois) *ayant été chaſſée du Royaume d'Angleterre ſous Edouard VI, & depuis ſous Eliſabeth, on y retint l'Epiſcopat, ou la Hiérarchie Papale, à l'exception de ſon Chef, avec le culte extérieur & les cérémonies de l'Egliſe Romaine. Et ainſi toute l'adminiſtration des choſes ſacrées fut*

* Honorii Regii Epiſt.

III. CLAS. Nº. V.

papiſtiqué, toute la Hiérarchie Papale. Et il ne craint point de dire; après ces mêmes Calviniſtes Anglois, que cette Hiérarchie a fait plus de mal en Angleterre, que n'en avoit fait la Reine Marie, en y remettant la Religion Romaine. *Ex hac Hierarchia plus damni religio in Anglia accepit, quam Marianis temporibus factum.* Et dans ſon Epître dédicatoire aux Anciens & Paſteurs de Zélande, qu'il veut que nous regardions *comme des gens illuſtres par leur piété, & par leur zele très-pur pour la Religion Réformée*, il déclare nettement; *que la Réformation avoit été commencée ſous Henri VIII, par ſa ſéparation d'avec l'Egliſe Romaine; qu'elle avoit été pouſſée plus loin par Edouard & par Eliſabeth, & qu'il reſtoit encore un troiſieme degré, auquel les Eſcoſſois, par une admirable providence de Dieu, avoient donné ouverture l'an 1637, en rejettant la Liturgie Papiſtique que le Roi y avoit voulu introduire: d'où il étoit arrivé, que cette Egliſe avoit été la premiere purgée des Evêques; mais que bientôt après, le Parlement d'Angleterre avoit travaillé malgré le Roi à cette même réformation, en chaſſant les faux Evêques du régime de l'Egliſe: excuſſis regimine Pſeudo-Epiſcopis.* Voilà ce que les *plus pieux & les plus zélés* Calviniſtes croyoient en ce temps-là du gouvernement épiſcopal dans l'Egliſe d'Angleterre. Ce leur étoit alors une des cornes de la Bête; & il n'y pouvoit avoir de parfaite réformation à eſpérer, ſi elle n'étoit arrachée.

Mais Dieu ayant rétabli Charles II ſur le trône, & l'Egliſe Anglicane ayant repris ſous ce Roi ſa premiere forme, les Calviniſtes, qui ſavent s'accommoder au temps, ont de nouveau mis à part leur Confeſſion de foi, & ont recommencé à parler comme ils avoient fait ſous les regnes d'Eliſabeth & de Jacques. C'eſt-ce que fait admirablement bien M. Spanhemius dans cette Epître à l'Evêque de Londres. Il ne ſe contente pas de dire, que le gouvernement épiſcopal eſt le plus propre pour l'Angleterre, contre ce que Hornius ſon Collegue avoit dit du temps de Cromwel: il aſſure même, qu'en France il y a eu beaucoup de Théologiens de la Religion Réformée, qui auroient travaillé de tout leur cœur à introduire parmi eux ce même gouvernement épiſcopal, s'il ne ſe fût point rencontré des obſtacles qui rendoient cela impoſſible (parce ſans doute qu'ils auroient eſpéré d'y avoir bonne part, & que la qualité d'Evêque ne leur auroit pas déplu) *Nec obſcuri ſunt in Gallia ipſa reformata illi Theologi, quorum ſi votis fuiſſet locus, nec interceſſiſſent obices removere neſcii, accepiſſent pleraque formam Eſpiſcopalis diſciplinæ.*

Tout cela ne marque pas mal l'eſprit des Calviniſtes, inflexible au regard des Catholiques, qu'ils ſe ſont engagés à faire paſſer pour des adorateurs de la Bête, & très-flexible au regard des Proteſtants, dont ils eſperent

eſperent du ſoutien. Mais je ne vois rien en tout cela qui puiſſe ſatisfaire l'Auteur du *Préſervatif*. Car, quoiqu'abandonné de la plupart de ceux de ſa ſecte, qui ont été plus accommodants que lui; & qui ont mieux vu qu'il n'a fait; les terribles objections qu'ils ſe feroient attirées en demeurant trop attachés à l'article 30 de leur Confeſſion de foi, il eſt certain néanmoins, qu'il eſt plus fort qu'eux, en cela même qu'il s'y tient plus attaché; puiſque c'eſt le fondement de leur Religion, & qu'ils ne s'en peuvent départir ſans renoncer au Calviniſme. III. CLASS. N°. V.

Il n'y a donc que des précipices de part & d'autre. L'Egliſe eſt périe dès le deuxieme ſiecle, ſi cette Confeſſion de foi eſt véritable. C'eſt de quoi j'ai convaincu l'Auteur du Préſervatif dans la premiere remarque de cette Réflexion.

Et le Calviniſme eſt fondé ſur des principes d'erreur, ſi cette Confeſſion eſt fauſſe, comme elle le doit être ſelon M. Spanhemius; puiſque, s'il n'y a rien de déterminé dans l'Ecriture touchant l'égalité ou l'inégalité des Paſteurs, il faut que les Calviniſtes renoncent à leur Religion, qui les oblige de ne rien croire que ce qui eſt dans l'Ecriture, pour pouvoir dire ce que porte ce 30 article de leur Confeſſion de foi: *Nous croyons tous vrais Paſteurs avoir même autorité & égale puiſſance ſous Jeſus Chriſt.*

ONZIEME RÉFLEXION.

Cette même matiere me donnera ſujet de faire une autre Réflexion, qui ne ſera pas moins embarraſſante pour l'Auteur du Préſervatif.

* " Suppoſons, dit-il, que cette ſouveraine puiſſance, qu'on exerce à Rome, ſoit une puiſſance uſurpée: (c'eſt le principe des Proteſtants) „ ſelon ce principe eſt-il poſſible qu'on nous veuille obliger à nous ſou- „ mettre à une puiſſance uſurpée? Si un Tyran & un rebelle avoit pris „ la place du Prince légitime, ne ſeroit-ce pas la derniere lâcheté, & „ un crime de leſe-Majeſté au premier chef, de reconnoître cet uſurpa- „ teur? Il faut donc qu'on nous perſuade que cette autorité, qu'on „ appelle du S. Siege, eſt légitime, devant que de pouvoir honnête- „ ment nous ſolliciter à nous y ſoumettre. * Page 335. 336.

Il n'eſt point permis, dans quelque diſpute que ce ſoit, & encore moins dans une diſpute de Religion, de changer les termes de ſon adverſaire, & d'y en ſubſtituer d'équivoques, qui peuvent avoir des ſens tout-à-fait éloignés du ſien. Cependant c'eſt ce que fait cet Auteur, après avoir dit, *qu'il veut bien regarder l'article de l'autorité du Pape ſous la même face que fait M. de Condom.* Il a donc dû ſe ſervir, pour

III. Clas. N°. V. repréſenter cette autorité, des mêmes termes que cet Evêque, & non y ſubſtituer ceux *de la puiſſance ſouveraine qui s'exerce à Rome* : par où il fait entendre ce qu'il lui plaît, & laiſſe dans l'eſprit des ſimples de ſon parti toutes les images hideuſes de l'autorité du Pape, que les Miniſtres y mettent ſans ceſſe.

Il devoit dire, pour être ſincere : *Suppoſons que l'autorité du S. Siege, telle que M. de Meaux l'a repréſentée, ſoit une puiſſance uſurpée ; c'eſt le principe des Proteſtants.*

Mais c'eſt ſur cela même que je l'arrête d'abord. Je lui ſoutiens, qu'il n'a pas droit d'attribuer ſa penſée à tous les Prétendus Réformes ; & je n'ai pas beſoin d'aller chercher bien loin qui le déſavoue. Ce ſera ſon compagnon dans la guerre qu'il a déclarée à M. de Meaux : car je viens de lui faire voir, que, ſelon M. Spanhémius, dans l'Epître dédicatoire de *ſes Stricures*, ni Jeſus Chriſt, ni les Apôtres, n'ont rien déterminé touchant le régime particulier de l'Egliſe ; mais qu'ils ont laiſſé au pouvoir de l'Egliſe de le prendre tel qu'elle le jugeroit plus à propos. C'eſt le faux principe qu'il établit, en faveur des Epiſcopaux d'Angleterre, afin de pouvoir approuver également le Gouvernement Epiſcopal & le Presbytérien. Et il eſt clair, que, ſelon ce principe, on ne ſauroit dire qu'une puiſſance eccléſiaſtique ſoit uſurpée, lorſqu'il eſt au moins certain que c'eſt l'Egliſe qui l'a donnée à celui qui en eſt revêtu.

Or celui de tous les Miniſtres qui a traité cette matiere avec le plus d'érudition, qui eſt M. Blondel, s'étant reſtreint à conteſter que le Pape tienne ſa primauté de Jeſus Chriſt, ſe trouve obligé de demeurer d'accord qu'il la tient au moins de l'Egliſe & des Conciles généraux, & qu'il en eſt en poſſeſſion depuis plus de 13 ou 14 ſiecles.

Il eſt donc clair, que, ſelon les principes de M. Spanhemius, qui a ſans doute plus d'autorité dans ſa ſecte qu'un inconnu, la primauté du Pape, telle qu'elle a été repréſentée par M. de Meaux, n'eſt point une puiſſance uſurpée ; & que, par conſéquent, les Prétendus Reformés s'y peuvent ſoumettre ſans bleſſer leur conſcience. Nous voyons donc encore, que ces deux adverſaires de M. de Meaux ſe font la guerre en le combattant, & le juſtifient par leurs principes oppoſés.

Mais comment, de plus, cet Auteur n'a-t-il pas vu qu'il n'y a point d'écueil que les Miniſtres doivent plus éviter, que de parler de l'obligation qu'ont les Chrétiens de ne ſe point ſoumettre *à une puiſſance uſurpée* ? Car qui eſt le Prétendu Réformé, que l'on ne puiſſe convaincre facilement qu'il a tout ſujet de craindre que Dieu ne le regarde comme criminel de leſe-Majeſté divine, en reconnoiſſant ſon Miniſtre pour ſon Paſteur, & en recevant l'Euchariſtie de ſa main ? Il n'y aura qu'à lui

dire, comme cet Auteur : *Si un Tyran & un rebelle avoit pris la place du Prince légitime, ne ſeroit-ce pas un crime de leſe-Majeſté au premier chef, de reconnoître cet uſurpateur ? Il faut donc que l'on vous ait perſuadé que l'autorité de votre Miniſtre eſt légitime, afin que vous ayiez pu vous y ſoumettre ſans crime.* Or comment vous a-t-on pu perſuader que ce n'étoit pas une puiſſance uſurpée ? C'eſt ſans doute qu'on vous a caché que Calvin, & vos autres Réformateurs, de qui vos Miniſtres d'aujourd'hui prétendent tenir leur pouvoir, comme leur ayant ſuccédé, n'ont jamais pu juſtifier leur vocation ? Qu'ils ont été réduits à s'attribuer une vocation extraordinaire : & que c'eſt ce qu'ils vous ont obligé de croire, l'ayant mis expreſſément dans le 31 article de votre Confeſſion de foi. Mais, qu'après s'être maintenus plus de cinquante ans dans cette fauſſe prétention, leurs ſucceſſeurs ont été contraints de l'abandonner ; parce qu'ils n'ont ſu que répondre à ce reproche des Catholiques ; que ce ſeroit donner lieu à toutes ſortes d'impoſteurs de tromper le monde, & de ſe faire ſuivre en qualité de Prophetes, que de recevoir des gens, quels qu'ils ſoient, comme extraordinairement envoyés de Dieu, à moins qu'ils ne puiſſent montrer, par des miracles, ou par d'autres témoignages divins, que Dieu les a envoyés, & que, ſans cela, on ne peut les reconnoître ſans crime : comme ce ſeroit un crime à des ſujets que de recevoir le premier venu, qui ſe diroit envoyé du Prince pour les gouverner en qualité de Vice-roi, s'il ne montroit ſa commiſſion, & qu'il n'eût de quoi prouver que le Prince la lui auroit effectivement donnée. Si cela vous eût été connu, auriez-vous pu ne pas regarder comme des Séducteurs & de faux Prophetes ceux qu'on a fait paſſer dans votre Confeſſion de foi, pour avoir été extraordinairement envoyés de Dieu, en voyant qu'on n'oſe plus maintenant leur donner cette qualité, parce qu'il eſt trop manifeſte qu'ils ne l'avoient point reçue de Dieu ? Ils ſe la ſont donc attribuée, ou ils ont été bien aiſes qu'on la leur attribuât, ſans que Dieu la leur eût donnée, ce qui eſt le crime de ces faux Chriſts, & de ces faux Prophetes, qui devoient parler au nom de Dieu, ſans que Dieu les eût envoyés, & dont Jeſus Chriſt, dans l'Evangile, nous a tant recommandé de nous garder.

III. CLAS. N°. V.

Je ne m'arrête pas davantage ſur ce ſujet. On peut voir ce qui en a été dit dans la ſeconde partie de l'Apologie pour les Catholiques en chap. 23. & 24.

J'ajouterai ſeulement, qu'ils ſont ſi embarraſſés quand on les preſſe ſur cela, c'eſt-à-dire, quand on leur repréſente qu'ils ſont obligés de prouver, que la puiſſance qu'ils s'attribuent de prêcher l'Evangile, & d'adminiſtrer les Sacrements, n'eſt point *une puiſſance uſurpée*, qu'ils ne trouvent point de meilleur moyen de s'échapper de cette queſtion im-

III. Cl. N°. V.

portune, qu'en disant, que les peuples n'ont que faire de cela; que c'est assez qu'ils soient assurés, *par le goût d'une bonne conscience*, comme dit M. Claude, qu'on leur prêche la vérité; que c'est une chicanerie, qui ne regarde point les Laïques, de demander aux Ministres raison de leur mission. (*a*) *Je le dis rondement*, dit Huttenus, *nous n'avons point besoin de mission*; & *nous n'en faisons point parade*: Rotundè *dico*, *nos non indigere missione*, *nec venditare Missionem.*

(*b*) *Les Papistes*, dit Crocius dans son Anti-Becan, *ne pouvant combattre notre doctrine*, *nous font un procès sur notre vocation*, & *sur l'autorité d'enseigner que nous nous attribuons.*

„ Et le S. Merlat, dans la Réponse au Renversement de la Morale „ page 29. Si nous jugions de la bonté de la Religion par *la succession* „ personnelle, comme fait l'Eglise Catholique Romaine, le défaut de „ mission, ou ordinaire ou divine immédiate, tomberoit sur notre So- „ ciété, & la détruiroit. Mais comme nous jugeons de l'accessoire par „ le principal; de la mission par la Doctrine, & non pas au contraire, „ jamais M. Arnauld ne gagnera rien, en prétendant détruire notre „ Religion par le défaut de la mission: & c'est uniquement à la preuve „ *du vice de la Doctrine en elle-même* qu'il doit s'attacher, pour conclure „ raisonnablement contre nous „.

C'est donc ici un nouvel exemple du privilege que se donnent les Calvinistes de n'être point assujettis aux loix qu'ils prescrivent aux autres. Quand un Evêque leur fait voir qu'il n'y a rien, dans l'autorité du Pape bien expliquée, qui doive empêcher un Prétendu Réformé de rentrer dans l'Eglise Catholique. dont ses Ancêtres n'ont point dû sortir, ils prennent cela pour un *poison*, auquel ils donnent pour *préservatif*: *Qu'on ne peut sans crime s'assujettir à une puissance*, *qu'on ne soit auparavant bien assuré que ce n'est point une puissance usurpée.* Et lorsque l'on veut, avec infiniment plus de raison, représenter la même chose aux simples de leur parti, en les avertissant que leurs premiers Réformateurs n'ont jamais pu faire voir, que la puissance qu'ils se sont attribuée d'ériger de nouvelles Eglises, séparées de la Communion de toutes les autres Eglises Chrétiennes, ne soit pas *une puissance usurpée*, & qu'ainsi, selon la maxime du vendeur de *Préservatif*, nul ne la peut reconnoître, sans se rendre criminel de lese-Majesté divine, ils se récrient, que c'est une adresse des Catholiques, pour empêcher qu'on n'en vienne à l'examen de la doctrine; mais que les simples n'ont pas besoin de se fatiguer l'esprit par cette question chicaneuse & non nécessaire, & qu'il leur suffit

(*a*) Apud Wallenb. Tome premier, Tract. 8. de Missione Protestantium. cap. 62.
(*b*) Cont. 12. sect. 14. n. 1. pag. 56.

de ſavoir, que leur Société eſt la véritable Egliſe, comme *il leur eſt facile*, dit M. Claude, *de s'en aſſurer, n'ayant pour cela qu'à l'examiner ſur ces deux caracteres: l'un, ſi on y enſeigne toutes les choſes clairement contenues en la parole Dieu: & l'autre, ſi on n'y enſeigne rien qui ſoit contraire à ces choſes, & qui en corrompe l'efficace & la force.* III. CLAS. N°. V.

Voilà ce que M. Claude prétend être fort *aiſé, même aux plus ſimples de leur parti*. On a fait voir ailleurs qu'il n'y eut jamais de paradoxe plus ridicule. Mais, laiſſant cela à part, il ne leur eſt donc pas néceſſaire, ſelon M. Claude, de ſavoir ſi le nouveau Miniſtere des Calviniſtes eſt, ou n'eſt pas, *une puiſſance uſurpée*; car il n'en dit rien dans cet examen. Et ainſi, ce Prétendu Réformé, qui penſe à ſe convertir, aura pu, ſelon eux, demeurer 30 ans durant, en ſûreté de conſcience dans cette nouvelle Religion, ſans s'être mis en peine de ſavoir quel droit avoit ſon Miniſtre de prêcher & d'adminiſtrer les Sacrements: mais ſi-tôt qu'il leur aura déclaré qu'il les veut quitter pour ſe faire Catholique, ils lui diront gravement, que ce lui eſt un ſujet ſuffiſant de ne le pas faire, de ce que cela l'engageroit à reconnoître l'autorité du Succeſſeur de S. Pierre; ce qu'il ne pourroit faire ſans crime, avant que de s'être aſſuré, par une longue diſcuſſion, *que ce n'eſt pas une puiſſance uſurpée.*

DOUZIEME RÉFLEXION.

Je m'étois réſervé à parler, dans la fin de ces Réflexions, des plaintes que fait cet Auteur *du Préſervatif*, des *perſécutions cruelles* qu'il ſuppoſe qu'on leur fait ſouffrir en France. Il n'en dit rien en particulier, parce qu'il prétend ſans doute que le fondement de ces plaintes eſt aſſez juſtifié par les livres de l'Auteur *de la Politique*, & ſur-tout par le dernier, à qui il a donné pour titre: *Les derniers efforts de l'innocence affligée.* Et ainſi, poſant le fait comme indubitable, qu'on les perſécute en France avec la derniere inhumanité, il en prend ſujet de dire, que ce ne peut être que par un faux zele qu'on s'applique à les convertir; *puiſqu'il eſt certain*, dit-il page 9, *que le vrai zele n'emploie jamais, pour la converſion, le fer, le feu, la violence & les ſupplices.* Et c'eſt ce qui lui fait ajouter dans la même page: *L'Egliſe a eu le deſſus ſur le Paganiſme, comme le Paganiſme l'avoit eu ſur elle; mais elle ne lui a jamais rendu la pareille. Elle ne s'eſt pas ſervie de l'autorité des Conſtantins & des Théodoſes, pour enſanglanter les Temples des faux Dieux du ſang de leurs adorateurs, comme les Payens avoient employé les épées des Nérons, des Maximins, des Décies, & des Dioclétiens, pour baigner la terre du ſang des Chrétiens.*

III. CLAS. N°. V.

Que peuvent concevoir de-là ceux qui liſent ce livre en Hollande, ſinon que les Huguenots ſont préſentement traités en France comme l'étoient les Chrétiens ſous Dece & ſous Dioclétien : qu'on emploie le fer & le feu pour les contraindre d'aller à la Meſſe, & qu'on baigne la terre du ſang de ceux qui n'y veulent pas aller ? Il faut avoir une étrange morale, pour ne ſe faire point de ſcrupule de prévenir les *eſprits* par des fauſſetés ſi noires. Quoique je ne ſuſſe point le particulier de ce que conte ſur cela l'Auteur de *la Politique* dans ſon dernier livre, je jugeois bien que ce ne pouvoit être que des menſonges, tant cela étoit hors d'apparence. Mais je viens de recevoir un livre nouvellement imprimé à Paris, qui en doit convaincre toutes les perſonnes raiſonnables. Il a pour titre : *Hiſtoire des Edits de Pacification, & des moyens que les Prétendus Réformés ont employés pour les obtenir : contenant ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable depuis la naiſſance du Calviniſme juſqu'à préſent, par le ſieur Soulier, Prêtre.*

C'eſt un Auteur judicieux, qui ne parle pas en l'air comme ces faiſeurs de libelles, mais qui a tiré tout ce qu'il dit, ou des hiſtoires de Bèze, de la Poplinière, & autres ſemblables, écrites par des Huguenots ; ou des pièces publiques, comme ſont celles qui ſont rapportées dans le Mercure François, ou des célebres manuſcrits de M. de Loménie Secrétaire d'Etat, qui ſont préſentement dans la Bibliotheque du Roi, où tout le monde peut voir ce que M. Soulier rapporte des procès verbaux de leurs aſſemblées politiques, de leurs Synodes nationaux, des cahiers qu'ils ont préſentés à nos Rois en divers temps, des traités qu'ils ont faits avec les étrangers ; & de pluſieurs autres pieces manuſcrites, qui ſont dans ces recueils, & dans un Régiſtre de la maiſon conſulaire de Niſmes, qui eſt dans la Bibliotheque de M. Colbert.

On prie donc les Prétendus Réformés, qui ont de la conſcience & de l'honneur, de lire cette Hiſtoire ; & je ſuis aſſuré qu'ils ſeront obligés de reconnoître qu'ils doivent rougir des révoltes continuelles de leurs Peres, qui ont coûté tant de ſang à la France, & s'eſtimer trop heureux de ce que le Roi a la bonté de faire obſerver en leur faveur des Edits qu'ils ont extorqués par des voies ſi criminelles ; bien loin d'avoir l'inſolence de ſe vanter, qu'ils *ſont le ſeul parti de la fidélité duquel le Roi ſe peut aſſurer*, & de menacer en même temps, que, ſi on révoquoit les Edits qui leur ont accordé de faire publiquement leurs prêches (à quoi on ne penſe pas) * *il eſt impoſſible qu'entre deux ou trois cents mille perſonnes en âge de porter les armes, il ne s'en trouve un bon nombre de fous, d'impatients, & de déſeſpérés : que les foux l'emportent toujours ſur les ſages pour le nombre ; que même ſouvent les ſages ſont contraints de*

* Les derniers efforts page 31.

ſe laiſſer aller au torrent, & que ces emportés & ces impatients, au lieu de ſe ſoumettre; ſe mutineront, feront des partis, & prendront les armes. III. CLAS. N°. V.

Cela veut dire en bon françois, que le Roi ſe doit aſſurer entiérement de la fidélité d'un parti, où il y *a plus de foux que de ſages*, & où il y a ſujet de craindre *que les ſages ne ſe laiſſent emporter aux réſolutions deſeſpérées des foux*; *qui* ne manqueroient pas de ſe mutiner & de prendre les armes, ſi on les traitoit, comme l'on traite les Catholiques en Angleterre.

Mais le X. & dernier livre de cette *hiſtoire des Edits*, regarde plus particuliérement les plaintes que font les Prétendus Réformés, des cruautés qu'ils ſuppoſent que l'on exerce contre eux. Car c'eſt une réponſe au libelle: *Des derniers efforts de l'innocence affligée*, qui ſeroit mieux intitulé: *Les derniers efforts de la calomnie & du menſonge.*

M. Soulier repréſente d'abord, page 420, la maniere tragique dont cet Auteur emporté repréſente la cruelle perſécution qu'il prétend qu'on leur fait en France.

„ Il repréſente, dit-il, ces prétendues violences ſi extrêmes, que „ s'il l'en faut croire, les cruautés que les Tyrans ont fait ſouffrir aux „ premiers Chrétiens, ne ſont qu'une foible peinture de celles que M. „ de Marillac & les troupes du Roi ont fait ſouffrir aux Prétendus „ Réformés de Poitou, pour les obliger de ſe faire Catholiques.

* „ *On abat*, dit-il, *nos Temples; on nous ravit la liberté de ſervir* „ *Dieu; on nous ôte les moyens de vivre; on pille nos biens, on nous* „ *arrache nos enfants, on conſume nos maiſons, & en quelques Provinces* „ *on maltraite nos perſonnes; on nous met en priſon, on donne la géne* „ *& la torture, on tue à coups de bâton, on pend, on brûle ſans forme de* „ *procès.* Et cet Auteur, ne pouvant s'empêcher de nous menacer des „ dernieres confuſions ajoute à cette tragédie, *que dans cette foule de mal-* „ *heurs, il s'en trouvera ſans doute enfin, qui oubliant entiérement leur* „ *devoir, prendront des réſolutions déſeſpérées.* * 2. Entret. page 138.

Voilà la peinture qu'il nous fait en général de ces prétendus maux. Et voici ce qu'il dit encore ailleurs d'une maniere plus particuliere. „ Il fait marcher l'Intendant de Poitou, à la tête des troupes, (*a*) *la* „ *bourſe dans une main, & les armes à l'autre, diſant & faiſant dire* „ *par-tout, que le Roi ne veut plus ſouffrir la Religion Prétendue Réfor-* „ *mée dans ſon Royaume*; *& que ceux qui refuſeront de ſe faire Catholi-* „ *ques auront tout à craindre*; *donnant*, dit-il, (*b*) *ordre aux Troupes* „ *de commettre les dernieres violences, juſqu'à ce qu'elles aient contraint* „ *leurs hôtes d'aller à la Meſſe.* Et ce qui ſans doute paroîtra très-ridi- „ cule à tout le monde, il ajoute (*c*) *qu'on met un Capucin ou deux* (*a*) Entret. p. 112, &c. (*b*) P. 117. & 118. (*c*) 1. Entr. pag. 120.

III. CLAS. N°. V.

„ *avec les Soldats en garniſon chez les Huguenots, à trois écus par jour*
„ *de contribution; & parce*, dit-il, *que ces Moines, ſelon les regles de*
„ *leur Ordre, ne peuvent pas toucher d'argent, les Soldats le touchent*
„ *pour eux, & leur en tiennent compte.* Et il ajoute, pour mieux di-
„ vertir ſon Lecteur: *Voilà une garniſon compoſée d'une maniere aſſez*
„ *ſinguliere, de ſoldats & de Capucins.*

„ Il avance encore, ſans aucune pudeur, *que les Soldats ont fait*
„ *brûler à petit feu la plante des pieds de leurs hôtes; qu'ils ont pendu*
„ *des femmes au plancher; qu'on en a mené d'autres la corde au cou à*
„ *l'Egliſe, pour les obliger d'abjurer leur Religion; qu'ils ont donné la*
„ *torture à d'autres avec des éſtocs & des inſtruments à ſerrer les pouces;*
„ *qu'ils ont lié des vieillards de quatre-vingts ans à des bancs, & leur ont*
„ *frappé la plante des pieds avec de gros bâtons; qu'ils en ont mis d'au-*
„ *tres dans des linceuls, & que dans cet état on les a portés à l'Egliſe*
„ *pour leur jetter de l'eau bénite, & que cela ſuffit pour qu'ils ſoient ré-*
„ *putés Catholiques; & qu'ils ont donné la gêne à des femmes attachées à*
„ *des bancs, en leur entonnant de l'eau dans la bouche.*

„ Je laiſſe une infinité d'autres faits de cette nature, qui ne ſont pas
„ moins malicieuſement inventés que ceux-là. Je me contente de rap-
„ porter ceux-ci, pour faire juger à tout le monde, qu'il ne faut qu'en
„ faire la déduction, pour être convaincu de leur fauſſeté. Je trouve
„ néanmoins, que cet Auteur devoit ajouter, pour donner plus d'agré-
„ ment à ſa repréſentation, *que ces Capucins, qu'il met en garniſon*
„ *avec les gens de guerre chez les Huguenots*, fouffloient le feu pendant
„ que les ſoldats faiſoient brûler les pieds de leurs hôtes."

Voilà ce que l'on croit en Hollande comme des vérités inconteſtables ſur la foi de cet impoſteur: mais que les perſonnes ſages de l'un & de l'autre parti écoutent ce que M. Soulier répond à cela. (page 423.)

„ Le commerce que j'ai avec le Clergé de Poitiers, m'a donné lieu
„ de m'inſtruire de toutes ces prétendues violences, & de la maniere
„ que les choſes ſe ſont paſſées dans le Poitou. Il eſt ſi peu vrai, que
„ le ſieur de Marillac ait jamais commandé aux ſoldats de faire la
„ moindre violence à leurs hôtes, qu'il eſt de notoriété publique dans
„ la Province, qu'il les a au contraire très ſévérement châtiés, même
„ d'une longue priſon, lorſqu'il eſt arrivé à quelques-uns d'exiger au
„ delà de leur nourriture. On ſait encore qu'il a fait reſtituer ce qu'ils
„ avoient pris, bien loin qu'il ait jamais ſouffert qu'ils aient fait à leurs
„ hôtes, les maux & les cruautés que ce faiſeur de libelles leur attribue.

„ Toute la Province ſait encore, que lorſque les Conſiſtoires ont
„ porté leurs plaintes au Roi, & qu'elles ont été renvoyées ſur les
lieux,

„ lieux, pour informer de la vérité de ces prétendues violences, l'évé- III.
„ nement a juſtifié qu'elles étoient fauſſes & ſuppoſées, & que, par les CLAS.
„ informations qui en ont été faites, toutes ces prétendues cruautés N°. V.
„ ont été réduites à certaines exactions & diſſipations de vivres, faites
„ par des ſoldats, toujours inévitables parmi des troupes, quelque ſoin
„ qu'on prenne pour l'empêcher.

„ Il eſt encore très-faux, qu'on ait jamais mené aucun Huguenot à
„ l'Egliſe par force, pour lui faire faire abjuration de l'héréſie. Il n'eſt
„ jamais arrivé à aucun Eccléſiaſtique d'abſoudre perſonne, qu'il ne lui
„ ait demandé auparavant s'il le faiſoit volontairement. Et en effet, il
„ faut être bien peu ſavant pour ignorer qu'un Prêtre ne peut jamais,
„ ſans ſacrilege, donner l'abſolution à celui qui la recevroit par force.

Il rapporte enſuite (page 424) une hiſtoire de Châtellerant, qui ſuffiroit toute ſeule, pour ôter toute créance à ces rapporteurs de prétendues violences, qui ne ſont que des inventions du Pere de menſonge.

„ Mais après, dit-il, ce qui ſe paſſa l'année derniere dans la
„ ville de Châtellerant, s'étonnera-t-on, que les Miniſtres & les An-
„ ciens des Conſiſtoires envoient dans les Pays-bas de ces fauſſes rela-
„ tions, *qui font fendre le cœur de notre faiſeur d'Entretiens ?*

„ Le Sieur de Marillac s'étant rendu au mois d'Avril à Châtellerant,
„ la curioſité attira l'un de ſes Hocquetons dans le Temple, pour en-
„ tendre le Miniſtre. On lui fit civilité, & chacun s'empreſſa de lui
„ donner une place honorable. Pendant que le Miniſtre prêchoit, une
„ troupe de canaille, s'étant rendue devant la porte du Temple, fit
„ un ſi grand bruit que cet Hocqueton fut obligé de ſortir pour aller
„ diſſiper ces étourdis. Cela fait, il rentra dans le Temple pour achever
„ d'entendre le Prêche.

„ Le Conſiſtoire ſe trouva ſi obligé du ſervice que cet Hocqueton
„ leur avoit rendu, qu'il crut qu'il étoit de ſon devoir d'en faire un
„ très-humble remerciement à M. l'Intendant. Et pour cet effet, trois
„ Miniſtres furent députés à l'iſſue du Prêche, pour aller faire ce com-
„ pliment, & lui rendre des actions de graces de la protection qu'il
„ leur avoit donnée, en faiſant diſſiper ces factieux, qui avoient entre-
„ pris de leur faire inſulte juſques dans leur Temple.

„ Après un tel remerciement, fait à la vue de toute une ville & de
„ pluſieurs Gentilshommes qui étoient préſents, on aura ſans doute de
„ la peine à croire ce que je m'en vas dire. Ces mêmes Miniſtres & ces
„ Anciens, au nombre de quatorze ou de quinze, dreſſerent & ſigne-
„ rent un Procès-verbal, qu'ils envoyerent à leur Député général,
„ portant, que M. de Marillac les perſécutoit d'une maniere étrange, &

III. CLAS. N°. V.

„ qu'il leur avoit envoyé faire inſulte dans leur Temple par ſon Hocque-
„ ton, accompagné d'une troupe de canaille. Ce procès-verbal fut ren-
„ voyé par un Secretaire d'Etat à M. l'Intendant, afin que le Roi fût
„ éclairci de la vérité de ce fait. Il eſt aiſé de juger qu'il fut extraordi-
„ nairement ſurpris d'une perfidie de cette nature; de ſorte qu'il fut
„ obligé de faire dreſſer des certificats, qu'il envoya en Cour, ſignés de
„ ceux qui s'étoit trouvés préſents, lorſque ces Miniſtres l'étoient venu
„ remercier de la protection qu'il leur avoit donnée.

„ A-t-on jamais vu une malice plus noire? J'en pourrois rapporter
„ encore quatre ou cinq de cette force, ſur de ſemblables plaintes por-
„ tées au Roi, qui ſe ſont pareillement trouvées fauſſes, par les infor-
„ mations qui ont été faites ſur les lieux; mais cette *fourberie ſuffira*
„ pour convaincre tout le monde du peu de fondement qu'on doit faire
„ ſur les faits de cet Auteur.

„ Mais quand nous ne ſerions pas d'ailleurs convaincus de leur fauſ-
„ ſeté, tout le monde ſait que M. de Marillac, qui eſt un homme ſage
„ & modéré, & qui d'ailleurs n'ignoroit pas que le Roi déteſte les vio-
„ lences, n'eſt point capable des cruautés que cet inconnu lui attribue.

Voici une autre impoſture de l'Auteur des *Derniers efforts*, qui le doit rendre indigne de toute créance.

" M. de Marillac eſt encore auſſi peu capable du perſonnage que cet
„ inconnu lui fait faire à Couhé, lorſqu'il dit, *qu'après avoir dîné avec*
„ *le Marquis de Verac, il ſe rendit à la Place, où il avoit fait aſſembler*
„ *les Payſans, & qu'étant monté ſur une Croix*, il leur dit: *Mes enfants,*
„ *il faut que vous ſachiez que l'intention du Roi eſt, qu'il n'y ait déſormais*
„ *qu'une Religion en France; faites-vous Catholiques: ceux qui le feront*
„ *auront lieu de ſe louer de la bonté du Roi; mais ceux qui le refuſeront*
„ *expérimenteront ſa ſévérité: &, pour preuve de ce que je vous dis, voilà*
„ *M. le Marquis de Verac, votre Seigneur, qui s'en vient avec moi pour*
„ *changer de Religion.* Là-deſſus, dit notre Auteur, *le Marquis de Verac,*
„ *qui eſt un parfait honnête homme, & un très-bon Huguenot, ſur le*
„ *champ monta ſur la même croix, & dit à ſes Payſans: Mes enfants,*
„ *Monſieur l'Intendant ſe raille de vous: le Roi n'a point deſſein de revo-*
„ *quer ſes Edits; & il n'eſt pas vrai que je m'en aille avec lui, ni que j'aie*
„ *aucun deſſein de changer de Religion.*

„ Cette hiſtoire eſt ſi fauſſe, qu'il eſt certain qu'il n'y avoit point de
„ croix dans la place de Couhé. Car, comme le Marquis de Verac
„ *eſt un très-bon Huguenot*, il n'y en a jamais voulu ſouffrir. Il eſt vrai
„ que les Capucins ſe ſont mis en état d'y en planter une, après la
„ Miſſion qu'ils ont faite dans ce lieu-là: mais j'ai des preuves littérales

„ entre les mains, qu'elle n'étoit point encore plantée le ſixieme jour III.
„ de Mai de cette année 1682. Il eſt encore certain, que M. de Ma- CLAS.
„ rillac ne fut point à Couhé, & ne dina point avec le Marquis de N°. V.
„ Verac, le jour que cet Auteur prétend que cette hiſtoire eſt arrivée.
„ Et voici ce qu'il y a de vrai : M. l'Intendant étoit à Saint Sauvan,
„ où le Marquis de Verac le vint voir. Il le trouva qu'il diſtribuoit
„ actuellement les gratifications du Roi à plus de deux cents, perſonnes
„ qui avoient abjuré l'héréſie ce même jour ; & il fit demeurer d'accord
„ le Marquis de Verac, qu'on ne pouvoit pas dire qu'ils ſe fuſſent con-
„ vertis par force, puiſqu'ils s'étoient rendus volontairement à ſon logis
„ pour recevoir ces gratifications. Cela fait, ils ſortirent pour aller faire
„ un tour de Place, ou le ſieur de Marillac, ayant trouvé quelques
„ Huguenots, leur dit en paſſant ; *qu'ils ne ſauroient faire une action plus*
„ *agréable au Roi que de ſe faire Catholiques.* Et il dit au Marquis de
„ Verac, *qu'il devoit ſervir d'exemple aux autres.* C'eſt tout ce qu'il y a
„ de vrai.

M. Soulier convainc enſuite cet Auteur d'une infame fauſſeté dans un fait très-important, qu'il a déguiſé de la maniere du monde la plus ridicule (page 429.)

„ Quoique cet Auteur, dit-il, ſoit un très-bon Huguenot, il ne ſau-
„ roit faire un conte qu'il ne mette une croix au bout. Il en met même
„ *une de bois au bout de chaque mouſqueton des Cavaliers, pour la faire*
„ *baiſer de force, ou par ſurpriſe à ceux de la Religion, & cela ſuffit,*
„ dit-il, *pour les traîner à l'Egliſe ſur le champ, & pour qu'ils ne puiſ-*
„ *ſent plus retourner au Prêche.* Enfin il eſt ſi grand amateur de la
„ croix, qu'il la fait marcher par-tout, même quand on porte le Saint
„ Sacrement à un malade.

„ Saint Hippolyte eſt une petite ville dans le Dioceſe de Niſmes,
„ dont la plupart des habitants ſont Huguenots. Le huitieme de Mai
„ 1673, le Curé ſortit de ſon Egliſe, accompagné de quelques Catho-
„ liques, portant le Saint Sacrement à un malade. Les Prétendus Réfor-
„ més de ce lieu-là, ſe trouvant offenſés de voir marcher le Saint Sa-
„ crement avec cérémonie, s'attrouperent, dirent pluſieurs paroles de
„ raillerie contre ce myſtere, battirent & inſulterent le Curé, & ceux qui
„ l'accompagnoient. Le Roi, en ayant eu connoiſſance, ordonna, par
„ Arrêt rendu en ſon Conſeil d'Etat, le quatrieme de Juillet, au Sieur
„ Dagueſſeau, Intendant dans la Province, de continuer les informations
„ qui avoient été commencées, & de faire le procès aux coupables en
„ dernier reſſort, avec le Préſidial de Niſmes. Ce procès ayant été inſ-
„ truit, le Sieur Dagueſſeau rendit ſon jugement ; le troiſieme Février

III. CLAS. N°. V.

„ 1681. Et parce que la plupart des habitants avoient contribué à cette „ action, l'exercice de la Religion Prétendue Réformée, fut interdit „ pour jamais dans la ville & juriſdiction de Saint Hippolyte, & ordonné „ que le Temple ſeroit démoli juſqu'aux fondements. Les Prétendus „ Réformés ſe pourvurent au Conſeil, & préſenterent un placet au Roi, „ à ce qu'il plût à Sa Majeſté ordonner, que le procès ſeroit revu, & „ cependant ſurſeoir l'exécution. Mais, ſans avoir égard à leur demande, „ par Arrêt rendu au Conſeil d'Etat le vingt-quatrieme de Février 1681, „ il fut ordonné que ce jugement ſeroit exécuté ſelon ſa forme & teneur. „ Voilà la vérité du fait, tel que je l'ai tiré de ce jugement & de la „ minute de l'Arrêt. Voyons maintenant comment notre Auteur le rapporte.

„ *Je n'en ſais pas*, dit-il, *exactement les circonſtances : mais voici en* „ *gros ce que c'eſt. Saint Hippolyte eſt la Capitale des Cevenes, toute* „ *peuplée de gens de notre Religion. Le Clergé prit la réſolution de ruiner* „ *cette Egliſe réformée. Le Prêtre prit le Sacrement, & choiſit ſon temps* „ *pour le porter à un malade, dans le moment que les Réformés ſortoient* „ *de leur Temple un jour de dévotion : il ſe jette au milieu de la foule ; il* „ *ſe ſaiſit du premier qu'il rencontre, & la force de ſe mettre à genoux :* „ *chacun s'écouloit par les deux côtés ; mais le Prêtre continue ſes cris de* „ *ſéditieux, & il ordonne qu'on ſe mette à genoux : il en arrête autant* „ *qu'il put pour les empêcher de s'échapper ; il frappe même avec la croix* „ *qu'il tenoit d'une main. Enfin il s'attire quelques coups, & c'eſt ce qu'il* „ *demandoit. Là-deſſus il informe ; & la Cour ordonne que le Temple de* „ *Saint Hippolyte ſera raſé ; & l'on bannit vingt ou vingt-cinq familles* „ *des plus conſidérables de la ville, pour affoiblir le parti.* Et il ajoute, „ pour mieux orner ſa narration, qu'on lui a dit, *que le Curé, qui avoit* „ *ému cette ſédition, avoit été chaſſé, & qu'on reconnoiſſoit par-là, qu'il* „ *étoit le premier auteur de ce déſordre.*

„ A-t-on jamais vu un conte où il y ait eu plus de contradictions ? „ Car où a trouvé cet homme, qu'on faſſe marcher la Croix quand on „ porte le Saint Sacrement à un malade ? Et quand elle marcheroit, „ ſeroit-ce le Curé qui en ſeroit le porteur ? Ne diroit-on pas, de la ma- „ niere qu'il nous repréſente ce Prêtre, portant le Saint Sacrement d'une „ main, & la croix avec l'autre, que c'eſt notre Intendant de Poitou, „ qui ne marchoit jamais, qu'il n'eût la bourſe dans une main & les „ armes à l'autre, pour gagner ou culbuter les Huguenots, qui auroient „ voulu lui réſiſter ? N'eſt-ce pas un ſpectacle agréable de voir ce Curé, „ armé du Saint Sacrement & du manche de la Croix, ſe jetter au milieu „ de cette foule qui ſort du Temple, ſans crainte d'être renverſé, ni „ de faire fouler aux pieds ce ſaint & adorable Myſtere, & ſe battre

„ avec tous ceux qui lui font de la réſiſtance ; & qui, dans cet état, tout „ ſeul qu'il eſt dans cette mêlée, ne laiſſe pas de battre, de ſaiſir & d'ar- „ rêter tous ceux qui veulent s'échapper de ſes mains, & de faire vio- „ lence à tout le monde, pour les obliger de ſe mettre à genoux devant „ le Saint Sacrement, quoiqu'il n'y ait jamais eu aucun Arrêt, ni Dé- „ claration qui l'ait ordonné ? Cet Auteur devoit au moins, pour donner „ quelque apparence de vérité à ce conte, donner une troiſieme, ou „ quatrieme main à ce Curé, *pour battre*, *pour ſaiſir*, *pour forcer* & „ *pour arrêter tout court*, *ceux qui veulent s'échapper de ſes mains* : car „ s'il n'en avoit que deux, & qu'il portât le Saint Sacrement avec une, „ & la Croix avec l'autre, comment veut-il qu'il ait pu commettre toutes „ ces violences ?

„ Peut-on voir une fable plus groſſiérement inventée, ni plus oppoſée „ au bon ſens ? Peut-on voir encore une hardieſſe plus inſupportable „ que celle de ce faiſeur de libelles, qui oſe nous aſſurer, que, par ce „ même jugement, *vingt ou vingt-cinq familles des plus conſidérables de la „ ville furent bannies*, quoique l'Arrêt du Conſeil d'Etat, ni ce jugement „ n'en diſent pas un ſeul mot ? N'aura-t-il jamais aucun foin de ſa ré- „ putation, & faudra-t-il enfin, que, comme *il me ſouhaite plus de bonne „ foi*, je ſois obligé de lui ſouhaiter à mon tour plus de prudence, pour „ mieux penſer à ce qu'il écrit, & plus de jugement, pour ne rien dire „ qui choque le bon ſens, ni le reſpect qu'il doit à ſon Roi ? "

On peut voir le reſte de ce livre, & on y admirera ſur-tout les menſonges de l'Auteur de la Politique, touchant la démolition de leurs Temples, qu'il veut faire croire que l'on ruine ſans raiſon, & ſans avoir aucun égard à leur poſſeſſion & à leurs titres ; ce que M. Soulier fait voir être une inſigne fauſſeté, les défiant de montrer, par un ſeul exemple, qu'on en ait détruit aucun de tous ceux qu'il leur a été permis d'avoir par l'Edit de Nantes.

TREIZIEME RÉFLEXION.

Cette même plainte, d'une perſécution cruelle, que l'Auteur du *Préſervatif* prétend que l'on fait en France aux Prétendus Réformés, me donne occaſion de comparer la maniere dont ils ſont traités en France, avec celle dont les Catholiques ſont traités dans les Provinces-Unies, à la ſollicitation des Miniſtres, contre l'inclination des Magiſtrats.

1°. Le fondement des clameurs que les Calviniſtes font par-tout, des perſécutions qu'ils ſuppoſent qu'on leur fait en France, eſt qu'on leur manque de parole, & qu'on ne leur tient pas ce qu'on leur a promis par

III. CLAS. N°. V.

les Edits. "L'un des chapitres (dit le Provincial de la Politique du „ Clergé) ſur leſquels il m'a parlé avec plus de zele & de paſſion, c'eſt „ celui de la bonne foi. Nous vivons, me diſoit-il, ſous des Edits favo- „ rables : l'on nous a promis ce que l'on ne nous tient pas. Il n'y a „ que contre nous que l'on fait profeſſion de ne pas tenir ce que l'on „ promet. Nous nous repoſions ſur la bonne foi de tant de promeſſes, „ & tout d'un coup nous nous voyons enlever ce que nous regardions „ comme le plus aſſuré, & ce que nous poſſédions depuis plus de cent „ ans. Ainſi il n'y a ni titre, ni preſcription, ni Edits, ni Déclarations, ni „ Arrêts, qui nous puiſſent mettre en ſûreté. C'eſt-là ce qu'il me diſoit, „ & je vous avoue que cet endroit me fit de la peine ; car je ſuis eſclave „ de ma parole & idolâtre de la bonne foi ; je la regarde *comme l'unique* „ rempart de la ſociété civile ; & je conçois que les États & les perſonnes „ publiques, ne ſont pas moins obligés à tenir ce qu'ils promettent, que „ les particuliers. "

Je n'examine pas encore s'ils ont raiſon de dire qu'on leur a manqué de parole : je laiſſe cela pour une autre remarque. Il me ſuffit de conclure dans celle-ci, qu'à moins que les Calviniſtes ne veuillent paſſer pour les plus injuſtes & les plus déraiſonnables de tous les hommes, il faut qu'ils avouent, après ce que dit leur Auteur, avec tant de chaleur & tant de zele, contre les violateurs de la bonne foi, que c'eſt par-là qu'on doit juger qui ſont ceux, des Catholiques ou des Prétendus Réformés, dont les plaintes ſont les plus juſtes. Il ne m'en faut pas davantage ; ce principe me ſuffit ; & il ſera bien facile enſuite d'en tirer des concluſions qui ne leur ſeront pas avantageuſes.

2°. Tous les Edits de Pacification, que les Prétendus Réformés de France ſe plaignent qu'on ne garde pas, ſe réduiſent à celui de *Nantes*, qui leur fut accordé par Henri le Grand, l'an 1598. Car ayant refuſé de ſe contenter de celui de 1577, qui leur avoit été le plus avantageux de tous les précédents, ils forcerent ce Prince, par leurs aſſemblées ſéditieuſes, de leur en accorder un nouveau, où ils ſe firent donner beaucoup plus qu'on n'avoit fait par tous les autres. C'eſt par cet Edit qu'il fut *réglé* qu'on ne les tourmenteroit point touchant leur Religion quant à la *créance*, & que l'exercice en fut déterminé en de certains lieux, hors leſquels il ne leur ſeroit pas permis de faire leurs Prêches. C'eſt donc uniquement ſur cet Edit qu'on doit juger ſi on leur a manqué de parole.

Mais au regard des Catholiques des Provinces-Unies ; comme dès l'établiſſement du Chriſtianiſme, c'étoient eux ſeuls qui avoient bâti & fondé toutes les Egliſes & tous les Monaſteres, les Prétendus Réformés s'eſtimerent d'abord bien heureux d'y avoir le libre exercice de leur nou-

velle Religion. Et qnand les cruautés du Duc d'Albe porterent une partie de ces Provinces à ſe cantonner, pour n'être plus ſoumiſes à une ſi dure domination, dans tous les accords qu'elles firent entre elles, il fut toujours expreſſément déclaré, qu'on laiſſeroit les Catholiques dans une poſſeſſion pleine & entiere de l'exercice de leur ancienne Religion, qui avoit été juſques alors celle de tout le pays ; & il ne fut accordé autre choſe à ceux de la nouvelle, ſinon qu'ils auroient auſſi la liberté de la leur, en quelques Egliſes que les Catholiques leur laiſſeroient. Ç'a été ſur ces conventions, arrêtées par les traités les plus authentiques & les plus ſolemnels, que s'eſt formée cette République, par la pacification de Gand, ſous le gouvernement de l'Archiduc Mathias, par un grand nombre de traités, avec des villes particulieres, qui ſe joignoient à ce parti à cette condition; & par le fameux Traité d'Union, fait en la ville d'Utrecht le 23 Janvier 1579, qui a donné à cet Etat le nom de Provinces-Unies. C'eſt donc encore ſur cela qu'on doit juger, *ſi on n'a rien promis aux Catholiques de Hollande*, comme dit l'Auteur de la Politique du Clergé, qu'on ne leur ait tenu. III. CLAS. N°. V.

3°. Il n'eſt point vrai qu'on ait manqué en France à tenir aux Prétendus Réformés, ce qu'on leur avoit promis par l'Edit de Nantes, qui a réglé l'exercice de leur Religion. Ils en font courir le bruit, ſur ce qu'on leur a démoli beaucoup de Temples. Mais ils ne ſauroient prouver qu'on leur en ait démoli aucun qui leur ait été accordé par cet Edit. Et ainſi, ce grand lieu commun de l'Auteur de la Politique, pour la *bonne foi* & la fidelle obſervation des traités publics, comme étant *l'unique rempart de la ſociété civile*, n'eſt, à leur égard, qu'une déclamation puérile, qui n'a point de fondement.

Mais il n'en eſt pas de même à l'égard des Catholiques des Provinces-Unies. Il eſt conſtant & notoire à toute l'Europe, qu'on ne leur a rien tenu de tout ce qu'on leur avoit promis par tant de Traités. On l'a fait voir dans la premiere partie de l'Apologie des Catholiques, par les témoignages des Proteſtants mêmes ; mais j'y puis ajouter ce qu'en a dit M. Grotius, dans ſon dernier livre contre Rivet, qui n'a paru qu'après ſa mort. Il y montre contre ce Miniſtre, que les deux fondements de la République des Hollandois ont été, *la conſervation des loix publiques de chaque pays*, & *la liberté des conſciences*. Et voici ce qu'il dit ſur ce dernier : *La liberté des conſciences a été établie par la paix de Gand, par les accords publics & particuliers ſur le ſujet de la Religion, ſous le Gouvernement du Prince Mathias d'Autriche ; par l'union d'Utrecht, & par les traités avec beaucoup de villes particulieres.* (Et il n'y en a point qui aient eu plus de droit, par tous ces traités, de

III. CLAS. N°. V.

jouir de cette liberté, & du libre exercice de leur Religion, que les Catholiques). *Mais tous ceux qui ſont vraiment Calviniſtes ſont ennemis mortels de cette liberté : & ç'a été par ces prétendues trompettes de la foi, que la foi de ces traités a été rompue par-tout. Cependant qu'y a-t-il de plus inique & de plus déraiſonnable que ce procédé? Car dire, comme fait Rivet, que le Calviniſme eſt le fondement de la République des Provinces-Unies, c'eſt dire qu'on y a pris les armes d'un commun conſentement, comme on a fait par l'Union d'Utrecht, afin que ceux qui en ſont la plus grande partie ſe miſſent eux-mêmes ſous la domination de ceux qui en ſont la moindre; puiſqu'il eſt certain, que la plus grande partie du pays eſt oppoſée à la Religion de Calvin. Et tous ceux-là, fourniſſant autant que l'on ſait pour la ſubſiſtance de l'Etat, tout le profit qu'ils en tirent, ſi on croit les Miniſtres Calviniſtes, eſt que les Calviniſtes y ſoient à leur aiſe, & qu'eux y ſoient mal.*

On ne dira pas qu'un ſi habile homme ait ignoré ce qui ſe paſſoit en ſon pays, & de quelle maniere on y garde ce qui avoit été promis aux Catholiques par tant de Traités ſolemnels. Mais l'Auteur de la Politique du Clergé ne ſe met guere en peine de tout cela. La même hardieſſe, qui lui a fait avancer cent fauſſetés au regard de ce qui ſe paſſe en France, lui fait nier, au regard de la Hollande, les choſes les plus certaines & les plus inconteſtables; juſques à dire d'un ton aſſuré:

* Page 162. * *Qu'a-t-on promis aux Catholiques Hollandois qu'on ne leur tienne? Les Provinces-Unies des Pays-Bas ne ſont-elles pas entrées dans l'Union avec cette condition, de ne ſouffrir aucune autre Religion dans leurs Etats que la Proteſtante?*

4°. Il eſt de plus important, de remarquer la différente maniere dont les uns & les autres de ces Traités ont été obtenus: ceux que les Prétendus Réformés ſe plaignent, ſans raiſon, qu'on ne garde pas, & *ceux* que les Catholiques des Provinces-Unies ſouffrent, ſans ſe plaindre, que l'on viole à leur égard.

L'Hiſtoire des Edits de pacification, dont j'ai parlé dans la Réflexion précédente, a fait voir par des pieces irréprochables, que les premiers de ces Edits ont été le fruit des guerres ſanglantes, que ces nouveaux *Religionnaires* ont fait à leurs Rois; & que ce n'a été que pour empêcher la ruine de l'Etat, qu'ils ravageoient par leurs troupes & par celles des Etrangers, qu'on a été contraint de les leur accorder. Et que pour le dernier, ſi la voie par laquelle ils l'ont obtenu, n'a pas été ſi violente, elle n'a pas été moins criminelle. Car c'eſt en ſe tenant aſſemblés malgré Henri le Grand, & contre les ordres qu'il leur donnoit de ſe ſéparer. C'eſt en traitant de la maniere du monde la plus indigne,

indigne, celui à qui ils avoient toute l'obligation d'avoir ſoutenu leur parti, lorſqu'il étoit prêt d'être renverſé. C'eſt en rejettant dédaigneuſement, comme s'ils euſſent traité avec leurs égaux, & non pas avec leur Souverain, la confirmation qu'il leur offroit de l'Edit le plus avantageux de tous ceux qui leur avoient été accordés juſques alors. C'eſt en répondant fiérement qu'ils ne ſe contenteroient point de cela, & qu'ils vouloient autre choſe. C'eſt en lui refuſant toute aſſiſtance dans ſes plus fâcheuſes affaires, lorſqu'il avoit une guerre à ſoutenir contre l'Eſpagne, où il avoit déja ſouffert des pertes conſidérables. C'eſt en paſſant juſqu'à l'inſolence de ſe ſaiſir des deniers de ſes recettes lorſqu'il en avoit le plus de beſoin. C'eſt enfin, en lui faiſant entendre, que ſi on ne les contentoit, ils rechercheroient en eux-mêmes le remede à leurs maux; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe feroient donner comme autrefois, les armes à la main, toutes les conditions avantageuſes qu'ils vouloient que ce Prince leur accordât ſans retardement, ne ſe fiant pas aux paroles qu'il leur donnoit de les contenter lorſqu'ils ſe ſeroient ſéparés, & qu'ils l'auroient aſſiſté. Voilà comment a été obtenu cet Edit, ſur le ſujet duquel ils font de ſi grandes clameurs, comme ſi on n'y avoit plus aucun égard, ce qui eſt très-faux. III. CIAS. N°. V.

Mais il n'en eſt pas de même des Traités, que l'on viole au regard des Catholiques de Hollande. Ils ne les ont point obtenus par force: ils n'y gagnoient rien; ils y perdoient plutôt. C'étoient les Calviniſtes qui s'aſſuroient par ces Traités, le libre exercice de leur nouvelle Religion, & les Catholiques perdoient par-là quelques Egliſes qu'ils leur cédoient. C'étoient des conventions volontaires de peuple à peuple, d'égal à égal, & non pas des graces d'un Souverain fait à ſes ſujets. C'étoit des Provinces entieres qui s'uniſſoient entr'elles pour faire un nouveau corps de République ſous certaines conditions, dont la plus eſſentielle étoit, qu'il ne ſeroit fait aucune innovation en tout ce qui regarde la Religion Catholique, ſinon que ceux de la nouvelle pourroient auſſi avoir le libre exercice de la leur.

Qui ne voit tout d'un coup, que ſi on avoit également manqué de bonne foi, & en n'obſervant pas l'Edit de Nantes, & en ne gardant point aux Catholiques ce dont on étoit convenu par l'Union d'Utrecht, cette derniere infraction de la foi publique ſeroit beaucoup plus inexcuſable, & renverſeroit tout autrement ce que l'Auteur de la Politique appelle, avec raiſon, *le plus ferme lien de la ſociété humaine*, qui eſt la foi des Traités, que n'auroit pu faire l'inobſervation de l'Edit de Henri le Grand en faveur des Prétendus Réformés? C'eſt les épargner, que de ne pas s'expliquer davantage.

III. CLAS. N°. V.

Remettons maintenant les choſes dans l'état où elles ſont véritablement. On obſerve l'Edit de Nantes : on n'a point cherché de prétextes pour s'en diſpenſer ; & tout ce qui fait crier les Huguenots eſt, que leur Roi les reſſerre dans les termes de cet Edit ; & qu'il a fait quelques nouvelles Ordonnances qui n'y dérogent point, en faveur de ſa Religion qui eſt celle de l'Etat. Et on ne garde rien au contraire *de l'Union d'Utrecht*, en ce qui eſt des Catholiques ; & les Miniſtres, qui ont porté Meſſieurs les Etats à leur manquer de foi, bien loin d'en rougir, s'en vantent comme d'une belle action. *S'il falloit*, dit l'un d'eux nommé Holder, *que nous gardaſſions l'Union d'Utrecht, tous les Papiſtes triompheroient. Ils pourroient dire librement toutes leurs Meſſes. Il faudroit même, pour obſerver le treizieme article, que tous les Moines fuſſent rappellés dans les Provinces-Unies, & qu'on leur rendit leurs Monaſteres, & tous les biens eccléſiaſtiques.* Après cela je laiſſe à juger à toute l'Europe qui ſont ceux qui ont le plus de ſujet de ſe plaindre, & de déclamer contre ceux qui manquent de foi.

5°. L'Auteur de la Politique ſemble reconnoître, qu'un Souverain pourroit révoquer des graces qu'il auroit faites à ſes ſujets, s'ils s'en étoient rendus indignes : mais qu'il eſt injuſte de les révoquer ſous ce prétexte, quand cela n'a pas de fondement. Ce doit être le ſens de ce

*Page 165. qu'il dit. * *Quand un Souverain révoque des graces qu'il avoit faites à ſes ſujets, c'eſt toujours ſous prétexte qu'ils s'en ſont rendus indignes. Mais nous accuſe-t-on, ou nous peut-on accuſer d'avoir trempé dans quelque conjuration, d'avoir eu intelligence avec les ennemis de l'Etat, d'avoir manqué d'amour, de fidélité & d'obéiſſance envers nos Souverains ?.... Nous parlons hardiment là-deſſus, parce que nous ſommes aſſurés qu'on ne nous peut rien reprocher.*

C'eſt donc ſur cela que l'on trouvera bon, que je continue la comparaiſon des Prétendus Réformés de France, avec les Catholiques de Hollande. Si on en croit cet Auteur, les Huguenots ſont bien aſſurés qu'on n'a rien à leur reprocher depuis l'Edit de Nantes, qui les ait pu rendre indignes de ce qui leur a été accordé par cet Edit. C'eſt comme parleroient des gens qui ſe ſeroient imaginés, que tout ce qui s'eſt paſſé de notre temps, ſeroit non ſeulement effacé de toutes les hiſtoires, mais même aboli de la mémoire des hommes. Mais, pour confondre cette vanité ridicule, il ne faut que lire *l'Hiſtoire des Edits de Pacification.* On y verra ces ſujets ſi fidelles à leurs Souverains, s'efforcer d'empêcher à main armée, le mariage de leur Roi Louis XIII avec l'Infante d'Eſpagne, ſur l'imagination chimérique, qu'on pourroit enſuite de ce mariage, prendre des conſeils qui ne leur ſeroient pas avantageux. On

y verra qu'un des articles de l'Edit de Nantes étant, que les Prétendus Réformés rendroient aux Catholiques les biens eccléſiaſtiques, qu'ils avoient uſurpés, & ceux de Bearn ayant refuſé de le faire, quoique le Roi, par une bonté ſinguliere, leur offrît de leur donner autant ſur ſon épargne, que leur pouvoient valoir ces biens, il fut contraint d'aller lui-même en perſonne les ranger à leur devoir, & qu'il n'en fallut pas davantage pour faire révolter toutes les villes & les Provinces où ils étoient les plus forts. On y verra les révoltes continuelles des Huguenots de la Rochelle, ſoutenus par tout ce qu'il y avoit de plus conſidérable dans le parti. On y verra un Traité avec l'Eſpagne, qui fait horreur; ces ſujets ſi fidelles, & ſi peu capables, ſi on les croit, de s'allier jamais avec la maiſon d'Autriche, n'ayant point eu honte d'y faire mettre: *Que, cas avenant que le Seiur de Rohan & ceux de ſon parti ſe puſſent rendre ſi forts, qu'ils puſſent ſe cantonner, & faire un Etat à part au dit cas, ils promettent pareillement la liberté de conſcience, & le libre exercice de la Religion aux Catholiques.* Ce qui eſt accepté par le Roi d'Eſpagne en ces termes: *Et cas avenant, que ceux du dit parti ſe puiſſent cantonner, & établir un état, au dit cas, Sa Majeſté veut, & entend que ceux du dit parti ſeront tenus de garder tout ce que deſſus pour le regard des Catholiques.*

On y verra enfin, ſous le Roi même qui regne aujourd'hui, lorſque leur foibleſſe les devoit rendre plus ſages, un projet de Traité qu'ils vouloient faire avec les Anglois en 1659, approuvé par les Paſteurs & les Anciens de la Baſſe Guienne, aſſemblés en Synode à Montpazier, par lequel leurs freres d'Angleterre, comme ils les appellent, s'offroient non ſeulement de les faire maintenir dans la conſervation de leurs privileges en intercédant pour eux, mais auſſi, *en cas de refus, de porter les armes dans la Province, pourvu que ceux de France leur promiſſent & leur donnaſſent aſſurance, de leur remettre toutes les villes & lieux dont ils pourroient diſpoſer:* ce qui eſt accepté par ce Synode.

Ceux que l'on peut convaincre de toutes ces perfidies, ont-ils lieu de ſe vanter de leur fidélité inviolable, & à toute épreuve? Ont-ils lieu de dire avec tant de fierté, qu'ils ſont bien aſſurés qu'on ne les peut accuſer *d'avoir eu intelligence avec les ennemis de l'Etat*, ni *d'avoir manqué d'amour, de fidélité & d'obéiſſance envers leurs Souverains?* Et enfin, ont-ils ſujet de vouloir bien faire dépendre de-là l'obſervation de l'Edit de Nantes, en faiſant entendre qu'ils n'auroient pas même à craindre qu'on eût aucun prétexte de ne le pas obſerver, quand on voudroit ſe ſervir de cette maxime, *qu'un Souverain peut révoquer les graces qu'il auroit faites à ſes ſujets lorſqu'ils s'en ſont rendus indignes?* J'en fais Juges toutes les perſonnes raiſonnables.

III. CHAS. N. V. Examinons maintenant par cette même regle, les Catholiques de Hollande. Je veux bien ne pas faire conſidérer que les Traités qu'on a violés à leur égard, n'ont pas été des graces qu'un Souverain auroit faites à ſes ſujets, mais des conventions de peuple à peuple, & d'égal à égal, comme j'ai dit, qui doivent être les plus inviolables de toutes. Mais enfin, laiſſant cela à part, qu'ont-ils fait depuis l'Union d'Utrecht, qu'on puiſſe feindre les avoir rendus ſi criminels, qu'on fût en droit de ne leur pas garder la parole qu'on leur avoit ſi ſolemnellement donnée? Il ne faut qu'écouter le Chevalier Temple, Ambaſſadeur du Roi de la Grande Bretagne auprès des Provinces-Unies, & aux Traités d'Aix la Chapelle, dans un livre intitulé: *Remarques ſur l'Etat des Provinces-Unies*, fait en 1672, chapitre 4. pag. 192. *Quoique le nombre*, dit-il, *de ceux de la Religion Romaine ſoit très-grand à la Campagne parmi les payſans, & très-conſidérable dans les villes, & qu'ils n'aient point de part aux charges publiques, il ſemble qu'ils ne laiſſent pas de faire une ſaine partie de l'Etat, & d'être inſéparablement joints au reſte du corps. Auſſi n'ont-ils jamais troublé le repos de l'Etat, ni montré la moindre inclination au changement, ou pour quelque puiſſance étrangere, ni pendant les premieres guerres d'Eſpagne, ni à l'occaſion de la derniere invaſion de l'Evêque de Munſter.*

Rien ne peut être plus avantageux aux Catholiques de Hollande que le témoignage d'un Proteſtant de cette qualité; mais il faut ſur-tout remarquer ce qu'il dit de leur conduite dans l'invaſion de l'Evêque de Munſter de l'an 1666: car ce Prince étant fort puiſſant, & très-intelligent dans la guerre, & tout le monde ſachant qu'il avoit un fort grand zele pour le rétabliſſement de la Religion Catholique, dans tous les pays qu'il auroit pu conquérir, c'auroit été une très-violente tentation aux Catholiques des Provinces-Unies de ſe joindre à *lui*, s'ils avoit été capables de manquer de fidélité à leurs Souverains. Mais bien loin de ſuccomber à cette tentation, ils n'en furent pas ſeulement touchés.

Voilà donc à quoi ſe réduit cette comparaiſon. Les Prétendus Réformés de France ſe ſont emportés en des révoltes effectives, & des deſſeins de révoltes très-criminels, lors même qu'ils ne pouvoient feindre que l'on manquât de tenir ce qu'on leur avoit promis par les Edits. Et les Catholiques des Provinces-Unies, après même que les Miniſtres ont fait par leur cabale, qu'on a violé à leur égard les Traités les plus ſolemnels, n'ont pas laiſſé de demeurer très-fideles à l'Etat, *n'en ayant jamais troublé le repos, ni montré la moindre inclination au changement, ou pour quelque puiſſance étrangere.*

QUATORZIEME RÉFLEXION.

III. Clas. N°. V.

La derniere comparaiſon des plaintes que l'on fait de part & d'autre demande trop de diſcours, pour n'être pas traitée à part. C'eſt ſur ce que les uns & les autres ſe plaignent, qu'on les tourmente ſur le ſujet du Baptême de leurs enfants. Et ce qui me donne plus de lieu de parler un peu au long de cette matiere eſt, que je rentre par-là dans l'examen du *Préſervatif*, qui contredit à ſon ordinaire, d'une maniere fort déraiſonnable, ce que M. l'Evêque de Meaux avoit dit, pour expliquer la Doctrine de l'Egliſe ſur le ſujet du Baptême. C'eſt donc ſur quoi je crois devoir faire une Réflexion particuliere.

Il dit que *M. de Meaux ne fait rien que poſer la néceſſité abſolue de ce Sacrement, & condamner à la mort les petits enfants qui ont le malheur de mourir ſans l'avoir reçu; mais qu'il n'en apporte pas de preuves.*

C'eſt ce qu'il lui plaît de ſuppoſer, pour amuſer les ſimples de ſon parti; mais il ne faut que lire ce qu'en dit ce ſavant Prélat (n°. 9.) pour en juger autrement; quoiqu'il ne fût pas obligé de prouver la Doctrine Catholique, mais ſeulement de l'expoſer.

Comme les petits enfants ne peuvent ſuppléer le défaut du Baptême par les Actes de foi, d'eſpérance & de charité, ni par le vœu de recevoir ce Sacrement, nous croyons que, s'ils ne le reçoivent en effet, ils ne participent en aucune ſorte à la grace de la Rédemption, & qu'ainſi, mourant en Adam, ils n'ont aucune part avec Jeſus Chriſt. Cette preuve eſt ſi forte, que les Miniſtres n'y ſauroient répondre, que par la ſuppoſition fantaſtique d'une alliance de grace, dans laquelle ils ſe ſont imaginés qu'étoient compris les enfants des fideles par leur ſeule naiſſance: ce qui eſt une pure invention de Calvin, ignorée de toute l'Antiquité, & qu'on a fait voir, dans le Renverſement de la Morale, liv. 7. ch. 2. n'avoir aucun fondement dans l'Ecriture.

Ce qu'ajoute M. de Meaux eſt encore une preuve très-ſolide de cette vérité. *Il eſt bon d'obſerver ici, que les Luthériens croient avec l'Egliſe Catholique, la néceſſité abſolue du Baptême pour les petits enfants, & s'étonnent avec elle, de ce qu'on a nié une vérité qu'aucun homme avant Calvin n'avoit oſé ouvertement révoquer en doute, tant elle étoit fortement imprimée dans l'eſprit de tous les fideles.*

Les Prétendus Réformés font dire aux Anabaptiſtes, quand quelqu'un d'eux ſe fait baptiſer dans leur ſecte: *Ne croyez-vous pas que le Baptême des petits enfants eſt fondé dans l'Ecriture, & en la pratique perpétuelle de l'Egliſe?* La pratique perpétuelle de l'Egliſe leur eſt donc une preuve

III. Cl. N°. V.

de vérité dans une choſe de foi, quand il s'agit de faire confeſſer à un Anabaptiſte que l'on doit baptiſer les petits enfants, ce qu'ils ont tâché vainement juſques ici de leur prouver par l'Écriture. Pourquoi donc oſent-ils dire que M. de Meaux n'a apporté aucune preuve de la néceſſité du Baptême, quand il l'a prouvée par ce même conſentement de l'Egliſe, qui a été ſi perſuadée qu'il n'y avoit point de ſalut pour les enfants morts ſans Baptême, que cet Article ayant été objecté à Pélage dans le Concile de Paleſtine : *Infantes, etiamſi non baptiſentur, habere vitam æternam*, quoique ce Concile eût beaucoup d'indulgence pour lui, il fut obligé d'anathématiſer cette propoſition, pour éviter d'être lui-même frappé d'anathême. Sur quoi on peut voir encore ce qui a été dit ſur ce ſujet dans le même livre 7, du *Renverſement de* la Morale, chapitre 1.

L'Auteur du Préſervatif s'arrête plus à ce que dit enſuite M. de Meaux : *Cependant les Prétendus Réformés ne craignent pas de laiſſer volontairement mourir leurs enfants, comme les enfants des infideles, ſans porter aucune marque du Chriſtianiſme, & ſans avoir reçu aucune grace, ſi la mort prévient leur jour d'Aſſemblée.*

Il prétend que cela n'eſt pas vrai ; mais il ne fait point de ſcrupule de rapporter infidellement les paroles de ce Prélat, & d'en retrancher ce qui eſt l'eſſentiel. Car il ſe contente de dire : „ Ce qu'ajoute M. de „ Condom n'eſt pas trop vrai, *que nous ne craignons point de laiſſer „ volontairement mourir nos enfants comme les enfants des infideles ;* " & il en demeure-là, n'ajoutant point ce qui eſt le fondement du reproche qu'on leur fait : *Qu'ils les laiſſent volontairement mourir ſans Baptême, ſi la mort prévient leur jour d'Aſſemblée.* Si cela étoit faux, il n'auroit pas manqué de le contredire. Que ſi cela eſt certain, comme il l'eſt ſans doute, que peut-on attendre de ſincérité & de bonne foi de *gens* qui oſent aſſurer qu'un Evêque ne dit pas vrai, lorſqu'ils ſont convaincus en leur conſcience que ce qu'il dit eſt très-vrai, & qu'ils ſont réduits à falſifier ſes paroles, pour tromper les ſimples de leur Communion, en lui donnant le démenti ?

Ce que l'Auteur du Préſervatif ajoute n'eſt pas plus ſincere ; & *c'eſt* ce qu'on peut appeller véritablement *un portrait fardé* de la *créance* des Miniſtres touchant la néceſſité du Baptême. *Je ne connois point de gens qui ne craignent cela, & qui ne faſſent tout ce qu'il leur eſt poſſible pour empêcher que ce malheur n'arrive. Nous ne faiſons pas même de difficulté de baptiſer hors des Temples dans les cas de néceſſité.* Cet Auteur dit, dès l'entrée de ſon livre, *que la ſincérité & la bonne foi eſt une qualité inſéparable du vrai zele, & que c'eſt une infidélité contraire à cette*

bonne foi de farder la Religion dont on entreprend la défenſe. Or le peut-on faire d'une maniere plus groſſiere, que le fait en cet endroit l'Auteur du Préſervatif? Il ſoutient hardiment, qu'on fait tout ce que l'on peut dans ſon parti, pour empêcher qu'un enfant ne meure ſans Baptême. Et c'eſt ſur cela qu'il prétend convaincre de fauſſeté ce qu'a dit M. de Meaux, *qu'ils les laiſſoient mourir ſans Baptême, quand la mort prévenoit leur jour d'Aſſemblée.* Cependant, pour le confondre, il ne faut que le renvoyer à leur diſcipline, qui ſe vend à Charenton, imprimée par un Libraire de Paris nommé Vendôme, qui eſt de leur Religion. III. CLAS. N°. V.

Il y eſt dit dans le Chapitre XI, qui eſt du Baptême, Article 6. *On ne fera aucun Baptême, ſinon és aſſemblées écclésiaſtiques, où il y a Egliſe publiquement dreſſée* : c'eſt-à-dire, dans tous les lieux où ils ont le libre exercice de leur Religion, comme ils l'ont préſentement dans toute la France.

Et ils ont toujours depuis été ſi arrêtés à cela, que quoiqu'il paroiſſe par pluſieurs de leurs Synodes Nationnaux, que les particuliers leur aient fait diverſes plaintes ſur ce ſujet, comme il eſt impoſſible que l'amour naturel n'en faſſe faire aux Peres & aux Meres, qui ne ſont point ſi aſſurés de la doctrine de leurs Miniſtres, qu'ils ne craignent la perte éternelle de leurs enfants, on n'a jamais pu les faire démordre de ce réglement, ni les porter à condeſcendre que les enfants puſſent être baptiſés en d'autres jours qu'en ceux des Aſſemblées; d'où s'enſuit néceſſairement ce que M. de Meaux leur reproche, qu'ils les laiſſent mourir ſans Baptême quand la mort ſurvient avant ces jours d'Aſſemblées, qui ne ſont à Charenton, que le Dimanche & le jeudi, & je crois qu'il y a d'autres lieux où ce n'eſt que le Dimanche.

Dans leur Synode National de Poitiers l'an 1560, Article 28. *S'il eſt loiſible d'adminiſtrer le Baptême extraordinairement, quand il y a apparence que l'enfant ne puiſſe vivre que pour un peu de temps.* Réponſe. *Es lieux où il y a prédication ordinaire, on doit garder l'ordre accoutumé*; qui eſt, comme nous venons de voir, de *n'adminiſtrer aucun Baptême qu'aux aſſemblées écclésiaſtiques*, en quelque péril de mort que l'enfant ſe trouve.

Au Synode National de Vitré 1583, Art. 19. ſur la plainte de pluſieurs Gentilshommes, *qu'aux lieux où il n'y a qu'un Prêche la ſemaine, les Miniſtres refuſoient d'aller faire le Prêche & baptiſer les enfants qui naiſſoient ſur la ſemaine, ſinon és jours ordinaires*, toute leur condeſcendance n'alla qu'à ordonner un jour, au milieu de la ſemaine, pour faire des aſſemblées extraordinaires, & pourvoir aux néceſſités qui peuvent ſurvenir: demeurant toujours fermes à ne baptiſer leurs enfants, en

III. CLAS. N°. V.

quelque danger de mort qu'ils ſe trouvent, ſinon aux lieux & aux jours des Aſſemblées : ce qu'ils confirmerent encore au Synode de Saumur de l'an 1596, art. 12, en ces termes : *Es Egliſes qui ont exercice public on ne baptiſera qu'aux heures & lieux ordinaires.*

Toute la difficulté parmi eux a été de déterminer, s'il ne falloit baptiſer qu'après la prédication, ou ſi on le pouvoit faire auparavant ; comme encore ſi on le peut en certains jours, où ils ont des prieres publiques & ordinaires ſans prédication. Et parce qu'ils n'agiſſent que par fantaiſie, ſans principes certains ni de l'Ecriture ni de la Tradition, c'eſt une choſe ſurprenante, combien ils ont témoigné d'inconſtance ſur cela, comme on l'a fait voir dans *l'Impiété de la Morale, liv. 4. ch. 2.* où l'on a remarqué que parmi tous ces changements, *touchant la néceſſité* de la prédication avant ou après le Baptême, ils ſont toujours demeurés fermes à vouloir, que, dans les pays où ils ont l'exercice libre & public de leur Religion, on ne faſſe aucun Baptême, *ſi non és jours & lieux des aſſemblées eccléſiaſtiques* ; de ſorte qu'ils aiment mieux, que leurs enfants meurent ſans Baptême, que de ſouffrir qu'on les baptiſe en d'autres lieux & en d'autres jours.

Mais, pour montrer contre ce que dit l'Auteur du *Préſervatif*, que les Miniſtres ne ſont nullement touchés de la crainte que les enfants ne meurent ſans Baptême, ayant été arrêté dans le Synode de S. Maixant l'an 1609 : *qu'on pourroit baptiſer aux jours de Prêches ordinaires avant que le Préche ſoit commencé* en cas *de maladie preſſante, l'enfant étant en évident péril de mort, ſur l'atteſtation que le Conſiſtoire ou quelques Anciens rendroient de la maladie* ; trois ans après, dans le Synode de Privas de l'an 1612, ils confirmerent l'article pour ce qui eſt de baptiſer avant que le Prêche ſoit commencé : mais ce fut en ordonnant, qu'on en retrancheroit la clauſe qui ſpécifie, *que cela eſt licite en évident péril de mort*, & qui demande le *témoignage du Conſiſtoire ou de quelques Anciens de la maladie de l'enfant.* Parce, diſent-ils, *qu'il ſemble que cette clauſe donne quelque ouverture à l'opinion de la néceſſité du Baptême ;* tant ils ont peur qu'on ne croie que le Baptême eſt néceſſaire aux enfants pour être ſauvés : ce qu'ils ont la hardieſſe d'appeller une *ſuperſtition* dans le Synode de Poitiers de l'an 1560.

Peut-on dire après cela, ſans faire *un portrait fardé* de la créance des Calviniſtes, *qu'ils craignent beaucoup qu'un enfant ne meure ſans Baptême* : qu'ils regardent cela comme *un grand malheur, qu'ils font tout ce qui leur eſt poſſible pour empêcher ce malheur, & qu'ils ne font pas même de difficulté de baptiſer hors les Temples dans le cas de néceſſité ?*

Nous voyons au contraire qu'ils regardent comme une *ſuperſtition* de

conſidérer

conſidérer cette néceſſité, & d'avoir égard au péril de mort de l'enfant, & que cela s'étant gliſſé par ſurpriſe dans un de leurs Synodes, ils l'en ont effacé. Et pour ce qui eſt de baptiſer hors leurs Temples, le contraire paroît par leur Diſcipline & par leurs Synodes, à moins que cet Auteur ne chicane ſur le mot *de Temple*, ne voulant pas donner ce nom à quelques lieux où ils font leurs Préches, & leurs prieres ordinaires. Mais quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant que l'eſprit des Miniſtres eſt, de ne point conſidérer le péril de mort de l'enfant, pour le baptiſer en un temps & en un lieu où ils ne croiroient pas devoir baptiſer un autre qui ne ſeroit pas en péril. Et quand les Peres & les Meres en ont de la peine, ils regardent cela *comme une foibleſſe*, qu'ils tolerent à regret, & qu'ils n'approuvent point. Ce qui paroît par le Synode de Saumur, de l'an 1596, Art. 12. où il eſt dit. *Que ſi le Pere*, par infirmité, *preſſe de faire baptiſer ſon enfant avant la prédication, les Paſteurs aviſeront à ce qui ſera pour l'édification de l'Egliſe.* Car ils ont eu ſi peur que cela ne donnât lieu d'avoir égard *à la maladie de l'enfant*, qu'ils en ont fait une note expreſſe dans le Synode de Gap, de 1603. art. 24. *Le mot* d'infirmité *s'entend des Peres & des Meres des enfants, & non des enfants mêmes.* Et ainſi, tout ce que dit ſur cela l'Auteur du Préſervatif, n'eſt qu'un pur déguiſement de leur doctrine, pour la faire paroître moins déraiſonnable qu'elle n'eſt dans la vérité.

III. CLAS. Nº. V.

Il n'y a pas plus de ſolidité dans ce qu'il ajoute: *Mais quand la Providence de Dieu prévient nos ſoins, & ne veut pas qu'ils réuſſiſſent, nous ſerions bien fâchés de damner éternellement des créatures ſouvent plus innocentes que celles qui leur ont donné la naiſſance, & qui ont le bonheur d'être nées dans l'Alliance de la Grace.*

Il continue à ſe jouer de Dieu & des hommes, lorſqu'il attribue à ſa Providence, qui prévient leurs ſoins & ne veut pas qu'ils réuſſiſſent, de ce que des enfants meurent ſans Baptême, quand ils ne meurent ſans ce ſecours, que parce qu'il leur plaît de ne les baptiſer qu'au jour & au lieu de leur Aſſemblée, & qu'ils refuſent de le faire en un autre temps, encore même que les Peres & les Meres les en preſſent, les voyant en péril de mort; témoin le Pere dont parle Caſaubon.

Mais rien n'eſt plus foible que les deux raiſons qu'il allegue pour ſoutenir ce qu'a dit Calvin, plus hardi en cela que les Pélagiens mêmes; *que c'eſt une fantaiſie, qu'on doit arracher de l'eſprit des hommes, que les enfants ſoient forclos du royaume du Paradis, s'ils n'ont reçu le Baptême.* La premiere eſt, qu'ils ſont ſouvent plus innocents que ceux qui leur ont donné la naiſſance; ce qui va à mettre en Paradis tous ceux qui ſont morts avant l'uſage de raiſon pendant les ténebres du Paga-

III. Clas. N°. V.

niſme, & tous ceux qui y meurent encore parmi les Idolâtres & les Mahométans; puiſqu'il eſt bien certain qu'ils ont tous été, & ſont encore plus innocents que ceux qui les ont mis au monde.

L'autre eſt, *qu'ils ont le bonheur d'être nés dans l'Alliance de la grace.* C'eſt de quoi j'aurai à parler dans la Réflexion ſuivante. Cependant on peut voir dans le Livre VII. du Renverſement de la Morale, que cette part, qu'ils donnent aux enfants à l'Alliance de grace dès le ventre de leur mere, eſt une chimere inconnue à toute l'Antiquité, & née dans la tête de Calvin; & que la faiſant dépendre de la ſainteté de leurs parents, ils ſe jettent ſur cela dans des brouilleries inexplicables, qui font voir manifeſtement, que cette imagination des Miniſtres eſt un pur ſonge, dont néanmoins ils font dépendre le ſalut des *enfants, lors même* que par leur faute, ils les laiſſent mourir ſans Baptême.

Enfin, pour convaincre encore l'Auteur du *Préſervatif* que rien ne lui eſt plus ordinaire que de faire des *portraits fardés* des dogmes de ſa Religion, je n'ai qu'à repréſenter, que dans les principes bizarres de leur fauſſe Théologie, ils n'ont aucune raiſon de s'aſſurer du ſalut de leurs enfants, qui meurent dans l'enfance après avoir été baptiſés. C'eſt ce qu'on a encore prouvé dans le Renverſement de la Morale, liv. 7. chapitre 6, par Beze, par Hoſpinien, par Triglandius & par Paræus, qui aſſurent tous, comme la doctrine conſtante de leur Secte, que le ſalut ou la damnation des enfants qui meurent dans l'enfance, dépend de leur prédeſtination, ou de leur réprobation; ſoit qu'ils meurent avant que d'avoir reçu le Baptême, ou après l'avoir reçu.

Mais on eſt bien aſſuré que la plupart des Calviniſtes n'ont point de connoiſſance de ce myſtere de leur nouvelle Religion. Ce ſont des ſecrets que leurs Miniſtres leur cachent autant qu'ils peuvent. Ils font valoir aux Peres & aux Meres leur opinion pélagienne, frappée d'anathême par le Concile de Carthage: *que le Baptême n'eſt point néceſſaire à leurs enfants pour être ſauvés, & qu'ils le peuvent être, quoiqu'ils meurent ſans l'avoir reçu.* Mais ils ſe gardent bien de leur dire, qu'ils peuvent auſſi être damnés, quoiqu'ils meurent auſſi-tôt après l'avoir reçu. Ils leur parlent en des termes magnifiques de l'avantage qu'ils ont d'être compris, eux & leurs enfants, dans l'Alliance de grace. Mais *ils* n'y ajoutent pas cette queue, que cela ſe doit reſtreindre aux prédeſtinés, & que tous les enfants des fideles qui meurent avant l'uſage de la raiſon ne le ſont pas, y en ayant de réprouvés parmi eux, auſſi-bien que parmi les adultes, à qui le Baptême ne ſert de rien, parce qu'il n'eſt, à ce qu'ils prétendent, un ſigne efficace de grace que dans les élus.

III. Clas. N°. V.

Quinzieme Réflexion.

Je reviens maintenant à la comparaiſon des plaintes que les Calviniſtes & les Catholiques ſe font mutuellement ſur le Baptême de leurs enfants. Celles des Prétendus Réformés ſont fondées ſur une Ordonnance que le Roi a faite, qu'ils ne ſe ſerviroient plus que de Sages femmes Catholiques, afin que ſi leurs enfants venoient au monde, étant prêts d'expirer, ils puſſent être baptiſés par ces Sages femmes avant que de mourir, comme ils ſe pratique parmi les Luthériens, auſſi-bien que parmi les Catholiques. Voilà ce qui les a fait horriblement crier, comme ſi on leur avoit fait la plus grande injuſtice du monde. Et comme ils ne font pas de ſcrupule d'employer toutes ſortes d'artifices pour donner plus de couleur à leurs plaintes, ils parlent de cela, comme ſi ces Sages femmes baptiſoient tous leurs enfants dès qu'ils viennent au monde, ſans diſtinguer s'ils ſont, ou s'ils ne ſont pas en péril de mort. Mais laiſſant-là cette impoſture, voici au moins ce qui eſt certain, & ce qui doit faire juger s'ils ſont bien fondés dans ces clameurs.

1°. Que le Roi ne peut avoir eu d'autre but en cela que le bien de leurs enfants, pour leſquels il eſt perſuadé, par les principes de ſa Religion, qu'il n'y a point de ſalut, ſi on les laiſſe mourir ſans Baptême: ce que l'on ſait néanmoins que les Prétendus Réformés font aſſez ſouvent, par un entêtement tout-à-fait déraiſonnable de ne les jamais baptiſer, en quelque péril qu'ils ſe trouvent, qu'au temps & au lieu du Prêche.

2°. Que c'eſt une étrange témérité aux Miniſtres de haſarder le ſalut des enfants ſur les nouvelles imaginations de Calvin & de Beze, condamnées par le conſentement unanime de l'ancienne Egliſe, comme on l'a fait voir dans le *Renverſement de la Morale*, liv. 7. chapitre 1. & dans *l'Impiété*, liv. 4. chap. 2. & 3.

3°. Que leur opiniâtreté ſur ce ſujet a été jugée ſi déraiſonnable par Jacques Roi d'Angleterre, quoiqu'élevé dans les principes de leur nouvelle Religion, qu'il fit mander par Caſaubon au Cardinal du Perron; *qu'il eſtimoit tant le Sacrement du Baptême, que comme quelques Miniſtres en Ecoſſe, ſous prétexte de je ne ſais quelles ordonnances de nouvelle diſcipline, refuſoient de baptiſer les enfants conſtitués en péril de mort à la priere de leurs Peres, il les rangea à leur devoir par la crainte du ſupplice, les menaçant de la derniere peine s'ils n'obéiſſoient.*

4°. Qu'il eſt honteux aux Prétendus Réformés de ſouffrir que leurs Miniſtres, ſe moquant de toutes les plaintes qu'il paroît aſſez, par

III. CLAS. N°. V.

* leurs Synodes, que les Peres & les Meres ont faites en divers temps ſur le ſujet du Baptême des enfants en péril de mort, ſe ſoient toujours obſtinés à maintenir un prétendu réglement de leur Diſcipline, ſi inſoutenable; que le plus ſavant Prince de leur Religion l'a jugé digne du dernier ſupplice.

5°. Qu'il eſt ſi certain que les Peres & les Meres ont de la peine qu'on laiſſe mourir leurs enfants ſans Baptême, que nous voyons, dans un Recueil de Lettres intitulé : *Præſtantium & eruditorum Virorum Epiſtolæ*, page 324, un diſcours de Caſaubon, qui montre aſſez qu'il ne pouvoit approuver cette pratique, rapportée ſur cela, *qu'étant avenu qu'en un temps extrêmement rude, quelqu'un porta ſon enfant pour être baptiſé à Charenton, l'enfant étant malade à la mort, parce qu'on ne voulut pas le baptiſer devant le Prêche, & que l'enfant mourut, le Pere ſe révolta*, c'eſt-à-dire, quitta cette Religion inhumaine pour ſe faire Catholique.

Les Miniſtres diront donc ce qu'il leur plaira, & crieront tant qu'ils voudront contre l'Ordonnance du Roi, on ne ſauroit croire que ceux d'entre les Calviniſtes, qui aiment véritablement le ſalut de leurs enfants, en puiſſent être fâchés, & qu'ils n'aiment mieux qu'ils ſoient baptiſés en péril de mort par une Sage femme Catholique, que de ne l'être point du tout. Car que peuvent-ils répondre, quand on leur dira : ce n'eſt pas aſſez qu'on ait tâché de vous faire croire que vos enfants n'ont pas beſoin d'être baptiſés pour être ſauvés, il faut que vous en ſoyez aſſurés, pour avoir un légitime fondement de ne vous pas mettre en peine que vos enfants meurent ſans avoir été baptiſés. Et vous n'en ſauriez être aſſurés, ſelon les principes de votre Religion, que par quelque paſſage de l'Ecriture Sainte, qui ſoit bien clair pour cela. Or Calvin & vos premiers Miniſtres n'en ont point trouvé de plus clair, que ce que dit S. Paul 1. Cor. 7. 14. *Que les enfants des fideles ſont ſaints* : c'eſt-à-dire, ſelon la gloſe qu'ils ont donnée à ces paroles de l'Apôtre, *qu'ils ſont ſanctifiés dès le ventre de leur mere, par une grace ſurnaturelle, qui les rend enfants de Dieu avant que d'être baptiſés ; de ſorte que le Baptême n'eſt qu'un ſceau de la promeſſe de Dieu, qui a déja ſon effet en eux, pour la ratifier à notre égard, afin que nous la tenions tant plus certaine.* Que direz-vous donc ſi ce fondement eſt ruineux, & que vos premiers Miniſtres ont impoſé à Saint Paul, en donnant à ſes paroles un ſens qu'elles n'ont point? Ne ſerez-vous pas obligés de reconnoître qu'on vous a miſérablement trompés, en vous donnant une fauſſe aſſurance

* On les peut voir dans l'Impiété de la Morale. liv. 4. chap. 2.

du ſalut de vos enfants, qui en a tant fait mourir ſans Baptême ? Or c'eſt ce dont vous ne ſauriez plus douter, puiſque vous en avez à tout moment la preuve devant les yeux dans vos Prieres publiques. Car au lieu qu'il y avoit toujours eu, avant trente ou quarante ans, dans la forme de l'adminiſtration du Baptême, que S. Paul dit, *que Dieu ſanctifie nos enfants dès le ventre de leur mere*, vous n'y trouverez plus cela maintenant, mais ſeulement, *que S. Paul dit, que les enfants des fideles ſont ſaints*: ce que vos Miniſtres d'aujourd'hui ſoutiennent ne ſe devoir pas entendre d'une ſainteté intérieure & ſpirituelle (comme Calvin l'avoit entendu, & ceux qui l'avoient ſuivi pendant un fort long temps) mais ſeulement d'une ſainteté extérieure, *du genre de celle*, comme dit M. Drelincourt, *qui faiſoit appeller ſaints dans l'Ancienne Alliance tous les premiers nés des hommes & des bêtes, tous les Miniſtres du Tabernacle, & le Tabernacle même, & tous les vaiſſeaux qui y ſervoient.* Or vous voyez aſſez que cette ſorte de ſainteté extérieure ne peut pas ſuffire pour être ſauvé, puiſque les premiers nés des bêtes, qui étoient ſaints de ce genre de ſainteté, n'avoient pas certainement de part au ſalut. Vous devez donc être convaincus que Calvin vous a trompés, lorſqu'il s'eſt ſervi de ce paſſage de S. Paul, pour prouver contre Servet, *qu'avant même que les fideles ſoient baptiſés, ils ſont ſanctifiés par grace ſurnaturelle*: & que ç'a été une étrange témérité à ce Novateur de conclure de-là, *que c'eſt une fantaiſie qu'on doit arracher de l'eſprit des hommes, que les enfants ſoient forclos du Royaume du Paradis, s'ils n'ont reçu le Baptême.* Ce qu'il appelle une fantaiſie eſt la foi de toute l'Antiquité. Y a-t-il de la ſageſſe à croire plutôt ce que vous dit un ſeul homme, que ce qu'a cru toute l'ancienne Egliſe, lors ſur-tout qu'il y va de haſarder le ſalut de vos enfants ? Il faudroit au moins que vous puſſiez dire, pour donner quelque couleur à une préférence ſi déraiſonnable, que ce qui vous a porté à le croire eſt, qu'il vous a montré clairement par l'Ecriture, qu'il n'eſt pas vrai *que les enfants ſont exclus du Royaume du ciel, s'ils n'ont reçu le Baptême*; & qu'ainſi vous ne haſardez rien, parce que la parole de Dieu vous aſſure de leur ſalut. Mais vous devez être convaincus du contraire, puiſque vous venez de voir, que l'aſſurance qu'il vous en donne eſt fondée ſur un paſſage de S. Paul pris à contre ſens. Vos Miniſtres d'aujourd'hui ont reconnu ſa bévue; car ils avouent que S. Paul ne dit point ce que Calvin lui fait dire. Le bons ſens vous doit donc faire juger qu'il eſt au moins douteux, ſi ce qu'il appelle une fantaiſie, *que les enfants qui meurent ſans Baptême ſont exclus du Royaume du ciel*, n'eſt point une vérité. Et que, ſi c'en eſt une, vous laiſ-

III. CLAS. N°. V.

III. Clas. N°. V.

ſez damner vos enfants, quand vous les laiſſez mourir ſans Baptême, pour complaire à vos Miniſtres. Et quand cela ſeroit ſeulement douteux, ne ſeriez-vous pas dénaturés de vous mettre au haſard que vos enfants n'aient point de part au Royaume de Dieu, le leur pouvant aſſurer en les faiſant renaître en Jeſus Chriſt par le Baptême?

En vérité, je ne ſaurois croire, que quand les Prétendus Réformés de France auront bien penſé à tout cela, ils ne ſachent bon gré au Roi d'avoir contribué, autant qu'il a pu, à empêcher que leurs enfants ne périſſent éternellement faute d'avoir été baptiſés, & mauvais gré à leurs Miniſtres, d'avoir attiré cette Ordonnance par l'entêtement où ils ſont, de ne point baptiſer les enfants ni à la maiſon, ni dans leurs Temples mêmes, hors les jours d'Aſſemblée, en quelque péril de mort *qu'ils* ſe trouvent.

Mais la plainte que l'on donne lieu aux Catholiques de faire ſur ce même ſujet du Baptême de leurs enfants en quelques-unes des Provinces-Unies, eſt bien d'une autre nature. C'eſt qu'ils contraignent les Catholiques de porter leurs enfants au Prêche pour les y faire baptiſer, en leur faiſant payer de groſſes amendes qui les ruinent, s'ils manquent à obſerver une Ordonnance ſi déraiſonnable, quoiqu'ils ne la puiſſent obſerver ſans beaucoup offenſer Dieu, ſelon les principes de la Religion Catholique, & que rien ne ſoit plus facile que de convaincre les Miniſtres qu'ils agiſſent en cela contre les principes de leur Religion P. R. Car ces principes les obligent de croire qu'ils ne peuvent, ſans ſe rendre coupables d'une horrible profanation du Baptême, baptiſer l'enfant d'un Pere & d'une Mere Catholique, qui n'apportent leur enfant au Prêche que par force, parce qu'on les ruine s'ils ne le font; les Miniſtres ſachant bien d'ailleurs qu'ils ne veulent point changer de Religion, mais demeurer Catholiques, & élever leur enfant dans la Religion Catholique. Tous les hommes de bon ſens ſeront obligés d'en demeurer d'accord, lorſqu'ils auront fait réflexion ſur quelques-unes de leurs plus indubitables maximes touchant le Baptême.

1°. Ils prétendent que le Baptême ne doit être conféré qu'à ceux *qui* ſont compris dans l'Alliance de grace, & qui ſont déja incorporés en Jeſus Chriſt. C'eſt ce qu'enſeigne Beze, en ſoutenant la cauſe des Calviniſtes contre les Luthériens, dans un Ecrit intitulé : *Abſterſio calumniarum Tilemanni Heſhuſii* : *Nous diſons* (il parle au nom de toute ſa ſecte) *que nous devons être compris dans l'Alliance, & par conſéquent appartenir à Jeſus Chriſt, avant que d'être baptiſés; & nous ne prenons pas du Baptême le commencement de la grace d'adoption; mais nous diſons plutôt que cette grace eſt ſcellée en nous par le Baptême.... D'où*

nous concluons, que comme la patente doit être écrite avant qu'on y appoſe le ſceau, nous devons auſſi être compris dans l'Alliance de Jeſus Chriſt avant que d'être baptiſés, & que nous ne commençons pas à être incorporés en Jeſus Chriſt quand on nous baptiſe ; mais que l'incorporation que nous avons déja avec lui eſt ſcellée par le Baptême. III. CLAS. N°. V.

* Windelin, qui eſt un de leurs meilleurs Auteurs, & qui a expliqué le plus nettement toutes les opinions qui leur ſont particulieres, dit, que, ſelon l'inſtitution de Jeſus Chriſt, ceux qui ſont capables du Baptême ſont tous ceux, & *ceux-là ſeuls*, qu'on juge probablement être compris dans l'Alliance de grace : Materia *circa quam Baptiſmus verſatur ſecundum Chriſti inſtitutionem, ſunt omnes*, & ſoli *ii homines, qui probabiliter cenſentur eſſe in fœdere gratiæ.* * Chriſt. Theol. lib. 1. c. 20.

Les Profeſſeurs de Saumur enſeignent la même choſe dans leur Theſe de *Paido-baptiſmo* n°. 37. *Le Baptême n'a été inſtitué que pour ſceller les promeſſes de Dieu en ceux à qui elles appartiennent.* D'où ils concluent, tant à l'égard des enfants que des adultes, que ni les uns ni les autres, *ne doivent être baptiſés, ſi avant que de l'être, ils n'ont déja part actuellement à ſes promeſſes.*

2°. Il n'y a, ſelon eux, que deux manieres d'avoir part actuellement aux promeſſes de Dieu, (ce qu'ils diſent être requis, afin qu'une perſonne ſoit légitimement baptiſée.) L'une pour les adultes, & l'autre pour les enfants. Pour les adultes, la foi & la repentance actuelle. Pour les enfants, la naiſſance d'un pere ou d'une mere fidele. Et c'eſt d'où ils concluent très-bien, ſelon leurs principes, qu'il n'y a que les fideles & leurs enfants, qui puiſſent être légitimement baptiſés, parce qu'il n'y a qu'eux qui ſoient compris dans l'Alliance de grace. *Comme le Baptême*, diſent les Théologiens de Saumur, au même lieu que nous venons de citer, *n'eſt inſtitué que pour ſceller les promeſſes de Dieu en ceux à qui elles appartiennent actuellement, nul infidele ne doit être baptiſé qu'il n'ait embraſſé la foi. Or les promeſſes ne peuvent appartenir actuellement aux enfants, ſi elles n'ont premierement, actuellement appartenu à leurs peres ou à leurs meres ; & par conſéquent, on ne doit auſſi baptiſer que les enfants des fideles.*

3°. Les Profeſſeurs de Leyden, dans le livre intitulé : *Synopſis purioris Theologiæ*, Diſpute 44, demandent encore quelque choſe de plus dans les enfants pour être capables du Baptême. Car ils veulent que l'on puiſſe croire, *par un jugement de charité*, qu'en vertu de la bénédiction de Dieu envers les enfants qui ſont dans l'Alliance, ils ont la ſemence & l'eſprit de foi & de repentance, & que cela leur ſoit auſſi néceſſaire, que la foi & la repentance actuelle l'eſt aux adultes. Cela eſt un peu

III. CLAS. N°. V.

extraordinaire ; & on auroit peut-être de la peine à le croire, ſi je n'en mettois les paroles latines : In omnibus *baptiſandis fidem & reſipiſcentiam cum Scriptura* prærequirimus, *ſaltem ſecundum charitatis judicium ; idque tam in infantibus* fœderatis, *in quibus ex vi divinæ benedictionis & fœderis Evangelici ſemen & ſpiritum fidei ac reſipiſcentiæ ſtatuendum eſſe contendimus, quam in adultis in quibus actualis fides & reſipiſcentia eſt neceſſaria.*

4°. Voici qui eſt encore plus fort, & qui ne peut être rejeté par aucun Miniſtre des Provinces-Unies. C'eſt que, ſelon leur forme d'adminiſtrer le Baptême, ils ſont obligés de dire au Pere & à ceux qui y aſſiſtent :

Bien-aimés en Notre Seigneur Jeſus Chriſt, vous avez entendu que le Baptême eſt d'inſtitution divine, & que le deſſein de Dieu, en l'inſtituant, a été de ſceller par ce ſigne l'Alliance qu'il a faite avec nous, & avec nos enfants. C'eſt pour cette fin, & non par coutume ou par ſuperſtition, qu'on doit adminiſtrer le Baptême. Afin donc de faire connoître que vous êtes dans ce ſentiment, vous devez répondre ſincérement aux demandes ſuivantes.

Ne faites-vous pas profeſſion de croire, que quoique nos enfants ſoient conçus & nés dans le péché, & que par-là ils ſoient ſujets à toutes ſortes de miſeres, & même à la damnation, ils ſont néanmoins ſanctifiés en Jeſus Chriſt, *& qu'à cauſe de cela on les doit baptiſer comme étant membres de ſon Egliſe ?*

Rien au monde n'eſt plus clair ; car ils obligent par-là tous ceux qui préſentent leurs enfants au Baptême de reconnoître comme des articles de foi : 1°. Que le Baptême n'a été inſtitué de Dieu que pour ſceller l'Alliance qu'il a faite avec eux & avec leurs enfants. 2°. Que ce n'eſt que dans cette vue, & non par coutume ou par ſuperſtition, (par où ils entendent l'opinion de la néceſſité du Baptême, qu'on doit adminiſtrer ce Sacrement.) 3°. Que leurs enfants, quoique conçus en péché, & ſujets par-là à la damnation éternelle, ſont *ſanctifiés en Jeſus Chriſt*, à cauſe qu'ils ſont nés de parents fideles (ce qui ne peut être fondé que ſur ce que dit S. Paul, 1. Cor. 7. 45.) 4°. Que c'eſt à cauſe de cela, c'eſt-à-dire, parce qu'ils ſont *ſanctifiés en Jeſus Chriſt*, qu'on les *doit* baptiſer comme étant déja membres de l'Egliſe. On peut remarquer en paſſant, qu'on ne ſauroit être Calviniſte, qu'on ne croie ces rêveries, quoiqu'il n'y en ait pas un ſeul mot dans l'Ecriture.

5°. Il faut ajouter à ces maximes générales le jugement que les Miniſtres font des Catholiques Romains. Le ſeul nom de *Papiſtes* qu'ils leur donnent fait voir ce qu'ils en penſent. Car ils entendent par-là des idolâtres du Pape, *Papicolas*, qui eſt une autre de leurs injures ; des

membres

membres de l'Antechriſt, des corrupteurs de l'Evangile, des coopérateurs du Diable pour avancer le myſtere d'iniquité, des *Apoſtats* prédits par S. Paul dans la premiere à Timothée, engagés en toutes ſortes d'idolâtrie, & dans toutes les proſtitutions de la paillarde de l'Apocalypſe. Et enfin, ils ſe ſont obligés par leur Confeſſion de foi, de croire *qu'il n'y a aucune Egliſe où la parole de Dieu n'eſt point reçue, & où il n'y a nul uſage des Sacrements ; & que telles ſont les aſſemblées de la Papauté, parce que la pure vérité de Dieu en eſt bannie, les Sacrements corrompus, abatardis, falſifiés ou anéantis du tout, & que toutes ſuperſtitions & idolâtries y ont la vogue.* Il eſt donc clair que, portant ce jugement des Catholiques Romains, ils ne peuvent dire qu'ils croient probablement que leurs enfants appartiennent à l'Alliance de grace; puiſque ſelon leur doctrine, les enfants qui n'ont point encore l'uſage de raiſon, n'y ſauroient appartenir, que parce que leurs peres étant fideles, l'Alliance que Dieu a faite avec eux s'étend auſſi à leurs enfants. Et par conſéquent, ſelon leurs principes généraux, & leur prévention particuliere contre l'Égliſe Catholique, qui eſt le fondement de leur ſchiſme, ils ne les peuvent regarder que comme des profanes, à qui le Baptême ne peut être appliqué ſans ſacrilege, parce qu'il n'auroit rien à ſceller en eux. III. CAS. N°. V.

Il n'eſt preſque pas néceſſaire de tirer la concluſion de tout cela ; elle ſe tire d'elle-même. Voici néanmoins quelques arguments, auxquels l'Auteur du *Préſervatif* eſt ſupplié de répondre.

I. Argument. Les Miniſtres ne ſauroient, ſans ſacrilege, baptiſer ceux pour qui ils croient que le Baptême n'a pas été inſtitué.

Or leur doctrine conſtante eſt, que le Baptême n'a été inſtitué que pour ſceller les promeſſes de grace en ceux à qui elles appartiennent actuellement, ou par la foi, ſi ce ſont des adultes, ou par la naiſſance de parents fideles, ſi ce ſont des enfants.

Ils ne peuvent donc ſans ſacrilege, baptiſer les enfants de ceux qu'ils ſe perſuadent être ſi éloignés d'être de vrais fideles, qu'ils les croient engagés dans toutes ſortes de ſuperſtitions & d'idolâtries.

Or c'eſt le jugement que les Miniſtres portent des Catholiques, & ils n'en peuvent juger autrement ſans ſe déclarer ſchiſmatiques ; parce qu'ils avouent qu'on ne peut ſans ſchiſme, ſe ſéparer d'une Egliſe qui auroit conſervé les fondements de la foi.

Ils ne peuvent donc ſans ſacrilege, baptiſer les enfants des Catholiques, qu'ils forcent d'apporter au Prêche pour y être baptiſés, quoiqu'ils ſachent bien qu'ils n'ont nulle envie de changer de Religion, mais qu'ils veulent toujours demeurer Catholiques, & inſtruire leurs enfants dans la Religion Catholique.

III. Clas. No. V.

II. Argument. Dans la doctrine des Calviniſtes, la naiſſance de parents fideles eſt auſſi néceſſaire aux enfants pour être participants de l'Alliance de grace, & pour être en cette qualité légitimement baptiſés, que la foi l'eſt aux adultes.

Or il n'y a point de Miniſtre qui ne demeure d'accord, qu'il *feroit* un ſacrilege s'il baptiſoit un Juif ou un Mahométan, qu'il ſauroit n'avoir point la foi des myſteres de la Religion Chrétienne; parce que ce Juif ou ce Mahométan, n'ayant point de part à l'Alliance de grace, qu'il ne peut avoir que par cette foi, il ne ſeroit point en état d'être légitimement baptiſé.

Ils commettent donc le même ſacrilege, en baptiſant les enfants des Catholiques, qu'ils prennent pour des idolâtres, qui n'ayant *point* de part à l'Alliance de grace, ne peuvent faire que leurs enfants y en aient.

III. Argument. C'eſt profaner le Sacrement du Baptême, que de *l'adminiſtrer par coutume ou par ſuperſtition*, & non pour la fin pour laquelle Jeſus Chriſt l'a inſtitué, qui eſt de *ſceller l'Alliance de grace, qu'il a faite avec les vrais fideles & avec leurs enfants*: ce qui oblige à ne baptiſer que les enfants, qui ayant été *ſanctifiés en Jeſus Chriſt* par la naiſſance de peres fideles, *ſont déja membres de ſon Egliſe*; comme il eſt porté en termes exprès dans leur formule d'adminiſtrer le Baptême.

Or quand les Miniſtres baptiſent par force les enfants des Catholiques, ils ne peuvent avoir aucune de ces vues. Car prenant les Peres & les Meres pour des ſuppôts de l'Antechriſt, ils ne peuvent croire que ni eux, ni leurs enfants ſoient dans l'Alliance de grace, ni par conſéquent que cet enfant, qu'ils ſe font préſenter pour être baptiſé, ſoit du nombre de ceux qu'ils ne doivent baptiſer, ſelon leur Liturgie, que parce qu'ils ſuppoſent qu'ils ſont *déja ſanctifiés en Jeſus Chriſt, & rendus par-là membres de l'Egliſe.*

Ils ne peuvent donc, ſelon leur doctrine, que profaner le Sacrement du Baptême, en baptiſant par force les enfants des Catholiques.

IV. Argument. Il n'y a point de malignité plus odieuſe & plus indigne d'un Chrétien, que de faire ſervir le violement & la profanation des myſteres de ſa propre Religion, au deſir que l'on a de tourmenter ceux d'une Religion contraire, que l'on force en même temps d'agir contre leur conſcience.

Or c'eſt ce que font les Miniſtres, en forçant les Catholiques de la campagne, dans quelques-unes des Provinces-Unies, d'apporter leurs enfants au Prêche pour les y faire baptiſer.

Il n'y a donc point de malignité plus odieuſe & plus indigne de Chré-

tiens, que celle de ces Miniſtres ; & tout ce qu'ils diſent que l'on fait en France à ceux de leur ſecte, n'approche point de cela. III. Clas. N°. V.

Cependant j'ai encore une autre preuve de leur injuſtice, ou plutôt de leur irréligion. C'eſt qu'ils n'agiſſent pas ſeulement en cela contre les principes de leur Théologie, en ce qui eſt de l'eſſence du Baptême, mais auſſi contre les réglements de leur diſcipline, pour ce qui eſt des ſuites auxquelles ils reconnoiſſent que l'on s'engage pour conſerver la vie de la grace en celui qui l'a reçu.

On n'a pour en être convaincu, qu'à écouter ce qui eſt porté par leur Diſcipline des Egliſes de France, chap. XI. art. 4. *Les enfants des Peres & Meres de l'Egliſe Romaine, & des excommuniés, ne pourront être reçus au Baptême des Egliſes Réformées, encore qu'ils fuſſent préſentés par Parrains fideles, ſi le Pere, ou la Mere quand il n'y a point de Pere, n'y conſentent & ne le requierent, & ne ſe demettent de leur autorité, en quittant & cédant aux Parrains leur droit quant à l'inſtruction, avec promeſſe qu'ils ſouffriront que leurs enfants ſoient inſtruits en la vraie Religion.*

Ils ont brouillé enſemble dans ce réglement, les *Catholiques* & leurs *excommuniés*, pour rendre ce cas plus probable, que s'ils n'euſſent parlé que des Catholiques. Car quelle apparence que des Catholiques, à moins qu'ils ne le fuſſent que de nom, & qu'ils fuſſent Huguenots dans l'ame, ſe puſſent aviſer de preſſer les Miniſtres de baptiſer leur enfant, en ſe demettant de leur autorité, & cédant à des Parrains Huguenots leur droit quant à l'inſtruction, avec promeſſe de ſouffrir qu'il fût élevé dans la Religion huguenote? Mais cela peut plutôt arriver à l'égard de ceux qu'ils auroient excommuniés pour leur vie ſcandaleuſe, comme ces Concubinaires de Come, dont Beze parle dans ſes Lettres. Car pouvant, nonobſtant leur débauche, être attachés à la Religion prétendue Réformée, il eſt naturel que, demandant le Baptême pour leurs enfants, ils ſe ſoumettent aux conditions qui leur ſont preſcrites dans cet article.

Quoi qu'il en ſoit, ſuppoſé que des Catholiques ſoient aſſez bizarres pour faire une telle demande, leur Diſcipline ordonne en ce cas, qu'on ne reçoive point ces enfants au Baptême qu'avec ces conditions:

1°. *Que le Pere, ou la Mere n'y ayant point de Pere, n'y conſentent & ne le requierent.* On ne doit donc pas les y forcer en les menaçant de les ruiner s'ils ne le font; car ce n'eſt pas là proprement *conſentir* à une choſe, & encore moins la *requerir.*

2°. *Qu'ils ſe demettent de leur autorité, en quittant & cédant aux Parrains, que l'on ſuppoſe être d'une Religion contraire, leur droit quant*

III. CAS. N°. V. *à l'inſtruction de leurs enfants.* Or peuvent-ils, ſans une viſible tyrannie, exiger cela des pauvres Catholiques de la campagne malgré eux?

3°. *Qu'ils promettent expreſſément que leurs enfants ſoient inſtruits dans une Religion, dans laquelle ils ſont perſuadés qu'il n'y a point de ſalut.*

Comment donc les Miniſtres de ces pays-là peuvent-ils ſoutenir un procédé ſi déraiſonnable & ſi injuſte? Car ou ils n'exigent pas ces conditions de ces pauvres gens, ou ils les exigent. S'ils ne les exigent pas, ils ſont condamnés par leur propre Diſcipline, qui leur défend de baptiſer ſans cela les enfants des Catholiques. Et s'ils les exigent, ils exercent d'une part, une tyrannie ſpirituelle & corporelle, envers les ſujets d'une République, dont la premiere loi a été, quand elle s'eſt formée, de laiſſer à tout le monde la liberté de conſcience. *Et ils* font de l'autre, un jeu de la Religion, en arrachant par force & par violence des promeſſes qu'ils ſavent très-bien qu'on n'a pas envie de garder: & en même temps qu'ils reconnoiſſent qu'ils ne doivent baptiſer que les enfants, qu'ils ont lieu de croire qu'on inſtruira dans leur doctrine, qu'ils appellent *la doctrine du ſalut*, la paſſion qu'ils ont de tourmenter les Catholiques, les porte à vouloir baptiſer leurs enfants malgré qu'ils en aient, quoiqu'ils prévoient certainement qu'on les élévera dans des ſentiments contraires aux leurs, & dans la condamnation des principaux points de leur nouvelle Religion.

Ils ne peuvent pas dire, que ce réglement des Egliſes Prétendues Réformées de France ne les regarde pas; car comme on ſait que cette Diſcipline eſt de l'invention de Calvin, ils n'ont garde de rejeter ce qu'a fait ce principal Auteur de leur Réformation. Mais de plus, on peut tirer la même choſe de ce qui eſt porté par leur *adminiſtration du Baptême*, dont j'ai déja parlé. Car outre la premiere demande que j'ai rapportée ci-deſſus, en voici deux autres qu'ils veulent que l'on faſſe à ceux qui préſentent leurs enfants au Baptême:

2°. *Ne faites-vous pas profeſſion de croire que la doctrine contenue dans le Vieil & le Nouveau Teſtament, telle qu'on l'enſeigne dans cette Egliſe ici, eſt vraie, & la parfaite doctrine du ſalut?* Et on leur fait répondre *oui*; ce qu'aucun Catholique ne ſauroit faire ſans abjurer ſa Religion.

3°. *Ne promettez-vous pas, & n'êtes-vous pas réſolus, qu'auſſi-tôt que ces enfants ſeront parvenus à l'âge de raiſon, tant vous Pere, que vous Parrain, vous ferez tout votre poſſible pour les bien inſtruire dans la dite doctrine* (c'eſt-à-dire, dans la Doctrine Prétendue Réformée, que tous les Catholiques condamnent) *ou que vous donnerez ordre qu'ils en ſoient inſtruits?* A quoi on les fait encore répondre qu'*oui*. Et ainſi, tout ce que nous venons de dire ſur l'article de la Diſcipline de France re-

vient ici. Car s'ils ne font point ces demandes à un Pere Catholique, qu'ils contraignent d'apporter ſon enfant au Prêche, ils témoignent par-là, que ce qu'ils en font n'eſt par aucun zele du ſalut de cet enfant, mais ſeulement pour faire de la peine à ces pauvres gens : ce qui eſt changer en momerie, ou en un inſtrument de perſécution, le Sacrement de la régénération divine. Et s'ils les lui font, ils l'engagent méchamment dans un menſonge criminel, en lui faiſant promettre, comme une condition néceſſaire, afin qu'ils puiſſent donner le Baptême à ſon enfant, ce qu'ils ſavent bien qu'il n'exécutera point, & qu'il ne pourroit vouloir exécuter ſans ſe rendre, ſelon le mouvement de ſa propre conſcience, le parricide de ſon enfant. III. CLAS. N° V.

Je ne ſaurois croire, que ſi Meſſieurs les Etats veulent bien conſidérer combien ce procédé eſt déraiſonnable, ils puiſſent ſouffrir plus longtemps que l'on continue à faire aux Catholiques, en quelques-unes de leurs Provinces, une vexation ſi injuſte. Pour être toujours demeurés dans la même Religion que S. Villebrode, S. Boniface, & les autres Apôtres du pays y ont établie avec le Chriſtianiſme, en doivent-ils être plus maltraités que tant de nouvelles ſectes de fanatiques, d'Anabaptiſtes & de Quakers, à qui on permet de laiſſer leurs enfants ſans Baptême juſques à un âge très-avancé ; bien loin de les forcer de les porter aux Temples des Réformés pour y être baptiſés ? Cependant, quelque dur que cela ſoit, la maniere dont les Catholiques le ſouffrent devroit exciter à compaſſion ceux qui ont pouvoir d'arrêter ces entrepriſes des Miniſtres. Car ce n'eſt point en criaillant, comme font les Prétendus Réformés de France ; c'eſt en gémiſſant devant Dieu, & le priant pour ceux qui les perſécutent, comme faiſoient les premiers Chrétiens. Ils ne font point peur de leur nombre, comme font ceux qui ſe diſent être deux millions, quoiqu'il s'en faille beaucoup que cela ne ſoit. Ils ne font point entendre qu'on a tout à craindre de perſonnes qu'on jeteroit dans le déſeſpoir, en ne faiſant point ceſſer le ſujet de leurs plaintes, * comme font les Auteurs de ces libelles ſi injurieux à leur Roi, qui ont cru l'épouvanter en diſant ; qu'il eſt *impoſſible qu'entre deux ou trois cents mille perſonnes en âge de porter les armes, il ne s'en trouve un bon nombre de fous, d'impatients, & de déſeſpérés ; que les fous l'emportent toujours par le nombre ſur les ſages ; que même ſouvent les ſages ſont contraints de ſe laiſſer aller au torrent ; & que ces emportés, & ces impatients, au lieu de ſe ſoumettre, ſe mutineront, feront des partis, & prendront les armes.* A Dieu ne plaiſe, que les Catholiques des Provinces-Unies fuſſent bien aiſes qu'on les crût capables de ce que ces faiſeurs d'entretiens font enviſager, pour obliger leur Souve-

* Les derniers efforts page 33.

III. Clas. N°. V.

rain de leur accorder, par l'appréhenſion de plus grands maux, ce qu'ils n'ont aucun droit de lui demander! Ils aiment mieux n'attendre que de Dieu la délivrance de ce qu'ils ont encore à ſouffrir en quelques endroits, que de la devoir à la crainte que l'on auroit d'eux. Mais ils eſperent de la bonté & de la juſtice de ceux à qui Dieu a voulu qu'ils fuſſent ſoumis, par les ordres de ſa Providence, que le temps viendra, qu'ayant égard à leur inviolable fidélité, ils ne voudront plus qu'ils ſoient traités autrement que les ſectateurs de tant d'autres Religions plus nouvelles & moins favorables.

Seizieme Réflexion.

J'aurois eu bien d'autres choſes à dire contre ce *Préſervatif*; mais je ne l'ai pas jugé néceſſaire. La plupart des autres matieres, ſur leſquelles il a chicané M. de Meaux, ſont traitées dans la ſeconde partie de l'Apologie pour les Catholiques. Il n'y a qu'un endroit qui auroit mérité qu'on le relevât. C'eſt où, après avoir dit que la vraie Religion n'uſe point de calomnie pour noircir ſes adverſaires, il ajoute, *que c'eſt néanmoins une eſpece de mauvaiſe foi, dont chaque parti accuſe le parti oppoſé. Le Catholique Romain en accuſe le Proteſtant, & le Proteſtant en accuſe le Catholique Romain.* Mais il ne laiſſe pas long-temps les choſes dans cette incertitude. Il ſe donne bientôt cauſe gagnée, en prononçant en faveur des Proteſtants ce jugement authentique : *Comme je ne fais point ici le déſintéreſſé, étant déclaré Proteſtant, je ne fais point de difficulté de prononcer, que notre parti eſt le ſeul dans la bonne foi. Je ne veux pourtant pas en être cru ſur ma parole: mais la choſe eſt ſi claire & ſi connue de tout le monde, que je la pourrois ſuppoſer, ſans me mettre en peine de la prouver.* Il avoit dit auparavant, *que c'eſt un procès qu'on ne ſauroit vuider qu'en examinant le fond;* mais il trouve auſſi-tôt après plus avantageux de dire hardiment, qu'il n'eſt point néceſſaire de rien examiner, *& qu'il eſt ſi clair, & ſi connu de tout le monde, que le parti Proteſtant eſt le ſeul dans la bonne foi, qu'il le pourroit ſuppoſer, ſans ſe mettre en peine de le prouver.* C'eſt leur coutume de parler toujours avec cette folle confiance: on y doit être accoutumé. Mais cependant, s'étant voulu par grace charger de la preuve, il a tout gâté ſon myſtere; car on voit fort bien, que ſon plus grand argument *de ces imputations horribles*, qu'il ſe plaint que nous leur faiſons, a rapport au livre du *Renverſement de la Morale*, quoiqu'il ne l'ait pas nommé, afin qu'on ne pût pas ſi facilement découvrir ſon impoſture. C'eſt à quoi il emploie près de deux pages, la 20 & la 21, où il déguiſe, de la maniere du monde

la plus infidelle, les accuſations qu'on leur a faites dans ce livre, pour en faire des exemples de calomnies, quoique ce ſoit lui, qui en cela même, eſt un franc calomniateur, comme il ſeroit aiſé de le prouver, ſi cela ne ſe trouvoit fait dans un livre qui vient de paroître ſous ce titre : *Le Calviniſme convaincu de nouveau d'erreurs impies* : ou, *la Juſtification du livre du Renverſement de la Morale de Jeſus Chriſt par les erreurs des Calviniſtes.* Car il ne faut que lire ce nouveau livre, pour être pleinement perſuadé qu'on n'a rien objecté aux Calviniſtes, dans le Renverſement de la Morale, qui ne ſoit très-vrai, & qu'on n'ait prouvé invinciblement, par leurs premiers Réformateurs, par leurs plus ſavants Théologiens, par leurs Confeſſions de foi, par leurs Catéchiſmes, & par leurs Synodes. III. CLAS. N°. V.

J'ajoute ſeulement ici, qu'on défie tous les Miniſtres Prétendus Réformés, de trouver dans tout ce livre *du Renverſement*, une ſeule page ſur laquelle ils puiſſent fonder, l'ayant rapportée mot à mot, une accuſation de mauvaiſe foi, d'impoſture & de calomnie. Et on les défie encore de trouver un ſeul chapitre de ce même livre, auquel ils puiſſent répondre pertinemment, en le rapportant tout entier, ſans en rien retrancher ni rien changer.

FIN.

TABLE

De ce qui eſt contenu dans ces Réflexions.

PREMIERE REFLEXION. *Confiance des Prétendus Réformés très-mal fondée.* Pag. 516

SECONDE RÉFLEXION. *Des divers jugements qu'ils ont fait du livre de M. de Meaux ; les uns feignant de le mépriſer, & les autres témoignant en avoir grand peur.* 517

TROISIEME RÉFLEXION. *Suppoſition ridicule, qu'on veut réunir les Religions. Du peu de droit qu'a cet Auteur de répondre ſur cela pour tous les autres Prétendus Réformés.* 519

QUATRIEME RÉFLEXION. *Qu'il eſt fort impertinent de vouloir en être cru, lorſqu'il parle pour ceux de ſon parti, en même temps qu'il ne veut pas qu'on en croie M. de Meaux, lorſqu'il expoſe la Doctrine Catholique.* 521

CINQUIEME RÉFLEXION. *Avec combien peu de jugement il veut qu'on juge*

plutôt de la doctrine de l'Egliſe par le livre du P. Craſſet, que par celui de M. de Meaux. De leur entêtement pour faire trouver de l'idolâtrie dans l'invocation des Saints. pag. 521.

SIXIEME RÉFLEXION. *Il nie que M. Daillé ait avoué que les Catholiques croient tous les articles fondamentaux; & en tout cas il le déſavoue.* 531

SEPTIEME RÉFLEXION. *Il nie que les Prétendus Réformés ſoient demeurés d'accord, que, ſuppoſé qu'il faille prendre à la lettre ces paroles;* Ceci eſt mon corps, *les Catholiques raiſonnent mieux que les Luthériens; & en tout cas, il déclare que préſentement ils ne confeſſent point cela.* 532

HUITIEME RÉFLEXION. *Il traite d'illuſion ce qu'a dit M. de Meaux, que, de l'aveu des Calviniſtes, les Catholiques raiſonnent mieux ſur le ſujet de l'adoration que ne font les Luthériens; & en tout cas, il déſavoue ceux qui l'auroient dit.* 535

NEUVIEME RÉFLEXION. *Il ne veut pas qu'il y ait des Luthériens, qui ne rejettent pas l'adoration; & en tout cas, s'il y en a, il leur dit Anathême.* 541

DIXIEME RÉFLEXION. *Sur la primauté du Pape. Que la preuve dont il ſe ſert pour la combattre, qui* eſt l'Egalité de tous les Paſteurs, établie par Jeſus Chriſt, *l'oblige de croire que l'Egliſe a été ruinée dès le ſecond ſiecle. Que les Prétendus Réformés ont ſouvent changé de foi ſur ce ſujet, ſelon leurs intérêts.* 546

ONZIEME RÉFLEXION. *Qu'il ne ſauroit vouloir que ceux qui ſe convertiſſent ſachent certainement que la puiſſance du Pape n'eſt point uſurpée, qu'il ne veuille auſſi que tous ceux de ſon parti ſachent certainement, que la puiſſance des Miniſtres n'eſt point uſurpée: ce qu'on ne ſauroit jamais leur prouver.* 553

DOUZIEME RÉFLEXION. *Qu'il na point eu raiſon de dire que les Prétendus Réformés de France ſouffrent une* cruelle perſécution. *Fauſſeté des faits ſur leſquels ils fonde ce bruit.* pag. 557.

TREIZIEME RÉFLEXION. *Comparaiſon des plaintes que font les Prétendus Réformés de France, avec celles que pourroient faire les Catholiques des Provinces-Unies, s'ils étoient d'une humeur auſſi turbulente qu'eux.* pag. 565

QUATORZIEME RÉFLEXION. *Que ce que prétend l'auteur du* Préſervatif, *en répondant à ce qu'a dit M. de Meaux ſur le ſujet du Baptême, eſt auſſi déraiſonnable que peu ſincere.* pag. 573

QUINZIEME RÉFLEXION. *Des plaintes mutuelles que font les Prétendus Réformés de France, & les Catholiques de quelques-unes des Provinces-Unies, ſur le ſujet du Baptême de leurs enfants. Qu'il n'y a que celles des Catholiques qui ſoient bien fondées.* pag. 579

SEIZIEME RÉFLEXION. Des Imputations horribles *que cet Auteur ſe plaint qu'on a fait contre les Prétendus Réformés dans le Renverſement de la Morale. Défi aux Miniſtres de juſtifier qu'on leur ait impoſé en rien dans ce livre. p.* 590

FIN DU TOME DOUZIEME.

MAY 31 1955